Library

of the

University of Toronto

MONTREAL
VOL. IV

JANVIER 1905
No 1

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

VIN TONIQUE RED-HEART.

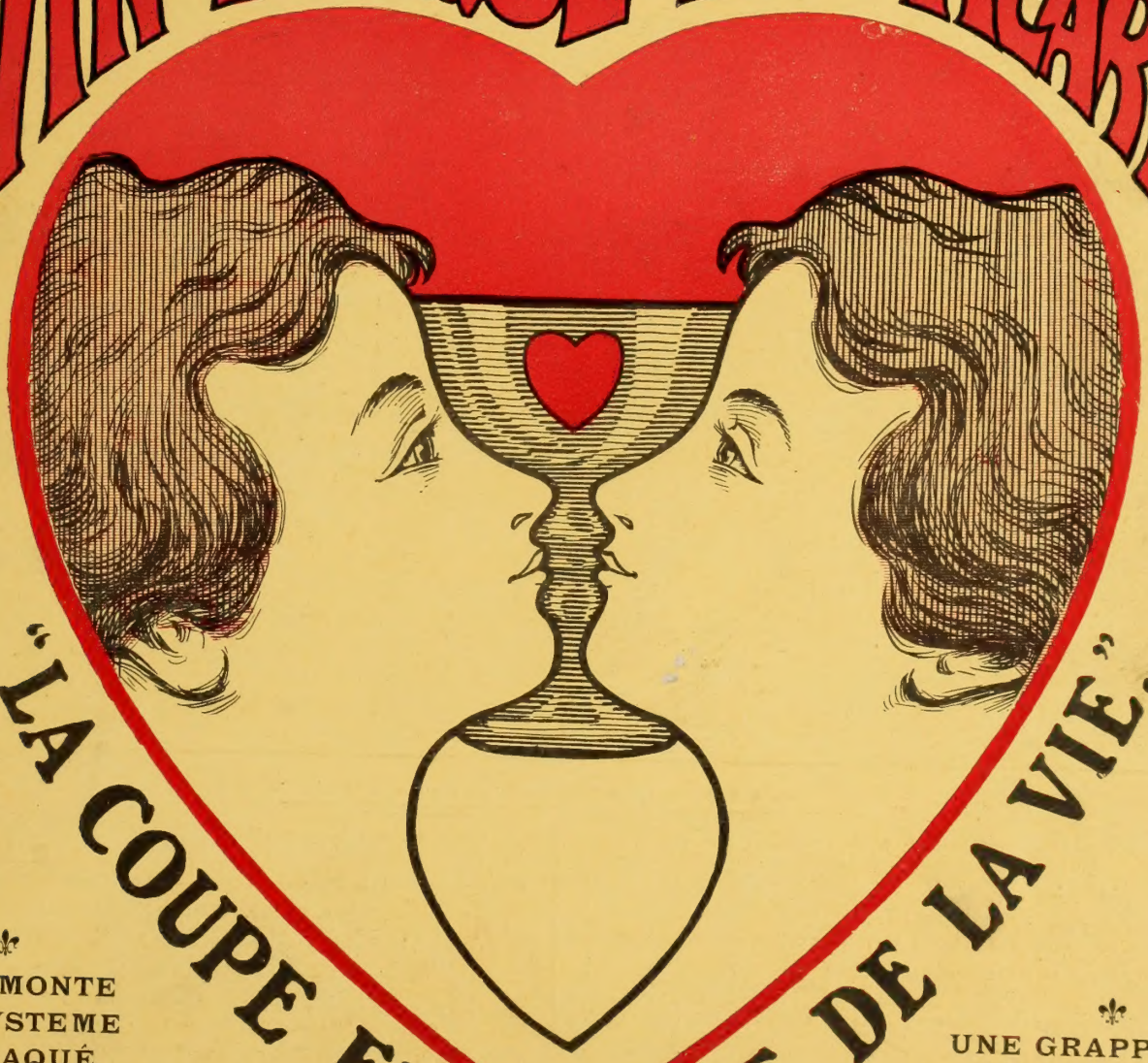

"LA COUPE ENCHANTÉE DE LA VIE."

⚜

IL REMONTE LE SYSTEME DETRAQUÉ.

⚜

En Vente chez tous les Marchands.

⚜

UNE GRAPPE DE RAISIN DANS CHAQUE VERRE.

⚜

J. M. Douglas & Co.
SEULS AGENTS, MONTREAL

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

ETABLIE EN 1860

Addresse Télégraphique:
"SANCARLOS."

CODE A.B.C, 5e EDITION.

TEL. BELL Main 3230.
" " " 3231.
" MARCHANDS, 69.

F. X. ST. CHARLES & CIE.,

Vente en Gros de

VINS, LIQUEURS et EPICERIES de FANTAISIE,

39=41=43 Rue St=Gabriel, = MONTREAL.

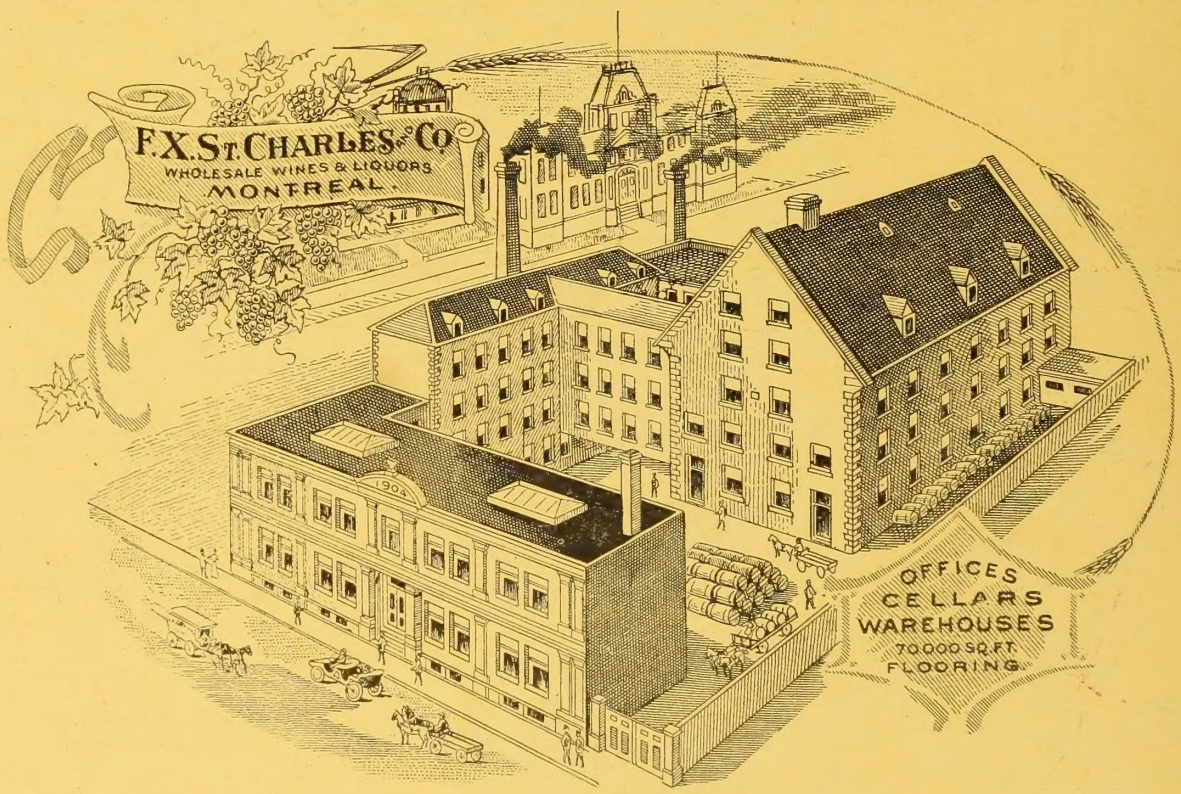

Seuls Agents pour le Dominion du Canada de

La Grande Chartreuse, Voiron, France. Chartreuse.
Robert Bguché & Co., Ay-Champagne. Champagne.
B. Léon Croizet, St. Même, France. Brandy Fine Champagne.
J. Dupont & Co., Cognac, France. Brandy Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Waukesha, Wisc. Eau Minérale.
Jos. Schlitz Brewing Co, Milwaukee, Wisc. Lager de Schlitz.
Meneres & Co., Oporto, Portugal. Vin de Port.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne. Sherry.
Félix Potin & Co., Paris, France. Produits Alimentaires.
J. Prom & Co., Bordeaux, France. Claret du Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France. Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne. Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelear, Belgique. Pois Verts, Champignons.
Paul Montagard & Co., Marseille, France. Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France. Fromage de Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse. Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France. Fromage de Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France. Bourgogne de l'Abbaye St Martin.
Paul Saintier, Rouen, France. Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse. Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseille, France. Rhum St. James.
A. Houtman & Co., Schiedam, Hollande. Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France. Eau et Pastilles de Vichy.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France. Vin St-Lehon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N. H. Ale et Porter.
Dessaux Fils, Orleans, France. Pur Vinaigre de Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande. Fromage d'Edam.
Ferrand, Renaud & Co., Lyon, France. Produits Alimentaires.
Marge, Fils & Cie., Lyon, France. Produits Alimentaires.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, JANVIER 1905 No. 1.

Assemblée Générale ANNUELLE

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de
Montréal.

Jeudi, 5 Janvier 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

Monument National

GENERAL ANNUAL

Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Thursday, the 5th of Jan.
1905

At 3 P.M. sharp

in the

Monument National

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1904, à savoir :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.
" Reinhardt & Co (Salvador Brewery).
" C. Reinhardt & Sons.
" Montreal Brewing Co.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" Duncan J. Cameron, agent for W. & A. Gilbey.
" A. O. Fiset.
" N. Quintal & Fils.
" Boivin, Wilson & Cie.
" F. X. St. Charles & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons,ld)
" Louis Masson.
" Laporte, Martin & Cie.
" A. Robitaille & Cie.
" Mathieu Frères.
" F. Arpin & Cie, Marieville
" A. Robitaille & Cie.
" Mathieu Frères.
" A. E. Mallette & Cie.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. J. G. Vinet (Boswell).
" A. H. Brown (Dow's).
" P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.
" Ferd. Paquette.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. E. L. Ethier, Mfr. de Billards.
" J. A. Sauvé, marchand de vaisselle.
" C. E. Thibault, Ent. Plombier.
" Albert Pagnuelo, Cigarette Jobber.
" H Bourgie, Entrep. Pompes Funèbres
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" P. Vincent, Marchand d'Huitres.
" A. P. Pigeon, Imprimeur.
" Alfred Richard, Maître-Boucher.
" La Cie des Auvents des Marchands.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Placide Daoust, Epicier. (Résigné).
" L. A. Bernard, Pharmacien.
" Gilbert Tib rt, H. de T. Beauharnois.
" Thos. Burdett, Agent C. F. Co.

AVIS

Chaque mois vous serez avisé des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal " Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

En conséquence, les convocations d'assemblée, les avis officiels et rapports entre le Bureau de Direction de l'Association et de la Fédération et leurs membres respectivement se feront par la voie du Journal "Liqueurs et Tabacs" que les intéressés sont priés de lire attentivement et de prendre note à l'occasion.

LE SECRÉTAIRE.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1904, viz :

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM. Edouard Bolté, Jr. (White Stone).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" The H. H. Cigar Co.
" Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" H. Simmons & Sons.
" E. Mailhot & Frère, Trois.Rivières.
" Happy 4 Cigar Co.
" North American Cigar Co.
" J. M. Fortier.
" E. N. Cusson.
" Jos. Tassé.
" S. Davis & Sons.
" Ed. Youngheart Co.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. Rowan Bros & Co.
" Joseph Lecomte.
" The Reina Mineral Water Co.
" C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.
" Chas. Gurd & Co.
" Rowan Bros & Co.

Extraits de Bœuf, etc. — Beef Extracts, etc.

MM. Bovril, Limited.
" Colonial Fluid Beef.

COMPTABLES—ACCOUNTANTS.

MM. Alex. Desmarteau,
" F. X. Bilodeau.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" John Bishop.

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. Siméon Beaudin, Valleyfield.
" H. H. Guay, Victoriaville.
" L. Bécigneul, Lake Mégantic.
" Levecque & Fils, Ste Flavie Station,
" J. O. Legendre, Victoriaville.
" J. H. LeBœuf, Valleyfield.
" M. Désilet, Grand'Mère.

MARCHANDS-TAILLEURS---MERCHANT-TAILOR

MM. R. Charlebois.
" Henri Dubord, (Résigne).
" B. Drolet, (Résigné).

NOTICE

Each month you will be notified of the additionnal Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper " Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

Therefore all notifications of the meetings as as well as of communications from the Board of Directors of the Association or the Federation shall henceforth be published in " Liqueurs et Tabacs " and the members are requested to read it with attention and take such notice.

THE SECRETARY.

LE

Whisky de Dewar

a remporté plus de prix, pour la **Qualité Supérieure** et l'**Excellence Générale,** que tout autre **au monde.** Le dernier hommage que lui aient rendu les **Juges du Monde,** c'est le **Grand Prix** décerné, à l'**Exposition Universelle de St-Louis,** en 1904, à

John Dewar & Sons, Ltd.

N'oubliez pas non plus qu'**à l'Exposition de Paris, en 1900,** le **Grand Prix** a été accordé à **JOHN DEWAR & SONS.**

Vous pouvez acheter ce fameux Whisky Ecossais chez tout marchand progressif, vendant des Vins et Spiritueux, à partir de **$8.75 jusqu'à $16.50** la caisse, ou de **$8.50 à $16.25** par lots de 5 caisses assorties, 3% d'escompte pour paiement à 30 jours.

POURQUOI EN VENDRE UN AUTRE QUAND VOUS POUVEZ AVOIR LE MEILLEUR DU MONDE A DES PRIX SI AVANTAGEUX ?

J. M. DOUGLASS & CO.,

MONTREAL.

Association des Commercants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGÉ.

Dernier avis

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction **d'exiger le paiement** des **contributions** de 1904 et des **arrérages dus à l'Association.** En conséquence, **ceux qui n'ont pas encore payé** sont priés **d'en faire parvenir le montant** au Secrétaire **aussitôt que possible.**

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre Obéissant Serviteur,

L. A. Lapointe

Secrétaire Ass'n C. L. V. & L. C. de M.

Fees are now due

LAST NOTICE

I have received instruction from the Board of Directors to **collect** the **fees** of 1904 and **arrears due** to the **Association.** Consequently **those who have not yet paid** are requested to **send in the amount** to the Secretary, as **soon as possible.**

I have the honor to be, Sir,
Yours truly,

Secretary L. V. Ass'n of M.

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal a tenu le 7 Décembre, son assemblée générale mensuelle, au "Monument National".

M. Amédée Blondin, le président occupait le fauteuil, et, en l'absence de M. L. A. Lapointe, retenu chez lui par la maladie, M. Victor Lemay, agissait comme Secrétaire. Remarqués au nombre des membres présents: MM. L. A. Wilson, président de la Fédération des commerçants de liqueurs de la Province de Québec; M. Victor Bougie, trésorier de l'Association; J. Bariteau, Naz. Gauthier, E. L. Ethier, V. Lemay, J. E. Cardinal, A. Bonneau, J. A. Ayette, Alp. Goulet, J. A. Tanguay, Théo. Larue, A. W. Cussack, Jas. McCarry, P. Scullion, A. Deguire, J. L. Patenaude, H. Bougie de Valleyfield; N. Tremblay, J. H. Leboeuf, Valleyfield, H. L. Nightingale, D. Deguire, Valleyfield, M. J. Murphy, S. E. Crawford, P. Vincent, N. Gauthier, E. Sicotte, P. Lloyd, A. Bergevin, M. P.P., S. Arbour, J. Boyer, P. J. Carroll, G. W. Guile, etc., etc.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, est lu et adopté à l'unanimité. Il en est de même du rapport du Trésorier, qui déclare un surplus élevé dans la recette en caisse.

Après discussion au sujet des amendements à apporter à la loi des licences, dont le soin est laissé au bureau de direction, il est procédé à la nomination des officiers, directeurs, auditeurs, aviseurs de l'Association pour l'exercice de 1905, et dont voici le résultat:

Proposé par M. J. A. Tanguay, secondé par M. J. A. Ayotte, que M. Amédée Blondin, soit élu président, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. Jos. Bariteau, secondé par M. A. Bonneau, que M. Louis Poiré soit élu Vice-Président, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. Victor Lemay, secondé par M. Victor Bougie, que M. Louis A. Lapointe, soit élu Secrétaire pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. J. A. Tanguay, secondé par M. J. E. Cardinal, que M. Victor Bougie, soit élu Trésorier, pour l'année 1905. Adopté.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL.

The Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal held its General Monthly Meeting at the "Monument National", on Wednesday, December 7th. Mr. Blondin, president of the Association occupying the chair, M. V. Lemay acting as secretary instead of Mr. L. A. Lapointe, absent on account of illness.

Were also present: Mr. L. A. Wilson, president of the Federation; Victor Bougie, treasurer of the Association; Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, E. L. Ethier, J. E. Cardinal, A. Bonneau, J. A. Ayotte, A. Goulet, J. Tanguay, T. Larue, A. W. Cusack, J. McCarrey, Pat. Scullion, A. Deguire, J. L. Pateraude, H. Bougie, N. Tremblay, A. Leboeuf, D. Deguire, M. J. Murphy, P. E. Crawford, V. Vincent, N. Gauthier, E. Sicotte, P. Lloyd, A. Bergevin, S. Arbour, J. Boyer, etc., etc.

The minutes of the foregoing meeting are read and adopted unanimously and likewise the report of the Treasurer announcing a considerable increase in the receipts.

After a discussion relating to the proposed amendments to the License Laws, the nomination of officers, directors, auditors and advisers of the Association for the year 1905 takes place as follows:

Proposed by Mr. J. A. Tanguay, seconded by Mr. J. Ayotte, that Mr. A. Blondin be elected president for 1905. Carried.

Proposed by Mr. Jos. Bariteau, seconded by Mr. A. Bonneau, that Mr. Louis Poiré be elected vice-president for 1905. Carried.

Proposed by Mr. Lemay, seconded by Mr. Victor Bougie, that Mr. Louis A. Lapointe be elected Secretary for 1905. Carried.

Proposed by Mr. J. Tanguay, seconded by Mr. J. E. Cardinal, that Mr. V. Bougie be elected Treasurer for 1905. Carried.

Proposed by Mr. A. Blondin, seconded by Mr. N. Gauthier, that Mr. V. Lemay be elected director for 1905. Carried.

Proposed by Mr. Lemay, seconded by Mr. Victor Bougie, that Mr. N. Gauthier be elected director for 1905. Carried.

Proposed by Mr. N. Tremblay, seconded by Mr. G. Craw-

POMMERY

"SEC"

"EXTRA SEC"

Le type de ce qu'il y a de plus fin en

Vin de Champagne

Le Champagne ayant partout la

Clientèle la plus Choisie

"VIN BRUT"

(NATURE)

Le meilleur Vin de

Champagne

qui se puisse obtenir

LE

Pommery "Brut"

est le Vin le plus Sec qui s'importe.

Le Champagne qui a toujours **obtenu les plus hauts prix** sur les principaux **marchés du monde.**

Proposé par M. Amédée Blondin, secondé par M. Nazaire Gauthier, que M. Victor Lemay soit élu Directeur, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. Victor Lemay, secondé par M. Victor Bougie, que M. Nazaire Gauthier, soit élu Directeur, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. Nap. Tremblay, secondé par M. S. E. Crawford, que M. H. A. Dansereau, soit élu Directeur, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. P. Vincent, secondé par M. J. E. Cardinal, que M. Jos. Bariteau, soit élu Directeur, pour l'année 1905 Adopté.

Proposé par M. Jas. McCarry, secondé par M. Jos. Bariteau, que M. Nap. Tremblay, soit élu Directeur, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. V. Bougie, secondé par M. L. A. Wilson, que M. Jas. McCarrey soit élu Directeur, pour l'année 1905. Adopté.

Proposé par M. J. Arthur Tanguay, secondé par M. A. J. Ayotte, que les MM. suivants soient élus Aviseurs pour l'année 1905. MM. H. Laporte, C. Robillard, Jos. Tassé, J. Ed. Quintal, H. A. Ekers, Thos. Kinsela, Maurice Davis. Adopté.

M. le Président choisit comme Auditeurs pour l'année 1905, MM. E. L. Ethier, et J. A. Ayotte.

Pour faire suite à la demande de MM. les membres délégués de la ville de Valleyfield, qui étaient accompagnés de M. Achille Bergevin, M. P.P. et supporté par M. L. A. Wilson, en rapport à leur demande de limiter le nombre de licences dans leur ville, il est résolu unanimement, sur proposition de M. Nazaire Gauthier, secondé par M. Arthur Tanguay, que l'Association endosse la requête des hôteliers de Valleyfield et leur promet son appui au sujet de la réduction à faire dans le nombre des licences à être accordées dans leur localité.

Une question est soulevée à savoir s'il ne serait pas opportun et possible d'établir un prix uniforme pour les Brandy, etc. Après discussion, il est proposé par M. Jas. McCarrey, secondé par M. Jos. Bariteau, que cette question soit référée à une autre séance à laquelle une requête pourrait être présentée, démontrant l'opinion des membres en général sur le sujet.

Les amendements à la loi des licences étant de nouveau discutés, il est proposé par M. Patenaude, secondé par M. Tanguay que le bureau de direction à qui il est donné plein pouvoir en rapport à ces amendements, soit autorisé à faire les dépenses nécessaires jusqu'à concurrence de la somme de $1,500 pour faire adopter les amendements projetés. Adopté unanimement.

Il est ensuite donné lecture de l'admission des membres admis depuis la dernière Assemblée, comme suit, Dame A. Pelletier, hôtel, 263 rue Craig, Dame Ed. St-Jean, hôtel, 644 Notre-Dame, T. H. Tremblay, hôtel, 1306 rue Ontario, O. Longpré, 890 rue Ontario, Samuel Audette, 997 rue Notre-Dame, R. Lalonde, 1425 rue St-Laurent, A. Benoit, 1424 rue Notre-Dame, et la séance est ajournée.

L. A. L., secrétaire.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

A une "Assemblée du bureau de direction de l'Association," tenue, mardi le 6 décembre, sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents: MM. V. Bougie, V. Lemay, Naz. Gauthier, E. L. Ethier, Nap. Tremblay et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière Assemblée sont lues et ratifiées.

Plusieurs correspondances sont lues:—entre autres celles de Madame A. J. Ayotte, remerciant l'Association du concours donné à l'œuvre des banquets de charité; de l'Hon. J. C. McCorkill, demandant une copie de nos amendements projetés à la loi des licences: — de Mesdames J. Lincourt et Hon. Bertrand invitant les membres de l'Association, à

ford, that Mr. H. A. Dansereau be elected director for Carried.

Proposed by Mr. Vincent, seconded by Mr. J. Cardinal, that Mr. Jos. Bariteau be elected director for 1905. Carried.

Proposed by Mr. J. McCarrey, seconded by Mr. Jos. Bariford, that Mr. H. A. Dansereau be elected director for 1905. Carried.

Proposed by Mr. V. Bougie, seconded by Mr. L. Wilson, that Mr. Jas. McCarrey be elected director for 1905. Carried.

Proposed by Mr. J. A. Tanguay, seconded by Mr. A. Ayotte, that the following gentlemen be elected advisors for 1905: Messrs. H. Laporte, C. Robillard, Jos. Tassé, J. E. Quintal, H. A. Ekers, T. Kinsella, M. Davis. Carried.

The president apponts as auditors for 1905, Messrs. J. A. Ayotte and E. L. Ethier.

On demand of the delegates of the city of Valleyfield accompanied by Mr. A. Bergevin, M. P.P., and by Mr. L. A. Wilson and who desire to have the number of licenses limited in their city, it is unanimously resolved on the proposition of Mr. N. Gauthier, seconded by Mr. A. Tanguay, that the Association endorses the request of the hotelkeepers of Valleyfield and promises to assist them to have the number of licenses limited in their city.

A discussion then follows as to the expediency of establishing a uniform price for Brandies, etc., it is proposed by Mr. Jas. McCarrey, seconded by Mr. J. Bariteau, that this question be referred to another meeting at which a request to this effect could be presented and thus ascertain the feeling of members on this question.

The amendments to the License Laws are again discussed it is then proposed by Mr. Patenaude, seconded by Mr. Tanguay that the Board of Directors who is fully empowered with respect to these amendments, be authorized to appropriate a sum not exceeding $1,500 for the purpose of having the proposed amendments adopted. Unanimously carried.

Following parties are reported as having been admitted to membership since the last meeting, viz: Dame A. Pelletier, hotel, 263 Craig; Dame E. St-Jean, hotel, 644 Notre-Dame; T. H. Tremblay, 1306 Ontario; O. Longpré, 890 Ontario; S. Audette, 997 Notre-Dame; R. Lalonde, 1425 St. Lawrence; A. Benoit, 1424 Notre-Dame; the meeting then adjourn.

The Secretary.

Une bonne nouvelle

MM. F.-X. St-Charles et Cie nous informent qu'ils viennent de recevoir une expédition de cinq cents caisses de Liqueurs de la Grande Charteuse. Cet envoi était impatiemment attendu afin de subvenir aux nombreuses commandes de cette liqueur si populaire pour les besoins du commerce des fêtes.

Malgré tout leur bon vouloir, il a été impossible à MM. F.-X. St-Charles de recevoir cette expédition plus t't, lesi commandes en Europe ayant été extraordinairement considérables. Ces messieurs nous font également remarquer qu'ils seront dans l'impossibilité d'exécuter entièrement toutes les commandes et que le mieux qu'ils pourront faire sera de les exécutés au prorata, car les ordres qu'ils ont reçus dépassent trois fois en importance la quantité reçue.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS,

On Tuesday, December 6th, there was held a Directors' Meeting of the Association, Mr. A. Blondin presiding.

Were also present: Messrs. V. Bougie, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, E. L. Ethier, V. Lemay and the Secretary.

The minutes of the preceding meeting are read and ratified.

Various letters are submitted amongst which one from Mrs. Ayotte, thanking the Association for its assistance on the occasion of the banquet, one from the Hon. J. C. McCorkill, requesting a copy of our proposed amendments to the License Laws; one from Mesdames J. Lincourt et H. Bertrand invit-

Extra Dry
G.H.Mumm & Cº
REIMS
FRANCE
S.B.TOWNSEND & Cº – MONTREAL
Sole Agents for CANADA.
TRADE-MARK REGISTERED

1905

A l'occasion du Nouvel An

la maison

S. B. Townsend & Co.

se fait un plaisir de présenter

ses souhaits de

Bonne et Heureuse Année

A tous ses Clients et Amis

Ayant toujours fait notre possible pour satisfaire nos clients, nous espérons qu'ils voudront bien nous continuer leur patronage dans l'avenir.

S. B. Townsend & Co.

Montreal.

un banquet qui sera donné au profit des orphelins de la Salle Saint-Vincent de Paul.

Il est décidé de publier cette invitation dans "Liqueurs et Tabacs".

Les membres suivants ont envoyé leur résignation qui est acceptée. Louis Ponton, [1904], Elz. Bigonesse, Emile Panneton, Raphaël Lemieux, Henri Dubord, Pierre Lemieux, Ed. Barrette, et B. Drolet. Les résignations de MM. M. Hayes et Jacob Bélisle ne sont point acceptées, vu qu'ils ne sont pas en règle avec l'Association.

Les oppositions aux demandes de nouvelles licences sont approuvées, et le Secrétaire reçoit instruction d'en faire dans chaque cas.

Il est proposé par M. V. Bougie, secondé par M. V. Lemay que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association: Madame A. Pelletier, hôtelière, 263 Craig; Madame Ed. St-Jean, hôtelière, 644 Notre-Dame; T. H. Tremblay, hôtelier, 1306 Ontario; O. Longpré, hôtelier, 890 Ontario; Samuel Audette, hôtelier, 997 Notre-Dame; R. Lalonde, hôtelier, 425 St-Laurent; A. Benoit, hôtelier, 142 Notre-Dame.—Adopté.

Les comptes présentés sont approuvés.

M. Lemay soulève de nouveau la question de convocation des membres aux assemblées générales et prétend qu'on devrait revenir à l'ancien système d'envoi d'une circulaire ou d'une carte postale, à chaque membre. Après discussion, il est unanimement résolu de donner instruction au Secrétaire de convoquer dorénavant les membres aux assemblées générales par lettres circulaires ou cartes postales, comme autrefois.

Soumise et lue une lettre de M. A. B. Archambault informant l'Association que les Commissaires des licences se réuniront Lundi, le 12 courant à 3 hrs p. m., pour prendre en considération les rapports faits contre certains licenciés. Le Secrétaire reçoit instruction de demander au Commissaire de bien vouloir communiquer aux intéressés la nature de ces rapports.

Puis l'Assemblée s'ajourne.

Secrétaire.

Confirmé ce jour.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Du 13 Décembre 1904.

Mardi, le 13 Décembre, il y a eu une assemblée du Bureau de Direction de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents: MM. V. Bougie, N. Tremblay, N. Gauthier, H. A. Dansereau, V. Lemay, Jos. Bariteau, E. L. Ethier et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

La résolution adoptée à la dernière assemblée relative à la convocation individuelle des membres de l'Association par lettre-circulaire ou carte-postale est de nouveau discutée puis maintenue.

Il est résolu de rayer de la liste des membres MM. Théodule Amiot et Adolphe Lemay.

La résignation de M. Placide Daoust comme membre est adoptée.

Les correspondances de MM. B. Talbot, Ladislas Hébert, Maurice Désilets, Gédéon Perreault, sont soumises et lues.

Les comptes présentés sont adoptés.

Deux oppositions à deux nouvelles demandes de licence, sont approuvées.

Il est proposé par M. Victor Bougie, secondé par M. Victor Lemay, que MM. Albert Deguire, hôtelier, Valleyfield, J. H. Leboeuf, marchand, Valleyfield, et D. Deguire, hôtelier, Valleyfield, en subtitution de Deguire et Frères, soient admis membres de l'Association. Adopté unanimement.

ing the members of the Association to attend a banquet to be given for the benefit of orphans at the Salle d'Asile St Vincent de Paul.

It is decided to publish this invitation in "Liqueurs et Tabacs". The resignations of following members are accepted: Louis Ponton, Emile Panneton, Elz. Bigonesse, Raphaël Lemieux, H. Dubord, Pierre Lemieux, B. Drolet, Ed. Barrette. The resignations of Messrs. M. H. Hayes and Jacob Bélisle are not accepted not having complied with the regulations of the Association.

The oppositions to the demands for the granting of new licences is approved of and the Secretary is instructed to oppose all new demands. It is proposed by Mr. Victor Bougie seconded by Mr. Lemay that following parties be admitted members of the Association: Mrs. A. Pelletier, hotelkeeper, 263 Craig St.; Mrs. Ed. St-Jean, hotelkeeper, 644 Notre-Dame; T. H. Tremblay, hotelkeeper, 1306 Ontario; O. Longpré, hotelkeeper, 890 Ontario; Sam. Audette, hotelkeeper, 997 Notre-Dame; R. Lalonde, hotelkeeper, 425 St. Lawrence; A. Benoit, hotelkeeper, 1424 Notre-Dame.—Adopted.

A number of accounts are submitted and approved.

Mr. Lemay refers to the manner in which the members are notified of the general meetings in his estimation this ought to be done as in the past either by a letter or a postal card. After a discussion it is unanimously resolved to instruct the secretary to convoke the members either by letter or postal cards.

Submitted and read a letter from Mr. A. B. Archambault informing the Association that the License Commissioners will meet on Thursday the 12th inst at 3 p. m., to consider the reports made against various license holders. The Secretary is instructed to ask the Commissioner to acquaint the interested parties with the nature of said reports. The meeting then adjourns.

The Secretary.

Le succès du fameux vin tonique St-Léhon, fait plus que se maintenir; les ventes vont sans cesse en augmentant.

Comme les lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" le savent, du reste, MM. F.-X. St-Charles sont les distributeurs canadiens de ce vin si populaire.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS

Held December 13th, 1904.

On Tuesday, December 13th, was held a Directors' Meeting of the Licensed Victualers' Association of Montreal: Mr. Amédée Blondin presiding; were also present Messrs. V. Bougie, N. Tremblay, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, E. L. Ethier, V. Lemay and the Secretary.

The minutes of the preceding meeting are read and ratified.

The resolution passed at the preceding meeting relating to the individual convocation of members to meetings by means of circulars or postal cards is again discussed and approved.

It is decided to cancel the names of Messrs. Théo. Amiot and A. Lemay from the list of members.

The resignation of Mr. P. Daoust is accepted.

Letters from Messrs. B. Talbot, L. Hébert, M. Désilets, G. Perreault are submitted.

Several accounts are ratified.

Two oppositions to two new applications for licenses are approved.

It is proposed by Mr. Victor Bougie, seconded by V. Lemay that Messrs. A. Deguire, D. Deguire, hotelkeeper and J. A. Leboeuf, merchant all of Valleyfield, be admitted members of the Association in lieu of Deguire Bros. Adopted.

It is also resolved that the Secretary be authorized to write to the new chief of Police, Mr. O. Campeau, assuring him of the approval of the Association with respect to the observation of the License Laws and also to draw his attention to

· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

Il est résolu unanimement que le Secrétaire soit autorisé d'écrire au nouveau chef de police, M. Olivier Campeau, l'assurant de l'approbation générale de l'Association en déployant l'énergie nécessaire pour faire respecter l'observance de la loi des licences et de plus d'attirer son attention sur la vente illicite au verre et le Dimanche par certains épiciers, l'Association espérant que le zèle qui sera mis à faire respecter la loi des licences par les hôteliers et restaurateurs, sera aussi mis à faire respecter cette même loi par les épiciers et autres établissements généralement connus comme vendant de la boisson sans licence.

Il est résolu unanimement d'autoriser le Secrétaire de faire des oppositions à la demande de licence de certains épiciers qui ont l'habitude de commettre des infractions à la loi des licences, et ce sur plainte satisfaisante de la part des membres de l'Association.

La question des amendements à la loi des licences est discutée. Le Secrétaire donne lecture des projets d'amendements qui ont été mis à l'étude tant par les conventions de la Fédération que par l'Association. Ces projets d'amendements sont tous adoptés en y recommandant en plus de prier le Gouvernement d'étudier un moyen de permettre la vente des boissons par une licence spéciale le Dimanche à certaines heures et jusqu'à 1 heure après minuit les jours de semaine. Le Secrétaire est autorisé à envoyer ces projets d'amendements et de recommandations à l'Honorable J. C. McCorkill, trésorier de la Province, qui en a fait la demande par sa lettre du 2 Décembre courant.

Puis l'Association s'ajourne.

Secrétaire.

LES AMENDEMENTS A LA LOI DES LICENCES

Ci-dessous nous donnons la copie de la correspondance échangée entre le Trésorier de la Province et le Secrétaire de la Fédération et de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs, ainsi que des divers documents transmis à l'Hon. Trésorier.

Département du Trésor,
Bureau du Trésorier. Province de Québec.
Québec, 2 décembre 1904.

L'Echevin L. A. Lapointe,
Secrétaire de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs, Montréal.

Cher Monsieur:—La copie des résolutions adoptées l'année dernière par l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs et que vous avez adressée à ce département a été égarée. Voudriez-vous être assez bon pour m'en envoyer une autre copie aussitôt qu'il vous sera possible.

Voudriez-vous également y joindre tout autre amendement nouvellement proposé à la Loi des Licences, ce faisant, vous obligerez beaucoup.

Votre dévoué,
J. C. McCORKILL.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal.
Montréal, 14 décembre 1904.

L'Honorable J. C. McCorkill,
Trésorier Provincial, Québec.

Honoré Monsieur:—Nous avons l'honneur de vous soumettre avec les présentes, une copie des résolutions passées par la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province de Québec, à sa convention générale. Ci-inclus vous trouverez également des projets d'amendements et des recommandations générales concernant la Loi des Licences. Dans l'espoir que vous voudrez bien les considérer comme méritant votre sérieuse attention, nous avons l'honneur de nous souscrire. Honoré Monsieur,

Votre obéissant serviteur,
L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.
F. & Ass'n C. V. & L., P. Q. & M.

the illicit sale of liquor made on Sundays by various grocers and further that the Association hopes that the same endeavour to have the law respected by the hotelkeepers will be applied to grocers and proprietors of other establishments generally known to sell liquors without a license.

It is also resolved to authorize the Secretary to oppose the granting of licenses to several grocers who are known to infringe the license laws.

The question of amendments to the License Laws is also discussed. The Secretary then read various proposed amendments which have been considered by the several conventions of the Federation and Association. These proposed amendments are all adopted and also a recommendation to the Government relating to an arrangement authorizing the sale of liquors on Sundays at certain hours and until one 1 a. m. on week days. The Secretary is authorized to mail these proposed amendments and recommendations to the Hon. J. C. McCorkill, treasurer of the Province, in accordance to the request contained in his letter dated December 2nd.

The meeting then adjourns.

The Secretary.

Parmi les vins de Champagne qui ont été servis le plus fréquemment aux grands banquets donnés tout dernièrement, il faut citer ceux de la marque Moët et Chandon.

La maison B. O. Béland a dans ses entrepôts un assortiment complet des fameuses liqueurs françaises de la maison Garnier.

Ces liqueurs supérieures sont embouteillées dans des cruchons de fantaisie et forment un cadeau toujours des plus acceptables.

AMENDMENTS TO THE LICENSE LAWS

We herewith publish a copy of the correspondance exchanged between the Treasurer of the Province and the Secretary of the Federation and Licensed Victuallers' Association of Montreal and also several documents sent to the Honorable Treasurer.

Treasury Department,
Treasurer's Office. Province of Quebec.
Quebec, December 2nd, 1904

Alderman L. A. Lapointe,
Secretary of the Licensed Victuallers' Association, Montreal.

Dear Sir:—The copy of resolutions passed by the Licensed Victuallers' Association last year, which you sent to this department, has been mislaid. Will you kindly send me another copy at your earliest convenience.

Would you also embody any additional suggested amendments to the License Law, and very much oblige.

Yours truly,
J. C. McCORKILL.

Licensed Victuallers' Association of Montreal.
Montreal, 14th December, 1904.

Honorable J. C. McCorkill,
Provincial Treasurer, Quebec.

Honorable Sir:—We beg to submit you, with these presents, a copy of the resolutions adopted by the Federation of the Licensed Victuallers of the Province of Quebec, at their general conventions.

Enclosed please find also some proposed amendments and general recommendations on the license law.

Hoping that you shall consider them as deserving your serious considerations, we beg to subscribe ourselves.

Honorable Sir,
Your obedient servent,
L. A. LAPOINTE,
Secretary.
F. & Ass'n C. V. & L., P. Q. & M.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

CONVENTION DE MONTREAL,

Tenue les 3 et 4 Septembre 1902.

[Extraits des Minutes.]

1. *Licences dans les municipalités rurales, basées sur la population. Elles devraient être obligatoires en certains cas*

Considérant que, dans un grand nombre de municipalités rurales, le public voyageur souffre d'inconvénients sérieux par l'absence d'hôtels licenciés pour la vente de vins et de liqueurs;

Considérant que cet état de choses résulte du pouvoir discrétionnaire des conseils municipaux qui, à maintes reprises, en refusant l'octroi des licences, n'ont pas usé de leur discrétion, dans l'intérêt public;

Considérant qu'il est universellement connu que le refus d'octroi des licences, dans ces municipalités, a pour conséquence immédiate, la vente sans licence de boissons fabriquées illicitement;

Considérant que cette vente illicite entraîne des désordres sérieux et fait perdre un revenu considérable à la province;

Considérant qu'en vertu des articles 18 et 22 de la loi des licences de la province de Québec, la majorité des électeurs résidant dans la municipalité ou l'arrondissement de votation où un requérant veut ouvrir un hôtel, a le droit de s'opposer à l'octroi de la licence et que le conseil municipal doit, dans ce cas refuser telle application;

Considérant que si la majorité a le droit d'empêcher l'octroi d'une licence, il est de toute justice qu'elle ait aussi le droit de forcer le conseil municipal d'accorder telle licence;

Considérant que, dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, la limitation des licences basées sur la population, a donné satisfaction tant au gouvernement qu'aux débitants de liqueurs, et au public en général, et considérant qu'il est opportun que la même règle s'applique aux municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant.

Qu'il soit résolu que, pour remédier aux maux ci-dessus mentionnés, cette convention suggère:

1. Que la loi des licences soit amendée afin que sur présentation d'une requête, demandant l'octroi d'une licence, signée par la majorité des électeurs d'une municipalité, le conseil municipal soit tenu d'accorder cette licence, pourvu que le requérant se conforme aux conditions exigées par la loi des licences;

2. Que la loi limitant les licences, suivant le chiffre de la population dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte Cunégonde soit appliquée à toutes les municipalités rurales.

M. Arthur Jones, propose, secondé par M. Napoléon Tremblay, que cette résolution soit adoptée par la convention, ce qui a eu lieu à l'unanimité des membres.

2. *Les licences devraient-elles être permanentes et le système actuel chargé en conséquence?*

Considérant que l'obligation de renouveler les licences annuellement cause des inconvénients, pas et démarches, et entraîne des dépenses considérables;

Considérant que sous la loi actuelle, l'ancien licencié est astreint aux mêmes obligations que celui qui fait application pour la première fois;

Considérant cependant que les licences pour magasins de liqueurs de gros sont permanentes et ne sont pas soumises au renouvellement annuel;

Qu'il soit résolu: Que cette convention recommande à la législature d'amender la loi afin de rendre toutes les licences permanentes jusqu'à leur révocation pour cause par les autorités compétentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée, sur proposition de M. L. J. Primeau, de Beaurarnois, secondé par M. F. Arpin, de Marieville, P. Q.

3. *Moyens à adopter pour mettre fin à la fabrication illicite et la vente illégale des boissons enivrantes.*

Considérant que la fabrication illicite et la vente sans licence des liqueurs enivrantes semblent augmenter au lieu de décroître;

Considérant que les liqueurs frelatées sont surtout débitées dans les lieux non licenciés;

Considérant que ces négoces illégaux, outre qu'ils causent un tort considérable aux débitants licenciés, sont une source

CONVENTION

Held at Montreal, September 3rd and 4th, 1902.

[Extract from the Minutes.]

1. *Licenses in rural municipalities based on the population. They should be obligatory in certain cases.*

Whereas in a great number of rural municipalities, the travelling public suffers serious inconvenience through the absence of licensed hotels for the sale of wines and liquors;

Whereas this state of affairs results from the discretionary power of municipal councils, which repeatedly, in refusing to grant licenses, have not used their discretion in the public interest;

Whereas it is universally admitted that the refusal to grant licenses in those municipalities has, for its immediate consequence, the unlicensed sale of illicitly distilled liquors;

Whereas this illicit sale entails serious disorder and causes a considerable loss of revenue to the province;

Wheras in virtue of articles 18 and 22 of the Quebec License Law, the majority of electors residing in the municipality or in the voting division in which a petitioner wishes to open an hotel, has the right to oppose the granting of a license, and that, in such a case, the municipal council must refuse the application;

Whereas, if the majority has the right to prevent the granting of a license, it is altogether just that it should have also the right to force the municipal council to grant such a license;

Whereas, in the cities of Montreal, Quebec, St. Henry and St. Cunegonde, the limitation of licenses based on the population has given satisfaction as well to the Government as to the liquor dealers and to the public in general: and whereas it is opportune that the same rule should apply to rural municipalities taking into consideration the existing state of affairs;

Be it resolved,—That to remedy the above mentioned evils, the convention suggests;

1. That the Quebec License Law be amended so that on presentation of a petition asking for the granting of a license, signed by the majority of the electors of a municipality, the municipal council be bound to grant such license, provided the applicant conforms to the conditions exacted by the License Law;

2. That the law limiting licenses according to the figure of the population in the cities of Montreal, Quebec, St. Henry and Ste. Cunegonde be applied to all rural municipalities.

It is moved by Mr. Arthur Jones, seconded by Mr. Napolen Tremblay, that this resolution be adopted by the convention and it is carried unanimously.

2. *Should licenses be permanent, and the present system changed in consequence?*

Whereas the obligation to renew licenses annually causes inconvenience, trouble, loss of time and entails considerable expenses;

Whereas, under the present law, the old licensee is bound to the same obligations as he who is applying for the first time;

Be it resolved,—That this convention recommends to the Legislature to amend the law in such a way as to make all the licenses permanent until their revocation for cause by competent authority.

Being moved by Mr. L. J. Primeau, of Beauharnois, seconded by Mr. F. Arpin of Marieville, P. Q., this resolution is unanimously adopted by the convention.

3. *Means to be adopted to put an end to the illicit manufacture and illegal sale of intoxicating liquors.*

Whereas the illicit manufacture and the sale without license of intoxicating liquors seem to be on the increase instead of diminishing;

Whereas adulterated liquors are especially sold in unlicensed places;

Whereas this illegal trade, besides causing considerable damage to the licensed dealers, is a source of serious disorders and affects public health and morals;

Be it resolved,—

1. That this convention recommends to the Provincial Legislature and to Parliament to decree the most severe punishment possible as well against the illicit manufacture as against lie unlicensed sale of intoxicating liquors.

2. That, among other measures, this convention suggests

POUR LES FETES

LA QUALITE AVANT TOUT

Insistez pour avoir les meilleures marques.

BOULESTIN & CIE. — **COGNAC, FRANCE**

Une maison dont la réputation est universelle. Ses cognacs sont les plus fins importés au Canada.

Fine Champagne.

GONZALEZ, STAUBB & CIE. — **COGNAC, FRANCE**

Cette marque occupe une place enviable et a conquis la faveur de la clientèle.

Qualité de Choix,

JAMES AINSLIE & CO. — **LEITH, ECOSSE**

Cette maison a au-delà de deux siècles d'existence, ça n'est pas peu dire. La qualité de ses whiskies écossais est appréciée par tous les connaisseurs.

Pourvoyeurs de la Marine Royale.

DUBONNET & FILS — **PARIS, FRANCE**

Seuls propriétaires du célèbre Vin Tonique et Apéritif, à base de vieux vins Malaga purs et d'amers.

La Rage des Cafés Parisiens.

SOURCES SAINT-LOUIS No. 2 — **VICHY, FRANCE**

La marque "TRÈFLE ROUGE" occupe la première place parmi les Eaux du Bassin de Vichy à cause de ses hautes qualités médicinales. (La plus gazeuse).

Recommandée par les Médecins.

JAMES L. DENMAN & CO., Ltd. — **GLASGOW, ECOSSE**

"BIG BEN" WHISKY ÉCOSSAIS, CHOISI ET MOELLEUX. Vieux de dix ans (garanti).

Pourvoyeurs de la Chambre des Communes et de la Marine Royale.

P. HOPPE — **SCHIEDAM et AMSTERDAM, HOLLANDE**

"GIN NIGHT CAP." Distillateurs de GENIÉVRES. "GIN IMPÉRIAL."

Liqueurs Fines.

Qualité choisie et appréciée des Débitants de Liqueurs.

Vendus dans tous les Bars et Cafés.

Notre assortiment de Liqueurs Fines, Vins Malaga, Sherries Oporto et Tarragone, Rouges et Blancs, est choisi et varié. Echantillons fournis avec plaisir.

L. CHAPUT, FILS & CIE

Epiciers en Gros et Importateurs de Thés, Cafés, Vins et Liqueurs de Choix.

21 et 23 rue St-Antoine, MONTREAL

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

de désordres sérieux et affectent la santé et la morale publique;

Qu'il soit résolu:

1. Que cette convention recommande à la législature provinciale et au parlement de décréter les mesures les plus sévères possible tant contre la fabrication illicite que contre la vente sans licence des liqueurs enivrantes;

2. Qu'entre autres mesures cette convention suggère la destruction publique de tout alambic ou autre appareil saisi ayant servi à la fabrication illicite des liqueurs enivrantes;

3. Que des amendes plus élevées que celles déjà existantes soient imposées aux vendeurs sans licence et que les récidivistes soient emprisonnés pour un long terme.

4. Qu'afin d'atteindre plus facilement les vendeurs sans licence, les articles 99 et 100 de la loi des licences soient amendés en retranchant le dernier paragraphe d'iceux.

M. F. Arpin propose l'adoption de cette résolution, qui est de fait adoptée unanimement, après que M. O. Carbonneau, M. P., de l'Islet, eut appuyé la proposition de M. Arpin.

4. *La protection due par le gouvernement et par les municipalités au commerce de boissons devrait être proportionnée au montant élevé payé par les débitants tant pour le fisc que pour l'octroi des licences.*

Considérant que le parlement fédéral, la législature provinciale et les municipalités imposent au commerce de liqueurs des taxes plus considérables qu'à aucun autre négoce;

Considérant que les commerçants licenciés de vins et de liqueurs fournissent au trésor provincial la plus forte partie de son revenu;

Qu'il soit résolu:

Que cette convention demande au parlement, à la législature et aux municipalités une protection proportionnée au montant élevé payé par les commerçants de liqueurs tant pour le fisc que pour l'octroi des licences.

Cette résolution est adoptée unanimement, sur proposition de M. Charles Jasmin, de Côteau Station secondé par M. André Léger, de Lachine.

5. *Est-il opportun d'établir une nouvelle échelle pour le coût des licences dans la Cité de Montréal?*

Considérant que, depuis quelques années, la cité de Montréal a, sans raison, augmenté considérablement l'évaluation des locaux occupés par les débitants de liqueurs pour les fins de leur commerce;

Considérant que la dite cité semble vouloir augmenter cette évaluation tous les ans;

Considérant qu'en conséquence le coût des licences pour les débitants de liqueurs de la cité de Montréal se trouvera considérablement augmenté;

Qu'il soit résolu: Que cette convention demande à la Législature d'établir une nouvelle échelle pour le coût des licences dans la cité de Montréal.

Cette résolution est unanimement adoptée sur proposition de M. Victor Bougie secondé par M. George Marks.

6. *Les municipalités devraient-elles recevoir une partie des amendes perçues des délinquants sur poursuites pour violation de la loi des licences de la province de Québec?*

Considérant que les dépenses encourues pour le fonctionnement de la loi des licences de la province de Québec sont à la charge du gouvernement Provincial;

Considérant que le droit des municipalités de percevoir une partie des amendes imposées pour violation de la loi des licences fait perdre une somme considérable au trésor provincial;

Qu'il soit résolu: Que cette convention recommande à la législature d'amender la loi de façon à ce que la totalité des amendes perçues des déliquants soit versée au trésor provincial.

Résolution adoptée unanimement, sur proposition de M. James McCarry, secondé par M. James Devlin.

7. *Les licences de magasins de liqueurs de détail, dans la Cité de Montréal, devraient-elles être limitées?*

Considérant qu'il a été établi que certains porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail vendent des liqueurs enivrantes en quantité moindre que celle fixée par la loi;

Considérant que cet abus cause un tort considérable aux commerçants licenciés qui se conforment à la loi;

Considérant que le moyen le plus efficace de faire cesser

the public destruction of all alembics or other seized apparatus which has been used for the illicit manufacture of intoxicating liquors.

3. That fines higher than those now existing be imposed on unlicensed dealers, and that those repeating the offence be emprisoned for a long term.

4. That in order to reach more easily the unlicensed dealers, articles 99 and 100 of the License Law be amended by striking out the last paragraph of each.

This resolution moved by Mr. F. Arpin, seconded by Mr. O. Carbonneau, M. P. of l'Islet, is unanimously carried.

4. *The protection due by the Government and by Municipalities to the liquor trade should be proportionate to the high amount paid by the dealers as well for the fisc as for the granting of licenses.*

Whereas the Federal Parliament, the Provincial Legislature and municipalities impose on the liquor business higher taxes than on any other trade;

Whereas the licensed wine and liquor dealers contribute to the Provincial Treasury the greatest portion of its revenue;

Be it resolved,—That this convention demands of Parliament, of the Legislature and of the Municipalities a protection proportionate to the high amount paid by the liquor dealers as well for the fisc as for the granting of licenses.

This resolution is carried unanimously on being moved by Mr. Charles Jasmin of Coteau Station, seconded by Mr. André Léger, of Lachine, P. Q.

5 *Is it opportune to establish a new scale for the cost of licenses in the City of Montreal?*

Considering that since some years the City of Montreal has, without reason, considerably increased the valuation of the premises occupied by liquor dealers for the purposes of their trade;

Whereas it seems to be the City's desire to increase this valuation each year;

Whereas the cost of licenses for liquor dealers in the City of Montreal is, consequently, considerably increased;

Be it resolved,—That the convention asks the Legislature to establish a new scale for the cost of licenses in the City of Montreal.

This resolution moved by Mr. Victor Bougie, seconded by Mr. George Marks, is carried unanimously.

6. *Should Municipalities receive a portion of the fines collected from delinquents in prosecutions for the violation of the Quebec License Law?*

Whereas the expenses incurred for the enforcement of the Quebec License Law are borne by the Provincial Government;

Whereas the right of muncipalities to collect a portion of the fines imposed for the violation of the License Law causes the losses of a considerable sum to the Provincial Treasury;

Be it resolved,—That this convention recommends that the Legislature amend the law so that the whole of the fines collected from delinquents be turned into the Provincial Treasury.

This resolution moved by Mr. James McCarry, seconded by Mr. James Devlin is unanimously carried.

7. *Should the number of retail liquor shop licenses in the city of Montreal be limited.*

Whereas it has been established that certain licenses of retail liquor shops sell intoxicated liquors in quantities less than that fixed by law;

Whereas this abuse causes considerable damage to the licensed dealers who observe the law;

Whereas the most effective means of putting an end to this abuse is to limit the number of licenses for retail liquor shops;

Be it resolved,—That this convention recommends to the Legislature to limit the number of licenses for retail liquor shops for the sale of intoxicating liquors.

It is moved by Mr. Napoléon Tremblay, seconded by Mr. Lalonde, of St. Henry, that this resolution be adopted. Carried unanimously.

8. *The Licensed Victuallers Association of the cities of St. Henry and St. Cunegonde.*

Proposed by Mr. Ed. Reeves, seconded by Mr. A. Côté, that on our demand, the Convention be pleased to resolve that liquor trade shall be separated from the provision trade, and

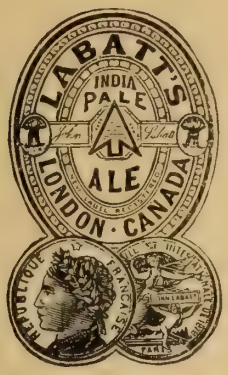

BRASSERIE :
LONDON, ONT.

L'ALE et le PORTER
DE
Labatt's
SONT LES MEILLEURS.

Cela vous paie mieux d'être connu comme vendant les meilleurs produits dans chaque ligne, que de réaliser un peu plus de profits en poussant des marchandises inférieures. Chacun veut avoir ce qu'il y a de mieux et ira là où il pourra l'obtenir.

DEPOTS :

MONTREAL, 127, Ave Delorimier — ST. JOHN, N. B., 51, rue Dock — TORONTO, 49, rue Elm — OTTAWA, 275, rue Kent — HAMILTON, 18 rue Hughson — QUÉBEC, 3 rue St-Pierre.

La clientele recherche les Etablissements luxueux.

HOTELIERS
ET
TOBACCONISTES

Voyez les Installations et Ameublements de BARS et de MAGASINS de

P. E. BOURASSA
& FILS

1442
Rue Notre-Dame
MONTREAL.

cet abus est de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail;

Qu'il soit résolu: Que cette convention recommande à la Législature de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail pour la vente des liqueurs enivrantes.

Adopté sur proposition de M. Napoléon Tremblay, secondé par M. J. Lalonde, de Saint-Henri.

La résolution qui suit, est lue à l'assemblée, et rencontre son approbation.

8. L'Association des débitants de liqueurs licenciés des Cités de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde.

Proposé par Ed. Reeves, secondé par A. Côté, que nous demandions à la convention que le commerce de boissons soit séparé du commerce de provisions, et que le Conseil n'ait pas le droit de retrancher la licence d'un hôtelier qui n'aurait pas été trouvé coupable au moins deux fois dans douze mois devant une Cour de Justice.

Et, quant au club de Saint-Henri et d'autres clubs licenciés, nous trouvons que nous n'avons pas eu justice, d'après la requête que nous avons envoyée au trésorier provincial.

Que nous ne soyons pas obligés de débourser un montant d'argent quand nous avons une plainte à faire contre un épicier ou autre qui vendent de la boisson au verre, sans licence, et que nous ne soyons pas obligés de fournir les noms des témoins.

Passée à l'unanimité.

(Signé), P. VINCENT, Président,
J. DAIGNEAULT, Secrétaire.

Qu'il soit résolu: Que copies des résolutions adoptées par cette convention soient transmises aux membres des Cabinets fédéral et provincial ainsi qu'à tous les députés au parlement et à la législature, et les membres de cette convention s'engagent à faire tous leurs efforts, auprès de leurs députés respectifs, afin d'obtenir d'eux l'adoption des mesures recommandées par cette convention.

Adopté à l'unanimité.

DEUXIEME CONVENTION.

Trois-Rivières, 3 septembre 1903.

(*Extraits des Procès-verbaux*).

Considérant que, dans un grand nombre de municipalités rurales, le public voyageur souffre d'inconvénients sérieux par l'absence d'hôtels licenciés pour la vente de vins et de liqueurs;

Considérant que cet état de choses résulte du pouvoir discrétionnaire des conseils municipaux qui, à maintes reprises, en refusant l'octroi des licences, n'ont pas usé de leur discrétion, dans l'intérêt public;

Considérant qu'il est universellement connu que le refus d'octroi des licences, dans ces municipalités, a, pour conséquence immédiate, la vente sans licence de boissons fabriquées illicitement;

Considérant que cette vente illicite entraîne des désordres sérieux et fait perdre un revenu considérable à la province;

Considérant qu'en vertu des articles 18 et 22 de la loi des licences de la province de Québec, la majorité des électeurs résidant dans la municipalité ou l'arrondissement de votation où un requérant veut ouvrir un hôtel, a le droit de s'opposer à l'octroi de la licence et que le conseil municipal doit, dans ce cas refuser telle application;

Considérant que, si la majorité a le droit d'empêcher l'octroi d'une licence, il est de toute justice qu'elle ait aussi le droit de forcer le conseil municipal d'accorder telle licence;

Considérant que, dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, la limitation des licences basées sur la population, a donné satisfaction, tant au Gouvernement qu'aux débitants de liqueurs et au public en général, et considérant qu'il est opportun que la même règle s'applique aux municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant;

Considérant que l'obligation de renouveler les licences annuellement cause des inconvénients, pas et démarches, et entraîne des dépenses considérables;

Considérant que, sous la loi actuelle, l'ancien licencié est astreint aux mêmes obligations que celui qui fait application pour la première fois;

Considérant cependant, que les licences pour magasins de liqueurs de gros sont permanentes et ne sont pas soumises au renouvellement annuel;

that the Municipal Council may not have the power to cancel a license before the hotelkeeper has not been found guilty at least twice in twelve months by a Court of Justice.

As to St. Henry's Club and other licensed clubs, justice has not be rendered to the petition sent by us to the Provincial Treasurer.

That we may not be bound to any expenses, when lodging a complaint against a grocer or anybody else selling, without license, liquor by the glass, and that we may not be obliged to give the names of the witnesses.

Carried unanimously.

[Signed], P. VINCENT, President.
J. DAIGNEAULT, Secretary.

Be it resolved,—That copies of the resolutions adopted by this convention be transmitted to the members of the Federal and Provincial Governments, as well as to all the members of the Parliament and of the Legislature, and the members of this convention bind themselves to use all their efforts with their respective members in order to obtain from them the adoption of the measures recommended by this convention.

This resolution is unanimously adopted.

M. B. O. Béland, nous rapporte d'excellentes ventes du whisky écossais de la marque MacLeay, Duff & Co.; il y a eu une demande inusitée pour le Special Liqueur Creami. Le Quinn Excelsior, vin médical et apéritif qui est spécialement recommandé par les médecins les plus connus se vend également bien. La maison B. O. Béland, fait une campagne d'annoncei des plus activeis eni faveur de ces marques.

N'oubliez pas que le Gin "Kiderlen" représente la perfection du genre, c'est une boisson qui ne vous attirera que des éloges de la part de vos clients.

Si vous ne le connaissez pas, adressez-vous, en mentionnant "Liqueurs et Tabacs" à MM. S. B. Townsend & Co., Montréal, qui se feront un plaisir de vous envoyer un échantillon.

SECOND CONVENTION

Held at Three-Rivers, Sept. 3rd 1903.

(*Extract from the minutes*).

Whereas in a great number of rural municipalities, the travelling public suffers serious inconvenience through the absence of licensed hotels for the sale of wines and liquors;

Whereas this state of affairs results from the discretionary power of municipal councils, which repeatedly, in refusing to grant licenses have not used their discretion in the public interest;

Whereas it is universally admitted that the refusal to grant licenses in those municipalities has, for its immediate consequences, the unlicensed sale of illicitly distilled liquors;

Whereas this illicit sale entails serious disorder and causes a considerable loss of revenue to the province;

Whereas in virtue of articles 18 and 22 of the Quebec License Law, the majority of electors residing in the municipality or in the voting division in which a petitioner wishes to open hotel, has the right to oppose the granting of a license and that, in such a case, the municipal council must refuse the application;

Whereas, if the majority has the right to prevent the granting of a license, it is altogether just that it should have also the right to force the municipal council to grant such a license;

Whereas, in the cities of Montreal, Quebec, St. Henry and Ste. Cunegonde, the limitation of licenses based on the population has given satisfaction as well to the Government as to the liquor dealers and to the public in general: and whereas it is opportune that the same rule should apply to rural municipalities taking into consideration the existing state of affairs;

Whereas the obligation to renew licenses annually causes inconvenience, trouble, loss of time and entails considerable expenses;

Whereas, under the present law, the old licensee is bound to the same obligation as he who is applying for the first time;

Whereas, however, licenses for wholesale liquor shops are permanent, and are not subject to annual renewals;

Whereas the illicit manufacture and the sale without li-

1905

A nos clients et amis

Nous offrons nos bien sincères remerciements pour leur généreux patronage pendant l'année écoulée.

Nous leur demandons de vouloir bien continuer à nous honorer de leur confiance à l'avenir; tous nos efforts tendront à la mériter.

C'est dans ces sentiments que nous leur souhaitons,

A tous et à chacun.

Une joyeuse Fete de Noël

et

Une Heureuse Année.

☞N. B.—Nos voyageurs ne seront pas sur la route entre la Noël et le Jour de l'an. Pendant ce temps, téléphonez-nous ou télégraphiez-nous vos commandes, à nos frais.

LAPORTE, MARTIN & CIE

Epiciers en Gros et Importateurs, Montreal

Considérant que la fabrication illicite et la vente sans licence des liqueurs enivrantes semblent augmenter au lieu de décroître;

Considérant que les liqueurs frelatées sont surtout débitées dans les lieux non licenciés;

Considérant que ces négoces illégaux, outre qu'ils causent un tort considérable aux débitants licenciés, sont une source de désordres sérieux et affectent la santé et la morale publique;

Considérant que le Parlement fédéral, la Législature provinciale et les municipalités imposent au commerce de liqueurs des taxes plus considérables qu'à aucun autre négoce;

Considérant que les commerçants licenciés de vins et de liqueurs fournissent au trésor provincial la plus forte partie de son revenu;

Considérant que, depuis quelques années, la cité de Montréal a, sans raison, augmenté considérablement l'évaluation des locaux occupés par les débitants de liqueurs pour les fins de leur commerce;

Considérant que la dite cité semble vouloir augmenter cette évaluation tous les ans;

Considérant qu'en conséquence, le coût des licences pour les débitants de liqueurs de la cité de Montréal se trouvera considérablement augmenté;

Considérant que les dépenses encourues pour le fonctionnement de la loi des licences de la province sont à la charge du gouvernement Provincial;

Considérant que le droit des municipalités, de percevoir une partie des amendes imposées pour violation de la loi des licences, fait perdre une somme considérable au trésor provincial;

Considérant qu'il a été établi que certains porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail vendent des liqueurs enivrantes en quantité moindre que celle fixée par la loi;

Considérant que cet abus cause un tort considérable aux commerçants licenciés qui se conforment à la loi;

Considérant que le moyen le plus efficace de faire cesser cet abus est de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail;

Considérant que souvent des oppositions fictives sont faites verbalement contre un porteur de licence et simplement pour lui créer des embarras;

Considérant que le nombre des clubs s'accroît d'une manière considérable dans toute la province et que c'est un moyen détourné de détailler des boissons au détriment des hôteliers licenciés;

Qu'il soit résolu: Que, dans ces circonstances, il est opportun d'apporter, à la loi, des changements qui en rendront le fonctionnement plus satisfaisant et cette Convention demande:

1. — Que, sur présentation d'une requête demandant l'octroi d'une licence signée par la majorité des électeurs d'une municipalité, le conseil municipal soit tenu d'accorder cette licence; de manière à ce que la volonté des électeurs résidant dans une municipalité et se prononçant pour l'octroi d'une licence enlève aux conseils municipaux leur pouvoir discrétionnaire de refuser telle licence, comme il leur est refusé le droit de l'accorder quand une majorité se prononce contre;

2. — Que la loi limitant les licences, suivant le chiffre de la population dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde soit appliquée à toutes les municipalités rurales, en tenant compte de l'état de choses existant;

3. — Que cette Convention recommande à la Législature d'amender la loi, afin de rendre toutes les licences permanentes jusqu'à leur révocation pour cause par les autorités compétentes;

4. — Que cette Convention recommande à la Législature provinciale et au Parlement de décréter les mesures les plus sévères possibles, tant contre la fabrication illicite, que contre la vente sans licence des liqueurs enivrantes;

5. — Que cette Convention demande au Parlement, à la Législature et aux Municipalités une protection proportionnée au montant élevé payé par les commerçants de liqueurs tant pour le fisc que pour l'octroi des licences;

6 — Que cette Convention demande à la Législature d'établir une nouvelle échelle pour le coût des licences dans la cité de Montréal;

7 — Que cette Convention demande à la Législature d'amender la loi de façon à ce que la totalité des amendes perçues des délinquants soit versée au trésor provincial;

8. — Que cette Convention recommande à la Législature de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail pour la vente de liqueurs enivrantes;

9 — Qu'entre autres mesures cette Convention suggère la destruction publique de tout alambic ou autre appareil saisi ayant servi à la fabriation illicite des lqueurs enivrantes;

10. — Que des amendes plus élevées que celles déjà existan-

cense of intoxicating liquors seem to be on the increase instead of diminishing;

Whereas adulterated liquors are especially sold in unlicensed places;

Whereas this illegal trade, besides causing considerable damage to the licensed dealers, in a source of serious disorders and affects public health and morals;

Whereas the Federal Parliament, the Provincial Legislature and Municipalities impose on the liquor business higher taxes than on any other trade;

Whereas the licensed wine and liquor dealers contribute to the Provincial Treasury the greatest portion of its revenue;

Whereas that since some years the City of Montreal has, without reason, considerably increased the valuation of the premises occupied by liquor dealers for the purposes of their trade;

Whereas it seems to be the City's desire to increase this valuation each year;

Whereas the cost of licenses for liquor dealers in the City of Montreal is, consequently, considerably increased;

Whereas the expenses incurred for the enforcement of the Quebec License Law, are borne by the Provincial Government;

Whereas the right of municipalities to collect a portion of the fines imposed for the violation of the License Law causes the loss of a considerable sum to the Provincial Treasury;

Whereas it has been established that certain licensees or retail liquor shops sell intoxicating liquors in quantities less than that fixed by law;

Whereas this abuse causes considerable damage to the licensed dealers who observe the law;

Whereas the most effective means of putting an end to this abuse is to limit the number of licenses for retail liquor shops;

Whereas, fictitious oppositions are often made verbally and simply to cause trouble to the licensee;

Whereas the Social clubs through all the province, increase in such a proportion that the fact is plainly established that they are a direct means to retail liquors to the great detriment of the license holders.

Be it resolved: That to remedy the above mentioned evils, the convention suggests:

1. — That the Quebec License Law be amended so that on presentation of a petition asking for the granting of a license, signed by the majority of the electors of a municipality, the municipal council be bound to grant such license, provided the applicant conforms to the conditions exacted by the License Law;

2. — That the law limiting licenses according to the figure of the population in the cities of Montreal, Quebec, St. Henry and St. Cunegonde be applied to all rural municipalities, taking into consideration the existing state of affairs.

3. — That this Convention recommends to the Legislature to amend the law in such a way as to make all the licenses permanent until their revocation for cause by competent authority;

4. — That this Convention recommends to the Provincial Legislature and to Parliament to decree the most severe punishment possible against the illicit manufacture as well as against the unlicensed sale of intoxicating liquors;

5 — That this Convention demands of Parliament, of the Legislature and of the Municipalities a protection proportionate to the high amount paid by the liquor dealers as well for the fisc as for the granting of licenses.

6. — That the Convention asks the Legislature to establish a new scale for the cost of licenses in the City of Montreal.

7. — That this Convention recommends that the Legislature amend the law so that the whole of the fines collected from delinquents be turned into the Provincial Treasury.

8. — That this Convention recommends to the Legislature to limit the number of licenses for retail liquor shops for the sale of intoxicating liquors.

9 — That, among other measures, this Convention suggests the public destruction of all alembics or other seized apparatus which has been used for the illicit manufacture of intoxicating liquors.

10. — That fines higher than those now existing be imposed on unlicensed dealers, and that those repeating the offence be emprisoned for a long term.

11. — That in order to reach more easily the unlicensed dealers, articles 99 and 100 of the License Law be amended by striking out the last paragraph of each.

12. — That we may not be bound to any expenses, when lodging a complaint against a grocer or anybody else selling, without license, liquor by the glass.

13. — That any opposition against a licensee be strictly made in writing. If the opposition is made by a Company or

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

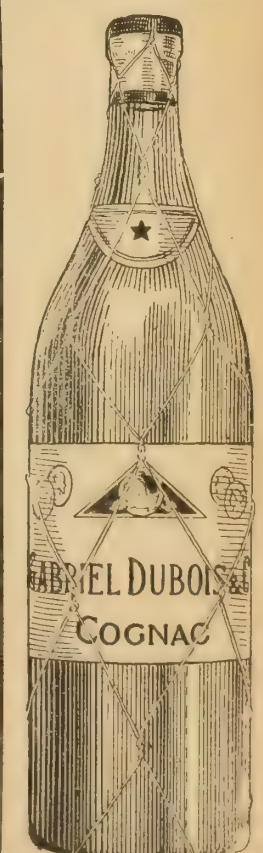

tes soient imposées aux vendeurs sans licence et que les récidivistes soient emprisonnés pour un long terme;

11. — Qu'afin d'atteindre plus facilement les vendeurs sans licence, les articles 99 et 100 de la loi des licences soient amendés en retranchant le dernier paragraphe d'iceux;

12. — Que nous ne soyons pas obligés de débourser un montant d'argent quand nous avons une plainte à faire contre un épicier ou autre qui vendent de la boisson au verre, sans licence;

13. — Que toute opposition contre un porteur de licence soit strictement faite par écrit. Si l'opposition est faite par une société, cette dernière devrait être incorporée ou constituée en corporation et telle opposition devrait être accompagnée d'un timbre de $2.00;

14. — Que l'article 14 s'applique à tous les licenciés de la province de Québec, en ne les obligeant pas à accompagner leur demande de 25 signatures d'électeurs;

15. — Que les dispositions de la loi concernant les clubs devraient être amendées en retranchant dans l'article 46, clause 2, les mots " et villes et dans la banlieue de Québec " dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe et en les remplaçant par les mots de " Québec et Montréal."

En ajoutant après les mots " Mutatis mutandis," dans la clause 3, les mots suivants: ', sauf que la majorité absolue de tous les électeurs résidents de la municipalité ou l'arrondissement, selon le cas est requise."

16. — Que les licences de club soient amendées comme suit:

Dans la Cité de Montréal, $400 à $800 suivant la valeur annuelle du loyer, comme les auberges ou restaurants.

Dans la Cité de Québec, $250 à $650, suivant la valeur du loyer.

Dans toute autre partie de la province, $300.

17 — Que le licencié et ses employés devraient pouvoir pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions de la loi;

18. — Que, dans les arrondissements de votation d'au-dessous de 100 électeurs, 15 pour cent des dits électeurs suffiraient pour le certificat;

19. — Que le greffier des commissaires des licences soit autorisé à recevoir les certificats et à administrer lui-même le serment requis;

20. — Que toute personne, sous arrestation, ou convaincue d'une offense et qui aura fourni les renseignements nécessaires pour permettre d'intenter une poursuite, ne devrait pas être entendue comme témoin, sur telle poursuite pour contravention aux dispositions de la présente loi;

21. — Qu'il soit de plus résolu: Que copie des résolutions adoptées par cette Convention soient transmises aux membres du Cabinet provincial ainsi qu'à tous les députés, et les membres de cette Convention s'engagent à faire tous leurs efforts, auprès de leurs députés respectifs, afin d'obtenir d'eux l'adoption des mesures recommandées par cette Convention.

* * * *

PROJET D'AMENDEMENTS A LA LOI DES LICENCES.

ARTICLE 11. — Y faire entrer les mots: — "Arrondisse- " ment de votation et 15 p. c. des électeurs dans les arron- "-dissements d'au-dessous de 100 électeurs."

ARTICLE 13. — Ajouter: — " Dans le cas de refus: — Il " sera dans tous les cas donné au licencié jusqu'au 1er avril, " l'opportunité de transférer sa licence à un acquéreur de " bonne foi." En autant qu'il aura été prévenu 3 mois d'avance.

ARTICLE 14. — Le rendre effectif pour toutes les municipalités.

ARTICLE 18. Voir aussi 22. — La loi concernant les licences dans les municipalités rurales devrait aussi être amendée de manière à ce que la volonté de la majorité des électeurs résidant dans une municipalité et se prononçant pour l'octroi d'une licence enlevât aux conseils municipaux leur pouvoir discrétionnaire de refuser telle licence, ce qui n'existe pas actuellement.

ARTICLE 25, Clause 12. — Ajouter que toute opposition devra porter un timbre de $2.00.

Clause 13. — Biffer le mot " verbalement."

Clause 14. — Remplacer le mot " établie " par les mots " incorporée" ou " constituée en corporation."

Clause 18. — Toutes les informations reçues par les autorités compétentes, en vertu du présent article doivent être fournies au requérant, trois jours, avant la prise en considération de sa demande.

ARTICLE 25, Clause 21. — Remplacer les mots: — " ou le " refus d'icelui, pour une cause quelconque, reste à la discré- " tion des commissaires," par les mots: — " devra être con- " firmé."

ARTICLE 64, Clause 1a. — Dans la Cité de Montréal: —

Society, such Company or Society should be incorporated, and a stamp of $2.00 affixed on such opposition.

14. — That Section 14 should apply to all the license holders of the Province and that they should not be bound to accompany their petition with 25 signatures.

15. — That the sections of the law, concerning the clubs should be amended in striking out, in article 46, section 2, the words " and towns and in the vicinity of Quebec, in the second line of the second paragraph, and substituting in their place the following words:" Quebec and Montreal.

In adding, after the words " Mutatis Mutandis," in section 3, the following words: "in as much as the absolute majority of all the Electors residing in the Municipality of polling division, according to circumstances is required."

16. — That the licenses for clubs, be amended as follows:

In the City of Montreal from $400 to $600, according to the rental value.

In the City of Quebec, from $250 to $650, according to the rental value.

In any other part of the Province, $300.

17. — That the license holder and his employees should be allowed to go in the bar, provided it shall not be to break the provisions of the law.

18. — That in the polling divisions of less than 100 voters, 15 per cent of such voters should be sufficient for the certificate.

19. — That the clerk of the License Commissioners should be authorized to receive the certificates and administer himself the oath.

20. — That any person under arrest, or committed for an offense, and who shall have furnished the necessary information to issue a complaint for trial, should not be heard as a witness, in a case for any offense to the provisions of the present law.

21. — Be it further resolved: That copies of the resolution adopted by this convention be transmitted to the members of the Provincial Governments, as well as to all the members of the Legislature, and the members of this Convention bind themselves to use their efforts with their respective members in order to obtain from them the adoption of the measures recommended by this Convention.

* * * *

PROPOSED AMENDMENTS TO THE LICENSE LAWS.

ARTICLE 11. — Insert following words: District of voting and 15 per cent of the electors in the districts of less than 100 electors.

ARTICLE 13. — Add " In case of refusal": " In each case the license holder will be enabled to transfer his license until the 1st of April to a bona fide purchaser." Provided he will have received 3 months notice.

ARTICLE 14. — Make it valid for all municipalities.

ARTICLE 18. (See also 22). — The law relating to licenses in rural municipalities should be amended to this effect that when the majority of the electors residing in a municipality pronounce themselves in favour of granting a license, this should take away from the Municipal Councils the discretionary powers to refuse such license: this does not exist at present.

ARTICLE 25, Clause 12. — Add that every opposition should have a $2.00 stamp.

Clause 13. — Erase the word " verbally."

Clause 14. — Replace the word " establish " by the words " incorporated " or, ', constituted as a corporation."

Clause 18. — All information received by the competent authorities in virtue of the present article should be furnished to the petitioner 3 days before his demand be considered.

ARTICLE 25, Clause 21. — Replace the words: " or the refusal of the said one for whatever cause remains to the discretion of the commissioners " by the words " should be confirmed."

ARTICLE 64, Clause 1a. — In the City of Montreal, $400, if the rental amounts to $500 or less; $600 if the rental is more than $500 and less than $800.

$800, if the rental exceeds $800 or more.

ARTICLE 75. — To be erased.

ARTICLE 84. — Replace the word " thirty " by " seventy-five " for the fines without licenses.

ARTICLE 121. — Add after the last paragraph of said article:

" But the license holder and his employees will be allowed to enter the bar provided they do not infringe the dispositions of the present article."

ARTICLE 124. — " With the exception of the rooms reserved for the use of the family of the license holder where said liquors can be served gratuitously and in good faith,

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

$400, si le loyer est de $500, ou moins; $600, si le loyer est plus de $500, et moins de $800; $800, si le loyer est de $800, ou plus.

ARTICLE 75. — A biffer.

ARTICLE 84. — Remplacer le mot ", Trente" par " soixante-quinze" pour les amendes sans licences.

ARTICLE 121. — Ajouter après le dernier paragraphe du dit article: —

"Mais le licencié et ses employés pourront pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions du présent article."

ARTICLE 134. — "Excepté dans les pièces réservées à la "famille de la personne licenciée où telles liqueurs pourront "être délivrées gratuitement et de bonne foi, le fardeau de "la preuve de la livraison gratuite et de la bonne foi tom-"bent sur le défendeur."

ARTICLE 169. — Abolir les poursuites devant le recorder.

ARTICLE 137 et 141. — Dans aucun cas une licence ne devrait être révoquée pour infraction après les heures ou le dimanche.

ARTICLE 28. — Limiter le nombre de licences dans la ville de Valleyfield et de Lachine au nombre actuel de licenciés.

ARTICLE 22, Paragraphe 2. — Remplacer le mot *"vingt-quatre"* par douze.

ARTICLE 26. — Ajouter après le mot *"Commissaires"* dans la septième ligne du premier paragraphe les mots *"ou des conseils municipaux"*

RECOMMANDATIONS GENERALES.

1. Toute personne, ayant une fois obtenu sa licence, devrait la conserver, jusqu'à ce qu'elle en soit déchue par les autorités compétentes, pour causes suffisantes et prouvées, telles que condamnations pour avoir tenu une maison de désordre, à l'emprisonnement dans la prison commune, aux travaux forcés ou au pénitencier; pourvu que le local soit toujours dans les conditions exigées par la loi; et telle personne ne devrait pas, alors, être obligée de demander, chaque année, un renouvellement de licence.

2. On ne devrait accorder aucune nouvelle licence à moins que la maison pour laquelle telle licence est demandée, ne soit à deux cents verges d'une maison déjà licenciée. Cet amendement ne devant pas affecter l'hôtelier, restaurateur ou café déjà licencié qui se trouverait dans la nécessité de changer de place; excepté dans le cas de constructions considérables.

3. — Lorsqu'une plainte contre une personne, licenciée pour tenir hôtel ou restaurant, aura été renvoyée, le Percepteur du Revenu devrait être tenu de payer les frais de la défense taxés suivant le tarif de la loi des licences.

En effet, lorsqu'une poursuite vexatoire a été instituée contre un hôtelier ou restaurateur, et qu'elle a été renvoyée, il n'est pas juste que le défendeur soit tenu de payer ses frais de défense. Au reste, c'est la pratique dans toutes les cours civiles.

4. N'accorder de licences de club qu'à ceux qui seront incorporés par le Parlement Provincial, et augmenter le prix de la licence.

Régulariser les endroits où les licences de clubs seront accordées.

Depuis quelques années, la facilité avec laquelle les clubs se font incorporer par le Conseil de Ville de Montréal, en a augmenté le nombre d'une manière alarmante. Ces clubs sont ouverts jour et nuit, sans surveillance par les autorités, et ils font une concurrence ruineuse aux hôteliers et restaurateurs.

5. Réduction et réajustement des taux des licences suivant les nécessités actuelles.

6. Dans l'évaluation de la maison de la personne qui demande une licence de restaurant dans la Cité de Montréal, il ne devrait y être compris que les chambres servant à l'exploitation de la licence, et non les pièces réservées à la personne licenciée et sa famille.

7. En vue de la vente des boissons, sans licence, dont la proportion s'accroît d'année en année et constitue une concurrence désastreuse pour le commerce régulier, des mesures sévères et coercitives devraient être prises pour réprimer un semblable abus.

Entr'autres, la police du revenu devrait avoir droit de saisir à vue et confisquer toutes boissons découvertes dans les magasins qui ne sont pas affectés à ce commerce, les établissements louches, les restaurants de bas étage, et surtout les maisons de prostitution où les boissons se détaillent de jour et de nuit.

De plus, le tribunal ne devrait pas avoir la discrétion d'accorder du délai à une personne trouvée coupable de vente de boissons sans licence.

expenses of the proof of same good faith to be borne by the defendant."

ARTICLE 169. — Abolish prosecution before the Recorders.

ARTICLES 137 and 141. — In no case a license should be cancelled for infraction of laws relating to sales on Sundays or after hours.

ARTICLE 28. — Limit the number of licenses in the City of Valleyfield and in Lachine to their present number.

ARTICLE 22, Paragraph 2. — Replace the word "twenty-four" by "twelve."

ARTICLE 26. — Add after the word "Commissioners" contained in the seventh line of the first paragraph the words "or the municipal councils."

* * * *

GENERAL RECOMMENDATIONS.

1. Any person having been granted a license should remain in possession of same until said license be revoked by competent authorities for sufficient and proved causes such as convictions for having kept a disorderly house, commutal to the common prison, hard labor or penitentiary; and provided the premises be according to the stipulations of the law and such persons should not be compelled, after having complied with said conditions, to have to ask every year a renewal of their license.

No new license should be granted unless the premises when said license will be applied be situated at a distance of two hundred yards from a house where a license is on force. Said amendment should not affect a hotel-keeper, inn or tavern keeper already licensed obliged to move their business; except in the case of important constructions.

2. Whenever a complaint lodged against a license-holder is dismissed the collector of revenue should pay the expense of the defence taxed according to the tariff of the license laws.

That is to say when vexatious proceedings have been taken against an hotel or restaurant keeper and when same have been dismissed, it is not just that the defendant should be obliged to pay the expense of the defence, such, at least, is the custom observed by all civil courts.

4. Club licenses should only be granted to those clubs incorporated by the Provincial Parliament, the cost of said license should be increased.

Regulate the places where club licenses are granted.

Within the last few years the number of clubs incorporated by the Montreal City Council has increased alarmingly. Said clubs are open day and night, they are not under the supervision of the authorities moreover they carry on a ruinous competition with hotel and restaurant keepers.

5. Reduction readjustment of the cost of licenses in accordance with actual conditions.

6. In the evaluation of the premises of the party asking for a license of a restaurant in the City of Montreal there should only be included the rooms actually needed for business purposes and not those occupied by the license holder or his family.

7. In view of the illegal sale of liquor which is yearly in the increase and which constitutes a ruinous competition to the regular trade severe and coercive measures should be taken to stop this abuse.

The police of the Revenue department should be empowered to seize and confiscate all liquors or wines found in stores not affected to this trade, houses of ill repute, dives, and more especially the houses of prostitution where liquors are being retailed both day and night.

Moreover the Court should not have the discretion to grant a delay to a party convicted of selling liquor without a license.

The disposition of the law to this effect should be prepared in such a way to insure adequate protection to license holders and to be rigidly enforced.

8. The sale of intoxicating beverages should be separated from that of groceries and provisions.

It is an established fact that in certain quarters grocers sell more liquor by the glass than the hotelkeepers, the last mentioned being obliged to sell for cash, the workingmen go to the grocery get liquor by the glass, on credit same being charged up as merchandise in the books.

This system of separating the sale of liquor from that of groceries works perfectly well in all the provinces of Canada without causing any recrimination.

9. Licenses should be granted to stores selling intoxicating beverages [same to be consumed elsewhere than in the store] in quantities not less than one imperial pint.

Said license should be cancelled wherever the proprietor of the store is convicted of selling liquor by the glass.

Le Whiskey Ecossais

Peter Dawson

Cadeau

D'ici au 1er mars, tout client qui achètera une caisse de PETER DAWSON, recevra le magnifique couteau donné en étrennes par la célèbre distillerie écossaise.

Figure au premier rang parmi les plus célèbres whiskeys. Son âge même l'a bonifié et il est absolument pur ; sa saveur, son bouquet et son arôme sont incomparables. C'est le whiskey préféré des " clubmen," des bons vivants et des connaisseurs.

MARQUE FAVORITE :

Extra Special

AUSSI :

Rare Old Liqueur, **Old Curio,**

Plus de 20 ans d'age.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 rue St-Paul, Montréal, *Seuls agents pour le Canada.*

Les Cognacs Frapin sont les plus célèbres du district de Cognac. Ils ont remporté la *Médaille d'Or* aux expositions de Paris, en 1889 et en 1900. Introduits sur le marché canadien depuis quelques années, ils sont déjà les favoris avec une publicité relativement minime.

P. FRAPIN & CIE

VIEUX "BRANDIES"

Une étoile !
Médical !

TRES VIEUX " BRANDIES "
GRANDE CHAMPAGNE

20 ans d'age
25 ans d'age
30 ans d'age.

BOIVIN, WILSON & CIE,
Agents pour le Canada, 520 rue Saint-Paul, Montréal.

Les dispositions de la loi à cet égard devraient être préparées de manière à assurer une protection efficace aux personnes licenciées et être inflexibles dans leur application.

8. La vente des liqueurs enivrantes devrait être séparée de celle des épiceries et des provisions.

C'est un fait établi que dans certains quartiers, les épiciers vendent, au verre, plus que les hôteliers eux-mêmes. Ces derniers étant obligés de vendre au comptant, les ouvriers vont à leur épicerie et prennent, à crédit, de la boisson au verre, qu'ils font charger, dans les livres au compte de marchandises.

Ce système de séparer la vente des liqueurs de celle des épiceries, fonctionne avec succès dans toutes les provinces du Canada, sans donner lieu à aucune récrimination.

9. Il devrait être accordé des licences à des magasins pour la vente de liqueurs enivrantes à emporter, et cela pour une quantité pas moindre d'une chopine impériale.

Telle licence de magasin devrait être révoquée, dans tous les cas où la personne qui la détient, aura été condamnée pour vente de boisson au verre.

10. L'Association des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs devrait avoir le droit d'être représentée par une personne accréditée par elle, devant le bureau des Commissaires des licences, lors de la prise en considération de toute demande de licence, à l'audition de toute opposition ou autre procédure se rattachant à l'octroi d'une licence, afin d'y exprimer les vues de la dite Association.

11. Le gouvernement devrait étudier un moyen de permettre la vente des boissons, par une licence spéciale, le Dimanche, à certaines heures et jusqu'à une heure après minuit, les jours de semaine.

* * * *

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield, tenue en l'Hôtel-de-Ville, mercredi le quatorzième jour de décembre mil neuf cent quatre, à sept heures du soir, suivant l'ajournement de la dernière assemblée, conformément aux dispositions de la charte de cette cité.

A laquelle assemblée étaient présents:

Son honneur le Maire George Henri Thibault et MM. les Echevins Joseph E. St-Onge, J. A. Napoléon Bourassa, Octave Cossette, Théophile Laniel, François-Xavier Lecompte, Donat Lebœuf et James A. Robb, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

. . . . . .

Lecture est faite devant le conseil d'une lettre ou requête de MM. T. Patenaude, Président et J. H. Lebœuf, Secrétaire des débitants de liqueurs de cette Cité, il y est exposé que le nombre actuel de licences est de dix pour les hôtels et huit pour les magasins de liqueurs; que les magasins de liqueurs surtout sont trop nombreux; que les débitants de liqueurs ont l'intention de s'adresser à la Législature pour faire limiter le nombre des licences d'hôtel à une par mille habitants, et des licences de magasins à une par quartier, mais qu'ils ne veulent rien entreprendre sans l'approbation du conseil.

Proposé par M. J. A. Robb, Secondé par M. T. Laniel:

Que ce conseil, considérant la requête des débitants de liqueurs est d'opinion que le nombre de licences pour la vente des liqueurs dans cette Cité devrait être limité à pas plus d'une par quartier pour les magasins de liqueurs et à pas plus d'un hôtel par mille de population.

Adopté unanimement.

. . . . . .

Vrai extrait du livre des délibérations du conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield.

(Signé) C. A. LAVIMODIERE,
Sec.-Trésorier.

* * * *

A une assemblée des membres de la Fédération des Licenciés de vins et liqueurs, à Trois-Rivières, tenue le treize décembre mil neuf cent quatre, sous la présidence de M. A. M. Gauthier, second vice-président de l'Association, sont présents:

MM. L. E. Dufresne, Directeur, W. Adam, L. P. Nobert, Georges Dufresne, Z. Harnois, Jos. Fleury, Zéphir Jutras, P. Beaulac, T. Morissette, Ad. Lafontaine, L. P. Hamel, et J. E. Houle, directeur et secrétaire.

Proposé par L. P. Hamel, secondé par Jos. Fleury:

Attendu qu'une lettre en date du quinze mars dernier, de la part de A. M. Gauthier, au nom des membres de l'Association ici, relativement aux amendements à proposer à l'acte des Licences et dont communication vient d'être donnée à l'Assemblée, a été adressée au Président de l'Association, la teneur de cette lettre soit par les présentes approuvée, et qu'une nouvelle copie en soit adressée au Président de l'As-

10. The Licensed Victuallers' Association should be represented, at the Board of Commissioners, by a person properly accredited. Whenever licenses are being applied for, whenever licenses are opposed and generally in all questions pertaining to Licenses in order to express the opinion of said Association.

11. The Government should devise means whereby the sale of liquor, by special license, on Sundays at certain hours, and also permitting their sale until one a. m. on week days.

* * * *

At a regular monthly meeting of the council of the city of Valleyfield, held in the City Hall, on Wednesday, the 14th day of December, at seven p. m. and in conformity with the dispositions of the charter of said city:

Were present at said meeting His Honor the Mayor George Henry Thibault and Aldermen J. St-Onge, J. H. N. Bourassa, O. Cossette, Théo. Laniel, F.-X. Lecompte, J. Leboeuf, Jas. A. Robb, constituting a quorum of said council under the presidency of the Mayor.

A letter or petition of Messrs. T. Patenaude, president and J. H. Lebœuf Secretary of the liquor dealers of this city. Wherein is stated that the actual number of hotel licenses amounts to ten and eight for stores selling liquors. Whereas the number of stores selling liquors is too considerable; whereas the retail liquor dealers have the intention to petition the Legislature to limit the hotel licenses to one for each thousand of population and the number of stores licenses to one for each quarter, but that they do not wish to undertake this without the approbation of the council.

It is proposed by Mr. J. A. Robb, seconded by Mr. T. Laniel,—That this council considering the petition of the Retail Liquor Dealers is of opinion that the number of licenses for the sale of liquor in this city should be limited to one for each quarter as regards the stores and not more than one hotel for every thousand in population.

Unanimously carried.

True extract from the Archives of the City of Valleyfield.

[Signed], C. A. LAVIMODIERE,
Sec.-Treas.

* * * *

At a meeting of the Federation of the Licensed Victuallers, held at Three Rivers, on December 13th, 1904, under the presidency of Mr. A. M. Gauthier, 2nd vice-president of the Association, were also present: Messrs. L. E. Dufresne, director; W. Adam, L. P. Nobert, Geo. Dufresne, Z. Harnois, Jos. Fleury, Z. Jutras, P. Beaulac, T. Morissette, Ad. Lafontaine, L. P. Hamel and J. E. Houde, director and Secretary.

It was proposed by L. P. Hamel, seconded by Jos. Fleury,—Whereas a letter dated March 15th last, written by Mr. A. M. Gauthier in the name of the members of the Association and relating to the Amendments to the License Laws and which having been read to the meeting and also addressed to the President of the Association, the contents of said letter are approved and that a copy of same be addressed to the President of the Association recommending it be sent to the Quebec Legislature, said letter being a petition that the number of licenses in Three-Rivers be limited as it is done in Montreal, St. Henry and Ste. Cunegonde.

It is proposed by L. P. Nobert, seconded by Georges Dufresne that:

Whereas a considerable illicit trade in liquors is being done here and in the neighboring districts it be decided that a more stringent law be passed to enforce the license law and the Association appoint a salaried official whose duties it will be to discover and help convict all those who infringe the Law and that the Board of Directors also assist in this end.

Unanimously adopted.

Certified true extract of the Record of Deliberations.

[Signed], JOS. E. HOUDE,
Secretary.

A en juger d'après le nombre de brevets royaux accordés à MM. G. H. Mumm & Co., il faut admettre que leur vin de Champagne est certainement celui qui mérite le titre de "Champagne des Rois". Cette vogue s'est étendue en Amérique, car sur notre continent, c'est le vin le plus populaire.

LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Nous publierons dans le prochain numéro de "Liqueurs et Tabacs", la liste complète des licences accordées pour l'année 1905.

Il en reste encore un certain nombre à accorder au moment où nous allons sous presse.

AUTOMOBILES

VENTE D'AUTOMNE

DE

Voitures Neuves et d'Occasion

VOITURES NEUVES

2 TOLEDO à vapeur	$1125	$ 650
2 BUCKMOBILE 10 chx.	1550	750
1 RAMBLER, modèle "C"		750
1 COVERT runabout	900	800

VOITURES D'OCCASION

1 WINTON runabout, 8½ chx. avec top	1600	650
OLDSMOBILE 1903, siège dos à dos		625
SURREY HAYNES-APPERSON, 12 chx. et top	2500	1050
LONG DISTANCE tonneau, 12 chx. avec extras	3500	1100
CADILLAC tonneau, 8 chx.	1100	800
FORD, tonneau détachable		875
CAMERON tonneau, 7 chx		850
De DION-BOUTON MOTORETTE, 6 chx. bonnet à l'avant		650
DARRACQ, 9 chx. voiture française		1050
ACME tonneau, 16 chx	2500	1500
CAMERON runabout, 6½ chx		600
MOBILE Wagonnette à vapeur pour 12 passagers		1200
1 POPE-TOLEDO, 24 chx. 4 cylindres tonneau	4750	3000
TONNEAU FREDONIA, 10 chx	1500	1000
RAMBLER tonneau, 16 chx. 1904, lampes, canapy, top et paniers		1500
WINTON tonneau, 1903, 20 chx. canapy, top, lampes et paniers		1850
PANHARD, 12 chx. canapy, top ; voiture française	7500	3150
QUEEN tonneau, 2 cylindres, 14 chx		825
2 BUCKBOARD à deux vitesses	525	400
OLDSMOBILE 1902, peinturé à neuf		475
VOITURE ELECTRIC WOODS, batterie de 20 cells		500

Un escompte de 5% sera alloué sur toutes les commandes qui me seront données d'ici au premier Décembre prochain, pour livraison immédiate.

Pour plus amples renseignements s'adresser à **H. LIONAIS, 25 St-Gabriel** Montréal.

TELEPHONE MAIN 2547

sociation, avec prière de s'adresser à la Législature de Québec pour demander que le nombre des licences à Trois-Rivières soit limité comme à Montréal, St-Henri et Ste-Cunégonde.

Adopté unanimement.

Proposé par L. P. Nobert, secondé par Georges Dufresne:

Attendu qu'il se fait ici et dans les campagnes environnantes, illicitement, un commerce considérable de liqueurs, il soit demandé aussi à ce qu'une loi encore plus sévère soit passée pour les infractions à l'acte des licences, et que l'Association nomme une personne salariée aux fins de découvrir et dénoncer les violateurs de la loi sous ce rapport, et à laquelle le bureau de direction pourrait aider grandement à découvrir les coupables.

Adopté unanimement.

Certifié pour véritable extrait du régistre des délibérations de l'Association, à Trois-Rivières.

(Signé) JOS. ERNEST HOUDE,
Secrétaire.

Le Scotch Mountain Dew, est celui que les Ecossais préfèrent, c'est dire qu'il réunit toutes les qualités vouleus. Ce whisky est distillé par une des plus anciennes, des plus puissantes et des plus honorables maisons d'Ecosse et l'on peut toujours être sûr de sa qualité.

M. A. C. Fiset rapporte une demande toujours croissante pour les Scotchs "Marchant", ainsi que pour les Cognacs Gabriel Dubois. La demande pour les excellentes liqueurs de la maison F. Cazanose de Bordeaux a également été très forte.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 rue King, Montréal, font depuis de nombreuses aninées un commerce des plus étendus dans la ligne des bouchons et des fournitures pour brasseurs et embouteilleurs. Les prix qu'ils vous coteront sont corrects et leurs marchandises vous donneront entière satisfaction.

MM. F.-X. St-Charles et Cie nous informent qu'ils sont plus que satisfaits du grand succès obtenu sur notre marché par le vin de Champagne Robert Bouché et Cie. Bien qu'introduit au Canada tout récemment, cette excellente marque se vend on ne peut mieux.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France ; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France ; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Vesluid, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique ; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France ; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseille, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPÉCIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE
DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Installations Artistiques de

Bars, Banques, Magasins

Dessins et Estimés fournis avec plaisir sur demande

ARTISTIC

Bar, Bank, Store Fixtures

Designs and Estimates gladly Submitted.

W. W. SCOTT COMPANY

St. Lawrence & Bernard Sts.
MILE-END

Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky."
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux Maisons de Gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE ;

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en Gros

SHERBROOKE, QUE.

VINS

Nous fabriquons les célèbres vins :

GOLDEN DIANA,
NIAGARA, CATAWBA,
SHERRY SPÉCIAL VIEUX,
PORT FRUITE,
BON VIEUX PORT,
CONCORD SEC,
SAINT-JULIEN

Si vous désirez avoir le meilleur vin de raisin sur le marché, et celui qui donnera le plus de satisfaction, voyez à ce que votre prochaine commande soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co.,

ST. CATHARINES, ONT.

Ecrivez et demandez nos prix.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

INVITATION

Monsieur A. Blondin,
Président
des Commerçants de Vins et Liqueurs
de la cité de Montréal.

Monsieur,

Mesdames J. Lincourt et Hon. Bertrand ont l'honneur d'inviter Messieurs les Membres de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, à un banquet qui sera donné au profit des orphelins de la Salle d'Asile Saint-Vincent de Paul, 48, rue Visitation, le mercredi, 25 janvier 1905, à 8 heures P. M.

Montréal, 6 décembre 1904.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE

Montréal, 21 décembre 1904.

A M. Olivier Campeau,
Chef de Police de la Cité de Montréal,
Hôtel de Ville.

Monsieur: —

J'ai reçu instruction de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, de vous informer qu'elle suit avec intérêt la campagne que vous avez ouverte contre les personnes qui contreviennent aux règlements concernant la vente des boissons le dimanche.

Cependant nous nous croyons justifiables d'espérer que les hôteliers et les restaurateurs ne seront pas les seuls sur lesquels vous exercerez votre active surveillance. Il y a d'autres contempteurs de la loi; — et ils sont légion — bien plus redoutables; ce sont certains épiciers qui vendent illicitement au verre, le dimanche et la semaine, et, particulièrement les établissements généralement connus pour vendre des boissons sans licence. C'est sur eux que l'Association prend la liberté d'appeler spécialement votre attention. Espérant que le zèle, que vous déployez à faire respecter la loi par les uns, vous l'appliquerez aussi sur d'autres certainement plus coupables.

Veuillez me croire,
Monsieur le Chef,
Votre obéissant serviteur,
L. A. LAPOINTE,
Sec. Ass'n. Com. V. & L. de la C. M.

INVITATION

Mr. A. Blondin,
President Montreal Licensed Victuallers Association.

Sir,

Mesdames J. Lincourt and Hon. Bertrand have the honour to invite the Members of the Licensed Victuallers Association of Montreal to a banquet to be given in aid of the Orphans of the Salle St. Vincent de Paul, on Wednesday, Jan. 25th 1905, at 8 p. m., at 48 Visitation Street.

Montreal, Dec. 6th 1904.

OFFICIAL CORRESPONDENCE

Montreal, 21st. December 1904.

O. Campeau, Esq.,
Supt. of Police,
Montreal.

Dear Sir: —

I have been instructed by the Licensed Victuallers' Association of Montreal to inform you that the association is following with interest the campaign which you have inaugurated against the offenders of the law concerning the sale of liquour on Sunday.

We think we are justified however, in expressing the hope that the hotel and restaurant keepers are not the only ones whom you shall look after. There are other offenders against the law, and they are much more numerous and cause ever so much more harm. I refer to certain grocers who sell illegally by the glass, both on Sunday and week days, and, more particularly to places generally known to sell liquour without a licence. We desire to call your earnest attention to these establishments, in a special manner and trusting that, in your zeal to have the law respected by one category of offenders, another class, much guiltier, shall not be overlooked.

Believe me,
Dear Sir,
Your obedient servant,
[Signed] L. A. LAPOINTE,
Secy. L. V. A. of M.

La maison Koch Lautern & Co., de Francfort, a adressé à MM. Law Young & Co., la lettre suivante:

Les vendanges sont terminées encore une fois, et partout le vin nouveau repose dans les caves. A peine la première et violente fermentation est-elle passée, qu'on entend déjà des prédictions au sujet des qualités qui se développeront dans la production de cette année.

Grâce à la température propice que nous avons eue durant l'été, les vignes ont progressé d'une manière remarquable, et la floraison a eu lieu plus tôt que l'année dernière. Heureusement, cette floraison abondante n'a pas été affectée par les gelées nocturnes, et à la fin de juin, elle était déjà terminée dans presque tous les districts. Un temps très sec a régné en juillet et août, et le soleil, qui n'a cessé de briller, a largement contribué au développement de la vigne. A la fin du mois d'août, les vignes de tous les districts étaient dans les meilleures conditions, et justifiaient les pronostics d'une vendange satisfaisante en quantité et en qualité.

Quant aux maladies redoutées de la vigne, le "peronospora" et l'oïdium n'ont pas fait grand mal cette année, grâce aux mesures préventives, énergiques que l'on a adoptées. Dans quelques endroits, les vignes ont souffert des ravages faits par le Heu et Sauerwurm, un insecte des plus dangereux pour la vigne, car on n'a pas trouvé de méthode pour le combattre avec succès. Cependant la chaude température du mois d'août a empêché la propagation de ce ver. Malheureusement, le mois de septembre a été très pluvieux, et ce mois, qui devrait être un mois de cuisson pour le raisin, a complètement manqué de remplir son devoir. Bien plus l'action du soleil aurait grandement augmenté, au profit de la qualité, la quantité de saccharine dans le raisin déjà en train de mûrir. Le temps pluvieux s'est maintenu pendant tout le mois de septembre et le commencement d'octobre, et a fait pourrir les grappes, diminuant ainsi de beaucoup la quantité. Il a fallu commencer la vendange partout dès le milieu d'octobre, et tous les districts se sont mis à cette opération, après avoir eu encore une fois une période de beau temps sec.

En somme la qualité de la récolte de 1904 sera tout-à-fait satisfaisante. Le moût a accusé une moyenne de 70 à 95 degrés Oechsle, moyenne qui s'est élevée dans quelques régions jusqu'à 150 et 160 degrés. L'acidité varie de 6, 5 à 12 pour 1000.

Les pronostics les plus favorables, quant à la qualité se sont vérifiés dans le Rhinegau, qui produit les vins du Rhin les plus fins; la quantité également est en général des plus satisfaisantes.

Les grappes de premier choix fourniront un vin idéal, absolument supérieur. Il se fait peu d'affaires en vins nouveaux; les propriétaires détiennent jalousement par devers eux leurs stocks magnifiques, et ne les mettront sur le marché que lorsque les vins pourront être classifiés sous le rapport de la qualité.

Dans les districts de Rheinhessen et de Nahre, la récolte a aussi été très bonne. Dans certains endroits, la qualité est tout-à-fait supérieure; dans d'autres, elle n'est qu'ordinaire; quant à la quantité, elle est satisfaisante. Les affaires sur les vins nouveaux sont beaucoup plus actives là que dans le Rhinegau, et les prix payés atteignent ceux de la récolte de 1900.

On signale encore de bonnes vendanges sur la Moselle et la Saar, où il s'est fait de grandes ventes à des prix respectables. Les propriétaires de grandes propriétés ne vendent pas pendant la vendange; mais comme dans le Rhinegau, ils conservent leurs produits pour les célèbres ventes aux enchères du printemps, qui ont lieu à Trèves et à Berncastel.

Dans le district du Palatinat, la quantité et la qualité de la récolte sont excellentes; le raisin a produit de bons vins à tous les prix.

En somme, nous pouvons dire que la récolte de cette année donne un vin, dont la qualité permet au commerce de donner satisfaction entière aux consommateurs.

De Plus en Plus Populaires.

BYRRH Le Roi des Apéritifs et Toniques

Bouteilles d'un Litre	Caisse 12 bouteilles	$11.00
Bouteilles d'un Demi-Litre	Caisse 24 bouteilles	11.00

COGNAC –BOUTELLEAU & CIE.

F.P.	Caisse 12 Bouteilles	9.50
X.V.O.B. Fine Champagne, Vieille 1831	Caisse 12 bouteilles	16.00

WHISKY ECOSSAIS–RODERICK DHU..... 9.50

LIQUEURS FRANCAISES–NUYENS & CO.

Maraschino Superfin	Caisse 12 bouteilles	10.00
Cherry Brandy	Caisse 12 bouteilles	10.00
Pousse-Café	Caisse 12 bouteilles	10.00
Crême de Menthe, Rose, Blanche, Verte	Caisse 12 bouteilles	10.00
Crême de Violettes	Caisse 12 bouteilles	10.00
Apricot Brandy	Caisse 12 bouteilles	15.00
Peach Brandy	Caisse 12 bouteilles	15.00
Crême de Thé Pékao	Caisse 12 bouteilles	18.00

Etc. Etc. Etc.

WHISKEYS CANADIENS–H. CORBY.

Whiskey Blanc	Caisse 12 bouteilles	5.00
Canadian Rye	Caisse 12 bouteilles	5.00
Canadian Rye	Caisse 32 flasks	6.00
Purity Rye	Caisse 12 bouteilles	6.50
Purity Rye	Caisse 32 flasks	7.50
I.X.L. Rye	Caisse 12 bouteilles	7.00

HUDON, HEBERT & CIE.

Négociants en Epiceries Vins et Liqueurs

——La Maison qui possède la direction la plus libérale au Canada.——

L'ANNE NOUVELLE

Nous souhaitons à nos lecteurs une année prospère dans leurs affaires et une bonne santé indispensable pour mener à bien leurs entreprises.

A la corporation des commerçants en vins et liqueurs nous souhaiterons de sortir des embarras qui leur sont crées de toutes parts. Il y a contre eux une levée de boucliers à laquelle ils auront à faire face, nous espérons qu'ils sortiront victorieux de la lutte. Plus que jamais ils ont besoin de se sentir les coudes, de s'unir pour la défense de leurs intérêts communs.

Nous souhaitons que la loi des licences qu'ils ont vainement tenté de faire amender dans un esprit de justice, d'équité et de moralité soit enfin étudiée par le gouvernement dans le sens indiqué par les Conventions de la Fédération des Commerçants en Vins de Liqueurs.

Ce souhait comporte en même temps celui de voir disparaître le commerce illicite des boissons qui est une plaie matérielle et morale pour les commerçants licenciés.

Que l'année 1905 voie donc une ère nouvelle se lever pour les commerçants en vins et liqueurs qui ne demandent que l'observance des lois aussi bien par eux-mêmes que par les autres.

LES ATTAQUES CONTRE LES HOTELIERS

Il faut réagir

Il est vraiment regrettable de voir que les hôteliers de Montréal soient, depuis quelque temps, en butte aux attaques les plus gratuites et les plus injustes d'une grande partie de la presse. Il n'est pas de calomnies dont les hôteliers n'aient été abreuvés.

A lire ces journaux, les hôteliers seraient responsables de tous les crimes qui se commettent dans la ville de Montréal.

Que des criminels aient accompli leur crime sous l'influence de l'ivresse, le fait est indéniable. Mais est-ce la faute de l'hôtelier qu'un crime ait été commis par un homme ivre? Où, quand, comment et dans quelles circonstances le criminel s'est-il enivré? Voilà ce que ne se demandent même pas les accusateurs de l'hôtelier?

La vérité est que la plupart des hôteliers, pour ne pas dire tous, refusent de vendre des boissons enivrantes à ceux qui confinent à l'ivresse et ils sont bien rares les hôteliers qui vendent à boire à cette catégorie d'individus qui, un jour ou l'autre, ont à répondre de leurs crimes devant les tribunaux.

Cherchez et vous trouverez que les criminels, les ivrognes invétérés, les alcooliques sont, pour la presque totalité, les clients des tripots borgnes, des débits clandestins sur lesquels les hôteliers licenciés ont depuis longtemps attiré l'attention des autorités municipales, de la police et du gouvernement.

Cette catégorie d'individus craint trop la lumière du grand jour pour se montrer devant les comptoirs des hôtels et restaurants licenciés.

Les hôteliers de Montréal, disons-le hautement, sont des commerçants respectables, plus respectables que les hôteliers de la plupart des villes d'Amérique.

Il n'est pas difficile de le prouver.

Avant d'accorder une licence d'hôtelier, les commissaires des licences s'enquièrent, avec toutes les garanties possibles, de l'honorabilité et de la moralité de ceux qui demandent cette licence.

Le postulant doit avant tout jouir d'une bonne réputation et de l'estime de ses voisins puisque, pour qu'il puisse tenir un hôtel, il doit recueillir les signatures de 25 contribuables demeurant dans son voisinage immédiat.

Tous les ans la licence doit être renouvelée et, tous les ans, l'hôtelier passe moralement au crible, si nous pouvons nous exprimer ainsi, des commissaires des licences.

Dans ces conditions, une licence est un brevet d'honorabilité qui devrait mettre les hôteliers à l'abri des attaques dont ils ont été dernièrement l'objet.

Ces attaques aussi ineptes qu'imméritées ont eu pour effet de discréditer les hôteliers dans l'esprit public et de créer contre eux un mouvement qui ressemble à de la persécution et dont le résultat le plus immédiat est une certaine dépréciation dans la valeur de leurs établissements.

Les hôteliers, espérons-le, ne vont pas se croiser les bras en présence d'une telle situation.

Le mois prochain l'Association de Montréal réunira ses membres en assemblée générale annuelle; que tous se rassemblent autour du bureau de direction composé d'hommes ayant à cœur leurs intérêts et, qu'avec eux, ils s'entendent pour combattre leurs ennemis et obtenir les réformes à la loi des licences dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc, etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TELEPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

CRUCHES a LIQUEURS

EN

Poterie

Ce sont les meilleures et les plus attrayantes des cruches sur le marché du Canada.
On garantit qu'elles contiennent une mesure impériale et qu'elles ont été éprouvées.

Cruches a Couvercle noir

100 — 1 gallon — pour $12.00

Cruches a bande bleue

100 — 1 gallon — pour $14 00

Nous avons toutes les dimension depuis 1/2 gallon jusqu'à 5 gallons.

Adresse:

Phones
North 1552
North 1787

The Toronto Pottery Co.
75-81 Cottingham St.
Toronto, Can.

LE DECLIN DE LA CONSOMMATION DE VINS LEGERS

"The Lancet", l'organe médical le plus autorisé d'Angleterre, a publié, à la date du 8 octobre 1904, l'article suivant:

Il est curieux qu'au moment où les vins de Bordeaux ou clarets sont meilleur marché, plus abondants et plus purs qu'ils ne l'ont jamais été, la demande du public pour ces vins ait diminué d'une manière si évidente. Le fait est, que de nos jours, le claret n'est pas compris par la majorité du peuple et il faut bien admettre qu'à moins d'être proprement manipulé le claret peut être facilement une boisson déplaisante et sans intérêt. Par contre, il n'y a pas de vin plus fin, de vin d'un caractère plus salubre et en possession d'un bouquet plus délicat qu'un claret relativement non acide, sain et léger, quand il a été l'objet des meilleurs soins. Le claret vaut bien la peine d'être compris, mais il est à craindre que beaucoup de personnes manquent d'apprécier le claret parce qu'il n'est pas assez puissant et, en outre, c'est un vin délicat qui ne se conserve pas. Beaucoup d'individus préfèrent un vin âpre et prêt qui peut être réservé pour un emploi futur après qu'une partie a été employée, le restant ne changeant pas d'une manière perceptible ni ne devenant sûr. De tels vins, cela va sans dire, manquent de délicatesse et sont "lourds" et par suite de leur teneur alcoolique relativement élevée se conservent bien et dans une condition plus ou moins potable. Pour des motifs économiques, vraisemblablemena, certaines gens choisissent des vins relativement lourds, un peu de vin fort, "allant plus loin", trouvent-ils, qu'un vin délicat et léger. Il faut peu de chose, cependant, pour prouver qu'un vin léger et sain est plus salubre que les vins plus lourds et la ration alcoolique a plus de chance d'être dépassée dans ce dernier cas. Du claret sain ne contient, après tout, que peu d'acide libre et, sous ce rapport, il contient invariablement la proportion minimum d'acide de tous les vins. De plus, les vins de Bordeaux rouges sont certainement moins acides que les vins blancs, tout en ne contenant pratiquement aucun sucre par rapport aux vins blancs. Pour la santé et individuellement, il serait sans aucun doute mieux de boire un claret léger et plaisant qu'un verre de spiritueux ardents et de l'eau. Du bon claret sain n'a pas besoin de contenir plus d'alcool que l'ale ou stout, tout en étant libre des matières extractives de ces derniers. Il est bien connu que dans les pays ou la boisson classique est le vin ordinaire, le peuple qui se contente d'une boisson aussi simple mais généreuse en même temps a des inclinaisons sobres, montre un bon bilan quant à la santé, et est exempt des influences démoralisantes résultant de la consommation de spiritueux. Cependant, en Angleterre, on pourra jouir des mêmes avantages tellement est bonne, bon marché et abondante la fourniture de claret léger qu'on importe en ce moment. Le déclin dans la consommation de vins légers en faveur de vins lourds ou l'absorption de spiritueux ardents semblerait témoigner qu'une demande pour des stimulants plus vigoureux et d'une action plus rapide s'est créée; et les aspects sociaux et moraux d'une telle demande méritent de sérieuses réflexions.

DEMANDES D'ADMISSION

Les personnes dont les noms suivent ont demandé à être admises membres de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal:

MM. Jos. Nantel, hôtelier, 151 rue St-Paul; Alfred Chevalier, hôtelier, 1309 rue Ste-Catherine; J. S. Séguin, hôtelier, 76, rue St-Laurent.

Nous rappelonsi à nos lecteurs que MM. Freyseng Cork Co., Ltd., 655-661 rue St-Paul, Montréal, font un commerce des plus importants de toutes les spécialités requises pour l'embouteillage des spiritueux, vins, bières et eaux minérales. C'est une maison absolument digne de confiance et qui protège toujours les intérêts de ses clients.

THE DECLINE IN THE CONSUMPTION OF LIGHT WINES

"The Lancet", a medical organ of highest authority in England, published, under date of october 8th 1904, the following statement:

It is curious that when Bordeaux wines or clarets were never cheaper, more abundant, and purer than they are in the present day the public demand for them should so decidedly have diminished. The fact is that nowadays claret is not understood by the majority of people and it must be admitted that unless it is handled properly claret may easily be an unpleasant and uninteresting beverage. On the other hand, there is no finer wine — no wine of a more wholesome character or possessing more delicacy of flavour — than a light, sound, relatively non-acid claret when proper care is devoted to it. Claret is well worth while understanding but it is to be feared that many persons fail to appreciate claret because it is not potent enough and, besides, it is a delicate wine which will not keep. Many individuals prefer a rough-and-ready wine which can be reserved for future use after a portion has been used, the remainder not perceptibly changing or becoming sour. Such wines, of course, lack delicacy and are "heavy", and owing to their comparatively high alcoholic strength keep well and in a more or less drinkable condition. Economical motives presumably lead some people to select comparatively heavy wines — a little strong wine "goes further", they find, than a light delicate one. It needs very little to prove, however, that the sound light wine is more wholesome than the heavier descriptions of wine and the alcoholic allowance is more likely to be exceeded in the latter case. Sound claret, after all, contains but little free acid and, in fact, in this respect it invariably contains the least proportion of acid of all wines. Again, red Bordeaux wines are certainly less acid than white wines, while they contain practically no sugar compared with white wines. In health the individual would undoubtedly be better for drinking a pleasing light claret rather than a glass of ardent spirits and water. Good sound claret need not contain more alcohol than does ale or stout while it is free from the extractive matters of the latter. It is well known that in countries where the staple beverage is vin ordinaire the people who are content with such a simple but withal generous drink have sober inclinations, show a good bill of health, and are free from the demoralising influences of spirit-drinking. Yet in this country the same advantages may be enjoyed, so good, cheap, and abundant is the supply of light claret imported at the present time. The decline in the consumption of light wines in favour of heavy wines or the drinking of ardent spirits would appear to be evidence that a demand for more vigorous and rapidly acting stimulants has arisen and the social and moral aspects of such a demand are worth serious reflection.

LA LOI DES LICENCES

Progrès

Le Trésorier de la Province l'Hon. McCaskill a fait part à l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal de l'intention du gouvernement de rencontrer à Montréal les délégués de l'Association au sujet de la Loi des Licences qui est actuellement à l'étude auprès du Gouvernement.

Les Commerçants en Vins et Liqueurs apprendront certainement avec satisfaction que leurs voeux réitérés dans leurs conventions vont enfin être pris en considération. Nous pouvons donc espérer qu'à la prochaine session du Parlement provincial, une nouvelle loi donnant satisfaction au commerce légitime sera votée et que cette loi sera suffisamment répressive en ce qui concerne la vente illicite des boissons enivrantes pour mettre virtuellement fin au commerce clandestin des vins et liqueurs.

LE MONDE DES HOTELIERS

Nous apprenons que l'hôtel Ottawa de St-Hyacinthe, vient d'être complètement restauré et que, depuis sa restauration, c'est un des rendez-vous favoris des voyageurs de commerce. Cet établissement est sous l'habile direction de Madame Ledoux et de son fils.

× × ×

Nous apprenons que M. Bureau, propriétaire de l'Hôtel du Bout de l'Ile, a l'intention de donner plusieurs réunions de courses au trot, pendant la saison d'hiver.

× × ×

L'hôtel Péloquin est certainement un des hôtels les plus fréquentés des environs de Montréal, ceci est dû aux efforts intelligents de son populaire propriétaire, qui ne néglige rien pour assurer le confort de ses visiteurs. Hiver comme été, on y trouve de nombreux Montréalais qui viennent s'y distraire pendant quelques heures.

× × ×

Les marques de vins et liqueurs bien connues de la maison F.-X. St-Charles et Cie, sont offertes aux licenciés de Montréal, par MM. Geo. Duclos, Geo. W. Bonner et A. Lavallée.

× × ×

Désormais, M. J. F. Perrault, visitera, dans les intérêts de la maison A. O. Fiset, les hôteliers de Ste-Cunégonde et de St-Henri.

× × ×

Au nombre des meilleurs hôtels de notre province, on doit certainement mentionner le Château Lemay, de Victoriaville. C'est un établissement supérieurement tenu et qui fait honneur à son populaire propriétaire, M. S. Lemay.

× × ×

MM. Bodwell & Wright, les propriétaires du New Sherbrooke House, ont su faire de leur établissement l'hôtel le plus fréquenté des Cantons de l'Est. C'est un établissement modèle à tous les points de vue et sa proximité du Chemin de Fer en fait d'hôtel le mieux situé de Sherbrooke.

× × ×

Comme d'habitude à l'ouverture de la saison d'hiver, MM. Blondin et Corbeil, distribuent à leurs nombreux clients et amis, la cédule officielle des principaux "matchs" de hockey, et de jeu de quilles. Le programme que ces messieurs publient cette année est des plus coquet et sera d'un grand intérêt pour les sportmen qui, nous en sommes sûrs, tiendront chacun à en avoir un.

REVUE GENERALE

Parmi les directeurs nouvellement élus de la Dominion Commercial Travellers' Association nous relevons le nom de M. Arthur Terroux, de la maison Law, Young & Co., de Montréal.

* * * *

MM. Acker, Merrall & Condit Company de New-York succèdent à la Castle Wine Co. comme agents de vente au Canada pour MM. W. & A. Gilbey Ltd, de Londres, Angleterre.

Le représentant au Canada de MM. Acker, Merrall & Condit Company est M. Duncan J. Cameron.

* * * *

La vente des Vins des Hospices qui a eu lieu le 13 novembre, à Beaune, a eu un très grand succès, tous les lots offerts ont rapporté des pleins prix. Cette vente qui a lieu annuellement est un des événements les plus marquants dans le commerce des vins de Bourgogne.

* * * *

L'eau minérale White Rock a obtenu le Grand Prix à l'Exposition de St-Louis. MM. F. X. St-Charles & Cie en sont les distributeurs pour le Canada.

* * * *

D'après le représentant de la Freysing Cork Co. Ltd., les affaires continuent à être satisfaisantes. La demande continue à porter sur les spécialités pour embouteilleurs de bière. Les paiements sont bons.

* * * *

D'après MM. Laporte, Martin & Cie, les affaires ont été très actives pendant le mois de décembre. Toutes les lignes pour le commerce des fêtes ont été de grande vente: liqueurs, vins de Champagne, vins doux d'Espagne, etc.

Les paiements sont satisfaisants.

MM. F.-X. St-Charles & Cie nous informent que les affaires ont été très satisfaisantes pendant toute la durée du mois de décembre. La demande a été excellente pour toutes les spécialités de la maison, telles que les liqueurs fines d'origine française, les vins de Champagne et les eaux minérales de Vichy, Cusset et White Rock.

* * * *

M R. Carignan, de la maison B. O. Béland, rapporte une bonne activité dans les affaires pendant le mois de décembre. Comme de coutume à cette époque de l'année, le gros de la demande s'est porté sur les liqueurs françaises, sur les vins de Champagne et les vins d'Espagne.

Les remises sont plutôt satisfaisantes.

* * * *

MM. S. B. Townsend & Co. constatent une demande active pour tous les spiritueux en général. La demande pendant le mois de décembre a été toute aussi forte que l'an dernier. De fait, on remarque avec satisfaction, un grand accroissement dans la vente des vins de Champagne.

Les remises sont satisfaisantes.

PERSONNEL

— M. Walter R. Wonham a tout dernièrement fait un voyage d'affaires à St. John, N. B. et à Halifax.

— M. Carl Sharhag, représentant de la maison Edouard Saarbach & Co., de Mayence, Allemagne, négociants en vins du Rhin et de la Moselle, est à Montréal depuis une dizaine de jours et va partir pour un voyage en Californie.

M. Sharhag est très satisfait des affaires qu'il a faites à Montréal.

— Les voyageurs de la maison B. O. Béland, MM. R. Sauvage, E. Schetagne et R. Dufresne qui sont actuellement à Montréal repartiront en tournée d'affaires le 10 janvier.

— C'est avec plaisir que nous apprenons que l'état de santé de M. B. O. Béland s'est considérablement amélioré.

— M. N. F. Crossen, représentant la maison F. X. St-Charles & Cie, partira prochainement pour un voyage d'affaires dans l'Ontario. Il visitera le commerce compris entre Windsor et North Bay.

— Aussitôt après les fêtes M. Charles Raymond partira pour un voyage d'affaires dans la partie Ouest de la Province de Québec. M. Raymond qui est un voyageur de commerce les mieux connus représente la maison F. X. St-Charles & Cie.

— M. R. Carignan, de MM. B. O. Béland, a tout dernièrement fait un excellent voyage d'affaires, à Québec.

— M. A. O. Fiset, importateur de vins et liqueurs, s'embarque le 29 décembre, à New-York, à bord de "La Savoie," à destination d'Europe.

Durant son absence, sa maison de commerce sera gérée par M. L. P. Hardy.

EXTENSION DE TEMPS POUR LE DEDOUANEMENT DES LIQUEURS

Le Département des Douanes a avisé les Collecteurs des Douanes que la date primitivement fixée au 31 décembre 1904 pour la sortie des entrepôts des liqueurs, en vertu des amendements au tarif des douanes relatifs au gin, au rhum, au cognac et au whisky, a été reculée jusqu'il en soit "autrement ordonné".

Dans notre numéro du mois d'août nous avons reproduit le renseignement suivant tiré d'une circulaire adressée aux Collecteurs de Douane:

Les liqueurs en caisse mises en entrepôt antérieurement au 8 juin pourront être sorties d'entrepôt jusqu'au 31 décembre 1904 [à moins qu'il n'en soit autrement ordonné] suivant les quantités antérieurement entreposées.

Il s'agissait des marchandises mises en entrepôt d'après l'ancien système de mesurage et qui pouvaient être sorties des entrepôts douaniers en payant les droits d'après l'ancien système de mesurage.

Nous devons féliciter le gouvernement d'avoir étendu, sans en fixer la limite, le temps pour la sortie de ces marchandises. Il existe des quantités de liqueurs en entrepôt importées avant l'établissement du nouveau système de mesurage et c'eût été démoraliser le commerce que de l'obliger à prendre possession de ces marchandises avant le 31 décembre 1904,

UN HOTELIER

Devenu riche expliquait ainsi pourquoi il avait fait fortune : **"Parce que je n'ai jamais acheté et vendu que des boissons de choix pures, saines, hygiéniques."**

IMITEZ-LE.

en achetant les marques de choix suivantes :

Liqueurs	P. Garnier
Champagne	Leon Chandon
Cognac	Jacques Nicot & Cie
Gin	H. Jansen
Scotch de	Macleay Duff & Co.

Venez visiter notre établissement ; vous y serez les bienvenus . . . .

B. O. BELAND

1684 Rue Notre-Dame, Montreal.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO. Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine —— Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

Dubonnet.	
Litres	12.00
½ Litres	12.50
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.65
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	9.00	5.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc Vougeot	25.00	26.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
"Club"	8.00	9.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Beaune	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	14.00	15.00
Chambertin	16.00	17.00
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	6.50
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin-à-Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Comte Castellane.		
Paniers	12.00	14.00
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
Rde Veslud.	qts.	pts.
Ve Chomedy	11.	12.00
Carte Blanche	18.00	19.00
Dry Monopole	31.00	33.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	4.75	5.75
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Domaine Tivoli.	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Domerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	1.10
Faure Frère.	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	1.00	
Nathaniel Johnston & Fils.		
[Fondée 1734]	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00

Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon 0.65

Plus vieux, le gallon de ..... 0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret 2.50 3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

D. McManamy & Co. — La cse

Cocktails "Saratoga" assortis: "Manhattan", "Whiskey", "Holland Gin", "Brandy" 8.25

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

One star	qt. 9.50
10 years old	qt. 12.25
Old Liqueur. 20 years old	qt. 16.00
V. V. S. O. P. 55 years old	qt. 45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne. — La cse

X X X	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile	Qts. 12.00	11.75
1 Etoile	Pts. 13.00	12.75
V. S. O. P.	Qts. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Qts. 28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
F. P. 48 ½ Flasks, sans verre	11.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00

5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse

10 caisses à la fois, 50c de moins

Au gallon [preuve] 3.90 @ 5.75

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855	qt. 16.00
Doctor's Special	qt. 11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00
Half Pints	10.00

Cognac Distillers Association. — La cse

3 étoiles. vieux	9.00
V. O. 12 ans	12.00
V. S. O. P. 20 ans	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croiset.

1 Grape	9.00	8.50
X	10.00	9.50
XX	11.00	10.50
XXX	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château . . St-Même 1860	24.00	23.00
Château . . . Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX 6.50

De Lormont. — La cse

XXX 6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.25	9.00
½ flasks n. c.	10.75	10.50

Paul Devaux. — La cse

Qts	7.50
Videaux XXX	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks	11.50
Etiquette Bleu argent. qts	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Dupont. — La cse

1 Grappe	9.00
X	10.00
XX	11.00
XXX	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

P. Frapin & Cie. — La cse

Une étoile	qt. 9.50
Medical	qt. 10.50
20 years old	qt. 13.00
25 years old	qt. 16.00
30 years old	qt. 19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints. Ord.	10.00	9.75
24 flasks—sans verre	10.00	9.75
48 ½ flasks—sans verre	10.90	10.65
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.00	.....
V. S. O. P. Qts.	18.25	.....

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
1 étoile	13.00	14.00
3 étoiles	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts 8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt. 11.00
V. S. O. P.	qt. 15.50
1890	qt. 18.00
1865	qt. 20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	10.00

F. Marion & Cie. — La cse

3 Stars, bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00

	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile	qt. 12.75
3 Etoiles	qt. 16.00
V. O.	qt. 17.25
V. S. O. P.	qt. 18.75
V. V. S. O. P.	qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. — La cse

Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
48 ½ Flasks avec verre	10.00
Au gallon [preuve]	3.65 @ 3.85

J. Nicot & Cie. — La cse

★ 9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse

Spécial	qts. 9.50
Une étoile	qts. 12.00
Deux étoiles	qts. 14.00
Trois étoiles	qts. 16.00
V. S. O. P.	qts. 17.50

E. Puet. — La cse

Une étoile	qts. 9.50
V. O.	qts. 14.50
V. O. P.	qts. 15.25
V. S. O. P.	qts. 16.25
V. V. S. O. P.	qts. 20.25
Au gallon	4.00 @ 7.00

J. Rémy

Quarts	6.50
Flasks	8.50

Renault & Cie. — La cse

Une étoile	qts. 10.00
V. O.	qts. 12.00
3 étoiles S. V. O.	qts. 15.00
V. S. O. P.	qts. 21.00
Club	qts. 18.00
50 Years Old	qts. 40.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

Ph. Richard. — La cse

S. O.	qts. 22.50
Fleur de Cognac	qts. 15.00
V. S. O. P.	qts. 12.25
V. S. O. P.	pts. 13.25
V. S. O.	qts. 10.50
V. O.	qts. 9.00
V. O.	pts. 10.00
V. O. 24 Flasks, plain	10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers	10.50
V. O. 16 Imp. Flasks	10.50

V. O. Preuve — Au Gal.

V. O. Barriques	3.80
V. O. Quarts	3.90
V. O. Octaves	4.00

V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.

V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.

V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.

Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. — La cse

Quarts 9.25
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. — La cse

Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .... 10.25
Au gallon.. .. .. 4.25

J. Sorin & Cie.

Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. — La cse

Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .... 7.50
Half Pints.... .... 8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient — La cse

25 Quarts... .. .. 5.50
50 Pints.... .. .. 8.50

Apollinaris — La cse

50 Quarts... .. .. 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... .. .. 8.50

Cantrell & Cochrane. — La doz

Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. — La doz

Soda Water.. .. .. 1 40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1 40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. — La cse

Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. — La doz

Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. — La cse

Source Badoit.. .. .. 6.00

Vichy. — La cse

Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. .. .. 10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.75

Vichy St-Yorre — La cse

Source St-Georges.. .. .. 8.00

White Rock Lithia	50 qts.	100 pts.	100 spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. — La cse

Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son — La cse

Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

A. Houtman & Co. — La cse

Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. — La cse

Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville — La cse

Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers — La cse

Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers — La cse

Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. — La cse

Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet — La cse

Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon — La cse

Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. — La cse

12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.00

Schlitz. — Le qt

Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Lager, Beauport. — La doz.

Pts. 2 doz à la caisse 60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine

	qts.	pts.
12 litres...	19.50	21.00

Bonald & Fils. — La cse

Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.

	qts.	pts.
Anisette...		13.50
Curaçao, Orange ou Blanc..		12.50
Marasquin...		13.00
Kummel, Superfin.		12.00
Kummel Crystallisé..		12.50
Green Peppermint..		13.00
Crème de Menthe, Blanche...		13.00
Cherry Cordial.		12.00
Cherry Brandy..		12.00
Blackberry Brandy...		12.00
Kirsch..		11.00
Bitter Triple...		12.00
Liqueurs assorties..		13.00
Crème de Menthe Verte.		13.00
Crème de Menthe Moka.		13.00
Crème de Menthe Cassis...		13.00
Crème de Menthe Noyau...		13.00
Eau-de-vie de Dantzik...		13.00
Orange Bitters..		9.50
Punch au Kirsh..		11.00
Peach Brandy...		12.00

F. Cazanove, Bordeaux.

Liqueurs du Père Kermann

	qts	14.25
Jaune.		
Verte..	pts	16.75
Peppermint.	pts	16.75
Anisette..		11.25
Curacao Rouge..		11.25
Curacao Rouge.	qts	13.25
Maraschino..	pts	14.00
Kummel Cristallisé..		11.00
Cherry Brandy..		12.75
Crême de Prunelles..		13.50
Crême de Cacao..		17.25
Crême de Menthe verte..		14.00
Crêmes assorties..		11.00
Punch au Rhum..		12.00
Crême de cassis..		11.50
Cordiales assortis..		10.00
Kirsch Cazanove..		12.00
Kirsch Figeroux..		13.25
Absinthe Regnier..		10.50
Absinthe Figeroux..		13.25
Rhum Ste-Luce..		12.00
Rhum Kingston..		14.50
Bitter Figeroux..		11.75
Vermouth....		9.00
Sirop de Grenadine..		11.00
Crême de Mandarines.		8.00
Crême de Fine Champagne. . . .		13.50
		12.50

Delizy & Doistan

	qts.	pts.
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	14.00	15.00
Liqueur verte	15.00	16.00

Alex Droz & Cie.

	qts.	pts.
Crème Cacao-Chouva..	16.00	17.00

Nelson Dupuy.

	qts.	pts.
Maraschino...	12.00	
Grenadine...	8.50	

Frémy Fils.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	16.00	17.00
Orange Whiskey...	14.00	

P. Garnier. — La cse

Liqueur d'or, 12 litres.... ..... 20.00
Liqueur jaune (chartreuse) 20.00

La Grande Chartreuse

	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.00
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	9.00	

Melrose Drover Ltd.

Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier.

	qts.	pts.
Crème de Menthe Verte....	11.00	
Cherry Brandy..	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille...	12.50	
Kirsch ***..	11.00	
Prunelle de Bourgogne. . ..	12.50	
Crème de Framboises... ...	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.. ..	18.00	
Crème de Cassis..	11.00	
Fine Bernard...	15.00	
Grenadine...	8.50	
Anisette..	10.50	
Kumel..	12.00	

G. Terrand.

Petite Chartreuse.. .. .. ..18.00 19.00

Wilson.

	qts.	pts.
Blackberry Brandy..	9.00	

Wynand Fockink.

	qts.	pts.
Anisette Blanche..	11.00	
Abricotine..	11.00	
Crème de Thé...	11.00	
Crème de Vanille..	11.00	
Crème de Cacao..	11.00	
Crème de Mocha..	11.00	
Crème de Violettes..	11.00	
Crème de Menthe Verte. . ..	11.00	
Curaçao Orange...	11.00	
Curaçao Blanc...	11.00	

MADERE

Blandy Bros — La cse

Very Superior... .. .. 8.50
Special Selected... .. .. 10.00
London Particular... .. .. 13.00

Cossart, Gordon & Co.
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
Rutherford & Browne.
Au gallon... ... . de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux. 7.50	
Etiquette Blanc—pâle... ... .10.00	
Adolfo de Torres y Hermanos. ..	
Au gallon... ... . de 2.50 @ 5.00	

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger... ... . 9.00		10.00
Piesporter 10.00		11.00
Berncasteler Doctor. 15.00		16.00
Crown Sparkling... .. .. ..18.50		20.00
Nonpareil Sparkling... .. ..24.50		26.00
Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
Zeltinger.. .. ..1892..	7.25	8.25
Braünberger. .. ..1892..10.50		11.50
Berncasteler Doctor. . .1889..17.00		18.00
"Silver Star" Sparkling. .. 18.50		20.00
Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling.. .. .. 16.00		17.00
Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger.. .. .. 8.50		9.50
Brauenberg... ... .12.00		13.00
Pisport.. .. ..13.00		14.00
Scharzberg — 1895.. .. .. ..18.00		
Sparkling Moselle.. .. .. ..18.00		19.50
Ed. Saarback & Co.		
Zeltinger.. .. .. 8.00		9.25
Piesporter, 1893 .. ..10.00		11.25
Brauneberger 10.50		11.75
Sparkling Moselle 17.50		19.00
Johann Schlitz		
Winnega 6.00		.....
Braünberger. 8.50		.....
Sparkling.. .. .. 17.00		.....
Hocheimer.. .. .. 17.00		.....
Cabinet.. .. .. 23.00		.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle... .. .. ..15.50		17.50
Sparkling Hock... ... .15.50		17.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport 8.50		9.50
Zeltinger 9.00		10.00
Braünberger 15.00		16.00
Berncastler Doctor 16.50		17.50

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom.. .... 7.25	
London Dry.... .... 7.25	
Booth	
London Dry.. .. .. 8.00	
Old Tom.. .. .. 8.00	
Club	
Old Tom.. .. .. 6.50	
Cold & Co.	
Marque Beaver .. .. Qts. 5.75	
Marque Beaver .. .. Pts. 6.75	
Colonial	
London Dry.. .. .. 6.50	
Gordon	
London Dry... ... . 7.50	
Old Tom.. .. .. 7.50	
Hill's & Underwood.	
London Dry 7.50	
Old Tom 7.50	
Thorne.	
Old Tom... ... . 7.50	
London Dry... .. .. 7.50	
Wilson	
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50	
Au gallon... ... . 2.00 @ 3.00	

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal... .. .. 5.00	
Crusado.. .. .. 6.00	
Rich Douro... ... . 9.00	
White Port.. .. .. 11.00	
Old Crusted. 12.00	
Royal Dry Superior 18.00	

J. M. Caselles y Tarrats
Au gallon.. .. .. 1.00 à 1.50
Cockburn, Smithes & Co.
Tawny.. .. .. La cse. 16.00
Au gallon... ... . 2.75 @ 7.00
Geo. H. Delaforce.
"Trocadero".. .. .. .. qts. la cse. 9.00
Robt. Delaro & Co.
"Antique"... .. .. .. qts. la cse. 7.00
Diez Hermanos.
Port, au gallon.. .... 1.95 à 5.00
Guimaraens & Co.
Invalid's Reserve.. .. .. La cse. 7.50
Au gallon... ... . 2.25 @ 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co.
Au gallon... .. .. 2.00 @ 5.50
Oliva Morez y Ca.
Old Tawny.. .. .. 6.00
MacKenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 10.00
Robertson Bros. & Co.
Medal Port No 1... .. .. 15.00
Medal Port No 2... .. .. 12.00
Favorita Oporto... .. .. 7.50
Au gallon... ... . 1.50 @ 6.50
Sandeman & Co.
Superior Old.. .. .. 12.00
"Club"... .. .. 18.00
"1890".. .. .. 25.00
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 15.00
T. G. Sandeman & Sons.
Au gallon... ... . 2.75 @ 9.00
Silva & Cosens.
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse. 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	qts.	pts.
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling.. ..	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Jce..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion..	8.00	9.00
Marque Lion ¼ Btles 4 doz.		10.25
Saint-Marc..	9.00	
Royal	10.50	
H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.		La cse
St. James, 12 litres		14.50
" 12 3-4 litres		11.50
" 24 1-2 litres		16.00
" 48 1-4 litres		19.00
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75	
Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50
Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	
Tom & Topsey.		
¼ Btles, 4 doz..	7.50	8.50
Uncle Tom.		La cse
Qts....		8.00
Flasks, 24...		8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves 4.25		5.25
Graves — au gallon..		1.10
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne... .. ..12.50		13.50
Graves... ... ... 6.50		7.50
Barsac... ... ... 8.75		9.75
Château Yquem.. .. ..24.00		25.00
J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Graves.. .. .. 5.25		6.25
Sauternes.. .. .. 5.50		6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....11.50		12.50
J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves... ... . 3.50		4.50
Faure Frères.	qts.	pts.
Sauterne.. .. .. 4.00		5.00
Sauterne... .. .. 5.00		6.00
Haut Sauterne.. .. .. 8.00		9.00
Château Barsac. 6.50		7.50
Château Yquem.... .. .. ..15.00		16.00
Jimenez & Lamothe.	qts.	pts.
Sauternes.. .. .. 6.00		7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac... ... . 6.00		7.00
Sauternes... ... . 6.00		7.00
Graves... .. .. 6.00		7.00
Haut Sauternes.. .. .. 11.50		12.50
Château Yquem.. .. .. 20.00		21.00
Labour 3.00		3.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves.. .. .. 4.80		5.80
1888 Barsac. 5.20		6.20
J. Latreille 5.25		6.00
Louis Maignen & Co... ... ... 3.25		4.25

SHERRIES

Alvarez & Co... .. ... au gallon.. .. 1.25
Blandy Bros.
Manzanilla.. .. .. La cse.... 8.50
Amoroso.. .. .. La cse....11.00
J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon.. .. ..1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.
Au gallon.. .. .. de 2.00 @ 10.00
Richard Davies.
Au gallon.. .... 1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.
Sherry, au gallon — de.. ..1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de.. 1.90 à 2.35
Pagalet, au gallon — de.. ..2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....3.85 à 4.65
Pedro Domecq.
Au gallon.. .. .. 1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.
Au gallon .. .. 1.25 @ 4.50
A la caisse .. .. 4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon.. .. 1.25
Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon.. .. .. 1.50 @ 6.00
Oliva Morez y Ca. La cse
Golden Sherry.. .. .. 6.00
J. P. Pémartin.
Au gallon.. .. ..de 2.00 @ 15.00
Robertson Bros. & Co.
Amontillado... .. .. .. La cse....15.00
Manzanilla... ... . La cse....12.00
Olorozo.. .. .. La cse.... 7.50
Au gallon... ... . 1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.
Royal.. .. .. La cse.... 5.00
Favorita.. .. .. La cse.... 6.00
Club — 1870... .. .. La cse.... 9.00
Amontillado... .. .. La cse....12.00
Orange.. .. .. La cse.... 8.00
Au gallon... ... . 1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)
Pale Dry.. .. .. La cse. 12.00
Montilla Fino, very dry. La cse. 12.00
"Club"... .. .. La cse. 18.00
Selected Old... .. .. La cse. 36.00
"Jubilee"... .. .. La cse. 50.00
Au gallon.. .. ..de 1.50 @ 10.00
A. L. Valdespino & Co.
Au gallon .. ..de 1.25 @ 6.50
A la caisse .. ..de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon.. .... 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon.. .... 85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co.	6.50
Martini et Rossi.. .. .. (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co.. .. [Italien]..	6.75

VIN DU RHIN

	qts.	pts.
Deinhard & Co.		
Laubenheim...	7.50	8.50
Nierstein...	9.00	10.00
Rudesheim...	16.50	17.50
Liebfraumilch...	18.00	19.00
Hockheim...	19.00	20.00
Marcobrunn...	23.00	24.00
Johannesberg...	26.50	27.50
Steinwein [cruchons]	12.00	13.50
Sparkling Hock...	18.50	20.00
Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50
Pints: $1.00 extra la cse.		
Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch..	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels.....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 . ..	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50
Ed. Saarback & Co.	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00
Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Dubonnet.	
Litres..	12.00
½ litres..	12.50
Quina Excelsior.. .. .. 15 litres	13.50
Red-Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial.	12.50
Vin St-Léhon	8.50
Vino Don Lorenzo....	7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres..	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port..	8.00

WHISKEYS CANADIENS

	La cse
Corby	
I. X. L.. .. .. qts..	7.00
Purity.... .. .. qts..	6.50
Purity... .. .. Flasks—32s.	7.50
Canadian.... .. .. .. qts..	5.00
Canadian.... .. .. .. Flasks—32s.	6.00
Whiskey Blanc "Corby".	
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	5.00
Hamilton Distillery Co.	**Le gal**
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks	7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. ..	5.50
Pints. . . . . 16 flasks	6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks	6.50
Special Pocket . . . 36 flasks	6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	7.00
Pints. . . . . 16 flasks	7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks	8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks	9.00
RYE — Royal Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
RYE — Royal Malt. . . . 25 U. P..	2.25
RYE — 2 Star Rye.. . . . 40 U. P..	1.75
RYE — 2 Star Malt.. . . . 40 U. P..	1.75
RYE — Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P..	2.40
RYE — Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P..	2.50
RYE — Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P..	2.75
Monopole Rye.	
Quarts..	7.00
16 flasks..	7.50
24 flasks..	6.50
32 flasks..	8.00
48 flasks..	9.00
Jos. E. Seagram.	La cse
"Star"..	
"Old Times"..	
White Wheat...	
No "83"..	
	Le gal
Old Times...	
White Wheat...	
Hiram Walker & Sons.	La cse
Canadian Club, 5 years old. qts..	9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s..	9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s..	10.00
Imperial .. .. qts..	7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s..	8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s..	8.50
	au gal.
Canadian Club—5 years old.....	3.60
Imperial.	2.90
Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
Malt. . . . . 25 U. P..	2.25
Wilson	La cse
Empire Rye... .. .. qts..	8.00
Empire Rye.. .. .. flasks..	9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks..	10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00	9.00
Moonlight.. .. .. qts..	6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s..	6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s..	7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s..	7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s..	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, ½ flasks..	9.00	....
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben Qts [10 years old].	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....		7.50
Pts....		8.50
24 flasks..		8.50
48 flasks....		9.50
12 Imp. Flasks..		11.00
24 Imp. 1-2 flasks..		11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.00
Bulloch, Lade & Co.		La cse
Loch Katrine.. .. .. qts..		7.50
Loch Katrine... .. .. .. Flasks..		8.25
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..		11.00
Special White Label..		9.50
Extra Special Gold Label..		11.00
Burns, Leslie & Co.		
Gleneil.. .. .. qts..		6.00
Peter Dawson		La cse
Perfection...		9.75
Special..		10.50
Extra Special..		9.50
Liqueur..		12.25
Old Curio, 20 years old..		14.50
Au gallon..	4.00 @	7.00
John Dewar & Sons, Ltd.		La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts.		8.75
"Special". .. .. qts.		9.25
Blue Label.. .. .. qts..		9.75
Special Liqueur [W. Label] qts..		12.50
Extra Special Liqueur... .. qts..		16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.		
Boderick Dhu		La cse
Quarts....		9.50
5 cses. 9.25; 10 cses. 9.00.		
Alex. Ferguson & Co.		La cse
P. & O. Special liqueur... .. qts.		10.00
Graham, Davy & Co.		La cse
Loch Carron. .. .. qts..		6.50
Greenless Bros.		La cse
Claymore... .. .. qts..		9.50
King Edward VII... Ext. Sp. qts..		9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts..		13.00
Haig & Haig		La cse
★★★...		9.50
★★★★★....		15.00
Liqueur..		16.00
Bleu Blanc Rouge..		9.50
J. & R. Harvey.		La cse
R. O. S...		12.50
Fitz James..		10.00
Hunting Stewart...		9.00
Jubilee..		8.50
Old Scotch..		7.50
Au gallon...	3.65 @	5.50
Wm. Hay, Fairman & Co.		La cse
Quarts..		7.75
Flasks...		8.75
Imperial Quarts.		11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P..		3.75
D. Heilbron		La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts..		7.50
King's Liqueur.. .. .. qts..		10.00
John Hopkins & Co.		La cse
"Old Mull" Blend...		9.50
"Navy Liqueur" V. O. S...		12.00
Melrose, Drover & Co.		Le gal
1 étoile.		4.00
2 étoiles...		4.25
3 étoiles...		4.50
4 étoiles...		4.75
5 étoiles...		5.00
Jas. Menzies.		La cse
Auld Scottie		9.50
Great Scot		9.50
McPherson, qts.		7.50
" 24 flks.		8.50
" 48 1-2 lfks.		9.50

Queen's choice	8.00
Royal Victoria	8.50
Au gallon	3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse

Mullmore 12 Btles. qts.	6.50
Mullmore 24 ½ Btles. pts.	7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.	10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.	10.50
Mullmore 24 Flasks pts.	8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes qts.	8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.	8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.	9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.	11.25
Heather Dew 48 Flasks	12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.	9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.	10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.	11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.	9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.	9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.	12.50
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes.	12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.	12.50

	Au gal.
Old Scotch Proof Quarts.	3.50
Old Scotch Proof Octaves.	3.60
Old Scotch Proof ½ Octaves.	3.65
Old Scotch Proof per gal.	3.75
Heather Dew Proof Quarts.	3.65
Heather Dew Proof. Octaves.	3.75
Heather Dew Proof ½ Octaves.	3.85
Heather Dew Proof Gallon.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.	4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.	4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.	4.50
Special Res. 15 U. P. Quarts.	3.50
Special Res. 15 U. P. Octaves	3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves	3.65
Special Res. 15 U. P. Gallon	3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.	4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.	4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.	4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.	5.00

Wallace Moir,

Imperial Quarts.	12.00

Alex. McArthur & Co.

Quarts.	7.00
Flasks.	8.00
Imp. Quarts.	10.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse

Black Horse.	7.50
Extra Special.	9.00
Freedom.	10,00
Special Liquor cream	11.00

Red Cross. — La cse

Quarts	6.00
24 Flasks	7.00
48 1-2 Flasks.	8.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old].	la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P.	le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P.	le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor.	cse. 9.50
"Mountain Dew," cruchons terre.	la cse 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre,	12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.	le gal. 4.75
Special Liqueur [15 years old].	12.50
Old Private Stock, [20 years old].	17.50

	le gal
Craigdhu. 10 O. P.	4.00
Dhuloch 9 O. P.	4.10
Special Blend. 8 O. P.	4.25
Special Blend. 15 U. P.	3.75

Ross Glen. — La cse

12 Quarts.	6.75
24 Flasks.	8.00
32 Square Flasks.	8.50
48 ½ Flasks.	9.00
12 Imp. Quart. Oval Flasks.	11.00
24 Imp. Pint. Oval Flasks.	11.50
48 Imp. ½ Pint Oval Flasks.	12.50

Royal Lochnagar — La cse

O.	9.50
O O O.	10.00

Scotch Marchant — La cse.

Special Old Highland Whisky.	10.00
par 5 caisses.	9.75
par 10 caisses	9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse

Old Islay.	10.00
V. O. Islay.	10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.	4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.	5.25

Stuart, Campbell, & Co.

Quarts.	6.50
Flasks.	7.50
1/2 Flasks.	8.50
Imperial Quarts.	9.50

Thorne — La cse

Kilty. qts.	9.50
Liqueur. qts.	11.00

John Walker & Sons. — La cse

Kilmarnock.	10.00

Wilson. — La cse

Braê-Mar. qts.	8.00
Braê-Mar. flasks.	9.00
Braê-Mar. ½ flasks.	10.00

Wright & Greig. — La cse

Premier.	12.00
Grand Liqueur.	20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse

Quarts.	8.50
Imperial Quart flasks.	11.50

Findlater. — La cse

A 1.	9.50

D. W. D. — La cse

1 Shamrock.	9.75
3 Shamrocks.	10.75
Banishannon.	1.50

John Jameson & Son. — La cse

1 étoile.	9.50
3 etoiles.	11.25

William Jameson. — La cse

1 harpe.	9.75
3 harpes.	10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse

Old Irish 12 Btles. rdes Qts.	6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes Pts.	8.00
Old Irish 48 Flasks	12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. Qts.	11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes Qts.	9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts.	11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts.	12.50

	Au gal.
Old Irish Quarts	3.65
Old Irish Octaves	3.75
Old Irish ½ Octaves	3.85
Old Irish Gallon	4.00
Special Irish Quarts	4.75
Special Irish Octaves	4.80
Special Irish ½ Octaves	4.90
Special Irish Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse

★	9.50
★★★	12.00
Special Malt.	10.50

George Roe & Co. — La cse

1 étoile.	9.75
3 étoiles.	10.75
St-Kevin. La cse.	7.50
Kilkenny. La cse.	6.50

NE SOYEZ PAS TROP SATURE DE DIGNITE

Il va sans dire, qu'un homme, debout derrière un comptoir de cigares, doit nécessairement avoir de la dignité; cependant, il est également vrai que trop de dignité fait du tort.

Pour beaucoup d'hommes, l'achat de cigares est un plaisir.

Aussi, s'approchent-ils du comptoir des cigares, avec plus ou moins de gaîté et ils aiment à être servis par un homme à la mine avenante; plutôt que par un monsieur si imbu de l'idée de sa dignité qu'il semble s'entourer de toute l'importance d'un juge siégeant au tribunal.

Depuis quelques années, MM. Bourassa et Fils, se sont fait une réputation enviable, comme fabricants d'installations de bars et de meubles artistiques. Nombreux sont les hôteliers et les marchands qui sont fiers des superbes installations que leur ont fait les messieurs sus-nommés. C'est tout spécialement à ces clients et amis, que MM. Bourassa et Fils, se font un plaisir de souhaiter une bonne et heureuse année 1905.

★ La maison Deinhard & Co., de Coblence, a tout récemment fait une expédition de 6000 cwts de vins du Rhin sur Rotterdam pour de là être reexpédiés à diverses maisons d'Angleterre et d'Amérique; c'est, dit-on, la plus forte expédition de vins du Rhin qui ait jamais été faite.

La maison Deinhard & Co. est représentée au Canada par MM. John Hope & Co.

UN CONGRES DU COMMERCE DES VINS ET SPIRITUEUX

Un congrès international du commerce des vins, spiritueux et liqueurs, se tiendra à Liège, en juin 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle que le gouvernement de la Belgique prépare dans cette ville.

Les questions à discuter sont de première importance. Ce sont:

Hygiène — Organisation de la défense du commerce des liquides contre ses détracteurs. Démonstration que l'abus seul est nuisible.

Législation — Unification des méthodes et des instruments d'analyses de vins et spiritueux en ces pays. De la protection des noms géographiques et des marques.

Statistique — Des différentes méthodes usitées en matière de production de consommation, d'exportation et d'importation. Graphiques. Projet d'unification.

Systèmes fiscaux — Organisation de la lutte contre le monopole de l'alcool dans les différents pays.

Transports — Du connaissement type universel. De la responsabilité des transporteurs en matière d'avaries.

CIGARS & TABACS

L'ART DE GARNIR UNE VITRINE DE MAGASIN

La raison d'être de votre vitrine de magasin et ce qui en fait sa pierre de touche, c'est le pouvoir qu'elle possède d'attirer les acheteurs. Le fait que les passants s'arrêtent pour la regarder, a une signification par lui-même; mais si l'étalage de votre vitrine engage quelque personne à entrer dans votre magasin, et à demander des renseignements sur un article en montre, alors l'arrangement de votre vitrine est un succès. Celle-ci ne peut pas faire la vente des marchandises, ou tout au moins d'un bien grand nombre d'articles, et tel n'est pas son véritable but.

Si elle amène le public dans votre magasin, elle a accompli la fonction qui lui est assignée, et c'est à vous et à vos employés à faire le reste.

Naturellement, il arrivera souvent qu'une personne voie dans la vitrine une pipe ou quelque autre article, et qu'elle en soit si satisfaite ainsi que du prix indiqué, qu'elle entrera et l'achètera sans faire aucune question; mais vous ne pouvez pas compter uniquement là-dessus. En réalité, ceci ne prouve pas que votre vitrine soit réellement bien disposée. Ceci prouve simplement que l'article en question avait une apparence assez belle pour attirer l'attention, et que le prix en était raisonnable; en outre, ceci montre encore que cet objet était convenablement disposé.

Par conséquent, une première chose essentielle est que chaque catégorie d'articles soit disposée de telle sorte qu'elle soit en elle-même une attraction et qu'elle conduise le spectateur dans le magasin.

Un second point pour une vitrine, c'est qu'elle présente dans son ensemble un aspect artistique; car, tandis que les détails d'une vitrine peuvent être bons et attirer certaines personnes, l'attraction pour un grand nombre d'autres consiste dans l'effet général. Ceci est facile à comprendre, quand on considère que, du bord du trottoir, les détails d'une vitrine ne sont pas très distincts pour les passants qui marchent vite et qui n'y donnent qu'un coup d'œil. Une vitrine disposée d'une manière vraiment artistique attirera davantage l'attention.

En outre, si les articles qui forment les traits saillants d'un étalage, valent la peine d'être regardés, il y a bien des chances pour que les spectateurs entrent, posent quelque question et peut-être fassant un achat.

Une vitrine dans laquelle on a observé avec attention les proportions, l'harmonie, l'ornementation, la couleur, les dimensions et la symétrie, est toujours un bon moyen de réclame. Si le public est impressionné favorablement envers votre magasin, par le simple coup d'œil qu'il a jeté sur la vitrine en passant, vous avez remporté un succès, parce que, en tant qu'acheteur possible, il a été amené à un certain état d'esprit qui doit toujours précéder un achat.

Bien entendu, il est très difficile d'estimer exactement ce que cette bonne impression ou cette bienveillance vaudra au marchand de tabac. Cependant nous savons tous que cette bienveillance est l'actif le plus important en affaires, et que l'on dépense parfois des milliers de dollars pour l'obtenir de manières différentes.

Vous considérez tous les membres de votre société et beaucoup de membres d'autres sociétés comme des clients possibles.

Vous vous efforcez de conserver vos clients ordianires en leur faisant toujours plaisir; vous cherchez à en faire de nouveaux, en faisant une bonne impression par vos annonces dans les journaux, vos réclames, vos circulaires et vos vitrines, sans compter la devanture de votre magasin.

Il n'y a pas de plus grande erreur que de ne pas estimer à sa juste valeur le savoir, ou l'intelligence des masses à se rendre compte de tout ce que vous faites, ou de compter sur leur ignorance. Elles peuvent n'avoir pas le sens critique que quelques-uns possèdent, mais la majorité des individus voit clairement la convenance et les qualités esthétiques des choses, même s'ils sont incapables de les exprimer ou de les décrire. Il y a un type qui sert de base à leurs critiques, même s'ils ne peuvent le dire et s'ils ne s'en rendent pas compte.

Nous pourrions essayer d'expliquer ceci de bien des manières; mais tout homme qui s'est occupé pendant un an ou deux de l'arrangement des vitrines, le comprendra facilement. Si l'effet artistique produit par une vitrine n'avait pas d'importance, il n'y aurait aucun bénéfice à attendre du fait que l'on attire l'attention de quelqu'un sur un objet dont il a besoin, que l'on crée de nouveaux besoins ou que l'on pousse à des ventes immédiates.

Quelques marchands et aussi peut-être des décorateurs de vitrines objecteront qu'il y a une distinction à faire entre la disposition pratique d'une vitrine et son arrangement artistique. En réalité, il existe une harmonie directe entre ces deux manières de disposer les objets dans une vitrine, et le décorateur qui ignore l'une ou l'autre, fait perdre à la vitrine la moitié de sa valeur; mais une combinaison des deux manières attirera l'attention d'une manière invincible.

L'architecture des vitrines a subi de grandes modifications depuis quelques années.

Il y a dix ans, les vitrines étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, et elles devront encore subir des changements.

Il arrive parfois que l'on rencontre encore quelqu'une de ces vitrines d'autrefois, avec de petites glaces maintenues dans de petits cadres. Cependant, nous avons aujourd'hui des vitrines dont les dimensions sont appropriées aux goûts du jour, mais dans lesquelles la disposition des articles est faite d'une manière indifférente, et conviendrait tout au plus à l'une de ces vitrines d'autrefois. Et voici pourquoi: le propriétaire d'un tel magasin compte sur l'architecture de sa vitrine pour faire ressortir avantageusement les articles qui y sont disposés. C'est un tort. Une bonne vitrine doit contenir un bon étalage, qui soit en harmonie avec elle, et la bonne qualité de l'un non accompagnée de celle de l'autre, ou réciproquement, gâte l'effet que le propriétaire s'est efforcé de produire, pour obtenir la publicité qu'une vitrine bien comprise doit nécessairement amener.

L'autre jour, nous avons vu un étalage qui produisait un très bel effet, grâce à un système d'éclairage qui projetait du haut de la vitrine toute sa lumière sur l'étalage. Des

1905

Nous espérons que nos amis les Tobaconistes ont eu leur part de la prospérité générale qui a prévalu au cours de l'année qui finit.

Nous accueillons avec plaisir l'appréciation toujours croissante de la valeur et du mérite de nos marchandises, et reconnaissons le surcroît de responsabilité qu'entraîne nécessairement l'augmentation de nos affaires. Nous devons remercier les marchands qui, par leur activité à stimuler la vente de nos marchandises, ont aidé à amener cet heureux résultat

Maintenir la qualité de nos marchandises, sera toujours notre devise, et nous souhaitons cordialement à tous nos clients une nouvelle année prospère.

The American Tobacco Co. of Montreal, Limited.

rayons en verre étaient suspendus à une certaine hauteur, et le plancher était artistiquement décoré au moyen d'un fond blanc.

La lumière filtrant à travers ces rayons, qui n'étaient pas trop chargés, produisait sur la partie inférieure de la vitrine un effet particulier, difficile à décrire, mais très agréable.

On peut, avèc un système d'éclairage électrique, obtenir des effets, remarquables dans leur variété, qui donnent comme résultat, des ventes au comptant.

(The Cigar and Tobacco World).

CHIENS CONTREBANDIERS

Pendant les trois derniers mois, les douaniers des frontières de Suisse et d'Italie ont tué 270 chiens, qui transportaient de Suisse en Italie du tabac, du sucre et du sel, matières soumises à de forts droits d'entrée en Italie.

Les frontières sont munies d'une barrière faite d'un treillage en fil de fer, et dans cette barrière, des ouvertures ont été pratiquées de distance en distance, cette distance n'étant que de quelques verges. Quand quelqu'un cherche à traverser la frontière, une sonnette d'alarme semblable à celles placées dans les magasins, mais avec un son beaucoup plus fort, se fait entendre. Des douaniers, armés de fusils, sont en faction tous les cent mètres.

Comme les contrebandiers ne pourraient se livrer à leur industrie, sans risquer leur vie, ils ont eu l'ingénieuse idée de dresser des chiens à porter au-delà de la frontière les marchandises de contrebande; et, ainsi que nous le disons plus haut, beaucoup de ces animaux ont trouvé la mort dans l'accomplissement de ce service.

En général, les chiens sont amenés d'un endroit éloigné et gardés pendant quelques semaines dans une ferme située près de la frontière, du côté italien, où on les nourrit très abondamment. Puis on les emmène dans un village du côté suisse, où on les garde peu de temps, et où on les laisse presque périr de faim. Pendant ce temps-là, un individu, vêtu comme un douanier italien, donne de temps à autre aux chiens de violents coups de crosse de fusil. Quand alors on met les chiens en liberté, après avoir attaché à leur collier une charge de marchandises de contrebande, ils s'enfuient au plus vite vers la ferme située du côté italien de la frontière, où ils ont reçu un si bon traitement autrefois.

Naturellement, dès qu'ils voient un douanier, dont ils reconnaissent l'uniforme, les chiens évitent autant qu'ils peuvent de s'approcher de lui. Dès que ceux-ci trouvent les portes, — elles ne sont pas fermées à clef, — ils se précipitent au travers, et, bien que la cloche d'alarme résonne et que le douanier arrive, les chiens parviennent à lui échapper.

Une fois de l'autre côté de la frontière, les marchandises, d'après la loi italienne, sont considérées comme ayant payé les droits d'entrée, et par conséquent ne peuvent être saisies nulle part.

Malgré la qualité des tireurs que le gouvernement italien maintient sur la frontière, et malgré les précautions prises, on raconte qu'un grand nombre de chiens ont fait trois ou quatre voyages et s'en sont tirés sains et saufs. On dit même que quelques-uns de ces animaux peuvent ouvrir les portes sans faire retentir la sonnerie d'alarme; mais il faut prendre cette assertion pour ce qu'elle vaut. — (The Cigar and Tobacco World).

LES FUMEURS EN MANDCHOURIE

Le correspondant d'un journal parisien, qui a fait des études sur les habitudes des fumeurs en Mandchourie, raconte que les Russes qu'il a vus là avaient l'air enchanté de tout ce qu'ils pouvaient trouver à fumer; mais que les Français, la plupart d'entre eux grands fumeurs, étaient absolument malheureux.

Le gouvernement russe, qui détient le monopole du tabac, ne vend que des cigarettes à ses sujets, car en réalité le peuple russe ne se soucie pas d'autre chose. Les quelques cigares que l'on trouve en Mandchourie sont de qualité inférieure, et valent la peine d'être vus.

Les Français que ce correspondant a vus là, cherchant du tabac pour leur pipe, ou des cigares, faisaient pitié à voir.

Le correspondant d'un des journaux illustrés de Paris raconte qu'il a parcouru presque toutes les villes de Mandchourie, où il y a des magasins, ou ce qui en tient lieu, et qu'il n'a jamais pu y trouver un bon cigare. Cependant quelques indigènes fument de longues pipes minces avec un petit fourneau. La cigarette, et rien que la cigarette, est en vogue en Mandchourie.

On ne rencontre jamais un Russe qui n'ait dans sa poche un étui en métal, rempli de cigarettes, quelquefois d'excellente qualité. Souvent ces étuis sont rehaussés d'ornements artistiques en filigrane, et portent le nom de leur propriétaire et souvent ceux de ses parents et amis. C'est une coutume curieuse; on voit couramment de ces étuis portant en relief plusieurs douzaines de noms.

Des cigarettes moins dispendieuses sont vendues dans la rue par des Chinois qui en portent de grosses charges sur leurs épaules. Ces cigarettes se vendent en boîtes sur lesquelles est représentée une tête de Maure. Les Chinois leur donnent le nom de papyrossa. Le mot papyrossa se rapproche du mot grec qui signifie papier; et en effet les cigarettes mandchouriennes sont aux trois quarts faites de papier, le reste pouvant être du tabac. Cependant les Russes les fument avec une satisfaction apparente. (Cigar and Tobacco World).

NETTOYAGE DES PIPES EN ECUME DE MER

Il arrive souvent que d'élégants acheteurs demandent aux marchands de détail de leur indiquer la meilleure manière pour nettoyer des articles en écume de mer véritable. Voici un moyen simple et facile à employer, que tout marchand de pipes pourra se rappeler et indiquer aux clients qui lui en feront la demande:

Un mouchoir de soie ordinaire suffit pour nettoyer les articles en écume de mer unie, après que l'on a pris soin d'enlever tout grain de poussière, au moyen d'une brosse douce. Si la moindre particule de sable restait sur le fourneau, le frottement de la soie sur la surface de la pipe pourrait produire des rayures.

Quelquefois il y a, sur l'écume de mer, des taches ou des marques qui ne peuvent être enlevées en frottant à sec; dans ce cas, il est nécessaire de laver soigneusement la pipe, au moyen d'une éponge douce et d'un peau d'eau et de savon.

Il faut prendre grand soin que l'eau ne pénètre pas à l'intérieur de la pipe, ce qui la détériorerait. Aussitôt que le lavage est terminé, essuyer vivement l'écume de mer jusqu'à siccité, et polir avec un mouchoir de soie.

★ Messieurs les Marchands-Détailleurs n'ignorent certes pas que l'époque des grandes fêtes annuelles, est par excellence celle qui favorise l'écoulement rapide et avantageux de tous les articles chers aux fumeurs. Mais, une chose qu'ils doivent savoir, c'est que la maison Jos. Côté, 186-188 rue St-Paul, Montréal, est à même, mieux que toute autre, de leur fournir ce dont ils ont besoin, et au plus bas prix! Un peu au hasard, signalons à MM. les détailleurs les articles suivants: Cigares **El Sargeant,** à 10c.; **Doctor** et **Champlain,** à 15 c.; Ces trois marques sont vendues en boîtes à tiroir, de fantaisie, contenant 25 cigares, c'est un article tout indiqué pour jolis cadeaux. M. Jos. Côté a aussi en stock une très grande quantité d'articles pour fumeurs, tels que: pipes, étuis à cigarettes, fume-cigares et fume-cigarettes importés et des meilleures marques. Bref, un détailleur, si difficile soit-il à contenter, trouvera chez M. Jos. Côté, tout ce qu'il lui faut pour son magasin, et cela aux meilleures conditions. M. Jos. Côté est prêt à prouver ce qu'il avance, pourvu qu'on lui demande ses prix. Qu'on se hâte donc. Il n'y a rien de tel que de profiter du bon moment!

Ne Courez pas de Risques

LORSQUE VOUS ACHETEZ VOS CIGARES : LE MEILLEUR N'EST PAS TROP BON POUR VOUS

LE FAMEUX

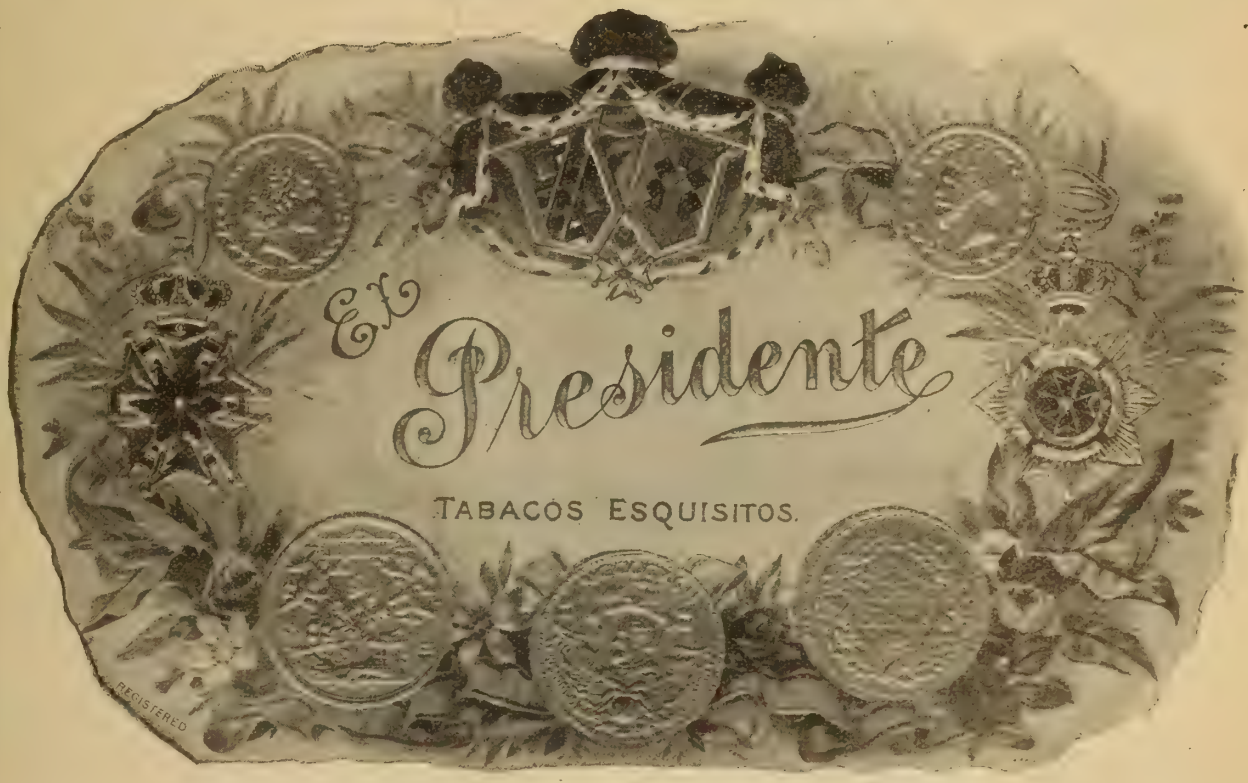

La marque de qualité dans les Cigares . . .

"EST LE MEILLEUR"

Tous de qualité égale, pas de cigares médiocres dans la boîte, comme cela à lieu pour certaines marques.

LE MEILLEUR CIGARE A 10CTS. SUR LE MARCHE.

W. R. WEBSTER & CO.

FABRICANTS

SHERBROOKE, Que.

Suggestions aux Annonceurs

L'année 1904 a sans doute été une année prospère pour vous. Elle a , sans aucun doute, surpassé toutes les années précédentes par l'impulsion donnée aux affaires dans tout le Dominion et l'argent qui s'y est fait. Il y a naturellement des exceptions. Pourquoi? Les commerçants seuls pourraient dire la cause de la non réussite de leurs affaires; mais il n'est pas nécessaire de mentionner ces exceptions: elles ne sont pas nombreuses. Comme nous le disions plus haut, l'année 1904 a été une bonne année dans son ensemble; et cela, grâce aux annonces, quelle que soit la manière dont elles aient été faites.

Nous avons souvent fait allusion à la publicité dans les journaux; nous pensons qu'il est temps maintenant de prendre une direction différente: parlons un peu de la réclame par le magasin.

Votre magasin, sa qualité, sa capacité, sa tenue, voilà ce qui doit servir de base à votre travail, lorsque vous faites prendre une nouvelle direction à votre publicité. La distribution convenable de votre stock à travers tout le magasin est un point essentiel; à aucun moment, une portion quelconque de celui-ci ne doit être surchargée au point de faire naître l'idée que votre magasin est un entrepôt. C'est un point que beaucoup de commerçants négligent, et cela au détriment de leur magasin. Le seul remède à y apporter est un entrepôt construit d'une manière convenable; ceci dépend de vous et de la place dont vous disposez.

Une classification des différentes lignes que vous avez en magasin vous rendra grand service, et un système de réclame qui obtient beaucoup de succès consiste à disposer les marchandises par départements. La dépense nécessaire est absolument insignifiante, si l'on considère la publicité qui en résulte.

Ce système peut être mis en opération de la manière suivante: Donnez à un commis la charge exclusive, par exemple, du département des pipes et des articles nouveaux. Insistez pour qu'il ait une connaissance complète de son stock; puis remettez-lui une carte d'affaires portant son nom et une gravure représentant ce département. Vous pouvez faire la même chose avec tous les autres commis, dit le "Canadian Cigar and Tobacco Journal", et les encourager à faire un usage généreux de ces cartes en affaires et hors des heures d'affaires. Deux dollars suffiront pour acheter un grand nombre de cartes, qui seront une réclame d'un caractère personnel.

Tableau de W. R. Webster & Co.

Les cartes placées dans les vitrines, que les marchands de cigares trouvent de plus en plus nécessaires, sont une forme de la réclame, qui devrait recevoir une attention considérable. Tout ce qui est nécessaire dans ces cartes, c'est le nom du cigare, dont l'exhibition vient les compléter. On peut aussi mettre avec succès, à l'intérieur du magasin, un certain nombre de ces cartes; mais en général elles seront d'un format plus petit que celles employées dans la vitrine.

MM. W. R. Webster & Co., distribuent en ce moment un des plus beaux tableaux encadrés que l'on ait jamais vus au Canada; nous en reproduisons ici une photographie. Tout manufacturier essaie de surpasser celui qui lui a montré le chemin dans cette sorte de publicité. MM. W. R. Webster & Co., ont certainement remporté un brillant succès avec leur genre de réclame. Le tableau ci-dessus, qui, d'après nos informations, n'est donné qu'à ceux qui remettent des ordres d'une certaine importance pour le cigare "El Presidente", le principal cigare de la manufacture, formera un ornement magnifique pour la vitrine ou pour l'intérieur de tout magasin de cigares.

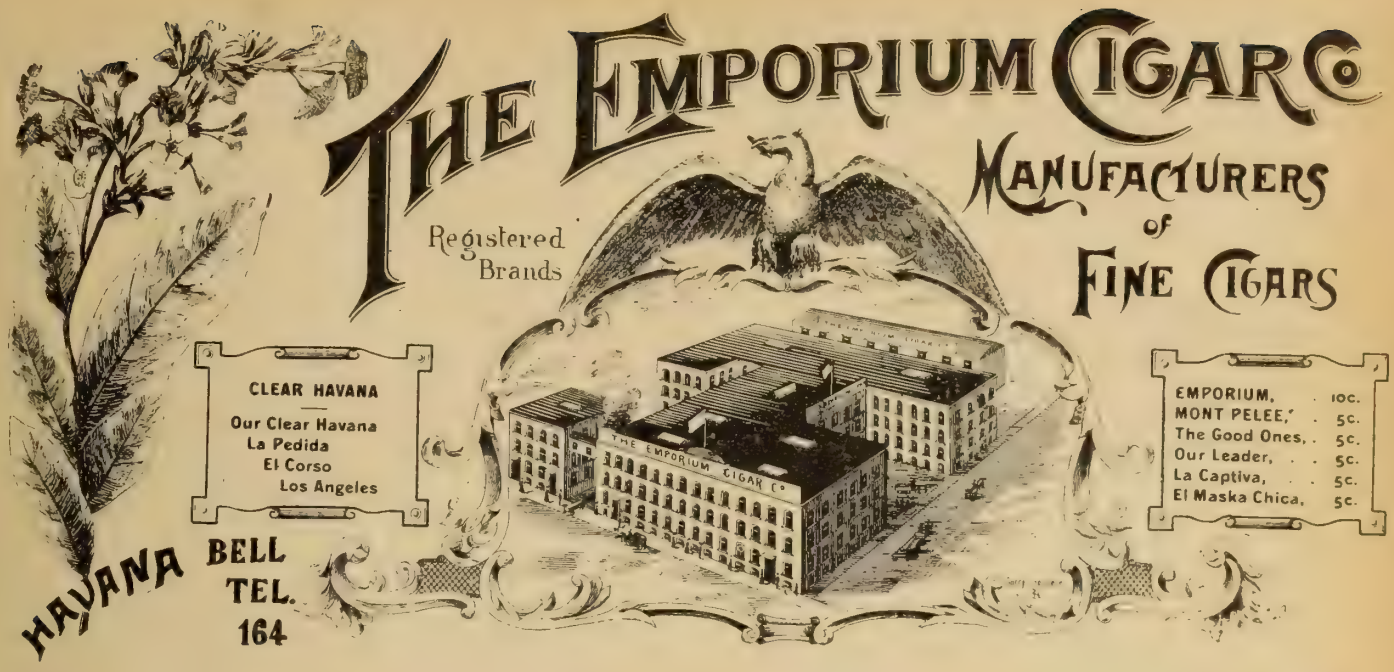

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

— ET —

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

LES NOUVELLES MARQUES

Naturellement, chaque marchand doit se faire une ligne de conduite personnelle, quant à la quantité de nouvelles marchandises qu'il doit mettre dans son stock, au fur et à mesure que ces marchandises apparaissent sur le marché.

Etant données les vingtaines et les centaines de nouvelles marques qui chaque semaine, et chaque mois, apparaissent sur le marché, il est évidemment impossible, qu'un marchand quelconque, ait en magasin toutes les marchandises que l'on vend.

Mais, d'un autre côté, il y a un grand nombre de marchands qui compromettent sérieusement leurs chances de succès, parce qu'ils négligent d'avoir, en stock, des marques que l'on introduit partout. Pendant qu'ils atermoient, tous les marchands de leur localité mettent en vente les marchandises en question.

Le marchand qui tarde trop à avoir en stock une nouvelle marque qui s'est introduite chez ses concurrents dans sa localité, perd non seulement des ventes qu'il pourrait réaliser sur des marques particulières; mais avec le temps, il se fait la réputation d'être lent, "vieux-jeu", et en retard sur son époque. Il ne faut alors que peu de temps pour que la clientèle qui devrait lui appartenir, se rende au magasin de son concurrent plus clairvoyant que lui.

L'une des principales particularités qui établissent une différence entre deux marchands, l'un avec, et l'autre sans succès, c'est que le premier fait ce qu'il doit faire, au moment propice. Quand on lui offre une nouvelle marque, un marchand intelligent, semble savoir par intuition, si elle aura du succès ou non. S'il pense que les marchandises de telle marque seront en demande, il en met promptement dans son stock, puis il fait des efforts pour annoncer au public, qu'il a cette marque en magasin.

Quant aux lents concurrents d'un tel marchand, ils hésitent, et disent au vendeur qui leur offre du nouveau, d'attendre un peu, et que: si le public demande l'article nouveau, il en prendra en stock. Entre temps, le marchand vigilant, a les nouvelles marchandises sur ses étagères, dans ses vitrines et peut-être dans sa devanture; aussi, si on en demande ,s'assure-t-il la clientèle.

Cependant, en règle générale, il vaut mieux que les marchands prennent en considération la réputation de la maison qui fabrique les nouveaux produits qu'on leur offre instamment. Si les manufacturiers leur sont bien et favorablement connus, ils devraient alors considérer: si la maison jouit d'une réputation d'énergie et d'esprit d'entreprise; si elle a disposé de marques qui ont bénéficié d'un succès durable, et enfin dans quelle partie du pays elle a l'intention de pousser spécialement ses nouvelles marchandises.

Dans la plupart des cas, il est peu sage de prendre en stock de nouvelles marques, lancées par des maisons comparativement inconnues; quoique, bien entendu, il faille faire des exceptions dans le cas de nouvelles manufactures particulièrement entreprenantes; et dans le cas de nouvelles firmes dont les membres peuvent avoir été longtemps attachés, et avec succès, à la clientèle d'autres maisons.

★ M. D. McL. Munro qui voyage dans l'Ontario pour W. R. Webster & Co., achève justement un des plus grands voyages qu'il ait fait en 1904 pour le Fameux cigare "El Presidente".

Un cigare qui vaut absolument l'argent demandé au consommateur est le "Royal Sport" qui se détaille à 10 cents.

Il est manufacturé par la Sherbrooke Cigar Co. Ltd., de Sherbrooke, Qué., qui n'emploie pour sa confection que du pur tabac de Havane provenant des meilleures années de récolte. Les cigares sont manufacturés par des ouvriers expérimentés. Leur arome est exquis et ils plaisent au palais des fumeurs.

Si on ajoute à ces qualités que le "Royal Sport" laisse au détailleur de bons profits, que ces cigares s'écoulent rapidement, le détailleur sera convaincu qu'il vaut la peine de le tenir en magasin.

N'EMPLOYEZ PAS DES EXPRESSIONS NEGATIVES

Continuant ses remarques, Calumet 111, dans "Tobacco", à qui nous devons ces lignes, dit: Une erreur grave que, derrière leur comptoir, commettent parfois les marchands de cigares, consiste à employer des expressions de forme négative, lorsqu'ils font des suggestions aux clients.

Par exemple: Récemment j'étais dans un des principaux magasins de New-York; où j'entendis dire à un client, par un commis ayant une expérience de plusieurs années, et qui a la réputation d'être un bon vendeur:

"Je ne suppose pas, qu'aujourd'hui, vous vouliez voir nos lignes de marchandises pour les fêtes?"

Avec une parfaite indifférence, le client répondit: Non. Or, l'invite eût eu beaucoup plus de force, si le commis avait dit, en employant la forme positive, et supposant, naturellement, que le client éprouvait à cet égard quelque intérêt:

"Je désire vous montrer notre splendide ligne de marchandises de fêtes. Nous venons de les recevoir, elles sont réellement belles. Je sais que vous aurez du plaisir à les voir, tandis qu'elles sont fraîches, et avant que les assortiments ne soient entamés."

Dans ce cas particulier, je pense que les chances sont de cent contre une, que le client aurait regardé les marchandises, et que fort probablement il se serait décidé à en acheter sur le moment, ou plus tard. Le client dont il s'agit, semblait être particulièrement pressé, mais si le commis eût eu une plus cordiale façon de l'inviter; il lui aurait probablement répondu avec un semblant d'enthousiasme.

Comme étaient les choses, il paraissait que le commis se souciait peu que le client regardât ou ne regardât pas les marchandises, et cette indifférence fut communiquée au client.

Dans une autre occasion, et dans un autre magasin; un client entra et demanda au commis de lui montrer quelques pipes de bruyère. Or, la remarque suivante, fut une des premières que fit le vendeur:

"Je ne suppose pas que vous teniez à payer plus de 50 cents?"

Il était facile de voir que le client n'aima guère cette façon de parler. Il se peut qu'en entrant dans le magasin, il n'eut eu dans l'esprit que l'idée d'acheter une pipe de 50 cents; mais la façon négative dont la suggestion de cet achat lui fut faite, semblait insinuer qu'il était un acheteur d'articles à bon marché, et nullement capable de payer davantage.

Tandis qu'il regardait les pipes, notre client avait l'air mal à son aise, bien que le vendeur lui assurât que ces articles étaient à très bas prix. Ils l'étaient apparemment; toutefois, notre homme quitta le magasin sans faire d'achat, et on peut avancer avec quelque raison que, probablement, il acheta une pipe dans un autre magasin.

Dans un cas de ce genre, ce qu'il y a de pire, c'est que le mal ne cesse pas avec la perte d'une seule vente; car, il est probable que les clients mécontentés éviteront un tel magasin dans l'avenir et même, qu'ils pousseront leur ressentiment, jusqu'à induire leurs amis à ne point le patronner. Ainsi, il se peut qu'une expression négative, irréfléchie, venant de la part du marchand, soit cause de la perte de nombreuses ventes dans le courant d'une année.

★ M. Jos. A. Swain, représentant W. R. Webster & Co., dans les Provinces d'en bas, accomplit maintenant son dernier voyage de l'année 1904. "Jim", comme il le fait d'habitude, remporte de bonnes commandes pour le fameux "El Presidente".

★ M. J. Deslauriers mérite des félicitations pour l'excellent travail qu'il a fait à Montréal en faveur du fameux cigare "El Presidente". On trouve ce cigare en vente dans les magasins les plus modernes de la ville; et, pour employer la propre expression de M. Deslauriers à l'égard de ce cigare, nous dirons: "El Presidente sera sur les lèvres de tout le monde en 1905".

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-
recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers
renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] gold tipped, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, 10s et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs..	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs..	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ¼s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.25
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.26
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.36
Medium...	1.22
Full....	1.22
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.26
Full..	1.26
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.32
Full..	1.32

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons...	1.30
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.40
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.05
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lb. cartoons....	1.08
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lb. cartoons....	1.43
1-4 pcks., 2 lb. cartoons....	1.60
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums...	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 5½s, cads, 20 lbs, ½ cads, 12 lbs....	42
Bobs, 11s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs....	42
Bobs, 10⅝ oz bars, 6 cuts to lb, ½ butts, 12 lbs....	42
Currency, 12-oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs	45
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs....	45
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs....	45
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs....	47
Pay Roll, 11½ oz. bars, 5 cuts to the bar, butts 17 lbs..	52
Pay Roll, 2 x 3, 6½ to lb, 22 lbs cads & 11 lbs ½ cads.	52
Pay Roll, 7⅛ oz. bars [thin] 6½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	52
Stag, 10⅝ oz. bars, 6 cuts to lb; ½ butts, 12 lbs..	43

Tabacs à fumer.	
Empire, 3½s, 5s et 10s....	39
Rosebud, 6 cuts to lb. butts, 20 lbs	44
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 85 cads, 20 lbs.	53
Pacific, 85 cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. 1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. 1/20....	24.00
Little Perfectos.. 1/20....	26.00
El Maska 1/20....	28.00
Red Bluff... 1/20....	25.00
La Captiva.. 1/20....	30.00

The Good Ones..1/20....	33.00	
Our Leader..1/20....	35.00	
Peruna..1/20....	35.00	
Mont-Pelée..1/20....	37.00	
Sir George..1/20....	55.00	
Representative..1/20....	52.00	
Emporium..1/20....	55.00	
Emporium..1/40....	60.00	
Our Clear Havana..1/20....	55.00	
La Pedida..1/20....	60.00	
El Corso..1/20....	70.00	
La Pededa..1/10....	90.00	
Los Angeles..1/40....	100.00	

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C..1/10....		$60.00
V. C. [Union]..1/20....	36.00	
V. H. C..1/20....	25.00	
El Sergeant Premium..1/40....	55.00	
Champlain..1/40....	36.00	
Champlain, Fancy..1/20....	35.00	
Golden Flowers..1/20....	25.00	
Golden Flowers..1/40....	25.00	
My Best..1/20....	25.00	
Doctor Faust..1/20....	28.00	
Doctor Faust, Fancy..1/40....	30.00	
St-Louis [union]..1/20....	33.00	
St-Louis [union]..1/40....	35.00	
Pointer..1/20....	14.00	
Quebec Queen..1/20....	15.00	
Belle Canadienne..1/100...	25.00	
J.C. Cl. Havane, Puritanos 1/20....	75.00	
J. C. Clair Havane, R. Vict..1/20....	85.00	

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/10, boîtes 5 lbs..	40
Petit Havane, 1/5, boîtes 12 lbs..	40
Quesnel, 1/8, boîtes 5 lbs..	60
Quesnel, 1/2, quantité à volonté..	55
Côté's choice mixture, 1/4 tin..	75
Côté's choice mixture, 1/2 tin..	70
Côté's choice mixture, 1 lb..	65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

LES CIGARES ET LES FETES

Un fabricant de cigares de Montréal nous dit que la vente des cigares pour le commerce des fêtes a été tout aussi active cette année que l'an dernier. La demande continue à être plus marquée pour les cigares de bonne qualité, à tel point que plusieurs des manufactures les plus importantes ont considérablement réduit la production de leurs cigares à bon marché.

PERSONEL

★ M. M. Kemper, marchand en gros de tabacs à Philadelphie, a tout dernièrement visité le commerce de Montréal.

★ On nous signale la présence à Montréal de M. Felix Lewis, représentant de l'"American Tobacco Co." dans les Provinces de l'Ouest.

★ M. Geo. Glenn, représentant MM. Baymiller & Co., importateurs de tabacs à Baltimore, était de passage à Montréal ces jours derniers.

★ M. S. Auerback, importateur de tabacs en feuilles à New-York, vient de faire un voyage d'affaires à Montréal.

Dans les cigares à 5c, le nombre de marques est plus grand encore que dans les marques à prix plus élevés, aussi le choix à faire pour le détailleur est-il difficile. Ne pouvant avoir toutes les marques il s'attachera à avoir celles qu'il pourra recommander en toute sécurité à sa clientèle.

Avec le "Mont Pelée", le détailleur est sûr de satisfaire les fumeurs les plus difficiles. Il y a des cigares à 10c qui ne le valent pas toujours. Donnez un ordre d'essai à la "Emporium Cigar Co." de St-Hyacinthe et vous serez convaincus.

L'excellent cigare "Emporium" de la "Emporium Cigar Co." de St-Hyacinthe, a été très demandé par le commerce de détail, en vue des fêtes. Les ventes ont de beaucoup dépassé les espérances des manufacturiers qui, cependant, s'attendaient à une augmentation sérieuse d'affaires.

Pour ceux qui connaissent la qualité supérieure et invariable du cigare "Emporium" il n'y a rien que de naturel dans la vogue toujours croissante de ce fameux cigare à 10 cents.

La vente des cigarettes "Mogul" a pris en ces temps dernier une énorme extension. L'"American Tobacco Co." déploie en leur faveur le même zèle qu'elle a montré pour les "Sweet Caporal". Quelques dévantures de magasins de plusieurs de nos tobacconistes les plus connus en ont été décorées; nous citerons entre autres celles de M. P. Roy, coin St-Catherine et St-Laurent; M. H. Perry, coin Ste-Catherine et Guy; M. Savarin, coin Ste-Catherine et St-Denis.

Le département des primes de l'"Empire Tobacco Co.", situé rue St-Laurent, près du Monument National, contient une foule de nouveautés qui attirent les curieux. On y a tout dernièrement installé une reproduction parfaite d'un chemin de fer électrique allemand qui a excité au plus haut point l'attention des gens du métier qui ne tarissent pas d'éloges au sujet de cette exposition si intéressante qui représente un des derniers progrès de la science.

L'"American Tobacco Co." pousse plus activement que jamais la vente des fameuses cigarettes "Sweet Caporal". La compagnie à tout dernièrement fait installer une magnifique affiche électrique au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine. Cette annonce, d'un effet magnifique, fait l'admiration des nombreux promeneurs. Au point de vue artistique, c'est certainement ce que nous avons remarqué de plus réussi dans le genre.

Au nombre des plus grands et des plus importants établissements de tabac de la province de Québec et du Canada, nous devons en toute justice mentionner la fameuse maison de M. Jos. Côté, établie par lui à Québec en 1887; tout jeune et sans capital, M. Jos. Côté a jeté seul la fondation de cet établissement. Il a su par sa persévérante énergie et son indiscutable intelligence des affaires, dans le commerce et la finance, se conquérir une place éminente qui ne le cède à aucune autre dans le difficile et important commerce qu'il exerce aujourd'hui.

Nous avons eu le plaisir de visiter dernièrement le vaste établissement de M. Jos. Côté le populaire marchand de tabac de la rue St-Paul, Québec. Nous avons été singulièrement frappés et étonnés de constater la quantité d'affaires commerciales, traitées dans cette maison, — qui a elle seule — a payé le plus de droits cette année sur les articles de fumeurs, qu'elle importe directement des différents pays de l'Europe, que tous les autres établissements du même genre réunis du district de Québec.

Outre les articles de fumeurs, M. Jos. Côté, a aussi vendu un nombre fabuleux de cigares et cigarettes, tant importés que domestiques, tabacs en paquets, en plug, en boîtes de fantaisie en ferblanc, tabac en poudre, sans compter les tabacs en feuille de toutes sortes et qualités. M. Jos. Côté est déjà reconnu comme un des pionniers, et l'un des plus fameux experts dans cette ligne générale et spéciale de commerce au Canada.

Les marchands intéressées dans ce commerce ne devraient donc jamais manquer l'opportunité d'aller visiter cette vaste et importante maison de commerce, s'ils ont aucun souci quelconque de leurs intérêts, sachant d'avance qu'en achetant de cette maison, ils seront toujours certains d'y trouver les plus beaux assortiments qu'il est possible de trouver dans cette grande ligne de commerce. Les prix demandés sont toujours les plus bas du marché, vu que M. Jos. Côté peut acquérir du stock chez tous les manufacturiers à des conditions exceptionnellement avantageuses.

Entre autres marques, les cigares les plus recherchés sur le marché et que vend M. Jos. Côté, nous devons mentionner le El Sergeant de 10 cents, qui a gagné la médaille d'or à l'exposition universelle de Paris en 1900; les marques Champlain, St-Louis, Doctor, V. H. C., et My Best, toutes marques très populaires à 5 cents.

On peut se procurer aussi à la maison Jos. Côté, une foule d'articles en bonbonneries, biscuits, amandes de toutes sortes, balais, vermicelles, sacs en papier, allumettes, etc.

Nous devons certainement féliciter M. Jos. Côté, pour son magnifique esprit d'entreprise, son incessante activité dans les rudes travaux du vaste commerce qu'il exerce, qui ont été le secret de son immense succès dans les affaires et de sa haute popularité.

Je puis laisser mes cigares parler un peu pour leur compte.

Il n'est pas nécessaire que j'aille moi-même, ou que j'envoie quelqu'un auprès de chaque fumeur de mon cigare, pour lui dire: que mes cigares sont bons—les cigares font cela à ma place.

La qualité compte.— Quand, pour ma filasse, je vais dans le district de Manicaraqua de la Province de Santa Clara de Cuba, et que personnellement je me rends compte qu'elle est d'un âge convenable et convenablement traitée et préparée; je m'épargne l'ennui de recevoir des marchandises qu'on retourne, et de voir tourner du mauvais côté la balance de mon compte de banque.

J'ai une telle foi dans mes cigares, que je vous en fournirai un mille en tout temps, à de telles conditions que vous ne risquerez pas de perdre un seul sou.

Voici mon offre:

Je vous enverrai mille cigares, fret payé, et je reprendrai au prix de facture tous les cigares non vendus après trois mois.

Spécifiez mes

"PHARAOH" comme Cigares à **10 cents,** et mes
"PEBBLE" comme Cigares à **5 cents.**

quand vous en commandez un mille.

J. BRUCE PAYNE Limited,

GRANBY, P. Q.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy"
Le "British Navy"
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et **Le "Solid Comfort"**

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.

TORONTO.

ÉTABLI EN 1887

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.
Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902.

JOS. COTE,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS

186-188, rue St-Paul, - QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs, tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis à Cigares et à Cigarettes, Sacs à Tabac pour toutes les Bourses. Cigares et Cigarettes Importés et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boites, Importés et Domestiques.

N. B.—Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons, Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions Libérales. Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général, 1272. Phone Privé, 2438.
Branche El Sargent Cigar Store, 3097.

Pitts, Wigle & Co.,

...Marchands de...

TABAC CANADIEN EN FEUILLES

KINGSVILLE, ONT.

Sont prêts à fournir aux manufacturiers et marchands des marques de choix de tabacs en feuilles pour cigares ou pour la Pipe, soit préparés soit naturels.

Les Compliments de la Saison aux Marchands de Tabac de tout le Canada.

C'est avec plaisir que nous venons encore une fois remercier nos clients pour le support qu'ils nous ont donné au cours de l'année qui finit. L'agrandissement de notre manufacture de Granby et l'acquisition que nous avons faite de nouveaux entrepôts ont été pleinement justifiés par le chiffre toujours satisfaisant de nos affaires. Nos usines ont été taxées à leur plus grande capacité durant 1904, et nous apprécions à leur juste valeur les commandes de nos clients, car ce sont ces commandes qui ont contribué à amener cet état de choses prospère.

Au cours de l'année qui finit, les marchands et les consommateurs ont bénéficié de la popularité toujours croissante de notre système de rédemption des raquettes (snowshoe tags), et il a été démontré que le commerce suit cette marque.

La nouvelle année s'annonce bien, et nous espérons que ce sera une année heureuse et prospère pour tous nos amis et clients.

The Empire Tobacco Co., Limited

MONTREAL
VOL. IV

FEVRIER 1905
No 2

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

VIN TONIQUE RED-HEART.

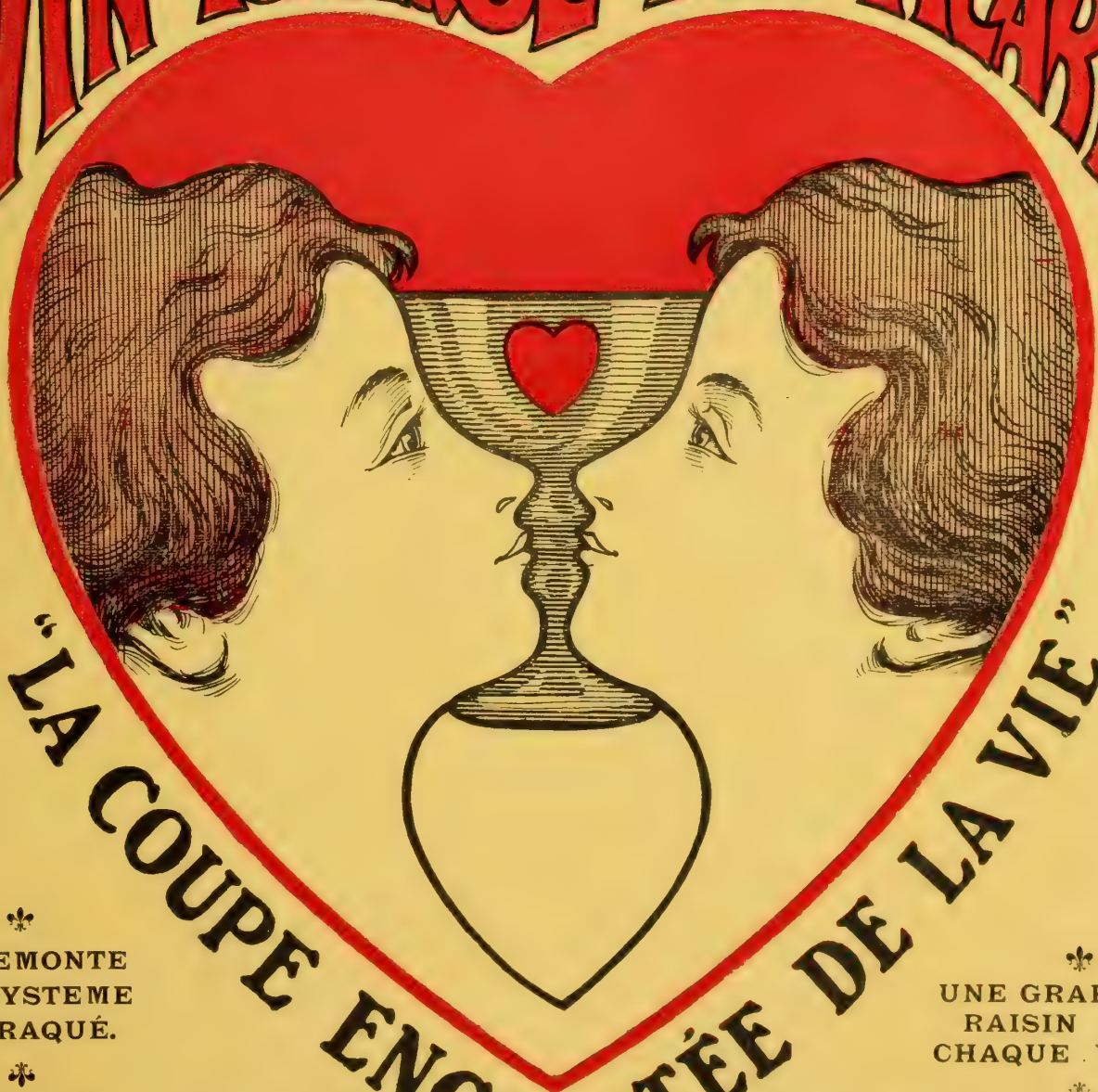

"LA COUPE ENCHANTÉE DE LA VIE."

⚜

IL REMONTE LE SYSTEME DETRAQUÉ.

⚜

En Vente chez tous les Marchands.

⚜

UNE GRAPPE DE RAISIN DANS CHAQUE VERRE.

⚜

J. M. Douglas & Co.
SEULS AGENTS, MONTREAL

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

ETABLIE EN 1860.

Addresse Télégraphique:
"SANCARLOS."

CODE A.B.C, 5e EDITION.

TEL. BELL Main 3230.
" " " 3231.
" MARCHANDS, 69.

F. X. ST. CHARLES & CIE.,

Vente en Gros de

VINS, LIQUEURS et EPICERIES de FANTAISIE,

39=41=43 Rue St=Gabriel, = MONTREAL.

Seuls Agents pour le Dominion du Canada de

La Grande Chartreuse, Voiron, France. Chartreuse.
Robert Bguche & Co., Ay-Champagne. Champagne.
B. Leon Croizet, St. Méme, France. Brandy Fine Champagne.
J. Dupont & Co., Cognac, France. Brandy Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Waukesha, Wisc. Eau Minérale.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc. Lager de Schlitz.
Meneres & Co., Oporto, Portugal. Vin de Port.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne. Sherry.
Félix Potin & Co., Paris, France. Produits Alimentaires.
J. Prom & Co., Bordeaux, France. Claret du Domaine Tivoli.
R. de Vesluc, Reims, France. Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne. Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelear, Belgique. Pois Verts, Champignons.
Paul Montagard & Co., Marseille, France. Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France. Fromage de Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse. Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France. Fromage de Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France. Bourgogne de l'Abbaye St. Martin.
Paul Saintier, Rouen, France. Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse. Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseille, France. Rhum St. James.
A. Houtman & Co., Schiedam, Hollande. Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France. Eau et Pastilles de Vichy.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France. Vin St-Lehon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N. H. Ale et Porter.
Dessaux Fils, Orleans, France. Pur Vinaigre de Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande. Fromage d'Edam.
Ferrand, Renaud & Co., Lyon, France. Produits Alimentaires.
Marge, Fils & Cie., Lyon, France. Produits Alimentaires.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, FÉVRIER 1905 No. 2.

Assemblée Générale

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de

Montréal.

Mercredi, 1er fév. 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

Monument National

General Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Wednesday, the 1st of Feb. 1905

At 3 P.M. sharp

in the

National

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS:

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON.
E. L. ETHIER
PRES. HON.

LOUIS POIRE, *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS:

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux: PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs: A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES: { *BELL, MAIN 4187,* *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU: 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 30 Janvier 1905.

MONSIEUR. — **L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 1er Février 1905, à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National**, No. 218 rue St-Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

General Meeting

MONTREAL, January 30th. 1905.

SIR.—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 1st of February, at 3 p.m. sharp, in the **Monument National**, No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" J. H. LeBœuf, Marchand (Valleyfield.)

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

L. A. LAPOINTE
Secretary.

TANT qu'il y en aura, nous donnerons un très beau plateau "*Whisky of his forefathers*," avec chaque commande de 5 caisses du meilleur

Old Highland Whisky

—— DE ——

John Dewar & Sons

commande qu'on nous enverra pour qu'elle soit remplie par une maison de gros. Envoyez-nous votre commande pour quelque maison que vous désiriez, et nous verrons à ce que vous receviez le whisky et le plateau. Vous pouvez commander une seule qualité ou un assortiment. . . .

Nous prenons ce moyen de distribuer ces plateaux, parce qne le nombre que nous en avons est limité, et que d'aucuns de nos amis pourraient se trouver offensés s'ils ne recevaient pas un de ces plateaux. . . . . .

J. M. DOUGLAS & CO.,

AGENTS,

21, rue St-Nicolas, - - MONTREAL.

GRAND PRIX: PARIS 1900
" " ST-LOUIS 1904

DECERNES A

John Dewar & Sons, Ltd.

Les "LEADERS" du monde dans le Commerce du Scotch Whisky!

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Rapports annuel — Protestation

L'assemblée annuelle de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de Montréal, a eu lieu, au Monument National, jeudi le 5 courant.

L'assemblée était présidée par M, Amédée Blondin, et parmi le grand nombre des membres présents nous avons remarqué entre autres : MM. Victor Bougie, trésorier ; L. A. Lapointe, secrétaire ; les directeurs suivants, MM. H.A. Dansereau, Jos. Bariteau, Nazaire Gauthier, Victor Lemay, E. L. Ethier, James McCarrey, Napoléon Tremblay, F. A. Chagnon, Elie Chapdelaine, Joseph Landry, Arsène Robert, U. Crépeau, L. W. Avner, A. W. Cusack, M. J. Murphy, P. H. Thibault, Joseph Moreau, Sylva Grégoire, A. J. Ayotte, E. R. Gunning, Joseph Roch, D. J. Ouimet, F. E. Fontaine, G. De Roach, Wilfrid Méthot, B. Schwartz, Albert Labbé, P. Ryan, Joseph Gravel, P. Vincent, U. Gauthier, Joseph Charest, Gédéon Lebel, Wilbrod Roy, S. E. Crawford, P. Cazelais, J. M. Leduc, D. Lachapelle, Patrick McGoogan, André Léger, E. Legault, N. Desrosiers, J. L. Patenaude, A. Clément, P. Crépeau, Louis Labelle, Alfred Chevalier, G. Grenier, Angelo Roncari, Paul Bernage, Bernard Law, J.V.S.Pelletier, W. Corbeil, N. Caron, Gustave Bourassa et Edward Thibaudeau.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire soumet le rapport annuel des directeurs, comme suit :

RAPPORT ANNUEL

Aux membres de l'Association.

Messieurs : —

Vos directeurs ont l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice finissant le 31 décembre 1904, et de vous présenter certaines statistiques établissant l'état actuel de l'Association, ses forces et ses revenus.

Grâce à nos efforts, l'accroissement du nombre des membres se continue, et nous pouvons dire que spécialement à Montréal, il n'y a parmi la classe des hôteliers et ceux qui sont intéressés dans le commerce des liqueurs, que bien peu qui ne font pas partie de l'Association.

Si nous prenons en considération l'état financier de l'Association, nous constatons que le nombre des membres est actuellement de 784, soit une augmentation de 66 sur l'année précédente, et que nous avons un actif, représentant la somme de $4,448.59, étant un surplus de $733.11 sur l'exercice de l'année 1903.

Nous n'avons pas l'intention de vous faire un exposé détaillé de tout ce qui est survenu durant le dernier exercice, toutes ces questions vous sont, nul doute, encore fraîches à la mémoire, ayant été discutées aux assemblées mensuelles. Cependant, nous voulons spécialement attirer votre attention sur le fait que nous croyons être en demeure de pouvoir vous dire que le gouvernement a l'intention d'étudier, à sa prochaine session, la loi des licences, l'honorable M. McCorkill ayant manifesté le désir d'y soumettre toutes nos suggestions. Dans quelles mesures cette loi sera-t-elle amendée, nous n'osons anticiper, mais nous croyons être assurés qu'aucun amendement ne sera proposé avant qu'une entrevue sur la question nous soit accordée par l'honorable trésorier de la province.

Nous espérons que nos protestations contre la vente illicite et généralement pratiquée dans nos villes et dans nos campagnes, au vu et au su des autorités, forceront nos gouvernants à adopter des mesures rigoureuses pour faire disparaître ces abus qui constituent une concurrence déloyale et immorale, et ceci au détriment du trésor de la province et du revenu des municipalités.

GENERAL ANNUAL MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

Annual reports — Protest.

The annual meeting of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal, was held ,at the Monument National, on Thursday, the fifth instant.

The meeting was presided by Mr. Amédée Blondin, and among the large number of members present, we noticed : Mr. Victor Bougie, treasurer ; Mr. L. A .Lapointe, secretary ; the following directors, Messrs .H. A. Dansereau, Joseph Bariteau, Nazaire Gauthier, Victor Lemay, E. L. Ethier, James M. Carrey, Napoléon Tremblay, Messrs. F. A. Chagnon, Elie Chapdelaine, Joseph Landry, Arsène Robert, U. Crépeau, L. W. Avner, A. W. Cussack, M . G. Murphy, P. H. Thibault, Jaseph Moreau, Sylva Grégoire, A. J. Ayotte, E. R. Gunning, Joseph Roch, D. J. Ouimet, F. E. Fontaine, G. De Roach, Wilfrid Methot, B. Schwartz, Albert Labbée, P. Ryan, Joseph Gravel, P. Vincent, U. Gauthier, Joseph Charest, Gédéon Lebel, Wilbrod Roy, S. E. Crawford, P. Cazelais, J. M. Leduc, D. Lachapelle, Patrick McGoogan, André Léger, E. Legault, N. Desrosiers, J. L. Patenaude, A. Clement, P. Crépeau, Louis Labelle, Alfred Chevalier, G. Grenier, Angelo Roncari, Paul Bernage, Bernard Law, J. V. S. Pelletier, W. Corbeil, N .Caron, Gustave Bourassa and Edouard Thibaudeau.

The minutes of the last meeting were read and approved.

The Secretary then submitted the annual report of the Directors as follows, viz :

To the Members of the Association.

Gentlemen: —

Your Directors have the honor to submit their report for the year ending December, 31st, 1904, together with certain statistics showing the present state of the Association, its strength and its revenues : —

Thanks to efforts on your part, the increase in the number of members is still kept up, and we can here state that, especially in Montreal, there are very few, among hotel keepers and those interested in the liquor trade, that do not form part of the Association.

If we take into consideration the financial state of the Association, we find that the actual number of members is 784, being an increase of 66 over the preceding year, and that we have assets, representing the sum of $4,448.59, being a surplus of $733.11 over the year 1903.

It is not our intention to make a detailed statement of all that has taken place during the past year, no doubt, all those questions are still fresh in your memory, having been discussed at the general monthly meetings. However, we would like to call your attention, especially, to the fact, that we believe ourselves justified in stating that it is the intention of the Government, at its next session, to make a study of the License Law. The Honorable Mr. McCorkill, having expressed the desire to submit all our suggestions. To what measures will said law be amended ? We cannot here anticipate, but we have reasons to believe that no amendments shall be moved without an interview on the question be granted to us by the Honorable Treasurer of the Province.

We trust that our protests against the generally practised illegal sale of liquors in our cities and rural districts, and that to the knowledge of the authorities, will compel the Governement to adopt stringent measures to put an end to abuses which constitute a most unloyal and immoral competition, being at the same time, detrimental to the revenue of the Province and the rural municipalities.

If the Government is sincerely desirous of studying this question of law on licences, we are in a position to demons-

RESULTAT SANS ÉGAL !

Importations en 1904 de

CHAMPAGNE

G. H. Mumm & Co.

131,330 Caisses.

La plus grande quantité qui ait jamais été importée d'aucune marque, dans l'histoire du commerce de Champagne.

IMPORTANT.—En commandant du MUMM EXTRA DRY, voyez à ce qu'il porte une Capsule Rose et une Etiquette avec le nom des agents Canadiens.

S. B. Townsend & Co.,

Montréal.

Si le gouvernement est sincèrement désireux d'étudier cette question de la loi des licences, nous sommes prêts à lui démontrer la nécessité d'amendements très sérieux pour sa bonne administration.

Nous ne pouvons laisser échapper l'occasion de vous remercier bien cordialement de la confiance que vous avez témoignée à notre égard en réélisant unanimement pour le prochain terme votre bureau de direction. Nous redoublerons nos efforts pour mériter davantage l'estime dont vous avez fait preuve envers nous.

Les Directeurs,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

Montréal, 5 janvier 1905.

STATISTIQUES

Au cours de l'année dernière, 55 membres ont été rayés de la liste, 25 ont envoyé leur démission qui a été acceptée, et 140 ont été admis.

Nous comptions l'année dernière, 718 membres. Cette année, nous sommes 784 dont 515 en règle avec la constitution jusqu'au 31 décembre 1904 et 269 qui doivent des arrérages.

Les membres arriérés, sont repartis comme suit : 78 à Montréal, représentant $640.00 et 191 en dehors de la ville, représentant 693.00 formant un total de $1,333.00. Le chiffre total des membres représente 630 membres de langue française et 154 de langue anglaise. Des 784 membres, 131 sont affiliés et il y a 653 hôteliers et restaurateurs. Sur ces 784 membres, 280 sont en dehors de la Cité de Montréal, et 504 dans les limites de Montréal. Un grand nombre de certificats d'affiliation ont été émis par le secrétaire aux membres affiliés.

DECES

Nous avons à déplorer la perte des membres suivants : Geo. Pinault, L. V. Thouin, Jos. Reber, G. D. Fuchs, Jos. Lanctôt, Jos. Allard.

Aux familles des défunts, nos plus sincères condoléances.

REUNION ET ASSISTANCE

Il y a eu au cours de l'année dernière, huit assemblées générales et dix-sept assemblées du Bureau de Direction.

Ont fait acte de présence aux réunions des directeurs :

Le Président	16 fois
Le Vice-Président	14 "
Le Secrétaire	17 "
Le Trésorier	12 "

DIRECTEURS

Victor Lemay	15 "
H. A. Dansereau	14 "
E. L. Ethier	16 "
Jos. Bariteau	15 "
Napoléon Tremblay	16 "
Nazaire Gauthier	16 "

Le tout respectueusement soumis,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

Montréal, 5 janvier 1905.

RAPPORT DU TRESORIER

Le trésorier fait son rapport annuel détaillé et audité par MM. James McCarrey et Thomas Barry ; ce rapport démontre que les recettes totales de l'année ont été de $5,595.56 et les déboursés de $2,679.97, laissant une balance en caisse de $2,915.59 au 31 décembre 1904.

Le bilan de l'association démontre un actif de $4,448.59, faisant un surplus sur l'année précédente de $733.11.

Ces deux rapports, des directeurs et du trésorier sont chaleureusement accueillis par l'assemblée, et leur adoption

trate the necessity of amendments, of a serious nature, for its good administration.

We cannot omit, on this occasion, to thank you very cordially, for the confidence you have placed in us, in unanimously re-electing your Board of Directors, for the ensuing term.

We shall double our efforts to still further merit the esteem which you have shown us.

The Directors.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

Montreal, January 5th, 1905.

STATISTICS

In the course of the year, 55 members have been removed from the membership roll: 25 have sent in their resignation which have been accepted, and 140 have been admitted.

Our books showed last year 718 members, this year we are 784 members, of which 515 are in good standing, according to the constitution, on December 31st 1904, and 269 who are in arrears. The members in arrears are divided as follows : 78 residents in Montreal, with $640.00, and 191 out-residents, with $693.00, making a total sum of $1,333.00 in arrears.

The roll shows 630 French and 154 English speaking members.

Of these 784 members, 131 are affiliated and 653 are hotel and restaurant keepers. Of these 784 members, 280 are residing outside the City of Montreal, and 504 within the city limits.

A large number of affiliation certificates have been issued to affiliated members.

THE DEAD

We have to mourn the loss of the following members,

Geo. Pinault,
L. V. Thouin,
Jos. Reber,
G. D. Fuchs,
Jos. Lanctôt,
Jos. Allard.

The families of the dead have our most sincere sympathy.

MEETINGS AND ATTENDANCE

There have been in the course of the past year 8 general meetings and 17 meetings of the Board of Directors.

Below is given the attendance of the Directors at each meeting.

President	16 times
Vice-President	14 "
Secretary	17 "
Treasurer	12 "

Directors:

Victor Lemay	15 "
H. A. Dansereau	14 "
E. L. Ethier	16 "
Jos. Bariteau	15 "
Napoléon Tremblay	16 "
Nazaire Gauthier	16 "

The whole respectfully submitted.

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

Montreal, January 5th. 1905.

The Treasurer submitted his detailed annual report, duly audited by Messrs. James M. Carrey and Thomas Barry.

The report shows the total receipts for the year to be $5,595.56, and disbursements $2,679.97, leaving a balance on hand on the 31st Dec. 1904 of $2,915.59.

The balance sheet shows the assets of the Association to be $4,448.59, being a surplus of $733.11 over the preceding year.

The above reports of the Directors and Treasurer are received with praise by the meeting, and were unanimously

IRRÉFUTABLE

Les Importations pour l'année 1904 de Champagne

Moet & Chandon

Ont été de **127,783** Caisses.

La plus grande quantité qui ait jamais été importée aux Etats-Unis d'une Marque quelconque, dans l'histoire du Commerce de Champagne.

Vérifié par les statistiques de la Douane.

John Hope & Co.,

MONTREAL.

Agents pour le Canada.

est unanime sur proposition de M. James McCarrey, secondé par M. Napoléon Tremblay.

La question des amendements à la loi des licences ayant été soulevee, le secrétaire informe les membres présents, que les amendements projetés ont été publiés dans le journal " Liqueurs et Tabacs " et donne sur cette question délicate de précieux renseignements qui furent appréciés.

Il déclare qu'il présume qu'avant que ces suggestions soient prises en considération par l'honorable trésorier de la province, une entrevue sera accordée aux représentants du bureau de direction.

Plusieurs des membres présents ayant exprimé leur opinion sur cette question, il est décidé que le bureau de direction soit chargé de voir à l'adoption de ces amendements, au meilleur de leurs connaissances.

Soumise et lue une lettre de M. E. L. Ethier, donnant sa démission comme auditeur. Acceptée.

M. le président nomme en remplacement, comme auditeur, M. F. A. Chagnon. Adopté.

Il est proposé par M. Nazaire Gauthier secondé par M. Victor Lemay :

Que MM. Andrew J. Dawes et Lawrence A. Wilson soient réélus présidents honoraires de l'Association, et que M. E. L. Ethier soit aussi élu président honoraire en témoignage des services rendus comme un des fondateurs de l'Association.

M. André Léger, président de l'Association Affiliée de Lachine, demande qu'un représentant soit nommé dans le Bureau de Direction. Le secrétaire répond qu'ils n'ont qu'à le nommer et l'accréditer auprès du Bureau de Direction.

PROTESTATION

Plusieurs membres protestent contre les rumeurs répandues parmi le public, au sujet de la responsabilité des hôteliers concernant les crimes qui se commettent sous l'influence de l'ivresse. Il est évident que bien peu d'hôteliers vendent à boire à cette catégorie d'individus qui ont à répondre de leurs crimes devant les tribunaux. Ces ivrognes invétérés, ces alcooliques sont pour la plupart les clients de tripots borgnes, de débits clandestins, de bouges et de tavernes ou le vice se réfugie, et sur lesquels les hôteliers licenciés ont depuis longtemps attiré l'attention des autorités municipales et autres.

M. le Président dit que les hôteliers sont des commerçants respectables, et qu'il n'est pas difficile de le prouver car avant d'accorder une licence d'hôtelier, les commissaires des licences s'enquièrent avec toutes les garanties possibles, de l'honorabilité et de la moralité de ceux qui demandent cette licence.

Dans ces conditions, une licence est un brevet d'honorabilité qui devrait mettre les hôteliers à l'abri des attaques dont ils ont été dernièrement l'objet. Ces attaques aussi ineptes qu'imméritées ont eu pour effet de discréditer les hôteliers dans l'esprit public et de créer contre eux un mouvement qui ressemble à de la persécution et dont le résultat le plus immédiat est une certaine dépréciation dans la valeur de leurs établissements. Le Bureau de Direction ayant à cœur les intérêts des hôteliers s'efforcera de combattre leurs ennemis et d'obtenir les réformes à la loi des licences dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

Si parfois il a pu se glisser quelques brebis noires parmi le troupeau des quatre cents hôteliers licenciés à Montréal, il ne faut pas pour cela leser la majorité des membres qui font partie de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal. De son côté, le Bureau de Direction agira de manière à ce que les délinquants soient tenus responsables de leurs actes devant les autorités compétentes, et, d'ici à quelque temps, le Bureau de Direc-

adopted, on motion of Mr. James McCarrey, seconded by Mr. Nap. Tremblay.

The question of the amendment to the License Law, having been brought up, the Secretary informed the members present, that the projected amendments had been published in the newspaper "Liqueurs & Tabacs" and gives certain explanations on this delicate question which are greatly appreciated, and states that he presumes that before these suggestions are taken into consideration by the Honorable the Treasurer of the Province, an interview will be granted to the representatives of the Board of Directors.

Certain members present having expressed their opinion on the matter, it is decided that the Board of Directors be entrusted to see the adoption of these amendments, to the best of their knowledge.

Submitted and read a letter from Mr. E. L. Ethier tendering his resignation as Auditor. — Carried.

The President then appoints Mr. F. A. Chagnon, as Auditor. — Carried.

It is moved by Mr. Nazaire Gauthier, seconded by Mr. Victor Lemay.

That Messrs. Andrew J. Dawes and Lawrence A. Wilson be re-elected Honorary Vice-Presidents of the Association, and that Mr. E. L. Ethier be also elected Honorary Vice-President, in recognition of services rendered, as one of the founders of the Association.

Mr. André Léger, Chairman of the Affiliated Association of Lachine, requests that a representative be appointed to the Board of Directors. The Secretary informs that he be appointed and given the necessary authority to form part of the Board of Directors.

Several members protest against certain rumours circulated amongst the public, in regard to the hotel-keepers responsibility concerning crimes committed under the influence of liquor. It is pointed out that very few hotelkeepers sell liquors to that class of individuals who have to answer for their crimes before the courts. Those drunkards and alcoolised men are for the most part "habitués" to low dens where vice has taken refuge, and on which local papers have, for a long time past, called the attention of the municipal authorities and others.

The President states that hôtel-keepers are respectable dealers, and the same is easily proven, for, before granting a hotel license, the license commissioners make all possible inquiry on the honorability and morals of the applicant.

Under the circumstances, a license is a patent of honorability, which should place the hotel keepers free from the attacks to which they have recently been subjected. These unmerited attacks have had the effect of discrediting the hotel-keepers in the public eye, and to create against them a movement which resembles persecution, and of which the immediate results are a certain depreciation in the value of their establishment. The Board of Directors having at heart the hotel-keepers interest shall strive to run down their ennemies and secure reforms to the license law, the needs of which are more wanted than ever.

If a few black sheeps have been allowed to crawl amongst the four hundred licensed hotel-keepers of Montréal, we must not, for this reason, damage the interests of the Majority of the members, who form part of the Licensed Victuallers Association of Montreal.

On their part, the Board of Directors will proceed in such a manner that the delinquents will be held responsible for their conduct before the competent authorities; and, before long, the Board of Directors will place before the public, a report showing that the accusations made against the hotel-keepers and restaurant keepers are vain and made by prejudiced persons. We will establish the fact that the great majority are not law breakers, and look upon more of having a good reputation as a citizen. In more than one circumstan-

· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

tion, mettra aussi, devant le public un exposé démontrant que toutes les accusations portées contre les hôteliers et les restaurateurs sont futiles et plutôt un parti pris par des personnes préjugées.

L'on établira que la grande majorité ne sont pas contempteurs de la loi et tiennent surtout, à la renommée de bon citoyen. Dans nombre de circonstances on a remarqué le zèle déployé par les hôteliers lorsqu'il s'agissait de répondre aux demandes pour des causes charitables.

D'après les statistiques criminelles, pour l'année 1903, publiées par " l'Antigonish Casket ", il est établi, que dans la province de Québec, il s'est produit une diminution remarquable, dans les cas de convictions pour cause d'ivrognerie. Ce qui est un crédit pour notre province.

Nous sommes opposés autant que quiconque contre l'alcoolisme et les abus, mais nous réitérons qu'il faut rechercher la source du mal dans la vente illicite et généralement pratiquée malgré nos protestations.

NOUVEAU MEMBRES

Les membres suivants ont été admis depuis la dernière assemblée :

Albert Deguire, hôtelier, Valleyfield ; J. H. Lebœuf, marchand, Valleyfield ; D. Deguire, hôtelier, Valleyfield.

Les demandes d'admissions suivantes sont soumises : Joseph Nantel, hôtelier, 151 St-Paul ; Alfred Chevalier, hôtelier, 1309 Ste-Catherine ; J. S. Séguin, hôtelier, 76 St-Laurent ; C. Picard, hôtelier, Bordeaux, Qué.

Et l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Lundi, le 23 janvier, a eu lieu une assemblée du bureau de direction, sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Etaient présents : MM. L. Poiré, V. Bougie, James McCarrey, Nazaire Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Victor Lemay et le secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et ratifié.

Soumise et lue une lettre des éditeurs de " Liqueurs et Tabacs," nous informant qu'ils sont prêts à accepter une autre forme d'arrangement, ou plutôt une modification à l'arrangement qui existait entre l'Association et ces éditeurs. Cette modification consiste à faire le service chaque mois, aux membres de l'Association demeurant à Montréal, d'un avis imprimé et livré sous enveloppe à chaque membre, en outre de l'avis ordinaire publié dans " Liqueurs & Tabacs ", et cela sans charge extra.

M. F. E. Fontaine représentant les éditeurs, se présente et explique les avantages soumis, et après délibération, il est proposé par M. Naz. Gauthier, secondé par M. Jos. Bariteau, que le nouvel arrangement soumis par les éditeurs de " Liqueurs & Tabacs " suivant leur lettre datée d'aujourd'hui, soit accepté, toujours en conservant le droit de mettre fin à tout arrangement relativement au dit journal, en donnant un avis de trente jours.

Il est proposé en amendement par M. V. Lemay, secondé par M. H. A. Dansereau, que cette question soit laissée sur la table pour un mois.

L'amendement étant mis aux voix, est déclaré perdu, et la motion principale adoptée.

Lecture est donnée des lettres des messieurs suivants, Recontributions et demandes de renseignements.

MM. G. A. Michaud, R. Daly, Aimé Riopel, J. B. Langevin, B. Talbot, Ladislas Hébert, Honoré Martel, T. Hébert, G. A. Beaulieu, Emile Panneton. Naz. Latraverse.

Sont soumis et lus des accusés de réception de l'hon. J. C. McCorkill, trésorier provincial, des projets d'amendements de l'Association à la loi des licences et ceux de Trois-Rivières et de Valleyfield.

Il est proposé par M. Victor Bougie, secondé par M.

ce, we have noticed the zeal displayed by the hotel-keepers when they were requested aide for charitable purposes.

From the criminal statistics, for the year 1903, which appeared in the " Antigonish Casket ", it is established that in the Province of Quebec, a remarkable decrease in the convictions for drunkenness has been registered; which is a credit for our Province. We are opposed as much as any one else against alcoholism and its abuses, but we here reiterate that we must look for the source of evil in the illegal sale so generally practiced, notwithstanding our protest.

The following members have been admitted since the last meeting:

Albert Deguire, hotel-keeper, Valleyfield.
J. H. Leboeuf, merchant, Valleyfield.
D Deguire, hotel-keeper, Valleyfield.

The following requests for admission are submitted:

Joseph Nantel, hotel-keeper, 131 St. Paul.
Alfred Chevalier, hotel-keeper, 1309 Ste Catherine.
J. S. Séguin, hotel-keeper, 76 St. Lawrence.
C. Picard, hotel-keeper, Bordeaux.

And then the meeting adjourns.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS

A meeting of this Board took place on Monday the 23rd inst. Mr. Amédée Blondin in the chair.

Were also present Messrs. L. Poiré, V. Bougie, Jas. McCarrey, Naz. Gauthier, Jos. Bariteau and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting are read and ratified.

A Letter from the editors of " Liqueurs & Tabacs, " stating that they are willing to accept another arrangement or rather a modification of the arrangement now existing is read. This modification consists in sending each month under separate cover a notice to the members besides the usual notification of meeting published in "Liqueurs & Tabacs" and this without any extra charge.

Mr. F. E. Fontaine representing the editors is then heard and explains the proposition and after a discussion it is proposed by Mr. Nazaire Gauthier and seconded by Mr. Jos. Bariteau that the new arrangement proposed by the editors of " Liqueurs & Tabacs " in their letter of to-day's date be accepted together with the right of cancelling this agreement by giving 30 days notice.

It is proposed as an amendment by Mr. Lemay seconded by Mr. H. Dansereau that this question be left over for one month.

This amendment being voted upon is declared lost and the principal motion is adopted.

Letters from the following parties with regards to contributions and informations are read : Messrs.. A. M. Michaud, R. Daly, Aimé Riopel, J. B. Langevin, B. Talbot, L. Hébert, H. Martel T. Hébert, G. A. Beaulieu, G. Panneton, N. Latraverse.

Are submitted and read letters from the Hon. J. C. McCaskill, Provincial Treasurer, acknowledging receipt of the proposed amendments made by the Association to the license laws.

It is proposed by Mr. V. Bougie, seconded by Mr. Naz. Gauthier that following persons be admitted members of the Association : Messrs. J. S. Séguin, hotelkeeper, 76 St. Lawrence ; A. Chevalier, hotelkeeper, 1309 S. Catherine, Jos. Nantel, hotelkeeper, 151 St. Paul ; C. H. Bernard, hotelkeeper, 88 St. James ; Mrs J. B. Arcand, hotelkeeper, 84 St. James ; C. Labelle, hotelkeeper, 109 Windsor ; L. P. Godin, hotelkeeper, 181 St. Lawrence ; L. Hébert, hotelkeeper, 1132 de Montigny ; C. Picard, hotelkeeper, Bordeaux; A. Abrahamson, hotelkeeper, 565 Dorchester; A. J. Rawlins, hotelkeeper, 70 Bleury.

The resignation of following members is accepted, viz :

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

Seuls Agents au Canada de:

MM.	**John de Kuyper & Son**	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
"	**Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
"	**Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
"	**Cockburn, Smithes & Co.**	OPORTO	*Vins de Port.*
M.	**M: Misa**	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
"	**S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM.	**Barton & Guestier**	BORDEAUX	*Clarets, Sautèrnes et Huile d'Olive.*
"	**Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
"	**C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
"	**E. & J: Burke, Limited**	DUBLIN ET LIVERPOOL	*Guiness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
"	**C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
"	**Bulloch, Lade & Co, Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
"	**Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST ET DUBLIN	*Ginger Ale, Soda et Eau de Seltz.*
"	**Field, Son & Co.**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
"	**Moet & Chandon**	EPERNAY	*Champagnes.*

Booth & Co's. (LONDRES) *Old Tom et Dry Gin.*

Naz. Gauthier, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association. MM. J. S. Séguin, hôtelier, 76 Saint-Laurent ; Alfred Chevalier, hôtelier, 1309 Ste-Catherine ; Jos. Nantel, hôtelier, 151 Saint-Paul ; C. H. Bernard, hôtelier, 88 St-Jacques ; Madame J. B. Arcand, hôtelière, 84 Saint-Jacques ; C. Labelle, hôtelier, 109 Windsor ; L. P. Godin, hôtelier, 181 Saint-Laurent ; Ladislas Hébert, hôtelier, 1132 DeMontigny ; C. Picard, hôtelier,, Bordeaux, P.Q. ; A. Abrahamson, hôtelier, 565 Dorchester ; H. J. Rawlins, hôtelier, 70 Bleury.

Les résignations des membres suivants sont acceptées : MM. Louis Deschambault, Jos. Dagenais, M. Hayes, J. B. Langevin, Jean Lamoureux, Arsène Robert, L. D. Gagnon, Honoré Martel.

Il est résolu unanimement de rayer de la liste des membres les noms suivants : Joseph Allard et Joseph Lanctôt, décédés.

Il est résolu aussi de rayer la contribution de l'année 1904 à M. Ladislas Hébert, étant devenu membre de la ville, pour 1905.

Plusieurs comptes sont adoptés.

Les résignations des membres suivants ne sont acceptées qu'en autant qu'ils aient payé leurs contributions dues, suivant l'article XXX des Réglements, savoir : Jacob Bélisle, Damase Gravel, G. A. Beaulieu, Aimé Riopel.

Il est résolu qu'un comité composé du président, du secrétaire, du trésorier et de M. Victor Lemay, soit autorisé à faire faire les améliorations et réparations jugées nécessaires au bureau, et à voir au renouvellement de ses meubles, puis l'assemblée s'ajourne.

LE COMMERCE DE GROS ET LES LICENCES

Plaintes justifiées

Les commerçants en gros de Vins et de Liqueurs paient une licence pour faire leur commerce, ils paient également des taxes à la ville et ce n'est pas sans motifs qu'ils se plaignent de ce qu'un grand nombre d'agents et de maisons de commerce font le commerce de liqueurs sans payer de licence.

Il vient également à Montréal beaucoup d'agents de maisons anglaises et américaines qui sollicitent et prennent des ordres sans payer non plus de licence.

On se demande dans le commerce pourquoi le Département du Revenu ne déploie pas plus de zèle et d'activité dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ce n'est pas la première fois que " Liqueurs et Tabacs " attire l'attention de ce Département sur ces faits.

La dernière fois que nous nous sommes faits l'écho des plaintes du commerce, les officiers du Revenu ont semblé prendre leurs devoirs à cœur, mais leur beau feu n'a pas duré longtemps. Il faudrait que ceux qui sont à leur tête leur fassent comprendre que leur devoir est d'être toujours sur le qui-vive et qu'il ne suffit pas de donner un coup de collier de temps à autre pour ne rien faire ensuite.

La protection des intérêts du commerce ne doit subir aucune relâche. Le commerce a d'autant plus raison d'exiger qu'il soit efficacement protégé qu'il paie assez cher pour l'être.

M. J. L. Patenaude, voyageur de la maison Boivin, Wilson & Cie, qui était à Québec la semaine dernière et qui est actuellement dans la Gaspésie dit que la demande pour le Gin Canadien Croix Rouge a beaucoup augmenté dans ce district. On ne saurait, en effet, trouver aucune liqueur offrant autant de garanties, de pureté et de salubrité: le timbre du gouvernement voyez-vous. Les liqueurs importées n'ont pas de ça.

Les sources de Vichy sont contrôlées par l'Etat Français. Ces sources sont au nombre de quatre: Célestins, Hôpital, Grande Grille et Haute Rive. La maison Boivin, Wilson et Cie a seule l'agence pour l'eau de Vichy-Célestins.

Messrs. Ls. Deschambault, Jos. Dagenais, M. Hayes, J. B. Langevin, Jean Lamoureux, A. Robert, L. D. Gagnon, H. Martel.

Messrs. Jos. Allard and Jos. Lanctôt, deceased, are struck off the membership list.

It is also resolved that Mr. L. Hebert having become city member for 1905 be exempted from paying contribution for 1904.

Several accounts are adopted.

The resignation of following members are accepted providing they pay the contributions they owe in accordance with article XXX of the by-laws, viz : Jacob Belisle, D. Gravel, G. A. Beaulieu, A. Riopel.

It is resolved that a committee composed of the President the Treasurer, the Secretary and Mr. Lemay be authorized to order the necessary improvements to the office and furniture. The meeting then adjourns.

LES LICENCES A TORONTO

On veut en diminuer le nombre

Une motion pour réduire de 200 à 175 le nombre des licences d'hôtel à Toronto n'a pas été acceptée, mais un échevin a déclaré qu'il présenterait de nouveau cette motion.

En vertu de l'Acte des Licences de la province d'Ontario, la ville de Toronto avec une population estimée à 290,000 âmes pourrait avoir droit à 400 licences. Néanmoins les prohibitionnistes et les sociétés de tempérance ne sont pas satisfaites de ce que ces licences soient réduites à la moitié du nombre que la loi permet d'accorder.

Que ces licences soient réduites à 175 et les prohibitionnistes ne tarderont pas à en demander la réduction à 150, à 100 et ainsi de suite jusqu'à extinction.

Ces prohibitionnistes sont la minorité, mais une minorité remuante, encombrante que les hommes publics n'ont pas le courage de remettre à sa place. Si, une bonne fois, ces hommes disaient à cette minorité : " Nous ne pouvons vous écouter parce que jamais nous ne pourrons vous satisfaire ", ils se le tiendraient pour dit.

Mais les hommes publics assez indépendants et assez forts pour ne pas prêter l'oreille à tous les vents sont rares et c'est ce qui donne une force plus apparente que réelle aux " teetotalers ", en somme peu nombreux même dans la province-soeur.

On parle de diminuer le nombre des licences comme s'il ne s'agissait que de déplacer un meuble. Mais les 25 licenciés qui ont une licence et dont on les priverait d'un trait de plume ont placé des capitaux dans leur commerce, ils ont une clientèle qui représente un capital. Parle-t-on de les indemniser? Est-il question de leur donner une compensation pour le tort, le dommage qui leur serait causé? Non point. On les voue à la ruine. Et il y a des hommes publics, des hommes élus par le peuple, par ces mêmes hôteliers qu'on parle de ruiner, qui osent proposer la ruine pure et simple et en bloc de commerçants honnêtes et probes! C'est à n'y pas croire.

La maison Boivin, Wilson & Cie, tient encore à la disposition de ses clients les agendas Peter Dawson pour 1905.

Si vous avez besoin de liqueurs de choix, M. R. Sullivan David, 210 rue St-Jacques, Montréal est agent pour le Canada, de la maison Simon Aîné de Châlon-sur-Saône, France; renommée pour ses excellents produits: Prunelle et Cassis de Bourgogne, etc. M. R. Sullivan est aussi agent pour le Canada des délicieux Scotch Whiskies " Bonnie Door ", Glenfinnart, de la maison Griffiths, McAllister & Co. qui est avantageusement connue.

Calendrier

Nous accusons réception avec remercîments du calendrier de The Ontario Grape Growing and Wine Manufacturing Co., St Catharines, Ont.

ETABLIS EN 1842

L. CHAPUT FILS & CIE.

Représentant AU CANADA

LES MARQUES SUIVANTES:

BERTIN FILS. — EPERNAY, FRANCE
Vins de Champagne.

BOULESTIN & CIE. — COGNAC, FRANCE
(**Plus fins COGNACS importés**) En fûts et en bouteilles.

GONZALEZ, STAUB & CIE. — COGNAC, FRANCE
(**COGNACS de choix.**) En fûts et en bouteilles.

C. DERVOS & CIE. — COGNAC, FRANCE
(**COGNACS populaires.**) **Qualité de Choix.** En bouteilles seulement.

C. PLUCHON & CIE. — COGNAC, FRANCE
Bon COGNAC pour le Commerce

P. HOPPE — SCHIEDAM et AMSTERDAM, HOLLANDE
Fûts { GENIEVRE "**Night Cap**" / GENIEVRE "**Imperial**" } Bouteilles.
Liqueurs Fines.

JAMES AINSLIE & CO. — LEITH, ECOSSE
WHISKIES ECOSSAIS — Pourvoyeurs MARINE ROYALE
Etiquette Jaune O. V. G. **Extra Special Liqueur.**
En fûts et en bouteilles.

JAMES L. DENMAN & CO., — GLASGOW, ECOSSE
WHISKY ECOSSAIS "BIG BEN." — En bouteilles seulement.
Pourvoyeurs de la Chambre des Communes Anglaises.

SOURCES SAINT-LOUIS. — VICHY, FRANCE
La plus Gazeuse et la Meilleure du BASSIN de VICHY.
Exigez "**TREFLE ROUGE**" Exigez.

DUBONNET & FILS — PARIS, FRANCE
Seuls Propriétaires VIN TONIQUE et APERITIF
DUBONNET
Grand Prix Exposition Universelle, Paris 1900. La plus haute récompense obtenue.

MARTINAZZI & CO. — TURIN, ITALIE
Vermouth et Liqueurs.

AUDINET & BUHAN — BORDEAUX, FRANCE
Clarets et Sauternes.

GAMBOA RAMIREZ & CO. — JEREZ DE LA FRONTERA, ESPAGNE
Vins Sherries, Oporto, Malaga, Etc.

Echantillons fournis avec plaisir.

QUALITE GARANTIE. — PRIX TOUJOURS CORRECTS.

L. CHAPUT, FILS & CIE

Epiciers en Gros et Importateurs de Thés, Cafés, Vins et Liqueurs de Choix. **21 et 23 rue St-Antoine, MONTREAL**

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

LICENCES DE QUEBEC POUR 1905

Nous donnons ci-dessous la liste des licences d'Hôteliers accordées par les Commissaires des Licences pour la Cité de Québec:

Allaire, P., 15, N.-D. des Anges; Anctil, Fred., 65, d'Aiguillon; Audet, Xeno, 281, St-Paul; Babin, A., 80, St-John; Barry, John, 105, Grande Allée; Beaulieu, Alf., 10, St-Valier; Beaulieu, J. L., 315, St-Paul; Beaulieu, L. J. B., 235, St-Joseph; Bédard, Nap., 23, N.-D. des Anges; Bélanger, C. H., Mountain Hill; Bélanger, L., 21, St-Joseph; Belleville, Mrs., 88, Du Pont; Bergeron, A., 181, Dorchester; Bernier, Eug., 67, Sault au Matelot; Bertin, L. S., Crown; Bezeau, D., 311, St-Paul; Bigouette, Jos., 156, Du Pont; Bigouette, J. B., 90, Ste-Cécile; Bissonnette, N., 160, Côte d'Abraham; Bois, J. O., 23, Carillon; Bolduc, Ed., 283, St-Paul; Bouret, Alph., 189, Du Pont; Bouret, Ferd., 90, St-Joseph; Breton, Alp., 118, Du Pont; Briant, Agnès M., 27, Ramsay; Briard, Thomas, 10, Henderson; Brindamour, Ed., 37, St-Nicolas; Burns, Thos., 65, Buade; Burns, M., Champlain Market; Chateauvert, Jos., 341, St-Paul; Cloutier, Edg., Auditorium; Cloutier, Et., 329, St-Paul; Cloutier, Jos., Blanchard; Cordallaz, C., 84, Crown; Côté, Elz., 408, St-Valier; Côté, Jos., 4, Du Port; Côté, Michael, 86, St-Peter; Côté, L. P., 8, Sous le Fort; Côté, Ph., 65, St-Joseph; Couture, Ed., 197, St-André; Daignault, J. A., 37, St-Joseph; Dalaire, Elz., 137, St-Pierre; Davis, J. A., 10, Bell's Lane; Delisle Ernest, 533 St-John; Demers H., 270 St-John; Demers Ovila, 99 Crown; Demeule F. X., 48 Henderson; Demeule G., 56 Henderson; Derome Chs., 45 St-André; Derome H., 5 Thibaudeau; Déry Ed., 619 St-John; Deslauriers Alph., 10 Des Fossés; Desrochers S., 167 St-John; Devarennes Jos., 861 St-Valier; Dinelle Ed., 110 St-Patrick; Dion L. V., St-Louis Hotel; Dombrowski J. A., 369 St-Paul; Donaldson E., 361 St-Paul; Doré Hon., 100 St-Joseph; Donnelly J. T., 103 St-Peter; Dufresne Jos., 197 Dorchester; Dumas Chas., 786 St-Valier; Filion R., 134 Victoria; Flammond C., 18 St-Peter; Fournier Aug., Champlain Market; Fraser Alex., 51 St-Joseph; Fréchette Eus., 1096 St-Valier; Frontenac Château, Terrace; Gagnon Frs., Finlay Market; Gagnon Zoël, 116 Du Pont; Gauvin P. M., 38 Glacis; Gauvin Uld., 388 St-John; Gelley Chas., 127 Dalhousie; Genest Alf., 266 Desfossés; Genest Jos., 335 St-Paul; Germain Gus., 455 St-Valier; Gignac P., 532 St-Valier; Gingras A. E., 31 N. D. des Anges; Girard Ones, 536 St-Valier; Gosselin N. F., 1 Notre-Dame; Grenier Georges, 45 St-Nicholas; Guérard P., 30 St-Paul; Guillet J., 53 St Roch; Haas J. G., 10 Du Fort; Hardy Léon, 160 St-John; Hargadon Mrs., 67 St-Paul; Hawkins Widow, 3 Côte d'Abraham; Jobin Alph., 303 St-Joseph; Jordan Peter, 54 Palace; Kelly Mrs., 44 Champlain; Labrecque J., 232 St-Valier; Lachance H., 162 1-2 Du Pont; Lachance Ls., 95 St-André; Lagueux Ts., 187 Kirouac; Lambert Ls., 109 D'Aiguillon; Lambert Widow, 55 Ste-Anne; Lamothe Jos., 624 St-Valier; Laperrière Elz., 23 D'Aiguillon; Lapointe Ed., 11 Garden; Lelarge Ernest, 254 St-Joseph; Letarte J. B., 2 Dalhousie; Levallée J. T., 7 Sault au Matelot; Maranda Art., Finlay Market; Martel J. A., 32 Dorchester; Masson A., 169 Latourelle; Masson Ant., sr., 13 Real; Mathieu Alph., 188 Du Pont; McKibbin C., Place d'Orléans; McKibbin W., 299 St-Paul; Moisan Thos., 36 St-Louis; Montambault O., 129 St-Paul; Morin N., 44 Garneau; Murphy Pat., Champlain Market; Neville Ed., 32 St-Pierre; Noël Léon, Clarendon; Octeau J. O., 97 St-Joseph; Paquet Elz., 17 Dalhousie; Paquet Gaud., 691 St-Valier; Paradis & Gilbert, 669 St-Valier; Pelton B. C., 137 St-John; Picard J., 1 St-Joseph; Picard Ls., 230 Hermine; Plante Gaud., 28 Caron; Plante Jos., 601 St-Valier; Plante J. B., 256 King; Plamondon Ph., 96 Crown; Proulx F. X. Eug., 84 Du Pont; Racine Miville, 26 N. D. des Anges; Ratte Frs., 1023 St-Valier; Readman Wm., 149 1-2 St-Olivier; Robitaille C., 150 Côte d'Abraham; Robitaille Ls., 146 Du Pont; Rochette J. O., 64 Crown; Resther A., 34 Palace; Rooney Jos., 8 St-Antoine; Roy Alph., 43 Ste-Augustine; Royer Jos., 93 St-Paul; Savard Elz., 623 St-Valier; Savard Tel., 58 1-2 St-Joseph; Savard Wm., 38 Notre-Dame; Scullion Hy., 74 Du Pont; Soucy F. X., Champlain Market; St-Michel P. & Co., 34 Durocher; Sylvain P. E., Jacques-Cartier Square; Thérien Mathilda, 611 St-Valier; Tremblay Ed., 151 St-Paul; Tremblay & Paré, 42 Henderson; Trudel Jos., 46 Henderson; Turcotte C., 886 St-Valier; Vallière Ph., 8 Sault au Matelot; Vézina Chas., 46 Desfossés.

LA CONTREBANDE DES WHISKIES

Nous tenons de bonne source que, l'année dernière, le gouvernement, ayant été informé que des alcools américains étaient entrés en contrebande, fit saisir ces alcools chez ceux qui les détenaient.

Il faut croire que la contrebande se faisait sur un certain pied car les saisies atteignirent plusieurs personnes.

Quelques-unes d'entre elles payèrent l'amende sans se faire tirer l'oreille, mais d'autres s'y refusèrent en menaçant, nous dit-on, les officiers de faire intervenir des influences politiques. Ces personnes, il faut le reconnaître, n'ont jusqu'à présent nullement été inquiétées.

Le commerce de gros s'est justement ému de ces actes de contrebande et de l'impunité des fauteurs, impunité qui ne peut que nuire à la répression de la contrebande. Le commerce de gros veut au contraire, une protection efficace contre les contrebandiers.

D'ailleurs, l'effet de cette négligence dans la répression ne s'est pas fait attendre, car tout dernièrement encore de fortes quantités de whikies sont entrées sans payer de droits. Nous savons de source certaine que le gouvernement est en possession de données certaines qui lui permettraient, s'il le voulait, d'atteindre les coupables.

L'Honorable Ministre des Douanes, nous en sommes certains, saura protéger le commerce honnête contre les agissements des contrebandiers.

Scotchs " Macleay Duff "

M. B. O. Béland, nous informe qu'il a l'intention de faire très prochainement une campagne de publicité des plus actives en faveur des whiskies écossais de la maison Macleay, Duff & Co., dont il à la représentation exclusive au Canada et cela afin de leur assurer une place prépondérante sur notre marché.

Le travail que se propose M. Béland sera d'autant plus facile que ces " Scotchs " sont d'une qualité supérieure et que tous ceux qui en ont acheté s'en déclarent parfaitement satisfaits.

La vente du Vin St-Michel est dix fois plus considérable que celle de tous les autres vins toniques.

M. B. Léon Croizet viticulteur et distillateur français est très connu par ses beaux et grands vignobles charentais, ainsi que par la douzaine de distilleries qu'il possède, et dont les produits sont justement renommés. Si l'on tient compte que M. B. Léon Croizet a puissamment contribué à la régénération des vignobles français lorsque ceux-ci faillirent être anéantis par le phylloxéra; on comprendra tout le soin que sa maison apporte à la distillation de ses délicieux cognacs, qui proviennent de ses superbes vignobles de St-Même et de Bonneuil. MM. F. X. St-Charles et Cie de Montréal, ont l'agence des cognacs de M. B. Léon Criozet.

MM. S. H. Ewing & Sons, ont reçu une grande quantité de capsules de feuilles d'étain, etc., sur lesquelles, ils peuvent fournir des cotations intéressantes sur demande.

Le Scotch Peter Dawson est le plus estimé des connaisseurs. C'est une marque qui existe depuis 1802, un record. On n'en trouve pas d'autre au Waldorf-Astoria de New-York. Les bons hôtels et les bonnes boissons, ça ne fait qu'un.

Les Cognacs Frapin sont les plus célèbres du district de Cognac. Ils ont remporté la médaille d'or aux expositions de Paris en 1889 et en 1900. Introduits sur le marché canadien depuis quelques années, ils sont déjà les favoris avec une publicité relativement minime.

LES MARQUES

Dignes de Confiance et Populaires.

Champagne "Dry Monopole" de Heidsieck.
Eau minérale naturelle, „Apollinaris."
Whiskies "Canadian Club" et "Imperial."
Vieux Brandies Fins de "Bisquit."
Scotch Whisky "Old Mull" qualité spéciale.
Célèbre Whisy de Dublin, de John Jameson.

Walter R. Wonham & Sons,
MONTREAL.

Agents au Canada, pour:

HEIDSIECK & Co., Champagne "Dry Monopole."
APOLLINARIS Co., Limited, Eaux Minérales.
A. LALANDE & Co., Clarets, Sauternes, Bourgognes.
BISQUIT, DUBOUCHÉ & Co., Brandies.
JOHN JAMESON & SON, Ltd, Whisky de Dublin.
JOHN HOPKINS & Co., "Old Mull Blend."
WM. HAY, FAIRMAN & Co., Whiskies Ecossais.
PEDRO DOMECQ, Sherries.
THOS. GLAS SANDEMAN & SONS, Ports.
COSSART, GORDON & Co. Madères.
E. YZAGUIRRE, Tarragones.
LOUIS DUVAU, Saumur mousseux.
A. C. A. NOLET, Gin de Hollande.
H G. KEWNEY & Co., Rhum de la Jamaïque en caisse.
G. F. HEUBLEIN & BRO., "Club Cocktails."

AGENTS DES LLOYD, A MONTREAL.

Agents, dans la Province de Québec et les Provinces Maritines, pour

HIRAM WALKER & SONS, Limited.

FOURNITURES de BAR

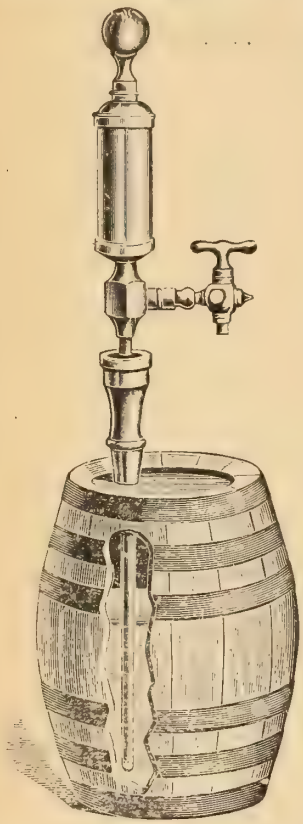

No 14

Pompe pour Pique-Nique

Prix $7.50.

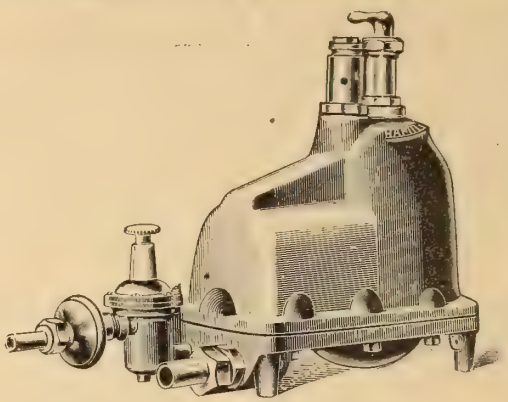

(La machine ci-dessus est la même que) la petite pompe "**WONDER.**"

Prix - $16.00.

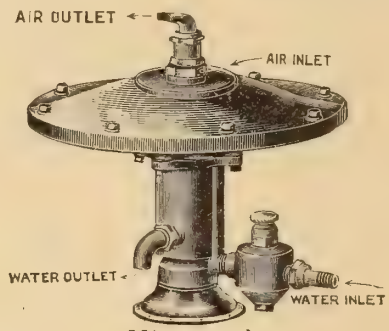

Même que la

Pompe Monitor Style A

Prix $16.00.

No 20

Pompe a Air a Main

Prix $10 50.

Nous réparons toutes sortes de Pompes, et nous avons un Stock complet de Fournitures de Bar. "WORK BOARDS," CABINETS, ETC., ETC.

Hamilton Brass Manuf. Co., Limited

361 A Rue St-Jacques, Montreal, Que.

Bureau Principal et Manufacture, Hamilton, Ont.

Crachoirs de tous genres

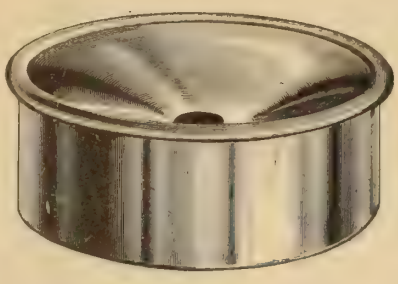

Le "EMPIRE CLEANER" POUR TUYAUX A BIERE

Fait en bronze solide, fortement étamé à l'intérieur et à l'extérieur.

Comme résultat de plusieurs années d'expérience, notre chimiste expert a réussi à produire un composé chimique, (exempt de parties nuisibles), pour nettoyer les Tuyaux à Bière. Ce composé peut être employé avec notre "Empire Beer Pipe Cleaner," et c'est positivement le meilleur, le plus rapide et le plus commode des nettoyeurs, pour tous tuyaux, serpentins et fournitures par ou passe la bière. Il dispense de l'emploi de l'eau chaude ou de la vapeur, et élimine les nombreux ennuis et procédés sans valeur inhérents aux vieilles méthodes.

Après chaque remplissage, en trois minutes, quand le baril est vide, on peut nettoyer depuis la champlure jusqu'à l'extrémite du tube à bière.

Avec chaque nettoyeur, on donne les directions pour son usage.

PRIX

Empire Cleaner, comprenant 6 pieds de tuyau, les accouplements, et une douzaine de boîtes du composé (suffisant pour nettoyer après 25 remplissages "runs") . . . $5.00

Empire Cleaning compound, la douzaine de boîtes de ce composé 1.50

The Hamilton Brass Manufacturing Co., Limited

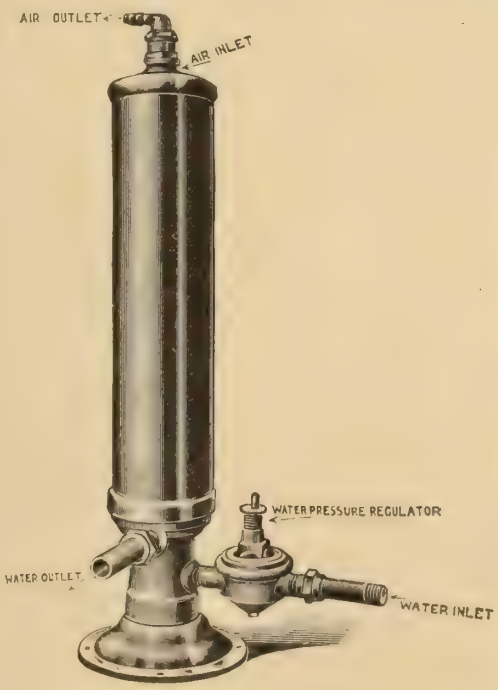

Cette pompe est la même que la

POMPE "CHAMPION,"

Prix $16.00.

Bureau Principal et Manufacture :

Hamilton,

Ont.

Bureau de Montreal

361 A rue St-Jacques

L'ASSOCIATION DES HOTELIERS DE TORONTO

Les élections annuelles

L'Association des Hôteliers Licenciés de Tonronto a tout récemment procédé à ses élections annuelles.

Ont été élus officiers pour l'année courante: MM. P. J. Mulqueen, président; V. Hassard, 1er vice-président; Fred Tremble, 2ème vice-président; A. E. Colwell, trésorier; E. Dickie, secrétaire; James Haverson, soliciteur.

Les membres suivants font partie du conseil exécutif: J. C. Brady, Hugh Sullivan, L. Shea, W. W. Cook, D. Brown, E. Hyland, J. J. McCaffrey, W. J. Purse et Jas. McFarlane, président de l'Association Provinciale.

LA VALEUR DES VINS LEGERS

Un ex-aumonier militaire, dans une lettre adressée au journal le "Globe" de New-York, dit:

"On admet généralement, que: si l'ouvrier se contentait d'une chopine ou même d'une pinte de vin léger à ses repas, il ne s'en porterait que mieux. J'ai traversé cinq épidémies de choléra dans les Indes, en qualité d'aumonier militaire; ce qui m'a fourni des occasions spéciales de juger de l'effet relatif des maladies; et sur les hommes qui observent rigoureusement la tempérance, et sur ceux qui... font le contraire. Or, j'ai constaté d'après des statistiques faites à cet effet, que les abstèmes et les grands buveurs d'alcool, furent ceux qui succombèrent promptement à la maladie, tandis que les buveurs sagement modérés souvent semblèrent mieux supporter les attaques du mal. Assez communément, par exemple, il arrive qu'un individu ayant été saisi par le froid, ou qui se sent anormalement fatigué, se remet "d'aplomb" en prenant un verre d'une boisson stimulante; et on ne peut l'en blâmer. De nos jours, ce dont nous avons principalement besoin, c'est d'améliorer nos façons de boire; ce à quoi l'on arrivera, en faisant un usage plus général de bons vins légers.

LA BIERE LAGER

Le professeur W. A. Lawrence donne l'opinion suivante, dit le "Wine and Spirit News", au sujet de la valeur de la bière lager, comme produit alimentaire : La bière Lager contient :

1o. Une grande quantité d'eau, ce qui en fait un breuvage propre à étancher la soif.

2o. Cette eau a été parfaitement bouillie, ce qui fait de ce breuvage une boisson salubre.

3o. Cette bière contient une quantité suffisante de gaz acide carbonique, ce qui en fait une boisson pétillante.

4o. De toutes les boissons qui existent, c'est celle qui contient le moins d'alcool ; cependant elle en contient assez pour en faire une boisson stimulante et rafraîchissante.

5o. La bière "Lager" contient une solution de l'extrait de malt, qui lui ajoute une excellente qualité,— celle d'être nutritive.

6o. Elle contient une légère pointe d'extrait de houblon, qui lui donne une légère amertume tonique ; celle-ci sert à neutraliser la douceur fade de l'extrait de malt.

7o. Elle est pure et salubre. Les matières qui entrent dans la composition de toute espèce de bière sont esssentiellement du sucre, de l'eau bouillie et du houblon, dont la fermentation s'obtient au moyen de levure. Il importe peu, pour la salubrité de la bière, que le sucre employé soit du sucre de canne, de betterave, de maïs, d'orge ou de riz ; dans un cas comme dans l'autre, la bière ainsi obtenue est aussi bonne à la santé que le pain de blé, le pudding au riz, ou la soupe d'orge. Le houblon étant un amer sain, et en même temps le seul amer au monde qui conserve la levure dans de bonnes conditions en ajoutant un goût agréable à la bière, nous pouvons être sûrs que toute bière contient du houblon.

8o. La bière Lager est froide, et sa fraîcheur la rend aussi vivifiante que la brise du nord en été.

9o. Elle est à la portée de toutes les bourses. Cette boisson, qui est la boisson composée le plus habilement, et manipulée avec le plus de soin, bien que digne d'un roi, est à si bas prix, que les ouvriers les plus pauvres peuvent se la procurer.

Telle est la bière "Lager". Est-il étonnant que son usage et son utilité augmentent chaque année ? En Amérique, son usage ne fait que de commencer.

C'est l'Allemagne qui nous a devancés dans la fabrication de la bière, il y a au moins huit cents ans, et on peut considérer qu'elle a à peu près la consommation normale et naturelle de cette boisson.

Si nous buvions autant de bière par tête de population, qu'on en boit en Allemagne, notre consommation, au lieu d'environ cinquante millions de tonneaux qu'elle est aujourd'hui, serait de cent millions par an.

Nous atteindrons ce dernier chiffre avant longtemps, si nous continuons à augmenter notre consommation au taux actuel.

Plus tôt nous atteindrons la consommation normale et naturelle de bière, soit deux fois autant par tête que nous n'en consommons actuellement, mieux cela vaudra pour le peuple des Etats-Unis de l'Amérique.

A PROPOS DES VINS

LE MOMENT D'EMBOUTEILLER LE VIN.— On ne peut pas assigner un temps spécial pour l'embouteillage des vins. Partout ils peuvent rester en barils de un à quatre ans et plus.

Bien entendu, on vend les vins ordinaires à la fin de la première année. Quand le vin est en fûts, il y a un moment où il atteint son maximum de bonté ; après quoi, il perd de sa qualité.

C'est à l'expert de déterminer le moment ou le vin est le meilleur ; ce qu'il détermine par ses sens du goût, de l'odorat et de la vue. Si un vin est mis trop tôt en bouteille, il ne perd jamais les caractéristiques de son manque de maturité ; S'il est embouteillé trop tard, il ne s'améliore jamais, mais généralement se détériore.

SOINS DE L'EMBOUTEILLAGE. — Le premier soin à prendre avant de mettre le vin en bouteilles, c'est de voir à ce qu'il soit parfaitement clair. Communément, afin de se rendre compte de cette particularité, on tire un verre de vin que l'on interpose entre une source de lumière et l'œil de l'observateur. Si, alors, on trouve que le vin est clair, et que rien ne flotte dans sa masse, il est en état d'être embouteillé.

En règle générale, l'embouteillage ne devrait pas être entrepris avant un mois ou six semaines après la clarification. Cependant plus tôt on embouteillera le vin, et plus il conservera son arôme, son bouquet et son goût spécial.

L'embouteillage devrait être fait par des journées ensoleillées et claires. Les viticulteurs prétendent qu'on ne doit jamais embouteiller le vin à l'époque où la vigne jette ses pousses, ni quand le raisin mûrit. A ces moments de l'année, généralement, le vin travaille ; il est bon, toutefois, de se rappeler que tous les vins travaillent constamment, plus ou moins. Jamais les vins ne subissent un repos absolu ou demeurent dans un même état invariable.

Les bouteilles doivent être bien lavées et égouttées Quant aux soins à apporter au choix des bouchons, ils ne doivent pas être moins importants que ceux concernant les bouteilles. On se trouvera bien, de n'employer que des bouchons de première qualité. Economiser sur les bouchons et perdre de bons vins, c'est faire une mauvaise spéculation.

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

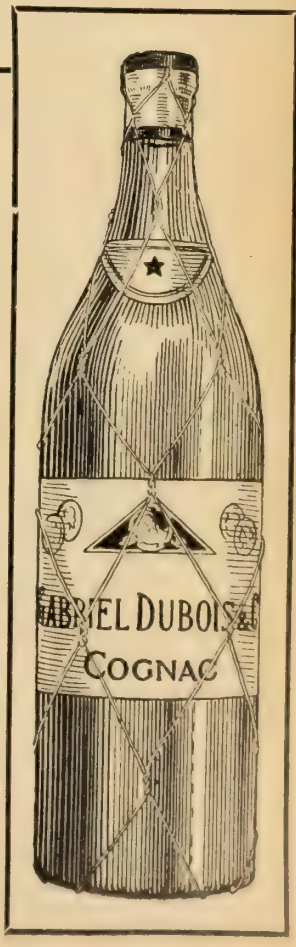

Les bouchons doivent être bien nettoyés, adoucis, et mis à la trempe : soit dans de l'eau, ou mieux dans une petite quantité du vin que l'on va embouteiller. Alors on pourra s'en servir, soit à la main, soit à la machine.

Pour les vins fins qui doivent rester longtemps en bouteille, il est de coutume de protéger le bouchon, au moyen d'une préparation que vendent les marchands et de mettre par-dessus de la cire à cacheter ou une capsule. On devrait emmagasiner les bouteilles dans un endroit frais et obscur, afin d'empêcher la décoloration du vin par l'action de la lumière. Quand les bouteilles sont couchées, le bouchon se trouvera conservé pendant de longues années par le vin qui le recouvre.

QUELQUES MALADIES DES VINS.— Les vins sont sujets à de nombreuses maladies. Souvent ils sont atteints de maladies, et il faut les soigner.

VINS PIQUES.— On appelle ainsi les vins dans lesquels, sous l'action de l'air et de la chaleur, l'alcool s'est changé en acide acetique. Quand un vin est devenu un peu sûr, on le met dans un baril très soufré et on le clarifie avec six blancs d'œufs par 250 bouteilles environ. D'aucuns essayent de corriger l'acidité en mêlangeant le vin piqué avec du bon vin, ou avec de la lie nouvelle, mais la guérison n'est que temporaire. L'acidité des vins ainsi corrigés n'est que dissimulée, et il faut consommer promptement ces vins.

VINS GRAISSEUX.— Quand le vin devient graisscux, il se trouble et file comme de l'huile. Les vins blancs sont plus sujets à cette maladie que les vins rouges. Ce sont surtout les vins pauvres en alcool et en tanin qui sont exposés à ce mal. Conséquemment, on recommande une addition de cognac et d'acide tanique. D'autres emploient aussi une demi livre d'alun par baril. On devrait alors bien remuer le vin et le soutirer plusieurs jours après.

VINS INSIPIDES OU TROUBLES. — Ce défaut appartient aux vins pauvres en alcool et trop chargés d'albumine. On obvie à ce défaut en mettant le vin dans un baril fraîchement soufré et en lui ajoutant de l'alcool. On devra ensuite clarifier le vin, et après quelques jours lui ajouter de 50 à 60 grains d'acide tartrique par 50 gallons.

AMERTUME DU VIN.— C'est un des défauts, ou plutôt c'était un défaut des vins de Bourgogne. En Amérique ce défaut n'est guère commun. On peut le corriger dès le début, en mettant le vin dans un baril soufré, et en ajoutant assez d'alcool, d'acide tannique et d'acide tartrique.

LE TRANSVASEMENT DES VINS.— Souvent, dit "l'American Wine Press" il se forme un dépôt dans les bouteilles, ce qui oblige à en transvaser le contenu dans d'autres bouteilles. On devrait alors prendre le plus grand soin de ne pas troubler le dépôt. Dans les grands chais à vin, d'Europe, et dans les caves d'hôtels et des clubs, on emploie un appareil spécial, pour cette opération.

Le transvasement des vins vieux est une opération délicate qui nécessite beaucoup de soin. La bouteille doit être transportée horizontalement et élevée lentement pour prendre l'inclinaison requise. On se sert alors d'un "tire-bouchon mécanique" et on enlève le bouchon sans remuer la bouteille. Puis on redresse la bouteille jusqu'à ce qu'on puisse voir la lumière d'une chandelle à travers le vin et on fait couler ce dernier, avec précaution. On cesse dès que le dépôt sus-nommé arrive au goulot de la bouteille. De la sorte, on empêche le dépôt de le suivre lors du transvasement.

TRANSFERT DE LICENCES A MONTREAL EN JANVIER 1905

G. Senécal à N. Lalonde, 1072 St-Laurent.
H. Gariépy à A. Viau, 1873 Ste-Catherine.
O. Leroux à J. Goderre, 58 Inspecteurs.
L. Charlebois à A. Cazelais, 567 St-Paul.
J. N. Paradis à O. Gariépy, 107 Mountain.
W. Corbeil à J. Gariépy, 47 St-Lambert.
G. Deroach à W. E. Courville, 335 St-James.
A. McDonnell à L. Hevey, 2270 Notre-Dame.
E. Lacasse à G. Pepin, 231 Seigneurs.
F. Therrien à E. Miron, 900 Ontario.
O. Charpentier à J. Lepine, 224 St-Laurent.
S. Vallée à R. R. Daoust, 1001 St-James.

La vogue des Cognacs de la maison Jacques Nicot & Cie, devient de plus en plus grande. Ces cognacs représentent ce qui se fait de mieux dans le district des Charentes.

M. B. O. Béland qui représente cette maison importante au Canada, a en stock des cognacs garantis avoir 27 ans d'âge. Les médecins les plus autorisés de Montréal les recommandent à leurs malades; les qualités V. S. O. P. 1, 2 et 3 étoiles, sont également excellentes et méritent l'attention sérieuse du commerce.

S. H. EWING & SONS
IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE
BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE
Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain eu feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.
SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

Maison Fondée en 1862.
FABRIQUE de LIQUEURS
Extra-Fines
SPECIALITE
De Prunelle et Cassis de Bourgogne
Distillerie d'Absinthe Supérieure
SIMON AINE
CHALON-s-SAONE, France
"BONNIE DOON"
"GLENFINNART"
Scotch Whiskies
Griffiths McAlister & Co.
Représentant Canadien
R. Sullivan David,
210 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
Long Distance,—TEL. MAIN 2893.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

REVUE GENERALE

M. B. O. Béland rapporte une grande activité dans les affaires, la demande actuelle portant sur les cognacs, ainsi que sur les gins et les whiskies écossais.

* * * *

MM. S. B. Townsend & Cie, rapportent une grande activité dans les affaires; la demande porte sur les Scotchs, les Cognacs et les Gins.

Les paiements sont satisfaisants.

* * * *

MM. F.-X. St-Charles & Cie nous avisent que les affaires ont été très satisfaisantes pendant le mois de janvier.

Il y a de nombreuses commandes prises pour les Rhums St-James, ainsi que pour les Cognacs B. Léon Croizet. Le demande pour la liqueur de la Grande Chartreuse a également été des plus fortes.

* * * *

D'après MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée, les affaires ont été satisfaisantes pendant le mois de janvier; la température froide a causé une demande inusitée pour les spiritueux tel que Scotchs, Brandies et Gins. Les représentants de la maison ont également commencé à prendre de bonnes commandes d'importation.

PERSONEL

— Nous apprenons que M. A. O. Fiset est arrivé en France, après un excellent voyage.

— M. James Cleghorn et M. H. Morris Stanway de la maison John Hope & Co. viennent de faire un voyage dans les Provinces Maritimes. M. Cleghorn partira prochainement pour les provinces du Nord-Ouest et la côte du Pacifique.

— M. R. Carignan, de la maison B. O. Béland, est à la veille de partir pour une tournée d'affaires qui comprendra les principales villes de l'Ontario.

— M. Louis F. A. Chamouton, représentant de la maison Violet Frères, de Thuir, France, bien connue pour son excellent apéritif "Byrrh" est actuellement à Québec, après avoir passé plusieurs jours à Montréal, à son retour de l'Exposition de St-Louis où il était depuis le mois de février dernier dans l'intérêt de sa maison.

M. Chamouton se propose de visiter toutes les villes de quelque importance du Canada.

— M. Gust. Paasché, représentant de la maison Boutelleau et Cie, de Barbezieux, Charente, France, est actuellement au Canada.

Tous les deux ans, M. Paasché visite les agences en Amérique de cette importante maison dont les cognacs sont réputés dans le monde entier.

Il est actuellement l'hôte de MM. Hudon, Hébert & Cie, les agents au Canada de la maison Boutelleau & Cie.

— M. D. McManamy, de la maison de liqueurs en gros D. McManamy & Co., de Sherbrooke, vient d'être élu conseiller de la métropole des Cantons de l'Est.

— On nous annonce l'arrivée prochaine à Montréal de M. A. Pérodeau, directeur gérant de la maison J. O. Briand, [Pérodeau & Cie, successeurs], de Cognac, France.

— M. H. W. Snetsinger, représentant de MM. W. R. Wonham & Son, vient de terminer un voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. Walter Wonham, de MM. Walter R. Wonham & Son, voyage actuellement dans les Provinces du Nord-Ouest.

— M. Daniel Richard, de la maison Ph. Richard, de Cognac, est toujours à Montréal, où il est retenu par les nombreuses commandes qu'il reçoit. M. Richard avait l'intention de retourner en France dans le courant de décembre, mais il n'a pu le faire par suite de l'accroissement des affaires.

— M. Thomas G. Creed, de la Frank Jones Brewing Co., de Portsmouth, N. H., était de passage à Montréal tout dernièrement.

MM. F.-X. St-Charles & Cie. sont les représentants au Canada de cette brasserie importante.

— M. Georges Levitte, de la maison Cusenier Co., de New-York, qui représente en Amérique les liquidateurs nommés par le Gouvernement français pour la Grande Charteuse, est tout dernièrement venu à Montréal pour visiter MM. F.-X. St-Charles & Cie, les agents canadiens de la Grande Chartreuse.

Demandez le Vieux Cognac

DE NOS PERES

JACQUES NIGOT & CIE.

6 ans,
9 ans,
15 ans,
20 ans,
27 ans,

SPECIAL 1858.

Le principal intéressé de cette maison était membre du Jury à l'Exposition de St-Louis 1904.

B. O. BELAND

AGENT.

1684 Rue Notre-Dame, Montreal.

La seule véritable EAU de VICHY

CELESTINS

Insistez pour que le nom

CELESTINS

Soit sur chaque bouteille. C'est une garantie d'authenticité.

Cette source est sous le contrôle du Gouvernement de la République Française et seules les eaux qui en proviennent sont autorisées à porter le nom de CELESTINS.

VICHY-CELESTINS

EVITEZ LES IMITATIONS

La garantie que vous avez la véritable EAU de

VICHY-CÉLESTINS

est cette bande tricolore sur chaque bouteille.

Se vend en bouteilles seulement.

BOIVIN, WILSON & CIE, Seuls Agents, - 520 rue St-Paul.

LE MONDE DES HOTELIERS

M. Charles Bernard, propriétaire du Headquarters Café de la rue St-Jacques, à fait de nombreuses améliorations à cet établissement depuis qu'il en est devenu le propriétaire.

M. Bernard connaît son commerce à fond ayant tenu pendant de longues années un restaurant aux Etats-Unis.

× × ×

MM. F. X. Breton et E. N. Rhéaume visiteront dorénavant les hôteliers de Montréal dans les intérêts de la maison B. O. Béland.

× × ×

La direction de l'Hôtel Windsor a tout dernièrement supprimé la salle de billard de cet hôtel; un grill room sera installé sur le même emplacement.

× × ×

MM. Higgins & Cooper, les nouveaux propriétaires du St Lawrence Hall, viennent d'innaugurer un magnifique grill-room qui obtient un très grand succès.

× × ×

M. F. X. St-Jacques, anciennement propriétaire du Russell House d'Ottawa, et l'un des hôteliers les plus connus du Canada est décédé à la fin du mois de décembre à l'âge de 60 ans laissant une fortune de plusieurs centaines de mille piastres. M. St-Jacques qui était natif du comté des Deux-Montagnes avait débuté au Russell House comme simple employé.

× × ×

M. John Krausman, propriétaire du café bien connu de la rue St-Jacques a distribué à ses clients pendant le mois de janvier de fort élégantes boites à allumettes, cadeaux que ceux-ci ont beaucoup apprécié.

× × ×

La semaine dernière a eu lieu, à Pointe-Claire, la troisième promenade annuelle des Sportmen de Montréal, organisée par MM. Dan. Daignault et Jimmy Deslauriers, le populaire représentant de la manufacture W. R. Webster & Co., de Sherbrooke.

Les joyeux excursionnistes au nombre de 22 s'étaient donné rendez-vous chez M. S. Monast, hôtelier de Blue Bonnets.

Faisaient partie de la promenade: MM. E. C. St-Amour, agent d'immeubles; Hormisdas Papineau, entrepreneur; N. E. Picotte, rentier; E. D. Baron, marchand-tailleur; le Dr Monette; O. Tessier, Dan. Daigneault, S. Monast, U. Gauthier, D. Lachapelle, Télesphore Brisson, L. Léger, A. Léger, Alex. Clément, hôteliers; O. Leroux, rentier; J. Debiens, négociant en grains; Alex. Laplante, échevin de Lachine; A. Guilbault, rentier; Geo. Vandelac, entrepreneur; A. Décary, de la maison A. O. Fiset et Jas. Deslauriers.

Ces messieurs se sont rendus chez M. H. Legault, hôtelier de Pointe-Claire où un excellent dîner les attendait.

Après un séjour de quelques heures à Pointe-Claire le retour à la ville eu lieu en s'arrêtant chez MM. E. Léger et chez M. Alex. Clément à Lachine, où une collation leur fut offerte.

Le succès de cette excursion a été très grand et ceux qui y ont pris part ont vivement félicité MM. Dan. Daigneault et Jas. Deslauriers, les organisateurs.

M. L. P. Hardy, gérant de la maison A. O. Fiset, nous avise que les ventes du Cognac "Gabriel Dubois" et du Scotch "Marchant" sont des plus encourageantes. Les consommateurs n'ont pas été lents à s'apercevoir du mérite réel de ces excellentes marques.

MM. S. B. Townsend & Co., viennent d'être nommés représentants pour la Puissance du Canada de l'importante maison Comandon & Cie, faisant le commerce des eaux-de-vie à Cognac.

La vente des fameux vins St-Léon va toujours en augmentant. C'est le tonique par excellence, il est agréable au goût et d'une efficacité sans pareille.

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

Seuls Représentants au Canada de:

MM. Vve POMMERY, FILS & CO.,	Reims, Champagne Pommery
NATHANIEL JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux, Clarets et Sauternes.
GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
MACKENZIE & CO., Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock, Whisky Ecossais.
MARIE BRIZARD & ROGER,	Bordeaux, Liqueurs Fines.
RENAULT & CO.,	Cognac, Cognacs Fins.
BOUCHARD, PERE & FILS,	Bordeaux, Vin de Bourgogne.
SCHWEPPES, Ltd.,	Londres. Soda et G.-Ale Anglais.
FREMY FILS.	Chalonnes, Cherry Whisky.
DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd.,	Dublin, Whisky Irlandais.
GEO. ROE & CO.,	" "
WILLIAM JAMESON "D. W. D."	" "
PERNOD FILS,	Pontarlier, Absinthe.
LA BENEDICTINE,	Fecamp, Liqueur Bénédictine.
LUIS QUER,	Reus, Vin de Tarragone.
ALEX. DROZ & CIE.	Bordeaux, Crême Cacao Chouva.
KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort, Vins du Rhin et Moselle.
FREUND BALLOR & CO.,	Turin, Vermouth Italien

GORDONS LONDON DRY GIN.

Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky."
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux Maisons de Gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE :

D. McMANAMY & CO.

Marchands de Liqueurs en Gros

SHERBROOKE, QUE.

AUTOMOBILES

VENTE D'AUTOMNE

DE

Voitures Neuves et d'Occasion

VOITURES NEUVES

2 TOLEDO à vapeur	$1125	$ 650
2 BUCKMOBILE 10 chx.	1550	750
1 RAMBLER, modèle "C"		750
1 COVERT runabout	900	800

VOITURES D'OCCASION

1 WINTON runabout, 8½ chx. avec top	1600	650
OLDSMOBILE 1903, siège dos à dos		625
SURREY HAYNES-APPERSON, 12 chx. et top	2500	1050
LONG DISTANCE tonneau, 12 chx. avec extras	3500	1100
CADILLAC tonneau, 8 chx.	1100	800
FORD, tonneau détachable		875
CAMERON tonneau, 7 chx		850
De DION-BOUTON MOTORETTE, 6 chx. bonnet à l'avant		650
DARRACQ, 9 chx. voiture française		1050
ACME tonneau, 16 chx	2500	1500
CAMERON runabout, 6½ chx		600
MOBILE Wagonnette à vapeur pour 12 passagers		1200
1 POPE-TOLEDO, 24 chx. 4 cylindres tonneau	4750	3000
TONNEAU FREDONIA, 10 chx	1500	1000
RAMBLER tonneau, 16 chx. 1904, lampes, canapy, top et paniers		1500
WINTON tonneau, 1903, 20 chx. canapy. top, lampes et paniers		1850
PANHARD, 12 chx. canapy, top ; voiture française	7500	3150
QUEEN tonneau, 2 cylindres, 14 chx		825
2 BUCKBOARD à deux vitesses	525	400
OLDSMOBILE 1902, peinturé à neuf		475
VOITURE ELECTRIC WOODS, batterie de 20 cells		500

Un escompte de 5% sera alloué sur toutes les commandes qui me seront données d'ici au premier Décembre prochain, pour livraison immédiate.

Pour plus amples renseignements s'adresser à **H. LIONAIS, 25 St-Gabriel** Montréal.

TELEPHONE MAIN 2547

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France ; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France ; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique ; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France ; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseille, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.

DE L'ACTION DU FROID SUR LES VINS

L'abaissement considérable de température qui a lieu après la fermentation et au commencement de l'hiver, a une action très salutaire sur les vins nouveaux. Rarement un homme de cave expérimenté, craint d'ouvrir les portes des chars, afin de permettre la circulation de l'air froid. Cependant, il n'est pas bon que la température tombe trop bas. Quand le thermomètre tombe au zéro Fahrenheit, l'homme de cave devrait prendre des précautions.

Le froid favorise ce que les viticulteurs français appellent le "dépouillement" des vins. Alors, les ferments de différentes sortes tombent dans la lie et s'y immobilisent. D'autre part, le froid rend insoluble une partie de la crême de tartre (bi-tartrate de potasse), qui pendant un certain temps trouble le vin. Peu à peu le bi-tartrate se dépose au fond du baril.

En ce qui concerne le bi-tartrate, l'influence de l'abaissement de température, explique pourquoi des bouteilles de vin qui sortent du chai, sans qu'on y puisse voir le moindre dépôt, arrivent après un voyage, (durant lequel elles ont été soumises au froid,) avec des dépôts de tartre, et un "nuage" qui trouble le vin.

EAUX-DE-VIE DE FRUITS AUX ETATS-UNIS

Le rapport du commissaire du Revenu de l'Intérieur des Etats-Unis, montre que la production totale des eaux-de-vie de fruits en ce pays, a été pour l'année fiscale achevant le 30 juin 1904: de 1,054,855 5-10 gallons. Non compris l'eau-de-vie de raisin, dont il a été produit 1,484,377 1-10 gallons.

Rien n'est plus attrayant qu'un bel intérieur de Bar, MM. P. E. Bourassa & Fils, 1442, rue Notre-Dame, ont une très grande réputation comme fabricants d'installations artistiques et de luxe pour hôtels; bien que leurs prix soient des plus raisonnables.

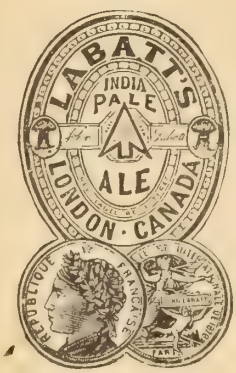

BRASSERIE :
LONDON, ONT.

L'ALE et le PORTER
DE
Labatt's
SONT LES MEILLEURS.

Cela vous paie mieux d'être connu comme vendant les meilleurs produits dans chaque ligne, que de réaliser un peu plus de profits en poussant des marchandises inférieures. Chacun veut avoir ce qu'il y a de mieux et ira là où il pourra l'obtenir.

DEPOTS :

MONTREAL, 127, Ave Delorimier — ST. JOHN, N. B., 51, rue Dock — TORONTO, 49, rue Elm — OTTAWA, 275, rue Kent — HAMILTON, 18 rue Hughson — QUEBEC. 3 rue St-Pierre.

Installations Artistiques de

Bars, Banques, Magasins

Dessins et Estimés fournis avec plaisir sur demande

ARTISTIC

Bar, Bank, Store Fixtures

Designs and Estimates gladly Submitted.

W. W. SCOTT COMPANY

St. Lawrence & Bernard Sts.
MILE-END

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

MM. J. M. Douglas & Co., nous rapportent qu'ils ont reçu tout récemment de fortes commandes pour leur Champagne "Dry Royal."

Ce champagne se vendant à des prix très raisonnables est néanmoins excellent comme qualité.

Les voyageurs de MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée, sont actuellement en tournées d'affaires.

M. J. T. Poulin est dans les Cantons de l'Est; M. E. Germain dans le Nord; M. P. McEvoy, dans le district d'Ottawa et M. B. Friedman visite la ville de Québec et les principales villes de l'Ottawa.

Si vous avez l'intention d'installer un bar ou de renouveler votre vieux matériel, adressez-vous à M. E. R. Carroll, de la Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd., 361a, rue St-Jacques, Montréal, qui vous cotera les plus bas prix.

Il a constamment en mains un grand choix d'accessoires pour hôtels.

M. L. P. Pelletier vient d'entrer à la maison F.-X. St-Charles & Cie, en qualité de voyageur pour le district d'Ottawa et l'ouest de la Province de Québec.

M. Pelletier remplace M. Chas. Raymond qui dorénavant s'occupera exclusivement de la direction de son épicerie de détail, la maison Raymond Frères, successeurs de MM. F.-X. St-Charles & Cie.

Parmi les Gins importés on ne saurait trop recommander les produits de MM. Pollen & Loon représentés au Canada par MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée.

Dans ces gins se combinent la force et la qualité; ils se vendent à des prix très bas.

Les Cognacs de la maison Boulestin & Cie., ont conquis la faveur des connaisseurs et des consommateurs.

La qualité des eaux de vie de cette maison est reconnue la meilleure. A Paris, à Bordeaux et à Marseille surtout, c'est le cognac favori.

Les parisiens connaissent ce qui est bon.

Les marchands ont l'avantage de se procurer cette marque chez les agents. Echantillons fournis avec plaisir. L. Chaput Fils & Cie., Montréal.

Le Scotch Mitchell, mis en vente par la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, est de plus en plus apprécié par les consommateurs, aussi n'est-il pas d'établissement de premier ordre où l'on ne trouve les Whiskies écossais Mitchell E. S. L. et Special Reserve.

La maison par excellence pour les Comptoirs et Accessoires d'hôtels

Nous attirons d'une façon toute spéciale l'attention des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur l'annonce de la Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd.

Cette manufacture dont les produits sont justemnet renommés fait une spécialité de l'agencement complet des hôtels et fournit au plus bas prix des comptoirs, des buffets de bar et les accessoires pour les comptoirs.

La compagnie fabrique également des pompes à bière et pour usage divers, ainsi que des chantepleures, des crachoirs, etc., etc.

Nous recommandons aux hôtels qui s'installent ou qui renouvellent leur matériel de s'adresser pour tous renseignements à l'agence de Montréal, 361a, rue St-Jacques, où ils trouveront un assortiment complet de ce qui leur est nécessaire.

Plusieurs marques sont vendues dans le commerce, mais jamais les clients n'auront autant de satisfaction qu'en offrant à leur clientèle les Rhums:
Montréal.

Tom & Topsey "Lion"
St-Marc "Royal"

La qualité avant tout.
Les prix sont excessivement attrayants.
Informez-vous auprès des agents, L. Chaput, Fils et Cie.,

Les apéritifs et vins toniques sont en grande vogue à Montréal. Il faut avouer que le "Dubonnet" tient la première place parmi ces vins. Grand Prix, Paris, 1900.

A base de vieux vin malaga et d'amers, il possède l'avantage de tonifier le système, et en même temps il active l'appétit. La plus grande bouteille offerte.

Il est vendu dans tous les bars.

Chez les agents, L. Chaput Fils & Cie., Montréal.

La clientele recherche les Etablissements luxueux.

HOTELIERS

ET

TOBACCONISTES

Voyez les Installations et Ameublements de BARS et de MAGASINS de

P. E. BOURASSA

& FILS

1442

Rue Notre-Dame

MONTREAL.

CRUCHES a LIQUEURS

EN

Poterie

Ce sont les meilleures et les plus attrayantes des cruches sur le marché du Canada.
On garantit qu'elles contiennent une mesure impériale et qu'elles ont été éprouvées.

Cruches a Couvercle noir

100 — 1 gallon — pour $12.00

Cruches a bande bleue

100 — 1 gallon — pour $14.00

Nous avons toutes les dimension depuis ½ de gallon jusqu'à 5 gallons.

Adresse:

The Toronto Pottery Co.

75-81 Cottingham St.

Toronto, Can.

Phones
North 1552
North 1787

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

Dubonnet.	
Litres	12.00
½ Litres	12.50
Massardier et Granjon	**La cse**
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	**La cse**
Byrrh, 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.65
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc Vougeot	25.00	26.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
"Club"	8.00	9.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chamberun	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Beaune	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	14.00	15.00
Chambertin	16.00	17.00
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	6.50
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
Rde Veslud.	**qts.**	**pts.**
Carte Blanche	18.00	19.00
Dry Monopole	31.00	33.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	**Qts.**	**Pts.**
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	**qts.**	**pts.**
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Floirac	4.75	5.75
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Domaine Tivoli.	**qts.**	**pts.**
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	1.10
Faure Frère.	**qts.**	**pts.**
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes, le gallon	1.00	
L. Gaudin & Cie	**Qts.**	**Pts.**
St-Estèphe	3.00	3.50
Nathaniel Johnston & Fils. [Fondée 1734]	**qts.**	**pts.**
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75

"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estepne	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.
Année 1903 le gallon 0.65
Plus vieux, le gallon de 0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

D. McManamy & Co. — La cse
Cocktails "Saratoga" assortis: "Manhattan", "Whiskey", "Holland Gin", "Brandy" 8.25

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

One star	qt. 9.50
10 years old	qt. 12.25
Old Liqueur. 20 years old	qt. 16.00
V. V. S. O. P. 55 years old	qt. 45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne. — La cse

XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile	Qts. 12.00	11.75
1 Etoile	Pts. 13.00	12.75
1 Etoile Flasks	14.00	13.75
3 Etoiles	Qts. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Qts. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Qts. 28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
F. P. 48 ½ Flasks, sans verre	11.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	3.90 @ 5.75

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855	qt. 16.00
Doctor's Special	qt. 11.00

Paul Cardin. — La cse
Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00
Half Pints	10.00

Cognac Distillers Association. — La cse

3 étoiles. vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00
	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00
	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet

1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	10.00	9.75

Paul Devaux. — La cse

Qts	7.50
Videaux XXX	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850	17.00
	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — a cse

★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	4.50
★★★ ¼ B.	4.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00
Par 5 cses, 25c. de moins.	

P. Frapin & Cie. — La cse

Une étoile	qt. 9.50
Medical	qt. 10.50
20 years old	qt. 13.00
25 years old	qt. 16.00
30 years old	qt. 19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
1 étoile	13.00	14.00
3 étoiles	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse
Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse
Wired Quarts 8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt. 11.00
V. S. O. P.	qt. 15.50
1890	qt. 18.00
1865	qt. 20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	10.00

F. Marion & Cie. — La cse

3 Stars, bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00
	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile	qt. 12.75
3 Etoiles	qt. 16.00
V. O.	qt. 17.25
V. S. O. P.	qt. 18.75
V. V. S. O. P.	qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. — La cse

Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
48 ½ Flasks avec verre	10.00
Au gallon [preuve]	3.65 3.90

J. Nicot & Cie. — La cse

★	9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse

Spécial	qts. 9.50
Une étoile	qts. 12.00
Deux étoiles	qts. 14.00
Trois étoiles	qts. 16.00
V. S. O. P.	qts. 17.50

V. Pinot & Cie — La cse

★★★	qts. 6.00
★★★	pts. 7.00
★★★	½ botl. 7.25
V. O.	qts. 7.00
V. O.	pts. 8.00
24 flasks n. c.	6.75
48 1-2 flasks n. c.	7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.	

C. Pluchon & Cie

Quarts	7.25 7.00

E. Puet. — La cse

Une étoile	qts. 9.50
V. O.	qts. 14.50
V. O. P.	qts. 15.25
V. S. O. P.	qts. 16.25
V. V. S. O. P.	qts. 20.25
Au gallon	4.00 @ 7.00

J. Rémy

Quarts	6.50
Flasks	8.50

Renault & Cie. — La cse

Une étoile	qts. 10.00
V. O.	qts. 12.00
3 étoiles S. V. O.	qts. 15.00
V. S. O. P.	qts. 21.00

Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... .. .. 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.25
V. S. O. .. .. qts..... 10.50
V. O. .. .. qts..... 9.00
V. O. .. .. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. La cse
Quarts 9.25
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .... 10.25
Au gallon.. .. .. 4.25

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .... 7.50
Half Pints.... .... 8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints.... ... . 8.50

Apollinaris La cse
50 Quarts... ... . 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... ... 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda. 1.40
Seltzer... ... . 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1 40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1 40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00

Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital,
Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

	50	100	100
White Rock Lithia	qts.	pts.	spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Caps" La cse
Rouges.. .. .. 10.45
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes.. .. .. 5.50
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 4.75
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.00

Schlitz. Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Lager, Beauport. La doz.
Pts. 2 doz à la caisse 60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres... ... . 19.50 21.00

Bonald & Fils. La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755. qts. pts.
Anisette... ... . 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... ... . 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... ... . 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple... ... . 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Menthe Moka. 13.00
Crème de Menthe Cassis... .. .. 13.00
Crème de Menthe Noyau... .. .. 13.00
Eau-de-vie de Dantzik.. .. .. .. 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy... .. .. 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. . .. . .qts 14.25
Jaune.. .. .. pts 16.75
Verte.. .. .. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. .. ..11.25
Curacao Rouge.. .. .. qts 13.25
Curacao Rouge. .. .. .pts 14.00
Maraschino.. .. .. 11.00
Kummel Cristallisé.. .. .. 12.75
Cherry Brandy.. .. .. 13.50
Crême de Prunelles.. .. .. 17.25
Crême de Cacao.. .. .. 14.00
Crême de Menthe verte.. .. .. .. 11.00
Crêmes assorties.. .. .. 12.00
Punch au Rhum.. .. ..11.50
Crême de cassis.. .. .. 10.00
Cordiales assortis.. .. .. 12.00
Kirsch Cazanove.. .. .. 13.25
Kirsch Figeroux.. .. .. 10.50
Absinthe Regnier.. .. .. 13.25
Absinthe Figeroux.. .. .. 12.00
Rhum Ste-Luce.. .. .. 14.50
Rhum Kingston.. .. .. 11.75
Bitter Figeroux.. .. .. 9.00
Vermouth.... .. .. 11.00
Sirop de Grenadine.. .. .. 8.00
Crême de Mandarines. 13.50
Crême de Fine Champagne. . . 12.50

Delizy & Doistan qts. pts.
Curaçao 12.00
Marasquin 12.00
Kummel 12.00
Liqueur jaune 14.00 15.00
Liqueur verte 15.00 16.00

Alex Droz & Cie. qts. pts.
Crême Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Nelson Dupuy. qts. pts.
Maraschino... ... . 12.00
Grenadine... ... . 8.50

Frémy Fils. qts. pts.
Cherry Whiskey... ... .16.00 17.00
Orange Whiskey... .. ..14.00

P. Garnier. La cse
Liqueur d'or, 12 litres.... ..... 20.00
Liqueur jaune (chartreuse) 20.00

La Grande Chartreuse qts. pts.
Jaune 25.00 26.00
Verte 30.50 32.00

Jules Lamothe. qts. pts.
Cherry Whiskey... .. .. 9.00

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier. qts. pts.
Crême de Menthe Verte....11.00
Cherry Brandy.. .. ..11.00
Cacao l'Hara à la Vanille...12.50

Kirsch * * *..	11.00
Prunelle de Bourgogne. . ..	12.50
Crème de Framboises... ...	12.25
Fine Bourgogne, 12 lit.. ..	18.00
Crème de Cassis..	11.00
Fine Bernard...	15.00
Grenadine...	8.50
Anisette....	10.50
Kumel..	12.00

Félix Potin

Curacao Orange..	12.50
Anisette..	12.50
Crème de Menthe blanche..	12.50
Crème de Menthe Verte.. ..	12.50
Crème de Menthe Cacao.. ..	12.50
Crème de Cassis..	12.50
Crème de Noyau..	12.50
Crème de Thé..	12.50
Crème de Moka..	12.50
Crème de Vanille..	12.50
Crème Angélique..	12.50
Curacao Blanc, triple sec..	12.50
Maraschino..	14.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.

Petite Chartreuse..	18.00	19.00

Wilson.	**qts.**	**pts.**
Blackberry Brandy..	9.00	

Wynand Fockink.	**qts.**	**pts.**
Anisette Blanche...	11.00	
Abricotine..	11.00	
Crème de Thé...	11.00	
Crème de Vanille..	11.00	
Crème de Cacao..	11.00	
Crème de Mocha..	11.00	
Crème de Violettes..	11.00	
Crème de Menthe Verte. . ..	11.00	
Curaçao Orange...	11.00	
Curaçao Blanc...	11.00	

MADERE

Blandy Bros	**La cse**
Very Superior...	8.50
Special Selected..	10.00
London Particular...	13.00

Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon..	2.50 à 9.00

Rutherford & Browne.	
Au gallon...	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	**La cse**
Etiquette Bleu — pâle-doux.	7.50
Etiquette Blanc—pâle...	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos. ..	
Au gallon...	de 2.50 @ 5.00

MOSELLE

Deinhard & Co.	**qts.**	**pts.**
Brauenberger...	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor.	15.00	16.00
Crown Sparkling...	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling...	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	**qts.**	**pts.**
Zeltinger..	1892.. 7.25	8.25
Braünberger.	1892.. 10.50	11.50
Berncasteler Doctor. . ..	1889.. 17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling. ..	18.50	20.00

Frederick Krote.	**qts.**	**pts.**
Sparkling..	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	**qts.**	**pts.**
Zeltinger...	8.50	9.50
Brauenberg...	12.00	13.00
Pisport..	13.00	14.00
Scharzberg — 1895..	18.00	
Sparkling Moselle..	18.00	19.50

Ed. Saarback & Co.		
Zeltinger..	8.00	9.25
Piesporter, 1893	10.00	11.25
Brauneberger	10.50	11.75
Sparkling Moselle	17.50	19.00

Johann Schlitz	
Winnega	6.00 .....
Braünberger.	8.50 .....
Sparkling..	17.00 .....
Hocheimer..	17.00 .....
Cabinet..	23.00 .....

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle...	15.50	17.50
Sparkling Hock...	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM

Boords.	**La cse**
Old Tom..	7.25
London Dry....	7.25

Booth	
London Dry..	8.00
Old Tom..	8.00

Club	
Old Tom..	6.50

Cold & Co.	
Marque Beaver	Qts. 5.75
Marque Beaver	Pts. 6.75

Colonial	
London Dry..	6.50

Gordon	
London Dry...	7.50
Old Tom..	7.50

Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Thorne.	
Old Tom...	7.50
London Dry...	7.50

Wilson	
Royal Crown Old Tom..	6.50
Au gallon...	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	**La cse**
Royal...	5.00
Crusado..	6.00
Rich Douro...	9.00
White Port..	11.00
Old Crusted.	12.00
Royal Dry Superior	18.00

J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon.	1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny..	La cse. 16.00
Au gallon...	2.75 @ 7.00

Geo. H. Delaforce.	
"Trocadero"..	qts. la cse. 9.00

Robt. Delaro & Co.	
"Antique"...	qts. la cse. 7.00

Diez Hermanos.	
Port, au gallon..	1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve..	La cse. 7.50
Au gallon...	2.25 @ 5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon...	2.00 @ 5.50

Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny..	6.00

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1...	15.00
Medal Port No 2..	12.00
Favorita Oporto...	7.50
Au gallon...	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.	
Superior Old..	12.00
"Club"...	18.00
"1890"..	25.00
Au gallon..	2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon...	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.	
Dow's Admiral..	La cse. 16.50
Au gallon..	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	**qts.**	**pts.**
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling.. ..	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55

Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	**qts.**	**pts.**
Black Jce..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00

Marie Brizard & Roger.	**qts.**	**pts.**
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	

E. & J. Burke,	**qts.**	**pts.**
Jamaica..	9.50	

Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion..	8.00	9.00
Saint-Marc	9.00	
Royal..	11.00	

H. G. Kewney & Co.	**qts.**	**pts.**
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	

Red Heart.	**qts.**	**pts.**
A la caisse..	10.50	

P. Lambert.	**La cse**
St. James, 12 litres	14.00
" 12 3-4 litres	11.50
" 24 1-2 litres	16.00
" 48 1-4 litres	19.00

J. B. Sherriff & Co.	
Marque "Bell"..	9.00
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75

Talbot Frères.	**qts.**	**pts.**
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50

Thorne.	**qts.**	**pts.**
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	

Tom & Topsey.		
¼ Btles, 4 doz..	7.50	8.50

Uncle Tom.	**La cse**
Qts....	8.00
Flasks, 24...	8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.	
Graves	4.25 5.25
Graves — au gallon..	1.10

Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves...	6.50	7.50
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00

J. Calvet & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....	11.50	12.50

Domaine Tivoli	**qts.**	**pts.**
Sauternes	4.00	4.75
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75

J. Dutrenit & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves...	3.50	4.50

Faure Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00

Jimenez & Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Sauternes..	6.00	7.00

Nathaniel Johnston & Fils.	**qts.**	**pts.**
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00

Labour	3.00	3.50

A. Lacoste & Fils	**qts.**	**pts.**
Sauterne	3.00	4.00

A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20

J. Latreille	5.25	6.00

Louis Maignen & Co.	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. ... au gallon.. .. 1.25

Blandy Bros.
Manzanilla.. .. .. La cse.... 8.50
Amoroso.. .. .. La cse....11.00

J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon.. .. ..1.00 à 1.50

F. W. Cosens & Co.
Au gallon.. .. .. de 2.00 @ 10.00

Richard Davies.
Au gallon.. .... 1.50 @ 5.00

Diez-Hermanos.
Sherry, au gallon — de.. ..1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de.. 1.90 à 2.35
Pagalet, au gallon — de.. ..2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....3.85 à 4.65

Pedro Domecq.
Au gallon.. .. .. 1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa Ramirez.
Au gallon .. .. 1.25 @ 4.50
A la caisse .. .. 4.50 @ 12.00

Levert & Schudel — au gallon.. .. 1.25

Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon.. .. .. 1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca. La cse
Golden Sherry.. .. .. 6.00

J. P. Pémartin.
Au gallon.. .. ..de 2.00 @ 15.00

Robertson Bros. & Co.
Amontillado... .. .. .. La cse....15.00
Manzanilla... .. .. .. La cse....12.00
Olorozo.. .. .. La cse.... 7.50
Au gallon... .. .. 1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.
Royal.. .. .. La cse.... 5.00
Favorita.. .. .. La cse.... 6.00
Club — 1870... .. .. .. La cse.... 9.00
Amontillado... .. .. .. La cse....12.00
Orange.. .. .. La cse.... 8.00
Au gallon... .. .. 1.50 @ 5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)
Pale Dry.. .. .. La cse. 12.00
Montilla Fino, very dry. La cse. 12.00
"Club"... .. .. La cse. 18.00
Selected Old... .. .. .. La cse. 36.00
"Jubilee"... .. .. La cse. 50.00
Au gallon.. .. ..de 1.50 @ 10.00

A. L. Valdespino & Co.
Au gallon .. ..de 1.25 @ 6.50
A la caisse .. ..de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon.. .... 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon.. .... 85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co.	6.50
Martini et Rossi... ... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim...	7.50	8.50
Nierstein...	9.00	10.00
Rudesheim...	16.50	17.50
Liebfraumilch...	18.00	19.00
Hockheim...	19.00	20.00
Marcobrunn...	23.00	24.00
Johannesberg...	26.50	27.50
Steinwein [cruchons]	12.00	13.50
Sparkling Hock...	18.50	20.00

Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 . ..	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50

Ed. Saarback & Co.	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00

Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....

Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Dubonnet.	La cse
Litres..	12.00
½ litres..	12.50
Quina Excelsior. .. .. 15 litres	13.50
Red-Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial.	12.50
Vin St-Léhon	8.50
Vino Don Lorenzo....	7.00

Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres..	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port..	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C.	
Screw top, 24 flasks.	7.50
Screw top, 48 flasks.	8.25
Screw top, 64 flasks.	9.00
"Owl" Brand	
Screw top, 24 flasks.	6.25
Screw top, 48 flasks.	7.25
Glass Stopper, 24 flasks..	6.25
Glas Stopper, 48 flasks..	7.25
Perfection Brand	
Glass Stopper, 32 flasks. Amoer Square Glass..	6.50

Corby	La cse
I. X. L.. .. .. qts..	7.00
Purity.... .. .. qts..	6.50
Purity... .. .. Flasks—32s.	7.50
Canadian.... .. .. .. qts..	5.00
Canadian.... .. .. .. Flasks—32s.	6.00

Whiskey Blanc "Corby".	
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	5.00

Hamilton Distillery Co.	Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks	7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. ..	5.50
Pints. . . . . 16 flasks	6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks	6.50
Special Pocket . . . 36 flasks	6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	7.00
Pints. . . . . 16 flasks	7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks	8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks	9.00

RYE

Royal Rye.	25 U. P..	2.25
Royal Malt. . . .	25 U. P..	2.25
2 Star Rye.. . . .	40 U. P..	1.75
2 Star Malt.. . . .	40 U. P..	1.75
Rye 4 ans..	25 U. P..	2.40
Rye 5 ans..	25 U. P..	2.50
Rye 7 ans..	35 U. P..	2.75

Monopole Rye.	
Quarts..	7.00
16 flasks..	7.50
24 flasks..	6.50
32 flasks..	8.00
48 flasks..	9.00

Royal Rye	La cse
Quarts..	7.00
16 flasks.	7.50
32 flasks.	8.00
48 flasks.	8.50

Shield Rye	La cse
Quarts	6.00
16 flasks.	6.50
32 flasks.	7.00
48 half flasks..	7.50

Jos. E. Seagram.	La cse
"Star"..	
"Old Times"...	
White Wheat...	
No "83"..	
	Le gal
Old Times...	
White Wheat...	

Hiram Walker & Sons.		La cse
Canadian Club, 5 years old.	qts..	9.00
Canadian Club.. . .	Flasks, 16s..	9.50
Canadian Club. . ½	Flasks, 32s..	10.00
Imperial	qts..	7.50
Imperial..	Flasks 16s..	8.00
Imperial. . .. . ½	Flasks 32s..	8.50
		au gal.
Canadian Club—5 years old.....		3.60
Imperial.		2.90
Rye. . . . . 25 U. P..		2.25
Malt. . . . . 25 U. P..		2.25

Wilson	La cse
Empire Rye... ... . qts..	8.00
Empire Rye.. .. .. flasks..	9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks..	10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00	9.00
Moonlight.. ... . qts..	6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s..	6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s..	7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s..	7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s..	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co.	1 cse	5 cses
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, ½ flasks..	9.00	....
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben Qts [10 years old].	11.00	10.75

Balmoral.	
Quarts....	7.50
Pts....	8.50

24 flasks.. .... 8.50
12 Imp. Flasks.. .... 11.00
24 Imp. 1-2 flasks.. .. .. 11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P... 3.90 @ 4.00

Bulloch, Lade & Co. — La cse
Loch Katrine.. .. .. qts.. 7.50
Loch Katrine... .. .. .. Flasks.. 8.25
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label.. .. .. 9.50
Extra Special Gold Label.. .. .. 11.00

Burns, Leslie & Co.
Gleneil.. .. .. qts.. 6.00

Peter Dawson — La cse
Perfection... ... . 9.75
Special.. .. .. 10.50
Extra Special.. .. .. 9.50
Liqueur.. .. .. 12.25
Old Curio, 20 years old.. .. .. .. 14.50
Au gallon.. .. .. 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd. — La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts. 8.75
"Special". ... . qts. 9.25
Blue Label.. .. .. qts.. 9.75
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... .. qts.. 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu — La cse
Quarts.... .... 9.50

Alex. Ferguson & Co. — La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts. 10.00

Graham, Davy & Co. — La cse
Loch Carron. .. .. qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse
Claymore... .. .. qts.. 9.50
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 13.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon
1 caisse.. .. .. 10.25
5 caisses.. .. .. 9.75
10 caisses.. .. .. 9.50
Glenfinnart
1 caisse. 10.75
5 caisses. 10.50
10 caisses.. .. .. 10.00

Haig & Haig — La cse
★★★... ... ... 9.50
★★★★★.... .... 15.00
Liqueur.. .. .. 16.00
Bleu Blanc Rouge.. .. .. 9.50

J. & R. Harvey. — La cse
R. O. S... .. .. 12.50
Fitz James.. .. .. 10.00
Hunting Stewart... .. .. 9.00
Jubilee.. .. .. 8.50
Old Scotch.. .. .. 7.50
Au gallon... ... ... 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Quarts.. .. .. 7.75
Flasks... .. .. 8.75
Imperial Quarts. 11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P.. .. .. .. 3.75

D. Heilbron — La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts.. 7.50
King's Liqueur.. .. .. qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse
"Old Mull" Blend... .. .. 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... .. .. 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal
1 étoile. 4.00
2 étoiles... .. .. 4.25
3 étoiles... .. .. 4.50
4 étoiles... .. .. 4.75
5 étoiles... .. .. 5.00

Jas. Menzies. — La cse
Auld Scottie 9.50
Great Scot 9.50
McPherson, qts. 7.50
" 24 flks. 8.50
" 48 1-2 flks. 9.50
Queen's choice 8.00
Royal Victoria 8.50
Au gallon 3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts.. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts.. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.. 10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.. 10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts.. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts.. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.. 8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.. 9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.. 11.25
Heather Dew 48 Flasks 12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.. 9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.. 10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.. 9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.. 9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.. 12.50
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes.. 12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.. 12.50

	Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.	3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves.	3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.	3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.	3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts.	3.65
Heather Dew Proof. . Octaves.	3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves.	3.85
Heather Dew Proof . . Gallon.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.	4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.	4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.	4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.	3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves	3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves	3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon	3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.	4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.	4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.	4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.	5.00

Wallace Moir,
Imperial Quarts. 12.00

Alex. McArthur & Co.
Quarts.. .... 7.00
Flasks.... .... 8.00
Imp. Quarts... .. ..10.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
Black Horse.. .... 7.50
Extra Special.. .... 9.00
Freedom... 10,00
Special Liquor cream 11.00

Jas. McNeil & Co. — La cse
Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
24 flasks, Screw top. 7.00
32 flasks, Screw top. 7.50
48½ flasks, Screw top.. .. .. 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. — La cse
Quarts 6.00
24 Flasks 7.00
48 1-2 Flasks. 8.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old].	la cse.	9.00
"Glenleith"	5 O. P. le gal.	4.75
"Glenleith"	15 U. P. le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor.	cse.	9.50
		la cse
"Mountain Dew," cruchons terre.	8 Imp. qts.	12.00
"Mountain Dew," cruchons terre,	12 Imp. qts.	13.00
"Mountain Dew," 4 O. P..	le gal.	4.75
Special Liqueur .. [15 years old].		12.50
Old Private Stock, [20 years old].		17.50
		le gal
Craigdhu... ... .10 O. P....		4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P....		4.10
Special Blend. . .. . 8 O. P....		4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P....		3.75

Ross Glen. — La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks... .. .. 8.50
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse
O.. .. .. 9.50
O O O... .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . . . 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse
Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

Thorne — La cse
Kilty... ... ... qts.. 9.50
Liqueur.... .... qts.. 11.00

John Walker & Sons. — La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. — La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks.. .. .. 11.50

Pat Fagan & Co. — La cse
Quarts 8.50

Findlater. — La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... ... . 10.75

Jamishannon... ... . 1.50

John Jameson & Son. — La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse
1 harpe... ... . 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish .. .. Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse
1 étoile... .. .. 9.75
3 étoiles... .. .. 10.75
St-Kevin. . . . . La cse. 7.50
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

UN MYSTERE DANS UNE VITRINE

Récemment, un manufacturier américain d'accessoires pour étalages de vitrine, a imaginé une nouveauté relativement peu coûteuse, qui, par de nombreux marchands à la hauteur du jour, peut être employée de façon très profitable.

Il s'agit de la reproduction d'une ancienne hache de guerre, apparemment faite de fer massif. Pour l'observateur, cette hache paraît être suspendue horizontalement au milieu de l'air, sans nul autre support qu'un étroit morceau de ruban qui va du plafond à l'extrémité du manche de la hache.

Apparemment, cela semble éluder les lois de la pesanteur, et cette hache excite beaucoup la curiosité, quant à savoir ce qui la tient en une telle position.

Comme accessoire ordinaire de l'étalage d'une vitrine, cet objet doit avoir une valeur considérable: pour arrêter et conserver l'attention des passants. Cependant, entre les mains d'un marchand entreprenant, la dite hache peut produire bien davantage.

Dans certaines petites villes de 15,000 à 75,000 âmes, elle peut "faire parler toute la ville" si on sait l'annoncer judicieusement.

En effet, dans les journaux de la localité, on peut faire insérer de petites notes, signalant la nouveauté de l'exhibition de cette hache, et comment apparemment elle semble violer les lois de la pesanteur. Des lignes attrapes, telles que les suivantes, peuvent être publiées dans les journaux; imprimée sur des pancartes de vitrines, ou sur des prospectus:

"Qu'est-ce qui tient la hache en l'air?"

"Avez-vous vu la hache en l'air?"

"Violation des lois naturelles — voyez la hache en l'air!"

"Le spiritualisme est dépassé — une hache qui se maintient en l'air!"

"Le mystère des mystères — une hache qui se maintient en l'air, dans le magasin de cigares de..."

"Ne manquez pas de voir la hache mystérieuse, dans le magasin de cigares de..."

"Tout le monde parle de la hache mystérieuse que l'on voit dans le magasin de cigares de..."

Avec ces lignes et quelques efforts, l'habile marchand peut intéresser la curiosité du public pendant plusieurs jours; même pendant plusieurs semaines on parlera de son magasin. De telles conversations ne pourront que lui amener des clients, tout en lui faisant la réputation d'être un marchand très entreprenant et moderne.

C'est sur ces petites choses que les magasins des petites villes ont un avantage sur ceux des grandes villes. Car, dans les villes comparativement petites, les on-dit atteignent les coins et les recoins de chaque quartier, et même ceux des environs; tandis que dans les grands centres de telles conversations ne s'éloignent pas beaucoup du magasin qui les provoque.

Les tabacconistes soucieux d'avoir de bons cigares s'écoulant très bien, ne doivent pas ignorer que "The Emporium Cigar Co.," de St-Hyacinthe, Qué., offre au commerce avec le "Mont Pelée," un des meilleurs cigares qui existent au Canada.

EMPLOYEZ LES COINS ET LES RECOINS

Supposant que vous faites bien attention à vos vitrines, il est bon de vous demander, si vous avez regardé, s'il n'y a point encore un petit espace dont vous pourriez vous servir. Il se peut que ce soit un petit coin sur lequel vous laissez retomber un bout de store, ou que vous cachez derrière une enseigne, cependant, il n'en a pas moins de valeur.

Ne le laissez pas inutile ce coin, employez-le, servez vous en pour montrer des marchandises. N'allez pas croire que vous perdrez du temps; qu'il y a assez de marchandises dans la vitrine, et, partant, que le travail que nous vous conseillons est superflu.

Non, ne pensez pas cela, car un passant pourra, tous les jours, voir l'article ainsi exposé, et personne ne peut dire quels sont les résultats de ces sortes d'expositions muettes.

Supposez que vous puissiez vous rendre compte des ventes faites dans une année, et que ce petit coin vous ait fait vendre de $5 à $250? Ne serait-ce déjà pas joli? Bien entendu, on ne doit pas se fier à ces chiffres, pourtant possibles; mais, nous les donnons pour montrer qu'il n'y a pas d'espace à perdre dans une vitrine.

LE MARCHE DU TABAC A LA HAVANE

M. Chas. Landau, le représentant au Canada des fabricants de cigares qui ne font point partie de la combine, est de retour d'un voyage d'affaires à la Havane.

M. Landau nous dit que les affaires y sont très actives, il y avait là tout dernièrement un nombre inusité d'acheteurs venant de toutes les parties de l'Amérique et d'Europe. Les prix du tabac de la dernière récolte ont considérablement augmentés pour le peu qui reste en stock. Les produits de cette récolte ont été remarquables quant à la qualité; c'est, paraît-il, la meilleure qu'on ait eue depuis 12 ans ou 15 ans à la Havane; ce qui a naturellement causé une très forte demande.

La nouvelle récolte s'annonce comme devant être abondante mais tout dépend de la température à venir.

LE REMPLISSAGE DES BOITES VIDES

Le mal s'aggrave

De nombreuses plaintes se font entendre au sujet du remplissage des boîtes de cigares vides. Non seulement des commerçants peu scrupuleux pratiquent encore ce genre de fraudes; mais encore, on nous rapporte que des ouvriers cigariers achètent au marché Bonsecours du tabac en feuilles, apprêtent des cigares chez eux et remplissent les boîtes vides qu'ils ont achetées ou qui leur ont été données.

Il existe cependant un règlement qui veut que les boîtes vides soient détruites, pourquoi ne l'applique-t-on pas avec rigueur?

La grande attraction du jour sur la rue St-Laurent est la reproduction du Mont Vésuve en pleine période d'éruption, que l'on peut voir dans les vitrines du département des primes de l'Empire Tobacco Co. Ce spectacle intéressant et instructif attire une foule de curieux.

THE EMPORIUM CIGAR Co

Registered Brands

MANUFACTURERS of FINE CIGARS

CLEAR HAVANA

Our Clear Havana
La Pedida
El Corso
Los Angeles

EMPORIUM,	10c.
MONT PELEE,	5c.
The Good Ones,	5c.
Our Leader,	5c.
La Captiva,	5c.
El Maska Chica,	5c.

HAVANA BELL TEL. 164

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

ET

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

REVUE GENERALE

D'après l'opinion de la majorité des fabricants de cigares avec lesquels le représentant de "Liqueurs et Tabac" a eu une entrevue, les affaires ont été plutôt calmes depuis le commencement de l'année. Ce calme actuel ne cause du reste aucun alarme, car d'habitude il se produit une accalmie après le commerce des fêtes.

* * * *

La Havane a vu dans ces temps derniers une grande affluence de manufacturiers de cigares venus de toutes parts; les manufacturiers canadiens y étaient bien représentés.

Mais il n'y a pas que nos manufacturiers de cigares qui se rendent à l'île de Cuba, puisqu'on y a rencontré le mois dernier l'Hon. Sénateur Cloran et l'Hon. Lomer Gouin.

* * * *

Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Ludger Goulet, de MM. Goulet Frères, qui vient de faire un voyage à la Havane. Ce monsieur est revenu enchanté de son excursion et nous dit que la Havane est une ville superbe, d'une propreté remarquable et pleine d'enseignements utiles pour les fabricants de cigares.

M. L. Goulet a joint l'utile à l'agréable, car pendant son séjour à la Havane, il a acheté de fortes quantités de tabacs.

PERSONNEL

— M. M. Hirsch, de la maison J. Hirsch Sons, est de retour à Montréal après un voyage à la Havane.

— M. Charles Landau, le représentant au Canada des fabricants de cigares de la Havane, ne faisant point partie de la combine, est parti pour Winnipeg et Vancouver après avoir passé quelques semaines à Montréal à son retour de la Havane.

— M. Ed. Younghead, chef de la maison du même nom, est actuellement à Toronto.

— M. A. Kauffenberg, négociant de tabacs en feuilles de Boston, a tout récemment fait un voyage d'affaires à Montréal.

— M. M. Schalek qui, pendant de longues années, a fait à Montréal le commerce des tabacs en feuilles, vient d'accepter la représentation au Canada de l'importante maison Falk Bros., de New-York, qui fait l'importation du tabac en feuilles et compte de nombreux clients à Montréal.

— M. Louis Schramm, de la maison Herz Bros., de New-York, était dernièrement de passage à Montréal.

— M. H. Simon, de MM. H. Simon & Co., vient d'arriver à Montréal après un voyage à la Havane.

— C'est avec regret que nous apprenons que M. Rod. Goulet, de la maison Goulet Frères, est sérieusement malade.

M. Goulet avait célébré ses noces de cristal au commencement du mois de janvier.

— M. James Deslauriers, de MM. W. R. Webster & Co., compte faire prochainement un voyage à Québec.

— M. E. I. Waagen, secrétaire-trésorier de la B. Houde Co., a passé plusieurs jours à Montréal la semaine dernière.

Après le commerce des fêtes, le stock des marchands tabaconistes se trouve dégarni, et ils doivent songer à le regarnir. La maison Jos. Côté, 186-188, rue St-Paul, Québec, est à même de leur fournir ce dont ils ont besoin, et au plus bas prix! Un peu au hasard, signalons à MM. les acheteurs les articles suivants: Cigares "El Sargeant, à 10c.; "Doctor et Champlain," à 15c. Ces trois marques sont vendues en boîtes à tiroir, de fantaisie, contenant 25 cigares, c'est un article de choix. M. Jos. Côté a aussi en stock une très grande quantité d'articles pour fumeurs, tels que: pipes, étuis à cigarettes, fume-cigares et fume-cigarettes importés etet des meilleures marques. Bref, un détailleur, si difficile soit-il à contenter, trouvera chez M. Jos. Côté, tout ce qu'il lui faut pour son magasin, et cela aux meilleures conditions. M. Jos. Côté est prêt à prouver ce qu'il avance, pourvu qu'on lui demande ses prix.

L'American Tobacco Co. procède actuellement à l'installation de nombreuses affiches lumineuses en faveur des cigarettes "Sweet Caporal."

Le fac-simile des boîtes est remplacé dans ces nouvelles affiches par la silhouette si élégante de la "Sweet Caporal Girl."

L'INDUSTRIE DU TABAC EN FRANCE

[Suite]

On a démontré que la fermentation en masse n'est autre chose qu'une combustion aux dépens de l'air ambiant; celle-ci est accompagnée d'un dégagement d'acide carbonique, et détruit les deux tiers de la nicotine, contenue par les tabacs. Grâce à elle toujours, les acides malique et citrique diminuent également; par contre, l'acide acétique augmente, et il se dégage dans l'air de l'ammoniaque, sans diminuer celui des masses, et il y a production d'une huile essentielle d'une odeur agréable, mais très tenace.

Cette fermentation ou plutôt cette sorte de combustion, étant d'une grande importance, a été l'objet d'études très minutieuses, dont le résultat fut d'introduire des perfectionnements très appréciables; on est donc parvenu à la longue, par une aération calculée, à rendre la fermentation régulière et à réduire sa durée à environ quatre mois. On construit la masse sur un faux plancher, dont la partie du milieu est un panneau à claire-voie; aux extrémités de ce panneau, on ajoute deux coins en bois à claire-voie; une pompe refoule de l'air dans une canalisation mise sous le faux plancher et le courant d'air pénètre dans l'intérieur de la masse, grâce aux coins; ces derniers ont été remplacés par un panneau semblable à celui du faux plancher, ce qui aide encore à la pénétration de l'air dans la masse.

c) *Râpage.* — Le tabac sortant des masses est réduit en poudre à l'atelier du râpage. Autrefois, on employait pour arriver à ce résultat des meules et des pilons, auxquels on a substitué aujourd'hui des moulins. Chaque moulin se compose d'une noix en fonte, de forme tronconique, munie de lames en acier et d'une cuvette fixe, également tronconique et en fonte, armée aussi de lames en acier. L'arbre vertical sur lequel est montée la noix se meut par un mouvement de rotation alternatif, et repose dans une crapaudine, supportée elle-même par un levier à contre-poids mobile. Le tabac écrasé par ces diverses lames, tombe dans une vis, placée sous les moulins, qui l'amène à une noria; celle-ci l'élève à l'étage supérieur, d'où il tombe dans un blutoir, entouré de toiles métalliques. Le tabac le mieux pulvérisé traverse le tamis, d'où il est conduit aux cases dites de rapé sec, tandis que les grains irréguliers, ou insuffisamment râpés, sont retenus par les mailles des toiles, d'où ils seront extraits, afin de subir un râpage plus complet.

d) *Mouillade.* — A sa sortie des cases rapé-sec, le tabac est de nouveau mouillé à l'eau salée, de façon à pouvoir fermenter une seconde fois, avec cette différence que le taux d'humidité sera non plus de 15,5 %, mais de 33 %. Il sera nécessaire de faire suivre la mouillade d'une opération ayant pour but de briser les boulettes de tabac, formées par l'action de l'eau, fait qui s'explique lui-même.

e) *Fermentation en cases.* — Le râpé sec transformé, grâce à la mouillade en râpé parfait, est soumis alors à une série de fermentations en cases, qui doivent lui donner du montant.

Les cases sont de grandes boîtes entièrement closes, construites en chêne, avec un doublage intérieur en sapin et dont la capacité est de 25,000 à 30,000 kilog.; elles occupent deux étages superposés et sont munies de trappes destinées à faciliter le transvasement du tabac de la case supérieure à la case inférieure correspondante. Pendant les fermentations en cases, le taux d'ammoniaque et de nicotine demeure invariable, tandis que se forme un dégagement d'acide acétique qui détruira certains acides organiques.

La fermentation est attribuée à des organismes micro-

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] gold tipped, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, 10s et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs.....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb.....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons...	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.05
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lb. cartoons....	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons...	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 11⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Old Fox, prix nouveau	48
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	45
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. ..1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. ..1/20....	24.00
Little Perfectos. ..1/20....	26.00
El Maska.... ..1/20....	28.00

Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pededa	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain	1/40	36.00
Champlain, Fancy	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict.	1/20	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/10, boîtes 5 lbs.		40
Petit Havane, 1/5, boîtes 12 lbs.		40
Quesnel, 1/8, boîtes 5 lbs.		60
Quesnel, 1/2, quantité à volonté		55
Côté's choice mixture, 1/4 tin.		75
Côté's choice mixture, 1/2 tin.		70
Côté's choice mixture, 1 lb.		65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

---

biens, encore imparfaitement connus; mais l'hypothèse de leur existence a conduit à une succession de faits, qui ont donné les meilleurs résultats, tels que: 1o de transvaser plusieurs fois le tabac, afin de renouveler les surfaces en contact avec les ferments, et de faciliter le développement de ceux-ci; 2o de mouiller les râpés secs avec de l'eau à 60° pour donner au milieu d'action des ferments, la température convenable; 3o opérer avec la plus grande promptitude les transvasements, pour éviter le refroidissement des masses; 4o ajouter au moment de la première mise en case une certaine quantité de râpé en pleine fermentation, et, enfin, 5o mélanger dans une grande case, dite salle des mélanges, le râpé provenant de plusieurs cases, pour mieux égaliser l'action des ferments et obtenir ainsi un produit final plus uniforme.

Le tabac, d'une façon générale, passe d'abord dans les cases primitives, puis dans celles de premier transvasement, en restant trois mois dans chaque; ensuite, dans les cases de deuxième transvasement, où il séjourne deux mois dans chaque; et enfin, dans la salle des mélanges, où le séjour est d'un mois seulement.

Dans toutes les cases, l'activité de la fermentation est suivie à l'aide de thermomètres, qui, normalement, ne doivent pas s'élever au-dessus de 50°. Le montant est d'autant plus sensible que la fermentation est plus avancée.

f) Emballage. — Enfin seize ou dix-sept mois après le commencement de la fabrication, la poudre peut être livrée à l'emballage. A cet effet, on lui incorpore *encore* 1 % de sel fin pour éviter des fermentations qui pourraient lui être dangereuses, et, après l'avoir fait passer par un triturateur pour désagréger les matières qui ont pu adhérer les unes aux autres, on emballe le tabac dans des tonneaux où il est comprimé mécaniquement.

Le voici désormais bon à être livré au consommateur, qui ne se doute guère, lorsqu'il vient demander *deux sous à priser!* de toute la main-d'œuvre qu'il paye et qui est naturellement à prélever sur son modeste achat.

[A suivre]

L'American Togacco Co., du Canada, vient de placer sur le marché une marque nouvelle qui, nous en sommes certains, est appelée à avoir un très grand succès. Nous voulons parler des petits cigares "Sub Rosa Cigarros."

Ces cigares faits avec des tabacs de choix se vendent à raison de $8 50 le mille et sont empaquetés par paquets de 10 dans des cartons de 250 cigares chaque.

Une visite à Cuba

M. J. Bruce Payne, président, et M. James Topp, directeur de la J. Bruce Payne Limited, manufacturiers de cigares, de Granby, font actuellement leurs voyages périodiques d'achat, à Cuba. Leur point objectif est le district de Manicaragua dans la province de Santa Clara, où l'on cultive la meilleure filasse du monde. J. Bruce Payne Limited ont trouvé que la seule manière de maintenir le "Standard" élevé qu'ils ont assigné à leurs "Pharaoh," "Pebble," et autres marques de cigares, c'est de se rendre compte personnellement des conditions de la récolte, et d'acheter directement des producteurs.

MM. J. Bruce Payne et James Topp, président et directeur respectivement de la J. Bruce Payne Limited, nous écrivent de la Havane, à la date du 12 janvier 1905:

Cette récolte de tabac est d'une qualité excellente; mais les prix pour le type "pharaoh" sont élevés.

Comme nous avons un approvisionnement de deux ans dans nos entrepôts à Granby, Qué., nous ne faisons pas de forts achats, ce voyage-ci.

En tout cas, nos clients peuvent être sûrs que nous n'employons, pour le "Pharaoh," que des tabacs vieux, arrivés à bonne maturité et aromatiques.

Nous nous sommes assurés la possession d'une petite quantité de très fins Vegas pour le "Pebble."

Nos six voyageurs prennent maintenant des commandes dans tout le Dominion. Cela paiera les détailleurs de les attendre.

Dans les cigares, peut-être plus que dans toute autre ligne, le meilleur s'impose. Et, quand pour le prix on peut avoir ce qu'il y a de mieux, on ne devrait pas hésiter à se le procurer. MM. les marchands feront donc bien de se souvenir que "The Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, Qué.," offre avec son "Emporium" un des meilleurs cigares dans les cigares à 10 cents qui soient sur le marché.

La Compagnie B. Houde, de Québec, vient d'ajouter un nouveau succès à sa liste déjà si nombreuse en lançant le tabac "Encore" détaillé à 5 cts le paquet.

L'"Encore" est un tabac coupé à fumer de qualité supérieure et rapportant un excellent profit aux détailleurs auxquels on offre également des primes avantageuses.

L'American Tobacco vient de faire installer une magnifique annonce murale pour les cigarettes Mogul, sur la rue Ste-Catherine, en face des magasins Scroggie.

Le succès de ces excellentes cigarettes s'affirme de plus en plus et, selon son habitude, le département de publicité de l'American Tobacco Co. a royalement fait les choses.

La jolie apparence d'un magasin de tabac, contribue considérablement à augmenter les affaires. MM. les Tabacconistes feront donc bien de se souvenir que: MM. P. E. Bourassa & Fils, 1442, rue Notre-Dame, se sont fait une grande réputation comme fabricants de belles installations pour magasins de tabac. Et les prix de ces Messieurs n'en sont pas moins modérés.

ÉTABLI EN 1887

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.
Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902.

JOS. COTE,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS

186-188, rue St-Paul, - QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs, tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis a Cigares et a Cigarettes, Sacs à Tabac pour toutes les Bourses. Cigares et Cigarettes Importés et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boites, Importes et Domestiques.

N. B.—Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions Libérales. Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général, 1272. Phone Privé, 2438.

S'assurer le plus grand profit, compatible avec la meilleure qualité, telle est l'ambition de chaque marchand au Canada.

D'après les termes de mon offre présente, si vous commandez un assortiment de 1000 de mes cigares, vous et moi nous abandonnons à vos clients le jugement de la qualité de mes cigares—à mes frais.

MON OFFRE

Je vous enverrai, express payé, 1000 cigares assortis à votre convenance, aux termes usuels.

Au bout de trois mois, nous rachèterons au prix d'envoi tout stock non vendu.

Quant aux prix—eh bien !—je crois que ça vaudrait la peine que vous me laissiez vous dire tout ce qui concerne les prix.

Dans votre commande spécifiez

"PHARAOH" comme Cigare à **10 cents,**
"PEBBLE" comme Cigare à **5 cents.**

J. BRUCE PAYNE Limited,
GRANBY, P. Q.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy"
Le "British Navy"
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et **Le "Solid Comfort"**

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co., LIMITED.
TORONTO.

LE GÉNÉRATEUR À GAZ ACÉTYLÈNE "NATIONAL"

Automatique
Simple
et Durable

Génère un gaz froid, le filtre et donne une lumière constante, brillante et douce.

Ne carbonise pas les Becs de Gaz.

Approuvé par la
"Canadian Fire Underwriters Association"

NATIONAL GAS CO.,
NORTH HATLEY, P.Q.

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

MARS 1905
No 3

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

VIN TONIQUE RED-HEART.

"LA COUPE ENCHANTÉE DE LA VIE."

⚜ IL REMONTE LE SYSTEME DETRAQUÉ. ⚜

⚜ UNE GRAPPE DE RAISIN DANS CHAQUE VERRE. ⚜

En Vente chez tous les Marchands.

J. M. Douglas & Co.
SEULS AGENTS, MONTREAL.

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

VVE CLICQUOT PONSARDIN

Nous venons de nous assurer l'agence de cette marque célèbre, le premier Champagne et le plus *populaire* en Europe, et notre première importation de champagne **SEC ET BRUT** est maintenant en magasin, prête à être livrée.

Pendant des années et des années, le CHAMPAGNE VVE CLICQUOT PONSARDIN a obtenu et maintenu dans le monde entier, la réputation d'être la PLUS FINE QUALITÉ DE CHAMPAGNE produit.

LE CHAMPAGNE VVE CLICQUOT *Sec et Brut* se trouve sur la carte des vins de tous les principaux hôtels, clubs, restaurants et marchands de vins.

F. X. ST-CHARLES & CO.

Seuls agents pour le Canada et Terre-Neuve
39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, MARS 1905 No. 3.

Assemblée Générale

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de

Montréal.

General Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Mercredi, 1er mars 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

Monument

Wednesday, the 1st of March 1905

At 3 P.M. sharp

in the

National

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN,
PRESIDENT

L. A. LAPOINTE,
SECRETAIRE

DIRECTEURS :

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON,
E. L. ETHIER
PRES. HON.

LOUIS POIRE,
VICE-PRES.

VICTOR BOUGIE,
TRESORIER

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { *BELL, MAIN 4187,* / *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 27 Février 1905.

MONSIEUR. — **L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 1er Mars 1905, à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National**, No. 218 rue St-Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal " Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

General Meeting

MONTREAL, February 27th. 1905.

SIR.—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 1st of March, at 3 p. m. sharp, in the **Monument National**, No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" V. Forest, fabricant de cigares.

MARCHANDS - MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper " Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

WHISKY

DE

DEWAR

LE WHISKY DU GRAND PRIX

PARIS - 1900

ST-LOUIS 1904

LA PREMIERE MARQUE

PARTOUT OU VOUS ALLEZ!

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'assemblée mensuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de la Ville de Montréal, a eu lieu, au Monument National, mercredi le 1er février, à 3 heures p.m.

M. Amédée Blondin, occupait le fauteuil présidentiel, étaient aussi présents: MM. Victor Bougie, Trésorier; L. A. Lapointe, Secrétaire; E. L. Ethier, Jas. McCarrey, Nazaire Gauthier, F. A. Chagnon, Jos. Bariteau, J. A. A. Ayotte, Damase Benoit, Maisonneuve, P. P. Raby, Zéphir Larocque, A. Nap. Monast, W. Methot, Paul Lalonde, H. Villeneuve, Joseph Clément, O. O. Pouliot, Jos. Pitre, Ernest Trudeau, Adrien Crépeau, P. H. Thibault, E. W. Cusack, Jos. Boyer, F. X. Gravel, Nap. Tremblay, P. Vincent, St-Henri, L. P. Godin, M. J. Murphey, Jos. Girard, A. Côté, et autres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le rapport mensuel du Trésorier fut soumis, approuvé et adopté.

Une des questions importantes soulevées, est la considération de la lettre de l'Honorable M. J. C. McCorkill, Trésorier Provincial, accordant une entrevue aux représentants de l'Association, le vendredi, 3 courant, à 11 heures a. m., au sujet des amendements projetés à la loi des licences.

Les amendements projetés par l'Association, soumis à une assemblée antérieure, et transmis à l'Honorable Trésorier Provincial ayant été déjà approuvés, l'assemblée procéda à la discussion des amendements suggérés par la "Dominion Alliance" lesquels amendements projetés nous ont été transmis par l'Honorable Trésorier.

L'assemblée est unanime à autoriser le Bureau de Direction à s'opposer de toutes ses forces et de toute son influence à l'adoption des clauses 2 et 4 du projet d'amendement. La clause 2 a rapport à un changement dans le Bureau des Commissaires des Licences, et la clause 4, demande la soumission aux électeurs municipaux, d'une municipalité, arrondissement électorale ou quartier, de la question "Licence" ou "Non Licence," lors des élections municipales.

Le Secrétaire annonce qu'il y aura à cette entrevue des représentants de Trois-Rivières, Lachine, Valleyfield, Maisonneuve, St-Henri, Ste-Cunégonde et St-Louis du Mile-End, pour supporter leurs demandes de limitation du nombre de licences dans leurs municipalités respectives.

La plupart des Conseils Municipaux ayant déjà endossé leurs vues sur cette limitation du nombre de licences par des résolutions à cet effet.

Avant l'ajournement les membres suivants furent admis:

M. J. S. Séguin, hôtelier, 76, St-Laurent; Alfred Chevalier, hôtelier, 1309, Ste-Catherine; Jos. Nantel, hôtelier, 151, St-Paul; C. H. Bernard, hôtelier, 88, St-Jacques; Mme J. B. Arcand, hôtelier, 84, St-Jacques; C. Labellé, hôtelier, 109, Windsor; L. P. Godin, hôtelier, 181, St-Laurent; Ladislas Hébert, hôtelier, 1132, DeMontigny; O. Picard, hôtelier, Bordeaux, P. Q.; A. Abrahamson, hôtelier, 565, Dorchester; H. J. Rawlins, hôtelier, 70, Bleury.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Assemblée du Bureau de Direction, tenue le 3 Février, sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Sont présents: MM. Victor Bougie, James McCarrey, Jos. Bariteau, H. A. Dansereau, Nap. Tremblay, Naz. Gauthier et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Soumises et lues des lettres de l'Hon. J. C. McCorkill, au sujet de la loi des licences et de L. Becigneul, Re-Contribution.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLER'S' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

The monthly meeting of the Licensed Victuallers of the City of Montreal, was held at the Monument National, on Wednesday the 1st of February, at 3 o'clock p. m.

The meeting was presided by Mr. Amédée Blondin, and amongst those present were Mr. Victor Bougie, Treasurer; L. A. Lapointe, Secretary; E. L. Ethier, Jas. McCarrey, Nazaire Gauthier, F. A. Chagnon, Jos. Bariteau, J. A. A. Ayotte, Damase Benoit, Maisonneuve, P. P. Raby, Zéphir Larocque, A. Nap. Monast, W. Methot, Paul Lalonde, H. Villeneuve, Joseph Clément, O. O. Pouliot, Jos. Pitre, Ernest Trudeau, Adrien Crépeau, P. H. Thibault, E. W. Cusack, Jos. Boyer, F. X. Gravel, Nap. Tremblay, P. Vincent, St-Henri, L. P. Godin, M. J. Murphey, Jos. Girard, A. Côté, and others.

The minutes of the last meeting were read and adopted.

The Treasurer's monthly report being submitted was approved and adopted.

The most important matter brought up before the meeting was the letter received from the Honorable Mr. J. C. McCorkill, Provincial Treasurer, granting the representatives of the association, an interview, on Friday, the 3rd. instant, at 11 o'clock a. m., concerning the proposed amendments of the License law.

The suggested amendments by the Licensed Victuallers' Association having been brought up at a previous meeting, and the same having been transmitted to the Honorable Provincial Treasurer; the meeting proceeded to discuss the suggested amendments by the Dominion Alliance, to the Government, a copy of which was kindly transmitted to the Association by the Honorable Treasurer.

Exception being taken to clause No 2 relating to a change in the Board of License Commissioners; and, clause No 4, referring to a submission of the question of "license" or "no license" to the electors on any municipality, polling subdivision, or ward, petitioning therefore, at the time of the municipal elections.

The Board of Directors received instructions to oppose both clauses.

The Secretary announces that there will be a representative from Three-Rivers, Lachine, Valleyfield, Maisonneuve, St. Henry, St. Cunégonde and St. Louis of Mile End, to support and request the limitation of the number of licences in their respective Municipalities, which limitation has been in most cases by their town council.

Before the adjournement the following members were admitted:

MM. J. S. Séguin, hotel-keeper, 76 St. Lawrence; Alfred Chevalier, hotel-keeper, 1309 St. Satherine; Jos. Nantel, hotel-keeper, 151 St. Paul; C. H. Bernard, hotel-keeper, 88 St. James; Mrs. J. B. Arcand, hotel-keeper, 84 St. James; C. Labelle, hotel-keeper, 109 Windsor; L. P. Godin, hotel-keeper, 181 St. Lawrence; Ladislas Hébert, hotel-keeper, 1132 De Montigny; C. Picard, hotel-keeper, Bordeaux, P. Q.; A Abrahamson, hotel-keeper, 565 Dorchester; H. J. Rawlins, hotel-keeper, 70 Bleury.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A director's meeting was held on Friday the 3rd of Feb., Mr. A. Blondin presiding.

Were also present Messrs V. Bougie, J. McCarrey, J. Bariteau, H. A. Dansereau, Nap. Tremblay, Naz. Gauthier and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting being read and ratified a letter from the Hon. J. C. McCaskill relating to the License Laws as well as one from L. Becigneul Re-Contribution were read.

SCOTCH WHISKY

'Mountain Dew'

De SANDERSON

Le whisky le plus exquis au monde. Pur, vieux et moëlleux. Il n'est égalé en arôme par aucune marque de whisky vendu au même prix. Le " Mountain Dew" de Sanderson est la plus ancienne marque de whisky en Ecosse ; il a une vente plus forte que n'importe quel whisky écossais dans le monde entier.

Pour échantillons et prix adressez-vous à

S. B. TOWNSEND & CO.

Seuls Agents pour le Canada. MONTREAL.

Gin Kiderlen

En Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabriqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur, Le plus fort,

Le meilleur au gout.

S. B. TOWNSEND & CO.

Agents pour le Canada. MONTREAL.

Il est proposé par M. Victor Bougie, secondé par M. Naz. Gauthier, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association: Joseph Goderre, hôtelier, 1 Carré Chaboillez; J. G. Brosseau, hôtelier, 1258 Ontario; A. H. Hubert, hôtelier, Marieville, P. Q.

Les résignations comme membres de MM. Damase Gravel et de J. C. Lamothe, sont acceptées, et celle de M. F. Larocque, n'est acceptée qu'en autant qu'il paye sa contribution pour l'année courante.

Plusieurs comptes sont adoptés.

Puis l'assemblée s'ajourne.

It is moved by Mr. V. Bougie and seconded by Mr. N. Gauthier that the parties whose names follow be admitted members of the Association: Joseph Goderre, hotelkeeper, 1 Chaboillez Square; J. G. Brosseau, hotelkeeper, 1258 Ontario; A. H. Hubert, Marieville, P. Q.

The resignations of Messrs. D. Gravel and J. C. Lamothe are accepted, the resignation of Mr. F. Larocque is accepted on condition that his fees for this year be paid.

Various accounts are accepted.

The meeting adjourns.

LES AMENDEMENTS A LA LOI DES LICENCES

Une délégation auprès du Trésorier Provincial

L'Hon. M. McCorkill, Trésorier de la Province a reçu au bureau du gouvernement, au commencement du mois de février, plusieurs délégations relativement aux amendements demandés à la loi des licences.

La plus importante, comme aussi la plus intéressée de toutes les délégations était celle des débitants de vins et liqueurs, elle comprenait des hôteliers et débitants de liqueurs non seulement de Montréal, mais aussi de Trois-Rivières, de Valleyfield et des municipalités environnantes. Parmi les personnes qui composaient la délégation nous avons remarqué entre autres: MM. Lawrence A. Wilson, président de la Fédération des Commerçants Licenciés de la Province de Québec, Amédée Blondin, président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, l'échevin L. A. Lapointe, secrétaire de l'Association, MM. Damase Benoit, James McCarrey, Victor Bougie, André Léger, Jos. Barbeau, Nap. Tremblay, W. Despatie, Nap. Massey, Jos. Girard, Jos. Delisle, L. G. Ecrément, N. P. et L. J. S. Morin, de Maisonneuve; J. A. Tessier, M. P. P., et J. Ernest Words, de Trois-Rivières; L. P. Norbert, Edmond Reeves, Philippe Vincent, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Victor Lemay, Achille Bergevin, M. P. P., de Valleyfield; Dolphis Deguire, J. H. Leboeuf, H. Bougie et autres.

C'est M. le député J. A. Lacombe, de Ste-Marie, qui a présenté les délégués au ministre.

On a demandé tout d'abord que dans le remaniement qui sera fait à la loi des licences une clause soit insérée pour empêcher les conseils de municipalités de dépasser un certain nombre de licences que le statut fixera. On est convenu qu'un hôtel par 1,000 de population sera suffisant, et l'on croit désirable que cette règle soit appliquée partout.

Actuellement les licences sont accordées par règlements et rien n'en limite le nombre. Le nouveau projet de loi, cependant, n'affecterait pas les licences déjà existantes. A Farnham, par exemple, il n'y a que 3,000 âmes et il existe 10 hôtels. Or, en supposant que la nouvelle loi y soit appliquée, ce nombre de 10 ne serait pas augmenté tant que la population n'aurait pas atteint le chiffre de 10,400.

On désire limiter de la même façon le nombre des licences pour les épiceries.

L'on trouve aussi odieux et immoral le système d'informers payés pour leur délations. En conséquence l'on demande que la totalité des amendes payées pour infraction, retourne au trésor provincial et que la police du revenu soit augmentée de façon à accorder une plus grande protection aux hôteliers honnêtes.

On a insisté aussi sur la nécessité de remanier l'échelle de prix des licences basée sur les loyers. L'échelle actuelle, dont le maximum est de $800, est considérée comme injuste. Par exemple, l'hôtel Windsor ne paie pas plus actuellement, qu'un autre hôtel dont l'importance est incomparablement moindre.

On veut aussi établir une distinction entre le prix de la licence payé par les grands hôtels qui sont ouverts le dimanche et les simples buvettes qui n'ont pas cet avantage. Les premiers devraient payer plus cher.

Les délégués voudraient également voir augmenter le chiffre de l'amende imposée aux délinquants.

Une proposition qui ne manque pas d'importance, non plus, c'est celle par laquelle on veut rendre permanentes les licences, de façon à ce que l'on ne puisse après qu'elles auront été une fois accordées, les révoquer que pour cause.

D'autres amendements à la loi des licences ont été proposés, ce sont pour la plupart ceux réclamés dans les conventions tenues par la Fédération des commerçants licenciés et que nous avons reproduits dans le numéro de janvier de "Liqueurs et Tabacs."

Ce sont surtout l'échevin L. A. Lapointe et M. L. A. Wilson qui ont soutenu la discussion et expliqué les vues des délégués.

L'Hon. M. McCorkill s'est montré très intéressé aux demandes qui lui ont été faites au nom de l'Association et de la Fédération des Commerçants licenciés, par les délégués.

Après son entrevue avec les délégués des sociétés de tempérance il devait être un peu prévenu contre la délégation des commerçants en vins et liqueurs; on n'avait pas manqué de lui dire qu'on lui demanderait des choses impossibles à réaliser et qu'il se trouverait en face de demandes exagérées auxquelles il serait impossible de prêter quelque attention sérieuse.

Le Ministre, comme nous l'avons dit, s'est, au contraire, déclaré très intéressé par les questions qui lui ont été soumises au nom des commerçants licenciés, il a déclaré d'une manière très nette que toutes méritaient d'être étudiées avec soin.

M. McCorkill a fait une excellente impression sur les délégués qui ont vu en lui un ministre non préjugé mais épris de justice, très sympathique à ceux qui ont à faire valoir une bonne cause.

A la fin de l'entrevue, le ministre a déclaré aux délégués qu'il allait préparer les amendements qu'il se proposait d'apporter à la loi des licences et qu'il communiquerait ces amendements à l'Association assez longtemps à l'avance pour que les intéressés puissent les étudier avant qu'ils soient discutés à la Législature.

LES LICENCES D'AGENTS

Encore des plaintes

Que fait donc la police du Revenu?

Il ne se passe guère de mois sans qu'on nous signale la présence à Montréal d'agents qui sollicitent et prennent les ordres en spiritueux sans avoir obtenu la licence exigée par la loi pour la vente des vins et liqueurs.

Ces agents ne sont nullement tourmentés par les officiers du Revenu qui semblent ignorer leur présence dans notre ville.

Il est étrange que ces agents non licenciés soient si bien connus des commerçants et des agents qui paient leur licence et qu'ils soient absolument inconnus de la police du Revenu.

Le mois dernier nous nous sommes faits l'écho des plaintes du commerce qui se trouve lésé dans ses intérêts par les agents non en règle avec la loi des licences.

Ces plaintes se répètent, car depuis la publication de notre dernier numéro de nouveaux agents sont venus qui ont encore vendu sans s'être procuré la licence nécessaire.

Nous appelons de nouveau l'attention du Département du Trésor sur ces faits et prions le Ministre de donner des ordres sévères pour que les agents en vins et spiritueux qui vendent sans licence soient ramenés au respect de la loi.

Dans les autres provinces, notamment dans le Nord-Ouest et les Provinces Maritimes, les officiers du Revenu font leur devoir sous ce rapport. Ainsi on nous cite l'arrestation à Calgary et à Edmonton de deux agents de Montréal pour avoir sollicité des commandes sans licence.

Il faut que les officiers du Revenu de Québec fassent leur devoir comme ceux des autres provinces.

LES VINS DE SUCRE

Nous extrayons de l'"American Wine Press" l'article suivant dû à la plume de M. Robert Kehrig, auteur de: "Le sucrage des Vendanges", et Rédacteur de la "Feuille Vinicole de la Gironde": "Me conformant à votre désir, je vous envoie quelques notes concernant la fabrication des Vins de Sucre, en France.

"Depuis nombre d'années, les législateurs français et les producteurs de vins, essayent de limiter ou de supprimer la production de l'imitation des vins, au moyen de vins artificiels.

Le mal que je signale, remonte à la période 1875-1885, alors que la production du vin naturel était sérieusement compromise par diverses maladies de la vigne telles que: le Phylloxera, le mildew, l'oïdium, etc.

Afin de compenser cette perte et de fournir au peuple une boisson à bon marché; on permit l'usage du sucre et de l'eau, à ajouter au marc, pour faire du vin de sucre ou piquette; dont la force alcoolique était de 3 à 5 degrés, c'est-à-dire à peu près celle du cidre ou de la bière.

Les fabricants de vins de sucre profitèrent de cette occasion, pour vendre, mélanger et disposer de leurs produits, au détriment des vignerons proprement dits, et du commerce régulier des vins: De là, la promulgation de la célèbre loi Griffe, mise en vigueur en 1889, afin d'arrêter toutes fraudes en l'espèce. Cette loi prescrivait que les barriques, tonneaux et autres récipients contenant du vin de sucre, ou le mélange de vin naturel, et de vin de sucre, devaient être marqués et porter en grands caractères les mots: "Vin de Sucre". En outre, toutes les factures, reçus et papiers ayant rapport à la vente ou à l'expédition de vins de sucre, devaient être faits sur un papier d'une certaine couleur.

En 1891, la loi fut de nouveau amendée. Cependant, les fraudes n'en continuèrent pas moins et la production du vin de sucre augmenta, au point de menacer de ruine le commerce des vins naturels.

Une nouvelle loi fut donc passée en 1897; laquelle défendait la fabrication et la vente sur le marché des vins de marc et des vins de sucre. Les marchands trouvèrent quand même le moyen d'éluder la loi, on dut donc en faire une nouvelle en 1900, laquelle limitait la production des vins de sucre au seul usage de la famille. Même cette loi eut un effet défectueux; et on dut la remplacer par la présente loi, promulgué le 28 janvier 1903. Actuellement deux mesures ont été soumises au Parlement français afin de prohiber absolument l'usage du sucre dans les vendanges, excepté cependant, pour le traitement et la correction d'un moût de premier pressage, lorsqu'il s'agit de vins de champagne ou de dessert.

La loi française de 1903, limite l'usage du sucre au premier pressage, et ne permet qu'une petite quantité de sucre pour la deuxième cuvée. La loi exprime positivement que son but est de procurer aux vignerons et fabricants de vin une, bois-

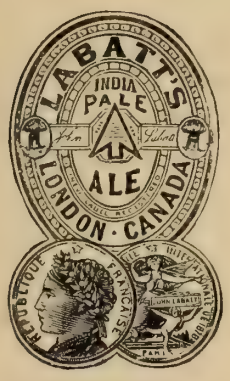

BRASSERIE :
LONDON, ONT.

L'ALE et le PORTER
DE
Labatt's
SONT LES MEILLEURS.

Cela vous paie mieux d'être connu comme vendant les meilleurs produits dans chaque ligne, que de réaliser un peu plus de profits en poussant des marchandises inférieures. Chacun veut avoir ce qu'il y a de mieux et ira là où il pourra l'obtenir.

DEPOTS :

MONTREAL, 127, Ave Delorimier, ST. JOHN, N. B., 51, rue Dock, TORONTO, 49, rue Elm, OTTAWA, 275, rue Kent, HAMILTON, 18 rue Hughson, QUEBEC 3 rue St-Pierre.

son qui leur est nécessaire, ainsi qu'à leurs familles, à leurs ouvriers ou à leurs employés.

D'après la loi, quiconque désire faire du vin de sucre pour sa consommation personnelle, est obligé d'en faire la déclaration au Bureau des Contributions indirectes, au moins trois jours à l'avance, c'est-à-dire trois jours avant que ne commence ce travail. La personne faisant cette déclaration devra remplir un blanc et donner tous les détails quant à son vignoble, quant à sa production moyenne, le nombre des membres de la famille du demandeur, la quantité de sucre requis, etc., etc.

La quantité de sucre employé, ne doit pas dépasser 40 kilogs [environ 88 1-2 lbs.] par membre de la famille et employé; et pas plus de 40 kilos pour trois hectolitres, [environ 66 gallons] de vendange.

Les peines pour quiconque violera cette loi sont: 1° La confiscation du vin de sucre; 2° Une amende de 500 à 5,000 francs. La condamnation sera doublée dans le cas de fabrication de vin de sucre dans le but de le mettre en vente sur le marché. Pour une seconde offense, la peine consiste en un emprisonnement de six jours à six mois.

UNE BOISSON ARABE

LE LEGBI

Il est peu de contrées musulmanes où le fanatisme religieux sévisse avec plus de véhémence qu'en Tripolitaine. L'Arabe et le Berbère s'y adonnent à toutes les superstitions que leur cerveau peut greffer sur les versets du Koran, et ce zèle mystique se transforme souvent en éclats de haine contre les *Roumi*. Les consuls européens ont assisté à l'une de ces manifestations hostiles lorsque les troupes françaises envahirent la Tunisie: ce fut alors un débordement de colère violente qui donna lieu aux scènes les plus ridicules, à des fureurs impuissantes et comiques, analogues aux accès de rage dont les enfants capricieux fournissent le spectacle.

Mais tout ce fanatisme religieux n'empêche pas les musulmans de prendre quelques libertés avec le koran.

On sait que les boissons fermentées sont formellement interdites par le prophète; cependant les croyants du pays des Syrtes ont trouvé un accommodement pour ne pas se priver des douceurs de l'ivresse. Ils usent d'un breuvage dont la fermentation suit presque immédiatement la récolte, de sorte qu'on peut le supposer encore frais alors qu'il grise déjà comme de l'alcool. C'est le *legbi,* extrait de la sève des palmiers.

La manière de récolter le liquide est unique en son genre. Au printemps, c'est-à-dire au moment où la sève monte avec le plus d'abondance, les indigènes étêtent quelques dattiers de leur panache, sauf quatre palmes choisies de manière à former une croix. Puis, une profonde entaille est pratiquée à l'extrémité supérieure du fût; c'est par cette plaie que sera recueilli le legbi, dans une petite cruche.

Chaque matin, au lever du soleil, un enfant grimpe le long de la haute colonne végétale, en s'arc-boutant à un cerceau de corde qui entoure à la fois le tronc de l'arbre et les reins du corps humain, avec lequel il glisse de bas en haut. Le jeune indigène remplace la cruche qui a été remplie pendant les vingt-quatre heures précédentes, par un autre récipient vide et descend le liquide, que toute la famille se partage avec avidité.

Bue ainsi, toute fraîche, cette boisson, fort agréable, rappelle par sa couleur et son goût, le sirop d'orgeat lorsqu'on l'étend d'eau de Seltz.

Grâce à ses propriétés toniques, elle jouit de la plus grande faveur des Tripolitains qui y trouvent un remède rafraîchissant pour leurs entrailles.

D'après les dictons populaires, un verre de legbi donne plus de force qu'un gros bifteck.

Malheureusement il ne peut se transporter dans les villes que si celles-ci se trouvent à proximité: il se décomposerait avant d'arriver.

Nul doute que, sans cet inconvénient, il donnerait lieu à un grand trafic de toute la contrée, comme le produit de nos laiteries.

Le liquide, en effet, ne tarde pas à changer d'aspect et de goût. Il s'éclaircit, s'aigrit et devient tout à fait gazeux sous l'action d'une fermentation rapide. C'est à ce moment qu'il grise les buveurs aussi bien que les vins les plus capiteux, et que certains musulmans l'absorbent en grande quantité pour se procurer l'ivresse.

Jouant sur les mots, le héros de Dumas se tirait d'affaire, chaque vendredi, en disant aux plats de viande: "Je te baptise carpe". C'est d'un subterfuge semblable que se servent les amateurs du legbi fermenté, en l'ingurgitant comme breuvage frais après qu'il s'est chargé d'alcool.

Ils ne pensent commettre ainsi aucune faute et attribuent avec indulgence leur état troublé à des malaises dont ils ne sont pas responsables. Ils trouvent d'ailleurs une excellente excuse pour absorber tout le contenu de leurs jarres: c'est que le legbi, réduit à la fermentation, ne se conserve pas plus longtemps que dans son premier état de fraîcheur.

Au bout de quelques heures, il s'empâte et s'empuantit; une innombrable quantité de minuscules insectes rouges y prennent naissance; il faut vite jeter le produit et laver abondamment la cruche. Ne serait-ce pas grand dommage de laisser perdre les dons d'Allah et ne vaut-il pas mieux donner une preuve de reconnaissance au Créateur en faisant honneur à ses libéralités?

Il ne faudrait pas croire, d'après ce qui précède, que toute la population de la Tripolitaine s'adonne à l'ivrognerie. Le vice n'atteint au contraire qu'un nombre restreint d'indigènes, absolument comme en Indo-Chine. En général, l'Arabe et l'Annamite montrent pour l'alcool beaucoup moins de penchant que les nègres.

Et puis, cela coûte cher de sacrifier un palmier.

Le pauvre arbre meurtri ne succombe point à son martyre, mais durant quatre années il végétera comme un convalescent pour recommencer ensuite de plus belle à fournir ses dattes à ses bourreaux. On ne peut se priver aussi longtemps du fruit qui constitue la principale nourriture du pays, sans avoir plusieurs autres stipes à sa disposition, et c'est cette exigence qui protège les palmiers, en Tripolitaine, d'une dévastation analogue à celle que subirent naguère sur les mêmes lieux les plantations d'oliviers et les forêts que les Arabes réduisirent en pâturages.

GERVÉSIS-MALISOL.

DEMANDES D'ADMISSION

Les personnes suivantes ont fait leur demande d'admission à titre de membres de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal:

M. O. Charest, hotelier, 425 St-Laurent.
M. Ovide Thouin, hôtelier, 419 Rivard.
M. E. Langlois, hôtelier, St-Jérôme.
MM. Daoust et Leroux, hôteliers, 1001 St-Jacques.
M. W. E. Courville, hôtelier, 335 St-Jacques.
M. Aldéric Beauchamp, hôtelier, 431 Craig.
M. Jos. Roy, hôtelier, 231 Craig.
M. E. Miron, hôtelier, 900 Ontario.
M. R. D. Aumais, hôtelier, 1207 Ontario.
M. J. B. Richer, hôtelier, 637 Ste-Catherine.

· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

SIR THOMAS DEWAR

Le nom du grand distillateur est familier à nos lecteurs, aussi croyons-nous les intéresser en reproduisant du "New-York World", l'entrevue de Sir Thomas Dewar avec un reporter du dit journal:

"Tous les marchands et manufacturiers anglais devraient venir ici de temps en temps, afin d'être stimulés dans leurs entreprises".

Sir Thomas R. Dewar, chevalier, chef de la grande maison de distillerie de whisky, voyageur, "globe-girdler", ancien "Echevin" et "Sheriff" de Londres, sportsman et auteur, était assis dans le bureau prix de sa firme en cette ville, lorsqu'il fit une comparaison entre les méthodes américaines et anglaises, de faire des affaires.

Sir Thomas Dewar

"Tandis que le but principal de ma visite actuelle, est d'assister aux courses d'automobiles en Floride, — dit-il — je combine les affaires avec plaisir. Tous les ans ou tous les deux ans, je viens chercher dans ce pays de nouvelles idées ou de nouvelles inventions. Généralement, je passe les derniers mois de l'hiver sur la Riviera; cette année j'ai profité de l'occasion offerte par la course d'automobiles, pour venir les passer sur la Riviera américaine, qui est presque la seule partie de l'Amérique que je n'ai pas vue. Je consacre une semaine aux affaires, et j'ai déjà récolté quelques nouvelles idées."

Sir Thomas indiqua du doigt un calendrier en couleurs qui pendait au mur.

"Voici quelque chose que je ne puis faire faire convenablement en Angleterre, dit-il. Je fais faire beaucoup de publicité de ce genre, pourtant, il faut que je vienne ici pour faire faire mes impressions en couleurs".

"Serait-ce donc que l'Angleterre est aussi en retard sur notre époque?" demanda le représentant du Sunday World.

"Je regrette de le dire, reprit Sir Thomas, tandis qu'il faisait tomber la cendre de sa cigarette; mais c'est vrai. Laissez-moi vous citer quelques exemples. Jusqu'à ce que je fis une récente visite en Amérique, nous faisions coller à la main toutes les étiquettes de nos bouteilles. Jamais nous n'aurions pensé qu'il y avait un autre moyen. Or, une maison de Rochester m'a offert une machine à poser les étiquettes. Je l'examinai, je l'achetai, et, maintenant cette machine a étiqueter fait un travail qui naguère nécessitait quarante personnes. Autre particularité. Lorsque j'offris une coupe comme prix des courses d'automobiles, je m'adressai à l'un de nos plus grands manufacturiers d'argenterie, pour les dessiner. J'attendis deux semaines et demandai où ils en étaient. On me répondit que la maison était tellement affairée qu'on ne pouvait momentanément me donner satisfaction. Je câblai donc à mon agent d'ici pour me procurer des dessins à New-York. Dix jours après, les dessins d'un manufacturier américain, me parvenaient à Londres. On les avait dessinés en trois jours, puis envoyés par la poste. De nouveau je demandai à la maison anglaise où elle en était de ses dessins; elle me répondit que ses dessinateurs y travaillaient. Je donnai à cette maison l'ordre de discontinuer tout travail, puisque j'avais commandé la coupe à New-York.

"En vérité, nous avons besoin de protection en Angletrre;

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

Seuls Agents au Canada de:

MM.	John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
"	Martell & Co	COGNAC	*Cognacs.*
"	Jules Robin & Co	"	*Cognacs.*
"	Cockburn, Smithes & Co	OPORTO	*Vins de Port.*
M.	M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
"	S. Darthez	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM.	Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
"	Deinhard & Co	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
"	C. Marey & Liger-Belair	NUITS	*Bourgognes.*
"	E. & J. Burke, Limited	DUBLIN ET LIVERPOOL	*Guiness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
"	C. G. Hibbert & Co	LONDRES	*Bass's Ale.*
"	Bulloch, Lade & Co., Limited	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
"	Cantrell & Cochrane, Limited	BELFAST ET DUBLIN	*Ginger Ale, Soda et Eau de Seltz.*
"	Field, Son & Co	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
"	Moet & Chandon	EPERNAY	*Champagnes.*

Booth & Co's. (LONDRES) *Old Tom et Dry Gin.*

mais ce dont nous avons plus besoin, c'est de plus d'esprit d'entreprise ".

Sir Thomas, aime mieux parler sport qu'affaires. Aussi trouve-t-il moyen de s'intéresser à plusieurs sortes de sport tout en faisant des affaires..

" J'ai tiré le faisan dans le Kent " dit-il.

" J'ai tiré le cerf dans l'une des parties les plus sauvages de l'Ecosse — à trente huit milles de tout chemin de fer, dans un endroit aussi sauvage que vous pouvez vous le figurer; j'ai tiré les poules de prairie au Canada; j'ai fait courir mes chevaux sur de nombreuses pistes; et régulièrement j'ai mené un mail-coach de Londres à Surrey. A peu près la seule sorte de sport dans lequel je n'ai pas encore eu d'expérience, c'est la chasse au gros gibier dans les montagnes rocheuses, mais je compte m'y livrer avant longtemps. "

" Est-il vrai, comme on l'a dit, que, bien que vous montiez vous-même vos chevaux de course, vous n'avez jamais parié?"

" C'est très vrai. Je cours en course, pour le seul plaisir que procure ce sport. Mais celui auquel je m'intéresse le plus en ce moment, c'est celui de l'automobile. Toutefois, je crois que ce sport touche à son déclin. Voici pourquoi: peu d'hommes peuvent connaître assez à fond les complications que présentent la mécanique et l'électricité, pour être leurs propres chauffeurs; et, bien que la conduite d'un automobile dans une course constitue un sport splendide, il n'en est pas de même lorsqu'on est assis tranquillement à côté d'un chauffeur de profession, et qu'on le laisse conduire la machine. L'automobile dans l'avenir sera un moyen de locomotion, pour se rendre d'un point à un autre. Pour les courtes distances, il n'y a pas d'autre véhicule qui puisse soutenir la comparaison. "

" En parlant des courses de chevaux, sir Thomas, pourriez-vous nous donner des éclaircissements sur la mesure prise par le Jockey Club et défendant à Richard Croker d'entraîner ses chevaux à Newmarket? "

Sir Thomas n'avait pas entendu parler de cette mesure; le représentant du World le mit donc au courant de ce qui avait été fait et des paroles de M. Croker affirmant qu'il n'en connaissait pas la cause, le Jockey Club ne s'étant pas expliqué à ce sujet.

" Bien que je ne connaisse rien des circonstances dans lesquelles les choses se sont passées, " dit Sir Thomas, " je suis convaincu que le Jockey Club a voulu régler de vieux comptes. Il a le pouvoir d'exclure tout homme ou tout cheval, et cela sans en donner aucune raison. Mais je sais par expérience que le Jockey Club est toujours juste, et si parfois il prend une mesure qui semble arbitraire, il a toujours une très-bonne raison pour le faire. Le Jockey Club partage, avec la corporation de la Cité de Londres, l'honneur d'être le corps le plus aristocratique du monde. Vous savez que le Lord Maire et les Echevins de Londres ne sont responsables envers personne, pas même envers le Parlement ou le Roi, l'ancienne charte de la Cité leur garantissant certains droits et certains privilèges, auquels le Parlement lui-même ne peut pas passer outre. Le Roi ne peut pas entrer dans la Cité sans la permission du Lord Maire, et partout où il va, il est arrêté à l'enceinte de la Cité; un héraut demande pour le Roi la permission d'entrer, et le Lord Maire remet au Roi les clefs de la Cité. La population d'un district peut élire un échevin,mais le Conseil des échevins peut mettre son veto à l'élection, comme il l'a fait en quelques circonstances. Il n'a pas besoin d'expliquer son veto, et ses décisions sont sans appel. Il en est de même pour le Jockey Club. Il peut exclure du turf, un homme, un cheval ou un jockey, sans donner de raison, et cette décision est sans appel.

" Mais la mesure concernant M. Croker ne l'empêchera pas de courir à Newmarket ou partout ailleurs en Angletrre. Elle l'empêche seulement d'entraîner ses chevaux à Newmarket, privilège qui, je crois, est accordé à toute personne qui paie les honoraires exigés. Toutefois, comme je l'ai dit, je ne connais rien de l'affaire. Je ne doute pas que l'action du Jockey Club soit juste et ait été prise dans l'intérêt du sport. "

Sir Thomas changea alors de sujet, et d'interviewé devint interviewer, posant quantité de questions au sujet du "World", de sa circulation, de ses taux d'annonces, du nombre d'hommes qu'il emploie, et ainsi de suite.

" Vos journaux du Dimanche sont un véritable et admirable sujet d'étonnement, et je me demande pourquoi un de vos américains entreprenants n'en fonderait pas un à Londres. James Gordon Bennett est venu dix ans trop tôt chez nous, nous n'étions pas encore prêts à l'accueillir. Il nous faudrait en vérité quelques idées américaines."

LES VINS LEGERS

Il est curieux de remarquer, dit le " Lancet ", que lorsque les vins de Bordeaux ou Clairets étaient plus chers, moins abondants, et moins purs qu'ils ne le sont maintenant, le public les demandait davantage. Cela tient à ce que, de nos jours, la majorité du public ne comprend pas ce qu'est le clairet; et, il faut aussi admettre qu'à moins qu'il ne soit convenablement manipulé, le clairet peut devenir facilement une boisson désagréable dépourvue d'intérêt.

D'un autre côté, il n'y a pas de meilleur vin — possédant des caractéristiques plus hygiéniques, ou un goût plus délicat—qu'un clairet léger, en parfait état, et non acidulé, quand on lui accorde des soins convenables.

Un bon clairet ne contient que peu d'acide en liberté, et, de fait, sous ce rapport, de tous les vins, il est celui qui contient la plus petite proportion d'acides. En outre, les vins de Bordeaux, rouges, sont certainement moins acides que les vins blancs; et ne contiennent pratiquement pas de sucre par comparaison aux mêmes vins blancs. Lorsque en bonne santé, une personne se trouverait indubitablement mieux de boire un agréable verre de clairet léger, que de boire un verre d'un fort spiritueux, mis dans de l'eau. Un bon et parfait clairet, n'a pas besoin de contenir plus d'alcool que les bières " ale " ou " stout ", tout en étant exempt des extraits que contiennent ces bières. Il est bien connu que, dans les pays ou la boisson principale est du vin ordinaire, le public qui se contente d'un breuvage aussi simple que généreux a des inclinations sobres, est en bonne santé, et est exempt des influences démoralisatrices auxquelles sont en but les buveurs d'alcool. Pourtant, dans ce pays, on peut jouir des mêmes avantages, tellement bonne, à bon marché et abondante est actuellement l'importation du clairet léger.

La baisse dans la consommation des vins légers; laquelle favorise les vins lourds, ou les alcools capiteux, que l'on boit; semble montrer à l'évidence, que l'on recherche maintenant des stimulants plus forts, et à action plus rapide. Or, l'aspect social et moral d'une telle demande, mérite de sérieuses réflexions.

MM. F. X. St-Charles & Cie viennent d'accepter l'agence pour le Canada et l'Ile de Terre-Neuve des Champagnes portant la marque célèbre Vve Clicquot-Ponsardin.

Ce vin de Champagne est connu en Europe depuis le siècle dernier, sa réputation n'est inférieure à celle d'aucune autre marque.

L'intention de la maison F. X. St-Charles & Cie est de lui faire prendre au Canada une place prépondérante — qu'elle mérite d'ailleurs — et nous ne doutons pas que ces messieurs atteignent leur but.

Par suite de la grande extension de ses affaires dans la Province de Québec, la Hamilton Brass Mfg. Co. transportera au mois de mai ses bureaux, magasins et entrepôts dans un local beaucoup plus vaste.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

Seuls Représentants au Canada de:

MM. Vve POMMERY, FILS & CO.,	Reims, Champagne Pommery.
NATHANIEL JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux Clarets et Sauternes.
GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd,	Londres. Vins d'Oporto et de Xeres
MACKENZIE & CO., Ltd,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock, Whisky Ecossais.
MARIE BRIZARD & ROGER	Bordeaux, Liqueurs Fines.
RENAULT & CO.,	Cognac, Cognacs Fins.
BOUCHARD, PERE & FILS,	Bordeaux, Vin de Bourgogne
SCHWEPPES, Ltd,	Londres. Soda et G.-Ale Anglais.
FREMY FILS.	Chalonnes, Cherry Whisky.
DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd., GEO. ROE & CO WILLIAM J. MESON "D. W. D."	Dublin, " " " } Whisky Irlandais.
PERNOD FILS,	Pontarlier, Absinthe.
LA BENEDICTINE,	Fecamp, Liqueur Bénédictine.
LUIS QUER,	Reus, Vin de Tarragone.
ALEX. DROZ & CIE	Bordeaux, Crême Cacao Chouva.
KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort, Vins du Rhin et Moselle.
FREUND BALLOR & CO.,	Turin, Vermouth Italien

GORDONS LONDON DRY GIN.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO., Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée

MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul

MONTREAL.

Pour Pompes à Bière, Robinets pour Bar, Tuyaux,

Etc., adressez-vous 361A, rue St-Jacques, où vous pouvez voir des ACCESSOIRES de BAR de toutes sortes.

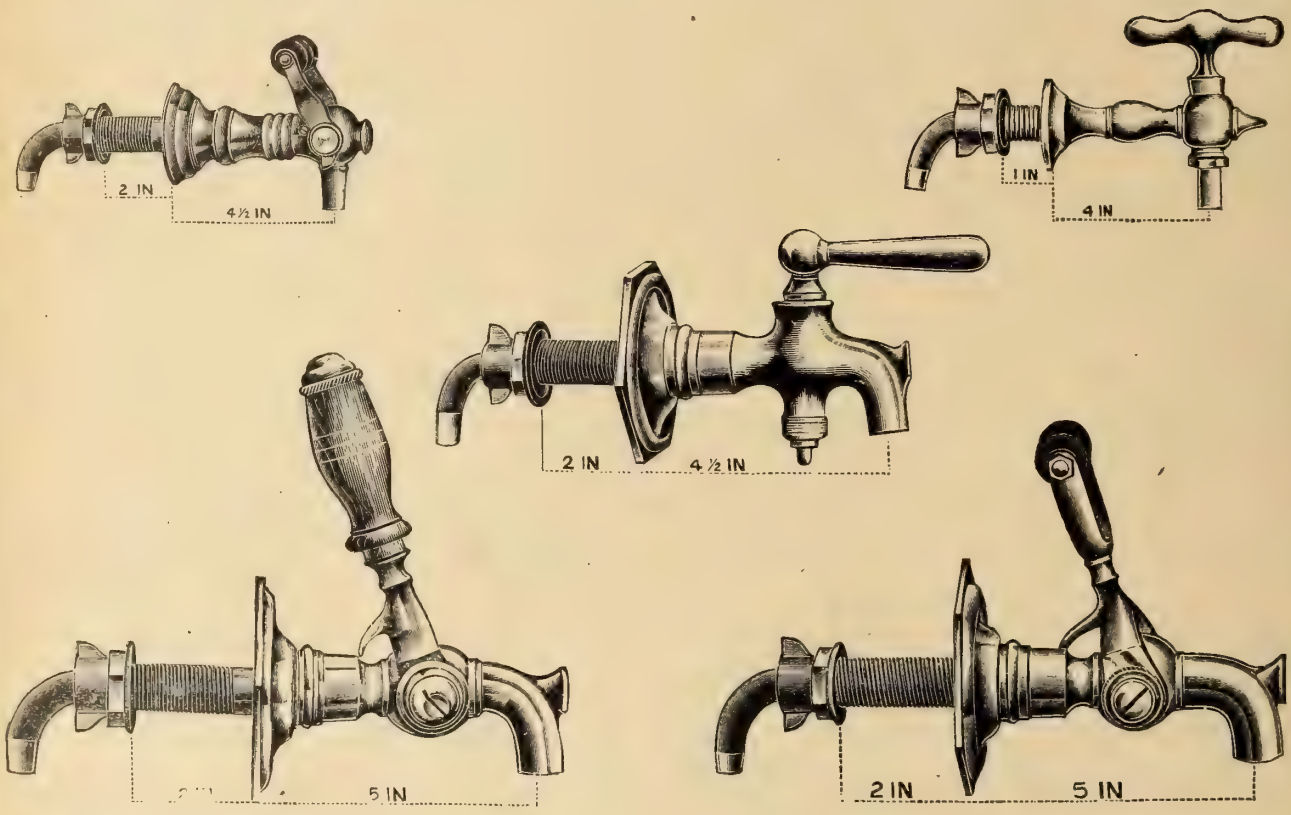

Nous avons toujours sous la main des Plombiers de première classe, qui font toutes sortes de travaux de réparations; vous pouvez les avoir à une minute d'avis, en téléphonant: Main 3245

The Hamilton Brass Manufacturing Co., Limited

Bureau Principal et Manufacture :

Hamilton, Ont.

Bureau de Montréal:

361A rue St-Jacques

Vous pouvez **Economiser de l'Argent**

EN ACHETANT CHEZ LE MANUFACTURIER.

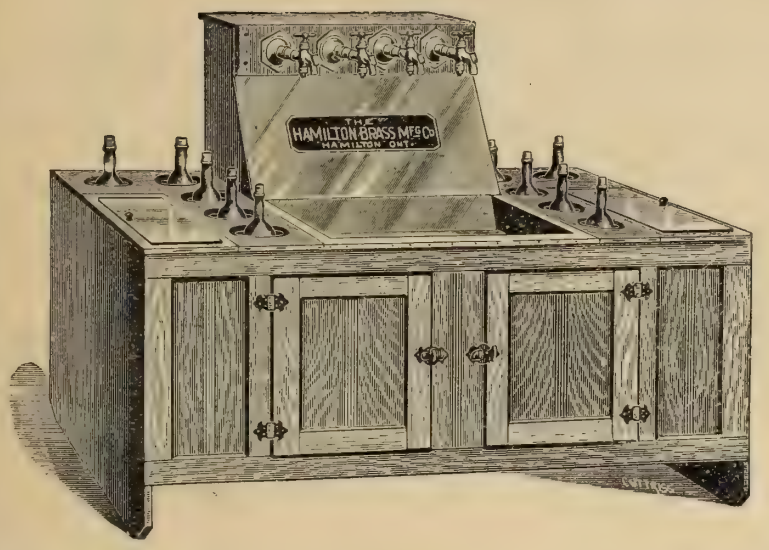

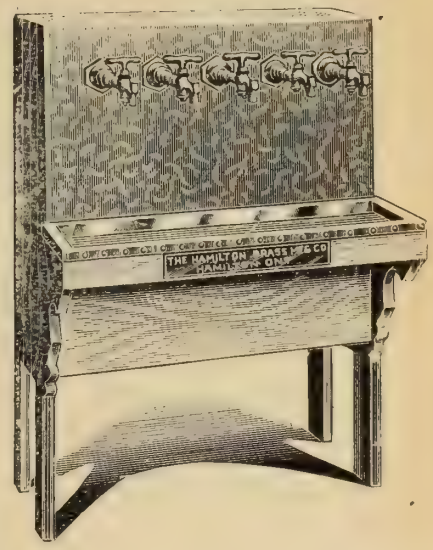

Nous sommes les seuls Manufacturiers Canadiens d'ACCESSOIRES DE BAR, et nous avons toujours en mains une ligne complete de CABINETS de BAR, GLACIERES, "WORK BOARDS," etc., ainsi que des CRACHOIRS et Appareils a déboucher de toutes sortes . . . . . .

Hamilton Brass Manuf. Co., Limited

Telephone Main 3245

361 A Rue St-Jacques, Montreal, Que.

Bureau Principal et Manufacture : Hamilton, Ont.

Le Restaurant White Rock

Dont la photographie ci-contre représente le coquet intérieur, est l'un des établissements les plus fréquentés d'Hochelaga. Il est situé rue Ste-Catherine au coin de la rue Moreau, vis-à-vis de la station du Chemin de Fer du Grand Nord. Cette ligne dont le trafic prend chaque jour plus d'importance vaut une belle clientèle et promet un avenir des plus brillants au restaurant White Rock qui est également à proximité des ateliers du Pacifique Canadien.

M. J. A. Duval, propriétaire du "White Rock," a fait l'acquisition de ce restaurant il y a deux ans environ, l'a complètement remis à neuf et en a fait un établissement qui n'a rien à envier sous aucun rapport aux meilleurs cafés situés dans le centre de la ville de Montréal.

M. J. A. Duval, avant de faire cette acquisition était dans le commerce de la ferronnerie. C'est un homme d'une trentaine d'années, très actif et intelligent qui, grâce à son affabilité et à son urbanité a su s'attirer une nombreuse et fidèle clientèle.

LA BIERE BAVAROISE

Si l'exportation de la bière allemande semble se maintenir en Europe, il paraîtrait qu'elle décline quelque peu dans les pays d'outre-mer, et que la bière allemande recule devant la concurrence des brasseries locales. On trouve que la bière allemande, expédiée en flacons après pasteurisation, ne supporte pas la comparaison avec la bière fraîche sortant du fût. On prétend que la pasteurisation réussit à conserver la bière, mais lui enlève le meilleur de son goût. A Melbourne, on ne trouve plus guère de bière bavaroise. Deux brasseries locales, ont attiré à elles toutes les commandes.

On est généralement d'accord que, s'il était possible de transporter, sans qu'elle en souffrit, la bière en fûts dans les pays d'outre-mer, de ce jour, l'exportation de la bière allemande subirait une impulsion nouvelle. Or, il semble encore difficile d'y réussir sans ajouter à la bière certaines substances conservatrices, comme, par exemple, des salicylates, et l'on sait à quelles critiques cela donne lieu.

Les intéressés se demandent s'il n'y aurait pas moyen de provoquer une entente générale des brasseurs allemands, qui traiteraient avec les compagnies de navigation pour que celles-ci établissent sur les bâtiments de vastes compartiments frigorifiques. On envisage même la possibilité de construire des navires en vue du transport spécial de la bière.

Les applications de l'air liquide à la production du froid donnent lieu parmi les brasseurs à bien des espérances.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos nombreux lecteurs que M. R. Sullivan David, qui représentait déjà au Canada les importantes maisons Simon Aîné, de Châlon-sur-Saône, (France), et Griffiths, McAllister & Co., de Liverpool (Angleterre), vient d'obtenir l'agence pour le Canada des produits de la grande maison J. B. & A. Artaud, frères, de Marseilles (France). Cette maison s'occupe, à Marseilles, de l'exportation des vins du Midi; elle possède à Bordeaux une succursale pour les vins fins, et enfin une autre succursale, située à Valence (Espagne), s'occupe de l'exportation des vins espagnols rouges et blancs. C'est dire que cette maison est à même de satisfaire toutes les demandes.

Cette année, les vins, en France et en Espagne, sont à des prix très abordables; le commerce pourra donc s'approvisionner dans de bonnes conditions en vins du Midi Montferrand, et en vins d'Espagne de Tarragone et de Port, qui sont les vins de consommation courante au Canada. Comme nous l'avons déjà dit dans un précédent numéro, il est difficile de surpasser les Liqueurs extra-fines, la liqueur de Prunelle, le Cassis de Bourgogne et l'Absinthe Supérieure, de la maison Simon Aîné, non plus que les Whiskies écossais "Bonnie Doon," et "Glenfinnart," de la maison Griffiths, McAllister & Co.

Faites-en l'essai, en vous adressant au représentant de ces deux maisons: M. R. Sullivan David, 210, rue St-Jacques, Montréal, Téléphone, Main 3893.

Nous sommes certains que vous leur accorderez votre patronage.

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

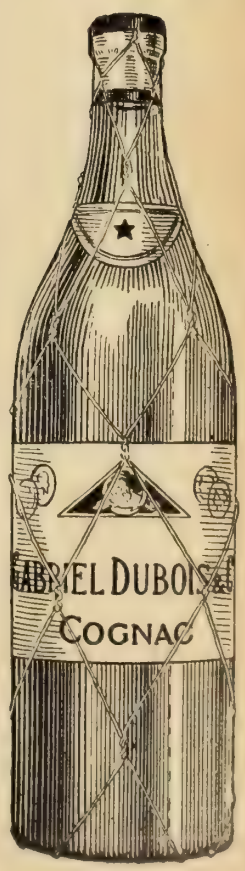

LE MONDE DES HOTELIERS

C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de M. Wm. McManamy, comptable de l'hôtel St-Louis à Québec.

Le défunt était très connu du public voyageur et, de son vivant, s'occupait activement de sports athlétiques, il a été l'un des membres les plus en vue du Club de Lacrosse de Québec.

× × ×

M. David Walker, le propriétaire et fondateur du Walker House, de Toronto, vient de mourir à Riverside, Californie, où il était allé passé l'hiver.

Le défunt était un des hôteliers les plus connus de Toronto il s'était établi en 1874.

× × ×

M. Wm. Strachan, l'un des propriétaires du Corona Hotel a épousé à New-York, à la fin du mois de janvier, Madame L. Linthicum Bankson, une actrice des plus connues.

× × ×

La Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, vient de charger M. W. B. Baner de visiter la clientèle des hôteliers de Montréal. La Hamilton Brass a constamment en stock un assortiment complet de toutes les fournitures de bar, notamment des pompes à bière et pour tous autres usages, des Shakers pour préparer les consommations, des crachoirs, etc., etc.

× × ×

M. Raoul Deschamps visite actuellement la clientèle des hôteliers de Montréal et des environs dans les intérêts de la maison A. O. Fiset. Pour ses débuts, il a pris d'excellentes commandes pour les Scotchs "Marchant" et pour les Cognacs Gabriel Dubois.

Les Eaux de Vichy

Il y a très peu d'eaux minérales naturelles dont la réputation s'étende au dehors du pays qui les produit. Des quelques eaux qui ont acquis une réputation universelle, celles de Vichy tiennent le premier rang. On peut dire sans exagération qu'elles se trouvent partout où a pénétré la civilisation. Leur réputation est si grande qu'il n'est pas un grand fabricant d'eaux minérales gazeuses artificielles qui n'ait fait de tentatives pour populariser une marque quelconque d'eau dite de Vichy.

Cette immense popularité vient de ce que les eaux minérales naturelles de Vichy jouissent, depuis un temps immémorial de la plus grande célébrité.

La ville de Vichy est presque un lieu de pèlerinage; il s'y rend plus de 60,000 malades à chaque saison, attirés qu'ils sont par les qualités thérapeutiques de cette eau.

La grande célébrité des eaux naturelles de Vichy fait que la vente des imitations a souvent du succès. Ils ne rencontrent que déception ceux qui espèrent trouver dans ces contrefaçons les qualités de la véritable Eau de Vichy.

Il est certes assez facile d'analyser une eau et tout bon chimiste peut prendre de l'eau pure, y ajouter des quantités connues de gaz et d'alcalis et prétendre ensuite que cette composition a touts les qualités de l'eau de Vichy parce qu'il y a mis tous les principes constituants. Mais est-ce bien une imitation de quelque valeur? Il est impossible de composer une eau minérale qui vaille une eau minérale naturelle. Il est impossible à la science du chimiste de rivaliser avec la grande science qui a la nature pour laboratoire. Il reste toujours caché à l'oeil humain un mode de production dont nous ne découvrons que les qualités.

Les eaux de Vichy sont très efficaces dans certains cas de maladie, et les résultats qu'elles ont déjà donnés en ont rendu l'emploi quotidien dans la thérapeutique. A cela il n'est pas besoin d'autre preuve que son importation dans toutes les parties du monde, importation qui grandit toujours et partout.

L'usage de l'eau de Vichy est surtout efficace dans les traitements prolongés; on le recommande d'ordinaire pour les maladies chroniques ou dans les maladies aigues provenant d'un désordre de nutrition existant depuis longtemps.

Les sources de Vichy sont la propriété du gouvernement français et l'exploitation des sources est faite par la Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy, sous la surveillance immédiate des employés du gouvernement français.

L'eau de Vichy est produite par trois sources principales ayant chacune un nom distinct; ce sont: Célestins, Grande Grille et Hôpital.

L'analyse chimique ne révèle pas de différence entre les produits de ces trois sources.

L'eau des Célestins est très fraîche et très pétillante; le gaz s'attache en bulles légères aux parois du récipient et crépite facilement à la surface lorsqu'on l'agite. Elle est très agréable à boire sur place aussi bien qu'au loin. C'est celle qui est employée de préférence pour l'exportation. L'embouteillage se fait sous la direction d'experts nommés par le gouvernement français. Les bouteilles et les bouchons sont stérilisés. L'embouteillage se fait à la source même.

La bouteille porte le nom de source "Célestins". La marque d'authenticité se trouve dans la bande tricolore fixée au col de la bouteille et sur laquelle on lit: Vichy, France. Propriété de la République Française et le nom de l'agence à l'étranger.

MM. S. B. Townsend & Co. viennent d'obtenir l'agence pour le Canada de MM. Craft & Co. d'Oporto. Cette maison, une des plus vieilles dans le commerce des Vins de Port, date de 1678; ses produits ont une réputation sans égale sur le marché anglais.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Dómaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

Les filtres "Nosall" mis en vente par la Freysing Cork Co., 655-661, rue St-Paul, Montréal, tout en étant fort peu dispendieux donnent une satisfaction garantie. C'est le meilleur filtre pour l'usage industriel et domestique.

La demande pour les Bourgognes Mousseux de la maison Chauvenet a augmenté tout dernièrement dans de très fortes proportions, nous disent MM. J. M. Douglas & Co. Ces vins sont devenus très à la mode; on en fait usage non seulement pour la table, mais encore dans les soirées.

La maison A. O. Fiset vient d'obtenir l'agence de MM. C. Meijer & Co., distillateurs de gin, à Schiedam, Hollande.

Cette maison une des plus importantes des Pays-Bas distille des produits qui jouissent d'une grande réputation en Europe.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

PERSONNEL

— M. A. O. Fiset qui est actuellement à Paris sera probablement de retour à Montréal au commencement d'avril.

— M. T. J. Carroll, directeur-gérant de la Hamilton Brass Mfg Co., arrivé à Montréal le 15 février est resté pendant plusieurs jours dans cette ville.

— M. Geo. W. Banner, représentant MM. F. X. St-Charles et Cie est actuellement dans la Nouvelle-Angleterre où il prend de nombreuses commandes pour le vin St-Léhon.

— M. Wm. Stanway, de la maison John Hope & Co. est parti avec Mme et Melle Stanway pour passer l'hiver en Egypte.

— M. Axel Nygaard, représentant la maison Sauvion & Cie, de Cognac, à tout dernièrement visité le commerce de gros de Montréal.

— On nous signale la présence à Montréal de M. W. Radlinger de la maison Goytia Frères de Jères, Espagne.

— M. Walter Wonham est de retour à Montréal après un voyage d'affaires dans l'Ouest.

— M. James Cleghorn, de la maison John Hope & Co., est de retour à Montréal après avoir fait un voyage dans l'Ouest.

— MM. Herman Fayen et Jos. Garneau, de la maison Chas F. Schmidt & Peters de New-York, ont tout dernièrement visité Montréal. Pendant leur séjour, ces messieurs ont fait des arrangements avec MM. F. X. St-Charles & Cie, leur donnant la représentation au Canada des Champagnes portant la marque bien connue de Vve Clicquot-Ponsardin.

— M. S. B. Townsend a tout dernièrement fait une visite d'affaires à Toronto et à Ottawa.

REVUE GENERALE

M. L. P. Hardy, de la maison A. O. Fiset, nous informe qu'il y a une amélioration sensible dans les affaires depuis la seconde quinzaine de Février. La collection est également meilleure. Le gros de la demande porte sur les Scotchs ainsi que sur les Brandies.

* * * *

MM. Freyseng & Co. Ltd, rapportent que les affaires ont repris quelque activité depuis le mois de février. La demande porte en grande partie sur les fournitures diverses pour brasseurs et sur les bouchons.

* * * *

M. E. R. Carroll, gérant de la succursale de Montréal de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, nous fait part que, d'après les indications actuelles, les affaires promettent d'être satisfaisantes pendant les mois du printemps et d'été.

Le mauvais état des chemins a empêché les affaires du dehors de prendre une grande extension.

* * * *

M. Otto Zepf, directeur-gérant de la Freyseng Cork Co. à Montréal, s'est embarqué à New-York le 11 février sur le Steamer Lucania à destination d'Europe.

Pendant son absence qui aura une durée de trois mois, M. Zepf, visitera l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal.

* * * *

L'assemblée annuelle de la Freyseng Cork Co. Ltd, a eu lieu à Toronto au commencement du mois de Février.

Le rapport soumis a été trouvé très satisfaisant.

L'élection des officiers a donné les résultats suivants:

M. Peter Freyseng, président; M. E. Freyseng, vice-président et M. Otto Zepf, directeur-gérant de la succursale de la firme à Montréal.

* * * *

MM. F. X. St-Charles & Cie, nous disent qu'il y a eu une bonne reprise dans les affaires depuis le commencement du mois de février. Les voyageurs prennent de bonnes commandes importation pour le printemps.

Ces messieurs constatent également un accroissement notable dans les ordres placés pour les cognacs.

La collection s'est considérablement améliorée.

D'après MM. J. M. Douglas & Co., les affaires continuent à se maintenir; la demande est satisfaisante pour les Whiskies, les Champagnes et les Bourgognes Mousseux.

* * * *

MM. S. B. Townsend & Co. nous informent que les affaires sont plutôt actives. Les ordres arrivant du Nord-Ouest sont surtout satisfaisants en ce sens qu'ils portent sur les marchandises dispendieuses.

Les tempêtes de neige ont causé un retard considérable aux affaires dans les Provinces Maritimes. Les paiements deviennent meilleurs.

L'alcool

Ses méfaits et ses bienfaits.

Les autorités médicales s'accordent à dire que l'alcool sous toutes ses formes bien rectifié et vieilli, est un médicament d'épargne dans l'organisme et sert directement à la production de la chaleur. Son élimination se fait par le poumon. Pris à dose élevée, l'alcool agit sur le système nerveux central et provoque l'ivresse.

Si l'alcool est pur, l'ivresse produite n'est pas suivie de pesanteur de tête, trouble de digestion et étourdissement comme par suite d'injection d'alcool impur ou mal rectifié.

L'usage de boissons fortes fabriquées clandestinement et qui contiennent des impuretés qui sont de véritables poisons provoque dans les divers organes du corps humain des altérations et des dénutritions qui diminuent considérablement la force musculaire en agissant sur le cerveau et sur la moëlle et donne à la longue des maladies du cerveau et du bulbe rachidien, telles que paralysie locale ou générale, ataxie, névrose, etc., à peu près toutes inguérissables.

L'alcoolisme ou empoisonnement par l'alcool amène également des déchéances organiques par voie d'hérédité chez les enfants; l'hystérie, l'épilepsie, la danse de St. Guy sont souvent le lot des enfants des alcooliques et des ivrognes.

On ne peut entendre parler de l'alcool sans qu'il soit question de ses bienfaits ou de ses méfaits, aussi est-il juste que le commun des mortels s'enquière des moyens de s'assurer des uns sans les autres.

L'alcool est un médicament d'épargne, il entretient la chaleur, c'est un aliment, il produit de la graisse et du muscle, il stimule la circulation du sang et la liste de ses bienfaits peut se continuer encore bien longue pour se terminer par: l'alcool produit aussi l'empoisonnement.

Quelle est la démarcation. Ce n'est pas avec une loupe qu'on peut la trouver, elle existe cependant.

L'alcool est obtenu par la fermentation particulière du sucre et de la glucose de certains fruits ou grains qui se transforment en alcool, en glycérine et en acide carbonique.

La distillation sépare l'alcool des déchets de la fermentation et la qualité de l'alcool dépend en plus grande partie de cette opération. Si la distillation n'est pas assez poussée il se mélange à l'alcool des huiles lourdes empyreumatiques éminemment toxiques, qui ne sont pas sans causer des troubles sérieux à ceux qui en font usage.

Quelle que soit l'habileté avec laquelle la distillation est faite, il reste toujours dans l'alcool une certaine quantité d'huiles essentielles qui ne s'éliminent qu'avec le temps.

Le consommateur est souvent laissé à la merci du distillateur sur cette question, car plus de la moitié des alcools consommés au Canada sont de provenance étrangère. Il n'en est pas ainsi si le consommateur achète un alcool fabriqué au pays. Le gouvernement fédéral a adopté une loi défendant la mise en vente de tout alcool n'ayant pas été en entrepôt au moins pendant deux ans, et cette loi n'est pas lettre morte puisque chaque distillerie, comme on peut le voir tous les jours à Berthier, est surveillée par toute une équipe d'employés du département du Revenu de l'Intérieur. Quand un flacon d'alcool porte le timbre du gouvernement, cela signifie que des employés civils d'une compétence reconnue, ont surveillé les produits ayant servi à la distillation de cet alcool, et le temps que cet alcool est resté en entrepôt avant d'être mis en vente, c'est-à-dire, au moins deux ans.

Ce timbre du gouvernement n'est donc pas une simple formalité pour prélever un droit quelconque sur le producteur et le consommateur, c'est une garantie que le gouvernement veille, c'est la sentinelle qui crie: "Prenez garde à votre santé, défiez-vous des produits étrangers." Il y a aussi la police du revenu qui fait continuellement la chasse aux distilleries illicites. Mais quelle assurance avez-vous que la bouteille qu'on vous vend avec toutes ces étiquettes bariolées et dorées ne contient pas un alcool distillé illicitement dans un sous-sol?

La seule véritable EAU de VICHY

CELESTINS

Insistez pour que le nom

CELESTINS

Soit sur chaque bouteille. C'est une garantie d'authenticité.

Cette source est sous le contrôle du Gouvernement de la République Française et seules les eaux qui en proviennent sont autorisées à porter le nom de CELESTINS.

VICHY-CELESTINS

EVITEZ LES IMITATIONS

La garantie que vous avez la véritable EAU de

VICHY-CÉLESTINS

est cette bande tricolore sur chaque bouteille.

Se vend en bouteilles seulement.

BOIVIN, WILSON & CIE, Seuls Agents, - 520 rue St-Paul.

Il est très facile de fabriquer une marque étrangère mais on ne fabrique pas les timbres du gouvernement.

Si donc vous voulez tous les jours prendre un petit verre d'alcool, que ce soit de la boisson canadienne portant le timbre du gouvernement. Que ce soit du Gin de Berthier, la Croix Rouge, et vous n'aurez jamais à souffrir de ce qu'on appelle les méfaits de l'alcool. Vous aurez au contraire à bénéficier de tous ses bienfaits.

LES MALADIES DU VIN

LA FLEUR.

Le vin est un assemblage très complexe de principes différents, dont les uns, tels que l'alcool, la glycérine, l'acide succinique, se sont formés pendant la fermentation, et dont les autres, tels que la crème de tartre, préexistaient dans le jus du raisin. C'est un milieu qui se modifie sans cesse, qui "travaille", comme disent les vignerons.

Il s'établit, en effet, entre ses divers constituants, des réactions lentes telles que des éthérifications, c'est-à-dire des combinaisons entre l'alcool et les acides pour former des éthers.

Ce sont ces éthers qui, continuant à se développer pendant le vieillissement, contribueront à former le bouquet du vin.

Mais le vin n'est pas seulement le siège de réactions chimiques, c'est aussi un milieu vivant peuplé d'organismes microscopiques qui n'attendent que des circonstances favorables pour se développer. C'est à Pasteur et à ses élèves que nous devons la connaissance de ces organismes ou ferments, causes de la plupart des maladies du vin.

Celles-ci sont: la fleur, l'aigre ou piqûre, la tourne, l'amertume, la graisse, auxquelles il faut ajouter les différentes variétés de causes qui ne sont pas toutes microbiennes et au sujet desquelles les œnologues ne sont pas tout à fait d'accord.

Ces ferments se nourrissent aux dépens d'un des éléments du vin, l'alcool par exemple, comme c'est le cas pour le *mycoderma vini* ou ferment de la fleur.

Mais, pour la construction de leurs tissus, ils n'absorbent qu'une faible quantité de ces substances.

A quoi faut-il donc attribuer la transformation à peu près complète de la matière considérée; par exemple, la transformation du sucre de raisin en alcool dans la fermentation alcoolique, ou celle de l'alcool en acide acétique ou acide du vinaigre, dans la fermentation acétique ? Elle n'est pas attribuable au ferment lui-même, mais à un liquide ou *diastase* qu'il sécrète, liquide analogue aux toxines élaborées par les microbes ou au venin des serpents, suivant la comparaison de M. Duclaux.

C'est cette diastase qui, agissant à la façon d'un véritable réactif chimique, produit les phénomènes caractéristiques des diverses fermentations, phénomènes que l'on attribuait à tort au ferment lui-même.

Certaines diastases produisent des phénomènes d'oxydation, d'autres des phénomènes d'hydratation, etc.

Telles sont les idées modernes sur cette question, conséquences des travaux de MM. Duclaux, Buchner, G. Bertrand, etc., idées qu'il était utile d'exposer au début de cette étude.

Les ferments des maladies du vin sont apportés presque tous par la vendange, soit qu'ils existent normalement à la surface des raisins ou des grappes, soit qu'ils proviennent de raisins pourris.

Ces germes se rassemblent pendant la fermentation alcoolique, avec les grappes, les pellicules, les pépins dans la croûte ou *chapeau* qui se forme à la partie supérieure de la cuve. C'est pourquoi les maladies se développent plus facilement dans le vin de presse que dans le vin de goutte (le vin de goutte est celui qui s'écoule après un simple foulage).

Le collage a pour effet d'entraîner mécaniquement les ferments qui ont pu se répandre dans la masse. Il se produit assez souvent, dans les tonneaux ou dans les bouteilles, un dépôt de matière colorante, qui produit aussi un véritable collage.

En présence de l'eau, ces ferments, ainsi que leurs diastases, sont détruits par un chauffage à 125°. Mais, dans le milieu acide constitué par le vin, il suffit d'une température de 70° à 80° maintenue pendant un quart de minute.

Maladie de la fleur.—Tout le monde connaît les fleurs du vin. Ce sont elles qui forment cette peau blanche à la surface du liquide dans les bouteilles ou les tonneaux incomplètement remplis.

Cette pellicule, examinée au microscope, apparaît constituée par un nombre considérable de petits corps ovoïdes se reproduisant par bourgeonnement. Ce sont les ferments de la fleur auxquels Pasteur a donné le nom de *mycoderma vini*.

Certaines cellules portent un étranglement. Celui-ci se rétrécissant de plus en plus, la cellule mère finit par se séparer en deux nouvelles cellules qui, à leur tour, donneront naissance à d'autres par le même mécanisme.

Ce mycoderme s'attaque à l'alcool qu'il transforme en acide carbonique et eau. Il l'oxyde, le brûle en quelque sorte; l'eau et l'acide carbonique sont, en effet, les produits de la combustion de l'alcool.

Son action aura donc pour effet de diminuer le titre alcoolique. Mais, pour que cette diminution soit sensible, il faut qu'il se développe suivant une grande surface.

Le *mycoderma vini* est, en effet, un être aérobie, c'est-à-dire qui a besoin de l'air pour vivre. C'est pourquoi il ne se développe qu'à la surface du liquide.

On pourra donc l'éviter en conservant le vin dans des bouteilles soigneusement bouchées ou dans des tonneaux complètement remplis et fermés.

L'ouillage, que l'on pratique surtout en Bourgogne, et qui consiste à tenir le tonneau constamment plein par addition de vin pour remplacer celui qui s'évapore, n'a pas d'autre but.

La fleur, qui est une maladie très fréquente, n'est guère dangereuse par elle-même. Mais le *mycoderma vini* est souvent accompagné d'un autre ferment beaucoup plus petit: le *mycoderma aceti* ou ferment de l'aigre ou piqûre, que nous étudierons prochainement.

MALADIES DE L'AIGRE OU PIQURE.

La maladie de la fleur qui est assez bénigne, en précède souvent une autre beaucoup plus grave; nous voulons parler de l'*aigre* ou *piqûre*.

Celle-ci est occasionnée par un microbe beaucoup plus petit que celui de la fleur et qu'on nomme *mycoderma aceti* ou *diplococcus aceti* ou plus simplement encore, *ferment acétique*.

Vu au microscope, il se présente sous forme de petites boules réunies en chapelets plus ou moins longs. Quand il vieillit, ces chaînettes se disloquent, tombent au fond du liquide et sont remplacées par de nouvelles cellules plus actives.

Les vieilles cellules s'accumulent et constituent la masse visqueuse connue sous le nom de *mère de vinaigre*.

Le *mycoderma aceti* se reproduit avec une extraordinaire rapidité. En vingt-quatre heures, d'après M. Duclaux, une imperceptible quantité de semences peut couvrir un mètre carré de surface liquide, produisant, en admettant comme épaisseur une seule couche de cellules, 300 milliards de cellules dans ce court espace de temps.

Ce ferment vit dans les mêmes conditions que celui de la fleur; c'est, comme celui-ci, un être aérobie. Il se développe à la surface et forme un voile léger et transparent

AUTOMOBILES

Vente Exceptionnelle d'Occasion

VOITURES NEUVES

2 TOLEDO à vapeur	$1125	$ 650
2 BUCKMOBILE 10 chx.	1550	750
1 RAMBLER, modèle "C"		750
1 COVERT runabout	900	800

VOITURES D'OCCASION

1 WINTON runabout, 8½ chx. avec top	1600	650
SURREY HAYNES-APPERSON, 12 chx. et top	2500	1050
CADILLAC tonneau, 8 chx.	1100	800
FORD, tonneau détachable		875
De DION-BOUTON MOT[illegible] chx. bonnet à l'avant		650
DARRACQ, 9 chx. voiture française		1050
ACME tonneau, 16 chx.	2500	1500
MOBILE Wagonnette à vapeur pour 12 passagers		1200
1 POPE-TOLEDO, 24 chx. 4 cylindres tonneau	4750	3000
RAMBLER tonneau, 16 chx. 1904, lampes, canapy, top et paniers		1500
WINTON tonneau, 1903, 20 chx. canapy, top, lampes et paniers		1850
PANHARD, 12 chx. canapy, top ; voiture française	7500	3150
QUEEN tonneau, 2 cylindres, 14 chx		825
OLDSMOBILE 1902, peinturé à neuf		475

Pour plus amples renseignements s'adresser à **H. LIONAIS, 25 St-Gabriel** Montréal.

TELEPHONE MAIN 2547

bien moins épais que celui produit par le *mycoderma vini*. Il s'attaque aussi à l'alcool sur lequel il fixe l'oxygène de l'air, mais il ne le brûle pas complètement et le transforme seulement en acide acétique, c'est-à-dire en vinaigre. Cette maladie est assez fréquente et se développe de préférence dans les vins fins. Les vins de Bourgogne y sont très sujets. Les vins faibles en alcool ou les vins trop vieux sont aussi plus facilement atteints.

Mais d'où proviennent donc les germes de la maladie?

Ils peuvent venir des poussières de l'air, des pellicules du raisin, des marcs aigris, des futailles malpropres, etc. Ils peuvent aussi être apportés par des moucherons. Enfin, d'après MM. Carles et Boutaric, le ferment existerait sur certains végétaux avoisinant les vignes et notamment sur le *Plumbago europea*, appelé aussi *herbe au cancer*.

Maintenant que nous connaissons l'infiniment petite cause de tout le mal, comment pourrons-nous l'empêcher de se développer? et, s'il a déjà pu accomplir son œuvre, comment réparerons-nous les dégâts? Telles sont les deux questions qui intéressent le viticulteur.

L'air étant nécessaire à l'activité du ferment, la première idée qui vient à l'esprit est de supprimer complètement l'accès de l'air. Aussi, un des procédés le plus anciennement connus consistait à répandre à la surface du vin une mince couche d'huile. Mais les huiles végétales ont l'inconvénient de rancir et de communiquer au vin un goût désagréable. Tout récemment, M. Roos a préconisé dans ce but l'emploi de l'*oïnol*, qui est une huile de pétrole parfaitement rectifiée et inodore.

La mise en bouteilles et l'ouillage sont également des moyens efficaces de préservation.

Mais le meilleur procédé, applicable d'ailleurs à toutes les maladies du vin, est la pasteurisation, c'est-à-dire le chauffage du liquide à l'abri de l'air.

Il suffit d'une température de 60° à 65° appliquée au vin pour détruire les êtres vivants et leurs germes, c'est-à-dire pour le stériliser.

Les appareils à pasteuriser les vins doivent satisfaire aux conditions suivantes: toutes les parties du liquide doivent être portées à la température voulue (60°-65°), le chauffage et le refroidissement doivent se faire sans contact avec l'air.

Dans ces conditions, le vin n'a subi aucune modification de goût ni de couleur et n'a plus rien à redouter des maladies, en ayant soin d'éviter un nouvel ensemencement.

C'est là une méthode générale qui est aussi la plus efficace et la plus recommandable. Mais elle exige l'achat et l'entretien d'appareils et des dépenses de combustible, et, pour cette raison, n'est guère appliquée que pour les vins de prix.

S'il s'agit de vins ordinaires, on a recours, de préférence, au traitement par l'acide sulfureux, produit de la combustion du soufre à l'air, qui constitue un bon antiseptique. On peut se contenter de brûler dans la partie vide de la futaille une mèche soufrée. Le gaz sulfureux, étant plus lourd que l'air, reste à la surface du vin et le préserve de l'action de l'air.

Je n'insisterai pas davantage.

Tous ces procédés peuvent servir de moyens préventifs ou de moyens de traitement pour détruire le ferment.

Mais, une fois le ferment détruit, il faudra neutraliser l'acide acétique produit pour enlever au vin son aigreur.

A cet effet, on ajoutera du carbonate de potassium ou, mieux encore, du tartrate neutre de potassium.

Avec le carbonate de potassium, l'acide acétique se combinera à la potasse pour faire de l'acétate de potassium, qui est sans inconvénients, et du gaz carbonique, qui se dégagera.

Dans le second cas, l'acide acétique se combinera encore à une partie de la potasse du tartrate neutre, qu'il transformera en tartrate acide ou crème de tartre qui, comme chacun le sait, existe normalement dans le vin.

Ce sel est d'ailleurs peu soluble et se précipite en partie dans les lies.

On calculera donc la quantité de sel à ajouter, de façon à abaisser le degré d'acidité du vin à sa valeur normale, soit une acidité correspondant à 4 gr,5 d'acide sulfurique par litre.

La détermination de l'acidité d'un vin est une opération très simple qui n'exige que des connaissances chimiques rudimentaires et qui peut se faire aisément à la propriété, grâce à des appareils portatifs appelés *acidimètres* (acidimètres Roos, Bernard, Salleron, etc.).

La dose de tartrate neutre à ajouter varie de 100 grammes à 600 grammes par hectolitre, suivant l'importance de l'altération.—N. B.—30 grammes égalent 1 once. L'hectolitre équivaut à 22 gallons.

E. Baud.

L'EMPLOI DU BOIS POUR LA VAISSELLE VINAIRE

La nature des vases et ustensiles qui servent à la préparation, à la manipulation et à la conservation du vin a une importance sur laquelle on ne saurait trop insister, car elle peut agir sur la qualité du liquide en l'améliorant ou en la diminuant, et parfois même donner lieu à de graves altérations.

Le cuvage se fait, suivant les circonstances, dans des foudres en bois, ou dans des cuves, ces dernières étant en bois ou en maçonnerie. Le bois possède des propriétés chimiques et physiques convenant mieux au vin et aux manipulations dont il est l'objet. Sain, c'est-à-dire dépouillé par des lavages des principes qu'il contient en excès, non seulement il est sans action nuisible sur le vin, mais il lui cède quelques substances astringentes qui contribuent à sa conservation. Il est, en outre, sans action sur la matière colorante.

Au point de vue de la température pendant le cuvage, donnée d'une grande importance pour la réussite de la vinification, dans les cuves en maçonnerie, la masse en fermentation se refroidissant moins facilement que dans celles en bois, les pertes de calorique sont faibles et la température peut atteindre son maximum. On aura donc dans les régions chaudes, avantage à employer le bois pour la construction des vaisseaux destinés au cuvage.

Pour la conservation du vin, les vases en bois sont de toute nécessité, car le bois est poreux. Et l'on sait que Pasteur a démontré que la présence de l'oxygène est indispensable pour que le vin se fasse et acquière ses qualités. Mais l'air qui fournit cet oxygène doit être dépouillé des poussières et germes parasitaires dont il est souillé. Le bois joue, dans ce cas, le rôle de surface filtrante: la finesse des pores, tout en laissant passer l'air, retient les poussières. Le même phénomène ne peut se produire dans une cuve en maçonnerie; aussi ces récipients ne doivent pas servir à la conservation du vin.

Pour les vins fins, l'emploi du bois est indispensable, car il facilite le dépouillement et le vieillissement.

Enfin, l'emploi du bois est toujours préférable pour les ustensiles destinés aux diverses manipulations du vin: brocs, entonnoirs, seaux, etc. Ces derniers sont généralement métalliques, et c'est à tort, car cela présente des inconvénients qui peuvent devenir graves, si le liquide y séjourne un certain temps. Le métal peut, en effet, être attaqué par les acides du vin et former avec eux des combinaisons présentant quelque danger, surtout quand ces récipients sont en cuivre. Lorsqu'ils sont en fer blanc, la couleur du liquide peut être altérée. Aussi si l'on est obligé de se servir d'instruments ou de récipients en métal, on ne devra employer que du métal parfaitement étamé.

Le bois est donc toujours préférable et le bois de chêne donne de meilleures résultats que celui du châtaignier, que l'on emploie quelquefois pour la petite futaille.

Installations Artistiques de

Bars, Banques, Magasins

Dessins et Estimés fournis avec plaisir sur demande

ARTISTIC

Bar, Bank, Store Fixtures

Designs and Estimates gladly Submitted.

W. W. SCOTT COMPANY

St. Lawrence & Bernard Sts.
MILE-END

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

Dubonnet.	
Litres	12.00
½ Litres	12.50
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.65
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc Vougeot	25.00	26.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
"Club"	8.00	9.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Beaune	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	14.00	15.00
Chambertin	16.00	17.00
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	6.50
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
Rde Veslud.	qts.	pts.
Carte Blanche	18.00	19.00
Dry Monopole	31.00	33.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	4.75	5.75
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	6.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Domaine Tivoli.	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	
Faure Frère.	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	1.00	
L. Gaudin & Cie	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50
Nathaniel Johnston & Fils. [Fondée 1734]	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75

"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estepne	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emillion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.
Année 1903 le gallon 0.65
Plus vieux, le gallon de ..... 0.75 à 1.20

Léon Pinaud		
Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie.	La cse
One star	qt. 9.50
10 years old	qt. 12.25
Old Liqueur. 20 years old	qt. 16.00
V. V. S. O. P. 55 years old	qt. 45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne.	La cse
XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.	1 cse	5 cses
1 Etoile	Qts. 12.00	11.75
1 Etoile	Pts. 13.00	12.75
1 Etoile Flasks	14.00	13.75
3 Etoiles	Qts. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Qts. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Qts. 28.00	27.50

Boutelleau & Co.	La cse
F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
F. P. 48 ½ Flasks, sans verre	11.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	3.90 @ 5.75

Boutelleau Fils.	La cse
V. S. O. P. 1855	qt. 16.00
Doctor's Special	qt. 11.00

Paul Cardin.	La cse
Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk.	9.00

Châteaubel.	La cse
Quarts	8.00
Pints	9.00
Half Pints	10.00

Cognac Distillers Association.	La cse
3 étoiles. vieux	9.00
V. O. 12 ans	12.00
V. S. O. P.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Chs Couturier & Cie.	La cse
3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croiset.	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely.	La cse
XXX	6.50

De Lormont.	La cse
XXX	6.50

Dervos & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	10.00	9.75

Paul Devaux.	La cse
Qts	7.50
Videaux XXX	8.00

Gabriel Dubois & Cie.	La cse
Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie	La cse
1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie	La cse
★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	6.50
★★★ ¼ B.	6.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie.	La cse
Une étoile	qt. 9.50
Medical	qt. 10.50
20 years old	qt. 13.00
25 years old	qt. 16.00
30 years old	qt. 19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.	qts.	pts.
1 étoile	13.00	14.00
3 étoiles	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co.	La cse
Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk.	8.00

Robert Henry.	La cse
Wired Quarts	8.00

Jimenez & Lamothe.	La cse
XXX	qt. 11.00
V. S. O. P.	qt. 15.50
1890	qt. 18.00
1865	qt. 20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand.	La cse
Quarts	7.00
24 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	10.00

F. Marion & Cie.	La cse
3 Stars, bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ½ bouteilles	8.00

	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co.	La cse
Une Etoile	qt. 12.75
3 Etoiles	qt. 16.00
V. O.	qt. 17.25
V. S. O. P.	qt. 18.75
V. V. S. O. P.	qt. 38.00

J. Nicolet & Cie.	La cse
Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
48 ½ Flasks avec verre	10.00
Au gallon [preuve]	3.65 3.90

J. Nicot & Cie.	La cse
★	9.50

Otard, Dupuy & Cie.	La cse
Spécial	qts. 9.50
Une étoile	qts. 12.00
Deux étoiles	qts. 14.00
Trois étoiles	qts. 16.00
V. S. O. P.	qts. 17.50

V. Pinot & Cie	La cse
★★★	qts. 6.00
★★★	pts. 7.00
★★★	½ botl. 7.25
V. O.	qts. 7.00
V. O.	pts. 8.00
24 flasks n. c.	6.75
48 1-2 flasks n. c.	7.50

Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie	
Quarts	7.25 7.00

E. Puet.	La cse
Une étoile	qts. 9.50
V. O.	qts. 14.50
V. O. P.	qts. 15.25
V. S. O. P.	qts. 16.25
V. V. S. O. P.	qts. 20.25
Au gallon	4.00 @ 7.00

J. Rémy	
Quarts	6.50
Flasks	8.50

Renault & Cie.	La cse
Une étoile	qts. 10.00
V. O.	qts. 12.00
3 étoiles S. V. O.	qts. 15.00
V. S. O. P.	qts. 21.00

Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... ... ... 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.25
V. S. O. .. .. qts..... 10.50
V. O. .. .. qts..... 9.00
V. O. .. .. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. La cse
Quarts 9.25
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .... 10.25
Au gallon.. ... . 4.25

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .... 7.50
Half Pints.... .... 8.50
16 Flasks imp... .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints.... ... . 8.50

Apollinaris La cse
50 Quarts... ... . 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... . 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1 40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1 40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00

Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital,
Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

	50	100	100
White Rock Lithia	qts.	pts.	spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Caps" La cse
Rouges.. .. .. 10.65
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes.. .. .. 5.50
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . . 17.50

A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.00

Schlitz. Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Lager, Beauport. La doz.
Pts. 2 doz à la caisse 60
Splits 4 doz à la caisse 35

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres... ... . 19.50 21.00

Bonald & Fils. La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.

	qts.	pts.
Anisette...		13.50
Curaçao, Orange ou Blanc..		12.50
Marasquin...		13.00
Kummel, Superfin.		12.00
Kummel Crystallisé..		12.50
Green Peppermint..		13.00
Crème de Menthe, Blanche... ..		13.00
Cherry Cordial.		12.00
Cherry Brandy..		12.00
Blackberry Brandy...		12.00
Kirsch..		11.00
Bitter Triple...		12.00
Liqueurs assorties..		13.00
Crème de Menthe Verte.		13.00
Crème de Menthe Moka.		13.00
Crème de Menthe Cassis...		13.00
Crème de Menthe Noyau...		13.00
Eau-de-vie de Dantzik...		13.00
Orange Bitters..		9.50
Punch au Kirsh..		11.00
Peach Brandy...		12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann

Jaune.	qts	14.25
Jaune..	pts	16.75
Verte..	pts	16.75
Peppermint.		11.25
Anisette..		11.25
Curacao Rouge..	qts	13.25
Curacao Rouge.	pts	14.00
Maraschino..		11.00
Kummel Cristallisé..		12.75
Cherry Brandy..		13.50
Crême de Prunelles..		17.25
Crême de Cacao..		14.00
Crême de Menthe verte..		11.00
Crêmes assorties..		12.00
Punch au Rhum..		11.50
Crême de cassis..		10.00
Cordiales assortis..		12.00
Kirsch Cazanove..		13.25
Kirsch Figeroux..		10.50
Absinthe Regnier..		13.25
Absinthe Figeroux..		12.00
Rhum Ste-Luce..		14.50
Rhum Kingston..		11.75
Bitter Figeroux..		9.00
Vermouth....		11.00
Sirop de Grenadine..		8.00
Crême de Mandarines.		13.50
Crême de Fine Champagne. . .		12.50

Delizy & Doistan qts. pts.
Curaçao 12.00
Marasquin 12.00
Kummel 12.00
Liqueur jaune 14.00 15.00
Liqueur verte 15.00 16.00

Alex Droz & Cie. qts. pts.
Crême Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Nelson Dupuy. qts. pts.
Maraschino... ... . 12.00
Grenadine... ... . 8.50

Frémy Fils. qts. pts.
Cherry Whiskey... ... .16.00 17.00
Orange Whiskey... .. ..14.00

P. Garnier. La cse
Liqueur d'or, 12 litres.... ..... 20.00
Liqueur jaune (chartreuse) 20.00

La Grande Chartreuse qts. pts.
Jaune 25.00 26.00
Verte 30.50 32.00

Jules Lamothe. qts. pts.
Cherry Whiskey... .. .. .. 9.00

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier. qts. pts.
Crême de Menthe Verte....11.00
Cherry Brandy.. .. ..11.00
Cacao l'Hava à la Vanille...12.50

Kirsch ***.. .. ..11.00
Prunelle de Bourgogne. . ..12.50
Crème de Framboises... ...12.25
Fine Bourgogne, 12 lit.. .. 18.00
Crème de Cassis.. .. ..11.00
Fine Bernard... ... .15.00
Grenadine... .. .. 8.50
Anisette.. .. ..10.50
Kumel.. .. ..12.00

Félix Potin
Curacao Orange.. .. ..12.50
Anisette.. .. ..12.50
Crème de Menthe blanche..12.50
Crème de Menthe Verte.. ..12.50
Crème de Menthe Cacao.. ..12.50
Crème de Cassis.. .. ..12.50
Crème de Noyau.. .. ..12.50
Crème de Thé.. .. ..12.50
Crème de Moka.. .. ..12.50
Crème de Vanille.. .. .. ..12.50
Crème Argélique.. .. ..12.50
Curacao Blanc, triple sec..14.50
Maraschino.. .. ..12.50
Fine Prunelle 14.00

G. Terrand.
Petite Chartreuse.. .. .. ..18.00 19.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy.. .. .. ..9.00		

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Anisette Blanche... .. .. ..11.00		
Abricotine.. .. ..11.00		
Crème de Thé... ... .11.00		
Crème de Vanille.. .. ..11.00		
Crème de Cacao.. .. ..11.00		
Crème de Mocha.. .. ..11.00		
Crème de Violettes.. .. .. ..11.00		
Crème de Menthe Verte. . .11.00		
Curaçao Orange... ... .11.00		
Curaçao Blanc... .. ..11.00		

MADERE

Blandy Bros	La cse
Very Superior... ... . 8.50	
Special Selected... ... .10.00	
London Particular... .. ..13.00	
Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00	
Rutherford & Browne.	
Au gallon... ... . de 2.50 @ 10.00	

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux. 7.50	
Etiquette Blanc—pâle... .. .. ..10.00	
Adolfo de Torres y Hermanos. ..	
Au gallon... ... . de 2.50 @ 5.00	

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger... ... . 9.00	10.00	
Piesporter 10.00	11.00	
Berncasteler Doctor. 15.00	16.00	
Crown Sparkling... .. .. ..18.50	20.00	
Nonpareil Sparkling... .. ..24.50	26.00	

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
Zeltinger.. .. ..1892..	7.25	8.25
Braünberger. .. ..1892..10.50		11.50
Berncasteler Doctor. . .1889..17.00		18.00
"Silver Star" Sparkling. .. 18.50		20.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling.. .. .. 16.00		17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger... ... ... 8.50		9.50
Brauenberg... ... .12.00		13.00
Pisport.. .. ..13.00		14.00
Scharzberg — 1895.. .. .. ..18.00		
Sparkling Moselle.. .. .. ..18.00		19.50

Ed. Saarbach & Co.		
Zeltinger.. .. .. 8.00		9.25
Piesporter, 1893 .. ..10.00		11.25
Brauneberger 10.50		11.75
Sparkling Moselle 17.50		19.00
Johann Schlitz		
Winnega 6.00		.....
Braünberger. 8.50		.....
Sparkling.. .. .. 17.00		.....
Hocheimer.. .. .. 17.00		.....
Cabinet.. .. .. 23.00		.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle... .. .. ..15.50		17.50
Sparkling Hock... ... .15.50		17.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport 8.50		9.50
Zeltinger 9.00		10.00
Braünberger 15.00		16.00
Berncastler Doctor 16.50		17.50

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom.. .... 7.25	
London Dry.... .... 7.25	
Booth	
London Dry.. .. .. 8.00	
Old Tom.. .. .. 8.00	
Club	
Old Tom.. .. .. 6.50	
Cold & Co.	
Marque Beaver .. .. Qts.	5.75
Marque Beaver .. .. Pts.	6.75
Colonial	
London Dry.. .. .. 6.50	
Gordon	
London Dry... ... . 7.50	
Old Tom.. .. .. 7.50	
Hill's & Underwood.	
London Dry 7.50	
Old Tom 7.50	
Thorne.	
Old Tom... ... . 7.50	
London Dry... .. .. 7.50	
Wilson	
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50	
Au gallon... ... . 2.00 @ 3.00	

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal... ... . 5.00	
Crusado.. .. .. 6.00	
Rich Douro... ... . 9.00	
White Port.. .. .. 11.00	
Old Crusted. 12.00	
Royal Dry Superior 18.00	
J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon. .. .. 1.00 à 1.50	
Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny.. .. .. La cse.	16.00
Au gallon... ... . 2.75 @	7.00
Geo. H. Delaforce.	
"Trocadero".. .. .. .. qts. la cse.	9.00
Robt. Delaro & Co.	
"Antique"... .. .. .. qts. la cse.	7.00
Diez Hermanos.	
Port, au gallon.. .... 1.95 à	5.00
Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve.. .. .. La cse.	7.50
Au gallon... ... . 2.25 @	5.50
Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon... .. .. 2.00 @	5.50
Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny..	6.00
MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon.. .. .. 2.50 @	10.00
Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1...	15.00
Medal Port No 2...	12.00
Favorita Oporto...	7.50
Au gallon... ... . 1.50 @	6.50
Sandeman & Co.	
Superior Old..	12.00
"Club"...	18.00
"1890"..	25.00
Au gallon.. .. .. 2.50 @	15.00
T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon... ... . 2.75 @	9.00
Silva & Cosens.	
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse.	16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 @	14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	qts.	pts.
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling.. ..	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.56

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Jce..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion..	8.00	9.00
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.		La cse
St. James, 12 litres		14.00
" 12 3-4 litres		11.50
" 24 1-2 litres		16.00
" 48 1-4 litres		19.00
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75	

Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50

Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	

Uncle Tom.	La cse
Qts....	8.00
Flasks, 24...	8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	4.25
Graves — au gallon..		1.10

Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne... .. ..12.50		13.50
Graves...	6.50	7.50
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem.. .. ..24.00		25.00

J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....11.50		12.50

Domaine Tivoli	qts.	pts.
Sauternes	4.00	4.75
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75

J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves...	3.50	4.50

Faure Frères.	qts.	pts.
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem.... .. ..15.00		16.00

Jimenez & Lamcthe.	qts.	pts.
Sauternes..	6.00	7.00

Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00
Labour	3.00	3.50

A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20
J. Latreille	5.25	6.00
Louis Maignen & Co...	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. .. .. .. au gallon.. .. 1.25

Blandy Bros.
Manzanilla.. .. .. La cse.... 8.50
Amoroso.. .. .. La cse....11.00

J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon.. .. ..1.00 à 1.50

F. W. Cosens & Co.
Au gallon.. .. .. de 2.00 @ 10.00

Richard Davies.
Au gallon.. .... 1.50 @ 5.00

Diez-Hermanos.
Sherry, au gallon — de.. ..1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de.. 1.90 à 2.35
Pagalet, au gallon — de.. ..2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....3.85 à 4.65

Pedro Domecq.
Au gallon.. .. .. 1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa Ramirez.
Au gallon .. .. 1.25 @ 4.50
A la caisse .. .. 4.50 @ 12.00

Levert & Schudel — au gallon.. .. 1.25

Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon.. .. .. 1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca. La cse
Golden Sherry.. .. .. 6.00

J. P. Pémartin.
Au gallon.. .. ..de 2.00 @ 15.00

Robertson Bros. & Co.
Amontillado.. .. .. .. La cse....15.00
Manzanilla... .. .. .. La cse....12.00
Olorozo.. .. .. La cse.... 7.50
Au gallon... .. .. 1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.
Royal.. .. .. La cse.... 5.00
Favorita.. .. .. La cse.... 6.00
Club — 1870... .. .. .. La cse.... 9.00
Amontillado... .. .. .. La cse....12.00
Orange.. .. .. La cse.... 8.00
Au gallon... .. .. 1.50 @ 5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)
Pale Dry.. .. .. La cse. 12.00
Montilla Fino, very dry. La cse. 12.00
"Club".. .. .. La cse. 18.00
Selected Old... .. .. .. La cse. 36.00
"Jubilee".. .. .. La cse. 50.00
Au gallon.. .. ..de 1.50 @ 10.00

A. L. Valdespino & Co.
Au gallon .. ..de 1.25 @ 6.50
A la caisse .. ..de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon.. .... 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon.. .... 85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi... ... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim...	7.50	8.50
Nierstein...	9.00	10.00
Rudesheim...	16.50	17.50
Liebfraumilch...	18.00	19.00
Hockheim...	19.00	20.00
Marcobrunn...	23.00	24.00
Johannesberg...	26.50	27.50
Steinwein [cruchons]	12.00	13.50
Sparkling Hock...	18.50	20.00

Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc . . .	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 . .	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50

Ed. Saarback & Co.	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00

Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner....	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....

Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50

J. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Dubonnet.	La cse
Litres..	12.00
½ litres..	12.50
Quina Excelsior.. .. .. 15 litres	13.50
Red-Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial.	12.50
Vin St-Lêhon	8.50
Vino Don Lorenzo....	7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres..	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port..	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.
Screw top, 24 flasks. 7.50
Screw top, 48 flasks. 8.25
Screw top, 64 flasks. 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks. 6.25
Screw top, 48 flasks. 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass.. .. .. 6.50

Corby		La cse
I. X. L..	qts..	7.00
Purity....	qts..	6.50
Purity...	Flasks—32s.	7.50
Canadian....	qts..	5.00
Canadian....	Flasks—32s.	6.00

Whiskey Blanc "Corby".
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 5.00

Hamilton Distillery Co.	Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	**La cse**
Imperial qts. . . . . 12 flasks	7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. ..	5.50
Pints. . . . . 16 flasks	6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks	6.50
Special Pocket . . . 36 flasks	6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	**La cse**
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	7.00
Pints. . . . . 16 flasks	7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks	8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks	9.00

RYE

Royal Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P..	2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P..	1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P..	1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P..	2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P..	2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P..	2.75

Monopole Rye.	
Quarts..	7.00
16 flasks..	7.50
24 flasks..	6.50
32 flasks..	8.00
48 flasks..	9.00
Royal Rye	**La cse**
Quarts..	7.00
16 flasks.	7.50
32 flasks.	8.00
48 flasks.	8.50
Shield Rye	**La cse**
Quarts	6.00
16 flasks.	6.50
32 flasks.	7.00
48 half flasks..	7.50

Jos. E. Seagram.	**La cse**
"Star"..	
"Old Times"...	
White Wheat...	
No "83"..	
	Le gal
Old Times...	
White Wheat...	

Hiram Walker & Sons.	**La cse**
Canadian Club, 5 years old. qts..	9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s..	9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s..	10.00
Imperial .. .. qts..	7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s..	8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s..	8.50
	au gal.
Canadian Club—5 years old.....	3.60
Imperial.	2.90
Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
Malt. . . . . 25 U. P..	2.25

Wilson	**La cse**
Empire Rye... ... . qts..	8.00
Empire Rye.. .. .. flasks..	9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks..	10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00	9.00
Moonlight.. ... . qts..	6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s..	6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s..	7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s..	7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s..	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co.	1 cse	5 cses
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, ½ flasks..	9.00	....
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....		7.50
Pts....		8.50

24 flasks.. .... 8.50
12 Imp. Flasks.. .... 11.00
24 Imp. 1-2 flasks.. .. .. 11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P... 3.90 @ 4.00

Bulloch, Lade & Co. — La cse
Loch Katrine.. .. .. qts.. 7.50
Loch Katrine... .. .. .. Flasks.. 8.25
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label.. .. .. 9.50
Extra Special Gold Label.. .. .. 11.00

Burns, Leslie & Co.
Gleneil.. .. .. qts.. 6.00

Peter Dawson — La cse
Perfection... ... . 9.75
Special.. .. .. 10.50
Extra Special.. .. .. 9.50
Liqueur.. .. .. 12.25
Old Curio, 20 years old.. .. .. .. 14.50
Au gallon.. .. .. 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd. — La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts. 8.75
"Special". ... . qts. 9.25
Blue Label.. .. .. qts.. 9.75
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... .. qts.. 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu — La cse
Quarts.... .... 9.50

Alex. Ferguson & Co. — La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts. 10.00

Graham, Davy & Co. — La cse
Loch Carron. .. .. qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse
Claymore... ... . qts.. 9.50
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 13.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon
1 caisse.. .. .. 10.25
5 caisses.. .. .. 9.75
10 caisses.. .. .. 9.50

Glenfinnart
1 caisse. 10.75
5 caisses. 10.50
10 caisses.. .. .. 10.00

Haig & Haig — La cse
★★★... ... . 9.50
★★★★★.... .... 15.00
Liqueur.. .. .. 16.00
Bleu Blanc Rouge.. .. .. 9.50

J. & R. Harvey. — La cse
R. O. S... .. .. 12.50
Fitz James.. .. .. 10.00
Hunting Stewart... .. .. 9.00
Jubilee.. .. .. 8.50
Old Scotch.. .. .. 7.50
Au gallon... ... . 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Quarts.. .. .. 7.75
Flasks... .. .. 8.75
Imperial Quarts. 11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P.. .. .. .. 3.75

D. Heilbron — La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts.. 7.50
King's Liqueur.. .. .. qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse
"Old Mull" Blend... .. .. 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... .. .. 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal
1 étoile. 4.00
2 étoiles... .. .. 4.25
3 étoiles... .. .. 4.50
4 étoiles... .. .. 4.75
5 étoiles... .. .. 5.00

Jas. Menzies. — La cse
Auld Scottie 9.50
Great Scot 9.50
MacPherson, qts. 7.50
" 24 flks. 8.50
" 48 1-2 lfks. 9.50
Queen's choice 8.00
Royal Victoria 8.50
Au gallon 3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts.. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts.. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.. 10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.. 10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts.. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts.. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.. 8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.. 9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.. 11.25
Heather Dew 48 Flasks 12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.. 9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.. 10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.. 9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.. 9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.. 12.50
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes.. 12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.. 12.50

	Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.	3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves.	3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.	3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.	3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts.	3.65
Heather Dew Proof. . Octaves.	3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves.	3.85
Heather Dew Proof . . Gallon.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.	4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.	4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.	4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.	3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves	3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves	3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon	3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.	4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.	4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.	4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.	5.00

Wallace Moir,
Imperial Quarts. 12.00

Alex. McArthur & Co.
Quarts.. .... 7.00
Flasks.... .... 8.00
Imp. Quarts... .. ..10.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
Black Horse.. .... 7.50
Extra Special.. .... 9.00
Freedom... 10,00
Special Liquor cream 11.00

James McNeil. — La cse
Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
24 flasks, Screw top. 7.00
32 flasks, Screw top. 7.50
48½ flasks, Screw top.. .. .. 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. — La cse
Quarts 6.00
24 Flasks 7.00
48 1-2 Flasks. 8.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old].	la cse.	9.00
"Glenleith"	5 O. P. le gal.	4.75
"Glenleith"	15 U. P. le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor.	cse.	9.50
		la cse
"Mountain Dew," cruchons terre.	8 Imp. qts.	12.00
"Mountain Dew," cruchons terre,	12 Imp. qts.	13.00
"Mountain Dew,"	4 O. P.. le gal.	4.75
Special Liqueur .. [15 years old].		12.50
Old Private Stock, [20 years old].		17.50
		le gal
Craigdhu... ... .10 O. P....		4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P....		4.10
Special Blend. . .. . 8 O. P....		4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P....		3.75

Ross Glen. — La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse
O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . . . 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse
Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

Thorne — La cse
Kilty... ... . qts.. 9.50
Liqueur.... .... qts.. 11.00

John Walker & Sons. — La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. .. — La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks.. .. .. 11.50

Pat Fagan & Co. — La cse
Quarts 8.50

Findlater. — La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... ... . 10.75

Janishannon... ... . 1.50

John Jameson & Son. — La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse
1 harpe... ... . 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish .. .. Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse
1 étoile... .. .. 9.75
3 étoiles... .. .. 10.75
St-Kevin. . . . . La cse. 7.50
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

LA CONVENTION DE ST-JACQUES L'ACHIGAN

Au début du mois de février pendant que le Trésorier Provincial recevait à Montréal les délégués des Commerçants en Vins et Liqueurs, le Ministre de l'Intérieur, l'Hon. L. P. Brodeur assistait à une Convention des planteurs de tabacs à St-Jacques l'Achigan où avait lieu en même temps une exposition de tabacs canadiens.

Remarqué à la convention parmi les manufacturiers: MM. J. M. Fortier, M. Legault, de la St-Lawrence Tobacco Co., M. Goldstein, de la "Dominion Tobacco Co., puis MM. les députés F. O. Dugas et J. L. Dubeau, M. Blaise Dugas, président de l'Ass. des Planteurs, M. J. O. Dupuis, secrétaire, M. le maire Goulet, M. J. A. Forest, M. A. Dugas, Ernest Gaudette, M. Marion, M. Riopel, M. le notaire Gadoury, etc., etc.

A l'ouverture, M. J. O. Dupuis lut la résolution suivante:

(Honorable Monsieur,

"Les soussignés, cultivateurs et planteurs de tabac du district de Joliette, ont l'honneur d'exposer respectueusement:

"Qu'ils ont vu avec une extrême satisfaction l'intérêt que vous avez porté à la culture et à l'industrie du tabac en faisant faire des études sur les marchés étrangers en vue d'ouvrir à nos produits de nouveaux canaux d'écoulement;

"Qu'ils ont appris avec plaisir par les rapports de la personne chargée de cette mission qu'il nous sera possible de tirer avantage de ces nouveaux marchés pourvu que les produits atteignent quelques perfectionnements;

"Que nous croyons opportun de soumettre de nouveau à votre considération la demande d'un établissement expérimental et pratique destiné à la culture du tabac spécialement;

"Qu'en outre d'un tel établissement, il est désirable et nécessaire de voir s'implanter parmi nous l'industrie intermédiaire pratiquant la préparation des tabacs telle qu'elle existe aux Etats-Unis, et qu'à cette fin, il vous plaise y donner toute l'aide possible.

"Que pour éclairer plus complètement les sujets de la présente, nous avons l'honneur d'y joindre un mémoire que nous vous prions de considérer favorablement.

Et vos Requérants ne cesseront de prier.

L'hon. M. Brodeur a répondu en substance:

"Il n'est pas un produit canadien qui ait plus de protection que celui-là dans la liste nombreuse de ceux que le pays vend et, cependant, comme c'est une industrie qui est encore à son enfance, il faut lui accorder encore plus de soin, plus d'attention, afin qu'elle reçoive une orientation sérieuse et surtout pratique."

"Pourquoi le marché local ne s'est-il pas emparé de la production canadienne? Pour une raison bien élémentaire: c'est que l'on n'a pas su habituer les consommateurs à notre produit. Mais ici je dois faire observer que la faute en est un peu aux cultivateurs eux-mêmes, non pas qu'il y ait malice ou ignorance: mais tout simplement inexpérience dans les méthodes pratiques."

"Nous sommes disposés à remplacer la feuille étrangère par la nôtre, mais pour arriver à ce résultat il nous faut le secours des manufacturiers et des planteurs.

"Etablissons une distinction dès l'instant. Le tabac étranger est réputé bon et le nôtre comme étant mauvais. A quoi tient cela? C'est qu'aujourd'hui, le tabac que nous produisons est livré sur le marché aux cultivateurs, sans aucune classification préalable dans le produit; le consommateur s'en emparé, le trouve mauvais et voilà comment notre tabac finit par avoir tant de discrédit. Tandis qu'au contraire, si le tabac était vendu aux manufacturiers, ou à des personnes ayant une licence, le produit subirait la classification de rigueur et en peu de temps obtiendrait une réputation des plus désirables auprès des consommateurs.

"Je puis comparer cet état de choses pour le tabac à l'état correspondant de l'industrie laitière, avant son institution. Cette industrie si progressive et si précieuse aujourd'hui était dans un état lamentable, quand tout à coup par une méthode et des procédés de fabrication pratiques nous avons réussi à faire de nos beurres et de nos fromages un produit d'exportation des plus beaux. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire la même chose pour le tabac.

Notre produit n'est que momentanément inférieur aux tabacs étrangers et quand on aura réussi à établir la méthode qui consiste d'abord, en un choix judicieux des graines, la classification des feuilles, puis enfin à faire subir au produit une maturation adéquatement nécessaire, notre tabac occupera sur le marché une place de grande vedette.

Ce qui prouve que notre produit n'est pas aussi vilain qu'on semble proverbialement le faire croire c'est que des manufacturiers payent pratiquement le droit de 35c pour lui, car nombre d'entre eux mélangent une quantité considérable de notre tabac avec les tabacs étrangers, puis le livrent ainsi sur le marché.

M. F. O. Dugas, député de Montcalm explique alors, ce qu'à son sens, il croit une nécessité actuelle. Le cultivateur, ne peut faire croître en quantité et en qualité suffisantes le tabac canadien. Ce qui discrédite actuellement le produit, c'est le nombre infini de variétés dans la qualité, mais cela pourrait disparaître par l'établissement d'une ferme expérimentale.

Là on apprendrait à connaître la qualité des graines pouvant produire le plus et le mieux dans tel ou tel sol et la jeune génération pourrait en très peu de temps devenir très expérimentée et servir de professeur à ses successeurs.

La culture du tabac a fait dans ce comté que les terres valent aujourd'hui 10 fois plus cher qu'il y a trente ans.

L'orateur constate que grâce aux sages mesures et aux promesses en partie réalisées de sir Wilfrid Laurier, le marché ne sera jamais congestionné. L'exportation augmentera sans cesse et cela au fur et à mesure de l'amélioration du produit, grâce aux innovations que nous demandons.

M. J. M. Fortier, invité à prendre la parole fait d'importantes remarques. — Il conseille d'abord l'établissement d'une ferme expérimentale.

Il déclare ensuite que le point de départ du progrès serait d'abolir le commerce libre, c'est-à-dire, la vente à "qui veux-tu" du produit brut, sans classification aucune, ce qui dans le moment jette le plus grand discrédit sur le produit canadien.

Il faudrait que " l'empaqueteur ", existât. L'Empaqueteur

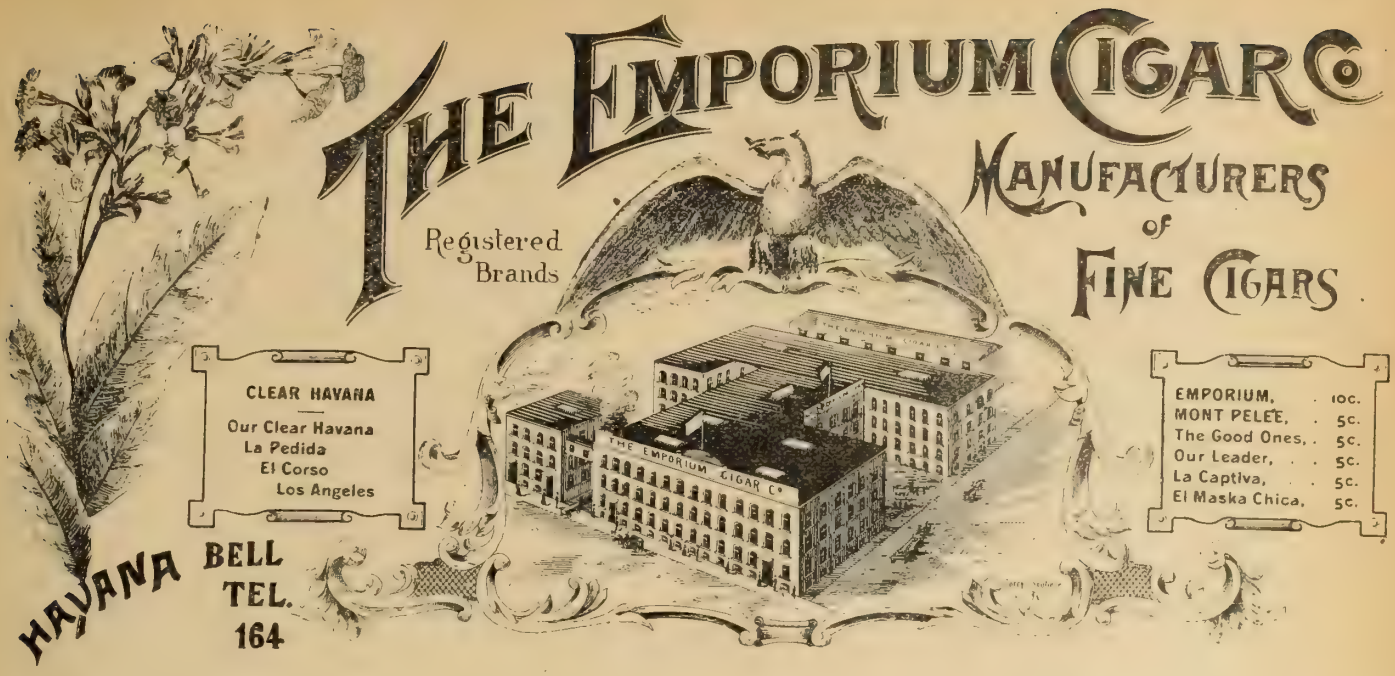

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

ET

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiandriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

est l'intermédiaire entre le cultivateur et le manufacturier, il classifie, sépare et assortit les produits et la marchandise, après avoir passé par ces manutentions préalables, parvient au marché dans une condition des plus avantageuses.

Faute d'avoir cette classification les cultivateurs s'exposent à voir toute une récolte discréditée parce que l'un d'eux aura vendu du tabac où toutes les variétés figurent.

Maintenant tel tabac qui peut faire d'excellente matière pour le tabac à chiquer ne pourra jamais faire ce que l'on appelle des "robes" présentables pour le cigare, tandis qu'un autre tabac bien traité, bien maturé, peut devenir un produit propre à cette fin-là; tout cela peut s'obtenir par la création de l'"Empaqueteur" licencié et l'abolition du commerce libre. Il faut prohiber la vente de la feuille à des marchands non licenciés et le remède sera radical.

M. J. O. Dupuis, secrétaire de l'Association des planteurs, parle dans le même sens et croit que c'est le meilleur moyen d'améliorer le produit.

M. Goldstein, de la Dominion Tobacco Co., appuie ses collègues dans leurs remarques, et ajoute que le gouvernement devrait adopter l'uniformité du timbre, afin de faire cesser le préjugé qui existe sur le tabac canadien qui vaut les autres.

M. Legault, de la St. Lawrence Tobacco Co., partage l'opinion de ses confrères et ajoute que si le gouvernement aide les producteurs, on peut faire de l'industrie du tabac l'une des industries les plus florissantes du pays, car elle est au Bas-Canada ce que le blé est au Haut-Canada.

M. Legault a fait des remarques qui ont été très appréciées.

En résumé, les manufacturiers suggèrent de concert avec les cultivateurs:

1° L'établissement d'une ferme expérimentale.

2° L'uniformité du timbre.

3° L'abolition de la vente de la feuille à des acheteurs non-licenciés.

4° De prélever un droit de douane de 30 centins sur la feuille étrangère entrant dans le pays et un droit d'accise de 5 centins sur le tabac étranger et le tabac canadien.

5° Qu'à l'exception du cultivateur, personne n'aura le droit de vendre du tabac sans avoir une licence et sans payer un droit de cinq centins par livre.

L'honorable ministre, accompagné des intéressés, se rendit au lieu de l'exposition pour voir le concours qui se faisait dans l'entrepôt de M. J. O. Dupuis.

Il y avait d'exposées trois variétés de tabac remarquable. Le Pryor bleu, le Connecticut et le petit Havane. Les prix furent ainsi accordés:

"Pryor bleu": 1er M. Damase Forest; 2ème M. Prosper Granger; 3ème M. Emile Forest.

"Connecticut": 1er M. J. O. Dupuis; 2ème M. Sinaï Syncerni; 3ème M. Médéric Forest.

"Havane": 1er M. I. M. Albert Leblanc; 2ème M. J. Forest; 3ème Alcide Morin; 4ème Adhémar Leblanc; 5ème M. Georges Gaudet.

M. le ministre proclama alors les noms des lauréats du concours, puis remercia les planteurs.

M. Dubeau, député de Joliette, ajouta quelques remarques, avant la clôture de la réunion.

Vous ne pouvez vous en passer

Les voyageurs qui arrivent à Montréal, ou en partent par les voies ferrées du Grand Tronc, trouvent, à cette saison, que les environs de la ville ont un aspect triste. Cependant, près de la gare de St-Henri, par dessus les maisons et animant le paysage, se dessine l'image gigantesque d'une jeune fille en uniforme; c'est celle de la jeune fille des cigarettes "Sweet Caporal", telle qu'elle paraît sur les placards rouges si familiers. Mais, qui, dans ce cas, est de dimensions remarquables, et sur laquelle on voit la recommandation de la plus grande autorité médicale du monde, "Le Lancet" de Londres, qui dit que la cigarette représente la forme la plus pure, sous laquelle on puisse fumer le tabac.

REVUE GENERALE

Un de nos principaux manufacturiers de cigares nous dit que les affaires, depuis le mois de janvier, ont été à la hauteur de celles transigées l'an dernier à même époque. Les apparences pour le commerce du printemps sont favorables.

La collection qui a été lente durant le courant du mois de janvier a pris une meilleure tournure depuis le 15 février.

Les fabricants en général constatent une demande toujours croissante pour les cigares se détaillant à 10 cents.

* * * *

Une personne très au courant du commerce des tabacs, qui a tout récemment passé plusieurs semaines à New-York, nous dit qu'elle a été surprise de l'accroissement énorme de la vente des cigarettes égyptiennes.

Un des principaux tobacconistes de Broadway lui aurait dit qu'en cigarettes 90 pour cent de ses ventes portent sur les cigarettes du genre égyptien ou turc.

Il est à remarquer que le nombre des manufacturiers de cigarettes à pareillement augmenté, on en compte parait-il plus de 350 à New-York et dans ses environs. Le nombre en est également considérable à Philadelphie ainsi qu'à Boston.

Cette industrie est pour la majeure partie centralisée entre les mains de personnes d'origine grecque; plusieurs de ces fabricants sont devenus puissamment riches. On en cite un, entre autres, propriétaire d'une grande manufacture à Philadelphie pour laquelle il aurait refusé plusieurs millions.

La Cie B. Houde Ltée, ne néglige rien pour activer la vente du tabac "Encore" qu'elle vient de placer sur le marché de Montréal.

Pour l'annoncer, elle a trouvé un moyen des plus ingénieux qui consiste à placer sur les sleighs servant à l'enlèvement des neiges des enseignes portant la marque "Encore". L'Encore est un tabac coupé de qualité supérieure et vendu à un prix qui permet aux détaillants de réaliser de beaux profits; on leur offre de plus des primes avantageuses.

Les Ouvriers de l'Union

Chiquent

Le "King's Navy"
Le "British Navy"
Le "Beaver"
Le "U and I"

Fument

Le "Tonka"
et Le "Solid Comfort"

Strictement Produits de l'Union

McAlpin Consumers Tobacco Co.,
LIMITED.
TORONTO.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, Bouts en papier, en liège ou en or, bte de 600, 3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb...	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.05
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lb. cartoons....	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons..	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 11⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x 3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Old Fox	48
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11¼ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. 1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. 1/20....	24.00
Little Perfectos. 1/20....	26.00

El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pededa	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
Champlain	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict.	1/20	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/10, boîtes 5 lbs.	40
Petit Havane, 1/5, boîtes 12 lbs.	40
Quesnel, 1/8, boîtes 5 lbs.	60
Quesnel, 1/2, quantité à volonté.	55
Côté's choice mixture, 1/4 tin.	75
Côté's choice mixture, 1/2 tin.	70
Côté's choice mixture, 1 lb.	65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

PERSONNEL

— M. D. M. Steinler, importateur de tabacs en feuilles à New-York est venu à Montréal pendant la dernière huitaine.

— M. Charles Landan, représentant l'Union des Manufacturiers Indépendants de Cigares de l'Ile de Cuba est actuellement dans la Colombie-Anglaise.

— M. Louis Schramm, de MM. Herz Bros., de New-York, a fait ces jours derniers une visite d'affaires chez les principaux manufacturiers de cigares de Montréal.

— M. Julius Schack, représentant la Duys Tobacco Co., de New-York, était à Montréal la semaine dernière.

— M. Félix Lewis, représentant l'American Tobacco Co. dans la partie ouest de l'Ontario, vient de passer plusieurs jours à Montréal.

— M. W. F. Smith, du département de la publicité de l'American Tobacco Co. vient de faire un voyage d'affaires à Québec.

— M. James Deslauriers, le représentant de la maison W. R. Webster & Co., de Sherbrooke, a passé plusieurs jours à Ottawa pendant la première partie du mois de février.

— M. N. Michaels, de MM. Granda Hermanos y Ca., est actuellement à parcourir le Manitoba et les provinces du Nord-Ouest.

— M. James A. Swan, représentant pour le fameux cigare "El Présidente", vient de terminer une excellente tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

Le cigare "Emporium" à 10c est très certainement un des cigares les plus appréciés des fumeurs parmi les cigares de ce prix. Les marchands de tabacs et cigares ne sauraient mieux faire que d'avoir ce cigare en stock. Il porte le nom de la manufacture qui le produit: "The Emporium Cigar Co.," de St-Hyacinthe, une compagnie progressive qui tient à sa réputation de n'offrir que des cigares excellents.

De tous les cigares à 5c le "Mont Pelée" est sans contredit un des plus recherchés du public. Les détailleurs qui comprennent leur intérêt en ont toujours en mains, car le "Mont Pelée" donne satisfaction au client. Si vous ne l'avez pas en stock demandez-le à la Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, et vous nous saurez gré du conseil.

Ivy

Pendant le cours du mois de février l'Empire Tobacco Co. a fait distribuer gratuitement parmi les fumeurs de notre ville de nombreux échantillons de l'excellent tabac à fumer en palettes "Ivy". La demande s'en est immédiatement ressentie, elle a augmenté dans de fortes proportions, car ce tâbac est excellent.

Il continua à fumer

Toronto le 13 février. Hier matin, un passant de la rue Yonge a, à six pouces près, failli être écrasé par un des tramways de l'avenue, qui se dirigeait vers le Sud. Comme ce citoyen traversait la rue en courant devant le char, afin de le tourner et d'y prendre place, il glissa sur de la neige nouvelle et tomba devant le filet du char. Heureusement ce char ralentissait sa course pour prendre le voyageur; et le motorman put l'arrêter à moins d'un demi-pied de la jambe droite de notre homme. Celui-ci, laissa tomber son chapeau, mais avec une tenacité de bulldog, il conserva à la main une cigarette "Sweet Caporal" qu'il fumait, et monta dans le char sans s'en désaisir.

La maison Jos. Côté, tout en s'occupant spécialement, et sur une grande échelle, d'articles de fumeurs, tels que pipes, fume-cigares et étuis à cigares, sacs à tabac, etc., etc., a aussi continuellement en magasin toutes les marques de tabacs en paquets, en palettes, en boîtes de ferblanc, de cigares et cigarettes domestiques et importés. Les marchands peuvent, en somme, se procurer à ce même établissement toutes les nouvelles marque de tabac qui arrivent sur le marché, aussi bien que les anciennes. Ainsi qu'ils s'adressent à cette maison, tous ceux qui désirent se procurer du tabac de la marque "Encore", dont la réputation est déjà d'une grande popularité: la preuve en est, c'est que la maison Jos. Côté se sert du nom de cette marque pour attirer l'attention des lecteurs et des fumeurs sur ses trois célèbres marques de tabac coupé: "Petit Havane", 1-5 à 10c. le paquet, 1-10 à 5c., et 1-2 à 20c.; "Quesnel", 1-8 à 10c. le paquet et 1-2 à 35c.; "Cote's Choice Mixture", en boîte de ferblanc de 1-4 à 25c., 1-2 à 50c., et 1 lb. à $1.00. A part la marque de tabac "Encore", laquelle est maintenant sur le marché, et dont le prix est excessivement bas, à titre de réclame, je défie aucune marque de tabac coupé de pouvoir rivaliser avec les trois marques ci-dessus mentionnées de la maison Jos. Côté.

A messieurs les détailleurs d'en faire provision, pendant qu'ils en ont l'occasion.

La Cie B. Houde Ltée, distribue actuellement aux tobacconistes qui ont en stock le tabac à fumer en palettes "Alice", une magnifique chromo-lithographie et qui est sans contredit un bel ornement pour une devanture de magasin.

La American Tobacco Co. du Canada a fait ériger ces jours derniers une magnifique enseigne lumineuse pour les "Sweet Caporal" cigarettes, au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine.

Cette enseigne ne comporte pas moins de 400 lumières électriques au centre desquelles est disposé un cadran ou horloge donnant l'heure exacte. C'est la plus grande enseigne du genre faite par l'American Tobacco Co.

L'habileté à faire quelque chose, est ce qui donne de la valeur à un employé. Sinon, il est tel qu'un meuble inutile. Le cas échéant, son absence n'est pas regrettée.

L'homme qui craint de faire plus que son salaire ne le demande, ne pourra jamais demander un bon salaire.

ÉTABLI EN 1887

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.
Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902

JOS. COTE,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS

186-188, rue St-Paul, - QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs, tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis a Cigares et a Cigarettes, Sacs a Tabac pour toutes le Bourses. Cigares et Cigarettes Importes et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boites Importes et Domestiques.

N. B —Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions Liberales. Visite ou correspondance sollicitee.

Phone Général, 1272. Phone Privé, 2138.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui d sirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

Je fonde mes affaires sur l'excellence de mes cigares.

Je n'emploie aucun stratagème pour les vendre — chaque commande que je reçois est assujettie à mon offre invariable.

Je vous enverrai, express payé, 1000 cigares assortis à votre convenance, aux termes usuels.

Au bout de trois mois, je rachèterai, au prix de facture, tout stock non vendu.

Pas d'ergotage — pas de barguignage. Si mes cigares ne plaisent pas à vos clients, retournez-les moi et, suivant les termes de mon offre, vous ne perdrez pas un penny.

Spécifiez : les "PHARAOHS" = 10 cents,
les "PEBBLES" = = 5 cents.

J. BRUCE PAYNE Limited,
GRANBY, P. Q.

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

AVRIL 1905
No 4

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

DESTINE A DEVENIR
Le Cigare le plus Populaire
... Manufacturé par nos Amis ...

MILLER & LOCKWELL
QUEBEC.

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

VIN SAINT-LÉHON

Le Reconstituant Souverain du.....

Vingtième Siècle

Très nourrissant. Tonique et stimulant.
Il produit un retour rapide à la santé.
Répandu dans tout l'univers.

En Vente chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

CHS. KINLOCK & CO., Agents, Angleterre
GROSSMAN & CO., Agents, Calcutta
LUDWIK ENGELBERG, Agent en Russie
HECTOR FALCON, Propriétaire,
Valence, France.

284-d-x-1-2-3-4

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

F·X·ST CHARLES & CIE

Seuls Agents pour le Canada et Terre-Neuve
39-41-43, rue ST-GABRIEL - MONTREAL

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV — MONTREAL, AVRIL 1905 — NO. 4.

Assemblée Générale

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de

Montréal.

Mercredi, 5 Avril, 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

Monument

General Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Wednesday, the 5th of April 1905

At 3 P.M. sharp

in the

National

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. McCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PRES. HON.

LOUIS POIRE
VICE-PRES.

VICTOR BOUGIE,
TRESORIER

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { *BELL, MAIN 4187,* / *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 3 Avril 1905.

MONSIEUR. — **L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 5 Avril 1905, à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National**, No. 218 rue St-Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses— Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maitre-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

General Meeting

MONTREAL, April, 3rd. 1905.

SIR.—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 5th of April, at 3 p. m. sharp, in the **Monument National**, No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie; (Boston).

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

Scotch Whisky de Dewar

" Le plus parfait de tous les Whiskies."

Brandies de Otard, Dupuy & Co.

" Aussi purs qu'un Brandy peut l'être."

Port "Admiral" de Dow

" 20 ans d'âge, et nous le garantissons."

Liqueur "Advocaat" de Warnink

" L'amie de l'homme faible."

Vin Tonique "Red-Heart"

" Remonte les systèmes ébranlés."

Champagne "Dry-Royal"

"Aussi bon que le plus cher et exactement à moitié prix "

Bourgognes de Chauvenet

(Mousseux et non mousseux)

" Sans Rivaux."

Cidre Mousseux "Apple-Blossom"

" Bon jusqu'à la dernière goutte."

"Un rival du Champagne."

Nous avons d'autres bonnes choses, mais l'espace ne nous permet pas de citer leurs noms ici. Ecrivez-nous pour avoir les prix.

J. M. DOUGLAS & CO.,

MONTREAL.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal " Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper " Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

L. A. LAPOINTE
Secretary.

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'Assemblée mensuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de la Cité de Montréal a eu lieu, au Monument National, le mercredi 1er mars, sous la Présidence de M. Amédée Blondin. Nous avons remarqué parmi les membres présents:

MM. L. A. Lapointe, Napoléon Tremblay, Nazaire Gauthier, Jos. Bariteau, E. L. Ethier, Joseph Roch, Elie Chapdelaine, William Dépâtie, Gédéon Lebel, Joseph Laporte, Wilbrod Roy, M. J. Murphey, Joseph Boyer, James Cahill, Philippe Vincent, Joseph Charest, Théodore Routhier, D. J. Ouimet, H. Villeneuve, F. A. Chagnon, James McCarrey, Edouard Thibaudeau, Paul Lalonde, J. Deslauriers, L. P. Godin, Jos. Cayer et R. Poutré, A. C. Poutré, E. Chénier, Narcisse Lord, de St-Jean, et F. Arpin, de Marieville.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées. Vu l'absence du Trésorier, son rapport est remis à la prochaine séance.

Les délégués de St-Jean demandent que l'Association s'intéresse à ce que les amendements à la loi des licences comportent la limitation du nombre de licences qui pourraient être émises dans la ville de St-Jean. Ces messieurs prétendent que le nombre de licences actuellement est amplement suffisant pour les besoins de la localité.

Le Président approuve les suggestions des délégués et promet que l'Association fera tout en son pouvoir pour faire amender la loi des licences dans le sens suggéré, attendu que les mêmes dispositions sont demandées pour les autres municipalités.

Le Secrétaire fait rapport de l'entrevue que le bureau de Direction ainsi que les délégués des associations rurales ont eue avec l'honorable J. C. McCorkill, Trésorier Provincial, au sujet des amendements projetés à la loi des licences, l'honorable ministre s'étant montré très intéressé aux demandes qui lui ont été faites au nom des commerçants licenciés, exprimant d'une manière précise que toutes ces questions méritaient d'être étudiées avec soin. Il a en outre déclaré qu'il allait préparer les amendements qu'il se proposait d'apporter à la loi des licences et qu'il en communiquerait la teneur à l'Association assez longtemps à l'avance pour que les intéressés puissent les étudier avant qu'ils soient discutés à la Législature.

Après les affaires de routine, le secrétaire donne lecture des noms des membres admis depuis la dernière séance.

Puis l'assemblée s'ajourne.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

The monthly meeting of the licensed victuallers of the City of Montreal was held at the Monument National, on Wednesday, the 1st of March, at 3 o'clock, p. m., under the chairmanship of Mr. Amédée Blondin.

Among the members present, were:

Messrs. L. A. Lapointe, Napoléon Tremblay, Nazaire Gauthier, Jos. Bariteau, E. L. Ethier, Joseph Roch, Elie Chapdelaine, William Dépâtie, Gédéon Lebel, Joseph Laporte, Wilbrod Roy, M. J. Murphey, Joseph Boyer, James Cahill, Philippe Vincent, Joseph Charest, Théodore Routhier, D. J. Ouimet, H. Villeneuve, F. A. Chagnon, James McCarrey, Edouard Thibaudeau, Paul Lalonde, J. Deslauriers, L. P. Godin, Jos. Cayer et R. Poutré, A. C. Poutré, E. Chénier, Narcisse Lord, de St-Jean, et F. Arpin, de Marieville.

The minutes of the last meeting were read and approved.

Owing to the Treasurer's absence, his report was sent back to the next meeting.

Delegates from St. John, Que., request that the Association interests itself, to see that a clause be inserted in the proposed amendments to the license law fixing the number of licenses to be granted in the City of St. John. These gentlemen pretending that the number of licenses at present existing is amply sufficient for the wants of the locality.

The Chairman approves the suggestions laid by the delegates and promises that the Association will do all in its power to have an amendment inserted in the sense above mentioned. The same request having been formulated by other municipalities.

The Secretary reports concerning the interview which the Board of Directors, accompanied by the representatives of suburban Associations had with the Honorable Mr. J. C. McCorkill, Provincial Treasurer, with regard to the proposed amendments to the license law.

The Honorable Minister having showed himself greatly interested to the request of the licensed traders, expressing himself, in a concise manner that these questions merited a careful study. He, furthermore, declared that he will cause to be prepared a draft of the amendments which he intends to be made to the license law, and that he would communicate the same to the Association in order to give sufficient time to the interested parties to study the same, before the matter would be brought up for discussion in the Legislature.

After the routine business, the Secretary gives lecture of the names of members admitted since the last meeting.

And then the meeting adjourns.

SCOTCH WHISKY

'Mountain Dew'

De SANDERSON

Le whisky le plus exquis au monde. Pur, vieux et moëlleux. Il n'est égalé en arôme par aucune marque de whisky vendu au même prix. Le " Mountain Dew" de Sanderson est la plus ancienne marque de whisky en Ecosse ; il a une vente plus forte que n'importe quel whisky écossais dans le monde entier.

Pour échantillons et prix adressez-vous à

S. B. TOWNSEND & CO.

Seuls Agents pour le Canada. MONTREAL.

Gin Kiderlen

En Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabriqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur, Le plus fort,

Le meilleur au gout.

S. B. TOWNSEND & CO.

Agents pour le Canada. MONTREAL.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue le 28 février 1905, étaient présents: MM. Louis Poiré, Victor Bougie, Nazaire Gauthier, Napoléon Tremblay, H. A. Dansereau, James McCarrey, Joseph Bariteau, Victor Lemay et le Secrétaire.

En l'absence du Président et du Vice-Président, M. H. A. Dansereau est prié d'agir comme président.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

La question de mettre devant le Secrétaire de la Commission des Licences, les comptes de contributions dues par ceux des licenciés qui vendent leurs places, est soulevée, et après discussion, il est résolu: De donner instruction au Secrétaire de continuer, comme auparavant, à mettre tous ces comptes d'arrérages et de contributions dues devant le Secrétaire de la Commission des Licences.

Soumise et lue une correspondance de la part de M. François Leclaire, de Ste-Anne de la Pocatière, re-amendements à la loi des licences et de M. V. Forest, re-contribution.

Il est résolu d'accepter la résignation de M. Fabien Thérien, comme membre; il est aussi résolu de rayer la contribution de M. R. J. Vallières, pour l'année 1902.

Plusieurs comptes sont adoptés.

Il est proposé par M. Victor Bougie, secondé par M. Victor Lemay, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association:

MM. O. Charest, hôtelier, 425 St-Laurent; Ovide Thouin, hôtelier, 419 Rivard; E. Langlois, hôtelier, St-Jérôme; Daoust & Leroux, hôtelier, 1001 St-Jacques; W. E. Courville, hôtelier, 335 St-Jacques; Aldéric Beauchamp, hôtelier, 431 Craig; Jos. Roy, hôtelier, 231 Craig; E. Miron, hôtelier, 900 Ontario; R. D. Aumais, hôtelier, 1207 Ontario; J.-B. Richer, hôtelier, 637 Ste-Catherine; Jos. Robin, hôtelier, St-Léonard Port Maurice, P. Q.

Il est résolu unanimement que le Trésorier et le Secrétaire soient autorisés à rayer certains noms de la liste des membres pour différentes raisons.

Notre attention est attirée sur cette question.

Et l'assemblée s'ajourne.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A directors' meeting at which were present Messrs. Louis Poiré, V. Bougie, Naz. Gauthier, N. Tremblay, H. A. Dansereau, Jas. McCarrey, J. Bariteau, V. Lemay and the Secretary was held on February 28th 1905.

Both the President and Vice-President being absent, M. H. A. Dansereau is requested to take the chair.

The minutes of the preceeding meeting are read and approved.

The opportunity of placing before the Secretary of the License Commissioners the accounts of the fees due by those of the license holders who sell their business is discussed and it is decided to instruct the Secretary to continue, as in the past, to place before the Secretary of he License Commissioners all arrears due for fees.

Letters from Mr. François Leclair, St. Anne de la Pocatière, re-amendments to the License Laws and from M. V. Forest, re-contributions are read.

It is decided to accept the resignation of M. Fabien Thérien.

It is decided to leave out the contribution of M. J. R. Vallières for the year 1902.

Several accounts are approved. It is proposed by Mr. V. Bougie, and seconded by Mr. Lemay that the following parties be admitted as membres of the Association.

Messrs. O. Charest, hotel-keeper, 425 St. Lawrence; Ovide Thouin, hotel-keeper, 419 Rivard; E. Langlois, hotel-keeper, St. Jérôme; Daoust & Leroux, hotel-keeper, 1001 St. James; W. E. Courville, hotel-keeper, 335 St. James; Aldéric Beauchamp, hotel-keeper, 431 Craig; Jos. Roy, hotel-keeper, 231 Craig; E. Miron, hotel-keeper, 900 Ontario; R. D. Aumais, hotel-keeper, 1207 Ontario; J. B. Richer, hotel-keeper, 637 St. Catherine; Jos. Robin, hotel-keeper, St. Léonard Port Maurice, P. Q.

It is decided to authorize the Secretary to strike off a number of names from the membership list.

The meeting adjourns.

LES BOISSONS FRELATEES

Nous donnons ci-dessous la traduction d'une lettre adressée à l'Editeur du Star, lettre qui fait actuellement grand bruit dans les cercles commerciaux. Nous ferons suivre la traduction de nos remarques:

"En ce qui concerne nos aliments, nous avons grand soin de demander une garantie de leur pureté et de leur absence de sophistication; mais, en ce qui concerne nos boissons, nous n'insistons pas sur une telle garantie." Pourquoi?

"La question a été souvent portée devant le public en général et, cependant, rien de pratique n'a été fait jusqu'à présent.

"C'est un fait bien reconnu maintenant que, si le consommateur insistait pour qu'on lui fournît un article pur, il serait moins besoin de faire appel aux services du médecin de famille; car, il va sans dire que la sophistication se fait sur une telle échelle qu'elle est bien souvent la cause de maladies sérieuses.

"Par exemple, — deux messieurs, l'autre jour, entrèrent dans un des principaux salons et demandèrent un brandy de la meilleure qualité. L'un de ces messieurs n'eut pas plus tôt vidé son verre qu'il fut tout à fait malade et eut une sérieuse attaque de vomissement, des effets de laquelle il souffre encore. L'autre fut également attaqué, mais plus légèrement et surmonta son mal plus facilement. Ces faits prouvent au-delà de tout doute qu'un poison irritant d'une nature quelconque avait été introduit dans le brandy. Le temps est évidemment venu pour que les autorités, d'une main ferme, mettent un terme à de pareilles adultérations. Le cas précédent n'est en aucune façon un cas isolé; car, depuis un temps considérable, il y a un tollé général contre la qualité des whiskies Canadiens aussi bien qu'Ecossais et Irlandais qui entrent dans la consommation; et le public en général devrait être protégé contre de tels dangers.

"Aux prix qu'ils demandent, le spropriétaires de salons devraient donner un article pur et sain qui, cependant, leur laisserait une jolie marge de profit.

"Si la faute repose sur les expéditeurs de l'autre côté de l'Atlantique, la Législature devrait prendre l'affaire en mains et forcer ces exportateurs et leurs importateurs à fournir une garantie d'âge et de qualité avant qu'il soit permis aux marchandises d'entrer dans la consommation. Le Gouvernement du Dominion force le distillateur de whiskey Canadien à retenir ce whiskey en entrepôt pendant deux ans avant qu'il puisse être livré à la consommation; mais, il ressort d'une enquête que j'ai faite qu'on n'en demande pas tant aux importateurs des marchandises étrangères. Il leur est permis de recevoir et de distribuer des spiritueux pour ainsi dire au sortir de l'alambic, qui sont colorés pour plaire à l'oeil, mais d'une qualité telle qu'il n'y a aucun doute qu'ils sont des plus nuisibles pour les consommateurs. En réalité, dans certains cas, cette catégorie de marchandises est seulement bonne pour être employée dans des lampes à alcool ou pour le chauffage des automobiles.

"Je pense que vous rendriez un grand service au public si vous invitiez à citer des faits, ceux qui ont été victimes des boissons qu'on détaille actuellement. Je suis sûr que ce serait une révélation pour beaucoup; révélation qui appellerait immédiatement l'attention des autorités dont le premier devoir devrait être le bien-être de la communauté qui a mis en eux sa confiance pour qu'ils veillent à toutes les questions pouvant améliorer l'état social, moral et physique du peuple.

· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

"J'ai l'espoir de voir la question vidée et réglée d'une manière satisfaisante pour le consommateur, les exportateurs, les importateurs et les commerçants respectables, et que les détailleurs sans scrupule qui distribuent de telles marchandises seront punis avec toute la rigueur de la loi [Signé: A. Victim].

Des faits, comme celui raconté par "Une Victime" sont heureusement rares, bien plus rares que ne semblerait le faire croire sa lettre. Mais n'y aurait-il eu que le fait isolé raconté ci-dessus, il serait suffisant pour provoquer, comme il l'a fait d'ailleurs, une émotion considérable et dans le public et dans le monde commercial. Si l'auteur de la lettre a cherché à créer de la sensation, il paraît y avoir pleinement réussi.

Mais a-t-il pris, pour arriver au but vers lequel il tend de mettre un terme à la sophistication des boissons, le chemin le plus court et le plus sûr.

Nous en doutons.

Toute sophistication, toute adultération de produit est répréhensible, même quand elle n'est pas nocive, mais elle devient criminelle quand le falsificateur livre un produit nuisible. C'eût été, dans le cas précité, rendre service au public en général et au commerce en particulier que de livrer le coupable aux tribunaux. Il eût été certainement condamné et son châtiment eût pu servir d'exemple à ceux qui éventuellement pourraient être tentés de droguer leurs marchandises en même temps qu'il aurait servi la cause des consommateurs pour lesquels "Une Victime" demande protection.

Il ne faut jamais conclure du particulier au général. De ce qu'un propriétaire de bar a drogué ses clients s'ensuit-il qu'il faille jeter du discrédit sur tous ceux qui vendent des boissons? Non certes.

La plupart, la presque totalité des hôteliers et restaurateurs de Montréal font partie de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, or il nous suffira de dire, pour répondre à la question précédente que cette Association ne cesse de réclamer l'inspection des boissons afin de donner aux consommateurs toutes les garanties possibles de la parfaite honorabilité de ses membres. Voilà qui prouve encore que le fait cité par "Une Victime" est une exception et une rare exception.

"Une Victime", à vrai dire, ne sait trop à qui s'en prendre: au détailleur, aux exportateurs, aux importateurs.

Il parle aussi de spiritueux qui seraient bons tout au plus pour des fns d'éclairage et de chauffage.

A le prendre à la lettre, on serait tenté de croire que tout le monde fraude, falsifie, sophistique; que nous sommes inondés de boissons frelatées et nocives.

Les importateurs, c'est une chose bien connue, sont, pour la plupart, les agents des maisons dont ils vendent les produits et ils représentent les meilleures maisons, celles qui sont les plus réputées, les plus universellement connues pour l'excellence et la pureté de leurs produits, c'est-à-dire **les grandes marques.**

On peut affirmer, en thèse générale, que nos importateurs n'importent que des produits irréprochables, c'est leur intérêt. Leur honorabilité au-dessus de tout soupçon ne leur permettrait d'ailleurs pas de mettre en vente des liqueurs ou spiritueux sujets à caution. D'autre part, versés dans leur profession, ils ne sont pas gens à s'en laisser imposer par des importateurs peu scrupuleux qui pourraient avoir la velléité d'écouler au Canada des boissons frelatées ou nuisibles. Nous mettons en fait qu'il est peu de pays où les importateurs de vins, liqueurs et spiritueux poussent aussi loin qu'ils le font au Canada la loyauté commerciale.

"Une Victime" croit qu'en forçant importateurs et exportateurs à donner une garantie quant à la pureté et à l'âge des liqueurs le public sera protégé. La question de pureté est du domaine de l'inspection, de l'analyse, elle peut se résoudre facilement.

Quant à la question d'âge, nous nous demandons ce qu'elle vient faire ici. Croit-on que le whiskey Canadien, parcequ'il séjourne dans des fûts en métal pendant deux ans avant d'être livré à la consommation, a bonifié en quelque façon? La qualité d'un produit de distillation n'est pas une question d'âge mais une question de rectification. L'âge donnera du moëleux, de la douceur et aussi de la couleur à un produit distillé, c'est vrai, mais à la condition qu'il vieillisse dans un récipient **de bois** et non de métal.

Un alcool nouvellement distillé ne peut être malsain, s'il a été bien rectifié. Mal rectifié, il pourra être dangereux, même après avoir vieilli. L'âge améliorera un alcool qui a de la qualité, mais il ne donnera pas la qualité à un mauvais alcool.

Pour conclure, nous dirons que les analyses faites par les analystes du gouvernement, analyses dont les résultats ont été publiées, il y a quelque temps dans les journaux prouvent ce que nous avons avancé plus haut, qu'en général les liqueurs et spiritueux mis dans la consommation sont purs et sains.

LA SITUATION COMMERCIALE

Quoique la plupart des maisons de gros dans la ligne des vins et liqueurs se déclarent assez satisfaites de la situation actuelle, il n'en ressort pas moins, et cela d'après l'impression générale que les affaires ne seront pas extraordinairement actives pendant la première partie du printemps, la meilleure preuve en est que les ordres d'importation placés à Montréal et dans les environs ne sont ni aussi nombreux, ni aussi importants que l'année dernière à pareille époque.

Cette diminution peut être attribuée à deux causes principales: tout d'abord, les stocks dans le commerce de détail sont plus lourds que d'habitude, beaucoup d'achats ayant été faits à une importante vente à l'encan — ce n'est que tout dernièrement que l'on a commencé à s'apercevoir de l'effet de cette vente; en second lieu, dans certaines sections du pays, notamment dans les Provinces Maritimes, les tempêtes de neige ont complètement paralysé les affaires.

Généralement parlant, la demande a été plutôt faible jusqu'à présent dans les Provinces Maritimes ainsi que dans celles de Québec et les paiements lents.

Par contre, les affaires se sont bien maintenues dans la plus grande partie de l'Ontario et dans les Provinces du Nord-Ouest, tandis que, dans la Colombie Anglaise et le Yukon, elles sont des plus tranquilles avec paiements à l'avenant.

Le Scotch "Marchant" est sans contredit celui que les connaisseurs préfèrent; il est non seulement pur, mais il a, de plus, un bouquet qui n'est obtenu que par la vieillesse. Voilà pourquoi le "Marchant" marche toujours de l'avant.

MM. F.-X. St-Charles & Cie, nous disent qu'ils constatent depuis plusieurs semaines une forte augmentation dans la demande pour l'eau minérale "White Rock." Cette excellente eau est rapidement devenue une des plus populaires sur notre marché; ce brillant résultat est dû non seulement à ses grandes qualités mais de plus à la façon intelligente dont elle est annoncée.

MM. Gabriel Dubois & Cie, les exportateurs bien connus d'eaux-de-vie fines, sont représentés au Canada par la maison A. O. Fiset qui a toujours en mains un assortiment complet des cognacs de cette marque qui, en peu de temps, est devenue une des plus répandues au Canada.

La Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd., 361a, rue St-Jacques, Montréal, fait une spécialité d'accessoires de bar de toutes sortes et elle a un personnel très compétent qui fait les réparations de tout genre aux pompes à bière, tuyaux, etc., etc., et ce aux plus bas prix.

Dans notre numéro nous aurons une annonce de MM. Motard, Fils & Sénécal, 5, Place Royale, que nos lecteurs feront bien de lire.

Ces Messieurs sont importateurs et agents pour plusieurs maisons absolument recommandables de Vins et Liqueurs.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

JULES ROBIN & CIE

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . . .

UN ARRANGEMENT SATISFAISANT

L'arrangement relatif à la vente des Whiskies écossais de la maison J. Dewar & Sons, Ltd., qui a été passé l'année dernière entre les agents canadiens de cette marque et les diverses maisons de gros fonctionne à la satisfaction générale.

Ces Whiskies, un des grands articles de consommation courante, qui se vendaient autrefois à perte laissent maintenant aux maisons de gros un profit d'environ 5 p. c. — profit assez modeste et que les détailleurs ne trouvent certainement pas exagéré.

LES PRIX DES EAUX-DE-VIE ET DES SCOTCHS

D'après l'un des principaux importateurs, il y a une forte tendance à la hausse sur les eaux-de-vie de Cognac; celles de l'an dernier sont cotées de 5s 3d à 6s 9d le gallon. Il s'agit là, bien entendu, de véritables eaux-de-vie, produits de la distillation ru vin et non des alcools de grains ou de pommes de terre.

Ces eaux-de-vie, quoique de bonne qualité, sont trop jeunes pour avoir acquis la finesse qui fait leur prix. Généralement on attend trois ans avant de les livrer à la consommation..

En supposant que les eaux-de-vie soient expédiées au Canada, elles coûteraient ici, y compris les frais de douane et de transport, — (dans le cas de l'eau-de-vie le meilleur marché, c'est-à-dire celle à 5s 3d), $3.87 le gallon, soit:

Coût de l'eau-de-vie 5s 6d...	$1.35
Droit de douane sur eau-de-vie et baril...	2.42
c. i. f....	10
	$3.87

Ces $3.87 représentent le prix coûtant à Montréal; ce prix ne comprend ni le profit de l'importation, ni la déperdition pendant le voyage, déperdition qui s'élève en moyenne à 1-2 gallon par baril.

Il est à remarquer que le gros de la demande à Montréal porte sur des cognacs variant de $3.50 à $3.75 le gallon.

En ce qui concerne les Scotchs, les prix tendent également à la hausse. Leurs prix sont moindres que ceux des eaux-de-vie de vin; l'on peut obtenir un Whisky nouvellement distillé à partir de 2s 6d.

Cependant pour un article à peu près convenable il faut mettre 4s. Les droits et frais de transports sont sensiblement les mêmes que pour l'eau-de-vie — ce qui mettrait le prix d'un Whisky de 4s rendu à Montréal à $3.52. Dans ce prix également il n'y a pas de marge pour les produits du distributeur ni pour la déperdition.

La généralité des Whiskies écossais vendus à Montréal varie de $3.55 à $3.90. Dans les calculs ci-dessus il est question d'alcool à *preuve*

Le marchand de gros estime qu'une augmentation de 10 p. c. pour ses profits ne serait pas exagérée. De tout ceci, il tire la conclusion que pour avoir un article non falsifié mais non de première classe, il faut tout d'abord vouloir y mettre le prix.

Les Bureuax, Caves et Entrepôts de la maison F.-X. St-Charles & Cie

Transformer, un des plus anciens édifices de Montréal en caves et entrepôts qui, au dire d'experts, n'ont pas leurs égaux dans tout le Canada, telle est la tâche que s'étaient imposée MM. F.-X. St Charles & Cie, et dans laquelle ils ont parfaitement réussi. Ces édifices qui datent de 1792 conservent à l'extérieur, malgré le remodelage dont ils ont été l'objet, la marque de leur ancienneté. Mais, si on pénètre à l'intérieur, on y voit l'agencement le plus moderne avec tous les perfectionnements mis à la portée du commerce par le génie inventif des dernières générations.

C'est ce qu'a pu constater le représentant de "Liqueurs et Tabacs" qui, guidé par M. Réné Robin, Maître de Chaix de la Firme, a visité les vastes entrepôts et les immenses caves de MM. F.-X. St-Charles & Cie.

Ces Messieurs ont pris possession de leurs nouveaux bureaux et de leurs entrepôts à la fin de l'année 1904.

Nous allons y pénétrer. —

La partie en façade, sur la rue St-Gabriel, est une construction entièrement nouvelle, toute en pierre, qui comporte trois étages y compris les caves de vieillissement des vins dont nous parlerons plus loin.

Le premier étage est affecté aux bureaux généraux de la maison et au bureau particulier de M. F.-X. St-Charles.

Le deuxième étage comporte une vaste salle d'échantillons et le département de la publicité. Chacune des parties de cette bâtisse a été spécialement construite pour remplir les fins auxquelles elle était destinée.

Les bâtisses servant de caves et entrepôts sont situées à l'arrière des bureaux dont ils sont séparés par une cour; sauf, toutefois, la cave où sont déposés les vins de Bordeaux, de Bourgogne et du Rhin qui doivent achever leur vieillissement. Ces dernières caves situées sous les bureaux sont maintenues à une température toujours égale et soigneusement réglée, de manière à ce que les vins puissent gagner, en qualité, dans toute la mesure du possible.

A ce propos, nous ferons remarquer que MM. F.-X. St-Charles & Cie, qui achètent directement leurs vins des meilleurs producteurs, ne mettent en caves que des produits entièrement exempts de tout mélange, et ne livrent leurs vins de choix à la consommation que quand ces vins ont atteint leur complet degré de maturité, c'est-à-dire, quand ils sont absolument dignes du palais d'un véritable gourmet.

Les entrepôts sont de deux sortes: Entrepôts de douanes et entrepôts d'accise. Ces derniers sont réservés aux spiritueux produits au Canada, tels que les "Ryes" et les "High Wines." Dans la même bâtisse, se trouve le département affecté aux arrivages et aux expéditions des marchandises, ainsi qu'aux diverses opérations de l'embouteillage.

La bâtisse, faisant face aux bureaux, comporte également cinq étages, y compris la cave qui contient les alcools. Le premier étage est divisé en deux départements: celui réservé aux arrivages, et celui destiné aux expéditions; à l'étage au-dessus, nous trouvons une vaste salle où les vins, les liqueurs et les autres spécialités de la maison sont assortis dans des casiers, de manière à faciliter l'expédition des commandes. Sur ce même étage est également le bureau du maître de Chaix; le troisième étage est réservé aux opérations de l'embouteillage, et l'on y trouve les machines les plus perfectionnées pour le bouchage et le capsulage des bouteilles; au quatrième étage se fait le lavage des bouteilles, cruches, etc. Les bouteilles à laver sont d'abord placées dans de grandes cuves; il en existe quatre pouvant contenir chacune 150 doz. de bouteilles. Au sortir de ces cuves, les bouteilles sont lavées par des procédés mécaniques, à la vapeur, à l'eau chaude et à l'eau froide successivement; puis, mises ensuite à égouter. On voit ainsi que le lavage des récipients destinés à contenir les vins et les liqueurs est minutieusement fait.

Un grenire sert de salle de débarras.

Une des ailes de la bâtisse est convertie en entrepôt de douane. Cet entrepôt comprend également cinq étages, où les liquides sont distribués par catégories distinctes; ainsi, un étage est réservé aux gins, un autre consacré aux eaux-de-vie, etc., etc.

Comme nous l'avons dit dès le début, l'aménagement est parfait dans tous les services. Jusque dans les moindres détails, on voit l'idée dominante de faciliter le travail, afin d'obtenir la plus grande économie de temps possible. Il y a partout lumière abondante; le téléphone est à chaque étage; l'eau n'est employée que filtrée; les systèmes d'ascenseurs sont des plus modernes. Enfin, tout ici est du cachet le plus moderne.

Il est à remarquer, également, que les bâtisses sont absolument à l'épreuve du feu; à noter aussi que, dans la partie réservée aux liquides, il n'existe pas de fournaise; de sorte que ces liquides sont entièrement soustraits à l'action directe de la chaleur. Le Maître de Chaix, M. Robin, a, sous sa direction, une vingtaine d'employés pour la manutention des marchandises; et, malgré le mouvement que nécessite un commerce actif, l'ordre et la propreté règnent partout à un degré remarquable.

DERNIERS DEVOIRS

Parmi les personnes qui ont accompagné à Ste-Thérèse le convoi funéraire du Rév. James Lonergan,, ancien curé de Ste-Brigitte,, nous avons remarqué la présence des marguillers de la paroisse de Ste-Brigitte ainsi que de M. Jos. Bariteau, directeur de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs et de M. Jos. Roch, hôtelier.

Ces Messieurs ont été reçus à l'arrivée à Ste-Thérèse par M. Blanchard, hôtelier de la dite localité.

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

Seuls Représentants au Canada de:

MM. Vve POMMERY, FILS & CO.,	Reims, Champagne Pommery.
NATHANIEL JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux, Clarets et Sauternes.
GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
MACKENZIE & CO., Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock, Whisky Ecossais.
MARIE BRIZARD & ROGER,	Bordeaux, Liqueurs Fines.
RENAULT & CO.,	Cognac, Cognacs Fins.
BOUCHARD, PERE & FILS,	Bordeaux, Vin de Bourgogne.
SCHWEPPES, Ltd.,	Londres. Soda et G.-Ale Anglais.
FREMY FILS.	Chalonnes, Cherry Whisky.
DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd.,	Dublin,
GEO. ROE & CO.,	"
WILLIAM JAMESON	"
"D. W. D."	Whisky Irlandais.
PERNOD FILS,	Pontarlier, Absinthe.
LA BENEDICTINE,	Fecamp, Liqueur Bénédictine.
LUIS QUER,	Reus, Vin de Tarragone.
ALEX. DROZ & CIE	Bordeaux, Crême Cacao Chouva.
KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort, Vins du Rhin et Moselle.
FREUND BALLOR & CO.,	Turin, Vermouth Italien

GORDONS LONDON DRY GIN.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

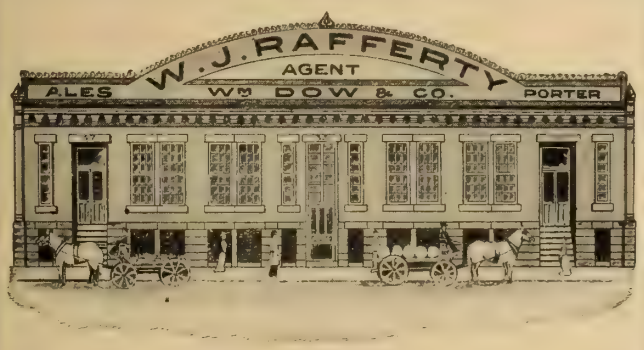

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO. Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée

MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul

MONTREAL.

Téléphone Longue Distance: Main 844

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

L'Action de l'Association des Commerçants Licenciés

Il semblerait que les hôteliers sont des gens sur lesquels il est de bon ton de tomber.

Y a-t-il un crime commis quelque part, — voire même un simple accident — c'est la boisson qui en est cause. Qui vend la boisson? C'est l'hôtelier! Donc..... vous comprenez le reste.

Mais l'épicier vend aussi des boissons. Il se consomme des liqueurs et spiritueux ailleurs que dans les bars; n'importe!

A entendre les détracteurs des hôteliers, la terre deviendrait un véritable paradis si les bars, salons, restaurants, hôtels en étaient bannis.

Que l'alcoolisme fasse des ravages, de grands ravages; que des gens ruinent leur santé, leurs facultés et leur bourse grâce à leur funeste passion de l'alcool; que l'intempérance, l'amour immodéré des boissons enivrantes aient poussé des individus au suicide et à l'assassinat, personne ne peut le nier, personne ne le nie. Tout le monde s'en émeut.

Mais nous demandons à ceux-là même qui travaillent le plus à déraciner cette plaie sociale — l'alcoolisme — si la plaie disparaîtrait avec la suppression des hôteliers, avec la prohibition?

En maints états, en maintes localités, on a essayé de la prohibition comme moyen d'enrayer l'ivrognerie, à quoi est-on arrivé? Généralement le résultat a été qu'on en est revenu au système non prohibitif et que sous l'empire d'une loi des licences, il s'y vend ouvertement des boissons enivrantes.

Ce n'est pas dans les débits ouverts au grand jour, mais dans les débits clandestins qu'est le danger. Nous l'avons déjà établi ici même; d'ailleurs tous ceux qui, de près ou de loin, ont déclaré la guerre à l'alcoolisme savent qu'il faut descendre jusque dans les bas-fonds pour attaquer le mal dans sa racine.

Si l'on veut attaquer et combattre efficacement l'alcoolisme qu'on commence par le commencement. Qu'on poursuive sans trêve et sans merci tous les individus qui illégalement vendent des boissons enivrantes. C'est dans ces bouges qu'on débite les alcools pernicieux qui détraquent les esprits, abêtissent les cerveaux, abrutissent les individus qui ont été les criminels d'hier, sont ceux d'aujourd'hui ou seront ceux de demain.

L'hôtelier licencié qui se respecte, le restaurateur qui tient à sa réputation est un commerçant honorable qui ne vend pas de boissons frelatées, adultérées ou falsifiées; il ne vend pas à ceux qui sont en état d'ébriété et, par conséquent, ce n'est pas lui qu'il faut tenir responsable de la criminalité causée par l'abus ou les maléfices de l'alcool.

Un conférencier de la Société Canadienne d'Economie Sociale déclarait il y a quelque jours:

"Notre loi [des licences] est maintenant faite à l'avantage de l'hôtelier. Aussitôt que ce dernier trouve une disposition qui le gêne, il a l'Association des Marchands de Vins qui le protège. Par son influence il obtient les concessions désirées. La loi est amendée pour lui venir en aide. Cette association est devenue sous ce rapport tellement exigeante que son président, trouvant les commissaires des licences trop gênants, suggérait dernièrement qu'il devrait faire partie de cette commission, c'est-à-dire que les hôteliers devraient pouvoir eux-mêmes s'accorder leurs licences.

"En présence de pareille audace et de si monstrueuses prétentions pour faire le mal, quel est le devoir de notre Société? Nommer un comité spécialement chargé de s'occuper de la législation à ce sujet. S'entendre avec les commissaires des licences pour faire passer les amendements restrictifs autant que possible.....

Nous regrettons pour le conférencier qu'il ne se soit pas donné la peine de se rendre compte de ce qu'il appelle l'audace et les monstrueuses prétentions des hôteliers pour faire le mal. Il voudra bien nous permettre de lui rappeler le texte même de la demande d'amendement à la loi des licences à ce sujet; le voici:

"L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs devrait avoir le droit d'être représentée par une personne accréditée par elle devant le bureau des Commissaires des licences, lors de la prise en considération de toute demande de licence, à l'audition de toute opposition ou autre procédure se rattachant à l'octroi d'une licence afin d'y exprimer les vues de la dite Association."

Ce sont, nous le répétons, les termes mêmes de la demande de l'Association, ceux qui ont été adressés au Trésorier de la Province et tels qu'on peut les lire dans le numéro de **Liqueurs et Tabacs** du mois de janvier dernier.

On n'y voit pas que le président de l'Association ait suggéré de faire partie lui-même de la commission des licences, ni qu'il y soit question de faire accorder leurs licences aux hôteliers par des hôteliers.

Si les véritables amis de la tempérance — nous ne disons pas de la prohibition — au lieu de s'acharner, comme ils le font, contre les hôteliers, — secondaient davantage les efforts de l'Association des Commerçants Licenciés pour combattre les abus, il ne fait aucun doute qu'ils arriveraient bien plus sûrement à terrasser le fléau de l'ivrognerie.

C'est à cette Association qu'on doit la limitation du nombre des licences à Montréal et, une fois pour toutes, on devrait savoir que la plus grande partie des amendements à la loi des licences ont été obtenus ou sont demandés avec l'appui des sociétés de tempérance.

Ceux qui s'occupent de ce côté de la question sociale ne devraient pas ignorer davantage que l'Association des Commerçants licenciés demande depuis quatre ou cinq ans une inspection sérieuse des boissons et qu'elle réclame des châtiments sévères contre ceux qui vendent des boissons sans licence.

L'Association a fait plus en faveur de la moralisation du commerce des vins et liqueurs et contre l'alcoolisme proprement dit que tous les prétendus réformateurs tempérants ou prohibitionnistes.

Les gens de bonne foi qui veulent combattre réellement et efficacement l'ivrognerie devraient, au lieu de combattre une association qu'ils ne connaissent que de nom, joindre leurs efforts aux siens pour obtenir des lois plus efficaces contre la vente de boissons malsaines et contre les débits clandestins. Leur oeuvre à tous n'en serait que plus efficace.

Un Entonnoir Perfectionné

La Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd., vient d'introduire sur notre marché un entonnoir du dernier modèle qui est appelé à avoir un très grand succès.

Cet entonnoir est muni d'une valve qui rend le transvasement et l'embouteillage des liquides très facile et empêche toute déperdition. L'appareil est également muni d'un tamis qui filtre les liquides.

Tous les hôteliers devraient se procurer cet appareil perfectionné qui ne coûte que $1.25.

Pour les renseignements et commandes on est prié de s'adresser au numéro 361a, rue St-Jacques.

La vogue de l'Apollinaris va toujours en augmentant au Canada; ici, comme ailleurs, on considère que c'est la première eau minérale du monde entier.

La maison S. B. Townsend & Co. nous informe qu'il y a une demande croissante pour les vins de Champagne, G. H. Mussen ainsi que pour les fameux Scotchs Mountain Dew.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96, rue King, Montréal, ont constamment en stock un assortiment très varié de bouchons de tout genre, de capsules et de tous autres articles pour l'embouteillage. Etant importateurs directs, MM. S. H. Ewing & Sons sont en mesure de coter des prix spéciaux.

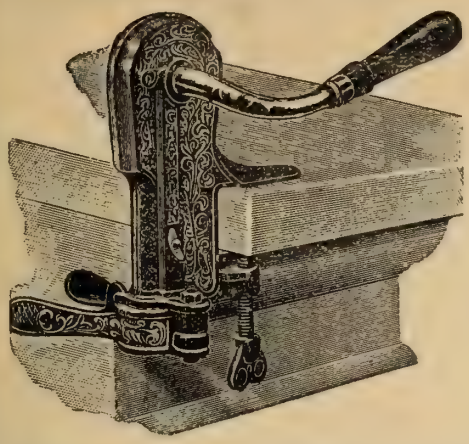

Extracteurs de Bouchons et Pièces de Reehange

De toutes sortes toujours en main.

Nous Manufacturons at avons en Stock une ligne complète de

MESURES et **ENTONNOIRS** en **CUIVRE**, **CRACHOIRS**, **AGITATEURS**, **CUILLERS** de **BAR**, **POTS** à **EAU CHAUDE**, et **USTENSILES** de **BAR** de toute espèce. Aussi **POMPES** à **BIÈRE**, **POMPES PNEUMATIQUES** à **MAIN**, **ROBINETS** pour **BAR**, **CABINETS** de **BAR**, "WORK BOARDS, "BOITES pour la **GLACE** et à **SERPENTIN**, **BUFFETS**, **BUFFETS D'ARRIERE** et **COMPTOIRS** de **BAR**.

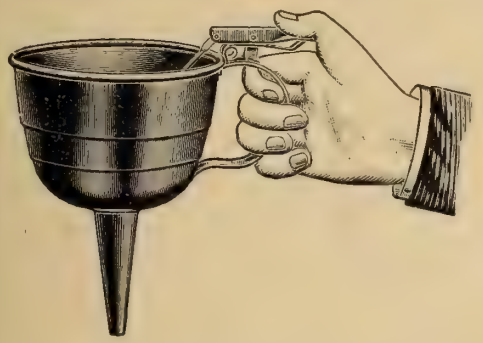

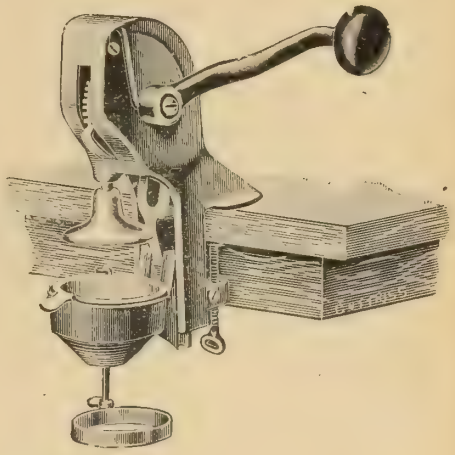

Pour Prix et autres Renseignements,
adressez-vous a

Hamilton Brass Mfg. Co., Limited

Actuellement, 361A Rue SAINT-JACQUES

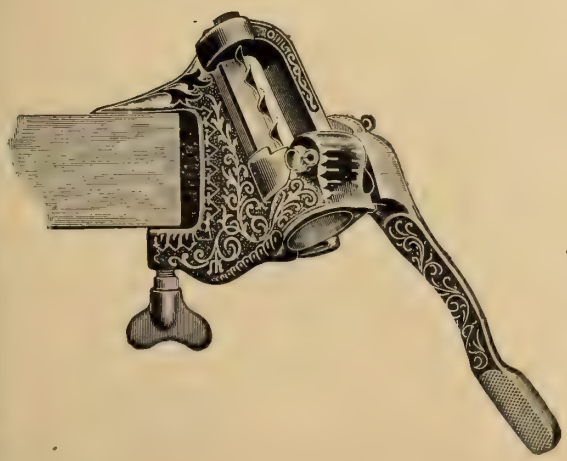

Après 1er Mai,

773 RUE CRAIG.

MONTREAL.

Telephone Bell,
Main 3245.

Telephone des Marchands,
774.

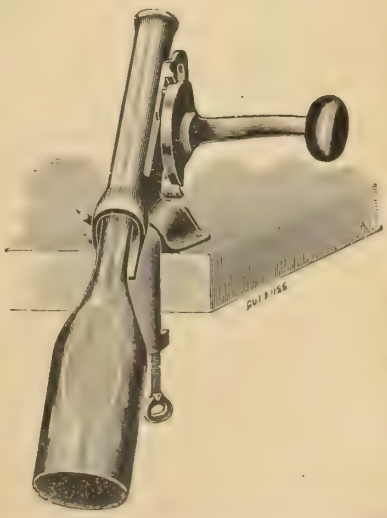

LES CAFES D'AUTREFOIS EN FRANCE

Tour à tour salons, clubs, cénacles, servant de cadre aux conversations les plus animées, comme aux discussions les plus ardentes et aux scènes les plus tumultueuses, les cafés ont joué en France pendant deux siècles un rôle que nous avons peine aujourd'hui à soupçonner. Evoquer les divers aspects qu'ils ont présentés au temps de leur plus grande faveur, ce sera faire passer sous les yeux du lecteur une succession de tableaux pittoresques, une série de types aujourd'hui disparus, un défilé d'amusantes anecdotes, et retracer un des plus piquants chapîtres de l'histoire des mœurs françaises.

Quelle mesure serait jugée par les Français la plus despotique? demandait à l'ambassadeur français un prince allemand du XVIIIe siècle? " Sire, ce serait de fermer les cafés! "

Et voici des lignes qui datent de 1830: " A qui croyez-vous que le pouvoir appartient ici? au roi? à la Chambre des Pairs? à la Chambre des Députés? Quelle naïveté! La puissance suprême est à ces agoras du chocolat glacé, à ces forums du billard: les cafés des boulevards. Qui décide en dernier ressort des affaires judiciaires? la Cour de Cassation?— Les cafés! — Qui fait autorité en matière littéraire? l'Académie, le *Journal des Débats?* — Encore les cafés, toujours les cafés! "

A peine est-ce s'il y a dans ces témoignages quelque exagération: tel a été en France pendant deux siècles le rôle des cafés. Dans le temps de leur plus grande vogue, ils n'ont été rien de moins qu'une véritable institution sociale, comme les salons, et, pour ainsi dire, au même titre; car ils donnaient, comme eux, satisfaction à un goût bien français, celui d'une causerie libre et familière abordant tous les sujets, celui de s'assembler pour échanger des idées. Aussi leur histoire, mêlée étroitement à celle de la société dont elle suit toutes les transformations, fournit-elle un piquant à la chronique des mœurs modernes.

Les conséquences d'une ambassade. — Le premier café.

En novembre 1669, la Ville et la Cour furent en émoi: Louis XIV venait de recevoir en audience solennelle, à Versailles, Soliman Aga Mustapha Raca, ambassadeur de la Sublime Porte. A Paris, la curiosité fut indescriptible. On se pressait aux réceptions données par Soliman et qui mettaient en pleine capitale française un coin d'Orient. Les pièces de l'hôtel habité par les Ottomans avaient été arrangées à l'orientale; pas de chaises ni de fauteuils, mais des tapis moelleux, des coussins simplement posés à terre, sur lesquels on s'asseyait en croisant les jambes. Des esclaves nègres circulaient et, sur un signe de Soliman, offraient aux invités sur une serviette damassée à franges d'or des tasses contenant une liqueur brûlante, noire et amère. On buvait, non sans faire la grimace. C'était, disait-on, du *khawa*, breuvage favori des Turcs.

Voilà comment le café fit son entrée en France.

Transportons-nous, quelques années plus tard, dans l'endroit le plus animé de Paris, à la Foire Saint-Germain. Neuf rues bordées de boutiques de toutes sortes sont remplies d'une cohue mouvante de gens attirés par les spectacles, exhibitions de phénomènes, parades en plein vent, etc. Les échoppes des confiseurs ne sont pas les moins achalandées. Au milieu de ce joyeux mouvement, en 1682, un industriel a l'ingénieuse idée d'ouvrir une boutique copiée sur les maisons de café de Constantinople. Là, dans l'échoppe ornée de boiseries découpées et peintes d'arabesques, chacun peut, moyennant six deniers, s'asseoir sur un divan ou sur des coussins, et se faire servir une tasse de *cavé!* Le public, amusé par la présence de garçons habillés de robes arméniennes et coiffés de hauts bonnets, afflue dans la boutique. Le succès est si grand que, cette même année, après la fermeture de la Foire Saint-Germain, le propriétaire va s'établir quai de l'Ecole, aujourdh'ui quai du Louvre.

Ce fut le premier café.

Concurrence aux salons où l'on cause. — L'antre de Procope.

Le XVIIe siècle avait vu s'ouvrir un café: sous la Régence, il y en a trois cents.

C'est aussi bien l'époque où la Société française éprouve plus vivement qu'elle ne l'avait jamais fait le besoin de causer. S'harmonisant à l'atmosphère générale, les cafés vont être, suivant le mot de Michelet, " des boutiques élégantes de causerie ". Plus libre que dans les salons, le génie du siècle s'y révèle sans contrainte avec sa verve spirituelle, aimable, étourdie, légère, avec sa fantaisie qui, dans un perpétuel feu d'improvisation, jette sans compter ses éblouissantes étincelles.

Jusqu'alors on ne connaissait en France que ces cabarets où, pendant le XVIIe siècle, grands seigneurs et écrivains ne dédaignaient pas de se rencontrer et de se tenir tête dans de terribles " beuveries ". C'était la Croix de Lorraine, le Mouton blanc où Racine composa *les Plaideurs*, et le plus illustre de tous, le cabaret de la Pomme de Pin, paradis de tous les poètes " goinfres " et "' rouges trongnes! " Voiture, qui ne buvait que de l'eau, s'y aventura un jour en compagnie du poète Saint-Amand qui l'obligea à avaler un verre de vin. Il s'exécuta de mauvaise grâce; mais il tenait sa vengeance: en retour, il exigea que Saint-Amand bût un verre d'eau. Celui-ci devint tout pâle: on voulait donc sa mort! Il prit le verre, le flaira, avala une gorgée, fit une grimace épouvantable; enfin, par petits coups et avec de grands gémissements, il vint à bout du verre qu'il envoya se briser contre le mur. Puis, plus mort que vif, il commanda d'apporter une pièce de vin et ce ne fut pas trop de tout le tonneau pour le ranimer.

A ces mœurs débraillées qui régnaient dans les cabarets s'oppose l'élégance des cafés. Dans les cafés, on ne boit que le *moka* dont l'esprit subtil anime et électrise le cerveau des causeurs, mais sans le troubler. On s'attable autour de ces exquis breuvages de composition raffinée, *le fossolis*, le *sorbec*, les eaux glacées de fruits, les limonades ambrées, musquées, parfumées aux essences de fleurs. On lie conversation, on s'interroge sur les nouvelles du jour et l'on fait de l'esprit.

Visitons donc quelques-uns de ces cafés. Nous voici sur la rive gauche, rue de la Comédie. Juste en face de la salle qui était alors celle du Théâtre-Français, un café s'est ouvert. Devant la porte stationnent des carrosses en file d'où descendent des dames en robes à paniers et à haute coiffure poudrée; elles n'entrent pas, mais s'installent aux tables placées le long de la devanture et prennent une glace ou du chocolat. Pénétrons dans l'intérieur. Aux murs, des tapisseries, des glaces de Venise; du plafond descendent des lustres de cristal tout scintillants des feux des bougies, Quelle animation, quelle vie autour des tables de marbre! C'est une cohue de gentilshommes en habits de soie, d'élégants abbés portant l'épée avec le petit collet, de gens de lettres, les poches de leurs vêtements gonflées par les livres et les manuscrits. C'est un brouhaha de voix, une mêlée de gestes: on discute sur tout et à propos de tout.

Tel est " l'antre de Procope ", le plus illustre des cafés littéraires. En 1700, il a été fondé par un gentilhomme sicilien, Procopio dei Coltelli. Aller chez Procope, c'est pour le peuple des gens de lettres et des écrivassiers se donner de l'importance. " Il se croit un personnage, disait Voltaire d'un obscur poète, parce qu'il va chez Procope. " On se presse autour du journaliste Fréron. Ce gros homme ventru, qui semble sommeiller à une table, c'est Panard, le chansonnier. Plus loin, ce grand dégingandé, c'est Piron. Avec des gestes bouffons, une improvisation burlesque, accumulant les traits satiriques, il fait l'amusante caricature de M. de Voltaire. Un nouveau venu surgit, c'est M. de Voltaire lui-même, reconnaissable à son visage maigre, à son sourire sarcastique. Il marche vers Piron, et d'un ton d'ironique bonne grâce le félicite de sa tragédie *Gustave Wasa* qui, en réalité, est tombée à plat. Et Piron, qui n'est pas dupe, lance une repartie qui laisse quelques secondes M. de Voltaire tout interdit...

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

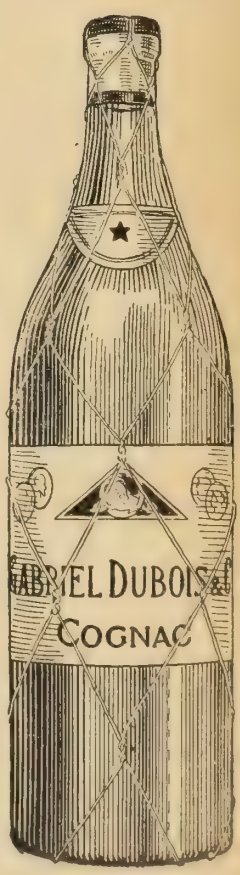

Au rendez-vous des joueurs d'échecs

Quittons Procope, traversons le Pont-Neuf, sa cohue de passants, ses groupes de badauds plantés devant les chanteurs en plein vent, ses charlatans débitant des flacons d'élexir; arrivons à la rue Saint-Honoré et entrons au café de la Régence, le rival de Procope. Il est cinq heures du soir. Un silence tombe des glaces et des lustres, troublé seulement par de légers chocs. Le Régence est le café par excellence des amateurs du jeu d'échecs: tous les regards se portent vers la table où se termine entre joueurs célèbres une partie savante. C'est le " profond Légal " qui vient de gagner, à moins que ce ne soit le " subtil Philidor " ou le " solide Mayot ".

Alors les conversations reprennent de plus belle. M. d'Alembert, qui suivait attentivement le jeu d'échecs, en baissant son gros nez carré, s'entretient avec le misanthrope Chamfort. Cet homme au cou puissant, à l'air d'orateur romain, c'est Diderot. " Qu'il fasse beau, qu'il fasse laid, a-t-il écrit lui-même, c'est mon habitude d'aller sur les cinq heures du soir me promener... Si le temps est froid ou pluvieux, je me réfugie au café de la Régence. Là, je m'amuse à voir jouer aux échecs. "

Deux personnages attirent particulièrement l'attention. L'un, vêtu d'un gros habit bleu tout simple, avec des souliers sans boucle, les cheveux gris flottant sur le col, l'air bonhomme et pourtant plein de finesse adroite, c'est Franklin, qu'on s'arrache partout parce qu'il vient d'Amérique. L'autre est vêtu en Arménien avec un bonnet de fourrure: son visage est creusé, son œil inquiet. C'est Jean-Jacques Rousseau. A la fin de sa vie, une crainte le hante, celle de tomber dans l'obscurité. A tout prix, il veut qu'on parle de lui, et il vient ainsi à la Régence, presque chaque jour. Le public s'amasse à la devanture, cherchant à l'apercevoir au travers des glaces; si bien que la police est obligée de lui défendre de se montrer dans les endroits publics. Et le malheureux court se cacher, tremblant de colère, en proie à sa seconde manie, celle de la persécution.

Repassons à la Régence vers 1787. Un lecteur, au maintien compassé, parcourt *le Mercure de France*, espérant y voir imprimés des vers de sa façon; c'est un avocat de province, de passage à Paris, du nom de Robespierre. Un officier d'artillerie, au visage hâve et jaune, qui vient de se promener au Palais-Royal, s'assoit, solitaire, à une table. On ne fait guère attention à lui; c'est un inconnu: le petit Buonaparte.

Révolutionnaires et demi-soldes. — Ici l'on conspire.

Au souffle de l'ouragan révolutionnaire, cette vie élégante s'évanouit, et les habitués des salons se dispersent. Le café ne peut plus être un salon, il devient un club.

Dès le printemps de 1789, une foule agitée, nerveuse, secouée par la fièvre politique, envahit les nombreux cafés qui s'ouvrent sous les arcades du Palais-Royal. Chaque table devient une tribune où pérore un orateur improvisé. C'est grimpé sur l'une d'elles, au café Foy, que, le 12 juillet 1789, un jeune avocat inconnu, Camille Desmoulins, un pistolet à la main, s'écrie: " Le renvoi de Necker est le signal d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Cette nuit, les bataillons suisses et allemands vont sortir du Champ-de-Mars pour nous égorger. Courons aux armes! " Deux jours après, la Bastille était prise.

Désormais, dans Paris, les cafés sont de petites capitales d'agitation dans le royaume de l'agitation; tous les bruits publics y viennent aboutir, toutes les nouvelles s'y colportent, et les cafés ont une part de responsabilité dans ces mouvements populaires, les " journées " du 20 juin, du 10 août, dans celles même de septembre.

Chaque café est d'ailleurs inféodé à un parti. Les dantonistes triomphent a ceux de la porte Saint-Antoine; les maratistes sont les maîtres à ceux du boulevard du Temple. Au Procope, devenu momentanément le café Zoppi, trône le Père Duchêne. Malheur au patron qui veut se débarrasser de ces forcénés! Au Café Mécanique du Palais-Royal, il veut empêcher qu'on chante le " Ca ira ", il reçoit un coup de sabre. Au Café Corazza, toujours au Palais-Royal, en pleine période révolutionnaire, jour et nuit les Jacobins tiennent des séances présidées par Collot d'Herbois. C'est là que se prépare la journée du 31 mai, où vont succomber les Girondins. Partout on crie, on hurle, on monte sur les tables pour vociférer des discours ou proposer des motions, on dénonce les suspects et l'on pousse des cris de mort.

C'est dans les cafés que s'étalent, au temps du Directoire, les fantaisies des Incroyables et les excentricités des Merveilleuses. On y lit, sous l'Empire, les bulletins de victoire de la Grande Armée. Sous la Restauration on y conspire. Le café Lamblin et le café Foy, au Palais-Royal, sont autant de foyers de conspiration où les anciens officiers de l'Empire placés en demi-solde se réunissent pour comploter. Du coin de l'oeil, ils guettent le faux frère, l'espion qui pourrait s'être glissé parmi eux. Un officier de la garde royale vient-il à paraître? une querelle éclate aussitôt qui se terminera sur le terrain.

" Le commandant arriva un peu en retard au café Lamblin, lisons-nous dans des Mémoires contemporains. C'était un ancien officier de dragons; depuis Eylau, il portait une balafre qui lui descendait du front jusqu'à la moustache. Sa taille déjà élevée paraissait encore plus haute avec la redingote civile toute boutonnée qui lui tombait jusqu'à la cheville. Il avait sa place marquée près du comptoir; comme d'habitude, il se dirigea droit vers la table. Mais tout à coup, il souffla un juron. A " sa " place, deux jeunes officiers de carabiniers en tenue etaient assis! Il se planta droit devant eux en tortillant sa moustache; il réfléchissait à ce qu'il devait faire. Les deux capitaines se mirent à rire en le regardant avec insolence. Cette insulte décida l'ancien chef d'escadron; d'un coup de sa canne, il fit table rase sur le marbre et envoya voltiger les consommations ". On sépara les adversaires, mais un duel eut lieu et l'un des officiers de carabiniers fut blessé mortellement. Exemple entre cent de cette épidémie de duels qui sévit sur les cafés de la Restauration.

* * *

Mais voici qu'aux luttes politiques succèdent les batailles littéraires. L'année 1830, qui est pour le romantisme la date de son plein épanouissement, marque aussi bien une nouvelle métamorphose des cafés devenus maintenant les succursales des cénacles.

Tout ce qu'il y a d'artistes hirsutes et de poètes chevelus,— et l'on sait s'il y en avait alors! — se donnent rendez-vous au café Talma, passage Choiseul. Les vainqueurs de la bataille d' " Hernani " y viennent fumer des pipes en rugissant les vers de Victor Hugo. On y vit Théophile Gautier, avec son fameux justaucorps rouge, et beaucoup d'autres, remarquables par leurs feutres de mousquetaires et leurs capes espagnoles. Subitement ils émigèrent tous dans un petit café de la rue Le Peletier, situé presque en face de l'Opéra.

Le divan Le Peletier! ce fut le Procope du romantisme. On y buvait du vin de Syracuse, breuvage ultra-romantique, et qui d'ailleurs était tout simplement du malaga! Sur ses sièges s'assirent d'étranges bohèmes, comme Privat d'Anglemont qui, pour écrire un livre sur " Paris inconnu ", couchait un peu partout, sauf dans un lit. Gérard de Nerval arrivait au divan Le Peletier, s'installait dans un coin solitaire, sortait de sa poche des notes toutes chiffonnées, un crayon ou une écritoire et se mettait à griffonner sur des petits morceaux de papier. Puis il s'éloignait en glissant comme une ombre, vêtu, même en plein hiver, d'un vieux paletot usé dont la minceur donnait le frisson. A une table siégait Gustave Planche, le plus célèbre critique de l'époque, légendaire pour la négligence de son accoutrement et pour ses vêtements de nuance indéfinissable agrémentés de taches. Plus loin, Musset s'absorbait en de mornes songeries devant une horrible mixture où entraient de la bière, du cognac et de l'absinthe.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

Balzac entrait bruyamment, frappant le parquet de sa fameuse canne à gland et à poignée d'or. A brûle-pourpoint, il donnait des nouvelles des personnages du roman qu'il était en train d'écrire: "Lucien de Rubempré est mort" ou "Marsay est devenu ministre", comme il s'agissait d'une nouvelle publiée par les journaux. Puis, emporté par sa formidable imagination, d'une voix retentissante, il contait comment il avait enfin découvert le moyen de gagner d'un coup des millions. Tantôt il s'agissait d'aller cultiver l'opium en Corse ou d'acheter tous les chênes de Pologne, de résoudre le problème du mouvement perpétuel ou de produire les ananas dans les environs de Paris; tantôt, par une combinaison merveilleuse, de faire sauter la banque des jeux de Bade.

Dumas père, avec sa verve prodigieuse, ses gestes exubérants, narrait d'extraordinaires aventures qui probablement ne lui étaient jamais arrivées: telle l'histoire de ces brigands qui, dans les montagnes des Abruzzes, l'auraient salué de sonores "Bonjour", monsieur Dumas!" Il fallait aussi l'entendre raconter comment, en Afrique, il avait mangé de la chair humaine. "Mon cher, déclarait-il à son interlocuteur, c'était exquis!"

Nous avons connu le dernier de ces cafés littéraires: le Chat Noir de la rue Victor-Massé. Le Chat Noir eut sa note bien spéciale. Ce fut d'abord le temple de la blague montmartroise: des chansonniers y "blaguaient" les gouvernements, les princes, les peuples, et à peu près tout. Le patron, l'ingénieux Rodolphe Salis, se donnait pour gentilhomme. Les garçons portaient l'habit à palmes vertes, par dérision pour l'Académie. Ce cabaret où l'on disait des vers, où l'on jouait des pièces fantaisistes, exprima d'une façon caricaturale certaines tendances de notre époque. Il était mystique, les soirs où Henri Rivière faisait passer sur l'étroit transparent ses ombres chinoises devenues des ombres françaises. Puis il fut patriote et grognard avec l'"Epopée" de Caran d'Ache... "Ce chat électique, dit M. Jules Lemaître, ce chat socialiste et napoléonien, mystique et grivois, macabre et enclin à la romance, fut un chat très parisien et presque national. Il exprima à sa façon l'aimable désordre de nos esprits".

Grands cafés de petites villes. — Des rivalités homériques.

L'un après l'autre tous les cafés célèbres se sont fermés: Tortoni, dont la "terrasse" fut pendant cinquante ans le rendez-vous des boulevardiers, a disparu. La Maison Dorée n'existe plus. Pour retrouver aujourd'hui l'image de la défunte importance des cafés, il faut aller dans certaines villes de province.

Les grandes affaires s'y traitent encore au café, qu'il s'agisse de conquérir la majorité au conseil municipal ou de faire nommer le garde champêtre. C'est là que se réunissent les fortes têtes, les militants de la politique locale. Le patron du café politique de petite ville est lui-même un homme politique, souvent conseiller municipal, parfois maire; et rien n'est plus curieux que ce mélange de fonctions électives avec celles plus modestes de servir un bock ou de verser un petit verre.

Les luttes entre cafés rivaux donnent lieu à d'amusants épisodes, surtout lorsque les choses se passent du côté de la Garonne.

Il y a quelques années, dans une ville du Midi languedocien, la guerre était déclarée entre le café du Panthéon et le café du Cirque. Un assaut d'escrime avait eu lieu entre Français et Italiens; et le fameux escrimeur Spaventi avait triomphé de tous ses adversaires. Le jour même, il reçut à la fois des habitués du café du Panthéon et de ceux du café du Cirque une invitation pour le lendemain soir neuf heures à un punch d'honneur.

A la suite de quelles habiles manoeuvres les habitués du Panthéon parvinrent-ils à circonvenir l'illustre Spaventi? on ne sait; toujours est-il qu'il accepta leur invitation et déclina celle du Cirque. C'était une victoire éclatante, inoubliable, pour le Panthéon; pour le Cirque, c'était la défaite, la honte. Le soir, tous les fidèles du Panthéon étaient réunis dans la salle du café, insolents et bruyants dans leur triomphe et, la canne à bout de bras, répétaient quelques-uns des coups fameux de Spaventi. Neuf heures sonnent, pas de Spaventi; neuf heures et demie, personne! On commence à être inquiet, et l'on envoie un émissaire à l'hôtel du maître d'armes. L'émissaire revient consterné: Spaventi est parti brusquement par le train de huit heures!

Que faire? Faut-il avouer la déconvenue? La situation est grave. Par cette belle soirée d'été, les promeneurs se sont massés devant le café et attendent avec impatience l'arrivée du maître d'armes. Tout à coup une idée de génie traverse la cervelle du patron. Spaventi n'est pas venu, tant pis, on se passera de Spaventi. Le café, heureusement, possède une seconde porte donnant sur une petite rue obscure et solitaire. On simulera par cette porte l'entrée de Spaventi. Des applaudissements accueillirent cette proposition. A un signal donné, tandis que quelques clients se massaient devant la grande porte, afin de l'interdire aux profanes trop curieux, des hourras frénétiques saluèrent le maître d'armes absent et une marche entraînante fut jouée sur le piano. Puis, au milieu d'un silence solennel, un vieil habitué lut d'une voix forte un discours à l'adresse de Spaventi. Un nouveau silence. Les curieux, émerveillés, tendaient l'oreille et collaient leur visage aux carreaux. Quelques mots de remerciement furent prononcés dans une langue étrangère; c'était la réponse de Spaventi. Une nouvelle salve d'applaudissements éclata comme le tonnerre. Il se faisait tard, les promeneurs s'éloignèrent convaincus qu'à la minute même Spaventi buvait le punch de la victoire. L'honneur du café du Panthéon était sauf!

On a plus de loisir en province; on se connaît davantage; on fait cercle. Voilà pourquoi la province est le dernier asile des cafés. A Paris, certes, ce n'est pas de cafés que l'on manque; il y en a de luxueux, tout brillants de lumières, étincelants de glaces et de dorures; mais ce ne sont plus les cafés d'autrefois; ils ont cessé d'être l'endroit de réunion où l'on cause, où l'on vient aux nouvelles, pour n'être plus que le lieu de passage où l'on entre pour fumer et boire. Ils ont perdu ce charme qui leur venait de ce que l'atmosphère en était saturée de causerie, égayée par le pétillement de l'esprit français.

MM. Freyseng Cork Co., Ltd., sont dans les meilleures conditions pour prendre des commandes d'importation en capsules pour bouteilles et cire à bouchage.

La maison W. J. Rafferty, 33, 35, 37, rue Vallée, Montréal, a constamment en magasins un stock des plus considérables des bières embouteillées de MM. Wm. Dow & Co., ce qui lui permet de livrer des bières d'une qualité supérieure et uniforme.

Les grands soins que cette maison apporte aux opérations de l'embouteillage sont une garantie certaine de l'excellence de leurs marchandises.

Par suite de l'augmentation considérable de ses affaires, la Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd., transférera ses bureaux et magasins au 1er mai dans un établissement beaucoup plus vaste situé, 773, rue Craig.

L'intention de la compagnie est de tenir à Montréal un stock très assorti de ses nombreuses spécialités et fournitures pour hôtels.

Les ventes du Champagne Moët & Chandon ont fait des progrès remarquables pendant les douze derniers mois dans toutes les parties du Canada.

Notre attention est journellement attirée sur les impuretés de l'eau qui nous est fournie par l'Aqueduc de Montréal et qui constitue un danger réel pour la santé publique.. On détourne facilement et économiquement le danger en se servant des filtres Noxall vendus par la Freyseng Cork Co.

MM. Freyseng Cork Co., Ltd., de Montréal, sont les agents vendeurs de l'Ox Fibre Brush Co., maison ayant une réputation bien établie dans la fabrication pour brosses pour brasseurs.

POUR LES SUCRES

Le temps des Sucres approche. On ne va jamais à la cabane sans se faire accompagner par un flacon de Gin. Hâtez-vous de renouveler votre approvisionnement de Gins Canadiens " Croix Rouge," " Club Old Tom," et " Colonial London Dry," les seuls dignes de marcher de pair avec notre nectar canadien, le Sirop d'Erable.

MADE IN CANADA.

Gardez votre argent en circulation au pays en achetant les produits du Canada . . . . . .

Le "Croix Rouge"
Le "Club Old Tom"
Le "Colonial London Dry"

SONT DISTILLES AU CANADA.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 Rue St-Paul, Montreal

SEULS CONCESSIONNAIRES.

L'ALCOOL NECESSAIRE

Le Champignon buveur d'alcool

MM. Debove, Mesureur et autres contempteurs de l'alcool ignoraient probablement que l'alcool est partout, que les végétariens en fabriquent dans leurs organismes comme les plantes elles-mêmes en produisent; le décrier, l'anathématiser, c'est bien inutile, l'alcool est partout. MM. Debove et Mesureur en distillent, en forment pendant leur digestion, ils ont des parcelles d'alcool dans leur sang et cela est nécessaire à leur existence.

Il est définitivement démontré que pour l'homme et les animaux, l'alcool constitue bien un aliment; mais il paraît également que les végétaux, certains tout au moins, sont aptes à l'utiliser à leur alimentation.

M. Devaux avait constaté qu'en analysant l'air contenu dans l'intérieur des tiges ligneuses croissant dans des conditions normales, la proportion d'oxygène tombait souvent à 10 % et même à zéro dans la partie la plus interne de l'arbre. Cette disparition d'oxygène correspond à une *formation d'alcool* dans les tissus; on peut isoler celui-ci en coupant les branches et les distillant.

M. Mazé a constaté aussi la *formation* d'alcool et conclut que les graines *utilisent ensuite cet alcool pour leur croissance et que l'alcool est un produit normal et nécessaire* à la digestion des matières hydrocarbonées

De son côté, M. Duclaux déclarait que l'alcool ainsi formé "devient un véritable matériel de réserve pour la nutrition."

M Berthelot a constaté que 10 kilogrammes de feuilles de froment et de noisetier donnaient 10 grammes d'alcool.

M. Laborde a montré que l'alcool est incontestablement un aliment: par exemple pour un champignon. Le liquide de culture (Raulin) additionné de 4 à 5 p.c. d'alcool. Donnait la vitalité maximum. A mesure que le champignon se développait, l'alcool disparaissait lentement à un degré sensiblement égal à celui du sucre dans une culture similaire dans laquelle ce sucre avait été substitué à l'alcool.

Voilà un champignon que l'alcool nourrit et qu'est l'homme sinon un champignon d'une toute autre espèce qui naît, croît et meurt comme le champignon qu'on arrose à l'alcool et qui s'en porte bien.

Ainsi donc l'alcool est un *aliment* non seulement pour les animaux, mais aussi pour les végétaux. Il se crée même spontanément chez ces derniers et il n'est pas du tout invraisemblable qu'il se crée spontanément aussi chez les animaux. Le grand chimiste Berthelot a depuis longtemps démontré que les tissus de certains organes produisaient la fermentation alcoolique.

...Mais alors, si l'*alcool* est normal dans la vie animale, que deviennent les théories bruyantes des fanatiques de l'antialcoolisme?

COMMIS DE BAR ET CAVISTES

Il n'y a rien de plus important, dans la bonne conduite d'un magasin quelconque, que la condition dans laquelle se trouve la cave, et il n'y a peut-être rien qui soit généralement traité avec plus d'indifférence par le propriétaire. De même qu'en architecture la cave constitue les fondations de toute maison, de même en affaires, la cave est la fondation de tout commerce.

Il est essentiel, pour qu'un bar soit prospère, d'y employer de bons commis, dit le "New England Liquor Journal and Directory". Un bon commis de bar peut attirer les affaires: un mauvais commis de bar peut les chasser, sans que, dans chacun de ces cas, le propriétaire s'aperçoive facilement du fait. Cependant tout propriétaire apprécie un bon commis de bar; et lorsqu'il s'agit d'employer de l'aide, il pense d'abord aux hommes qui vendent ses marchandises directement à ses clients.

Le propriétaire accorde-t-il aussi souvent une égale attention au choix d'hommes convenables pour prendre soin de sa cave? Il arrive souvent que le soin de la cave est regardé comme une charge devant être confiée à un homme qui ne peut pas trouver un emploi quelconque dans le bar. Aux yeux de quelques propriétaires, un homme quelconque est assez bon pour la cave.

Si nous examinons les caves des propriétaires qui considèrent les choses à ce point de vue, nous trouvons trop souvent des chambres souterraines à l'aspect peu engageant, dont l'air est vicié, qui sont humides, insalubres et même malsaines. Les marchandises qui y sont emmagasinées sont mal placées et ont un mauvais voisinage. On y voit des amas de déchets, et on y respire des odeurs qui, si elles pénétraient jamais dans le bar situé au-dessus, chasseraient la clientèle dans la rue.

En réalité une cave de cette espèce ne peut pas faire partie d'une place réellement digne d'être fréquentée. Les marchandises tirées d'une telle cave ne peuvent pas être en aussi bon état, que celles qui sont tirées de caves à l'aspect attrayant, bien tenues, propres et bien ventilées.

Aucun employé, dans un établissement, n'imprime à son travail un cachet dénotant son caractère d'une manière plus distincte que le caviste. La manière dont les marchandises sont disposées, l'attention donnée à la température et à la ventilation, l'état dans lequel sont tenus le sol, les murs et la voûte, tout cela donne des indications sur le caractère de l'homme qui a charge de la cave. Puisque le propriétaire est le gardien réellement responsable de la cave, comme il l'est ou comme il devrait l'être de toutes les parties de l'établissement, ces signes indiquent quelle sorte d'homme il est, et quel genre d'affaires il fera.

C'est très-bien d'avoir des commis de bar propre, à l'aspect engageant, et il est assez facile de voir que, s'ils sont attentifs, obligeants et donnent un bon service, c'est parce qu'ils sont constamment soumis à l'observation directe de toute personne qui entre dans l'établissement.

Il n'est pas aussi facile de maintenir un service aussi efficace parmi les hommes de cave, parce que leurs devoirs sont plus compliqués, et que ces cavistes sont moins observés. Néanmoins, on peut poser comme un axiôme qu'il ne peut pas y avoir d'établissement de premier ordre sans une cave de premier ordre, et que meilleure est la cave, meilleur est l'établissement.

MODIFICATIONS DEMANDEES A LA LOI DES LICENCES

La loi des licences sera prochainement, tout nous porte à le croire, ou amendée ou entièrement remodelée. Nous penchons pour cette dernière hypothèse.

Nous voudrions voir apporter à la loi un certain nombre de modifications; et, parmi les recommandations générales que ne manqueront pas de faire les diverses associations et la Fédération des commerçants en Vins et Liqueurs, nous voudrions en voir inclure deux relatives: l'une, à la vente le dimanche et l'autre, à l'heure de la fermeture, les jours de semaine.

Ces deux recommandations méritent maintenant plus que jamais la plus sérieuse attention du Trésorier de la Province.

Dans certaines villes des Etats-Unis ainsi d'ailleurs qu'en Angleterre, la vente des boissons est permise à certaines heures le dimanche. Pourquoi n'en serait-il pas de même ici?

Un grand nombre de personnes de la campagne passent la journée du dimanche à la ville et, sous l'empire de la loi actuelle des licences, elles ne peuvent trouver de rafraîchissements. Il en est de même des citadins qui, pendant la belle saison, fuient la ville, le dimanche, pour se rendre dans les campagnes environnantes.

COGNAC BISQUIT

Le meilleur Cognac de Pur Raisin
fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouche & Cie

"Une Etoile". "Vieille Liqueur"

(Vingt Ans de Bouteille)

Walter R. Wonham & Sons

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada

Des rafraîchissements on en trouve, c'est vrai, quand on en veut trouver; seulement, celui qui les vend, les débite en cachette, au mépris de la loi et au risque d'une condamnation.

Puisque le public veut se rafraîchir le dimanche, aussi bien que dans le cours de la semaine, et que sa volonté de le faire est assez forte pour obtenir que certains restaurants soient ouverts, ce jour là, contrairement à la loi, ne vaudrait-il pas mieux donner légalement au public la satisfaction qu'il recherche illégalement?

La tentation d'ouvrir en cachette le dimanche peut être grande pour l'hôtelier, en certains cas; les sollicitations du public, l'appât d'une forte recette, etc..., sont des circonstances atténuantes qui n'apparaissent pas dans les condamnations sévères dont sont frappés les hôteliers pris en flagrant délit.

Nous demandons donc que dans tous les restaurants de la ville et de la campagne où l'on donne réellement à manger, le salon puisse être ouvert à des heures que fixerait la loi.

On ne se rend peut-être pas compte que la situation de l'hôtelier devient de plus en plus précaire.

Ainsi, de l'avis de gens compétents, les hôteliers, pour la plupart, parviennent difficilement à joindre les deux bouts. Depuis quelques années les loyers ont augmenté dans d'énormes proportions, de même que les frais généraux de toute sorte; quant aux prix des boissons, tout le monde sait qu'ils sont plus élevés qu'autrefois.

L'hôtelier, avant toutes choses, veut faire honneur à ses affaires et il trouvera peut-être le salut dans la vente qu'il fera le dimanche.

Les hôteliers sont tenus de fermer leurs établissements à minuit en semaine. Ne serait-il pas équitable qu'ils puissent tenir leurs restaurants ouverts jusqu'à une heure du matin. Les clubs ne sont pas tenus de fermer à minuit, pourquoi y aurait-il exception en faveur des clubs et au détriment des restaurants?

A minuit, dans une ville comme Montréal, la vie n'est pas éteinte, surtout pendant la saison théâtrale; nombreux sont ceux qui soupent après le théâtre, pourquoi les obliger de mettre fin à leur repas dès que l'horloge sonne à minuit?

Nous livrons ces quelques réflexions aux méditations de ceux qui sont convaincus que les lois les plus sévères sont celles qui ont le moins de chance d'être observées.

LES "TRAITES" ET LES PRESENTATIONS

De mémoire d'homme d'âge moyen, on faisait très peu d'affaires autrefois dans le commerce journalier, sans passer par la cérémonie de la "traite." Il était rare de voir un marchand qui n'eût pas dans son établissement un buffet ; dans le cas où ce meuble lui manquait, il se retirait avec ses clients à l'hôtel le plus proche pour y prendre les rafraîchissements qui accompagnaient invariablement une transaction quelconque.

Ce n'était pas une coutume malsaine, dit le "New England Liquor Journal and Directory." Il ne semble pas que, malgré le plaisir qu'ils prenaient à cette pratique, nos pères n'aient pas vécu aussi longtemps, ni n'aient été aussi heureux que leurs successeurs l'ont été dans leur ardeur plus active pour les affaires. Les ivrognes n'étaient pas plus nombreux alors, les succès en affaires n'étaient pas moins rares, et les relations entre vendeur et acheteur, entre client et marchand, n'étaient pas moins cordiales, ni moins profitables réciproquement.

La "traite" est une coutume qui a atteint son développement le plus grand aux Etats-Unis. Elle a profité en temps voulu de ce qui l'alimentait, jusqu'à ce que son extension, dans l'espace d'une dizaine d'années, devint si remarquable, que l'attention du peuple fut attirée sur le fait que cette coutume était une coutume essentiellement Américaine, qu'elle n'était pas indispensable aux relations d'affaires les plus cordiales, et que, bien plus, son emploi trop commun l'avait changée en quelque chose de nuisible.

La coutume de la traite a été lentement, mais très sûrement abolie presque totalement dans la transaction des affaires. Cependant elle n'a pas disparu complètement des relations demi-mondaines, et dans certaines régions, c'est une coutume invariable qui caractérise toute réunion joyeuse.

Toutefois, on commence à se demander si cette coutume de la traite est bonne pour la prospérité du commerce des liqueurs. Nous connaissons tous l'alerte propriétaire, qui met de l'insistance à présenter tous ses clients les uns aux autres ; et nous le soupçonnons de chercher à faire marcher ses affaires, en pensant que ces personnes se "traiteront" réciproquement. Mais ce propriétaire est-il aujourd'hui celui qui réussit le mieux dans le commerce des liqueurs ? Son établissement est-il celui que nous patronnons de préférence, lorsque nous avons un choix à faire ? Il semble qu'il faut généralement convenir que le marchand de cette catégorie est distancé en affaires par l'homme qui use sobrement des présentations, qui s'abstient de réunir ensemble ses clients, réunion qui aurait pour but évident de donner de l'impulsion à son commerce.

Ce dernier type de commerçant n'est pas un si "bon vivant" que l'autre ; mais c'est un homme d'affaires meilleur, et on entend plus souvent parler de ses marchandises, aussi bien que de l'attention de ses employés envers les clients, et en général de l'ambiance attrayante de sa maison.

L'hôtel sera toujours une place où règne une franche et innocente gaieté. Les hommes qui ont les mêmes dispositions d'esprit se réuniront là pour le plaisir que leur procurent les relations sociales, et les liens d'amitié continueront à se former là comme autrefois ; mais l'habitude des présentations faites sans discernement et des traites qui s'en suivent, promet de devenir de moins en moins populaire ; car les patrons d'hôtels sont de plus en plus circonspects à ce sujet.

REVUE GENERALE

Le représentant de la Freyseng Cork Co., Ltd., constate que les affaires sont à la hauteur de celles faites l'an dernier et que tout semble promettre une bonne saison d'été.

Les échéances se rencontrent facilement.

* * * *

D'après MM. Walter K. Wonham & Sons, les affaires sont devenues plus actives. La demande est bonne pour les Whiskies écossais-ainsi que pour les Cognacs.

* * * *

MM. S. B. Townsend & Co., nous rapportent que les affaires sont plutôt tranquilles ainsi que d'habitude à cette époque de l'année.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TELEPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

Installations Artistiques de

Bars, Banques, Magasins

Dessins et Estimés fournis avec plaisir sur demande

ARTISTIC

Bar, Bank, Store Fixtures

Designs and Estimates gladly Submitted.

W. W. SCOTT COMPANY

St. Lawrence & Bernard Sts.
MILE-END

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

Le mois de février, a été mauvais par suite des tempêtes de neige qui ont bloqué les affaires dans les Provinces Maritimes.

* * * *

M. E. R. Carroll, de la Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd., nous avise que les affaires ont repris avec beaucoup d'activité depuis le commencement du mois de mars et que tout semble promettre une excellente saison d'été.

Les remises sont également plus régulières.

* * * *

Les expéditions de vins de Madère, d'après des statistiques reçues de cette île, se sont montées pour l'année 1904 à 5958 pipes.

* * * *

MM. John Dewar & Sons, Ltd., viennent de terminer une excellente année d'affaires. Les profits pour l'année terminée le 31 janvier 1905 se montent au chiffre considérable de 105,316 louis.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que, pendant les dernières années, le commerce des Whiskies écossais a été loin d'être satisfaisant.

* * * *

La Canada Malting Co., de Toronto, une des plus puissantes compagnies canadiennes de l'industrie du maltage et qui a une succursale à Montréal, va prochainement établir une manufacture à Winnipeg. A cet effet, la compagnie s'est assurée d'un terrain couvrant deux acres, l'établissement comprenant un élévateur à grains d'une capacité de 150,000 boisseaux. Quand la nouvelle malterie fonctionnera, elle emploiera environ une centaine de personnes.

* * * *

D'après MM. F.-X. St-Charles & Cie, les affaires ont repris avec beaucoup d'activité depuis que la température est devenue plus modérée. Il y a eu une forte demande pour les brandies, les eaux minérales et les bières embouteillées.

Les paiements sont satisfaisants.

La situation s'est sensiblement améliorée pendant les dernières semaines, nous dit M. L. P. Hardy, représentant M. A. O. Fiset. Depuis que la température s'est adoucie les commandes ont augmenté et tout porte à croire que la saison d'été sera satisfaisante.

M. Hardy rapporte de bonnes commandes d'importations prises pour les cognacs ainsi que pour les Scotchs.

* * * *

M. W. J. Rafferty, embouteilleur des bières de la maison Wm. Dow & Co., nous rapporte que, malgré l'hiver très dur que nous venons d'avoir, son chiffre d'affaires a augmenté d'au moins 10 p. c. depuis le mois de janvier et que, d'après les apparences actuelles, on devrait avoir une excellente saison d'été.

Relativement aux prix des bières, M. Rafferty est d'avis qu'il n'y aura aucun changement, malgré que le prix du houblon ait augmenté dans de fortes proportions.

PERSONNEL

— M. F.-X. St-Charles vient de passer une semaine à New-York.

— M. Oth Zepf, de la Freyseng Cork Co., Ltd., qui est actuellement en Espagne est attendu à Montréal dans les premiers jours du mois de mai.

— M. J. R. Douglas, de MM. J. M. Douglas & Co., a passé plusieurs semaines à Palm Beach, Floride, en compagnie de Sir Thomas Dewar.

— M. S. B. Townsend, chef de la maison du même nom, vient de faire un voyage d'affaires à Toronto.

— M. B. Colloridi, de Cognac, France, représentant la United Vineyards Proprietors Co., vient de parcourir l'Ontario en compagnie de M. H. Carignan, de la maison B. O. Béland. Cette firme a l'agence de cette marque de Cognacs.

— M. J. M. Wilson, de la maison Boivin, Wilson & Cie, est parti pour un voyage d'affaires en Europe.

— M. N. F. Crossen, représentant de la maison F.-X. St-Charles & Cie, vient de partir pour une tournée d'affaires dans la partie ouest de l'Ontario.

La clientèle recherche les établissements luxueux.

HOTELIERS

ET

TOBACCONISTES

Voyez les Installations et Ameub'ements de BARS et de MAGASINS de

P. E. BOURASSA

& FILS

1442

Rue Notre-Dame

MONTREAL

— M. R. M. Margetts, représentant de la maison Croft & Co., Ltd., de Londres et d'Oporto, a tout dernièrement visité le Canada.

MM. S. B. Townsend & Co., sont les agents canadiens de cette maison bien connue.

— M. J. P. Morin, voyageur de MM. F.-X. St-Charles & Cie, parcourt actuellement les Cantons de l'Est où il prend d'excellentes commandes pour le fameux vin St-Léhon.

— M. A. O. Fiset, importateur de vins et liqueurs vient de passer plusieurs mois en Europe et il est attendu à Montréal dans les premiers jours du mois d'avril.

Boutillier, G. Briand & Cie

Cognac.

Une des plus importantes distilleries de Cognac est celle connue sous le nom de Boutillier, G. Briand & Cie.

Avant leur association, MM. Boutillier et G. Briand étaient à la tête, le premier de la maison Boutillier & Cie, le second de la maison J.-V. Briand & Cie. M. Gustave Briand ayant épousé la sœur de M. Boutillier, les deux beaux-frères comprirent bien vite l'avantage qui résulterait pour eux de la fusion de leurs deux maisons de commerce. Ils s'associèrent donc et fondèrent l'importante firme à la tête de laquelle ils sont actuellement.

A cette époque, tous les commerçants achetaient leurs eaux-de-vie aux propriétaires de la campagne, qui distillaient les vins provenant de leurs propres recoltes dans des alambics chauffés au bois.

C'est une méthode encore suivie par bon nombre de commerçants, mais qui a souvent l'inconvénient de donner à l'eau-de-vie un goût de cuivre et de brûlé, dû au contact direct de la flamme avec les parois de cuivre de l'alambic.

Dès le début de leur association, MM. Boutillier et G. Briand, qui avaient acquis de l'expérience par leurs voyages et leur habitude des affaires, furent des premiers à comprendre que les méthodes usitées dans le commerce sont susceptibles de transformations, comme toute autre chose. Ils se rendirent compte que les vieilles coutumes ne répondaient plus aux besoins de la clientèle: celle-ci voulait des eaux-de-vie de bonne qualité, à un prix relativement bas. Ils décidèrent donc de faire des réformes. Supprimant résolument l'emploi des intermédiaires, dont les services augmentaient le prix de la marchandise, ils montèrent, dans leur propre établissement de Cognac, une importante distillerie, où ils firent eux-mêmes la distillation, au moyen d'alambics doublés d'étain.

L'ancien système de chauffage au bois céda la place au chauffage par la vapeur, qui fit complètement disparaître le goût de cuivre et de brûlé dont nous parlions plus haut. Ce nouveau procédé donna une eau-de-vie plus fine, plus douce et vieillissant plus vite. Aussi les affaires de la maison Boutillier, G. Briand & Cie prirent-elles rapidement un développement énorme. Les clients, appréciant la supériorité et la pureté des eaux-de-vie de cette maison ainsi que les avantages offerts par ses prix modérés, devinrent constamment plus nombreux. Il fallut agrandir l'établissement en conséquence. Celui-ci occupe maintenant une surface de 47,000 mètres carrés.

Mentionnons quelques-unes des parties les plus intéressantes de cette exploitation: Les alambics à vapeur perfectionnés sont d'un système spécial, propriété exclusive de la maison; le hall aux foudres, très curieux, est muni de batteuses mécaniques, qui unifient l'eau-de-vie et la rendent plus douce; une cave de réserve vaste et très spacieuse contient environ 10,000 hectolitres (220,000 gallons) d'eaux-de-vie d'âges différents.

MM. Boutillier et G. Briand sont en outre propriétaires en Grande Champagne de terrains qu'ils ont replantés de vigne, maintenant en pleine production; parmi ces propriétés, il faut mentionner celle de Bel-Mont, appartenant à M. Georges Briand. Les terres de cette propriété, entièrement replantées de ceps nouveaux, permettent à MM. Boutillier, G. Briand & Cie d'offrir à leur clientèle des eaux-de-vie Grande Champagne, d'une authenticité garantie.

Ces messieurs n'ont jamais cessé de s'intéresser aux affaires de leur pays: M. Georges Briand, élu maire de Cognac en 1902, a été longtemps conseiller municipal et juge au tribunal de commerce de cette ville; M. Boutillier est membre de ce même tribunal.

Rappelons à nos lecteurs que M. I. S. Wotherspoon, 204, bâtisse du Board of Trade, Montréal, est le seul représentant de la maison Boutillier, G. Briand & Cie.

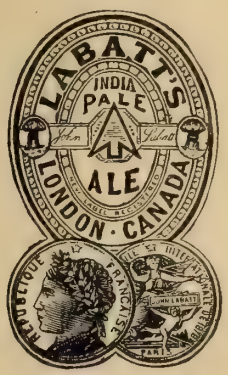

LES MEILLEURES BIÈRES DE MALT AU PAYS, ET LES GENS LE SAVENT.

Au Commerce

Maintenez votre approvisionnement d'ALE et de PORTER de

Labatt's

Vous êtes obligé de les avoir si vous voulez conserver vos clients. Si vous substituez d'autres marques, vos clients ne se plaindront peut-être pas, mais ils donneront leur clientèle là où ils obtiendront ce qu'il veulent avoir.

HOTELS ET RESTAURANTS LICENCIÉS

1905-1906

ABRAHAMSON ABRAHAM
565 Dorchester
ALLARD HENRI
401 Craig
ANDERSON JAMES
32 de la Montagne
ARBOUR STANISLAS
119 St Laurent
ARPIN JULES
2548 Notre Dame
ASKEW EDW.
248 St Jacques
AUDETTE SAM.
997 Notre Dame
AVNER LEWIS W.
45 Commissaires
AYOTTE ALFRED A.
1742 Ste Catherine

BARITEAU JOSEPH
970 Ste Catherine
BARNFIELD EDW. H.
1797 Notre Dame
BARRY THOMAS
864 St Dominique
BEAUCHAMP ALDERIC
431 Craig
BEAUCHAMP FRS.
1253 Ste Catherine
BEAUDOIN EDILBERT
521 Craig
BEAUDRY NARCISSE
127 St Paul
BEAUVAIS ARTHUR
268 Craig
BELANGER JULES
80 Berri
BENOIT ADOLPHE
1424 Notre Dame
BERGEVIN PAUL
460 Centre
BERNAGE PAUL
631 Notre Dame
BERNARD CHARLES
88 St Jacques
BINETTE LUDGER H.
13 St Laurent
BLACKBURN JOHN
539 Craig
BLONDIN AMEDEE
1407 Ste Catherine
BOISMENU HENRI
843 Ste Catherine
BOLAND CATHERINE
Vve Thos. O. Halloran
2576 Notre Dame
BOND DAVID
186 Bleury
BONNEAU ARTHUR
1049 Ste Catherine
BONNEVILLE ANASTASE
1612 Notre Dame
BOUCHARD ARSENE
489 Craig
BOUGIE DIEUDONNE
2276 Notre Dame
BOUGIE THEOPHILE
719 St Laurent
BOUILLON FREDERIC
532 St Jacques
BOURASSA GUSTAVE
32 St Lambert
BOURDEAU ZENON
2340 Notre Dame
BOURGEOIS JOSEPH
1048 DeMontigny
BOUTIN ROSALIE
Femme A. Boiron
89 Common
BOYER JOSEPH
133 St Dominique
BRISSON TELESPHORE H.
139 Commissaires
BROPHY EDW.
33 Aylmer
BROPHY FRANCIS
1425 Notre Dame
BROSSEAU J. B. G.
1256 Ontario
BURNS ELLEN
Femme Patrick McGoogan
111 St Antoine

CADIEUX EMERY
461 Craig
CAHILL JAMES
186 St Antoine
CANTIN ELMINA
Vve Adolphe Labelle
1500 Ste Catherine
CARDINAL JOS. E.
397 Hibernia
CARON NARCISSE
701 Frontenac
CARSLAKE GEORGE
571 St Jacques
CARTIER JOSEPH U.
1844 Notre Dame
CASAVANT PHILOMENE
Vve Jos. Lépine
1042 Ontario
CASTELLETTI CALIXTE
413 St Jacques
CAZELAIS ALPHONSE
567 St Paul
CAZELAIS PAUL
2212 Notre Dame
CHAGNON FELIX A.
1137 Ontario
CHAPDELAINE ELIE
201 1-2 Craig
CHAPLEAU JOS. E.
1361 Ste Catherine
CHARBONNEAU ALFRED
8 William
CHAREST ADOLPHE
945 St Jacques
CHAREST CAMILLE
53 Craig
CHAREST OMER
425 St Laurent
CHAREST JOSEPH
20 Bonsecours
CHARPENTIER OVILA
224 St Laurent
CHARRON ELIZA
Vve Alphonse Racine
99 St Paul
CHEVALIER ALFRED
1309 Ste Catherine
CHEVALIER JULES
1286 St Denis
CHEVALIER RODOLPHE
319 Rachel
CLARKE ALFRED
445 Craig
CLEMENT JOSEPH
1652 Ontario
CLOASE MARGARET
Vve R. Coogan
13 D'Youville
CLOUTIER HORMISDAS
15 Carré Jacques Cartier
CLOUTIER LUCINDA
Vve Ed. St Jean
644 Notre Dame
COLAS JULES
63 Commissaires
COMTOIS HORMISDAS
39 St Paul
CORBEIL DELPHIS
857 Ste Catherine
COSTELLO EDW.
5 McCord
COTE FABIEN
86 St Laurent
COURVILLE W. E.
335 St Jacques
COUTLEE ALEX.
31 Carré Jacques Cartier
CRAWFORD SAM. E.
117 Windsor
CREAMER PATRICK
186 Ottawa
CREPEAU PLACIDE
281 Lagauchetière
CREPEAU ULRIC
249 Craig
CUSACK ANDREW W.
342 St Jacques
DAIGNAULT DANIEL
1593 Notre Dame
DALY MICHAEL
31 Carré Chaboilliez
DALLAIRE EDMOND
109 Common
DANSEREAU ALBERT
637 Notre Dame
DAOUST R.
1001 St Jacques
DAVIS MARY JANE
Femme Philippe Brown
50 Carré Victoria
DAWES JAMES P. Windsor
DECARIE ANTOINE
103 St Paul
DECARIE MOISE
20 Carré Jacques Cartier
DELCOURT EDMOND
34 Seaver
DELISLE EMILE
522 Lagauchetière
DELORME ARTHUR
2537 Notre Dame
DELORME CAMILLE
279 Notre Dame
DESBIENS J. ALEX.
342 Duluth
DESLONGCHAMPS LOUIS
1011 St Jacques
DESORMIERS ANTOINE
65 Commissaires
DEVLIN JAMES
141 McGill
DESVOYEAU ADELARD
1926 Ste Catherine
DIONNE CLAUDIA
21 St Gabriel
DONOHUE JOHN
111 de la Montagne
DORION ANGELIQUE
Vve Thos. H. Burgess
47 St Laurent
DORION JOS. D.
56 Bonsecours
DRURY JAMES
128 Windsor
DUBREUIL NORBERT
1105 DeMontigny
DUDEMAINE ARTHUR
1346 Ontario
DUMAS CHARLES P.
1181 Ontario
DUMONT MAGLOIRE
1474 Ste Catherine
DUPERRE ABRAHAM
17 St Lambert
DUPUIS BENONI
336 Notre Dame
DURAND FORTUNAT
623 Craig
DURAND JULES
249a St Laurent
DURAND LOUIS
1872 Ste Catherine
DURAND LOUIS J.
1311 Ontario

ETHIER THEOPHILE
1831 Ste Catherine

FEENEY ELIZABETH
Vve P. Carroll
97 Wellington
FENLEY JULIA
Femme Thos. Boston
2608 Notre Dame
FORTIER NARCISSE
597 Ste Catherine
FORTIN ED.
12 St Jacques
FRAID JACOB N.
131 Common
FUERST HERBERT
571 Craig
FULLER GEORGE E.
17 McGill College

GAGNON CHARLES
319 Amherst
GAGNON MODESTE
294 Craig
GAGNON SOPHIE
Femme Zotique Beauchamp
271 Craig
GALLAGHER FRS. J.
154 St Jacques
GARIEPY JOSEPH
1821 Ste Catherine
GAUDREAU FORTUNAT
544 Dorchester
GAUTHIER NAZAIRE
184 St Laurent
GAUTHIER ULDERIC
1478 Notre Dame
GAUVREAU EMERY
185 Common
GAUVREAU GEORGE
1436 Ste Catherine
GENDRON JOSEPH
61 St Laurent
GENEST CHARLES
2130 Notre Dame
GERVAIS HERMINE
Femme Alcide H. Lacroix
123 St Maurice
GIASSON ED.
601 Dorchester
GIBBON ELLEN L.
Femme de Wm. Wray
1748 Notre Dame
GIHONAN MARGARET
Femme Bernard Law
893 Notre Dame
GINGRAS JOS. P.
485 1-2 Craig
GIRARD HENRI
1786 Notre Dame
GODBOUT JOSEPH
205 Roy
GODERRE JOSEPH
58 Inspecteurs
GODIN LOUIS P.
181 St Laurent
GOULET ALPH. H.
1564 Notre Dame
GRAVEL CHARLES
1235 Ontario
GRAVEL F. X.
269 Duluth
GRAVEL JOSEPH
1887 Ste Catherine
GRAVEL NARCISSE
58 Metcalf

MAISON FONDEE EN 1842.

De Retour à nos Anciens Bureaux

TOUT EST NOUVEAU TOUT EST MODERNE

Nos agences sont Plus populaires que jamais.

VOICI UNE LISTE :

BOULESTIN & CIE, **COGNAC, FRANCE.**
Les plus fins et les plus purs **Cognacs**.

GONZALEZ, STAUB & CIE, **COGNAC, FRANCE.**
Cognac de choix. "Médaille d'or, Paris, 1900."

DUBONNET & FILS, **PARIS, FRANCE.**
Apéritif et Tonique. La Rage des Cafés de Paris et de New-York.

JAMES AINSLIE & CO, **LEITH, ECOSSE.**
WHISKIES ECOSSAIS.
Pourvoyeurs de la Marine Royale.

P. HOPPE, **AMSTERDAM & SCHIEDAM, HOLLANDE.**
Genièvre et Liqueurs de Fantaisie. Bouteilles et fûts.

SOURCES SAINT-LOUIS, **VICHY, ST-YORRE, FRANCE.**
Marque **"TREFLE ROUGE,"** Eau de Vichy.

GAMBOA RAMIREZ & CO, **JEREZ, ESPAGNE.**
Vin Sherry et Oporto de Choix.

Notre Stock est Nouveau et bien varié.

NOUS AVONS AUSSI EN STOCK :

Vin Malaga, Vin Canadien.

Vin de Messe.

L. CHAPUT FILS & CIE, MONTREAL.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

GREEN CATHERINE
Femme Thos. Doherty
643 St Paul
GREGOIRE SYLVA
597 St Laurent
GRENIER HECTOR
169 Ropéry
GUILE GEO. W.
16 Victoria
GUY HORACE
1528 Ste Catherine
HANLEY CATHERINE
Vve Daniel Harvey
371 Wellington
HAWTHORNE ANDREW H.
118 St Frs. Xavier
HAYES DENIS A.
100 Windsor
HAYES MICHAEL
615 1-2 Craig
HEBERT CHERI
1700 Ste Catherine
HEBERT LADISLAS
1132 DeMontigny
HENRI ALFRED
961 Ontario
HENRI ROCH
1007 Ontario
HIGGINS AMBROISE J.
133 St Jacques
HINTON ARTHUR
673 Ontario
HODSON WILLIAM
180 Mill
HOGAN MARGARET
Vve John Love
1158 St Jacques
HUOT ANTOINE
201 McGill
HURTUBISE MARGARET
Femme F. X. Lapierre
125 McCord
JEFFEREY MARY
Vve T. O'Neil
1725 Notre Dame
JONES ARTHUR
345 Wellington
JOYCE GEO. K.
122 Windsor
JULIEN ALEX.
339 Notre Dame
JUTRAS ARTHUR
27 Carré Chaboillez
KAVANAGH P. J.
1031 St Jacques
KEARNEY WILLIAM
34 Université
KENNEDY P. J.
395 Wellington
KEYES RICHARD
861 Ste Catherine
KNAPP WM.
65 Carré Chaboillez
KNOX EDWARD
531 Craig
KRAUSMAN JOHN
80 St Jacques
L'ABBE ALBERT
1272 Notre Dame
LABELLE ALPHONSE
646 Mont Royal
LABELLE CLODOMIR
109 Windsor
LABELLE EUGENIE
Femme Fred. Bouillon
538 St Jacques
LABELLE HENRI
259 Ste Catherine
LABELLE MARIA
Femme Jos. A. Duval
379 Ste Catherine
LABELLE LOUIS
1348a Ste Catherine
LACASSE ERNEST
231 Seigneurs
LACHAPELLE DAVID
2170 Notre Dame
LACHAPELLE FERDINAND
1857 Ste Catherine
LACHAPELLE OVILA
211 Craig
LACHAPELLE ULRIC
2505 Notre Dame
LAFETIERE LOUIS
1051 Notre Dame
LAFLEUR CHARLES
1982 Ste Catherine
LAFLEUR HONORE
1616 Ste Catherine
LAFONTAINE EDOUARD
113 St Paul
LAFRAMBOISE J. ARTHUR
113 St Henri
LAFRANCE ALEXIS
1179 Ontario
LAFRENIERE JULIE
Vve J. B. Arcand
84 St Jacques
LAGANIERE T. H.
11 Common
LALONDE ALPHONSE
1761 Ste Catherine
LALONDE NAPOLEON
57 Carré Chaboillez
LALONDE NAPOLEON
1072 St Laurent
LALONDE PAUL
25 Centre
LALONDE ROSE
Femme S. Richardson
1554 Notre Dame
LAMARCHE JOSEPH
794 Craig
LAMOUREUX ELZEAR
1356 Ontario
LANCTOT JOS.
726 Ontario
LANDRY JOSEPH
1267 St Laurent
LANDRY WILFRID
213 St Laurent
LANGLOIS NAP. H.
50 St Jacques
LANGLOIS PIERRE
97 de la Montagne
LAPIERRE ADOLPHE
585 St Jacques
LAPIERRE THOMAS
1024 Ste Catherine
LAPOINTE ALPHONSE A.
401 Ste Catherine
LAPOINTE CLEMENT
771 Ontario
LAPOINTE J. B.
594 Lagauchetière
LAPORTE JOSEPH
275 Visitation
LAREAU CASSIDY
81 Craig
LAROCQUE FERDINAND
107 Duluth
LAROCQUE ZEPHYR
482 Lagauchetière
LAROSE DAMASE
9 Panet
LARUE EDMOND
1900 Ste Catherine
LARUE THEODORE
405 Craig
LAURIN OVILA
Femme R. Vallières
274 Rachel
LAUZON AVILA
1227 St Laurent
LEBEAU AUGUSTE
721 Frontenac
LEBEL GEDEON
377 Craig
LEBLANC OCTAVE
1929 Ste Catherine
LECLAIR J. L.
60 St Frs. Xavier
LECLAIRE ULRIC
1727 Ste Catherine
LEDUC JOS. M.
644 Ste Catherine
LEFEBVRE MARIE
Femme D. Barsalou
571 Craig
LEFEBVRE MARIE L.
Vve Ernest Charron
52 Inspecteurs
LEMAY EUGENIE
Femme Céséra Cousineau
131 Lagauchetière
LEMAY VICTOR
89 St Jacques
LEMIEUX JOSEPH
629 St Laurent
LEROUX ACHILLE
1802 Ste Catherine
LEROUX AVILA
10 Place Jacques Cartier
LETOURNEAU HILARION
59 Champ de Mars
LETOURNEAU JOSEPH
175 Centre
LONGPRE ONESIME
888 Ontario
LONGPRE ZENON
876 Ontario
LOWREY JAMES
689 Craig
LOYD PATRICK
204 St Antoine
LUCAS ALBERT
5 Place D'Armes
MAJOR GEORGE R.
300 Craig
MALO EDMOND
1596 Ste Catherine
MARANDA JOSEPH P.
MARKS GEORGE
110 Shearer
MARTIN CATHERINE
Femme M. Murphy
94 William
MARTIN LOUIS
205 St Paul
MARTIN WILLIAM J.
229 McGill
MEEHAN JOHN
171 Ottawa
MEEHAN PHILIPPE
45 St Antoine
MELVILLE GORDON
1752 Notre Dame
MENARD EUSTACHE
603 Notre-Dame
MENARD WILFRID
687 St Paul
METHOT WILFRID
1389 Ontario
MEUNIER AMEDEE
45 Bonsecours
MEUNIER JOSEPH
1636 Notre Dame
MILLAIRE PHILIAS
319 St Laurent
MITCHELL CLARA
Femme L. N. Picotte
1925 Notre Dame
MOINEAU TELESPHORE B.
476 St Jacques
MONAST ALF. NAP.
697 Ste Catherine
MONETTE ANTONIO
508 St Jacques
MONTMARQUETTE OLIVA
Femme Léon Duchesne
364 Rachel
MONTPETIT HILAIRE
532 Albert
MOREAU JOSEPH
277 Mont-Royal
MOREAU JOSEPH
63 Craig
MULCAHY JOHN
197 Centre
MURRAY FRANK J.
1912 Notre Dame
MCBREARTY THOMAS
69 Inspecteurs
McCARRY JAMES
1046 St Jacques
McCARTHY THOMAS J.
1681 Notre Dame
McCORREY FRANK
90 St Antoine
McDONNELL ALEX.
2270 Notre Dame
McELROY SARAH
Vve T. M. J. O'Loughlin
718a Lagauchetière
McLEAN ELIZABETH
Vve J. McCarthy
177 Bleury
McNIECE LAWRENCE
121 Duke
NANTEL ISRAEL
659 Ontario
NANTEL JOSEPH
151 St Paul
NORMANDEAU ELZEAR
828 Charlevoix
NURNBERGER CHARLES
579½ Craig
O'CONNOR JOHN
397 William
OLIER NORMANDINE
Femme de A. Goyer
1484 Ste Catherine
O'NEIL ANDRE J.
155 Wellington
O'NEIL MARY
141 Duke
OUIMET DAMASE J.
57 Carré Chaboillez
PAQUETTE OLIVIER
3 St Laurent
PARADIS JOSEPH N.
107 de la Montagne
PARE J. B.
1992 Ste Catherine
PARENT AMEDEE
1022 Ste Catherine
PARKER JOSEPH
53 St Antoine
PATENAUDE DOMINA
1296 Ste Catherine
PATENAUDE JOS. L.
460 Ontario
PATENAUDE MICHEL
104 St Antoine
PAYETTE CHARLES
215 Commissaires
PAYETTE GEORGES
63 St Jacques
PAYETTE LEON
147 St Paul
PAYETTE LOUIS
125 Commissaires
PEARDON WILLIAM
307 St Jacques
PERREAULT CHAS
1283 Ontario
PETELLE J. B.
19 D'Youville
POIRE LOUIS
1456 Ste Catherine
POIRIER EUGENIE
Femme Wilson Smith
127 McGill
POULIN LOUIS
1931 Ste Catherine
POULIN PIERRE
453 Guy
POULIOT NAP.
382 St Jacques
POULIOT OMER
1253 Ontario
POWER LAWRENCE
680 Dorchester
PREMONT ALBANI
19 Carré Chaboillez
PRENDERGAST BRIDGET
Femme M. Kelly
63 Centre

PRIMEAU LOUIS J.
94 Centre
PRIMEAU LOUIS M.
83 Logan
PROVOST EMELIE
Vve Alp. Pelletier
263 Craig
PULLMAN JOSEPH
127 St Antoine
QUINTAL THOMAS
470 Centre
QUINTIN EDMOND
65 Bleury
RABY PLACIDE P.
10 Papineau
RAWLING HENRY J.
70 Bleury
RAYMOND DONAT
595 St Jacques
REYNAUD HENRI
194 St Laurent
RICHER J. B.
637 Ste Catherine
RICKETTS FRED.
48 St Vincent
RILEY LOUISA
Vve Thos. J. Hoykins
RITCHOT ALFRED
636 Ste Catherine
RIVET GEORGE
2394 Notre Dame
ROBERT ARSENE
91 St Paul
ROBERT F. X.
565 Craig
ROCH JOSEPH
1207 Ste Catherine
ROWAN JAMES I.
32a Aylmer
ROY CELANIRE
Vve J. Aimé Beliveau
131 Windsor
ROY FREDERIC
185 Grand Tronc
ROY JOSEPH
229 Craig
ROY WILBROD
165 St Paul
ROZON OSIAS A.
463 St Jacques
RYAN PATRICK
127 Windsor
RYAN WILLIAM
1903 Ste Catherine
SARRE ANN V.
Vve Jos Langoff
108 St Laurent
SCHNEIDER JOSEPH
485 St Laurent
SCULLION PATRICK
256 Seigneurs
SEGUIN JOSEPH S.
76 St Laurent
SERRE FELIX
257 Notre Dame
SHERIDAN JAMES
18 Carré Chaboillez
SIMARD GEORGE D.
954 St Jacques
SIMARD JOSEPH
649 Notre Dame
SIMAYS GUSTAVE
339 St Laurent
SIMON DENIS
Vve Henri Bougeant
62 St Gabriel
STAFFORD THOMAS P.
96 William
ST LAURENT AMABLE
2628 Notre Dame
ST VINCENT FELIX
1177 St Laurent
TAILLON JOSEPH
2139 Notre Dame
TAILLON NAPOLEON
535 Charlevoix
TANGUAY J. ARTHUR
58 Carré Jacques-Cartier
TAUB LIBA,
Vve Laz Schwartsz
293a St Laurent
TAYLOR EMME
Vve Wm. Boolton
583 Wellington
THERRIEN FABIEN
900 Ontario
THERRIEN HORMISDAS
307 St Laurent
THIBAUDEAU EDOUARD
961 St Laurent
THIBAULT HUBERT
2631 Notre Dame
THOUIN ABSOLON
1570 Ste Catherine
THOUIN GASPARD
802 Berri
THOUIN OVIDE
419 Rivard
TOUPIN ARTHUR
1306 Ontario
TOUPIN OVILA
703 Craig
TREMBLAY OVIDE
438 St Paul
TREMBLAY KNAPP
107 D'Youville
TRUAISCH FRANCOIS J.
216 St Jacques
TRUDEAU ERNEST
575 St Laurent
TRUDEAU NAPOLEON
85 Manufacture
TRUDEAU NARCISSE
260 Notre Dame
TRUDEL SARAH
Femme P. Monette
201 Seigneurs
UPTON FRANCIS
28 Hospital
VALIQUETTE JOSEPH
127 Commissaires
VALLEE LOUIS
595 Craig
VALLEE NAPOLEON
64 Jacques Cartier
VANNELTON THOMAS
109 Ontario
VERDON ROSE D.
Femme de Roch Aumais
1207 Ontario
VIAU ALPHONSE
1873 Ste Catherine
VIDRICAIRE CLEOPHAS
1147 Notre Dame
VIENS MATHILDA
Femme Jos. Couture
334 Craig
VILLENEUVE HONORE
722 Ste Catherine
VINCELETTE CELINA
Femme Alph. Daignault
779 Craig
WALKER JAMES
531 Craig
WALKER WILLIAM
125 St Frs.-Xavier
WESTLAKE THOMAS
120 St Jacques
WHYTE DANIEL J.
473 St Jacques
WHYTE JOHN J.
41 University
WILLIS CHARLES R.
1839 Notre Dame
WILLOCK MARGARET
Vve Wm. Anderson
125 Congrégation
WRAY GEORGE
166 Bleury

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Vesiud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

ETUDIEZ VOTRE VOISINAGE

Un étalage qui pourrait avoir de l'attrait dans une vitrine, peut ne pas convenir à une autre. Les fenêtres de certaines dimensions et formes, nécessitent, de la part de l'étalagiste, un traitement spécial; tandis que des fenêtres d'autres proportions demandent un traitement tout différent pour avoir leur meilleur aspect.

Les étalages doivent donc tre adaptés aux conditions du milieu; aussi les marchands entreprenants devraient-ils étudier soigneusement ce qui est appelé à répondre aux besoins particuliers de leur magasin.

Certaines dispositions des marchandises sont très attrayantes dans une vitrine profonde, où on laisse libre beaucoup d'espace. Or, dans le cas où l'espace entre la glace de la devanture et le fond, est limitée, l'étalage sus-mentionné semble à l'étroit.

Et puis, une fenêtre étroite à besoin d'être traitée d'une manière très différente, d'une autre d'une grande largeur.

Il y a aussi une autre chose, qui est plus importante que ne le pensent de nombreux étalagistes, c'est l'aspect général que présentent les étalages des magasins du voisinage. L'employé qui a un véritable talent pour faire les étalages, tiendra compte de cette particularité; et, autant que possible arrangera sa propre vitrine afin qu'elle présente le plus grand contraste possible avec les vitrines des magasins du voisinage.

LA FABRICATION DES CHAMPAGNES ET DES VINS MOUSSEUX EN ALLEMAGNE

Nous empruntons au *Vierteljahrsheft zur Statistik des deutschen Reiches* les chiffres suivants sur la fabrication des vins mousseux pendant l'année fiscale 1903. La production totale de l'année a été de 10,944,442 bouteilles; 2.6 pour cent de cette production ou 283,491 bouteilles ont été fabriquées avec du jus de fruits, sans adjonction de jus de raisins. L'importation totale a porté pendant l'année fiscale sur 1 million 166,947 bouteilles. L'impôt sur les vins mousseux indigènes a produit 4,394,574 marks, dont 6,889 marks proviennent de taxes dues en 1902. Il existe actuellement en Allemagne 112 fabriques travaillant le jus de fruits et 225 fabriques se servant de jus de raisins.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.65
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	6.50
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Dry Monopole	31.00	33.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin nature]	30.00	32.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Domaine Tivoli.	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	
Faure Frère.	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes, le gallon	1.00	
L. Gaudin & Cie	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50
Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00

St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon 0.65
Plus vieux, le gallon de...0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret 2.50 3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
10 years old	qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old	qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old	qt.	45.00
Au gallon	4.00 @	10.00

J. Borianne. — La cse

XXX 7.00
Au gallon ..... 3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts 9.50
F. P. Quarts (Dark) 9.50
F. P. Pints (2 doz) 10.50
F. P. Half Pints (4 doz) 11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre 10.50
F. P. Imperial Flasks 10.50
F. P. 48 ½ Flasks, sans verre 11.50
One Diamond 10.50
Two Diamonds O. B. 12.50
Three Diamonds V. O. B. 14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831 ..... 16.00
..... 1824 ..... 21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse .....
10 caisses à la fois, 50c de moins
Au gallon [preuve] ..... 3.90 @ 5.75

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855 ..... qt. 16.00
Doctor's Special ..... qt. 11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00	
Pints	9.00	
Half Pints	10.00	

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00	
V. O. 12 ans	12.00	
V. S. O. P. 20 ans	15.00	
X. X. O. 1858	20.00	

au gal

3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

Au gal.

Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croiset.

	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX 6.50

De Lormont. — La cse

XXX 6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts 7.50
Videaux XXX 8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

Au Gal.

Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — La cse

★★★	Qts.	5.50
★★★	Pts.	6.50
★★★	¼ B.	6.75
24 flasks n. c.		6.00
48 1-2 flasks n. c.		7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
Medical	qt.	10.50
20 years old	qt.	13.00
25 years old	qt.	16.00
30 years old	qt.	19.00
Au gallon	4.00 @	7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	
V. O.	17.25	
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts 8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt.	11.00
V. S. O. P.	qt.	15.50
1890	qt.	18.00
1865	qt.	20.00
Au gallon	4.25 @	4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	10.00

F. Marion & Cie. — La cse

★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00

Au gal.

Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile	qt.	12.75
3 Etoiles	qt.	16.00
V. O.	qt.	17.25
V. S. O. P.	qt.	18.75
V. V. S. O. P.	qt.	38.00

J. Nicolet & Cie. — La cse

Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
48 ½ Flasks avec verre	10.00
Au gallon [preuve]	3.65 3.90

J. Nicot & Cie. — La cse

★ 9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse

Spécial	qts.	9.50
Une étoile	qts.	12.00
Deux étoiles	qts.	14.00
Trois étoiles	qts.	16.00
V. S. O. P.	qts.	17.50

V. Pinot & Cie — La cse

★★★	qts.	6.00
★★★	pts.	7.00
★★★	½ botl.	7.25
V. O.	qts.	7.00
V. O.	pts.	8.00
24 flasks n. c.		6.75
48 1-2 flasks n. c.		7.50

Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie

Quarts 7.25 7.00

E. Puet. — La cse

★	qts.	9.50
V. O.	qts.	14.50
V. O. P.	qts.	15.25
V. S. O. P.	qts.	16.25
V. V. S. O. P.	qts.	20.25
Au gallon	4.00 @	7.00

J. Rémy

Quarts	6.50
Flasks	8.50

Renault & Cie. — La cse

★	qts.	10.00
V. O.	qts.	12.00
3 étoiles S. V. O.	qts.	15.00
V. S. O. P.	qts.	21.00

Club.. .. .. qts.....	18.00
50 Years Old.. .. .. qts.....	40.00
Au gallon... ... ... 4.00 @	10.00

Ph. Richard.	La cse
S. O... .. .. qts.....	22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts.....	15.00
V. S. O. P.. .. .. qts.....	12.25
V. S. O. P.. .. .. pts.....	13.25
V. S. O. .. .. qts.....	10.50
V. O. .. .. qts.....	9.00
V. O. .. .. pts.....	10.00
V. O. 24 Flasks, plain	10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers..	10.50
V. O. 16 Imp. Flasks	10.50
V. O. Preuve	**Au Gal.**
V. O. Barriques	3.80
V. O. Quarts	3.90
V. O. Octaves	4.00
V. O. ½ Octaves	4.10
V. O. Au gallon	4.25
V. O. 15 S. P.	
V. O. Barriques	3.40
V. O. Quarts	3.50
V. O. Octaves	3.60
V. O. ½ Octaves	3.65
V. O. Au Gallon	3.75
V. S. O. P.	
V. S. O. P. Quarts	5.15
V. S. O. P. Octaves	5.25
V. S. O. P. ½ Octaves	5.35
V. S. O. P. Au Gallon	5.50
Fine Champagne.	
Fine Champagne Octaves	5.80
Fine Champagne ½ Octaves . . .	5.90
Fine Champagne Au Gallon	6.00

Jules Robin & Cie.	La cse
Quarts...	9.50
24 Flasks..	10.00

Sazerac de Forge & Fils.	La cse
Quarts..	9.50
Flasks....	10.25
Au gallon...	4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".	
Spécial .. .. qts..	10.50
Invalid's .. .. qts..	11.00
Medicinal .. .. qts..	11.00

J. Sorin & Cie.	
Au gallon.. .. .. de	3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie.	La cse
Trois étoiles.. .. .. qts..	6.50
Pints....	7.50
Half Pints....	8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre..	8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre..	7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre..	8.50
100 ½ de bouteille...	10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P..	3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient	La cse
25 Quarts...	5.50
50 Pints....	8.50

Apollinaris	La cse
50 Quarts...	7.50
100 Pints..	10.50
100 Splits...	8.50

Cantrell & Cochrane.	La doz
Belfast Ginger Ale..	1.40
Club Soda.	1.40
Seltzer...	1.40
Potass Water..	1.40

Jewsbury & Brown.	La doz
Soda Water..	1.40
Dry Ginger Ale..	1.40
Quinine Tonic..	1.45
Potass Water..	1.40

Rubinat.	La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles..	9.50

Schweppe's, de Londres.	La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2..	1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3..	1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1..	1.10
Dry Ginger Ale..	1.40
Seltzer...	1.40
Potass Water..	1.40

St-Galmier.	La cse
Source Badoit..	6.00
Source Romaine, 50 btles.	7.50

Vichy.	La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive..	10.00
Principale..	7.00

Vichy-Cusset	7.50

Vichy St-Yorre	La cse
Source St-George..	8.00

Bassin de Vichy	
Source St-Louis..	7.50

White Rock Lithia.	50 qts.	100 pts.	100 spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet.	La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. ..	10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. ..	5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes ..	5.00
En cruchons vieux..	9.50
Au gallon.. .. .. de	3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son	La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s.....	11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s.....	6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c.....	5.50
Au gallon .. ..3.15 à	3.30

P. Hoppe, "Night Cap"	La cse
Rouges..	10.65
Jaunes..	11.00
Vertes	5.25
Bleues..	6.00
Violettes..	2.50
Au gallon 3.05	3.25

P. Hoppe, "Imperial"	La cse
Rouges..	10.50
Vertes	5.00
Violettes	2.45

A. Houtman & Co.	La cse
Rouges	11.00
Vertes	5.00
Violette	5.00
Au gallon.. .. .. 3.10	3.20

H. Jansen.	La cse
Vertes..	6.00
Rouges....	11.60
Ponys....	5.25
Black Horse, Rouges	10.50
Black Horse, Vertes	5.65
Black Horse, Ponys....	4.90

Melchers, de Berthierville	La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . .	11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . .	5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . .	5.00

J. J. Melchers	La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . .	8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . .	8.50

P. Melchers	La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . .	9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . .	4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . .	2.25
Au gallon. ½ Casks..	3.00
Au gallon. Octaves.	3.05
Au gallon. ½ Octaves..	3.10

Netherland's Steam Distillery Co. Kiderlen's "Croix d'honneur".	La cse
Caisses Rouges..	11.00
Caisses Vertes..	5.25
Caisses Violettes..	2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. .	10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. .	11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. .	17.50

A. C. A. Nolet	La cse
Caisses Rouges..	10.75
Caisses Vertes..	5.75

Pollen & Zoon	La cse
Caisses Rouges..	10.00
Caisses Vertes..	5.00
Caisses Violettes..	2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @	3.15

Wynand-Fockink.	La cse
12 Cruchons..	10.00
12 Bouteilles	9.00

LAGERS

Schlitz.	Le qt
Pts. 10 doz au quart	12.75
Pts. la doz	1.35

Beauport.	La doz.
Pts. 2 doz à la caisse	.60
Splits 4 doz à la caisse	.35

LIQUEURS

Bénédictine	qts.	pts.
12 litres...	19.50	21.00

Bonald & Fils.	La cse
Raphaelle — chartreuse verte..	22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.	
Anisette...	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc..	12.50
Marasquin...	13.00
Kummel, Superfin.	12.00
Kummel Crystallisé..	12.50
Green Peppermint..	13.00
Crème de Menthe, Blanche... ..	13.00
Cherry Cordial.	12.00
Cherry Brandy..	12.00
Blackberry Brandy...	12.00
Kirsch..	11.00
Bitter Triple...	12.00
Liqueurs assorties..	13.00
Crème de Menthe Verte.	13.00
Crème de Moka..	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik...	13.00
Orange Bitters..	9.50
Punch au Kirsh..	11.00
Peach Brandy...	12.00

F. Cazanove, Bordeaux.		
Liqueurs du Père Kermann		
Jaune. .. ..qts	14.25	
Jaune.. .. .. pts	16.75	
Verte.. .. .. pts	16.75	
Peppermint.	11.25	
Anisette..	11.25	
Curacao Rouge.. .. .. qts	13.25	
Curacao Rouge. .. .. pts	14.00	
Maraschino..	11.00	
Kummel Cristallisé..	12.75	
Cherry Brandy..	13.50	
Crême de Prunelles..	17.25	
Crême de Cacao..	14.00	
Crême de Menthe verte..	11.00	
Crêmes assorties..	12.00	
Punch au Rhum..	11.50	
Crême de cassis..	10.00	
Cordiales assortis..	12.00	
Kirsch Cazanove..	13.25	
Kirsch Figeroux..	10.50	
Absinthe Regnier..	13.25	
Absinthe Figeroux..	12.00	
Rhum Ste-Luce..	14.50	
Rhum Kingston..	11.75	
Bitter Figeroux..	9.00	
Vermouth....	11.00	
Sirop de Grenadine..	8.00	
Crême de Mandarines.	13.50	
Crême de Fine Champagne. . .	12.50	

Delizy & Doistan	qts.	pts.
Curaçao 12.00		
Marasquin 12.00		
Kummel 12.00		
Liqueur jaune 14.00		15.00
Liqueur verte 15.00		16.00

Alex Droz & Cie.	qts.	pts.
Crême Cacao-Chouva..	16.00	17.00

Nelson Dupuy.	qts.	pts.
Maraschino...	12.00	
Grenadine...	8.50	

Frémy Fils.	qts.	pts.
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey... .. .. ..14.00		

P. Garnier.	La cse
Liqueur d'or, 12 litres....	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.00
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	9.00	

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier.	qts.	pts.
Crème de Menthe Verte....	11.00	
Cherry Brandy..	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille...	12.50	
Kirsch * * *..	11.00	
Prunelle de Bourgogne. . ..	12.50	
Crème de Framboises... ...	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.. ..	18.00	
Crème de Cassis..	11.00	
Fine Bernard...	15.00	
Grenadine...	8.50	
Anisette..	10.50	
Kumel..	12.00	

Félix Potin

Curacao Orange..	12.50
Anisette..	12.50
Crème de Menthe blanche..	12.50
Crème de Menthe Verte.. ..	12.50
Crème de Menthe Cacao.. ..	12.50
Crème de Cassis..	12.50
Crème de Noyau..	12.50
Crème de Thé..	12.50
Crème de Moka..	12.50
Crème de Vanille..	12.50
Crème Angélique..	12.50
Curacao Blanc, triple sec..	14.50
Maraschino..	12.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.
Petite Chartreuse.. .. .. .. 18.00 19.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy..	9.00	

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Anisette Blanche...	11.00	
Abricotine..	11.00	
Crème de Thé...	11.00	
Crème de Vanille..	11.00	
Crème de Cacao..	11.00	
Crème de Mocha..	11.00	
Crème de Violettes..	11.00	
Crème de Menthe Verte. . ..	11.00	
Curaçao Orange...	11.00	
Curaçao Blanc...	11.00	

MADERE

Blandy Bros	La cse
Very Superior...	8.50
Special Selected...	10.00
London Particular...	13.00
Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon..	2.50 à 9.00
Manuel Pico.	
Au galon..	3.50 à 4.50
Rutherford & Browne.	
Au gallon... ... . de	2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux.	7.50
Etiquette Blanc—pâle...	10.00
Adolfo de Torres y Hermanos. .	
Au gallon... ... . de	2.50 @ 5.00

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger...	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor.	15.00	16.00
Crown Sparkling...	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling...	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
Zeltinger.. .. .. 1892..	7.25	8.25
Braünberger. .. .. 1892..	10.50	11.50
Berncasteler Doctor. . .1889..	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling. ..	18.50	20.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling..	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger...	8.50	9.50
Brauenberg...	12.00	13.00
Pisport..	13.00	14.00
Scharzberg — 1895..	18.00	
Sparkling Moselle..	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.
Zeltinger 8.00 9.25
Piesporter, 1893... .. ..10.00 11.25
Brauneberger.. .. ..10.50 11.75
Sparkling Moselle 17.50 19.00

Johann Schlitz

Winnega	6.00 .....
Braünberger.	8.50 .....
Sparkling..	17.00 .....
Hocheimer..	17.00 .....
Cabinet..	23.00 .....

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle...	15.50	17.50
Sparkling Hock...	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom..	7.25
London Dry....	7.25
Booth	
London Dry..	8.00
Old Tom..	8.00
Club	
Old Tom..	6.50
Cold & Co.	
Marque Beaver .. .. Qts.	5.75
Marque Beaver .. .. Pts.	6.75
Colonial	
London Dry..	6.50
Gordon	
London Dry...	7.50
Old Tom..	7.50
Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Thorne.	
Old Tom...	7.50
London Dry...	7.50
Wilson	
Royal Crown Old Tom..	6.50
Au gallon...	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester .	La cse
Royal...	5.00
Crusado..	6.00
Rich Douro...	9.00
White Port..	11.00
Old Crusted.	12.00
Royal Dry Superior	18.00
J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon.	1.00 à 1.50
Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny.. .. .. La cse.	16.00
Au gallon...	2.75 @ 7.00
Geo. H. Delaforce.	
"Trocadero".. .. .. .. qts. la cse.	9.00
Robt. Delaro & Co.	
"Antique"... .. .. .. qts. la cse.	7.00
Diez Hermanos.	
Port, au gallon..	1.95 à 5.00
Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve.. .. .. La cse.	7.50
Au gallon...	2.25 @ 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon...	2.00 @ 5.50
Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny..	6.00
MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	2.50 @ 10.00
Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1...	15.00
Medal Port No 2...	12.00
Favorita Oporto...	7.50
Au gallon...	1.50 @ 6.50
Sandeman & Co.	
Superior Old..	12.00
"Club"...	18.00
"1890"..	25.00
Au gallon..	2.50 @ 15.00
T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon...	2.75 @ 9.00
Silva & Cosens.	
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse.	16.50
Au gallon..	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

Guinness.	qts.	pts
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling.. ..	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Joe..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00

Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	

E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica..	9.50	

Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
Diamantin.		
Quarts...	8.00	

H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	

Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse...	10.50	

P. Lambert.	La cse
St. James, 12 litres	14.00
" 12 3-4 litres..	11.50
" 24 1-2 litres	16.00
" 48 1-4 litres	19.00

J. B. Sherriff & Co.	
Marque "Bell"..	9.00
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75

Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50

Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	

Uncle Tom.	La cse
Qts....	8.00
Flasks, 24...	8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon..		1.10

Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00

J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....	11.50	12.50

Domaine Tivoli	qts.	pts.
Sauternes	4.00	4.75
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75

J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves...	3.50	4.50

Faure Frères.	qts.	pts.
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00

Jimenez & Lamothe.	qts.	pts.
Sauternes..	6.00	7.00

Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes..	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00

Labour	3.00	3.50

A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
J. Latrille	5.25	6.00
Louis Maignen & Co.	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. — au gallon	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla — La cse	8.50
Amoroso — La cse	11.00
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon	1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon	de 2.00 @ 10.00
Richard Davies.	
Au gallon	1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de	1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de	3.85 à 4.65
Pedro Domecq, au gallon	1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon	1.25 @ 4.50
A la caisse	4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon	1.25
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon	1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca.	La cse
Golden Sherry	6.00

J. P. Pémartin.	
Au gallon	de 2.00 @ 15.00
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado — La cse	15.00
Manzanilla — La cse	12.00
Olorozo — La cse	7.50
Au gallon	1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal — La cse	5.00
Favorita — La cse	6.00
Club — 1870 — La cse	9.00
Amontillado — La cse	12.00
Orange — La cse	8.00
Au gallon	1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry — La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry — La cse.	12.00
"Club" — La cse.	18.00
Selected Old — La cse.	36.00
"Jubilee" — La cse.	50.00
Au gallon	de 1.50 @ 10.00
A. L. Valdespino & Co.	
Au gallon	de 1.25 @ 6.50
A la caisse	de 5.00 @ 15.00
B. Vergara.	
Au gallon	1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon	85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi — (Italien)	7.50
Noilly, Pratt & Co.	7.00
Freund Ballor & Co. — [Italien]	6.75

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein [cruchons]	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00

Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer	1893	6.75
Niersteiner	1893	7.00
Rudesheimer	1893	9.75
Hochheimer	1893	10.50
Orignal Liebfraumilch	1893	12.50
Steinwein in Bocksbeutel	1893	12.50
Rauenthal, own growth	1893	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer	5.75	6.75
Niersteiner	6.75	7.75
Rudesheimer	10.00	11.00
Hochheimer	10.00	11.00
Steinwein	11.00	12.00
Liebfraumilch	14.50	15.50
Johannisberger	17.00	18.00
Royal Scharzberg	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Sparkling Hock	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00

Johann Schlitz.		
Bodenheimer	6.00	.....
Hohnheimer	6.50	.....
Laubenheimer	7.00	.....
Niersteiner	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger	6.75	7.75
Niersteiner	7.75	8.75
Hockheimer	9.00	10.00
Rudesheimer	9.00	10.00
Liebfraumilch	14.00	15.00
Rudesheimer Berg	15.50	16.50
F. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.00	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Dubonnet.	La cse
Litres	12.00
Quina Excelsior — 15 litres	13.50
Red-Heart	9.00
Vin Mariani	10.00
Vin St-Léhon	8.50
Vin St-Michel	8.50
Vin Vial	12.50
Vino Don Lorenzo	7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.	
Screw top, 24 flasks	7.50
Screw top, 48 flasks	8.25
Screw top, 64 flasks	9.00
"Owl" Brand Rye.	
Screw top, 24 flasks	6.25
Screw top, 48 flasks	7.25
Perfection Brand Rye.	
Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass	6.50

Corby	La cse
I. X. L. — qts.	7.00
Purity — qts.	6.50
Purity — Flasks—32s.	7.50
Canadian — qts.	5.00
Canadian — Flasks—32s.	6.00

Whiskey Blanc "Corby".	
Quarts — 12 bottles	5.00

Hamilton Distillery Co.	Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	La cse
Imperial qts — 12 flasks	7.50
Amber qts — 12 bottles	5.50
Pints — 16 flasks	6.00
Half Pints — 32 flasks	6.50
Special Pocket — 36 flasks	6.50
Quarter Pints — 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	La cse
Quarts — 12 bottles	7.00
Pints — 16 flasks	7.50
Half Pints — 32 flasks	8.00
Quart Pints — 64 flasks	9.00

RYE

Royal Rye	25 U. P.	2.25
Royal Malt	25 U. P.	2.25
2 Star Rye	40 U. P.	1.75
2 Star Malt	40 U. P.	1.75
Rye 4 ans	25 U. P.	2.40
Rye 5 ans	25 U. P.	2.50
Rye 7 ans	35 U. P.	2.75

Monopole Rye.	
Quarts	7.00
16 flasks	7.50
24 flasks	6.50
32 flasks	8.00
48 flasks	9.00

Royal Rye	La cse
Quarts	7.00
16 flasks	7.50
32 flasks	8.00
48 flasks	8.50

Shield Rye	La cse
Quarts	6.00
16 flasks	6.50
32 flasks	7.00
48 half flasks	7.50

Jos. E. Seagram.	La cse
"Star"	
"Old Times"	
White Wheat	
No "83"	

	Le gal
Old Times	
White Wheat	

Hiram Walker & Sons.	La cse
Canadian Club, 5 years old. qts	9.00
Canadian Club. Flasks, 16s	9.50
Canadian Club. ½ Flasks, 32s	10.00
Imperial qts	7.50
Imperial. Flasks 16s	8.00
Imperial. ½ Flasks 32s	8.50
	au gal.
Canadian Club—5 years old	3.60
Imperial	2.90
Rye — 25 U. P.	2.25
Malt — 25 U. P.	2.25

Wilson	La cse
Empire Rye — qts.	8.00
Empire Rye — flasks	9.00
Empire Rye — ½ flasks	10.00
Liquid Sunshine	7.00
Moonlight — qts.	6.00
Moonlight — Flasks 16s	6.50
Moonlight — Flasks 32s	7.00
Moonlight — Flasks 36s	7.25
Moonlight — Flasks 64s	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co.	1 cse	5 cses
O'Gilvie, quarts	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky]	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts	7.50	
Pts	8.50	

24 flasks.. .... 8.50
12 Imp. Flasks.. .... 11.00
24 Imp. 1-2 flasks.. .. .. 11.50
Au gallon.... 6 à 7 O. P... 3.90 @ 4.00

Bulloch, Lade & Co. — La cse
Loch Katrine.. .. .. qts.. 7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks.. 9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label.. .. .. 9.50
Extra Special Gold Label.. .. .. 11.00

Burns, Leslie & Co.
Gleneil.. .. .. qts.. 6.00

Peter Dawson — La cse
Perfection.. .. .. 9.75
Special.. .. .. 10.50
Extra Special.. .. .. 9.50
Liqueur.. .. .. 12.25
Old Curio, 20 years old.. .. .. .. 14.50
Au gallon.. .. .. 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd. — La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts. 8.75
"Special".. .. .. qts. 9.25
Blue Label.. .. .. qts.. 9.75
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... .. qts.. 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu — La cse
Quarts.... .... 9.50

Alex. Ferguson & Co. — La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts. 10.00

Graham, Davy & Co. — La cse
Loch Carron. .. .. qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse
Claymore... .. .. qts.. 9.50
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 13.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon
1 caisse.. .. .. 10.25
5 caisses.. .. .. 9.75
10 caisses.. .. .. 9.50

Glenfinnart
1 caisse. 10.75
5 caisses. 10.50
10 caisses.. .. .. 10.00

Haig & Haig — La cse
★★★... .. .. 9.50
★★★★★.... .... 15.00
Liqueur.. .. .. 16.00
Bleu Blanc Rouge.. .. .. 9.50

J. & R. Harvey. — La cse
R. O. S... .. .. 12.50
Fitz James.. .. .. 10.00
Hunting Stewart... .. .. 9.00
Jubilee.. .. .. 8.50
Old Scotch.. .. .. 7.50
Au gallon... .. .. 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Quarts.. .. .. 7.75
Flasks... .. .. 8.75
Imperial Quarts. 11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P.. .. .. .. 3.75

D. Heilbron — La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts.. 7.50
King's Liqueur.. .. .. qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse
"Old Mull" Blend... .. .. 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... .. .. 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal
1 étoile. 4.00
2 étoiles... .. .. 4.25
3 étoiles... .. .. 4.50
4 étoiles... .. .. 4.75
5 étoiles... .. .. 5.00

Jas. Menzies. — La cse
Auld Scottie 9.50
Great Scot 9.50
MacPherson, qts. 7.50
" 24 flks. 8.50
" 48 1-2 lfks. 9.50
Queen's choice 8.00
Royal Victoria 8.50
Au gallon 3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts.. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts.. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.. 10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.. 10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts.. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts.. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.. 8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.. 9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.. 11.25
Heather Dew 48 Flasks 12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.. 9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.. 10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.. 9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.. 9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.. 12.50
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes.. 12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.. 12.50

Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts. 3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves. 3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves. 3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal. 3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts. 3.65
Heather Dew Proof. . Octaves. 3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves. 3.85
Heather Dew Proof . . Gallon. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct. 4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct. 4.25
Special Res. Scotch Proof Gal. 4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts. 3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves 3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves 3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon 3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts. 4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct. 4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct. 4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal. 5.00

Wallace Moir,
Imperial Quarts. 12.00

Alex. McArthur & Co.
Quarts.. .... 7.00
Flasks.... .... 8.00
Imp. Quarts... .. .. 10.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
Black Horse.. .... 7.50
Extra Special.. .... 9.00
Freedom... 10,00
Special Liquor cream 11.00

James McNeil. — La cse
Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
24 flasks, Screw top. 7.00
32 flasks, Screw top. 7.50
48½ flasks, Screw top 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. — La cse
Quarts 6.00
24 Flasks 7.00
48 1-2 Flasks. 8.00

Robertson, Sanderson & Co.
"Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50
la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75
Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
Old Private Stock, [20 years old]. 17.50
le gal
Craigdhu... .. ..10 O. P.... 4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10

Special Blend. . .. . 8 O. P.... 4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. — La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse
O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. .. .. 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse
Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

Thorne — La cse
Kilty... .. .. qts.. 9.50
Liqueur.... .. .. qts.. 11.00

John Walker & Sons. — La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. .. — La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. — La cse
Quarts 8.50

Findlater. — La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... .. .. 10.75

Jamishannon... .. .. 1.50

John Jameson & Son. — La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse
1 harpe... .. .. 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

Au gal.
Old Irish . .. . Quarts 3.65
Old Irish .. .. Octaves 3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves 3.85
Old Irish .. .. Gallon 4.00
Special Irish . .. . Quarts 4.75
Special Irish . .. . Octaves 4.80
Special Irish . .. . ½ Octaves 4.90
Special Irish .. .. Gallon 5.00

Old Bushmill. — La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse
★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin. . . . . La cse. 7.50
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

TABAC DE SUMATRA

La première inscription, c'est-à-dire la première vente à l'encan en 1905 des tabacs de Sumatra aura lieu à Amsterdam vers le milieu d'avril.

Ces ventes attirent en Hollande de nombreux acheteurs venant de tous les pays, car c'est là le seul endroit où l'on puisse se procurer les tabacs de Sumatra si recherchés pour les enveloppes des cigares.

La raison de cette popularité c'est que c'est le tabac de Sumatra qui est à la fois le plus économique, celui qui brûle le mieux et qui a la meilleure apparence. Aussi s'en sert-on partout, excepté à la Havane, où les droits d'entrée sont si élevés qu'ils sont prohibitifs. Aux Etats-Unis pour les cigares à bon marché le tabac du Connecticut remplace le Sumatra.

LA COUTUME DE FUMER CHEZ LES ANCIENS

La plupart d'entre nous se figurent ingénument que l'art de fumer a une origine relativement récente. L'article suivant, tiré d'un journal belge, jette de la lumière sur l'antiquité de cette coutume, et nous amène à conclure qu'elle est aussi vieille que le monde. Voici ce que dit notre confrère:

Après avoir lu le très-intéressant ouvrage du professeur O. Comes, intitulé, "L'Histoire du Tabac", nous avons été à même de recueillir de nouveaux renseignements sur la coutume de fumer parmi les peuples de l'antiquité. Il apparaît qu'aux époques les plus reculées, les peuples orientaux avaient l'habitude de fumer, même jusqu'au point de s'enivrer. Quelques auteurs ont même affirmé que Noé s'était enivré en fumant et non en buvant du vin. Herr Lothar Becker, dans son ouvrage intitulé: "Wie raucht die Mansiecht und seitwann" [Comment le genre humain fume et depuis quand], dit que le "Jain" avec lequel Noé s'enivra, était incontestablement une sorte de tabac. Ce mot employé dans l'Ancien Testament signifie fumée.

Herr Becker soutient que le mot "Jain" vient de quelque langue orientale et signifie fumée. Par contre, tous les hommes versés dans la langue hébraïque sont d'accord pour reconnaître que le mot Jain est un mot hébreu signifiant vin; c'est le sens qui a toujours été donné à ce mot dans le passage, où l'ivresse de Noé est racontée.

Que Noé ait fumé du tabac ou toute autre chose, il n'y a aucun doute qu'aux époques les plus reculées, l'homme a eu la coutume de fumer une matière d'une espèce quelconque. Cette coutume est sans contredit plus ancienne que la découverte de l'Amérique. Hérodote, le "Père de l'Histoire", dit que quelques tribus anciennes avaient l'habitude de jeter du chanvre sur des pierres rougies au feu, et de respirer la fumée qui s'en dégageait. Il pense que ces peuplades avaient aussi recours à la fumée, pour nettoyer leurs corps; elles n'avaient pas coutume d'employer l'eau à cet effet.

Les Druides, prêtres des anciens Gaulois et aussi des anciens Bretons, avaient coutume de s'enivrer de fumée, avant d'offrir leurs sacrifices humains. Suivant Plutarque, c'était aussi ce que faisait l'Oracle de Delphes, avant de donner un avis important. Mais la fumée n'était pas seulement employée dans un but d'intoxication. Dans les temps anciens, les médecins la prescrivaient à leurs patients. Elle était considérée comme un remède pour les maladies internes, les maux d'yeux et la toux.

Nous pourrions remplir des pages avec des passages tirés de l'ouvrage du professeur Comes, dans lesquels il cite d'anciens ouvrages de médecine, dont les auteurs préconisent l'habitude de fumer. Les Indiens de l'Amérique du Nord font principalement de l'usage du tabac, un devoir religieux, ainsi que le prouvent les observations des voyageurs.

Nous voyons donc que les Anciens avaient coutume de fumer soit du chanvre, soit différentes herbes, et qu'en Amérique une sorte de tabac grossier était sans doute en usage. A partir du Moyen-Age, on recommandait le stramonium pour soulager les asthmatiques.

L'opuim, dont l'usage est encore si répandu en Orient, n'est pas une chose nouvelle; en fait, l'origine de son usage en Orient se perd dans la nuit des temps préhistoriques, comme l'origine de l'usage du tabac en Occident.

Nous pouvons donc bien conclure que l'usage du tabac est presque aussi ancien que l'homme. Il y a quelques années, on a découvert un cylindre assyrien, sur la surface duquel était peinte l'image d'un roi fumant au moyen d'un petit récipient de forme arrondie, auquel était attaché un tuyau. Herr Becker, dit qu'en Grande-Bretagne, il y avait, depuis l'époque des Romains, de petites pipes connues sous le nom de pipes celtiques. Des pipes de la même espèce exactement ont été trouvées en Asie, et dans des régions où les nations modernes n'avaient pas pénétré avant 1492. Ces pipes étaient faites principalement en métal. Les Babyloniens fumaient aussi, mais leurs pipes étaient d'un plus grand modèle.

Comment, si l'on n'admet pas l'antiquité de la coutume de fumer, peut-on expliquer la découverte de pipes faite en Suisse, il y a quelques années? Ces pipes ont exactement la même forme que nos pipes modernes; mais elles sont en fer. Il est vrai qu'un antiquaire prétend que ces pipes ne servaient qu'à brûler de l'encens en l'honneur des dieux; mais dans ce cas, comment expliquer le grand nombre de ces pipes trouvées depuis dans les maisons de ce pays. Si ces pipes avaient été destinées à cet usage, ou plutôt si tel avait été leur usage exclusif, on n'en aurait certainement pas trouvé un si grand nombre dans chaque maison.

Mantegazza est d'opinion qu'il est absolument ridicule d'affirmer que ces pipes ne servaient qu'à brûler de l'encens dans les cérémonies religieuses.

On trouve des traces de l'usage du tabac dans des pays très-éloignés du centre de la civilisation, en Australie et dans les îles du Pacifique; régions qui n'ont été explorées par des Europens qu'à une époque des plus récentes.

Nous voyons donc que les hommes des régions les plus diverses, sans qu'aucune communication existât entre eux, et uniquement de leur initiative privée, se sont adonnés avec passion à la coutume de fumer. Il est bon de dire que la découverte faite en Suisse de pipes ayant appartenu à des Européens longtemps avant l'ère chrétienne, indique que ceux-ci faisaient usage d'une herbe aromatique quelconque; mais bien entendu, cela ne prouve pas nécessairement que le tabac était connu à cette époque.

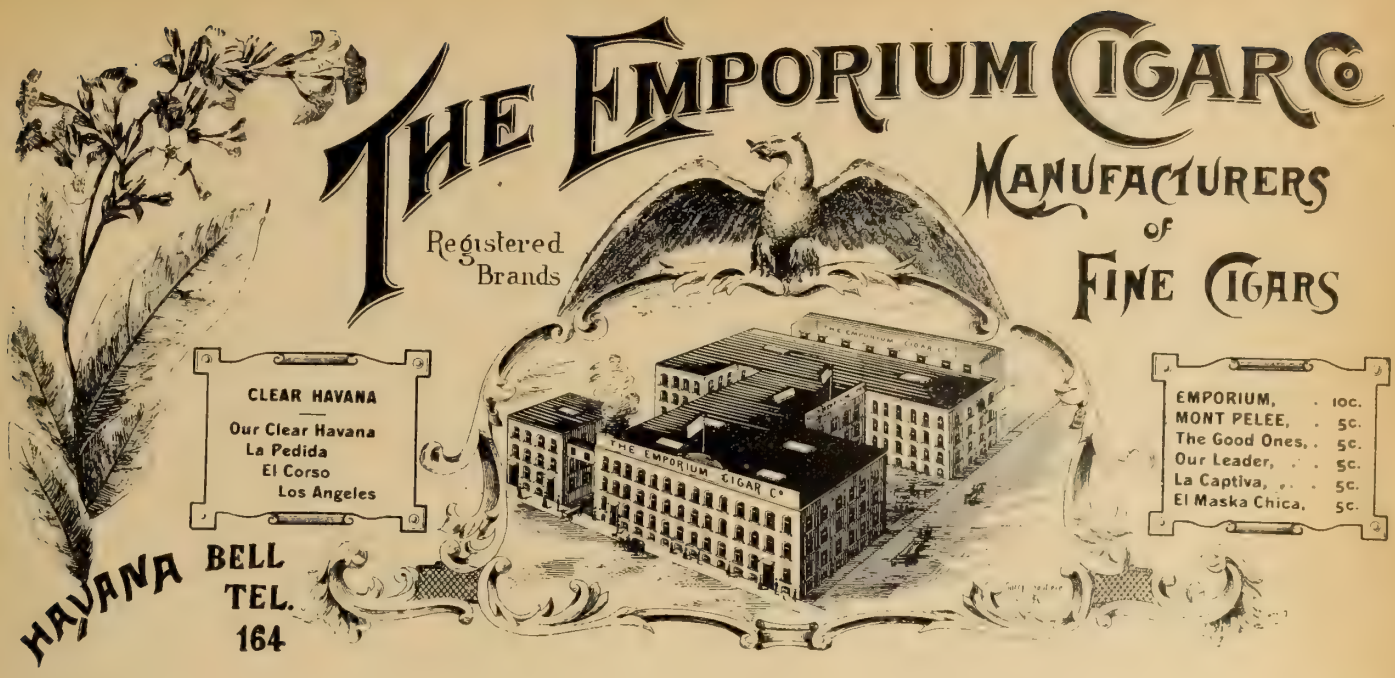

LE

CIGARE "EMPORIUM"

réalise la meilleure valeur que l'on puisse offrir au Consommateur, comme au marchand, dans un Cigare . . . . . .

A 10 CENTS

C'est un fin Cigare: l'arôme en est exquis.

Il est très apprécié des Connaisseurs.

⚜

On le trouve dans tous les Debits de Tabacs de Premier Ordre.

⚜

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

PERSONNEL

— M. Louis Schramm, de la maison Herz Bros., de New-York, importateurs de tabacs, vient de passer plusieurs jours à Montréal.

— M. Max. Stern, de MM. L. Sylvester & Sons, importateurs de tabacs à New-York, a fait récemment une visite chez les manufacturiers de cigares de Montréal.

— M. L. Schaik, de MM. Duys Tobacco Co., de New-York, est de passage à Montréal.

— M. N. Michaëls, de la maison Granda Hermanos y Ca, vient d'arriver à Montréal après un excellent voyage d'affaires dans le Nord-Ouest.

— M. E. I. Waagen, secrétaire-trésorier de la Compagnie B. Houde, Ltée, de Québec, vient de faire un séjour de quelques jours à Montréal.

REVUE GENERAL

Le tabac à fumer Garrick qui vient d'être lancé sur le marché canadien a obtenu, grâce à sa qualité supérieure un très grand et très légitime succès.

Le tabac à fumer Garrick

Le tabac à fumer "Garrick" qui a tout dernièrement été introduit sur le marché canadien est un produit tout-à-fait supérieur; de fait c'est une des marques les plus connues en Angleterre. Ce tabac qui est fabriqué par MM. Lambert & Butler se détaille à 75 cts par boîte de 1-4 de lb. Il laisse une excellente marge de profits au détailleur.

Une visite à Cuba

M. J. Bruce Payne, de Granby, Qué., est revenu, il y a peu de temps, d'un voyage à Cuba. Depuis sa première visite à cette île en 1890, M. Payne a fait plusieurs voyages à la Havane pour y acheter du tabac brut en feuilles devant être employé dans sa manufacture de cigares.

En raison de sa longue expérience des affaires à Cuba, il s'est familiarisé avec les conditions du commerce sur cette île, et le représentant de "Liqueurs et Tabacs" s'est aperçu qu'il était renseigné non seulement sur les questions concernant le tabac, mais aussi sur les affaires Cubaines en général. Sans aucun doute, les connaissances acquises par ses visites répétées aux plantations de tabac, permettent à M. Payne d'apporter plus de soins dans le choix de la feuille de tabac; car il connaît les effets variés que produisent les sols différents des diverses plantations sur la qualité et la classification du tabac.

Il est un fait intéressant à constater, c'est que les feuilles achetées par M. Payne ne sont pas destinées à être employées avant plusieurs années. Il dit lui-même qu'il n'emploie dans sa manufacture que des feuilles de tabacs qui sont restées en magasin pendant au moins deux ans. Un des directeurs du département des cigares "Pharaoh" accompagnait M. Payne dans ce voyage, pour se familiariser avec les méthodes d'achat. Parlant des conditions du marché, M. Payne dit:

"En raison de l'activité peu commune qui se produisit l'année dernière dans le commerce du sucre, et les prix du sucre ayant subi une forte hausse, beaucoup de planteurs cultivèrent moins de tabac et davantage de canne à sucre; comme résultat, les prix du tabac montèrent en concordance. Ceci est particulièrement vrai des tabacs de haut grade, qui croissent dans le sol glaiseux, à couleur foncée, également convenable pour la culture de la canne à sucre.

En conséquence, les tabacs de haut grade, tels que les Remedios, Santa Clara et Manicuragua sont extrêmement rares, leur récolte étant inférieure de plusieurs milliers de balles à celle de l'année dernière; il en résulte que leurs prix se sont élevés d'une manière correspondante. Comme les prix élevés du tabac n'ont été atteints qu'après que la canne à sucre eût été plantée, les prix de la récolte 1905 seront aussi très élevés. Alors la réaction coutumière se produira, les planteurs verront qu'il y a plus d'argent à gagner dans le tabac que dans le sucre, et il est probable que la récolte 1906 sera abondante. Du moins je l'espère, car à cette époque j'aurai besoin de faire de nouveaux achats de tabac que je garderai en stock pour mes cigares "Pharaoh."

"L'élévation des prix de ces tabacs de haut grande eut un effet correspondant sur la qualité secondaire Cappaduras, si populaire pour les lignes à 5 c.; je pense donc que beaucoup de manufacturiers seront dans la nécessité de lui substituer du tabac Brézilien ou Américain. Mais j'espère qu'en allant moi-même à la Havane, je pourrai toujours me procurer un stock suffisant pour répondre à mes besoins."

Mon succès dépend **entièrement** de la qualité de mes cigares.

Je vous enverrai, express payé, 1000 cigares assortis, à votre convenance, aux termes usuels. Au bout de trois mois, je rachèterai, au prix de facture, tout stock non vendu.

Vous **ne pouvez pas** perdre un centin par les termes de l'offre ci-dessus, si vous vous décidez à essayer un lot de 1000.

L'essai détermine exactement la qualité, et vos clients en sont les juges. Si je n'étais pas absolument sûr de la qualité de mes cigares, pensez-vous que j'oserais faire une pareille offre ?

Spécifiez : les "PHARAOHS" = 10 cents,
les "PEBBLES" = = 5 cents.

J. BRUCE PAYNE Limited,
GRANBY, P. Q.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-
recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers
renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s..	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, Bouts en papier, en liège ou en or, bte de 600, 3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.05
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lb. cartoons....	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. ..1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. ..1/20....	24.00
Little Perfectos. ..1/20....	26.00

El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pededa	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
Champlain	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict.	1/20	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/10, boîtes 5 lbs.	40
Petit Havane, 1/5, boîtes 12 lbs.	40
Quesnel, 1/8, boîtes 5 lbs.	60
Quesnel, 1/2, quantité à volonté.	55
Côté's choice mixture, 1/4 tin.	75
Côté's choice mixture, 1/2 tin.	70
Côté's choice mixture, 1 lb.	65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

"Quant à l'aspect général de la Havane, je suis enchanté," continue M. Payne, "des améliorations qui y ont été faites. Aujourd'hui la Havane est une ville salubre, propre et bien tenue; l'installation d'un système sanitaire en a presque entièrement extirpé la fièvre jaune. Il est vrai que c'est un pays absolument Espagnol, et il n'y a pas une personne sur dix qui y comprenne l'Anglais.

Mais de nombreuses maisons de Boston et de New-York ont établi des succursales à la Havane, ce qui rend possible la transaction des affaires, sans le secours d'un interprète."

"La Havane a besoin d'un hôtel américain, avec un service et une cuisine à l'américaine, si cet hôtel était construit, il aurait une bonne clientèle, car le nombre des touristes qui visitent Cuba augmente chaque année."

Mariage

Le 27 février, à St-Benoit-Labre, Amqui, a été célébré le mariage de M. Wellie Pampalon, voyageur de la maison Joseph Côté, grand négociant en tabacs de Juébec avec Mlle Loretta Goetz.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Ant. Pampalon, frère du marié et curé du Cap Rouge.

C'est M. Joseph Côté qui servait de témoin au marié.

Nous souhaitons aux nouveaux époux une longue existence de bonheur.

Voulez-vous un bon cigare à 10 cents? Prenez le cigare "Emporium"; c'est un des cigares les plus appréciés des fumeurs. Avec lui la clientèle est toujours satisfaite. Aussi tous les établissements qui se respectent tiennent ce cigare en stock. Donnez un ordre d'essai à l'Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe.

Parmi les cigares à 5 cents, le Mont Pelée s'est acquis une renommée enviable. Les fumeurs les plus difficiles à satisfaire apprécient les qualités de ce cigare, d'une fabrication parfaite.

Voulez-vous vous en convaincre par vous-même? Donnez un ordre d'essai à l'Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe; vous n'aurez pas à le regretter.

L'INDUSTRIE DU TABAC EN FRANCE

[Suite]

III. — *Tabac à fumer.*

Le tabac destiné à la confection des cigarettes ou à être consommé en pipes est désigné sous le nom de scaferlati. Dans la composition du scaferlati ordinaire, qui est de beaucoup celui dont la consommation est la plus forte, il entre environ 46 % de tabac exotiques (Kentucky, Ohio, Maryland, Hongrie, etc.), et 54 % de tabacs indigènes du Pas-de-Calais, de la Dordogne, de la Gironde, de la Meurthe-et-Moselle, etc.

Les préparations successives qu'il occasionne sont: *a*, le coupage, l'époulardage et la mouillade; *b*, le hachage; *c*, la torréfaction; *d*, le séchage et la mise en masse; *e*, le paquetage et l'emballage.

a) *Coupage, époulardage et mouillade.* — L'opération dite coupage et écabochage consiste à couper les pédoncules des feuilles, et a pour but d'éviter dans le scaferlati la présence de morceaux de côte trop gros. Les caboches enlevées représentent de 3 à 7 % du poids des manoques; une partie de ces résidus est employée dans la composition des produits à prix réduits.

Ensuite on procède à l'époulardage, mouillade et capsage, de la façon que voici: on mouille une première fois à 10 % d'eau salée, afin de rendre les tabacs plus souples et plus faciles à manier, sans production de débris; après une journée de séjour en masse, le tabac est époulardé,, c'est-à-dire les manoques ouvertes et les feuilles séparées les unes des autres. On mouille de nouveau au mouilleur mécanique et on doit obtenir un taux d'humidité de 28 %; puis nouvelles mises en masses pendant vingt-quatre heures, et ensuite capsage. Cette dernière opération a pour but de disposer les feuilles parallèlement les unes à côté des autres; elle est indispensable pour éviter au hachage la production des fragments appelés *buches ou aiguilles.*

On voit par là que ces différentes manipulations sont longues, pénibles et ménagent peu le tissu des feuilles; on les a peu à peu simplifiées et elles se réduisent aujourd'hui à un époulardage à sec, sommaire, suivi d'une mouillade par immersion, après lesquels les feuilles sont placées allongées dans des paniers en osier, ou des chariots à claire-voie, servant pour le transport au hachage.

b) *Hachage.* — Le hachoir de scaferlati se compose essentiellement d'une lame tranchante mobile, devant un cadre rectangulaire parfaitement dressé, appelé *embouchure,* qui constitue la face extérieure où se place le tabac Les parois supérieure et inférieure sont formées par des toiles sans fin, passant chacune sur plusieurs rouleaux dont l'un est moteur. Divers organes permettent d'étendre les toiles qui vont en se rapprochant vers l'avant. Il en résulte que la charge introduite à l'arrière de la caisse est entraînée par les toiles et maintenu de plus en plus serrée en arrivant vers l'embouchure. Une roue à crochet commande le mouvement des rouleaux et permet de régler l'avance du tabac.

[A suivre.]

ÉTABLI EN 1887

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.
Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902

JOS. COTE,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS

186-188, rue St-Paul, - QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs, tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis à Cigares et a Cigarettes, Sacs à Tabac pour toutes les Bourses. Cigares et Cigarettes Importés et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boites. Importes et Domestiques.

N. B.—Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons, Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions Libérales. Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général, 1272. Phone Privé, 2438.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui d sirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba ;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la Republique est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIO LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. Boîte de Poste, 374.

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique : POR LARRANAGA. Code Telégraphique A.B.C., (4e Edition.)

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

C.P.C.

MAI 1905
No 5

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

La qualité du cigare DIXIE
l'a placé au rang des cigares
les plus populaires du pays.

Manufacturé et garanti par
MILLER & LOCKWELL,
QUEBEC.

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

1842 **Buvez de la Bonne Eau** 1905

BASSIN DE VICHY

SOURCES ST-LOUIS

A ST-YORRE.

Souveraine et sans rivale
dans les Affections : . .

ESTOMAC **GOUTTE**
GRAVELLE **DIABETE**

Pour éviter les contrefaçons,
Exigez la marque . . . .

TREFLE ROUGE

Hautement recommandée
par les médecins . . . .

DIGESTION ASSUREE.

Cette Eau est la plus Effervescente du Bassin de Vichy.

En Vente chez tous les Marchands de Liqueurs et les Pharmaciens.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Seuls Agents, Montréal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra-ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV — MONTREAL, MAI 1905 — No. 5.

Assemblée Générale

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de

Montréal.

Mercredi, 3 Mai, 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

Monument National

General Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Wednesday, the 3rd of May 190

At 3 P.M. sharp

in the

Monument National

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE, *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PRES. HON.

LOUIS POIRE
VICE-PRES.

VICTOR BOUGIE,
TRESORIER

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { *BELL, MAIN 4187,* / *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 29 Avril 1905.

MONSIEUR. — **L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 3 Mai 1905, à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National**, No. 218 rue St-Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maitre-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

General Meeting

MONTREAL, April, 29th. 1905.

SIR.—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 3rd of May, at 3 p. m. sharp, in the **Monument National**, No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

Scotch Whisky de Dewar

" Le plus parfait de tous les Whiskies."

Brandies de Otard, Dupuy & Co.

" Aussi purs qu'un Brandy peut l'être."

Port "Admiral" de Dow

" 20 ans d'âge, et nous le garantissons."

Liqueur "Advocaat" de Warnink

" L'amie de l'homme faible."

Vin Tonique "Red-Heart"

" Remonte les systèmes ébranlés."

Champagne "Dry-Royal"

"Aussi bon que le plus cher et exactement à moitié prix "

Bourgognes de Chauvenet

(Mousseux et non mousseux)

" Sans Rivaux."

Cidre Mousseux "Apple-Blossom"

" Bon jusqu'à la dernière goutte."

"Un rival du Champagne."

Nous avons d'autres bonnes choses, mais l'espace ne nous permet pas de citer leurs noms ici. Ecrivez-nous pour avoir les prix.

J. M. DOUGLAS & CO.,

MONTREAL.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

L. A. LAPOINTE
Secretary.

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'Assemblée générale mensuelle des membres de l'Association a eu lieu le 5 avril, au Monument National, sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Etaient présents:

MM. W. Dépatie, L.-A. Lapointe, J.-A.-A. Ayotte, C.-P. Dumas, Joseph Clément, Joseph Cusson, C.-R. Willis, P.-N.-H. Thibeault, D. Lachapelle, O. Toupin, Joseph Bariteau, Paul Lalonde, Joseph Cayer, A. Côté, James McCarrey, Elie Chapdelaine, A. Crépeau, F.-A. Chagnon, Narcisse Trudeau, Joseph Lamarche, Joseph Boyer, P. Vincent, U. Crépeau, Paul Cazelais, Nap. Tremblay, Amédée Parent, Naz. Gauthier, W. Méthot.

Les minutes de la dernière asemblée sont lues et ratifiées.

Quelques questions sont soulevées relativement aux amendements à la loi des licences. Le secrétaire informe l'assemblée que l'ajournement de la législature va avoir pour effet de nous donner le temps d'étudier plus avantageusement les différents projets d'amendements qui nous sont soumis.

Il est cependant probable que ces amendements **ne seront pas en force** cette année, au moins pour une grande partie.

Après quelques affaires de routine et la lecture des noms des nouveaux membres admis depuis la dernière assemblée, l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Une assemblée du Bureau de Direction a eu lieu le 4 avril sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Etaient présents, les messieurs suivants: Ls. Poiré, Victor Lemay, H. A. Dansereau, Joseph Bariteau, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, James McCarrey et le secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Soumises et lues, les correspondances suivantes de MM. N. L. Duhaime, E. Chénier, O. Carbonneau, Isaïe Damfousse et A. Brosnan. Re. Loi des Licences: Emile Gagnon, The Tuckett Cigar Coo., N. L. Duhaime, D. Masson et Cie, Joseph Daignault, L. O. Grothé et Cie, Re. Contribution: Liqueurs et Tabacs, Re. Liste des membres de l'Association.

Puis les comptes sont soumis et adoptés.

Les démissions comme membres de messieurs Joseph Pitre, W. Corbeil, Charles Pagé et Albert Dubreuil sont soumises et acceptées.

Il est résolu de ne pas accepter les démissions des membres suivants: H. Lafleur, F. X. Lafleur, J. A. Sauvé, J. G. Vinet, H. Garlépy, Henry H. Ingram, attendu qu'elles ne sont pas en conformité avec l'article XXX de nos règlements.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

The General Monthly Meeting of the Licensed Victuallers' Association of Montreal, was held at the Monument National, April 5th, Mr. Amédée Blondin presiding:

Were present:

MM. W. Dépatie, L. A. Lapointe, J. A. A. Ayotte, C. P. Dumas, Joseph Clément, Joseph Cusson, C. R. Willis, P.N.H. Thibeault, D. Lachapelle, O. Toupin, Jos. Bariteau, Paul Lalonde, Jos. Cayer, A. Côté, James McCarrey, Elie Chapdelaine, A. Crépeau, F. A. Chagnon, Narcisse Trudeau, Joseph Lamarche, Joseph Boyer, P. Vincent, U. Crépeau, Paul Cazelais, Nap. Tremblay, Amédée Parent, N. Gauthier, W. Méthot.

The minutes of the last meeting were read and ratified.

Various questions relating to the amendments of the License Laws being discussed, the secretary informs the members that the Legislature being about to adjourn the amendments which are proposed can be studied at length.

However, it is likely that most of these amendments will not be put in force this year.

After discussing current business and reading the list of newly admitted members the meeting adjourns.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS

A meeting of the Board of Directors was held April 4th, Mr. A. Blondin presiding.

Were present MM. L. Poiré, Joseph McCarrey, N. Tremblay, J. Bariteau, N. Gauthier, H. Dansereau, V. Lemay and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting are read and ratified.

Letters from MM. N. Duhaime, E. Chénier, O. Carbonneau. I. Dampfousse, A. Brosnan, Re. License Laws: E. Gagnon, The Tuckett Cigar Co., N. Duhaime, D. Masson & Cie, J. Daignault, L. O. Grothé & Cie, Re. Contribution, "Liqueurs et Tabacs". Re. List of members of the Association.

Various accounts are approved.

The resignations of Messers W. Corbeil, A. Dubreuil, J. Pitre, C. Pagé are accepted.

It is decided not to accept the resignations of Messrs. H. Lafleur, F. Lafleur, J. A. Sauvé, J. Vinet, H. Gariépy, H. Ingram as they are not in conformity with by-law &XX. It is proposed by M. Naz. Gauthier, seconded by Mr. N. Trmeblay, that following persons be admitted members of the Association.

VEUVE CLICQUOT

VEUT DIRE

Champagne

Mais il n'y a qu'un

CHAMPAGNE

Qui s'appelle

VEUVE CLICQUOT

En vente dans tous les principaux Clubs, Hotels, Restaurants et Cafés.

F. X. ST-CHARLES & CIE,

39-41-43 RUE ST-GABRIEL. Seuls Agents pour le Canada et Terreneuve

MONTREAL.

Il est proposé par M. Naz. Gauthier, secondé par M. Nap. Tremblay, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association: MM. N. L. Duhaime, hôtelier, Sabrevois,; J. D. Latour, hôtelier, 196 Mont-Royal Est, Delorimier; Motard, Fils et Senécal V. et L., 5 Place Royale. — Adopté unanimement.

Le secrétaire soumet une liste complète des membres qui doivent des arrérages y compris la contribution de l'année 1905. Le Comité examine nom par nom cette liste et décide de rayer plusieurs noms dont les adresses sont inconnues.

Quant à ceux qui doivent des arrérages et dont les adresses sont connues, et que le comité marque de la lettre L, le secrétaire reçoit instruction formelle, [leur compte de contribution dûe leur ayant été envoyé], de mettre la collection de ces contributions entre les mains des avocats de l'Association.

La question d'un projet de tarif de droit de licence est discutée, et après discussion, il est unanimement résolu d'approuver le projet suivant qui a été déjà soumis au Tré-

Evaluation.	Droits.
Jusqu'à $600..	$400
Jusqu'à $600 à $800 inclusivement	600
De $800 à $2000....	800
De $2000 à $5000....	1000
De $5000 à $10,000	1200
De $10,000 et plus....	1400

Après discussion sur les probabilités des amendements à la loi des licences, l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Une assemblée du Bureau de Direction a eu lieu le 21 avril sous la présidence de M. Amédée Blondin; sont présents: MM. L. A. Wilson, président de la Fédération, Nap. Tremblay, Jas. McCarrey, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, Victor Lemay et le Secrétaire. Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Les correspondances suivantes sont soumises et lues, de MM. L. A. Wilson, A. Brosnan, G. A. Bergeron, André Léger, Nap. Massie, Noé Cloutier, hôteliers d'Iberville, Re. Amendements à la loi des licences; de MM. J. A. Lavigne, P. Beaudoin, Jos. Houde, H. Lafleur, C. Laplante, C. Delorme, H. Corby Re. Contribution; de "Liqueurs et Tabacs" Re. U. Crépeau.

Proposé par Naz. Gauthier, secondé par Nap. Tremblay, que MM. F. R. Labonté, hôtelier, Magog, Delorimier; et Jos. Toupin, hôtelier, 773 rue Ontario, soient admis membres.— Adopté unanimement.

Il est résolu unanimement de rayer de la liste des membres les noms suivants dont les adresses sont inconnues.

H. M. Patterson, W. Weyland & Co., F. D. Lavigueur et C. A. Lapointe, en y substituant Joseph Toupin.

Plusieurs comptes sont soumis et adoptés.

La question de la loi des licences étant discutée, M. Wilson et le Secrétaire soumettent plusieurs amendements projetés qui sont dans plusieurs cas approuvés et, dans d'autres cas, instruction est donnée au Secrétaire de les réfuter. Des notes sont prises dans tous ces cas et il est définitivement résolu que le Secrétaire se rende à Québec, dès lundi, pour soumettre à ce de droit que certains amendements ne peuvent être acceptés, surtout celui qui regarde le prix des licences, puis l'assemblée s'ajourne.

Le Byrrh Wine comme apéritif et tonique, est un vin difficile à détrôner. Il a conquis d'emblée la première place auprès des connaisseurs et, à en juger par l'augmentation constante des ventes, il faut tous les jours de nouveaux adeptes.

Mr. N. L. Duhaime, J. D. Latour, Motard, fils ,et Senécal.

The Secretary submits a complete list owing back dues including contribution for 1905. This list being examined, it is decided to write off several names, their addresses being unknown.

As to those who owe back dues and whose addresses are known, the secretary is instructed to place the accounts in the hands of the lawyers of the Association for collection.

The question of a rate for licenses is discussed and it is unanimously resolved to approve the following scale which has already been submitted to the Treasurer.

Evaluation.	Fees.
From $600 inclusively..	$400
$600 to $800..	600
$800 to $2,000	800
$2000 to $5000	1000
$5000 to $10000	1200
10000 and over..	1400

After a further discussion relating to amendments of the License Laws the meeting adjourns.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS

A meeting of the Board of Directors, held April 21st. Mr. A. Blondin presiding. Were present: Messers. L. A. Wilson, president of the Federation, N. Tremblay, Jas. McCarrey, Jos. Bariteau, N. Gauthier, V. Lemay and the Secretary.

Letters from Messers A. Brosnan, G. A. Bergeron, L. A. Wilson, A. Léger, N. Massie, N. Cloutier, hotel-keepers of Iberville. Re. Amendments to License Laws, J. A. Lavigne, P. Beaudoin, J. Houde, H. Lafleur, C. Delorme, N. Corby, C. Laplante. Re. Contribution, "Liqueurs & Tabacs". Re. U. Crépeau.

It is propsed by Naz. Gauthier, seconded by Nap. Tremblay, that Messrs. F. Labonté, hotel-keeper, Magog, and Jos. Toupin, hotel-keeper, 773 Ontario, be admitted.—Carried.

It is unanimously resolved to write off the membership list following names no address being known:

H. M. Patterson, N. Weyland & Co., F. D. Lavigueur, C. A. Lapointe substituting Joseph Toupin.

Various accounts are accepted. The question of the license law being discussed, M. Wilson, the secretary, suggest various amendments which in some cases are approved and in other cases the Secretary is instructed to refute. Notes are taken in each case and the secretary is instructed to go to Quebec on Monday to show why certain amendments cannot be accepted especially the one concerning the price of licenses. The meeting then adjourns.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée dans une autre page, des liqueurs de la maison Laporte, Martin et Cie Ltée.

Relativement à la vente des whiskeys Ecossais Mitchell et des Cognacs Richard, MM. Laporte, Martin et Cie Ltée, se félicitent d'avoir reçu pour Pâques une affluence de commandes telle que le placement va dépasser leurs prévisions les plus optimistes.

A ce sujet faisons remarquer aux débutants, aux jeunes, de ne pas manquer de se procurer ces marchandises, s'ils ne veulent pas se laisser battre en brèche par des concurrents plus empressés qu'eux de se rendre aux désirs du consommateur avisé.

Les Bourgognes F. Chauvenet

L'augmentation dans les ventes des vins de Bourgogne de la maison F. Chauvenet est constante. Sans crainte de contradiction, on peut dire que c'est la marque la plus en vue tant au Canada qu'aux Etats-Unis pour les vins de Bourgogne

L'assortiment comprend tous les grands crus de la Bourgogne, ainsi qu'un superbe choix de vins mousseux.

La maison J. M. Douglas & Co. a la représentation des vins F. Chauvenet pour le Canada et s'empressera de fournir des renseignements à ceux qui lui en feront la demande.

Resultat sans Parallele!

Importations en 1904 du

CHAMPAGNE de

G. H. Mumm & Co.

131,330 Caisses

La plus grande quantité qu'aucune marque ait jamais importée dans l'histoire du commerce des Champagnes. . . . . .

Important. — En ordonnant de l'Extra Dry de Mumm, voyez à ce qu'il porte une Capsule Colorée en Rose et une Etiquette avec le nom des agents Canadiens. . . . . .

S. B. TOWNSEND & CO., = = Montreal.

SCOTCH WHISKY

'Mountain Dew'

De SANDERSON

Le whisky le plus exquis au monde. Pur, vieux et moëlleux. Il n'est égalé en arôme par aucune marque de whisky vendu au même prix. Le "Mountain Dew" de Sanderson est la plus ancienne marque de whisky en Ecosse ; il a une vente plus forte que n'importe quel whisky écossais dans le monde entier.

Pour échantillons et prix adressez-vous à

S. B. TOWNSEND & CO.

Seuls Agents pour le Canada. MONTREAL.

CAUSES REMISES

Les causes des commerçants de vins et liqueurs du gros poursuivis pour non-paiement de la licence avaient été fixées au mercredi 19 avril. Elles ont été ajournées pour diverses raisons, toutes très plausibles peut-être, mais elles ont été ajournées une troisième fois.

Nous croyons savoir que plusieurs personnes que ces causes intéressent et un certain nombre de témoins faisaient également acte de présence pour la troisième fois à l'appel des causes et qu'elles se plaignent très vivement d'être aussi souvent dérangées pour rien; leur temps est précieux et on le leur fait perdre.

Il nous semble que des causes de ce genre devraient être expédiées plus promptement, on éviterait ainsi non seulement de déranger inutilement ceux qui ont besoin d'être à leurs propres affaires mais encore bien des dépenses.

Il serait plus simple et plus pratique encore que ceux qui font le commerce des vins et des liqueurs se conforment à la loi en payant leur licence; ils s'éviteraient ainsi à eux-mêmes bien des ennuis et des tracas.

Nous tenons de bonne source qu'à l'avenir tous ceux qui offriront en vente des vins et des liqueurs se verront dans l'obligation de payer le montant de la licence fixé par la loi et que la loi sera strictement et rigoureusement appliquée à tous les délinquants.

S'il y a eu quelque relâchement dans le passé sous ce rapport, il est à espérer qu'il ne se renouvellera plus et que les officiers chargés de faire respecter la loi se montreront à la hauteur des devoirs qui leur incombent.

LA SITUATION COMMERCIALE

La situation du commerce de gros des vins et liqueurs n'a guère changé depuis le mois dernier.

Les affaires sont relativement calmes; elles se ressentent encore de la mauvaise saison d'hiver et la température actuelle n'est guère faite pour les activer.

La plupart des maisons de gros recevront d'ici quelques semaines par steamers directs une partie de leur approvisionnement pour le printemps ainsi que les commandes d'importation de leurs clients et procéderont dès lors aux livraisons.

UNE ANTITOXINE DE LA NONCHALANCE

Par Hugo Erichsen

Si les expériences relatées récemment dans un numéro du "Muenchener Medicinische Wochenschrift," donnent des résultats probants, la fatigue et l'épuisement des forces seront choses du passé. Pour chasser le besoin de dormir, il sera simplement nécessaire de boire une antitoxine [une substance qui neutralise un poison], qui redonne de la vigueur, si exténué que l'on soit. Dès lors, on ne saura plus ce que c'est qu'un agent de police somnolent, et la vitesse des messagers de cour sera comparable qu'à celle du Mercure ailé lui même. Les femmes qui aiment à parler pourront se livrer sans retenue à leur goût pour le bavardage, et raviver l'intérêt pour leurs victimes, qui commençait à languir, au moyen d'une injection hypodermique du nouveau stimulant. Les employés de manufactures et de bureaux déploieront une grande activité, lorsque l'inspecteur vigilant fera sa tournée, armé d'une seringue remplie du nouveau sérum, ainsi appelé à cause des éléments liquides du sang qui le forment.

En vérité, quand on y pense, les applications de cette découverte merveilleuse seraient presque sans limite. Les chevaux de course, ranimés par l'antitoxine, seraient sûrs de gagner, les armées pourraient accomplir des marches forcées pour changer une défaite en victoire, et les fidèles ne s'endormiraient pas à l'église pendant un sermon aride.

Peut-être que, dans un avenir éloigné, ce sera une politesse que d'offrir à quelqu'un une dose d'antitoxine, toutes les fois qu'on le verra bâiller ou montrer quelque signe de faiblesse; de même qu'il y a quelques siècles il était de bon ton d'offrir une prise de tabac.

Mais, parlons sérieusement; si nous en croyons l'autorité éminente mentionnée plus haut, le docteur Wolfgang Weichardt, de Berlin, a enrichi la science de la physiologie d'une découverte très importante, qui est destinée non seulement à rendre service aux acrobates, mais aussi à soigner la neurasthénie, maladie mieux connue sous le nom de prostration du système nerveux, et les convalescents relevant de maladies aigües. En résumé, voici comment on peut décrire les expériences faites par le docteur: il faisait reculer, sur un tapis rugueux un cochon d'Inde, en le tirant au moyen d'une ficelle, jusqu'à ce qu'il n'offrit plus aucune résistance et qu'il fût complètement épuisé. Alors l'animal était stimulé par un courant électrique, jusqu'à ce qu'il fût dans un état d'empoisonnement produit par un poison qu'il génère lui-même. Pendant l'expérience, la température du corps du cobaye tomba de 39,2 à 34,8 degrés Celsius. Quand l'animal fut complètement à bout de forces, on le tua. Aussitôt après, la toxine [ou poison] fut retirée des muscles broyés. Après séchage dans le vide, la toxine était sous forme d'écailles d'un brun jaunâtre, peu stables et qu'il fallait conserver dans des tubes de verre cachetés, et de préférence dans de l'air liquéfié. Cette toxine injectée dans le corps d'autres cobayes produit des symptômes d'épuisement, suivis de mort dans l'espace de vingt-quatre heures. On ne peut pas retirer le même poison des muscles d'animaux non exténués par la fatigue.

L'antitoxine de Weichardt se produit à la manière de celle de la diphtérie, obtenue en injectant le microbe dans l'appareil de circulation du sang des chevaux. Après séchage dans le vide, les écailles — à l'encontre de celles du poison — sont stables; en fait, la substance conserve son énergie active même après plusieurs mois. Elle est facilement absorbée par l'estomac, mais en général on l'injecte sous la peau au moyen d'une seringue à injections hypodermiques.

Ils est établi que dix milligrammes de toxine sont neutralisés par un dixième de milligramme d'antitoxine. De petits animaux, sur lesquels des injections ont été pratiquées, sont demeurés dans des conditions parfaitement normales, quand on leur faisait prendre une dose d'antitoxine; au contraire ils succombaient aux effets du poison, lorsque l'antitoxine ne leur était pas administrée.

Après avoir pris quatre doses d'antitoxine d'un quart de gramme, en pastilles, une jeune femme a pu porter, un poids de deux kilogrammes [4 livres 2 1-5], sur un espace de 2,473 mètres [2710 verges], alors qu'auparavant elle ne pouvait porter le même poids que sur un espace de 1533 mètres seulement [1676 1-2 verges]. L'ingestion de l'antitoxine, n'a produit aucun désordre dans son organisme; au contraire, il en est résulté une augmentation de vigueur et d'énergie. Les résultats obtenus par le docteur Weichardt sont basés sur un grand nombre d'expériences.

La demande pour le Club Soda et pour le Ginger Ale importés de la maison Cantrell & Cochrane a été tellement forte pendant la saison d'hiver que MM. John Hope & Co. se sont vus dans l'obligation de suppléer aux commandes d'importation reçues à l'automne.

Changement d'Adresse

Nous désirons appeler l'attention des hôteliers sur le fait qu'à partir du 1er mai l'adresse des magasins de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd. sera au No 773 de la rue Craig. C'est là incontestablement où l'on peut se procurer la plus grande variété de fournitures diverses de bar aux plus bas prix du marché.

· ANNONCE SPECIALE ·

Pas un marchand ne devrait se trouver depourvu de ces marques bien connues de Whisky

ROYAL

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

MAPLE LEAF

Canadian Rye Whisky

BOUTEILLES ET FLASKS

WHITE WHISKY

Verres transparents — Pintes seulement.

Nos Whiskies sont tous des produits d'âge, mûris en fûts et embouteillés en entrepôt, sous la surveillance du Gouvernement.

Voyez à ce que l'Etampe du Gouvernement se trouve sur chaque bouteille et flask.

ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, Canada.

Demandez ces marques à votre maison de gros. Si elle ne les a pas, écrivez directement à la distillerie.

DEUX CANADIENS EN EUROPE

MM. Télesphore Brisson et E. N. Picotte qui ne sont pas des inconnus pour la grande majorité des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sont de retour à Montréal, après avoir fait en Europe un "flying trip" des plus intéressants.

M. T. Brisson a bien voulu nous fournir les renseignements suivants au sujet de ce voyage:

Ces messieurs se sont embarqués à New-York le 23 février à bord du steamer "Campania" de la ligne Cunard et, après une rapide traversée, sont arrivés à Liverpool d'où un train spécial a conduit les voyageurs à Londres sept jours après le départ de New-York.

Comme le tempé était pluvieux à Londres, ces messieurs se sont décidés à partir immédiatement pour Paris en passant par Folkestone et Boulogne. Après s'être reposés pendant une dizaine de jours dans la capitale française, en avoir admiré les monuments e visité les environs, nos voyageurs sont partis pour Marseille dans un automobile Dion-Bouton que M. Picotte avait acheté. Cette partie du voyage a duré deux jours et M. Brisson ne tarit pas d'éloges sur le magnifique état d'entretien des routes où, d'après son dire, il est impossible de trouver une pierre d'une grosseur quelconque.

De Marseille, MM. Bisson et Picotte se sont rendus en chemin de fer à Nice et à Monte-Carlo où ils ont passé deux jours et de là directement à Rome où M. le Directeur de l'Institut Canadien leur a servi de cicerone. Il leur a fait visiter les points intéressants de la ville Eternelle et a pu leur obtenir une audience de Sa Sainteté le Pape Pie X. De Rome, ces deux touristes rentrèrent à Paris en passant par Florence, Venise, Milan et la Suisse. Après avoir séjourné quatre jours à Paris et deux jours à Londres ils s'embarquèrent à Liverpool à bord du Caronia et terminèrent leur voyage le 15 avril, date de leur retour à Montréal.

Questionné au sujet de ses impressions au point de vue de l'hôtelier, M. Brisson nous rapporte que ce qui l'a le plus frappé en Europe, c'est la liberté entière et même la protection efficace qui est accordée aux débitants de liqueurs. Tout d'abord ils ne sont pas assujettis à des règlements souvent arbitraires et en général, les taxes de licences, quand il y en a, sont très modérées.

En Angleterre, les hôtels et les cafés sont ouverts pendant certaines heures le dimanche, tandis que sur le Continent les cafés sont ouverts toute la journée du dimanche; malgré cette grande liberté, il n'en est pas fait d'abus car M. Brisson pendant son voyage n'a eu à constater qu'un seul cas d'ivresse. Relativement à la tenue des cafés en Europe, M. Brisson nous dit qu'elle diffère totalement de ce qui est pratiqué ici; on n'y sert que très peu de consommations de fantaisie et celles que l'on peut obtenir sont, à de rares exceptions près, assez mal préparées; les consommations principales sont la bière, le café et, dans quelques parties de la France et de l'Italie, le vin.

Quant aux prix des consommations et de la pension, M. Brisson a remarqué qu'ils étaient plus élevés qu'au Canada.

MM. T. Brisson et E. N. Picotte visitant Venise en gondole

Parmi les maisons les plus réputées de la Champagne pour la qualité de ses vins se trouve la maison Ruinart, Père et Fils, de Reims; fondée en 1789 elle est la plus ancienne maison de vins de champagne. Son vin brut est particulièrement apprécié en Angleterre et aux Etats-Unis où il fait les délices des vrais gourmets. La maison Hudon, Hébert & Cie a la vente exclusive des vins de la maison Ruinart, Père et Fils au Canada.

Parmi les nombreuses marques de Scotch Whisky offertes sur le marché, le Roderick Dhu est un de ceux qui font des progrès continuels dans la consommation. Sa qualité supérieure et toujours égale est sa meilleure recommandation. C'est le nec plus ultra des Scotchs. A chaque saison nouvelle d'importation la maison Hudon, Hébert & Cie, est dans l'obligation d'augmenter ses ordres pour pouvoir répondre à la demande.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

"VINTAGE PORTS" EN FUTS

Si la question abstraite. "Qu'est-ce qu'un "Vintage Port", était posée à un homme non initié; la réponse naturelle serait que c'est un vin de port d'une année particulière. Toutefois, cette définition rendrait à peine l'opinion qu'a le commerce sur ce sujet et, en règle générale, le consommateur ne serait pas satisfait si, en ordonnant un "vintage port", on luí offrait un vin de couleur bistrée et dénué des caractères du vin en bouteille.

En réalité, le "vintage port" a été depuis un temps immémorial, un vin mis en bouteille avant qu'il n'ait perdu sa couleur ou son corps, c'est-à-dire deux ou quatre ans après qu'il a été fait, alors qu'il est capable de former une croûte et qu'il retient encore le cachet particulier à l'année où il a été fait. Cependant, jusqu'à ces années récentes, le terme n'avait jamais été appliqué à des vins vieillis dans des fûts et nous ne pensons pas qu'on le leur aurait jamais appliqué, si les médecins n'avaient pas détourné le goût du public vers des vins de couleur bistrée; ce qui caractérise ces vins, tout au moins les vins à bas prix, c'est qu'ils ont perdu les meilleures qualités du vin de port, tandis qu'ils en conservent les qualités inférieures et notamment l'alcool. Ce n'est pas qu'on ne puisse pas avoir des vins fins de couleur bistrée, c'est-à-dire des vins que l'âge a pâlis; mais ces vins sont très-coûteux et le public en général ne désire pas payer des prix aussi élevés. Ces vins eux-mêmes, à notre idée, sont insipides et sans cachet et sont dénués des caractères qui ont rendu célèbres les vins de port en Angleterre. Néanmoins, chacun son goût; et pour ceux qui les aiment, il y en a une grande quantité que l'on peut se procurer. Quant à nous, nos sympathies sont pour les vins de cette couleur foncée qui a fait la fortune des vins du Douro et nous sommes certains que sans elle, les produits du Portugal ne prendraient jamais avec le public anglais. A ce sujet, il n'est pas douteux que l'on demande de jour en jour des vins plus forts en couleur; ce qui prouve que le consommateur se fatigue de l'article épuisé par l'âge, dépouillé de sa force par l'addition de vin blanc, ce qui est pratiquement la seule méthode par laquelle on puisse fournir du vin jaune pâle. Mais nous nous éloignons un peu du sujet qui nous a conduit à faire ces remarques.

Ce que nous sentons, [et nous le sentons fortement, étant certains de plus que la majorité du commerce est de notre côté], c'est que le mot "vintage" appliqué aux vins d'une certaine année, conservés soi-disant en fûts, n'est pas seulement une mauvaise dénomination mais peut induire en erreur dans bien des cas. Nous avons devant les yeux la liste des prix d'une certaine maison que nous ne nommerons pas, car melheureusement, elle n'est pas la seule de son genre, qui offre des "vintage ports" arrivés à maturité dans des fûts et qui datent des années 1875-1873-1872 et 1863; cette maison offre ces vins à 44s., 46s., 48s. et 52s. la douzaine respectivement. Eh bien! un échantillon de quelqu'une de ces récoltes embouteillées en temps convenable se vendrait le double de ce prix. Par conséquent, quel avantage aurait le détenteur de ces vins à les avoir conservés en fûts?

Prenons, par exemple, un vin de l'année 1863; à quel prix figurerai dans les livres de l'épéditeur ou du marchand un vin bien réussi de cette année-là, conservé en fûts, en allouant l'intérêt, le magasinage, les frais et l'évaporation pendant 42 années; ce dernier item est un des plus forts et ne se produit pas dans le vin en bouteille. Ces vins ne pourraient pas être vendus à 52s. ni même à trois fois ce prix là, pour laisser un profit. Il faut les rajeunir périodiquement avec des vins plus jeunes; et, donner ainsi comme étant un vin de 1863, un vin qui peut être décrit comme un Soléra dont la base est un vin de 1863, est une chose absolument incorrecte.

Inutile de dire que les embouteilleurs réguliers de "vintage ports" se sont soulevés contre un tel procédé et nous considérons que c'est absolument leur droit, car si on laisse le public se former l'idée que ces vins représentent des "vintage ports", nous serons témoins d'une décadence dans ce qui est maintenant une des branches les plus prospères et les plus sûres de notre commerce.

Avant d'abandonner ce sujet, nous aimerions parler de la date convenable à laquelle les "vintage ports" doivent être embouteillés. Maintenan, grâce à la jeunesse des vins, ils sont plus légers en couleur et en corps qu'ils ne l'étaient avant l'ère du phylloxéra. Quand, pour la première fois, ces théories de "vintage" furent émises, dans le printemps de valoir qu'on ne pouvait pas les embouteiller trop tôt, et beaucoup de ces vins furent embouteillés d ans le printemps de la deuxième année. On a agité depuis la question de savoir si cette hâte ne donne pas le temps à la fermentation de devenir parfaite et au vin de se clarifier complètement. Plusieurs embouteilluers en sont venus à la conclusion qu'il y a bien des choses à dire à ce sujet et ils remettent l'opération jusqu'à la troisième année. Personnellement, nous nous sommes convertis à cette dernière idée, prétendant que l'obtention de la couleur et du corps du vin aux dépens de la clarté et avec le risque possible d'une fermentation ultérieure, n'est pas une qualité à dédaigner.

Chaque année, les vins du Douro sont amenés à maturité et le produit approche peu à peu et de plus en plus des vins d'autrefois. Cependant, il serait intéressant de surveillen comment les diérents embouteillages se comparent les uns aux autres et ce qu'ils deviennent en vue de déterminer une future ligne de conduite. Dans des matières comme celles-ci, c'est l'expérience seule qui doit conduire à une décision juste. — [Ridley's Wine and Spirit Trade Circular].

DOS A DOS

Un confrère américain, "Barrels and Bottles", publie l'entrefilet suivant, sous le titre: "Le breuvage empoisonné d'une nation", un journal quotidien déclare que la consommation de l'absinthe en France, est vraiment "surprenante". Elle serait d'environ 80,000 pintes par jour, ou d'environ 7,300,000 gallons par an. Or, — dit notre confrère — si cela est surprenant, quel adjectif devrons-nous employer pour les 104,782,502 gallons de "whiskey" frelaté, que le public américain a ingurgité durant l'année fiscale 1904?

MANIERE DE JAUGER UN TONNEAU

Dernièrement, plusieurs saisies de whiskey ont été effectuées dans le Michigan pour jaugeage illégal. Le "Truth" cite, pour l'instruction du détailleur, l'exemple suivant, qui lui permettra de jauger correctement un tonneau de whisky et de se rendre compte de son contenu sans se servir de jauge.

Le détailleur déterminera le poids brut d'un baril de whisky; estimons ce poids approximativement à 465 livres. Le même baril vide pèserait approximativement 85 livres. Déduisons ce poids de 465 livres, poids brut; il reste 380 livres, poids net. Le poids d'un gallon de whisky à preuve est de 8 livres environ. Divisons 380 par 8; nous obtenons 47 1-2 gallons comme contenu du baril.

Le poids des barils vides varie de 70 à 90 livres, ce qui est facile à vérifier.

Le marchand devrait peser chaque envoi à sa réception, et vérifier s'il a bien la quantité de marchandise achetée.

AU SOMMET

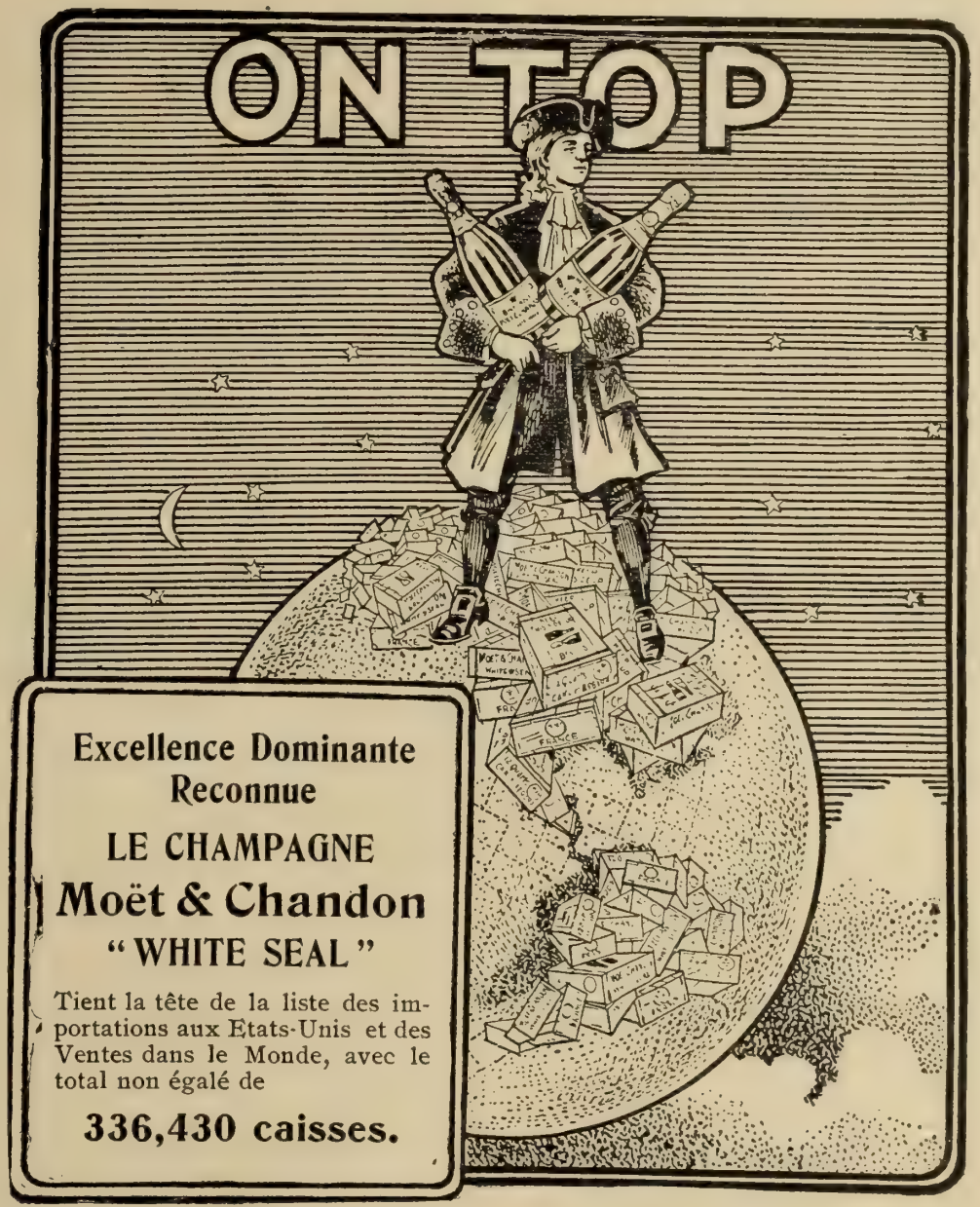

Excellence Dominante Reconnue

LE CHAMPAGNE

Moët & Chandon

"WHITE SEAL"

Tient la tête de la liste des importations aux Etats-Unis et des Ventes dans le Monde, avec le total non égalé de

336,430 caisses.

JOHN HOPE & CO.,

Agents pour le Canada, MONTREAL.

DECES

M. Edouard Fortin un des hôteliers les plus connus de Montréal et à juste titre un des plus populaires est décédé le 14 avril après une très courte maladie, à l'âge de 36 ans.

Le défunt était natif du comté de Mariposa, Californie, où son père a dirigé d'importantes entreprises minières.

M. Fortin est venu à Montréal à l'âge de cinq ans et, après avoir fait d'excellentes études au Collège des Jésuites et à l'Ecole Normale, il passa quelque temps chez son père qui était alors propriétaire de l'hôtel situé au coin des rues St-Gabriel et Notre-Dame.

Il y a environ dix ans qu'il fit l'acquisition de l'hôtel dont il était propriétaire et qui autrefois appartenait à M. Rosconi, Quand M. E. Fortin en devint le propriétaire, il fit subir à cet établissement une transformation complète et en peu de temps en fit un des établissements les plus fréquentés du centre de la ville.

Rien ne faisait prévoir la mort si soudaine de M. Edouard Fortin. Son frère, M. Henri Fortin, qui était à son chevet nous dit qu'il a été enlevé avec une rapidité foudroyante.

Plus de 2,000 personnes ont assisté aux funérailles de M. E. Fortin, c'est dire combien le défunt était estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Les sociétés dont faisait partie M. Fortin, savoir: les Artisans, les Forestiers Catholiques, l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de Montréal avaient envoyé de nombreux délégués. Le collège de St-Louis qui compte au nombre de ses brillants élèves le fils de M. Fortin était également représenté aux funérailles.

M. Fortin laisse pour pleurer sa perte sa femme ainsi qu'un fils âgé de 13 ans et une petite fille de 4 ans.

Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

LE NOUVEL AMI DU COMMIS DE BAR

L'usage des boissons mélangées remonte au commencement du dix-huitième siècle. La plus ancienne de ces boissons, nous-dit-on, était un "punch au whiskey". Le moderne cocktail ne serait qu'une dérivation naturelle du "tansy" de nos ancêtres.

Le bon commis de bar d'aujourd'hui, dit le "Beverages", est à son patron ce que le fameux chef est au propriétaire actif et entreprenant; et la réputation du commis de bar, de même que celle du chef, ne peut se faire et se maintenir que grâce à la qualité du matériel et des ingrédients que lui fournit son patron. Même ayant les meilleures qualités de marchandises que l'on peut se procurer sur le marché, beaucoup de chefs et de commis de bar ne donnent pas satisfaction soit à cause de leur inexpérience, soit à cause de la hâte qu'ils ont à déployer souvent. Si le préparateur avait toujours beaucoup de temps à sa disposition [comme le pharmacien qui compose avec soin ses prescriptions], et avait aussi toujours de bons ingrédients, alors la popularité du cocktail "fait sur commande" serait double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le Cocktail tout préparé

Il y a quelques jours, l'auteur de cet article s'arrêta dans un café populaire de Broadway et, demandant qu'on lui serve un "Martini", fut surpris de voir le commis de bar servir le cocktail d'une bouteille qu'il avait pris sous le comptoir.

Comme le premier exprimait son étonnement de voir des cocktails préparés d'avance, le commis de bar lui dit: "Nous avons un grand stock de cocktails en bouteille, et nous nous apercevons que nos clients en sont plus satisfaits que des cocktails mélangés par les meilleurs préparateurs. De plus, quel que soit le nombre de cocktails qu'un homme puisse boire dans la journée ou dans la semaine, il obtient toujours la même qualité, et le goût ni l'odeur de la boisson ne changent pas. Aux heures de presse, dans un hôtel comme celui-ci, nous avons à faire des cocktails si rapidement, qu'il arrive souvent que nous y mettions quelques gouttes d'amer de trop, ou que nous n'en mettions pas assez, et que nous n'ayons que le temps de mélanger à moitié les ingrédients; le client boit ce mélange mal fait, qui est loin d'être aussi délicieux que celui qu'il a bu une autre fois lorsque nous avions largement le temps de le préparer.

Tenez, nous dit le commis de bar, en ouvrant une glacière en arrière du comptoir, il y a là sept sortes différentes de cocktails, mis, comme vous pouvez le voir, dans des bouteilles de grandeurs différentes. Depuis que ces cocktails préparés d'avance ont été mis en vente, nous avons fait d'immenses affaires. Les commis voyageurs en emportent presque toujours une bouteille avec eux."

Regardant les différentes bouteilles, nous vimes qu'elles portaient sur les étiquettes les noms suivants de cocktails: "Manhattan", "Whiskey", "Martini", "American", "Tom Gin", "Vermouth", et "Gin".

Les liqueurs et cordiaux de la maison Nuyens & Co., de Bordeaux, France, sont des liqueurs fines qu'on devrait trouver dans tous les hôtels et restaurants. Leur finesse les fait apprécier de la clientèle et leur splendide embouteillage est un ornement pour le bar, comme on peut s'en convaincre en visitant la salle d'échantillons de la maison Hudon, Hébert et Cie.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TELEPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

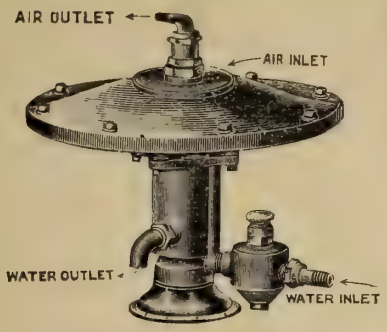

ACCESSOIRES DE BAR

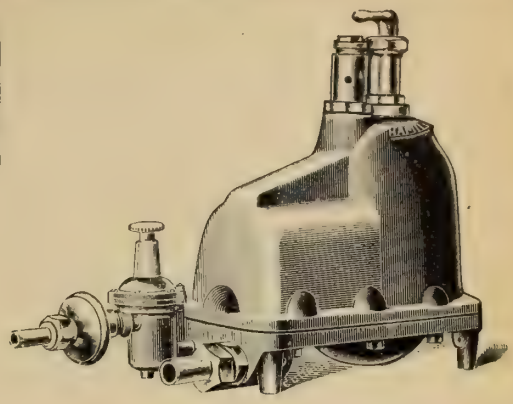

Achetez du Manufacturier, et vous épargnerez de l'argent. Si vous achetez de la **Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd.,** les seuls Manufacturiers Canadiens, votre argent restera au Canada.

Laissez-nous citer des articles qu'il vous faut, tels que **Pompes à Bière, Robinets de Bar, "Workboards." Cabinets de Bar, Boites pour la Glace, Tuyaux, etc.** Adressez-vous aussi à nous pour travaux de réparations à vos Pompes et à votre Bar.

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 774.
TÉLEPHONE BELL, Main 3245.

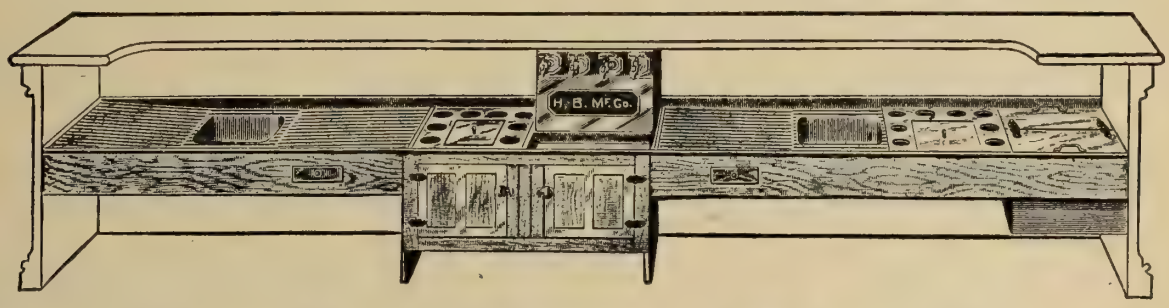

The Hamilton Brass Mfg. Co., Ltd.

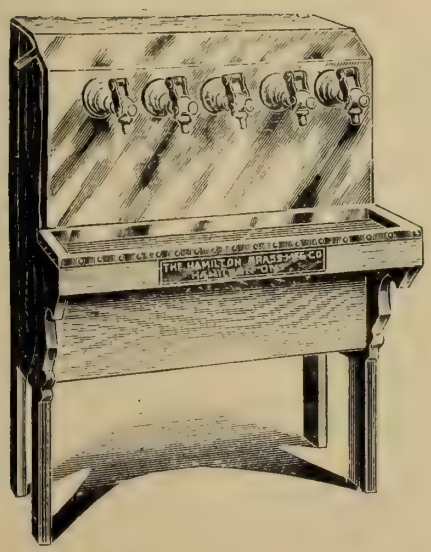

773 rue Craig
MONTRÉAL, Qué.

Bureau Principal
et Manufacture:
HAMILTON, Ont.

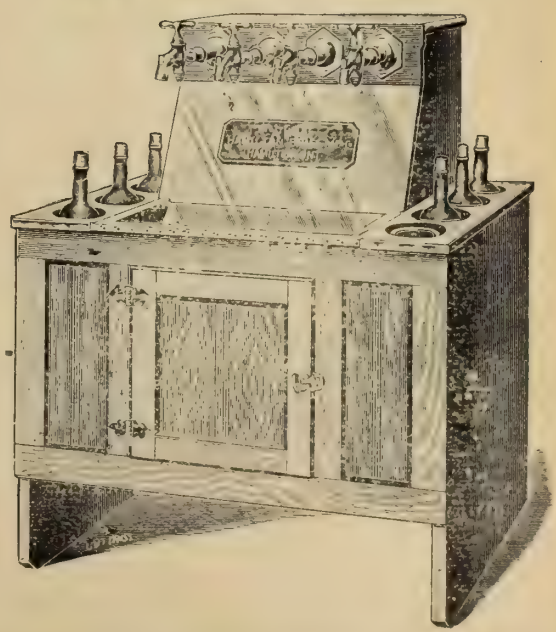

LA VIE DES VINS

Le vin issu de la cuve n'est pas un composé inorganique arrivé à un état de stabilité indéfinie, c'est un liquide dont les multiples composants vont réagir les uns sur les autres, d'où une série d'Etats différents dont l'enchaînement constitue la *vie des vins.* Comme un être vivant, le vin a trois âges: la jeunesse, la maturité et la décrépitude. Il faut l'élever dans le premier, le boire dans le second et prévenir l'arrivée prématurée du troisième. L'art du sommelier peut donc se diviser en deux parties: une *hygiène des vins* qui consiste dans les traitements préventifs par lesquels on élève les vins à l'abri des maladies et on favorise le plein développement de leurs qualités naturelles; une *thérapeutique* qui étudie les maladies qui peuvent les atteindre et enseigne les moyens de les guérir. Une soigneuse observation de la première dispensera toujours de l'emploi de la seconde.

C'est Pasteur qui, dans ses mémorables études sur le vin, nous a révélé le principe de la vie des vins: l'*oxygène.* Sans lui, le vin n'est qu'un liquide mort incapable d'arriver à l'épanouissement de ses facultés; avec lui, ses énergies latentes se développent dans la proportion où il peut agir. Un vin exposé à l'air serait bientôt altéré et brûlé par lui, il importe donc que l'action de l'oxygène sur les vins soit modérée et réglée suivant leur âge. Elle ira diminuant de leur confection à leur maturité pour être à cette époque aussi réduite que possible afin de les conserver longtemps dans cet état. Cette action s'exerce de deux façons: 1o en excitant l'énergie des ferments ou bactéries que les vins contiennent encore après la fermentation; 2o en produisant les réactions mutuelles des divers principes du vin: des acides sur les bases et sur les alcools pour engendrer des éthers et des aldéhydes. La première généralement dangereuse, peut être contenue et même totalement supprimée. La seconde ne peut qu'être ralentie selon que la nature des vases vinaires est plus ou moins favorable à l'accès de l'oxygène.

De ces principes découle donc cette conséquence fatale que tout vin ne peut être conservé que pendant un nombre limité d'années, dont l'étendue varie avec sa qualité. Faible pour les vins ordinaires, il grandit avec la finesse des crus et généralement en proportion de ces deux éléments conservateurs: l'alcool et le tanin. Il n'est donc pas possible d'indiquer de limite approximative et de fixer l'âge auquel doit nécessairement être bu tel ou tel vin, puisque cette limite varie avec les années, les terroirs, les cépages et l'excellence de la vinification. Elle est à peu près égale pour les bordeaux et pour les bourgognes, plus longue pour les vins blancs que pour les vins rouges. Pourtant, il n'est pas trop téméraire d'affirmer que seuls les plus grands vins rouges des meilleurs crus, dans les meilleures années, peuvent durer près de vingt ans sans décrépitude. Pour les autres la limite varie de trois à quinze ans. Elle est double pour les vins blancs. Il ne faut donc pas exagérer le préjugé du vin vieux. Si tout le monde n'est pas d'accord sur ce point, c'est que tous les goûts sont dans la nature et que de même que certains consommateurs préfèrent le gibier faisandé ou presque pourri, d'autres ont un faible pour les vins affaiblis et déchus de leur énergie virile.

Caves et Celliers.

La première condition pour ralentir l'action de l'oxygène sur les vins est de les enfermer dans des locaux à température constante et plus basse que celle des cuveries. Tels sont les *celliers* et les *caves.*

Les premiers servent pour les vins nouveaux. Ce sont des magasins de plein-pied, installés de préférence au mi-

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

Seuls Représentants au Canada de:

MM. Vve POMMERY, FILS & CO.,	Reims, Champagne Pommery.
NATHANIEL JOHNSTON & FILS, (Maison Fondée en 1734)	Bordeaux, Clarets et Sauternes.
GEO. G. SANDEMAN, SONS & CO. Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
MACKENZIE & CO., Ltd.,	Londres, Vins d'Oporto et de Xeres
JOHN WALKER & SONS, Ltd.,	Kilmarnock, Whisky Ecossais.
MARIE BRIZARD & ROGER,	Bordeaux, Liqueurs Fines.
RENAULT & CO.,	Cognac, Cognacs Fins.
BOUCHARD, PERE & FILS,	Beaune Vins de Bourgogne.
SCHWEPPES, Ltd.,	Londres. Soda et G.-Ale Anglais.
FREMY FILS.	Chalonnes, Cherry Whisky.
DUBLIN DISTILLERS CO., Ltd., GEO. ROE & CO. WILLIAM JAMESON "D. W. D."	Dublin, " " " } Whisky Irlandais.
PERNOD FILS,	Pontarlier, Absinthe.
LA BENEDICTINE,	Fecamp, Liqueur Bénédictine.
LUIS QUER,	Reus, Vin de Tarragone.
ALEX. DROZ & CIE.	Bordeaux, Crême Cacao Chouva.
KOCK LAUTEREN & CIE,	Francfort, Vins du Rhin et Moselle.
FREUND BALLOR & CO.,	Turin, Vermouth Italien

GORDONS LONDON DRY GIN.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER Bros. & Co.

MONTREAL, AGENTS

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

lieu du vignoble et éloignés des autres bâtiments d'exploitation susceptibles de dégager de mauvaises odeurs; on ne saurait trop insister sur ce point. Ils doivent être construits avec des murs épais en matériaux mauvais conducteurs de la chaleur et pourvus d'ouvertures petites et nombreuses et de cheminées d'appel pour permettre de régler l'aération. L'intérieur sera revêtu d'un enduit facile à laver et le sol dûment bétonné. Autant que possible, le cellier sera séparé de la cuverie. On disposera les futailles sur 4 rangs: deux le long des murs avec un espace libre derrière de 12 à 15 pcs pour permettre les visites, et deux bout à bout dans l'axe. On peut *gerber les* futailles, c'est-à-dire en mettre un ou plusieurs étages. Cette opération se fait avec les monte-charges ou *marlins,* du nom de leur fabricant. On ne laisse en général dans les celliers que les vins de l'année qui mûrissent plus vite par une température assez élevée. Les autres sont conduits dans les caves.

Celles-ci sont creusées dans un sol sec, sans excès, loin des artères bruyantes où le vin serait soumis à des trépidations fâcheuses, à l'orientation du nord et à une profondeur d'au moins 16 pds. Elles doivent être voûtées, mises à l'abri de l'humidité et entretenues dans un grand état de propreté pour que les moisissures ne puissent s'y développer. Il faut pouvoir les aérer sans leur donner un éclairage trop vif, et leur température doit demeurer entre 10 et 16°. Les bouteilles sont placées dans des caveaux à casiers en bois ou en ciment ou mieux sur des porte-bouteilles en fer constitués par des piliers reliés par des séries de fils de fer.

Matériel vinaire.

Il se compose de vases en bois: foudres et futailles, et d'accessoires pour les manipulations des vins: pompes, filtres, tuyaux, robinets, etc. Le bois seul convient pour la conservation des vins jeunes parce qu'il laisse par ses pores accès à la lente arrivée de l'air tout en tamisant celui-ci contre les ferments. Plus le vase est grand, plus la surface d'aération est réduite par rapport au volume du contenu, c'est pourquoi les tonneaux et les barriques sont généralement préférables pour l'élevage et les manipulations des vins aux foudres qui renferment des quantités d'hectolitres (300 au maximum, si l'on veut éviter de graves inconvénients). Les noms, les dimensions et la contenance des principales futailles varient malheureusement avec chaque région viticole.

Le chêne est à peu près le seul bois employé en tonnellerie car, outre sa dureté, il conserve les vins par le tanin qu'il contient. Les bois sont classés en qualités suivant leur provenance qui entraîne des variations dans leur teneur en tanin, en acide gallique, quercitrine et quercine. On les classe en bois de *pays* et *étrangers.* Sauf ceux de la Bosnie et de Dantsick, qui viennent en première catégorie, les premiers sont généralement supérieurs aux seconds, parfois chargés de matières colorantes et muqueuses qui peuvent altérer la saveur des vins. Les vins nouveaux, surtout les vins blancs, sont logés de préférence dans des fûts neufs préalablement déchênés à l'eau bouillante souvent additionnée d'une lessive alcaline, suivie de rinçages à l'eau acidulée sulfurique au 1/10, puis de rinçages soignés à l'eau pure, enfin pour les vins fins, d'un rinçage avec deux décilitres d'Armagnac. Les vins vieux seront toujours mis dans des futailles *envinées* ou fraîches vides. Les fûts ne seront jamais peints.

Le bon entretien des fûts vides est une condition indispensable pour maintenir leur salubrité et leur franchise de goût. Dès qu'ils sont en vidange, il faut les rincer à grande eau, les faire égoutter plusieurs jours et après y faire brûler environ 5 centimètres de mèche soufrée, en-

EMBOUTEILLAGE DE BIER

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO. Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

Téléphone Longue Distance: Main 844

MADE IN CANADA

POUR LA PRÉPARATION DE BOISSONS RAFRAICHISSANTES, LIQUEURS DISTILLÉES AU CANADA, D'APRÈS LES MEILLEURES FORMULES ET AVEC LES MEILLEURS GRAINS. LEUR AGE LEUR DONNE UN BOUQUET QUE N'ONT PAS LES LIQUEURS IMPORTEES. . . . . .

Club Old Tom Gin

ET

Colonial London Dry

MADE IN CANADA

SONT INSURPASSABLES DANS LA PRÉPARATION D'UN COCKTAIL OU D'UN JOHN COLLINS. PRIX ET ECHANTILLONS GRATUITS FOURNIS SUR DEMANDE . . . .

BOIVIN, WILSON & CIE, Distillateurs et Importateurs

520 Rue St-Paul, MONTREAL.

suite boucher hermétiquement ; il sera bon de renouveler ce mèchage tous les trois mois. Les fûts négligés prennent un goût de moisi et deviennent des réservoirs de fer-

ment acétique. Quand l'un d'eux présente cette odeur, on peut y remédier par un flambage énergique suivi de brossage à l'eau acidulée ou par un lavage avec 8 gallons d'eau additionnée de 5 lbs de chaux vive, suivi de rinçages à l'eau chaude et d'un léger bassinage à l'eau-de-vie. Si les parois sont recouvertes d'un dépôt, il faut l'enlever préalablement avec de l'eau bouillante additionnée de 1/100 de bisulfite de chaux. Un excellent procédé de désinfection est aussi celui par la vapeur d'eau surchauffée obtenue par des chaudières portatives spéciales, types Gasquet ou Bourdil.

Pour le reste du matériel vinaire, la même propreté méticuleuse est également nécessaire. Dans les pompes, à vin, il ne faut aucune pièce en cuir susceptible de durcir au contact du vin, boulets et frottements doivent être en bronze; les tuyaux en caoutchouc sont préférables à ceux en métal étamé, mais l'alcool les attaque à la longue, il faut les rincer soigneusement et les suspendre verticalement de manière à éviter les plis. Les robinets en bois sont préférables à ceux de métal pour la santé du liquide, surtout quand ceux-ci sont fixés à demeure.

Pour prévenir l'accès direct de l'air chargé de germes sur la surface du vin, il importe, surtout quand les vins sont jeunes, d'éviter la formation de tout vide entre le liquide et la paroi supérieure des futailles. Deux causes contribuent à en produire après le décuvage: le refroidissement du vin après la fermentation et l'imbibition du liquide dans le bois du tonneau. Une troisième persiste autant que l'entonnage, c'est l'évaporation qui se produit sur toute la surface du tonneau, particulièrement dans le voisinage de la bonde. On évalue cette déperdition totale, naturellement variable selon l'état de siccité des caves, à près de 4 gallons dans la première année; elle se réduit de 2 à 2½ gallons dans les suivantes.

Comme le vin exposé à l'air se recouvre promptement d'une couche épaisse de mycoderma vini, les fleurs du vin, bientôt suivi du redoutable ferment acétique, il faut tenir les fûts bien pleins par des remplissages fréquents, c'est l'opération de l'*ouillage*. Elle est plus fréquente dans les premiers temps, surtout pendant la durée de la fermnetation lente qui suit la mise en tonneau. Tant que le vin fait encore entendre un léger bouillonnement suivi de production d'écume, qu'il *jette*, selon l'expression des vignerons, on se contente de poser simplement la bonde sur le trou d'ouverture sans l'enfoncer de manière que le trop-plein puisse s'écouler, et on *fait le plein* tous les deux jours. Quand cette fermentation a cessé, l'ouillage doit être, après la fermeture du tonneau, répété tous les huit jours jusqu'au premier soutirage, ensuite une fois par mois. L'ouillage doit se faire avec un vin identique à celui du fût. On peut l'assurer avec une bouteille pleine renversée dans l'ouverture de la bonde et dont on renouvelle le contenu quand il s'épuise. L'usage d'un bidon-ouilleur est à recommander, car il facilite la sortie des fleurs de vin en évitant de les mélanger à celui-ci pendant le remplissage. Les personnes qui n'ont pas de vin pour effectuer cette opération peuvent y obvier en introduisant dans le fût des cailloux siliceux bien lavés dans l'eau en ébullition. Celles qui tirent le vin au litre dans un fût en vidange feront bien de faire brûler dans la partie vide une mèche soufrée de 1 pouce et de renouveler cette opération en tirant chaque fois une dizaine de pintes aussitôt après. Elles éviteront ainsi toute altération de la saveur du vin. Quand on place sous la bonde un linge pour en assurer l'étanchéité, il sera bon de renouveler celui-ci à chaque ouillage; l'emploi des bondes étanches en verre ou en po-

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY
HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

Wilson's Invalids' Port

(VIN OPORTO DE WILSON POUR INVALIDES)

Au commerce seulement :

GRATIS

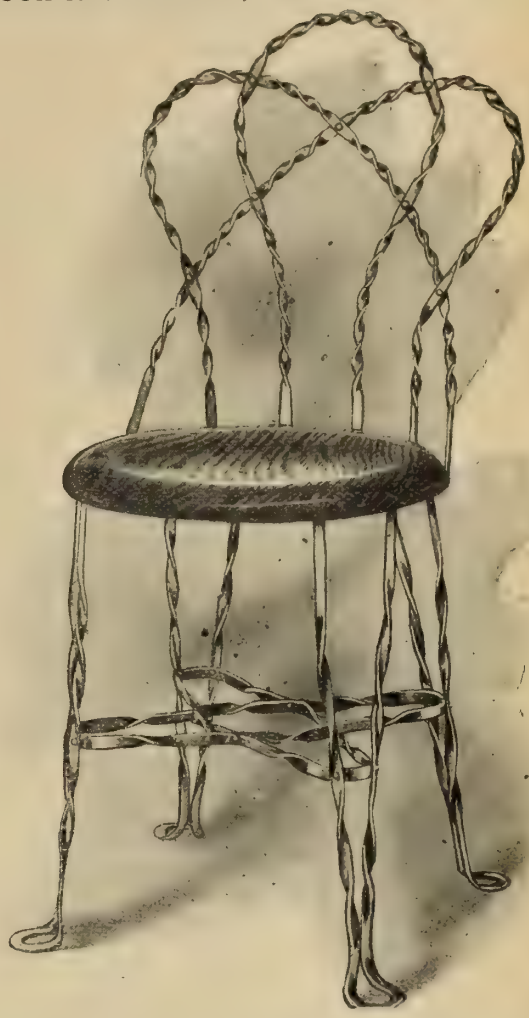

Ces magnifiques pièces d'ameublement ont des dessus en chêne ou en Acajou solide, avec une monture en Broche d'Acier tordue ; elles sont d'une grande solidité et sont emballées séparément prêtes pour expédition. Ces meubles se vendent généralement de $5.00 à $12.00 chacun, mais afin d'introduire le **Wilson's Invalids' Port,** (*Vin Oporto de Wilson pour invalides,*) ce Grand Tonique reconstituant, ils seront donnés à chaque acheteur aux conditions suivantes :

Pour chaque achat de	3	premières douzaines,	1	Tabouret en Broche d'Acier
" "	4	" "	1	Chaise en Broche d'Acier
" "	6	" "	1	Table en Broche d'Acier

Une ou toutes les quantités ci-dessus doivent être achetées dans un intervalle de trois mois à partir de la date du premier achat, si l'on veut obtenir une ou les trois pièces.

Les primes ne sont pas redoublées ou répétées au même acheteur pour des achats excédant une ou toutes les quantités ci-dessus, un acheteur peut cependant obtenir les trois primes en achetant treize douzaines dans un intervalle de trois mois.

Nous discontinuerons de donner ces primes dans **90** jours, et nous garantissons que ce Vin Tonique ne sera pas vendu au-dessous des prix actuels.

Il est convenu que l'acheteur de ce Vin Tonique ne cotera, vendra, ou échangera ce Vin avec les Pharmaciens, Epiciers, Marchands de Vin ou Magasins Départementaux, et ne vendra pas au public à moins de $1.00 par bouteille, $5.00 pour six bouteilles ou $9.00 la douzaine. La bouteille contient 26⅔ onces, ou deux gallons impérial à la douzaine.

PRIX:—$8.00 la douzaine, moins

5% à 30 jours, F. O. B. Montréal.

Lawrence A. Wilson Cie, Limitée

Seuls Agents pour le Canada, MONTREAL.

P. S.—Les dépositaires en Gros, fourniront le WILSON'S INVALIDS' PORT, (Vin Oporto de Wilson pour Invalides,) **en quantités quelconques et donneront des Primes en acceptation du contrat aux conditions ci-dessus.**

tere est recommandable, comme celui du fausset *Houdart*, placé sur la bonde et qui ne laisse pénétrer dans le fût que de l'air filtré à travers du coton grillé.

Quand le vin a été descendu dans la cave, par suite du refroidissement, les parties les plus lourdes qu'il renferme en suspension ne tardent pas à se déposer et au-dessous du liquide clair, on voit s'accumuler au fond du tonneau une masse visqueuse et épaisse, la *lie*. Celle-ci est formée de débris de cellules de levure, de bactéries, de matières pectiques, de bitartrate de potasse et des impuretés accidentellement introduites dans le vin. Comme toute élévation de température aurait pour effet d'amener un nouveau mélange des deux parties du vin et de troubler celui-ci, il importe de séparer au plus tôt le vin clair de ses dépôts. L'opération est particulièrement pressante avec les vins nouveaux dont les jeunes lies renferment des ferments redoutables. Ce travail est le *soutirage*. Le mélange du vin à sa lie n'est à recommander que dans un cas indiqué par Ladrey, avec des vins trop verts ou qui ont trop de liqueur, qu'on peut rouler à deux ou trois intervalles, trois semaines après leur entonnage, pour compléter leur fermentation.

Il faut soutirer de préférence par les temps froids et secs, quand souffle le vent du nord. Le soutirage doit toujours être effectué avant le retour de la chaleur au printemps. Généralement on n'attend pas jusque-là et on soutire une première fois à la fin de novembre pour séparer les grosses lies et une seconde en février-mars. Un autre soutirage devient souvent nécessaire en juin et toujours au commencement de l'automne après la suite du travail interne que subissent les vins en été. "En règle générale, dit Ladrey, il faudra soutirer les bons vins toutes les fois qu'un changement de saison ou un changement d'état motivé par un transport devront les placer dans des conditions de température différentes de celles où ils se trouvaient depuis quelque temps." La deuxième année, on peut placer les fûts bonde de côté et ne soutirer désormais que deux fois par an au lieu de quatre. Pour les vins blancs doux, les soutirages seront d'autant plus multipliés et auront lieu dans des fûts d'autant plus fortement méchés que ces vins seront moins alcooliques.

Le soufrage doit se faire dans des fûts bien nettoyés et préalablement méchés; il y a avantage à pratiquer le premier à l'air, le transvasement du vin le débarrasse de son acide carbonique et en l'oxydant contribue à le mûrir. Mais après, cette opération devient dangereuse et il est préférable de soutirer à l'abri de l'air, au siphon, au boyau, au soufflet ou à la pompe.

REVUE GENERAL

MM. S. B. Townsend & Co. nous rapportent qu'en général les affaires sont assez calmes dans toutes les parties du Canada. Le mauvais temps qui a commencé avec l'hiver semble devoir durer indéfiniment, ce qui cause beaucoup de retard dans les ventes. Les paiements sont assez lents.

* * * *

Le secrétaire provincial de l'Ontario ;l'hon W. J. Hanna vient de nommer les nouveaux commissaires des licences pour la ville de Toronto. Ces messieurs tous très connus dans le monde des affaires de Toronto sont: le Major J. A. Murray, M. J. W. Flavelle et le Col. John I. Davidson de la maison Davidson & Hay, épiciers en gros.

* * * *

L'Hôtel Windsor subira pendant le cours de l'été prochain de nombreuses transformations ainsi que des agrandissements qui en feront le plus grand hôtel du Canada. La nouvelle partie sera construite sur l'emplacement actuel du Windsor Hall et sera connue sous le nom de "Windsor Annex".

L'annexe aura des dimensions de 250 x 300 pieds et comportera 280 chambres.

* * * *

MM. Cunningham, Strain & Wray, les représentants du Scotch Black Bottle et d'autres marques bien connues, occu-

Téléphone Bell Main 4495 Bureau et Magasin: 5 Place Royale

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

Représentants de Commerce
Et Importateurs en gros, Vins et Liqueurs

Seuls représentants au Canada pour les maisons:

Edmond Foucaud Fils,	Cognac.	Brandy.
J. Capparroy Dulord,	Bordeaux,	Vinaigre.
A. Carpentier & Cie.,	Bordeaux,	Vins.
Les Revds Peres Trappistes,	Oka, Can.,	Vin Phosphaté au quinquina.
Bouchard, Ainé & Fils,	Beaune,	Bourgogne.
Will Wasum,	Bacharach,	Vin du Rhin.
Sixte Duclot,	Bordeaux,	Vin Mousseux.

... MONTREAL.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

COGNAC BISQUIT

Le meilleur Cognac de Pur Raisin
fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile". "Vieille Liqueur"

(Vingt Ans de Bouteille)

Walter R. Wonham & Sons

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada

peront, à partir du 1er mai, leurs nouveaux magasins situés 5 et 7, rue des Récollets.

* * * *

MM. Freyseng Cork Co. Ltd, rapportent que les affaires ont un peu repris depuis le commencement d'avril, mais que le gros de la demande ne se fera réellement sentir que lorsque la température sera devenue plus chaude.

Les remises continuent à être assez satisfaisantes.

* * * *

MM. F. X. St-Charles & Cie constatent que la température froide que nous subissons actuellement a quelque peu retardé les affaires, mais que, cependant, il y a eu de bonnes demandes pour le White Rock et la bière Schlitz.

* * * *

Nous apprenons que MM. F. X. St-Charles & Cie ont nommé MM. Gingras et Darveau de Québec pour leurs agents dans ce district.

* * * *

Nous apprenons que le Halifax Hotel vient de changer de mains, c'est un des établissements les plus importants de la Nouvelle-Ecosse.

Les nouveaux propriétaires sont MM. Robert Hirsch de Montréal et MM. John Glassey et Thos. F. Courtney, de Halifax. L'hôtel sera complètement transformé et dorénavant sera dirigé par M. Ed. McDonald, ancien gérant du Sydney Hotel, de Sydney, C. B.

* * * *

D'après les statistiques soumises à la dernière législature de Québec il y aurait dans notre province: 183 hôtels de tempérance, dont 10 à Montréal, 48 dans le district de Trois-Rivières, 22 dans Pontiac, 14 dans celui d'Arthabaska et 14 dans le district de Rimouski.

Il y a 35 licences de club dont 29 émises pour la ville de Montréal.

* * * *

D'après MM. Boivin, Wilson et Cie, les affaires sont satisfaisantes, la demande étant soutenue pour l'Eau de Vichy Célestins, les spiritueux en général et le vin St-Michel.

* * * *

D'après MM. Laporte, Martin & Cie Ltée, les affaires sont actives. Il y a une bonne demande pour les brandies, les scotchs ainsi que pour les vins de Madère dont la vente semble augmenter de plus en plus. Les remises sont assez lentes.

* * * *

M. E. R. Carroll, de la Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd, rapporte une grande activité dans les affaires depuis le commencement d'avril. La collection est satisfaisante.

PERSONNEL

— M. Geo. W. Bonner, représentant la maison F. X. St-Charles & Cie, vient de partir pour une tournée d'affaires dans l'Ontario pendant laquelle il s'occupera surtout du placement du Champagne Vve Clicquot.

— M. F. X. St-Charles a fait dans le courant de la semaine dernière une visite d'affaires à Québec.

— M. F. E. Cabot, de MM. Kinahan & Co. Ltd, distillateurs à Dublin, vient de faire un voyage d'affaires au Canada.

—MR. J. P. Morin, de MM. F. X. St-Charles & Cie, est actuellement en tournée d'affaires dans les Cantons de l'Est.

— M. L. P. Pelletier, représentant MM. F. X. St-Charles et Cie, visite actuellement le commerce du Nord et de la Vallée de l'Ottawa.

— M. A. R. Carignan, de la maison B. O. Béland est de retour à Montréal après avoir fait une excellente tournée d'affaires dans l'Ontario.

—M. George Philipps, un des principaux employés de l'hôtel Windsor, vient de partir pour un voyage en Angleterre.

— M. A. Chambers, un des représentants de la maison Wm Sanderson & Son, distillateurs de whiskies de Leith, Ecosse, a passé dernièrement quelques jours à Montréal.

— M. J. M. Wilson, de MM. Boivin, Wilson & Cie, qui est présentement en Europe, sera de retour à Montréal vers le 10 mai.

— M. Otto Zepf, directeur-gérant de la Freyseng Cork Co. Ltd, de Montréal, sera de retour à sa place d'affaires dans la première semaine de mai. M. Zepf vient de parcourir les principaux marchés européens .

— M. Armand Chagnon visite présentement la clientèle des hôtels de Montréal dans les intérêts de MM. Laporte, Martin et Cie Ltée.

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE
DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Parlons d'Affaires, Voulez-vous?

Dans ces années de concurrence active, dont les hôteliers et les débitants de liqueurs ne sont pas exempts il importe pour eux de voir à se procurer les meilleures marques, les plus populaires, celles dont l'invariable qualité crée la demande et augmente les amis ; le restaurateur à la mode devra donc offrir au comptoir en plus de son accueillant sourire, des liqueurs de choix dont la réputation n'est plus à faire. A cet égard, qu'offrirait-il de mieux à ses clients que :

L'Eau-de-Vie Richard

qui, de concert avec les Champagnes **Amiot** et **Cardinal,** le Whisky Ecossais **Mitchell,** le Gin **Pollen & Zoon,** les Vins **Madère** et **Malaga** de **Blandy,** et le fameux **Extra Special Liqueur** de **Mitchell,** a conquis en peu d'années la plus évidente faveur du public. Avec ces marques, **Richard Mitchell,** et autres, il est à peine utile que le commis insiste auprès du consommateur : Si celui-ci est un connaisseur il exigera même que le Brandy **Richard** lui soit servi de préférence à tout autre, car il recherchera sa grande pureté et la richesse de son goût. Cette vogue indéniable

Mérite-t-elle votre Attention

quand souvent vous trouvez dans votre stock des marques inférieures que le client ne demande jamais et que même votre ami le plus intime refuse toujours. Relativement aux Vins de Blandy Frères dont il est fait mention ci-dessus, en Mars dernier, nous avons reçu de ces Messieurs, un envoi considérable de Madère délicieux et riche de saveur que nous placerons

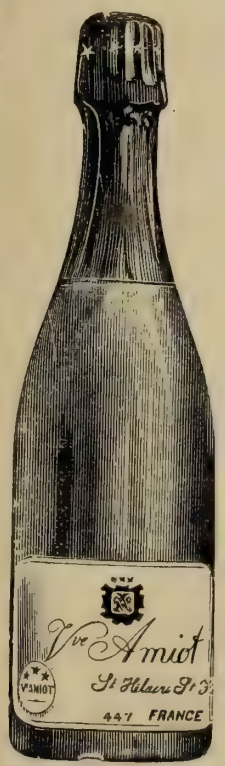

A $3.00 le Gallon

La demande du Vin Madère augmente graduellement chaque jour et ce vin succulent accorde au détailleur de jolis bénéfices en lui permettant de se créer de bons clients.

Vous n'êtes pas dans le Commerce pour votre santé.
Avec nos Marques : faites vous des amis et de Bons Profits.

Laporte, Martin & Cie, Limitée

70, 72, 74, 76, 78, 80 Rue St-Pierre

MONTREAL.

F. X. ST-CHARLES & CO.
39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal
SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

Le temps nous parait opportun pour recommander aux hôteliers qui font leur approvisionnement pour la saison d'été, deux spécialités dont la demande augmente d'une façon surprenante; nous voulons parler de l'Eau Minérale White Rock et du Lager importé Schlitz. Ces deux produits sont de grande vente et sont absolument indispensables dans tous les hôtels et cafés.

Diner en l'honneur de l'Hon. W. W. Rockhill donné au Merchants' Club de New-York

MENU

HUITRES
COTUITS
SOUPE
Consommé de Poulet au Gumbo en Tasses
Céleri Olives Radis
POISSON
Moselle Piesporter
Filets de perche de mer à la Berry
Salade de concombres Pommes de terre à la Parisienne.
ENTREES
Oeufs à la Nizza
Asperges nouvelles, sauce Hollandaise
ROTI
Selected Brut de G. H. Mumm, 1895
Pigeonneaux farcis, Mayonnaise au Céleri
DESSERT
Crème à la glace de fantaisie. Gâteaux
Fromage Fruits Café

La maison Laporte, Martin et Cie Ltée accuse une augmentation sensible dans le placement des Eaux-de-vie Richard, et des whiskeys Ecossais Mitchell. Cette augmentation est justifiée par la qualité incomparable de ces marques, et annoncées comme elles le sont, la consommation de ces liqueurs de choix ne pourra que s'accroître constamment.

Parmi les excellentes marques dont la maison Hudon, Hébert et Cie, a l'agence au Canada, celle des Cognacs de la maison Boutelleau et Cie, se recommande aux hôteliers, pour la qualité et les prix. Peu de cognacs sont aussi répandus dans les familles que les Cognacs Boutelleau et Cie. C'est la meilleure recommandation, car ce qui est apprécié dans les familles doit certainement l'être à l'hôtel .

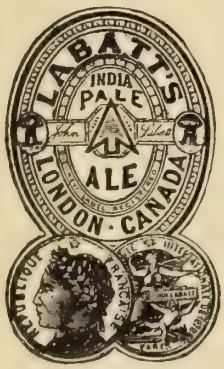

Les Meilleurs BREUVAGES de MALT : tous les consommateurs critiques l'admettent.

Ale et Porter de Labatt.

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . .

Labatt's

—sont les meilleurs—

Bas Prix
Ecoulement Rapide
Grosses Affaires

NOS AGENCES POUR LES LIQUEURS:

Nuyens & Co.	Liqueurs et Cordiaux Français
Vin Byrrh	Apéritif et Tonique
Roderick Dhu	Whisky Ecossais
Boutelleau & Co.	Eaux-de-Vie Fines
O. Tesson & Co.	Bonnes Eaux-de-Vie
H. Corby	Whiskies Canadiens

Hudon, Hebert & Cie.,

MONTREAL.

Marchands de Vins et Liqueurs et Epiciers en Gros.

La Maison ayant la direction la plus libérale au Canada.

LIEGE ET BOUCHONS ESPAGNOLS

M. Julius G. Loy, Consul Général des Etats-Unis à Barcelone, Espagne, fait rapport que les espagnols exportateurs de bouchons taillés, se plaignent de la protection que, dans d'autres pays, on donne aux industriels qui taillent les bouchons. Aussi, les dits exportateurs s'adressent-ils à la législature de leur pays, afin que celle-ci empêche l'exportation du liège brut, et facilite celle des bouchons taillés. Car, il est difficile pour les Espagnols de pouvoir lutter avec les marchés étrangers, étant donné le bas prix qu'on y paye les bouchons taillés, tandis que le prix du liège espagnol en feuilles sont maintenus très haut vu la grande demande qu'en fait l'étranger. L'espagne et le Portugal, produisent environ 30,000 tonnes de liège par an. Les envois du liège espagnol en feuilles ont rapporté, dit-on, en 1902, un prix moyen de 822 pesetas [$117] par tonne, tandis qu'en même temps le liège taillé en bouchons, représentait une valeur moyenne de 15,000 pesetas [$2,142] par tonne de bouchons. Ce qui prouve la perte que subit l'Espagne, par l'exportation du liège brut. On rapporte que des efforts vont être faits afin de former un "trust" du liège, qui embrasserait toute la production de l'Espagne et du Portugal.

D'après les indications actuelles, on prévoit une légère hausse dans le prix des bouchons de première qualité.

LES COMMANDEMENTS DU COMMIS DE BAR

Si tout commis de bar ou teneur de livres s'efforçait d'observer chaque jour les "commandements" suivant dictés par un homme qui a blanchi dans le métier, il y trouverait un grand profit tous les jours et souvent chaque jour:

Tu te raseras chaque matin:

Tu porteras des vêtements en bon état, et tiendra tes chaussures bien cirées.

Tu accueilleras chaque client, comme s'il devait t'acheter pour cent dollars de marchandises.

Tu t'astreindras à parler plutôt à voix basse et à prêter une oreille complaisante, quand un client semble aimer à parler.

Tu ne seras pas trop impatient, même envers un de ces clients dont la lenteur met la patience à l'épreuve.

Tu parleras de tes concurrents avec bienveillance.

Tu ne promettras pas une livraison ou toute autre chose qui puisse soulever la moindre objection.

Tu seras parfaitement honnête vis-à-vis de chaque client, et lui donneras le meilleur conseil possible — la meilleure valeur pour son argent.

Tu essaieras de faire en sorte que tous tes clients se souviennent de toi personnellement, de sorte que, lorsqu'ils reviendront ou enverront leurs amis, tu sois demandé par eux.

Tu ne boiras, ni ne chiqueras pendant les heures d'affaires. Tu ne mâcheras pas non plus de gomme, ni de cure-dents.

Tu n'iras pas à l'encontre des idées d'un client par des affirmations trop positives, lorsque celui-ci semble d'une opinion bien arrêtée et paraît croire que tu as tort.

Tu sentiras que tu ne resteras pas employé toute ta vie, si tu observes ces commandements. — [Wine and Spirit Journal].

Si vous pensez que le monde doit vous fournir des moyens d'existence, faites valoir vos droits. Le monde est sujet à oublier.

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

15 RUE GOSFORD (à partir du 1er Mai)

— MONTREAL —

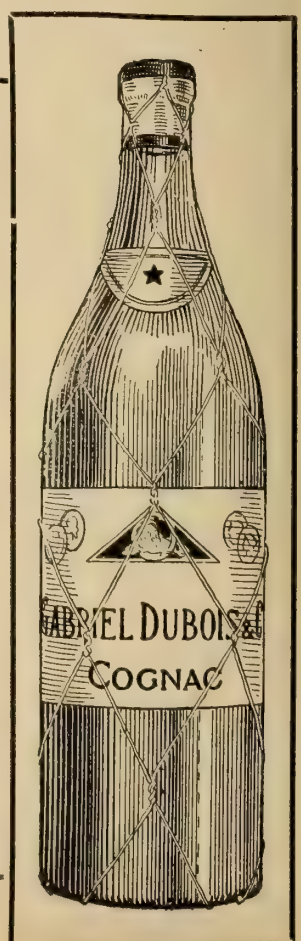

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS

DECAUVILLE Ainé

CAPITAL : 3,525,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 13, Boulevard Malesherbes, PARIS

Ateliers à PETIT-BOURG, près CORBEIL (Seine-et-Oise)

SAISON 1905

La voiture de choix des Connaisseurs

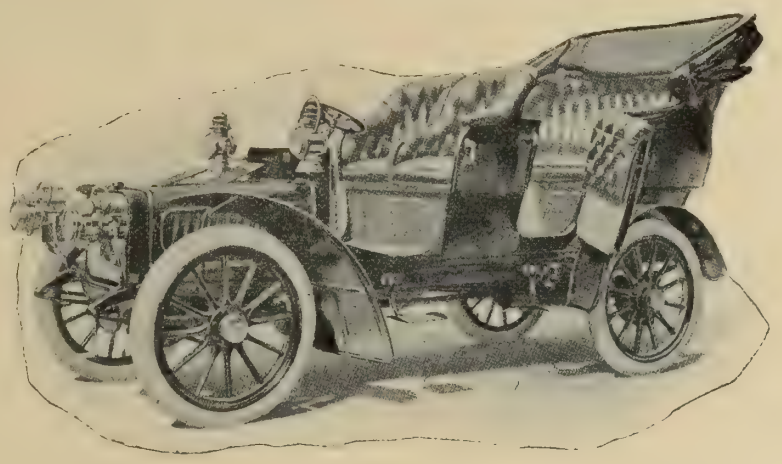

Garantie pour 365 jours

Voitures : $^{12}/_{14}$ — $^{12}/_{16}$ — $^{16}/_{20}$ — $^{24}/_{28}$ — $^{30}/_{35}$ — $^{45}/_{60}$ chevaux.

Châssis blindé rétréci à l'avant, breveté S. G. D. G.
Moteur 4 cylindres, pistons allongés, soupapes d'admission commandées.
Admission variable, système breveté S. G. D. G., commandée par une manette placée sur le volant de direction.
Carburateur automatique Decauville, breveté S. G. D. G.
Allumage par accumulateurs et bobine et par magnéto à bougies.
Oléopolymètre à réglage individuel et collectif et métropompe.
Radiateur nid d'abeilles, breveté S. G. D. G., ventilateur à grand rendement.
Quatre changements de vitesse, la quatrième en prise directe, marche arrière commandée par un même levier.
Transmission par chaînes et cardan. Roues de 810 x 90 à 920 x 120.

CARROSSERIE DE LUXE DE TOUT GENRE A LA DEMANDE.

Prix des voitures, $2500,00 en montant.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LE CANADA

Canadian Motor Car Company

Pour renseignements : Bureaux temporaires : 25 rue St-Gabriel, Montréal,
TELEPHONE MAIN 2547.

N. B.—Nous pouvons fournir n'importe quelle voiture américaine ou anglaise à demande et à bref délai, aux prix des catalogues, plus le fret et les droits.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh	
12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.65
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux	Qts. 12	19.00
Nuits Mousseux	Pts. 24	20.00
Volnay	Qts. 12	19.00
Volnay	Pts. 24	20.00
White Burgundy	Qts. 12	19.00
White Burgundy	Pts. 24	20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chamberun	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	6.50
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Dry Monopole	31.00	33.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	15.00	16.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie qts.	4.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	qts.	pts.
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25
Larose	11.25	12.25

Lafite 12.25 13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet 1893 13.25 14.25
Grand Vin Château Giscours 1893 18.50 19.50
Grand Vin Château Léoville 1893 18.50 19.50
Grand Vin Château Larose 21.50 22.50
Grand Vin Château Margaux 1893 23.50 24.50
Grand Vin Château Lafite 1893 26.00 27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild 1895 28.00 29.00

Domaine Tivoli. qts. pts.
Bon Bourgeois 3.00 3.75
St-Julien 4.00 4.75
St-Estephe 4.75 5.50
Pomerol 5.00 5.75
St-Emilion 5.50 6.25
Au gallon .. .. .90

Faure Frère. qts. pts.
Côtes 3.50 4.50
Bon-Ton 4.00 5.00
Floirac 4.50 5.50
Medoc 5.00 6.00
Margaux 5.50 6.50
St-Julien 6.00 7.00
Pontet Canet 9.00 10.00
Château Gruaud Larose 12.00 13.00
Côtes .. .. le gallon. . 1.00

L. Gaudin & Cie Qts. Pts.
St-Estèphe 3.00 3.50

Nathaniel Johnston & Fils. qts. pts.
Ordinaire 4.00 5.00
Château Chamfleuri 4.00 5.00
St-Loubes 4.75 5.75
"Club" 5.00 6.00
Medoc 5.50 6.50
Margaux 5.75 6.75
St-Julien 6.00 7.00
St-Estephe 7.00 8.00
Château Dauzac 9.50 10.50
Pontet Canet 11.00 12.00
Margaux Supérieur 11.00 12.00
Château Beaucaillou 15.00 16.00
Château Leoville 18.50 19.50
Château Larose 18.50 19.50
Château Margaux 20.00 21.00
Château Lafitte 21.00 22.00

A. Lacoste & Fils qts. pts.
St-Julien 2.50 3.00
Médoc 2.75 3.25

A. Lalande & Cie. qts. pts.
1893 Medoc 4.40 5.40
1890 Floirac 4.40 5.40
1889 St-Julien 4.80 5.80
1893 St-Emilion 5.20 6.20
1890 St-Estephe 5.20 6.20
1889 Château Pontet Canet .. 6.80 7.80
1889 Château Leoville 11.00 12.00
1889 Château Lafitte 14.00 15.00

Latrille ou Labour.
Année 1903 le gallon 0.65
Plus vieux, le gallon de...0.75 à 1.20

Léon Pinaud
Claret 2.50 3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. La cse
★ .. .. qt. 9.50
10 years old .. .. qt. 12.25
Old Liqueur .. 20 years old, qt. 16.00
V. V. S. O. P. . 55 years old, qt. 45.00
Au gallon .. .. 4.00 @ 10.00

J. Borianne. La cse
XXX 7.00
Au gallon .. ..3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie. 1 cse 5 cses
1 Etoile .. .. Qts. 12.00 11.75
1 Etoile .. .. Pts. 13.00 12.75
1 Etoile Flasks 13.00 12.75
3 Etoiles .. .. Qts. 15.00 14.75
V. S. O. P. .. .. Qts. 20.00 19.50
V. V. S. O. P. .. .. .. Qts. 28.00 27.50

Boutelleau & Co. La cse
F. P. Quarts 9.50
F. P. Quarts (Dark) 9.50
F. P. Pints (2 doz) 10.50
F. P. Half Pints (4 doz) 11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre 10.50
F. P. Imperial Flasks 10.50
F. P. 48 ½ Flasks, sans verre 11.50
One Diamond 10.50
Two Diamonds .. .. .. O. B. 12.50
Three Diamonds . V. O. B. 14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831 ..16.00
.. ..1824 ..21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse .. ..
10 caisses à la fois, 50c de moins
Au gallon [preuve] .. .. .. 4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. La cse
V. S. O. P. 1855 .. ..qt. 16.00
Doctor's Special .. ..qt. 11.00

Paul Cardin. La cse
Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. La cse
Quarts 8.00
Pints 9.00

Cognac Distillers Association. La cse
★★★ .. .. vieux 9.00
V. O. .. .. 12 ans 12.00
V. S. O. P. .. .. .. 20 ans 15.00
X. X. O. .. ..1858 .. ..20.00

au gal
3 grapes .. ..vieux 3.75
V. O. 4.00
1875 .. .. Liqueur 5.50

Chs Couturier & Cie. La cse
3 Stars Bouteilles 7.50
3 " ½ " 8.50
3 " ¼ " 9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules. 8.50
24 Flasks 8.50
32 Flasks 8.50
48 ½ Flasks 9.00

Au gal.
Quarts 3.80
Octaves 3.85
½ Octaves 3.95
Au gallon 4.00

B. Léon Croizet. 1 cse 5 cses
1 Grape 9.00 8.50
★ 10.00 9.50
★★ 11.00 10.50
★★★ 12.00 11.50
V. O. 15.00 14.50
V. S. O. P. 17.00 16.50
Château .. .. St-Même 1860 24.00 23.00
Château . . . Flaville, 1856 36.00 34.00

D'Angely. La cse
XXX 6.50

De Lormont. La cse
XXX 6.50

Dervos & Cie. 1 cse 5 cses
Quarts 8.00 7.75
Pints 9.00 8.75
24 flasks n. c. 9.00 8.75

Paul Devaux. La cse
Qts 7.50
Videaux XXX 8.00

Gabriel Dubois & Cie. La cse
Etiquette or et rouge, qts 9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks .. 10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks. 11.50
Etiquette Bleu argent. qts 11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks .. 12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks. 13.25
Au gallon No 1 .. .. 3.90
Au gallon No 2 .. .. 4.30
Au gallon No 3 .. .. 4.85

Jules Dupont & Cie La cse
1 Grappe 9.00
★ 10.00
★★ 11.00
★★★ 12.00
V. O. Special 14.00
V. S. O. P. 15.00
1850 Grande Fine Champagne .. 17.00

Au Gal.
Qrt casks 3.90
Octaves 4.00
½ Octaves 4.10

M. Durand & Cie La cse
★★★ .. .. Qts. 5.50
★★★ .. .. Pts. 6.50
★★★ .. .. ½ B. 6.75
24 flasks n. c. 6.00
48 1-2 flasks n. c. 7.00
Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. La cse
★ .. .. qt. 9.50
Medical .. ..qt. 10.50
20 years old .. ..qt. 13.00
25 years old .. ..qt. 16.00
30 years old .. ..qt. 19.00
Au gallon .. .. 4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.
Three Diamants, Grand Prix .. 9.50
Extra Reserve 10.00
Medical Reserve 12.00
20 years old 16.50
1858 .. .. 20.00
Au gallon .. .. 4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie. 1 cse 5 cses
Quarts .. .. Ord. 9.00 8.75
Pints 10.00 9.75
24 Flasks 10.00 9.75
1 Etoile .. .. Qts. 11.50 11.25
3 Etoiles .. .. Qts. 14.00 13.75
V. S. O. .. .. Qts. 16.50 16.25
V. S. O. P. .. .. Qts. 18.25 18.00

Jas. Hennessy & Co. qts. pts.
★ 13.00 14.00
★★★ .. .. 16.00 .....
V. O. .. .. 17.25 .....
S. O. 25.00
X. O. 30.00
X. S. O. 35.00
X. X. O. 45.00
Extra 50.00

James Henry & Co. La cse
Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. La cse
Wired Quarts 8.00

Jimenez & Lamothe. La cse
XXX .. ..qt. 11.00
V. S. O. P. .. ..qt. 15.50
1890 .. ..qt. 18.00
1865 .. ..qt. 20.00
Au gallon .. .. 4.25 @ 4.35

Legrand. La cse
Quarts 7.00
24 Flasks 8.50

F. Marion & Cie. La cse
★★★ bouteilles 6.00
16 Impl. Flasks tumblers 8.00
24 Flasks capsules 7.00
32 Flasks capsules 7.50
48 ½ Flasks capsules 8.00
24 ½ Bouteilles 7.00
48 ¼ bouteilles 8.00

Au gal.
Quarts 3.40
Octaves 3.50
½ Octaves 3.60
Gallon 3.75

Martell & Co. La cse
Une Etoile .. ..qt. 12.75
3 Etoiles .. ..qt. 16.00
V. O. .. ..qt. 17.25
V. S. O. P. .. ..qt. 18.75
V. V. S. O. P. .. ..qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. La cse
Quarts 7.50
24 Flasks avec verre 9.00
Au gallon [preuve] 3.65 4.25

J. Nicot & Cie. La cse
★ 9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse
Spécial.. qts..... 9.50
Une étoile.. qts..... 12.00
Deux étoiles. qts..... 14.00
Trois étoiles.. qts..... 16.00
V. S. O. P.. qts..... 17.50

V. Pinot & Cie — La cse
★★★ qts. 6.00
★★★ pts. 7.00
★★★ ½ botl. 7.25
V. O. qts. 7.00
V. O. pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00

E. Puet. — La cse
★ qts..... 9.50
V. O. qts..... 14.50
V. O. P.. qts..... 15.25
V. S. O. P.. qts..... 16.25
V. V. S. O. P.. qts..... 20.25
Au gallon. 4.00 @ 7.00

J. Rémy
Quarts.... 6.50
Flasks.. 8.50

Renault & Cie. — La cse
★ qts..... 10.00
V. O... qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. qts..... 15.00
V. S. O. P.. qts..... 21.00
Club.. qts..... 18.00
50 Years Old.. qts..... 40.00
Au gallon... 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. — La cse
S. O... qts..... 22.50
Fleur de Cognac qts..... 15.00
V. S. O. P.. qts..... 12.25
V. S. O. P.. pts..... 13.25
V. S. O. qts..... 10.50
V. O. qts..... 9.00
V. O. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve — Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. — La cse
Quarts... 9.50
24 Flasks.. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. — La cse
Quarts.. 9.50
Flasks.... 10.25
Au gallon... 4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial .. qts.. 10.50
Invalid's .. qts.. 11.00
Medicinal .. qts.. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. — La cse
Trois étoiles.. qts.. 6.50
Pints.... 7.50
Half Pints.... 8.50
16 Flasks imp.,. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... 10.00
Au gallon.. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient — La cse
25 Quarts... 5.50
50 Pints.... 8.50

Apollinaris — La cse
50 Quarts... 7.50
100 Pints.. 10.50
100 Splits... 8.50

Cantrell & Cochrane. — La doz
Belfast Ginger Ale.. 1.40
Club Soda... 1.40
Seltzer... 1.40
Potass Water.. 1.40

Jewsbury & Brown. — La doz
Soda Water.. 1.40
Dry Ginger Ale.. 1 40
Quinine Tonic.. 1.45
Potass Water.. 1.40

Rubinat. — La cse
Sources Serres.. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. — La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. 1.40
Seltzer... 1.40
Potass Water.. 1.40

St-Galmier. — La cse
Source Badoit.. 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50

Vichy. — La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. 10.00
Principale.. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre — La cse
Source St-George.. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. 7.50

	50 qts.	100 pts.	100 spts.
White Rock Lithia.			
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. — La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. 9.50
Au gallon.. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son — La cse
Caisses Rouges ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. ..24c..... 5.50
Au gallon ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Cap" — La cse
Rouges.. 10.65
Jaunes.. 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. 6.00
Violettes.. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" — La cse
Rouges.. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. — La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. 3.10 3.20

H. Jansen. — La cse
Vertes.. 6.00
Rouges.... 11.60
Ponys.... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... 4.90

Melchers, de Berthierville — La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. 5.00

J. J. Melchers — La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. 8.50

P. Melchers — La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. — La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. 11.00
Caisses Vertes.. 5.25
Caisses Violettes.. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. 17.50

A. C. A. Nolet — La cse
Caisses Rouges.. 10.75
Caisses Vertes.. 5.75

Pollen & Zoon — La cse
Caisses Rouges.. 10.00
Caisses Vertes.. 5.00
Caisses Violettes.. 2.50
Au gallon... 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. — La cse
12 Cruchons.. 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. — Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Beauport. — La doz.
Pts. 2 doz à la caisse .60
Splits 4 doz à la caisse .35

LIQUEURS

Bénédictine — qts. — pts.
12 litres... 19.50 — 21.00

Bonald & Fils. — La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette... 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. 12.50
Marasquin... 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. 12.50
Green Peppermint.. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. 12.00
Blackberry Brandy... 12.00
Kirsch.. 11.00
Bitter Triple... 12.00
Liqueurs assorties.. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... 13.00
Orange Bitters.. 9.50
Punch au Kirsh.. 11.00
Peach Brandy... 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. qts 14.25
Jaune.. pts 16.75
Verte.. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. 11.25
Curacao Rouge.. qts 13.25
Curacao Rouge. qts 14.00
Maraschino.. 11.00
Kummel Cristallisé.. 12.75
Cherry Brandy.. 13.50
Crême de Prunelles.. 17.25
Crême de Cacao.. 14.00
Crême de Menthe verte.. 11.00
Crêmes assorties.. 12.00
Punch au Rhum.. 11.50
Crême de cassis.. 10.00
Cordiales assortis.. 12.00
Kirsch Cazanove.. 13.25

Kirsch Figeroux		10.50
Absinthe Regnier		13.25
Absinthe Figeroux		12.00
Rhum Ste-Luce		14.50
Rhum Kingston		11.75
Bitter Figeroux		9.00
Vermouth		11.00
Sirop de Grenadine		8.00
Crême de Mandarines		13.50
Crême de Fine Champagne		12.50
Delizy & Doistan	**qts.**	**pts.**
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	14.00	15.00
Liqueur verte	15.00	16.00
Alex Droz & Cie.	**qts.**	**pts.**
Crême Cacao-Chouva	16.00	17.00
Nelson Dupuy.	**qts.**	**pts.**
Maraschino	12.00	
Grenadine	8.50	
Frémy Fils.	**qts.**	**pts.**
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	
J. Gallifet & Cie.		**La cse**
Anisette	Litre 12	13.00
Crême de Cacao	Litre 12	14.00
Crême de Cassis	Litre 12	13.00
Crême Fine Champagne	Litre 12	
Crême Peppermint	Litre 12	13.00
Eau de Vie Dantzick	Litre 12	14.00
Fine Prunelle	Stone jar 12	14.00
Kirsch vieux	Litre 12	13.00
Kummel	¾ Litre 12	11.00
Liqueur jaune	Litre 12	14.00
Liqueur jaune	½ Litre 24	15.00
Liqueur verte	Litre 12	14.50
Liqueur verte	½ Litre 12	15.50
N'Importe quoi	Litre 12	12.50
Gaston Gaudin Fils.		**La cse**
Cherry Brandy	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy	qts.	6.50
P. Garnier.		**La cse**
Liqueur d'or, 12 litres		20.00
Liqueur jaune (chartreuse)		20.00
La Grande Chartreuse	**qts.**	**pts.**
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00
Jules Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Cherry Whiskey	9.00	
Melrose Drover Ltd.		
Cherry Whiskey		11.00
Frédéric Mugnier.	**qts.**	**pts.**
Crême de Menthe Verte	11.00	
Cherry Brandy	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crême de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	18.00	
Crême de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	8.50	
Anisette	10.50	
Kumel	12.00	
Félix Potin		
Curacao Orange	12.50	
Anisette	12.50	
Crême de Menthe blanche	12.50	
Crême de Menthe Verte	12.50	
Crême de Cacao	12.50	
Crême de Cassis	12.50	
Crême de Noyau	12.50	
Crême de Thé	12.50	
Crême de Moka	12.50	
Crême de Vanille	12.50	
Crême Angélique	12.50	
Curacao Blanc, triple sec	14.50	
Maraschino	12.50	
Fine Prunelle	14.00	
G. Terrand.		
Petite Chartreuse	18.00	19.00
Wilson.	**qts.**	**pts.**
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.	**qts.**	**pts.**
Anisette Blanche	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange	10.00	
Curaçao Blanc	10.00	

MADERE

Blandy Bros	**La cse**
Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00
Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon	2.50 à 9.00
Manuel Pico.	
Au galon	3.50 à 4.50
Rutherford & Browne.	
Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.		**La cse**
Etiquette Bleu — pâle-doux		7.50
Etiquette Blanc—pâle		10.00
Adolfo de Torres y Hermanos.		
Au gallon	de 2.50 @	5.00
J. Pron & Cie.		
Au gallon	4.75	

MOSELLE

Deinhard & Co.		**qts.**	**pts.**
Brauenberger		9.00	10.00
Piesporter		10.00	11.00
Berncasteler Doctor		15.00	16.00
Crown Sparkling		18.50	20.00
Nonpareil Sparkling		24.50	26.00
Feist Bros. & Sons.		**qts.**	**pts.**
Zeltinger	1892	7.25	8.25
Braünberger	1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor	1889	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling		18.50	20.00
Frederick Krote.		**qts.**	**pts.**
Sparkling		16.00	17.00
Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].			
		qts.	**pts.**
Zeltinger		8.50	9.50
Brauenberg		12.00	13.00
Pisport		13.00	14.00
Scharzberg — 1895		18.00	
Sparkling Moselle		18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.			
Zeltinger		8.00	9.25
Piesporter, 1893		10.00	11.25
Brauneberger		10.50	11.75
Sparkling Moselle		17.50	19.00
Johann Schlitz			
Winnega		6.00	.....
Braünberger		8.50	.....
Sparkling		17.00	.....
Hocheimer		17.00	.....
Cabinet		23.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.			
Sparkling Moselle		15.50	17.50
Sparkling Hock		15.50	17.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R			
Piesport		8.50	9.50
Zeltinger		9.00	10.00
Braünberger		15.00	16.00
Berncastler Doctor		16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.	
Au gallon	3.00

OLD TOM

Boords.	**La cse**
Old Tom	7.25
London Dry	7.25
Booth	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Club	
Old Tom	6.50
Cold & Co.	
Marque Beaver	Qts. 5.75
Marque Beaver	Pts. 6.75
Colonial	
London Dry	6.50
Gordon	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Thorne.	
Old Tom	7.50
London Dry	7.50
Wilson	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester		**La cse**
Royal		5.00
Crusado		6.00
Rich Douro		9.00
White Port		11.00
Old Crusted		12.00
Royal Dry Superior		18.00
J. M. Caselles y Tarrats		
Au gallon	1.00 à 1.50	
Cockburn, Smithes & Co.		
Tawny	La cse.	16.00
Au gallon	2.75 @	7.00
Geo. H. Delaforce.		
"Trocadero"	qts. la cse.	9.00
Robt. Delaro & Co.		
"Antique"	qts. la cse.	7.00
Diez Hermanos.		
Port, au gallon	1.95 à	5.00
Guimaraens & Co.		
Invalid's Reserve	La cse.	7.50
Au gallon	2.25 @	5.50
Hunt, Roope, Teage & Co.		
Au gallon	2.00 @	5.50
Meneres & Cie.		
Au gallon	1.00 @	8.00
Oliva Morez y Ca.		
Old Tawny		6.00
MacKenzie & Co. Ltd.		
Au gallon	2.50 @	10.00
Robertson Bros. & Co.		
Medal Port No 1		15.00
Medal Port No 2		12.00
Favorita Oporto		7.50
Au gallon	1.50 @	6.50
Sandeman & Co.		
Superior Old		12.00
"Club"		18.00
"1890"		25.00
Au gallon	2.50 @	15.00
T. G. Sandeman & Sons.		
Au gallon	2.75 @	9.00
Silva & Cosens.		
Dow's Admiral	La cse.	16.50
Au gallon	2.50 @	14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	**pts**
S. Allsopp & Sons.	2.50	1.60
Guinness.		
Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"	2.50	1.56

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	**qts.**	**pts.**
Black Jce	7.50	8.50
No 7	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	**qts.**	**pts.**
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke,	**qts.**	**pts.**
Jamaica	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc	9.50	
Royal	11.00	
Diamant Noir		**La cse**
Quarts		8.00
Diamantin.		
Quarts	8.00	

Habitation L'enfant noire [Martinique]

	La cse
Litres	13.00
½ Litre	10.50

H. G. Kewney & Co.

	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles	9.50	

Red Heart.

	qts.	pts.
A la caisse	10.50	

P. Lambert.

	La cse
St. James, 12 litres	14.00
" 12 3-4 litres	11.50
" 24 1-2 litres	16.00
" 48 1-4 litres	19.00

J. B. Sherriff & Co.

Marque "Bell"	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon	4.75	

Talbot Frères.

	qts.	pts.
"Fine Fleur"	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt.		10.00
Lilacs		7.50

Thorne.

	qts.	pts.
Marque "Lion"	8.00	
Liquid Sunshine	9.50	

Uncle Tom.

	La cse
Qts.	8.00
Flasks, 24	8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.

Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon		1.10

Barton & Guestier.

	qts.	pts.
Haut Sauterne	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00

J. Calvet & Cie.

	qts.	pts.
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes .. 1901	11.50	12.50

Cruze & Fils Frères.

	qts.	pts.
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche 1899	17.00	18.00
Haut Sauternes	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces 1890	47.00	48.00

Domaine Tivoli

	qts.	pts.
Sauternes	4.00	4.75
Barsac	5.50	6.25
Haut Sauternes	6.00	6.75

J. Dutrenit & Cie.

	qts.	pts.
Graves	3.50	4.50

Faure Frères.

	qts.	pts.
Sauterne	4.00	5.00
Sauterne	5.00	6.00
Haut Sauterne	8.00	9.00
Château Barsac	6.50	7.50
Château Yquem	15.00	16.00

Jimenez & Lamothe.

	qts.	pts.
Sauternes	6.00	7.00

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00

Labour 3.00 3.50

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20

J. Latrille. 5.25 6.00

Louis Maignen & Co. 3.25 4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. au gallon 1.25

Blandy Bros.

	La cse
Manzanilla	8.50
Amoroso	11.00

J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon 1.00 à 1.50

F. W. Cosens & Co.
Au gallon de 2.00 @ 10.00

Richard Davies.
Au gallon 1.50 @ 5.00

Diez-Hermanos.

Sherry, au gallon — de	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de	1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de	3.85 à 4.65

Pedro Domecq, au gallon 1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa Ramirez.

Au gallon	1.25 @ 4.50
A la caisse	4.50 @ 12.00

Levert & Schudel — au gallon 1.25

Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon 1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon 1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca.

	La cse
Golden Sherry	6.00

J. P. Pémartin.
Au gallon de 2.00 @ 15.00

Manuel Pico.
Au gallon 1.75 @ 4.75

Robertson Bros. & Co.

Amontillado	La cse 15.00
Manzanilla	La cse 12.00
Olorozo	La cse 7.50
Au gallon	1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.

Royal	La cse 5.00
Favorita	La cse 6.00
Club — 1870	La cse 9.00
Amontillado	La cse 12.00
Orange	La cse 8.00
Au gallon	1.50 @ 5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)

Pale Dry	La cse. 12.00
Montilla Fino, very dry	La cse. 12.00
"Club"	La cse. 18.00
Selected Old	La cse. 36.00
"Jubilee"	La cse. 50.00
Au gallon	de 1.50 @ 10.00

A. L. Valdespino & Co.

Au gallon	de 1.25 @ 6.5
A la caisse	de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon 85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi (Italien)	7.50
Noilly, Pratt & Co.	7.00
Freund Ballor & Co. [Italien]	6.75

VIN DE GINGEMBRE

F. X. St-Charles & Cie.

	La cse
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.

	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein [cruchons]	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00

Feist Bros. & Sons.

		qts.
Laubenheimer	1893	6.75
Niersteiner	1893	7.00
Rudesheimer	1893	9.75
Hochheimer	1893	10.50
Orignal Liebfraumilch	1893	12.50
Steinwein in Bocksbeutel	1893	12.50
Rauenthal, own growth	1893	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote

	qts.	pts.
Laubenheimer	5.75	6.75
Niersteiner	6.75	7.75
Rudesheimer	10.00	11.00
Hochheimer	10.00	11.00
Steinwein	11.00	12.00
Liebfraumilch	14.50	15.50
Johannisberger	17.00	18.00
Royal Scharzberg	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.

	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Sparkling Hock	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.

	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00

Johann Schlitz.

Bodenheimer	6.00	.....
Hohnheimer	6.50	.....
Laubenheimer	7.00	.....
Niersteiner	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg	15.00	.....

Joh. Bapt. Sturm.

	qts.	pts.
Winninger	6.75	7.75
Niersteiner	7.75	8.75
Hockheimer	9.00	10.00
Rudesheimer	9.00	10.00
Liebfraumilch	14.00	15.00
Rudesheimer Berg	15.50	16.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

	qts.	pts.
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Dubonnet.

	La cse
Litres	12.00

Quina Excelsior 15 litres 13.50

Red-Heart. 9.00

Vin Mariani. 10.00

Vin St-Léhon 8.50

Vin St-Michel. 8.50

Vin Vial. 12.50

Vino Don Lorenzo. 7.00

Violet Frères, Byrrh Wine.

Litres	11.00
La bouteille	1.00

Wilson's Invalid's Port 8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.

Screw top, 24 flasks	7.50
Screw top, 48 flasks	8.25
Screw top, 64 flasks	9.00

"Owl" Brand Rye.

Screw top, 24 flasks	6.25
Screw top, 48 flasks	7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass 6.50

Corby

	La cse
I. X. L. qts.	7.00
Purity qts.	6.50
Purity Flasks—32s.	7.50
Canadian qts.	5.00
Canadian Flasks—32s.	6.00

Whiskey Blanc "Corby".
Quarts, 12 bottles 5.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
- Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
- Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
- Pints. . . . . 16 flasks 6.00
- Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
- Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
- Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
- Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
- Pints. . . . . 16 flasks 7.50
- Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
- Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

RYE
- Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
- Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
- 2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
- 2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
- Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
- Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
- Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Monopole Rye.
- Quarts.. .. .. 7.00
- 16 flasks.. .. .. 7.50
- 24 flasks.. .. .. 6.50
- 32 flasks.. .. .. 8.00
- 48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye — La cse
- Quarts.. .. .. 7.00
- 16 flasks. 7.50
- 32 flasks. 8.00
- 48 flasks. 8.50

Shield Rye — La cse
- Quarts 6.00
- 16 flasks. 6.50
- 32 flasks. 7.00
- 48 half flasks.. .. .. 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
- "Star".. .. ..
- "Old Times"... .. ..
- White Wheat... .. ..
- No "83".. .. ..

Le gal
- Old Times... .. ..
- White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse
- Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
- Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
- Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
- Imperial .. .. qts.. 7.50
- Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
- Imperial. . .. . ½ Flasks 32s.. 8.50

au gal.
- Canadian Club—5 years old..... 3.60
- Imperial. 2.90
- Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25
- Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25

Wilson — La cse
- Empire Rye.. .. .. qts.. 8.00
- Empire Rye.. .. .. flasks.. 9.00
- Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks.. 10.00
- Liquid Sunshine.. .. .. ..7.00 9.00
- Moonlight.. .. .. qts.. 6.00
- Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
- Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
- Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
- Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....		7.50
Pts....		8.50
24 flasks..		8.50
12 Imp. Flasks..		11.00
24 Imp. 1-2 flasks..		11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25
Bulloch, Lade & Co.		La cse
Loch Katrine.. .. .. qts..		7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks..		9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..		11.00
Special White Label..		9.50
Extra Special Gold Label..		11.00
Burns, Leslie & Co.		
Gleneil.. .. .. qts..		6.00
Peter Dawson		La cse
Perfection:..		9.75
Special..		10.50
Extra Special..		9.50
Liqueur..		12.25
Old Curio, 20 years old..		14.50
Au gallon..	4.00 @	7.00
John Dewar & Sons, Ltd.		La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts.		8.75
"Special". ... . qts.		9.25
Blue Label.. .. .. qts..		9.75
Special Liqueur [W. Label] qts..		12.50
Extra Special Liqueur... .. qts..		16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.		
Roderick Dhu		La cse
Quarts....		9.50
Alex. Ferguson & Co.		La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts.		10.00
Graham, Davy & Co.		La cse
Loch Carron. .. .. qts..		6.50
Greenless Bros.		La cse
Claymore... .. .. qts..		9.50
King Edward VII... Ext. Sp. qts..		9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts..		13.00
Griffiths, McAllister & Co. Bonnie Doon		
1 caisse..		10.25
5 caisses..		9.75
10 caisses..		9.50
Glenfinnart		
1 caisse.		10.75
5 caisses.		10.50
10 caisses..		10.00
Haig & Haig		La cse
★★★...		9.50
★★★★★....		15.00
Liqueur..		16.00
Bleu Blanc Rouge..		9.50
J. & R. Harvey.		La cse
R. O. S...		12.50
Fitz James..		10.00
Hunting Stewart..		9.00
Jubilee..		8.50
Old Scotch..		7.50
Au gallon...	3.65 @	5.50
Wm. Hay, Fairman & Co.		La cse
Quarts..		7.75
Flasks...		8.75
Imperial Quarts.		11.00
Au gallon.. .. .. 9 O. P..		3.75
D. Heilbron		La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts..		7.50
King's Liqueur.. .. .. qts..		10.00
John Hopkins & Co.		La cse
"Old Mull" Blend...		9.50
"Navy Liqueur" V. O. S...		12.00
Melrose, Drover & Co.		Le gal
1 étoile.		4.00
2 étoiles...		4.25
3 étoiles...		4.50
4 étoiles...		4.75
5 étoiles...		5.00
Jas. Menzies.		La cse
Auld Scottie		9.50
Great Scot		9.50
MacPherson, qts.		7.50
" 24 flks.		8.50
" 48 1-2 flks.		9.50
Queen's choice		8.00
Royal Victoria		8.50
Au gallon	3.90	4.10
Mitchell Bros.		La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts..		6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts..		7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks..		10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks..		10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts..		8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts..		8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts..		8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts..		9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts..		11.25
Heather Dew 48 Flasks		12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes..		9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes..		10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts..		11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts..		9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds..		9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds..		12.50
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes..		12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts..		12.50

Au gal.
- Old Scotch Proof .. .. .. Quarts. 3.50
- Old Scotch Proof . .. . Octaves. 3.60
- Old Scotch Proof . .. ½ Octaves. 3.65
- Old Scotch Proof.. .. .. per gal. 3.75
- Heather Dew Proof . .. Quarts. 3.65
- Heather Dew Proof. . Octaves. 3.75
- Heather Dew Proof . ½ Octaves. 3.85
- Heather Dew Proof . . Gallon. 4.00
- Special Res. Scotch Proof. Qts. 4.00
- Special Res. Scotch Proof. Oct. 4.15
- Special Res. Scotch Proof ½ Oct. 4.25
- Special Res. Scotch Proof Gal. 4.50
- Special Res. 15 U. P. .. Quarts. 3.50
- Special Res. 15 U. P. . Octaves 3.60
- Special Res. 15 U. P. ½ Octaves 3.65
- Special Res. 15 U. P. .. Gallon 3.75
- Extra Spec. Liqueur Proof. Qts. 4.75
- Extra Spec. Liqueur Proof. Oct. 4.80
- Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct. 4.90
- Extra Spec. Liqueur Proof. Gal. 5.00

Wallace Moir,
- Imperial Quarts. 12.00

Alex. McArthur & Co.
- Quarts.. .... 7.00
- Flasks.... .... 8.00
- Imp. Quarts.. .. ..10.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
- Black Horse.. .... 7.50
- Extra Special.. .... 9.00
- Freedom... 10,00
- Special Liquor cream 11.00

James McNeil. — La cse
- Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
- Quarts.. .. .. 6.00
- Pints.. .. .. 7.00
- 24 flasks, Screw top. 7.00
- 32 flasks, Screw top. 7.50
- 48½ flasks, Screw top 8.00
- 5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. — La cse
- Quarts 6.00
- 24 Flasks 7.00
- 48 1-2 Flasks. 8.00

Robertson, Sanderson & Co.
- "Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
- "Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
- "Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
- "Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50

la cse
- "Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
- "Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
- "Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75
- Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
- Old Private Stock, [20 years old]. 17.50

le gal
- Craigdhu... ... .10 O. P.... 4.00
- Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10
- Special Blend. . .. . 8 O. P.... 4.25
- Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. — La cse
- 12 Quarts.. .. .. 6.75
- 24 Flasks 7.75

32 Square Flasks.... .. .. 8.50
48 Square Flasks 8.90
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse

O.. .. .. 9.50
O O O... .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.

Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . . . 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse

Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.

Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

Thorne — La cse

Kilty... ... ... qts.. 9.50
Liqueur.... .... qts.. 11.00

John Walker & Sons. — La cse

Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse

Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. .. — La cse

Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse

Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. — La cse

Quarts 8.50

Findlater. — La cse

A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse

1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... ... . 10.75
Janishannon... ... . 1.50

John Jameson & Son. — La cse

1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse

1 harpe... ... . 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse

Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish . .. . Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse

★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse

★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin. . . . . La cse. 7.50
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

La question de profit dans les cigares dépend absolument de la qualité.

Et la qualité est la base de mes affaires. Mon offre invariable fournit l'épreuve la plus sevère à laquelle vous puissiez soumettre un cigare, et les essais sont à mes frais.

VOICI MON OFFRE:

Je vous enverrai, express payé, 1000 cigares assortis à votre convenance, aux termes usuels. Au bout de trois mois, je rachèterai, au prix de facture, tout stock non vendu.

Je crois que je peux vous intéresser aussi bien pour le prix que pour la qualité.

Il vaudrait mieux que nous entendions parler l'un de l'autre.

Si vous désirez un assortiment de 1000,

Spécifiez: le "PHARAOH" à 10 cents,
et le "PEBBLES" à 5 cents.

J. BRUCE PAYNE Limited,
GRANBY, P. Q.

AVIS A NOS ABONNES

Ceux de nos abonnés qui ont l'intention de changer d'adresse au 1er Mai devraient nous notifier de ce fait de suite afin qu'il n'y ait pas de retard dans la livraison de notre journal.

TABACS DE LA HAVANE

La Récolte

Notre correspondant de La Havane nous fait tenir l'article suivant que nous traduisons de " El Tabago ", numéro du 10 avril:

Il se fait beuacoup de discussions et de commentaires sur la récolte actuelle; pour quelques-uns, elle est splendide comme quantité et qualité; pour d'autres enfin on ne peut la comparer avec la récolte de l'an dernier ni comme rendement ni comme qualité de classement. Il faut déduire de tant d'opinions différentes que chacun juge de l'ensemble d'après le peu qu'il a vu; pour cette raison, **El Tabago** qui, bien qu'il ait peu vu par lui-même, a des rapports de toutes les différentes régions de culture du tabac, prendra un terme moyen ni optimiste ni pessimiste.

C'est dire qu'à notre avis, on trouve de tout dans la récolte actuelle.

Il y a là des localités comme San Juan et Martinez, San Luis et même à Pinar del Rio où la récolte ne peut être surpassée comme excellence de classes et abondance de rendement.

Les "vegas " de ces régions pricilégiées seront avidement recherchées par les grandes fabriques indépendantes qui n'osent pas conclure quelques marchés prématurés dans la crainte d'éveiller la convoitise des planteurs et d'être forcées de payer des prix presque fabuleux pour obtenir ces " vegas" dont tous ceux de la partie connaissent les enviables conditions qu'elles réunissent.

Dans les " lomas " il en est à peu près de même, bien qu'on puisse presque affirmer que les feuilles de meilleure qualité ne soient pas en majorité. Quelques planteurs, cependant ont eu le bonheur d'être favorisés par des pluies venues à propos et sont parfaitement satisfaits de la classe de la feuille et du rendement.

D'après nos rapports l'apparence des " Villas " peut se résumer en ces quelques mots: la récolte sera moindre que l'année dernière de 40 pour cent et peut-être un peu moins, mais les classes sont de beaucoup supérieures et, en conséquence, on s'attend à de hauts prix.

Nous savons que plusieurs maisons importantes de l'étranger ont essayé d'acheter directement avec le concours de médiateurs intelligents, mais aucune offre n'a été faite dans la crainte d'une hausse des prix.

Plusieurs croient, particulièrement les entrepositaires et les manufacturiers du Nord, qu'en différant ils obtiendront ce dont ils ont besoin à des prix plus modérés; mais, à notre avis, ils pourront être plus désappointés que l'an dernier.

En résumé, les planteurs de " tierra llana " et " lomas " et ceux de Semi Vuelta et de Partido savent bien ce qu'ils ont planté et récolté ainsi que le résultat que la feuille leur rapportera, avant, pendant et après la récolte.

Les entrepositaires et les manufacturiers de la Havane n'ignorent rien et ont peut-être plus d'assurance que les planteurs au sujet du résultat final de la récolte, bien qu'il soit bien aventureux de faire des prévisions certaines car bien souvent la feuille en balle est loin de tenir ce qu'elle promettait à son arrivée à l'établissement de préparation.

Pour toutes ces raisons nous croyons que les acheteurs sont justifiés d'attendre et nous n'admettons seulement la hâte d'acheter que quand il s'agit de ces " vegas " dont tous connaissent plus ou moins la feuillet qu'elles produisent.

Quant aux stocks de feuilles à la campagne nous les jugeons très limités à en juger d'après les arrivages sur le marché public dans nos numéros précédents et qui vont en diminuant d'une manière très notable de semaine en semaine.

Que ceux qui nous ont invités à écrire ces lignes nous pardonnent leur brièveté; l'opinion des trois principales parties intéressées dans le commerce du tabac, savoir: les producteurs, les manufacturiers et les entrepositaires est très partagée au sujet de l'estimation de la récolte actuelle et notre devoir est d'indiquer seulement ce qui ne peut causer de préjudice à aucune des trois parties mentionnées.

REVUE GENERALE

La Havana Import Co. prendra possession vers le 1er mai de la nouvelle bâtisse construite sur l'emplacement autrefois occupé par le magasin de tabacs et de cigares de feu M. S. Hyman.

Ce nouveau magasin de tabacs et de cigares sera sans conterdit un des plus beaux du continent américain et il comprend toutes les dernières améliorations connues jusqu'à ce jour.

Une des particularités du magasin c'est que dans l'agencement intérieur il n'a pas été fait usage de bois, le bois étant remplacé par la mosaïque, le métal et le verre. Il y aura dans cet établissement un magnifique fumoir à l'usage des clients de la maison. Les principales marques de cigares et de tabacs importés seront tenues en stock.

Cette nouvelle entreprise est sous la direction de MM. J. Hirsch, Sons & Co., et aura pour gérant M. Simerville.

* * * *

Les profits résultants de la vente des tabacs et des cigares par la Régie Française on été pour l'année dernière de $71,000,000.

M. Alfred Gosselin, voyageur de la Dominion Cigar Co., de St-Hyacinthe, visite cette semaine la cité de Montréal et la Banlieue.

Les lignes qu'il offre: Dominion, Dominion Clear Havana, Royal Smoke, Exchange and Told, sont toutes très désirables et surtout payantes.

Nous ne doutons pas que M. Gosselin enlève de bonnes commandes avec de telles marchandises.

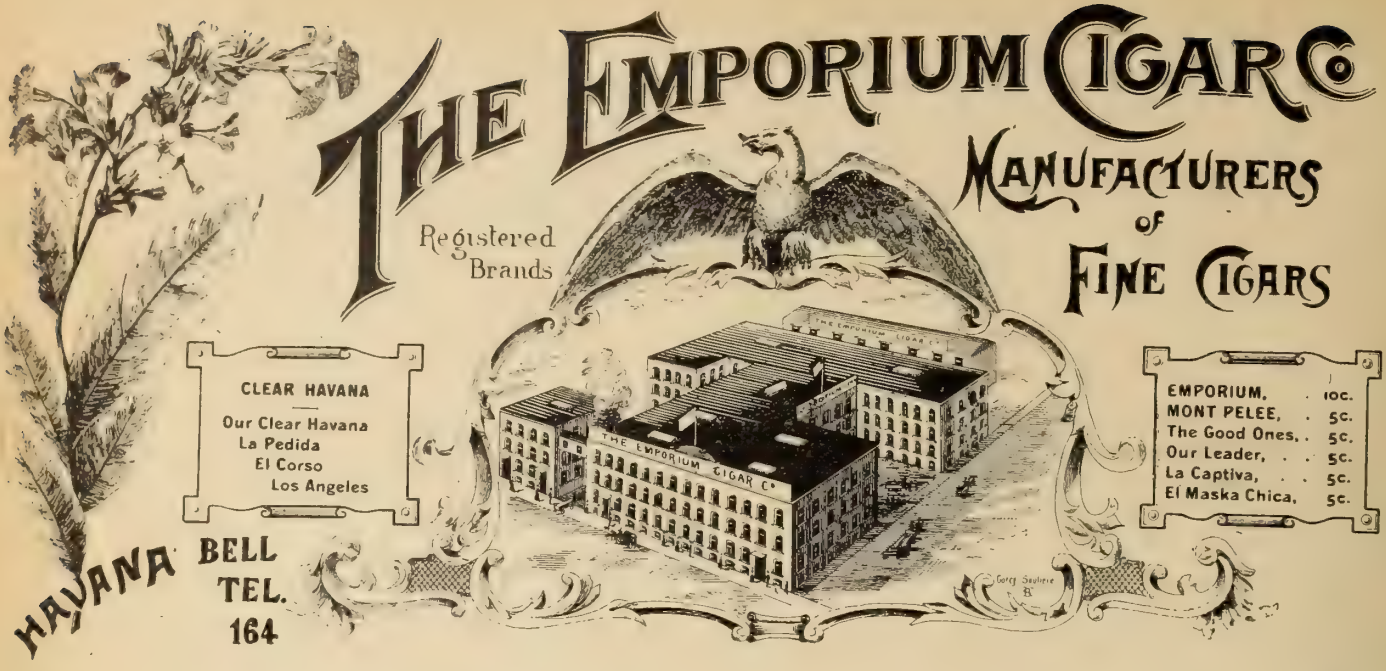

LE TYPE DES CIGARES A 10 CTS

se trouve réalisé par la combinaison heureuse des Tabacs des meilleures provenances de la HAVANE, dans

Le Fameux Cigare Emporium

A 10 CENTS

ce cigare qui fera les délices des Amateurs et que les Connaisseurs apprécient d'une manière toute spéciale.

Il n'est pas un établissement de premier ordre, Magasin de Tabacs, Hôtel ou Restaurant, où l'on ne puisse pas obtenir un Cigare "EMPORIUM."

N'HESITEZ PAS A PLACER votre COMMANDE

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-
recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers
renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, Bouts en papier, en liège ou en or, bte de 600, 3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ¼s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.05
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs. cartoons..	1.00
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.14
Piper Heidsieck — 7 lbs. caddies.	1.06
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. ..1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. ..1/20....	24.00

Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pededa	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
Champlain	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict.	1/20	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/6, boîtes 12 lbs		48
Petit Havane, 1/2, boîtes 5 lbs		48
Quesnel, 1/8, boîtes 5 lbs		60
Quesnel, 1/2, quantité à volonté		55
Côté's choice mixture, 1/4 tin		75
Côté's choice mixture, 1/2 tin		70
Côté's choice mixture, 1 lb		65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris	40 Gr.	.12
Paquet papier gris	100 Gr.	.36
Paquet papier jaune	40 Gr.	.16
Paquet papier jaune	50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire	200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire	500 Gr.	1.25

La plus petite femme du monde

Les manufacturiers de tabac à chiquer en palettes "Bobs" vont exhiber à Toronto, du 2 au 6 mai inclusivement, la plus petite femme du monde. Il ne sera pas nécessaire pour les Montréalais de faire le voyage de Toronto pour voir cette grande attraction car on nous informe que prochainement la plus petite femme du monde fera pendant une semaine entière les honneurs du département des primes de l'Empire Tobacco Co. qui, ainsi que nos lecteurs le savent, est situé rue St Laurent, près du Monument National.

Il y a tout avantage à toujours se procurer le meilleur article que l'on puisse avoir pour un prix donné. The Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, offre certainement, avec son Emporium, un des meilleurs cigares à 10 cents que l'on puisse trouver sur le marché; les marchands peuvent facilement s'en convaincre en donnant un ordre d'essai.

Nous apprenons que l'American Tobacco Co. a l'intention de faire concourir au Horse Show de Montréal une de ses voitures de livraison qui est attelée d'une magnifique paire de chevaux.

PERSONNEL

—M. Sam Myers, représentant de l'American Tobacco Co. à Ottawa, a passé les fêtes de Pâques à Montréal.

—Nous apprenons avec plaisir que l'état de santé de M. Rod. Goulet, de MM. Goulet frères, s'est amélioré à un tel point qu'il peut de nouveau s'occuper de ses affaires.

—M. Félix Roth, de la maison Bensdorf, de Philadelphie, importateurs de tabacs vient de faire une tournée d'affaires au Canada.

—M. J. Hamburger, de la maison J. H. Hamburger & Son de New-York, a tout dernièrement visité les manufacturiers de cigares de Monréal.

—M. L. Strauss de MM. Kinsenberg & Co., importateurs de tabacs de Baltimore, a visité Montréal ces jours derniers.

—M. Ed. Youngheart est de retour à Montréal après un voyage dans l'Ouest.

Il existe un grand nombre de marques de cigares à 5 cents. Parmi ces différents cigares, il y en a de meilleurs que d'autres. Il est donc de l'intérêt du marchand de se procurer les cigares de la meilleure marque pour le prix. Le cigare Mont-Pelée donnera satisfaction aux fumeurs les plus difficiles. Un ordre d'essai à la "Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, convaincra les marchands de la qualité des produits de cette manufacture.

Nous sommes heureux d'apprendre que la maison Jos. Côté, importateur d'articles de fumeurs et marchand de tabac en gros, de Québec, passe en ce moment par une phase d'activité extraordinaire. Cette maison reçoit tous les jours des pays d'Europe une quantité d'articles de fumeurs de toutes sortes, tels que pipes en Bois de Bruyère, pipes d'écume de mer, fume-cigares et fume-cigarettes, étuis à cigares et à cigarettes, sacs à tabac, cigares importés, etc. Il est bien raisonnable de croire que les prix de cette maison sont très avantageux, si l'on en juge par les commandes que M. Côté reçoit de toutes les parties du pays. Nous félicitons M. Côté d'avoir doté Québec d'une maison aussi importante dans cette branche du commerce et nous lui souhaitons tout l'encouragement qu'il mérite.

Une Enseigne Bienvenue

La rareté des cadres publics, sur les édifices de Montréal, a fait le sujet de beaucoup de remarques, et plusieurs personnes se promenant rue Ste-Catherine ont manifesté le désir de connaître l'heure exacte. Un appareil électrique, récemment posé près du coin des rues Ste-Catherine et St-Laurent, est conséquemment, le bienvenu parce qu'il indique l'heure exacte, avec la remarque "Il est temps de fumer les "Cigarettes Sweet Caporal".

Garrick et Montréal

David Garrick semble être un favori des acteurs qui visitent Montréal cette saison. Il y a quelque temps, au Théâtre "His Majesty's," Chas. Wyndham a joué le rôle de David Garrick dans la comédie de Robertson, portant ce titre. De nouveau, le mois dernier, Andrew Robson a joué à l'Académie de Montréal le rôle de Garrick, dans le pièce "Pretty Peggy", dont le sujet a trait aux amours du fameux acteur et de Peg Woffington.

C'est un fait remarquable que la carrière de Garrick continue à fournir un thème si attrayant aux auteurs, quand on considère qu'il y a plus de 150 ans qu'il était le favori de Londres et qu'il tenait sous son charme tous les spectateurs de Drury Lane. Garrick était sans égal comme aptitudes à plaire aux gens d'esprit cultivé; aujourd'hui, ce n'est pas seulement sur la scène que son nom exerce une fascination. Le Tabac à fumer Garrick, récemment introduit au Canada et manufacturé par Lambert & Butler, de Londres, Angleterre, a des charmes similaires pour le fumeur. "Garrick" est le plus fin tabac qui existe pour la pipe, et se trouve chez tous les principaux marchands de tabac.

La Diva

L'American Tobacco Co. Ltd, du Canada a mis sur le marché ces jours derniers une nouvelle cigarette égyptienne "La Diva", qui est appelée à avoir un très grand succès.

"La Diva" est une cigarette miniature faite avec les meilleurs tabacs turcs, elle est empaquetée dans de très jolies boîes. Vendues au commerce à raison de 15 cens, on la détaille à 20 cents la boîte.

ÉTABLI EN 1887

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.
Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902

JOS. COTE,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE TABAC EN GROS

186-188, rue St-Paul, - QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs, tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis à Cigares et à Cigarettes, Sacs à Tabac pour toutes les Bourses. Cigares et Cigarettes Importés et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boîtes. Importés et Domestiques.

N. B.—Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions Libérales. Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général, 1272. Phone Privé, 2438.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **" Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **" FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. Boite de Poste, 374.

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique : POR LARRANAGA. Code Telégraphique A.B.C., (4e Edition.)

CIGARETTES

"SWEET CAPORAL"

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac puisse être fumé."

LANCET.

MONTREAL
VOL. IV

JUIN 1905
No 6

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

La marque la plus récente du marché canadien, mais la plus vieille de l'Europe.

BRANDY
B. LEON CROISET

Pourvoyeur du Président de la République, de la Marine Française et de plusieurs Cours Etrangères. - - -

GARANTI PUR JUS DE LA VIGNE

Se trouve dans tous les principaux Clubs, Hotels, Restaurants et Cafés. - - -

F. X. ST-CHARLES & CIE

Seuls Agents pour le Canada

39-41-43 rue St-Gabriel, Montréal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 ru Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV — MONTREAL, JUIN 1905 — No. 6.

Assemblée Générale

— DE —

L'ASSOCIATION DES

COMMERCANTS LICENCIES

de Vins et de Liqueurs de la Cité de

Montréal.

Mercredi, 7 Juin, 1905

a 3 hrs P. M. tres precises

au

General Meeting

— OF THE —

Licensed Victuallers'

ASSOCIATION

of Montreal.

Wednesday, the 7th of June 1905

At 3 P.M. sharp

in the

Monument National

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. McCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON,
E. L. ETHIER,
PRES HON.

LOUIS POIRE *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS.
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { *BELL MAIN 4187,* *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 29 Avril 1905.

MONSIEUR. — **L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu mercredi, le 7 Juin 1905, à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National**, No. 218 rue St-Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses— Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

General Meeting

MONTREAL, April, 29th. 1905.

SIR.—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Wednesday, the 7th of June at 3 p. m. sharp, in the **Monument National**, No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,

I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).

MARCHANDS - MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal " Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible.

Par Ordre,

L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper " Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible.

By Order,

L. A. LAPOINTE,
Secretary.

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'Assemblée Générale Mensuelle de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs Licenciés de la Cité de Montréal, a eu lieu au Monument National, mercredi, le 3 mai 1905, à 3 heures p. m., sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Etaient présents: MM. Victor Bougie, trésorier; L. A. Lapointe, secrétaire; Victor Lemay, Napoléon Tremblay, Nazaire Gauthier, Joseph Bariteau, H. A. Dansereau, James McCarry, J. A. A. Ayotte, Joseph Thouin, Camille Thouin, Gaspard Thouin, Arthur Bonneau, Elie Chapdelaine, Joseph Roch, P. Crépeau, A. Goulet, Aldéric Beauchamp, Sylva Grégoire, Wilfrid Methot, Paul Lalonde, Jules Durand, Gustave Bourassa, Ernest Trudeau, Joseph Pitre, Narcisse Trudeau, Wilfrid Landry, Gédéon Lebel, Wilbrod Roy, Charles Schneider, Hermas Gariépy, Cléophas Picard, de Bordeaux; L. P. Godin, M. J. Murphy U. Crépeau, Fred. Bouillon, F. X. Gravel, Jules Arpin, Théophile Ethier, P. McGoogan, Napoléon Trudeau, F. A. Chagnon, P. H. Thibault, Philippe Vincent, Jos. Tassé, Télesphore Brisson, Joseph Cayer, Onésime Octeau, Arsène Bouchard, Napoléon Pouliot, F. X. Robert, Arthur Hinton, E. Turgeon, représentant Chs. Gurd & Co. et un grand nombre d'autres.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Le rapport du Trésorier, jusqu'au 30 du mois dernier est aussi soumis et adopté.

Après les affaires de routine et lecture des noms des membres admis depuis la dernière assemblée, l'on procéda à la discussion des amendements projetés à la loi des licences, qui était le but principal de l'assemblée.

Le Secrétaire soumet le projet des amendements tel que reçu de la part de l'Honorable Trésorier de la Province, et donne des explications minutieuses et détaillées sur les diverses clauses, et, après mûres délibérations, l'assemblée proteste énergiquement contre la sanction de plusieurs clauses et plus spécialement contre celle ayant rapport aux transports des licences.

Le Bureau de Direction reçoit instruction de prendre tous les moyens possible et d'agir sans délai, afin de faire biffer des amendements projetés, la clause 36, qui est considérée comme très préjudiciable aux intérêts des membres de l'Association, et de voir à ce que le support nécessaire soit donné à plusieurs amendements suggérés par l'Association, et que le Gouvernement a cru devoir ignorer, ou a négligé de bien vouloir prendre en considération.

Le Président, annonce que s'il est jugé nécessaire, une nombreuse délégation se rendra auprès des autorités à Québec, afin de presser nos besoins et de sauvegarder nos intérêts.

Puis l'assemblée s'ajourne.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

The General Monthly Meeting of the Licensed Victuallers' Association of Montreal, was held at the Monument National, May 3rd, at 3 p. m., Mr. Amédée Blondin presiding:

Were present: MMessrs. Victor Bougie, treasurer; L. A. Lapointe, secretary; Victor Lemay, Napoléon Tremblay, Nazaire Gauthier, Joseph Bariteau, H. A. Dansereau, James McCarry, J. A. A. Ayotte, Joseph Thouin, Camille Thouin, Gaspard Thouin, Arthur Bonneau, Elie Chapdelaine, Joseph Roch, P. Crépeau, A. Goulet, Aldéric Beauchamp, Sylva Grégoire, Wilfrid Methot, Paul Lalonde, Jules Durand, Gustave Bourrassa, Ernest Trudeau, Joseph Pitre, Narcisse Trudeau, Wilfrid Landry, Gédéon Lebel, Wilbrod Roy, Charles Schneider, Hermas Gariépy, Cléophas Picard, from Bordeaux; L. P. Godin, M. J. Murphy, U. Crépeau, Fred. Bouillon, F. X. Gravel, Jules Arpin, Théophile Ethier, P. McGoogan, Napoléon Trudeau, F. A. Chagnon, P. H. Thibault, Philippe Vincent, Joseph Tassé, Télesphore Brisson, Joseph Cayer, Onésime Octeau, Arsène Bouchard, Napoléon Pouliot, F. X. Robert, Arthur Hinton, E. Turgeon, of Chs. Gurd & Co., etc.

The minutes of the preceeding meeting after having been read are ratified.

The report of the Treasurer up to the 30th of the last month is also submitted and ratified.

After having attended to current business and report being made of the members admitted since the last meeting, the proposed amendments to the License Laws were discussed.

The Secretary communicates the amendments such as proposed by the Hon. Treasurer of the Province and goes into minute and detailed explanations of the different clauses and after due deliberation the members firmly protest against various clauses and more especially to the one relating to the tranfers of licences.

The Board of Directors is instructed to adopt all possible means and to act promptly in order to do away with clause 36 which is considered as being most detrimental to the interests of the members of the Association and to see that several amendments such as suggested by the Association are supported. these amendments having been apparently ignored or not considered by the Government.

The Precident informs the meeting that if deemed necessary a numerous delegation will proceed to Quebec so as to urge their demands and protect the interests of the Association.

The meeting then adjourns.

Le premier venu est capable de couper les prix, mais il faut un bon vendeur pour vendre des marchandises à profit.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 3 MAI 1905

A une assemblée des Brasseurs, Marchands de Gros et autres Fournisseurs du Commerce de Liqueurs, convoquée au bureau de l'Association, ce jour; étaient présents:

MM. And. J. Dawes, L. A. Wilson, L. E. Geoffrion, Ed. Quintal, Duncan Robertson, E. Mathieu, J. A. Christin, L. A. Lapointe, H. A. Ekers, W. Archambault, H. H. & Cie., L. E. Masson, L. Reinhardt, Norman Dawes, C. Robillaru, A. Blondin.

M. And. J. Dawes est prié d'agir comme président. Après discussion sur le projet d'amendement à la loi des licences qui leur est soumis par M. L. A. Wilson et le secrétaire de l'Association, il est résolu unanimement de s'opposer particulièrement à la clause des transferts et M. Dawes est autorisé à demander à l'Hon. Trésorier de la Province de bien vuoloir fixer un jour pour recevoir, sur ce sujet, une délégation auprès de lui.

Puis la séance est levée.

SPECIAL MEETING HELD MAY 3rd 1905.

At a meeting of the Brewers, Wholesale Merchants and other Purveyors to the Liquor Trade which took place, this day, in the offices of the Association were present:—

Messrs. And. J. Dawes, L. A. Wilson, L. E. Geoffrion, Ed. Quintal, Duncan Robertson, E. Mathieu, J. A. Christin, L. A. Lapointe, H. A. Ekers, W. Archambault, H. H. & Co., L. E. Masson, L. Reinhardt, Norman Dawes, C. Robillard, A. Blondin.

Mr. And. J. Dawes is requested to take the chair. After a discussion relating to the proposed amendments to the License Laws submitted by M. L. Wilson and the Secretary it is resolved unanimously to oppose the clause relating to the transfers and Mr. Dawes is duly authorized to request the Hon. Treasurer of the Province to appoint a day to meet a delegation.

The meeting adjourns.

(BILL DE L'ASSEMBLEE No 12)

Loi amendant la Loi des Licences de Québec

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 2 de la loi 63 Victoria, chapitre 12, tel qu'amendé par la loi 2 Edouard VII, chapitre 13, section 1, est amendé:

(a) En ajoutant les mots suivants au paragraphe 17: "soit qu'il les vende à commission";

(b(En insérant, après le paragraphe 23, le suivant:

"23a. Le mot: "personne" quand on l'emploie dans cette loi, comprend raison sociale, compagnie, corporation, association et club;.

(c) En ajoutant le paragraphe suivant après le paragraphe 24:

"24a. Le requérant d'une licence peut être un particulier, une société ou une compagnie. Si c'est une société chacun des associés, et si c'est une compagnie, le président ou tout autre officier de la compagnie, peut être poursuivi pour toute violation des conditions de la licence, aussi bien que toute personne à son emploi qui contrevient à ces conditions, et l'action peut être prise contre l'une de ces personnes, ou, à la discrétion du poursuivant, contre la société ou la compagnie; dans le dernier cas, le jugement doit être exécuté, à défaut du payement de la pénalité, conformément à l'article 207";

(d) En ajoutant le paragraphe suivant après le paragraphe 30:

"30a. Pour qu'un lecteur ait les qualités requises aux fins de la présente loi, il n'est pas nécessaire qu'il ait payé ses taxes; il suffit que son nom soit régulièrement inscrit sur le rôle."

2. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 4 de la dite loi;

"4a. Le fait d'apporter des liqueurs enivrantes dans quelque dépendance d'une mine, o udans une mine ou dans un des ateliers qui s'y rattachent, est une offense contre cette loi; et toute personne qui en est trouvée coupable encourt, pour chaque contravention, une amende de pas moins de vingt et de pas plus de cinquante piastres, et, à défaut de payement, un emprisonnement de trois mois.

"4b. Le fait de boire des liqueurs enivrantes dans une mine ou dans un des ateliers qui s'y rattachent, est une offense contre cette loi; et toute personne qui en est trouvée coupable encourt, pour chaque contravention, une amende de pas moins de cinq et de pas plus de quinze piastres, et, à défaut de payement, un emprisonnement d'un mois."

3. Le premier paragraphe de l'article 12 de la dite loi, tel

(ASSEMBLY BILL No. 12)

An Act to amend the Quebec License Law.

HIS MAJESTY, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. Article 2 of the act 63 Victoria, chapter 12, as amended by the act 2 Edward VII, chapter 13, section 1, is amended:

(a) By adding the following words to paragraph 17: "or sells them on commission."

(b) By inserting, after paragraph 23, the following:

23a. The word "person" when used in this law, includes within its meaning that of firm, company, corporation, association and club.

(c) By adding thereto the following paragraph after paragraph 24:

"24a. The applicant for a license may be an individual, a firm or a company. If a firm, each of the partners, and if a company, the president or any other officer of the company is liable to prosecution for any violation of the conditions of the license, as well as any person in their employ actually contravening such conditions, and the action may be taken against any of such persons, or, in the discretion of the prosecutor, against the firm or company; in the latter case the judgment shall, in default of payment of the penalty, be executed as provided by article 207."

(d) By adding thereto the following paragraph after paragraph 30:

"30a.For an elector to be qualified for the purposes of this law it is not necessary that he shall have paid his taxes; it is sufficient that his name be duly entered upon the roll."

2. The following articles are added after article 4 of the said act:

"4a. The bringing of intoxicating liquors on to any mining premises, or into any mine, or any of the works connected therewith, is an offence against this law, and any person found guilty thereof incurs, for each contravention, a fine of not less than twenty and not more then fifty dollars, and in default of payment, an imprisonment of three months.

"4b. The drinking of intoxicating liquor in any mine or in any of the works connected therewith, is an offence against this law, and any person found guilty thereof incurs, for each contravention, a fine of not less than five and not more than fifteen dollars, and, in default of payment, an imprisonment of one month."

3. The first paragraph of article 12 of the said act, as amended by section 2 of the act 2 Edward VII, chapter 13, is further amended by adding thereto the words: "or the clerk of such license commissioners."

4. Article 14 of the said act is amended:

Liste des Prix de Vente en Gros

DU

"SCOTCH" de DEWAR

"Dominion Blend"	Quarts	$ 8.75 par caisse
"Special"	"	9.25 "
"Blue Label"	"	9.75 "
"	2 doz. Pints ou Flasks	10.50 "
"	4 doz. Demi Flasks .	11.50 "
"Special Liqueur"	Quarts	12.50 "
"Extra Special Liqueur"	"	16.50 "

5 caisses et jusqu'à 14 caisses, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 25c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

15 caisses et plus, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 40c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

Le fret peut être payé d'avance aux points d'expédition, comme il est dit ci-dessous, sur 5 caisses et plus expédiées en une seule livraison.

Termes : 4 mois ou 3 % 30 jours.

Vous voyez d'après cela que vous pouvez acheter le plus fin Whisky au monde à raison de $8.10 à $15.60 par caisse, en lots de 15 caisses, et à raison de $8.25 à $15.75, en lots de 5 caisses.

J. M. DOUGLAS & CO.,

AGENTS

MONTREAL.

qu'amendé par la section 2 de la loi 2 Edouard VII, chapitre 13, est amendé de nouveau en y ajoutant les mots: "ou le greffier de ces commissaires de licences."

4. L'article 14 de la dite loi est amendé:

(a) En retranchant les mots: "Tout porteur de licence dans la cité de Québec, dans la cité de Montréal, dans la cité de Saint-Henri ou dans la cité de Sainte-Cunégonde", dans les première, deuxième et troisième lignes, et en les remplaçant par les mots: "Sujet aux dispositions de l'article 22, tout porteur de licence";

(b(En remplaçant le mot: "autorités", dans la dixième ligne, par les mots: "commissaires de licences ou le conseil municipal, selon le cas."

5. L'article suivant est ajouté après l'article 17 de la dite loi:

"17a. Si la demande d'une personne, pour la confirmation d'un certificat, a été refusée par le conseil municipal, à cause de l'oposition, par écrit, de la majorité absolue des électeurs résidant dans la municipalité ou dans l'arrondissement de votation, cette demande ne peut pas être renouvelée pendant la même année fiscale de licence; si la demande a été refusée pour toute autre raison, elle ne peut être renouvelée dans la même année fiscale de licence, à moins que les raisons du refus n'aient cessé d'exister."

6. Le paragraphe 13 de l'article 25 de la dite loi est amendé en retranchant les mots: "verbalement ou", dans la quatrième ligne.

7. Le paragraphe 14 de l'article 25 de la dite loi est amendé en y ajoutant les mots suivants: "lequel a aussi le droit d'être entendu en faveur de la confirmation du certificat."

8. Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 15 de l'article 25 de la dite loi:

"15a. Si la demande d'une personne pour la confirmation d'un certificat a été refusée par les commissaires, a cause de l'opposition par écrit de la majorité absolue des électeurs résidant dans l'arrondissement de votation, cette demande ne peut pas être renouvelée par la même personne ni par une autre personne, en sa faveur, pendant la même année fiscale de licence, soit pour le même endroit, soit pour tout autre local situé dans le même arrondissement de votation."

9. Le paragraphe 18 de l'article 25 de la dite loi est amendé en y ajoutant les mots suivants: "et les commissaires accorderont un ajournement de la cause pour justes motifs si demande en est faite."

10. Le paragraphe 20 de l'article 25 de la dite loi, tel que remplacé par la loi 1 Edouard VII, chapitre 11, section 1, est amendé en remplaçant les mots: "a déjà été porteur d'une licence", dans la neuvième ligne, par les mots: "est au moment de sa demande le porteur de telle licence."

11. Le paragraphe 21 de l'article 25 de la dite loi est remplacé par le suivant:

21. Sujet aux dispositions de l'article 26, la confirmation du certificat sera accordée, excepté dans les cas prévus par les articles 12 et 13."

12. L'article 28 de la dite loi, tel qu'amendé par la loi 1 Edouard VII, chapitre, chapitre 11, section 2, est de nouveau amendé en remplacement le mot: "recpectivement", dans la sixième ligne, par les mots: "dans la cité de Trois-Rivières, à un maximum de douze; dans la ville de Saint-Jean, à un maximum de onze; dans la cité de Valleyfield, à un maximum de dix; dans la cité de Saint-Hyacinthe à un maximum de dix-huit; dans la ville de Maisonneuve à un maximum de vingt-quatre; dans la ville de Lachine, à un maximum de neuf; dans la cité de Sorel, à un maximum de dix-sept, et dans la cité de Hull, à un maximum de trente-quatre, respectivement; mais en ce qui regarde la cité de Hull, ce nombre sera réduit, quand les porteurs de licence actuels cesseront leurs affaires, à un maximum de vingt;"

(a) By striking out the words: "Any licensee in the cities of Quebec, Montreal, St. Henry or Ste. Cunegonde," in the first and second lines thereof, and replacing them by the words: "Subject to the provisions of article 22, any licensee";

(b) By replacing the word: "authorities," in the ninth line thereof, by the words: "license commissioners or the municipal council, as the case may be."

5. The following article is added after article 17 of the said act.

"17a. If the application of any person for the confirmation of a certificate has been refused by the municipal council, owing to the opposition in writing of the absolute majority of the electors resident in the municipality or polling subdivision, such application shall not be renewed during the same license year; if the application has been refused for any other reasons, it shall not be renewed in the same license year unless the reasons of the refusal have ceased to exist."

6. Paragraph 13 of article 25 of the said act is amended by striking out the words: "verbally or", in the fourth line thereof.

7. Paragraph 14 of article 25 of the said act is amended by adding thereto the following words: "who shall also have the right to be heard in favor of the confirmation of the certificate."

8. The following paragraph is added after paragraph 15 of article 25 of the said act:

"15a. If the application of any person for the confirmation of a certificate has been refused by the commissioners, owing to the opposition in writing of the absolute majority of the electors resident in the polling subdivision, such application such not be renewed either by the same person or by any other person in his interest during the same license year, either for the same place or for any other place in the same polling subdivision."

9. Paragraph 18 of article 25 of the said act is amended by adding thereto the following words: "and the commissioners shall grant an adjournment of the case, if applied for, upon cause shown."

10. Paragraph 20 of article 25 of the said act, as replaced by the act 1 Edward VII, chapter 11, section 1, is amended by replacing the words: "has already held such a license," in the seventh and eighth lines thereof, by the words: "is at the time of his application the holder of such a license."

11. Paragraph 21 of article 25 of the said act is replaced by the following:

"21 Subject to the provisions of article 26, the confirmation of the certificates snall be granted, except in the cases provided for in articles 12 and 13."

12. Article 28 of the said act, as amended by the act 1, Edward VII, chapter 11, section 2, is further amended by inserting, after the word: "respectively", in the sixth line thereof, the words: "in the city of Three Rivers, to a maximum of twelve; in the town of St. John's, to a maximum of eleven; in the city of Valleyfield, to a maximum of eight-of eleven; in the city of Valleyfield, to a maximum of ten; in the city of St. Hyacinthe, to a maximum of eighteen; in the town of Maisonneuve, to a maximum of twenty-four; in the town of Lachine, to a maximum of nine; in the city of Sorel, to a maximum of seventeen, and in the city of Hull, to a maximum of thirty-four, respectively; but as respects the city of Hull this number shall be reduced, as the present holder of licenses cease to do business, to a maximum of twenty."

13. Article 28 of the said act, as amended by the act 1 Edward VII, chapter 11, section 2, is further amended by adding thereto the following paragraph:

"In the event of the annexation to the cities of Quebec or Montreal of any of the neighboring municipalities ,the num-

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS

DECAUVILLE Ainé

CAPITAL : 3,525,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 13, Boulevard Malesherbes, PARIS

Ateliers à PETIT-BOURG, près CORBEIL (Seine-et-Oise)

SAISON 1905

La voiture de choix des Connaissenrs

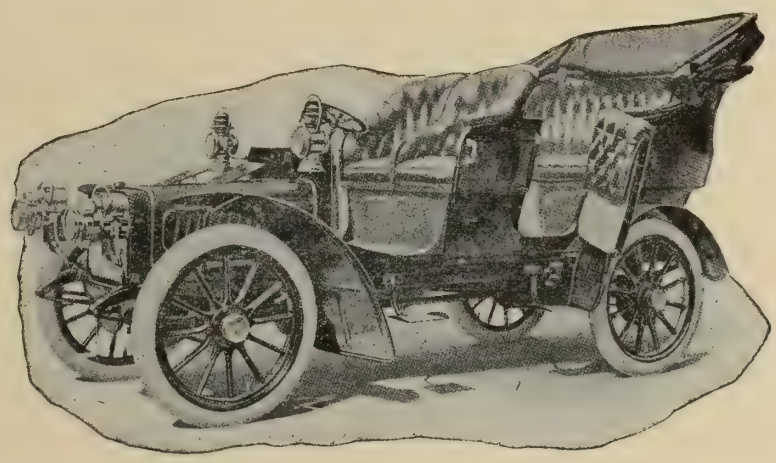

Garantie pour 365 jours

Voitures : $^{12}/_{14}$ — $^{12}/_{16}$ — $^{16}/_{20}$ — $^{24}/_{28}$ — $^{30}/_{35}$ — $^{45}/_{60}$ chevaux.

Châssis blindé rétréci à l'avant, breveté S. G. D. G.
Moteur 4 cylindres, pistons allongés, soupapes d'admission commandées.
Admission variable, système breveté S. G. D. G., commandée par une manette placée sur le volant de direction.
Carburateur automatique Decauville, breveté S. G. D. G.
Allumage par accumulateurs et bobine et par magnéto à bougies.
Oléopolymètre à réglage individuel et collectif et métropompe.
Radiateur nid d'abeilles, breveté S. G. D. G., ventilateur à grand rendement.
Quatre changements de vitesse, la quatrième en prise directe, marche arrière commandée par un même levier.
Transmission par chaînes et cardan. Roues de 810 x 90 à 920 x 120.

CARROSSERIE DE LUXE DE TOUT GENRE A LA DEMANDE.

Prix des voitures, $2500,00 en montant.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LE CANADA

Canadian Motor Car Company

Pour renseignements : Bureaux temporaires : 25 rue St-Gabriel, Montréal,
TELEPHONE MAIN 2547.

N. B.—Nous pouvons fournir n'importe quelle voiture américaine ou anglaise à demande et à bref délai, aux prix des catalogues, plus le fret et les droits.

Nous recevrons directement des Etablissements Decauville par "Sardinian," attendu vers le 1er juin, six voitures de luxe.

Donnez votre ordre sans retard, car elles seront promptement vendues.

13. L'article 28 de la dite loi, tel qu'amendé par la loi 1 Edouard VII, chapitre 11, section 2, est de nouveau amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cas d'annexion aux cités de Québec ou de Montréal de quelqu'une des municipalités voisines, le nombre de licences en vigueur dans la municipalité annexée, au moment de l'annexion, sera ajouté au nombre des licences fixé par cet article pour chacune de ces cités, mais de telle manière que le nombre des licences fixé par l'article 28 pour chaque municipalité soit maintenu, après l'annexion, dans le territoire appartenant antérieurement à la municipalité."

14. L'article suivant est ajouté après l'article 35 de la présente loi:

"35a. Dans toute cité ou ville constituée en corporation, dont le corps municipal ou le conseil confirme des certificats de licence en vertu de la présente loi, il ne sera pas loisible à ce corps municipal ou conseil de confirmer, dans une année de licence, un certificat pour la vente de liqueur enivrante dans un magasin, soit de détail, soit de gros, à moins que ce corps municipal ou ce conseil n'ait préalablement confirmé, pour la même année de licence, au moins un certificat de licence d'hôtel si la confirmation de tel certificat est demandée.'

15. La clause (a) du paragraphe 1 de l'article 36 de la dite loi est amendée en retranchant les mots: "appartenant à une personne licenciée qui est décédée ou se retire ou est retirée d'affaires", dans les deuxième et troisième lignes, et en remplaçant le mot: "cédant", dans la cinquième ligne, par les mots: "porteur de licence."

16. La clause (b) du paragraphe 1 de l'article 36 de la dite loi est amendée en retranchant les mots: "une autre somme de vingt-cinq piastres doit être payée en timbres apposés sur la dite formule", dans les septième et huitième lignes, et en les remplaçant par les mots: "une autre somme doit être payée en argent au percepteur du revenu de la province, comme suit:

Dans la cité de Montréal sur chaque transfert fait dans les douze mois de la date à laquelle le cédant avait d'abord obtenu la licence, trois cents pour cent du droit de licence; sur chaque transfert d'une licence qui a été possédée par la cédant pour une période variant d'un à trois ans, cent pour cent du droit de licence; et sur chaque transfert de licence qui a été possédée par le cédant pendant plus de trois ans, cinquante pour cent du droit de licence. Mais lorsque le transfert est accordé à cause de la mort du porteur de licence, il ne doit être payé qu'une somme de vingt-cinq piastres au percepteur du revenu de la province, lorsque le transfert est accordé; et dans le cas de compagnies à fonds social prenant leur licence au nom de l'un de leurs employés, chaque fois qu'une telle compagnie transporte sa licence de l'un à l'autre de ses employés, le montant à payer au percepteur, sur le permis de transfert, est aussi de vingt-cinq piastres.

Dans la cité de Québec sur chaque transfert fait dans les douze mois de la date à laquelle le cédant avait d'abord obtenu la licence, cent pour cent du droit de licence; sur chaque transfert d'une licence qui a été possédée par le cédant pour une période variant d'un à trois ans, soixante-quinze pour cent du droit de licence, et, sur chaque transfert de licence qui a été possédée par le cédant pendant plus de trois ans, cinquante pour cent du droit de licence. Mais, lorsque le transfert est accordé à cause de la mort du porteur de licence, il ne doit être payé qu'une somme de vingt-cinq piastres au percepteur du revenu de la province, lorsque le transfert est accordé; et, dans le cas de compagnies à fonds social prenant leur licence au nom de l'un de leurs employés, chaque fois qu'une telle compagnie transporte sa licence de l'un à l'autre de ses employés, le montant à payer au percepteur, sur le permis de transfert, est aussi de vingt-cinq piastres.

17. Le paragraphe 5 de l'article 36 de la dite loi, tel que ber of licenses in force in such annexed municipality at the time of the annexation, shall be added to the number of licenses fixed by this article for each of the said cities; but in such wise that the number of licenses fixed for each municipality by article 28 shall be maintained, after the annexation, in the territory previously belonging to the municipality."

14. The following article is added after article 35 of the said act.

"35a. In any incorporated city or town, the corporation or council of which confirms license certificates under this law, it shall not be competent for any such corporation or council to confirm, in any license year, any certificate for the sale of intoxicating liquor in a shop, either by retail or by wholesale, unless such corporation or council have previously confirmed, for the same license year, at least one hotel license certificate, if the confirmation of such certificate is applied for."

15. Clause (a) of paragraph 1 of article 36 of the said act is amended by striking out the words: "of the license of a licensee who has died or is going or has gone out of business" in the firts and second lines thereof, and replacing them by the words: "of a license;" and by replacing the word: "transferror" in the fourth and fifth lines thereof, by the word: "licensee."

16. Clause (b) of paragraph 1 of article 36 of the said act is amended by striking out the words: "a further sum of twenty-five dollars shall be paid in stamps affixed upon the said form" in the sixth and seventh lines thereof, and replacing them by the words: "a further sum shall be paid in money to the collector of provincial revenue, as follows:

In the city of Montreal, upon each transfer made within twelve months of the date at which the transferror first obtained the license, three hundred per cent of the license duty; upon each transfer of a license which has been held by the transferror for from one to three years, one hundred per cent. of the license duty; and upon each transfer of a license which has been held by the transferror for more than three years, fifty per cent. of the license duty. But when the transfer is granted in consequence of the death of the licensee, a sum of twenty-five dollars only shall be paid to the collector of provincial revenue upon the granting of the transfer; and in the case of joint stock companies which take out their license in the name of one of their employees, whenever any such company transfers its license from one of its employees to another, the amount payable to the collector upon the granting of the transfer, shall also be twenty-five dollars.

In the city of Quebec, upon each transfer made within twelve months of the date at which the transferror first obtained the license, one hundred per cent. of the license duty; upon each transfer of a license which has been held by the transferror for from one to three years seventy-five per cent. of the license dutp; upon each transfer of a license which has been held by the transferror for more than three years, fifty per cent. of the license duty. But, when the transfer is granted in consequence of the death of the licensee, a sum of twenty-five dollars only shall be paid to the collector of provincial revenue upon the granting of the transfer; and in the case of the joint stock companies which take out their license in the name of one of their employees, whenever any such company transfers its license from one of its employees to another, the amount payable to the collector upon the granting of the transfer, shall also be twenty-five dollars.

17 Paragraph 5 of article 36 of the said act, as replaced by the act 1 Edward VII, chapter 11, section 3, is amended by adding thereto the following words: "But in the case of the death of a licensee, or of a judicial abandonment on his part,

LIGNES STANDARD

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Claret et Sauterne	Nathl. Johnston & Sons.
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Vins de Porto et Sherries	G. G. Sandeman.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Soda Anglais	"Schweppes."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger.
Gin London Dry	"Gordon's."
Bénédictine	Beneditine Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's
Absinthe	Pernod Flls.
Vermouth Italien	Freund, Ballor & Co.
Ale	Daukes & Co.
Stout	Wheeler & Co.
Lime Juice	L. Rose & Co.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

Augmentez votre Compte de Banque

SI VOUS AVEZ DE LA MÉTHODE DANS VOTRE CAFÉ, vous pouvez passer plus de temps avec vos clients et leur consacrer toute votre attention. Vous dépendez de vos clients pour réussir dans vos affaires.

UNE NATIONAL CAISSE ENREGISTREUSE

Empêche les erreurs, met en sûreté vos profits, enregistre exactement tout l'argent qui y entre ou qui en sort, ou l'argent changé. Indique le montant de chaque vente faite par chaque commis. A deux tiroirs-caisse séparés. Offre une sécurité absolue.

CES ENREGISTREUSES REMBOURSENT LEUR PROPRE PRIX

Dans l'espace d'un an, par l'argent qu'elles épargnent, et l'emploi de l'une d'elles dans votre café augmentera votre commerce.

Permettez à un de nos représentants de vous expliquer ce système.

DECOUPEZ ICI LE COUPON ET EXPEDIEZ-NOUS LE AUJOURD'HUI.

NATIONAL CASH REGISTER CO., Dayton, Ohio.

Je possède un.....Je vous prie de m'expliquer le genre de caisse enregistreuse qui convient le mieux pour mes affaires. Ceci ne m'oblige pas à acheter.

.....Nom

.....Adresse

.....Nombre de Commis

remplacé par la loi 1 Edouard VII, chapitre 11, section 3, est amendé en y ajoutant les mots suivants: "Mais, en cas de mort d'un porteur de licence ou d'une cession de biens en justice de sa part, le conseil municipal est obligé de donner la préférence à l'acheteur du fonds de commerce du porteur de licence et de transférer la licence à cet acheteur ou à la personne qu'il recommande, — pourvu que cet acheteur ou la personne ainsi recommandée soit de bonne conduite et de bonne réputation, — pour le même local ou un autre local, si le propriétaire du défunt ou de celui qui transfert sa licence refuse d'accepter tel cessionnaire comme son locataire."

18. Le paragraphe 1 de l'article 46 de la dite loi est amendé en insérant après les mots: "charte spéciale" dans la quatrième ligne, les mots: "de la Législature".

19. Le paragraphe 2 de l'article 46 de la dite loi est amendé en retranchant les mots: "et villes et dans la banlieue de Québec', dans la deuxième ligne.

20. Le paragraphe 3 de l'article 46 de la dite loi est amendé:

(a) En remplaçant le mot: "magasins', dans la sixième ligne, par le mot: "hôtels";

(b) En y ajoutant les mots: 'et les vingt-cinq signataires de la demande doivent être membres du club."

21. L'article suivant est ajouté après l'article 47 de la dite loi:

"47a. Dans la cité de Montréal, le nombre de licences de magasins de liqueurs de détail est actuellement limité au nombre qui existe maintenant, et sera graduellement diminué jusqu'à quatre cents, au fur et à mesure que les porteurs de licence actuels cesseront de faire affaires, sous réserve, toutefois du droit de tout porteur actuel de licence de transférer sa licence conformément à l'article 36; et aucune augmentation de ce nombre ne sera faite à l'avenir, sauf, cependant, les conditions décrétées dans l'article 28 concernant les licences d'hôtel et de restaurant.

Les licences intitulées: "licences pour la vente en gros et en détail de liqueurs enivrantes" comptent comme "licences de magsins de liqueurs de détail" quant à la réduction du nombre des licences, auquel nombre il est pourvu par le premier alinéa de cet article.

Dans la cité de Valleyfield, le nombre de licences de magasins de détail est limité à une par chaque quartier.

Les dispositions de l'article 29, concernant la caducité des certificats, s'appliqueront à ceux qui sont requis pour obtenir des licences de magsins de liqueurs de détail."

22. Le premier alinéa de l'article 48, tel que remplacé par la loi 2 Edouard VII, chapitre 13, section 7, est de nouveau remplacé par le suivant:

"48. Les licences pour la vente en gros des liqueurs enivrantes, dans les cités et dans les villes, sont accordées simplement sur payement fait au percepteur du revenu de la province qu'il appartient des droits et honoraires requis; dans les villes et les villages et les municipalités régis par le Code municipal, elles sont accordées de la même manière, aux mêmes conditions et avec les mêmes formalités que les licences des magsins de liqueurs, de détail, tel qu'il est décrété dans l'article précédent, et sont sujettes aux dispositions des articles 561 et 563 du Code municipal, ou, selon le cas, aux dispositions concernant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, contenues dans les chartes de tels villes ou villages."

23. L'article 51 de la dite loi, tel que remplacé par la loi 2 Edouard VII, chapitre 13, section 8, est de nouveau remplacé par le suivant:

"51. Les licences d'embouteilleurs ,dans les cités et villes, sont accordées simplement sur payement fait au percepteur du revenu de la province qu'il appartient des droits et honoraires requis; dans les villes et les villages et les municipa-

the municipal council is obliged to give the preference to the purchaser of the stock in trade of the licensee's estate and to transfer the license to him or to the person recommended by him, — provided such purchaser or such person so recommended be of good character and repute, — for the same premises or for other premises, should the landlord of the deceased or transferror refuse to accept such transferee as his tenant."

18. Paragraph 1 of article 46 of the said act is amended by inserting, after the word: "charter" in the third line thereof, the words: "of the Legislature."

19. Paragraph 2 of article 46 of the said act, is amended by striking out the words: "and towns, and in the banlieue of Québec" in the second line thereof.

20. Paragraph 3 of article 46 of the said act is amended:

(a) By replacing the word: "shops" in the fifth line thereof, by the word: "hotels";

(b) By adding thereto the words: "and the twenty-five signers of the application must be members of the club."

21. The following article is added after article 47 of the said act:

"47a. In the city of Montreal the number of retail liquor shop licenses is for the present limited to the number now existing, and shall be gradually decreased to four hundred, as the present licensees cease to do business, saving always the right of any present licensee to transfer his license under the terms of article 36; and no increase in this number shall be made thereafter, save subject to the conditions enacted in article 28, respecting hotel and restaurant licenses.

The licenses styled "wholesale and retail liquor licenses" count as "retail liquor shop licenses," with respect to the reduction in the number of licenses provided for by the first paragraph of this article.

In the city of Valleyfield the number of retail liquor shop licenses is limited to one in each ward.

The provisions of article 29, respecting the lapsing of certificates, shall apply to those required for the obtaining of retail liquor shop licenses."

22. The first paragraph of article 48, as replaced by the act 2 Edward VII, chapter 13, section 7, is again replaced by the following:

"48. Licenses for the sale by wholesale of intoxicating liquors, in cities and towns, are granted simply upon payment to the proper collector of provincial revenue of the required duties and fees; in towns and villages and in municipalities governed by the Municipal Code, they are granted in the same manner, upon the same conditions and with the same formalities as retail liquor shop licenses, as determined in the preceding article, and are subject to the provisions of articles 561 and 563 of the Municipal Code, or, as the case may be, to the provisions respecting the prohibition of the sale of intoxicating liquors contained in the charters of such towns or villages."

23. Article 51 of the said act, as replaced by the act 2 Edward VII, chapter 13, section 8, is again replaced by the following:

"51. Bottlers' licenses, in cities and towns, are granted simply on payment to the proper collector of provincial revenue of the required duties and fees; in towns and villages and in municipalities governed by the Municipal Code, they are granted in the same manner, upon the same conditions and with the same formalities as retail liquor shop licenses, as determined in article 47, and are subject to the provisions of articles 561 and 563 of the Municipal Code, or, as the case may be, to the provisions respecting the prohibition of the sale of intoxicating liquors contained in the charters of such towns or villages."

24. Article 52 of the said act is amended:

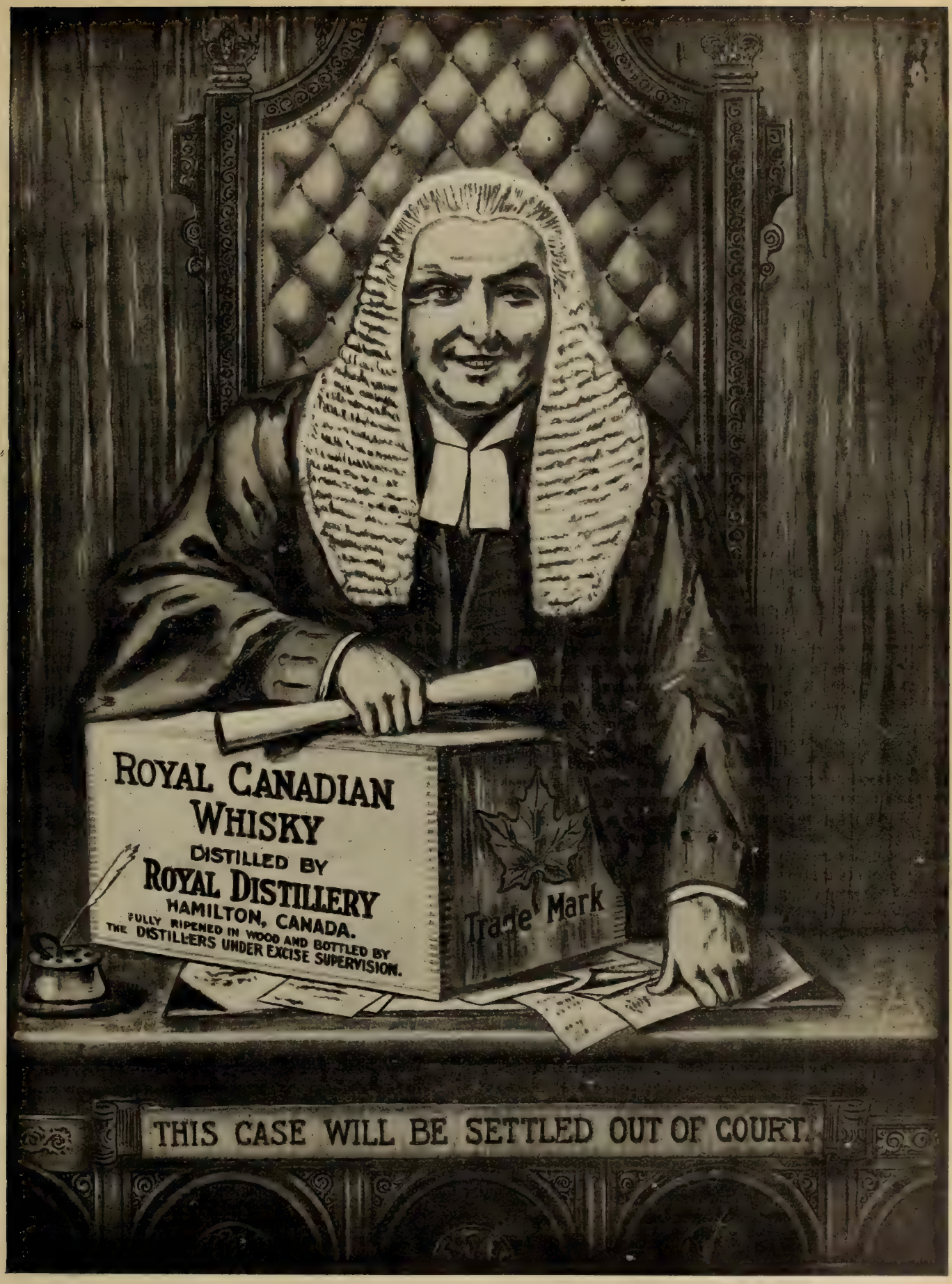
ROYAL CANADIAN
WHISKY
DISTILLED BY
ROYAL DISTILLERY
HAMILTON, CANADA.
FULLY RIPENED IN WOOD AND BOTTLED BY
THE DISTILLERS UNDER EXCISE SUPERVISION.
Trade Mark
THIS CASE WILL BE SETTLED OUT OF COURT.

lités régies par le Code municipal, elles sont accordées de la même manière, aux mêmes conditions et avec les mêmes formalités que les licences de magsins de liqueurs en détail, tel qu'il est décrété dans l'article 47, et sont sujettes aux dispositions des articles 561 et 563 du Code municipal, ou, selon le cas, aux dispositions concernant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, contenues dans les chartes de tels villes ou villages."

24. L'article 52 de la dite loi est amendé:

(a) En insérant après le mot: "accordées" dans la quatrième ligne du premier alinéa les mots: "dans les cités et villes";

(b) En ajoutant, après le premier aliéna, le suivant:

"Dans les municipalités gouvernées par le Code municipal, et les villages régis par charte spéciale, ces licences sont accordées de la même manière, aux même conditions et avec les mêmes formalités que les licences de magasins de liqueurs de détail, tel qu'il est décrété dans l'article 47, et sont sujettes aux dispositions des articles 561 et 563 du Code municipal, ou, selon le cas, aux dispositions concernant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, contenues dans les chartes de tels villages.'

25. L'article 55 de la dite loi est amendé en insérant, dans la neuvième ligne du premier alinéa après les mots: "buffets de chemins de fer", les mots "les licences d'hôtels, de places d'eau émises en vertu de l'article 42."

26. La clause (a) du paragraphe 1 de l'article 64 de la dite loi est remplacée par la suivante:

"(a) Dans la cité de Montréal, quatre cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer du lieu pour lequel la licence est demandée est de cinq cents piastres ou moins; — six cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de plus de cinq cents piastres et de moins de neuf cents; — huit cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de neuf cents piastres et de moins de deux mille; — mille piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de deux mille piastres et de moins de dix mille piastres; — treize cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de dix mille piastres et de moins de vingt-cinq mille piastres; — quinze cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est de vingt-cinq mille piastres ou plus.

Les porteurs de licence ne payant pas plus que quatre cents piastres payeront cent piastres de licence extra, pour le privilège d'une licence d'hôtel au lieu d'une licence de restaurant."

27. Le paragraphe 2 de l'article 64 de la dite loi est remplacé par le suivant:

"2. Pour chaque licence pour la vente des liqueurs enivrantes dans un club:

a Dans la cité de Montréal, quatre cents piastres;
b Dans la cité de Québec, deux cents piastres;
c Dans toutes les autres cités, cent vingt-cinq piastres;
d Dans toute autre partie de la province, cent piastres."

28. Les paragraphes 9 et 10 de l'article 64 de la dite loi sont remplacés par les suivants:

"9. Pour chaque licence de magasin de liqueurs de gros, et de détail:

a Dans la cité de Montréal, cinq cent cinquante piastres;
b Dans la cité de Québec, quatre cent cinquante
c Dans toute autre cité, trois cent cinquante piastres;
d Dans toute ville, deux cent cinquante piastres;
e Dans toute autre partie de la province, deux cents piastres.

"10. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs enivrantes sur échantillon ou à commission, le même droit que pour

(a) By inserting, after the word: "granted" in the fourth line of the first paragraph thereof, the words: "in cities and towns."

(b) By adding after the first paragraph the following clause:

"In municipalities governed by the Municipal Code, and in villages governed by special charter, such licenses are granted in the same manner, upon the same conditions and with the same formalities as retail liquor shop licenses, as determined in article 47, and are subject to the provisions of articles 561 and 563 of the Municipal Code, or, as the case may be, to the provisions respecting the prohibition of the sale of intoxicating liquors contained in the charters of such villages.'

25. Article 55 of the said act is amended by inserting, in the ninth line of the first paragraph thereof, after the words: "railway buffets", the words: "watering place hotel licenses issued under article 42."

26. Clause (a) of paragraph 1 of article 64 of the said act is replaced by the following:

"a In the city of Montreal, four hundred dollars, if the annual value or rent of the premises for which the license is required, be five hundred dollars or less; — six hundred dollars, if the annual value or rent be over five hundred dollars and less than nine hundred dollars; — eight hundred dollars, if the annual value or rent be nine hundred dollars and less than two thousand dollars; — one thousand dollars, if the annual value or rent be two thousand dollars and less than ten thousand dollars; — thirteen hundred dollars, if the annual value or rent be ten thousand dollars; — fifteen hundred dollars, if the annual value or rent be twenty-five thousand dollars or more.

Licensees paying not more than four hundred dollars shall pay one hundred dollars extra license duty for the privilege of a hotel license instead of a restaurant license."

27. Paragraph 2 of article 64 of the said act is replaced by the following:

"2. On each license for the sale of intoxicating liquors in a club:

a In the city of Montreal, four hundred dollars;
b In the city of Quebec, two hundred dollars;
c In all other cities one hundred and twenty-five dollars;
d In every other part of the Province, one hundred dollars."

28. Paragraphs 9 and 10 of article 64 of the said act are replaced by the following:

"9. On each wholesale liquor and wholesale and retail liquor license:

a In the city of Montreal, five hundred and fifty dollars;
b In the city of Quebec, four hundred and fifty dollars;
c In every other city, three hundred and fifty dollars;
d In every town, two hundred and fifty dollars;
e In every ohter part of the Province, two hundred dollars.

"10. On each license to sell intoxicating liquors on sample or on commission, the same duty as the wholesale liquor licenses, unless the licensee carries no stock, whether in bond or otherwise, in which case the duty is :

a In cities, three hundred and fifty dollars;
b In towns, two hundred and fifty dollars;
c In every other part of the Province, two hundred dollars."

29. The following paragraph is added after paragraph 14 of article 64 of the said act:

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

les licences de gros, à moins que le porteur de licence n'ait aucun stock, soit en douane ou autrement, auquel cas le droit est:

a Dans les cités, trois cent cinquante piastres;
b Dans les villes, deux cent cinquante piastres;
c Dans toute autre partie de la province, deux cents piastres.

29. Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 14 de l'article 64 de la dite loi:

"Relativement au montant du droit de licence imposé par le tarif contenu dans cet article, le droit fixé pour des licences dans les villes, sera exigé pour toute licence émise dans les villages dont la population est de deux mille ou plus,, et celui fixé pour les licences dans les villages sera exigé pour toute licence émise dans les villes dont la population est au-dessous de deux mille."

30. L'article 84 de la dite loi est amendé en remplaçant le mot: "trente," dans la dixième ligne, par le mot: "cinquante."

31. L'article suivant est ajouté après l'articl e84 de la dite loi:

"84a. Quiconque, sans être porteur de la licence requise par cette loi, tient un hôtel, un hôtel de tempérance ou un restaurant ou sert un hôtel, un hôtel de tempérance ou un ou au public, et sert et délivre des liqueurs enivrantes à ces repas, encourt les pénalités imposées par l'article 84, comme vendant des liqueurs enivrantes sans licence, bien qu'il ne fasse pas un compte distinct ou séparé pour les liqueurs enivrantes ainsi servies et délivrées."

32. L'article 87 de la dite loi est remplacé par le suivant:

"87. Tout agent ou voyageur de commerce ou autre personne vendant, sollicitant des commandes pour vendre ou annonçant en vente des liqueurs enivrantes dans cette province, dans l'intérêt d'une personne, société ou compagnie dont le siège principal des affaires se trouve en dehors des limites de la province, est tenu de prendre une licence pour la vente sur échantillon ou à commission, que cet agent ou voyageur soit employé par telle personne, société ou compagnie, à salaire fixe ou à commission, ou qu'il agisse pour son propre compte, sous une pénalité de cent cinquante piastres ou d'un emprisonnement de trois mois pour chaque contravention."

33. L'article 94 de la dite loi est amendé en insérant, après le mot: "provisions" dans la quatrième ligne, les mots: "ou certificats de gages de patrons."

34. L'article 113 de la dite loi est amendé:

a En remplaçant les mots: "son véhicule" dans la troisième ligne, par les mots: "chacun de ses véhicules";

b. En ajoutant au dit article l'aliéna suivant:

"Cet embouteilleur doit aussi, sujet à une pénalité semblable, obtenir du percepteur du revenu de la province qu'il appartient, une étiquette ou plaque pour chacun de ses véhicules, qu'il tiendra constamment attachée à tel véhicule; cette étiquette ou plaque doit être de la forme et sera attachée au véhicule de la manière déterminée par le trésorier de la province."

35. L'article suivant est ajouté après l'article 117 de la dite loi:

"117a. Aucune personne de moins de dix-huit ans ne peut remplir les fonctions de commis de buvette, dans un établissement licencié en vertu de cette loi, et toute personne contrevenant aux dispositions de cet article encourt, pour chaque offense, une pénalité de pas moins de dix piastres et de pas plus de vingt-cinq piastres, et le patron de tel commis de buvette encourt, pour chaque offense, une pénalité de pas moins de cinquante piastres et de pas plus de soixante-quinze piastres."

36. L'article 119 de la dite loi est amendé en y ajoutant les mots suivants: "et sur condamnation pour une première offense, la licence peut être annulée."

"With respect to the amount of license duty imposed by the tariff contained in this article, the duty fixed for licenses in towns shall be required for all licenses issued in villages having a population of two thousand or more, and that fixed for licenses in villages shall be required for all licenses issued in town having a population of less than two thousand."

30. Article 84 of the said act is amended by replacing the word: "thirty," in the eighth line thereof, by the word: "fifty."

31. The following article is added after article 84 of the said act:

84a. Whosoever, without being the holder of the proper license therefor under this law, keeps a hotel, temperance hotel, or restaurant, or serves meals to his boarders or customers or to the public, and who serves and delivers any intoxicating liquor at such meals, incurs the penalties imposed by article 84, as selling intoxicating liquor without a license, although he make no distinct or separate charge for the liquor so served and delivered."

32. Article 87 of the said act is replaced by the following:

"87. Every agent or commercial traveller or other person selling, soliciting orders for, or advertizing for sale intoxicating liquors in this Province, in the interest of any person, firm or company, whose principal place of business is beyond the limits of the Province, is required to take out a sample or commission license, whether such agent or traveller be employed by such person, firm or company at a fixed salary or on commission, or be acting on his own account, under a penalty of one hundred and fifty dollars, or an imprisonment of three months for each contravention."

33. Article 94 of the said act is amended by inserting, after the word: "provisions," in the fourth line thereof, the words: "or employers' certificates of wages."

34. Article 113 of the said act is amended:

(a) By replacing the words: "his vehicle" in the third line thereof, by the words: "each of his vehicles";

(b) By adding to the said article the following paragraph:

'Such bottler shall also, under a similar penalty, obtain from the proper collector of provincial revenue a label or tag, for each of his vehicles, which he shall keep constantly affixed to such vehicle; such label or tag to be in the form and to be attached to the vehicle in the manner determined upon by the Provincial Treasurer."

35. The following article is added after article 117 of the said act:

"117a. No person under eighteen years of age may act as bar-tender in any establishment licensed under this law, and any person contravening the provisions of this article incurs for each offence a penalty of not less than ten dollars nor more than twenty-five dollars, and the employer of such bar-tender incurs for each offence a penalty of not less than fifty dollars nor more than seventy-five dollars."

36. Article 119 of the said act is amended by adding thereto the following words: "and upon conviction for a first offence, the license may be cancelled."

37. Article 121 of the said act, as replaced by the act 1 Edward VII, chapter 11, section 7, is amended by adding thereto the following paragraph:

"The holder of a hotel license or one of his employees may, during such time, enter the bar, provided it be not with the object of infringing the provisions of this article. The holder of a restaurant license or one of his employees may enter his bar during such time for the purpose of filling orders based upon any of the certificates mentioned in this article, or at any time between the hours of seven and eight on the Sunday morning and of six and seven on the Sunday evening to examine his premises; but he may not remain therein for a longer period than is sufficient to fill

AU SOMMET

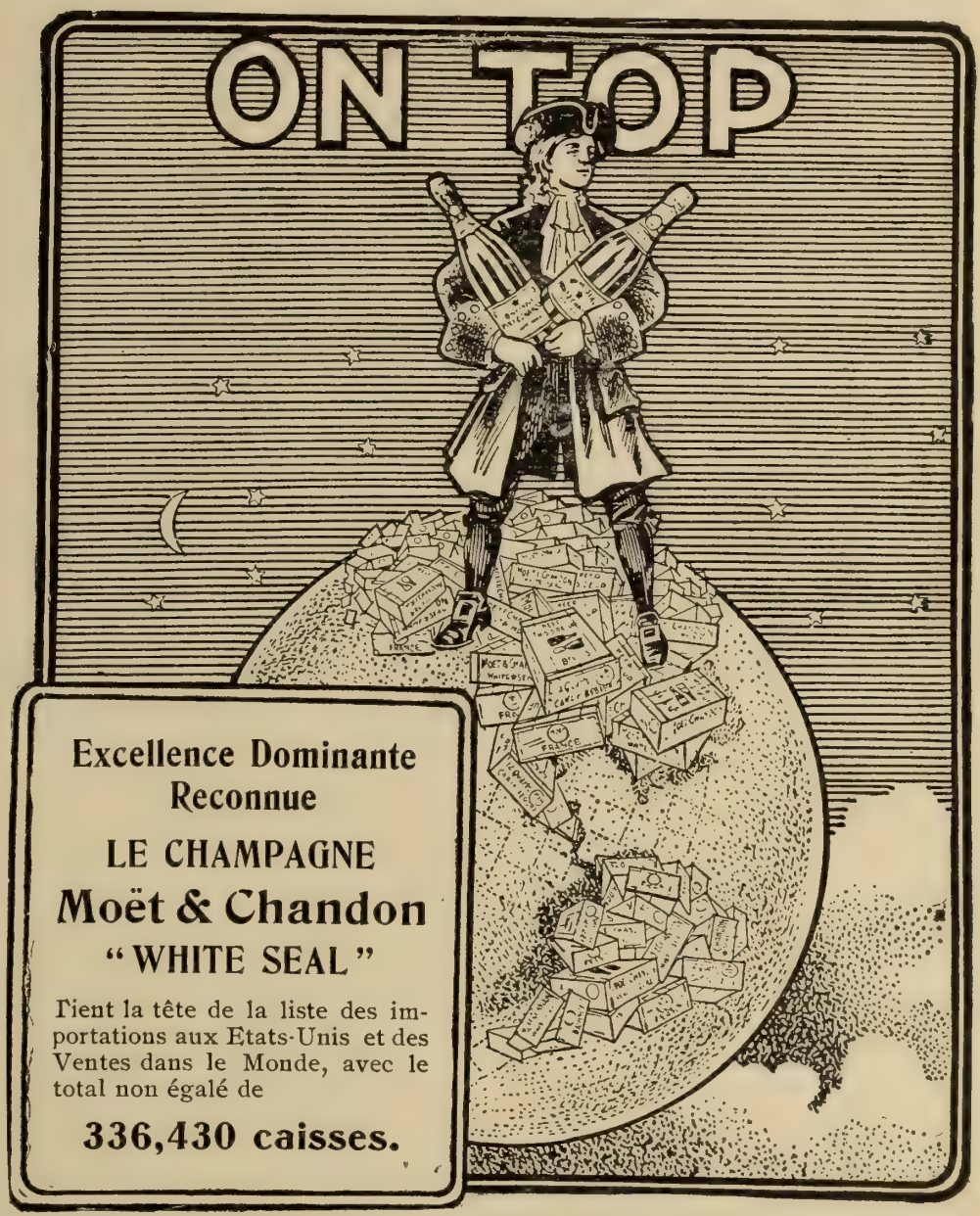

Excellence Dominante Reconnue

LE CHAMPAGNE

Moët & Chandon

"WHITE SEAL"

Tient la tête de la liste des importations aux Etats-Unis et des Ventes dans le Monde, avec le total non égalé de

336,430 caisses.

JOHN HOPE & CO.,

Agents pour le Canada, MONTREAL.

37. L'article 121 de la dite loi, tel que remplacé par la loi 1 Edouard VII, chapitre 11, section 7, est amendé, en y ajoutant l'aliéna suivant:

"Le porteur d'une licence d'hôtel ou un de ses employés peut, pendant ce temps, entrer dans la buvette, pourvu que ce ne soit pas dans le but de contrevenir aux dispositions de cet article. Le porteur d'une licence de restaurant ou un de ses employés peut entrer dans sa buvette, pendant ce temps, dans le but de remplir des ordres basés sur un des certificats mentionnés dans cet article, ou, en tout temps, entre sept et huit héures le dimanche matin, et six et sept heures, le dimanche soir, pour examiner son local; mais il ne doit pas y rester plus longtemps qu'il est nécessaire pour remplir les dits ordres et pour s'assurer de l'état de son local."

38. L'article 123 de la dite loi est amendé en y ajoutant l'aliéna suivant:

"Le porteur d'une licence de magasin ou d'embouteilleur ou un de ses employés peut entrer dans son établissement, pendant ce temps, dans le but de remplir des ordres basés sur un des certificats mentionnés dans l'article 122, ou en tout temps entre sept et huit heures, le dimanche matin et six et sept heures, le dimanche soir, pour examiner son local; mais il ne doit pas y rester plus longtemps qu'il est nécessaire pour remplir les dits ordres ou pour s'assurer de l'état de son local."

39. L'article suivant est ajouté après l'article 123 de la dite loi:

"123a. Les liqueurs enivrantes vendues pendant les heures interdites ou le dimanche, en vertu des dispositions des articles 121 et 122, ne doivent pas être délivrées dans la buvette ou le magasin, selon le cas, et l'acheteur ne doit pas être admis dans cette buvette ou ce magasin."

40. L'article 137 de la dite loi est amendé:

a. En remplaçant les mots: "une personne autorisée par icelle", dans la deuxième ligne du premier aliéna de la version française, par les mots: "le porteur d'une licence émise en vertu d'icelle";

b. En ajoutant au dit premier aliéna les mots: "sans préjudice, quant aux porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail, des dispositions de l'article 141a."

41. L'article 139 de la dite loi est remplacé par le suivant:

"139. Pour qu'une offense commise par le porteur d'une licence, en vertu de cette loi, puisse être considérée comme une troisième offense dans le sens de l'article 137, elle doit avoir été commise dans les douze mois suivant la première offense; pour qu'une offense, aux termes de l'article 84 puisse être considérée comme une troisième offense, elle doit avoir été commise dans les trois ans de la première offense; et, si la plainte est faite pour une troisième offense, le tribunal ne peut pas condamner pour aucune autre que pour une troisième offense, quand la preuve faite établit que tel est le cas. La limite de temps ne s'applique pas aux condamnations obtenues pour la vente de liqueurs sans licence."

42. L'article 140 de la dite loi est amendé en y ajoutant les mots suivants: "Mais, dans le cas d'une poursuite pour avoir vendu ou pour avoir gardé pour les vendre, des liqueurs enivrantes, sans licence, le tribunal est obligé de s'assurer, avant de rendre jugement, si c'est une seconde ou une troisième offense."

43. L'article suivant est ajouté après l'article 141 de la dite loi:

"141a. Chaque fois que le porteur d'une licence de magasin de liqueurs de détail est trouvé coupable d'avoir vendu des liqueurs enivrantes au verre, ou en quantité moindre que celle qui lui est permise par sa licence, ou qu'il est prouvé que telle liqueur a été ainsi vendue avec son concours, si ce dont il est trouvé coupable est une deuxième offense, sa licence sera immédiatement annulée, et aucune licence de liquor shall be granted him during the license year in which he shall have been so convicted."

the said orders or to ascertain the condition of his premises."

38. Article 123 of the said act is amended by adding thereto the following paragraph:

"The holder of a shop or bottler's license, or one of his employees, may enter his establishment during such time for the purpose of filling order based upon any of the certificates mentioned in article 122, or at any time between the hours of seven and eight on the Sunday morning and of six and seven on the Sunday evening, to examine his premises; but he may not remain therein for a longer period than is sufficient to fill the said orders or to ascertain the condition of his premises."

39. The following article is added after article 123 of the said act:

"123a. Intoxicating liquors sold during prohibited hours or on Sundays under the provisions of articles 121 and 122, shall not be delivered in the bar or shop, as the case may be, and the purchaser shall not be admitted into such bar or shop."

40. Article 137 of the said act is amended:

(a) By replacing the words: "une personne autorisée par icelle," in the second line of the french version of the first paragraph thereof, by the words: "le porteur d'une license émise en vertu d'icelle;"

(b) By adding to the said first paragraph the words: "subject, as respects holders of retail liquor shop licenses, to the provisions of article 141a."

41. Article 139 of the said act is replaced by the following:

"139. For an offence committed by the holder of a license under this law to be considered as a third offence, within the meaning of article 137, it must have been committed within twelve months of the first offence; for an offence coming within the provision of article 84 to be considered as a third offence, it must have been committed within three years of the first offence; and if the complaint be for a third offence it shall not be competent for the court to condemn for any other than for a third offence, when the proof adduced establishes it to be such. This limitation of time does not apply to convictions obtained for the sale of liquor without license."

42. Article 140 of the said act is amended by adding thereto the following words: "But in the case of a prosecution for the sale or the keeping for sale of intoxicating liquor without license, the court is obliged to ascertain, before judgment, whether it is a second or a third offence."

43. The following article is added after article 141 of the said act:

"141a. Whenever the holder of a retail liquor shop license is convicted of having sold intoxicating liquor by the glass, or in less quantity than that allowed by his license, or it is proved that such liquor was so sold with his concurrence, and, if the conviction is for a second offence, his license shall forthwith be cancelled, and no liquor license of any description shall be again granted him during the license year in which he shall have been so convicted."

44. Article 144 of the said act is replaced by the following articles:

141. In any case in which, under the provisions of this law, of the Canada Temperance Act, or of the Temperance Act of 1864, the certificate of a clergyman, a medical practitioner or a justice of the peace is required for the sale of intoxicating liquor, without which certificate the liquor could not lawfully be obtained, any person convicted of having colorably delivered such certificate incurs a fine of not less than twenty-five dollars nor more than seventy-five dollars; and any person convicted of having obtained such a certificate under false pretences, incurs a fine of not less than

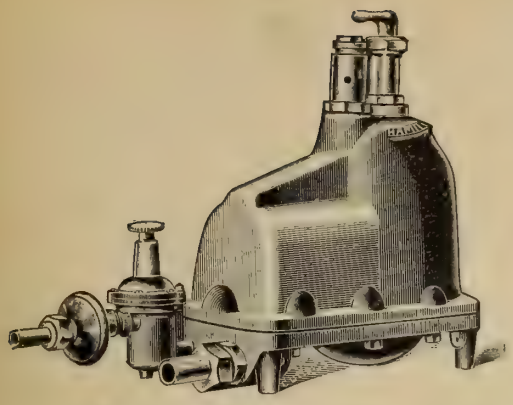

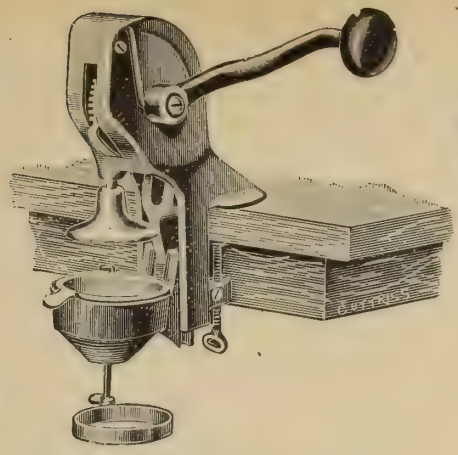

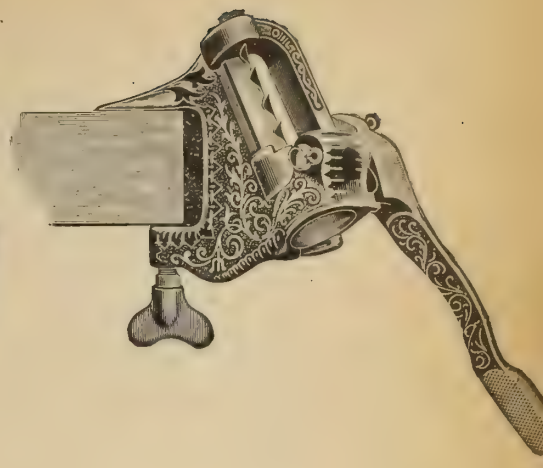

Achetez de notre manufacture

ECONOMISEZ UN TIERS

Nous sommes des manufacturiers bona-fide—non une maison de vente à commission—et notre système de vendre directement aux consommateurs retranche deux profits et **Economise un tiers** des prix de détail.

Notre assortiment de **Fournitures de Bars** est des plus complets, et nous garantissons toutes nos marchandises.

NOUS AVONS EN STOCK UNE LIGNE COMPLÈTE DE

Pièces pour Pompes à Bière et Extracteurs de Bouchons et ——nous faisons toutes sortes de réparations de Bars——

THE HAMILTON BRASS M'F'G. CO., LIMITED,

773, Rue Craig,
MONTREAL, QUE.

Bureau principal et Manufacture

HAMILTON, ONT.

TÉLÉPHONES: Bell, Main 3245. Marchands, 774.

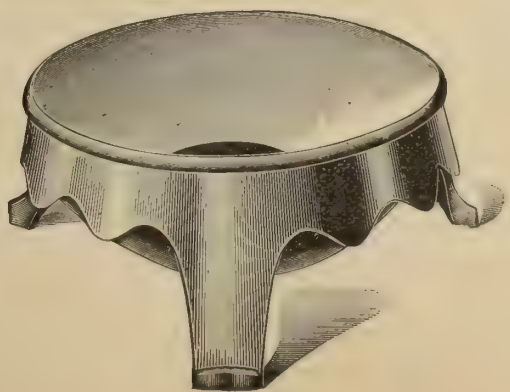

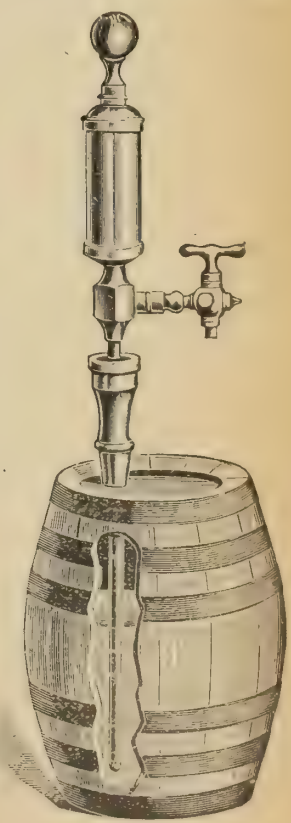

queurs de quelque description que ce soit ne doit lui être accordée den ouveau, pendant l'année de licence au cours de laquelle il a été ainsi trouvé coupable."

44. L'article 44 de la dite loi est remplacé par les articles suivants:

"144. Dans tous les cas où, en vertu des dispositions de cette loi, de l'acte de tempérance du Canada ou de l'acte de tempérance de 1864, le certificat d'un membre du clergé, d'un médecin pratiquant ou d'un juge de paix est requis pour la vente des boissons enivrantes, sans lequel certificat on ne peut obtenir légalement telles liqueurs, toute personne trouvée coupable d'avoir délivré faussement ce certificat, encourt une amende de pas moins de vingt-cinq piastres et de pas plus de soixante-quinze piastres; et toute personne trouvée coupable d'avoir obtenu ce certificat sous de faux prétextes, encourt une amende de pas moins de quinzep iastres et de pas plus de cinquante piastres, à la discrétion de la cour.

45. L'article suivant est inséré dans la dite loi, après l'article 159:

"159a. Chaque fois que des liqueurs enivrantes sont apportées, dans un district de revenu de cette province dans des récipients quelconques, étiquetés ou marqués comme contenant des marchandises, effets ou articles autres que des liqueurs enivrantes, si elles sont en quantités suffisantes pour faire soupçonner qu'elles ont été ainsi apportées dans le but de les vendre et si elles sont adressées à une personne non licenciée, en vertu de cette loi, pour vendre des liqueurs enivrantes, et que le percepteur du revenu de la province ait raison de soupçonner que cette personne les obtient dans le but de les vendre, ou si cette personne a déjà été condamnée pour contravention à la loi des licences de Québec, le percepteur du revenu de la province peut, personnellement, ou par son assistant, ou par toute autre personne par lui autorisée à cet effet, examiner et ouvrir ces récipients partout où ils se trouvent, avec toute l'aide nécessaire, et même par force en cas de résistance, et en examiner le contenu, et, si les récipients contiennent des liqueurs enivrantes, le percepteur du revenu de la province procède, de la manière prescrite par le second aliéna de l'article 159; et toute personne qui gêne ou trouble le percepteur ou une personne agissant sous son autorité, dans l'exécution des dispositions de cet article est passible de la pénalité prescrite par l'article 344."

46. L'article suivant est ajouté après l'article 160 de la dite loi:

"160a. Le trésorier de la province peut, de temps à autre, à sa discrétion, autoriser un officier du revenu à prendre des échantillons de liqueurs enivrantes gardées ou exposées en vente dans tout établissement licencié de la province et à les faire examiner par un analyste compétent; et, s'il est prouvé que cette liqueur est de mauvaise qualité et impropre à la consommation, le porteur de la licence chez qui cet échantillon aura été pris, encourra une amende de vingt-cinq piastres au moins et de cinquante piastres au plus et il sera tenu de payer le coût de l'analyse."

47. L'article 174 de la dite loi est amendé en ajoutant après le mot: "applicables" à la fi ndu premier aliéna, les mots: "à l'exception des mots suivants de l'article 857 du dit Code criminel: "mais aucun ajournement ne pourra être de plus de huit jours", qui ne s'appliquent pas aux poursuites intentées en vertu de la loi des liqueurs de Québec; mais aucun ajournement ne peut être de plus de trente jours."

48. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 174 de la dite loi:

"174a. Les dispositions des articles 237 à 250 du Code de procédure civile s'appliqueront aussi mutadis mutandis, aux poursuites intentées en vertu de cette loi devant les magistrats ou les recorders.

"174b. Aucune poursuite intentée en vertu de cette loi ne sera jugée ou entendu le jour où elle est appelée pour la prefifteen dollars nor more than fifty dollars, in the discretion of the court.

"144a. The signing in blank by a clergyman, a medical practitioner or a justice of the peace of any of the certificates mentioned in article 144, is an offence under this law, and any person guilty thereof incurs, for each contravention, a penalty of not less than twenty-five dollars nor more than seventy-five dollars, in the discretion of the court."

45. The following article is inserted in the said act after article 159;

"159a. Whenever any intoxicating liquors are brought into any revenue district of this Province in vessels of any description, labelled or marked as containing goods, wares or merchandise otner than intoxicating liquors, if they are in sufficient quantity to warrant the presumption that they are so brought in for purposes of sale, and if they be addressed to a person not licensed under this law to sell intoxicating liquor, and that the collector of provincial revenue have reason to suspect person is obtaining them for purposes of sale, or if such person has already been condemned for violation of the Quebec License Law, the collector of provincial revenue may, personnally or by his deputy or any other person authorized by him to that effect, inspect and open such vessels wherever they are found with every necessary assistance, and even forcibly in case of resisance, and examine the contents thereof, and if the said vessels contain intoxicating liquor, the collector of provincial revenue shall proceed therewith in the manner prescribed by the second paragraph of article 159; and every person who shall hinder or molest the said collector or any person acting under his authority in respect of the carrying out of the provisions of this article, shall be liable to the penalty enacted by article 344.

46. The following article is added after article 160 of the said act:

"160a. The Provincial Treasurer may, from time to time, in his discretion, authorize any revenue officer to take samples of the intoxicating liquor kept or exposed for sale in any licensed establishment of the Province, and have the same examined by a qualified analyst; and, if any such liquor be ascertained to be of bad quality and unfit for consumption, the licensee from whose place of business such sample shall have been taken, shall incur a fine of twenty-five dollars at least and fifty dollars at most, and shall be required to pay the cost of the analysis."

47. Article 174 of the said act is amended by adding, after the word: "apply" at the end of the first paragraph thereof, the words: "with the exception of the following words of article 857 of the said Criminal Code: "that no such adjournment shall be for more than eight days," which words do not apply to prosecutions instituted under the Quebec License Law; but no adjournment shall be for more than thirty days."

48. The following articles are added after article 174 of the said act:

"174a. The provisions of articles 237 to 250 of the Code of Civil Procedure also apply, mutatis mutandis, to prosecutions under this law before magistrates or recorders.

"174b. No prosecution instituted under this law shall be tried or heard on the day it is first called, unless the defendant elcts to confess judgment or has given written notice of three intervening days to the prosecutor that he will be ready to stand his trial on such day."

49. Article 229 of the said act, is amended by adding thereto, after paragraph 4, the following paragraphs:

"5. To keep for gain a bowling alley;

"6. To keep a loan office or a private bank."

50. The following paragraph is added to article 231 of the said act:

"The Provincial Treasurer may, however, in his discretion, authorize the collector of provincial revenue to accept one

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

mière fois, à moins que le défendeur ne consente à confesser jugement ou qu'il n'ait donné avis par écrit de trois jours au poursuivant qu'il sera prêt à subir son procès, tel jour."

49. L'article 229 de la dite loi est amendé en ajoutant après le paragraphe 4, les paragraphes suivants:

"5. De tenir dans un but de lucre un jeu de quilles;

"6. De tenir un bureau de prêts ou une banque privée."

5. L'alinéa suivant est ajouté à l'article 231 de la dite loi

"Le trésorier de la province peut cependant, à sa discrétion, autoriser le percepteur du revenu de la province à accepter une caution à la place des deux cautions mentionnées au premier aliéna de cet article, pourvu que telle caution s'oblige à payer le double du montant qui aurait été exigé de chacune des dites deux cautions; et il peut aussi autoriser l'acceptation du cautionnement sous forme d'une police de garantie émise par l'une des compagnies de garantie dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement de cette province."

51. L'article 237 de la dite loi est amendé en retranchant, dans les sixième, septième et huitième lignes, les mots: "à l'exception des biens mobiliers, effets, marchandises, fonds de banqueroute mentionnés dans l'article 236."

52. L'article suivant est ajouté après l'article 292 de la dite loi:

"292a. Le trésorier de la provnice peut autoriser le percepteur du revenu de la province à transporter une licence de colporteur, de son titulaire à une autre personne, sur payement par le cessionnaire d'un droit additionnel de dix piastres et d'un honoraire d'"une piastre pour le percepteur."

53. L'article suivant est ajouté à la suite de l'article 320 de la dite loi:

"320a. Un conseil municipal désirant pour des raisons valables faire transporter une poudrière de son territoire, ou d'une partie à une autre de son territoire, a le droit d'obtenir cette translation sur payement, à la compagnie ou à la personne propriétaire de la dite poudrière, d'une indemnité dont la suffisance doit être fixée par des arbitres que nommeront les parties intéressées, sujette à la décision du trésorier de la province."

54. L'article 338 de la dite loi est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Les licences de cirque et de méangerie sont accordées à la discrétion du trésorier de la province."

55. Les sections et les articles suivants sont ajoutés à la suite de l'article 341 de la dite loi:

"Section VIIIa

DES JEUX DE QUILLES

"341a. Pour obtenir une licence pour tenir un ou plusieurs jeux de quilles, dans un local quelconque, le requérant doit payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, outre les droits mentionnés dans le tarif ci-après établi par la présente loi, un honoraire de cinq piastres pour chaque table de jeu de quilles dont trois piastres doivent être remises au trésorier de la province et deux retenues par le percepteur.

"341b. Quiconque tient dans un but de lucre un jeu de quilles sans avoir une licence en vigueur à cet effet, encourt une amende de pas moins de vingt-cinq piastres et de pas plus de cinquante piastres pour chaque contravention, et, à défaut de payment, un emprisonnement de trois mois."

"Section VIIIb

DES BUREAUX DE PRETS ET DES BANQUES PRIVEES

"341c. Pour obtenir une licence dans le but de tenir un bureau de prêts ou un bureau de banque privée, le requérant doit payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, outre les droits mentionnés dans le tarif ci-après

surety in place of the two sureties mentioned in the first paragraph of this article, provided such surety become bound in double the amount which would have been required from each of the two said sureties; and he may also authorize the acceptance of the security in the form of a guarantee bond issued by one of the guarantee companies whose bonds are accepted by the Government of this Province."

51. Article 237 of the said act is amended by striking out the words: "excepting such moveable property, effects, merchandise and insolvent's stock, mentioned in article 236," in the fifth, sixth and seventh lines thereof.

52. The following article is added after article 292 of the said act:

"292a. The Provincial Treasurer may authorize a collector of provincial revenue to transfer a peddlar's license from the holder thereof to another person, upon payment by the transferee of a supplementary duty of ten dollars and a fee of one dollar to the collector."

53. The following article is added after article 320 of the said act:

"320a. A municipal council desiring, for valid reasons, the removal from within its limits, or from one part of its territory to another, of an existing powder magazine, shall have the right to obtain such removal upon payment, to the company or person owing the magazine, of an indemnity, the sufficiency whereof shall be determined by arbitrators appointed by the interested parties, subject to the decision of the Provincial Treasurer."

54. Article 338 of the said act is amended by adding thereto the following paragraph:

"Circus and menagerie licenses are issued in the discretion of the Provincial Treasurer."

55. The following sections and articles are added after article 341 of the said act.

"Section VIIIa

"BOWLING ALLEYS

"341a. To obtain a license to keep one or more bowling alleys in any building the applicant shall, in addition to the duties hereinafter fixed, pay to the proper collector of provincial revenue a fee of five dollars for each bowling alley bed therein of which three dollars shall be remitted to the Provincial Treasurer and two shall be retained by the collector.

"341b. Any one who keeps for gain a bowling alley, without having a license in force to that effect, incurs a fine of not less than twenty-five dollars and not more than fifty dollars, for each contravention, and in default of payment an imprisonment of three months."

"Section VIIIb

"LOAN OFFICES AND PRIVATE BANKS

"341c. To obtain a license to keep a loan office or a private bank, the applicant shall, in addition to the duties hereinafter fixed, pay to the proper collector of provincial revenue a fee of five dollars, of which three dollars shall be remitted to the Provincial Treasurer and two shall be retained by the collector.

"341d. Any company not coming within the purview of the act of this Province imposing direct taxes on commercial corporations and any firm or person other than pawnbrokers, keeping a loan office, or a private bank without having a license to that effect — except persons engaged in a profession or business other than that of money lending and who only incidentally so lend money, — incurs a fine of not less than two hundred dollars nor more than five hundred dollars for each contravention, and, in default of payment, an imprisonment of three months."

LE COGNAC FRAPIN

Concours Agricole de Segonzac, Centre de la Grande Fine Champagne

27 JUILLET, 1902

Exposition Barbezieux Charente 1868
MEDAILLE D'OR.

Exposition Périgueux 1880
MEDAILLE D'OR.

Exposition Chaumont 1882
MEDAILLE D'OR.

Exposition New Orleans 1885
PREMIER PRIX.

Exposition Universelle Paris 1889
MEDAILLE D'OR.

Comice Cognac 1897
UNIQUE PRIME D'HONNEUR POUR LES EAUX-DE-VIE.

Comice Segonzac 1898
PRIME D'HONNEUR POUR LES EAUX-DE-VIE ET PRIME D'HONNEUR

Offerte par le Président de la République Félix Faure, pour les Vignobles les plus étendus et les mieux cultivés.
DE LA GRANDE CHAMPAGNE.

Exposition Universelle Paris 1900
MEDAILLE D'OR

EXTRAIT DE LA LISTE DES RECOMPENSES

Concours Spécial des Vins et Eaux-de-Vie
Réservé au Canton de Segonzac.

PRIX D'ENSEMBLE : Grand Diplôme d'Honneur
et une coupe d'art. M. **Pierre Frapin**, à Segonzac.
Pour **l'ensemble** des Eaux-de-vie du domaine des Gabloteaux de **1801 à 1901**

M. **Pierre Frapin** (de la maison P. FRAPIN & Co.) a donc obtenu, dans ces dernières années, les **plus hautes** récompenses décernées par le Jury dans la Grande Fine Champagne, pour les **stocks** de **vieilles Eaux-de-vie, pour la production et la distillation du Cognac.**

1re. **Pour les Stocks.** Concours de Segonzac (précité). Grand diplôme d'honneur et une coupe d'art pour ses Eaux-de-Vie de **1801 à 1901.**

2me. **Pour la production.** Concours de Segonzac, 1898. Prime d'honneur, une **coupe de Sèvres** offerte par **Félix Faure,** Président de la République, pour les vignobles **les plus étendus** et les **mieux cultivés** de la Grande Champagne.

3me. **Pour la distillation.** Concours de Cognac 1897. **Unique** prime d'honneur pour les Eaux-de-vie nouvelles.

SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE.

CONCOURS DE VITICULTURE
14 Décembre, 1902.

POUR TOUS LES VIGNOBLES de l'Arrondissement de Cognac.
(Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois)

1re PRIME D'HONNEUR

Monsieur Pierre FRAPIN, pour ses Vignobles des Gabloteaux, chez Menuet, Le Coq, etc.

BOIVIN, WILSON & CIE.

AGENTS

520 RUE ST-PAUL — MONTREAL.

établi, par la présente loi, un honoraire de cinq piastres, dont trois piastres doivent être remises au trésorier de la province et deux retenues par le percepteur.

"341d. Toute compagnie ne tombant pas sous les dispositions de la loi de cette province imposant des taxes sur les corporations commerciales, ou toute société ou personne autre qu'un prêteur sur gages, qui tient un bureau de prêts où un bureau de banque privée, sans avoir une licence en vigueur à cet effet, excepté les personnes s'occupant d'une profession ou d'un commerce autre que celui de prêts d'argent et qui ne prêtent d'argent qu'occasionnellement — encourt une amende de pas moins de deux cents piastres et de pas plus de cinq cents piastres pour chaque contravention, et, défaut de payment, un emprisonnement de trois mois."

56. L'article 342 de la dite loi est amendé en insérant après les chiffres: "307", dans la quatrième ligne, les mots: "le cas de jeux de quilles, dans lequel l'honoraire est réglé par l'article 341a, et les cas de bureaux de prêts ou de banques privées, dans lesquels l'honoraire est réglé par l'article 341c."

57. L'article 342 de la dite loi est amendé en remplaçant la cinquième divison concernant les licences de tables de billard par la suivante:

"V. — LICENCES DE TABLES DE BILLARD

1. Pour chaque licence de table de billard autre que celle d'un club:

a Dans les cités:

1. Pour une seule table tenue par la même personne et dans le même local, soixante piastres;
2. Pour toute table additionnelle, vingt-cinq piastres;

b Dans les villes:

1. Pour chacune des deux premières tables, quarante piastres;
2. Pour chaque table en sus de deux, vingt-cinq piastres;

c Dans toute autre partie de la province, vingt-cinq piastres pour chaque table.

2. Pour chaque licence pour une table de billard dans un club:

a Dans les cités et villes, trente-cinq piastres;

b Dans toute autre partie de la province, vingt-cinq piastres;

Ces licences ne s'appliquent pas aux clubs organisés en vertu de l'article 5487 et suivants des Statuts refondus, qui n'exigent rien pour l'usage des tables.

3. Pour chaque licence de table de bagatelle, trou-madame [pigeon hole], Mississippi, vingt-cinq piastres."

58. L'article 342 de la dite loi est amendé en ajoutant ce qui suit après la septième divison, concernant les licences de cirque et de ménagerie.

"VIII. — LICENCES DE JEUX DE QUILLES

Pour chaque licence de jeu de quilles:

a Dans les cités et villes, vingt-cinq piastres;

b Partout ailleurs, dix piastres.

"IX. — BUREAUX DE PRETS ET BANQUES PRIVEES

Pour chaque licence de bureau de prêts ou de banque privée:

a Dans la cité de Montréal, deux cents piastres;

b Dans la cité de Québec, cent cinquante piastres;

c Partout ailleurs, cinquante piastres."

59. L'article suivant est ajouté après l'article 350 de la dite loi:

"350a. Aucun officier du revenu nommé en vertu de cette loi ne peut être membre d'un conseil municipal pendant la durée de ses fonctions."

60. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

56. Article 342 of the said act is amended by adding, after the figures: "307" in the third line, the words: "the case of bowling alleys, in which the fee is regulated by article 341a, and the cases of loan offices and private banks, in which the fee is regulated by article 341c."

57. Article 342 of the said act is amended by replacing the fifth division thereof, respecting billiard table licences, by the following:

"V. — BILLIARD TABLE LICENSES

1. For billiard table licenses other than those in a club:

a. In cities:

1. When only one table is kept by the same person and in the same building, sixty dollars;
2. For each additional table, twenty-five dollars;

b. In towns:

1. For each of the first two tables, forty dollars;
2. For each table beyond two, twenty-five dollars;

c. In every other part of the province, twenty-five dollars for each table.

2. On each license for a billard table in a club:

a. In cities and towns, thirty-five dollars;

b. In any other part of the province, twenty-five dollars.

These licenses shall not apply to clubs organized under articles 5487 and following of the Revised Statutes, which do not charge for the use of the tables.

3. For each bagatelle, pigeon-hole or Mississippi board license, twenty-five dollars."

58. Article 342 of the said act is amended by adding the following after the seventh division thereof, respecting circus and menagerie licenses.

"VIII. — BOWLING ALLEY LICENSES.

On each license for a bowling alley:

a. In cities and towns: twenty dollars;

b. Elsewhere: ten dollars.

IX. — LOAN OFFICES AND PRIVATE BANKS

On each license to keep a loan office or a private bank:

a. In the city of Montreal, two hundred dollars;

b. In the city of Quebec, one hundred and fifty dollars;

c. Elsewhere, fifty dollars."

59. The following article is added after article 350 of the said act:.

"350a. No revenue officer appointed under this law shall, during his tenure of office, be a member of any municipal council."

60. This act shall come into force on the day of its sanction.

"Dry Monopole"

Le champagne "Dry Monopole" de la maison Heidsieck a toujours une place d'honneur dans les grands banquets. Ainsi, il a été servi tout récemment au banquet d'adieu offert à Lord Grey, gouverneur général du Canada, à l'occasion de son départ, au Princess Restaurant à Londres, Angleterre; au banquet d'inauguration de la nouvelle bâtisse de la London & Liverpool & Globe, à Londres; à la réception en l'honneur du Col. Gordon, D. O. C., Montréal, le 22 avril. MM. Walter R. Wonham & Sons., sont les agents au Canada de cette marque si populaire.

Comme résultat de son récent voyage en Europe, M. H. O. Fiset a ajouté plusieurs agences nouvelles aux maisons qu'il représentait déjà. Nous mentionnerons MM. C. Meijer & Co., distillateurs de gin à Schiedam; le champagne Royal Bertin de Reims et une nouvelle marque de scotch le "Scotish Lion." Ces marques sont excellentes et deviendront aussi poulaires que le cognac Gabriel Dubois et les autres spécialités de la maison A. O. Fiset.

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.
Téléphone Longue Distance : Main 844

SHERRIFF'S

SCOTCH WHISKEY

UNE PURE BOISSON DE MALT

distillée par J. B. Sherriff & Co., (Ltd.), dans leur distillerie de Lochindaal, Islay. Ne contient aucune liqueur étrangère. La qualité est uniformément supérieure.

En vente chez tous les Marchands de Vins et Epiciers.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Une assemblée du bureau de direction a eu lieu le 6 mai, sous la présidence de M. Amédée Blondin.

Etaient présents: M. L. A. Wilson, président de la Fédération; MM. Louis Poiré, Nap. Tremblay, H. A. Dansereau, Naz. Gauthier, Jos. Bariteau, Jas. McCarrey, V. Lemay et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

La question des amendements à la loi des licences est discutée; le Secrétaire soumet à l'assemblée plusieurs projets qui lui ont été soumis par le Trésorier Provincial, entre autres celui des transferts. M. Wilson et le Secrétaire informent l'assemblée que des démarches sont faites par les fournisseurs, afin d'obtenir les meilleures conditions possible sur cette question, et qu'une délégation s'est rendue à Québec et que des propositions ont été faites au Trésorier à cet effet.

Soumise et lue une lettre de l'Hon. Trésorier Provincial, reçue à l'instant, soumettant un nouveau projet Re-Transferts. Après discussion, le Secrétaire est autorisé à lui répondre que l'Association croit devoir accepter sa nouvelle proposition à certaines conditions; puis l'on étudie plusieurs autres amendements et le Secrétaire est requis de retourner à Québec pour surveiller, dans l'intérêt de l'Association, toute législation qui pourrait être contraire aux intérêts du Commerce; par exemple, le bill de la ville de Ste-Cunégonde, le Stadium et le Gymnase.

Plusieurs correspondances sont soumises et lues, entre autres celles de M. A. Brosnan, G. A. Michaud Re-Amendements à la loi des licences et G. Thibert Re-Contribution.

Puis l'assemblée s'ajourne.

UN DINER OFFERT A M. LAWRENCE A WILSON

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons que les hôteliers licenciés délégués à Québec au sujet de la loi des licences, ainsi que les brasseurs, les manufacturiers de cigares et d'eaux minérales offriront un dîner smaedi soir, 3 juin, au Windsor, à M. Lawrence A. Wilson, président de la Fédération des Commerçants en Vins et Liqueurs de la province de Québec. Le nombre des souscripteurs a été limité à 100 et il y aura une trentaine d'invités. Parmi ces derniers on compte des membres des cabinets fédéral et provincial, les chefs de l'Opposition des deux chambres et presque tous ont accepté l'invitation. On prétend qu'on peut s'attendre à la présentation d'adresses significatives.

Une excellente invention

La Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd., 773 rue Craig, près du carré Victoria, vient de mettre sur le marché une invention nouvelle des plus pratiques et qui se recommande tout spécialement aux hôteliers. Il s'agit d'un tube flexible en métal pour soutirer la bière. Ce tuyau en métal ne présente aucun des nombreux inconvénients des tuyaux en caoutchouc dont on se sert actuellement; par suite de sa flexibilité, il est pour ainsi dire inusable et comme il est doublé d'étain, à l'intérieur, la bière qui y passe ne prend aucun mauvais goût, contrairement à ce qui avait lieu avec l'ancien système. La Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd., a les brevets de cette invention pour le Canada et les Etats-Unis. Ces tuyaux en métal sont offerts à des prix très modérés.

Changement d'adresse

La Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd., est installée depuis le commencement du mois de mai au No 773 rue Craig; elle occupe la bâtisse entière. Au rez-de-chaussée sont situés les travaux et la salle d'expédition et de réception des marchandises. Le premier étage est disposé en salle d'échantillons et les étages supérieurs servent d'entrepôts.

Au soubassement sont les ateliers où se font les réparations de matériel d'hôtel, une des grandes spécialités de la Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd. qui n'emploie que des ouvriers experts en ce genre de travaux.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A meeting of the Board of Directors was held May 6th. Mr. A. Blondin, presiding.

Were present: Messrs. L. A. Wilson, Louis Poiré, Nap. Tremblay, H. A. Dansereau, Naz. Gauthier, Jos. Bariteau, Jas. MacCarrey, V. Lemay and the Secretary.

The minutes of the last meeting are read and approved.

The amendments to the license laws are then discussed and the Secretary draws the attention of the directors to several propositions made by the Provincial Treasurer especially the one relating to transfers. M. Wilson and the Secretary state that the purveyors of the Licensed Victuallers have interested themselves to obtain the most favourable conditions and also that a delegation has gone to Quebec and that various propositions have been made to the Treasurer.

A letter from the Provincial Treasurer submitting a new proposition with regard to transfers is read. After discussion the Secretary is authorised to reply that the Association will accept said proposition under certain conditions. Other amendments are then considered and the Secretary is requested to return to Quebec in order to look after the interests of the Association more especially with respect to legislation which might be contrary to the interests of the Trade such as the bill of Ste. Cunegonde, the Stadium and the Gymnasium.

Letters from Messrs. A. Brosnan, G. A. Michaud Re-Amendments to License Laws and G. Thibert Re Contribution are read.

The meeting adjourns.

La maison L. Chaput Fils & Cie., a tout dernièrement reçu une consignation importante des liqueurs Cherry Whisky & Cherry Brandy de la marque Briand-Jacquet, de Chalonnes sur Loire. Ces liqueurs, tout en étant de premier choix, sont néanmoins vendues à des prix très raisonnables.

MM. Walter R. Wonham & Sons., de Montréal, sont les représentants exclusifs au Canada de la maison John Jameson & Son., distillateurs de whiskies irlandais. Cette distillerie a la réputation bien établie de livrer des produits supérieurs.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 rue King, Montréal, sont les seuls agents dans cette ville pour les bouchons patentés dits "Crown Corks"; ils ont constamment en stock un assortiment complet de ces articles.

MM. S. H. Ewing & Sons., 96 rue King, Montréal, ont dans leurs magasins tous les articles nécessaires à l'embouteillage, ainsi que des siphons, des brosses, etc., etc. Ils sont les représentants au Canada de la plus grande maison des Etats-Unis dans la ligne des fournitures, celle de MM. C. Rosenfeld & Co.

MM. John Hope & Co., viennent de recevoir une cargaison complète de gins de Kuyper, ex-steamer Glenarm Head venant de Rotterdam, Hollande.

MM. F. X. St-Charles & Cie., rapportent une grande augmentation dans les ordres pour l'eau minérale White Rock, ainsi que pour la bière embouteillée "Schlitz."

Eau de Vichy—Cusset

Cette eau minérale qui a obtenu le Grand Prix à l'exposition de Paris en 1900, est maintenant prescrite par la grande majorité des médecins dans les affections de la vessie et des reins. L'eau de Vichy-Cusset est la plus lithinée de tout le bassin de Vichy, elle ne contient pas moins de 70 grains de lithine au gallon; elle n'a pas son égale pour enrayer l'acide urique qui, comme on le sait, provoque les rhumatismes.

A la dernière exposition sud-africaine, le whisky écossais de la distillerie Peter Dawson a remporté la médaille d'or. Cette marque a obtenu les plus grands honneurs à toutes les expositions où elle a figuré, à Paris en 1892, à Dublin en 1892, à Londres en 1897, à Brisbane en 1897 et à Hereford en 1899.

L'EAU-DE-VIE DE LA MAISON

EDMOND FOUCAULD FILS

COGNAC

Est très recommandable sous tous les rapports.

MOTARD FILS & SENECAL, 15 Place Royale, Montreal.

Seuls Agents pour le Canada.

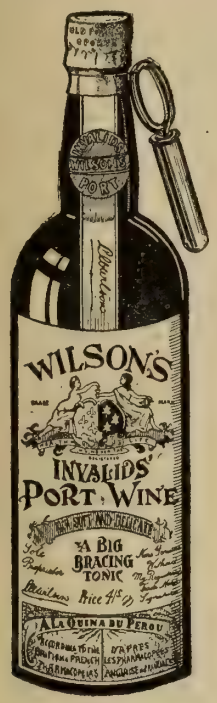

WILSON'S INVALIDS' PORT

(Vin Oporto de Wilson pour Invalides)

Est un heureux coupage de riche Vin Oporto, provenant des vignobles du centre du district vinicole du Portugal, dont le bouquet aromatique est exquis, et de Quinquina, dont les propriétés tonifiantes sont reconnues par toutes les Pharmaciens. Des experts chimistes sont employés à la préparation de ce tonique, qui est d'une efficacité sans parallèle contre l'Anémie, Perte de Sommeil, Maux de Tête, Faiblesse, Troubles Nerveux, Joues pâles, Dyspepsie, Débilité générale, etc.

Les plus hautes célébrités médicales du Canada s'en servent dans leur pratique.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

Prix $1.00 la grosse bouteille
chez les Pharmaciens ou à l'agence du WILSON'S INVALIDS' PORT, 87 rue St-Jacques,
MONTRÉAL, Can.

Votre médecin peut vous recommander ce tonique en toute confiance, car le WILSON'S INVALIDS' PORT est le résultat de recherches scientifiques.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

M. J. F. Perrault s'occupe du placement des produits de la maison A. O. Fiset.

× × ×

M. J. A. Décarie s'occupe de nouveau du placement, chez les hôteliers, des spécialités de la maison A. O. Fiset.

× × ×

MM. J. F. Sénécal et Jos. Constantineau visitent actuellement la clientèle des hôteliers de Montréal, dans les intérêts de MM. Motard, Fils & Sénécal.

× × ×

Nous apprenons que M. Jos. Gariépy a vendu son hôtel de la rue Sainte-Catherine à M. A. Corbeil, anciennement propriétaire du restaurant du "Chat Noir."

× × ×

MM. Gringras Frères dont l'hôtel est l'un des plus fréquentés de la rue Craig, viennent de vendre leur établissement à M. H. Thibault, de la société P. & H. Thibault, hôteliers bien connus de la partie ouest de la rue Notre-Dame.

× × ×

MM. Alex. Courville & Gaudreau, depuis qu'ils sont devenus propriétaires de l'hôtel Lumpkins, situé à la Côte des Neiges, ont complètement transformé cet établissement si connu des excursionnistes et en ont fait un des meilleurs hôtels des environs de Montréal.

× × ×

M. T. A. Lynch, un des hôteliers les plus connus de Montréal et autrefois propriétaire du restaurant St-Elmo, rue McGill, est de nouveau entré en affaires. Il vient d'acheter le restaurant "Hawthorne" de la rue St-Français-Xavier et en fera un restaurant de premier ordre.

× × ×

M. J. A. Perrault, autrefois fabricant de conserves, vient d'acheter de M. Hermas Gariépy, le restaurant du Chat Noir, situé rue Craig et Côte St-Lambert. L'établissement change de nom et devient le Hills Restaurant.

× × ×

M. Wm. McCormick qui a été pendant de nombreuses années co-propriétaire du restaurant "Freeman", vient de vendre sa part d'intérêts dans cet établissement et devient propriétaire du restaurant St-James situé en face du bureau de poste.

× × ×

L'excursion annuelle du Club Champêtre a eu lieu avec son succès habituel cette année. Le but de l'excursion a été l'hôtel Péloquin au Sault au Récollet où les membres du club se sont rendus dans le char-palais de la compagnie. Un lunch splendide a été servi aux membres du club.

Un grand nombre d'hoteliers de la partie est de Montréal ont pris part à cette excursion, entre autres: MM. A. Blondin, D. Corbeil, Edmond Malo, Louis Labelle, etc., etc.

Le succès de cette fête revient en grande partie à M. Amédee Blondin, le président de l'Association des Hôteliers, qui s'était chargé de l'organisation de cette partie de plaisir; il était habilement secondé par M. le Dr Garceau, président du club, et M. J. R. Grenier, président honoraire.

× × ×

M. Frank Riley, qui a été pendant de longues années au St-Lawrence Hall, vient d'entrer au service du restaurant Freeman's.

La Champagne "Moet & Chandon" a été servi au banquet de la délégation internationale de la Commission des Chemins de Fer. Ce banquet un des plus réussis qui ait jamais été servi au "Windsor" a eu lieu le 24 mai.

MM. Motard Fils & Sénécal, rapportent d'excellentes ventes dans les brandies ainsi que dans les vins phosphatés au quinquina dont ils ont la représentation.

MM. Motard, Fils & Sénécal sont les agents au Canada pour les cognacs bien connus de la maison Edmond Foucauld Fils, de Cognac.

REVUE GENERALE

M. M. S. B. Townsend nous rapportent qu'il y a une bonne demande portant sur tous les spiritueux ainsi que sur les vins de Champagne. Il y a une amélioration marquée dans les paiements.

* * * *

Le représentant de la maison A. O. Fiset constate une notable augmentation dans les affaires depuis le commencement de mai. La demande est particulièrement forte pour les brandies ,ainsi que pour les scotchs. Les paiements sont réguliers.

* * * *

D'après M. E. R. Carroll, gérant à Montréal de la Hamilton Brass Co., on s'attend, à en juger d'après les apparences actuelles, à une excellente saison d'été; bon nombre d'hôteliers renouvellent leur matériel.

* * * *

MM. S. H. Ewing & Sons., nous communiquent qu'il y a une excellente demande pour les bouchons en liège ainsi que pour les bouchons patentés dits "Crown Corks."

Le prix du liège est très ferme et il est assez difficile d'obtenir des livraisons satisfaisantes.

* * * *

M. O. Zepf, de MM. Freyseng Cork Co. Ltd., de Montréal, nous dit que les affaires ont été des plus actives depuis le commencement de la campagne d'été. La demande porte sur les fournitures pour brasseurs et embouteilleurs et pour les bouchons.

Les remises sont très bonnes.

* * * *

MM. Walter R. Wonham & Sons., rapportent une excellente demande pour l'eau minérale Apollinaris. Ces messieurs remarquent aussi que la demande pour le Rye Canadien, ainsi que pour les Whiskies Irlandais, augmente d'une façon constante.

* * * *

M. Paul, représentant M. W. Rafferty, l'embouteilleur bien connu des bières de M. W. Wm. Dow & Co., nous dit que les affaires vont sans cesse en augmentant et que les paiements sont satisfaisants.

* * * *

Un congrès international du commerce des vins et liqueurs aura lieu à Liège le 5 juin, pendant la durée de l'exposition universelle.

Ce congrès sera présidé par les ministres du Commerce de la France et de la Belgique. Les questions qui sont sur le programme sont de la plus haute importance et sont divisées en cinq sections, à savoir: Hygiène, Législation, Statistiques, Transports, Système fiscal.

* * * *

M. A. O. Fiset qui représente au Canada les whiskies écossais de Marchant et lets cognacs Gabriel Dubois, a transféré ses bureaux et magasins du No 1604, rue Notre-Dame, dans un local plus spacieux, situé 15, rue Gosford.

* * * *

D'après des statistiques récemment compilées par un savant englais, il ressort que le Canada est un des pays du monde où il se consomme le moins d'alcool. Voici, en gallons anglais, la quantité d'alcool consommée per capita dans les divers pays: Belgique 2.81; France 2.72; Italie, 2.40; Allemagne 2.09; Grande-Bretagne 2.05; Etats-Unis 1.16; Russieé 0.60; Canada 0.54.

* * * *

D'après le dernier rapport publié par la Chambre de Commerce de Reims, l'année finissant le 31 mars dernier n'aurait pas été satisfaisante pour le commerce des vins de champagne Il ne s'est exporté pendant l'année 1904-1905 que 19,845,852 bouteilles, ce qui constitue la plus faible quantité depuis 1895-96. La consommation locale en France a également diminué de 943,827 bouteilles.

COGNAC BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"
(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons
MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Cognac B. Léon Croizet

En acceptant la représentation exclusive au Canada de la marque de cognac "B. Léon Croizet", MM. F. X. St-Charles & Cie ont ajouté à leur liste d'agences exclusives une des meilleures marques existant dans la riche région Charentaise.

M. B. Léon Croizet est propriétaire de la plus grande partie des vignobles des coteaux et de la vallée de St- Même, près Cognac, et du Château et du vignoble de Flaville, dans Bonneuil, c'est-à-dire que ses propriétés sont situées en plein centre de la Grande Fine Champagne, de la région qui produit les **premières eaux-de-vie du monde.**

La maison B. Léon Croizet a été fondée à St-Même en 1805; depuis un siècle dorment et vieillissent dans ses caves des réserves d'incomparables eux-de-vie qui lui ont permis de satisfaire la clientèle la plus exigeante même pendant la période où le phylloxera désolait les viticulteurs de la région charentaise.

A ce propos, disons en passant que M. B. Léon Croizet fut le premier qui ait entrevu et se soit activement occupé de la reconstitution du vignoble par l'emploi des plants américains greffés de cépages français et ses vignobles servent aujourd'hui de modèles aux viticulteurs des Charentes.

"La Charente", dit la "Feuille Vinicole", a contracté envers lui une dette de reconnaissance, car il fut le créateur et le vulgarisateur des méthodes nouvelles de plantation, de greffage, de sélection, de la taille et des procédés de culture."

M. B. Léon Croizet, ajoute le même journal; n'en était pas à ses débuts en viticulture; il avait en 1878, obtenu à l'Exposition Universelle de Paris, le premier prix, Médaille d'Or, pour ses Eaux-de-Vie "Grandes Fines Champagnes." En 1883, il obtenait le diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle d'Amsterdam. A l'Exposition Universelle de Paris, en 1889, il était nommé membre du jury hors concours. A la dernière Exposition d'Angoulême, en 1893, il emportait la plus haute récompense, une médaille d'or, donnée au vignoble le mieux tenu et le plus beau. Enfin, toutes ces distinctions étaient couronnées par la décoration du Mérite Agricole à laquelle est venue s'ajouter par la suite la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le grand organe médicinal anglais, "The Lancet" dans son numéro du 18 juin 1898 dit, au sujet des eaux-de-vie Grande Fine Champagne expédiées par B. Léon Croizet, Propriétaire-Viticulteur à St-Même: "On ne devrait employer que de tels esprits pour tous les usages médicinaux."

Enfin pour terminer disons que M. B. Léon Croizet approvisionne, depuis de longues années, la maison de M. le Président de la République Française ainsi que plusieurs cours étrangères.

La maison B. Léon Croizet possède une clientèle d'élite, hors de pair; en effet, elle fournit ses cognacs aux établissements suivants qui ont une réputation universelle: Restaurant Ciro, Monte Carlo. La Réserve, Beaulieu; Cercle de la Méditerranée, Nice; Hôtel Gallia, Cannes; Casino des Fleurs, Grand Cercle, Aix-les-Bains. On trouve également ses cognacs dans les plus grands restaurants de Paris, ainsi que dans les clubs les plus excluifs de New-York.

MM. L. Chaput Fils & Cie., ont reçu depuis quelques semaines des expéditions importantes de cognacs "Boulestin & Cie.", eaux de vie Gonzales Staub & Cie., et des whiskies écossais de MM. James Ainslie & Co.

Le "Dry Monopole" de Heidsieck

A été spécialement servi à l'occasion de l'ouverture du nouvel établissement New Gaiety Restaurant & Hotel, à Londres, Angleterre.

Nous remarquons que les pharmaciens n'ont pas été lents à s'approvisionner de l'excellent tonique "Wilson's Invalids' Port", [Vin Oporto de Wilson pour Invalides] que l'on trouve en évidence maintenant dans toutes les pharmacies de Montréal. Le "Wilson's Invalids' Port" est d'un goût exquis et son action est des plus bienfaisantes.

La vente de ce tonique est grandement facilitée par la grande quantité des cartes-réclames que la Lawrence & Wilson Cie. Ltée., met à la disposition de ses clients.

Les affaires ont été très actives pendant le printemps, nous disent MM. Lawrence A. Wilson Cie. Ltée. La demande a été exceptionnellement forte pour les whiskies écossais, les eaux-de-vie de la Cognac Distillers' Co. et pour le tonique Wilson's Invalids' Port.

Les vrais Cognacs

Les deux départements de la Charente et de la Charente Inférieure sont les seuls qui produisent le vin pour la distillation du brandy-cognac, et même dans les vins de cette région la différence des qualités fait que le bouquet et la délicatesse du brandy varient beaucoup.

C'est pourquoi on a divisé ces deux départements en cinq districts qui tiennent l'ordre suivant par rang de mérite: Grand Fine Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois et Bons Bois.

La ville de Cognac est située sur la limite de la Grande Fine Champagne et des Borderies. Le centre commercial de la Grande Fine Champagne est Ségonzac, et de fait, la qualité des brandies diminue dès qu'augmente la distance de cette ville. C'est dans le voisinage immédiat de cette ville que réside M. Pierre Frapin qui possède les vignobles Gabloteaux, du Coq et Chez Menuet, pour lesquels il a obtenu le premier prix d'honneur à l'exposition de Ségonzac en 1898. Ce prix consistait en un vase de Sèvres offert par M. Félix Faure, alors président de la République; il était donné pour les vignobles les plus étendus et les mieux cultivés de la Grande Champagne.

La production du braudy est la principale industrie de la Charente. Les raisons qui poussent plusieurs autres localités à étiqueter leurs marchandises comme venant de la Charente sont clairement exprimées dans un livre écrit par le professeur Ravaz sur le "Pays du Cognac". "La vigne, dit-il, peut-être cultivée partout d'après les mêmes méthodes qu'en Charente; la distillation peut se faire partout aussi bien qu'à Cognac avec les mêmes alambics, le brandy peut être mis dans des fûts absolument semblables, mais nulle part le terrain et le climat n'offrent les mêmes avantages."

Comme aucune place ne réunit aussi bien les éléments produisant les mêmes effets qu'en Charente, aucune place ne peut produire du cognac réel.

Les amateurs de bons clarets et de bons sauternes feront bien de s'adresser à MM. L. Chaput & Cie., qui viennent de recevoir de la maison Audinet, Buhan & Compagnie, [Bordeaux] une forte quantité de leurs excellents vins blancs et rouges en fûts.

Nous reproduisons le menu du banquet offert au Président Roosevelt, par l'Iroquois Club de Chicago, le 10 mai. On remarquera que le champagne choisi pour cette occasion mémorable a été le "G. H. Mumm."

Little neck clams
Oloroso sherry
Consomme Noailles
Radishes Olives Salted almonds
Turban of whitefish, à la Dieppoise
Potatoes Dauphine
Sauterne
Tenderloin of beef, larded, au Madere
Stuffed green peppers
Vol au vent, Financiere
Peas a l'Anglaise
Fresh stwberry sherbet
Roast Phnadelphia squab, on toast
Hearts of lettuce
G. H. Mumm & Co.'s selected Brut
Fancy ice cream
Cakes. Cheese. Coffee
Apollinaris. Cigars.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

POUR LES COMMIS DE MAGASIN

Soyez au courant de votre métier

C'est une des conditions essentielles pour avoir du succès comme vendeur. Il y a aujourd'hui un trop grand nombre de commis de magasin qui ne connaissent pas suffisamment les marchandises qu'ils ont à vendre. Cette connaissance ne consiste pas simplement à savoir ce qu'il y a en stock, bien que cela soit un point très-important; mais elle consiste aussi pour le vendeur à pouvoir parler en connaissance de cause sur tout sujet ayant trait aux marchandises. Un homme qui connaît son affaire à fond est toujours intéressant. On ne peut jamais en savoir trop long, au sujet des marchandises que l'on manipule, et plus on connaît de particularités les concernant, leurs qualités saillantes, les méthodes de manufacture employées, etc., meilleur vendeur on devient; et plus on acquiert de valeur aux yeux du patron. Certains commis de magasins ont une connaissance vague d'une foule de termes techniques et se figurent ainsi qu'ils savent tout. Cela peut produire un certain effet sur un client qui ignore la question — si toutefois il ne se fatigue pas d'écouter —, mais ne sert qu'à amener un sourire sur les lèvres du client qui est au courant. D'autre part, le vendeur qui est réellement bien informé et qui a l'esprit meublé de renseignements utiles, engendre la confiance et le respect.

Ne craignez pas de faire trop de travail. — Le commis de magasin qui a peur d'en faire plus qu'il ne faut n'arrive jamais au succès. Si on nous demandait quelle est la qualité qui distingue les hommes d'affaires d'aujourd'hui ayant remporté le plus de succès, nous répondrions sans hésiter que c'est la capacité de travail. Les hommes qui se sont placés au premier rang et sont devenus gérants et présidents de maisons de commerce, sont arrivés à cette distinction parce qu'ils ont toujours consenti à faire plus de travail que leurs compagnons et qu'ils en ont été capables.

L'idée qui semble dominer constamment dans l'esprit de quelques commis est la crainte de faire plus que ce pour quoi ils sont payés. Ils laisseront la poussière séjourner sur les rayons ou le comptoir, si la personne chargée de ce soin est absente; ils laisseront le feu s'éteindre, si l'homme chargé du poêle ne vient pas l'activer. Ils considèrent ce travail comme au-dessous de leur dignité. Chacun ne peut pas devenir président ou directeur d'une compagnie; mais les employés à hauts salaires eux-mêmes ne sont jamais recrutés parmi cette classe de commis. Jamais vous ne verrez des employés de cette catégorie employer leurs loisirs à se préparer pour obtenir une situation meilleure. Tout l'intérêt qu'ils prennent aux affaires cesse à l'heure où ils quittent le magasin. Quel que soit le travail qu'ils sont en train de faire, ils l'abandonnent sans le terminer, quand la cloche sonne.

En général les patrons ne sont pas longs à découvrir cette particularité. Il se peut par exemple qu'ils ne soient pas ausssi prompts à répondre quand on leur demande une augmentation de salaire. C'est l'intérêt que vous prenez à votre travail qui paie à la longue. Rien n'intéresse plus un patron que cette qualité chez ses employés, et c'est d'une bonne politique de faire plus pour le patron qu'il ne s'y attend.

Manque d'initiative. — Un grand nombre de personnes manquent d'initiative. Elle peuvent faire ce qu'on leur dit de faire; mais aussitôt qu'elles sont abandonnées à leur propres ressources, elles ne savent que faire. Le vendeur le plus précieux pour son patron aujourd'hui est celui qui peut penser par lui-même; l'homme qui n'en est pas capable doit attendre que le propriétaire passe pour lui donner de nouveaux ordres. Il peut faire peut-être ce qu'on lui dit de faire, mais rien de plus. Il est la main qui exécute ,mais ne sera

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux ; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le ; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

15 RUE GOSFORD

— MONTREAL —

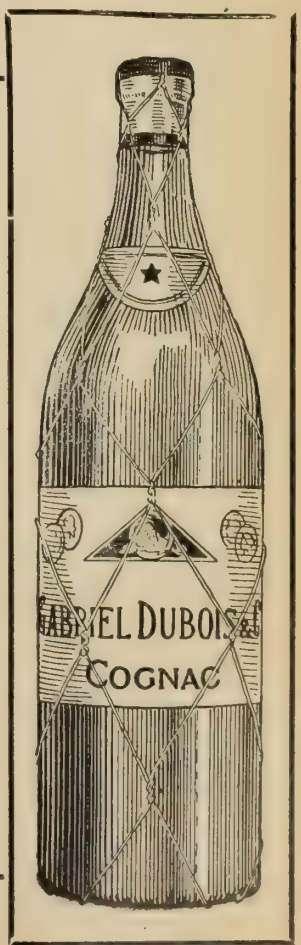

jamais la tête qui organise — c'est une opinion bien arrêtée. Ce que recherchent les patrons aujourd'hui, ce sont des employés qui puissent penser aussi bien que travailler. L'assiduité au travail est une qualité distincte. C'est une qualité qui peut être cultivée, à moins qu'un homme n'ait une intelligence obtuse. Tout ce qu'on demande d'ordinaire à un commis, c'est de s'intéresser à son travail et d'y réfléchir pour tâcher de trouver quelque chose dont pourraient profiter les affaires.

Il vaut mieux quelquefois commetre des erreurs que de ne rien faire du tout. Vous pouvez avoir pensé à un plan de campagne de publicité, ou à quelque système amélioré pour la disposition du stock. Ne soyez pas désappointé, si votre patron ne met pas en pratique toutes vos suggestions; mais soyez satisfait si une de vos idées acceptée est heureuse. Certains patrons découragent l'initiative par des humiliations continuelles; mais cette manière de faire est sans aucun doute l'exception plutôt que la règle.

Intérêt. — L'expression. "J'ai oublié" dénote un manque d'intérêt. Si affairé que soit un commis, il n'oublie jamais la partie de base-ball, ou la date de la partie de tennis. C'est parce qu'il s'y intéresse. L'employé qui connaît à fond l'affaire dans laquelle il est engagé n'oubliera certainement rien d'important. Sa mémoire est stimulée par l'intérêt. Il a dans la tête les plus petits détails de quelque plan qui lui est cher, et conduit son affaire à bien. C'est un fait bien connu que la mémoire peut être cultivée, mais l'intérêt peut l'être aussi. Prenez intérêt à vos affaires et votre mémoire sera à la hauteur des circonstances. Mettez-vous au courant des détails.

Aucun homme ne peut prétendre savoir tout ce qui a rapport à un genre d'affaires, sans la connaissance intime des détails, et aucun homme ne devrait être satisfait tant qu'il ne possède pas cette connaissance. Il existe une foule de gens bien au courant d'une question générale, mais qui restent bouche close, quand on en vient aux détails. Par exemple, l'entrepreneur de construction qui réussit le mieux est celui qui a d'abord été maçon et qui connaît tous les détails de la construction depuis les fondations jusqu'au faîte. Cette règle est applicable à tous les genres d'affaires. Il n'y a que l'homme qui connaît les détails qui puisse diriger les autres et assumer la responsabilité de la direction. — [Furniture and Upholstery Journal].

LES REFLECTEURS DANS LES VITRINES

Le marchand entreprenant ferait bien d'étudier la différence d'effet produit par des vitrines éclairées de la manière ordinaire avec les lampes à incandescence visibles, et par des vitrines éclairées par des réflecteurs, les lumières elles-mêmes étant cachées à la vue, bien qu'il y en ait à profusion.

La comparaison est incontestablement favorable à ces dernières; en effet, dans les lampes à incandescence, visibles, leur brillante lumière distrait l'oeil des articles en montre et souvent empêche de les voir convenablement.

Les oculistes conviennent, sans exception, qu'une source de lumière devrait être placée derrière la personne qui regarde ou à son côté, de façon qu'un objet puisse être vu avec le moins d'effort possible pour l'oeil; ce principe primordial est appliqué dans le système qui consiste en un réfléteur en forme de capuchon, placé à l'intérieur de la vitrine et en haut de la glace.

En dedans du réflecteur sont placées les lampes. La forme du réflecteur empêche les lampes d'être vues de l'extérieur et réfléchit toute la lumière à l'intérieur de la vitrine. Partant ainsi d'un point situé au-dessus de l'observateur, la lumière tombe sur les objets en montre, produisant un effet qui ne peut être obtenu par aucune autre méthode d'éclairage. — [Tobacco].

Les ventes du champagne G. H. Mumm ont considérablement augmenté depuis le commencement de l'année courante; cette augmentation est constante et progressive de mois en mois.

MARIAGE DE M. DEWAR.

A l'occasion de son mariage avec Miss Holland, de Merton, Wigtownshire, M. John A. Dewar, M. P., avait invité à dîner à l'hôtel de la Station, à Perth, Ecosse, les fonctionnaires de la maison John Dewar & Sons, Ltd. Cette réception a surpassé toutes celles que cette importante maison avait offertes dans le passé. L'enthousiasme et la cordialité n'ont cessé d'y régner.

La place d'honneur était occupée par M. Cameron, gérant et secrétaire de la compagnie.

M. Cameron proposa un toast à M. et Mme John A. Dewar, qui fut accueilli par de longs applaudissements. Puis il fit un éloquent historique de la carrière de M. Dewar. En terminant, il invita tous les convives à se lever et à souhaiter longue vie et bonheur aux jeunes mariés; tous répondirent avec enthousiasme à cette invitation.

M. William Douglas proposa ensuite un toast à la prospérité de la maison John Dewar & Sons. Le président y répondit en citant une série d'anecdotes amusantes au sujet du passé de la maison.

M. E. Jack proposa un toast aux fonctionnaires, auquel répondit M. J. L. Anderson, assistant-secrétaire, M. J. H. Crook but à la santé des représentants. Puis la santé du personnel ouvrier fut proposée par M. J. D. Shaw, auquel répondit M. Black. M. Robert Welch, dans un toast au Parlement Britannique, fit un discours très-éloquent. M. William Kerr porta la santé des organisateurs de la soirée, et M. J. M'Currak but à la santé de M. Anderson qui fut chaudement félicité pour le soin et la peine qu'il avait apportés à la production du programme de la soirée, sur lequel étaient d'excellents portraits de M. et Mme Dewar ainsi qu'une vue de Abercairny House.

Un programme musical fut ensuite exécuté, et les invités se retirèrent en lançant trois vivats retentissants à l'adresse de la jeune mariée et du marié.

Les nombreuses qualités de l'eau de Vichy Source St-Louis sont tellement appréciées que la demande a augmenté d'une façon si remarquable que les représentants au Canada, MM. L. Chaput Fils & Cie., se sont vus forcés de faire plusieurs importations importantes depuis le commencement de l'année. On trouve cette eau dans les établissements les plus connus de Montréal.

PERSONNEL

— M. J. E. Fottrell, un des directeurs de la Cie Sir John Power & Son Ltd., de Dublin, Irlande, vient de passer deux semaines à Montréal.

— M. R. G. McFerran, représentant la Old Bushmills Distillery, de Bushmills, Irlande, a tout récemment visité le commerce de Montréal.

— M. J. M. Wilson, de MM. Boivin, Wilson & Cie., est de retour à Montréal, après avoir fait un voyage d'affaires en Europe d'une durée de deux mois.

— M. Pierre Ynchaurraga, représentant la maison B. Léon Croizet, de St-Même, Cognac, est actuellement à Montréal; il visitera également les principales villes de la partie est du Canada. Les Cognacs B. Léon Croizet ont une réputation qui est absolument hors de pair, ils sont fournis au Président de la République Française, à la Marine Française, ainsi qu'aux principaux clubs et hôtels du monde entier. MM. F. X. St-Charles & Cie, sont les seuls représentants au Canada de cette marque bien connue.

— M. O. Zepf, directeur-gérant de MM. Freyseng Cork Co. Ltd., est de retour à Montréal après un voyage en Europe.

— M. Wm. Stanway, chef de la maison John Hope & Co., est de retour à Montréal, après un voyage d'affaires en Europe.

— M. E. H. Carroll, représentant la Hamilton Brass Mfg. Co., a tout dernièrement fait un fructueux voyage d'affaires dans la province de Québec.

— M. T. J. Carroll, directeur-gérant de la Hamilton Brass Mfg. Co. Ltd., a visité Montréal au commencement du mois de mai.

— M. L. P. Hardy, de la maison A. O. Fiset, vient de faire un excellent voyage d'affaires. Il a visité Québec, Trois-Rivières, Sorel, Berthierville, etc., etc.

— M. Geo. W. Bonner, représentant de la maison F. X. St-Charles & Cie, vient d'arriver de Toronto et de l'Ouest, où, dit-il, le "Champagne Veuve Clicquot" fait des affaires d'or.

AUX ANNONCEURS

C'est le moment d'ouvrir ici une parenthèse pour rappeler aux annonceurs ce que les journaux répètent à satiété, à savoir que — " les premiers arrivés, sont les premiers servis." Et cela va de soi: lorsque le prote reçoit de la copie d'annonce pour le numéro en préparation, il la distribue nécessairement à ses meilleurs hommes: c'est là que l'annonceur avisé, celui qui n'attend pas à la dernière minute, est bien inspiré et, surtout, amplement récompensé de sa diligence.

Pour les derniers venus, les ouvriers qui ne sont pas pourvus de copie — ce sont, naturellement, les moins experts — il y a là une question de chance à courir, et, comme dans tous les jeux de hasard, la chance est plutôt contre les retardataires.

Envoyez donc votre copie de bonne heure, si vous voulez qu'elle soit bien composée.

Si votre annonce se trouve toute composée sous votre direction, — s'il s'agit d'un cliché — envoyez-le de bonne heure, à tout événement, vous aurez la chance qu'il soit bien placé.

Que ceux qui attendent à la dernière minute pour envoyer leurs annonces encourent donc le risque d'une déception ou d'un travail hâtif et conséquemment peu soigné entre les mains du meilleur compositeur, ou pire encore, d'un travail exécuté par un mauvais compositeur. Ils n'ont pas le droit de se plaindre.

Si les annonceurs novices pouvaient se rendre compte par eux-mêmes du surcroît de travail qu'ils imposent à un établissement où le labeur du jour s'accomplit à l'épouvante, en remettant au lendemain l'envoi de leur annonce qui pourrait souvent aussi bien se faire la veille et, même ,l'avant-veille, ils s'empresseraient de faire droit aux instances pressantes des éditeurs de journaux, parce qu'ils seraient les bons premiers à en profiter. — " **Publicité,** " Juin 1905.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

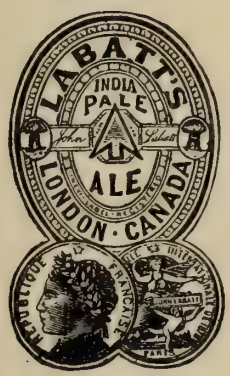

BRASSERIE:
LONDON, ONT.

L'ALE et le PORTER
DE
Labatt's
SONT LES MEILLEURS.

Cela vous paie mieux d'être connu comme vendant les meilleurs produits dans chaque ligne, que de réaliser un peu plus de profits en poussant des marchandises inférieures. Chacun veut avoir ce qu'il y a de mieux et ira là où il pourra l'obtenir.

DEPOTS:

MONTREAL. 127, Ave Delormier, ST.JOHN, N. B,, 51, rue Dock, TORONTO 49, rue Elm, OTTAWA, 275, rue Kent, HAMILTON, 18 rue Hughson, QUEBEC. 3, rue St-Pierre

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	15.00
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	**La cse**
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	**La cse**
Byrrh	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.70
Boar's Head	2.40	1.60
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	6.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux Qts. 12	19.00	
Nuits Mousseux Pts. 24	20.00	
Volnay Qts. 12	19.00	
Volnay Pts. 24	20.00	
White Burgundy Qts. 12	19.00	
White Burgundy Pts. 24	20.00	
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chamberun	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	**Qts.**	**Pts.**
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	**qts.**	**pts.**
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie qts.	4.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.50	6.50
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet 1893	13.25	14.25
Grand Vin Château Gis-cours 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Léo-ville 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Mar-gaux 1893	23.50	24.50
Grand Vin Château La-fite 1893	26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild 1895	28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes, le gallon	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estepne	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon		0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à	1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American — 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★ qt.	9.50
10 years old qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old, qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old, qt.	45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne. — La cse

XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds . V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855 qt.	16.00
Doctor's Special qt.	11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.

	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — La cse

★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	6.50
★★★ ½ B.	6.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★ qt.	9.50
Medical qt.	10.50
20 years old. qt.	13.00
25 years old. qt.	16.00
30 years old. qt.	19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	13....
★★★	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35.00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts	8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX qt.	11.00
V. S. O. P. qt.	15.50
1890 qt.	18.00
1865 qt.	20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie. — La cse

★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00

	Au gal
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile qt.	12.75
3 Etoiles qt.	16.00
V. O. qt.	17.25
V. S. O. P. qt.	18.75
V. V. S. O. P. qt.	38.00

J. Nicolet & Cie. — La cse

Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
Au gallon [preuve]	3.65 4.25

J. Nicot & Cie. — La cse

★	9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse
Spécial.. .. .. qts..... 9.50
Une étoile.. .. .. qts..... 12.00
Deux étoiles. .. .. qts..... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts..... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 17.50

V. Pinot & Cie — La cse
★★★ .. .. qts. 6.00
★★★ .. .. pts. 7.00
★★★ .. .. ½ botl. 7.25
V. O. .. .. qts. 7.00
V. O. .. .. pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00

E. Puet. — La cse
★ .. .. qts..... 9.50
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00

J. Rémy
Quarts.... .. .. 6.50
Flasks.. .. .. 8.50

Renault & Cie. — La cse
★ .. .. qts..... 10.00
V. O... .. .. qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 21.00
Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au Galmier... .. .. 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. — La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.25
V. S. O. .. .. qts..... 10.50
V. O. .. .. qts..... 9.00
V. O. .. .. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

	Au Gal.
V. O. Preuve	
V. O. Barriques	3.80
V. O. Quarts	3.90
V. O. Octaves	4.00
V. O. ½ Octaves	4.10
V. O. Au gallon	4.25
V. O. 15 S. P.	
V. O. Barriques	3.40
V. O. Quarts	3.50
V. O. Octaves	3.60
V. O. ½ Octaves	3.65
V. O. Au Gallon	3.75
V. S. O. P.	
V. S. O. P. Quarts	5.15
V. S. O. P. Octaves	5.25
V. S. O. P. ½ Octaves	5.35
V. S. O. P. Au Gallon	5.50
Fine Champagne.	
Fine Champagne Octaves	5.80
Fine Champagne ½ Octaves	5.90
Fine Champagne Au Gallon	6.00

Jules Robin & Cie. — La cse
Quarts... .. .. 9.50
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. — La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .. .. 10.25
Au gallon... .. .. 4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial .. .. qts.. 10.50
Invalid's .. .. qts.. 11.00
Medicinal .. .. qts.. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. — La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .. .. 7.50
Half Pints.... .. .. 8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient — La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints.... ... . 8.50

Apollinaris — La cse
50 Quarts... ... . 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... ... 8.50

Cantrell & Cochrane. — La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda... .. .. 1.40
Seltzer... ... . 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. — La doz
Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. — La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. — La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. — La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50

Vichy. — La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital,
Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre — La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

White Rock Lithia.	50 qts.	100 pts.	100 spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. — La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son — La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Cap" — La cse
Rouges.. .. .. 10.65
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" — La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. — La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. — La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville — La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers — La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers — La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. — La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅜ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2½ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet — La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon — La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon... .. .. 2.95 @ 3.15

Wynand-Fockink. — La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. — Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Beauport. — La doz.
Pts. 2 doz à la caisse . ... .60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine	qts.	pts.
12 litres...	19.50	21.00

Bonald & Fils. — La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette... ... . 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... ... . 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... ... . 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple... ... . 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. .. .. 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... .. .. .. 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy... .. .. 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. . .. .qts 14.25
Jaune.. .. .. pts 16.75
Verte.. .. .. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. .. ..11.25
Curacao Rouge.. .. .. qts 13.25
Curacao Rouge. .. .. .pts 14.00
Maraschino.. .. .. 11.00
Kummel Cristallisé.. .. .. 12.75
Cherry Brandy.. .. .. 13.50
Crême de Prunelles.. .. .. 17.25
Crême de Cacao.. .. .. 14.00
Crême de Menthe verte.. .. .. .. 11.00
Crêmes assorties.. .. .. 12.00
Punch au Rhum.. .. ..11.50
Crême de cassis.. .. .. 10.00
Cordiales assortis.. .. .. 12.00
Kirsch Cazanove.. .. .. 13.25

Kirsch Figeroux	10.50
Absinthe Regnier	13.25
Absinthe Figeroux	12.00
Rhum Ste-Luce	14.50
Rhum Kingston	11.75
Bitter Figeroux	9.00
Vermouth	11.00
Sirop de Grenadine	8.00
Crême de Mandarines	13.50
Crême de Fine Champagne	12.50

Delizy & Doistan	qts.	pts.
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	15.00	16.00
Liqueur verte	16.00	17.00

Alex Droz & Cie.	qts.	pts.
Crême Cacao-Chouva	16.00	17.00

Nelson Dupuy.	qts.	pts.
Maraschino	12.00	
Grenadine	8.50	

Frémy Fils.	qts.	pts.
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

J. Gallifet & Cie.		La cse
Anisette	Litre	12 13.00
Crême de Cacao	Litre	12 14.00
Crême de Cassis	Litre	12 13.00
Crême Fine Champagne	Litre	12
Crême Peppermint	Litre	12 13.00
Eau de Vie Dantzick	Litre	12 14.00
Fine Prunelle	Stone jar	12 14.00
Kirsch vieux	Litre	12 13.00
Kummel	¾ Litre	12 11.00
Liqueur jaune	Litre	12 14.00
Liqueur jaune	½ Litre	24 15.00
Liqueur verte	Litre	12 14.50
Liqueur verte	½ Litre	12 15.50
N'Importe quoi	Litre	12 12.50

Gaston Gaudin Fils.		La cse
Cherry Brandy	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy	qts.	6.50

P. Garnier.	La cse
Liqueur d'or, 12 litres	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.	qts.	pts.
Cherry Whiskey	9.00	

Melrose Drover Ltd.	
Cherry Whiskey	11.00

Frédéric Mugnier.	qts.	pts.
Crême de Menthe Verte	11.00	
Cherry Brandy	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crême de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	20.00	
Crême de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	8.50	
Anisette	11.00	
Kumel	12.00	

Félix Potin	
Curacao Orange	12.50
Anisette	12.50
Crême de Menthe blanche	12.50
Crême de Menthe Verte	12.50
Crême de Cacao	12.50
Crême de Cassis	12.50
Crême de Noyau	12.50
Crême de Thé	12.50
Crême de Moka	12.50
Crême de Vanille	12.50
Crême Angélique	12.50
Curacao Blanc, triple sec	14.50
Maraschino	12.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.		
Petite Chartreuse	18.00	19.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Anisette Blanche	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange	10.00	
Curaçao Blanc	10.00	

MADERE

Blandy Bros	La cse
Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00

Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon	2.50 à 9.00

Manuel Pico.	
Au galon	3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.	
Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux	7.50
Etiquette Blanc—pâle	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos.	
Au gallon	de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.	
Au gallon	4.75

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Sparkling	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
Zeltinger 1892	7.25	8.25
Braünberger 1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor 1889	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling	18.50	20.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger	8.50	9.50
Brauenberg	12.00	13.00
Pisport	13.00	14.00
Scharzberg — 1895	18.00	
Sparkling Moselle	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.		
Zeltinger	8.00	9.25
Piesporter, 1893	10.00	11.25
Brauneberger	10.50	11.75
Sparkling Moselle	17.50	19.00

Johann Schlitz		
Winneger	6.00	.....
Braünberger	8.50	.....
Sparkling	17.00	.....
Hocheimer	17.00	.....
Cabinet	23.00	.....

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle	15.50	17.50
Sparkling Hock	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.	
Au gallon	3.00

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom	7.25
London Dry	7.25

Booth	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00

Club	
Old Tom	6.50

Cold & Co.		
Marque Beaver	Qts.	5.75
Marque Beaver	Pts.	6.75

Colonial	
London Dry	6.50

Gordon	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Thorne.	
Old Tom	7.50
London Dry	7.50

Wilson	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
White Port	11.00
Old Crusted	12.00
Royal Dry Superior	18.00

J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon	1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.		
Tawny	La cse.	16.00
Au gallon	2.75 @	7.00

Geo. H. Delaforce.		
"Trocadero"	qts. la cse.	9.00

Robt. Delaro & Co.		
"Antique"	qts. la cse.	7.00

Diez Hermanos.	
Port, au gallon	1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.		
Invalid's Reserve	La cse.	7.50
Au gallon	2.25 @	5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon	2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.	
Au gallon	1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny	6.00

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.		
Medal Port No 1		15.00
Medal Port No 2		12.00
Favorita Oporto		7.50
Au gallon	1.50 @	6.50

Sandeman & Co.		
Superior Old		12.00
"Club"		18.00
"1890"		25.00
Au gallon	2.50 @	15.00

T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.		
Dow's Admiral	La cse.	16.50
Au gallon	2.50 @	14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	pts
S. Allsopp & Sons.	2.50	1.60

Guinness.		
Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.35	1.55

Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Joe	7.50	8.50
No 7	7.00	8.00

Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica	9.50	

Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc	9.50	
Royal	11.00	

Diamant Noir	La cse
Quarts	8.00

Diamantin.	
Quarts	8.00

Habitation L'enfant noire [Martinique]

	La cse
Litres	13.00
½ Litre	10.50

H. G. Kewney & Co.

	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles	9.50	

Red Heart.

	qts.	pts.
A la caisse	10.50	

P. Lambert.

	La cse
St. James, 12 litres	14.00
" 12 3-4 litres	11.50
" 24 1-2 litres	16.00
" 48 1-4 litres	19.00

J. B. Sherriff & Co.

Marque "Bell"	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon		5.00
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon		4.75

Talbot Frères.

	qts.	pts.
"Fine Fleur"	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt.		10.00
Lilacs		7.50

Thorne.

	qts.	pts.
Marque "Lion"	8.00	
Liquid Sunshine	9.50	

Uncle Tom.

	La cse
Qts.	8.00
Flasks, 24	8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.

Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon		1.10

Barton & Guestier.

	qts.	pts.
Haut Sauterne	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00

J. Calvet & Cie.

	qts.	pts.
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes .. 1901	11.50	12.50

Cruze & Fils Frères.

	qts.	pts.
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche .. 1899	17.00	18.00
Haut Sauternes	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces .. 1890	47.00	48.00

Domaine Tivoli

	qts.	pts.
Sauternes	4.00	4.75
Barsac	5.50	6.25
Haut Sauternes	6.00	6.75

J. Dutrenit & Cie.

	qts.	pts.
Graves	3.50	4.50

Faure Frères.

	qts.	pts.
Sauterne	4.00	5.00
Sauterne	5.00	6.00
Haut Sauterne	8.00	9.00
Château Barsac	6.50	7.50
Château Yquem	15.00	16.00

Jimenez & Lamothe.

	qts.	pts.
Sauternes	6.00	7.00

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00

Labour 3.00 3.50

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20

J. Latrille. 5.25 6.00

Louis Maignen & Co. 3.25 4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. au gallon 1.25

Blandy Bros.

	La cse
Manzanilla	8.50
Amoroso	11.00

J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon .. 1.00 à 1.50

F. W. Cosens & Co.
Au gallon .. de 2.00 @ 10.00

Richard Davies.
Au gallon .. 1.50 @ 5.00

Diez-Hermanos.
Sherry, au gallon — de .. 1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de .. 1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de .. 2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de .. 3.85 à 4.65

Pedro Domecq, .. au gallon 1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa Ramirez.
Au gallon .. 1.25 @ 4.50
A la caisse .. 4.50 @ 12.00

Levert & Schudel — au gallon .. 1.25

Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon .. 1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon .. 1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca.

	La cse
Golden Sherry	6.00

J. P. Pémartin.
Au gallon .. de 2.00 @ 15.00

Manuel Pico.
Au gallon .. 1.75 @ 4.75

Robertson Bros. & Co.

Amontillado	La cse	15.00
Manzanilla	La cse	12.00
Olorozo	La cse	7.50
Au gallon		1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.

Royal	La cse	5.00
Favorita	La cse	6.00
Club — 1870	La cse	9.00
Amontillado	La cse	12.00
Orange	La cse	8.00
Au gallon		1.50 @ 5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)

Pale Dry	La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry	La cse.	12.00
"Club"	La cse.	18.00
Selected Old	La cse.	36.00
"Jubilee"	La cse.	50.00
Au gallon	de	1.50 @ 10.00

A. L. Valdespino & Co.
Au gallon .. de 1.25 @ 6.50
A la caisse .. de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon .. 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon .. 85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi .. (Italien)	7.50
Noilly, Pratt & Co.	7.00
Freund Ballor & Co. [Italien]	6.75

VIN DE GINGEMBRE

F. X. St-Charles & Cie.

	La cse
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.

	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein [cruchons]	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00

Feist Bros. & Sons.

		qts.
Laubenheimer	1893	6.75
Niersteiner	1893	7.00
Rudesheimer	1893	9.75
Hochheimer	1893	10.50
Orignal Liebfraumilch	1893	12.50
Steinwein in Bocksbeutel	1893	12.50
Rauenthal, own growth	1893	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote

	qts.	pts.
Laubenheimer	5.75	6.75
Niersteiner	6.75	7.75
Rudesheimer	10.00	11.00
Hochheimer	10.00	11.00
Steinwein	11.00	12.00
Liebfraumilch	14.50	15.50
Johannisberger	17.00	18.00
Royal Scharzberg	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.

	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Sparkling Hock	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.

	qts.	pts.
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock	17.50	19.00

Johann Schlitz.

Bodenheimer	6.00	.....
Hohnheimer	6.50	.....
Laubenheimer	7.00	.....
Niersteiner	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg	15.00	.....

Joh. Bapt. Sturm.

Winninger	6.75	7.75
Niersteiner	7.75	8.75
Hockheimer	9.00	10.00
Rudesheimer	9.00	10.00
Liebfraumilch	14.00	15.00
Rudesheimer Berg	15.50	16.50

F. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Castro.

	La cse
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00

Dubonnet.

	La cse
Litres	12.00

Quina Excelsior .. 15 litres 13.50

Red-Heart 9.00

Vin Mariani 10.00

Vin St-Léhon 8.50

Vin St-Michel 8.50

Vin Vial 2.50

Vino Don Lorenzo 7.00

Violet Frères, Byrrh Wine.

Litres	11.00
La bouteille	1.00

Wilson's Invalid's Port 8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.
Screw top, 24 flasks 7.50
Screw top, 48 flasks 8.25
Screw top, 64 flasks 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks 6.25
Screw top, 48 flasks 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass 6.50

Corby

		La cse
I. X. L.	qts.	7.00
Purity	qts.	6.50
Purity	Flasks—32s.	7.50
Canadian	qts.	5.00

Canadian.... .. .. .. Flasks—32s. 6.00
Whiskey Blanc "Corby".
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 5.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
Pints. . . . . 16 flasks 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
Pints. . . . . 16 flasks 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

RYE
Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Monopole Rye.
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks.. .. .. 7.50
24 flasks.. .. .. 6.50
32 flasks.. .. .. 8.00
48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye — La cse
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks. 7.50
32 flasks. 8.00
48 flasks. 8.50

Shield Rye — La cse
Quarts 6.00
16 flasks. 6.50
32 flasks. 7.00
48 half flasks.. .. .. 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
"Star".. .. ..
"Old Times"... .. ..
White Wheat... ... .
No "83".. .. ..

Le gal
Old Times.. : ... .
White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse
Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
Imperial .. .. qts.. 7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s.. 8.50

au gal.
Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial. 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25

Wilson — La cse
Empire Rye... ... . qts.. 8.00
Empire Rye.. .. .. flasks.. 9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks.. 10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00 9.00
Moonlight.. ... . qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....	7.50	
Pts....	8.50	
24 flasks..	8.50	
12 Imp. Flasks..	11.00	
24 Imp. 1-2 flasks..	11.50	
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25
Bulloch, Lade & Co.	La cse	
Loch Katrine.. .. .. qts..	7.50	
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks..	9.50	
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..	11.00	
Special White Label..	9.50	
Extra Special Gold Label..	11.00	
Burns, Leslie & Co.		
Gleneil.. .. .. qts..	6.00	
Peter Dawson	La cse	
Perfection...	9.75	
Special..	10.50	
Extra Special..	9.50	
Liqueur..	12.25	
Old Curio, 20 years old..	14.50	
Au gallon.. .. .. 4.00 @	7.00	
John Dewar & Sons, Ltd.	La cse	
Dominion Blend.. .. .. .. qts.	8.75	
"Special". ... . qts.	9.25	
Blue Label.. .. .. qts..	9.75	
Special Liqueur [W. Label] qts..	12.50	
Extra Special Liqueur... .. qts..	16.50	
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.		
Roderick Dhu	La cse	
Quarts....	9.50	
Alex. Ferguson & Co.	La cse	
P. & O. Special liqueur .. .. qts.	10.00	
Graham, Davy & Co.	La cse	
Loch Carron. .. .. qts..	6.50	
Greenless Bros.	La cse	
Claymore... ... . qts..	9.50	
King Edward VII... Ext. Sp. qts..	9.50	
King Edward VII... Sp. Liq. qts..	13.00	
Griffiths, McAllister & Co.		
Bonnie Doon		
1 caisse..	10.25	
5 caisses..	9.75	
10 caisses..	9.50	
Glenfinnart		
1 caisse.	10.75	
5 caisses.	10.50	
10 caisses..	10.00	
Haig & Haig	La cse	
★★★...	9.50	
★★★★★....	15.00	
Liqueur..	16.00	
Bleu Blanc Rouge..	9.50	
J. & R. Harvey.	La cse	
R. O. S...	12.50	
Fitz James..	10.00	
Hunting Stewart...	9.00	
Jubilee..	8.50	
Old Scotch..	7.50	
Au gallon... ... ... 3.65 @	5.50	
Wm. Hay, Fairman & Co.	La cse	
Hay's finest.. .. .. Sq. qts.	7.75	
Hay's old .. .. Rd qts.	6.75	
Hay's old.. .. .. 24 flasks	7.50	
Hay's old .. .. 32 sq. flasks	7.50	
Hay's old .. .. Imp. qts. flasks	10.00	
D. Heilbron	La cse	
Hillburn Blend.. .. .. qts..	7.50	
King's Liqueur.. .. .. qts..	10.00	
John Hopkins & Co.	La cse	
"Old Mull" Blend...	9.50	
"Navy Liqueur" V. O. S...	12.00	
Melrose, Drover & Co.	Le gal	
1 étoile.	4.00	
2 étoiles...	4.25	
3 étoiles...	4.50	
4 étoiles...	4.75	
5 étoiles...	5.00	
Jas. Menzies.	La cse	
Auld Scottie	9.50	
Great Scot	9.50	
MacPherson, qts.	7.50	
" 24 flks.	8.50	
" 48 1-2 lfks.	9.50	
Queen's choice	8.00	
Royal Victoria	8.50	
Au gallon 3.90	4.10	
Mitchell Bros.	La cse	
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts..	6.50	
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts..	7.50	
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks..	10.00	
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks..	10.50	
Mullmore 24 Flasks . . .. pts..	8.00	
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts..	8.00	
Heather Dew 12 Btles. rdes qts..	8.00	
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts..	9.00	
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts..	11.25	
Heather Dew 48 Flasks	12.00	
Special Reserve 12 Btles. rdes..	9.00	
Special Reserve 24½ Btls. rdes..	10.00	
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts..	11.75	
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts..	9.50	
Extra Special Liqueur 12 black ronds..	9.50	
Finest Old Scotch 12 Btls. rds..	12.50	
Liqueur 10 years old 12 Btles. rdes..	12.50	
Grey Beard 12 jars. Imp. qts..	12.50	
	Au gal.	
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.	3.50	
Old Scotch Proof . .. Octaves.	3.60	
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.	3.65	
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.	3.75	
Heather Dew Proof . .. Quarts.	3.65	
Heather Dew Proof. . Octaves.	3.75	
Heather Dew Proof . ½ Octaves.	3.85	
Heather Dew Proof . . Gallon.	4.00	
Special Res. Scotch Proof. Qts.	4.00	
Special Res. Scotch Proof. Oct.	4.15	
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.	4.25	
Special Res. Scotch Proof Gal.	4.50	
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.	3.50	
Special Res. 15 U. P. . Octaves	3.60	
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves	3.65	
Special Res. 15 U. P. .. Gallon	3.75	
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.	4.75	
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.	4.80	
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.	4.90	
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.	5.00	
Wallace Moir,		
Imperial Quarts.	12.00	
Alex. McArthur & Co.		
Quarts..	7.00	
Flasks...	8.00	
Imp. Quarts...	10.50	
MacLeay, Duff & Co.	La cse	
Black Horse..	7.50	
Extra Special..	9.00	
Freedom...	10,00	
Special Liquor cream	11.00	
James McNeil.	La cse	
Imperial Oval.. .. .. qts..	8.00	
Quarts..	6.00	
Pints..	7.00	
24 flasks, Screw top.	7.00	
32 flasks, Screw top.	7.50	
48½ flasks, Screw top	8.00	
5 cses à la fois, 25c. en moins.		
Red Cross.	La cse	
Quarts	6.00	
24 Flasks	7.00	
48 1-2 Flasks.	8.00	
Robertson, Sanderson & Co.		
"Glenleith" [8 years old]. la cse.	9.00	
"Glenleith" 5 O. P. le gal.	4.75	
"Glenleith" 15 U. P. le gal.	4.00	
"Mountain Dew," full flavor. cse.	9.50	
	la cse	
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts.	12.00	
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts.	13.00	
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal.	4.75	
Special Liqueur .. [15 years old].	12.50	
Old Private Stock, [20 years old].	17.50	
	le gal	
Craigdhu... ... .10 O. P....	4.00	
Dhuloch .. .. 9 O. P....	4.10	
Special Blend. . .. . 8 O. P....	4.25	

Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. — La cse

12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
48 Square Flasks 8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse

O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.

Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . . . 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse

Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.

Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

Thorne — La cse

Kilty.. .. .. qts.. 9.50
Liqueur.... .... qts.. 11.00

John Walker & Sons. — La cse

Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse

Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. .. — La cse

Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse

Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. — La cse

Quarts 8.50

Findlater. — La cse

A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse

1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... .. .. 10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse

Hay's Old .. .. Rd qts. 6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks. 10.00

Jamishannon... .. .. 1.50

John Jameson & Son. — La cse

1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles.. .. .. 11.25

William Jameson. — La cse

1 harpe... .. .. 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse

Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Qts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish .. .. Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse

★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse

★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin .. .. La cse. 8.00
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

Essayez mes Cigares a mes frais.

C'est mon opinion que les cigares que je fais conviendront exactement à vos clients. Je suis si sûr que la qualité de mes cigares est ce qu'ils désirent que je veux vous donner une chance de voir s'ils les aiment ; cela à mes frais.

Ma proposition est simple. Je vous enverrai, express payé, 1000 cigares, assortis à votre convenance, suivant mes termes usuels. Si, au bout de trois mois, vous n'êtes pas satisfait de la manière dont ils se sont vendus, renvoyez-moi ceux qui vous restent en mains et je vous les paierai au prix de facture.

Je ne vois pas comment vous pouvez perdre, en acceptant cette offre. Je sais que vous et vos clients vous perdrez en ne l'acceptant pas. Si vous désirez avoir plus de renseignements, nous vous écrirons tout au long.

Mes marques Standard sont:

PHARAOHS - - - 10c
PEBBLES - - - 5c

J. BRUCE PAYNE Limited,
GRANBY, P. Q.

CIGARS & TABACS

MAGASIN DE CIGARES DE LA HAVANA IMPORT CO.

Le nouveau magasin de cigares de la Havana Import Co., 173 rue St-Jacques, a été officiellement ouvert le 8 mai au matin; sa création marque une ère nouvelle dans le développement du commerce à Montréal.

Il y a 24 ans, M. Michael Hirsch débutait comme tabaconiste, rue St-Jacques, exactement en face du bureau de poste, et son succès fut instantané. Dans les années suivantes, la popularité qu'il s'était acquise dès le début ne s'évanouit jamais; mais, au contraire, s'accrut à un tel point que dans l'année actuelle les exigences d'un commerce croissant, qui avait augmenté d'une manière soutenue, demandaient ou rendaient expédiente sa fusion avec la Havana Import Co.

Avec cette fusion, vint la détermination d'ouvrir un nouveau magasin qui serait digne des traditions de la firme et du patronage qu'elle avait continuellement reçu dans le passé; enfin aujourd'hui cette détermination est devenue un fait accompli, quand l'établissement du No 113 de la rue St-Jacques a été formellement ouvert au public.

Le magasin est sans aucun doute, un des plus beaux au Canada, et ce ne serait nullement altérer la vérité de déclarer qu'il peut être comparé favorablement avec tout ce que peut offrir New-York, Boston, Chicago ou tout autre endroit de l'Union jusqu'au Sud.

Spacieux avec des plafonds élevés, le magasin lui-même est fini en marbre d'Italie. Les plafonds élevés et les superbes proportions de la bâtisse donnent l'idée de quelque palais italien dont le contenu est absolument digne du contenant. La haute vitrine de la devanture permet l'arrivée de l'air et de la lumière; les portes qui atteignent presque au plafond donnent entrée sur un plancher en marbre.

Immédiatement à gauche est un mur également en marbre dans lequel sont percées, à intervalles, des portes glissantes vitrées qui donnent accès aux étagères bien garnies.

A droite de l'entrée principale qui conduit à un corridor, est une entrée plus petite qui donne une autre sortie sur la rue.

Des vitrines, qui sont elles-mêmes des modèles de travail, se dressent à main droite, renfermant des richesses en Havane et en tabac de choix de Cuba, alors qu'à l'arrière, encore sur le mur de l'Est, sont d'autres vitrines.

A l'arrière, sur le même côté, est l'humidor, en verre.

Toute l'étendue de la façade a un air de fraîcheur et de bon goût qui ne peut se décrire. Les appareils électriques sont nouveaux et dignes d'une remarque spéciale; les lampes elles-mêmes sont dépolies avec soin.

Le fumoir, à l'arrière, est peut-être le chef-d'oeuvre de l'établissement.

Les matériaux simplement traités, d'une touche plus ou moins hollandaise, donnent à la salle un caractère flamand rempli de fraîcheur et de propreté.

Autour d'un plancher de carreaux rouges, est un lambrissage de chêne brun très élevé, surmonté lui-même d'un dado brun en cuir estampé. Les lambris sont eux-mêmes sculptés d'une façon attrayante.

Sur le côté ouest de la salle, à gauche de l'entrée, est une immense cheminée hollandaise, surmontée de carreaux flamands. D'immenses chenêts en fer noir sont tout à fait en harmonie avec le coloris de la salle.

De distance en distance, autour des murs, sont des panneaux affiches de couleur qui font davantage penser au dix-septième siècle.

Le mobilier est en rapport avec l'effet général. Des fauteuils en chêne brun foncé, garnis de cuir noir, avec çà et là des chaises berçantes du même genre, ont un aspect simple mais décoratif. De petites consoles en chêne brun sont dis-

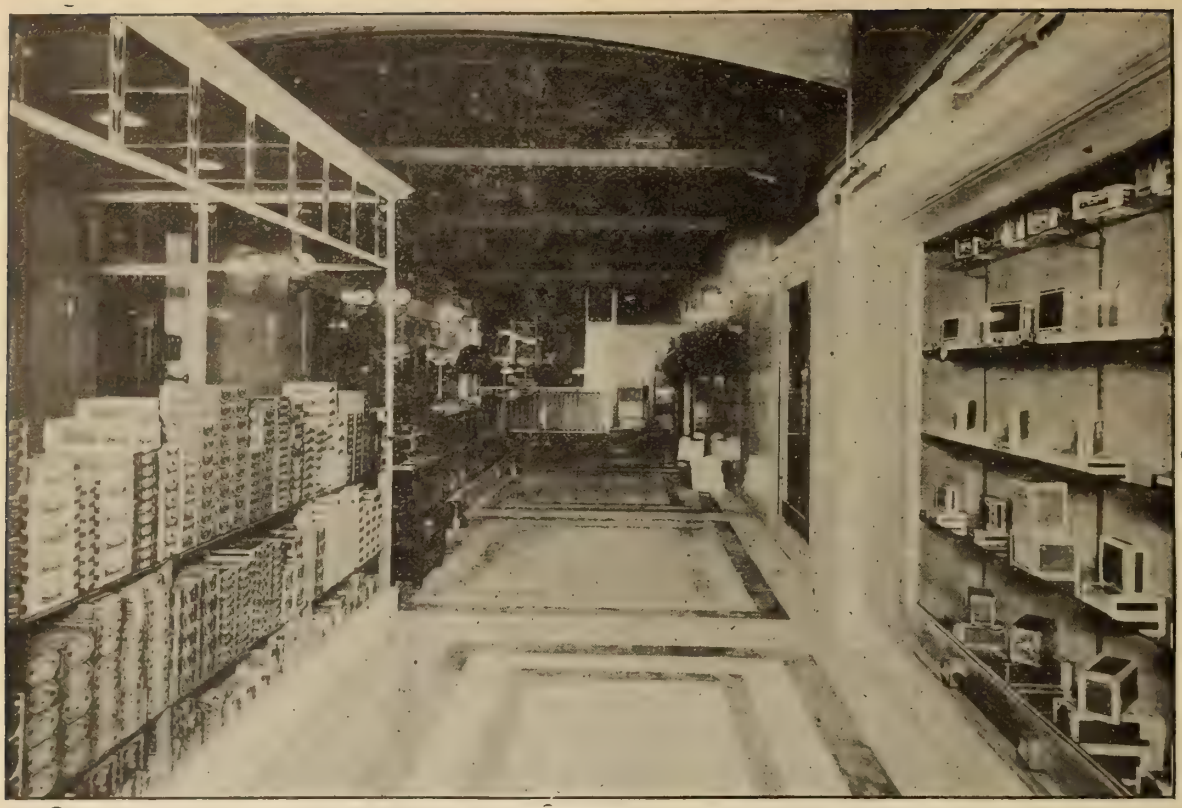

posées çà et là avec des porte-allumettes, afin de permettre aux fumeurs d'y déposer leurs livres ou leurs magazines.

Là également les appareils électriques font très bon effet. De jolies lampes en faisceau sont partout répandues. L'ensemble que forment le rouge foncé des carreaux, le brun foncé du lambrissage et le brun plus clair du dado, ainsi que les taches foncées que présentent les meubles, donne l'apparence de fraîcheur, visible de la devanture du magasin et d'un style exquis.

Cet établissement fait honneur à la Havana Import Co., et à son gérant, un des associés de la firme, M. Somerville. Il forme un très joli temple en l'honneur de la déesse Nicotine.

Une particularité du magasin consiste dans ses humidors.

Rien n'est plus sensible aux conditions de l'atmosphère et de l'entourage que le tabac; aussi, les humidors en usage sont pourvus des moyens les plus nouveaux et les plus perfectionnés, pour donner et régler le degré exact d'humidité et de température requis en tout temps. C'est la première fois que le système employé là est mis en usage au Canada.

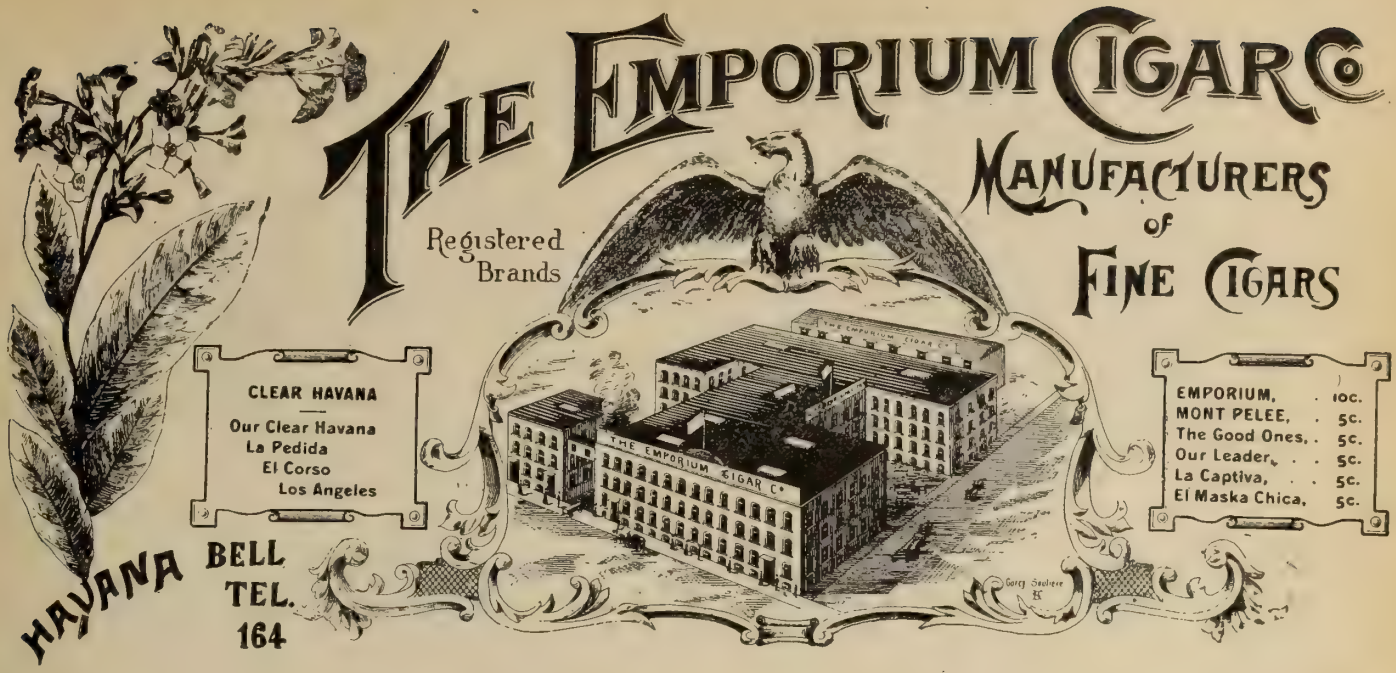

LE CIGARE-TYPE

L'

EMPORIUM a 10c

Réalise l'idéal de l'amateur qui veut fumer un bon cigare, sans avoir, pour cela, à payer un prix de fantaisie. . . . . .

L'Emporium

Est en vente dans les Hôtels et Restaurants de PREMIER ORDRE.
Parce que c'est un Cigare de 1er Choix. . . . . .

OU EN EST VOTRE APPROVISIONNEMENT ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

ETABLI EN 1897

Médaille de Bronze Exposition Provinciale de 1898.

Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.

Médaille d'Argent, xpositio Provinciale de 1902.

JOS. COTÉ, Importateur et Marchand de Tabac en Gros,

186-188 rue St-Paul, QUEBEC.

Stock le plus complet en articles de fumeurs tels que Pipes en Bois, en Ecume de Mer, et en Ambre, Fume Cigares et Cigarettes, Etuis à Cigares et à Cigarettes, Sacs à Tabac pour toutes les bourses, Cigares et Cigarettes Importés et Domestiques. Les meilleures marques pour les plus bas prix. Tabacs en paquets, en plugs, en boites, Importés et Domestiques.

N. B. — Spécialité de Tabac en feuille, Biscuits, Bonbons, Confiseries, etc. Grand assortiment. Prix Garantis, Conditions libérales.

Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général 1272
Phone Privé - 2438

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac] ..	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège ..	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50 .	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs.....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum —	**La lb.**
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb.....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ¼s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs..	.95
En jares, ½ lb....	1.05
Tabacs Ogden	**La lb.**
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30
Tabacs américains à fumer	**La lb.**
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.30
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs.' cartoons..	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20
Tabacs américains à chiquer	**plugs**
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.14
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45
Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. 1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. 1/20....	24.00

Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pededa	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
Champlain	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict.	1/20	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/6, boîtes 12 lbs		48
Petit Havane, 1/2, boîtes 5 lbs		48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs		65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté		55
Côté's choice mixture, 1/4 tin		75
Côté's choice mixture, 1/2 tin		70
Côté's choice mixture, 1 lb		65

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris	40 Gr.	.12
Paquet papier gris	100 Gr.	.36
Paquet papier jaune	40 Gr.	.16
Paquet papier jaune	50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire	200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire	500 Gr.	1.25

PERSONNEL

— M. Mitchel Landon, représentant la Havana Tobacco Co., est de retour à Montréal, après un voyage dans le Nord-Ouest et la Colombie-Anglaise.

— M. Felix Lewis, représentant l'American Tobacco Co., du Canada, dans la partie Ouest de l'Ontario, était de passage à Montréal la semaine dernière.

Les tobacconistes ne peuvent offrir au détail à leur client un meilleur cigare de 10c. que le cigare "Emporium."

L'Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe apporte un soin tout spécial à la fabrication du cigare qui porte son nom. Il est fait entièrement de pur tabac de la Havane par des ouvriers habiles. Avec l'"Emporium" le tobacconiste est certain de n'avoir pas de reproches de la clientèle.

"Sweet Caporal"

L'horloge qui avait temporairement disparu de l'affiche lumineuse placée au coin des rues Ste-Catherine et St-Laurent est de nouveau en place, de sorte que les fumeurs peuvent voir qu'il est l'heure de fumer une cigarette "Sweet Caporal."

Jamais il n'y a eu une telle foule au département des primes de l'Empire Tobacco Co. que pendant la semaine où Mlle Corita Kay, la plus petite femme du monde, a été en exposition. La majeure partie de la population de Montréal est venue voir la mignonne créature et par la même occasion a pu admirer les primes si nombreuses offertes par l'Empire Tobacco à son innombrable clientèle.

Try

On constate une amélioration constante dans les ventes de l'excellent tabac à fumer en palettes "Try." Il donne satisfaction au fumeur, ainsi qu'au vendeur, car il laisse un bon profit.

Vous pouvez écrire une lettre sous le coup de la colère; mais attendez au lendemain pour l'envoyer.

"Sweet Caparol"

Le département de la publicité de l'American Tobacco a décoré le Parc Riverside d'une façon magnifique et en faveur des fameuses cigarettes "Sweet Caporal." A l'entrée, dans le promenoir et sur la scène, on voit d'élégantes affiches appelant l'attention sur les cigarettes "Sweet Caporal."

Si vous n'avez pas mis en stock, dans les cigares à détailler à 5c., le "Mont Pelée"; il manque évidemment quelque chose à votre stock: un cigare qui donne toujours satisfaction aux fumeurs qui ne veulent pas mettre plus de cinq cents à l'achat de leurs cigares.

Donnez un ordre d'essai à l'Emoprium Cigar Co. de St-Hyacinthe et vous aurez la preuve que le "Mont Pelée" devient vite le favori des fumeurs des cigares à 5 cents.

Cent cigares gratis

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du fameux cigare St-Louis de l'union, à 5 cts., que vous trouverez à la page opposée à celle des prix courants du tabac. Comme vous pourrez le constater dans cette liste de prix courants, item Jos. Côté, Québec, ce cigare est à la portée de toutes les bourses il est empaqueté en boîtes de 25 et 50 cigares. Il est en vente dans tous les principaux débits de tabac et restaurants de la province de Québec. Nous conseillons à tous les lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" qui n'ont pas encore eu cette marque d'en faire un simple essai. De plus, afin d'augmenter la popularité de cet excellent cigare St-Louis, le propriétaire, M. Jos. Côté s'engage à en donner un cent gratis à toute personne qui lui donnera un ordre pour un mille de ces cigares, pourvu toutefois que cette personne mentionne qu'elle a pris connaissance de cette offre dans le journal "Liqueurs et Tabacs."

Il en coûte de l'argent pour annoncer — il en coûte considérablement plus de végéter.

"PUBLICITE"

"Publicité" "Publicity", tel est le titre bilingue d'un nouveau-né dans la presse mensuelle, nouveau-né qui se présente sous de splendides apparences et avec les plus brillantes perspectives d'avenir.

"Publicité", comme son nom l'indique, s'adresse à tous ceux qui, à un titre ou à un degré quelconque, s'occupent de publicité ou en usent pour eux-mêmes. Cette revue est écrite dans les deux langues.

L'Editeur, M. L. J. François, était déjà connu dans le monde commercial et dans le journalisme comme un expert en la matière. Le premier numéro de "Publicité" ne peut qu'ajouter à la réputation que s'était acquise son éditeur dans ce domaine spécial et qui lui a valu pour un premier début un patronage d'annonceurs dont il peut être joliment fier.

"Publicité" est plein d'utiles avis, de sages conseils et d'études intéressantes non seulement pour ceux qui annoncent mais aussi pour tous ceux qui devraient recourir à la publicité, c'est-à-dire pour tous les commerçants, pour tous les gens d'affaires.

"Publicité" vient combler une lacune depuis longtemps ressentie dans le commerce. La nouvelle publication est donc appelée au succès, et nous le lui souhaitons de grand coeur.

Le prix de l'abonnement à "Publicité" est de $2.00 par an.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industrie's qui constituent la société : **" Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **" FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba ;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. **Boîte de Poste, 374.**

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique : POR LARRANAGA. **Code Telégraphique A.B.C., (4e Edition.)**

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

JUILLET 1905
No 7

"LIQUEURS ET TABACS"

(LIQUORS & TOBACCOS)

LE succès que nous remportons avec notre marque de cigare

DIXIE

est la preuve évidente de sa qualité. Nous garantissons ce cigare comme étant manufacturé strictement à la main et du premier choix de tabac havane.

Nous fournirons les prix et échantillons avec plaisir.

MILLER & LOCKWELL

16 Rue Arago
QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

Ne varie jamais

Le ferment employé dans une brasserie est de la plus haute importance pour la bière. La bière parfaite veut un ferment parfait, et rarement un brasseur le trouve.

La brasserie Schlitz a introduit le ferment chimiquement pur en Amérique. Après des essais sans nombre et des années de recherches, le fameux ferment Schlitz fut adopté. C'est par lui que la bière Schlitz a été rendue la plus saine, la plus agréable de toutes les bières.

Cet élément primordial est d'un appoint inestimable. Tout le ferment utilisé dans la fabrication de la bière Schlitz en dérive. Comme résultat, la bière Schlitz ne varie jamais et il n'y aura jamais une bière comme la Schlitz.

Et, par dessus tout, la bière Schlitz est absolument pure.

En vente dans tous les Clubs, Hôtels et Restaurants de première classe.

F. X. ST-CHARLES & CIE

Agents Généraux pour le Canada

39-41-43 rue St-Gabriel, Montréal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, JUILLET 1905 No. 7.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*
L. A. LAPOINTE *SECRETAIRE*

DIRECTEURS :
VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PRES HON.

LOUIS POIRE *VICE-PRES.*
VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :
Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { *BELL MAIN 4187,* / *DES MARCHANDS 621.*

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Bovril, Limited, Fluid Beef.
" Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery, notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L .A. LAPOINTE, *Secretary.*

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'Assemblée générale Mensuelle de l'Association des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal a eu lieu mercredi, le 7 juin 1905 à 3 heures p. m. sous la présidence de M. A. Blondin.

Etaient présents: MM. Victor Bougie, trésorier; L. A. Lapointe, secrétaire; Nazaire Gauthier, E. L. Ethier, Joseph Bariteau, J. McCarey, F. A. Chagnon, Elie Chapdelaine, P. Scullion, Wilfrid Landry, A. Bonneau, L. P. Godin, Henri Fortin, Jos. Cayet, Sylva Grégoire, C. R. Willis, Jos. Laporte, H. Villeneuve, J. A. A. Ayotte, W. Ménard, M. J. Murphy, J. A. Béliveau, Henri Béliveau, Nap. Pouliot, Arthur Hinton, Art. Dudemaine, Albert Lucas, W. Ménard, P. Thibault, Jos. Boyer, Gustave Bourassa, Edouard Thibaudeau, André Léger, Lachine; Joseph Pitre, Sainte-Cunégonde; H. Nightingale, et plusieurs autres.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées, ainsi que le rapport du trésorier.

Le secrétaire soumet à l'assemblée les derniers amendements à la loi des licences et explique spécialement les points les plus importants. Ces amendements ont été publiés dans le journal de l'association, et il recommande à chaque membre de bien vouloir en étudier la portée.

Le président dit que l'on doit se féliciter des succès remportés par les délégués de l'association, et il se déclare enchanté des résultats obtenues auprès de l'honorable M. J. E. McCorkill, trésorier-provincial, qu'il considère être un homme aux idées larges et équitables, sans préjugés et parfaitement bien au courant de la situation.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF THE CITY OF MONTREAL

The monthly general meeting of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal was held at the Monument National, Wednesday the 7th of June 1905. Present: Messrs. Amédée Blondin, chairman; Victor Bougie, treasurer; L. A. Lapointe, secretary; Nazaire Gauthier, E. L. Ethier, oseph Bariteau, James McCarrey, F. A. Chagnon, P. Scullion, Elie Chapdelaine, Wilfrid Landry, L. P. Godin, A. Bonneau, Henri Fortin, Jos. Cayet, Sylva Grégoire, C. R. Willis, Joseph Laporte, H. Villeneuve, J. A. A. Ayotte, P. Ménard, M. J. Murphy, J. A. Béliveau, Henri Béliveau, Nap. Poulet, Arthur Hinton, Arthur Dudemaine, Albert Lucas, W. Ménard, P. Thibault, Jos. Boyer, Gustave Bourassa, Edouard Thibaudeau, André Léger, Lachine; Joseph Pitre, Ste. Cunegonde; H. Nightingale, and many others.

The minutes of the last meeting and the Treasurer's report being read were adopted.

The secretary submitted to the meeting the last amendments to the license law, and especially explained the most important points.

These amendments are published in the official organ of the Association and he recommends every member to study them.

The chairman stated that the Association ought to congratulate itself on the results obtained by the delegation who interviewed the Hon. J. C. McCorkill, Provincial Treasurer, whom they consider to be a man without prejudice, equitable, and broad-minded, perfectly up to the requirements of the situation.

Liste des Prix de Vente en Gros

DU

"SCOTCH" de DEWAR

"Dominion Blend"	Quarts	$ 8.75	par caisse
"Special"	"	9.25	"
"Blue Label"	"	9.75	"
"	2 doz. Pints ou Flasks	10 50	"
"	4 doz. Demi Flasks .	11.50	"
"Special Liqueur"	Quarts	12.50	"
"Extra Special Liqueur"	"	16.50	"

5 caisses et jusqu'à 14 caisses, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 25c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

15 caisses et plus, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 40c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

Le fret peut être payé d'avance aux points d'expédition, comme il est dit ci-dessous, sur 5 caisses et plus expédiées en une seule livraison.

Termes : 4 mois ou 3 % 30 jours.

Vous voyez d'après cela que vous pouvez acheter le plus fin Whisky au monde à raison de $8.10 à $15.60 par caisse, en lots de 15 caisses, et à raison de $8.25 à $15.75, en lots de 5 caisses.

J. M. DOUGLAS & CO.,

AGENTS

MONTREAL.

M. James McCarrey dit qu'il approuve et appuie entièrement ce que le président vient de dire; cependant, il ajoute que, si l'Association a eu quelque succès auprès du gouvernement dans cette question de loi des licences, cela est dû au bureau de direction de l'Association, qui a su mettre devant l'autorité ces amendements: Il croit de son devoir de déclarer que le président et spécialement le secrétaire, qui par son énergie et sa connaissance approfondie de la loi des licences, qu'il connaît mieux qu'aucun homme de cette province, méritent particulièrement la reconnaissance des 400 hôteliers de la cité de Montréal, et de ceux de la province en général.

Il croit donc se faire l'écho de tous les intéressés en proposant à MM. Blondin et Lapointe un vote de remerciement des plus cordial, pour les services qu'ils ont rendus au bénéfice de l'Association dans les circonstances.

Cette proposition est appuyée par MM. J. A. A. Ayotte, P. Scullion et par M. J. A. Béliveau, qui en quelques mots aussi font reconnaître les services rendus par le secrétaire.

Cette résolution est adoptée unanimement au milieu d'applaudissements.

M. F. A. Chagnon, interpelle le président au sujet d'un banquet qui a eu lieu à l'hôtel Windsor tout récemment et demande comment il se fait, ce banquet ayant été donné, paraît-il, sous les auspices de l'association, qu'aucun des membres du bureau de direction n'y était présent.

Le président répond que le banquet en question fut plutôt une affaire privée et donné plus particulièrement par des amis personnels de M. Lawrence A. Wilson qui désiraient lui témoigner leur reconnaissance en cette circonstance, pour le remercier des services qu'il leur avait rendus et des efforts qu'il avait faits pour faire amender une certaine clause dans la loi des licences concernant certains grands hôtels, que l'Association comme corps n'y était nullement concernée.

Le secrétaire a suggéré qu'il serait heureux, pour le plus grand bien de l'association que les membres se réunissent fraternellement dans une excursion qui pourrait être organisée par le bureau de direction.

Pour cette excursion il pourrait être donné des billets gratis à chaque membre de l'association accompagné de sa femme, et à cette excursion qui ne serait qu'un voyage de famille, il ne serait permis aucun jeu de hasard. Ces jeux sont malheureusement trop souvent tolérés dans nos excursions généralement.

Cette suggestion est adoptée à l'unanimité et il est résolu en conséquence que les assemblées mensuelles pour les mois de juillet, août et septembre soient suspendues, mais que le bureau de direction s'assemble le premier mercredi de chacun de ces mois, dans l'intervalle, au bureau de l'association.

Les candidats suivants ont été admis membres de l'Association depuis la dernière assemblée:

MM. Guillaume Nolin, hôtelier, Lacolle, Qué.; C. Laplante, hôtelier, St-Paul, Iles aux Noix; Eugène M. Mitchell, hôtelier, 973 rue Craig Est.

Une demande d'admission de la part de M. J. A. Perrault, hôtelier, 47 Côte St-Lambert, est soumise, puis l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue le 30 mai 1905, sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents: MM. Louis Poiré, Victor Bougie, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, Jos. McCarry, Nap. Tremblay et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Plusieurs correspondances sont lues, entre autres de: MM. L. A. Wilson, Président de la Fédération, A. Blondin, G. A.

M. James McCarrey concurs and entirely approves the remarks of the chairman; however, he adds that if the Association has met with success on this question of licence law, before the Legislature it is due to the efforts of the Board of Directors who has presented the amendments before the Government. He believes it his duty however to declare that the Chairman and the Secretary especially, by whose energy and through knowledge of the licence law with which he is more familiar than any man in this province, deserves more particularly the thanks of the 400 hotelkeepers of the City of Montreal and those of the province generally.

He therefore considers himself to be the mouthpiece of all interested parties in proposing a most cordial vote of thanks to Messrs. Blondin and Lapointe, for the services which they have rendered, under these circumstances, for the benefit of the Association.

This motion is seconded by Messrs. J. A. A. Ayotte, P. Scullion and by Mr. J. A. Béliveau, who in a few well appropriated words recognizes the valuable services rendered by the Secretary.

This motion is unanimously adopted with cheers.

Mr. F. A. Chagnon, questions the Chairman concerning the banquet held at the Windsor Hotel, recently, and asks how was it that at this banquet apparently given under the auspices of the Association, no member of the Board of Directors were present.

The Chairman answers that the dinner in question was more of a private nature and more particularly tendered by personal friends of Mr. Lawrence A. Wilson in recognition of the services which he had given, and the efforts which he had made to have amended a certain obvious clause in the license law, by which it was claimed certain big hotels would be charged extortignate rates for their license, and that the Association as a body was not concerned whatever.

The Secretary suggested that it would be well for the great benefit of the Association that the members should have a fraternal meeting in an excursion which could be organized by the Board of Directors.

For this excursion free tickets would be issued to all members of the Association with their wife; for said excursion, which would only be a family one, no permits, whatever would be granted for any game of chance, roulette or others, which are unfortunately too often tolerated in such cases.

The suggestion was unanimously approved of, and, it was resolved

In consequence

That the monthly meetings for July, August and September be suspended, but that the Board of Directors shall meet the first wednesday of each month during that interval, in the Board Room of the Association.

The following members were admitted since the last meeting of the Association.

Messrs. Guillaume Nolin, hotelkeeper, Lacolle, Qué.; C. Laplante, hotelkeeper, St. Paul, Ile aux Noix; Eugène M. Mitchell, hotelkeeper, 973 Craig St., East.

A request of admission on the part of Mr. J. A. Perrault, 47 St. Lambert's Hill, is submitted, and then, the meeting adjourns.

BOARD OF DIRECTORS MEETING

A directors meeting under the presidency of Mr. A. Blondin was held May 30th 1905. Were present Messrs. Ls. Poiré, V. Bougie, Jos. Bariteau, H. A. Dansereau, Naz. Gauthier, Jas. McCarry, Nap. Tremblay and the Secretary.

The minutes of the last meeting are read and approved.

Letters from following parties are read: L. A. Wilson, A. Blondin, J. A. Michaud, A. Brosnan, F. Leclerc, G. Nolin, C. Laplante, W. Gagné.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS

DECAUVILLE Ainé

CAPITAL : 3,525,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 13, Boulevard Malesherbes, PARIS

Ateliers à PETIT-BOURG, près CORBEIL (Seine-et-Oise)

SAISON 1905

La voiture de choix des Connaissenrs

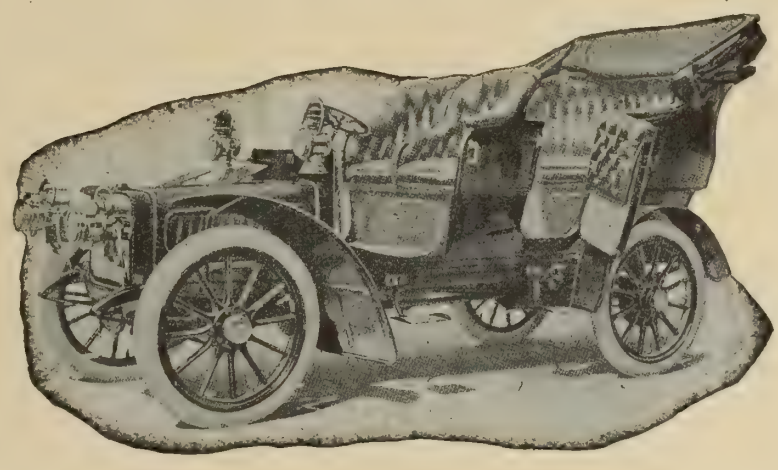

Garantie pour 365 jours

Voitures : $^{12}/_{14}$—$^{12}/_{16}$—$^{16}/_{20}$—$^{24}/_{28}$—$^{30}/_{35}$—$^{45}/_{60}$ chevaux.

Châssis blindé rétréci à l'avant, breveté S. G. D. G.
Moteur 4 cylindres, pistons allongés, soupapes d'admission commandées.
Admission variable, système breveté S. G. D. G., commandée par une manette placée sur le volant de direction.
Carburateur automatique Decauville, breveté S. G. D. G.
Allumage par accumulateurs et bobine et par magnéto à bougies.
Oléopolymètre à réglage individuel et collectif et métropompe.
Radiateur nid d'abeilles, breveté S. G. D. G., ventilateur à grand rendement.
Quatre changements de vitesse, la quatrième en prise directe, marche arrière commandée par un même levier.
Transmission par chaînes et cardan. Roues de 810 x 90 à 920 x 120.

CARROSSERIE DE LUXE DE TOUT GENRE A LA DEMANDE.

Prix des voitures, $2500,00 en montant.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LE CANADA

Canadian Motor Car Company

Pour renseignements : Bureaux temporaires : 25 rue St-Gabriel, Montréal,
TELEPHONE MAIN 2547.

N. B.—Nous pouvons fournir n'importe quelle voiture américaine ou anglaise à demande et à bref délai, aux prix des catalogues, plus le fret et les droits.

A partir du Samedi, 17 Juin, les Automobiles Decauville, seront exposées chez N. G. VALIQUETTE, 1547 rue Ste-Catherine, Montréal.

Donnez votre ordre sans retard, car elles seront promptement vendues.

A NOS ABONNÉS

PRIME EXCEPTIONNELLE

Nous avons passé un contrat avec la maison bien connue Robt. H. Ingersoll & Bro. de New-York, manufacturiers des célèbres montres "Ingersoll," qui nous fournira 5,000 montres de son nouveau modèle "Yankee." Le boîtier de ce nouveau modèle est de forme parfaite, aussi parfaite que dans les boîtiers de prix ; la vignette ci-contre en est la reproduction exacte. Il est parfaitement uni, sauf dans le pourtour qui est gravé.

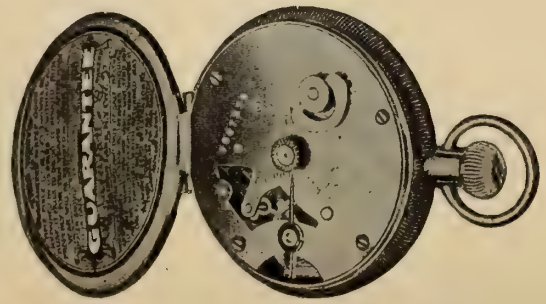

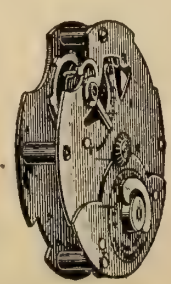

Le nouveau cadran est en "Porcelate" qui imite si parfaitement la porcelaine qu'un expert seul peut en faire la différence. Les parties visibles du mouvement sont d'un fini absolument parfait et le boîtier est fini or, avec effet satiné. Les mouvements sont du prototype "Ingersoll," et sont absolument garantis, comme l'indique la reproduction de garantie ci-contre.

Cette montre n'est pas donnée comme montre en or, et nous voulons qu'il soit bien compris qu'elle n'est pas donnée comme telle; mais jusqu'à présent, c'en est l'imitation la plus parfaite; et s'il est pris de cette montre autant de soin qu'on en prend d'une montre dispendieuse, elle donnera tout autant de satisfaction. On ne peut obtenir nulle part au Canada, dans le détail, cette montre à moins de $2.50 à $3.00 la pièce.

Comment obtenir cette Prime?

Tout abonné actuel à "LIQUEURS & TABACS" peut obtenir livraison, sans dépense d'aucune autre sorte, d'une de ces montres en nous payant ce qu'il peut nous devoir en arrière et deux années en avance.

Tout nouvel abonné pourra obtenir une de ces montres sans frais d'aucune sorte en nous remettant simplement la somme de $2.00 pour deux années d'abonnement.

Nos représentants vous visiteront, mais il peut se faire qu'ils soient quelque temps avant de vous voir. Si, en attendant, notre proposition vous intéresse et que vous vouliez obtenir une de ces montres, faites remise comme ci-dessus et nous vous adresserons cette montre en approbation par la malle.

Michaud, A. Brosnan, Frs. Leclerc, re-amendements; Guillaume Nolin, C. Lapointe, Wil. Gagné, re-contributions.

Plusieurs comptes sont adoptés et il est résolu, en conséquence, de les payer à même le compte de banque.

Il est proposé par M. V. Bougie et secondé par M. Jos. Bariteau que les personnes suivantes: MM. Guillaume Nolin, hôtelier, Lacolle, P. Q.; C. Laplante, hôtelier, St-Paul, Ile aux Noix; et Eug. M. Mitchell, hôtelier, 973 Craig Est, soient admis membres de l'Association.

Adopté unanimement.

Il est résolu unanimement de rayer de la liste des membres quelques noms dont les adresses sont inconnues.

Puis l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Une assemblée du bureau de direction a eu lieu le 13 juin. Etaient présents: MM. Amédée Blondin, au fauteuil; V. Bougie, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Jas. McCarrey; MM. P. Vincent et W. Dépatie représentants l'Association de St-Henri et Ste-Cunégonde, et M. André Léger, représentant l'Association de Lachine, et le secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Plusieurs correspondances sont soumises lues et approuvées, entr'autres une du secrétaire de l'Association de Lachine nommant M. André Léger comme son représentant dans le bureau de direction de l'Association; de D. Raymond, re contribution; du Journal le "Star" re Rapports de nos délibérations; et celle à l'Hon. Trésorier provincial re certains transferts et à M. A. Brosnan re certains clubs.

Il est proposé par M. V. Bougie secondé par M. Naz. Gauthier que M. J. A. Perreault, hôtelier, 2 rue Craig, Est, soit admis membre de l'Association. — Adopté.

Plusieurs comptes sont adoptés: —

La suggestion d'une excursion adoptée par l'assemblée mensuelle du 7 courant est discutée et, après délibération, il est résolu d'en laisser l'organisation à un sous-comité composé du Président, du Trésorier, de M. Naz. Gauthier et du Secrétaire avec pouvoir de s'adjoindre, puis l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

Une assemblée du bureau de direction a eu lieu le 22 juin, sous la présidence de M. Amédée Blondin: Etaient présents, MM. Louis Poiré, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Victor Lemay, W. Dépatie, représentant l'Association de St-Henri et Ste-Cunégonde et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Plusieurs correspondances sont soumises et lues, entr'autres celles de l'Hon. J. C. McCorkill re-certains transferts et celles au même re-clubs et à Madame E. Fortin, re-contribution.

La question de l'excursion est alors discutée et définitivement, après le rapport verbal du Président et du Secrétaire sur la nolisation d'un bateau de la Compagnie du Richelieu, pour aller en descendant le fleuve pour la somme de $450 à $500 ou le bateau "Duchesse of York" pour aller à Oka, il est proposé par M. Jos. Bariteau, secondé par M. Louis Poiré, que l'excursion ait lieu en descendant le fleuve.

Ont voté pour: MM. Gauthier, Poiré, Bariteau.

Ont voté contre: MM. Tremblay, Dansereau, Lemay.

Le secrétaire décline de voter et le président donne son vote contre la motion et la déclare perdue.

Il est ensuite proposé par M. Jos. Bariteau, secondé par M. Louis Poiré, que le président et le secrétaire soient autorisés à aller à Oka pour voir quels arrangements peuvent être pris pour la réception et le diner, etc., aux excursionnistes à Oka. Adopté.

Various accounts are approved and it is decided to pay them.

It is proposed by Mr. V. Bougie seconded by Mr. Jos. Bariteau that Messrs. G. Nolin, hotelkeeper, Lacolle; C. Laplante, St. Paul, P. Q., and E. M. Mitchell, hotelkeeper, 973 Craig St. East, be admitted members of the Association. Carried.

It is also resolved to erase from the membership list several names without addresses.

MM. S. B. Townsend & Co. ont la représentation exclusive au Canada des fameux vins de Port de la maison Croft, d'Oporto et Londres. C'est une maison qui est depuis plusieurs siècles dans ce commerce. MM. S. B. Townsend & Co. ont un stock complet de ces vins dans leurs caves.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A directors' meeting was held June 13th 1905 at which were present Mr. A. Blondin, president and Messrs V. Bougie. Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Jas. McCarrey; Messrs P. Vincent et W. Dépatie representing the St. Henry and Ste-Cunegonde Association and Mr. A. Léger, representing the Lachine organization and the Secretary.

The minutes of the last meeting are read and ratified Letters are read and approved amongst others, one from the Lachine Association appointing Mr. A. Léger as delegate. D Raymond, re contribution; one from the "Star" referring to the deliberations of the Association, one from Hon. J. C. McCorkill re transfers and one from Mr. A. Brosnan referring to clubs.

It is proposed by Mr. V. Bougie, seconded by Mr. Naz. Gauthier that Mr. J. A. Perrault, hotelkeeper, 2 Craig St., be admitted member. — Carried.

Various accounts are approved.

The proposed excursion is then discussed and it is then decided to leave this question to the decision of a committee composed of the President, the Treasurer, Mr. Naz. Gauthier and the Secretary and others whom they may choose.

The meeting adjourns.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS

A directors' meeting was held june 22nd. Mr. A. Blondin in the chair: were also present Messrs. Louis Poiré, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Victor Lemay, W. Dépatie representing the St. Henry and Ste. Cunegonde Association and the Secretary.

The minutes of the foregoing meeting are read and ratified.

Letters from different sources are read viz.; one from the Hon. J. C. McCorkill re-transfers and letters to this gentleman re-clubs as well as one addressed to Mrs. E Fortin re-contribution.

The question of the excursion is discussed and after the verbal report of the President and of the Secretary stating that the hiring of a steamer from the Richelieu Co. to go down the River would amount to $450 or $500 or else the "Duchesse of York" to go to Oka it is proposed by Mr. Louis Poiré seconded by Mr. Jos. Bariteau that the excursion be made going down the River.

Voted in favor: MM. Gauthier, Poiré, Bariteau.

Voted against: MM. Tremblay, Dansereau, Lemay; the Secretary declines to vote, the President votes against the motion and declares it lost.

It is then proposed by Mr. Jos. Bariteau seconded by Mr. Louis Poiré that the President and Secretary be authorized to visit Oka to inquire as to what arrangements could be made for the reception dinner, etc., etc. — Adopted.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

M. Victor Lemay fait la suggestion qu'au lieu d'une excursion, il soit organisé un Pique-Nique au Parc Delorimier, M. Lemay est prié de mettre par écrit, pour la prochaine assemblée, qui aura lieu mercredi prochain, les conditions, etc., de ce pique-nique. Puis l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue le 28 juin sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents: MM. Nap. Tremblay, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, Jas. McCarrey, Victor Lemay et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Sont soumises et lues plusieurs correspondances, entr'autres celle de l'Hon. J. C. McCorkill, re clubs; celle de M. Lawrence A. Wilson faisant remise d'une certaine somme d'argent; de MM. S. V. Cabana, Homer Perron, M. A. Guilerie, A. Lucas, J. Elz. Feuiltault et Simon Clairmont, re contributions; de M. P. W. Sheppard, re excursion à Oka.

Les résignations des membres suivants sont soumises et acceptées:—

Jos. Gosselin, St-Hyacinthe; Jos. Brunet, Côte des Neiges; P. Beaudoin, Ste-Elizabeth; Misias Leclaire, St-Philippe, [Arg.]; C. Delorme, Montréal; Hermas Gariépy, Montréal.

Il est résolu de rayer de la liste des membres: M. S. V. Cabana, absent du pays, et la contribution de 1905 de M. P. E. Elliott.

La question de l'excursion étant discutée, M. le Président et M. Naz. Gauthier font rapport, verbalement, qu'ils se sont rendus à Oka, afin de voir quels arrangements pouvaient être pris pour recevoir les excursionnistes. Ils rapportent que les deux Hôtels de l'endroit sont prêts à donner toute l'accommodation nécessaire pour donner le dîner aux excursionnistes et qu'en plus, les R. R. Pères de la Trappe seront heureux d'en recevoir une quantité eux-mêmes. En somme, M. le Président dit que le trajet et les lieux à visiter sont très favorables pour faire une jolie excursion.

Après délibération:—

Il est proposé par M. Jos. Bariteau, secondé par M. Victor Lemay, qu'au lieu de faire une excursion, l'on organise un Pique-Nique au Parc de Lorimier;

Ont voté pour: M. Jos. Bariteau, et M. Victor Lemay.

Ont voté contre: MM. Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, Jas. McCarrey, H. A. Dansereau.

Motion déclarée perdue.

Il est proposé par M. Naz. Gauthier, secondé par M. Nap. Tremblay, que l'Association fasse une excursion à Oka;

Ont voté pour: MM. Gauthier, Tremblay, Dansereau et McCarrey.

Ont voté contre: MM. Bariteau et Lemay.

Motion remportée.

Puis l'on procède à choisir la date de l'excursion et l'on rencontre tant de difficultés à ce propos, le bateau n'étant pas disponible aux dates désirables par le comité et vu l'absence probable de quelques-uns des Directeurs à certaines autres dates, il est définitivement résolu unanimement d'abandonner l'idée d'une excursion.

M. Jos. Bariteau, alors, propose de nouveau, secondé par M. Victor Lemay, que l'Association organise un Pique-Nique au Parc De Lorimier pour le 17 du mois d'août prochain, suivant les offres de MM. Richard et Lemay, maintenant sur la table;

Ont voté pour: MM. Bariteau et Lemay.

Ont voté contre: MM. Dansereau, Gauthier, McCarrey et Tremblay.

La motion est alors déclarée perdue et l'assemblée s'ajourne.

Mr. V. Lemay suggests that instead of an excursion a pienic at Delorimier Park be organized.

Mr. Lemay is asked to state his proposition by writing with conditions, etc., the letter to be submitted to the meeting to be held next wednesday.

The meeting then adjourns.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A directors' meeting was held June 28th 1905. Mr. A. Blondin in the chair, were present Messrs. N. Tremblay, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, J. McCarrey, V. Lemay and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting are read and ratified.

Letters from Hon. J. C. McCorkill, [re clubs], L. A. Wilson [remitting certain sum of money], S. V. Cabana, A. Perron, A. Guilerie, A. Lucas, J. E. Feuiltaut, S. Clairmont, P. W. Sheppard.

Resignations of following members are accepted: J. Gosselin, J. Brunet, P. Beaudoin, M. Leclaire, C. Delorme, H. Gariépy.

It is decided to omit the name of S. V. Cabana from the membership list and also to omit the contribution of Mr. P. E. Elliott for the year 1905.

The question of the excursion is discussed the President and Mr. Gauthier state having been to Oka to see what arrangements could be made. The two hotels are disposed to give all the necessary accomodations.

Proposed by Mr. Naz. Gauthier, seconded by Mr. Nap. Tremblay that an excursion to Oka be made.

For: Messrs. Gauthier, Tremblay, Danserau, McCarrey.

Against: Messrs. Lemay, Bariteau. — Carried.

As it is impossible to charter a boat for the given date it is resolved to have no excursion.

Mr. Bariteau proposes once more seconded by Mr. V. Lemay that the Association organise a pic-nic at DeLorimier Parc for the 17th of August, according to the offers of Messrs. Richard and Lemay.

Have voted in favor: Messrs. Bariteau and Lemay.

Voted against: Messrs. Dansereau, Gauthier, McCarrey and Tremblay.

The motion is declared lost and the meeting adjourns.

Une oeuvre d'art

La maison Boivin, Wilson et Cie va commencer bientôt la distribution à ses clients d'une véritable oeuvre d'art sous la forme d'une lithographie en quinze couleurs, copie exacte d'un magnifique tableau dû au pinceau d'un de nos meilleurs artistes canadiens. La lithographie, qui est une reproduction exacte du tableau, représente un vieux pêcheur assis dans sa barque, roulant entre ses mains calleuses le tabac dont il va bourrer sa pipe. Son regard s'arrête avec complaisance sur le banc de l'avant où s'étale le fruit de sa pêche, quatre grosses achigans.

A côté du pêcheur, un verre vide et un flacon de Gin Croix Rouge. Tout indique que le bonhomme vient de prendre un coup avant d'allumer sa pipe. Une bonne pêche, un bon verre de gin canadien et une bonne pipe, en voilà assez pour justifier le titre donné au tableau — "Parfait Bonheur". Le ciel est chargé de nuages légers derrière lesquels le soleil semble se mouvoir. L'arrière plan est un coin des îles de Sorel. Supérieur à tout ce que nous avons vu en annonces jusqu'à ce jour, ce tableau, outre ses mérites intrinsèques, a la mérite de n'être en aucune manière défiguré par des impressions d'annonces. C'est une véritable oeuvre d'art qui ne sera déplacée dans aucun salon et qui sera recherchée surtout pour les fumoirs.

Comptoirs de Bars

La Hamilton Brass Mfg Co. Ltd. fait une grande spécialité des réparations de matériel d'hôtel. Parmi son personnel, elle compte des ouvriers experts en ce genre de travaux. Rappelez-vous que l'adresse de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd. est maintenant 773 rue Craig.

AU SOMMET

Excellence Dominante Reconnue

LE CHAMPAGNE

Moët & Chandon

"WHITE SEAL"

Tient la tête de la liste des importations aux États-Unis et des Ventes dans le Monde, avec le total non égalé de

336,430 caisses.

JOHN HOPE & CO.,

Agents pour le Canada, MONTREAL.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION

A une assemblée du Bureau de Direction, tenue le 30 juin sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents: MM. Louis Poiré, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, V. Lemay, André Léger, représentant l'Association de Lachine; W. Dépatie, représentant l'Association de St-Hènri et Ste-Cunégonde et le Secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Soumise et lue une lettre de M. P. Simard, re contribution.

Il est résolu d'accepter la démission comme membre de M. Alph D'Amour, de Fraserville, P. Q.

Le secrétaire informe le comité que, depuis la dernière assemblée, on lui a assuré que le vapeur "Duchess of York" était disponible pour une excursion à Oka, le 12 juillet prochain.

Il est alors résolu sur proposition de M. V. Lemay, secondée par M. Jos. Bariteau: —

Que ce bateau soit retenu et qu'un billet complimentaire soit adressé à tous les membres de la Cité de Montréal et aux représentants des Associations locales affiliées sans autre invitation; et, que ce billet ne soit point transférable et donne le privilège aux membres d'être accompagnés de leur dame.

Le secrétaire est chargé de l'engagement d'un orchestre de 5 ou 6 musiciens et de faire faire des insignes pour la circonstance.

Un sous-comité composé du Président, de MM. Poiré et Gauthier est chargé de louer les privilèges du bar et autres rafraîchissements.

Il est proposé par M. V. Lemay, secondé par M. Jos. Bariteau et résolu que M. Côté, photographe, soit chargé, au prix convenu avec le Président, de faire un groupe photographique des directeurs de l'Association.

Puis l'assemblée s'ajourne.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS.

A Directors Meeting was held June 30th 1905. Mr. A. Blondin presiding, were also present: Messrs. Louis Poiré, Naz. Gauthier, N. Tremblay, H. A. Dansereau, Jos. Bariteau, V. Lemay, A. Léger, representing the Lachine Association; W. Dépatie, representing the St. Henry and Ste Cunegonde Association and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting are read and ratified.

Letter from Mr. P. Simard [re contribution] is read.

The resignation of Mr. Alph. D'Amour of Fraserville, P. Q., is accepted.

The secretary informs the committee that the Str. "Duchess of York" may be charterd on July 12th, date fixed for the excursion to Oka.

It is then resolved on the proposition of Mr. V. Lemay, seconded by Mr. J. Bariteau that this steamer be chartered and that a complimentary ticket be given to all the Montreal members and to the representatives of the affiliated Associations, said ticket to be strictly personal and entitling the bearer to be accompanied by a lady.

The Secretary is authorized to hire an orchestra of 5 or 6 musicians and make other arrangements.

A sub-committee formed by the President and Messrs. Poiré and Nazaire Gauthier is empowered to rent the bar-room and other privileges.

It is proposed by Mr. V. Lemay and Bariteau that Mr. Côté be authorised at a stated price to take the picture of the Directors of the Association. — Carried.

The meeting then adjourns.

MM. J. M. Douglas & Co. viennent d'accepter la représentation exclusive au Canada du fameux Cherry Brandy de la maison Peter F. Heering, de Copenhague, Danemarck.

L'EXCURSION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Comme on peut le voir par le compte-rendu de l'assemblée du Bureau de Direction en date du 30 juin, une excursion à Oka aura lieu le mercredi 12 juillet.

Le départ aura lieu du quai de Lachine à 8.30 heures a. m., précises.

Une carte complimentaire pour le trajet, aller et retour, à bord du "Duchess of York" sera adressée à tous les membres de l'Association de Montréal et aux représentants des Associations locales affiliées, l'invitation s'adresse également aux dames des membres. Les membres de l'Association qui, par erreur, ne recevraient pas la carte pour l'excursion, voudront bien s'adresser au secrétaire de l'Association qui s'empressera de la leur faire parvenir.

Ceux qui prendront part à l'excursion et ils seront nombreux, le fait n'est pas douteux, peuvent se rendre à Lachine soit par le tramway, soit par le train de 8 heures du G. T. R., à leur convenance.

Par ces temps de chaleur, une promenade sur l'eau est bien le genre de distraction qui convient le mieux et il eut été difficile de mieux choisir le théâtre de l'excursion

Il serait bon, croyons-nous, et nous savons qu'un grand nombre de membres de l'Association partagent cet avis — qu'une semblable excursion eut lieu tous les ans.

Oka est un village indien de la tribu des Iroquois et des Algonquins venus du Sault-au-Récollet, il fut fondé en 1721.

En arrière du village se trouve le Mont du "Calvaire". Quatre chapelles sont construites à différents points du chemin qui conduit au sommet de la montagne et au sommet sont trois autres chapelles [les stations de la Croix] qui ont été construites par le Rév. P. François Picquet qui vint de France au Canada en 1733 et prit la direction de la mission du Lac des Deux-Montagnes. Les chapelles ont été construites vers 1740 et toutes les sept chapelles sont remarquables par une profusion de sculptures sur bois représentant les mystères de la Passion. On prétend que ces remarquables sculptures ont été faites par un Canadien qui, d'après les propres expressions d'un prêtre bien connu, "avait plus de bonne volonté que de talent". On croit que ces sculptures ont été placées dans les chapelles vers le milieu du siècle dernier. De vieilles peintures à l'huile, oeuvres d'art et copies d'oeuvres des grands maîtres européens autrefois placées dans la plus grande chapelle du sommet de la montagne par le Père Picquet, ont été transportées il y a nombre d'années à l'église d'Oka où on peut les voir aujourd'hui à l'abri de la destruction.

Tous les ans, le 14 septembre, a lieu un pélerinage au sommet du Calvaire où se rendent des milliers de visiteurs et de pèlerins.

Le nom d'Oka éveille parmi nous l'idée du monastère des Trappistes où se forment depuis quelques années déjà une pépinière d'agriculteurs instruits, rompus aux pratiques de la culture raisonnée, scientifique et progressive.

L'ancien monastère sert aujourd'hui de collège d'agriculture, il est situé sur la plus petite des élévations du Mont du Calvaire. Le nouveau monastère qui se dérobe aux regards derrière la colline se trouve dans la vallée; il a été construit en 1892. Il peut abriter un grand nombre de visiteurs. Les hommes seulement sont admis à partager l'hospitalité bien connue des Trappistes; aucune femme ne peut franchir le seuil du monastère.

La partie masculine de l'excursion ne manquera pas de visiter le monastère et ses dépendances, ferme, vergers, vignobles, etc. Ils y verront des animaux de race qui font l'admiration des connaisseurs et pourront déguster les vins et le cidre

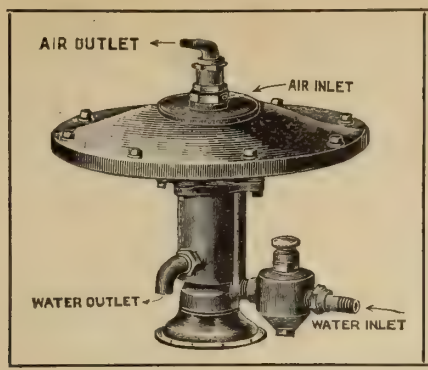

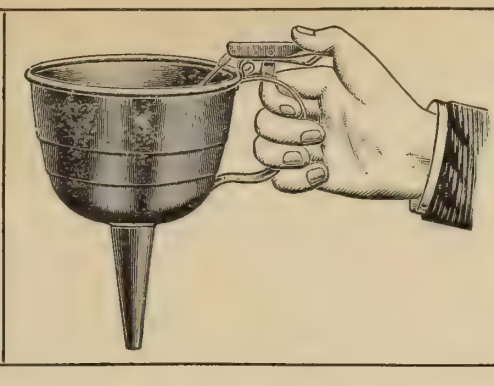

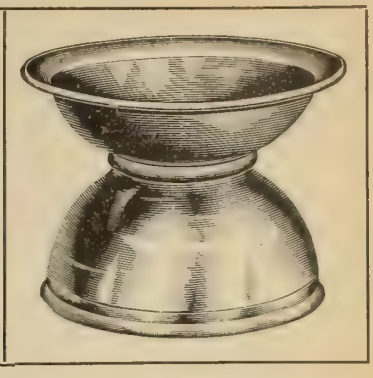

Comme Manufacturiers, Non comme Marchands,

Nous pouvons vous fournir des marchandises à des prix aussi bas que le comporte la qualité des articles que vous désirez. Toutes nos marchandises sont ***faites au Canada,*** et, en vendant directement au consommateur, nous pouvons épargner à nos clients ***un tiers*** des prix de détail, et nous le faisons.

Notre catalogue illustré gratuit offre un assortiment de ***Fournitures de Bars*** plus grand que celui que peut offrir toute autre maison au Canada. Demandez-le.

Nous faisons toutes sortes de réparations de Bars.

THE HAMILTON BRASS MFG. CO., LTD.

TELEPHONE BELL MAIN: 3245. TELEPHONE DES MARCHANDS: 774.

773 RUE CRAIG, MONTREAL, QUE.

Bureau Principal et Manufacture : *Hamilton, Ont.*

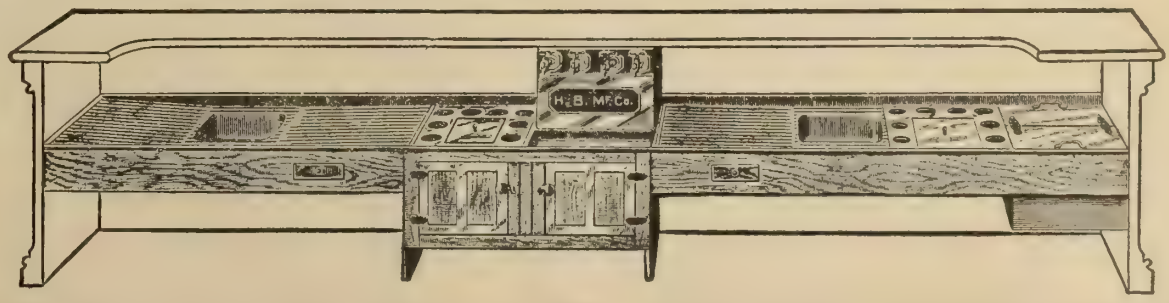

que fabriquent les Pères Trappistes avec leurs propres raisins et leurs propres pommes. Nous leur souhaitons de faire cette dégustation avec le Port-du-Salut, l'excellent fromage qui est connu également sous le nom de fromage d'Oka et que les Trappistes font avec une réelle et rare perfection.

A Oka les excursionnistes trouveront à dîner, au prix de 35 cents, soit dans les Hôtels, soit au Monastère des Trappistes; des arrangements ayant été faits en conséquence.

Les excursionnistes trouveront en débarquant à Oka des voitures pour aller visiter le Monastère.

Ceux qui aimeraient manier l'aviron trouveront également canots ou chaloupes à leur disposition.

Disons encore qu'à bord du "Duchess of York" des cabines transformées en vestiaires pour la circonstance, seront à la disposition des dames.

Le retour aura lieu à Lachine à 6 heures, le retour à Montréal après le saut des Rapides aura lieu au quai Victoria vers les sept heures.

Encore une fois, nous ne doutons pas que cette excursion sera un véritable succès auquel tous les invités voudront prendre part.

Ce sera pour ainsi dire, une réunion de famille qui ne laissera, à ceux qui y prendront part, qu'un agréable souvenir.

LES LICENCES DE CLUB

Les licences de Club sont accordées avec une trop grande facilité. Deux nouvelles licences ont été récemment accordées dans la Cité de Montréal, sans que la nécessité s'en soit fait sentir.

Il y a club et club.

Celui qui est fondé dans un but d'utilité générale ou sociale mérite évidemment certaines faveurs, certains privilèges que la loi a prévus et ne soulève aucune objection de la part des commerçants licenciés pour la vente des spiritueux.

Il n'en est pas de même des clubs qui n'ont aucun but d'utilité, qui recrutent leurs membres un peu au hasard, en plus grand nombre possible, et dont la fonction consiste uniquement à vendre des liqueurs à leurs membres.

Il y a là un abus qu'il est bon de signaler afin qu'il y soit apporté remède.

L'octroi d'une licence de club devrait être précédé d'une enquête et être sujet aux oppositions comme le sont les licences d'hôtels et de restaurants.

On ne devrait pas, par exemple, autoriser l'existence d'un club qui demande à ses membres une cotisation annuelle dérisoire, tellement minime qu'elle ne peut assurer l'existence d'un club respectable.

Les clubs qui demandent à leurs membres une cotisation purement nominale sont pour la plupart, sinon tous, des buvettes déguisées où chacun peut, moyennant un dollar ou deux par an, obtenir des liqueurs à toute heure de la nuit et le dimanche, alors que les commerçants licenciés sont tenus de fermer leurs établissements.

De tels clubs n'ont aucun droit à l'existence et nous espérons que la loi interviendra pour les abolir, tout en continuant à accorder sa protection aux clubs bona fide.

LES PROHIBITIONNISTES

La Dominion Alliance a eu le 22 juin une réunion de conseil qui comptait une centaine de membres.

Dans son discours, M. J. R. Dougall, de Montréal, a déclaré que l'Alliance ne cessait pas et ne cesserait pas de demander la prohibition totale. Toutefois, il désire voir plus d'unité et moins d'antagonisme dans les rangs de l'Alliance.

Voilà qui nous fait croire que l'Alliance ne comprend pas que de farouches prohibitionnistes et qu'elle compte au moins un certain nombre de gens plus tolérants qui, tout en se contentant peut-être d'eau et de thé pour eux-mêmes, ont le bon esprit de ne pas vouloir forcer tout le monde à suivre le même régime qui pour beaucoup de gens serait débilitant ou énervant, car le thé fait aussi des victimes.

Tant que l'Alliance ne se bornera pas à combattre l'abus plutôt que l'usage des liqueurs spiritueuses il est douteux qu'elle ait une action quelconque sur la masse de la population qui abhorre naturellement les extrémistes.

L'excès, en tout, est un défaut.

UN GRAND BANQUET

M. Lawrence A. Wilson fêté

M. Lawrence A. Wilson, président de la Fédération des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la province de Québec, a été l'hôte d'honneur à un banquet donné à l'hôtel Windsor, le 3 juin, par les délégués des commerçants licenciés de Vins et Liqueurs auprès de la Législature, au sujet de la nouvelle loi des licences.

Ce banquet qui, de l'avis général, a été l'un des meilleurs qui ait jamais été servi à l'hôtel Windsor, était présidé par le gérant de l'Hôtel, M. S. Weldon. M. Weldon n'a rien négligé pour faire un grand succès de cette démonstration et son but a été parfaitement atteint.

Quant au menu ainsi qu'on l'a fait remarquer dans un des discours, il eût été impossible d'en obtenir un semblable au Waldorf-Astoria, de New-York, ou à l'hôtel Cecil, de Londres, à moins de payer un prix fantaisiste.

Les décors ainsi que la partie musicale étaient également des plus réussis. Cette manifestation sympathique était un hommage reconnaissant aux nombreux services que M. L. A. Wilson a rendus depuis de nombreuses années à la cause des détailleurs licenciés de vins et liqueurs.

La liste des invités très choisie comprenait des notabilités de la magistrature, des parlements d'Ottawa et de Québec, du barreau, des autorités provinciales et municipales, ainsi que du haut commerce.

A la salle d'honneur nous avons remarqué MM. W. S. Weldon, l'hon. Raymond Préfontaine, l'hon. Juge Robidoux, M. M. Honoré Gervais, M. P., James McShane, J. G. H. Bergeron, M. P., J. B. B. Prévost, M. P. P., J. L. Décarie, M. P. P., Achille Bergevin, M. P. P., A. Dansereau, J. A. Drouin, H. Dalby, H. B. Smith, L. T. Maréchal, et au nombre des autres convives, M. M. Walter Wilson, Kearney, E. H. Stevenson, E. H. Vickers, Geo. Smith, F. X. Perras, R. Beauset, échevin Payette, A. H. Atwater, Jules d'E. Clément, J. L. Perron, J. L. Leclair, Ed. Askew, P. Poulin, Albert Lucas, J. G. Giles, F. J. Truaisch, John Krausmann, F. Gallagher, H. F. Charlebois, J. G. Shute, M. Selhey, M. G. Hirsch, M. Michael, E. Sheppard, M. Cahill, H. Nightingale, Austin Mosher, S. Dillon, E. Brown, J. H. Heath, F. Archambault, Alex Archambault, C. Robillard, L. O. Grothé, J. M. Fortier, P. Ryan, Victor Lemay, D. Raymond, O. H. Lesage, L. J. Brisson, A. J. Higgins, Jos. Béliveau, Jos. Tassé, J. K. Paisley, H. Gra-

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain eu feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

vel, D. R. Murphy, E. Scott, J. H. Stearns, A. J. H. St-Denis, H. J. White, M. D. Labruère, George Guile, Geo. O'Neil, Colin Campbell, Chas. Hart, D. A. Hayes, A. J. Dawes, Geo. R. Harper, Duncan Robertson, M. H. Langlois, Louis Poulin, Thos. Quintal, Israël Nantel, S. Arbour, Fred. Bouillon, B. R. Bamfield, J. A. St-Julien, A. St-Mars, J. MacMahon, F. R. Gunning, J. E. Lynch, B. A. MacNab, H. E. Poupore, Chas. Gaudet, Geo. Carslake, S. E. Crawford, J. H. Lagannière, Geo. Fuller, J. N. Philipps, L. Payette, Jos. Landry, Jules Durand, etc., etc.

Après avoir bu à la santé du Roi, l'hon. Juge Robidoux propose la santé de l'hôte.

Il se dit particulièrement heureux d'avoir été invité à ce dîner des licenciés en vins et liqueurs donné à leur président, M. Wilson.

Toutes les professions se valent, la vôtre est digne d'estime et d'encouragement; elle a à sa tête des hommes dignes, intelligents et honnêtes.

M. Wilson est une de nos vieilles connaissances et il l'a connu au moment où il commençait à être jeune et lui finissait de l'être.

En sa qualité d'ancien ministre provincial, pour avoir vu M. Wilson à l'oeuvre, il peut témoigner personnellement de ses grandes qualités, de son intelligence toujours en action, de son coeur généreux et de son dévouement aux intérêts qu'il représente depuis nombre d'années. C'est donc avec un réel plaisir qu'il propose la santé de M. Wilson, souhaitant que sa carrière soit aussi belle pour l'avenir qu'elle l'a été dans le passé.

MM. James McShane, H. W. Stephens et A. W. Stevenson, ajoutent quelques mots d'éloges et M. Wilson prenant la parole à son tour, remercie les assistants de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire, puis il relate la part qu'il a prise depuis cinq ans dans l'élaboration de la nouvelle loi des licences et plus particulièrement ce qui s'est passé à Québec avant la troisième lecture de la loi actuelle.

Il se dit enchanté de la réception faite à la délégation des débitants de liqueurs par l'hon. McCorkill et ajoute que le trésorier provincial avait été mal informé antérieurement à la tentative d'augmenter les licences d'hôtel dans une proportion injuste.

Mieux informé par la délégation, le gouvernement a modifié son projet de loi et il en est résulté une législation acceptable par les intéressés.

Il proteste énergiquement contre le dénigrement des hommes honnêtes et respectables, détenteurs aujourd'hui de licences d'hôtels à Montréal.

Ils sont, dit-il, une classe respectable de citoyens, et nous ne cesserons nos efforts que lorsque nous aurons atteint cette reconnaissance de l'honorabilité de notre profession que l'on accorde volontiers en France et en Angleterre.

Dans ce dernier pays, il y a une école pour les débitants de vins et liqueurs, la plus importante au monde.

Le roi Edouard VII en est le président, comme il est le patron de nombre d'autres institutions fondées par les débitants de liqueurs. Pourquoi au Canada serait-il permis de décrier un commerce honoré par le Roi.

M. Wilson rappelle que depuis 20 ans, la classe des détenteurs de licences s'est améliorée de mille pour cent.

Il demande au commerce de gros de coopérer dans la tâche de l'améliorer encore si possible.

M. Wilson fait un éloge de la haute intelligence et de der l'hon. M. McCorkill de suivre sa première idée d'augmenter considérablement le taux des licences.

M. Wilson fait un éloge de la haute intelligence et de l'impartialité du Trésorier Provincial car la loi actuelle n'a été formulée qu'après que tous les intérêts en cause eurent été consultés. Le résultat est qu'il existe maintenant une loi acceptable, bien que, selon lui, les licenciés soient encore trop lourdement taxés.

WILSON'S INVALIDS' PORT

(Vin Oporto de Wilson pour Invalides)

Est un heureux coupage de riche Vin Oporto, provenant des vignobles du centre du district vinicole du Portugal, dont le bouquet aromatique est exquis, et de Quinquina, dont les propriétés tonifiantes sont reconnues par toutes les Pharmaciens. Des experts chimistes sont employés à la préparation de ce tonique, qui est d'une efficacité sans parallèle contre l'Anémie, Perte de Sommeil, Maux de Tête, Faiblesse, Troubles Nerveux, Joues pâles, Dyspepsie, Débilité générale, etc.

Les plus hautes célébrités médicales du Canada s'en servent dans leur pratique.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

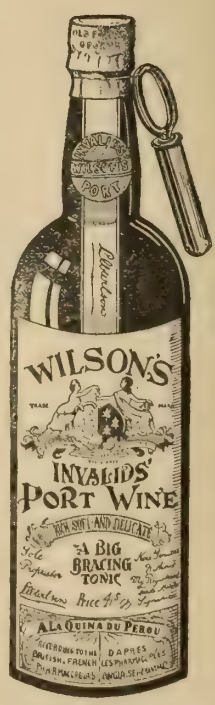

Prix $1.00 la grosse bouteille

chez les Pharmaciens ou à l'agence du WILSON'S INVALIDS' PORT, 87 rue St-Jacques, MONTRÉAL, Can.

Votre médecin peut vous recommander ce tonique en toute confiance, car le WILSON'S INVALIDS' PORT est le résultat de recherches scientifiques.

Distillé au Canada

NOS SPÉCIALITÉS DE GIN

LE

Gin Croix Rouge

LE PLUS POPULAIRE, CELUI QUI S'ÉCOULE LE MIEUX, PARCE QUE SON AGE ET SA PURETÉ SONT GARANTIS PAR LE TIMBRE DU GOUVERNEMENT.

Distillé au Canada

CLUB OLD TOM GIN

. . ET . .

COLONIAL LONDON DRY

SANS RIVAUX POUR LA CONFECTION DE BREUVAGES RAFRAICHISSANTS DE FANTAISIE.

Distillé au Canada

BOIVIN, WILSON & CIE.

MONTREAL.

En terminant, M. Wilson félicite M. Weldon, pour la belle organisation du dîner qu'on vient de lui offrir.

Ce dernier ne s'adresse pas seulement à lui, mais aussi à l'association dont il a l'honneur d'être le président et il remercie tous ceux qui sont venus lui donner un si beau témoignage de franche amitié.

M. J. H. Bergeron député de Beauharnois répond ensuite à la santé du Parlement Fédéral et M. l'échevin Robillard à celle du Conseil Municipal de Montréal.

Le comité du banquet était composé comme suit: M. W. S. Weldon, président; MM. F. Bouillon, F. J. Truaisch, Wm. Kearney, S. Arbour, F. Charlebois, F. J. Gallagher, G. W. Guile, Jos. Béliveau, J. A. Tanguay, V. Lemay, N. Gravel, Geo. E. Fuller, V. R. Barnfield, A. J. Higgins, J. H. Phillips, Geo. Carslake, Ed. Askew, Geo. O'Neil et N. D. Raymond, secrétaire-trésorier. ["Le Prix Courant"].

Fournitures en Métal pour Hôtels

Nous rappelons aux lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" que les magasins et bureaux de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, sont maintenant transférés au No 773 de la rue Craig.

La Hamilton Brass Mfg Co. Ltd est la maison par excellence pour toutes les fournitures en métal pour les hôtels et bars.

La maison Laporte, Martin & Cie Ltée, vient de faire avec la Cie J. P. Wiser & Son, de Prescott, un contrat qui lui assure le contrôle exclusif de la vente des produits de la grande maison Ontarienne. Les acheteurs des Whiskeys et Rye Canadiens de la maison Wiser, qui avaient l'habitude de transmettre leurs commandes par l'entremise des agents précédents, MM. Morin et Cie, voudront bien prendre avis de ce changement récent.

D'après MM. Motard, Fils et Sénécal, la vogue des cognacs de la maison Ed. Foucauld fils, va toujours en augmentant. La prise des ordres d'importation pour la saison d'automne a été des plus satisfaisante.

REVUE GENERALE

Le whisky écossais de Peter Dawson a remporté la médaille d'or à l'exposition universelle de Cape Town. Les marchandises exposées à Cape Town avaient été prises au hasard parmi celles envoyées en consignation à l'agence de la distillerie Dawson à Cape Town.

Le professeur Hahn parlant des échantillons qu'il a goûtés dit que tous les produits de la distillerie Dawson méritaient chacun une médaille d'or. Les agents de Peter Dawson à Montréal sont MM. Boivin, Wilson & Cie.

* * * *

MM. Hiram Walker & Sons, de Wakerville, Ont., les distillateurs bien connus du Rye Canadien Club, sont sur le point de mettre sur le marché un nouveau whisky à base d'orge malté. Le nouveau produit s'appelle l'"Epicure".

* * * *

MM. Durocher & Grenier viennent de fonder une maison de commerce dont la spécialité sera la représentation des vins et liqueurs, ainsi que de quelques lignes de spécialités importées pour le commerce d'épicerie.

Ces deux messieurs sont jeunes et actifs, ils comptent de nombreux amis dans le commerce et nous ne doutons pas qu'ils rencontreront auprès de la clientèle l'accueil qui mène au succès.

* * * *

Le steamer Kastalia qui est arrivé à Montréal vers la fin du mois de mai avait à bord 14,000 caisses de whisky écossais.

* * * *

MM. J. M. Douglas & Co. nous informent que les affaires marchent bien. Il y a, en outre des demandes pour les lignes régulières, un accroissement sensible dans les ventes des champagnes et des vins mousseux pour lesquels la maison a la représentation.

VIN PHOSPHATE AU QUINQUINA DES R.R. P.P. TRAPPISTES, D'OKA

APÉRITIF SANS ÉGAL

Son action sur les organes de la digestion est immédiate et permanente. Maux d'Estomac, Gastrite, Gastralgie, Crampes, Vomissements, Aigreurs, tout capitule devant ses bienfaisants effets. En vente chez tous les Epiciers et Marchands de Vins en Gros.

MOTARD, FILS & SENECAL, AGENTS GÉNÉRAUX 5 Place Royale, MONTREAL

Tel. Bell Main 4495. Tel. des Marchands 962.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

LE COGNAC PH. RICHARD

SANS RIVAL

De ST-JEAN D'ANGELY, Cognac

N'a pas besoin d'une réclame tapageuse

POUR SE VENDRE

L'attachement du connaisseur à son invariable bonne qualité fait faire plus de ventes que toutes les réputations surfaites et passagères. Le COGNAC PH. RICHARD se recommande chez les gourmets surtout par son goût fin et piquant, par la richesse de son arôme et par son incomparable pureté. Le COGNAC PH. RICHARD maintiendra son titre de "favori du commerce Montréalais."

M. J. DANIEL RICHARD, de la maison Ph. Richard & Cie est actuellement à Montréal dans l'intérêt de sa maison. Dans le cours de la prochaine quinzaine, Monsieur Richard visitera les négociants de la métropole avec les représentants de la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, et s'occupera tout particulièrement des commandes d'importation directe. Nos clients sont priés de réviser leur assortiment de cognacs, et de nous conserver leurs bienveillantes commandes.

SANS RIVAL

RYE WISER 1895

Garanti Mûri dix ans dans le bois.

En Caisse de 12 Bouteilles. — En Caisse de 16 Flasks. — En Caisse de 32 Flasks.

Embouteillé en "bond" sous la surveillance des officiers du gouvernement.

Une commande d'une caisse, comme simple essai, vous convaincra de sa supériorité incontestable et du profit que vous pouvez en tirer.

Téléphonez-nous, écrivez ou voyez sans retard l'un de nos voyageurs.

LAPORTE, MARTIN & CIE Ltée.

70, 72, 74, 76, 78, 80, RUE ST. PIERRE
9, 11 et 13, - - - RUE LEMOINE

MONTREAL.

MM. Freyseng Cork Co. Ltd, constatent une bonne demande pour les bouchons ainsi que pour les spécialités pour brasseurs et embouteilleurs. Les paiements se font avec régularité.

* * * *

M. F. Hutchison, gérant de la maison S. B. Townsend & Co., nous avise que les affaires sont actives; il y a, surtout en ce moment, une bonne demande pour les Champagnes ainsi que pour les vins légers.

Les paiements sont à la hauteur des saisons précédentes.

* * * *

D'après MM. F. X. St-Charles & Cie, la demande pour les eaux minérales et la bière embouteillée a pris des proportions énormes depuis le commencement de juin. La vente des clarets et autres vins légers a également augmenté considérablement.

* * * *

D'après MM. Walter R. Wonham & Sons, le commerce[depuis le commencement du printemps, a été à la hauteur de celui des années précédentes.

On remarque surtout une grande augmentation dans les ventes des whiskies canadiens qui tendent à remplacer dans une large mesure les boissons analogues importées.

* * * *

MM. John Hope & Co. nous avisent que les affaires pendant les mois de mai et de juin ont été très satisfaisantes. La demande s'est surtout portée sur les clarets, les vins du Rhin et de la Moselle, ainsi que sur le ginger ale et les sodas importés.

* * * *

MM. Motard, Fils et Sénécal rapportent des affaires actives; la prise des commandes d'importation pour les cognacs est des plus satisfaisante; les paiements sont réguliers.

L'eau de Vichy Célestins est la seule en vente au Canada qui provienne des sources de Vichy, propriété de l'Etat Français. Boivin, Wilson & Cie, agents.

PERSONNEL

— M. Wm. Ireland, représentant MM. Freyseng Cork Co. Ltd, de Montréal, vient de terminer un excellent voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. J. R. Douglas, de MM. J. M. Douglas & Co, est de retour à Montréal, après un voyage de deux mois en Europe.

— M. S. B. Townsend, est parti de Montréal le 14 juin pour un voyage en Europe d'une durée de 2 mois. Pendant son absence, M. Townsend visitera l'Angleterre, l'Ecosse et le Continent.

— M. L. P. Hardy, représentant de la maison A. O. Fiset, fera un voyage d'affaires à Toronto et Ottawa au commencement de juillet.

— M. A. O. Fiset est sur le point de partir en villégiature à St-Hilaire où il passera la belle saison.

— M. J. E. Buchanan, représentant de la Distillerie Buchanan, Ltd, de Londres, et Glasgow, est actuellement au Canada.

— M. A. Meyer de Barral, de la maison Evariste Dupont & Cie, de Bordeaux, de passage à Montréal au commencement de juin, est parti pour visiter ses clients du Manitoba.

— M. Marc Landreau, représentant MM. Planat & Cie, de Cognac, France, est actuellement à Montréal. M. Landreau n'en est pas à son premier voyage au Canada où il compte de nombreux amis.

— M. W. S. Weldon, gérant de l'hôtel Windsor, s'est rendu à New-York à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des Hôteliers d'Amérique.

— M. Pierre Ynchaurraga, représentant la maison B. Léon Croizet, de Cognac, qui vient de passer plusieurs semaines à Montréal est reparti pour la France.

— M. Daniel Richard, de MM. Ph. Richard & Cie, de Cognac, est de nouveau de passage à Montréal.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 rue King, Montréal, sont les représentants au Canada de MM. C. Rosenfeld & Co. de Philadelphie. Cette maison possède la plus importante manufacture aux Etats-Unis d'articles d'embouteillage tels que machines à embouteiller, à capsuler, etc., etc.

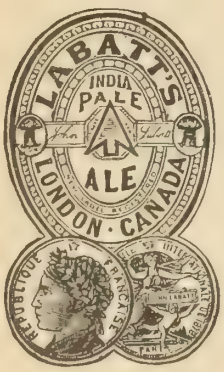

LES MEILLEURS
BREUVAGES DE MALT :
tous les consommateurs critiques l'admettent. . .

Ale et Porter de Labatt.

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . . . .

Labatt's

_____ sont les meilleures. _____

Une autre expédition de 320 caisses venant d'etre débarquée

NUYENS & CO.

Liqueurs et Cordiaux Francais.

	Caisses 12 Pintes	Caisses 24 Chopines
Sirop de Grenadine	$ 6.50	.....
Maraschino Superfin, bouteille entourée d'osier	10.00	11.50
Anisette Superfine	10.00	11.00
Cherry Brandy	10.00	.....
Pousse-Café	10.00	11.00
Crême de Menthe Rose, Extra Fine	10.00	.....
Crême de Menthe Blanche, Extra Fine	10.00	.....
Crême de Menthe Verte, Extra Fine	10.00	.....
Crême de Menthe Verte, Triple qualité carafes	10.50	11.50
Kummel Cristallisé	10.00	11.50
Parfait Amour	10.00	11.00
Crême de Vanille	10.00	11.00
Crême de Cassis	10.00	11.00
Crême de Moka	10.00	11.00
Crême de Noyau	10.00	11.00
Crême de Violettes	10.00	11.00
Crême de Prunelle	10.00	11.00
Curaçao Rouge, Superfin, cruchons	11.00	.....
Curaçao Blanc, Superfin, cruchons	11.00	.....
(Kirschenwasser) Kirsch	10.50	11.50
Crême de Cacao Chuao parfumée à la Vanille du Mexique	13.00	14.00
Liqueur Verte — Litres	$13.00	
Liqueur Verte — ½ Litres	14.00	
Liqueur Jaune — Litres	13.00	
Liqueur Jaune — ½ Litres	14.00	
Peppermint Cordial — Litres	13.00	
Apricot Brandy à la Fine Champagne	15.00	16.00
Peach Brandy, à la Fine Champagne	15.00	16.00
Eau de Vie de Dantzick	10.50	.....

TERMES: F.O.B. MONTREAL. 3% 30 JOURS.

HUDON, HEBERT & CIE.

MONTREAL.

AGENTS AU CANADA.

La maison ayant la direction la plus libérale du Dominion.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

Le 21 juin il y a eu des courses très intéressantes au Parc St-Laurent qui ont attiré un grand nombre de sportsmen de Montréal.

Le prix le plus important, une bourse de $60 gracieusement offerte par la maison A. O. Fiset, a été gagné par M. Norbert Emond, de St-Henry. Après les courses, M. Jimmy Deslauriers a prononcé l'éloge de la maison A. O. Fiset dont il a fait remarquer la libéralité et il a invité les hôteliers présents à lui en savoir gré en l'encourageant par des commandes. De là, une grande partie des assistants s'est rendue à Notre-Dame de Grâce à l'hôtel O. Tessier, où un dîner leur a été offert par les soins de M. A. O. Fiset.

× × ×

Dans notre dernier numéro nous annoncions que Monsieur J. A. Perrault manufacturier de conserves avait fait l'acquisition de l'ancien restaurant "Chat Noir", devenu le Hill Restaurant. Cette annonce comportait une erreur: Le restaurant coin des rues Craig et St-Lambert est devenu avec M. Perrault le **"Café St-Lambert"** et a été enregistré ainsi comme raison sociale.

Ce transport méritait d'ailleurs plus qu'une simple mention, car avec M. Perrault, ce restaurant est devenu grâce à de coûteuses améliorations l'un des plus chics et des plus coquets de Montréal.

Un stock considérable et choisi dans les meilleures marques; un personnel bienveillant et poli sous la direction de M. H. Boisbriant, le populaire gérant feront bientôt du **Café St-Lambert** un des rendez-vous les plus achalandé du centre de la ville.

× × ×

Nous sommes informés à la dernière heure que le Marble Palace, le splendide restaurant de Monsieur E. L. H. Binette, 13 rue Saint-Laurent, vient d'être vendu par lui à deux jeunes gens des plus populaires et des plus entreprenants, MM. Brosseau et Tremblay, autrefois du St. James Café, rue St-Jacques. Nous ne doutons pas que, sous leur habile direction, le Marble Palace verra augmenter sa clientèle déjà considérable et nous leur souhaitons le succès obtenu par M. Binette, qui avait triplé les affaires de son prédécesseur.

Pretty Polly, "La Reine du Turf"

et Apollinaris "La Reine des Eaux de Table",

ont été réunies dans un très-beau tableau en couleurs, expédié par la Apollinaris Company.

"Pretty Polly" est une célèbre jument de Course Anglaise, la propriété du Major Lover. Elle n'a jamais été battue en Angleterre et a gagné, l'année dernière, les trois Principales Courses Classiques, à savoir: "The Oaks", "St-Léger" et "1000 Guinées".

La demande pour les Gins Canadiens se fait tous les jours plus grande.

MM. Boivin, Wilson & Cie rapportent que la vente du gin Croix Rouge, du Club Old Tom et du Colonial London Dry est très active. Cette augmentation est attribuée à la sécurité d'âge offerte par les gins domestiques et que le consommateur réclame de plus en plus.

Monsieur J. D. Richard de la maison Ph. Richard de Cognac, France, est récemment arrivé au Canada pour visiter ses agences. M. Richard sera à Montréal pour une quinzaine au moins, car il doit visiter sa clientèle Montréalaise avec les représentants de la maison Laporte, Martin & Cie Ltée.

Ceux qui n'ont pas encore eu l'avantage de connaître son fameux Cognac feraient bien d'en essayer quelques caisses, car la qualité comme toujours en est excellente et les prix avantageux.

Avis aux Embouteilleurs

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 rue King, Montréal, ont la représentation exclusive des fameux bouchons patentés connus sous le nom de "Crown Corks". Ils ont toujours en stock un assortiment complet de ces bouchons perfectionnés.

"Le Scotch Marchant"

"SPECIAL OLD HIGHLAND WHISKY"

est absolument pur et très vieux; il possède un bouquet savoureux et délicat qui ne peut pas être égalé. Essayez-le; il vous donnera satisfaction.

LE COGNAC

Gabriel Dubois & Cie

est recommandé par tous les Médecins et est en vente dans tous les Bars et les principales épiceries. Demandez-le. . . . . .

A. O. FISET, = = Agent.

15 RUE GOSFORD

—MONTREAL.—

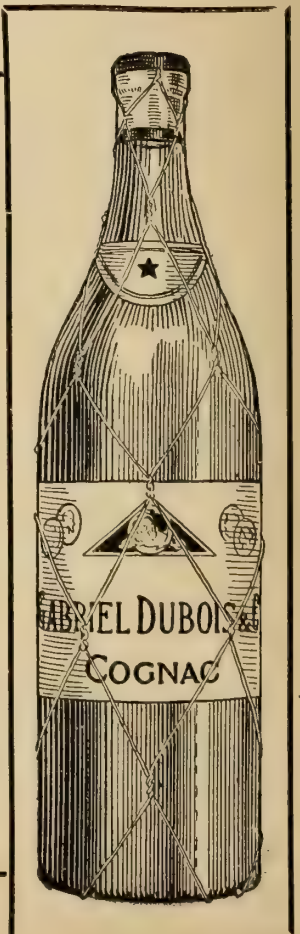

VIEILLI EN FÛT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

Le brandy Frapin, vendu par la maison Boivin, Wilson et Cie, provient des plus beaux vignobles de la Grande Fine Champagne. Il a remporté tous les premiers prix dans tous les concours où il a figuré.

M. J. F. Sénécal, représentant la maison Motard, Fils et Sénécal, a tout dernièrement pris d'importantes commandes pour les excellents brandies de M. Ed. Foucauld, fils, de Cognac.

La vente de l'eau minérale Apollinaris augmente chaque année d'une façon notable. Il est indiscutable que c'est l'eau minérale dont il se fait la plus grande consommation tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

Les débitants de liqueurs doivent se hâter de s'approvisionner de Club Old Tom Gin avant les grandes chaleurs. C'est le meilleur pour la confection d'un John Collins. Le Club Old Tom Gin est distillé au Canada.

La vente du whisky écossais Peter Dawson n'a pas baissé malgré les chaleurs. Elle promet d'être plus active que jamais à l'automne.

Nous rappelons à nos lecteurs qui ont besoin de spécialités pour brasseurs et embouteilleurs qu'ils peuvent s'adresser à la Freyseng Cork Co. Ltd., rue St-Paul, Montréal; ils y trouveront toujours un stock des mieux appareillé et des prix corrects.

MM. F. X. St-Charles & Cie. attendent sous peu une livraison ne comprenant pas moins de 30 lots de char d'eau minérale "White Rock" et de Lager Schlitz. Voilà certainement la preuve la plus concluante que l'on puisse donner de l'énorme popularité de ces deux marques.

La seule garantie que vous vendez de la véritable eau de Vichy provenant des sources de Vichy, propriété de l'Etat Français, c'est le nom de la source Célestins, marqué en lettres blanches sur bande noire, et la bande tricolore sur le col de la bouteille.

MOINS DE TRAVAIL; PLUS DE PROFIT

L'assistant du Marchand de Liqueurs

Laissez-vous aider par une "Nationale"

LE temps, le travail et l'argent sont épargnés en systématisant la manipulation de l'argent et en contraignant à l'exactitude, à l'honnêteté et à l'attention.

UNE NATIONALE CAISSE ENREGISTREUSE

EPARGNE DE L'ARGENT

en enregistrant exactement les ventes au comptant, les ventes à crédit, l'argent reçu en à-compte, l'argent déboursé ou l'argent changé.

Elle **rembourse son propre prix** dans l'espace d'un an, par l'argent qu'elle épargne ; puis elle fait gagner 100 pour cent sur l'argent qu'on y a investi. Permettez à un de nos représentants de vous rendre visite et de vous expliquer comment cela se fait.

DECOUPEZ ICI LE COUPON ET EXPEDIEZ-NOUS LE AUJOURD'HUI

NATIONAL CASH REGISTER CO., Dayton, Ohio.

Je possède un..... Je vous prie de m'expliquer le genre de caisse enregistreuse qui convient le mieux pour mes affaires. Ceci ne m'oblige pas à acheter.

..... *Nom*

..... *Adresse*

..... *Nombre de Commis*

COGNAC BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"
(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons
MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursal d Québc:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

VOYAGE EN EUROPE

M. Peter Freyseng, président de la Freyseng Cork Co. Ltd. et M. Otto Zepf, directeur-gérant de la Freyseng Cork Co. Ltd., Montréal, sont arrivés d'un long voyage en Europe après une absence d'environ trois mois. Ils ont quitté Montréal au commencement de février et sont revenus ici au commencement du mois de mai. Leur principal but, en allant en Europe, était de faire des contrats pour de nouveaux approvisionnements de bondes, bouchons et toutes sortes de fournitures pour les embouteilleurs. Parmi les pays les plus intéressants visités par M. Freyseng et M. Zepf sont le Portugal et l'Espagne. M. Zepf nous informe qu'ils ont passé deux semaines au Portugal pour leurs affaires. Parmi les spectacles les plus remarquables, M. Zepf parle du dimanche du carnaval, 5 mars; ce jour-là, la ville entière de Lisbonne a pris part à une grande bataille de fleurs. Pour cette circonstance, une procession avait été organisée qui contenait des centaines de voitures de tout genre, à partir de la voiture de maître jusqu'à la charrette portugaise traînée par un âne; tous ces véhicules étaient magnifiquement décorés de fleurs et les dames qui les occupaient en étaient ornées à profusion et les jetaient à tous les passants; ceux-ci, à leur tour, pour leur répondre, jetaient toutes sortes de fleurs, de confettis et de bonbons sur les dames qui parcouraient en voiture "l'Avenida" [une promenade des plus magnifiques].

Vers quatre heures de l'après-midi, la Reine de Portugal parcourut deux fois l'Avenida au son de l'hymne national portugais. Les dames étaient habillées de la plus charmante manière, principalement dans les couleurs des fleurs dont leurs voitures étaient couvertes. Ainsi, par exemple, si une voiture était couverte de roses, les dames qui l'occupaient portaient des chapeaux, des robes, des rubans et des gants de couleur rose. Si une voiture était couverte de violettes, les dames étaient habillées de costumes violets. Si les fleurs étaient jaunes, les dames étaient habillées en costumes jaunes, ce qui, certainement, formait le plus bel effet. Les fleurs les plus répandues étaient les roses, les camélias, les violettes, les oeillets et beaucoup d'autres fleurs. Quand la Reine du Portugal apparut, la plupart des cavaliers qui se trouvaient sur la promenade formèrent une escorte d'honneur en avant de sa voiture, sur les côtés et en arrière, ce qui produisait un effet splendide, étant donné l'habileté équestre, magnifique des gentilshommes portugais, pour ne pas parler des splendides chevaux arabes que l'on pouvait voir là.

(A suivre)

Avec les chaleurs va commencer la demande pour les John Collins. Aux débitants de se procurer le Club Old Tom Gin de Boivin, Wilson & Cie.

La Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, 773, rue Craig, est toujours heureuse de soumettre aux hôteliers des devis ou estimations de prix pour les comptoirs de bars et tous autres accessoires. Les prix que cote cette manufacture sont certainement les plus bas du marché.

MM. J. M. Douglas & Co. nous avisent que les ventes de leur Champagne "Dry Royal" augmentent d'une façon constante. Ce résultat est d'autant plus encourageant que, pendant les trois dernières années, il n'a été fait que peu de publicité en faveur de ce Champagne.

Les nouvelles marques de la maison A. O. Fiset, le Scotch, — Scottish Lion, le Gin C. Meyer et le Champagne Royal Bertin n'ont pas tardé à se tailler une place importante parmi la clientèle des hôteliers.

MM. Freyseng Cork Co. Ltd. sont les seuls représentants au Canada de MM. W. Bailey & Sons, de Wolverhampton, Angleterre. Cette maison est connue pour être une des plus importantes manufactures de fournitures pour brasseurs.

LIGNES STANDARD

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Claret et Sauterne	Nathl. Johnston & Sons.
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Vins de Porto et Sherries	G. G. Sandeman.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Soda Anglais	"Schweppes."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger.
Gin London Dry	"Gordon's."
Bénédictine	Beneditine Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's
Absinthe	Pernod Fils.
Vermouth Italien	Freund, Ballor & Co.
Ale	Daukes & Co.
Stout	Wheeler & Co.
Lime Juice	L. Rose & Co.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.
Téléphone Longue Distance : Main 844

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	**La cse**
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	**La cse**
Byrrh, 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.70
Boar's Head	2.65	
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	6.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux	Qts. 12	19.00
Nuits Mousseux	Pts. 24	20.00
Volnay	Qts. 12	19.00
Volnay	Pts. 24	20.00
White Burgundy	Qts. 12	19.00
White Burgundy	Pts. 24	20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	**Qts.**	**Pts.**
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	**qts.**	**pts.**
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie	qts. 4.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet 1893	13.25	14.25
Grand Vin Château Giscours 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Léoville 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Margaux 1893	23.50	24.50
Grand Vin Château Lafite 1893	26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild 1895	28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes.. le gallon.	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon	0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50 3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
10 years old	qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old,	qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old,	qt.	45.00
Au gallon	4.00 @	10.00

J. Borianne. — La cse

XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855 qt.	16.00
Doctor's Special qt.	11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co. — La cse

Quarts.
24 flasks.
Au gallon 3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

au gal

3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Comandon & Co. — La cse

Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

Au gal.

Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.

	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent, qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

Au Gal.

Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — Cse

★★★	Qts.	5.50
★★★	Pts.	6.50
★★★	½ B.	6.75
24 flasks n. c.		6.00
48 1-2 flasks n. c.		7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
Medical	qt.	10.50
20 years old	qt.	13.00
25 years old	qt.	16.00
30 years old	qt.	19.00
Au gallon	4.00 @	7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	
V. O.	17.25	
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts	8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt.	11.00
V. S. O. P.	qt.	15.50
1890	qt.	18.00
1865	qt.	20.00
Au gallon	4.25 @	4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie. — La cse

★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00

Au gal.

Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile	qt.	12.75

3 Etoiles..... qt. 16.00
V. O. ..... qt. 17.25
V. S. O. P. ..... qt. 18.75
V. V. S. O. P. ..... qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. — La cse
Quarts.. ..... 7.50
24 Flasks avec verre... ..... 9.00
Au gallon [preuve] 3.65 4.25

J. Nicot & Cie. — La cse
★ 9.50

Otard, Dupuy & Cie. — La cse
Spécial.. ..... qts..... 9.50
Une étoile.. ..... qts..... 12.00
Deux étoiles. ..... qts..... 14.00
Trois étoiles.. ..... qts..... 16.00
V. S. O. P.. ..... qts..... 17.50

V. Pinot & Cie — La cse
★★★ ..... qts. 6.00
★★★ ..... pts. 7.00
★★★ ..... ½ botl. 7.25
V. O. ..... qts. 7.00
V. O. ..... pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00

E. Puet. — La cse
★ ..... qts..... 9.50
Au gallon. ..... 4.00 @ 7.00

Quantin & Co. — La cse
★★★ ..... qts..... 9.50
Au gallon ..... 4.25 @ 5.50

J. Rémy
Quarts.... ..... 6.50
Flasks.. ..... 8.50

Renault & Cie. — La cse
★ ..... qts..... 10.00
V. O... ..... qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. ..... qts..... 15.00
V. S. O. P.. ..... qts..... 21.00
Club.. ..... qts..... 18.00
50 Years Old.. ..... qts..... 40.00
Au gallon... ..... 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. — La cse
S. O... ..... qts..... 22.50
Fleur de Cognac ..... qts..... 15.00
V. S. O. P.. ..... qts..... 12.25
V. S. O. P.. ..... pts..... 13.25
V. S. O. ..... qts..... 10.50
V. O. ..... qts..... 9.00
V. O. ..... pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. ..... 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve — Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. — La cse
Quarts... ..... 9.50
24 Flasks.. ..... 10.00

Sazerac de Forge & Fils. — La cse
Quarts.. ..... 9.50
Flasks.... ..... 10.25
Au gallon... ..... 4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial ..... qts.. 10.50
Invalid's ..... qts.. 11.00
Medicinal ..... qts.. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. ..... de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. — La cse
Trois étoiles.. ..... qts.. 6.50
Pints.... ..... 7.50
Half Pints.... ..... 8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... ..... 10.00
Au gallon.. ..... 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient — La cse
25 Quarts... ..... 5.50
50 Pints... ..... 8.50

Apollinaris — La cse
50 Quarts... ..... 7.50
100 Pints.. ..... 10.50
100 Splits... ..... 8.50

Cantrell & Cochrane. — La doz
Belfast Ginger Ale.. ..... 1.40
Club Soda... ..... 1.40
Seltzer... ..... 1.40
Potass Water.. ..... 1.40

Jewsbury & Brown. — La doz
Soda Water.. ..... 1.40
Dry Ginger Ale.. ..... 1.40
Quinine Tonic.. ..... 1.45
Potass Water.. ..... 1.40

Rubinat. — La cse
Sources Serres.. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. — La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. ..... 1.40
Seltzer... ..... 1.40
Potass Water.. ..... 1.40

St-Galmier. — La cse
Source Badoit.. ..... 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50

Vichy. — La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. ..... 10.00
Principale.. ..... 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre — La cse
Source St-George.. ..... 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. ..... 7.50

White Rock Lithia.	50 qts.	100 pts.	100 spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. — La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. ..... 9.50
Au gallon.. .. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son — La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon ..... 3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Cap" — La cse
Rouges.. ..... 10.65
Jaunes.. ..... 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. ..... 6.00
Violettes.. ..... 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" — La cse
Rouges.. ..... 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. — La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. ..... 3.10 3.20

H. Jansen. — La cse
Vertes.. ..... 6.00
Rouges.... ..... 11.60
Ponys.... ..... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... ..... 4.90

Melchers, de Berthierville — La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers — La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers — La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. ..... 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. ..... 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. — La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. ..... 11.00
Caisses Vertes.. ..... 5.25
Caisses Violettes.. ..... 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet — La cse
Caisses Rouges.. ..... 10.75
Caisses Vertes.. ..... 5.75

Pollen & Zoon — La cse
Caisses Rouges 10.50
Caisses Vertes.. ..... 5.00
Caisses Violettes.. ..... 2.50
Au gallon ..... 3.00 @ 3.25

Wynand-Fockink. — La cse
12 Cruchons.. ..... 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. — Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Beauport. — La doz.
Pts. 2 doz à la caisse . ..... .60
Splits 4 doz à la caisse ..... .35

LIQUEURS

Bénédictine — qts. pts.
12 litres... ..... 19.50 21.00

Bonald & Fils. — La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette... ..... 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... ..... 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. ..... 12.50
Green Peppermint.. ..... 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. ..... 12.00
Blackberry Brandy... ..... 12.00
Kirsch.. ..... 11.00
Bitter Triple... ..... 12.00
Liqueurs assorties.. ..... 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. ..... 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... ..... 13.00
Orange Bitters.. ..... 9.50
Punch au Kirsh.. ..... 11.00
Peach Brandy... ..... 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. ..... qts 14.25
Jaune.. ..... pts 16.75
Verte.. ..... pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. ..... 11.25
Curacao Rouge.. ..... qts 13.25
Curacao Rouge. ..... pts 14.00
Maraschino.. ..... 11.00
Kummel Cristallisé.. ..... 12.75

Cherry Brandy.. .. .. 13.50
Crême de Prunelles.. .. .. 17.25
Crême de Cacao.. .. .. 14.00
Crême de Menthe verte.. .. .. .. 11.00
Crêmes assorties.. .. .. 12.00
Punch au Rhum.. .. ..11.50
Crême de cassis.. .. .. 10.00
Cordiales assortis.. .. .. 12.00
Kirsch Cazanove.. .. .. 13.25
Kirsch Figeroux.. .. .. 10.50
Absinthe Regnier.. .. .. 13.25
Absinthe Figeroux.. .. .. 12.00
Rhum Ste-Luce.. .. .. 14.50
Rhum Kingston.. .. .. 11.75
Bitter Figeroux.. .. .. 9.00
Vermouth.... .. .. 11.00
Sirop de Grenadine.. .. .. 8.00
Crême de Mandarines. 13.50
Crême de Fine Champagne. . . 12.50

Delizy & Doistan qts. pts.
Curaçao 12.00
Marasquin 12.00
Kummel 12.00
Liqueur jaune 15.00 16.00
Liqueur verte 16.00 17.00

Alex Droz & Cie. qts. pts.
Crême Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Nelson Dupuy. qts. pts.
Maraschino... .. .. 12.00
Grenadine... .. .. 8.50

Frémy Fils. qts. pts.
Cherry Whiskey, [Chesky] 16.00 17.00
Orange Whiskey... .. .. ..14.00

J. Gallifet & Cie. La cse
Anisette.. .. .. Litre 12 13.00
Crême de Cacao .. .. Litre 12 14.00
Crême de Cassis .. .. Litre 12 13.00
Crême Fine Champagne Litre 12
Crême Peppermint.. .. Litre 12 13.00
Eau de Vie Dantzick.. Litre 12 14.00
Fine Prunelle .... Stone jar 12 14.00
Kirsch vieux.. .. .. .. Litre 12 13.00
Kummel .. .. ¾ Litre 12 11.00
Liqueur jaune .. .. .. Litre 12 14.00
Liqueur jaune .. .. ½ Litre 24 15.00
Liqueur verte .. .. .. Litre 12 14.50
Liqueur verte.. .. .. ½ Litre 12 15.50
N'Importe quoi .. .. .. Litre 12 12.50

Gaston Gaudin Fils. La cse
Cherry Brandy.. .. .. qts. 6.50
Cherry Whiskey .. .. qts. 6.50
Blackberry Brandy .. .. .. qts. 6.50
Apricot Brandy.. .. .. qts. 6.50

P. Garnier. La cse
Liqueur d'or, 12 litres.... ..... 20.00
Liqueur jaune (chartreuse) 20.00

La Grande Chartreuse qts. pts.
Jaune 25.00 26.50
Verte 30.50 32.00

Jules Lamothe. qts. pts.
Cherry Whiskey... .. .. .. 9.00

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier. qts. pts.
Crême de Menthe Verte....11.00
Cherry Brandy.. .. ..11.00
Cacao l'Hara à la Vanille...12.50
Kirsch * * *.. .. ..11.00
Prunelle de Bourgogne. . ..12.50
Crême de Framboises... ...12.25
Fine Bourgogne, 12 lit.. ..20.00
Crême de Cassis.. .. ..11.00
Fine Bernard... .. ..15.00
Grenadine... .. .. 8.50
Anisette.. .. ..11.00
Kumel.. .. ..12.00

Félix Potin
Curacao Orange.. .. ..12.50
Anisette.. .. ..12.50
Crême de Menthe blanche..12.50
Crême de Menthe Verte.. ..12.50
Crême de Cacao 12.50
Crême de Cassis.. .. ..12.50
Crême de Noyau.. .. ..12.50
Crême de Thé.. .. ..12.50
Crême de Moka.. .. ..12.50
Crême de Vanille.. .. .. ..12.50
Crême Angélique.. .. ..12.50
Curacao Blanc, triple sec..14.50
Maraschino.. .. ..12.50
Fine Prunelle 14.00

G. Terrand.
Petite Chartreuse.. .. .. ..18.00 19.00

Wilson. qts. pts.
Blackberry Brandy.. .. .. ..9.00

Wynand Fockink. qts. pts.
Anisette Blanche.. .. .. ..10.00
Crême de Thé 10.00
Crême de Vanille.. .. .. ..10.00
Crême de Cacao 10.00
Crême de Mocha 10.00
Crême de Violettes 10.00
Curaçao Orange.. .. ..10.00
Curaçao Blanc.. .. ..10.00

MADERE

Blandy Bros La cse
Very Superior... .. .. 8.50
Special Selected... .. ..10.00
London Particular... .. ..13.00

Cossart, Gordon & Co.
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00

Manuel Pico.
Au galon.. .. ..3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.
Au gallon... .. .. de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros. La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux. 7.50
Etiquette Blanc—pâle... .. .. ..10.00

Adolfo de Torres y Hermanos. ..
Au gallon... .. .. .. de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.
Au gallon.. .. .. 4.75

MOSELLE

Deinhard & Co. qts. pts.
Brauenberger... .. .. 9.00 10.00
Piesporter 10.00 11.00
Berncasteler Doctor. 15.00 16.00
Crown Sparkling... .. .. ..18.50 20.00
Nonpareil Sparkling... .. ..24.50 26.00

Feist Bros. & Sons. qts. pts.
Zeltinger.. .. ..1892.. 7.25 8.25
Braünberger. .. ..1892..10.50 11.50
Berncasteler Doctor. . .1889..17.00 18.00
" Silver Star " Sparkling. .. 18.50 20.00

Frederick Krote. qts. pts.
Sparkling.. .. .. 16.00 17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719]. qts. pts.
Zeltinger... .. .. 8.50 9.50
Brauenberg... .. ..12.00 13.00
Pisport.. .. ..13.00 14.00
Scharzberg — 1895.. .. .. ..18.00
Sparkling Moselle.. .. .. ..18.00 19.50

Ed. Saarbach & Co.
Zeltinger 8.00 9.25
Piesporter, 1893... .. ..10.00 11.25
Brauneberger.. .. ..10.50 11.75
Sparkling Moselle 17.50 19.00

Johann Schlitz
Winneger .. .. 6.00 .....
Braünberger. .. .. 8.50 .....
Sparkling.. .. .. 17.00 .....
Hocheimer.. .. .. 17.00 .....
Cabinet.. .. .. 23.00 .....

Joh. Bapt. Sturm.
Sparkling Moselle... .. .. ..15.50 17.50
Sparkling Hock... ... .15.50 17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R
Piesport 8.50 9.50
Zeltinger 9.00 10.00
Braünberger 15.00 16.00
Berncastler Doctor 16.50 17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.
Au gallon 3.00

OLD TOM

Boords. La cse
Old Tom.. .... 7.25
London Dry.... .... 7.25

Booth
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom... .. .. 8.00

Club
Old Tom.. .. .. 6.50

Cold & Co.
Marque Beaver .. .. Qts. 5.75
Marque Beaver .. .. Pts. 6.75

Colonial
London Dry.. .. .. 6.50

Gordon
London Dry... ... . 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50

Hill's & Underwood.
London Dry 7.50
Old Tom 7.50

Imperial Wine Co. La cse
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom... .. .. 6.50

Thorne.
Old Tom... ... . 7.50
London Dry... .. .. 7.50

Wilson
Royal Crown Old Tom.. .. .. .. 6.50
Au gallon... ... . 2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester La cse
Royal... ... . 5.00
Crusado.. .. .. 6.00
Rich Douro... ... . 9.00
White Port.. .. .. 11.00
Old Crusted. 12.00
Royal Dry Superior 18.00

J. M. Caselles y Tarrats
Au gallon. .. .. 1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.
Tawny.. .. .. La cse. 16.00
Au gallon... .. .. 2.75 @ 7.00

Croft & Co.
Au gallon.. .. .. 2.40 @ 7.50
A la caisse .. .. 7.00 @ 24.00

Geo. H. Delaforce.
" Trocadero ".. .. .. .. qts. la cse. 9.00

Robt. Delaro & Co.
" Antique "... .. .. .. qts. la cse. 7.00

Diez Hermanos.
Port, au gallon.. .... 1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.
Invalid's Reserve.. .. .. La cse. 7.50
Au gallon... .. .. 2.25 @ 5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.
Au gallon... .. .. 2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.
Au gallon .. .. 1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.
Old Tawny.. .. .. 6.00

MacKenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.
Medal Port No 1... .. .. 15.00
Medal Port No 2... .. .. 12.00
Favorita Oporto... .. .. 7.50
Au gallon... .. .. 1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.
Superior Old.. .. .. 12.00
" Club "... .. .. 18.00
" 1890 ".. .. .. 25.00
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.
Au gallon... .. .. 2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse. 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

qts. pts
S. Allsopp & Sons. 2.50 1.60

Guinness.
Read Bros. " Dog Head "... 2.60 1.65
E. & J. Burke, bottling.. .. 2.60 1.65
Marque " Pelican ".. .... .. 2.60 1.65

Machen & Hudson.
Marque " Beaver ".. .. .. .. 2.50 1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie. qts. pts.
Black Joe.. .. .. 7.50 8.50

No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	**qts.**	**pts.**
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	**qts.**	**pts.**
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
Diamant Noir	**La cse**	
Quarts	8.00	
Diamantin.		
Quarts...	8.00	
Habitation L'enfant noire [Martinique]	**La cse**	
Litres..	13.00	
¾ Litre..	10.50	
H. G. Kewney & Co.	**qts.**	**pts.**
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	**qts.**	**pts.**
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.	**La cse**	
St. James, 12 litres	14.00	
" 12 3-4 litres	11.50	
" 24 1-2 litres	16.00	
" 48 1-4 litres	19.00	
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75	
Talbot Frères.	**qts.**	**pts.**
"Fine Fleur"...	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50
Thorne.	**qts.**	**pts.**
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	
Uncle Tom.	**La cse**	
Qts....	8.00	
Flasks, 24...	8.00	

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon..		1.10
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00
J. Calvet & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. 1901....	11.50	12.50
Cruze & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche .. 1899....	17.00	18.00
Haut Sauternes..	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem.	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces .. 1890....	47.00	48.00
Domaine Tivoli	**qts.**	**pts.**
Sauternes	4.00	4.75
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75
J. Dutrenit & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves...	3.50	4.50
Faure Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00
Jimenez & Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Sauternes..	6.00	7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	**qts.**	**pts.**
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00
Labour	3.00	3.50
A. Lacoste & Fils	**qts.**	**pts.**
Sauterne	3.00	4.00
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20
J. Latrille.	5.25	6.00
Louis Maignen & Co..	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co.. au gallon..	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla.. La cse....	8.50
Amoroso.. La cse....	11.00
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon..	1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon.. de	2.00 @ 10.00
Richard Davies.	
Au gallon..	1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de..	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de..	1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de...	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....	3.85 à 4.65
Pedro Domecq, .. au gallon	1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon	1.25 @ 4.50
A la caisse	4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon..	1.25
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon..	1.50 @ 6.00
Oliva Morez y Ca.	**La cse**
Golden Sherry..	6.00
J. P. Pémartin.	
Au gallon.. de	2.00 @ 15.00
Manuel Pico.	
Au gallon	1.75 @ 4.75
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado... La cse....	15.00
Manzanilla... La cse....	12.00
Olorozo.. La cse....	7.50
Au gallon...	1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal.. La cse....	5.00
Favorita.. La cse....	6.00
Club — 1870... La cse....	9.00
Amontillado... La cse....	12.00
Orange.. La cse....	8.00
Au gallon...	1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry.. La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry. La cse.	12.00
"Club"... La cse.	18.00
Selected Old... La cse.	36.00
"Jubilee"... La cse.	50.00
Au gallon.. de	1.50 @ 10.00
A. L. Valdespino & Co.	
Au gallon .. de	1.25 @ 6.50
A la caisse .. de	5.00 @ 15.00
B. Vergara.	
Au gallon..	1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon..	85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien] ..	6.50
Martini et Rossi... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DE GINGEMBRE

F. X. St-Charles & Cie.	**La cse**
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	**qts.**	**pts.**
Laubenheim..	7.00	8.00
Nierstein..	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim..	18.00	19.00
Marcobrunn..	21.50	
Johannesberg..	25.00	
Steinwein [cruchons]. ..	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00
Feist Bros. & Sons.	**qts.**	
Laubenheimer.. 1893..	6.75	
Niersteiner.. 1893..	7.00	
Rudesheimer.. 1893..	9.75	
Hochheimer... 1893..	10.50	
Orignal Liebfraumilch. . 1893..	12.50	
Steinwein in Bocksbeutel,.. 1893..	12.50	
Rauenthal, own growth... 1893..	14.50	
Pints: $1.00 extra la cse.		
Frederick Krote	**qts.**	**pts.**
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer...	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc .	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge ..	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	**qts.**	**pts.**
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 .	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.	**qts.**	**pts.**
Niersteiner	7.50	8.75
Laubenheimer	7.50	8.75
Rudesheimer	10.00	11.25
Liebfraumilch	11.00	12.25
Hochheimer	12.00	13.25
Royal Scharzberg	15.00	16.25
Steinwein in jugs	16.00	17.25
Sparkling Hock..	17.50	19.00
Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Castro.	**La cse**
1 Seal port..	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet.	**La cse**
Litres..	12.00
Quina Excelsior.. 15 litres	13.50
Red-Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Léhon	8.50
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial.	12.50
Vino Don Lorenzo....	7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres..	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port..	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.	
Screw top, 24 flasks.	7.50

Screw top, 48 flasks. 8.25
Screw top, 64 flasks. 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks. 6.25
Screw top, 48 flasks. 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amoer Square Glass.. .. .. 6.50

Corby	La cse
I. X. L.. .. .. qts..	7.00
Purity.... .. .. qts..	6.50
Purity... .. .. Flasks—32s.	7.50
Canadian.... .. .. .. qts..	5.00
Canadian.... .. .. .. Flasks—32s.	6.00

Whiskey Blanc "Corby".
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 5.00

Hamilton Distillery Co.	Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.	La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks	7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. ..	5.50
Pints. . . . . 16 flasks	6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks	6.50
Special Pocket . . . 36 flasks	6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks	7.50
Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.	La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. ..	7.00
Pints. . . . . 16 flasks	7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks	8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks	9.00

RYE

Royal Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P..	2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P..	1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P..	1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P..	2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P..	2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P..	2.75

Monopole Rye.
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks.. .. .. 7.50
24 flasks.. .. .. 6.50
32 flasks.. .. .. 8.00
48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye	La cse
Quarts..	7.00
16 flasks.	7.50
32 flasks.	8.00
48 flasks.	8.50

Shield Rye	La cse
Quarts	6.00
16 flasks.	6.50
32 flasks.	7.00
48 half flasks..	7.50

Jos. E. Seagram.	La cse
"Star"..	
"Old Times"...	
White Wheat...	
No "83"..	
	Le gal
Old Times...	
White Wheat...	

Hiram Walker & Sons.	La cse
Canadian Club, 5 years old. qts..	9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s..	9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s..	10.00
Imperial .. .. qts..	7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s..	8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s..	8.50
	au gal.
Canadian Club—5 years old.....	3.60
Imperial.	2.90
Rye. . . . . 25 U. P..	2.25
Malt. . . . . 25 U. P..	2.25

Wilson	La cse
Empire Rye... .. .. qts..	8.00
Empire Rye.. .. .. flasks..	9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks..	10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00	9.00
Moonlight.. .. .. qts..	6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s..	6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s..	7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s..	7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s..	8.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co.	1 cse	5 cses
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....		7.50
Pts....		8.50
24 flasks..		8.50
12 Imp. Flasks..		11.00
24 Imp. 1-2 flasks..		11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25

Bulloch, Lade & Co.	La cse
Loch Katrine.. .. .. qts..	7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks..	9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..	11.00
Special White Label..	9.50
Extra Special Gold Label..	11.00

Burns, Leslie & Co.	
Gleneil.. .. .. qts..	6.00

Peter Dawson	La cse
Perfection...	9.75
Special..	10.50
Extra Special..	9.50
Liqueur..	12.25
Old Curio, 20 years old..	14.50
Au gallon..	4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd.	La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts.	8.75
"Special". .. .. qts.	9.25
Blue Label.. .. .. qts..	9.75
Special Liqueur [W. Label] qts..	12.50
Extra Special Liqueur... .. qts..	16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.	

Roderick Dhu	La cse
Quarts....	9.50

Alex. Ferguson & Co.	La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts.	10.00

Graham, Davy & Co.	La cse
Loch Carron. .. .. qts..	6.50

Greenless Bros.	La cse
King Edward VII... Ext. Sp. qts..	9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts..	12.00

Griffiths, McAllister & Co.	
Bonnie Doon	
1 caisse..	10.25
5 caisses..	9.75
10 caisses..	9.50

Glenfinnart	
1 caisse.	10.75
5 caisses.	10.50
10 caisses..	10.00

Haig & Haig	La cse
★★★...	9.50
★★★★★....	15.00
Liqueur..	16.00
Bleu Blanc Rouge..	9.50

J. & R. Harvey.	La cse
R. O. S...	12.50
Fitz James..	10.00
Hunting Stewart...	9.00
Jubilee..	8.50
Old Scotch..	7.50
Au gallon...	3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co.	La cse
Hay's finest.. .. .. Sq. qts.	7.75
Hay's old .. .. Rd qts.	6.75
Hay's old.. .. .. 24 flasks	7.50
Hay's old .. .. 32 sq. flasks	7.50
Hay's old .. .. Imp. qts. flasks	10.00

D. Heilbron	La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts..	7.50
King's Liqueur.. .. .. qts..	10.00

John Hopkins & Co.	La cse
"Old Mull" Blend...	9.50
"Navy Liqueur" V. O. S...	12.00

Melrose, Drover & Co.	Le gal
1 étoile.	4.00
2 étoiles...	4.25
3 étoiles..	4.50
4 étoiles...	4.75
5 étoiles...	5.00

Jas. Menzies.	La cse
Auld Scottie	9.50
Great Scot	9.50
MacPherson, qts.	7.50
" 24 flks.	8.50
" 48 1-2 lfks.	9.50
Queen's choice	8.00
Royal Victoria	8.50
Au gallon 3.90	4.10

Mitchell Bros.	La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts..	6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts..	7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks..	10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks..	10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts..	8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts..	8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts..	8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts..	9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts..	11.25
Heather Dew 48 Flasks	12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes..	9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes..	10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts..	11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts..	9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds..	9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds..	12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts..	12.50
	Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.	3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves.	3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.	3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.	3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts.	3.65
Heather Dew Proof. . Octaves.	3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves.	3.85
Heather Dew Proof . . Gallon.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.	4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.	4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.	4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.	4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.	3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves	3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves	3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon	3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.	4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.	4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.	4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.	5.00

Wallace Moir,	
Imperial Quarts.	12.00

Alex. McArthur & Co.	
Quarts..	7.00
Flasks....	8.00
Imp. Quarts...	10.50

D. P. McDonald & Sons.	La cse
Long John, extra quality.	10.00
Long John, exhibition.	12.50

MacLeay, Duff & Co.	La cse
Black Horse..	7.50
Extra Special..	9.00
Freedom...	10,00
Special Liquor cream	11.00

James McNeil.	La cse
Imperial Oval.. .. .. qts..	8.00
Quarts..	6.00
Pints..	7.00
24 flasks, Screw top.	7.00
32 flasks, Screw top.	7.50
48½ flasks, Screw top	8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.	

Red Cross.	La cse
Quarts	6.00
24 Flasks	7.00
48 1-2 Flasks..	8.00

Robertson, Sanderson & Co.	
"Glenleith" [8 years old]. la cse.	9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal.	4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse.	9.50

	la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts.	12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts.	13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal.	4.75
Special Liqueur .. [15 years old].	12.50
Old Private Stock, [20 years old].	17.50
	le gal
Craigdhu... ... .10 O. P....	4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P....	4.10
Special Blend. . ., ... 8 O. P....	4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P....	3.75

Ross Glen.	La cse
12 Quarts..	6.75
24 Flasks	7.75
32 Square Flasks....	8.50
48 Square Flasks	8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks....	10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks....	11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks....	12.50

Royal Lochnagar	La cse
O..	9.50
O O O...	10.00

Scotch Marchant	La cse.
Special Old Highland Whisky. .	10.00
par 5 caisses..	9.75
par 10 caisses	9.50

J. B. Sherriff & Co.	La cse
Old Islay..	10.00
V. O. Islay..	10.25
Islay, 10 o. p. au gallon..	4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. ..	5.25

Stuart, Campbell, & Co.	
Quarts..	6.50
Flasks....	7.50
1/2 Flasks....	8.50
Imperial Quarts..	9.50

John Walker & Sons.	La cse
Kilmarnock...	10.00

Wilson.	La cse
Braê-Mar.. .. .. qts....	8.00
Braê-Mar. .. .. flasks....	9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks....	10.00

Wright & Greig. ..	La cse
Premier.	12.00
Grand Liqueur..	20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke.	La cse
Quarts..	8.50
Imperial Quart flasks	12.00

Pat Fagan & Co.	La cse
Quarts	8.50

Findlater.	La cse
A 1..	9.50

D. W. D.	La cse
1 Shamrock..	9.75
3 Shamrocks...	10.75

Wm. Hay, Fairman & Co.	La cse
Hay's Old .. .. Rd qts.	6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks.	7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks.	7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks.	10.00

Banishannon...	1.50

John Jameson & Son.	La cse
1 étoile..	9.50
3 etoiles.	11.25

William Jameson.	La cse
1 harpe...	9.75
3 harpes...	10.75

Mitchell Bros. Ltd.	La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts.	8.00
Old Irish 48 Flasks	12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts.	11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts.	11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts.	12.50
	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish .. .. Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill.	La cse
★....	9.50
★★★....	12.00
Special Malt..	10.50

George Roe & Co.	La cse
★	9.75
★★★	10.75
St-Kevin .. .. La cse.	8.00
Kilkenny. .. .. La cse.	6.50

Vous ne risquez pas un cent avec ma proposition.

Si vous pensez que vos clients veuillent acheter un bon cigare à 10c et un cigare à 5c., il n'y a pas de raison pour que vous n'acceptiez pas ma proposition. Faites l'essai. S'il ne réussit pas, vous ne perdez pas un cent. S'il réussit, vous faites un bon profit.

Ma proposition est la suivante : je vous enverrai 1000 cigares assortis à votre convenance, express payé, aux termes usuels. Poussez vos clients à les essayer. Si, au bout de trois mois, il vous reste des cigares, renvoyez-les moi. Je vous les rachèterai au prix régulier de facture.

Je n'ai pas connaissance d'une offre plus équitable que celle-ci.

Les "PHARAOHS" à 10c, et les "PEBBLES" à 5c., devraient être compris dans votre ordre.

J. BRUCE PAYNE Limited,

GRANBY, P. Q.

LA COULEUR ET LA FORCE D'UN CIGARE

Les personnes non renseignées supposent que la couleur d'un cigare est un critérium quant à sa force, et qu'un cigare de couleur claire est invariablement un cigare faible. De là, sans doute, la grande vogue dont jouissent les cigares clairs; vogue que les manufacturiers, qui sont hommes d'affaires, ont dû encourager, bien qu'ils sachent quelle est basée sur de fausses idées lesquelles nuisent plutôt à la réputation d'un cigare. Voici, à cet effet ce que dit quelqu'un de bien renseigné:

L'enveloppe extérieure d'un cigare ne forme qu'une petite partie du cigare. Aussi, la moindre réflexion que ferait un fumeur à cet égard, lui montrerait que la feuille extérieure ne peut avoir la propriété de rendre un cigare fort ou faible, si le mélange général du tabac qui le compose n'est pas de la même force. De plus, une feuille de couleur claire n'indique pas toujours de la faiblesse. Par exemple si l'on fume une feuille claire et mal préparée, elle brûlera la bouche du fumeur et celui-ci trouvera à ce tabac un goût rance. et un arôme fort; tandis, qu'une feuille presque oire, si convenablement préparée, possède un bon arôme agréable et doux qui rappelle la noisette. La couleur convenable, c'est-à dire la meilleure couleur que devraient posséder tous les tabacs d'un bon arôme, devrait être une riche couleur de maturité, tirant sur le foncé. Que s'il en est ainsi, par un judicieux mélange de ces feuilles, on obtient un bon cigare, brûlant bien, beau, et d'un arôme délicat, un de ces cigares qui laissent au passage un parfum délicat, lorsqu'on les fume. Si le public demandait simplement un cigare fort ou un cigare faible, selon son goût, et laissait au débitant de tabac le soin de faire le reste; celui-ci qui est généralement un homme d'expérience, servirait bien le dit public.

LE TABAC EN IRLANDE

Il y a quelques semaines dit "Tobacco," il a été brièvement parlé: de l'essai fait afin d'introduire la culture commerciale du tabac en Irlande, et du champ de 20 acres travaillé à cet effet dans la propriété du Colonel Nugent Everard. M. J. N. Harper, du Kentucky, qui a accepté l'invitation du département de l'agriculture d'Irlande, et qui a visité ce pays afin de surveiller cette culture expérimentale de tabac, est retourné aux Etats-Unis et il a présenté un rapport officiel au département de l'agriculture américain, assurant que le travail fait en Irlande a donné des résultats entièrement satisfaisants.

M. Harper dit que la récolte irlandaise de tabac a mûri convenablement, mais qu'étant donnée la nature froide et humide du climat de l'Irlande, on a dû, pour surmonter ces particularités climatériques, avoir recours a des procédés artificiels de culture. On y parvint par de nouveaux moyens. Une grande grange fut construite sur la propriété, grange que l'on divisa en un nombre de compartiments, chacun d'eux étant complètement isolé et muni de ventilateurs en haut et en bas. Ce dispositif était tel qu'il permettait de régler la température de chaque compartiment à un degré près. Quant à l'humidité elle était aussi rigoureusement réglée. Cette expérience ayant donné de bons résultats, et le tabac produit, ayant été reconnu de bonne qualité pour l'exportation, on en a été fort content, car d'après M. Harper, cette culture permettrait de développer en Irlande une nouvelle source d'activité agricole.

VENTE CROISSANTE DU TABAC A PRISER

Un de nos confrères des Etats-Unis assure, dans un entrefilet, que la vente du tabac à priser a bien dèoûté aux Etats-Unis. Durant toute l'année dernière, une des plus grandes compagnies productrices de tabac sous cette forme, a vu s'accroître sans cesse sa vente de tabac à priser. Or le dernier mois de janvier semble ne pas devoir faire perdre du terrain à la dite compagnie. Jusqu'ici les commandes ont été aussi bonnes qu'on pouvait sagement l'espérer; et tout porte à croire que cet état de choses se continuera.

On assure que la consommation du tabac à priser, ne se répand pas aussi vite que celle d'autres variétés de tabac manufacturé; mais, en revanche, elle n'est pas sùjette uax nufacturé; mais, en revanche, elle n'est pas sujette aux tabac. Conséquemment il est plus facile de prédire à peu près, quel sera le résultat des affaires d'une année moyenne.

LECON DE CHOSES CONCERNANT LA COULEUR

Voici une admirable suggestion devant servir à faciliter une leçon de choses que l'on doit donner aux fumeurs. Il s'agit de la couleur des cigares.

Prenez un cigare dont l'enveloppe est le plus clair possible, et avec la pointe d'un canif effilé, découpez soigneusement une petite portion de la feuille, soit: un carré, un triangle, ou une surface de la forme d'un lozange. Il faut prendre soin en coupant la feuille d'enveloppe, de ne point entamer le corps du cigare qui invariablement parait de nuance beaucoup plus foncée que l'enveloppe. En vérité, après quelques essais, on trouvera indubitablement un cigare dont l'enveloppe sera "claro" et dont le corps sera "maduro".

Si on le désire, le même procédé peut être renversé, et un cigare possédant une envelope de couleur foncée et un corps clair peut aussi être employé, afin de montrer aux fumeurs que la couleur de l'enveloppe n'a obsolument rien à faire avec la force ou la faiblesse du cigare.

Après avoir ainsi préparé le cigare, pour donner la leçon de choses dont nous parlons, il serait bon d'attacher les dits cigares, sur un morceau de carton épais ou sur le couvercle ou le côté d'une boîte à cigares, vide; en les fixant avec de la colle, ou en perçant de petits trous dans le carton, afin d'attacher les cigares avec des rubans. On peut alors placer ces cigares dans une place convenable. On pourra les montrer quand on expliquera cette question aux clients, ou on pourra les mettre dans la devanture avec une pancarte explicative. Si l'on présente convenablement ce sujet, la plupart des fumeurs ne peuvent manquer de s'y intéresser, et avec un exemple comme celui que nous donnons ici, il ne serait pas difficile d'expliquer clairement, à des fumeurs, que la couleur de l'enveloppe d'un cigare n'indique nullement, ni sa force ni sa faiblesse.

CONNAISSANCE DES CLIENTS

La plupart des marchands croient qu'il est bon de connaître autant de clients que possible; ils apprennent à les nommer par leur nom quand ils entrent au magasin; et pensent que, ce faisant, ils leur font sentir l'importance de leur personnalité.

Nous ne supposions jamais que quelqu'un eut pu objecter à cela, dit notre confrère "Tobacco" jusqu'à ce qu'un jour, en conversant, un marchand de New-York déclara ne pas tenir à faire la connaissance de ses clients, parce que cela ne le paierait pas. Et le marchand ajouta:

"Si je tenais un magasin de banlieue, ou si je vivais dans une petite ville, je serais enclin à faire l'essai dont il s'agit, je désirerais faire la connaissance de mes clients; mais, dans New-York, il y a tant de personnes qui entrent et sortent du magasin! Un grand nombre de visages me sont familiers, mais je ne sais pas le nom des clients que je remarque ainsi, et je pense qu'il est préférable de les traiter tous de la même façon.

D'ailleurs, pendant les heures d'affaires, il m'est impossible de causer à un grand nombre de clients; aussi, je pense qu'il vaut mieux que je reste à l'écart, et que je laisse mes commis s'occuper de ces personnes.

"Car, il y a beaucoup de jeunes gens en ville qui, s'ils me connaissaient, ne se gêneraient pas pour m'apporter des chèques à escompter, après la fermeture des banques; ou même qui voudraient m'emprunter de l'argent.

"Or, comme ces jeunes gens ne me connaissent pas, ils n'osent se permettre de telles libertés et certes ils ne songent pas à s'adresser à mes commis.

DU CHOIX DES MARCHANDISES D'ETALAGE

La disposition sensée des marchandises dans un étalage, afin d'attirer l'attention des clients, est d'une trop grande importance pour qu'on la confie à un commis; et il en est de même des marchandises à mettre en vitrine ou dans une place en vue du magasin.

Il est donc bon que parfois le marchand de tabac mette la main à la pâte, et dispose de la façon la plus convenable les articles qu'il a à vendre. Ce faisant il captivera l'attention des clients et donnera à son magasin la renommée d'être très moderne.

L'étalage de la vitrine devrait toujours être arrangé de façon à attirer l'attention des passants et à provoquer de leur part des commentaires flatteurs.

De cette façon si l'on a aussi recours à de judicieuses annonces, on peut faire beaucoup plus d'affaires que si on laissait tout le temps les mêmes marchandises dans la vitrine.

L'INDUSTRIE DU TABAC EN FRANCE

[suite].

Le hacheur introduit le tabac par poignées dans la caisse et s'arrange pour que la charge ne soit ni trop forte, ce qui fatigueraient les toiles, ni trop faible, ce qui amènerait une irrégularité fâcheuse dans la coupe.

c) *Torréfaction.* — Il s'agit maintenant de retirer au tabac l'eau qu'on lui a ajoutée pour obtenir un hachage régulier. La dessiccation s'effectue à une température peu inférieure à 100°; au-dessous de cette température, le scaferlati serait trop humide et risquerait de fermenter; au-dessus, il serait trop friable et prendrait un goût de four difficile à enlever.

L'opération se faisait autrefois en exposant le tabac sur des plaques chauffées à feu nu ou à la vapeur; elle était, d'une part, difficile à conduire et, d'une autre, obligeait les ouvriers à respirer un air vicié. Heureusement on obtint des perfectionnements avec le temps et le torréfacteur Rolland permet maintenant d'opérer comme en un vase clos. Celui-ci se compose, en effet, d'un cylindre horizontal mobile autour de son axe et muni de nervures hélicoïdales qui font avancer le tabac d'une extrémité à l'autre, pendant qu'un courant d'air chaud traverse le cylindre dans le même sens. Cet air, destiné à sécher le scaferlati, pénètre latéralement par un canal en briques dans une enceinte entourant le cylindre où s'évacuent les gaz de la combustion; là, il s'échauffe, puis il est ramené par d'autres canaux à l'extrémité du cylindre. Celui-ci est installé au-dessus de deux foyers chauffés au coke et est fermé à ses deux extrémités par deux dispositifs spéciaux, ayant pour but d'empêcher les déperditions de chaleur. C'est par ces sortes de doubles portes que le tabac, ainsi que l'air devant le sécher, entrent et sortent.

d) *Séchage et mise en masse.* — Pour éviter de griller le tabac, on préfère ne pas exagérer la torréfaction et achever la torréfaction et achever là dessication à froid, sous l'action d'un courant d'air, par un appareil nommé le sécheur. Cet appareil se compose d'un cylindre horizontal, garni intérieurement de deux hélices et que traverse le tabac; un ventilateur placé du côté de l'introduction produit un appel d'air sec en sens contraire de la marche du tabac. Cet air devient peu à peu humide et entraîne les débris dans une sorte de réservoir, qu'on appelle chambre à poussières.

A la sortie du séchoir, le tabac est transporté dans de grandes salles où il est mis en masses de 2 à 3 mètres de hauteur et d'un poids d'environ 25,000 kilogr. La durée du séjour en masses est généralement d'un mois et doit être combinée de façon à faire perdre au tabac, le goût de four produit par la torréfaction et à développer l'arôme, grâce à une fermentation discrète. A cet effet, on a soin d'observer la température des masses et de faire des tranchées dès que celle-ci s'élève trop.

e) *Paquetage et emballage.* — Le scaferlati ordinaire est vendu en paquets de 40 grammes et de 500 grammes. L'opération du paquetage consiste à former un sac autour d'une douille à entonnoir, à verser dans l'entonnoir le tabac, à comprimer celui-ci dans le sac et enfin, à fermer et à coller le paquet. Ce travail s'effectue à l'aide d'une presse hydraulique, dans laquelle l'eau est refoulée par un accumulateur. Dans le corps de pompe de la presse, se meut un piston, terminé par un plateau, portant deux boîtes que l'on met les douilles garnies du papier de paquetage; le tabac est introduit dans les douilles par un entonnoir fixé à une console tournante.
fonctionner une levier de commande, l'eau arrive dans le cylindre et soulève le piston avec les poches, les douilles et le tabac; en montant ainsi, les douilles rencontrent des fouloirs, qui compriment le tabac; on fait alors redescendre le piston, le plateau et les deux paquets s'abaissent, il ne reste plus alors qu'à fermer et coller ces deux derniers.

Le service occasionné par cette machine, étant un peu compliqué, on a réalisé le perfectionnement suivant, consistant à faire faire mécaniquement ces diverses opérations. La machine Belot, actionnée par une transmission ordinaire, découpe le papier, l'enroule autour d'une douille et le replie, de façon à fermer le fond. Puis le tabac est déversé automatiquement dans les douilles creuses, après avoir été refoulé dans une sorte de couloir.

Le rendement de la machine Belot est presque le double de celui fait par la machine hydraulique dont nous avons parlé en premier.

. . . . . .

Tels sont les divers soins que demande le tabac avant d'être fumé et ils sont si nombreux et si compliqués, que l'on se demande ce que devait être celui des sauvages de Christophe-Colomb, et celui de Nicot? Quel plaisir a-t-

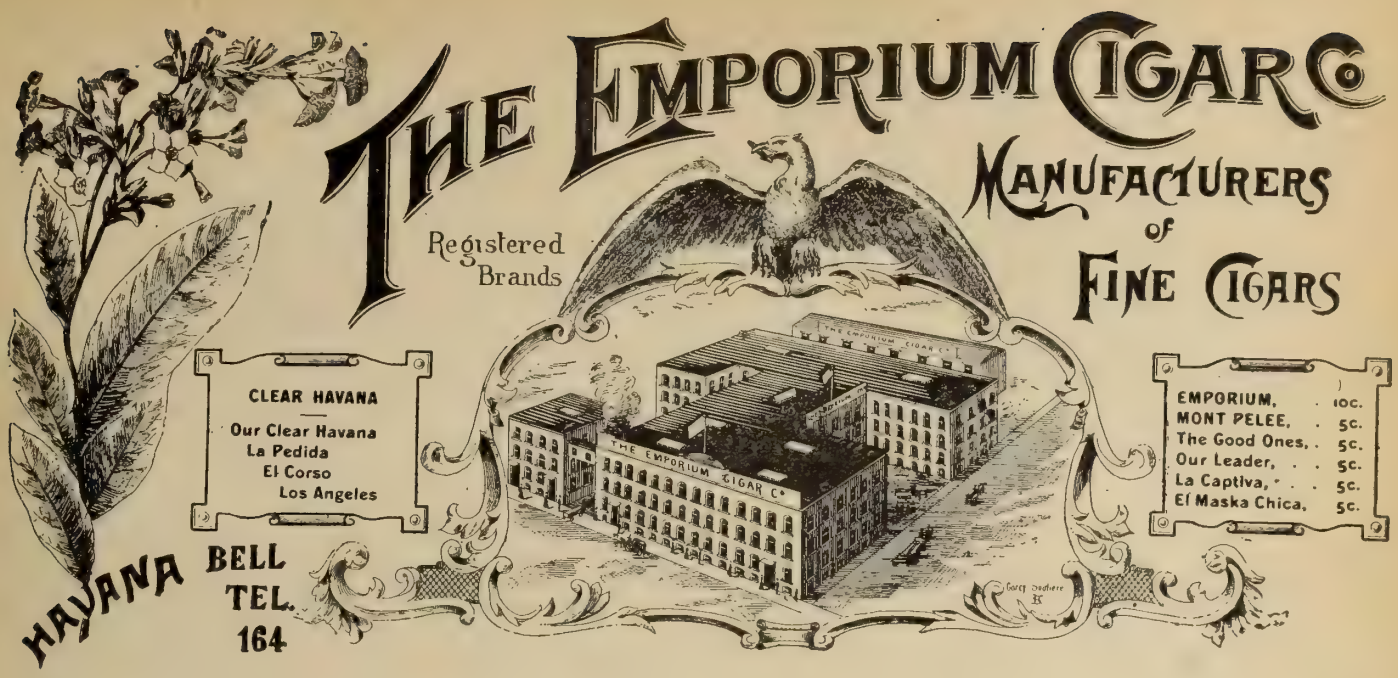

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

—ET—

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

ETABLI EN 1897

Médaille de Bronze, Exposition Provinciale de 1898.

Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900.

Médaille d'Argent, Exposition Provinciale de 1902.

AMATEURS DE BONS CIGARES !

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR LES FAMEUX CIGARES

ST-LOUIS et CHAMPLAIN à 5 cts

EL SERGEANT à 10 cts

Ce dernier a mérité la médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris 1900.

VENDUS PAR

JOS. COTÉ

Importateur d'Articles de Fumeurs, Marchand de Tabac en Gros

186-188 rue St-Paul, QUEBEC.

Succursale : 179 rue St-Joseph, sous le nom de "El Sergeant Cigar Store"

Spécialité de Tabac Canadien en Feuilles, Cigares importés, Pipes, Biscuits et Confiseries.

Visite ou correspondance sollicitée.

Phone Général 1272
Phone Privé - 2438

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s	8.50
Majestic, 20s	8.25
New Light, [tout tabac] 10s	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs	.90
Derby, en tins, ¼s	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s	1.00
En tins, ½ lb	.85
En tins, 1 lb	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs	.85
En tins, ½ et ¼ lbs	.85
En tins, 1/5s	.93
En tins, 1 lb	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs	.82
En tins, 1/2 lb	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs	.80
En tins, 1/4 lb	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb	1.05
En tins, 1/10s	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs	1.00
En drums, 1 lb	1.00
Virginity — drums, 1 lb	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins	.95
1/2 lb. tins	1.00
1/5 tins	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes	.90
1/2 lb. jars	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins	.78
1/2 lb. tins	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes	.82
1-6 tins	1.00
½ lb. tins	.94
1-5 bags	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes	.83
Favorite — ½ lb. tins	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes	.80
1-5 tins	1.00
½ lb. tins	.96
Khaki —	
1-5 tins	1.00
½ lb. tins	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins	1.36
½ lb. tins	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes	.78
¼ lb. tins	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs	.95
En tins, ⅛s	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs	.95
En jares, ½ lb	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild	1.35
Medium	1.20
Full	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium	1.25
Full	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium	1.30
Full	1.30

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons [Mild Medium or Full Strength]	1.30
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs. cartoons	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums	1.20

Tabacs américains à chiquer	plugs
Battle Ax — 12 lbs caddies	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.14
Piper Heidsieck — 7 lbs. caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs.	56
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House 1/20	$22.00
Le Petit Gars 1/20	24.00

Little Perfectos. .. ..1/20....	26.00	
El Maska.... .. ..1/20....	28.00	
Red Bluff... .. ..1/20....	25.00	
La Captiva.. .. ..1/20....	30.00	
The Good Ones.. .. ..1/20....	33.00	
Our Leader.. .. ..1/20....	35.00	
Peruna.... .. ..1/20....	35.00	
Mont-Pelée. .. ..1/20....	37.00	
Sir George.. .. ..1/20....	55.00	
Representative.. .. .. .. 1/20....	52.00	
Emporium.. .. ..1/20....	55.00	
Emporium. .. ..1/40....	60.00	
Our Clear Havana. .. .. ..1/20....	55.00	
La Pedida .. ..1/20....	60.00	
El Corso.. .. ..1/20....	70.00	
La Pedida.. .. ..1/10....	90.00	
Los Angeles. .. ..1/40....	100.00	

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares	Le mille
El Sergeant R. V. C.. .. ..1/10....	$60.00
V. C. [Union].. ....1/20....	36.00
V. H. C..... ....1/20....	25.00
El Sergeant Premium .. ..1/40....	55.00
Champlain Fancy .. ..1/40....	36.00
Champlain .. ..1/20....	35.00
Golden Flowers.. .. ..1/20....	25.00
Golden Flowers. .. ..1/40....	25.00
My Best.... ....1/20....	25.00
Doctor Faust.... .. ..1/20....	28.00
Doctor Faust, Fancy . . ..1/40....	30.00
St-Louis [union].. .. .. ..1/20....	33.00
St-Louis [union].. .. .. ..1/40....	35.00
Pointer .. ..1/20....	14.00
Quebec Queen.. .. ..1/20....	15.00
Belle Canadienne.. .. .. ..1/100...	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos 1/20....	75.00
J. C. Clair Havane, R. Vict. . .. .1/20....	85.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/2, boîtes 5 lbs.. 48	
Petit Havane, 1/6, boîtes 12 lbs.. 48	
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs.. 65	
Quesnel, 1/2, quantité à volonté.. .. 55	
Côté's choice mixture, 1/4 tin.. 75	
Côté's choice mixture, 1/2 tin.. 70	
Côté's choice mixture, 1 lb.. 65	

Tabac en feuille depuis 15c à 50c, paqûeté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris .. .. .. 40 Gr.	.12
Paquet papier gris .. .. 100 Gr.	.36
Paquet papier jaune.. .. .. 40 Gr.	.16
Paquet papier jaune.. .. .. 50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire.. .. .. .. 200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire.. .. .. .. 500 Gr.	1.25

il pu donner et comme c'est encore une fois pour nous, l'occasion d'admirer la force de l'esprit d'imitation!

Une singulière concurrente de la Régie.

Toute agglomération importante d'individus entraîne à sa suite d'heureuses et de néfastes conséquences; et, dans ce dernier cas, elle rend plus profonde et plus cruelle la misère de ceux qui ont été vaincus dans l'âpre lutte économique. Ainsi le veut la vie!

Alors, ces malheureux, sans ressources, sans aveux, pour gagner tant bien que mal leur pauvre vie, exercent les métiers les plus étranges, les plus abjectes, même. Et cela, en dépit des progrès considérables d'une civilisation intense, qui laisse cependant encore subsister des professions bizarres qu'elle aurait dû, semble-t-il, faire disparaître en premier.

Tel est, en effet, le cas des *mégotiers*, ou ramasseurs de bouts de cigares ou de cigarettes, qui à la longue finissent par gagner leur vie en exerçant ce singulier métier.

On a peine à croire, quand se promenant sur les boulevards, on les voit "opérer" dans leur accoutrement misérable, une sorte de petite musette au côté, dans laquelle ils mettent leur récolte, tenant à la main une longue canne terminée à l'une des extrémités par un clou ou une épingle, afin de pouvoir agriper au loin, sous les tables de la terrasse d'un café, les mégots difficiles à atteindre; on a peine à croire qu'ils glanent de la sorte pour d'autres qu'eux-mêmes et pourtant, rien n'est plus exact!

Car il existe à Paris, place Maubert, dans ce quartier dont la réputation n'est plus à faire, une maison qui achète tous ces résidus de tabac, qu'elle revendra ensuite, non sans leur avoir fait subir quelques opérations indispensables, telles que de retirer le papier restant autour des bouts de cigarettes.

Il est évident que ces diverses préparations ne sont pas faites avec le même entendement que celles si scientifiquement organisées par la Régie, mais ce tabac, et quel tabac! est vendu à bas prix dans les refuges de nuits, les guinguettes et autres marchands de vins inférieurs et il n'a pas la prétention de rivaliser avec les plus fins produits de la Régie. Celle-ci, d'ailleurs, n'a pas d'avantage à s'émouvoir de cette concurrence, qui ne lui détournera guère sa clientèle ordinaire! Mais il faut bien que chacun puisse satisfaire cet étrange besoin, et les plus pauvres déploient pour se procurer ces sortes de jouissances, plus d'ingéniosité que les plus riches n'en mettent à perfectionner les raffinements de leur luxe!

Et en voyant combien les fumeurs sont nombreux maintenant dans le monde entier, on est un peu tenté de dire que ce ne sont pas les explorateurs qui portent la civilisation et ses bienfaits chez les sauvages, mais qu'ils vont plutôt y chercher pour des nations qui s'engourdissent dans le luxe et le bien-être, de nouvelles occasions de se singulariser!...

T. BOUGARD.

Sweet Caporal

L'American Tobacco Co. du Canada vient de faire poser une affiche "Sweet Caporal" dans un des endroits les plus dangereux de l'île Ste-Hélène. C'est dire que la Compagnie ne connaît pas d'obstacle lorsqu'il s'agit d'activer la vente de ces cigarettes.

Tabac à fumeur "Encore"

La Cie B. Houde Ltée continue à faire une propagande des plus active en faveur du tabac "Encore". Un grand nombre d'affiches murales ont été disposées dans toutes les parties de Montréal. Nous avons remarqué, entre autres affiches, celles situées sur la toiture de l'embarcadère du bâteau traversier de l'Ile Ste-Hélène et pareillement les affiches du débarcadère.

Jamais le département des Primes de l'Empire Tobacco Co. n'a reçu autant de visiteurs que pendant les mois derniers. Ce qui démontre amplement la popularité réelle des marques de tabacs telles que le "Bobs" et autres qui contiennent les fameuses raquettes.

Jamais il n'y a eu une telle abondance d'ouvrage aux magasins et entrepôts de M. Jos. Côté, le populaire importateur et marchand de tabacs en gros de la rue St-Paul, Québec. Les commandes affluent, tant par la malle que par l'entremise des voyageurs. Les marchands-détailleurs ne peuvent mieux s'adresser pour s'approvisionner de tout ce qui concerne la ligne d'articles de fumeurs qu'à cette importante maison. Le département des cigares importés est des plus suivi, tant pour les prix que pour la supériorité des marques. Le tabac en feuilles et les pipes sont aussi deux spécialités pour lesquelles M. Jos. Côté est reconnu comme un de nos experts dans le pays. Nous conseillons aux lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" de se référer à l'annonce page [&].

Un cigare qui brûle bien qui a un bon arôme et ne laisse pas d'acreté à la bouche n'est pas chose toujours commune dans les cigares à 5 cents. Le "Mont Pelée", pour vendre à 5 cents a toutes ces qualités et d'autres encore qui sont recherchées par les fumeurs. C'est pourquoi le "Mont Pelée" est d'une excellente vente dans les magasins qui le tiennent. La Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe qui le manufacture voit la demande constamment augmenter.

Faites-vous une clientèle sérieuse en lui recommandant de bons cigares. Si vous recommandez le cigare "Emporium", à 10 cents, à vos clients ils vous sauront gré de la recommandation. Le cigare "Emporium" leur donnera plus de satisfaction que des cigares que vous payez plus cher, vous en vendrez davantage et de toutes façons vous augmenterez vos profits.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industrie's qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la Republique est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. Boîte de Poste, 374.

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique: POR LARRANAGA. Code Telégraphique A.B.C., (1e Edition.)

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

AOUT 1905
No 8

LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS)

LE succès que nous remportons avec notre marque de cigare

DIXIE

est la preuve évidente de sa qualité. Nous garantissons ce cigare comme étant manufacturé strictement à la main et du premier choix de tabac havane.

Nous fournirons les prix et échantillons avec plaisir.

MILLER & LOCKWELL

16 Rue Arago
QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

1842 **Buvez de la Bonne Eau** 1905

BASSIN DE VICHY

SOURCES ST-LOUIS

A ST-YORRE.

Souveraine et sans rivale
dans les Affections :

ESTOMAC **GOUTTE**
GRAVELLE **DIABETE**

Pour éviter les contrefaçons,
Exigez la marque. . . . .

TREFLE ROUGE

Hautement recommandée
par les médecins . . . .

DIGESTION ASSUREE.

Cette Eau est la plus Effervescente du Bassin de Vichy.

ELLE SE CONSERVE.

En Vente chez tous les Marchands de Liqueurs et les Pharmaciens.

PRIX SPECIAUX AU GROS.

L CHAPUT, FILS & CIE Seuls Agents, Montréal.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, AOUT 1905 No. 8.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE *SECRETAIRE*

—

DIRECTEURS

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PR S. HON.

LOUIS POIRE *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

—

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licened Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { BELL MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited—Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière—Essences.

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.
" Motard, Fils et Sénécal.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.
" Jos. Lamarche, maître-plombier.
" J. O. Legendre, imp. vins canadiens.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" R. W. Webster & Co (Sherbrooke)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.
" C. A. French (Sherbrooke)

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE, requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L .A. LAPOINTE *Secretary.*

L'EXCURSION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS LICENCIES DE VINS ET LIQUEURS DE MONTREAL

L'excursion offerte le mercredi 12 juillet à ses membres par l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, a eu un plein succès, comme on pouvait s'y attendre.

Le "Duchess of York" a quitté le quai de Lachine à 9 heures a. m., se dirigeant sur Oka, où il est arrivé à midi avec les quatre à cinq cents excursionnistes qui avaient pris place à son bord.

Ceux qui ont pris part à cette charmante promenade de famille n'ont certes pas regretté d'avoir fui la chaleur torride qui, ce jour là, acablait les pauvres citadins restés à la ville. A peine le "Duchess of York" avait-il levé l'ancre, qu'une brise rafraîchissante commençait à se faire sentir pour le confort des excursionnistes. Le trajet sur le bateau fut des plus charmants grâce non seulement à une température exquise, mais aussi aux splendeurs de la nature qui se déroulaient aux regards des voyageurs au fur et à mesure qu'avançait le "Duchess of York". Les bords de la Rivière Ottawa sont, en effet, de toute beauté et le Lac des Deux Montagnes offre des points de vue pittoresques que l'oeil se plaît à embrasser.

L'arrivée à Oka coïncidait avec l'heure du dîner, la plupart des excursionnistes se dirigèrent en conséquence, vers le monastère des Trappistes où ils savaient trouver la table servie, prête à les recevoir.

Une visite du monastère et de ses dépendances s'imposait et c'est avec l'hospitalité que tous se plaisent à leur reconnaître que les Trappistes firent les honneurs de leur demeure et du champ de leurs travaux aux promeneurs. Beurrerie, fromagerie, moulin à scie, écuries, étables, porcherie, etc... furent examinés par tous avec un intérêt marqué.

Depuis l'incendie qui, l'an dernier, a détruit leur monastère et leur chapelle, les Trappistes sont logés temporairement dans une ancienne bâtisse où ils sont un peu à l'étroit, mais bientôt surgiront une chapelle et un monastère nouveaux qui sont actuellement en construction.

A trois heures eut lieu le départ pour le retour à Montréal, le Capitaine Gray qui commande le "Duchess of York" est à son poste, très affable, très courtois; il va, comme à l'aller veiller à ce qu'au retour chacun emporte une bonne impression du charmant yayage qui, cette fois, comporte le saut des Rapides de Lachine qui, pour beaucoup, ne se fait pas sans une certaine émotion.

Comme le matin également l'orchestre Ratto fait entendre les plus magnifiques morceaux de son répertoire et enlève les applaudissements des excursionnistes.

Nous ne saurions trop répéter que l'excursion a été un véritable succès. L'Association a voulu qu'elle fût et elle a été réellement une fête de famille offerte à ses propres membres et à leurs dames. Et, nous pouvons dire que les dames, qui avaient bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de cette fête, n'ont pas été les moins charmées de cette promenade sur l'eau pendant laquelle tous sans exception se sont divertis.

Le buffet, cela va sans dire, offrait des rafraîchissements aux invités; il était bien garni et prêt à répondre aux appels qu'on y pouvait faire par une journée ensoleillée de juillet.

L'organisation a été en tout parfaite et le mérite en revient au Président, au Secrétaire et aux Directeurs qui n'ont

LISTE DES PRIX DE VENTE EN GROS DU

"SCOTCH" de DEWAR

Le Meilleur Whisky sur la place et au Meilleur Marché.

"Dominion Blend"	Quarts	$ 8.75	par caisse
"Special"	"	9.25	"
"Blue Label"	"	9.75	"
"	2 doz. Pints ou Flasks	10 50	"
"	4 doz. Demi-Flasks .	11.50	"
"Special Liqueur"	Quarts	12.50	"
"Extra Special Liqueur"	"	16.50	"

5 caisses et jusqu'à 14 caisses, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 25c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

15 caisses et plus, une qualité ou un assortiment, en une seule livraison, 40c de moins par caisse que les prix ci-dessus.

Le fret peut être payé d'avance aux points d'expédition, comme il est dit ci-dessous, sur 5 caisses et plus expédiées en une seule livraison.

Termes : 4 mois ou 3 % 30 jours.

Vous voyez d'après cela que vous pouvez acheter le plus fin Whisky au monde à raison de $8.10 à $15.60 par caisse, en lots de 15 caisses, et à raison de $8.25 à $15.75, en lots de 5 caisses.

J. M. DOUGLAS & CO.,

AGENTS. - - - MONTREAL.

ménagé ni leur temps ni leur peine pour que les invités de l'Association soient satisfaits de leur journée.

Parmi les personnes qui ont pris part à l'excursion, nous avons remarqué: MM. Amédée Blondin, président; L. A. Lapointe, secrétaire; Louis Poiré, vice-président; Victor Bougie, trésorier; Nazaire Gauthier, Nap. Tremblay, Jas. McCarrey, Jos, Bariteau, directeurs; E. L. Ethier, président honoraire; André Léger, directeur de l'Association de Lachine; P. Vincent, président et Despatie, trésorier de l'Association de St-Henri; Jules Arpin, G. O. Ayotte, F. Bayard, D. Bougie, F. X. Bilodeau, Jos. Bourgeois, Paul Bergevin, A. Beauchamp, H. Bougie, Geo. Bertrand, Nap. Bluteau, Jos. Bonneau, Jos. Clément, P. Cazelais, E. N. Cuvson, J. E. Cardinal, U. Crépeau, S. Cardinal, Edw. Costello, A. Clark, J. E. Chapleau, Emery Cadieux, Alf. Cazelais, J. L. Carr, Z. Cousineau, Théo. Ethier, Dame L. J. Durand, A. Dalbec, J. D. Dorion, A. Devoyeaux, N. Fortier, Modeste Gagnon, Edw. Giasson, Henri Girard, H. C. Grégoire, Horace Guy, W. Gauthier, Arthur Hinton, Alf. Henri, M. Havard, Roch Henri, Gastien Henri, Onésime Longpré, Jos. Lamothe, D. Lachapelle, C. Labelle, A. A. Lapointe, Gédéon Lebel, Jos. Lemieux, Jos. Lamarche, P. Lareau, Chs. Lafleur, A. Lalonde, Zénon Longpré, Emile Larue, Jos. Landry, Alf. Lalonde, Z. Larocque, T. Lapierre, Wilf. Méthot, N. Monast Wilf. Ménard, J. P. Maranda, Thos. Malo, J. O. Motard, P. H. Millaire, E. Mesnard, Philippe Meehan, John Meehan, John Murphy, E. Normandeau, C. Nurnberger, Ans. Octeau, D. J. Ouimet, Omer Pouliot, L. N. Picotte, A. P. Pigeon, Nap. Pouliot, Thos. Quintal, Dame S. Richardson, Oscar Rivest, Alf. Ritchot, P. Raby, Wilbrod Roy, Zénophile St Cerny, Ernest de St-Aubin, [Chicago], P. Scullion, Jos. Taillon, Nap. Taillon, Nap. Trudeau, C. E. Thibault, Jos. Toupin, O. Toupin, Henri Vallée, S. Vallée, . G. Vinette, L. Vallée, C. R. Willis.

LA TAXE SUR LES VOYAGEURS DE COMMERCE

La loi imposant une taxe de $300 sur les voyageurs de commerce représentant des maisons étrangères n'ayant pas de place d'affaires au Canada fait et fera plus de tort au commerce de la province de Québec qu'elle n'augmentera les revenus du Trésor Provincial.

Les hôtels sont affectés dans une large mesure par la mise en vigueur de cette loi. Un grand nombre de voyageurs qui, chaque année, venaient une ou deux fois par an visiter leur clientèle des cités de Montréal et de Québec et des principaux centres de commerce de notre province préfèrent s'abstenir de venir y faire des affaires plutôt que de payer une lourde taxe.

C'est une excellente clientèle qui disparaît, car c'est un fait notoire que les voyageurs de commerce dépensent largement et paient bien.

Les hôtels ne sont pas seuls à perdre par suite de la loi qui impose une taxe sur les voyageurs de commerce étrangers. Ces derniers dans leur passage à travers notre province ne sont pas sans acheter des vêtements, des fourrures, des chaussures, sans compter ces milliers de petits objets qu'ils emportent comme souvenuir de leur passage soit pour eux soit pour leurs familles ou leurs amis.

Nous avions donc raison de dire, au début de ces quelques lignes, que le commerce de la province perdra plus à la mise en vigueur de cette loi que le Trésor provincial n'y gagnera.

Il serait utile que cette question d'un très grand intérêt pour les propriétaires d'hôtels soit examinée par l'Association des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs qui pourrait utilement joindre ses protestations à celles déjà si nombreuses venues de toutes parts.

Les ventes du Champagne Veuve Cliquot Ponsardin ont augmenté dernièrement d'une façon surprenante. Ce n'est plus qu'une question de temps pour que cet excellent champagne occupe de nouveau au Canada sa place prépondérante d'autrefois.

UN ACTE DE COURAGE

M. M. Théo. Beauchemin, restaurateur, rue Lagauchetière, a accompli un acte héroïque que nous sommes heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs et de la Royal Humane Society.

M. Beauchemin en se jetant bravement à la tête d'un cheval emporté a, au péril de ses jours, sauvé la vie de deux jeunes enfants.

En félicitant M. Beauchemin d'avoir échappé au péril auquel l'exposait son acte de courage, nous espérons pour lui la médaille des braves à laquelle il a droit.

LA MISE EN MARCHE

Il faut des quantités de charbon avant d'avoir assez de vapeur pour mettre en marche une machine; mais lorsque la vapeur est sous pression et la machine en marche, une pelletée de charbon de temps en temps entretiendra le fonctionnement de la machine à une bonne vitesse.

La même chose s'applique à la publicité. Quand un commerçant débute dans les affaires, il part du repos. Il faut qu'il fasse une vaste publicité avant que son établissement soit connu et qu'il puisse y attirer le public.

Quand le public sait qu'il existe, qu'il cherche à avoir sa clientèle, qu'il fait un bon travail, qu'il est honnête et carré en affaires, et qu'il mérite réellement sa confiance; le commerçant peut diminuer sa publicité. Mais il ne peut pas l'abandonner complètement.

SIR THOMAS DEWAR

En cherchant la première d'une série d'entrevues avec des hommes éminents dans le commerce des vins et spiritueux, un représentant du "Wine and Spirit Journal" de Londres, Angleterre, a récemment fait une visite aux bureaux et entrepôts confortables de Londres de MM. John Dewar & Sons, Ltd, situés au quai Dewar, Commercial Road, Lambeth, où il a été reçu de la façon la plus courtoise par Sir Thomas Dewar. Les notes suivantes ont été écrites d'après les renseignements fournis par Sir Thomas à cette occasion et nous croyons pouvoir dire que tous nos lecteurs les trouveront intéressantes.

A feu M. John Dewar revient l'honneur d'avoir fondé, en 1846, la firme qui actuellement jouit d'une réputation universelle, et Sir Thomas qui est son cinquième fils en est le directeur-gérant actuel. La plus grande partie des fortes affaires de cette firme passe par les bureaux principaux de la compagnie à Perth, N. B., où est également le dépôt pour la totalité du commerce d'exportation. C'est de ce centre que les diverses distilleries, y compris celles de Aberfeldy et de Tullymet, sont contrôlées. Quoique presque encore un jeune homme — il vient seulement d'avoir quarante ans — Sir Thomas a un record dont plus d'un homme pourrait être fier. Il a fait ses études à Perth et à Edimbourg et, immédiatement au sortir de l'école, il est entré dans la partie pratique des affaires de la maison paternelle. Alors qu'il n'avait encore que vingt-cinq ans, il vint à Londres avec l'intention d'établir des relations pour le whiskey de la firme de ce côté de la frontière. Les nombreuses difficultés avec lesquelles il eut à compter sont trop bien connues pour devoir être répétées ici; qu'il suffise de dire que, quand il eut finalement décidé d'occuper deux petites salles près de Charing Cross, rue Warwick, pour les bureaux de Londres de sa firme, les négociations furent presque rompues par suite de la difficulté qu'il éprouva à trouver des références, bien qu'éventuellement, survint une solution satisfaisante. Quand Sir Thomas vint pour la première fois à la Métropole, pas plus lui que son but ne firent une profonde impression sur le monde commercial; ce dont peut-être il ne faut pas s'étonner, si on se rappelle qu'il y a quelque vingt ans, le commerce du Whiskey Ecossais était de très peu d'importance dans le Sud. A cette époque, les relations de la firme, à Londres, se composaient de deux clients.

Bien que MM. John Dewar & Sons ne peuvent prétendre être les pionniers du commerce du Whiskey Ecossais à Londres, ils ont été une des premières maisons à faire un commerce de quelque importance en Angleterre et ils occupent maintenant une position qu'aucune autre ne surpasse.

Bien qu'à présent il soit l'un des hommes les plus affairés de Londres, Sir Thomas a trouvé le temps de remporter des

Automobiles Decauville

La voiture de choix des Connaisseurs

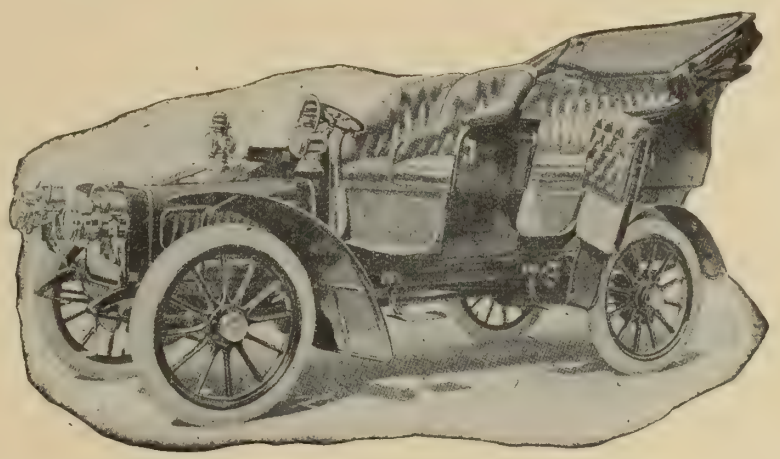

Garantie pour 365 jours

Les Machines les plus parfaites au monde.

Tous ceux que cela intéresse devraient venir les voir au

Victoria Skating Rink

ENTRÉE PAR LA RUE STANLEY, EN ARRIÈRE DE L'HOTEL WINDSOR. . .

Livraison Immediate.

Canadian Motor Car Company

A NOS ABONNES

PRIME EXCEPTIONNELLE

Nous avons passé un contrat avec la maison bien connue Robt. H. Ingersoll & Bro. de New-York, manufacturiers des célèbres montres "Ingersoll," qui nous fournira 5,000 montres de son nouveau modèle "Yankee." Le boîtier de ce nouveau modèle est de forme parfaite, aussi parfaite que dans les boîtiers de prix; la vignette ci-contre en est la reproduction exacte. Il est parfaitement uni, sauf dans le pourtour qui est gravé.

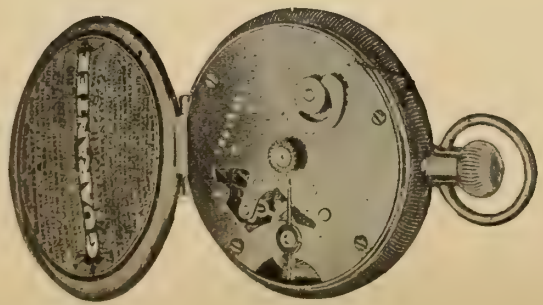

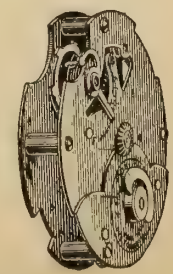

Le nouveau cadran est en "Porcelate" qui imite si parfaitement la porcelaine qu'un expert seul peut en faire la différence. Les parties visibles du mouvement sont d'un fini absolument parfait et le boîtier est fini or avec effet satiné. Les mouvements sont du prototype "Ingersoll" et sont absolument garantis, comme l'indique la reproduction de garantie ci-contre.

Cette montre n'est pas donnée comme montre en or et nous voulons qu'il soit bien compris qu'elle n'est pas donnée comme telle; mais jusqu'à présent, c'en est l'imitation la plus parfaite; et s'il est pris de cette montre autant de soin qu'on en prend d'une montre dispendieuse, elle donnera tout autant de satisfaction. On ne peut obtenir nulle part au Canada, dans le détail, cette montre à moins de $2.50 à $3.00 la pièce.

Comment obtenir cette Prime?

Tout abonné actuel à "LIQUEURS ET TABACS" peut obtenir livraison, sans dépense d'aucune autre sorte, d'une de ces montres en nous payant ce qu'il peut nous devoir en arrière et deux années en avance.

Tout nouvel abonné pourra obtenir une de ces montres sans frais d'aucune sorte en nous remettant simplement la somme de $2.00 pour deux années d'abonnement.

Nos représentants vous visiteront, mais il peut se faire qu'ils soient quelque temps avant de vous voir. Si, en attendant, notre proposition vous intéresse et que vous vouliez obtenir une de ces montres, faites remise comme ci-dessus et nous vous adresserons cette montre en approbation par la malle.

honneurs au point de vue parlementaire et municipal. De 1892 à 1895 il a fait partie du Conseil du Comté de Londres pour West Marylebone et, deux ans après, il était l'un des shérifs de la Cité de Londres. Tous nos lecteurs ne savent peut-être pas que c'est dans le but de commémorer cette année d'office que Sir Thomas a offert l'écusson bien connu "Sheriff of London Football Charity Shield", dont la valeur est considérablement au-dessus de la moyenne et qu'on dit être le plus beau qui soit offert actuellement au concours. L'écusson pour lequel jouent annuellement une équipe d'amateurs et une équipe de professionnels est très hautement apprécié par les vainqueurs et les bénéfices des concours sont distribués parmi les établissements de charité de Londres et de la ville d'où vient l'équipe professionnelle. Comme résultat des sept concours qui ont eu lieu jusqu'à présent, nous croyons que £1,500 ont été distribuées.

En ce qui a trait aux honneurs parlementaires, il est curieux de noter que, bien que Sir Thomas et son frère M. John A. Dewar aient tous deux un siège dans la Chambre des Communes, ils sont de partis opposés, Sir Thomas a été élu comme Membre Unioniste pour St. George's-in-the-East et Wapping [Tower Hamlets], tandis que M. John Dewars est un Membre Radical pour Inverness-shire. Au moment où nous écrivons, nous avons également à l'esprit un autre cas semblable; celui de Sir Walter Palmer Bart, qui est Membre Conservateur pour Salisbury, et de M. George W. Palmer qui a représenté Reading de 1898 à 1904 comme Libéral.

Il ya quelque temps déjà que Sir Thomas s'est rangé sous la bannière de la communauté des automobilistes et il a actuellement trois aútomobiles à son service; un Panhard de seize chevaux avec lequel il a fait près de 50,000 milles dans différentes parties du Royaume-Uni et deux autres de moindre importance. C'est également un automédon accompli et, pendant la saison, il y a quelques années, il a croyons-nous mené le coach de Londres à Boxhill. En ce qui concerne les courses, il peut servir d'exemple car il ne parie jamais, bien qu'il ait une bonne écurie d'entraînement. Il est amateur de chasse et, en dépit de ses nombreuses occupations, il trouve généralement assez de loisirs pour aller faire, en fin de semaine, le coup de fusil à Orlestone, dans Kent, tandis que durant les mois d'été, la plus grande partie de ses fins de semaine se passe dans son yacht, sur la Tamise.

Malgre toute ses nombreuses occupations, Sir Thomas a trouvé le temps d'occuper son esprit à des travaux littéraires et il a déjà publié trois livres dont peut-être le plus connu est, "A Ramble round the World". Ses deux autres ouvrages sont, "Under Gothenburg System" et "Prohibition in the United States, Canada, and New Zeland", tous deux sont connus de la plupart de nos lecteurs.

Sir Thomas s'est également fait un nom comme grand voyageur. Il a été dans chacune des parties de l'Empire Britannique, partout sur le Continent, aux Etats-Unis, au Japon et dans l'Extrême-Orient en général. Il est parti pour ses premiers tours à l'étranger immédiatement après que les affaires de Londres eurent pris une bonne tournure et nécessité le transfert des bureaux à un emplacement plus convenable, c'est-à-dire à Lime Street, E. C. Il partit d'abord pour l'Afrique du Sud et, peu après son retour, il repartait pour faire le tour du monde. Il est inutile de dire que dans le cours de ses voyages, il eut un certain nombre d'aventures extraordinaires et il ne manque pas d'anecdotes. Une des dernières qu'il a racontées à notre représentant et qui a trait à la loi de prohibition mérite certainement une place ici. Il voyageait en char dans un des Etats prohibitionnistes d'Amérique quand, un certain soir, ayant soif, il demande au serviteur de lui apporter un peu de whiskey. "Je le regrette énormément", dit le serviteur, "c'est trop tard, il vous faut attendre jusqu'à la prochaine station". A son arrivée, il alla à la pharmacie la plus voisine et fit une semblable demande; le pharmacien regretta beaucoup aussi, mais comme il était encore dans un état prohibitionniste, il lui était impossible de lui servir du whiskey. Toutefois, il recommanda une bouteille de son "cholera mixture". On lui tendit une bouteille sur laquelle était une étiquette indiquant qu'il fallait en prendre un demi-verre à vin chaque demi-heure. Sur examen, la bouteille avait pour étiquette et comme contenu du Whiskey Ecossais Dewar.

Aux bureaux de la firme, à Londres, il y a un grand nombre de curiosités intéressantes ayant trait aux affaires d'une façon ou d'une autre et parmi lesquelles on peut mentionner une lettre écrite par Sir Thomas pendant l'un de ses voyages; elle est renfermée dans une bouteille. Cette bouteille fut jetée à la mer par lui près de l'Ile Thursday et fut éventuellement trouvée quelque quinze mois plus tard près de Manille. Une autre curiosité digne de mention également est le bouchon et la capsule de la première bouteille de whiskey ouverte à Ladysmith après le dégagement de cette place; ce fait est vérifié par les autorités. Sir Thomas a toujours été au tout premier rang comme champion des droits du commerce en général; mais malheureusement nous ne pouvons disposer d'un espace suffisant pour donner un compte-rendu suffisant du nombre d'assemblées qu'il a présidées ou dans lesquelles il a pris la parole avec sa franchise accoutumée. Il suffirait de dire que, sous ce rapport, il a pris part à des assemblées commerciales aussi loin que Bristol dans l'Ouest et que Brighton dans le Sud.

On pourrait penser que sir Thomas aurait trouvé suffisamment à faire avec le seul commerce de MM. John Dewar & Sons; néanmoins, il y a deux ans environ, il devint le seul propriétaire de la Rosbach Water; depuis qu'il en a pris le contrôle, cet établissement a fait également de grands progrès.

Avant de partir, notre représentant lui a demandé son opinion sur quelques sujets qui, vraisemblablement, auront de l'intérêt pour nos lecteurs. En ce qui concerne l'Anti-Cutting Association, Sir Thomas était assuré qu'elle ferait vraisemblablement du bien car, à moins qu'un prix fixe ne soit établi, un grand nombre de détailleurs refuseraient de vendre l'article étiqueté. Il serait également en faveur d'une Anti-Substitution Association car, à présent, des fraudes se commettent tous les jours.

La fermeture de bonne heure à Glasgow, dit-il, fait plus de mal que de bien car, cette année, durant la semaine de Pâques, alors que la fermeture de bonne heure était en vogue, il y a eu une centaine de cas d'ivrognerie dans la ville de plus que durant la même période l'an dernier.

Notre représentant lui demanda ensuite son opinion sur le projet de loi de fermeture à bonne heure des établissements publiées présenté par l'Archevêque de Canterberry, qui a été imaginé par le Comité Parlementaire de C. E. T. S. du Comité de Fermeture du dimanche dont il est le vice-président. Ce projet donnerait le pouvoir aux juges des licences d'imposer des conditions quant aux heures de vente en accordant, en renouvellant ou en transférant une licence. Ils seront empêchés d'ordonner la fermeture des lieux avant huit heures le samedi soir et avant neuf heures tout autre jour, excepté le dimanche. Ils auront, toutefois, le pouvoir d'ordonner la fermeture le dimanche, excepté pendant une heure au milieu du jour et une heure le soir et d'exiger que, même durant ces deux heures, des liqueurs enivrantes ne soient vendues que pour la consommation en dehors des lieux seulement. En considérant la question de la fermeture de bonne heure, les juges devront avoir égard aux représentations qui leur seront faites par les habitants de la localité et à toute résolution passée par les autorités locales dans le district pour la licence. Bien que Sir Thomas ait toujours été partisan de la fermeture à bonne heure, il considère que le projet de loi serait une impossibilité dans un large centre comme Londres. La loi amènerait peut-être une diminution dans la consommation de la bière et des spiritueux, et elle serait probablement bienfaisante dans un endroit où il n'y a ni théâtre, ni salle de musique en s'en tenant à des heures comparativement raisonnables. Ce serait un avantage marqué pour le restaurateur, car cela voudrait dire heures plus courtes de travail, moins de salaires à payer, moins de dépenses de gaz et une économie sous divers autres rapports.

Dans son discours du budjet, le Chancelier de l'Echiquier indiquait son intention d'obliger bientôt tous les manufacturiers de vin Anglais à prendre une licence moyennant une taxe légère et de les mettre directement sous le contrôle des autorités du Revenu. Sir Thomas considère que c'est là une excellente disposition, car ce serait une occasion de placer tout le monde sur un même pied. Actuellement beaucoup de gens éludent la loi sous ce rapport.

Le Bill du whiskey de Sir Herbert Maxwell, comme nos lecteurs le savent probablement, propose que l'acheteur de whiskey sache clairement, s'il achète du whiskey distillé dans un alambic à feu nu, avec le pur malt, ou avec du malt et du maïs, ou en partie d'esprit distillé dans un alambic patenté avec du grain non malté. Pour assurer cet objet, le bill propose que tout whiskey devra, depuis le moment où il quittera la distillerie jusqu'à ce qu'il soit vendu aux consommateurs, être désigné au moyen d'une marque ou d'une étiquette sur le tût ou la bouteille comme "Whiskey" ou "Mélange de Whiskey et d'esprit d'alambic patenté" suivant le cas. Sir Thomas pense qu'il n'en résulterait aucun bien. La même question est posée aux Etats-Unis à la suite d'un mouvement inauguré par le Dr Willey de Washington; on s'attend à ce que la loi passe en Amérique, et, en fait, dans plusieurs Etats tels que la Californie par exemple, la loi existe déjà.

Il est tout à fait d'accord avec le Chancelier de l'Echiquier en ce qui regarde la diminution des recettes du Revenu pro-

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

venant des vins et spiritueux, et déclare qu'une forte partie de cette diminution est due aux sports athlétiques, car quand les gens s'entraînent, ils touchent rarement à l'alcool. Personnellement, il lui fait plaisir de constater ce fait.

Sir Thomas considère que le commerce actuellement est très mauvais. Il a été extrêmement mauvais pendant les deux dernières années et il ne l'a pas connu aussi mauvais pendant les vingt dernières années. Pour sa part, il a eu une petite augmentation qui est due à une marque particulière. Dans le nord de l'Angleterre, toutefois, on a pu se refaire des pertes causées par la guerre contre les Boers et le commerce est de nouveau normal. Il ne s'attend pas à une augmentation remarquable dans le commerce des vins et spiritueux à la fin de la guerre Russo-Japonaise, sauf à l'augmentation qui naturellement suivra le commerce général du pays. Les Japonais, dans l'ensemble, préfèrent le saké, bien que plusieurs de ceux qui fréquemment sont venus en Angleterre aient parfois adopté nos goûts et lui préfèrent le whiskey.

VOYAGE EN EUROPE

(Suite)

Le costume ordinaire des cavaliers consistait en bottes à l'écuyère, culotte de cheval, jaquette boléro portugaise avec une quantité de broderies et un sombrero noir ou blanc. Quelques chevaux avaient leur crinière et leur queue complètement couvertes de violettes ou de roses. Parmi les voitures remarquables, était une charrette tirée par un âne portugais de petite taille, environ de la grosseur d'un chien Terreneuve. Cette voiture était conduite par deux coupeurs de bouchons Portugais. La charrette était complètement couverte de morceaux de bouchons, même les roues et les brancards; les côtés étaient décorés en bouchons qui représentaient les différentes couleurs sous lesquelles la voiture aurait dû être peinte. Une voiture attelée en tandem avait des papillons géants sur ses chevaux; leur dos, leur tête, leur queue et même leur frontal en étaient couverts; leur voiture était également couverte de papillons; quelques-uns de ces papillons avaient des dimensions variant de un à deux pieds. Le frère du roi de Portugal apparut en uniforme de dragon, conduisant un attelage de huit mules; quelques-unes étaient trimées splendidement et les harnais étaient tous en cuir neuf; les brides étaient complètement couvertes de rubans de couleur et de clochettes.

Il y avait beaucoup d'autres voitures décorées, trop pour qu'on puisse les énumérer; mais le spectacle était unique, principalement pour une personne de notre climat septentrional, et ne peut jamais s'oublier surtout quand nous considérons cette bataille de fleurs qui a eu lieu dans la première semaine de mars et où on s'est servi de millions de fleurs de toute espèce.

De Lisbonne à Séville, le voyage n'est pas très agréable, car il y a pas de char dortoir comme nous en avons en Amérique. Une des vues de cette ligne de chemin de fer, c'est la vieille ville de Mérida, une ancienne cité romaine presque détruite et pleine de ruines intéressantes. Elle contient trois anciens ponts romains bien conservés, jetés à travers la vallée et au-dessus d'une rivière. Ces ponts sont d'une grande longueur et ont deux ou trois assises. Mérida possède aussi deux anciens aqueducs romains; l'un contenant 35 assises hautes chacune de 85 pieds. Sur quelques-unes de ces assises, nous voyons de nombreux nids contenant des familles de cigognes. En pénétrant davantage dans Mérida et après avoir quitté Mérida, tout le pays est presque complètement couvert de forêts de liège. Tout le léger trafic par route se fait à dos d'âne et de mulet. En quittant Mérida et les forêts de liège, nous entrons dans la Tierra de los Barros, qui est une contrée productrice de blé des plus fertile; tellement, que dans bien des cas on ne peut voir que des champs de blé de quelque côté du chemin de fer que l'on regarde. Après avoir laissé la Tierra, nous traversons des milles de plantations d'oliviers ainsi que des centaines d'acres plantés en fèves d'Espagne qui semblent produire davantage dans un sol rougeâtre très abondant dans cette région. De Mérida à Séville presque toute la distance n'est autre chose qu'un pays fermier des plus fertiles sous tous les rapports; on y voit du liège, des oliviers, du blé, de la vigne et des pois. Près de Séville on peut voir quelques haies magnifiques formées de splendides cactus de l'espèce aloès qui poussent à une hauteur de huit à dix pieds et quelquefois même plus haut.

à visiter les forêts de liège et les principaux manufacturiers de bouchons. Pour l'amateur d'antiquités, Séville est la plus belle ville d'Espagne; elle a conservé son ancien style d'architecture aussi bien que ses anciennes coutumes jusqu'à maintenant. Séville possède la plus belle cathédrale, la Giralda; un vieux palais mauresque, l'Alcazar, auquel s'ajoute un jardin des plus magnifiques dans lequel les rois et reines Mauresques passaient leur temps dans la saison ensoleillée. A Séville, presque tout le trafic, qui se fait ailleurs sur roues, est fait à dos d'âne ou de mulet; c'est-à-dire qu'on peut voir une file de dix à vingt ânes ou mulets parcourant les rues de la ville chargés de toute sorte de matériel, non-seulement de produits du marché, de liège, de charbon, de bois, mais aussi de toute sorte de matériaux de construction. Bien que les rues de Séville soient très étroites, la principale rue, la Calle Sierpes a une largeur d'environ quinze pieds; quelques-unes de ces rues sont très propres et le contraste entre les rues propres d'une telle ville méridionale et les rues sales et puantes de Montréal est trop frappant. Séville possède aussi une galerie des beaux-arts très belle, contenant principalement des tableaux de Murillo, qui naquit à Séville, Le service des hôtels à Séville est de premier ordre et, en général, la température pendant février et mars est des plus belle, comme celle de notre mois de juillet. A Séville et, en réalité, dans toute la Province d'Andalousie on peut voir les Espagnols se raccorcher à leurs anciennes coutumes non-seulement dans la manière de vivre, mais aussi dans la manière de s'habiller. A Séville et en Andalousie les hommes se vêtissent à la mode Espagnole, c'est-à-dire avec des pantalons très larges, des boléros courts et des grands chapeaux sombrero, tandis que nos établissements de modes parisiennes feraient certainement faillite dans cette province au bout d'un temps très court, parce que la seule coiffure que portent les dames est une rose, un camélia ou un bel oeillet, fait qui, sans aucun doute, remplirait de plaisir beaucoup d'hommes mariés du climat du Nord, car la dépense en fait de factures de modiste est nulle.

Après être restés environ trois semaines à Séville et dans la contrée environnante, MM. Freyseng et Zepf, allèrent à Madrid qui est une ville plus dans le genre des villes françaises ou américaines que dans le genre des villes espagnoles; là, on ne voit presque pas de costumes espagnols soit pour les hommes soit pour les femmes.

Madrid possède le musée del Padro, une des plus belles galeries de peinture en Europe; quelques-uns des tableaux les

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

Seuls Agents au Canada de :

MM.	John de Kuyper & Son	Rotterdam	*Gin de Hollande.*
"	Martell & Co	Cognac.	*Cognacs.*
"	Jules Robin & Co	"	*Cognacs.*
"	Cockburn, Smither & Co	Oporto	*Vins de Port.*
M.	M. Misa	Xeres de la Frontera	*Sherries.*
"	S. Darthez	Reus (Tarragone)	*Ports Tarragone.*
MM.	Barton & Guestier	Bordeaux.	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
"	Deinhard & Co	Coblenz	*Hocks et Moselles.*
"	C. Marey & Liger-Belair	Nuits	*Bourgognes.*
"	E. & J. Burke, Limited	Dublin et Liverpool	*Guiness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
"	C. G. Hibbert & Co	Londres	*Bass's Ale.*
"	Bulloch, Lade & Co., Limited	Glasgow	*Whiskies Ecossais.*
"	Cantrell & Cochrane, Limited	Belfast et Dublin	*Ginger Ale, Soda et Eau de Seltz.*
"	Field, Son & Co	Londres	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
"	Moet & Chandon	Epernay	*Champagnes.*

Booth & Co's. (Londres) *Old Tom et Dry Gin.*

plus intéressants sont signés par Velasquez et Murillo. Madrid a aussi un parc très beau pour les promenades en voiture, le Buen Retiro qui, chaque après-midi, de quatre à six heures est le lieu de rendez-vous de l'élite de la population Madrilène; celle-ci monte et descend le fameux Paseo de Fernand Nunez où l'aristocratie et la bourgeoisie exhibent leur bijouterie sur leurs voitures, leurs chevaux et leurs vêtements. Une des plus belles églises d'Espagne est la Iglesia Real, autrefois Francisco el Grande qui est située tout près du palais Royal. Cette église contient une douzaine de chapelles, chaque chapelle a un autel en marbre d'un style différent, les murailles sont ornées de peintures à l'huile variées; le maître autel est en marbre noir et blanc; de chaque côté sont deux apôtres également en marbre noir, ces statues ont environ 20 pieds de hauteur. C'est l'église qui a la décoration la plus belle en Espagne. De là, il faut quelques minutes de marche pour se rendre au Palais Royal, ou Palais du Roi qui est un immense bloc de constructions n'offrant rien de très artistique. De la terrace sur le côté ouest du Palais, on a une vue des plus magnifiques de la Sierra Guaderana couverte de neige.

Le samedi, 24 mars, le roi d'Espagne a reçu la visite du Duc de Connaught; à cette occasion, et ce jour-là étant un jour de fête religieuse, il ya eu une grande messe spéciale à 11 heures, dans la chapelle du Palais Royal. A cette messe assistaient: le Nonce Papal, l'Archevêque de Madrid, le haut clergé, tous les ambassadeurs et généraux en costume de gala.

Grâce à la courtoisie d'un Espagnol de leurs amis, MM. Freyseng et Zepf, purent obtenir un billet d'admission à la chapelle royale. La garde du corps spéciale du roi était aussi présente; c'est un corps magnifique, tous, de la même taille, ayant tous la même moustache et portant un uniforme semblable à celui de la Guardia Civil.

Après un séjour de trois ou quatre jours à Madrid, MM. Freyseng et Zepf se dirigèrent au Nord vers Barcelone. De Madrid à Barcelone, on fait un bon voyage par chemin de fer en train à vestibule. La contrée est des plus fertile, les collines elles-mêmes sont cultivées. Près de Villa Nueva, on longe la Mer Méditerrannée et le spectacle est des plus magnifiques principalement par un jour de clair soleil. Le chemin de fer, dans quelques endroits, longe une hauteur sur une corniche très escarpée, au bas de laquelle l'Océan fait rage. Les champs paraissent très beaux. Nous passons près de nombreux vergers en fleurs et le pays, en général, paraît des plus prospères. Les fermes sont d'un très bon modèle, la plupart d'entreelles ont un moderne aéromoteur pour pomper l'eau afin d'irriguer les champs. Nous avons vu aussi beaucoup de champs de trèfle qui paraissent très beaux à cause des fleurs variées qui y sont mêlées. La ville de Barcelone a un port très beau, les hangars à marchandises le long des quais sont de la construction la plus moderne. Après Manchester, Barcelone est, en Europe, le centre d'expédition le plus grand et, dans un temps donné, il dépassera Manchester. Barcelone possède également un parc très beau avec un jardin zoologique ouvert au public. De Barcelone, le chemin de fer passe à travers les montagnes de Catalogne, le pays de chaque côté de la ligne est une contrée d'industrie fermière des plsu fertile, couvert de forêts de liège, de plantations d'oliviers, de champs de blé et de vignes. Le paysage ne change pas beaucoup jusqu'à ce que nous traversions les Pyrénées et que nous pénétrions dans le sud de la France qui ressemble beaucoup au Nord de l'Espagne.

Le peuple espagnol a généralement été représenté comme étant un peuple bon à rien et paresseux. Ce que M. Zepf a remarqué dans ses précédents voyages en Espagne, ainsi que dans ce dernier voyage, c'est que l'Espagnol est l'individu le plus dur au travail de toute l'Europe, et principalement le fermier. En traversant l'Espagne aujourd'hui, de Lisbonne à Séville, de Séville à Madrid, de Madrid à Barcelone et en al-

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY
HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

Achetez du Manufacturier

Et Vous Economiserez de l'Argent.

Et si vous achetez de la Hamilton Brass Mfg. Co., VOUS ECONOMISEREZ les droits de douane et les profits d'intermédiaires, car nos marchandises sont FAITES AU CANADA, et NOUS VENDONS DIRECTEMENT au consommateur.

Venez voir notre NOUVEAU TUYAU À BIÈRE METALLIQUE, FLEXIBLE, DOUBLÉ d'ÉTAIN, PATENTÉ.

Il est aussi souple qu'un Tuyau en Caoutchouc.

Nos nouveaux magasins sont maintenant achevés, avec une ligne complète de :

CABINETS de BAR, "WORKBOARDS," BOITES pour la GLACE, POMPES A BIERE, ROBINETS et TUYAUX, EXTRACTEURS de BOUCHONS, COMPRESSEURS de CITRONS et CRACHOIRS.

Si vos POMPES, TUYAUX, EXTRACTEURS de BOUCHONS, etc., viennent à se déranger, appelez : TELEPHONE BELL, MAIN 3245. TELEPHONE DES MARCHANDS 774.

Et l'objet de votre demande recevra une attention immédiate de la part d'ouvriers expérimentés.

The HAMILTON BRASS MFG. CO., Limited.

327, Rue Craig Ouest, Montréal, Qué.

(Autrefois 773 rue Craig.)

Bureau principal et Manufacture : HAMILTON, Ont.

lant toujours plus au nord, une personne à l'esprit juste doit dire qu'on ne peut pas voir dans un pays quelconque des terres mieux cultivées et mieux travaillées que celles d'Espagne. M. Zepf a remarqué ce fait principalement parce qu'il l'avait intéressé à son voyage précédent. Dans toute l'Espagne, chaque pouce de terre est cultivé; dans les pays accidentés où il y a des pierres et des roches en quantité, il n'y a pas une verge de terrain qui ne soit pas cultivée. Ceci prouve que l'Espagnol n'est pas le citoyen paresseux que l'on a toujours représenté; car, si l'Espagnol était paresseux, il ne travaillerait pas et ne peinerait certainement pas sur chaque petite parcelle de terrain pour gagner son pain quotidien, comme M. Zepf l'a vu dans toute l'Espagne de l'Ouest à l'Est et du Sud au Nord. Il ne faut pas oublier que dans un pays comme l'Espagne, avec un climat très chaud en été, une personne n'a pas l'énergie qu'elle aurait dans notre climat du Nord et M. Zepf a été informé que tout homme du Nord qui se rend dans un climat du Sud acquiert, au bout d'un certain temps, les mêmes habitudes de vie et de travail.

Un autre fait très intéressant à noter, c'est que, bien que le vin soit presque aussi bon marché que l'eau dans toute l'Espagne, on ne voit presque pas de gens ivres. M. Zepf, dans ses voyages à travers les pays, les districts et les villes, n'a jamais vu un homme ivre le dimanche ou tout autre jour. L'Espagnol n'est pas seulement aujourd'hui l'homme le plus industrieux, mais c'est aussi le plus sobre.

De Lyon à Genève, le trajet est des plus magnifique; c'est un changement perpétuel de petites villes et de villages à travers la vallée du Rhône; la plupart de ces villages et villes contiennent des manufactures de coton à cause du pouvoir d'eau que fournit le fleuve. De Genève à Berlin ,le trajet est aussi très beau, car une partie en est faite le long du lac Leman et, au loin, on peut voir les Alpes Bernoises. De Suisse, MM. Freyseng et Zepf sont allés en Allemagne où ils se sont arrêtés environ deux semaines; ils sont retournés en Angleterre à la fin d'avril, puis sont arrivés à Montréal au commencement de mai.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO. Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

Téléphone Longue Distance: Main 844

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

LE VIN AUX REPAS

Un clubman de New-York faisait dernièrement la remarque que le vin rouge et le champagne sont de plus en plus à la mode pour les bons dîners. On laisse peu à peu de côté la vieille coutume qui consistait à servir, au cours d'un dîner, une quantité de vins, à commencer par un cocktail, et en continuant par du sherry, du sauterne ou du vin du Rhin, du clairet, du Bourgogne, du Champagne, et finalement du Cognac avec le café.

Il n'y a pas de raison valable pour un tel mélange, excepté lorsqu'il s'agit d'un grand dîner durant deux ou trois heures. En outre, il n'y a qu'un estomac solide qui puisse supporter un mélange de six sortes de vin; une telle quantité de vin peut entraver la digestion, auquel cas, le dîner est gâté en partie ou, tout au moins, n'est pas complètement apprécié, quelque recherchés que soient les mets servis.

Les gastronomes judicieux conviennent tous qu'il n'est pas nécessaire, ni d'un bon régime, d'absorber du vin au commencement d'un bon dîner. La soupe et le poisson n'ont pas besoin d'être accompagnés d'un stimulant. Il est préférable de se faire un bon fonds pour boire ensuite du vin et du champagne. Par conséquent, c'est une coutume absurde et contraire au bon sens que d'imposer à un estomac vide une boisson aussi forte qu'un cocktail au commencement d'un repas.

Si vous voulez voir de vrais buveurs de vins sachant comment boire le vin et apprécier un bon dîner, vous devriez observer le peuple en France ou en Italie, à table chez lui ou dans un restaurant. Les meilleurs chefs au monde sont français ou italiens, et les plus grands buveurs de vin au monde sont les Français et les Italiens. Vous voyez rarement, ou même jamais, un Français, ou un Italien bien élevé, qui aime la bonne chère et qui sait ce que c'est, commencer un bon dîner par l'absorption d'un cocktail ou d'une autre liqueur forte.

Quelle sorte de vin prennent du commencement à la fin de leur dîner ces buveurs de vin innés? Ordinairement du vin rouge — du claret pour les Français et du Chianti pour les Italiens. Après la soupe, vous remarquerez souvent un intelligent buveur de vin s'en verser un demi-verre et achever de le remplir avec de l'eau. Il continue ainsi tout le long du dîner, buvant moitié eau, moitié vin. Cela, quand il s'agit de vin ordinaire. Bien entendu, lorsqu'un vin fin est servi, on le boit pur, car l'eau lui enlèverait de sa qualité.

C'est un bon signe de voir maintenant un si grand nombre d'Américains boire chaque jour du vin à leur dîner. Les nombreux hôtels et restaurants tenus par des Français, des Allemands et des Italiens, ont beaucoup contribué à familiariser le peuple Américain avec l'usage convenable de vins légers aux repas. Les diners populaires à table d'hôte à 50 et 75 cents comprennent tous une demi-bouteille de vin. Il en résulte que la majorité des hommes et des femmes boivent du vin, ordinairement du vin rouge, quand autrefois ils prenaient des cocktails, et les dîners au dehors ont amené la découverte intéressante qu'un bon vin léger facilite la digestion, ne porte pas à la tête, ne produit pas d'intoxication et constitue un simple stimulant qui ajoute au plaisir que procure un bon repas.

C'est un fait très-remarquable que la manière dont le vin prend graduellement la place du whisky et même de la bière comme boisson aux repas. Il y a dix ans, on voyait rarement quelqu'un prendre du vin à un repas servi dans un restaurant, et dans ce cas, c'était ordinairement du champagne. Aujourd'hui, dans les meilleurs hôtels ou restaurants, la moitié au moins des gens boit du vin aux repas.

C'est un grand changement pour le mieux dans les moeurs de notre peuple. Cette coutume incite à la bonne nourriture et à la tempérance. Boire de la bière et du whisky signifie boire dans les bars. C'est chez soi et à table que l'on boit

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE
DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

Quatre marques célèbres

Demandées également dans les Restaurants, les Hôtels et les Epiceries ; recommandées par les médecins.

Vichy-Célestins, la seule véritable.

Dawson, le whisky préféré des connaisseurs.

Frapin, le cognac qui a eu tous les premiers prix.

Vin St-Michel, le meilleur des toniques.

Un marchand est jugé d'après la qualité des marchandises qu'il tient. Vons ne pouvez vous passer de ces quatre marques.

BOIVIN, WILSON & CIE, 520 rue St-Paul, MONTREAL.

du vin. Il est peu de personnes qui aillent dans un bar pour y boire du vin. L'hôtelier ne tient pas à vendre du vin. Il peut gagner davantage sur la vente de la bière et du whisky De plus, la plus grande partie des liquides qualifiés vin, dans un bar, n'est pas buvable.

Un autre bon signe, c'est qu'un grand nombre de "magasins de liqueurs pour familles", comme on les appelle, font le commerce des vins. Les principales épiceries ont un assez beau stock de vin. Nous espérons que, d'ici à six ou huit ans, la consommation du vin américain aura doublé aux Etats-Unis. — [American Wine Press].

LES OBSTACLES AU COMMERCE

Le commerce interprovincial menacé

Il est une question actuellement très importante pour le commerce de gros en vins et liqueurs, c'est celle des licences imposées dans les diverses provinces du Canada.

Il n'y a pas bien longtemps, les maisons deg ros de Montréal ou de Québec pouvaient envoyer dans les autres provinces de la Puissance leurs représentants solliciter la clientèle sans qu'elles soient astreintes au paiement d'une licence ailleurs qu'au siège de leur maison. Aujourd'hui, le commerce interprovincial ne se fait plus avec la même facilité et il n'est pas rare qu'un voyageur offrant, en dehors de la province de Québec des vins et liqueurs; soit arrêté et traduit devant les tribunaux pour vente sans licence.

Plus nous allons et plus s'affirme la tendance des provinces de taxer les commerçants qui traitent des affaires en dehors de leur propre province.

Cette façon d'imposer les voyageurs est-elle bien constitutionnelle? Nous nous le demandons. C'est un point qu'il serait bon de faire décider par les tribuneaux. A quoi servirait-il donc d'avoir fait l'union des provinces, d'avoir créé un Dominion, une confédération, si chaque province devait s'évertuer à mettre des entraves à la liberté du commerce que garantit la constitution? Si chaque province doit être un Etat dans un Etat et élever des barrières contre les échanges entre provinces, c'en est fait de la concurrence et de la rivalité qui provoquent l'émulation et sont l'aiguillon du commerce

La province d'Ontario est la seule qui, jusqu'à présent, ait su résister à la tentation de grossir son budget aux dépens de la liberté du commerce interprovincial; mais, si nous sommes bien renseignés, elle ne tarderait pas à entrer dans la voie que les autres provinces lui ont montrée.

Voyons ce qu'il en coûte, dès maintenant, à une maison de gros de Montréal dont les voyageurs couvrent toute l'étendue du Canada, en indiquant la taxe à payer dans chaque province:

Québec	de $300 à $550
Manitoba	300
Terr. du Nord-Ouest	200
Colombie-Anglaise	250
Nouveau-Brunswick	100
Nouvelle-Ecosse.	200
Ile du Prince-Edouard	25

soit un total de $1,375 à $1,625.

Comme nous l'avons dit, Ontario ne tardera pas à suivre le mouvement; deux autres provinces seront d'ici peu créées et, naturellement, elles ne voudront pas rester en arrière de leurs aînées; c'est donc dans les $2,000 à $2,500 peut-être que pourront s'élever les taxes pour pouvoir faire des affaires en vins et liqueurs dans toute l'étendue d'un même pays, le nôtre.

La divison du territoire canadien en provinces a ses raisons d'être pour des fins d'administration et de bon gouvernement. Toutes les provinces doivent concourir aux progrès, au développement à, la prosperité du pays tout entier et non pas se livrer à de mesquines questions de clocher qui arrêtent l'essor de la patrie commune.

Tel. Bell Main 4495.
Tel. des Marchands 962.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE

Bureau et Magasin:
5 Place Royale.

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

Seuls représentants au Canada pour les Maisons :

EDMOND FOUCAULD, FILS,	Cognac	Brandy
A. CARPENTIER & CIE.	Bordeaux	Vins
SIXTE DUCLOT	Bordeaux	Vins Mousseux
WILH WASUM	Bacharach	Vins du Rhin
BOUCHARD AINE & FILS	Beaune	Vins Bourgogne
J. CAPARROY-DULORD	Bordeaux	Vinaigre
Les REV. PERES TRAPPISTES	**Oka, Can.**	**Vin Phosphate au Quinquina.**

. . Représentants de Commerce . .
ET
Importateurs en gros, Vins et Liqueurs

MONTREAL.

Vous plairez à votre clientèle et la satisferez en ayant toujours en mains les célèbres

Ale et Porter de Boswell

BOSWELL & BROTHERS, *Brasseurs*, 98-118, rue St-Valier, QUEBEC.

Le BREUVAGE par excellence de la nature, PUR, FRAIS et PÉTILLANT, provenant de la plus grande source minérale du monde.

Une eau de table délicieuse, rafraîchissante et hygiénique. Se mélange admirablement bien avec les vins et les liqueurs.

Est toujours le plus en demande dans les clubs, hôtels, cafés et restaurants.

Partout, dans le monde entier, vous verrez les personnes de la meilleure classe boire

WHITE ROCK

F. X. ST-CHARLES & CIE

Seuls Agents

39-41-43 rue St-Gabriel, Montréal.

TRANSFERTS DE LICENCES

Du 3 Avril au 31 Juillet 1905

Stan. Vallée à J. B. Paré.
Alp. Laporte à A. Letourneau.
Jos. A. Perreault à Jos. Gariépy.
D. Wm. McCormick à E. Tremblay.
Blaise Bourgeois à N. Vallée.
Phil. Thibault à J. P. Gingras.
Clovis Dagenais à J. A. Dagenais.
Alp. Corbeil à Jos. Gariépy.
Nap. Mathieu à J. Charest.
A. Mercure à L. W. Avnel.
Ant. Pigeon à J. E. Rowan.
Ant. A. Malatre à W. Ménard.
Albert Taylor à E. H. Barnfield.
Ewd. Bolté à J. B. Paré.
Edm. Parizault à Jules Arpin.
Arthur Toupin à R. Keyes.
Jos. P Gingras à H. Reynaud.
Georges Brosseau à L. H. Binette.
A. Baillargeon à A. A. Ayotte.
Jos. Gariépy à F. X. Gravel.
Charles Lapierre à F. Roy.

Hôtel à Vendre

Un hôtelier d'une ville de la province d'Ontario désirant se retirer des affaires, pour raison d'âge, vendrait son établissement. C'est une excellente occasion à saisir. L'hôtel est bien achalandé, situé dans une ville prospère et d'avenir. Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du "Prix Courant".

Hôtel recommandé

Les commerçants et les voyageurs de commerce se rendant à Clarence Creek, Ont., trouveront à l'"Hôtel du Peuple" tenu par M. J. B. Brunet, chambres confortables et spacieuses, excellente table et vastes salles d'échantillons. Nous recommandons l'"Hôtel du Peuple" à nos lecteurs.

Le whisky écossais Peter Dawson est celui que préfèrent les connaisseurs.

M. Sénécal, de MM. Motard, Fils et Sénécal, vient de terminer un voyage d'affaires dans les Cantons de l'Est. Il y a reçu le meilleur accueil de la part du commerce et a remporté de nombreuses commandes pour les spécialités de la maison.

M. Motard vient de faire un voyage d'affaires à Toronto. Il a pris d'excellentes commandes pour le Vin Phosphaté des RR. PP. Trappistes, ce qui tend à prouver que cette préparation est des plus populaires non seulement dans la province de Québec mais de plus dans les provinces environnantes.

MM. Motard, Fils et Sénécal prennent présentement des commandes d'importation pour les Brandies Edmond Foucauld, Fils de Cognac. Les ordres rentrent bien.

MM. Lawrence A. Wilson Cie Ltée, viennent de placer sur le marché canadien un nouveau Scotch le "Long and Short". Ce whisky est d'une qualité insurpassable et embouteillé de la façon la plus attrayante.

MM. John Hope & Co. viennent de mettre sur le marché canadien le Ginger Ale "Dry Imperial" de MM. Cantrell & Cochrane. Ce ginger ale qui se rapproche beaucoup du champagne est insurpassable comme qualité.

MM. John Hope & Cie nous informent que, pendant le mois de juillet, ils ont vendu des quantités considérables de vins du Rhin. Ces messieurs représentent au Canada MM. Deinhard & Co. une des plus fortes maisons du commerce des vins du Rhin et de la Moselle.

La vente du Vin St-Michel est à elle seule aussi considérable que celle de tous les autres vins toniques combinés.

Le Club Old Tom Gin, de la maison Boivin, Wilson & Cie, ne le cède en rien aux marques importées.

La garantie que vous vendez la véritable eau de Vichy est dans le nom Célestins, en lettres blanches sur fond noir, et la bande tricolore sur le col de chaque bouteille. Sur cette bande on lit: Vichy, France; propriété de la République Française; Boivin, Wilson & Cie, seuls agents.

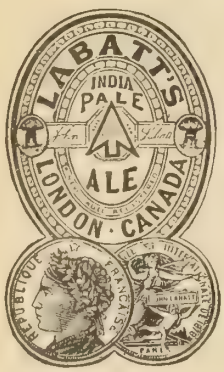

LES MEILLEURS
BREUVAGES DE MALT:
tous les consommateurs critiques l'admettent. . .

Ale et Porter de Labatt.

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . . . .

Labatt's

sont les meilleures.

BYRRH

EST L'APERITIF

Qui jouit de la Renommée la plus Universelle.

Pourquoi...?

1 Caisse . . .	$11.00
5 Caisses . . .	11.00 moins 5 p. c.
10 Caisses . . .	11.00 moins 10p c.

Fret payé sur lots de 5 caisses ou plus dans Québec et Ontario.

CONDITIONS: 3% 30 JOURS.

LES FAMEUSES LIQUEURS FRANCAISES

NUYENS & CO.

sont maintenant, grâce à nous, bien implantées au Canada. Nous recevons actuellement notre quatrième expédition de l'année, laquelle est de 205 caisses. Voyez "Liqueurs et Tabacs" JUILLET, page 23, pour variétés et prix.

AGENTS AU CANADA.

HUDON, HEBERT & CIE.

MONTREAL.

La maison ayant la direction la plus libérale au Canada.

Le Club Old Tom Gin et le Colonial London Dry, avec du soda, forment la boisson la plus rafraîchissante qu'on puisse désirer en ces temps de chaleur.

Le Bass's Ale et le Guinness's Stout, dont MM. Boivin, Wilson & Cie sont les agents canadiens, sont embouteillés par Read Brothers, de Londres. La marque de ces derniers, Dog's Head est bien connue, étant synonyme de perfection.

Succès Phénoménal ..

Si l'on considère que White Rock Lithia Water est une eau minérale comparativement nouvelle sur ce marché-ci, étant donné qu'elle a été introduite au Canada il y a à peine quatre ans, les ventes en ces derniers temps ont été presque incroyables. Un seul ordre donné par la maison F. X. St-Charles et Cie, agents généraux pour le Canada, pour rencontrer la demande toujours ascendante des sous-agences de Toronto, Hamilton, Ottawa, Québec et Halifax, ainsi que de Montréal, pour les seuls mois de juin et de juillet, se chiffre à 25 chars, contenant 5134 caisses, soit 432,350 bouteilles.

Cette eau minérale est maintenant l'une des plus populaires tant au Canada qu'aux Etats-Unis, et la quantité vendue, actuellement, dépasse, à ce que l'on nous dit, de beaucoup la vente de toute autre eau minérale.

MM. Freyseng Cork Co. Ltd, 655-661 rue St-Paul, Montréal, font non seulement un important commerce de bouchons de tous genres mais ils ont constamment en stock tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de machines à capsuler, machines à boucher, et, en général, tous les articles nécessaires pour l'embouteillage.

Nous rappelons à nos lecteurs que MM. S. H. Ewing & Sons 96 rue King, Montréal sont les seuls agents à Montréal pour les fameux bouchons "Crown" et qu'ils en tiennent constamment un assortiment des plus varié.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 rue King, Montréal, font une grande spécialité de tous les articles pour embouteilleurs tels que bouchons, capsules, cire, broche, etc., etc. Ces messieurs cotent les plus bas prix du marché et garantissent entière satisfaction.

Demandez ce Catalogue

MM. F. X. St-Charles & Cie, viennent de publier un catalogue illustré donnant l'énumération et les prix des nombreuses marchandises dont ils ont la représentation au Canada.

Ce catalogue qui est d'un grand intérêt pour tous les commerçants de vins et liqueurs sera envoyé par la poste à ceux qui en feront la demande.

MM. F. X. St-Charles & Cie viennent de compléter un contrat pour une livraison importante de whisky écossais avec l'une des plus fortes maisons de Glasgow.

MM. S. B. Townsend & Co. viennent d'accepter l'agence au Canada de la maison J. & R. Tennant qui fait une spécialité des Ales Ecossais ainsi que des Lagers Pilsener & Munich.

PERSONNEL

— M. Motard, de MM. Motard & Sénécal a tout dernièrement visité le commerce de gros de Toronto.

— M. J. F. Sénécal vient de faire un voyage d'affaires dans les Cantons de l'Est dans les intérêts de MM. Motard, Fils et Sénécal.

— M. D. O'Meara, représentant la L. A. Wilson Cie, Ltée, est actuellement dans la Colombie Anglaise après avoir visité le Manitoba, ainsi que les Provinces du Nord-Ouest. M. O'Meara rapporte que les affaires d'automne se présentent sous un jour des plus encourageant.

— Le Major Carrière, représentant la maison L. B. Townsend & Co., visite actuellement le commerce de Montréal pour la prise des commandes d'importation.

— M. Daniel Richard vient de faire une visite dans les environs de Montréal accompagné de M. F. E. Germain représentant la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée. M. Richard fait actuellement une tournée dans le commerce de Montréal avec M. J. R. Grenier.

— M. S. B. Townsend est attendu à Montréal vers le 10 août après un voyage en Europe.

— M. René Robin, maître de chaix de MM. F. X. St-Charles et Cie, est parti pour l'Europe le 15 juillet dans les intérêts de cette maison.

COGNAC

BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"

(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.

VIEILLI EN FÛT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

— Parmi les touristes récemment de passage à Montréal, nous avons retenu le nom de M. Loudin Greenlees, fils de M. Samuel Greenlees, le distillateur du fameux Scotch King Edward VII, représenté à Montréal par MM. L. A. Wilson Cie Ltée. M. Greenlees fait le tour du monde après avoir terminé ses études à l'Université d'Oxford.

— M. E. A. Gauthier, représentant MM. L .A. Wilson Cie Ltée, fait actuellement une tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. D. Roblin, de la maison Corby, Ltd, de Belleville, a fait dernièrement une visite dans le commerce de gros de Montréal.

— M. S. B. Townsend, de MM. S. B. Townsend & Co., qui est en Europe depuis deux mois, est attendu à Montréal vers le 10 août.

— M. H. Boisseau, de la maison H. L. Boisseau & Cie, est de retour à Montréal après avoir passé quelques mois en France.

— M. W. C. Wonham de MM. Walter R. Wonham & Sons, vient de faire un voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. Frank Wray, qui dirige la succursale de Toronto de MM. Cunningham, Strain & Wray a passé tout dernièrement par Montréal.

— M. J. Russel Murray vient d'accepter l'agence de la maison A. C. Menkow & Co. de Cognac, France. Il a récemment reçu la visite d'un des représentants de cette maison.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

M. Théo. Routhier, le populaire représentant de la Lawrence A. Wilson Cie Ltée, vient de passer quelques semaines de vacances dans sa famille à Ste-Marie de la Beauce.

× × ×

M. Jos. Lépine, le propriétaire bien connu du Main Buffet a considérablement amélioré l'établissement depuis qu'il en est devenu le propriétaire. Le lunch counter qu'il y a installé est assurément un des plus beaux de Montréal. M. Lépine est également secondé par un personnel de choix. MM. Charley charland et Alf. Girard étant au nombre des commis de bar les plus favorablement connus dans notre ville.

× × ×

Nous apprenons que M. Gus. Bourrassa, qui vient de vendre son établissement de la Côte St-Lambert, a l'intention de quitter Montréal pour ouvrir un hôtel à Medicine Hat dans le Nord-Ouest.

× × ×

Nous croyons savoir que MM. Howard & Guile, les propriétaires de l'hôtel Savoy, qui ont dernièrement déposé leur bilan, sont à la veille de faire avec leurs créanciers un arrangement qui leur permettrait de continuer les affaires.

× × ×

M. John Kraussman a de nouveau ouvert ses salles à dîner. A l'ancienne salle, il a ajouté au 1er étage une salle réservée aux dames. Ces salles sont décorées de la façon la plus somptueuse.

× × ×

Le restaurant "Strand", 1797 rue Notre-Dame, vient de changer de mains ayant été vendu par M. Barnfield à M. Alf. Taylor.

× × ×

Le nouveau café, "Le Wayne" qui est situé au coin des rues Notre-Dame et Dollard est des plus élégants. M. Dan White qui en est le propriétaire est très connu dans le monde des hôteliers de Montréal.

× × ×

Depuis que M. D. Parker est devenu le propriétaire de l'hôtel Albion, il a fait subir de nombreuses transformations à cet établissement qui est un des plus connus de Montréal.

× × ×

Depuis bien des saisons les affaires n'ont pas été aussi actives qu'elles le sont cet été à l'hôtel Peloquin. Il y vient un grand nombre de visiteurs et plusieurs pique-niques ont eu lieu dans le parc attenant à l'hôtel, entre autres ceux du Club

Tout Marchand de Liqueurs peut faire de l'Argent.

LE marchand de liqueurs entreprenant fait de l'argent en ayant dans son café un appareil qui lui donne des renseignements complets sur les affaires faites dans la journée à une heure quelconque du jour.

UNE NATIONALE CAISSE ENREGISTREUSE

Prend soin des plus petits détails de tout commerce de liqueurs.

Un marchand de liqueurs ne peut pas se passer d'un appareil auquel il puisse entièrement **se fier,** absolument **garanti,** qui **rembouse son propre prix** par l'argent qu'il économise, et qui **rapporte** à son propriétaire **100 pour cent** de l'argent investi.

Ecrivez pour renseignements complets.

DECOUPEZ CE COUPON ET EXPED EZ-NOUS-LE AUJOURD'HUI.

National Cash Register Co., Dayton, Ohio.

*Je possède un*_____
Je vous prie de m'expliquer le genre de caisse enregistreuse qui convient le mieux pour mes affaires.
Ceci ne m'oblige pas à acheter.

_____ *Nom*
_____ *Adresse*
_____ *Nombre de Commis*

L'Appareil Champion Economique

EPARGNANT 90 P. C.

Sur l'Achat de votre Soda

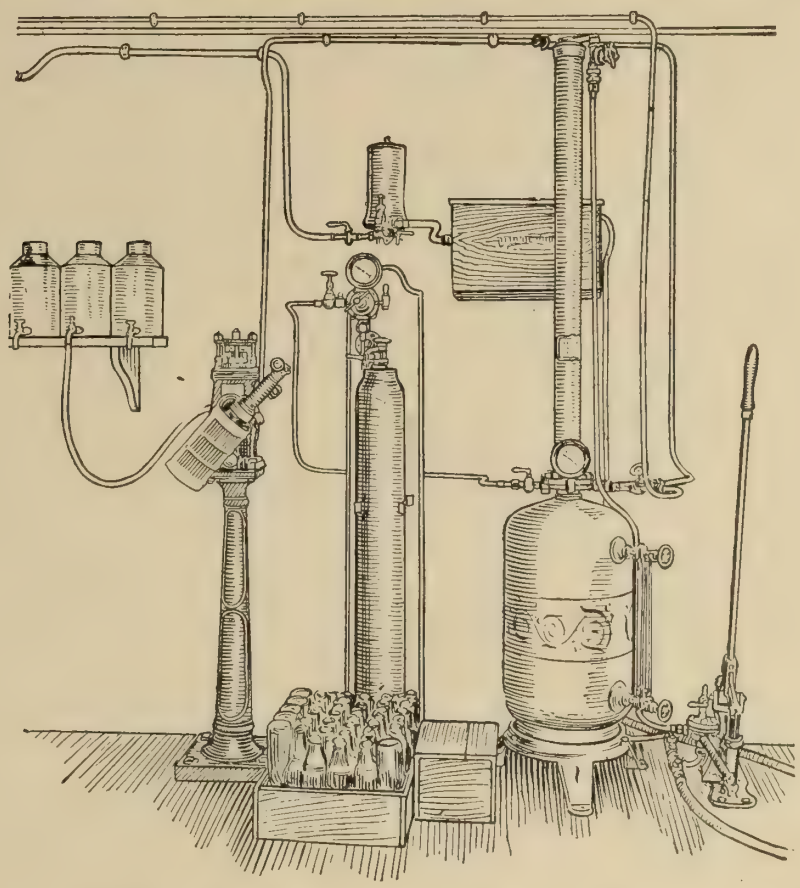

Pendant plus de cinquante ans, les inventeurs se sont évertués à découvrir un appareil qui permît aux hôteliers ou négociants de fabriquer eux-mêmes les Ginger Ale, Cream Soda, Plain Soda, Lemon Sour, Eau Minérale, etc., etc., mais le grand embarras était dans le coût d'un semblable appareil. Or, la science a inventé aujourd'hui " L'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE " qui a tout ce qu'il faut pour faire un succès d'un faible placement.

Cet appareil n'a été mis en vente à Montréal que le 1er février 1904 et, le 1er juillet 1905, nous pouvions donner les noms de centaines d'hôteliers éminents de Montréal et des environs qui avaient acheté l'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE.

Si vous avez des doutes sur la qualité de la marchandise que vous pouvez faire avec cet appareil, écrivez-nous et nous vous expédierons par Express des échantillons de Cidre, Cream Soda Ginger Ale, Eaux Minérales, etc.

THOMAS BURDETT,

AGENT POUR LE CANADA

290 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

Teutonia, de la Société Belge, de la Société Italienne et des employés de J. & T. Bell & Co.

× × ×

MM. Geo. W. Bonner, A. A. Gingras et A. Lavallée visitent actuellement la clientèle des hôteliers de Montréal dans les intérêts de MM. F. X. St-Charles & Cie. Leur travail est effectif si l'on en juge par les quantités énormes de Lager Schlitz, de White Rock et des autres spécialités de la maison qui sont maintenant consommées.

REVUE GENERALE

MM. Motard, Fils et Sénécal, nous informent que les affaires sont actives. La maison, en outre des ordres d'importation pour les cognacs, a pris également de bonnes commandes pour son vin phosphaté.

* * * *

D'après MM. John Hope & Co., les affaires pendant la saison actuelle ont été à la hauteur des années précédentes. Le temps très chaud qu'il a fait durant une partie du mois de juillet a de beaucoup activé la vente des vins légers de Bordeaux et du Rhin, ainsi que celle des eaux minérales, tandis que la vente des spiritueux a été assez lente, exception faite pour les Tom Gins et les Dry Gins.

* * * *

Nous apprenons que plusieurs maisons de Cognac et du district environnant ont augmenté les prix de leurs brandies de l'année 1904.

* * * *

La Fleischmann Co. des Etats-Unis vient d'obtenir du gouvernement de la province d'Ontario une licence pour fabriquer les levures comprimées et distiller le whisky et le vinaigre

* * * *

Les travaux d'agrandissements de l'hôtel Windsor sont à la veille de commencer. M. J. T. Dawes, président de la compagnie opérant l'hôtel Windsor a fait tout dernièrement, en compagnie de M. W. S. Weldon, un voyage dans les principales villes des Etats-Unis afin d'inspecter les principaux hôtels et de recueillir les dernières idées en fait de construction.

* * * *

M. J. Ethier, de MM. Laporte, Martin et Cie, Ltée, nous dit que les affaires sont aussi actives que pendant les années précédentes. La demande porte en grande partie sur les vins légers blancs et rouges.

On prend également de bonnes commandes d'importation pour les whiskies écossais et les brandies.

* * * *

MM. S B. Townsend & Co. rapportent une bonne demande pour les whiskies écossais, ainsi que pour les gins.

Les paiements sont satisfaisants.

* * * *

MM. F. X. St-Charles & Cie, nous avisent que les affaires sont satisfaisantes; la demande porte sur les lagers, les eaux minérales et les vins rouges légers.

Les paiements sont assez réguliers.

* * * *

M. O. Zepf, de MM. Freyseng Cork Ltd, rapporte beaucoup d'activité dans les affaires depuis les deux derniers mois. La demande pour les bouchons, ainsi que pour les fournitures pour brasseurs et embouteilleurs est excellente.

Les paiements sont très satisfaisants.

* * * *

D'après M. E. R. Carroll, gérant, à Montréal, de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, les affaires sont actives. La demande pour fournitures de bar a été forte non seulement à Montréal mais également dans les autres villes de la province de Québec. Les paiements sont réguliers.

LIGNES STANDARD

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Claret et Sauterne.....**Nathl. Johnston & Sons.**
Vins du Rhin et Moselle...**Koch Lauteren & Co.**
Bourgognes.....**Bouchard père et fils.**
Vins de Porto et Sherries..**G. G. Sandeman.**
Vins de Porto et Sherries.."**Mackenzie.**"
Soda Anglais....."**Schweppes.**"
Ginger Ale Anglais....."**Schweppes.**"
Whisky Ecossais....."**Kilmarnock.**"
Whisky Irlandais.....**Dublin Distillers Co.**
Liqueurs.....**Marie Brizard & Roger.**
Gin London Dry....."**Gordon's.**"
Bénédictine.....**Benedictine Co.**
Cherry Whisky (The Original) **Fremy's**
Absinthe.....**Pernod Flls.**
Vermouth Italien.....**Freund, Ballor & Co.**
Ale.....**Daukes & Co.**
Stout.....**Wheeler & Co.**
Lime Juic.....**L. Rose & Co.**

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

High Wines

Whisky en Esprit

De la Distillerie E. W. Parker, (Canada Sugar Refining Co.,) de Montréal.

Nous venons de recevoir deux cents quarts de High Wines (Whisky Blanc en Esprit) à 50 au-dessus Preuve, pleine force. Ce Whisky est garanti quant à la couleur, le goût et la force et il se réduit parfaitement.

PRIX :

Moins qu'un Quart, par gallon,			$3.95
Par Quart,	"	"	3.90
Cinq Quarts,	"	"	3.87½

Cette marque n'est pas combinée. Ecrivez pour un échantillon.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltée

87 Rue St-Jacques, Montréal.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

	La cse
Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	**La cse**
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	**La cse**
Byrrh, 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.70
Boar's Head	2.65	
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux	Qts. 12	19.00
Nuits Mousseux	Pts. 24	20.00
Volnay	Qts. 12	19.00
Volnay	Pts. 24	20.00
White Burgundy	Qts. 12	19.00
White Burgundy	Pts. 24	20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chamberun	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut .. 1898	32.00	34.00
Selected Brut .. 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	**Qts.**	**Pts.**
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	**qts.**	**pts.**
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie	qts. 4.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	6.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet 1893	13.25	14.25
Grand Vin Château Gis-cours 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Léo-ville 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Mar-gaux 1893	23.50	24.50
Grand Vin Château La-fite 1893	26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild 1895	28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes.. le gallon.	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon	0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
10 years old	qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old,	qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old,	qt.	45.00
Au gallon	4.00 @	10.00

J. Borianne. — La cse

XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. V. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00

5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse.
10 caisses à la fois, 50c de moins
Au gallon [preuve] 4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855	qt. 16.00
Doctor's Special	qt. 11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co. — La cse

Quarts.
24 flasks.
Au gallon 3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Comandon & Co. — La cse

Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.

	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — La cse

★★★	Qts.	5.50
★★★	Pts.	6.50
★★★	¼ B.	6.75
24 flasks n. c.		6.00
48 1-2 flasks n. c.		7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★	qt. 9.50
Medical	qt. 10.50
20 years old	qt. 13.00
25 years old	qt. 16.00
30 years old	qt. 19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk. 8.00

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts. 8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt. 11.00
V. S. O. P.	qt. 15.50
1890	qt. 18.00
1865	qt. 20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie. — La cse

★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00

	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co. — La cse

Une Etoile	qt.	12.75

3 Etoiles.. .. ..qt. 16.00
V. O. .. ..qt. 17.25
V. S. O. P.. .. ..qt. 18.75
V. V. S. O. P. .. ..qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 7.50
24 Flasks avec verre... .. .. .. 9.00
Au gallon [preuve] 3.65 4.25

J. Nicot & Cie. La cse
★.. .. .. 9.50

Otard, Dupuy & Cie. La cse
Spécial.. .. .. qts..... 9.50
Une étoile.. .. .. qts..... 12.00
Deux étoiles. .. .. qts..... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts..... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 17.50

V. Pinot & Cie La cse
★★★ .. .. qts. 6.00
★★★ .. .. pts. 7.00
★★★ .. .. ½ botl. 7.25
V. O. .. .. qts. 7.00
V. O. .. .. pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00

E. Puet. La cse
★ .. .. qts..... 9.50
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00

Quantin & Co. La cse
★★★ .. .. qts..... 9.50
Au gallon .. .. 4.25 @ 5.50

J. Rémy
Quarts.... .. .. 6.50
Flasks.. .. .. 8.50

Renault & Cie. La cse
★ .. .. qts..... 10.00
V. O... .. .. qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 21.00
Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... .. .. 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.25
V. S. O. .. .. qts..... 10.50
V. O. .. .. qts..... 9.00
V. O. .. .. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .. .. 10.25
Au gallon... .. .. 4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial .. .. qts.. 10.50
Invalid's .. .. qts.. 11.00
Medicinal .. .. qts.. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .. .. 7.50
Half Pints.... .. .. 8.50
16 Flasks imp.,.. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,.. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse
25 Quarts... .. .. 5.50
50 Pints.... .. .. 8.50

Apollinaris La cse
50 Quarts... .. .. 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... .. .. 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda... .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50

Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital,
Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

	50 qts.	100 pts.	100 spts.
White Rock Lithia.			
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Cap" La cse
Rouges.. .. .. 10.65
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Pollen & Zoon La cse
Caisses Rouges 10.50
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon .. .. 3.00 @ 3.25

Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Beauport. La doz.
Pts. 2 doz à la caisse 60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres... .. .. 19.50 21.00

Bonald & Fils. La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Briand & Jaquet. La cse
Cherry Whiskey 7.00
Blackberry Brandy 7.00
Cherry Brandy 7.50

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette... .. .. 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... .. .. 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... .. .. 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple... .. .. 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. .. .. 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... .. .. .. 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy... .. .. 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. . .. .qts 14.25
Jaune.. .. .. pts 16.75
Verte.. .. .. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. .. ..11.25
Curacao Rouge.. .. .. qts 13.25
Curacao Rouge. .. ..pts 14.00

Maraschino.. .. .. 11.00
Kummel Cristallisé.. .. .. 12.75
Cherry Brandy.. .. .. 13.50
Crême de Prunelles.. .. .. 17.25
Crême de Cacao.. .. .. 14.00
Crême de Menthe verte.. .. .. .. 11.00
Crêmes assorties.. .. .. 12.00
Punch au Rhum.. .. ..11.50
Crême de cassis.. .. .. 10.00
Cordiales assortis.. .. .. 12.00
Kirsch Cazanove.. .. .. 13.25
Kirsch Figeroux.. .. .. 10.50
Absinthe Regnier.. .. .. 13.25
Absinthe Figeroux.. .. .. 12.00
Rhum Ste-Luce.. .. .. 14.50
Rhum Kingston.. .. .. 11.75
Bitter Figeroux.. .. .. 9.00
Vermouth.... .. .. 11.00
Sirop de Grenadine.. .. .. 8.00
Crême de Mandarines. 13.50
Crême de Fine Champagne. . . 12.50

Delizy & Doistan qts. pts.
Curaçao 12.00
Marasquin 12.00
Kummel 12.00
Liqueur jaune 15.00 16.00
Liqueur verte 16.00 17.00

Alex Droz & Cie. qts. pts.
Crême Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Nelson Dupuy. qts. pts.
Maraschino... .. .. 12.00
Grenadine... .. .. 8.50

Frémy Fils. qts. pts.
Cherry Whiskey, [Chesky] 16.00 17.00
Orange Whiskey... .. .. ..14.00

J. Gallifet & Cie. La cse
Anisette.. .. .. Litre 12 13.00
Crême de Cacao .. .. Litre 12 14.00
Crême de Cassis .. .. Litre 12 13.00
Crême Fine Champagne Litre 12
Crême Peppermint.. .. Litre 12 13.00
Eau de Vie Dantzick.. Litre 12 14.00
Fine Prunelle .... Stone jar 12 14.00
Kirsch vieux.. .. .. .. Litre 12 13.00
Kummel .. .. ¾ Litre 12 11.00
Liqueur jaune .. .. .. Litre 12 14.00
Liqueur jaune .. .. ½ Litre 24 15.00
Liqueur verte .. .. .. Litre 12 14.50
Liqueur verte.. .. .. ½ Litre 12 15.50
N'Importe quoi .. .. .. Litre 12 12.50

Gaston Gaudin Fils. La cse
Cherry Brandy.. .. .. qts. 6.50
Cherry Whiskey .. .. qts. 6.50
Blackberry Brandy .. .. .. qts. 6.50
Apricot Brandy.. .. .. qts. 6.50

P. Garnier. La cse
Liqueur d'or, 12 litres.... ..... 20.00
Liqueur jaune (chartreuse) 20.00

La Grande Chartreuse qts. pts.
Jaune 25.00 26.50
Verte 30.50 32.00

Jules Lamothe. qts. pts.
Cherry Whiskey... .. .. .. 9.00

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. .. .. 11.00

Frédéric Mugnier. qts. pts.
Crême de Menthe Verte....11.00
Cherry Brandy.. .. ..11.00
Cacao l'Hara à la Vanille...12.50
Kirsch ***.. .. ..11.00
Prunelle de Bourgogne. . ..12.50
Crême de Framboises... ...12.25
Fine Bourgogne, 12 lit.. ..20.00
Crême de Cassis.. .. ..11.00
Fine Bernard... .. ..15.00
Grenadine... .. .. 8.50
Anisette.. .. ..11.00
Kumel.. .. ..12.00

Félix Potin
Curacao Orange.. .. ..12.50
Anisette.. .. ..12.50
Crême de Menthe blanche..12.50
Crême de Menthe Verte.. ..12.50
Crême de Cacao 12.50
Crême de Cassis.. .. ..12.50
Crême de Noyau.. .. ..12.50
Crême de Thé.. .. ..12.50
Crême de Moka.. .. ..12.50
Crême de Vanille.. .. .. ..12.50
Crême Angélique.. .. ..12.50
Curacao Blanc, triple sec..14.50
Maraschino.. .. ..12.50
Fine Prunelle 14.00

G. Terrand.
Petite Chartreuse.. .. .. ..18.00 19.00

Wilson. qts. pts.
Blackberry Brandy.. .. .. ..9.00

Wynand Fockink. qts. pts.
Anisette Blanche.. .. .. ..10.00
Crême de Thé 10.00
Crême de Vanille.. .. .. ..10.00
Crême de Cacao 10.00
Crême de Mocha 10.00
Crême de Violettes 10.00
Curaçao Orange.. .. ..10.00
Curaçao Blanc.. .. ..10.00

MADERE

Blandy Bros La cse
Very Superior... .. .. 8.50
Special Selected... .. ..10.00
London Particular... .. ..13.00

Cossart, Gordon & Co.
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00

Manuel Pico.
Au galon.. .. ..3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.
Au gallon... .. .. .. de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros. La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux. 7.50
Etiquette Blanc—pâle... .. .. ..10.00

Adolfo de Torres y Hermanos. ..
Au gallon... .. .. .. de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.
Au gallon.. .. .. 4.75

MOSELLE

Deinhard & Co. qts. pts.
Brauenberger... .. .. 9.00 10.00
Piesporter 10.00 11.00
Berncasteler Doctor. 15.00 16.00
Crown Sparkling... .. .. ..18.50 20.00
Nonpareil Sparkling... .. ..24.50 26.00

Feist Bros. & Sons. qts. pts.
Zeltinger.. .. ..1892.. 7.25 8.25
Braünberger. .. ..1892..10.50 11.50
Berncasteler Doctor. . .1889..17.00 18.00
"Silver Star" Sparkling. .. 18.50 20.00

Frederick Krote. qts. pts.
Sparkling.. .. .. 16.00 17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].
qts. pts.
Zeltinger... .. .. 8.50 9.50
Brauenberg... .. ..12.00 13.00
Pisport.. .. ..13.00 14.00
Scharzberg — 1895.. .. .. ..18.00
Sparkling Moselle.. .. .. ..18.00 19.50

Ed. Saarbach & Co.
Zeltinger 8.00 9.25
Piesporter, 1893... .. ..10.00 11.25
Brauneberger.. .. ..10.50 11.75
Sparkling Moselle 17.50 19.00

Johann Schlitz
Winneger .. .. 6.00 .....
Braünberger. .. .. 8.50 .....
Sparkling.. .. .. 17.00 .....
Hocheimer.. .. .. 17.00 .....
Cabinet.. .. .. 23.00 .....

Joh. Bapt. Sturm.
Sparkling Moselle... .. .. ..15.50 17.50
Sparkling Hock... .. .. ..15.50 17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R
Piesport 8.50 9.50
Zeltinger 9.00 10.00
Braünberger 15.00 16.00
Berncastler Doctor 16.50 17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.
Au gallon 3.00

OLD TOM

Boords. La cse
Old Tom.. .... 7.25
London Dry.... .... 7.25

Booth
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom.. .. .. 8.00

Club
Old Tom.. .. .. 6.50

Cold & Co.
Marque Beaver .. .. Qts. 5.75
Marque Beaver .. .. Pts. 6.75
London Dry .. .. Qts. 6.00
London Dry.. .. .. Pts. 700

Colonial
London Dry.. .. .. 6.50

Gordon
London Dry... .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50

Hill's & Underwood.
London Dry 7.50
Old Tom 7.50

Imperial Wine Co. La cse
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

Thorne.
Old Tom... .. .. 7.50
London Dry... .. .. 7.50

Wilson
Royal Crown Old Tom.. .. .. .. 6.50
Au gallon... .. .. 2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester La cse
Royal... .. .. 5.00
Crusado.. .. .. 6.00
Rich Douro... .. .. 9.00
White Port.. .. .. 11.00
Old Crusted. 12.00
Royal Dry Superior 18.00

J. M. Caselles y Tarrats
Au gallon. .. .. 1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.
Tawny.. .. .. La cse. 16.00
Au gallon... .. .. 2.75 @ 7.00

Croft & Co.
Au gallon.. .. .. 2.40 @ 7.50
A la caisse .. .. 7.00 @ 24.00

Geo. H. Delaforce.
"Trocadero".. .. .. .. qts. la cse. 9.00

Robt. Delaro & Co.
"Antique"... .. .. qts. la cse. 7.00

Diez Hermanos.
Port, au gallon.. .... 1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.
Invalid's Reserve.. .. .. La cse. 7.50
Au gallon... .. .. 2.25 @ 5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.
Au gallon... .. .. 2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.
Au gallon .. .. 1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.
Old Tawny.. .. .. 6.00

MacKenzie & Co. Ltd.
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.
Medal Port No 1... .. .. 15.00
Medal Port No 2... .. .. 12.00
Favorita Oporto... .. .. 7.50
Au gallon... .. .. 1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.
Superior Old.. .. .. 12.00
"Club"... .. .. 18.00
"1890".. .. .. 25.00
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.
Au gallon... .. .. 2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse. 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

qts. pts
S. Allsopp & Sons. 2.50 1.60

Guinness.
Read Bros. "Dog Head"... 2.60 1.65
E. & J. Burke, bottling.. .. 2.60 1.65
Marque "Pelican".. .... .. 2.60 1.65

Machen & Hudson.
Marque "Beaver".. .. .. .. 2.50 1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie. qts. pts.
Black Joe.. .. .. 7.50 8.50

No 7... 7.00 8.00

Marie Brizard & Roger. qts. pts.
Ste-Croix 12.00
P. S. Clément 11.00
Jamaïque au gallon 5.00

E. & J. Burke, qts. pts.
Jamaica 9.50

Dandicolle & Gaudin.
Sambo 7.25 8.25
Marque Lion 8.00 9.50
Saint-Marc 9.50
Royal 11.00

Diamant Noir La cse
Quarts 8.00

Diamantin.
Quarts... 8.00

Habitation L'enfant noire [Martinique] La cse
Litres 13.00
½ Litre 10.50

H. G. Kewney & Co. qts. pts.
Jamaïque — 1 Etoile... 8.50
Jamaïque — 2 Etoiles 9.00
Jamaïque — 3 Etoiles 9.50

Red Heart. qts. pts.
A la caisse... 10.50

P. Lambert. La cse
St. James, 12 litres 14.00
" 12 3-4 litres 11.50
" 24 1-2 litres 16.00
" 48 1-4 litres 19.00

J. B. Sherriff & Co.
Marque "Bell" 9.00
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon 5.00
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon... 4.75

Talbot Frères. qts. pts.
"Fine Fleur"... 8.00 9.00
"Fine Fleur" ½ pt. 10.00
Lilacs... 7.50

Thorne. qts. pts.
Marque "Lion"... 8.00
Liquid Sunshine 9.50

Uncle Tom. La cse
Qts... 8.00
Flasks, 24... 8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.
Graves 4.25 5 25
Graves — au gallon 1.10

Barton & Guestier. qts. pts.
Haut Sauterne... 12.50 13.50
Graves 6.00 7.00
Barsac... 8.75 9.75
Château Yquem 24.00 25.00

J. Calvet & Cie. qts. pts.
Graves 5.25 6.25
Sauternes 5.50 6.50
Haut Sauternes 1901... 11.50 12.50

Cruze & Fils Frères. qts. pts.
Sauternes 7.00 8.00
Grand Vin Château Latour Blanche 1899... 17.00 18.00
Haut Sauternes 10.50 11.50
Grand Vin Château Yquem. 22.50 23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces 1890... 47.00 48.00

Domaine Tivoli qts. pts.
Sauternes 4.00 4.75
Barsac 5.50 6.25
Haut Sauternes 6.00 6.75

J. Dutrenit & Cie. qts. pts.
Graves... 3.50 4.50

Faure Frères. qts. pts.
Sauterne 4.00 5.00
Sauterne 5.00 6.00
Haut Sauterne 8.00 9.00
Château Barsac 6.50 7.50
Château Yquem... 15.00 16.00

L. Gaudin & Cie. 4.50 5.00

Jimenez & Lamothe. qts. pts.
Sauternes 6.00 7.00

Nathaniel Johnston & Fils. qts. pts.
Barsac... 6.00 7.00
Sauternes... 6.00 7.00
Graves... 6.00 7.00
Haut Sauternes 11.50 12.50
Château Yquem 20.00 21.00

Labour 3.00 3.50

A. Lacoste & Fils qts. pts.
Sauterne 3.00 4.00

A. Lalande & Cie. qts. pts.
1890 Graves 4.80 5.80
1888 Barsac 5.20 6.20

J. Latrille. 5.25 6.00

Louis Maignen & Co. 3.25 4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. au gallon 1.25

Blandy Bros.
Manzanilla La cse.... 8.50
Amoroso La cse.... 11.00

J. M. Caselles y Tarrats.
Au gallon 1.00 à 1.50

F. W. Cosens & Co.
Au gallon de 2.00 @ 10.00

Richard Davies.
Au gallon 1.50 @ 5.00

Diez-Hermanos.
Sherry, au gallon — de... 1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de... 1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de... 2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de... 3.85 à 4.65

Pedro Domecq, au gallon 1.25 @ 9.00

Manuel Gamboa Ramirez.
Au gallon 1.25 @ 4.50
A la caisse 4.50 @ 12.00

Levert & Schudel — au gallon 1.25

Mackenzie & Co. Ltd.
Au gallon 1.50 @ 10.00

M. Misa — au gallon 1.50 @ 6.00

Oliva Morez y Ca. La cse
Golden Sherry 6.00

J. P. Pémartin.
Au gallon de 2.00 @ 15.00

Manuel Pico.
Au gallon 1.75 @ 4.75

Robertson Bros. & Co.
Amontillado... La cse.... 15.00
Manzanilla... La cse.... 12.00
Olorozo La cse.... 7.50
Au gallon 1.75 @ 7.50

Sanchez, Romate, Hermanos.
Royal La cse.... 5.00
Favorita La cse.... 6.00
Club — 1870... La cse.... 9.00
Amontillado... La cse.... 12.00
Orange La cse.... 8.00
Au gallon... 1.50 @ 5.00

Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)
Pale Dry La cse. 12.00
Montilla Fino, very dry. La cse. 12.00
"Club"... La cse. 18.00
Selected Old... La cse. 36.00
"Jubilee"... La cse. 50.00
Au gallon de 1.50 @ 10.00

A. L. Valdespino & Co.
Au gallon de 1.25 @ 6.50
A la caisse de 5.00 @ 15.00

B. Vergara.
Au gallon 1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.
Au gallon 85c à 1.20

VERMOUTH

La cse

Cte Chazalette & Co. 6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien] 6.50
Martini et Rossi... (Italien) 7.50
Noilly, Pratt & Co. 7.00
Freund Ballor & Co. [Italien] 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. 4.00

F. X. St-Charles & Cie. La cse
Quarts 4.60
Au gallon 1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co. qts. pts.
Laubenheim 7.00 8.00
Nierstein 8.50 9.50
Rudesheim 15.50 16.50
Liebfraumilch 17.00 18.00
Hockheim 18.00 19.00
Marcobrunn 21.50
Johannesberg 25.00
Steinwein [cruchons] 11.00 12.00
Sparkling Hock 17.50 19.00

Feist Bros. & Sons. qts.
Laubenheimer 1893.. 6.75
Niersteiner 1893.. 7.00
Rudesheimer 1893.. 9.75
Hochheimer... 1893.. 10.50
Orignal Liebfraumilch 1893.. 12.50
Steinwein in Bocksbeutel,.. 1893.. 12.50
Rauenthal, own growth... 1893.. 14.50
Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote qts. pts.
Laubenheimer... 5.75 6.75
Niersteiner... 6.75 7.75
Rudesheimer... 10.00 11.00
Hochheimer 10.00 11.00
Steinwein 11.00 12.00
Liebfraumilch... 14.50 15.50
Johannisberger 17.00 18.00
Royal Scharzberg 20.00 21.00
Sparkling Hock, blanc 16.00 17.00
Sparkling Hock, rouge 18.00 19.00

Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719. qts. pts.
Laubenheim 7.00 8.00
Bodenheim 7.50 8.50
Nierstein... 8.50 9.50
Steinwein in Boxbeutels... 11.00
Rudesheim 15.00 16.00
Liebfraumilch 15.00 16.00
Giesenheim 16.00 17.00
Hocheim... 18.00 19.00
Johannisberg 21.00 22.00
Claus Johannisberg—1893 30.00
Sparkling Hock 18.00 19.50

Ed. Saarbach & Co. qts. pts.
Niersteiner 7.50 8.75
Laubenheimer 7.50 8.75
Rudesheimer 10.00 11.25
Liebfraumilch 11.00 12.25
Hochheimer 12.00 13.25
Royal Scharzberg 15.00 16.25
Steinwein in jugs 16.00 17.25
Sparkling Hock 17.50 19.00

Johann Schlitz.
Bodenheimer 6.00 .....
Hohnheimer 6.50 .....
Laubenheimer 7.00 .....
Niersteiner... 8.00 .....
Oppenheimer 9.00 .....
Hochheimberg 9.50 .....
Johannisberg. 15.00 .....

Joh. Bapt. Sturm.
Winninger... 6.75 7.75
Niersteiner 7.75 8.75
Hockheimer 9.00 10.00
Rudesheimer 9.00 10.00
Liebfraumilch 14.00 15.00
Rudesheimer Berg 15.50 16.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R
Laubenheimer 7.50 8.50
Niersteiner 9.00 10.00
Rudesheimer 12.50 13.50
Liebfraumilch—1893 18.50 19.50
Johannisberger—1893 25.00 26.00

VINS TONIQUES

Castro. La cse
1 Seal port 5.00
3 Seal port 6.00

Dubonnet. La cse
Litres 12.00

Quina Excelsior. 15 litres 13.50

Red-Heart. 9.00

Vin Mariani. 10.00

Vin St-Léhon 8.50

Vin St-Michel. 8.50

Vin Vial. 12.50

Vino Don Lorenzo. 7.00

Violet Frères, Byrrh Wine.
Litres 11.00
La bouteille 1.00

Wilson's Invalid's Port. 8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.
Screw top, 24 flasks. 7.50

Screw top, 48 flasks. 8.25
Screw top, 64 flasks. 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks. 6.25
Screw top, 48 flasks. 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber
Square Glass.. .. .. 6.50
Rock & Rye 7.00

Corby — La cse
I. X. L.. .. .. qts.. .. .. .. 7.00
Purity.... .. .. qts.. .. .. .. 6.50
Purity... .. .. Flasks—32s. 7.50
Canadian.... .. .. .. qts.. .. .. .. 5.00
Canadian.... .. .. .. Flasks—32s. 6.00

Whiskey Blanc "Corby".
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 5.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
Pints. . . . . 16 flasks 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
Pints. . . . . 16 flasks 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

RYE
Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Monopole Rye.
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks.. .. .. 7.50
24 flasks.. .. .. 6.50
32 flasks.. .. .. 8.00
48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye — La cse
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks. 7.50
32 flasks. 8.00
48 flasks. 8.50

Shield Rye — La cse
Quarts 6.00
16 flasks. 6.50
32 flasks. 7.00
48 half flasks.. .. .. 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
"Star".. .. ..
"Old Times"... .. ..
White Wheat... .. ..
No "83".. .. ..
— Le gal
Old Times... .. ..
White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse
Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
Imperial .. .. qts.. 7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s.. 8.50
— au gal.
Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial. 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25

Wilson — La cse
Empire Rye... .. .. qts.. 8.00
Empire Rye.. .. .. flasks.. 9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks.. 10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00 9.00
Moonlight.. .. .. qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....		7.50
Pts....		8.50
24 flasks..		8.50
12 Imp. Flasks..		11.00
24 Imp. 1-2 flasks..		11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25
Bulloch, Lade & Co. — La cse		
Loch Katrine.. .. .. qts..		7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks..		9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..		11.00
Special White Label..		9.50
Extra Special Gold Label..		11.00
Burns, Leslie & Co.		
Gleneil.. .. .. qts..		6.00
Peter Dawson — La cse		
Perfection...		9.75
Special..		10.50
Extra Special..		9.50
Liqueur..		12.25
Old Curio, 20 years old..		14.50
Au gallon..	4.00 @	7.00
John Dewar & Sons, Ltd. — La cse		
Dominion Blend.. .. .. .. qts.		8.75
"Special". ... . qts.		9.25
Blue Label.. .. .. qts..		9.75
Special Liqueur [W. Label] qts..		12.50
Extra Special Liqueur... .. qts..		16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.		
Roderick Dhu — La cse		
Quarts....		9.50
Alex. Ferguson & Co. — La cse		
P. & O. Special liqueur .. .. qts.		10.00
Graham, Davy & Co. — La cse		
Loch Carron. .. .. qts..		6.50
Greenless Bros. — La cse		
King Edward VII... Ext. Sp. qts..		9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts..		12.00
Griffiths, McAllister & Co.		
Bonnie Doon		
1 caisse..		10.25
5 caisses..		9.75
10 caisses..		9.50
Glenfinnart		
1 caisse.		10.75
5 caisses.		10.50
10 caisses..		10.00
Haig & Haig — La cse		
★★★...		9.50
★★★★★....		15.00
Liqueur..		16.00
Bleu Blanc Rouge..		9.50
J. & R. Harvey. — La cse		
R. O. S...		12.50
Fitz James..		10.00
Hunting Stewart...		9.00
Jubilee..		8.50
Old Scotch..		7.50
Au gallon...	3.65 @	5.50
Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse		
Hay's finest.. .. .. Sq. qts.		7.75
Hay's old .. .. Rd qts.		6.75
Hay's old.. .. .. 24 flasks		7.50
Hay's old .. .. 32 sq. flasks		7.50
Hay's old .. .. Imp. qts. flasks		10.00
D. Heilbron — La cse		
Hillburn Blend.. .. .. qts..		7.50
King's Liqueur.. .. .. qts..		10.00
John Hopkins & Co. — La cse		
"Old Mull" Blend...		9.50
"Navy Liqueur" V. O. S...		12.00
Melrose, Drover & Co. — Le gal		
1 étoile.		4.00
2 étoiles...		4.25
3 étoiles...		4.50
4 étoiles...		4.75
5 étoiles...		5.00
Jas. Menzies. — La cse		
Auld Scottie		9.50
Great Scot		9.50
MacPherson, qts.		7.50
" 24 flks.		8.50
" 48 1-2 lfks.		9.50
Queen's choice		8.00
Royal Victoria		8.50
Au gallon	3.90	4.10
Mitchell Bros. — La cse		
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts..		6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts..		7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks..		10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks..		10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts..		8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts..		8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts..		8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts..		9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts..		11.25
Heather Dew 48 Flasks		12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes..		9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes..		10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts..		11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts..		9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds..		9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds..		12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts..		12.50
— Au gal.		
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.		3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves.		3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.		3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.		3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts.		3.65
Heather Dew Proof. . Octaves.		3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves.		3.85
Heather Dew Proof . . Gallon.		4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.		4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.		4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.		4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.		4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.		3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves		3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves		3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon		3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.		4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.		4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.		4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.		5.00
Wallace Moir,		
Imperial Quarts.		12.00
Hugh McAdam & Co. — La cse		
Imp. Oval qts.		7.50
Ord. Oval qts.		5.50
Ord. Oval pts.		6.50
24 Flasks, Stoppers		6.50
48 ½ Flasks, Stoppers		7.50
Alex. McArthur & Co.		
Quarts..		7.00
Flasks....		8.00
Imp. Quarts...		10.50
D. P. McDonald & Sons. — La cse		
Long John, extra quality.		10.00
Long John, exhibition.		12.50
MacLeay, Duff & Co. — La cse		
Black Horse..		7.50
Extra Special..		9.00
Freedom...		10,00
Special Liquor cream		11.00
James McNeil. — La cse		
Imperial Oval.. .. .. qts..		8.00
Quarts..		6.00
Pints..		7.00
24 flasks, Screw top.		7.00
32 flasks, Screw top.		7.50
48½ flasks, Screw top		8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.		
Red Cross. — La cse		
Quarts		6.00
24 Flasks		7.00
48 1-2 Flasks.		8.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old]. la cse.	9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal.	4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse.	9.50
	la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts.	12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts.	13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal.	4.75
Special Liqueur .. [15 years old].	12.50
Old Private Stock, [20 years old].	17.50
	le gal
Craigdhu... ... .10 O. P....	4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P....	4.10
Special Blend. . .. . 8 O. P....	4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P....	3.75

Ross Glen. **La cse**

12 Quarts..	6.75
24 Flasks	7.75
32 Square Flasks....	8.50
48 Square Flasks	8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks....	10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks....	11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks....	12.50

Royal Lochnagar **La cse**

O..	9.50
O O O...	10.00

Scotch Marchant **La cse.**

Special Old Highland Whisky. .	10.00
par 5 caisses..	9.75
par 10 caisses	9.50

J. B. Sherriff & Co. **La cse**

Old Islay..	10.00
V. O. Islay..	10.25
Islay, 10 o. p. au gallon..	4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. ..	5.25

Stuart, Campbell, & Co.

Quarts..	6.50
Flasks....	7.50
1/2 Flasks....	8.50
Imperial Quarts..	9.50

John Walker & Sons. **La cse**

Kilmarnock...	10.00

Wilson. **La cse**

Braê-Mar.. .. .. qts....	8.00
Braê-Mar. .. .. flasks....	9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks....	10.00

Wright & Greig. .. **La cse**

Premier.	12.00
Grand Liqueur..	20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. **La cse**

Quarts..	8.50
Imperial Quart flasks	12.00

Pat Fagan & Co. **La cse**

Quarts	8.50

Findlater. **La cse**

A 1..	9.50

D. W. D. **La cse**

1 Shamrock..	9.75
3 Shamrocks...	10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. **La cse**

Hay's Old .. .. Rd qts.	6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks.	7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks.	7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks.	10.00

Janishannon... ... . **1.50**

John Jameson & Son. **La cse**

1 étoile..	9.50
3 etoiles.	11.25

William Jameson. **La cse**

1 harpe...	9.75
3 harpes...	10.75

Mitchell Bros. Ltd. **La cse**

Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts.	8.00
Old Irish 48 Flasks	12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts.	11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts.	11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts.	12.50
	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish .. .. Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. **La cse**

★....	9.50
★★★....	12.00
Special Malt...	10.50

George Roe & Co. **La cse**

★	9.75
★★★	10.75
St-Kevin .. .. La cse.	8.00
Kilkenny. .. .. **La cse.**	**6.50**

Vous ne risquez pas un cent avec ma proposition.

Si vous pensez que vos clients veuillent acheter un bon cigare à 10c et un cigare à 5c., il n'y a pas de raison pour que vous n'acceptiez pas ma proposition. Faites l'essai. S'il ne réussit pas, vous ne perdez pas un cent. S'il réussit, vous faites un bon profit.

Ma proposition est la suivante : je vous enverrai 1000 cigares assortis à votre convenance, express payé, aux termes usuels. Poussez vos clients à les essayer. Si, au bout de trois mois, il vous reste des cigares, renvoyez-les moi. Je vous les rachèterai au prix régulier de facture.

Je n'ai pas connaissance d'une offre plus équitable que celle-ci.

Les "PHARAOHS" à 10c, et les "PEBBLES" à 5c., devraient être compris dans votre ordre.

J. BRUCE PAYNE Limited,

GRANBY, P. Q.

L'ABUS DU TABAC

Le "Practitioner", journal médical anglais, publie, dans son dernier numéro, une série d'articles écrits par des médecins, dont l'opinion fait autorité, sur les effets du tabac sur la santé et les maladies.

Il est généralement admis que c'est sous forme de cigares que le tabac produit l'effet le moins pernicieux, la pipe occupant une place intermédiaire et la cigarette étant ce qu'il y a de plus mauvais à fumer pour la santé.

Sir Lauder Brunion dit avec circonspection: "Fumer modérément ne semble pas être nuisible aux adultes; mais c'est l'opinion générale que cette habitude cause des désordres très-apparents chez les jeunes gens en pleine croissance"

Le tabac produit chez les adultes deux effets distincts: il stimule l'esprit et en augmente l'activité; d'autre part, il a un effet calmant dans les moments de surexcitation.

On attribue l'effet stimulant à l'action irritante de la fumée sur la bouche, action ayant pour effet reflexe la dilatation des vaisseaux sanguins du cerveau.

L'abus du tabac produit souvent, comme conséquences, la pharyngite, les affections de la gorge, l'affaiblissement de la vue et les étourdissements. La circulation du sang est affectée et de là provient l'irrégularité des battements de coeur. Cette irrégularité, dit Sir Lauder, est due le plus souvent à un tabac de qualité inférieure, connu sous le nom de "pigtail". Quand on fume un tabac de meilleure qualité, il est rare que cette maladie se produise; mais elle est amené par l'abus du tabac. "J'ai souvent vu un patient tomber sans connaissance, comme frappé par une balle."

Le docteur Norman Dalton dit que le tabac peut occasionner indirectement une maladie d'estomac.

Certains systèmes nerveux, d'après le docteur James Taylor, se ressentent particulièrement des effets du tabac. Les nerfs vaso-moteurs peuvent être affectés au point de produire le refroidissement et même le bleuissement des extrémités.

L'insomnie est un des effets les plus pénibles de l'abus du tabac. On l'a qualifiée à juste titre d'insomnie intermittente. Celui qui en souffre s'endort dès qu'il se couche. Il se réveille de bonne heure le matin et reste éveillé pendant une heure ou plus, puis il tombe de nouveau dans un sommeil agité, dont il se réveille non reposé.

LA CENDRE DE TABAC

Comme chacun le sait, le tabac en brûlant laisse une quantité considérable de cendres. Une tonne de feuilles de tabac, dit "London Lancet", laisse quatre quintaux de cendres qui représentent des éléments précieux de constitution tirés du sol et qui doivent y être remplacés par d'abondants engrais.

Il semblerait donc qu'il y eût une fortune à faire pour l'homme qui inventerait un moyen efficace pour recueillir la cendre de tabac, et il est grand dommage qu'une matière si précieuse soit à jamais perdue pour le sol sans qu'aucun essai soit fait pour le lui restituer.

LES PIPES EN ECUME DE MER

Il y a pipes et pipes, depuis le brûle gueule petit et noir de l'ouvrier irlandais, jusqu'à la pipe de luxe, fantastiquement décorée, et que les voyageurs achètent en Turquie. Mais, la pipe faite en écume de mer, joliment sculptée et polie, est sans contredit la pipe la plus chère, dit notre confrère "Tobacco."

Aux Etats-Unis, on donne le nom de "Meerschaum" à la matière de ces dernières pipes. Ce vocable est d'origine allemande, les sujets du Kaiser l'ayant jadis donné à un certain minéral, à cause: de sa légèreté, de sa mollesse et de sa couleur blanche, qui faisaient songer à l'écume de mer.

De fait, les français appellent ce corps écume de mer. Quant à Glocker, le minéralogiste allemand, il lui avait donné le nom de "sepiolite," parce qu'il ressemble à l'os de la sèche.

La plupart de notre écume de mer vient de l'Asie Mineure, principalement des plaines de Eski-Shehr, où on la trouve en masses agglomérées de différentes dimensions et de formes variables. Ce corps est dispersé dans le terrain d'alluvion de la plaine; terrain que l'on fouille systématiquement au moyen de puits et de galeries, pour trouver les dépôts d'écume de mer qu'il recèle. Ce corps à l'état brut, se trouve associé à de la magnésie ou carbonate de magnésium. On pense qu'il provient des montagnes environnantes, où l'on trouve un carbonate similaire.

On trouve aussi de l'écume de mer, mais en quantités moins abondantes, en Grèce, dans quelques îles de l'archipel Grec, à Hrubschitz en Moravie, et enfin au Maroc, où on l'emploie mou et frais, en guise de savon.

A Vallecas, près Madrid, on en trouve aussi une variété moins pure, de là son usage comme pierre de construction. La plus grande partie de l'écume de mer extraite est cependant convertie en pipes à fumer du tabac et en fume-cigares ou cigarettes. Voici comment on traite le corps dont nous parlons: d'abord, la masse brute est dégrossie, afin d'enlever la masse de terre rouge qui l'enveloppe, puis elle est séchée et de nouveau dégrossie. Ces blocs bruts sont alors envoyés de l'Orient, principalement à Vienne et dans différentes villes de l'Allemagne, d'où on les réexpédie dans toutes les parties du monde.

Lorsque l'écume de mer arrive dans cet état, dans les ateliers, on la trempe dans de l'eau, pour la rendre molle, et empêcher qu'il ne s'en dégage de la poussière quand on la coupe pour lui donner les formes grossières voulues. Ensuite les ébauchons reçoivent la forme d'une pipe ou d'un fume-cigare, on les perce et on les décore à volonté, en en fouillant les contours. Si au cours du travail la matière se durcit, elle est plongée dans l'eau, puis complètement séchée, quand le travail d'ébauche de sculpture est terminé.

Il faut prendre soin que toute l'humidité soit évaporée, car lorsque l'écume de mer est soumise au procédé suivant, c'est-à-dire immergée dans un bain chaud de spermaceti, la pression que donnerait une seule goutte d'eau suffirait à la faire éclater. Avant de plonger les articles travaillés, dans le spermaceti chaud on prend bien soin de remplir le conduit du tuyau et la cavité de la pipe, pour empêcher que le sperma-

ceti ne touche ses cavités intérieures. Car, s'il en était ainsi, les pores de l'écume de mer se fermeraient, conséquemment la nicotine du tabac ne se propagerait pas de l'intérieur et la pipe ne se "colorerait" pas à l'extérieur.

On fait bouillir les pipes en écume de mer dans le spermaceti, pour que l'on puisse les travailler plus facilement avec les petits articles à sculpter. En effet, cette immersion donne beaucoup plus de consistance à la partie extérieure des pipes, qui, autrement, s'effriteraient au moment du travail final. Après avoir été retirée du bain en question, la pipe passe aux mains du sculpteur qui, sa boîte d'outils devant lui, (outils qui ressemblent un peu à ceux dont se servent les dentistes), fouille les moindres détails de l'ornementation, figures grotesques ou jolies, combinaisons de vignes et de feuilles, ou même, il sculpte des animaux, des chasseurs ridicules, etc., jusqu'au degré de perfection qu'il veut donner à ces figures.

Plus l'artiste a de goût, et plus il est habile, plus belle aussi est l'évolution de son travail. Le travail de sculpture achevé, la pipe est délicatement frottée au papier de verre et polie. Puis, les tampons qui en remplissent l'intérieur n'étant pas enlevés, le tout est mis dans de la cire chaude. Il faut prendre soin toutefois, de maintenir cette cire à la température convenable, car, si elle devenait trop chaude elle rendrait l'extérieur de la pipe tellement dur que cela empêcherait la nicotine de parvenir à la surface de la pipe et de lui donner de la couleur.

Le bain de cire chaude est employé afin de donner plus de fermeté à l'extérieur de la pipe, et de la rendre plus imperméable. C'est pour une pipe ce que l'émail est à une dent. Une fois retirées de la cire les pipes sont remises aux polisseurs, qui les frottent avec des cendre d'os et de la craie. Les tampons sont alors retirés et le bouquin vissé en place.

Pour les pipes d'une valeur de $5 à $50, ces bouquins sont en ambre; et en imitation d'ambre ou en corne, pour les pipes à bon marché.

La pipe étant terminée on fait son étui. Le travail des étuis nécessite de l'habileté, car, la pression de l'étui si elle est inégalement distribuée peut briser soit la pipe soit son bouquin, surtout lorsqu'il s'agit d'une pipe très travaillée. Généralement l'étui est moulé sur la pipe elle-même, (on emploie à cet effet une matière très moliante), puis recouvert de soie ou de peluche de satin, et de cuir à l'extérieur. Pipe et étui sont alors prêts à être mis sur le marché.

Voici maintenant l'histoire, de la première pipe en écume de mer, telle qu'on la raconte généralement. En 1723 vivait à Perth, la capitale de la Hongrie, un nommé Karlo Kowatee, cordonnier de son métier. Or cet homme était très habile à tailler et à sculpter le bois c'est ce qui le mit en rapport avec le comte Adrassy qui le prit sous sa protection. Un jour le comte ayant à sa disposition un morceau d'une sorte de glaise blanche, lequel lui avait été offert comme une curiosité, vu sa légèreté peu commune, le montra au cordonnier.

Celui-ci en fut surpris et voyant que ce produit minéral était poreux, il pensa pouvoir l'employer à faire une pipe qui, selon lui, absorberait la nicotine. L'expérience fut faite, et Karlo fit donc une pipe de cette matière pour le comte et aussi une pour lui. En outre il remarqua que la cire qu'il avait aux mains, pour travailler, donnait à la nouvelle pipe un très beau poli, et qu'après en avoir été frottée elle fumait beaucoup mieux.

A l'époque dont nous parlons, la rareté de la nouvelle glaise et le coût considérable de son importation, firent que seuls les seigneurs riches pouvaient en faire faire des pipes. Ce ne fut qu'en 1830 que l'écume de mer devint un article général de commerce. Quant à la première pipe en écume de mer, faite par Karlo Katawee, elle a été conservée, et existe encore de nos jours dans le musée de Perth.

ELOIGNEZ VOUS DES SENTIERS BATTUS

Un très bel exemple de ce que peut produire un petit mouvement en dehors des sentiers battus du commerce, vient d'être constaté dans un grand magasin de tabac et cigares de Broadway, New-York. Il se faisait dans ce magasin une vente spéciale de pipes de bruyère. L'étalage en était tout plein, et derrière la glace de la devanture on avait placé une grande pancarte, qui attirait l'attention sur les pipes, lesquelles nous l'avons dit, étaient littéralement offertes à des prix populaires.

La pancarte pouvait facilement être lue à la distance de plusieurs verges de la vitrine, même en passant rapidement, un seul coup d'œil suffisait. Cependant, cette fameuse pancarte était en quelque sorte conventionnelle, commune, et elle manqua de faire l'effet qu'on en attendait.

Or un génie quelconque du magasin, suggéra que l'on prît un petit morceau de papier blanc d'emballage, qu'on le déchirât, selon une forme irrégulière, puis qu'on écrivît dessus quelques phrases spéciales, avec un crayon; enfin qu'on collât le dit papier juste au-dessous de la grande pancarte.

Ce petit truc eut le plus grand succès. La curiosité de centaines de personnes en fut sur le qui vive. Cette façon d'annoncer était si peu commune, que le public s'arrêta devant le magasin afin de lire ce qu'il y avait d'écrit sur le morceau de papier en question. Papier et pipes frappèrent l'esprit de ces passants, et dans de nombreux cas, nombreux furent ceux d'entre eux qui entrèrent dans le magasin pour faire des achats.

Ceci tend à prouver très simplement, comment une petite chose peut devenir avantageuse lorsqu'il s'agit d'annoncer les articles d'une vitrine. Pourvu, que l'innovation s'écarte tant soit peu du chemin battu par la routine. Chemin sur lequel bien des marchands semblent s'être engagés sans retour.

POURQUOI DES ENVELOPPES PALES?

Personne ne comprend réellement ce qu'on appelle la Mode, et, dans le commerce des cigares, ce phénomène est aussi mystérieux que partout où l'achat de certaines marchandises est dicté par des motifs de style ou d'engouement, et non par la raison.

L'explication donnée ordinairement de la vogue dont jouissent les cigares à enveloppe pâle, est que le goût public est en faveur du tabac doux. Accepter cette explication serait avouer que le goût du public ne s'est pas manifesté d'une manière intelligente, et que les fumeurs connaissent moins ce qu'ils demandent et ce qu'ils obtiennent pour leur argent, que les acheteurs de tout autre article commercial.

Le cigare devant être fumé, tel qu'il sort de sa boîte, avec son enveloppe intacte, il s'ensuit que celle-ci n'est que la seule partie du cigare qui puisse être examinée par l'acheteur. Apparemment, la moyenne des fumeurs ne peut pas, en fumant, déterminer d'elle-même la qualité de l'intérieur du cigare. Si le cigare a une enveloppe de couleur pâle, le fumeur ordinaire s'imagine qu'il fume un cigare doux; et si l'enveloppe du cigare a une couleur foncée, rien ne le convaincra, ni odeur, ni goût, que ce n'est pas un cigare fort — un cigare de l'espèce que fume le scélérat dans les romans, "un gros cigare noir."

Il est certain que c'est la partie intérieure qui fait la force ou la douceur d'un cigare; il est également certain que, dans la manufacture de cigares d'une certaine marque, tout le tabac formant l'intérieur de ces cigares provient du même lot.

Une fois qu'on a choisi le tabac qui doit remplir les cigares d'une certaine marque, ce tabac est employé avec les enveloppes du maduro, du claro et, à l'occasion, pour l'invincible à dix cents et à cinquante cents de la même marque.

Il y a plusieurs années, les fabricants de cigares s'aperçurent probablement que le fumeur était facilement satisfait,

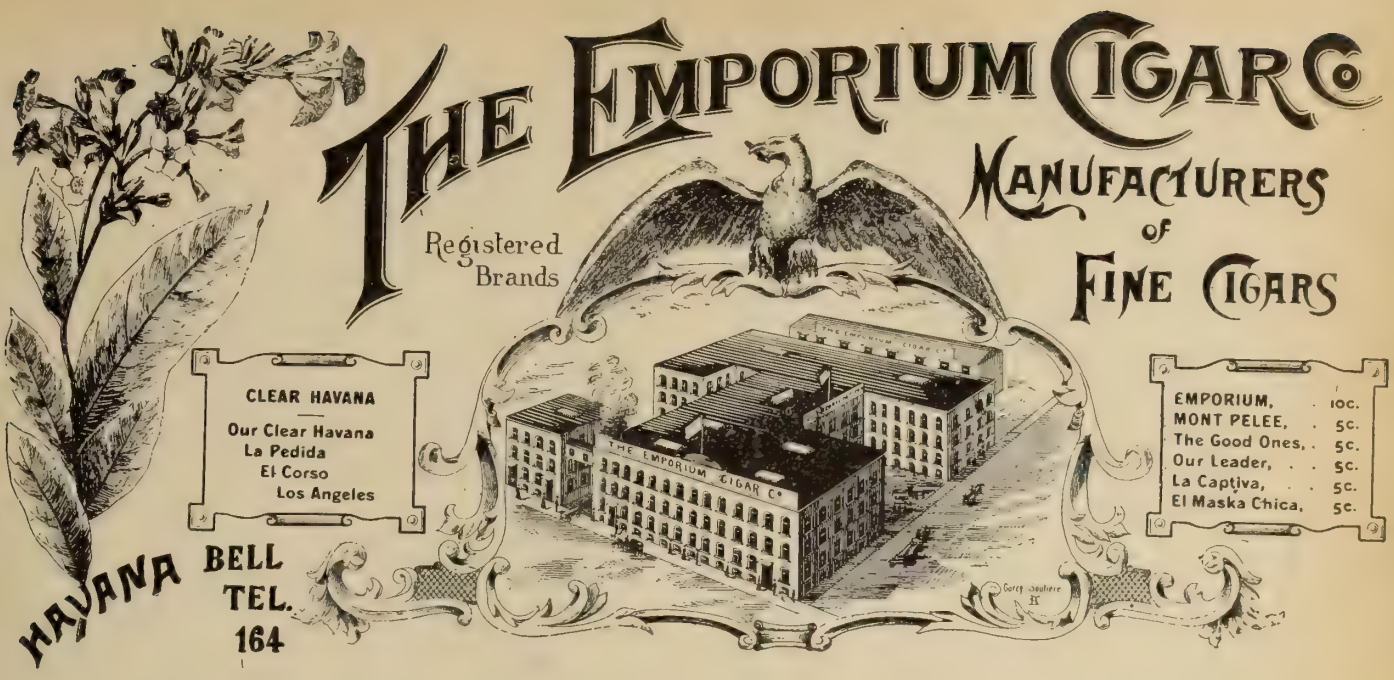

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

—ET—

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

AMATEURS DE BONS CIGARS

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR LES FAMEUX CIGARES

St-Louis et Champlain à 5 Cts

El Sergeant à 10 Cts.

Ce dernier a mérité la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de Paris, 1900.

VENDUS PAR

JOS. COTE

Importateur d'Articles de Fumeurs, Marchand de Tabac en Gros,

186-188 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Succursale: 179 rue St-Joseph, sous le nom de "El Sergeant Cigar Store"

Spécialité de Tabac Canadien en Feuilles, Cigares importés, Pipes, Biscuits et Confiseries

Visite ou Correspondance Sollicitée.

Phone Général 1272. Phone Privé 2438.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-
recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers
renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s..	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50 .	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs.....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum —	**La lb.**
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb.....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ¼s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05
Tabacs Ogden	**La lb.**
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30
Tabacs américains à fumer	**La lb.**
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.30
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs.' cartoons..	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20
Tabacs américains à chiquer plugs	
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.14
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag.	45
Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads...	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. 1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. 1/20....	24.00

Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pedida	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
V. H. C.	1/20	25.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
Champlain	1/20	35.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/3 boîtes 10 lbs		48
Petit Havane, 1/6 boîtes 10 lbs		48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs		65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté		60
Côté's choice mixture, 1/4 tin		75
Côté's choice mixture, 1/2 tin		70
Côté's choice mixture, 1 lb		65

Tabac en feuille depuis 17c. à 50c., paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris	40 Gr.	.12
Paquet papier gris	100 Gr.	.36
Paquet papier jaune	40 Gr.	.16
Paquet papier jaune	50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire	200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire	500 Gr.	1.25

---

qu'avec une multiplicité de marques et d'étiquettes, et une grande variété de nuances dans les enveloppes pour plaire à ses goûts capricieux, celui-ci était tout aussi satisfait, que si la manufacture de l'intérieur des cigares comportait différents degrés en concordance avec la marque de ces cigares. Ainsi vont les choses. — (New England Tobacco Grower).

TOUJOURS LA QUESTION DE LA COULEUR

La campagne entreprise pour éduquer les fumeurs, quant aux mérites réels de la couleur des cigares, a favorablement progressé durant les dernières semaines, dit notre confrère "Tobacco."

Nombreux en effet, sont les marchands qui, en différentes parties du pays, ont pris l'habitude de jeter quelques mots pleins de tact, et à cet égard, à leurs clients. Et cette tactique a été répétée toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, par un nombre de plus en plus grand de marchands.

Car, évidemment il est facile à un marchand d'expliquer la fausseté de l'idée qui veut, ayant été longtemps chérie, qui veut, disons-nous qu'un cigare à l'enveloppe pâle, et bilieuse, soit faible, tandis qu'un cigare à l'enveloppe mûre et foncée doit être forcément fort. Or, chaque marchand de cigares expert en son métier, sait que la feuille claire et d'apparence malsaine, dans laquelle sont enveloppés certains cigares, a été cueillie tandis qu'elle n'était encore qu'imparfaitement mûre et qu'elle a été mal travaillée. De là le goût amer qu'a cette feuille et l'acidité qu'elle donne au cigare bien que celui-ci puisse être fait à l'intérieur d'une filasse de premier choix.

Généralement les fumeurs reçoivent avec grâce de telles explications, et déjà ils ont beaucoup fait pour enrayer l'opinion erronée qui jusqu'ici faisait demander instamment des cigares à la nuance claire.

Notre confrère "Tobacco" croit que cette campagne d'éducation peut être maintenant vivement menée, si les tabaconistes des différentes sections du pays emploient la publicité des journaux quotidiens du pays pour arriver à leurs fins.

Presque dans chaque ville du pays il y a des marchands de tabac qui sont en termes amicaux avec des journalistes; il ne devrait donc pas être difficile pour ces marchands de persuader à leurs amis, de les interviewer au sujet de la question concernant la couleur des cigares, puis de publier l'interview.

On peut rendre de tels interviews extrêmement intéressants, et presque dans tous les cas on constatera que les propriétaires de journaux seront heureux de mettre leurs colonnes à la disposition d'une cause qui présente de la nouveauté.

Incidemment, bien entendu, ce genre d'interview procurera, au marchand avisé, un bon bout de réclame dans sa ville. Ce dont il ne se plaindra certes pas.

On croit généralement que cette suggestion a du bon, qu'elle est très pratique; et l'on espère que les marchands s'en prévaudront dans les diverses parties du pays, pour dissiper les fausses idées qu'a toujours inspirées jusqu'ici la couleur du tabac.

CIGARES DISPENDIEUX

Les cigares les plus dispendieux qui aient jamais été fabriqués, sont probablement les 20,000 cigares offerts à Napoléon III par le maréchal espagnol Prim, qui les avaient fait faire spécialement à la Havane.

Chaque cigare était garni d'or aux deux extrémités et portait la lettre N. également en or. En échange, l'Empereur envoya à Prim deux magnifiques vases de Sèvres.

PERSONNEL

Nous apprenons que M. "Jimmy" Deslauriers, le populaire représentant des cigares "El Président" est depuis le 23 juillet le père d'un gros garçon. "Liqueurs et Tabacs" lui envoie ses sincères félicitations.

La Cie B. Houde Ltée fait actuellement à l'exposition de Trois-Rivières une exhibition du tabac "Encore" qui est des plus attrayantes et qui contribuera certainement à activer la vente de cet excellent tabac à fumer.

L'American Tobacco Co. du Canada vient de mettre sur le marché une nouvelle marque de cigarettes — les "Murads". Le public des fumeurs a accueilli ces cigarettes égyptiennes avec un tel empressement qu'il est difficile de satisfaire à la demande.

Les "Murads" qui se détaillent à raison de 15 cents le paquet reviennent aux détailleurs à $12.00 le mille.

La maison Jos. Côté de Québec offre en ce moment une magnifique Prime: Un Gramophone de la valeur de $15.00. Elle donne gratuitement cette prime avec le Premier Mille de cigares "El Sergeant" à 10 cents, ou 1,000 cigares de chacune des marques "St-Louis" ou "Champlain" à 5 cents, dont on peut voir les prix au mille dans la liste de nos prix courants.

Nous conseillons aux Hôteliers ainsi qu'aux Tobacconistes de profiter de cet avantage qui n'est d'ailleurs accordé que pour un temps limité. En conséquence il est utile d'envoyer les commandes de suite; les premiers arrivés seront les premiers servis. Un grand nombre de commandes ont déjà été confiées à la maison Jos. Côté, et il lui est arrivé souvent de ne pouvoir les remplir aussi vite qu'elles arrivaient.

Les trois marques de cigares ci-dessus sont garanties avoir leur pleine valeur pour leurs prix respectifs.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. Boîte de Poste, 374.

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique: POR LARRANAGA. Code Telégraphique A.B.C., (4e Edition.)

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

SEPTEMBRE 1905
No 9

LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS)

LE succès que nous remportons avec notre marque de cigare

DIXIE

est la preuve évidente de sa qualité. Nous garantissons ce cigare comme étant manufacturé strictement à la main et du premier choix de tabac havane.

Nous fournirons les prix et échantillons avec plaisir.

MILLER & LOCKWELL

16 Rue Arago
QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal.

EAU DE VICHY

"LA CAPITALE"

La Meilleure Eau Minérale sur le Marché. . . . . .

Gazeuse,
Naturelle,
Limpide,
Inalterable.

VENTE QUOTIDIENNE

150.000 bouteilles

PAR JOUR.

L'eau de Vichy "La Capitale" contient par litre d'eau plus d'éléments minéraux qu'aucune de ses rivales. (Voir l'analyse.)

Elle est sans égale pour le traitement des maladies d'estomac, du foie et des voies urinaires : gravelle, albuminurie, diabète, dyspepsie, coliques néphrétiques et hépatiques, constipations et diarrhées chroniques.

Apéritive et Digestive

elle est **très agréable à boire** pure ou mélangée de Vin, Bière ou Lait.

C'est, analyse en mains, la plus gazeuse et la plus minérale des Eaux de Vichy.

Analyse de l'Eau de Vichy "La Capitale"

Acide Carbonique libré	gr.	2.368
Bicarbonate de Soude . .		4.571
Bicarbonate de Potasse .		0.228
Bicarbonate de Chaux . .		0.551
Bicarbonate de Fer . . .		0.012
Bicarbonate de Magnésie		0.131
Sulfate de Soude.		0.264
Chlorure de Sodium . . .		0.553
Chlorure de Lithine . . .		0.015
Arséniate de Soude . . .		0.001
Silice.		0.010
Total des éléments minéraux par litre.	gr.	8.704

Veuillez comparer cette analyse avec celle de n'importe quelle autre marque.

Sa supériorité est incontestable

L'eau de Vichy "La Capitale" est embouteillée sous la surveillance de l'Etat.

Elle est autorisée par l'Etat et recommandée par la Grande Académie de Médecine de Paris.

DEMANDEZ TOUJOURS

"LA CAPITALE"

DU BASSIN DE VICHY.

LAPORTE, MARTIN & Cie, Ltee

70, 72, 74, 76, 78, 80 Rue St-Pierre, MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, SEPTEMBRE 1905 No. 9.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE *SECRETAIRE*

DIRECTEURS

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PRES. HON.

LOUIS POIRE *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licened Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { BELL MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.
" J. M. Spénard, Trois-Rivières.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited—Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière—Essences.

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.
" Motard, Fils et Sénécal.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.
" Jos. Lamarche, maître-plombier.
" J. O. Legendre, imp. vins canadiens.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" R. W. Webster & Co (Sherbrooke)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.
" C. A. French (Sherbrooke)
" Honoré Messier, St Hyacinthe.
" Jutras & Cie, St François, N. E., Beauce.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE, requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L .A. LAPOINTE *Secretary.*

LES LICENCES ET LES MUNICIPALITES A ANNEXER.

Depuis qu'il est question de faire un Greater Montreal et depuis surtout que l'annexion de St-Henri et de Ste Cunégonde est presque une chose décidée, il y a un certain émoi parmi les épiciers licenciés de ces deux dernières localités.

On sait qu'à la dernière session du Parlement Provincial, la loi des licences a été amendée de manière à limiter le nombre de magasins de liqueurs en détail d'abord au nombre actuel, puis par diminution graduelle au nombre de quatre cents. Les épiciers licenciés de St-Henri et de Ste-Cunégonde se demandent dans quelles conditions ils se trouveraient vis-à-vis de la loi des licences si leurs municipalités se trouvaient annexées à Montréal.

Le cas a été prévu pour les licences d'hôtels et de restaurants dans le cas où les deux municipalités ci-dessus seraient annexées à Montréal.

L'article 28 de la loi des licences de Québec 1900 a été amendé en effet en y ajoutant l'alinéa suivant: "Dans le cas d'annexion aux Cités de Québec ou de Montréal de quelqu'une des municipalités voisines, le nombre des licences en vigueur dans la municipalité annexée, au moment de l'annexion, sera ajouté au nombre des licences fixées par cet article pour chacune de ces Cités; mais de telle manière que le nombre des licences fixées par l'article 28 pour chaque municipalité soit maintenu après l'annexion dans le territoire appartenant entièrement à la municipalité."

De cette façon, les 31 licences de St-Henri et les 23 de Ste-Cunégonde viendraient s'ajouter respectivement aux quatre cents accordées pour hôtels et restaurants à Montréal.

La loi amendée en ce qui concerne les épiciers licenciés dit simplement ceci: [Article 47a] "Dans la Cité de Montréal le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail est actuellement limité au nombre qui existe maintenant et sera graduellement diminué jusqu'à quatre cents au fur et à mesure que les porteurs de licences actuels cesseront de faire affaires, sous réserve toutefois du droit de tout porteur actuel de licence de transférer sa licence conformément à l'article 36 et aucune augmentation de ce nombre ne sera faite à l'avenir sauf, cependant, les conditions décrétées dans l'article 28 concernant les licences d'hôtels et de restaurants."

L'augmentation prévue dans le dit article 28 est celle qui découle de l'augmentation de la population; voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet la dernière partie de l'article 28: "Et ces nombres ne devront être excédés à l'avenir que lorsque la population des dites Cités aura été augmentée au point que l'augmentation du nombre des licences d'hôtels et de restaurants puisse être faite de telle manière qu'il n'y ait jamais plus qu'une licence de ce genre pour chaque millier d'âmes de la population de chacune des dites Cités; et, cette proportion devra être conservée dans la suite."

Ce qui revient à dire que tant que la population de Montréal n'aura pas dépassé 400,000 âmes, le nombre des licences devra être maintenu à quatre cents, sauf en ce qui concerne l'exception faite en vue des annexions des municipalités comme ci-dessus.

Or, il nous semble que l'exception faite en faveur des licences d'hôtels et des restaurants doit également s'appliquer aux licences de magasins de liqueurs de détail. La loi ne peut avoir deux poids et deux mesures et, à défaut du texte, on doit s'en rapporter aux précédents établis.

La loi, en maintenant le chiffre des licences tel qu'actuellement établi pour Ste-Cunégonde et St-Henri, en cas d'annexion à Montréal, a entendu réserver les droits acquis par les

Par Decret Royal Special

Fournisseur de sa Majesté le Roi et de la Famille Royale. . . . . .

N'oubliez pas, quand vous vendez le Whisky de Dewar, que vous vendez le meilleur Whisky au monde. . . . .

J. M. DOUGLAS & CO.,

Agents **MONTREAL.**

porteurs de licences, ne pas les entraver dans leur commerce et, en même temps, ne pas empêcher par une mesure répressive les projets d'anexion. Si la loi a eu ce but—et il n'y a pas lieu d'en douter—quand elle a fixé le nombre des licences d'hôtels et de restaurants à Montréal, St-Henri et Ste-Cunégonde, elle aurait pu prévoir en même temps, dira-t-on, le nombre des licences à accorder aux épiciers licenciés, en cas d'annexion des municipalités environnantes.

Le cas n'est pas absolument le même, car le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail qui n'est limité que pour Montréal et Valleyfield ne l'est pas pour St-Henri et Ste-Cunégonde.

Dans ces conditions, il est pour nous certain que St-Henri et Ste-Cunégonde doivent, en s'annexant à Montréal, conserver le nombre de licences de magasins de liqueurs de détail qu'elles possèdent actuellement, sans que le nombre de leurs licences viennent se confondre dans celui des licences pour Montréal; autrement, ce serait tomber dans l'arbitraire.

Du reste, l'exception faite en faveur des licences d'hôtels et de restaurants est une preuve de la tolérance de la loi, tolérance que nous retrouvons encore quand il s'est agi de fixer le nombre de licences de magasins de liqueurs de détail à Montréal. Ainsi au lieu de les réduire immédiatement au nombre de quatre cents, la loi a décidé que le nombre des licences ne serait ramené à ce dernier chiffre que graduellement et au fur et à mesure des extinctions naturelles- Il n'y a pas de raison de croire que la loi traitera avec moins de justice, moins d'équité et moins de tolérance les porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail des villes de St-Henri et de Ste-Cunégonde, qu'elle n'a traité ceux de Montréal.

A TRAVERS LES PAYS PRODUCTEURS

M. S. B. Townsend, chef de la maison du même nom, est de retour à Montréal après un voyage d'une durée de deux mois pendant lesquels il a visité pour les besoins de son commerce l'Ecosse, la Hollande, le district du Rhin, Bordeaux et Reims.

Relativement au commerce des whiskies écossais, M. Townsend nous dit que la situation qui, comme on le sait, du reste, a été très mauvaise depuis quelques années, s'est un peu calmée en ce sens que les maisons de premier ordre disposant de capitaux n'éprouvent aucune difficulté à maintenir la qualité des spiritueux qu'elles exportent. Depuis quelques années elles ont fait des achats considérables de whiskies âgés qui étaient offerts sur le marché; d'un autre côté, il sera difficile dorénavant aux maisons non placées dans les mêmes conditions d'obtenir les vieux whiskies qui sont nécessaires pour faire les coupages.

Un autre fait qui fait bien augurer pour le commerce des whiskies écossais, c'est que ce breuvage augmente constamment en faveur non seulement en Grande Bretagne mais aussi dans l'Amérique du Nord en général. Pendant son séjour en Ecosse, M. Townsend a fait, en compagnie de M. Mark Sanderson, de MM. Robertson, Sanderson & Co, dont il était l'hôte, une excursion de 8 jours en automobile dans les High Lands de l'Ecosse.

En Hollande, M. Townsend a trouvé l'industrie du genièvre aussi prospère que jamais; la demande pour l'article lui-même et ses sous-produits, tels que les levûres est plus forte que jamais.

Dans l'Allemagne Rhénane les affaires sont également bonnes, grâce aux dernières récoltes qui ont été abondantes et de bonne qualité.

Dans le Bordelais, les affaires ont bien repris depuis que les ravages du phylloxéra ont été réparés. Pour que la situation soit complètement éclaircie, on n'attend plus qu'une reprise dans la demande de l'Angleterre, pays où la consommation des vins de Bordeaux a considérablement diminué depuis quelques années.

M. Townsend attire notre attention d'une façon toute spéciale sur les vins de la récolte 1904, dont les produits sont exceptionnels comme qualité et comme quantité, il nous dit que par conséquent les buveurs de vins de Bordeaux peuvent espérer d'obtenir des vins de très bonne qualité à des prix raisonnables.

Dans le district de Cognac, les affaires sont également actives, les dernières récoltes ont été abondantes, les vignobles s'agrandissent d'année en année.

A Reims, M. Townsend a trouvé le commerce des vins de Champagne dans une bonne situation; on y procédait à l'embouteillage des vins de 1904 qui, eux aussi, promettent d'être de qualité supérieure. En ce qui concerne les vins du sud de l'Europe, M. Townsend a pu constater une diminution dans la vente des Sherries, tandis que la vente du Port est en augmentation.

LES LICENCES DE CLUBS

Au mois de Juillet dernier, nous avons déjà parlé des licences de clubs répétant qu'elles étaient accordées avec une trop grande facilité. Cette facilité d'obtenir une licence de club fait que les demandes se multiplient. On nous dit qu'une nouvelle licence de club est actuellement en instance.

Nous ignorons quel est ce club, nous ne savons s'il a une utilité réelle, sociale ou autre.

Mais nous savons parfaitement qu'il se fonde des clubs dans le but unique de fournir en tout temps, fêtes et dimanches, nuit et jour, aux membres qui en font partie et même à d'autres, un verre de liqueur sans que la loi puisse intervenir.

Alors qu'on traque les hôteliers qui vendent de la boisson le dimanche et la nuit, la loi permet aux clubs de pouvoir vendre de la boisson aux heures et aux jours où ne peuvent le faire les commerçants licenciés.

Rien n'est plus facile que de faire partie d'un club; on verse une légère cotisation mensuelle ou annuelle et, moyennant cette cotisation, n'importe qui peut trouver à avoir un verre de liqueur sans aller à l'hôtel ou au restaurant.

Nous avons déjà dit que l'octroi d'une licence de club devrait être précédé d'une enquête et être sujette aux oppositions comme le sont les licences d'hôtels et de restaurants. Nous irons plus loin et nous croyons qu'il faudrait exiger qu'un club soit propriétaire "bona fide" d'une propriété immobilière d'une certaine valeur qui serait la résidence même du club.

Les hôteliers et restaurateurs paient assez cher leurs licences pour qu'ils n'aient pas une concurrence absolument privilégiée contre laquelle ils ne peuvent lutter.

MM. F. X. St-Charles & Cie attirent d'une façon toute spéciale l'attention du commerce sur leurs clairets du Domaine Tivoli et sur les vinaigres Dessaux fils d'Orléans, France. Ces deux marques représentent l'excellence même dans leur genre respectif.

Depuis le commencement de la saison d'été, MM. F. X. St-Charles & Cie arrivent avec difficulté à remplir leurs nombreuses commandes qu'ils reçoivent pour leurs spécialités bien connues: la lager embouteillée de la maison "Schlitz" et l'eau minérale White Rock.

Les meilleurs brandies viennent de cette partie de la Charente qui s'appelle la Grande Fine Champagne. Les Vignobles de M. Pierre Frapin et Cie sont tous dans la Grande Fine Champagne et sont les mieux cultivés de tout le district de Cognac, comme le prouvent les récompenses remportées par M. Frapin aux divers concours et expositions auxquels il a figuré.

Les produits de la maison P. Frapin et Cie sont vendus au Canada exclusivement par la maison Boivin, Wilson et Cie.

Une des preuves incontestables de la supériorité de l'excellent Vin tonique "Red Heart" c'est que, pendant la saison des chaleurs, époque où les toniques sont quelque peu délaissés, ses ventes se sont bien maintenues.

Automobiles Decauville

La voiture de choix des Connaisseurs

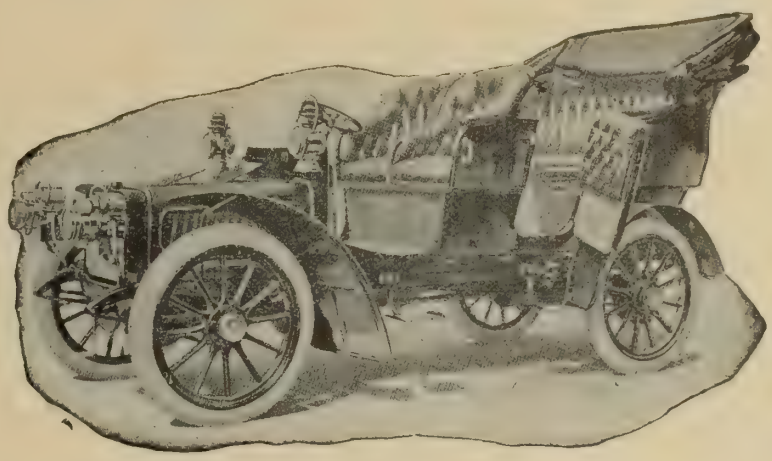

Garantie pour 365 jours

Les Machines les plus parfaites au monde.

Tous ceux que cela intéresse devraient venir les voir au

Victoria Skating Rink

ENTRÉE PAR LA RUE STANLEY, EN ARRIÈRE DE L'HOTEL WINDSOR. . .

Livraison Immediate.

Canadian Motor Car Company

A NOS ABONNES

PRIME EXCEPTIONNELLE

Nous avons passé un contrat avec la maison bien connue Robt. H. Ingersoll & Bro. de New-York, manufacturiers des célèbres montres "Ingersoll," qui nous fournira 5,000 montres de son nouveau modèle "Yankee." Le boîtier de ce nouveau modèle est de forme parfaite, aussi parfaite que dans les boîtiers de prix; la vignette ci-contre en est la reproduction exacte. Il est parfaitement uni, sauf dans le pourtour qui est gravé.

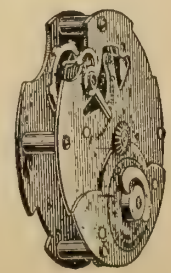

Le nouveau cadran est en " Porcelate " qui imite si parfaitement la porcelaine qu'un expert seul peut en faire la différence. Les parties visibles du mouvement sont d'un fini absolument parfait et le boîtier est fini or avec effet satiné. Les mouvements sont du prototype 'Ingersoll" et sont absolument garantis, comme l'indique la reproduction de garantie ci-contre.

Cette montre n'est pas donnée comme montre en or et nous voulons qu'il soit bien compris qu'elle n'est pas donnée comme telle; mais jusqu'à présent, c'en est l'imitation la plus parfaite; et s'il est pris de cette montre autant de soin qu'on en prend d'une montre dispendieuse, elle donnera tout autant de satisfaction. On ne peut obtenir nulle part au Canada, dans le détail, cette montre à moins de $2.50 à $3.00 la pièce.

Comment obtenir cette Prime?

Tout abonné actuel à "LIQUEURS ET TABACS" peut obtenir livraison, sans dépense d'aucune autre sorte, d'une de ces montres en nous payant ce qu'il peut nous devoir en arrière et deux années en avance.

Tout nouvel abonné pourra obtenir une de ces montres sans frais d'aucune sorte en nous remettant simplement la somme de $2.00 pour deux années d'abonnement.

Nos représentants vous visiteront, mais il peut se faire qu'ils soient quelque temps avant de vous voir. Si, en attendant, notre proposition vous intéresse et que vous vouliez obtenir une de ces montres, faites remise comme ci-dessus et nous vous adresserons cette montre en approbation par la malle.

QUE DOIT-ON BOIRE?

Par ces temps de chaleurs caniculaire, voici une question qui est bien de saison; quant à la réponse nous la trouvons dans le journal "Le Temps" qui l'a publié dans l'article suivant:

"Que doit-on boire? Telle est la question qui a été mise au concours par la Société française d'hygiène, présidée par le Dr Ladreit de la Chrarrière, et dont un des plus puissants moyens d'action dans la voie de la vulgarisation scientifique a toujours été la publication de brochures où sont débattus en termes précis et de manière à être mis à la portée de tous les principes d'hygiène individuelle et sociale.

"L'appel de la société d'hygiène a été entendu et quinze mémoires ont été présenté-s au concours. Parmi ces quinze mémoires ont été présentés au concours. Parmi ces quinze chargée de décerner les récompenses qu'elle a jugé nécessaire d'augmenter le nombre des prix proposés par la Société.

"Certains hygiénistes recommandent l'eau comme devant être l'unique boisson de l'homme. La plupart des mémoires adressés à la Société tendent à démontrer que, si l'eau saine et pure est la meilleure des boissons, il en est d'autres, notamment, le bon vin français, la cidre, la bière, qui peuvent être, non seulement exempts de dangers, mais encore utiles en bien des cas, à la condition d'en faire un usage modéré et de se mettre en garde contre les falsifications malheureusement trop nombreuses que de coupables industriels leur font subir.

"Tous les concurrents ont été unanimes à proscrire d'une façon absolue les apéritifs et les boissons alcooliques dont l'usage engendre si facilement l'abus.

"Le mémoire qui a été récompensé de la médaille d'or est d'oeuvre du Dr Dommartin, médecin-major à l'hôpital de Batna [Algérie]. L'auteur pose en principe qu'il ne faut pas être trop absolu, et que l'on aurait tort de vouloir recommander exclusivement l'eau pour boisson. "Parmi les boissons bienfaisantes il range certaines boissons fermentées, les boissons aromatiques et hygiéniques. Pour lui, le vin comme les autres boissons ne peut avoir que des effets salutaires," à condition d'être pris moderément, surtout pour l'ouvrier, le soldat et le paysan, pour lesquels il constitue un supplément et un complément de nourriture. Au-dessus d'un litre par jour,—suivant l'auteur du mémoire,—il peut toutefois devenir nuisible, surtout s'il est pris à jeun.

"Le second prix [médaille de vermeil] est accordé à un mémoire ayant pour devise : "L'eau pure est la boisson normale de l'homme."

"L'auteur, le Dr Jules Baujon, médecin en chef de l'hôpital St-Louis à Chalon-sur-Saône, se garde toutefois de résoudre la question en recommandant une seule boisson à l'exclusion des autres. Il estime que l'on ne peut être exclusif sur un tel sujet et que la réponse doit s'adapter aux âges, aux sexes, aux professions, aux habitudes, aux tempéraments.

"Il rappelle brièvement les qualités d'une bonne eau potable, passe en revue les diverses boissons, fait connaître leurs qualités, leurs impuretés, les inconvénients de leurs abus et les falsifications dont elles sont le plus souvent l'objet. Il réserve un chapitre important à la question des eaux minérales.

"Les trois mémoires primés ensuite ont été placés "ex-aequo" et ont reçu chacun une médaille d'argent. Ils ont pour auteurs: MM. le Dr Alfred Pagniello de Melfi [Italie], Charles Valéry, externe des hôpitaux de Paris, et Rigaux, professeur départemental d'agriculture, à Mende.

"Le Dr Pagniello recommande l'eau et repousse les boissons alcooliques; M. Charles Valéry préconise le café et le thé et condamne énergiquement l'alcool.

"Quand au mémoire de M. Rigaux, c'est une défense énergique du vin naturel et de certaines boissons fermentées telles que la bière et le cidre. Ce n'est pas que l'auteur prétende que l'eau doive être proscrite. Il reconnaît, au contraire, qu'elle est la boisson naturelle de l'homme, à la condition d'être pure, et il met en garde contre les dangers de sa contamination trop fréquente. On ne peut lui reprocher d'être exclusif:

"Buvez à votre goût, dit-il, eau, boissons fermentées naturelles, boissons rafraîchissantes et toniques, mais, quelle que soit celle que vous adoptez, buvez avec modération.

"Trois autres mémoires ont reçu des médailles de bronze. Ils ont pour auteurs MM. Léopold Jolly, pharmacien à Paris, Ch. Gérier, professeur à l'Ecole normale d'Alençon, et J. B. Lavialle, instituteur à Sanas [Corrèze].

"En résumé, on voit que le vin conserve la place d'honneur parmi les boissons recommandées, et qu'il n'a pas été exclu, même par M. le Dr Baujon [2e prix], qui préconise particulièrement l'eau, mais n'entend nullement condamner les boissons fermentées prises modérément."

TRANSFERTS DE LICENCES CONFIRMES

Du 3 Avril au 30 Août 1905

Dans notre précédent numéro, la liste des transferts a été complètement retournée. Nos imprimeurs ont mis les noms des vendeurs à la place de ceux des acquéreurs et vice-versa.

Nous reprenons donc, en la rectifiant, la liste des transferts qui ont eu lieu depuis le mois d'avril jusqu'à date.

Jos Gariépy à Jos. A. Perreault.
E. Tremblay à D. William McCormick.
N. Vallée à Blaise Bourgeois.
J. P. Gingras à Phil. Thibault.
J. A. Dagenais à Clovis Dagenais.
Jos. Gariépy à Alp. Corbeil.
J. Charest à Napoléon Mathieu.
L. W. Avnel à A. Mercure.
J. E. Rowan à Ant. Pigeon.
W. Ménard à Ant. A. Malatre.
E. H. Barnfield à Albert Taylor.
J. B. Paré à Edw. Bolté.
Jules Arpin à Edm. Parizault.
R. Keyes à Arthur Toupin.
H. Reynaud à Jos. P. Gingras.
L. H. Binette à G. Brosseau.
A. A. Ayotte à A. Baillargeon.
F. X. Gravel à Jos. Gariépy.
F. Roy à Charles Lapierre.
O. Leblanc à E. Théberge.
G. Bourassa à J. E. Moineau.

En Délibéré

M. Herschorn à D. Labelle.
J. E. Cardinal à A. A. Ayotte.

M. J. O. Motard, de MM. Motard, fils & Senécal, nous rapporte qu'il y a une augmentation des plus sérieuses dans les ventes du Vin Phosphaté au Quinina des RR. Pères Trappistes. Les commandes d'importation reçues pour les cognacs de la maison Edmond Foucauld fils sont également considérables.

La vente du Champagne "Dry Royal" a augmenté d'une façon très considérable pendant cet été, ce résultat satisfaisant est dû à la qualité de cet excellent vin et au prix très modique auquel il est mis en vente.

MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée les représentants dans la Province de Québec et une partie de l'Ontario, de MM. J. P. Wiser & Sons Ltd, les grands distillateurs de Prescott, Ont. ont en stock un assortiment complet des spiritueux de cette distillerie comprenant "Ryes" 25 U. P. & 40 U. P. alcool à 65 O. P. High Wines à 50 O. P. et Whiskies Blancs 25 U. P. & 40 U. P. La maison Laporte, Martin & Cie désire surtout attirer l'attention du commerce sur l'excellence du "Rye Wiser" en caisse; ce whisky distillé en 1895 et vieilli en fûts jusqu'en 1905, époque de son embouteillage, est sans contredit la meilleure valeur sur le marché ainsi que pourront s'en rendre compte ceux qui commanderont une caisse à titre d'essai. Ce whisky est vendu à raison de $6.75 par lot de 5 caisses et de $7.00 pour quantités moindres. Le fret est payé dans la Province de Québec et dans l'Ontario pour les lots de 5 caisses et au-dessus.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

LES COMMIS DE MAGASINS ET LA CLIENTELE

Le manque d'égards est le plus grand défaut que l'on rencontre chez les vendeurs et les vendeuses dans les magasins aujourd'hui. C'est la conclusion à laquelle je suis arrivée, dit Martha Edwards dans "Michigan Tradesman", après avoir fréquenté les magasins et salles de ventes pendant vingt ans. Trouvez-vous souvent un commis qui ait réellement de la considération pour vous? Si, dans votre carrière d'acheteur, vous en avez trouvé un, attachez-vous à lui comme à un ami fidèle, car c'est une perle doublement précieuse à cause de sa rareté.

Pour ma part, je dois avouer que, d'après mon expérience, le commis qui a de la considération pour l'acheteur n'est sur passé en rareté que par les dents proverbiales des poules.

Je n'ai jamais vu de dents de poules. J'ai, dans l'espace de vingt ans, été assez heureuse pour trouver tout juste six commis qui montraient, par leurs égards pour moi, qu'ils considéraient mon bien-être comme beaucoup plus important que le leur propre, et c'est justement pour cela qu'un commis reçoit un salaire.

Dans ces vingt années j'ai pu avoir affaire à un millier de commis et j'ai trouvé les six dont je parle—six dans un régiment. Sur ce nombre, l'un est gérant général d'un magasin à départements, trois sont à la tête de départements dans de grandes entreprises, un autre possède un magasin de moindre importance, le dernier est mort. Sans cela, il est certain qu'il serait arrivé à quelque situation élevée. Rien n'aurait pu l'en empêcher. C'était un commis plein d'égards, et le commis attentif aux besoins des clients est plus sujet à promotion que tout autre employé de commerce.

La manière dont se comportent certains vendeurs vis-à-vis des clients dépasse toute compréhension, quand on considère que le magasin est heureux de recevoir entre ses murs ces clients que de bonnes marchandises bien arrangées, offertes d'une manière avenante par des employés compétents pourront induire à faire des achats. Allez dans la moyenne des magasins, quand un patron ou un inspecteur ne surveille pas, et voyez la réception qui vous sera faite par les employés. Il se peut qu'on vous fasse tout d'abord bonne figure; mais si vous demandez un article et qu'il faille qu'un commis distraie quelques minutes de son temps pour vous le faire voir, immédiatement cela jette un froid, et on vous fait comprendre clairement par le regard et même par des insinuations que votre témérité est injustifiée. Tout au moins, c'est ainsi que les choses se passent dans des cas beaucoup trop nombreux.

Une bonne partie des jeunes filles et des jeunes femmes employées dans les grands magasins semblent considérer le public en général et la clientèle de leur magasin, comme des ennemis mortels, qu'ils doivent traiter sans aucun égard en toute occasion.

La hauteur avec laquelle une vendeuse peut regarder un acheteur possible m'a toujours plongée dans un profond étonnement. Maintes et maintes fois, j'ai essayé de rendre à ces jeunes personnes la monnaie de leur pièce; chaque fois, je me suis retirée humiliée et décontenancée.

Un homme convient mieux comme commis, pour plusieurs raisons. D'abord, il est naturellement fait pour les affaires. Les marchés commerciaux constituent son atmosphère, ou du moins il n'y est pas déplacé comme l'est une femme, en raison d'une descendance d'hommes qui sont restés en affaires de génération. L'homme a des dispositions à conformer ses idées au milieu dans lequel il se trouve.

Il voit qu'il est de bonne politique d'être aimable envers les clients, qu'il importe aux affaires d'avoir des égards vis-à-vis d'eux, et il agit ainsi—la moitié du temps.

C'est son propre intérêt qui lui dicte sa conduite.

Généralement la politique en affaires ne compte pas pour la femme employée de magasin. Elle sait que les positions d'avenir auxquelles elle peut prétendre sont extrêmement rares, quand même elle serait la meilleure vendeuse au monde. Aussi elle n'essaie pas de devenir bonne vendeuse, si ce n'est pour conserver sa place. Elle s'inquiète plus des chances qu'elle a de se bien marier que de bien traiter les clients, ce qui est sans doue d'une bonne politique—pour elle.

Mais le manque d'égards n'est pas le seul défaut qu'une personne habituée des magasins peut trouver chez les employés. Leurs défauts sont légion et, ce qu'il y a d'étrange, c'est que ces défauts vont directement à l'encontre de la prospérité des commis et des patrons. Ce sont des défauts qui chassent la clientèle. L'impolitesse est, bien entendu, le plus grave de ces défauts, mais le manque de politesse est une forme du manque de considération.

Pourquoi quand, par erreur, vous venez en tremblant au comptoir des rubans et demandez des mouchoirs en toile, la jeune personne derrière le comptoir vous regarde-t-elle de la tête aux pieds, avec un air qui indique qu'elle vous considère comme une stupide personne avec laquelle il n'y a rien à faire, puis vous dit-elle d'un air rogue: "C'est ici le comptoir des rubans." Si vous lui demandez de vous indiquer où se trouve l'endroit où on peut acheter des mouchoirs, pourquoi cette jeune personne vous informe-t-elle qu'elle n'est pas l'inspecteur? Pourquoi n'attend-elle pas que vous soyez hors de portée de sa voix pour confier à son amie qu'il suffit de certaines personnes pour rendre les autres malades?

L'inattention au travail est un autre défaut de nombreux employés, défaut qui coûte peut-être plus cher aux patrons que tout autre. L'autre jour, j'entrai dans un magasin pour faire un achat de 50 cents. L'article que je désirais était un de ceux qui n'ont besoin que d'être enveloppés pour être prêts à être livrés au client. J'étais pressée. J'allai au comptoir où se vendait l'article en question et attendis. Une jeune fille à l'autre bout du comptoir regardait dans la direction opposée. Je l'appelai doucement. Elle tourna davantage la tête. Je l'appelai de nouveau et attendis un moment. Cette fois elle se porta de l'autre côté du comptoir et entra en conversation animée avec une autre jeune fille. Etant pressée, je m'en allai Il serait intéressant de savoir combien de clients font ce que je fis dans le courant d'une journée.

Voilà les principaux défauts des employés, en général, tels que je les vois. Je crois que la plupart des employés rendent des services efficaces, qu'ils connaissent suffisamment leur affaire dans la pratique. Ils sont assez vifs dans leurs actions; s'ils donnaient plus d'attention à leur travail, s'ils étaient seulement un peu plus polis, et avaient certains égards pour les personnes qui leur font des achats, ils seraient satisfaisants en général. Mais c'est ce qu'ils ne font pas.

Pourquoi? C'est un mystère. Ce n'est qu'en corrigeant ces défauts, qu'ils peuvent espérer travailler pour leur propre avantage.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

Seuls Agents au Canada de :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" Martell & Co	COGNAC.	*Cognacs.*
" Jules Robin & Co	"	*Cognacs.*
" Cockburn, Smither & Co	OPORTO	*Vins de Port.*
M. M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" S. Darthez	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX.	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" Deinhard & Co	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" C. Marey & Liger-Belair	NUITS	*Bourgognes.*
" E. & J. Burke, Limited	DUBLIN ET LIVERPOOL	*Guiness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" C. G. Hibbert & Co	LONDRES	*Bass's Ale.*
" Bulloch, Lade & Co., Limited	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" Cantrell & Cochrane, Limited	BELFAST ET DUBLIN.	*Ginger Ale, Soda et Eau de Seltz.*
" Field, Son & Co	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
" Moet & Chandon	EPERNAY	*Champagnes.*

Booth & Co's. (LONDRES) *Old Tom et Dry Gin.*

LA SITUATION VINICOLE

Il ne fait maintenant plus de doute pour personne que la prochaine récolte sera considérable. Ce qui devrait être un heureux événement est considéré par les producteurs comme un véritable désastre.

Nous entrons à nouveau dans la crise, comme en 1904, en 1900 et en 1893.

Voici quelques indications sommaires sur la production française. De 1888 à 1892 notre pays a produit en moyenne 28 millions d'hectolitres; en 1893, 50 millions; de 1894 à 1899, environ 36 millions; en 1900 67 millions; enfin en 1904 69 millions pour les vins et 40 millions pour les cidres.

D'autre part, les exportations ont baissé d'une façon très sensible, aussi bien pour le Champagne que pour le Bordeaux. L'Angleterre prend chaque jour plus de goût aux vins rouges portugais et aux contrefaçons du Bordeaux Le Rioja Clarete est très en faveur.

On ne voit donc comme principal débouché que la consommation intérieure, dont les variations ne sont pas en rapport avec les excédents de production.

Il faut s'attendre à brève échéance à l'avilissement des prix.

E. W. Parker Distillery

Nous avons, l'an dernier, dans "Liqueurs et Tabacs" donné quelques renseignements sur un nouvel établissement de distillerie, celui de la E. W. Parker Distillery, établi à Montréal sur le "Canal Bank" et nous annoncions que cette distillerie ne tarderait guère à mettre sur le marché d'excellents whiskeys.

Nos lecteurs savent que les distillateurs canadiens ne peuvent livrer leurs produits à la consommation, si ce n'est deux ans après leur distillation.

Il y a un peu plus de deux ans maintenant que la E. W. Parker Distillery a commencé ses opérations et elle a mis sur le marché ses produits. Comme nous l'avons dit, cette distillerie est montée de la façon la plus moderne, ses appareils de distillation ont été importés de France, c'est-à-dire du pays où la distillation a fait le plus de progrès et où les appareils de distillation se sont de beaucoup améliorés dans ces dernières années. Ses appareils sont les plus nouveaux et les plus perfectionnés et naturellement les produits qui en découlent se ressentent de la perfection de ces appareils, et ils sont d'une parfaite rectification comme les consommateurs peuvent maintenant en juger.

La capacité annuelle de la distillerie est de 650,000 gallons d'alcool à preuve. La matière première de cet alcool est la mélasse provenant du sucre de canne des Antilles Anglaises; l'alcool qui en dérive est un produit absolument pur, d'un bon goût et complètement exempt de fusel-oil. Cet alcool est destiné tant à la consommation comme boisson qu'à l'emploi dans les diverses industries qui emploient l'alcool comme base de leurs produits.

L'alcool destiné à être employé comme boisson est réduit au moyen d'une eau tirée sur les lieux même d'un puits artésien qui a une profondeur de 300 pieds. A cette profondeur, l'eau est très fraîche et elle offre cet avantage pour la E. W. Parker Distillery que cette compagnie peut distiller toute l'année durant, alors que la plupart des autres distilleries du Canada sont dans l'obligation de suspendre leurs travaux pendant la période des grandes chaleurs.

Ce n'est un secret pour personne que la Canada Sugar Refining Co. a des intérêts considérables dans la E. W. Parker Distillery. La Sugar Refining Co. a pour président Sir George Drummond une des personnalités les plus marquantes du Canada aussi bien au point de vue industriel que financier et politique.

M. Maurice Drummond directeur gérant de la raffinerie a eu l'amabilité d'accompagner notre représentant dans la visite de la distillerie dont il lui a fait voir toutes les parties; et notre représentant est d'avis qu'il serait difficile de voir un établissement plus moderne et mieux équipé sous tous les rapports.

MM. Gillespies & Co de Montréal sont les agents vendeurs des produits de la E. W. Parker Distillery.

MM. F. X. St-Charles nous informent qu'ils ont reçu depuis plusieurs mois de fortes commandes pour les cidres de Normandie de la maison Paul Saintier, de Rouen, France. Ce cidre d'une qualité excellente jouit en France d'une réputation hors de pair.

LA CHASSE AUX DISTILLATEURS ILLICITES DE WHISKEY

Le pays inhabité qui s'étend à l'ouest de l'Irlande est le siège naturel de la distillation du "poteen" ou whisky illicite, dit le "New England Liquor and Journal Directory". Ceci est dû à la solitude et à l'éloignement des endroits choisis pour la pratique de cette fraude, endroits qui s'étendent à travers des montagnes et des marais et qui sont presque inaccessibles excepté à ceux qui connaissent le pays; toutes ces conditions aident le fraudeur à n'être pas découvert. D'autre part, la multitude des lacs situés dans ces montagnes et un grand nombre de petits cours d'eau fournissent l'eau froide nécessaire à la condensation en esprit des vapeurs d'alcool obtenues par la distillation.

Le rapport pour 1896 des Commissaires du Revenu de l'Intérieur, montre que le nombre des découvertes de distillations illicites a été de 399, à savoir: 5 en Angleterre, 6 en Ecosse, et 388 en Irlande.

Ce liquide ardent est plus doux et plus cher au coeur du vrai paysan que toute espèce de "whisky du Parlement"; c'est par cette expression que le paysan désigne le whisky pour lequel l'impôt imposé par le Gouvernement Saxon a été payé. Dans l'intérêt de la vérité, il faut dire que ceux qui habitent les comtés situés sur les côtes, de Kerry à Donegal inclusivement, apprécient hautement les qualités de ce whisky illicite. Beaucoup de médecins [bien entendu, des médecins de l'endroit] vous diront que le "poteen" bien fait est meilleur pour un malade que le whisky frelaté qui est servi ordinairement dans les petits hôtels de ce pays de la pauvreté; car, dans le pays de Connemara, le whisky illicite est fait de malt pur. Toutefois le bruit court que les gosiers les moins difficiles de Donegal sont satisfaits d'une eau de feu faite principalement de mélasse, de pommes-de-terre, et parfois de presque tout ce que vous voudrez.

Mais pour se rendre compte de l'humour et de l'esprit entreprenant, hardi, montré dans la poursuite organisée contre cette industrie précaire, il faut prendre part à la chasse faite contre le trafic. La chasse au whisky de contrebande est presque aussi excitante que la chasse au cerf et la chasse au renard réunies, et est accompagnée de grandes fatigues.

L'époque la plus propice pour surprendre les hommes qui distillent le whisky est naturellement celle qui s'étend du jour de Noël au jour de l'An, alors que nos hivers dans le nord sont plutôt cléments, et particulièrement dans les montagnes de l'ouest de l'Irlande; là, la pluie semble être le temps normal.

Des marches interminables à travers monts et marais [ces derniers souvent sont dangereux], voyages nocturnes de dix à vingt milles, avec un semblant de sommeil dans un bateau découvert, souvent de la pluie ou de la gelée; telles sont les phases par lesquelles il faut généralement passer pour atteindre les endroits suspects avant le point du jour, sans être découvert. J'ai vu l'équipage d'un bateau, après avoir ramé dans l'obscurité presque toute la nuit, après avoir frappé chaque rocher submergé dans le lac, se retrouver, au point du jour, tout près de l'endroit où il s'était trouvé désorienté la première fois.

Tout d'abord, je désire donner au lecteur une esquisse de la manière dont ce whisky est fabriqué. On prépare en premier lieu les tonneaux de malt écrasé et fermenté à point pour la distillation; ce dont on peut se rendre compte en y jetant une poignée d'avoine sèche, et observant si cette avoine s'enfonce ou surnage.

Quelquefois les agents de police marchent presque sur ces tonneaux, cachés qu'ils sont dans des lieux déserts ou sur des îles inabordables au milieu des lacs, enfouis dans la terre jusqu'à leur bord supérieur et recouverts de quelques planches ou de perches, avec une couche de gazon par-dessus.

VOUS AUREZ

DE

L'ARGENT

DEVANT VOUS.

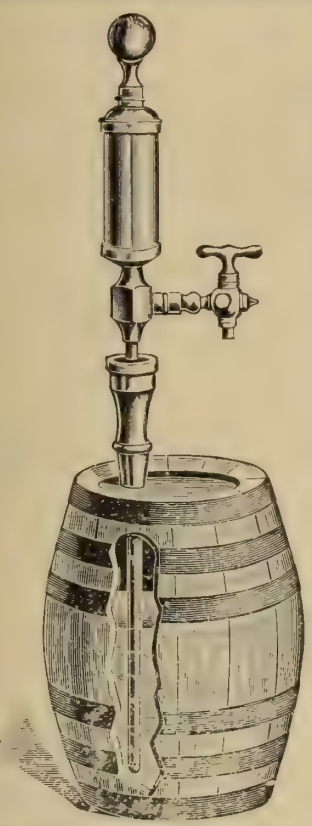

En achetant d'une Maison Canadienne, parce qu'alors vous économiserez les Droits de Douane, et si vous achetez de The Hamilton Mfg. Co., Ltd., seuls manufacturiers Canadiens de toutes sortes de Fournitures de Bars, vous économiserez aussi le profit d'un intermédiaire, car nous vendons directement au consommateur, aux prix des manufacturiers.

Nous avons en stock une ligne complète de

BARS, "WORKBOARDS", ET CABINETS DE BARS, POMPES A BIERE, ROBINETS, TUYAUX EN CAOUTCHOUC ET EN METAL, EXTRACTEURS DE BOUCHONS, COMPRESSEURS DE CITRONS ET CRACHOIRS, ETC.

Nous réparons les POMPES A BIÈRE de toute espèce.

Téléphone Bell, Main 3245,
Téléphone des Marchands 774.

The Hamilton Brass. Mfg. Co. LIMITED.

327, RUE CRAIG OUEST

(Anciennement 773 rue Craig)

Montréal, P.Q.

Bureau principal et Manufacture :
HAMILTON, ONT.

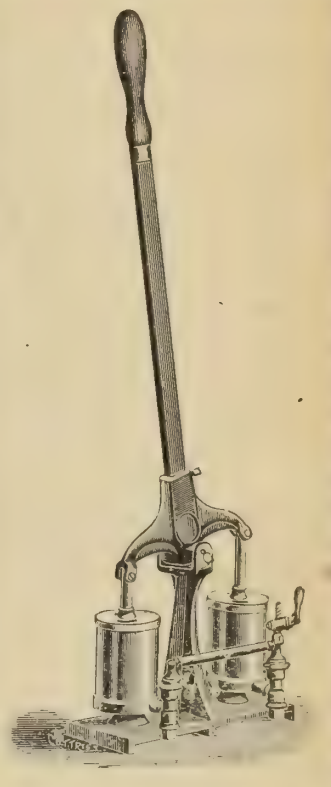

On remplit l'alambic de malt fermenté puis on allume le feu par-dessous. L'alambic est un ustensile grossier, cylindrique en étain, fermé hermétiquement au moyen de rivets, avec un fond concave, semblable à celui d'une bouteille, de manière à concentrer la chaleur du feu, l'autre bout de cet ustensile présente un col dans lequel est fixé un serpentin [la jointure du serpentin avec le corps de l'alambic est également hermétique].

Un serpentin, qui vaut de trois à quatre livres sterling, quand on le vend comme vieux cuivre, est un long tube, enroulé en spirale, pour offrir extérieurement autant de surface que possible à l'eau froide; les vapeurs, produites par la chaleur à la surface du liquide renfermé dans l'alambic, sont forcées de passer à travers le serpentin dans lequel elles se condensent en alcool liquide, grâce au froid produit par l'eau qui entoure le serpentin. Cet alcool, coulant d'une manière continue est recueilli dans un seau à sa sortie du serpentin.

Si l'alcool coule trop abondamment, l'opération se fait trop vite, et le feu doit être modéré. Le serpentin est maintenu submergé dans l'eau froide, qu'il faut constamment renouveler pour empêcher qu'elle ne s'échauffe; car si cela arrivait, le serpentin ne remplirait plus son office. Par conséquent de l'eau courante ou de l'eau d'un lac est nécessaire au distillateur. Les serpentins en étain donnent au whisky un goût de métal, ce que ne font pas les serpentins en cuivre; mais ceux-ci sont dispendieux.

Pour que le liquide obtenu forme un alcool complet, il doit passer deux fois à travers le serpentin: on l'appelle alors alcool double. C'est un alcool très-fort, très-cru, bien au-dessus de preuve et qui a un effet très-hilarant, surtout lorsqu'il est absorbé chaud à sa sortie de l'alambic. Il a un goût de fumée, peu désirable, mais qui n'est pas mauvais.

On peut se procurer ce whisky pour la somme de dix à douze shillings le gallon, — cela, si l'on sait à qui s'adresser, et si l'on ne se fait pas pincer par les autorités. Je me suis laissé dire une fois, mais sans y croire, qu'il n'y avait que deux endroits où l'on pût être sûr de trouver du meilleur whisky de contrebande en Irlande: dans les presbytères et dans les casernements de la police.

Lorsque la distillation est terminée, on transporte le whisky à destination en kegs contenant plusieurs gallons chacun; des hommes le transporte la nuit à travers les marais et des passes non fréquentées des montagnes. Il est étonnant que des hommes ainsi chargés puissent traverser un pays si accidenté. Ils évitent les routes principales; précaution qui semble inutile, dirait le visiteur d'occasion qui parcourt mille après mille en hiver à travers le Connemara désert, sans rencontrer ordinairement âme qui vive. Pour se rendre compte de l'abandon général de la plus grande partie de cette portion de l'Irlande, il faut se souvenir de ce que disait cette dame, qui remarquait lorsqu'on plaça les premiers poteaux télégraphiques, que ceux-ci donneraient tout-à-fait au pays l'apparence d'une contrée boisée.

La pénalité qui atteint ceux qui sont en possession de whisky illicite, qui en font, ou qui sont trouvés sur la place ou près de la place où le whisky est fait, qui possèdent un terrain ou une place où il en est trouvé est très-forte: cent livres sterling, qui peuvent être changées en six livres, ou trois mois de travaux forcés en cas de non-paiement.

De plus, tout ce qui a servi à cacher le whisky, tout ce que l'on trouve empaqueté avec [par exemple, beaucoup de ce whisky autrefois allait à Gallway, caché au milieu de charges de tourbe], tout ce qui sert à le transporter [cheval, voiture ou bateau], devient contrebande, et si ces choses n'ont pas assez de valeur pour être vendues, elles sont détruites sur-le-champ. Chaque nouvelle infraction à la loi comporte une pénalité double; de sorte qu'un homme pris pour la se-

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO.
Brasseurs et fabricants de alt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

Téléphone Longue Distance: Main 844

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB" WHISKY.

"IMPERIAL" WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

conde fois ne peut pas être sujet à une amende moindre que douze livres; pour la troisième fois, à une amende moindre que vingt-quatre livres et ainsi de suite.

C'est à cause de cette loi que les endroits choisis pour cette distillation illicite sont presque toujours des terrains appartenant à la communauté, de petites îles rocheuses, d'accès difficile, et d'autres terrains de la même espèce, qui ne servent ni aux hommes, ni aux animaux en quoi que ce soit.

En général, ce sont les paysans les plus pauvres et les plus hardis qui se livrent à la distillation illicite du whisky; un intermédiaire présentant quelque surface prend la part du lion dans les profits et paie le matériel et les amendes qui peuvent être encourues; les risques sont subis principalement par ceux qui sont engagés sur le moment dans la distillation. Il est presque impossible d'atteindre le vrai coupable qui leurre les pauvres gens et les met dans de tels embarras.

La fumée et la lueur du foyer de l'alambic sont d'ordinaire les causes immédiates qui font découvrir la fraude. Ceci me remet en mémoire l'exemple le plus récent que je connaisse d'un fabricant de whisky illicite, qui échappa longtemps au soupçon par un plan des plus audacieux.

Il avait loué une maison contiguë au poste de police, et avait établi sa distillerie dans une chambre d'un étage supérieur. Le tuyau de son alambic aboutissait dans la cheminée du poste. Ingénieux à se procurer de l'eau, dans les meilleurs termes avec ses voisins tout en observant une certaine distance à leur égard, il se débarrassait ainsi de sa fumée, grâce à leur complicité innocente et non sollicitée. Il faut savoir qu'en Irlande, le feu est entretenu jour et nuit dans la cuisine des postes de police, pour réchauffer et alimenter les patrouilles qui sortent constamment des casernements et y rentrent.

Le Département du Revenu de l'Intérieur récompense largement ceux qui dénoncent les distillateurs clandestins, quand ces derniers peuvent être convaincus de fraude. De là sorte, ces distillateurs sont constamment sur le qui-vive.

La police ne fait pas d'arrestation quand l'homme pris en flagrant délit peut s'amender par une comparution devant les tribunaux; d'ordinaire les agents de police ne rencontrent aucune résistance, car ce sont des hommes très-bien bâtis, et on sait que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont armés. A la vérité, les pauvres paysans eux-mêmes considèrent cette fraude à un point de vue tellement sportique qu'ils n'en veulent pas à la police, lorsque celle-ci fait une prise dans les règles; mais malheur au dénonciateur s'il est découvert. J'ai moi-même connaissance d'une expédition d'agents de police qui, saisis par un orage dans leur bateau qu'ils ne pouvaient ni quitter, ni conduire à bon port, furent approvisionnés de nourriture par les contrebandiers mêmes qu'ils voulaient arrêter.

Encore une amusante histoire au sujet du whisky illicite avant de terminer.

Un magistrat Irlandais, le lord premier juge, descendait de son wayon à la gare de Galway, lorsque, à la suite d'un faux-pas, il laissa tomber sur la plateforme son sac de voyage. On entendit alors un bruit comme celui de bouteilles cassées, et un liquide incolore, coulant doucement sur la plateforme, révéla à l'odorat expérimenté de sa garde d'honneur, prise dans la Police Royale Irlandaise, et formée sur une ligne rigide à la position de: "Présentez armes", l'arôme du whisky de contrebande, au sujet duquel on ne peut pas se tromper. Tableau! Que feriez-vous en pareil cas, aimable lecteur, si vous étiez à la place de l'officier commandant le détachement?

Une entreprise qui ne vaut pas la peine d'être annoncée, ne vaut pas la peine d'être mise en opération.

LE CÉLÈBRE

SCOTCH WHISKY

LIQUEUR SPECIALE

"P. & O."

ALEX. FERGUSON & CO., GLASGOW, - Seuls Propriétaires.

LA MARQUE LA PLUS POPULAIRE
DE SCOTCH WHISKY DANS LE MONDE.

VOYEZ LES COTATIONS.

J. WALTER TRESIDDER,
Agent Général, 214 rue St-Jacques.
Montréal.

Succursale de Québec:
HENRI BEAUTEY,
AGENT.

DE 20 A 30 ANS EN CAVE.

Les plus fins produits des meilleurs
VIGNOBLES CHARENTAIS . . .

LES

EAUX-DE-VIE

de la Maison

P. FRAPIN & CIE,

ont remporté les premiers prix à toutes les Expositions du district de Cognac.

Non-seulement les Eaux-de-Vie,
mais aussi les

VIGNOBLES DE M. FRAPIN

ont remporté les
PREMIERS PRIX

La pure distillation du jus de la vigne
des plus beaux

VIGNOBLES De la . . . **GRANDE FINE CHAMPAGNE**

BOIVIN, WILSON & CIE,

MONTREAL, Agents.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co.; Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

Le Vin St-Michel

De tous les vins qui sont actuellement sur le marché, il n'en est pas qui aient eu autant de contrefaçons ou d'imitations, et nous voyons rarement une marque de commerce si bien continuer sa route, en dépit des rivaux qui lui naissent tous les jours pour mourir le lendemain.

La vente du vin St-Michel ne se maintiendrait pas aussi bien si le consommateur, qui est le meilleur juge dans la matière, n'avait prouvé en le demandant toujours qu'il est réellement le tonique le plus généreux, le stimulant le moins dangereux.

La faveur toujours grandissante du gin Croix Rouge, de Berthierville, n'est pas due, comme on pourrait le croire au fait que le consommateur préfère un produit indigène à un produit importé, mais bien à ce que la distillerie de Berthierville fabrique un produit réellement supérieur, capable de se faire une large place sur le marché en s'appuyant sur ses mérites seulement. Son âge seul, certifié par le timbre du gouvernement, lui donne une supériorité incontestable.

FUTILITES DE L'ANALYSE

Nous avons exprimé, plus d'une fois, notre opinion sur la futilité des preuves fournies par l'analyse, tendant à fixer un type pour la pureté des alcools et, dans notre numéro du mois de juin, nous avons prouvé d'une manière conclusive, d'après le témoignage d'un des principaux analystes publics, que les résultats de semblables analyses n'ont absolument aucune valeur quand il s'agit de déterminer la provenance des alcools. Les idées que nous avons si souvent exprimées en discutant les poursuites qui ont été exercées au sujet du Brandy et plus récemment au sujet du Rhum, sont, d'après nous, amplement justifiées par le rapport officiel qui a été publié sur l'analyse du Rhum originaire de la Guyanne Anglaise. Ce rapport a été préparé par le Professeur Harrison, l'analyste du Gouvernement, et naturellement, son principal objet est de montrer la stupidité des récentes poursuites qui ont été faites à Stockport, dans lesquelles on a essayé de prouver que le Rhum Demerara n'était pas du Rhum, parceque l'échantillon, en question, ne contenait pas quatre cents parties de sels d'éther [éther composé] sur cent mille parties, quantité que l'analyse dit avoir trouvée dans le Rhum de la Jamaïque.

Les échantillons analysés étaient, sans aucun doute, des échantillons de Rhum tiré de végétaux, et, comme résultat d'une analyse soignée, on a trouvé que la quantité de sels d'éther variait de douze à 290 parties sur cent mille.

Une analyse faite, sur des échantillons de Rhum de la Jamaïque, a donné un maximum de deux cent cinquante-six parties et un minimum de 83.7 parties pour cent mille; tandis qu'un échantillon de Rhum de la Martinique, ne contenait pas moins de 598 parties de sels d'éther pour cent mille d'alcool en volume. Cette grande variation de la proportion des sels d'éther trouvés dans des échantillons de Rhum véritable, devrait faire réfléchir tous les analystes, afin qu'ils n'essaient pas de fixer un type de pureté sur une base si douteuse; si un échantillon ne contient pas une certaine quantité déterminée de sels d'éther, ce n'est pas une raison pour conclure immédiatement que cet échantillon est falsifié, ou qu'il n'est pas de la nature et de la substance de l'article demandé par l'acheteur.

Comme nous l'avons montré auparavant, chacun peut composer un mélange satisfaisant en ce qui concerne l'analyse, et cependant, ce mélange peut être un composé complètement artificiel qui ne soit ni du vin, ni du brandy, ni du rhum véritables. Par conséquent, nous engageons fortement le commerce à protester contre toute tentative faite pour fixer un type légal basé sur des essais analytiques. Les distillateurs de Rhum ou de Brandy connaissent exactement les ingrédients employés dans leurs productions, et peuvent donner une garantie que l'article qu'ils vendent répond à sa description. On ne peut pas trop insister sur le fait que les

Tel. Bell Main 4495.
Tel des Marchands 962.

AVIS

Bureau et Magasin :
5 Place Royale.

Messieurs les marchands et hôteliers de la campagne voudront bien se rappeler que nous n'avons pas de voyageurs en dehors de la ville, ce qui diminue nos dépenses énormément. Cela nous permet d'en faire bénéficier nos clients en leur vendant des eaux-de-vie (brandy) et des vins, à des prix défiant la compétition.

Venez nous voir avant de placer vos commandes d'Automne, et vous y trouverez votre compte.

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

Seuls agents au Canada pour :

EDMOND FOUCAULD, FILS,	Cognac	Brandy	WILH WASUM	Bacharach	Vins du Rhin
A. CARPENTIER & CIE.	Bordeaux	Vins	BOUCHARD AINE & FILS	Beaune	Vins Bourgogne
SIXTE DUCLOT	Bordeaux	Vins Mousseux	J. CAPARROY-DULORD	Bordeaux	Vinaigre

Les REV. PERES TRAPPISTES, Oka, Can. Vin Phosphate au Quinquina.

Le BREUVAGE par excellence de la nature, PUR, FRAIS et PÉTILLANT, provenant de la plus grande source minérale du monde.

Une eau de table délicieuse, rafraîchissante et hygiénique. Se mélange admirablement bien avec les vins et les liqueurs.

Est toujours le plus en demande dans les clubs, hôtels, cafés et restaurants.

Partout, dans le monde entier, vous verrez les personnes de la meilleure classe boire

WHITE ROCK

F. X. ST-CHARLES & CIE

Seuls Agents

39-41-43 rue St-Gabriel, Montréal.

analystes en particulier, et les officiers qui font des poursuites en général, ont une connaissance très imparfaite à ce sujet. Dans un cas récent, à la Cour de London Ouest, le conseil de la partie poursuivante s'est efforcé de poser en principe que le Brandy devrait être produit uniquement de raisins récoltés dans le District de Cognac; tandis que à Gainsborough, l'analyste du Comté, le Docteur Muter, déclarait, qu'il était admis que le Brandy était un alcool distillé uniquement du vin dans un alambic à feu nu. Nous protestons énergiquement contre ces deux assertions. L'alcool provenant de la distillation des raisins, de quelque endroit qu'ils viennent, est du brandy; et nous maintenons que la forme de l'alambic dont on s'est servi, est tout-à-fait en dehors de la question. C'est la matière dont l'alcool provient, qui constitue son espèce, bonne, mauvaise ou indifférente; et il n'y a pas de moyens analytiques pour la déterminer. Comme le Professeur Harrison le dit dans le dernier paragraphe de son rapport. "Les résultats enregistrés ne donnent aucune consistance à la théorie voulant que le Rhum soit jugé, en ce qui concerne l'absence d'alcool neutre, par la quantité de sels d'éther que l'on y trouve".

Une autre prétention mise en avant par la poursuite, dans le procès, au sujet du Brandy, c'est que M. Fordham, dans sa décision rendue dans le procès bien connu de London North, a posé en principe que le véritable Brandy devait contenir 80 parties de sels d'éther. Ceci est admis non seulement en apparence, par la poursuite, mais nous regrettons de voir que beaucoup de membres du commerce semblent être imbus de la même idée. En s'en rapportant à la décision de M. Fordham, on voit clairement qu'il n'a pas donné d'autre définition du Brandy que celle que nous avons déjà donnée; et que le Brandy est un alcool obtenu par la distillation du vin provenant de raisins. Pour éviter tout doute à ce sujet, nous pensons qu'il vaut mieux reproduire les remarques de M. Fordham au sujet des sels d'éther. Dans sa décision, M. Fordham dit: "Un médecin d'une grande expérience attribue la grande valeur qu'a le Brandy, en médecine, aux sels d'éther qu'il contient. Si cette assertion est juste, il serait bon que la loi fixe un type de brandy en définissant ce qu'est le brandy et la proportion de sels d'éther qu'il doit contenir — peut être 80 parties pour cent mille d'alcool". D'après cet extrait, on voit clairement que tout ce que M. Fordham a fait, a été, non pas de fixer une proportion quelconque de sels d'éther, mais de suggérer à la Législature de le faire si l'opinion du docteur était exacte. En vérité, M. Fordham s'est étendu assez longuement sur différentes opinions de plusieurs analystes, au sujet de savoir s'il était possible ou non de reconnaître, par l'analyse, la provenance des alcools. Si l'on se rend compte des idées divergentes émises par des analystes aussi éminents que le docteur Teed et le docteur Héhner, il n'est pas probable qu'un magistrat s'aventurerait à établir une loi indiquant la quantité de sels d'éther qu'un Brandy authentique doit contenir.—[Ridley's Wine & Spirit Trade Circular].

MM. Boivin, Wilson & Cie, agents distributeurs du gin "Croix Rouge", nous disent que les ventes de ce genièvre augmentent d'une façon constante pour toutes les parties du Canada. Le public consommateur n'a pas été long à s'apercevoir, en le comparant avec des produits similaires, que le gin "Croix Rouge" vieilli sous le contrôle du gouvernements canadien est infiniment supérieur aux gins fraîchement distillés.

L'eau de Vichy-Célestins est la seule à Montréal, qui vienne réellement des seules sources autorisées à porter le nom de Sources de Vichy. Les autres eaux viennent du Bassin de Vichy et ne sont pas embouteillées par la compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy qui a loué de l'Etat le droit d'exploiter les sources de Vichy proprement dites. Les agents de la Compagnie de Vichy sont MM. Boivin, Wilson et Cie.

La publicité, c'est la multiplication des ventes.

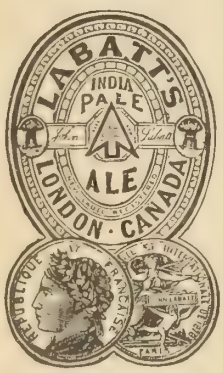

LES MEILLEURS
BREUVAGES DE MALT:
tous les consommateurs critiques l'admettent. . .

ALE et PORTER de LABATT

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . .

Labatt's

sont les meilleurs.

Boutelleau & Cie.

LE BRANDY QU'IL VOUS FAUT

Vous débitez une certaine quantité de Cognac, mais la qualité qui plaira le mieux à vos clients les plus difficiles, c'est :

LE BRANDY BOUTELLEAU

"XVOB 1831"

1 Caisse - - -	**$16.00**
5 Caisses - - -	**15.75**
10 Caisses - - -	**15.50**

Fret payé sur lot de 5 caisses ou plus à toutes stations de chemin de fer ou de bateau dans Québec et Ontario.

Conditions : 4 mois net ou 3% 30 jours

GRATIS — Avec un ordre de 5 caisses ou plus, nous donnons un magnifique couteau de poche à deux lames, comprenant aussi Tire-bouchon, coupe-cigares, etc., en acier fin, que vous ne pouvez acheter nulle part à moins de $2.00 chacun.

AGENTS AU CANADA

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL.

La maison qui possède la Direction la plus Libérale du Canada.

COMMENT TRAITER LES PLAINTES DES CLIENTS

La meilleure preuve des aptitudes aux affaires et du caractère d'un marchand est probablement donnée par la manière dont il reçoit les clients qui viennent à son magasin pour formuler une plainte. L'intolérance au sujet des réclamations et la mauvaise humeur à la moindre provocation révèlent toujours le manque d'égalité de caractère, égalité nécessaire au succès dans le commerce de détail.

Pour rendre justice au public, dit "Tobacco", on peut dire que peu de clients se plaignent sans raison, et la manière dont les clients sont traités dans ces rares occasions détermine s'ils continueront à vous conserver leurs bonnes grâces et leur patronage, ou s'ils vous les supprimeront.

Il est donc avantageux de ne manifester aucun ressentiment, que la plainte soit fondée ou non. Un peu de raisonnement et de réflexion aplanira les difficultées dans la plupart des cas, sans perte de clientèle ou de prestige, et il arrivera même qu'un règlement habile d'une difficulté de ce genre fera du client un ami du patron.

Le marchand qui utilise ses propres erreurs pour le plus grand bien de son commerce est celui qui réussit le mieux. Voyez donc à ce que vos commis comprennent parfaitement votre politique à cet égard, car le manque de tact des employés est souvent la cause de la perte de la clientèle.

Le marchand pourrait prendre une leçon sur la manière de traiter les réclamations dans les magasins à départements. Les grands magasins reconnaissent que presque toutes les plaintes ont une valeur éducationnelle. Les clients qui ont à se plaindre de quelque chose indiquent par là même une incapacité ou une négligence là où on s'y attendait le moins, et cette révélation peut se traduire par un profit assez élevé pour le marchand.

Ces réclamations mettent un terme efficace à des méthodes défectueuses ou à une mauvaise main-d'œuvre, et il n'est que juste et d'une bonne politique non-seulement de rectifier ce qui doit l'être, mais aussi de remercier le client d'y avoir appelé votre attention. Ceux qui prennent plaisir à faire des plaintes sont trop peu nombreux pour mériter considération.

M. D. O. Roblin, de Toronto, rue Front, anciennement de "The Corby Co., a reçu des renseignements au sujet de ce qu'on dit être un Scotch Whisky, imitation du célèbre "Black & White" de James Buchanan & Co, Limited.

Le renseignement vient de St-Jean, N. B. Il est dit que les bouteilles sont marquées:

JOHN BUCHAN & CO.
"The Senate"
Warrants of Appointment, Distillers to the House of Parliament."

D'autre part, M. Roblin prétend que MM. James Buchanan & Co., Limited, sont les seuls qui aient une telle autorisation. Il dit qu'il prendra les mesures nécessaires pour empêcher toute fausse représentation.

Club Old Tom Gin et Colonial London Dry Gin sont fabriqués au Canada, mais ils ont toutes les qualités des produits anglais. Le fait est qu'ils sont fabriqués d'après le meilleures formules et qu'ils ont une qualité de plus que leurs rivaux d'Outre-mer, ils ont l'âge.

Parfait Bonheur

La dernière annonce de la maison Boivin, Wilson & Cie, sous la forme d'une lithographie en couleur, représentant un vieux pêcheur allumant sa pipe après avoir pris probablement un coup de Croix Rouge a le plus grand succès.

Cette lithographie encadrée a été distribuée dans les principaux hôtels et restaurants de la ville et a été jugée digne d'occuper une des premières places. C'est pourquoi on la voit un peu partout.

L'empressement avec lequel le public a répondu à l'offre gratuite de ce tableau fait que l'approvisionnement sera épuisé bientôt.

COGNAC

BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"
(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada.

VIEILLI EN FUT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

L'hôtel Caledonia Springs qui, en outre de l'hôtel proprement dit, comprend une propriété de 560 arpents, a été vendu par M. D. Russell à la Compagnie du Canadien Pacifique qui en a pris possession le 2 août.

La nouvelle association des commis de bar, Local No 6 a tout dernièrement tenue une assemblée à son lieu de réunion, 239 rue Craig. Les officiers qui ont été élus sont: MM. F. Bouchard, présidentô J. T. Smith, vice-président; Jos. Fortier, secrétaire; W. Roberge, trésorier; J. Hooley, administrateur. L'association compte au-delà de 30 membres.

M. H. Barnfield, autrefois propriétaire du Strand Café de la rue Notre-Dame, vient d'acheter un hôtel à Hamilton, Ont.

× × ×

M. B. R. Barnfield, gérant du restaurant de la Station Bonaventure, vient de partir pour un voyage de plaisir en Angleterre.

× × ×

L'hôtel St-Léon, situé à St-Léon, P. Q., vient de paser entre les mains de la Compagnie du Chemin de fer du Grand Nord. On prête à cette compagnie l'intention d'acheter ou d'établir plusieurs hôtels sur différents points de son réseau.

PERSONNEL

—M. H. Snetsinger, représentant MM. W. R. Wonham & Sons, est de retour à Montréal après un voyage d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. E. R. Carroll, gérant de la Hamilton Brass Mfg Co Ltd à Montréal est actuellement à Hamilton pour un voyage d'affaires.

— M. J. R. Douglas, de MM. J. M. Douglas & Co., passe la saison d'été à Tadousac.

— M. A. G. Gardner, de la maison J. M. Douglas & Co est de retour à Montreal après avoir passé plusieurs semaines sur la côte du Maine.

— M. Wm. Ireland, représentant de la Freyseng Cork Co. Ltd est actuellement en tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. Joseph Ulmer, représentant de la maison Gebrüder Feist & Söhne, de Francfort-sur-le-Mein a été de passage à Montréal au mois d'août.

—M. Geo. Whyte, de MM. Wm Greer & Co, de Glasgow, Ecosse, a visité le commerce canadien pendant le mois de juillet.

— M. Douglas Burnett, de la maison Sir Robert Burnett & Co, de Londres, a passé une partie du mois d'août à visiter le Nord-Ouest.

—M. W. C. Wonham, de MM. W. R. Wonham & Sons, vient de faire un voyage d'affaires dans l'île de Terreneuve.

— M. Marius Moutet, chef de la maison Gustave Moutet, distillateurs d'eaux-de-vie de Bourgogne, a tout dernièrement été de passage à Montréal.

— M. J. F. Senécal, de la maison Motard, fils & Senécal, visite actuellement le commerce de la Province de Québec.

REVUE GENERALE

M. Jos. Ethier, gérant de la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée, nous avise que, malgré que nous soyons dans une des périodes tranquilles de l'année, il y a de bones commandes pour tous les spiritueux; les commandes d'importation pour la saison d'automne surtout sont des plus considérables.

* * * *

Nous entendons dire de toutes parts dans le commerce de gros que la demande pour les whiskies canadiens connus sous le nom de "Rye" a augmenté d'une façon constante dans les deux dernières années. Cette augmentation est surtout remarquable dans l'Ontario et elle est très considérable aussi dans le Province de Québec.

* * * *

D'après MM. Boivin, Wilson & Cie, la demande pour les vins et liqueurs est actuellement des plus fortes. La demande du Nord-Ouest surtout a beaucoup augment. D'après les indications actuelles, la saison d'automne ne peut manquer d'être des plus actives.

* * * *

MM. W. A. Ross & Co., négociants de liqueurs en gros à New York, viennent d'ouvrir une agence à Montréal sous la direction de M. J. Rattray.

* * * *

Nous apprenons que la distillerie de St-Hyacinthe mettra

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY
HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

L'Appareil Champion Economique

EPARGNANT 90 P. C.

Sur l'Achat de votre Soda

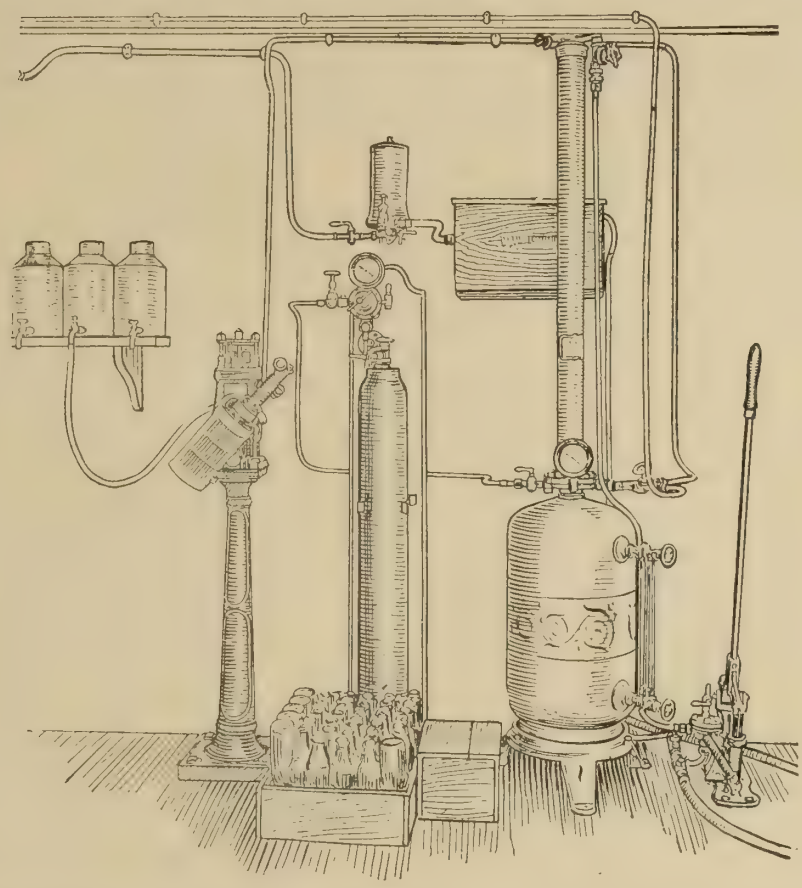

Pendant plus de cinquante ans, les inventeurs se sont évertués à découvrir un appareil qui permit aux hôteliers ou négociants de fabriquer eux-mêmes les Ginger Ale, Cream Soda, Plain Soda, Lemon Sour, Eau Minérale, etc., etc., mais le grand embarras était dans le coût d'un semblable appareil. Or, la science a inventé aujourd'hui " L'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE " qui a tout ce qu'il faut pour faire un succès d'un faible placement.

Cet appareil n'a été mis en vente à Montréal que le 1er février 1904 et, le 1er juillet 1905, nous pouvions donner les noms de centaines d'hôteliers éminents de Montréal et des environs qui avaient acheté l'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE.

Si vous avez des doutes sur la qualité de la marchandise que vous pouvez faire avec cet appareil, écrivez-nous et nous vous expédierons par Express des échantillons de Cidre, Cream Soda Ginger Ale, Eaux Minérales, etc., manufacturés par

CLEVELAND FAUCET CO.

THOMAS BURDETT,

AGENT POUR LE CANADA

290 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

ses produits sur le marché vers le milieu du mois de mars prochain et que M. A. E. Ostigny sera chargé de leur vente.

* * *

Par suite de l'avance considérable dans les prix de l'étain, les prix des capsules et des feuilles d'étain pour l'embouteillage ont considérablement augmenté.

* * * *

M. O. Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co, Ltd rapporte une grande activité dans les affaires depuis le commencement de la saison d'été. Les commandes placées par les embouteilleurs de bière ainsi que celles des manufacturiers d'eaux minérales et gazeuses ont été des plus fortes.

Les placements se font avec une grande régularité.

* * *

D'après M. Hudon, Hébert & Cie, la demande pour les spiritueux de tous genres a été très soutenue pendant l'été et ce, dans l'ordre suivant: Cognac, Scotch et Gins. MM. Hudon, Hébert & Cie constatent une bonne augmentation dans le débit des whiskies canadiens, surtout des "Ryes". La vente des vins est demeurée stationnaire. Les remises sont satisfaisantes.

* * * *

MM. J. M. Douglas & Co nous déclarent que les affaires permettent beaucoup pour la saison d'automne; la maison a déjà reçu un nombre très considérable de commandes d'importation pour les whiskies écossais.

* * * *

On nous informe que MM. G. H. Mumm & Cie, viennent de se rendre acquéreurs de la maison Jules Mumm & Co faisant également le commerce des vins de Champagne.

* * * *

MM. L. Chaput, fils & Cie nous disent que les affaires dans la ligne des vins et spiritueux sont satisfaisantes. Ces messieurs remarquent également une augmentation notable dans les ventes des eaux de Vichy.

MM. Motard, fils & Senécal profiteront de l'Exposition d'Ottawa pour faire un exhibit des plus attrayants de leurs spécialités; ils donneront surtout une attention spéciale au fameux vin Phosphaté au Quinina des RR. Pères Trappistes.

L'ALCOOL FECAL

On fit, il y a quelque temps, en Allemagne, grand bruit de la découverte d'un chimiste, nommé Jean Dornig. Ce savant prétendait avoir trouvé le moyen d'extraire de l'alcool des matières fécales et pensait sans doute que cette découverte lui porterait bonheur. Pendant quelque temps, tout alla fort bien, affirme le "Salut Public".

Il avait installé dans les environs de Dresde un laboratoire où il distillait l'étrange matière première. De doctes savants défilèrent dans son officine et n'hésitèrent pas à certifier la véracité des assertions de Dornig et la pureté des résidus dont il leur montrait des échantillons. Du reste la méthode employée par Dornig était d'une simplicité primitive. La matière première était chauffée dans des caisses métalliques, les gaz obtenus étaient condensés par une véritable distillation et le produit purifié donnait de l'alcool... "supérieur" disait l'inventeur.

Une fois sa découverte connue, Dornig songea à l'exploiter: Il créa une Société par actions pour la fabrication industrielle du "Dorniol", c'est ainsi qu'il avait appelé le produit final de la distillation. L'affaire s'annonça bien et des titres émis à 500 marks ne tardèrent pas à atteindre des taux fantastiques. Un propriétaire de Charlottenbourg paya la bagatelle de 66,000 marks, soit $16,500 pour deux parts de fondateur!

Cette belle entreprise ne devait pas réussir.

Deux Anglais voulaient acheter, moyennant $500,000, la concession du brevet pour l'Angleterre. Mais avant de s'engager ils demandèrent à l'office des brevets de Berlin de fournir un rapport technique sur l'invention de Dornig. L'office chargea deux professeurs de Dresde d'établir ce travail. C'est alors qu'on découvrit que toute l'affaire était une véritable escroquerie. Dornig fut surpris au moment où il versait de l'alcool dans son appareil "pour l'amorcer", disait-il.

Le tribunal correctionnel de Dresde vient de condamner Dornig à deux années de prison, 1,500 marks d'amende et quatre années de privation de ses droits civils et politiques. Quant à la Société du "Dorniol", elle est en... déconfiture, dirons-nous pour ne pas nous servir d'un terme plus énergique et mieux senti, ajoute la "Réforme Economique".

Il faut savoir obéir pour savoir commander. — Franklin.

LIGNES STANDARD

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Claret et Sauterne	**Nathl. Johnston & Sons.**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Vins de Porto et Sherries	**G. G. Sandeman.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's**
Absinthe	**Pernod Fils.**
Vermouth Italien	**Freund, Ballor & Co.**
Ale	**Daukes & Co.**
Stout	**Wheeler & Co.**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"

"White Wheat"

"No. 83 Rye"

"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

High Wines Whisky en Esprit

De la Distillerie E. W. Parker, (Canada Sugar Refining Co.,) de Montréal.

Nous venons de recevoir deux cents quarts de High Wines (Whisky Blanc en Esprit) à 50 au-dessus Preuve, pleine force. Ce Whisky est garanti quant à la couleur, le goût et la force et il se réduit parfaitement.

PRIX :

Moins qu'un Quart, par gallon,			$3.95
Par Quart,	"	"	3.90
Cinq Quarts,	"	"	3.87½

Cette marque n'est pas combinée. Ecrivez pour un échantillon.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltée

87 Rue St-Jacques, Montréal.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

	La cse
Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.60	1.60
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.60	1.70
Boar's Head	2.65	
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux Qts. 12		19.00
Nuits Mousseux Pts. 24		20.00
Volnay Qts. 12		19.00
Volnay Pts. 24		20.00
White Burgundy Qts. 12		19.00
White Burgundy Pts. 24		20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.0
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc dé Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie qts.	4.00

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	qts.	pts.
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet 1893	13.25	14.25
Grand Vin Château Giscours 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Léoville 1893	18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Margaux 1893	23.50	24.50
Grand Vin Château Lafite 1893	26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild 1895	28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	3.75
St-Julien	4.00	4.75
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes.. le gallon.	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon	0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à 1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co.	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club".	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie.	**La cse**
★ qt.	9.50
10 years old... qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old, qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old, qt.	45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00
J. Borianne.	**La cse**
XXX	7.00
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co.	**La cse**
F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds. V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils.	**La cse**
V. S. O. P. 1855 qt.	16.00
Doctor's Special qt.	11.00

Paul Cardin.	**La cse**
Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk.	9.00

Châteaubel.	**La cse**
Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co.	**La cse**
Quarts.	
24 flasks.	
Au gallon	3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association.	**La cse**
★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00
	au gal
3 grapes. vieux.	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur.	5.50

Comandon & Co.	**La cse**
Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

Chs Couturier & Cie.	**La cse**
3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00
	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
⅛ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★	11.00	10.50
★★★	12.00	11.50
V. O.	15.00	14.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely.	**La cse**
XXX	6.50

De Lormont.	**La cse**
XXX	6.50

Dervos & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux.	**La cse**
Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

Gabriel Dubois & Cie.	**La cse**
Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent, qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie	**La cse**
1 Grappe	9.00
★	10.00
★★	11.00
★★★	12.00
V. O. Special	14.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00
	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie	**La cse**
★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	6.50
★★★ ¼ B.	6.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00
Par 5 cses, 25c. de moins.	

P. Frapin & Cie.	**La cse**
★ qt.	9.50
Medical qt.	10.50
20 years old. qt.	13.00
25 years old. qt.	16.00
30 years old. qt.	19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

	1 cse	5 cses
Three Diamants, Grand Prix		9.50
Extra Reserve		10.00
Medical Reserve		12.00
20 years old		16.50
1858		20.00
Au gallon		4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.	**qts.**	**pts.**
★	13.00	14.00
★★★	16.00	
V. O.	17.25	
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35,00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co.	**La cse**
Qts. 6.00; 24 flk. 7.00; 48 1-2 flk.	8.00

Robert Henry.	**La cse**
Wired Quarts.	8.00

Jimenez & Lamothe.	**La cse**
XXX. qt.	11.00
V. S. O. P. qt.	15.50
1890. qt.	18.00
1865. qt.	20.00
Au gallon.	4.25 @ 4.35

Legrand.	**La cse**
Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie.	**La cse**
★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ¼ bouteilles	8.00
	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co.	**La cse**
Une Etoile qt.	12.75

3 Etoiles... .. ..qt. 16.00
V. O. .. ..qt. 17.25
V. S. O. P.. .. ..qt. 18.75
V. V. S. O. P. .. ..qt. 38.00

J. Nicolet & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 7.50
24 Flasks avec verre... ... . 9.00
Au gallon [preuve] 3.65 4.25

J. Nicot & Cie. La cse
★.. .. .. 9.50

Otard, Dupuy & Cie. La cse
Spécial.. .. .. qts..... 9.50
Une étoile.. .. .. qts..... 12.00
Deux étoiles. . .. . qts..... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts..... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 17.50

V. Pinot & Cie La cse
★★★ .. .. qts. 6.00
★★★ .. .. pts. 7.00
★★★ .. .. ¼ botl. 7.25
V. O. .. .. qts. 7.00
V. O. .. .. pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00

E. Puet. La cse
★ .. .. qts..... 9.50
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00

Quantin & Co. La cse
★★★ .. .. qts..... 9.50
Au gallon .. .. 4.25 @ 5.50

J. Rémy
Quarts.... .. .. 6.50
Flasks.. .. .. 8.50

Renault & Cie. La cse
★ .. .. qts..... 10.00
V. O... .. .. qts..... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 21.00
Club.. .. .. qts..... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts..... 40.00
Au gallon... ... ... 4.00 @ 10.00

Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts..... 22.50
Fleur de Cognac .. .. .. qts..... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts..... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts..... 13.25
V. S. O. .. .. qts..... 10.50
V. O. .. .. qts..... 9.00
V. O. .. .. pts..... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50

V. O. Preuve Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25

V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65
V. O. Au Gallon 3.75

V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50

Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00

Jules Robin & Cie. La cse
Quarts... .. .. 9.50
24 Flasks.. .. .. 10.00

Sazerac de Forge & Fils. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.... .... 10.25
Au gallon... .. .. 4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial .. .. qts.. 10.50
Invalid's .. .. qts.. 11.00
Medicinal .. .. qts.. 11.00

J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00

O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .... 7.50
Half Pints.... .... 8.50
16 Flasks imp.,. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints.... ... . 8.50

Apollinaris La cse
50 Quarts... ... . 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... . 8.50

Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda... .. .. 1.40
Seltzer... ... . 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40

Rubinat. La cse
Sources Serres.. .. .. .. 50 btles.. 9.50

Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50

Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

	50	100	100
White Rock Lithia.	qts.	pts.	spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. .. de 3.05 @ 3.20

John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c..... 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30

P. Hoppe, "Night Cap" La cse
Rouges.. .. .. 10.65
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45

A. Houtman & Co. La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20

H. Jansen. La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90

Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00

J. J. Melchers La cse
Honey Suckle. Cruch. verre. . . . 8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre. . . . 8.50

P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50

A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75

Polien & Zoon La cse
Caisses Rouges 10.50
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon .. .. 3.00 @ 3.25

Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35

Beauport. La doz.
Pts. 2 doz à la caisse . ... .60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres... ... . 19.50 21.00

Bonald & Fils. La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00

Briand & Jaquet. La cse
Cherry Whiskey 7.00
Blackberry Brandy 7.00
Cherry Brandy 7.50

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette... ... . 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... ... . 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... ... . 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple... ... . 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. .. .. 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... ... . 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy... .. .. 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. . .. .qts 14.25
Jaune.. .. .. pts 16.75
Verte.. .. .. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. .. ..11.25
Curacao Rouge.. .. .. qts 13.25
Curacao Rouge. .. .. .pts 14.00

Maraschino	11.00
Kummel Cristallisé	12.75
Cherry Brandy	13.50
Crême de Prunelles	17.25
Crême de Cacao	14.00
Crême de Menthe verte	11.00
Crêmes assorties	12.00
Punch au Rhum	11.50
Crême de cassis	10.00
Cordiales assortis	12.00
Kirsch Cazanove	13.25
Kirsch Figeroux	10.50
Absinthe Regnier	13.25
Absinthe Figeroux	12.00
Rhum Ste-Luce	14.50
Rhum Kingston	11.75
Bitter Figeroux	9.00
Vermouth	11.00
Sirop de Grenadine	8.00
Crême de Mandarines	13.50
Crême de Fine Champagne	12.50

Delizy & Doistan

	qts.	pts.
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	15.00	16.00
Liqueur verte	16.00	17.00

Alex Droz & Cie.

	qts.	pts.
Crême Cacao-Chouva	16.00	17.00

Nelson Dupuy.

	qts.	pts.
Maraschino	12.00	
Grenadine	8.50	

Frémy Fils.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

J. Gallifet & Cie.

		La cse
Anisette	Litre 12	13.00
Crême de Cacao	Litre 12	14.00
Crême de Cassis	Litre 12	13.00
Crême Fine Champagne	Litre 12	
Crême Peppermint	Litre 12	13.00
Eau de Vie Dantzick	Litre 12	14.00
Fine Prunelle	Stone jar 12	14.00
Kirsch vieux	Litre 12	13.00
Kummel	½ Litre 12	11.00
Liqueur jaune	Litre 12	14.00
Liqueur jaune	½ Litre 24	15.00
Liqueur verte	Litre 12	14.50
Liqueur verte	½ Litre 12	15.50
N'Importe quoi	Litre 12	12.50

Gaston Gaudin Fils.

		La cse
Cherry Brandy	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy	qts.	6.50

P. Garnier.

	La cse
Liqueur d'or, 12 litres	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse

	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey	9.00	

Melrose Drover Ltd.

Cherry Whiskey	11.00

Frédéric Mugnier.

	qts.	pts.
Crême de Menthe Verte	11.00	
Cherry Brandy	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crême de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	20.00	
Crême de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	8.50	
Anisette	11.00	
Kumel	12.00	

Félix Potin

Curacao Orange	12.50
Anisette	12.50
Crême de Menthe blanche	12.50
Crême de Menthe Verte	12.50
Crême de Cacao	12.50
Crême de Cassis	12.50
Crême de Noyau	12.50
Crême de Thé	12.50
Crême de Moka	12.50
Crême de Vanille	12.50
Crême Angélique	12.50
Curacao Blanc, triple sec	14.50
Maraschino	12.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.

	qts.	pts.
Petite Chartreuse	18.00	19.00

Wilson.

	qts.	pts.
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.

	qts.	pts.
Anisette Blanche	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange	10.00	
Curaçao Blanc	10.00	

MADERE

Blandy Bros — La cse

Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00

Cossart, Gordon & Co.

Au gallon	2.50 à 9.00

Manuel Pico.

Au galon	3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.

Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros. — La cse

Etiquette Bleu — pâle-doux	7.50
Etiquette Blanc—pâle	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos.

Au gallon	de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.

Au gallon	4.75

MOSELLE

Deinhard & Co.

	qts.	pts.
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Sparkling	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.

	qts.	pts.
Zeltinger 1892	7.25	8.25
Braünberger 1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor 1889	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling	18.50	20.00

Frederick Krote.

	qts.	pts.
Sparkling	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].

	qts.	pts.
Zeltinger	8.50	9.50
Brauenberg	12.00	13.00
Pisport	13.00	14.00
Scharzberg — 1895	18.00	
Sparkling Moselle	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.

	qts.	pts.
Zeltinger	8.00	9.25
Piesporter, 1893	10.00	11.25
Brauneberger	10.50	11.75
Sparkling Moselle	17.50	19.00

Johann Schlitz

	qts.	pts.
Winneger	6.00	
Braünberger	8.50	
Sparkling	17.00	
Hocheimer	17.00	
Cabinet	23.00	

Joh. Bapt. Sturm.

	qts.	pts.
Sparkling Moselle	15.50	17.50
Sparkling Hock	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

	qts.	pts.
Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.

Au gallon	3.00

OLD TOM

Boords. — La cse

Old Tom	7.25
London Dry	7.25

Booth

London Dry	8.00
Old Tom	8.00

Club

Old Tom	6.50

Cold & Co.

Marque Beaver	Qts. 5.75
Marque Beaver	Pts. 6.75
London Dry	Qts. 6.00
London Dry	Pts. 700

Colonial

London Dry	6.50

Gordon

London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Hill's & Underwood.

London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Imperial Wine Co. — La cse

London Dry	6.50
Old Tom	6.50

Thorne.

Old Tom	7.50
London Dry	7.50

Wilson

Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester — La cse

Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
White Port	11.00
Old Crusted	12.00
Royal Dry Superior	18.00

J. M. Caselles y Tarrats

Au gallon	1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.

Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 @ 7.00

Croft & Co.

Au gallon	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00

Geo. H. Delaforce.

"Trocadero"	qts. la cse. 9.00

Robt. Delaro & Co.

"Antique"	qts. la cse. 7.00

Diez Hermanos.

Port, au gallon	1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.

Invalid's Reserve	La cse. 7.50
Au gallon	2.25 @ 5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.

Au gallon	2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.

Au gallon	1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.

Old Tawny	6.00

MacKenzie & Co. Ltd.

Au gallon	2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.

Medal Port No 1	15.00
Medal Port No 2	12.00
Favorita Oporto	7.50
Au gallon	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.

Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	25.00
Au gallon	2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.

Au gallon	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.

Dow's Admiral	La cse. 16.50
Au gallon	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	pts
S. Allsopp & Sons.	2.50	1.60

Guinness.

Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling	2.60	1.65
Marque "Pelican"	2.60	1.65

Machen & Hudson.

Marque "Beaver"	2.50	1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.

	qts.	pts.
Black Joe	7.50	8.50

No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	**qts.**	**pts.**
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	**qts.**	**pts.**
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Sambo ..	7.25	8.25
Marque Lion ..	8.00	9.50
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
Diamant Noir	**La cse**	
Quarts ..	8.00	
Diamantin.		
Quarts...	8.00	
Habitation L'enfant noire [Martinique]	**La cse**	
Litres..	13.00	
¾ Litre..	10.50	
H. G. Kewney & Co.	**qts.**	**pts.**
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	**qts.**	**pts.**
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.	**La cse**	
St. James, 12 litres ..	14.00	
" 12 3-4 litres ..	11.50	
" 24 1-2 litres ..	16.00	
" 48 1-4 litres ..	19.00	
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75	
Talbot Frères.	**qts.**	**pts.**
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50
Thorne.	**qts.**	**pts.**
Marque "Lion"...	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	
Uncle Tom.	**La cse**	
Qts....	8.00	
Flasks, 24...	8.00	

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves ..	4.25	5 25
Graves — au gallon..		1.10
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves ..	6.00	7.00
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00
J. Calvet & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....	11.50	12.50
Cruze & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauternes ..	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche .. .. 1899....	17.00	18.00
Haut Sauternes..	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem.	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces .. 1890....	47.00	48.00
Domaine Tivoli	**qts.**	**pts.**
Sauternes ..	4.00	4.75
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75
J. Dutrenit & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves...	3.50	4.50
Faure Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00
L. Gaudin & Cie.	4.50	5.00
Jimenez & Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Sauternes..	6.00	7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	**qts.**	**pts.**
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00
Labour ..	3.00	3.50
A. Lacoste & Fils	**qts.**	**pts.**
Sauterne ..	3.00	4.00
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac. ..	5.20	6.20
J. Latrille. ..	5.25	6.00
Louis Maignen & Co. ..	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. .. au gallon..	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla.. La cse....	8.50
Amoroso.. La cse....	11.00
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon..	1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon.. de	2.00 @ 10.00
Richard Davies.	
Au gallon..	1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de..	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de..	1.90 à 2.35
Pajarette, au gallon — de...	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....	3.85 à 4.65
Pedro Domecq, .. au gallon	1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon ..	1.25 @ 4.50
A la caisse ..	4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon..	1.25
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon..	1.50 @ 6.00
Oliva Morez y Ca.	**La cse**
Golden Sherry..	6.00
J. P. Pémartin.	
Au gallon.. de	2.00 @ 15.00
Manuel Pico.	
Au gallon ..	1.75 @ 4.75
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado... La cse....	15.00
Manzanilla... La cse....	12.00
Olorozo.. La cse....	7.50
Au gallon..	1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal.. La cse....	5.00
Favorita.. La cse....	6.00
Club — 1870... La cse....	9.00
Amontillado... La cse....	12.00
Orange.. La cse....	8.00
Au gallon..	1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry.. La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry. La cse.	12.00
"Club"... La cse.	18.00
Selected Old... La cse.	36.00
"Jubilee"... La cse.	50.00
Au gallon.. de	1.50 @ 10.00
A. L. Valdespino & Co.	
Au gallon .. de	1.25 @ 6.50
A la caisse .. de	5.00 @ 15.00
B. Vergara.	
Au gallon..	1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon..	85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien] ..	6.50
Martini et Rossi... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. ..	4.00
F. X. St-Charles & Cie.	**La cse**
Quarts ..	4.60
Au gallon ..	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	**qts.**	**pts.**
Laubenheim..	7.00	8.00
Niersteiner..	8.50	9.50
Rudesheim ..	15.50	16.50
Liebfraumilch ..	17.00	18.00
Hockheim..	18.00	19.00
Marcobrunn..	21.50	
Johannesberg..	25.00	
Steinwein [cruchons]. ..	11.00	12.00
Sparkling Hock ..	17.50	19.00
Feist Bros. & Sons.		**qts.**
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50

Pints: $1.00 extra la cse.

Frederick Krote	**qts.**	**pts.**
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc . . .	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge ..	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	**qts.**	**pts.**
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 . .	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.	**qts.**	**pts.**
Niersteiner ..	7.50	8.75
Laubenheimer ..	7.50	8.75
Rudesheimer ..	10.00	11.25
Liebfraumilch ..	11.00	12.25
Hochheimer ..	12.00	13.25
Royal Scharzberg ..	15.00	16.25
Steinwein in jugs ..	16.00	17.25
Sparkling Hock..	17.50	19.00
Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer ..	9.00	.....
Hochheimberg ..	9.50	.....
Johannisberg. ..	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer. ..	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50
P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer ..	7.50	8.50
Niersteiner ..	9.00	10.00
Rudesheimer ..	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893 ..	18.50	19.50
Johannisberger—1893 ..	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Castro.	
1 Seal port..	5.00
3 Seal port ..	6.00
Dubonnet.	**La cse**
Litres..	12.00
Quina Excelsior. .. 15 litres	13.50
Red-Heart....	9.00
Vin Mariani....	10.00
Vin St-Léhon ..	8.50
Vin St-Michel..	8.50
Vin Vial. ..	12.50
Vino Don Lorenzo....	7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.	
Litres..	11.00
La bouteille ..	1.00
Wilson's Invalid's Port..	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.	
Screw top, 24 flasks. ..	7.50

Screw top, 48 flasks. 8.25
Screw top, 64 flasks. 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks. 6.25
Screw top, 48 flasks. 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass.. .. .. 6.50
Rock & Rye 7.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
Pints. . . . . 16 flasks 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
Pints. . . . . 16 flasks 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

RYE
Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Monopole Rye.
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks.. .. .. 7.50
24 flasks.. .. .. 6.50
32 flasks.. .. .. 8.00
48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye — La cse
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks. 7.50
32 flasks. 8.00
48 flasks. 8.50

Shield Rye — La cse
Quarts 6.00
16 flasks. 6.50
32 flasks. 7.00
48 half flasks.. .. .. 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
"Star".. .. ..
"Old Times"... .. ..
White Wheat... ... .
No "83".. .. ..

Le gal
Old Times... ... .
White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse
Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
Imperial .. .. qts.. 7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s.. 8.50

au gal.
Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial. 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25

Wilson — La cse
Empire Rye... ... . qts.. 8.00
Empire Rye.. .. .. flasks.. 9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks.. 10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00 9.00
Moonlight.. ... . qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks..	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. ..	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label...	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special..	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts....	7.50	
Pts....	8.50	
24 flasks..	8.50	
12 Imp. Flasks..	11.00	
24 Imp. 1-2 flasks..	11.50	
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25
Bulloch, Lade & Co.		La cse
Loch Katrine.. .. .. qts..		7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks..		9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks..		11.00
Special White Label..		9.50
Extra Special Gold Label..		11.00
Burns, Leslie & Co.		
Gleneil.. .. .. qts..		6.00
Peter Dawson		La cse
Perfection...		9.75
Special..		10.50
Extra Special..		9.50
Liqueur..		12.25
Old Curio, 20 years old..		14.50
Au gallon..	4.00 @	7.00
John Dewar & Sons, Ltd.		La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts.		8.75
"Special". .. .. qts.		9.25
Blue Label.. .. .. qts..		9.75
Special Liqueur [W. Label] qts..		12.50
Extra Special Liqueur... .. qts..		16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.		
Roderick Dhu		La cse
Quarts....		9.50
Alex. Ferguson & Co.		La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts.		10.00
Graham, Davy & Co.		La cse
Loch Carron. .. .. qts..		6.50
Greenless Bros.		La cse
King Edward VII... Ext. Sp. qts..		9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts..		12.00
Griffiths, McAllister & Co.		
Bonnie Doon		
1 caisse..		10.25
5 caisses..		9.75
10 caisses..		9.50
Glenfinnart		
1 caisse.		10.75
5 caisses.		10.50
10 caisses..		10.00
Haig & Haig		La cse
★★★...		9.50
★★★★★....		15.00
Liqueur..		16.00
Bleu Blanc Rouge..		9.50
J. & R. Harvey.		La cse
R. O. S...		12.50
Fitz James..		10.00
Hunting Stewart...		9.00
Jubilee..		8.50
Old Scotch..		7.50
Au gallon...	3.65 @	5.50
Wm. Hay, Fairman & Co.		La cse
Hay's finest.. .. .. Sq. qts.		7.75
Hay's old .. .. Rd qts.		6.75
Hay's old.. .. .. 24 flasks		7.50
Hay's old .. .. 32 sq. flasks		7.50
Hay's old .. .. Imp. qts. flasks		10.00
D. Heilbron		La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts..		7.50
King's Liqueur.. .. .. qts..		10.00
John Hopkins & Co.		La cse
"Old Mull" Blend...		9.50
"Navy Liqueur" V. O. S...		12.00
Melrose, Drover & Co.		Le gal
1 étoile.		4.00
2 étoiles...		4.25
3 étoiles...		4.50
4 étoiles...		4.75
5 étoiles...		5.00
Jas. Menzies.		La cse
Auld Scottie		9.50
Great Scot		9.50
MacPherson, qts.		7.50
" 24 flks.		8.50
" 48 1-2 lfks.		9.50
Queen's choice		8.00
Royal Victoria		8.50
Au gallon	3.90	4.10
Mitchell Bros.		La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts..		6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts..		7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks..		10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks..		10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts..		8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts..		8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts..		8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts..		9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts..		11.25
Heather Dew 48 Flasks		12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes..		9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes..		10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts..		11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts..		9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds..		9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds..		12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts..		12.50
		Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts.		3.50
Old Scotch Proof . .. . Octaves.		3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves.		3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal.		3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts.		3.65
Heather Dew Proof. . Octaves.		3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves.		3.85
Heather Dew Proof . . Gallon.		4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts.		4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct.		4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct.		4.25
Special Res. Scotch Proof Gal.		4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts.		3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves		3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves		3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon		3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts.		4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct.		4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct.		4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal.		5.00
Wallace Moir,		
Imperial Quarts.		12.00
Hugh McAdam & Co.		La cse
Imp. Oval qts.		7.50
Ord. Oval qts.		5.50
Ord. Oval pts.		6.50
24 Flasks, Stoppers		6.50
48 ½ Flasks, Stoppers		7.50
Alex. McArthur & Co.		
Quarts..		7.00
Flasks....		8.00
Imp. Quarts...		10.50
D. P. McDonald & Sons.		La cse
Long John, extra quality.		10.00
Long John, exhibition.		12.50
MacLeay, Duff & Co.		La cse
Black Horse..		7.50
Extra Special..		9.00
Freedom...		10,00
Special Liquor cream		11.00
James McNeil.		La cse
Imperial Oval.. .. .. qts..		8.00
Quarts..		6.00
Pints..		7.00
24 flasks, Screw top.		7.00
32 flasks, Screw top.		7.50
48½ flasks, Screw top		8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.		
Red Cross.		La cse
Quarts		6.00
24 Flasks		7.00
48 1-2 Flasks.		8.00

Robertson, Sanderson & Co.

"Glenleith" [8 years old].	la cse.	9.00
"Glenleith" 5 O. P.	le gal.	4.75
"Glenleith" 15 U. P.	le gal.	4.00
"Mountain Dew," full flavor.	cse.	9.50
		la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts.		12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts.		13.00
"Mountain Dew," 4 O. P..	le gal.	4.75
Special Liqueur .. [15 years old].		12.50
Old Private Stock, [20 years old].		17.50
		le gal
Craigdhu... ..10 O. P....		4.00
Dhuloch .. 9 O. P....		4.10
Special Blend. 8 O. P....		4.25
Special Blend.. ..15 U. P....		3.75

Ross Glen. — La cse

12 Quarts..	6.75
24 Flasks	7.75
32 Square Flasks....	8.50
48 Square Flasks	8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks....	10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks....	11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks....	12.50

Royal Lochnagar — La cse

O..	9.50
O O O...	10.00

Scotch Marchant — La cse.

Special Old Highland Whisky. .	10.00
par 5 caisses..	9.75
par 10 caisses	9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse

Old Islay..	10.00
V. O. Islay..	10.25
Islay, 10 o. p. au gallon..	4.25
Islay V. O. preuve, au gallon..	5.25

Stuart, Campbell, & Co.

Quarts..	6.50
Flasks....	7.50
1/2 Flasks....	8.50
Imperial Quarts..	9.50

John Walker & Sons. — La cse

Kilmarnock...	10.00

Wilson. — La cse

Braê-Mar.. qts....	8.00
Braê-Mar. flasks....	9.00
Braê-Mar.... ½ flasks....	10.00

Wright & Greig. — La cse

Premier.	12.00
Grand Liqueur..	20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse

Quarts..	8.50
Imperial Quart flasks	12.00

Pat Fagan & Co. — La cse

Quarts	8.50

Findlater. — La cse

A 1..	9.50

D. W. D. — La cse

1 Shamrock..	9.75
3 Shamrocks...	10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse

Hay's Old .. Rd qts.		6.75
Hay's Old.. 24 flasks.		7.50
Hay's Old .. 32 flasks.		7.50
Hay's Old .. Imp. qt. flasks.		10.00
Banishannon...		1.50

John Jameson & Son. — La cse

1 étoile..	9.50
3 etoiles.	11.25

William Jameson. — La cse

1 harpe...	9.75
3 harpes...	10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse

Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts.	8.00
Old Irish 48 Flasks	12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts.	11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts.	9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts.	11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts.	12.50
	Au gal.
Old Irish . Quarts	3.65
Old Irish .. Octaves	3.75
Old Irish .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. Gallon	4.00
Special Irish .. Quarts	4.75
Special Irish . Octaves	4.80
Special Irish . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse

★....	9.50
★★★....	12.00
Special Malt...	10.50

George Roe & Co. — La cse

★	9.75
★★★	10.75
St-Kevin .. La cse.	8.00
Kilkenny. .. La cse.	6.50

UNE PLANTATION MODELE DE TABAC

On lit dans le "Star" du 3 août 1905: Une grande quantité de tabac est cultivée maintenant avec succès dans la province de Québec. La valeur de la récolte serait accrue, si le fermier prenait des soins et adoptait des méthodes de culture modernes, car la nature particulière du plant de tabac demande un traitement spécial.

A l'exposition de Sherbrooke qui aura lieu bientôt, on verra une plantation modèle de tabac, qui sera une leçon de choses d'une utilité pratique à ce sujet. Là sera démontrée pratiquement et en détail la méthode à suivre pour la culture, la récolte, le séchage, la préparation et l'empaquetage de la feuille de tabac.

Cette idée est excellente, et son effet sur le développment agricole du Canada sera tel, qu'elle est digne de l'attention du Gouvernement. L'honorable Ministre de l'Agriculture s'intéressera sans doute à cet effort fait dans le but d'indiquer au fermier canadien la manière de cultiver et de préparer convenablement le tabac. Les manufacturiers du tabac à chiquer Pay Roll, à l'initiative desquels est due cette exhibition d'une plantation modèle de tabac, font un grand usage de la feuille de tabac Canadien.

LES PORTE-CIGARE

"Il se peut que vous ne voyiez pas autant de porte-cigare de fantaisie en écume de mer et en ambre qu'autrefois, disait un marchand de cigares, mais nous en vendons toujours; et nous en vendons en somme tout autant, en comprenant parmi eux les porte- cigare destinés uniquement à donner du confort et à être utiles, comme ceux en cerisier. Il est vrai que la grande majorité des fumeurs de cigares, tiennent le cigare entre leurs dents; mais un nombre considérable de fumeurs se servent d'un porte-cigare; ils peuvent avoir pour cela différentes raisons, entre autres une raison d'hygiène.

"Un homme se sert d'un porte-cigare pour ne pas brûler sa moustache. Un autre, parce que l'extrémité qui brûle est plus éloignée de sa bouche; il obtient ainsi une fumée moins chaude. Quelques hommes se servent d'un porte-cigare en jouant aux cartes, parce qu'alors ils peuvent déposer leur cigare sur la table sans en brûler le tapis et sans éparpiller les cendres de leur cigare sur la table.

"Un porte-cigare est peut-être la manière la plus commode et la plus confortable de fumer un cigare en lisant, la manière qui procure la fumée la plus refroidie.

"Si vous observiez les hommes que vous rencontrez dans la rue fumant des cigares avec un porte-cigare, vous verriez que ce sont pour la plupart des hommes d'un âge moyen, qui ne fument jamais à l'excès. Si vous connaissiez leurs habitudes de fumeurs, vous verriez que, bien qu'ils fassent un usage modéré du tabac, ce sont des fumeurs constants, des fumeurs qui emploient un porte-cigare pour atténuer le danger qu'il y a à fumer et pour augmenter le confort qu'ils y trouvent.

Les manufacturiers de cigarettes "Sweet Caporal" ont envoyé à l'exposition de Sherbrooke leur voiture réclame dont le superbe attelage dirigé par le Professeur Brown a fait l'admiration de Tout Montréal.

Parmi les fumeurs, il en est beaucoup qui ne désirent pas dépenser plus de 5 cents pour un cigare, et qui veulent avoir ce qu'il y a de mieux pour le prix. Le cigare "Mont Pelée" donne toute satisfaction aux fumeurs. Aussi est-il de l'intérêt des marchands de l'avoir en stock. Un ordre à la Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, leur permettra de faire apprécier à leurs clients les excellentes qualités de ce cigare.

Un bon cigare se recommande toujours aux fumeurs qui savent l'apprécier. Aussi les marchands ne sauraient mieux faire, s'ils veulent offrir un bon cigare à 10c à leurs clients, que d'avoir en stock le cigare Emporium, fabriqué par la Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe.

La B. Houde Cie Ltée a remporté un grand succès à l'Exposition de Trois-Rivières avec son exhibit du tabac coupé à fumer "Encore". Ce succès très mérité du meilleur des tabacs à fumer a valu à la Compagnie un diplôme d'honneur.

LA FERMENTATION DU TABAC

Etat de nos connaissances sur la question. — Tabac brut et tabac manufacturé. — Importance considérable du mode de culture. — Les modifications chimiques caractéristiques de la fermentation.

Par M. G. Delacroix.

Le tabac après simple dessiccation est, on le sait, à peu près impropre à la consommation immédiate. La quantité considérable de substances albuminoïdes qu'il renferme communique à la fumée une odeur peu agréable rappelant celle de la laine ou de la corne brûlée; ce tabac est, en tout cas, dépourvu de la saveur et de l'arôme fins qui caractérisent les produits convenablement manufacturés et que possèdent à leur maximum les cigares de luxe. Il faut ajouter que parfois l'abondance de la nicotine, qui dans des variétés à parenchyme épais et sous certaines conditions de culture peut atteindre 10 p. c. du poids total, rendrait l'usage d'un tel tabac réellement dangereux pour beaucoup de fumeurs. Très généralement, le tabac mis en vente a été soumis après la cueillette à une série de manipulations qui ont modifié profondément sa composition chimique en même temps que ses propriétés physiques; mais actuellement encore la nature exacte de ces modifications et leur cause réelle ne sont pas définitivement établies. Pourtant, l'étude de ces questions a fait depuis quelques années l'objet d'importants travaux et il y a lieu de penser que la solution de ce problème ne saurait tarder longtemps.

Les données que l'expérience a fournies au sujet de la culture montrent que le tabac est un organisme essentiellement malléable. Pour une variété donnée, en augmentant ou en diminuant la densité des pieds à la surface du sol, en changeant la quantité ou la nature des matières fertilisantes, on peut modifier dans des proportions considérables la teneur en nicotine, la combustibilité et d'autres qualités des feuilles de tabac. On pourrait sans nul doute, dans cet ordre d'idées, parvenir à un perfectionnement considérable. Pour cela, il serait indispensable de faire des essais comparatifs de culture dans les conditions les plus diverses. On pourrait, par exemple, opérer sur un sol donné avec différentes variétés; on étudierait en même temps pour chacune d'elles l'influence de la densité de la plantation. Connaissant d'avance les exigences spéciales au tabac, quant à son alimentation, l'apport de matières fertilisantes diverses et en quantité variable donnerait lieu à des constatations intéressantes pour chacune des variétés expérimentées. Par le métissage et par l'hybridation on pourrait créer aussi de nouveaux types, dont quelques-uns seraient peut-être capables de posséder de meilleures qualités d'adaptation pour une contrée donnée ou de fournir, à certains points de vue des produits plus parfaits. La variété intéressante à un titre quelconque serait essayée dans des sols différents et dans des conditions variées de culture. La réalisation de ces diverses expériences n'est nullement impossible et n'offre pas de difficultés insurmontables. On conçoit que pour une région donnée, il y aurait à tirer de tous les faits bien établis, des conclusions dont le résultat pratique serait de la plus haute portée.

S'il semble possible, en modifiant convenablement les conditions culturales d'obtenir le produit désiré ou répondant à certaines exigences, il n'en est plus de même au point de vue industriel, c'est-à-dire pour tout ce qui s'applique à la manutention du tabac après récolte.

Dans cet ordre d'idées, nos moyens d'action sont assez limités. On réussit souvent, et par des procédés variés, à obtenir un tabac marchand de bonne qualité; mais ces procédés sont empiriques, souvent même tenus secrets, et quand un échec survient dans le cours des opérations, on ne sait pas toujours à quoi l'attribuer et comment en éviter le retour. Bref, à l'heure actuelle, on ne sait pas encore traiter assez parfaitement la récolte brute pour obtenir à volonté et avec certitude le produit manufacturé qui satisfasse à la fois et d'une façon convenable les préférences du marché et le goût du consommateur. La raison de ce fait, c'est que pour le séchage des feuilles et pour les opérations qui le suivent et qui constituent la "fermentation proprement dite," nous ignorons beaucoup du mécanisme intime des phénomènes qu'on observe et de leur cause initiale, animée ou non. Aussi est-il souvent difficile, à ce point de vue, de donner un conseil ferme et reposant sur une base scientifiquement établie.

* * * *

La feuille, arrivée à un degré de développement spécial et qui constitue ce qu'en pratique on appelle la maturité, est récoltée et mise ensuite à sécher. Quoiqu'il n'entre pas dans mon programme de décrire et de discuter la pratique des opérations dont le tabac est l'objet pour sa préparation définitive, je dois dire, au sujet du séchage, que, suivant les régions, le planteur opère de façon variable; le procédé qu'il adopte n'est pas nécessairement en étroit rapport avec l'état hygrométrique de l'air et le degré moyen de la température du lieu. Il semble, en tous cas, qu'une dessiccation relativement lente soit toujours préférable pour l'accomplissement de certaines réactions chimiques intracellulaires, indispensables pour amener la production de l'arome spécial du tabac. Le mode de séchage à employer lent, ou rapide par l'emploi de la chaleur artificielle, est subordonné à la nature du produit que l'on veut obtenir. Il est de connaissance courante que le séchage rapide donne des feuilles jaunes ou presque vertes, alors que le séchage lent produit des feuilles foncées.

Quel que soit le mode employé, le tabac ayant acquis la coloration voulue est mis en tas. Il a été, au préalable, additionné d'une faible quantité d'eau, ce qui lui donne une teneur en eau de 18 à 25 pour 100 de son poids.

La température s'élève dans les masses en fermentation et d'autant plus vite que l'accès de l'air est plus difficile. Pour mener à bien l'opération, la température ne doit pas dépasser 55 degrés. La durée de la fermentation peut aller jusqu'à deux mois.

Dans quelques régions, les feuilles après fermentation sont mouillées avec des solutions à composition variable; c'est l'opération du pétunage, utilisée surtout pour les feuilles destinées à la confection des cigares, et qui a pour but d'améliorer l'arome.

Le tabac fermenté a acquis des propriétés nouvelles. La feuille, à l'apparence, semble plus satinée. En même temps,

l'odeur, à la combustion surtout, est toute différente de celle du tabac simplement séché: le tabac fermenté a acquis son arome.

A quelles causes doit-on attribuer ces phénomènes?

* * * *

Quand le séchage est terminé, la composition chimique du tabac s'est déjà modifiée dans une certaine mesure. Les feuilles mises à sécher restent vivantes pendant quelque temps et la vie ne cesse que quand le protoplasma des cellules a atteint un degré de déshydratation incompatible avec l'accomplissement de ses fonctions. Pendant le séchage, les cellules de la feuille, soumises à l'inanition, consomment leurs matières de réserves, en particulier l'amidon. Cette substance est solubilisée et transformée en glucose, sous l'influence d'une diastase spéciale, l'amylase; puis la respiration de la feuille utilise une partie du glucose et l'amène à l'état d'acide carbonique. Ces faits ont été bien mis en lumière par Muller-Thurgau. Il est admis aussi, quoiqu'on n'en ait pas une preuve directe, qu'une autre diastase, assez analogue à la trypsine du suc pancréatique, solubilise diverses matières albuminoïdes du contenu cellulaire, de telle sorte que le taux des albuminoïdes solubles augmente pendant la période du séchage.

Si ces deux faits sont généralement considérés comme exacts et si cette interprétation est acceptée par tous, l'unanimité cesse lorsqu'il s'agit d'expliquer la cause et la nature précise des phénomènes de la fermentation, caractérisée pour la plupart par l'oxydation des produits existant dans le tabac après le séchage. L'élévation de température est la conséquence naturelle de ces actions chimiques. Pendant cette opération, une partie des nitrates et de la nicotine contenus dans la feuille disparaît, en même temps qu'il y a dégagement d'ammoniaque. D'un autre côté la teinte et l'arome définitifs du tabac propre à la consommation prennent naissance et s'accentuent progressivement.

Le tabac ne subit plus, à partir de ce moment, que des manipulations secondaires avant d'être mis en vente.

Dans un prochain article, nous rechercherons à quelles causes on a attribué ces modifications chimiques si importantes.

SUGGESTIONS AUX MARCHANDS PROGRESSIFS

Accueil aux clients

Quand un client supposé entre dans un magasin de cigares, on devrait lui demander immédiatement ce qu'il y a pour son service; aucune personne ne devrait rester debout devant un comptoir, sans que quelqu'un lui demande ce qu'elle désire, dit le "Tobacco".

Chaque commerçant et chaque employé devraient prendre sur eux d'adresser la parole, aussitôt que possible, à toute personne qui entre dans le magasin.

Cela met la personne à son aise et lui assure que quelqu'un va s'occuper d'elle sans délai. C'est une impression, facile à créer, dont il ne faut pas abuser et qu'il ne faut pas détruire par une négligence subséquente.

Il n'y a pas de client qui s'offensera le moins du monde, si le marchand ou le commis qui s'occupe de lui se détourne un instant, pour recevoir le nouveau venu, lui demander ce qu'il désire et le prier d'attendre un moment.

Quand une personne entre dans un magasin, il est à présumer que c'est dans l'intention d'opérer une transaction quelconque, ayant de l'importance pour elle; et l'homme qui est derrière le comptoir devrait immédiatement se rendre compte de cette importance.

Annonces par voie des journaux dans les petites villes

Comme on l'a fait souvent remarquer, le marchand d'une grande ville peut difficilement espérer retirer quelque profit d'annonces faites dans les journaux quotidiens. Le gaspillage de la circulation de ceux-ci est trop grand, du moins pour ce qui concerne ses affaires.

Les marchands, dans les villes dont la population est de cent mille habitants, ou moins, trouveront leur profit à annoncer dans le meilleur journal local de leur ville. Ils verront l'influence d'une telle publicité, à condition qu'elle soit faite avec intelligence. La publicité, mieux que tout autre moyen, a le pouvoir de diriger les affaires, vers le magasin qui a annoncé. Elle met si bien le nom du magasin dans l'esprit du public, que celui-ci ne peut pas penser à des cigares, du tabac ou des pipes, sans qu'en même temps le nom de ce magasin qui a fait des annonces ne se présente à son esprit.

Au moyen d'une campagne de publicité bien faite, persistante et bien comprise, un marchand, dans une petite ville, peut arriver en tête des autres commerçants.

Il n'est pas suffisant toutefois de s'assurer un espace dans les colonnes du meilleur journal de la ville, d'y faire paraître la même annonce chaque jour, chaque semaine, et d'attendre tranquillement une affluence de nouveaux clients.

Il est aussi nécessaire de changer souvent une annonce que de changer l'étalage en montre dans une vitrine.

Un des moyens les plus efficaces à mettre en pratique consiste à faire un étalage aussi attrayant que possible, puis à consacrer une annonce à la marque ou à l'article en vue dans la vitrine.

Prenons, par exemple, une marque spéciale de cigares de la Havane. Dans une annonce, on peut en vanter les mérites et inviter le public à en faire l'essai. En même temps, on dispose ces cigares dans la vitrine aussi bien que possible, et on place en évidence un bulletin portant l'inscription suivante:

"Voici le cigare que nous annonçons et dont tant de fumeurs font l'éloge. L'avez-vous déjà essayé?"

On découpe également l'annonce du journal et on la fixe sur la glace de la vitrine, de façon qu'elle attire la vue des personnes qui s'arrêtent pour regarder l'étalage.

Le résultat de tout ceci est le suivant: Le fumeur, en parcourant son journal, peut avoir jeté un coup d'oeil sur l'annonce, c'est tout. Il semble s'en souvenir vaguement. Il passe devant la vitrine en question et, au premier coup d'oeil jeté par hasard sur l'étalage, il se rend compte que l'histoire qu'il a lue dans son journal a pris corps. L'annonce a rappelé un souvenir, et l'étalage l'a fixé dans l'esprit du passant.

Emploi de bons commis

"J'ai toujours cherché à me procurer les meilleurs commis", disait un marchand dont les affaires sont prospères et qui possède plusieurs magasins.

"Je m'occupe moi-même de l'achat des marchandises; mais malgré la vérité du dicton "marchandises correctes à des prix corrects," on ne peut pas faire d'affaires si l'on n'a pas les employés qu'il faut derrière le comptoir.

"Des commis insouciants, paresseux et insuffisants contribuent plus que tout à éloigner les affaires, et c'est pourquoi j'apporte un grand soin dans le choix de mes employés.

"Je pense qu'il est bon de mettre en vigueur une certaine discipline; mais je traite mes employés avec bienveillance, et c'est pourquoi ils ne me quittent pas. Lorsque j'ai un bon commis, je désire le garder.

"Non seulement je paie de bons gages, mais je donne à chacun de mes commis des vacances en été, pendant lesquelles je leur paie quand même leurs salaires. Bien plus, si, dans le courant de l'année, un commis désire s'absenter pendant une journée, je le lui accorde, à condition bien entendu que le travail ne presse pas trop.

"Je m'efforce d'inculquer de bonnes idées à mes commis, de façon à augmenter leur valeur. Autant que possible, j'essaie de garder les mêmes commis aux mêmes comptoirs. Je

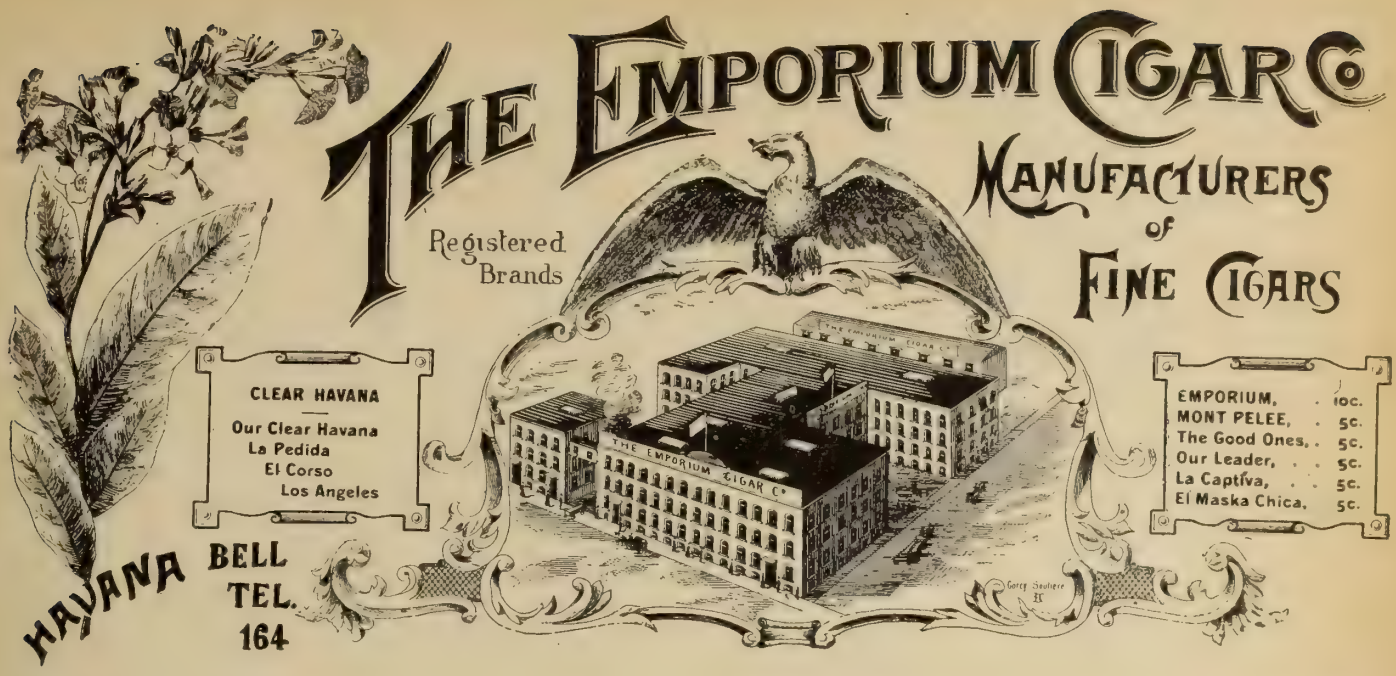

LE TYPE DES CIGARES A 10 CTS

se trouve réalisé par la combinaison heureuse des Tabacs des meilleures provenances de la HAVANE, dans

Le Fameux Cigare Emporium

A 10 CENTS

ce cigare qui fera les délices des Amateurs et que les Connaisseurs apprécient d'une manière toute spéciale. Il n'est pas un établissement de premier ordre, Magasin de Tabacs, Hôtel ou Restaurant, où l'on ne puisse pas obtenir un Cigare "EMPORIUM."

N'HESITEZ PAS A PLACER VOTRE COMMANDE

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

AMATEURS DE BON CIGARES

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR LES FAMEUX CIGARES

St-Louis et Champlain à 5 Cts

El Sergeant à 10 Cts.

Ce dernier a mérité la Médaille d'Or à l'exposition Universelle de Paris, 1900.

VENDUS PAR

JOS. COTE

Importateur d'Articles de Fumeurs, Marchand de Tabac en Gros,

186-188 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Succursale: 179 rue St-Joseph, sous le nom de "El Sergeant Cigar Store"

Spécialité de Tabac Canadien en Feuilles, Cigares importés, Pipes, Biscuits et Confiseries

Visite ou Correspondance Sollicitée.

Phone Général 1272. Phone Privé 2438.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix renseigne ments fournis par les agents ou les manu indiqués le sont d'après les derniers facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50 .	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum —	**La lb.**
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Hand Cut Cavendish —	
En tins, 1/2 lb..	1.05
En tins, 1/10s....	1.10
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
⅛ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05
Tabacs Ogden	**La lb.**
Beeswing —	
½ & ¼ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.20
1-8 & 1-16 pcks, 1 lb. cartoons.	1.20
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.25
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild..	1.35
Medium...	1.20
Full..	1.20
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium...	1.25
Full..	1.25
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium..	1.30
Full..	1.30
Tabacs américains à fumer	**La lb.**
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.27
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons....	1.37
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.30
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs.' cartoons..	1.10
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons....	1.35
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons....	1.55
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums....	1.20
Tabacs américains à chiquer	**plugs**
Battle Ax — 12 lbs caddies..	.83
Piper Heidsieck — 10 lbs caddies.	1.14
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.10
Horseshoe — 12 lbs caddies..	.94

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45
Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50
Hudson, 8s cads, 20 lbs.	53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.	53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. 1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. 1/20....	24.00

Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pedida	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
V. H. C.	1/20	25.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Champlain	1/20	35.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/3 boîtes 10 lbs		48
Petit Havane, 1/6 boîtes 10 lbs		48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs		65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté		60
Côté's choice mixture, 1/4 tin		75
Côté's choice mixture, 1/2 tin		70
Côté's choice mixture, 1 lb		65

Tabac en feuille depuis 17c. à 50c., paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris	40 Gr.	.12
Paquet papier gris	100 Gr.	.36
Paquet papier jaune	40 Gr.	.16
Paquet papier jaune	50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire	200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire	500 Gr.	1.25

---

pense que cela vaut mieux pour les affaires; mais en même temps, je fais passer chaque commis à un comptoir différent une fois tous les quinze jours. Ce système rompt la monotonie du service, empêche les employés de tomber dans des habitudes de routine, et semble leur donner une nouvlle activité pour tenir leur comptoir à la hauteur.

Un étalage de monnaie attire l'oeil.

Dernièrement, un marchand de la Nouvelle-Orléans avait disposé sa vitrine d'une manière qui attira une attention considérable. Il avait mis en montre une masse de cigares d'une certaine marque se détaillant à $2.50 la boîte. Il avait fixé à plusieurs endroits, sur la glace de la vitrine, une pièce de 50 cents encadrée de deux billets de un dollar. C'était de l'argent véritable.

A l'un de ces endroits, des morceaux de verre rayonnaient autour de la pièce de 50 cents, de manière à faire croire que la vitrine avait été brisée de l'extérieur. Les billets de banque derrière la pièce d'argent étaient légèrement froissés, comme si on avait voulu les arracher. Tous les passants étaient attirés par ce spectacle.

Manière d'annoncer d'un marchand d'Indiana

Un marchand dans l'Indiana emploie le moyen suivant de publicité: Après avoir ouvert son courrier du matin, il en conserve les enveloppes qu'il remplit de réclames. Puis il les répand dans les rues de la ville. Les personnes qui les voient les ramassent, pensant que ce sont des lettres.

Ventes au-dessous du prix coûtant

Le marchand qui annonce la vente à cinq cents d'un cigare de dix cents, ne fait de tort qu'à lui-même.

Quelle que soit la manière dont vous faites de la publicité, dans un journal local, au moyen de bulletins, affiches dans votre vitrine, de brochures ou de circulaires, ne vous appesantissez jamais sur le fait que vous vendez des articles au-dessous du prix coûtant. Une telle déclaration ne cause pas une bonne impression sur les fumeurs; ils savent qu'il n'y a rien de vrai là-dedans.

Si vous voulez gagner la confiance du public et la garder, n'essayez pas de dissimuler que vous faites des affaires pour ce que celles-ci représentent. Faites comprendre à tout le monde que votre règle de conduite consiste à vendre des marchandises plus cher qu'elles ne vous coûtent, de manière à faire un bénéfice. S'il vous arrive de réduire les prix, faites savoir que c'est une exception.

Si vous annoncez continuellement que vous vendez 50 cents des pipes qui valent un dollar, et 25 cents celles qui en valent 50, personne ne se demandera comment vous pouvez vous tirer d'affaires; mais on se demandera comment il se peut que vous pensiez faire croire à de pareilles histoires.

Efforts à faire après des jours de fêtes

Une période de dépression suit ordinairement l'activité anormale déployée dans un jour de fête ou dans une série de jours de fêtes. La raison en est ordinairement attribuée à ce que les fumeurs, ayant fait de fortes dépenses durant ces journées, sentent le besoin d'économiser et fument plus modérément ou achètent des articles à meilleur marché.

Cette raison est plus ou moins valable; je suis toutefois porté à croire que le marchand est, jusqu'à un certain point, responsable de cet état de choses.

Quand il ouvre sa porte au lendemain des jours de fêtes, il se tient le langage suivant: "Enfin, le moment d'excitation est passé, il n'y aura rien à faire pendant les trois ou quatre semaines qui viennent. Reposons-nous et attendons que les affaires reprennent leur cours."

En envisageant la situation à ce point de vue, le marchand ne fait que l'aggraver. Un de mes amis, qui réussit très-bien dans la vente des cigares, me disait:

"Toutes les fois que je remarque un temps d'arrêt dans les affaires, je me mets promptement à l'oeuvre dans le but d'en trouver la raison et d'y apporter remède. Je crois que plus les affaires languissent, plus le marchand doit mettre d'ardeur au travail. Quand le commerce est animé, les cigares se vendent d'eux-mêmes; mais quand le commerce se ralentit, c'est l'affaire du marchand de pousser à leur vente."

NE VOUS ATTENDEZ JAMAIS A DES MILLIERS DE REPONSES D'UNE SEULE ANNONCE — MEME SI L'AGENT D'ANNONCE VOUS GARANTIT EN QUELQUE SORTE CE RESULTAT—IL Y A PEU D'ANNONCES QUI ENTRAINENT PAREILLE AVALANCHE DE REPONSES.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

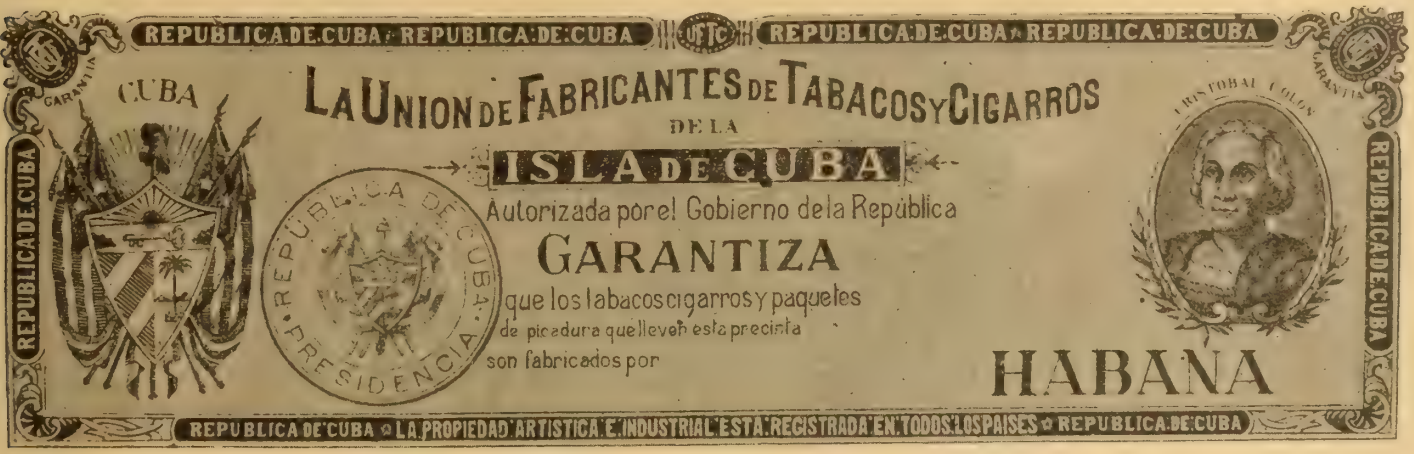

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba ;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

MARQUES :

Alexander II, Flor de Rivero, Ready and Rough, Sir Walter Raleigh, La Columna de la Victoria, La Irma, La Guipuzcoana, La Atlanta, Don Carlos.

GRANDE

Manufacture Independante de Tabacs

De VUELTA ABAJO,

De ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve. Rivero.

Gérant Général fondé de pouvoirs: ANTONIO J. RIVERO.

Belascoain, 2 B, LA HAVANE, CUBA. Boîte de Poste, 374.

Téléphone 1138, avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.

Adresse Télégraphique : POR LARRANAGA. Code Telégraphique A.B.C., (4e Edition.)

La vente de cette cigarette excède celle de toutes les autres marques réunies.

MONTREAL
VOL. IV

OCTOBRE 1905
No 10

LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS)

LE succès que nous remportons avec notre marque de cigare

DIXIE

est la preuve évidente de sa qualité. Nous garantissons ce cigare comme étant manufacturé strictement à la main et du premier choix de tabac havane.

Nous fournirons les prix et échantillons avec plaisir.

MILLER & LOCKWELL

16 Rue Arago
QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal

MAISON FONDEE EN 1842.

NOBLESSE OBLIGE

BOULESTIN & CIE

FINE CHAMPAGNE

La réputation des Cognacs de la maison **BOULESTIN & CIE**, occupe le premier rang, tant en Europe qu'au Canada. Propriétaire de grands vignobles dans la Charente, cette maison est en mesure de fournir du Cognac authentique, distillé du pur jus de la vigne.

INSISTEZ POUR L'AVOIR.

VENDU PAR TOUS LES NEGOCIANTS EN VINS.

SOURCES SAINT-LOUIS

EAU DE VICHY

TREFLE ROUGE

Cette Eau est garantie la plus gazeuse naturelle du **Bassin de Vichy.** Elle se conserve mieux et plus longtemps que toutes les autres. Infaillible dans les maladies d'Estomac, Goutte, Gravelle, etc.

RECOMMANDEE PAR LES MEDECINS. VENDUE PARTOUT.

SEULS AGENTS AU CANADA

L. CHAPUT, FILS & CIE

MONTREAL.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, OCTOBRE 1905 No 10.

AVIS

Le Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal croit devoir rappeler aux porteurs de licences qu'il est interdit par la loi de tenir dans aucune place d'affaires des "slot machines," (Gambling for money) et que toute condamnation encourue par un hôtelier ou un débitant de liqueurs pour avoir été trouvé en possession d'une telle slot-machine entraîne de plein droit l'annulation de la licence.

Il est à la connaissance du Bureau de Direction que la police a les ordres les plus stricts pour rechercher ceux qui possèdent ces sortes de machines et les poursuivre sans rémission.

Le Bureau de Direction est également informé de source autorisée que la loi sera rigoureusement appliquée à tous les contrevenants sans exception et que les débitants de liqueurs trouvés coupables seront forcément privés de leur licence, du fait même d'avoir eu une slot machine en leur possession.

Par ordre,

LE SECRETAIRE.

Montréal, 26 Septembre, 1905.

NOTICE

The Board of Directors of the Licensed Victuallers Association of Montreal believes it is opportune to remind the license holders:

That it is forbidden by law to keep in any place of business slot machines or other gambling devices and further that any conviction of a licence holder for such an infraction has the effect to cancel the licence.

It is to the knowledge of the Board of Directors that the police is under the strictest orders to secure the conviction of all those who have these devices in thier possession.

The Board of Directors has also received information from the most acknowledged sources that this law will be most strictly enforced and that all license holders on whose premises such gambling devices are found will lose their licenses.

By order,

THE SECRETARY.

Montreal, Septembrer 26th, 1905.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Une assemblée du Bureau de Direction a eu lieu le 26 Septembre, sous la présidence de MM. Victor Bougie, Jas. McCarrey, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Nap. Tremblay et le secrétaire.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Lue une lettre de l'Honorable Trésorier Provincial, Re-Clubs, en réponse à une lettre du Secrétaire sur cette question.

Soumises et lues, les correspondances des membres suivants: Edmond Lafond; Aug. Bessette, de Richelieu; Jules Desormiers; Chas. Lord; H. Boucher; Trefflé Hébert; F. Lessard; J. M. Spénard.

Déposé sur la table, le troisième rapport annuel de l'Association des Hôteliers de la Province de la Nouvelle Ecosse.

Les résignations des membres suivants ont soumises et adoptées: MM. Jutras & Cie, W. R. Webster & Co., Donat Monast, G. A. Beaulieu, D. Gravel.

Ces démissions ne devant prendre effet que le premier Janvier prochain.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS OF THE LICENSED VICTUALLERS ASSOCIATION OF MONTREAL

A meeting of the Board of Directors was held, September 2th, Mr A. Blondin in the chair.

Were also present Messrs V. Bougie, Jos. MacCarrey, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, and the Secretary.

The minutes of the preceding meeting letters from the Provincial Secretary Re Clubs, from Ed. Lafond, Aug. Bessette, Jules Desormiers, Chas Lord, H. Boucher, T. Hébert, F. Lessard, J. M. Spénard, are read.

The third annual report of the License Holders of Nova Scotia is laid on the table.

Following resignations are submitted and accepted:

MM. Jutras & Co., W. R. Webster & Co., Donat Monast, G. A. Beaulieu, D. Gravel.

These resignations to take effect on 1st of January next.

Following taking effect at once: C. A. French, Alp. Roy, W. Fortin, L. R. Langlois & Cie, Jos. Piché, J. A. Riendeau, Alp. Coté, S. Clairmont, Nap. Dufresne, D. Patenaude, E. R. Croteau, J. G. Durocher, Emile Bouchard, H. H. Ingram, Joséphat Houde.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *PRESIDENT*

L. A. LAPOINTE *SECRETAIRE*

DIRECTEURS

VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY.
JAS. MCCARREY,

ANDREW J. DAWES,
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER,
PRES. HON.

LOUIS POIRE *VICE-PRES.*

VICTOR BOUGIE, *TRESORIER*

AVISEURS :

Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux : PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs : A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES : { BELL MAIN 4187, DES MARCHANDS 621.

BUREAU : 66 RUE ST-JACQUES.

ASSEMBLEE GENERALE

DE

L'Association des

COMMERÇANTS LICENCIÉS

de Vins et de Liqueurs

De la Cité de Montréal

—— AU ——

MONUMENT NATIONAL

MERCREDI

4 Octobre 1905

A 3 hrs p. m. très précises.

GENERAL MEETING

—— OF THE ——

LICENSED VICTUALERS'

ASSOCIATION

OF MONTREAL

—— IN THE ——

MONUMENT NATIONAL

WEDNESDAY

4th of Oct., 1905

At 3 p. m. sharp.

WHISKY

DE

DEWAR

Le Whisky de DEWAR tient la tête dans le monde entier, tant pour la qualité que pour les ventes.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN,
Président.
L. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

DIRECTEURS
VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER,
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY,
JAS. McCARREY,

ANDREW J. DAWES.
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER.
Prés. Hon.

LOUIS POIRE
Vice-Prés.
VICTOR BOUGIE,
Trésorier.

AVISEURS:
Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux: PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs: A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES: { Bell Main 4187, Des Marchands 621

Bureau: 66 Rue St-Jacques.

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.
" J. M. Spénard, Trois-Rivières.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited—Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière—Essences.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.
" Jos. Lamarche, maître-plombier.
" J. O. Legendre, imp. vins canadiens.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.
" Motard, Fils et Sénécal.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" R. W. Webster & Co (Sherbrooke)

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.
" C. A. French (Sherbrooke)
" Honoré Messier, St Hyacinthe.
" Jutras & Cie, St François, N. E., Beauce.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

Automobiles

Decauville

La voiture de choix des Connaisseurs

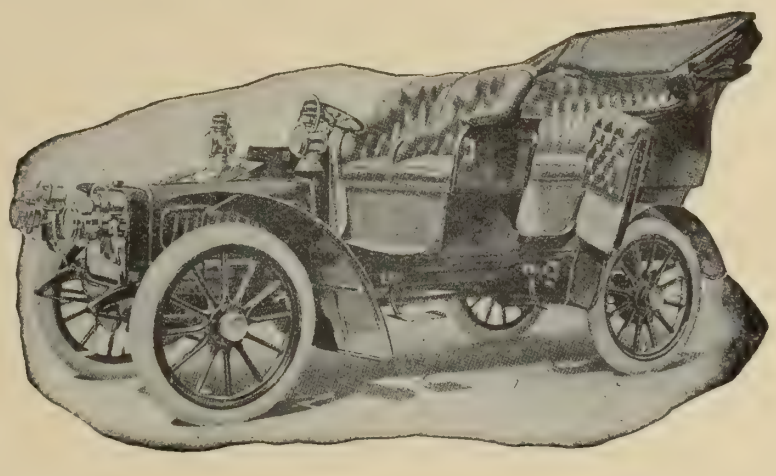

Garantie pour 365 jours

Les Machines les plus parfaites au monde.

Tous ceux que cela intéresse devraient venir les voir au

Victoria Skating Rink

ENTRÉE PAR LA RUE STANLEY, EN ARRIÈRE DE L'HOTEL WINDSOR. . .

Livraison Immediate.

Canadian Motor Car Company

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

Les suivantes prenant effet immédiatement: C. A. French, Alp. Roy, W. Fortin, L. R. Langlois & Cie, Jos. Piché, J. A. Riendeau, Alp. Côté, S. Clairmont, Nap. Dufresne, D. Patenaude, E. R. Croteau, J. G. Durocher, Emile Bouchard, H. H. Ingram, Joséphat Houde.

Il est unanimement résolu de rayer de la liste des membres, les noms suivants, dont les adresses sont inconnues, ou ayant cessé les affaires; décédés, etc.: Etienne Aubry, F. P. Laberge, Olivier Morin, Jos. Tétreault, N. P. Riopel, Alf. Mercure, F. X. Lefrançois, A. Lucas, Ed. MacLean, Jos. Charest, Phi. Cloutier, G. Beaupré, Jas. Devlin, Aug. Bessette, (Ibervill); G. H. Desruisseau, Lacasse Rousseau, G. W. Guile, F. &. Gauthier, J. A. Sauvé, H. Burke, D. Lefebvre, Pierre Brodeur, Jos. Poulin, Jacob Bélisle, Chéri Lefebvre, O. Desruisseau, Alfred Clark, J. Morris, Albert Pagnuelo.

Les comptes suivants sont adoptés:

Dominion Toilet Co.		3.00
Liqueurs et Tabacs [3 mois]		75.00
J. U. Perreault	3.75	
	3.50	
		7.25
M. L. H. & P. Co.		1.55
City of Montreal [Water Rate		10.67
Lovell's Directory		5.00
Licensed Victuallers Gazette £0.10.6		2.66
Succession Masson		75.00
Dépenses Excursion à Oka		234.94
Bell Telephone Co. [6 mois].		25.00
C. C. Delorimier		5.00

Proposé par M. V. Bougie, secondé par M. Naz. Gauthier, que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association: L. Cherquière, Hôtelier, St-Laurent, Qué.; Napoléon Mathieu, Hôtelier, No 20, rue Bonsecours, Montréal.

Adopté.

Il est résolu unanimement de rescinder la résolution du 30 Mai 1905 Re-compte Victor Lemay, et en conséquence, ce compte au montant de $20.25, re-voyage à Québec, en raport aux amendements de la loi des licences est adopté. Il est bien entendu cependant que le compte ne devra pas créer de précédent.

Il est résolu unanimement de donner un avis, sur la première page du Journal "Liqueurs et Tabacs", avertissant les licenciés du danger d'avoir en leur possession, des "slot machines."

Soumis le rapport de la collection faite par M. Archer, Perron & Taschereau.

Puis l'assemblée s'ajourne.

Les placards du whisky écossais Peter Dawson, qu'on remarque un peu partout depuis quelques jours sont du plus bel effet.

La marque Peter Dawson a fait beaucoup de chemin depuis quelques années; on trouve maintenant ce whisky non-seulement au Waldorf Astoria, de New-York, mais on le trouve aussi dans tous les bons hôtels et restaurants de Montréal. La plupart des épiciers le tiennent aussi.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L. A. LAPOINTE, *Secretary.*

It is unanimously resolved to strike off from the membership list following parties, whose addresses are unknown, who have gone out of business or deceased: Etienne Aubry, F. P. Laberge, Olivier Morin, Jos. Tétreault, N. P. Riopel, Alf. Mercure, F. X. Lefrançois, A. Lucas, Ed. MacLean, Jos. Charest, Phi. Cloutier, G. Beaupré, Jas. Devlin, Aug. Bessette, [Iberville], G. H. Desruisseau, Lacasse Rousseau, G. W. Guile, F. X. Gauthier, J. A. Sauvé, H. Burke, D. Lefebvre, Pierre Brodeur, Jos. Poulin, Jacob Bélisle, Chéri Lefebvre, O. Desruisseau, Alfred Clark, J. Morris, Albert Pagnuelo.

Following accounts are accepted:

Dominion Toilet Co.		3.00
Liqueurs & Tabacs [3 mois].		75.00
J. U. Perreault	3.75	
	3.50	
		7.25
M. L. H. & P. Co.		1.55
City of Montreal [Water Rates].		10.67
Lovell's Directory		5.00
Licensed Victuallers Gazette £0.10.6		2.66
Succession Masson		75.00
Dépenses Excursion à Oka		234.94
Bell Telephone Co. [6 mois].		25.00
C. C. Delorimier		5.00

Proposed by M. Bougie seconded by M. Naz. Gauthier that MM. Cherquière and Nap. Mathieu be admitted membres of the Association. Carried.

It is also unanimously resolved to annul the resolution of May 30th 1905 in re Bill of Victor Lemay and therefore this bill for $20.25 re trip to Quebec for amendments to license law is adopted.

It is however well understood that by adopting this account no precedent is created.

It is also unanimously resolved to give notice on the 1st page of "Liqueur & Tabacs", notifying license holders of the danger of keeping slot machines.

Submitted report of Messrs Archer Perron & Taschereau.

The meeting ajourns.

Il y a plusieurs autres raisons.

S'il n'y avait pas d'autre raison que le patriotisme, ce désir inné chez tout homme bien pensant, de donner la préférence au produit de son pays, le commis de bar serait déjà justifiable de servir du Gin Croix Rouge à tout client qui demande un verre de Gin sans spécifier une marque en particulier.

Mais il y a plusieurs autres raisons et une des premières raisons est sans contredit la qualité du Gin Croix Rouge. Un commis de bar soucieux de ses intérêts et des intérêts de ses patrons s'efforce toujours de donner au client la marchandise de la meilleure qualité et, pour cette raison, il doit donner le Gin Croix Rouge à moins d'être requis d'en donner un autre.

Le Gin Croix Rouge est plus pur et plus vieux; c'est le seul dont l'âge et la pureté soient garantis par le timbre du gouvernement; il n'endommage pas la santé. Ne craignez pas de porter trop d'attention à la santé de vos clients; ce léger trouble vous sera rendu au centuple et à courte échéance.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

UN PEU DE JUSTICE S. V. P. ?

On lit dans le "Witness":

"Il ne saurait y avoir de plus grande perversion de l'esprit de la loi que de permettre qu'une licence devienne un article négociable, tenu souvent à un prix très élevé. C'est un résultat souvent nécessaire de la limitation du nombre des licences accordées, que chaque licence acquiert une valeur plus élevée que le prix qu'elle a été payée. Il n'y a toutefois pas de raison pour que personne, sauf le gouvernement, puisse réaliser cette plus-value non-gagnée."

Le "Witness" ne sera jamais satisfait tant qu'il existera une licence pour la vente des vins et liqueurs. Le commerce des vins et liqueurs, pour le dit journal, ne mérite ni égards, ni considération d'aucune sorte; il est taillable et corvéable à merci.

Il semble à tout homme sensé qu'une taxe de licence de $400 pour un loyer de $500 ou moins est un impôt suffisamment élevé pour qu'on ne songe pas à prélever sur le commerçant qui le paie, une taxe directe ou indirecte supplémentaire.

Cependant, à la dernière session, le gouvernement a obtenu de la Législature qu'indépendamment du droit fixe de $25 pour demande de transfert de licence, chaque transfert de licence accordé soit frappé d'une somme de droit variant de cinquante à trois cents pour cent du montant de la taxe de lincence.

Ainsi un hôtelier qui transfèrerait sa licence dans les douze mois de la date à laquelle il l'aurait obtenue aurait à payer, si son loyer était de $500 ou moins, un droit de transfert de $1,200.

Qu'a donc fait le département du Trésor dans cette question de transfert pour se faire payer aussi grassement? Rien. Mais il est entendu qu'on peut pressurer à volonté le commerce de vins et liqueurs. Et tout Trésorier Provincial qui le fait, est certain d'obtenir les éloges et l'appui des journaux qui, comme le "Witness," n'admettent pas qu'un homme puisse boire autre chose que de l'eau de notre pauvre aqueduc, à moins que ce ne soit du thé énervant.

Malgré même la bonne volonté qu'apportent certains ministres à plaire au "Witness" et à ses égaux, ils n'y réussissent jamais complètement, comme nous le montre l'entrefilet ci-dessus.

Le "Witness" n'ignore cependant pas que ce que vend l'hôtelier, ce n'est pas sa licence, mais son achalandage, le "good will."

Dans tout autre genre de commerce il est permis de vendre son fonds sans être puni; mais, quand il s'agit d'un fonds de commerce de vins et liqueurs, il faut payer une taxe qui a l'air d'une amende, d'une punition, comme s'il s'agissait d'un délit.

C'est au nom de la morale qu'on prêche l'injustice et pour un peu nous dirions la spoliation.

Car de quel droit et à quel titre, en effet, le gouvernement viendrait-il réclamer la valeur du fonds de commerce de l'hôtelier, c'est-à-dire le montant du prix de vente de ce même fonds de commerce?

Voilà ce que le "Witness" devrait nous apprendre. Renversant la proposition de ce journal, nous dirons avec plus de raison et de justice: "Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement puisse réaliser une plus-value que l'hôtelier a gagnée."

MM. Motard, fils & Sénécal ont remporté un grand succès à l'exposition d'Ottawa avec le Vin Phosphaté au Quinquina des R. R. Pères Trappistes. La qualité supérieure de ce vin tonique et médicinal leur a valu un diplôme d'honneur.

MM. F. X. St-Charles & Cie rapportent une demande des plus soutenues pour le Champagne Vve Clicquot, l'eau minérale White Rock et les bières embouteillées de Schlitz.

LES SLOT-MACHINES

Nous croyons devoir attirer d'une façon toute particulière l'attention de nos lecteurs sur l'Avis donné en tête de ce numéro par le Bureau de Direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal; cet avis intéresse tous les commerçants sans exception.

L'usage, l'emploi ou même la possession momentanée d'une slot-machine (qu'il ne faut pas confondre avec les machines automatiques distributrices) sont absolument interdits par la loi criminelle, parce que ces slot-machines sont considérées comme instruments de jeux de hasard, et le sont en effet, quand elles paient en argent la chance du joueur.

Les commerçants ne doivent nullement se reposer sur les déclarations verbales ni même écrites des manufacturiers ou des agents qui placent ces slot-machines dans les endroits publics. Ils ont beau garantir les commerçants contre toute poursuite, tout dommage, ou toute amende qu'ils pourraient encourir; ceux qui sont trouvés en possession de ces machines n'en sont pas moins sujets à être poursuivis et condamnés. Leur garantie est simplement illusoire et de nulle valeur au point de vue des tribunaux.

Certains manufacturiers et leurs agents prétendent que leurs slot-machines sont autorisées et que leur usage en est permis. C'est faux, archi-faux, aucun instrument de jeu de hasard n'est autorisé par la loi et personne ne devrait être dupe de pareilles balivernes.

Nous recommandons aussi à nos lecteurs de ne pas se laisser abuser par les agents qui, quand ils ne réussissent pas à obtenir le consentement du propriétaire de l'hôtel ou du magasin de laisser placer la slot-machine chez eux, demandent qu'on la conserve jusqu'à ce qu'on vienne la rechercher. Ceux qui y consentiraient s'exposeraient, comme le cas s'est déjà produit, à être victimes de leur complaisance. En aucune façon, soit comme location, soit comme dépôt, il ne faut accepter ce genre de machines chez soi.

Ces machines sont louées simplement par les manufacturiers; ceux qui les ont en location peuvent croire que, comme ils ne sont pas propriétaires des machines et qu'ils ne tirent qu'un certain pourcentage des produits que'lle donne, ils se trouvent à l'abri de la loi.

C'est une erreur dont il faut se débarrasser au plus tôt.

La police fait actuellement une guerre à mort aux maisons de jeux et recherche partout où elle peut les trouver les instruments de jeux de hasard et notamment les slot-machines. Si, parmi nos lecteurs, il s'en trouve qui aient de ces machines qu'ils s'en débarrassent séance tenante, c'est le meilleur conseil que nous puissions leur donner dans les circonstances.

Un mot au commis de bar

Quand vous avez à servir des clients qui ne savent guère quelle combinaison de cocktail ils doivent commander, avant le lunch, ne vous contentez pas d'attendre béatement, les yeux grands comme des piastres. Un bon commis de bar doit savoir que le consommateur est en droit d'attendre de lui une bonne suggestion quant au petit verre à prendre; montrez-vous à la hauteur de votre position, et suggérez un petit verre de Vin St-Michel. Le commis de bar sait très bien, par le nombre des personnes qui demandent habituellement le vin St-Michel, que ce vin tonique possède des qualités apéritives et digestives, sans quoi ceux qui le prennent habituellement s'en fatigueraient vite.

Essayez un peu de ce conseil, recommandez le vin St-Michel à vos clients qui ne savent que prendre et vous constaterez bientôt avec plaisir que le client vous en sait gré et qu'il préfère être servi par vous.

On remarque sur les planches de la St-Lawrence Add. Co., depuis quelques jours, d'immenses placards sur lesquels on lit en lettres énormes les mots bien connus "Vichy-Célestins."

Ces placards sont bleus; les lettres sont blanches et ombrées de noir.

Un Moyen de Gagner de l'Argent

CONSISTE A L'ECONOMISER,

EN ACHETANT DES MANUFACTURIERS.

Nous vendons nos marchandises directement au consommateur aux prix de manufacture ; ceci est en soi-même une grande économie, et comme nos marchandises sont **Faites au Canada,** nous sommes à même d'abaisser encore le prix, car nous nous dispensons des frais de douane.

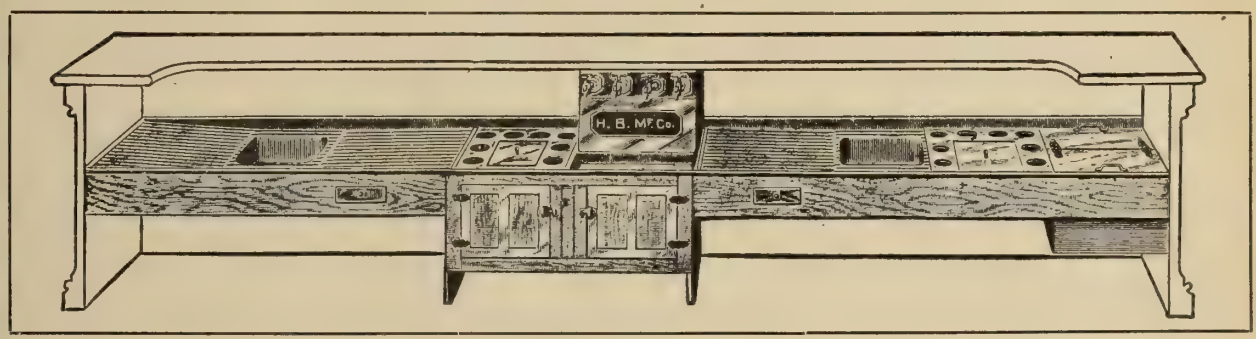

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE DE :

Pompes a Biere, Tuyaux en Metal et en Caoutchouc, Robinets de Bars, Cabinets et "Workboards," etc., Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Etc.

THE HAMILTON BRASS MFG. CO, LTD.

TEL. BELL MAIN 3245. TEL. DES MARCHANDS, 774.

327, RUE CRAIG OUEST (ANCIENNEMENT 773) MONTREAL.

BUREAU PRINCIPAL ET MANUFACTURE, HAMILTON, ONT.

ASSOCIATION DES HOTELIERS

Du District de Beauce et Dorchester

Nous lisons dans "La Patrie":

Les hôteliers du district de Beauce et Dorchester, réunis depuis quelque temps en association ont eu leur assemblée régulière à Beauce Junction, vendredi le 15 septembre.

Le comité a invité les députés locaux et fédéraux des comtés de Beauce, Dorchester, Mégantic et Wolfe afin de leur faire part de leurs griefs et réclamations.

Plusieurs questions importantes, y ont été discutées dans le but de régulariser la situation difficile dans laquelle se trouvent les hôteliers à cause de la sévérité des derniers amendements concernant la loi des licences.

On espère que la loi sera amendée à la prochaine réunion des chambres. Les hôteliers sont bien décidés à travailler, par tous les moyens possibles, afin d'obtenir justice. Ils ne demandent qu'une loi équitable qui leur permette de tenir des hôtels convenables et de satisfaire le public voyageur tout en se soumettant aux règles les plus élémentaires du bon ordre public.

Les hôteliers des comtés voisins sont invités à s'unir à l'association le plus tôt possible afin de mener à bonne fin les intérêts communs de tous les membres de l'association.

M. J. M. Doré, hôtelier Ste-Marie, Beauce, est le secrétaire de l'Association.

CLUB CHAMPETRE CANADIEN

La deuxième convention annuelle sportique du Club Champêtre Canadien a eu lieu le 24 septembre sur le terrain du club à la Pointe-aux-Trembles.

La lutte se faisait entre les membres honoraires et les membres actifs du club; voici le programme du concours:

1o.—Concours de tir.
2o.—Course de 100 verges, ouverte aux Membres Hon.
3o.—Course de 100 verges, ouverte aux Membres Actifs.
4o.—Lancer le poids.
5o.—Course en chaloupes, 2 paires de rames et 1 aviron. Pour la Coupe Blondin & L'Heureux.
6o.—Tug of War.
7o.—Course aux chaussures.
8o.—Course à la nage.
9o.—Course aux patates.
10o.—Course à trois jambes.
11o.—Course de yatchs à gazoline,—Handicap. Pour un Drapeau offert par le C. C. C.
12o.—Course des hommes gras.
13o.—Course de consolation.

Le Comité se composait de M. Blondin, Président de l'Association des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de Montréal et de MM. H. Guy, Eug. Hamel, T. Lapointe, J. A. Pepin et Jos. L'Heureux.

La fête a eu un grand succès; plus de 300 personnes dont un grand nombre de dames y assistaient.

La pluie survenue vers 4 heures a interrompu inopinément et au grand regret des spectateurs le programme des courses qui a été forcément raccourci. Mais on s'est rattrappé sur la danse.

Il y a eu un superbe goûter, avec rafraîchissements, auquel tous les convives ont fait honneur.

Ce qui est certain c'est que, quand, à minuit, le char spécial qui devait ramener les invités à la ville fut annoncé, tous étaient d'accord pour féliciter les organisateurs et les remercier de leur avoir fait passer une après-midi et une soirée aussi agréables.

Nous recommandons aux hôteliers désireux de renouveler leur matériel de bar de s'adresser à la Hamilton Brass Mfg Co Ltd, 327 Rue Craig Ouest, Montréal.

Cette maison de confiance a constamment en stock tout ce qui est nécessaire pour l'agencement d'un bar de première classe, les prix qu'elle cote sont les plus raisonnables et l'ouvrage est garanti donner pleine et entière satisfaction.

Nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention des lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" sur l'annonce de la liqueur de la Grande Chartreuse marque L. Garnier, cette liqueur est la seule véritable.

Nous reproduisons ci-dessus une gravure représentant l'importante maison de MM. D. McManamy & Co., marchands en gros de vins et liqueurs à Sherbrooke, P. Q. Etablis depuis plus de trente-cinq ans dans la capitale des Cantons de l'Est, ces commerçants sympathiques et entreprenants font des affaires très-florissantes dans tout le Canada. Ils possèdent le plus vaste entrepôt de douane privé du pays.

Cette maison représente les marques les plus importantes de vins et de liqueurs; elle a, entre autres, l'agence pour la vente dans les cantons de l'Est, des cognacs de la maison Pellisson, Père & Cie, de Cognac, France, très renommee parmi les connaisseurs de la vieille Europe et de l'Amérique.

Ces cognacs ont été habilement introduits au Canada par M. Emile Mériot, représentant direct de cette maison française.

MM. D. McManamy & Cie, sont les seuls agents au Canada et les seuls exportateurs des fameux Cocktails "Saratoga" reconnus supérieurs à ceux de toute autre marque, non-seulement en Amérique, mais même en Europe. Comme preuve de ce fait, cette importante maison qui fournit à presque tout le haut commerce du Dominion les Cocktails "Manhattan," Club Whiskey," Brandy" et Holland Gin Saratoga," expédiait dernièrement trente caisses de ces cocktails à MM. Porta et Bardelli, propriétaires du café Florian, à Venise, Italie. On voit par là que ces cocktails sont estimés et ont de la vogue. Leur préparation est aussi d'une délicatesse exquise, car les ingrédients qui entrent dans leur fabrication sont d'une pureté rare et mélangés en proportions bien déterminées. Aussi ces liqueurs qui ne sont livrées au commerce qu'après un repos absolu de douze mois sont-elles d'une limpidité parfaite. Ce qui indique que le mélange est fait d'une manière parfaite et que ces coctkails sont dans les meilleures conditions pour être offertes à la consommation.

Nous conseillons donc à tous les marchands qui ont besoin de cordiaux de demander ces cocktails auxquels le consommateur donne toujours la préférence après qu'l y a goûté.

MM. Motard, fils & Sénécal nous avisent qu'ils ont reçu un nombre très important de commandes pour les Cognacs de la maison Edmond Foucauld fils de Cognac. Le succès de cet excellent brandy s'affirme de plus en plus.

M. C. A. Smithes, de MM. Cockburn, Smithes & Co, d'Oporto et Londres, vient de visiter le Canada dans toute son étendue depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

La maison Cockburn, Smithes & Co qui est représentée au Canada par MM. John Hope & Co, est une des plus anciennes et des plus favorablement connues dans le commerce des vins d'Oporto.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

LE SUCCES DANS LE COMMERCE

Pour réussir dans ses affaires, un marchand doit être imbu d'un tel enthousiasme pour sa profession qu'il ait la ferme conviction que les articles qu'il vend ont le droit d'être vendus à un bon prix. Son enthousiasme n'a pas sa pleine mesure, s'il ne s'étend pas à l'appréciation des qualités de tout ce qui se trouve dans son stock. Un homme, dit "The Iron Age," peut s'enorgueillir de l'apparence de son magasin, du système qu'il emploie pour tenir ses livres, des méthodes dont il se sert pour attirer l'attention du public, et des bonnes affaires qu'il conclut avec eux qui lui vendent des marchandises; mais il lui manquera quelque chose d'essentiel ,s'il n'a pas foi dans la valeur des marchandises qu'il vend pour insister sur des prix qui lui donneront un profit équitable, à moins bien entendu qu'il n'ait l'idée de vendre certains articles comme leaders.

Nous avons connu des cas, où des marchands, dans d'excellentes conditions pour bien mener leurs affaires, doués en apparence de toutes les qualités nécessaires au succès, faisaient de faibles ventes. Cela provenait peut-être de ce que ces marchands estimaient à plus que sa valeur la force de concurrence possédée par d'autres marchands, ou qu'ils avaient une prédisposition naturelle au pessimisme.

L'homme qui regarde constamment le côté sombre des choses se figure que, pour maintenir sa place dans le commerce, il doit offrir des privilèges à ceux qui lui font des achats et craint de demander un prix qui soit raisonnable pour lui-même. Le marchand ainsi prédisposé tombe presque invariablement dans le malheur. Au cours de sa carrière, il est une gêne continuelle pour les autres marchands qui sont dans la même branche du commerce.

Ils peuvent être tous désireux de maintenir leurs prix et d'obtenir des profits équitables pour leur capital placé en marchandise et une compensation convenable pour leurs peines; mais ils se trouvent incapables de le faire à cause de cette concurrence.

Dans le cas d'un homme comme celui-ci, cette concurrence peut ne pas signifier qu'il cherche à élargir son commerce aux dépens des autres, mais peut vouloir dire simplement qu'il n'a pas assez de confiance dans la qualité des marchandises qu'il vend pour chercher à obtenir d'elles ce qu'elles valent réellement.

Il est malheureux pour lui-même aussi bien pour la communauté qu'il manque de cette confiance en son affaire qui lui donne l'impression que les marchandises qu'il vend sont trop bonnes pour être sacrifiées.

L'Automne approche

Hâtez-vous de faire vos approvisionnements de Vin St-Michel avant les froids, l'époque à laquelle la demande est la plus considérable.

Dans quelques emaines les routes seront impraticables, la navigation cessera et les chemins de fer ne pourront suffire à transporter les grains de l'Ouest.

Les produits de la E. W. Parker Distillery de Montréal qui viennent d'être placés sur notre marché depuis environ un mois ont reçu un accueil très favorable de la part du commerce. Messrs Gillespies & Co, de Montréal, les agents vendeurs rapportent une demande toujours croissante pour ces produits.

Echos de l'Exposition de Sherbrooke.

Dans sa visite à l'Exposition annuelle de Sherbrooke, notre représentant a eu le plaisir de rencontrer M. Emile Mériot, représentant l'importante maison Pellisson, Père & Cie, de Cognac, France, exportateurs de cognacs. De passage au Canada dans l'intérêt de la maison qu'il représente, M. Mériot qui compte ici un grand nombre d'amis a profité de l'invitation qui lui a été faite par M. J. A. Bouthiller, l'aimable gérant de la maison D. McManamy, agents pour la vente de ces cognacs dans les cantons de l'Est, pour visiter de nouveau la coquette ville de Sherbrooke et renouveler connaisance avec ses amis.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

MM. Galibois, Poupart & Sauvé visitent actuellement la clientèle des hôteliers de Montréal dans les intérêts de la maison Laporte, Martin & Cie, Ltée.

× × ×

Un établissement bien achalandé à Québec, Haute-Ville, est celui de M. Narcisse Morin, 44 rue Garneau. Ce restaurant doit sa réputation bien méritée au choix des consommations qui sont servies à la clientèle. La vente de bons produits est toujours et partout profitable.

× × ×

Le restaurant de M. P. Dupuis, dit St-Michel, situé à l'angle des rues Dorchester et Ste-Thérèse, Québec, est toujours de plus en plus en vogue; ce qui n'a pas lieu de surprendre ceux qui le connaissent. Excellentes consommations, service parfait et attention soutenue à satisfaire la clientèle; avec cela, un restaurant acquiert la vogue. C'est tout le secret du succès de M. P. Dupuis.

× × ×

Nous apprenons que deux des principaux hôtels de Valleyfield: le "Quens Hotel" et l'"hôtel Windsor" viennent de renouveler complètement leur matériel de bar. Leur installation actuelle ne laisse rien à désirer et peut supporter de la façon la plus favorable la comparaison avec celle des principaux établissements de Montréal.

On nous dit que les travaux d'amélioration de ces deux hôtels ont été confiés à la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, de Montréal; ce qui veut dire que l'exécution en est parfaite.

REVUE GENERALE

Le commerce de gros des vins et liqueurs est à l'heure présente très actif. La plupart des maisons procèdent à l'exécution des commandes prises par leurs représentants pendant la saison d'été.

De l'assentiment général, le volume de ces commandes est aussi fort que l'année dernière à pareille époque. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que le commerce des vins et liqueurs a beaucoup souffert de la concurrence qui lui a été faite par des agents de maisons étrangères qui ne sont que de passage au Canada et qui ne paient aucune licence. Cette situation a atteint un tel caractère de gravité que nos grosses maisons sont sur le point de s'unir pour faire cesser cette concurrence déloyale.

* * * *

MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée, nous rapportent que, depuis que le temps s'est mis au froid, la demande est des plus accentuée pour les spiritueux, tels que les whsikies écossais, les gins, les brandies, et les vins d'Espagne.

Les paiements sont très satisfaisants.

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS COUPES A LA MAIN ET A LA MACHINE

Marchands de Capsules pour bouteilles, de bro che d'Embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 FRONT STREET, West.
BUREAU PRINCIPAL: 96 RUE KING, Montréal.
TÉLÉPHONES: BELL MAIN 65; MARCHANDS, 522.

LE PLUS POPULAIRE DES TONIQUES

LE

Vin St-Michel

est une nécessité
— dans tous les —
débits de liqueurs.

L'homme d'affaires, comme apéritif, le préfère au cocktail, et le demande avant le lunch.

Dans la famille c'est le cordial le plus accrédité ; il n'est jamais encombrant de le tenir en stock, parce qu'il est toujours demandé.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL, AGENTS.

MM. Motard, fils & Senécal, rapportent une excellente demande pour toutes leurs spécialités. Les commandes d'importation pour la saison d'Automne sont particulièrement satisfaisantes.

* * * *

A l'occasion de l'exposition internationale de Liège, l'Union Syndicale des Négociants et Vins de Bordeaux vient de publier une brochure très intéressante intitulée "Les Grands Vins de Bordeaux.

* * * *

Nous lisons dans un journal consacré surtout au commerce des vins que les propriétaires vinicoles des départements de l'Aude, des Bouches du Rhône, du Gord, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Var sont à la veille de s'organiser en Trust.

* * * *

Le Syndicat du Commerce des Vins de Champagne qui s'occupe d'une façon toute particulière des questions se rattachant au commerce des champagnes, vient de nommer le bureau de direction suivant: Président M. F. Krug; Vice-Président: le Cte de Werle, Secrétaires, MM. Raymond de la Morinerie et F. Blondeau; Trésorier, M. Raoul de Bary; membres directeurs, MM. Eugène Aubert-Lecurieux, Chas. Heidseick, Georges Pol-Roger, Ernest Goulden, F. de Montebello et Alexandre Henriot.

* * * *

M. Walter R. Wonham & Sons constatent que les affaires sont tout aussi actives que l'année dernière à pareille époque. Ces messieurs nous disent que la demande pour les whiskies écossais va constamment en augmentant.

Les remises continuent à être de premier ordre.

* * * *

MM. John Hope & Co. ont reçu ces jours derniers un câblogramme les informant du décès, en date du 19 Septembre, de M. Robert Glen un des chefs de la maison Bullock, Lade & Co. Ltd de Glasgow, Ecosse.

Le défunt qui était encore dans la force de l'âge était une des personnalités les plus en vue dans le commerce des whiskies écossais.

M. Glen avait visité le Canada il y a deux ans.

* * * *

Les affaires ont été actives pendant toute la saison d'été, nous rapoprte M. E. R. Carroll, gérant de la Hamilton Brass Mfg Co. Cette Compagnie a reçu quelques commandes importantes du dehors pour l'agencement complet de plusieurs hôtels importants.

Les paiements, ajoute M. Carroll, sont satisfaisants.

* * * *

A une assemblée des actionnaires de la Compagnie de l'Hôtel Windsor tenue le 5 Septembre, M. J. P. Dawes a été élu président en remplacement de M. Chas. Garth, décédé; M. W. C. McIntyre a été élu vice-président et M. Chas. Cassils a été nommé directeur.

* * * *

Des lettres d'incorporation ont été acordées à la Wm. Farrell Co. Ltd., société au capital-actions de $150,000.00, faisant le commerce des vins et liqueurs à Montréal. Les directeurs de la compagnie sont MM. Thos. Ralph, Robt. Hunter, J. J. Robson, H. A. Mackie et J. H. Coulin.

* * * *

Le représentant de la Freyseng Cork Co. Ltd nous informe que les affaires dans la Province de Québec ont été jusqu'à présent des plus satisfaisantes. Depuis que la température est devenue plus froide il y a eu un ralentissement dans la demande de la part des fabricants d'eaux gazeuses; mais par contre les commandes pour les bouchons ont considérablement augmenté.

Les remises continuent à être de premier ordre.

Le mot "impossible" n'est pas dans mon dictionnaire.

Tel. Bell Main 4495.
Tel des Marchands 962.

AVIS

Bureau et Magasin:
5 Place Royale.

Messieurs les marchands et hôteliers de la campagne voudront bien se rappeler que nous n'avons pas de voyageurs en dehors de la ville, ce qui diminue nos dépenses énormément. Cela nous permet d'en faire bénéficier nos clients en leur vendant des eaux-de-vie (brandy) et des vins, à des prix déflant la compétition.

Venez nous voir avant de placer vos commandes d'Automne, et vous y trouverez votre compte.

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

Seuls agents au Canada pour:

EDMOND FOUCAULD, FILS,	Cognac	Brandy	WILH WASUM	Bacharach	Vins du Rhin
A. CARPENTIER & CIE.	Bordeaux	Vins	BOUCHARD AINE & FILS	Beaune	Vins Bourgogne
SIXTE DUCLOT	Bordeaux	Vins Mousseux	J. CAPARROY-DULORD	Bordeaux	Vinaigre

Les REV. PERES TRAPPISTES, Oka, Can. Vin Phosphate au Quinquina.

ESSAYEZ NOTRE COGNAC

H. COTTINAUD & CIE,

Le meilleur Cognac sur le Marché pour le prix.

$7.00 à $12.00 la Caisse

A. O. FISET, Seul Agent du fameux Cognac **GABRIEL DUBOIS** **15 Rue Gosford**

Téléphone Bell Main 4569. Téléphone des Marchands 83.

LA GRANDE CHARTREUSE

LA SEULE ORIGINALE ET VERITABLE

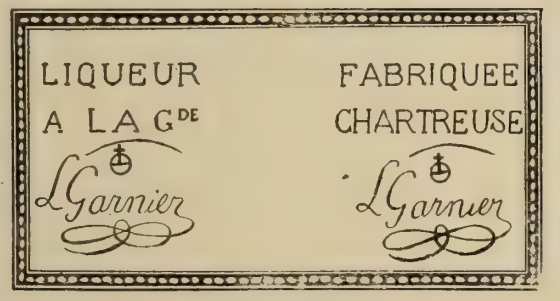

Afin de renseigner le public et le mettre en garde contre l'imitation qui est maintenant en vente au Canada, nous publions ci-contre le fac-simile de l'étiquette et des différentes marques de commerce de

La Seule Originale et Véritable

Grande Chartreuse

JAUNE et VERTE

En vente dans toutes les épiceries ainsi que dans les clubs hôtels et restaurants.

F. X. ST-CHARLES & CIE

Seuls Agents au Canada

39-41-43 rue St-Gabriel - MONTREAL

PERSONNEL

—M. B. Friedman, représentant MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée, vient de faire une excellente tournée d'affaires dans l'Ontario.

—MM. J. O. Motard & J. H. Sénécal ont passé une semaine à Ottawa pendant la durée de l'exposition.

—M. E. R. Carroll, gérant de la Hamilton Brass Mfg Co. Ltd, à Montréal, est de retour dans cette ville, après avoir passé quelques semaines à Hamilton.

—M. D. C. MacIver, représentant la maison Wm. Teacher & Sons, de Glasgow, a tout récemment visité le commerce des vins et liqueurs de Montréal.

—M. C. P. Douglas, représentant MM. W. & A. Gilbey, Robt. Porter & Cie, de Reims, visite les marchés canadiens.

—M. Carlos de Cordoba, représentant MM. Gonzales & Hijos de Yerez, Espagne, visite actuellement le commerce canadien.

—M. Frank Gardner, de MM. J. M. Douglas & Co, est actuellement à New-York, où il fera un séjour d'une quinzaine de jours.

—M. Geo. Percival, de MM. Geo. Percival & Co, est actuellement en voyage d'affaires dans le Nord-Ouest.

—M. Thos. Ralph, président de la nouvelle compagnie Wm. Farrell Ltd, fait actuelement un voyage d'affaires en Angleterre.

—M. Carl Ulmer, représentant MM. Braudt & Co. de Bingen, Allemagne, vient de visiter le commerce de Montréal.

—M. J. R. Douglas, de MM. J. M. Douglas & Co, est de retour à Montréal après avoir passé la saison d'été à Tadousac.

—M. O. Zepf, de MM. Freysing Cork Co. Ltd, de Montréal, a tout récemment passé une semaine à Québec, à la convention des Manufacturiers Canadiens.

—M. W. A. Bulmer, représentant la Hamilton Brass Mfg Co, Ltd, vient de faire un voyage d'affaires à Montréal, ainsi que dans les principaux centres de la Province de Québec.

TRANSFERTS DE LICENCES NON CONFIRMES

Du 30 Août au 26 Septembre 1905.

A. Clarke à Catherine Fitzpatrick.
G. W. Guile à Marie U. Théoret.
A. J. Laframboise à Jos. Frs. Payette.

La Flotte Française de la Mer du Nord

A un lunch offert au Lord Maire de Londres, à l'hôtel South Western, Southampton, par l'Amiral Commandant en Chef à Portsmouth, Angleterre, à l'occasion de l'inspection de la Flotte Française de la mer du Nord, à Spithead, par sa Majesté le Roi, le Mercredi, 9 Août 1905, le Champagne "Dry Monopole" de Heidsieck & Co., cuvée de l'année 1898, a été spécialement choisi.

Dividende Uniforme de Douze pour Cent.

MM. Bulloch, Lade & Co., Limited, forment une des peu nombreuses compagnies engagées dans le commerce du Whisky, qui ont pu regarder tranquillement la dépression qui s'est produite dans les affaires dans ces dernières années; cars ils ont continué à maintenir leurs bénéfices avec une constance étonnante et même ils les ont augmentés jusqu'à cette année, où ils ont souffert une légère diminution. Les chiffres pour les neuf dernières années sont cités comme suit dans le "Financial Times."

Année finissant le 31 juillet.	Profit sur les affaires. £	Div. O d.	Placé au fonds de Réserve. £	Reporté. £
1897	51.518	10	10.000	2 089
1898	53.235	10	12.500	3.788
1899	49.279	10	12.500	1.3.7
1900	.59.863	12½	15.000	1.3.5
1901	60.290	12½	15.000	1.100
1902	65.790	12½	15.000	5.875
1903	69.310	12½	20.000	8.753
1904	73.076	15	20.000	..203
1905	60.514	15	10.000	8.710

La moyenne des profits pendant les neuf années a légèrement dépassé £60,000 par an, ou a été presque de 50 pour cent meilleure que la moyenne indiquée par le prospectus, et les actionnaires ordinaires ont reçu une moyenne de plus de 12 pour cent durant la période entière. Comme la forte somme de £130.000 a ét placée au fond de réserve pendant les neuf ans, les directeurs sont pleinement justifiés de maintenir le dividende de 15 pour cent cette année, surtout puisque la somme rapportée s'élève au chiffre respectable de £8.710.

Gin Kiderlen

En Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabriqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur,

Le plus fort,

Le meilleur au goût.

S. B. TOWNSEND & CO.
Agents pour le Canada
MONTREAL.

Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky,"
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails de ces marques faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE :

D. McMANAMY & CO.
Marchands de Liqueurs en Gros.
SHERBROOKE, QUE.

Boutelleau & Cie.

UN BRANDY PARFAIT

dont la qualité exceptionnelle est la meilleure recommandation, c'est:

LE BRANDY BOUTELLEAU

" XVOB 1831 "

1 Caisse - - -	**$16.00**
5 Caisses - - -	**15.75**
10 Caisses - - -	**15.50**

Fret payé sur lot de 5 caisses ou plus à toutes stations de chemin de fer ou de bateau dans Québec et Ontario.

Conditions : 4 mois net ou 3% 30 jours

GRATIS — Avec un ordre de 5 caisses ou plus, nous donnons un magnifique couteau de poche à deux lames, comprenant aussi Tire-bouchon, coupe-cigares, etc., en acier fin, que vous ne pouvez acheter nulle part à moins de $2.00 chacun.

AGENTS AU CANADA

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL.

La maison qui possède la Direction la plus Libérale du Canada.

DE L'ADMINISTRATION D'UN GRAND HOTEL

Pour obtenir de bons résultats dans la direction d'un hôtel, il faut être né gérant, on ne le devient pas, de même qu'on ne devient pas poète; mais, de même qu'un ingénieur, le gérant d'hôtel doit apprendre son métier depuis le commencement, sinon en passant par tous les emplois, tout au moins par des années de dur travail dès le début de sa carrière. Les aptitudes naturelles sont d'une grande valeur et sont même essentielle pour arriver à connaître les moindres détails de la direction d'un hôtel. Mais, en outre, le jeune homme qui désire arriver au sommet de l'échelle dans sa profession, doit commencer par apprendre comment chaque chose se fait. Pour cela, il doit chercher une place comme commis d'un gérant. Dans cette position, il aura l'occasion de se rendre compte des devoirs de tout le personnel et de tout ce qui est particulier aux visiteurs et, en temps voulu, il peut espérer prendre entre ses mains et le contrôle et la responsabilité de l'hôtel. Le mérite est entièrement reconnu même pour le jeune garçon employé aux courses; celui-ci, s'il se montre capable, arrive à une position importante; mais le commis du gérant voit dès le début comment les choses se passent. Il doit, de plus, être habillé avec élégance et avoir de bonnes manières et, en même temps, il doit pouvoir commander le respect et obtenir une obéissance immédiate du personnel sous ses ordres; autrement, avec la meilleure volonté du monde, il risque de ne pas réussir.

Un des devoirs journaliers les plus importants du commis du gérant, c'est l'achat et la commande de tout ce qui est nécessaire à la cuisine et au matériel de l'hôtel. Un gérant d'hôtel, à Londres, aura probablement pour instructions d'être au marché de Covent Garden vers six heures le matin, pour pouvoir choisir les fruits et les légumes. Les autres aliments peuvent être obtenus au moyen de la liste des prix qui est envoyée à l'hôtel journellement par les principales maisons de vente. En comparant ces listes de prix, le gérant fait son choix et son commis, dont le devoir consiste à écrire les ordres et à les soumettre à la signature de son supérieur, est ainsi à même d'apprendre ce qu'il faut acheter, comment l'acheter suivant la saison, et comment faire les marchés les plus avantageux pour l'approvisionement des aliments en grandes quantités. Ces ordres sont basés sur les demandes envoyées chaque matin par le chef pour le jour suivant. Celui-ci, par exemple, peut demander cinquante poulets, une centaine de cailles et ainsi de suite; et le gérant, parcourant la liste de marchands de volailles placée sous ses yeux, marque les articles qui sont demandés sur chaque liste et son commis remplit le livre de commandes d'après cela. Lorsqu'il a été pourvu à toutes les demandes des différents départements, le livre d'ordres est signé par le gérant, aucune autre signature n'étant reconnue valide sous ce rapport. On verra d'après cela que le commis d'un gérant qui sait mettre à profit les occasions connaîtra bientôt tous les détails ordinaires de l'approvisionnement d'un hôtel et, comme les choses nécessaires sont en très grande demande, sa connaissance des prix deviendra très considérable. Le gérant a la responsabilité entière des achats, il doit donc être au-dessus de tout soupçon. Le chef, par exemple, ne doit pas connaître les noms des maisons qui doivent lui fournir ses approvisionnements le jour suivant; et, de même, la femme de charge n'est pas tentée de favoriser une maison quelconque qui désire entrer dans ses bonnes grâces.

Une chose également importante est l'inspection journalière des chambres dont le commis du gérant est responsable. Il a pour charge de visiter toutes les chambres et de prendre note immédiatement de tout signe de négligence de la part des servantes. Tout détail, dans chaque chambre, doit être examiné rapidement mais exactement, de telle sorte que les visiteurs aient peu ou même n'aient rien du tout, même dans leurs moments où ils sont le moins raisonnables, où ils puis-

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO, Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine ═══ Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

Téléphone Longue Distance : Main 844

VIEILLI EN FÛT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

sent trouver à redire. Tout article laissé dans sa chambre par le visiteur et pour lequel un rapport n'aura pas été fait amènera, s'il est découvert par l'oeil vif du commis, une réprimande ou le renvoi de la servante fautive; d'un autre côté, les petites réparations doivent être prises en note pour qu'on leur donne une attention immédiate, et il ne faut pas laisser passer des fenêtres sales ou des glaces ternies. Une pratique constante dans cette sorte d'inspection développe, chez le futur gérant, une vivacité de coup d'oeil extraordinaire et presque anormale de telle sorte, qu'en entrant dans une chambre, il peut découvrir d'un coup d'oeil l'indice le plus léger que les femmes de chambre ou les garçons d'hôtel ont fait leur devoir sans soin ou bien qu'il y a là un ouvrage pour le charpentier ou le tapissier. Cette faculté se remarque chez tous ceux qui sont arrivés de cette manière à la position responsable de gérant pour lesquels elle est aussi utile et nécessaire que pour les employés sous ses ordres chargés de faire l'inspection.

Les comptes sont tenus par un personnel spécial; mais là encore le gérant est responsable finalement. C'est aussi son devoir de préparer, avec les rapports présentés par les différentes branches de l'hôtel, le bilan trimestriel qui est, bien entendu, tenu secret et qui n'est connu que de lui et de ses directeurs. Le gérant doit donc ajouter, à ses autres capacités, une compréhension des chiffres et une appréciation sûre de sa position, en ce qui concerne les gains de l'hôtel.

Le fonctionnement aisé de tous les rouages d'un hôtel, de même que de ceux d'un navire, dépend grandement de la personnalité de l'homme en charge qui doit pouvoir commander le respect et obtenir facilement l'obéissance de la part d'une centaine ou peut-être de deux cents subordonnés. Il n'est pas suffisant qu'il connaissa tous les détails de l'administration; car un homme peut avoir une connaissance parfaite de ces détails et, cependant, ne pas réussir à avoir un contrôle adéquat. Sa connaissance de la nature humaine dans toutes ses variétés doit aussi être très étendue, et son long aprentissage comme commis de gérant contribuera beaucoup à lui donner cette expérience nécessaire. La succession infinie des visiteurs lui fournira à chaque heure des occasions pour faire preuve de ce tact qui fait qu'un homme sait quand il doit être conciliant et quand il doit être ferme. Comme l'existence d'un hôtel dépend de la satisfaction qu'il peut donner à ceux qui s'en servent, on tient dans chaque département un livre spécial dans lequel est inscrite toute plainte, qu'elle soit fondée ou non. Ces livres sont soumis chaque jour au gérant qui, s'il connaît son affaire, fera des recherches personnelles dans chaque cas, en vue d'arranger les choses; dans presque tous les cas, le visiteur qui fait une plainte est prié poliment de passer au bureau du gérant; pendant l'entrevue, le gérant exprime ses regrets que le visiteur ait eu une cause quelconque de plainte et lui demande de plus amples informations; quelquefois, le visiteur peut exprimer de la surprise que sa remarque faite légèrement ait été soumise à l'attention du gérant; mais que la plainte ait été fondée ou non, elle a pour résultat de donner l'impression au visiteur que le contrôle du gérant est effectif et a pour but de soigner le confort du voyageur. C'est ce qui doit toujours exister, car le gérant qui désire ramener à l'hôtel les voyageurs, doit leur faire sentir d'une manière certaine que leur bien-être personnel, pendant leur séjour à l'hôtel, le concerne personnellement. Quelquefois, les voyageurs, dans un but de commodité, peuvent être désignés par le numéro de la chambre qu'ils occupent; mais pour le gérant, ces voyageurs ne sont pas de simples numéros, ce sont des hommes et des femmes dont il faut soigner la bonne humeur, quelquefois même au risque d'enfreindre les règles établies dans l'hôtel; d'autre part, il y a des limites à la tolérance du gérant et le voyageur qui les transgresse sera informé poliment mais fermement que l'on aura besoin de sa chambre vers midi ou le jour suivant. Le gérant, bien entendu, doit aussi avoir une

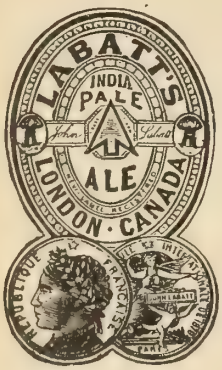

BRASSERIE :

LONDON, Ont.

L'ALE et le PORTER

DE

Labatt's

SONT LES MEILLEURS.

Cela vous paie mieux d'être connu comme vendant les meilleurs produits dans chaque ligne, que de réaliser un peu plus de profits en poussant des marchandises inférieures. Chacun veut avoir ce qu'il y a de mieux et ira là où il pourra l'obtenir.

DEPOTS:

MONTREAL, 127, Ave Delormier — ST. JOHN, N.B., 51, rue Dock — TORONTO, 49, rue Elm — OTTAWA, 275, rue Kent — HAMILTON, 18, rue Hughson — QUEBEC, 3, rue St-Pierre

L'Appareil Champion Economique

EPARGNANT 90 P. C.

Sur l'Achat de votre Soda

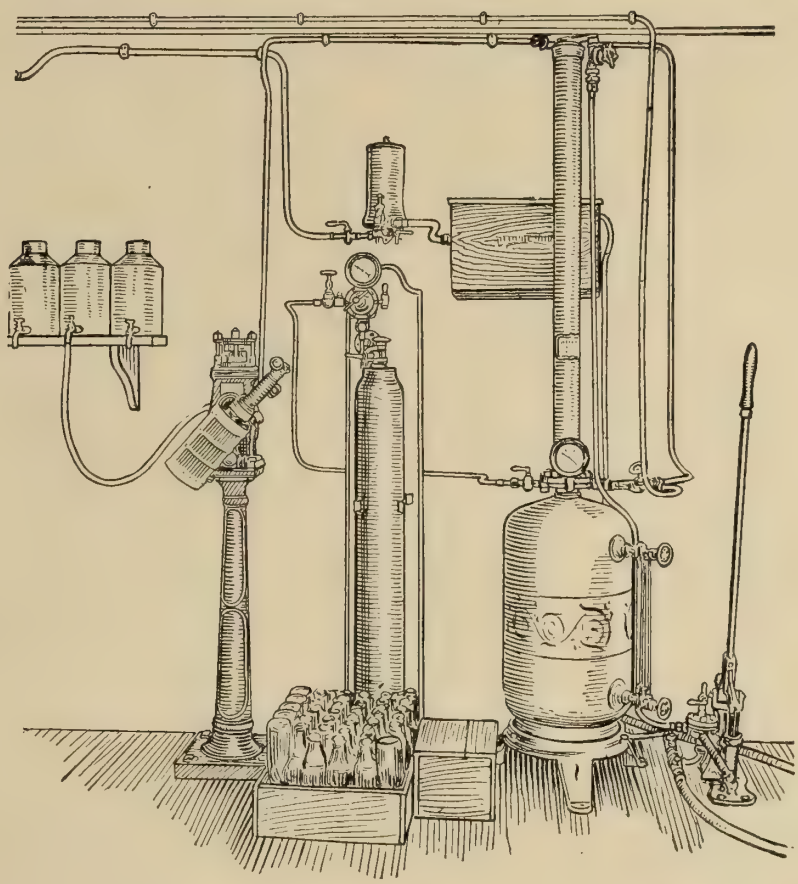

Pendant plus de cinquante ans, les inventeurs se sont évertués à découvrir un appareil qui permît aux hôteliers ou négociants de fabriquer eux-mêmes les Ginger Ale, Cream Soda, Plain Soda, Lemon Sour, Eau Minérale, etc., etc., mais le grand embarras était dans le coût d'un semblable appareil. Or, la science a inventé aujourd'hui " L'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE " qui a tout ce qu'il faut pour faire un succès d'un faible placement.

Cet appareil n'a été mis en vente à Montréal que le 1er février 1904 et, le 1er juillet 1905, nous pouvions donner les noms de centaines d'hôteliers éminents de Montréal et des environs qui avaient acheté l'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE.

Si vous avez des doutes sur la qualité de la marchandise que vous pouvez faire avec cet appareil, écrivez-nous et nous vous expédierons par Express des échantillons de Cidre, Cream Soda Ginger Ale, Eaux Minérales, etc., manufacturés par

CLEVELAND FAUCET CO.

THOMAS BURDETT,

AGENT POUR LE CANADA

290 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

connaisance exacte de la loi en tant qu'elle s'applique aux hôtels, et l'habitude de prendre en note tous les précédents à mesure qu'ils se prétentent l'aideront à décider dans des cas douteux de responsabilité ou d'autres réclamations. Comme les hôtels doivent recevoir tous les gens qui arrivent, il n'est pas toujours possible d'éviter de temps à autre des membres douteux de la société. Mais on tient une "liste noire" des visiteurs que l'on soupçonne et même si l'un d'eux échappe à la vigilance du gérant et obtient son admission dans l'hôtel, il est bientôt prié de trouver un logement ailleurs; dans de tels cas, une surveillance discrète mais stricte est exercée sur ce qui se passe, et l'avis de quitter l'hôtel est donné à la première occasion. Bien entendu, quelques hôtels ont une réputation plus élevée que d'autres sous ce rapport; mais aucune précaution ne peut empêcher absolument l'admission temporaire dans un hôtel, même dans celui qui est le mieux administré ,de personnes peu désirables.

Enfin, le commis du gérant devrait apprendre autant que possible l'art de composer le menu, et le langage français, dans ce cas, est excessivement utile. La prise d'inventaire lui apprendra quelque chose au sujet des crus des vins et des différentes qualités de cigares; et quand il deviendra gérant, il devra être capable de discuter intelligemment avec tout visiteur un menu et les vins qui doivent l'accompagner. Il y a encore différentes autres qualités qui contribuent à faire un gérant d'hôtel idéal; mais celles mentionnées plus haut, en tout cas, sont parmi les plus importantes, En résumé, le gérant doit être plein de tact, un organisateur de premier ordre avec une connaissance parfaite de ses nombreux devoirs de responsabilité, et il doit rester maître de lui-même. Une telle variété de qualités et de connaissances acquises n'est pas le lot de beaucoup d'hommes, et celui qui peut diriger un grand hôtel moderne sans friction inutile, peut accepter son salaire considérable avec le sentiment qu'il l'a gagné jusqu'au dernier sou. — "Chamber's Journal."

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

COGNAC **BISQUIT**

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"

(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.

High Wines
Whisky en Esprit

De la Distillerie E. W. Parker, (Canada Sugar Refining Co.,) de Montréal.

Nous venons de recevoir deux cents quarts de High Wines (Whisky Blanc en Esprit) à 50 au-dessus Preuve, pleine force. Ce Whisky est garanti quant à la couleur, le goût et la force et il se réduit parfaitement.

PRIX :

Moins qu'un Quart, par gallon,			$3.95
Par Quart,	"	"	3.90
Cinq Quarts,	"	"	3.87½

Cette marque n'est pas combinée. Ecrivez pour un échantillon.

Lawrence A. Wilson Cie, Ltée

87 Rue St-Jacques, Montréal.

LE VIN DANS L'ALIMENTATION

Les propriétés hygiéniques du vin ne sont pas aussi bien comprises ou appréciées aux Etats-Unis qu'elles le sont dans les pays Européens. La consommation du vin en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Autriche et en Allemagne est énorme, si on la compare à la consommation du vin dans ce pays-ci. Ces six nations sont de beaucoup celles qui consomment le plus de vin dans le monde. Les vins produits en France, Italie, Espagne, Portugal, Autriche et Allemagne sont consommés par la classe ouvrière de ces pays. Pour elle, le vin n'est pas un luxe ou un besoin auquel elle s'adonne quelques fois; mais il forme partie de son alimentation.

En Europe la population a besoin de vin tout autant que les Américains trouvent qu'ils ont besoin de thé ou de café. La grande masse des ouvriers, soit en Europe, soit en Amérique, devrait manger et boire pour l'entretien de sa santé et de ses forces.

On peut facilement comprendre la place que le vin occupe dans l'alimentation de l'ouvrier Européen. L'ouvrier gagne son pain à la sueur de son front et la perte de cette humidité dessèche le corps. En outre, il dépense une certaine quantité de force, de sorte qu'il a besoin de remplacer dans son système cette humidité et cette énergie. Le vin ordinaire que boit l'ouvrier français contient environ 90 pour cent d'eau, ce qui représente l'humidité du corps; et 6 ou 8 pour cent d'alcool, ce qui représente l'énergie. Ainsi, l'homme, en moyenne, trouve que le vin bu aux repas de chaque jour comble une lacune. Nous devrions tous manger et boire en proportion de notre travail et de nos besoins.

Les propriétés nutritives du vin, ses acides que lui donne le fruit naturel et son effet moyennement stimulant en ont fait un article d'alimentation journalière et nécessaire à des millions de personnes. On peut dire que les vins secs et légers ne sont pas compris par les Américains qui aiment presque tout ce qui est ou sucré ou très fort.

Ils pensent que le vin claret est très âpre et, cependant, un bon claret contient les acides naturels du fruit; mais il contient peu d'acide en liberté et, sous ce rapport, c'est de tous les vins, celui qui contient la plus petite quantité d'acides. Quant à la force, un bon claret ne doit contenir qu'un peu plus d'alcool que la bière ou l'ale; d'un autre côté, il est exempt des matières extractives du breuvage obtenu du malt. En outre, la force alcoolique du claret peut être facilement réduite de moitié en le mélangeant avec de l'eau en ;réalité, la majorité des Européens, buveurs de vin, mettent généralement de l'eau dans leur vin, ce qui le rend aussi léger que la bière.

C'est un fait bien connu que dans les pays où la boisson ordinaire de chaque jour est un vin léger, le peuple est sobre et industrieux, a une bonne santé et est exempt des influences démoralisantes causées par l'absorbtion de liqueurs spiritueuses. Par conséquent, on devrait encourager, comme favorisant la tempérance, l'augmentation continue de la consommation de vins légers en Amérique.

Dans ce pays, le peuple, principalement la classe ouvrière devrait jouir des avantages que l'on retire d'une provision abondante de vins légers ,bons et à bon marché comme le font des millions de personnes en Europe. — [American Wine Press].

Pendant la saison chaude on boit de préférence les boissons fermentées comme la bière et, dès que viennent les brouillards de l'automne, on sent une inclination marquée pour les alcools forts, et la consommation du whisky écossais augmente sensiblement, tandis que la consommation de la bière devient presque nulle.

Il est cependant des breuvages qui n'ont pas de saison ou plutôt qui sont de toutes les saisons, comme le John Collins, c'est un breuvage du matin aussi bien qu'un breuvage du soir; on l'apprécie dans tous les temps, comme rafraîchissement ou comme stimulant pourvu qu'il ait été bien préparé. La première condition pour faire un bon John Collins est de n'employer que du Club Old Tom Gin.

LIGNES STANDARD

LAW YOUNG & CO.,

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Claret et Sauterne.....Nathl. Johnston & Sons.
Vins du Rhin et Moselle...Koch Lauteren & Co.
Bourgognes.....Bouchard père et fils.
Vins de Porto et Sherries..G. G. Sandeman.
Vins de Porto et Sherries.."Mackenzie."
Soda Anglais....."Schweppes."
Ginger Ale Anglais....."Schweppes."
Whisky Ecossais....."Kilmarnock."
Whisky Irlandais.....Dublin Distillers Co.
Liqueurs.....Marie Brizard & Roger.
Gin London Dry....."Gordon's."
Bénédictine.....Benedictine Co.
Cherry Whisky (The Original) Fremy's
Absinthe.....Pernod Fils.
Vermouth Italien.....Freund, Ballor & Co.
Ale.....Daukes & Co.
Stout.....Wheeler & Co.
Lime Juice.....L. Rose & Co.

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

Esprit de haut degré et Alcool

STANDARD

(E. W. PARKER, - MONTREAL)

Un alcool neutre et incolore, convenant à tous les usages.

Agents vendeurs: GILLESPIES & CO., MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh 12 litres	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.55	1.62½
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.70
Boar's Head	2.65	
Bull dog	2.45	1.70
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rosè]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux	Qts. 12	19.00
Nuits Mousseux	Pts. 24	20.00
Volnay	Qts. 12	19.00
Volnay	Pts. 24	20.00
White Burgundy	Qts. 12	19.00
White Burgundy	Pts. 24	20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Pere & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chamberun	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie qts.	4.50

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	6.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	qts.	pts.
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet	1893 13.25	14.25
Grand Vin Château Giscours	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Léoville	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Margaux	1893 23.50	24.50
Grand Vin Château Lafite	1893 26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild	1895 28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	2.75	3.50
St-Julien	3.75	4.50
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon		0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à	1.20

Léon Pinaud

Claret	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American — 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

D. McManamy & Co's "Saratoga"

Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin — 8.25

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
10 years old	qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old,	qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old,	qt.	45.00
Au gallon	4.00 @	10.00

J. Borianne. — La cse

XXX		7.00
Au gallon	3.75 @	4.75

Boutestin & Cie. — 1 cse — 5 cses

1 Etoile	Qts.	12.00	11.75
1 Etoile	Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks		13.00	12.75
3 Etoiles	Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P.	Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds O. B.	12.50
Three Diamonds V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855	qt.	16.00
Doctor's Special	qt.	11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Chateaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co. — La cse

Quarts.
24 flasks.
Au gallon — 3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

au gal

3 grapes. vieux.	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur.	5.50

Comandon & Co. — La cse

Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

H. Cottinaud & Cie

★	7.00
★★	7.50
★★★	8.00
V. O.	8.75
V. S. O.	9.25
V. S. O. P.	11.75

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32 Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

Au gal.

Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet. — 1 cse — 5 cses

1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★★	12.00	11.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie. — 1 cse — 5 cses

Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★★	12.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

Au Gal.

Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — La cse

★★★	Qts.	5.50
★★★	Pts.	6.50
★★★	½ B.	6.75
24 flasks n. c.		6.00
48 1-2 flasks n. c.		7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★	qt.	9.50
Medical	qt.	10.50
20 years old.	qt.	13.00
25 years old.	qt.	16.00
30 years old.	qt.	19.00
Au gallon	4.00 @	7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie. — 1 cse — 5 cses

Quarts	Ord.	9.00	8.75
Pints		10.00	9.75
24 Flasks		10.00	9.75
1 Etoile	Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles	Qts.	14.00	13.75
V. S. O.	Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P.	Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	
V. O.	17.25	
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35.00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.25; 24 flk. 6.75; 48 1-2 flk. 7.75

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts — 8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX	qt. 11.00
V. S. O. P.	qt. 15.50
1890	qt. 18.00
1865	qt. 20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand. — La cse

Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie. — La cse

★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ½ bouteilles	8.00

	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co.

	La cse
Une Etoile..qt.	12.75
3 Etoiles..qt.	16.00
V. O..qt.	17.25
V. S. O. P..qt.	18.75
V. V. S. O. P..qt.	38.00

J. Nicolet & Cie.

	La cse
Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
Au gallon [preuve] 3.65	4.25

J. Nicot & Cie.

	La cse
★	9.50

Otard, Dupuy & Cie.

	La cse
Spécial..qts	9.50
Une étoile..qts	12.00
Deux étoiles.qts	14.00
Trois étoiles..qts	16.00
V. S. O. P..qts	17.50

V. Pinot & Cie

	La cse
★★★qts.	6.00
★★★pts.	7.00
★★★¼ botl.	7.25
V. O.qts.	7.00
V. O.pts.	8.00
24 flasks n. c.	6.75
48 1-2 flasks n. c.	7.50

Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie

Quarts	7.25	7.00

E. Puet.

	La cse
★qts	9.50
Au gallon 4.00 @	7.00

Quantin & Co.

	La cse
★★★qts	9.50
Au gallon 4.25 @	5.50

J. Rémy

Quarts	6.50
Flasks	8.50

Renault & Cie.

	La cse
★qts	10.00
V. O.qts	12.00
3 étoiles S. V. O.qts	15.00
V. S. O. P.qts	21.00
Club.qts	18.00
50 Years Old.qts	40.00
Au gallon 4.00 @	10.00

Ph. Richard.

	La cse
S. O.qts	22.50
Fleur de Cognac qts	15.00
V. S. O. P.qts	12.25
V. S. O. P.pts	13.25
V. S. O.qts	10.50
V. O.qts	9.00
V. O.pts	10.00
V. O. 24 Flasks, plain	10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers	10.50
V. O. 16 Imp. Flasks	10.50

V. O. Preuve	Au Gal.
V. O. Barriques	3.80
V. O. Quarts	3.90
V. O. Octaves	4.00
V. O. ½ Octaves	4.10
V. O. Au gallon	4.25
V. O. 15 S. P.	
V. O. Barriques	3.40
V. O. Quarts	3.50
V. O. Octaves	3.60
V. O. ½ Octaves	3.65
V. O. Au Gallon	3.75
V. S. O. P.	
V. S. O. P. Quarts	5.15
V. S. O. P. Octaves	5.25
V. S. O. P. ½ Octaves	5.35
V. S. O. P. Au Gallon	5.50
Fine Champagne.	
Fine Champagne Octaves	5.80
Fine Champagne ½ Octaves	5.90
Fine Champagne Au Gallon	6.00

Jules Robin & Cie.

	La cse
Quarts	9.50
24 Flasks	10.00

Sazerac de Forge & Fils.

	La cse
Quarts	9.50
Flasks	10.25
Au gallon	4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".

	La cse
Spécial qts	10.50
Invalid's qts	11.00
Medicinal qts	11.00

J. Sorin & Cie.

Au gallon de 3.75 @	5.00

O. Tesson & Cie.

	La cse
Trois étoiles..qts	6.50
Pints	7.50
Half Pints	8.50
16 Flasks imp.,. sans verre	8.00
24 Flasks,. sans verre	7.50
48 ½ Flasks. sans verre	8.50
100 ⅛ de bouteille	10.00
Au gallon 5 à 6 U. P.	3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient

	La cse
25 Quarts	5.50
50 Pints	8.50

Apollinaris

	La cse
50 Quarts	7.50
100 Pints	10.50
100 Splits	8.50

Cantrell & Cochrane.

	La doz
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

Jewsbury & Brown.

	La doz
Soda Water	1 40
Dry Ginger Ale	1 40
Quinine Tonic	1.45
Potass Water	1.40

Rubinat.

	La cse
Sources Serres. 50 btles.	9.50

Schweppe's, de Londres.

	La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2	1.35
Soda Water, Bombays. pour 3	1.50
Soda Water, Splits. pour 1	1.10
Dry Ginger Ale	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

St-Galmier.

	La cse
Source Badoit	6.00
Source Romaine, 50 btles.	7.50

Vichy.

	La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive	10.00
Principale	7.00

Vichy-Cusset 7.50

Vichy St-Yorre

	La cse
Source St-George	8.00

Bassin de Vichy

Source St-Louis	7.50

	50	100	100
White Rock Lithia.	qts.	pts.	spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet.

	La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges	10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes	5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes	5.00
En cruchons vieux	9.50
Au gallon. de 3.05 @	3.20

John de Kuyper & Son

	La cse
Caisses Rouges 15s	11.75
Caisses Vertes. 12s	6.25
Caisses Violettes. 24c	5.50
Au gallon 3.15 à	3.30

P. Hoppe, "Night Cap"

	La cse
Rouges	10.65
Jaunes	11.00
Vertes	5.25
Bleues	6.00
Violettes	2.50
Au gallon 3.05	3.25

P. Hoppe, "Imperial"

	La cse
Rouges	10.50
Vertes	5.00
Violettes	2.45

A. Houtman & Co.

	La cse
Rouges	11.00
Vertes	5.00
Violette	5.00
Au gallon 3.10	3.20

H. Jansen.

	La cse
Vertes	6.00
Rouges	11.60
Ponys	5.25
Black Horse, Rouges	10.50
Black Horse, Vertes	5.65
Black Horse, Ponys	4.90

Melchers, de Berthierville

	La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges	11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes.	5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes.	5.00

J. J. Melchers

	La cse
Honey Suckle. Cruch. verre.	8.50
Honey Suckle. Cruch. pierre.	8.50

P. Melchers

	La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.	9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes.	4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes.	2.25
Au gallon. ¼ Casks.	3.00
Au gallon. Octaves.	3.05
Au gallon. ½ Octaves.	3.10

Netherland's Steam Distillery Co. La cse

Kiderlen's "Croix d'honneur".

Caisses Rouges.	11.00
Caisses Vertes.	5.25
Caisses Violettes.	2.50
Cruchons verre — 12s 2⅔ gals.	10.50
Cruchons verre — 24s 2⅔ gals.	11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals.	17.50

A. C. A. Nolet

	La cse
Caisses Rouges.	10.75
Caisses Vertes.	5.75

Pollen & Zoon

	La cse
Caisses Rouges	10.50
Caisses Vertes.	5.00
Caisses Violettes.	2.50
Au gallon 3.00 @	3.25

Wynand-Fockink.

	La cse
12 Cruchons.	10.00
12 Bouteilles	9.50

LAGERS

Schlitz.

	Le qt
Pts. 10 doz au quart	12.75
Pts. la doz	1.35

Beauport.

	La doz.
Pts. 2 doz à la caisse	.60
Splits 4 doz à la caisse	.35

LIQUEURS

Bénédictine

	qts.	pts.
12 litres	19.50	21.00

Bonald & Fils.

	La cse
Raphaelle — chartreuse verte.	22.00

Briand & Jaquet.

	La cse
Cherry Whiskey	7.00
Blackberry Brandy	7.00
Cherry Brandy	7.50

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.

Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin.	12.00
Kummel Crystallisé.	12.50
Green Peppermint.	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial.	12.00
Cherry Brandy.	12.00
Blackberry Brandy.	12.00
Kirsch.	11.00
Bitter Triple.	12.00
Liqueurs assorties.	13.00
Crème de Menthe Verte.	13.00
Crème de Moka.	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik.	13.00
Orange Bitters.	9.50
Punch au Kirsh.	11.00
Peach Brandy.	12.00

F. Cazanove, Bordeaux.

Liqueurs du Père Kermann

Jaune.qts	14.25

Jaune	pts	16.75
Verte	pts	16.75
Peppermint		11.25
Anisette		11.25
Curacao Rouge	qts	13.25
Curacao Rouge	pts	14.00
Maraschino		11.00
Kummel Cristallisé		12.75
Cherry Brandy		13.50
Crême de Prunelles		17.25
Crême de Cacao		14.00
Crême de Menthe verte		11.00
Crêmes assorties		12.00
Punch au Rhum		11.50
Crême de cassis		10.00
Cordiales assortis		12.00
Kirsch Cazanove		13.25
Kirsch Figeroux		10.50
Absinthe Regnier		13.25
Absinthe Figeroux		12.00
Rhum Ste-Luce		14.50
Rhum Kingston		11.75
Bitter Figeroux		9.00
Vermouth		11.00
Sirop de Grenadine		8.00
Crême de Mandarines		13.50
Crême de Fine Champagne		12.50

Delizy & Doistan	**qts.**	**pts.**
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	15.00	16.00
Liqueur verte	16.00	17.00
Alex Droz & Cie.	**qts.**	**pts.**
Crême Cacao-Chouva	16.00	17.00
Nelson Dupuy.	**qts.**	**pts.**
Maraschino	12.00	
Grenadine	8.50	
Frémy Fils.	**qts.**	**pts.**
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

J. Gallifet & Cie.		**La cse**
Anisette	Litre 12	13.00
Crême de Cacao	Litre 12	14.00
Crême de Cassis	Litre 12	13.00
Crême Fine Champagne	Litre 12	
Crême Peppermint	Litre 12	13.00
Eau de Vie Dantzick	Litre 12	14.00
Fine Prunelle	Stone jar 12	14.00
Kirsch vieux	Litre 12	13.00
Kummel	¾ Litre 12	11.00
Liqueur jaune	Litre 12	14.00
Liqueur jaune	½ Litre 24	15.00
Liqueur verte	Litre 12	14.50
Liqueur verte	½ Litre 12	15.50
N'Importe quoi	Litre 12	12.50

Gaston Gaudin Fils.		**La cse**
Cherry Brandy	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy	qts.	6.50

P. Garnier.	**La cse**
Liqueur d'or, 12 litres	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse	**qts.**	**pts.**
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00
Jules Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Cherry Whiskey	9.00	
Melrose Drover Ltd.		
Cherry Whiskey		11.00

Frédéric Mugnier.	**qts.**	**pts.**
Crême de Menthe Verte	11.00	
Cherry Brandy	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crême de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	20.00	
Crême de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	8.50	
Anisette	11.00	
Kumel	12.00	

Félix Potin	
Curacao Orange	12.50
Anisette	12.50
Crême de Menthe blanche	12.50
Crême de Menthe Verte	12.50
Crême de Cacao	12.50
Crême de Cassis	12.50
Crême de Noyau	12.50
Crême de Thé	12.50
Crême de Moka	12.50
Crême de Vanille	12.50
Crême Angélique	12.50
Curacao Blanc, triple sec	14.50
Maraschino	12.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.		
Petite Chartreuse	18.00	19.00

Wilson.	**qts.**	**pts.**
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.	**qts.**	**pts.**
Anisette Blanche	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange	10.00	
Curaçao Blanc	10.00	

MADERE

Blandy Bros	**La cse**
Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00

Cossart, Gordon & Co.	
Au gallon	2.50 à 9.00

Manuel Pico.	
Au galon	3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.	
Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	**La cse**
Etiquette Bleu — pâle-doux	7.50
Etiquette Blanc—pâle	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos.	
Au gallon	de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.	
Au gallon	4.75

MOSELLE

Deinhard & Co.	**qts.**	**pts.**
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Sparkling	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	**qts.**	**pts.**
Zeltinger 1892	7.25	8.25
Braünberger 1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor 1889	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling	18.50	20.00

Frederick Krote.	**qts.**	**pts.**
Sparkling	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	**qts.**	**pts.**
Zeltinger	8.50	9.50
Brauenberg	12.00	13.00
Pisport	13.00	14.00
Scharzberg — 1895	18.00	
Sparkling Moselle	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.	
Zeltinger	9.00
Piesporter, 1893	11.00
Brauneberger	11.50
Sparkling Moselle	18.50

Johann Schlitz		
Winneger	6.00	
Braünberger	8.50	
Sparkling	17.00	
Hocheimer	17.00	
Cabinet	23.00	

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle	15.50	17.50
Sparkling Hock	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.	
Au gallon	3.00

OLD TOM

Boords.	**La cse**
Old Tom	7.25
London Dry	7.25

Booth	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00

Club	
Old Tom	6.50

Cold & Co.		
Marque Beaver	Qts.	5.75
Marque Beaver	Pts.	6.75
London Dry	Qts.	6.00
London Dry	Pts.	700

Colonial	
London Dry	6.50

Gordon	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Imperial Wine Co.	**La cse**
London Dry	6.50
Old Tom	6.50

Thorne.	
Old Tom	7.50
London Dry	7.50

Wilson	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	**La cse**
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
White Port	11.00
Old Crusted	12.00
Royal Dry Superior	18.00

J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon	1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 @ 7.00

Croft & Co.	
Au gallon	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00

Geo. H. Delaforce.	
"Trocadero"	qts. la cse. 9.00

Robt. Delaro & Co.	
"Antique"	qts. la cse. 7.00

Diez Hermanos.	
Port, au gallon	1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve	La cse. 7.50
Au gallon	2.25 @ 5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon	2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.	
Au gallon	1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny	6.00

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1	15.00
Medal Port No 2	12.00
Favorita Oporto	7.50
Au gallon	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.	
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	25.00
Au gallon	2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon	2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.	
Dow's Admiral	La cse. 16.50
Au gallon	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	**pts**
S. Allsop & Sons	2.55	1.60

Guinness.		
Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65

E. & J. Burke, bottling.. .. 2.60 1.65
Marque "Pelican".. .... .. 2.60 1.65
Bull dog 2.60 1.65
Machen & Hudson.
Marque "Beaver".. .. .. .. 2.50 1.50

RHUM

Boivin, Wilson & Cie.	qts.	pts.
Black Joe..	7.50	8.50
No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	**qts.**	**pts.**
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	**qts.**	**pts.**
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Sambo	7.25	8.25
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
Diamant Noir		**La cse**
Quarts		7.75
Diamantin.		
Quarts...	8.00	
Habitation L'enfant noire [Martinique]		
		La cse
Litres..		13.00
½ Litre..		10.50
H. G. Kewney & Co.	**qts.**	**pts.**
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	**qts.**	**pts.**
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.		**La cse**
St. James, 12 litres		14.00
" 12 3-4 litres		11.50
" 24 1-2 litres		16.00
" 48 1-4 litres		19.00
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon..	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon...	4.75	
Talbot Frères.	**qts.**	**pts.**
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50
Thorne.	**qts.**	**pts.**
Marque "Lion"..	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	
Uncle Tom.		**La cse**
Qts....		8.00
Flasks, 24...		8.00

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	F 25
Graves — au gallon..		1.10
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00
J. Calvet & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....	11.50	12.50
Cruze & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche .. .. 1899....	17.00	18.00
Haut Sauternes..	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem.	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces .. .. 1890....	47.00	48.00
Domaine Tivoli	**qts.**	**pts.**
Sauternes	3.75	4.50
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75
J. Dutrenit & Cie.	**qts.**	**pts.**
Graves...	3.50	4.50
Faure Frères.	**qts.**	**pts.**
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne..	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00
L. Gaudin & Cie.	4.50	5.00
Jimenez & Lamothe.	**qts.**	**pts.**
Sauternes..	6.00	7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	**qts.**	**pts.**
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00
Labour	3.00	3.50
A. Lacoste & Fils	**qts.**	**pts.**
Sauterne	3.00	4.00
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20
J. Latrille.	5.25	6.00
Louis Maignen & Co...	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co... .. ... au gallon.. ..	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla.. .. .. La cse....	8.50
Amoroso.. .. .. La cse....	11.00
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon..	1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon.. .. .. de	2.00 @ 10.00
Richard Davies.	
Au gallon..	1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de.. ..	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de..	1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de...	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de....	3.85 à 4.65
Pedro Domecq, .. au gallon	1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon	1.25 @ 4.50
A la caisse	4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon.. ..	1.25
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon..	1.50 @ 6.00
Oliva Morez y Ca.	**La cse**
Golden Sherry..	6.00
J. P. Pémartin.	
Au gallon.. .. .. de	2.00 @ 15.00
Manuel Pico.	
Au gallon	1.75 @ 4.75
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado... .. .. .. La cse....	15.00
Manzanilla... .. .. .. La cse....	12.00
Olorozo.. .. .. La cse....	7.50
Au gallon...	1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal.. .. .. La cse....	5.00
Favorita.. .. .. La cse....	6.00
Club — 1870... .. .. .. La cse....	9.00
Amontillado... .. .. .. La cse....	12.00
Orange.. .. .. La cse....	8.00
Au gallon...	1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry.. .. .. La cse.	12.00
Montilla Fino, very dry. La cse.	12.00
"Club"... .. .. La cse.	18.00
Selected Old... .. .. .. La cse.	36.00
"Jubilee"... .. .. La cse.	50.00
Au gallon.. .. .. de	1.50 @ 10.00
A. L. Valdespino & Co.	
Au gallon .. .. de	1.25 @ 6.50
A la caisse .. .. de	5.00 @ 15.00
B. Vergara.	
Au gallon..	1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon..	85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co..	6.50
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi... ... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co.	4.00
F. X. St-Charles & Cie.	**La cse**
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim..	7.00	8.00
Nierstein..	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim..	18.00	19.00
Marcobrunn..	21.50	
Johannesberg..	25.00	
Steinwein [cruchons].	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00
Feist Bros. & Sons.		**qts.**
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50
Pints: $1.00 extra la cse.		
Frederick Krote	**qts.**	**pts.**
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch...	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc . . .	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co.,	**fondée en**	**1719.**
	qts.	**pts.**
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 .	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.	**qts.**	**pts.**
Niersteiner	8.50	
Laubenheimer	8.50	
Rudesheimer	11.00	
Liebfraumilch	12.00	
Hocheimer	13.00	
Royal Scharzberg	16.00	
Steinwein in jugs	17.00	
Sparkling Hock	18.50	
Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50
F. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	15.00	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Castro.	La cse
1 Seal port..	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet.	**La cse**
Litres..	12.00
Quina Excelsior. .. .. 15 litres	13.50
Red-Heart...	9.00
Vin Mariani...	10.00
Vin St-Léhon	8.50
Vin St-Michel...	8.50
Vin Vial.	2.50

Vino Don Lorenzo.... .. .. 7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.
Litres.. .. .. 11.00
La bouteille 1.00
Wilson's Invalid's Port.. .. .. 8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.
Screw top, 24 flasks. 7.50
Screw top, 48 flasks. 8.25
Screw top, 64 flasks. 9.00
"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks. 6.25
Screw top, 48 flasks. 7.25
Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber
Square Glass.. .. .. 6.50
Rock & Rye 7.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles.. .. 5.50
Pints. . . . . 16 flasks 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks 6.50
Quarter Pints.. . . 64 flasks 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
Quarts. . . . . 12 bottles.. .. 7.00
Pints. . . . . 16 flasks 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks 9.00

RYE
Royal Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P.. .. .. 2.25
2 Star Rye.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
2 Star Malt.. . . . 40 U. P.. .. .. 1.75
Rye 4 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.40
Rye 5 ans.. . . . . 25 U. P.. .. .. 2.50
Rye 7 ans.. . . . . 35 U. P.. .. .. 2.75

Monopole Rye.
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks.. .. .. 7.50
24 flasks.. .. .. 6.50
32 flasks.. .. .. 8.00
48 flasks.. .. .. 9.00

Royal Rye — La cse
Quarts.. .. .. 7.00
16 flasks. 7.50
32 flasks. 8.00
48 flasks. 8.50

Shield Rye — La cse
Quarts 6.00
16 flasks. 6.50
32 flasks. 7.00
48 half flasks.. .. .. 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
"Star".. .. ..
"Old Times"... .. ..
White Wheat... ... .
No "83".. .. ..

— Le gal
Old Times... ... .
White Wheat... .. ..

Hiram Walker & Sons. — La cse
Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club.. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
Imperial .. .. qts.. 7.50
Imperial.. .. .. Flasks 16s.. 8.00
Imperial. . .. . ½ Flasks 32s.. 8.50

— au gal.
Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial. 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. .. .. .. 2.25

Wilson — La cse
Empire Rye... ... . qts.. 8.00
Empire Rye.. .. .. flasks.. 9.00
Empire Rye.. .. .. .. ½ flasks.. 10.00
Liquid Sunshine.. .. ..7.00 9.00
Moonlight.. ... . qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co. — 1 cse — 5 cses
O'Gilvie, quarts. .. .. 7.00 — 6.75
O'Gilvie, 24 flasks.. .. .. .. 7.75 — 7.50
O'Gilvie, Imperial quarts. .. 10.50 — 10.25
Ainslie, Yellow label... .. .. 9.00 — ....
Ainslie, Ord. flasks. .. .. .. 10.25 — ....
Ainslie, Imperial quarts .. .. 13.50 — ....
Ainslie, White label .. .. .. 9.75 — ....
Ainslie, Special.. .. .. 10.50 — ....
Ainslie, Extra Special. .. .. 12.50 — ....
Ainslie, Clynelish [Smoky]. 13.00 — ....

Big Ben.
Quarts [10 years old] .. .. 11.00 — 10.75

Balmoral.
Quarts.... .... 7.50
Pts.... .... 8.50
24 flasks.. .... 8.50
12 Imp. Flasks.. .... 11.00
24 Imp. 1-2 flasks.. .. .. 11.50
Au gallon.. .. 6 à 7 O. P... 3.90 @ 4.25

Bulloch, Lade & Co. — La cse
Loch Katrine.. .. .. qts.. 7.50
Loch Katrine .. .. .. 32 Flasks.. 9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label.. .. .. 9.50
Extra Special Gold Label.. .. .. 11.00

Burns, Leslie & Co.
Gleneil.. .. .. qts.. 6.00

Peter Dawson — La cse
Perfection... ... . 9.75
Special.. .. .. 10.50
Extra Special.. .. .. 9.50
Liqueur.. .. .. 12.25
Old Curio, 20 years old.. .. .. .. 14.50
Au gallon.. .. .. 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd. — La cse
Dominion Blend.. .. .. .. qts. 8.75
"Special". ... . qts. 9.25
Blue Label.. .. .. qts.. 9.75
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... .. qts.. 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu — La cse
Quarts.... .... 9.50

Alex. Ferguson & Co. — La cse
P. & O. Special liqueur .. .. qts. 10.00

Graham, Davy & Co. — La cse
Loch Carron. .. .. qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 12.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon
1 caisse.. .. .. 10.25
5 caisses.. .. .. 9.75
10 caisses.. .. .. 9.50

Glenfinnart
1 caisse. 10.75
5 caisses. 10.50
10 caisses.. .. .. 10.00

Haig & Haig — La cse
★★★... ... . 9.50
★★★★★.... .... 15.00
Liqueur.. .. .. 16.00
Bleu Blanc Rouge.. .. .. 9.50

J. & R. Harvey. — La cse
R. O. S... .. .. 12.50
Fitz James.. .. .. 10.00
Hunting Stewart... .. .. 9.00
Jubilee.. .. .. 8.50
Old Scotch.. .. .. 7.50
Au gallon... .. .. 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Hay's finest.. .. .. Sq. qts. 7.75
Hay's old .. .. Rd qts. 6.75
Hay's old.. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old .. .. 32 sq. flasks 7.50
Hay's old .. .. Imp. qts. flasks 10.00

D. Heilbron — La cse
Hillburn Blend.. .. .. qts.. 7.50
King's Liqueur.. .. .. qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse
"Old Mull" Blend... .. .. 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... .. .. 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal
1 étoile. 4.00
2 étoiles... .. .. 4.25
3 étoiles... .. .. 4.50
4 étoiles... .. .. 4.75
5 étoiles... .. .. 5.00

Jas. Menzies. — La cse
Auld Scottie 9.50
Great Scot 9.50
MacPherson, qts. 7.50
" 24 flks. 8.50
" 48 1-2 lfks. 9.50
Queen's choice 8.00
Royal Victoria 8.50
Au gallon 3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse
Mullmore 12 Btles. .. .. .. qts.. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles. .. .. pts.. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.. 10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.. 10.50
Mullmore 24 Flasks . . .. pts.. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes .. qts.. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.. 8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.. 9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.. 11.25
Heather Dew 48 Flasks 12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.. 9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.. 10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.. 9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.. 9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.. 12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.. 12.50

— Au gal.
Old Scotch Proof .. .. .. Quarts. 3.50
Old Scotch Proof . . . Octaves. 3.60
Old Scotch Proof . .. ½ Octaves. 3.65
Old Scotch Proof.. .. .. per gal. 3.75
Heather Dew Proof . .. Quarts. 3.65
Heather Dew Proof. . Octaves. 3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves. 3.85
Heather Dew Proof . . Gallon. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct. 4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct. 4.25
Special Res. Scotch Proof Gal. 4.50
Special Res. 15 U. P. .. Quarts. 3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves 3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves 3.65
Special Res. 15 U. P. .. Gallon 3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts. 4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct. 4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct. 4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal. 5.00

Wallace Moir,
Imperial Quarts. 12.00

Hugh McAdam & Co. — La cse
Imp. Oval qts. 7.50
Ord. Oval qts. 5.50
Ord. Oval pts. 6.50
24 Flasks, Stoppers 6.50
48 ½ Flasks, Stoppers 7.50

Alex. McArthur & Co.
Quarts... .... 7.00
Flasks.... .... 8.00
Imp. Quarts... .. ..10.50

D. P. McDonald & Sons. — La cse
Long John, extra quality. 10.00
Long John, exhibition. 12.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
Black Horse.. .... 7.50
Extra Special.. .... 9.00
Freedom... .. .. 10.00
Special Liquor cream 11.00

James McNeil. — La cse
Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
24 flasks, Screw top. 7.00
32 flasks, Screw top. 7.50

48½ flasks, Screw top 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. — La cse
Quarts 6.25
24 Flasks 6.75
48 1-2 Flasks 7.75

Robertson, Sanderson & Co.
"Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50 — la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75
Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
Old Private Stock, [20 years old]. 17.50 — le gal
Craigdhu... ... .10 O. P.... 4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10
Special Blend. . .. . 8 O. P.... 4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. — La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
48 Square Flasks 8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar — La cse
O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant — La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . . . 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. — La cse
Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

John Walker & Sons. — La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. — La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. .. — La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. — La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. — La cse
Quarts 8.50

Findlater. — La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. — La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... ... . 10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Hay's Old .. .. Rd qts. 6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks. 10.00

Janishannon... ... . 1.50

John Jameson & Son. — La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. — La cse
1 harpe... ... . 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. — La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

	Au gal.
Old Irish . .. . Quarts	3.65
Old Irish .. .. Octaves	3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves	3.85
Old Irish .. .. Gallon	4.00
Special Irish . .. . Quarts	4.75
Special Irish . .. . Octaves	4.80
Special Irish . .. .. . ½ Octaves	4.90
Special Irish .. .. Gallon	5.00

Old Bushmill. — La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. — La cse
★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin .. .. I a cse. 8.00
Kilkenny. .. .. **La cse.** 6.50

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba ;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

L'INDIFFERENCE DES COMMIS DE MAGASINS

Le manque de vigilance ou l'indifférence des patrons est responsable jusqu'à un certain point du fait que beaucoup de commis et autres employés de magasins, en contact direct avec la clientèle, font souvent du tort aux affaires.

Bien que les commis de magasins, dit "Tobacco", soient pour la plupart obligeants, s'efforcent de plaire aux clients et prennent consciencusement l'intérêt de leurs patrons, il y en a beaucoup d'autres qui sont cause pour leur maison d'une perte qui représente une somme plus élevée que leurs salaires.

Le commis dont l'esprit est plus occupé de la partie de base-ball, du champ de courses ou de la partie de plaisir à faire le dimanche suivant, que des clients qu'il sert, agit forcément avec indifférence, ce qui est excessivement désagréable à certaines personnes. A notre époque de concurrence à outrance, il est tres facile au client mécontent du moindre signe d'indifférence que lui témoigne un employé, d'accorder sa clientèle à un concurrent dont le magasin n'est pas éloigné de celui qu'il quitte.

LES PERTES DE TEMPS DES VENDEURS

Un bon nombre de vendeurs commencent à perdre du temps dès le matin, dit Worthington Holman dans un numéro de "Suness." Il leur faut plus de temps pour se mettre au travail qu'il n'en faut à une locomotive épuisée pour ébranler un train de quarante wagons de charbon. A voir l'étude consciencieuse que font ces hommes de leur journal du matin, au moment de leur déjeuner; le travail du correcteur d'épreuves d'imprimrie semble ne consister qu'en une lecture superficielle.

L'étude prolongée d'un journal le matin n'a jamais aidé un vendeur à recruter des acheteurs. Un coup d'oeil jeté sur les titres des articles et la lecture d'une article ça et là sont tout ce qui est nécessaire pour qu'un homme intelligent se tienne au courant du progrès. Il n'y a qu'une seule place plus mauvaise que la table du déjeuner pour y passer une heure ou deux à la lecture d'un journal ou à la discussion de ce qui y est écrit, et c'est le bureau.

Quand un vendeur arrive le matin à son bureau, il devrait prendre sa caisse d'échantillons et s'élancer au dehors. Sa place est là où il y a de l'argent, parmi ses clients possibles. C'est au dehors qu'il a l'occasion de gagner de l'argent. C'est là qu'il devrait être et rester, à moins qu'il ne puisse amener un acheteur au bureau.

Cependant le vendeur hante d'ordinaire le bureau de sa maison d'affaires, comme s'il y était attaché. Son premier acte en arrivant le matin est de s'installer à son pupitre et de se plonger dans une foule de détails. Un commis payé sept ou huit dollars par semaine le débarrasserait de tout ce travail, et trierait sa correspondance de telle sorte que son attention serait attirée uniquement sur les choses essentielles.

La commission qu'il pourrait gagner en surplus pendant ce temps servirait à payer le salaire du commis et lui laisserait une bonne balance pour arrondir son compte en banque. Mais le vendeur ne s'en rend pas compte. Il n'a jamais agi ainsi, pourquoi changerait-il ses habitudes maintenant? L'ancienne manière de faire est assez bonne pour lui—la même vieille allure est assez rapide—une allure cahotée tranquille comme celle de la jument de grand papa. Qu'est-ce qu'une heure ou deux sur la durée d'une journée. Le vendeur allume un bon cigare et examine laborieusement sa correspondance entière, lettres d'affaires, lettres personnelles, brochures de publicité, magazines, tout ce qu'il trouve sur son pupitre.

Mais deux heures passées chaque matin à apprendre de nouveaux arguments de vente auraient transformé cet argent, au bout de six mois, en un vendeur magique, capabale de faire entrer dans sa poche l'argent des clients aussi facilement que Herr Herman fait sortir d'un chapeau des lapins et autres animaux. La perte de deux heures par jour signifie au bout de l'année la perte de deux mois. la commission entière de deux mois. Rester assis sur une chaise de bureau devrait être un amusement fastidieux pour un homme qui perd de l'argent. Mais un grand nombre de vendeurs semblent être pourvus d'un sens anormal d'humour.

Votre temps est votre capital, votre stock commercial. C'est votre seul capital qui ne vous coûte rien pour l'obtenir et qui vous coûte tout lorsque vous le perdez. Le vendeur prospère thésaurise les minutes et les heures comme un avare thésaurise l'or.

Celui qui gaspille son temps est un candidat certain à l'insuccès. Les trous-creusés dans les digues par les mollusques ont amené leur ruine plus souvent que les tempêtes soudaines. Ce sont les petites choses qui comptent. La perte de dix minutes ici, une heure, un jour là conduira au naufrage la barque de tout homme. Le vendeur qui prend l'habitude de tuer le temps détruit sa principale chance de réussir dans le monde.

ASSEMBLEE DES MANUFACTURIERS DE CIGARES

Au moment où nous allons sous presse, les fabricants de cigares des principaux centres du Canada sont réunis à London, Ont., pour discuter les droits projetés sur le tabac canadien en feuilles. M. Harold Gagnier dit que si les barrières étaient abaissées, la moitié du tabac employé dans la fabrication des cigares canadiens serait récoltée au Canada. Depuis 1896, dit-il, alors que la protection de 10 cents par livre a été imposée, la consommation du tabac canadien, à fumer et chiquer, a augmenté de 3,000,000 livres, soit la moitié du tabac consommé au Canada. Le tabac canadien a fait preuve d'une qualité suffisante pour qu'on enlève le reste des barrières qui le retiennent et qu'on lui donne libre barrière. Ainsi, plus de droits d'accises sur le tabac canadien. Tel est le sens du discours de M. Gagnier.

Les fabricants voudraient voir disparaître le règlement qui exige des timbres différents pour les cigares importés et ceux faits dans le pays. Si ce règlement était mis de côté, le fabricant canadien pourrait employer n'importe quelle espèce de tabac, ce qui stimulerait la culture du tabac canadien.

On a discuté la proposition de porter de 10 à 20 cents par livre les droits sur le tabac en feuille importé et d'abolir le règlement relatif aux timbres.

Les manufacturiers vont demander une réduction de la taxe totale imposée sur les cigares manufacturés au Canada. Les droits actuels d'accise sont de $8.00 par mille, tandis qu'avant 1896, ils n'étaient que de $6.00. Les manufacturiers désirent qu'on en revienne à l'ancien chiffre, et vont présenter une requête à cet effet au gouvernement.

Il a été décidé, de demander à la commission du tarif plus de protection et la mise de côté des timbres. S'ils obtiennent l'augmentation des droits sur les cigares importés, les manufacturiers demanderont, d'autre part, une réduction des droits d'accise.

METHODE ET SYSTEME EN AFFAIRES

La méthode et le système sont de gros facteurs pour arriver au succès dans n'importe quel genre d'affaires. La grande société incorporée ainsi que le détailleur de cigares doivent avoir en mains ces deux facteurs pour obtenir un succès permanent.

En d'autres termes, dit notre confrère "Tobacco", cela veut dire que l'étude des détails d'une affaire et la forme à leur donner dans la pratique, pour un but déterminé, constituent la voie la plus sûre pour arriver au succès.

Le marchand étudiant son affaire, le commis devrait étudier son travail. Le grand problème pour ce dernier, c'est l'art de vendre; il devrait donc étudier les différents cas qui peuvent se présenter dans la vente, de manière à arriver à une bonne solution.

Une phrase à ne pas employer

Les marchands modernes, lorsqu'ils font de la publicité, en annonces de vitrines, circulaires, prospectus, réclames dans les journaux, ne devraient jamais "demander au public la permission de lui faire savoir" quelque chose.

Entrez carrément en affaires et dites ce que vous avez à dire en termes respectueux, n'abaissant pas votre dignité, et qui inspirent du respect pour vous-même et pour votre magasin.

Le terme "demander la permission" est en général associé à une requête pour laquelle rien n'est attendu en retour; vous ne désirez pas que le public conçoive une telle idée à votre sujet.

La publicité qui prie, qui fait des courbettes, qui dit continuellement au cher public combien il est agréable de s'adresser à un certain magasin, n'inspire pas de respect envers le marchand ni envers son magasin. Si vos marchandises et les méthodes que vous employez en affaires n'inspirent pas de considération au public, à moins que vous n'imploriez ce dernier, c'est que vous vous êtes trompé de métier, et il est dificile et que vous deveniez un leader dans votre branche.

Lorsque vous parlez au public, — ce que vous faites chaque fois que vous vous livrez à une publicité quelconque,— allez-y carrément. Faites-lui savoir que vous désirez son encouragement parce que vous le méritez; mais ne le suppliez pas de vous l'accorder.

Brochure de circonstance

La publication d'une petite brochure, réellement instructive pour le fumeur, lui donnant des renseignements sur le tabac ,et les cigares, fera un bien énorme au marchand et augmentera son commerce, si cette brochure est distribuée convenablement.

Nous disons une brochure; mais cette brochure peut être réduite à une circulaire ne contenant pas plus de deux feuilles, si le marchand ne désire pas se lancer dans de trop grandes dépenses. Mais quel que soit le nombre de pages contenues dans la brochure, celle-ci doit être aussi intérssante et instructive que possible, et bien imprimée.

Comparaison intéressante

Un marchand de New-York a récemment adopté une méthode ingénieuse pour attirer l'attention du public sur une ligne de tabacs à fumer hachés. D'un côté de son étalage de vitrine, est placée une boîte de tabac ordinaire en palettes, comme on en vend encore dans beaucoup de parties du pays, mais pour lequel la demande a été, pendant de nombreuses années, relativement faible à New-York.

En avant de la boîte de tabac, un grand couteau de poche. Le couteau est ouvert et la lame est tachée et salie pour montrer qu'elle a servi longtemps à couper du tabac. Sur le même côté de la vitrine, on peut lire sur une pancarte ce qui suit:

"La Méthode d'autrefois."

"Quelques fumeurs de pipe peuvent se rappeler l'époque où ils devaient fumer du "tabac dur," où leurs mains devenaient calleuses à force de couper du tabac sur leur palette, chaque fois qu'ils voulaient remplir leur pipe."

De l'autre côté de la même vitrine, est un étalage bien ordonné de tabac haché en paquets de 1 2-3 once et 2 1-2 onces, envelopés de feuilles d'étain et de toile, et en boîtes de 16 onces.

En avant de cet étalage, un paquet de tabac ouvert, et à côté une pipe de bruyère de fortes dimensions, remplie de tabac.

Là on peut lire ce qui suit:

"La Méthode Moderne"

> "Les mains des fumeurs d'aujourd'hui ne deviennent pas calleuses, parce qu'ils achètent leurs palettes de tabac toutes coupées. Cela leur épargne du temps, leur évite des accès de mauvaise humeur, et leur procure un tabac meilleur à fumer. Nous pouvons recommander spécialement cette marque de tabac haché."

Ne dénigrez pas vos concurrents

Il y a beaucoup de marchands qui ne semblent pas se rendre compte que parler en mal de leurs concurrents est non-seulement une perte de temps, mais cause du préjudice à leurs propres affaires.

On raconte l'histoire d'un marchand de Brooklyn qui avait fait, il y a peu de temps, un étalage de pipes de bruyère à 50 cents.

Un concurrent de la même rue suivit immédiatement son exemple, avec un étalage de pipes de bruyère, marquées 35 cents, qui étaient loin de valoir celles du premier marquées 50 cents.

Il en résulta que, plusieurs fois par jour, quelque acheteur entrait chez le premier de ces marchands et lui disait:

"Je vois que Blank, un peu plus loin, a une vitrine pleine de pipes de bruyère à 35 cents."

Pensez-vous que le marchand ait perdu patience? Pas du tout. A chaque remarque, il répondait en souriant:

"Oui, et je suppose que ce doit être de bien belles pipes pour le prix."

Qu'advint-il? Quatre personnes ur cinq pensèrent que le premier marchand ne devait avoir que de bonne marchandise, et être d'une confiance à toute épreuve dans la qualité supérieure de ses pipes.

Alors même qu'elles n'avaient pas besoin de pipe, elles concevaient une considération plus grande pour ses cigares et ses autres articles: la meilleure catégorie de clients lui res-

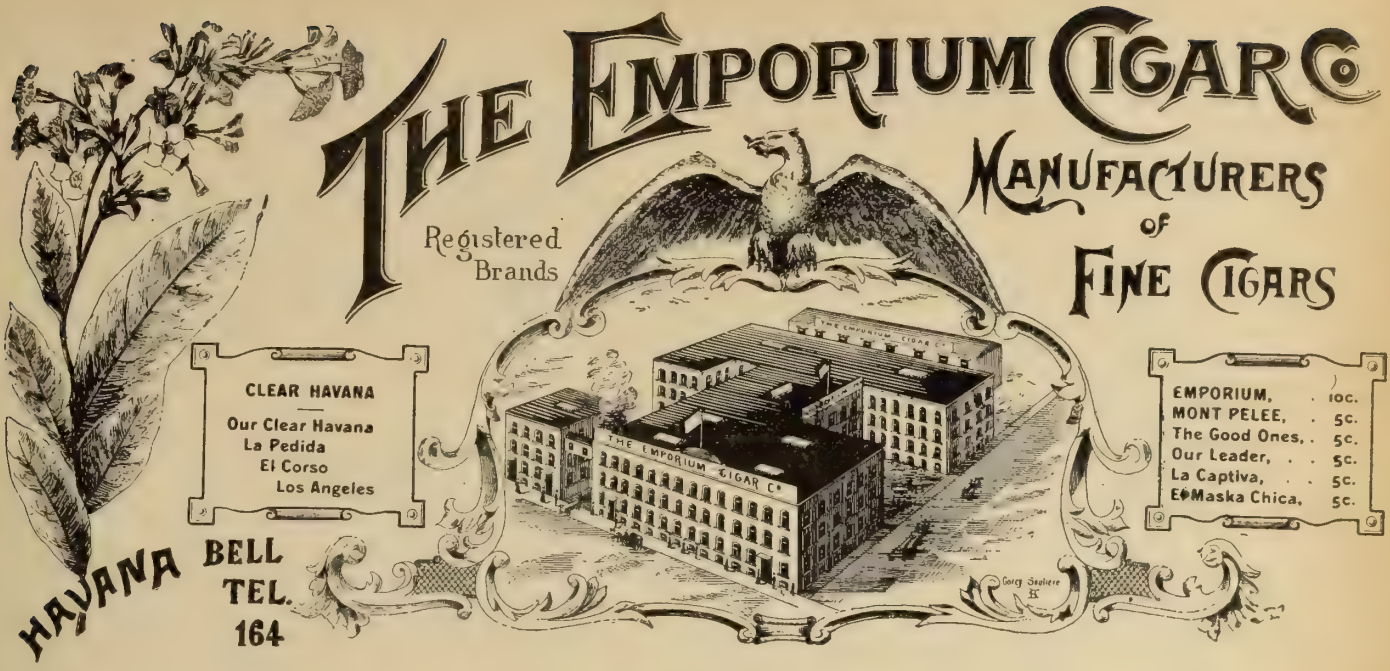

LE CIGARE-TYPE

L'

EMPORIUM a 10c

Réalise l'idéal de l'amateur qui veut fumer un bon cigare, sans avoir, pour cela, à payer un prix de fantaisie. . . . . .

l'EMPORIUM

Est en vente dans les Hôtels et Restaurants de PREMIER ORDRE.
Parce que c'est un Cigare de 1er Choix. . . . . .

OU EN EST VOTRE APPROVISIONNEMENT ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

A NOS ABONNES

PRIME EXCEPTIONNELLE

Nous avons passé un contrat avec la maison bien connue Robt. H. Ingersoll & Bro. de New-York, manufacturiers des célèbres montres "Ingersoll," qui nous fournira 5,000 montres de son nouveau modèle "Yankee." Le boîtier de ce nouveau modèle est de forme parfaite, aussi parfaite que dans les boîtiers de prix; la vignette ci-contre en est la reproduction exacte. Il est parfaitement uni, sauf dans le pourtour qui est gravé.

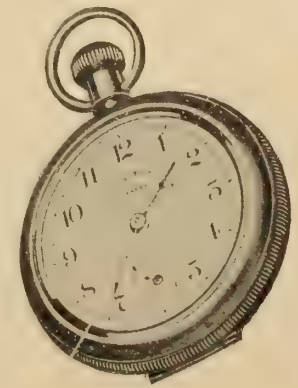

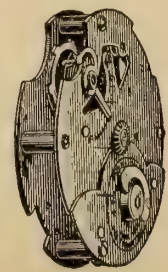

Le nouveau cadran est en " Porcelate " qui imite si parfaitement la porcelaine qu'un expert seul peut en faire la différence. Les parties visibles du mouvement sont d'un fini absolument parfait et le boîtier est fini or avec effet satiné. Les mouvements sont du prototype ' Ingersoll " et sont absolument garantis, comme l'indique la reproduction de garantie ci-contre.

Cette montre n'est pas donnée comme montre en or et nous voulons qu'il soit bien compris qu'elle n'est pas donnée comme telle; mais jusqu'à présent, c'en est l'imitation la plus parfaite; et s'il est pris de cette montre autant de soin qu'on en prend d'une montre dispendieuse, elle donnera tout autant de satisfaction. On ne peut obtenir nulle part au Canada, dans le détail, cette montre à moins de $2.50 à $3.00 la pièce.

Comment obtenir cette Prime ?

Tout abonné actuel à "LIQUEURS ET TABACS" peut obtenir livraison, sans dépense d'aucune autre sorte, d'une de ces montres en nous payant ce qu'il peut nous devoir en arrière et deux années en avance.

Tout nouvel abonné pourra obtenir une de ces montres sans frais d'aucune sorte en nous remettant simplement la somme de $2.00 pour deux années d'abonnement.

Nos représentants vous visiteront, mais il peut se faire qu'ils soient quelque temps avant de vous voir. Si, en attendant, notre proposition vous intéresse et que vous vouliez obtenir une de ces montres, faites remise comme ci-dessus et nous vous adresserons cette montre en approbation par la malle.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseigne ments fournis par les agents ou les manufacturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6, (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, Turques, bouts en papier	12.00
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Mogul Magnums, bouts en papier.	16.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50 .	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 5 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
En sacs 1/5 btes 5 lbs	.92
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
A. T. C. Mixture à fumer —	
En tins, 1/4 lb.	1.40
En tins, 1-8 lb.	1.45
Social Mixture	
Pots 1-10 btes 5 lbs.	.80
En tins, 1-2 lb.	.80
Seal of North Carolina —	
En tins de ⅛ et ¼ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.15
¼ lb. tins, 4 lb. cartoons	1.18
1-8 pcks. 1 lb. cartoons	1.18
1-16 pcks. 1 lb. cartoons.	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.26
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild	1.36
Medium	1.22
Full	1.22
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium	1.26
Full	1.26
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium	1.32
Full	1.32

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.30
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.40
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons.... [Mild Medium or Full Strength]	1.32
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs. cartoons	1.08
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons	1.43
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons	1.60
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums	1.22

Tabacs américains à chiquer plugs	
Battle Ax — 12 lbs caddies	.86
Piper Heidsieck—10 lbs caddies	1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.15
Horseshoe — 12 lbs. caddies	.99

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50
Ivy, 1 1-2 x 6, 7s, 8 lbs. 1-2 cads..	50

Hudson, 8s cads, 20 lbs.		53
Pacific, 8s cads, 20 lbs.		53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares		Le mille
Club House	1/20	$22.00
Le Petit Gars	1/20	24.00
Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pedida	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
V. H. C.	1/20	25.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Champlain	1/20	35.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/3 boîtes 10 lbs	48
Petit Havane, 1/6 boîtes 10 lbs	48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs	65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté	60
Côté's choice mixture, 1/4 tin	75
Côté's choice mixture, 1/2 tin	70
Côté's choice mixture, 1 lb	65

Tabac en feuille depuis 17c. à 50c., paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris	40 Gr.	.12
Paquet papier gris	100 Gr.	.36
Paquet papier jaune	40 Gr.	.16
Paquet papier jaune	50 Gr.	.17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire	200 Gr.	1.25
Poudre ordinaire	500 Gr.	1.25

---

tait fidèle. Si ce marchand avait manifesté du mécontentement et essayé de décrier les marchandises de son rival, beaucoup de ses clients en auraient conclu qu'il souffrait de la concurrence active de l'autre et que, si ce dernier pouvait vendre des pipes à meilleur marché, il pouvait aussi leur donner de meilleures valeurs en cigares et autres articles. En conséquence, ils lui auraient accordé leur clientèle.

Il est dans la nature humaine d'admirer un lutteur, que ce soit en affaires ou ailleurs; mais ce lutteur doit être franc et d'un caractère viril; il doit agir au grand jour et donner à son rival l'occasion de frapper à son tour. L'homme qui attaque par derrière ne remplit pas ces conditions.

Ne surchargez pas l'étalage de la vitrine.

On a souvent appelé l'attention sur la tendance qu'ont certains marchands à surcharger leur étalage; il n'y a peut-être rien qui en atténue l'effet, comme une surabondance d'articles. A certaines époques et dans un but spécial, il est bon de placer dans la vitrine une grande quantité de marchandises; mais l'étalage ordinaire devrait être fait au moyen d'une petite quantité d'articles bien disposés.

Trop de décorateurs de vitrines sont enclins à penser qu'un étalage doit comprendre une grande quantité d'articles; dans le but de donner à l'observateur l'impression que le magasin possède un gros stock, plutôt que de lui montrer la vraie valeur des objets mis en montre.

Parmi les fumeurs de cigares, il y en a un bon nombre qui savent que leurs ressources ne leur permettent pas de dépenser plus de 5 cents pour un cigare. Ceux qui sont dans ce cas et connaissent le "Mont Pelée", savent qu'ils peuvent fumer un excellent cigare pour ce prix. Aux hésitants qui éprouvent de la difficulté à choisir une marque, offrez en toute confiance le "Mont Pelée"; vous rendrez service à votre client et il vous en sera reconnaissant.

Le "Mont Pelée" est manufacturé avec des tabacs de choix de la Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe.

La maison Jos. Côté, de Québec, bien connue dans le monde des tabaconistes s'est préparée de longue main pour le commerce de la prochaine saison. Les voyageurs, comme l'indique l'annonce d'autre part, vont offrir à la clientèle les articles les plus nouveaux pour fumeurs dans les pipes, étuis à cigares et à cigarettes, fume-cigares et cigarettes, etc., etc.... aussi bien en marchandises de vente courante qu'en articles de luxe.

Cette maison se recommande aussi pour son grand choix en cigares importés et domestiques et aussi par la spécialité qu'elle fait des tabacs en feuilles.

C'est une maison de confiance; elle n'a qu'un seul prix pour ses marchandises et se contente d'un profit très modéré.

IL EST BON DE FUMER

Pourquoi les hommes fument-ils? Il y a à cela quelques bonnes raisons. Beaucoup d'hommes fument pour faire diversion à un travail de tête absorbant; s'ils n'avaient pas ce moyen de se reposer de leur effort intellectuel, il est probable qu'ils continueraient leur travail sans interruption.

De telles diversions ne sont pas seulement utiles, elles sont souvent d'une nécessité absolue; par conséquent, il est bon de se livrer à une pratique qui aide à se procurer ces diversions.

L'acte de fumer donne du repos à l'esprit. Un homme qui a un emploi sédentaire peut être porté à rester des heures assis dans la journée sans jouir d'un moment de repos, s'il n'a rien pour interrompre son labeur.

Une cigarette ou une pipe lui fournira l'occasion de mettre ses mains dans ses poches et de marcher de long en large dans son bureau ou l'engagera à rester quelques instants dehors; il aura ainsi une diversion qui lui donnera une vigueur nouvelle.

Si cet homme arrêtait simplement son travail et ne se livrait à aucune occupation, sa pensée se concentrerait de nouveau sur son travail, qui en souffrirait ainsi que lui-même en fin de compte.

D'autre part, plus un homme est d'un esprit agité, plus il trouvera de bénéfice à fumer modérément. Une pipe aide à apaiser l'irritabilité; elle apporte le calme dans l'esprit troublé, et donne du confort à l'esprit fatigué.

Il n'est pas d'époque dans la vie où on éprouve plus de profit à fumer que dans la vieillesse.

SUGGESTIONS AUX MARCHANDS

Quand un fumeur entre, pour la première fois dans un magasin de cigares, il y est attiré par l'étalage de la vitrine. Les apparences jouent un grand rôle dans les affaires, et principalement dans le commerce des cigares.

En général, les fumeurs forment une secte au goût délicat et exigeant; il est donc de toute nécessité que la vitrine et le magasin soient rendus aussi attrayants que possible.

En sus d'un éclairage convenable, le marchand de cigares qui veut réussir, s'astreint à refaire souvent un étalage, tout au moins une fois par semaine, et plus souvent si possible: cela lui attire des affaires.

Il étudie également de nouveaux moyens de publicité, pour engager les passants à jeter un coup d'oeil sur sa vitrine, et fait bon usage de dispositions ingénieuses, et de bulletins d'étalage bien conçus.

Il est peu de marchands qui songent à utiliser leur tente, comme moyen de réclame. Trop souvent le marchand laisse sa tente prendre un aspect souillé et malpropre; la seule réclame à laquelle il l'emploie consistant dans le nom de la rue et le numéro, inscrits sur la partie flottante.

Une tente déroulée forme la partie la plus voyante d'une devanture, si cette tente est déchiquetée et sordide, elle peut donner au public l'idée la plus défavorable du magasin.

En règle générale, le marchand, dans les petites villes, devrait renouveler la tente de sa devanture à chaque saison; il s'apercevrait que ce serait de l'argent bien placé.

Plus la tente est tenue en bon ordre, plus les clients en expectative en recevront une bonne impression.

La tente devrait toujours porter une réclame qui force l'attention des personnes situées de l'autre côté de la rue. Outre cette réclame permanente, on pourrait utiliser la tente de temps à autre, en y plaçant des réclames temporaires, quand le marchand désire attirer l'attention du public sur un article spécial.

On peut s'en servir aussi d'une manière avantageuse, lorsqu'il s'agit de faire connaître une nouvelle marque, et, en été, pour donner aux personnes qui partent en vacances, l'idée de faire des provisions avant leur départ.

Avant la saison des fêtes, on peut également employer la tente pour convier les acheteurs à choisir leurs cadeaux.

De telles réclames temporaires peuvent être faites sur de la mousseline ou du coton par un peintre d'enseigne ordinaire, à des frais minimes, et attaché à la tente au moyen d'épingles, de façon à attirer l'attention des passants.

× × ×

Une décision qui intéressera les marchands, a été rendue dernièrement par un tribunal.

Une maison de détail avait donné son relevé de comptes à une maison de gros, dans le but d'obtenir du crédit; ce relevé de compte était signé et donné comme un bilan exact de l'actif et du passif; ce relevé de comptes devait servir de base aux achats futurs, jusqu'à ce qu'un avis de changement fût donné; la maison de détail s'engageant à donner cet avis au cas d'un changement quelconque dans ses affaires.

Dans ce qui concernait le passif, il était demandé à la maison de détail si elle devrait donner quelque argent à des parents. Cette question resta sans réponse, bien qu'à l'époque le propriétaire de la maison de détail dût $3,500 à un parent. Le tribunal sentit que ce manque de réponse constituait une dissimulation, équivalant à une déclaration frauduleuse, et donait le droit au créancier de réclamer les marchandises livrées à crédit, sur la foi de cette déclaration, bien que plusieurs mois se fussent écoulés sans enquête, et sans que la maison de détail eût donné aucun avis de changement dans sa situation financière.

Ce jugement devrait indiquer aux marchands non-seulement la sagesse, mais aussi la nécessité qu'il y a à faire des déclarations franches, quand ces déclarations forment la base d'assises de leur crédit.

× × ×

Un peu de peine supplémentaire peut conduire à de meilleurs idées dans l'art de faire les enseignes de vitrine.

Au lieu d'inscrire votre réclame sur une carte, placez-la en dedans de la vitre sur une pièce de coton coloriée en différentes teintes.

Prenez quelques morceaux de fil de fer, courbez-les et donnez-leur la forme de la lettre désirée; puis recouvrez chaque lettre de coton. Ensuite fixez-la à la glace de la devanture au moyen de colle liquide.

Comme les lettres sont forcément d'un grand format, des phrases courtes conviendront à ce genre de réclame.

La pièce de coton employée doit être d'une teinte brillante, rouge ou rose, ou d'une riche couleur verte.

× × ×

Quand vous recherchez la clientèle, tâchez d'en attirer le plus à la fois.

Ne faites pas de demi-efforts; ne vous asseyez pas pour prendre un peu de repos, lorsque le succès commence à apparaître.

Il est reconu que le succès est sujet à disparaître du moment précis où il semblait devoir briller de son plus vif éclat.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'en recherchant des affaires, il faut chercher du nouveau.

N'appliquez pas à des affaires en cours, des plans de publicité compliqués. N'offez pas de primes, avec des marchandises que vous vendriez tout aussi bien sans primes.

Si vous payez pour obtenir des clients, ces clients devraient être de nouveaux clients pour vous.

Tout ceci veut dire qu'une campagne de publicité, quelle qu'elle soit, devrait être menée en vue de placer cette publicité devant les yeux de la clintèle de votre voisin. Malgré tout le respect qui est dû à vos clients, il faut admettre que vous avez besoin de prendre un vif intérêt aux clients de votre concurrent.

× × ×

Il arrive un moment où un petit fascicule donne beaucoup d'aide au marchand progressif. Ce fascicule peut annoncer de nouveles marques, ou être une offre générale d'afaires.

Ses dimensions, le nombre de pages qu'il contient et sa forme générale peuvent varier, suivant le but proposé, la somme à dépenser; ces différents détails ne peuvent se régler qu'avec l'aide d'un imprimeur compétent.

Il faut se graver dans l'esprit un point capital; c'est qu'un fascicule d'un pauvre aspect, mal imprimé peut faire plus de mal que de bien. Ce n'est pas que le fascicule de la bonne espèce ait besoin d'être très dispendieux. Au contraire, il arrive souvent que des fascicules d'un prix élevé ne rendent pas autant de services que d'autres à bon marché. La principale chose, c'est d'avoir un imprimeur connaissant bien son affaire et pouvant faire un travail propre et artistique à un prix raisonnable.

Il faut ensuite considérer la matière à insérer, qui ne concerne pas le travail de l'imprimeur.

Tandis qu'il y a des gens qui se font une spécialité de préparer cette matière, il peut se faire que le marchand soit lui-même compétent dans ce genre de travail.

Quant au caractère de la matière à insérer, nous pensons que la bonne humeur devrait en être la note dominante. Le nom du magasin et les marques pour lesquelles la réclame est faite ne devraient pas prendre trop de place; mais chaque phrase devrait porter sur chaque point intéressant, ayant une relation intime avec les affaires ou les marques en qustion.

× × ×

On devrait faire d'au moins un placard de vitrine le centre d'attraction d'un étalage, et le placer à la place où il s'harmonisera le mieux avec celui-ci.

Un point à observer dans ces sortes de réclame, c'est la brièveté. De longues listes peuvent se lire très bien; mais il n'est pas possible de forcer un passant à s'arrêter et à lire un long bulletin; ce serait folie que de s'attendre à cela.

Le bulletin court, et qui va droit au but et qu'on peut lire du premier coup d'oeil, est ce qu'il y a de mieux; quand même un passant ne s'arrête pas pour le lire, il l'a remarqué, et l'effet cherché a été produit.

En réalité, une longue réclame placée dans une vitrine ne peut produire aucun bon résultat. — (Tobacco.)

Les grosses récoltes de cette année dans toute l'étendue du Canada et les bons prix payés pour les produits de l'industrie vont partout répandre le bien-être. Le commerce doit se préparer pour un accroissement des ventes, surtout dans les articles de choix, comme par exemple, pour les tabaconistes et les hôteliers, dans la vente des excellents cigares "Emporium" à dix cents. N'oubliez pas de les mettre en stock, car ils donnent toujours satisfaction aux fumeurs.

Voyez l'annonce sur une autre page.

Les voyageurs de la maison Jos. Côté, importateur d'articles de fumeurs et marchand de tabacs en gros, visitent le commerce avec un collection aussi superbe que complète; attendez leur visite prochaine avant de faire vos achats ailleurs.

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme J. Villeneuve, épouse de M. James Villeneuve, un des agents les plus avantageusement connus de Montréal parmi les représentants de manufacturiers de cigares.

Nos sincères condoléances à M. Villeneuve et à sa famille.

MAISON ETABLIE EN 1887

JOS. COTE, *Marchand de Tabac En Gros,*

QUEBEC.

Messieurs les Marchands, il est tout à votre avantage d'attendre mes voyageurs, qui dans quelques jours auront le plaisir de vous visiter : attendez pour voir leurs échantillons. Mes prix sont des plus raisonnables ; ma collection d'échantillons comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau : Pipes de Bruyère montées en argent ou en or, Pipes d'Ecume de Mer, Pipes toutes en Ambre, Sacs à Tabac, Etuis à Cigares et Cigarettes, Fume-Cigares et Cigarettes, Cigares importés et Domestiques, Spécialité de Tabacs en feuilles des mieux suivie ; satisfaction garantie, un seul prix. . . .

JOS. COTE, Québec.

Importateur d'Articles de Fumeurs & Marchand de Tabac en Gros.

BUREAUX & SALLES D'ECHANTILLONS, 186-188 RUE ST-PAUL,

Entrepot & Magasin, 119 RUE ST-ANDRE,
Succursale, 179 RUE ST-JOSEPH.

TELEPHONE 1272.

CIGARETTES

"SWEET CAPORAL"

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac puisse être fumé."

LANCET.

MONTREAL
VOL. IV

NOVEMBRE 1905
No II

LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS)

LE succès que nous remportons avec notre marque de cigare

DIXIE

est la preuve évidente de sa qualité. Nous garantissons ce cigare comme étant manufacturé strictement à la main et du premier choix de tabac havane.

Nous fournirons les prix et échantillons avec plaisir.

MILLER & LOCKWELL

16 Rue Arago
QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales", Montréal

Automobiles Decauville

La voiture de choix des Connaisseurs

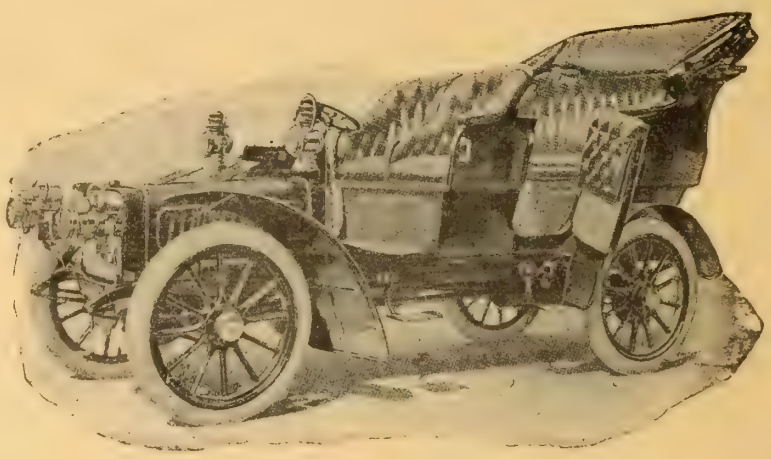

Garantie pour 365 jours

Les Machines les plus parfaites au monde.

Tous ceux que cela intéresse devraient venir les voir au

Victoria Skating Rink

ENTRÉE PAR LA RUE STANLEY, EN ARRIÈRE DE L'HOTEL WINDSOR. . .

Livraison Immediate.

Canadian Motor Car Company

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, NOVEMBRE 1905 No 11.

ASSEMBLEE GENERALE

DE

L'Association des

COMMERÇANTS LICENCIÉS

de Vins et de Liqueurs

De la Cité de Montréal

—AU—

MONUMENT NATIONAL

JEUDI

2 Novembre 1905

A 3 hrs p. m. très précises

GENERAL MEETING

—OF THE—

LICENSED VICTUALERS'

ASSOCIATION

OF MONTREAL

—IN THE—

MONUMENT NATIONAL

THURSDAY

2nd of Nov., 1905

At 3 p. m. sharp.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal : : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN, *Président.*
L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

DIRECTEURS
VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER,
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY,
JAS. McCARREY,

ANDREW J. DAWES.
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER.
Prés. Hon.

LOUIS POIRE
Vice-Prés.
VICTOR BOUGIE,
Trésorier.

AVISEURS:
Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux: PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs: A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES: { Bell Main 4187, Des Marchands 621

Bureau: 66 Rue St Jacque.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 30 OCTOBRE, 1905.

MONSIEUR :—**L'Assemblée Générale Mensuelle** des Membres de l'Association aura lieu Jeudi, le 2 Novembre 1905 à 3 heures p.m., très précises, au **Monument National,** No, 218 rue St Laurent, Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses – Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.

EMBOUTEILLEURS—BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.
" J. M. Spénard, Trois-Rivières.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited—Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière—Essences.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alex. Desmarteau, comptable.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.
" Jos. Lamarche, maître-plombier.
" J. O Legendre, imp. vins canadiens.

General Meeting

MONTREAL, OCTOBER 30th, 1905.

SIR :—**The General Monthly Meeting** of the Association will be held on Thursday, the 2nd of November, at 3 p.m. sharp in the **Monument National,** No. 218 St. Lawrence Street, Room No. 6.

You are respectfully requested to attend.

By order, THE SECRETARY.

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.
" Motard, Fils et Sénécal.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" R. W. Webster & Co (Sherbrooke)
" E. N. Cusson.

MARCHANDS - MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.
" C. A. French (Sherbrooke)
" Honoré Messier, St Hyacinthe.
" Jutras & Cie, St François, N. E., Beauce.

EXPOSITION DE LIEGE 1905

En concurrence avec les Whiskies du monde entier, le

WHISKY

DE

DEWAR

A remporté à cette Exposition le

GRAND PRIX

Les Importations du Whisky Dewar cet automne, sont les plus considérables dans l'histoire de cette marque sur le marché canadien.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal " Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association. Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper " Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L. A. LAPOINTE *Secretary.*

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

L'Assemblée générale mensuelle de l'Association a eu lieu le 4 Octobre au Monument National, sous la présidence de Mr Amédée Blondin.

Etaient présents: MM. V. Bougie, N. Tremblay, Jas. McCarrey, P. Scullion, H. Thibault, Nap. Pouliot, A. W. Cusack, John Harris, Jos. Bariteau, André Léger, T. P. Stafford, E Ménard, Victor Lemay, F. A. Chagnon et autres.

Le pésident excuse et explique l'absence du Secrétaire, Mr L. A. Lapointe, qui a été appelé ce matin auprès de son père, dangereusement malade; il prie Mr Edmond N. Florant de le remplacer et de faire la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont adoptées .

Le Trésorier fait son rapport en détail; ce rapport qui montre que la somme de $2,351.91 est au crédit de l'Association est adopté unanimement.

Mr Victor Lemay soulève que la convocation de cette assemblée n'est pas régulière et a été faite d'une manière peu satisfaisante, l'avis de la date de cette assemblée n'ayant point été inscrit sur le tableau délivré aux membres et, de plus, que la publication d'un avis d'assemblée dans le journal "Liqueurs et Tabacs" est inutile, onéreuse et sans résultat; il blâme le secrétaire et lui tient compte de toutes ces irrégularités et alors propose:

Que l'Association discontinue son arrangement avec le journal "Liqueurs et Tabacs". Cette proposition n'ayant point rencontré de secondeur, il est

Proposé par M. V. Bougie, secondé par M. P. Scullion, que vu que le Secrétaire n'est pas présent et que, conséquemment, il est impossible de fixer le blâme de l'erreur qui a été commise dans la lettre envoyée par le journal "Liqueurs et Tabacs", cette question soit soumise au Bureau de Direction. qui devra faire rapport de sa décision à la prochaine assemblée générale. Adopté. — Mr. Victor Lemay dissident.

Puis l'assemblée s'ajourne.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF MONTREAL

This meeting was held on October 4th at the Monument National, Mr. Amédée Blondin in the chair.

Were present: Messrs. V. Bougie, N. Tremblay, Jas McCarrey, P. Scullion, H. Thibault, Nap. Pouliot, A. W. Cussack, John Harris, Jos. Bariteau, A. Léger, T. P. Stafford, E. Ménard, F. A. Chagnon, etc., etc.

The president explains the reason for which the Secretary is unable to attend the meeting as he had been called away this morning, owing to the dangerous illness of his father. The president requests M. Ed. F. Florant to take the secretary's place and to read the minutes of the preceding meeting which are adopted.

The treasurer makes a detailed report showing that there is a sum of $2,351.91 to the credit of the Association, this is adopted.

M. V. Lemay remarks that this meeting has not been convoked regularly and also in a most unsatisfactory manner ; the date of the meeting not having been mentioned in the notification sent to the members and moreover that the publication of the notification of the meetings in the journal "Liqueurs et Tabacs" is useless, expensve and lacking in results; he blames the Secratary and holds him responsible for these irregularities and proposes

That this Association discontinue the existing agreement with "Liqueurs et Tabacs". — Ths propositon not finding any seconder it is then proposed by Mr. Victor Bougie seconded by Mr. P. Scullion that owing to the absence of the Secretary it is not possible to ascertain who is to blame for the mistake made in the letter of notificaton sent by "Liqueurs et Tabacs" be it resolved that this question be submitted to the Board of Directors who will make its decision known at the next general meeting. Carried. Mr. Victor Lemay dissenting.

The meeting then adjourns.

JOHN ROBERTSON & SON Ltd.

Distillateurs de Whiskies Ecossais
Marque J. R. D. - Dundee, Ecosse.

MAISON FONDEE EN 1827. *CAPITAL $1,200,000*

BUREAUX ET ENTREPOTS DE DOUANE:

41 RUE DES COMMUNES, - - - - - - - - - MONTREAL.

COGNAC BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"
(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons
MONTREAL
Seuls Agents pour le Canada.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

A une assemblée du Bureau de Direction tenue le 24 Octobre étaient présents:

MM. A. Blondin, Louis Poiré, Victor Bougie, Nazaire Gauthier, Nap. Tremblay, Jos. Bariteau, James McCarrey, Wm. Dépatie représentant l'Association de St-Henri et de Ste-Cunégonde et le Secrétaire.

En l'absence du Président à l'ouverture de la séance M. le Vice-Président prend le fauteuil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Les correspondances suivantes sont soumises et lues : Pierre Brodeur, re contribution; The Licensed Victuallers Gazette de Londres, Angl., re abonnement; "Liqueurs et Tabacs", re changements d'adresses de certains membres; H. Gariépy et R. Croteau, re démission; John Robertson & Son, Ltd, re admission; Alex. Desmarteau, re Ls. Poulin; Archer, Perron et Taschereau, re compte-rendu.

Plusieurs comptes sont soumis et approuvés.

Sur motion de M. N. Gauthier, appuyé par M. Victor Bougie, il est résolu que les membres de cette Association désirent exprimer à M. L. A. Lapointe et à sa famille l'expression de leur sincère sympathie à l'occasion de la mort de M. Louis-Audet Lapointe père du Secrétaire de l'Association.

Le Secrétaire remercie le Bureau de Direction de la sympathie qu'il lui témoigne en cette circonstance.

Sur motion de M. Wm. Dépatie secondé par M. N. Gauthier, il est résolu que les membres de cette Association ont appris avec regret la mort de M. Philippe Vincent, président de l'Association affiliée de St-Henri et Ste-Cunégonde et offrent à la famille du défunt ses plus sincères condoléances.

La question de prendre des moyens de procurer aux membres une copie de la loi des licences est soulevée par M. V. Bougie. Après discussion, le Secrétaire reçoit instruction d'étudier cette question et de faire rapport à la prochaine assemblée du Bureau de Direction.

Vu qu'un grand nombre de membres sont encore arriérés dans le paiement de leur contribution et qu'un certain nombre d'hôteliers pourraient être sollicités de faire partie de l'Association, il est résolu d'autoriser le Trésorier à faire la collection moyennant une commission de 20 p. c. sur les rentrées des arrérages et de 50 p. c. sur la contribution de tout nouveau membre admis.

Il est résolu que tout nouveau membre admis durant les mois de Novembre et de Décembre et payant sa contriouution lors de son admission sera en règle vis-à-vis de l'Association pour toute l'année 1906.

Soumise et lue la résolution adoptée à l'assemblée tenue le 4 Octobre, au sujet d'une omission dans la circulaire adressée aux membres par "Liqueurs et Tabacs."

Soumise et lue également une lettre de "Liqueurs et Tabacs" sur la même question.

Il est décidé après discussion de soumettre la lettre d'explication de "Liqueurs et Tabacs' à la prochaine assemblée générale, et

La séance est levée.

On dit que le genévrier est la plante qui résiste le mieux aux climats polaires et qu'on la rencontre dans les régions boréales. Rien d'étonnant, alors que l'alcool de genièvre, le gin, soit une boisson aussi populaire durant l'hiver; la popularité du "Gin Croix Rouge" devrai ts'expliquer plus facilement; plus pur et plus vieux que tous les autres, il réchauffe mieux, ne fatigue pas l'estomac et ne donné pas de maux de tête.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS OF THE LICENSED VICTUALLERS ASSOCIATION OF MONTREAL.

A meeting of the Board of Directors was held Oct. 24th.

Were present: MM. A. Blondin, Louis Poiré, Victor Bougie, Naz. Gauthier, Nap. Tremblay, Jos. Bariteau, Jas. MacCarrey, Wm. Dépatie, representing the Association of St-Henry and Ste-Cunégonde and the Secretery.

The president being absent at the opening of the meeting the vice-president occupies the chair.

The minutes of the preceding meeting are read and adopted.

Letters from: P. Brodeur, Re Contributions, The Licensed Victuallers Gazette of London, Eng., re subscription, "Liqueurs & Tabacs" re changes of adress of membres. A. Gariépy and E. R. Croteau re resignation John Robertson & Son Ltd re admission, Alex. Desmarteau re Ls. Poulin, Archer, Perron & Taschereau, re a/c rendered, are submitted

Various a/cs are submitted and approved.

It is proposed by Mr. Naz. Gauthier seconded by Mr. V. Bougie that the members of this Association wish to convey to Mr. L. A. Lapointe and to his famliy the expression of their sincere sympathy on the occasion of the demise of Mr. Louis-Audet Lapointe father of the Secretary of the Association.

The Secertary expressess his thanks for the proof of sympathy which is tendered to him.

Mr. Wm. Dépatie seconded by Mr. Naz. Gauthier moves that the membres of the Association have learnt with the deepest regret de death of Mr. P. Vincent, president of the affiliated association of St-Henry and Ste-Cunégonde and offer to the family of the deceased their most sincere condolences.

The question of distributing to the membres copies of the License Laws is taken up by Mr V. Bougie and after being discussed the Secretary is instructed to study this question and to report thereon at the next directors' meeting.

Inasmuch as a great number of members are backward in the payment of their contributions and also being given that a certain number of hotel keepers could be approached with a view of becoming members of this Association it is resolved to allow the Treasurer to collect arrears on a basis of 20 p. c. commission and to allow him 50 p. c. o. the amount of the contribution of all new members .

It is decided that all newly elected member paying his contribution during the months of November and December will be considererd as having paid his dues for 1906.

Submitted and read the resolution passed at the meeting held October 4th re omission in the circular adressed by "Liqueurs & Tabacs" to the members.

It is decided after a discussion to submit the letter of explanation of "Liqueurs & Tabacs" at the next général meeting.

The meeting adjourns.

MM. Motard fils & Sénécal nous rapportent que les affaires sont très actives. La vente du Vin Phosphaté au Quinquina des R. R. Pères Trappistes va constamment en augmentant. La maison appelle l'attention du commerce sur les cognacs Edmond Foucauld fils dont elle vient de recevoir une expédition importante.

La demande pour les bières de la maison Wm Dow & Co embouteillées par M. W. Y. Rafferty augmente d'une façon constante du fait que ces bières sont invariablement de qualité supérieure et toujours égale.

Les hôteliers ont donc tout avantage, en plaçant leurs commandes, à s'adresser à M. W. Y. Rafferty, 33, 35 et 37 Rue Vallée, Montréal.

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

LES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Nous donnons ci-dessous la copie d'une circulaire qui, nous dit-on, a été adressée à tous les principaux hôteliers des différents districts judiciaires de la province de Québec .

Il nous fait plaisir de constater que tous les hôteliers du District de Beauce aient reconnu l'intérêt de se former en association locale.

Il serait à désirer qu'il existât un grand nombre d'associations locales similaires.

Nous voyons par la circulaire ci-dessous qu'il serait également question de faire incorporer une Association qui prendrait le nom d'"Association des Hôteliers de la Province de Québec" et qui embrasserait les différentes organisations locales.

A ce sujet, nous croyons devoir rappeler qu'il existe actuellement une association similaire sous le nom de "Fédération des Débitants de Liqueurs da la Province de Québec" fondée à la grande convention des hôteliers, en septembre 1902, et à laquelle sont affiliées les associations locales existantes.

Les conventions de la Fédération ont eu un excellent effet au point de vue de la législation relative aux licences et nul doute que son action se fera encore sentir à l'occasion.

Nous nous demandons s'il est bien nécessaire de former une nouvelle sorte de fédération quand il existe déjà une organisation qui a fait ses preuves. Nous croyons, au contraire, que toutes les associations locales organisées ou à organiser par la suite trouveraient tout avantage à se grouper autour d'une association unique qui a rendu des services et serait en mesure d'en rendre de nouveaux à l'occasion.

Ces remarques faites, nous publions la circulaire dont il est question plus haut:

A une assemblée de tous les hôteliers du District judiciaire de Beauce, qui comprend les comtés de Beauce et Dorchester, tenue en la paroisse de St-Joseph, comté de Beauce, le 24 août 1905, il a été décidé de former une association locale sous le nom de "Association des Hôteliers du District de Beauce."

Le but de cette association est de protéger ses membres et d'exposer à leurs députés locaux et fédéraux les griefs dont ils se plaignent afin d'obtenir du gouvernement:

1e.—Une loi permettant aux hôteliers de prendre du gouvernement même une licence leur permettant au moins de vendre à leurs pensionnaires, au détail, toutes les liqueurs spiritueuses.

2e.—Que des ordres soient donnés par le contrôleur du revenu afin que les percepteurs des différents Districts soient tenus d'employer dans le cas d'actions servies aux hôteliers, l'huissier demeurant le plus près de l'hôtelier en défaut.

3e.—Que les dénonciateurs autorisés ne soient autres, dans chaque paroisse, que le curé ou pasteur ou le conseil municipal assemblé — et qu'il ne soit exigé des dits dénonciateurs aucun dépôt ni qu'aucune remise ne leur soit faite sur les amendes payées entre les mains du percepteur.

Etc., etc., etc.

Comme le seul et unique moyen de faire du corps des hôteliers une puissance ayant quelque influence auprès du gouvernement est l'incorporation, nous désirons nous adresser à la législature à sa prochaine session afin d'obtenir une charte constituant les hôteliers de la province en corporation, sous le nom de "Association des Hôteliers de la Province de Québec."

Mais afin d'arriver à former un comité provincial il faut de toute nécessité établir des associations locales dans chaque district judiciaire ayant un président et un secrétaire. Et quand ces associations en seront requises, elles devront envoyer à un endroit désigné, un ou deux délégués, lesquels formeront le comité général qui aura autorité de s'adresser directement au gouvernement, toujours avec le concours des députés locaux et fédéraux de nos comtés respectifs .

Voici à peu près les grandes lignes de l'organisation que nous vous soumettons et nous vous prions de mettre ce plan à exécution sous le plus court délai afin de contribuer par votre influence à promouvoir les intérêts généraux des hôteliers de tempérance dans la province de Québec.

Vous voudrez bien, aussitôt votre association formée, envoyer au secrétaire soussigné le nom de votre association avec les noms et résidences du président et du secrétaire.

Votre etc.,

J. M. DORE,

Hôtelier de Ste-Marie, Beauce,
Secrétaire de l'Association.

MAXIMES D'AFFAIRES

Si vous voulez établir votre crédit, créez d'abord auprès de votre créancier la confiance en votre honnêteté et e yos capacités.

C'est une erreur commune que de se figurer que le commerce du voisin est plus agréable et plus lucratif que le sien propre.

Ce qui détermine les gains d'un homme ce n'est pas la quantité qu'il vend ni le pourcentage de profit qu'il fait, mais le rapport des dépenses aux recettes.

* * * *

L'aptitude à se conformer aux conditions est une qualité caractéristique dont le vendeur a le plus de tendance à être dépourvu. Pour vendre le même article à des personnes de tempéraments différents et dont les fortunes sont variées, il faut du tact; mais heureusement ce tact peut s'acquérir.

* * * *

Ne suivez pas les idées de votre client; exprimez des idées auxquelles votre client se conformera.

DIFFERENCE ENTRE VENDEURS

Un des quotidiens du matin de New-York indique les qualités que doit avoir un vendeur.

Un vendeur intelligent et méthodique est absolument essentiel au succès en affaires aujourd'ui.

Le gros marchand sait différencier la valeur des vendeurs.

Un homme que vous mettez en route peut valoir vingt mille dollars par an, et un autre peut en valoir cinq cents. Cependant vous leur avez dit à tous les deux de dire la même chose. La différence dans la valeur vient de la manière dont ils la disent. Si vous voulez que l'acheteur vous écoute:

Soyez bref,
Soyez convaincant,
Soyez avenant,
Agissez en homme d'affaires,
Soyez pressant sans être importun.

INSTRUCTIONS AUX VENDEURS

Rien de grand n'a jamais été accompli, aucune grande cause n'a jamais été gagnée, sans conviction intime, dit "Salesmanship." Tout d'abord, vous devez comprendre et apprécier parfaitement les usages et la valeur du produit que vous avez à vendre. Vous devez être convaincu dès le commencement que vos marchandises sont d'une qualité supérieure à celle de tous les articles en vente aujourd'hui. Vous devez vous rendre compte que ce produit vaut plus que ce qu'il coûte.

Vous devez être animé du sentiment que vous êtes réellement un ambassadeur qui dit la vérité, qui apporte l'instruction et la lumière. Vous portez en vous-même une plus grande part de la vérité des grandes, nobles et sublimes scè-

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS

Coupés à la main
et à la machine.

Marchands de Capsules pour Bouteilles, de Broche pour Embouteilleurs, d'Etain en Feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

AGENTS AU CANADA

— POUR —

La Maison M. C. ROSENFELD CO., Incorporated, de Boston.

APPAREILS A EAUX GAZEUSES.

Machines à embouteiller la bière et l'ale
Machines à boucher, à moteur et à main
Machines à ficeler les bouteilles
Machines à siphon pour remplissage
Machines à laver les bouteilles
Machines à rincer
Machines à filtrer
Machines à étiqueter
Machines à capsuler
Tables d'embouteillage
Pompes, etc., etc.

Machine à déboucher, "National"

Toutes sortes de Brosses pour machines à laver les bouteilles.

SUCCURSALE A TORONTO, 25 FRONT ST. WEST.

BUREAU PRINCIPAL, 96 RUE KING, MONTREAL.

TELEPHONES : BELL, MAIN 65; MARCHANDS, 522.

nes qui se déroulent dans le monde, qu'il n'est possible d'acquérir de toute autre manière.

Vous devez être fermement convaincu que vous avez à vendre l'article ayant la plus grande valeur qui ait jamais été offert au public. Autrement vous ne pouvez pas espérer convaincre les autres, ou faire qu'ils vous croient.

Quand vous êtes pleinement convaincu de la valeur de vos marchandises, vous devez avoir le courage et la confiance en vous-même nécessaires pour surmonter tous les obstacles qui s'opposent aux ventes. Vous devez croire en vous-même et en vos propres capacités pour remporter un succès pour faire tourner chaque fois une défaite en victoire. Il est certain que vous éprouverez du découragement et que vous aurez des difficultés à vaincre.

Aucun genre d'affaires n'en est exempt. Soyez plein d'entrain et de courage et, si l'abattement s'empare de votre esprit et que les choses prennent une mauvaise tournure pour un jour ou deux, soyez ferme dans vos résolutions et d'autant plus âpre à la tâche.

Faites appel à toute votre énergie physique et morale. Ne pensez jamais à la possibilité d'un échec. Que les difficultés vous servent de marche-pied pour arriver à accomplir des choses encore plus grandes. Vous entendrez peut-être parler de temps durs. Il y a des gens qui vous diront: "Vous ne pouvez pas vendre ces articles! Vous êtes tombé sur une petite ville très pauvre. La population a tout ce dont elle a besoin." C'est alors que la conviction et le courage doivent vous mettre à l'abri de l'influence de semblables remarques.

Souvenez-vous que beaucoup d'hommes remportent de grands succès en dépit de tous les obstacles. Vous pouvez en faire autant. Ce qu'il faut à un homme, ce n'est pas du talent, mais du courage et un but déterminé; ce n'est pas la puissance pour accomplir quelque chose, mais la volonté d'y arriver, quoiqu'il arrive.

Apportez à votre travail une énergie, un enthousiasme qui s'appuient sur la conviction. Mettez-y de la vigueur et de l'entrain et travaillez pour faire de gros profits. Ayez foi en vos marchandises, mettez-vous au travail de tout coeur, et l'esprit qui vous anime se communiquera à d'autres. L'enthousiasme est quelque chose de votre nature qui fait que vous surmontez tous les obstacles situés devant vous. On n'a jamais rien accompli sans enthousiasme. Faites donner à vos facultés tout ce qu'elles peuvent donner et vous ne pouvez faire autrement que de triompher de toutes les difficultés.

Votre client sera plus influencé par votre chaleur que par votre logique. Votre enthousiasme créera chez lui un désir violent pour les marchandises que vous offrez. Vous aurez aussi moins de difficultés à surmonter, car vous ferez passer votre client par-dessus toutes les objections qu'il soulèverait dans le cas contraire. Le monde appartient aux hommes d'énergie.

Votre succès permanent dépend plus de votre caractère que de toute autre chose. La personne qui s'abaisse à des actes mesquins de tromperie et de superchrie, si insignifiants soient-ils, peut en tirer profit pendant un certain temps; mais plus tard ces actes deviendront le germe qui rongera tout ce qu'il y a de bon et de noble non seulement dans ses affaires, mais aussi dans sa vie.

On ne peut apprécier à une trop haute valeur l'importance d'un bon caractère et d'une bonne conduite aux yeux des personnes que vous rencontrez. D'après votre caractère général et vos manières, les hommes ou les femmes se formeront une opinion sur vous-même et sur votre compagnie .

Les yeux du public sont tournés sur vous. Vos habitudes vos fréquentations et vos manières en général seront l'objet d'une observation attentive de la part de ceux dont vous cherchez à obtenir les commandes. De là la nécessité de manières dignes, courtoises, bienveillantes et d'un mode de vie qui vous gagneront la confiance et le respect de tous ceux que vous rencontrerez.

L'Alcool et l'Eau.

Comment l'un sera substitué à l'autre.

D'après le docteur Geoffrey Martin, B. Sc., de Londres, le temps n'est pas très éloigné, quelques siècles à peine, où comme conséquence naturelle du refroidissement général de la terre et des astres, l'alcool remplacera absolument l'eau dans l'alimentation de l'homme.

La température sera alors si basse que l'eau sera à l'état perpétuel de congélation. Or, comme le sang qui contient une grande proportion d'eau a besoin de rester à l'état fluide pour circuler dans les artères et les veines, l'eau qui se trouve dans le sang devra être remplacée par quelque corps plus fluide, et ce corps sera l'alcool.

L'alcool peut, dans une multitude de cas, remplacer l'eau comme fluide qui lave et baigne les tissus organiques. Quand l'alcool aura remplacé l'eau dans le sang, le sang ne souffrira pas de l'abaissement de la température au-dessous du point de congélation de l'eau.

Graduellement l'âge de la vie par l'eau sera remplacé par l'âge de la vie par l'alcool.

C'est un fait reconnu que les habitants des climats froids boivent l'alcool sous une forme beaucoup plus condensée que les habitants des climats plus chauds. De fait, le froid donne naturellement à l'homme une inclination pour l'alcool et comme la température du globe terrestre va toujours baissant, ce goût pour l'alcool va toujours grandissant,

L'homme primitif ne buvait que de l'eau, comme les animaux d'aujourd'hui, puis il a commencé à mettre un peu d'alcool dans son eau. Cette proprotion va toujours en augmentant et l'évolution continuera jusqu'à ce que le breuvage de l nomme soit uniquement de l'alcool pur.

La tendance de l'homme pour l'alcool n'est que le commencement du changement de l'alcool pour l'eau.

Ce changement s'opère très lentement et le caractère des peuples n'en souffrira guère. Ils devront cependant la plus grande partie de leurs qualités futures à la qualité des alcools qu'ls consommeront.

Nous n'avons donc pas besoin de nous inquiéter de l'avenir des Canadiens puisqu'ils ont pour eux le "Gin Croix Rouge."

Le Vin de Madère.

De tous les vins importés d'Europe, dans les dernières années, il en est un surtout qui méritait autre chose que d'être classé d'une façon banale parmi les "produits étrangers", au même titre que les brosses à dents ou le noir à souliers, Nous voulons parler du vin de Madère célèbre en Europe et aux Etats-Unis et à peine connu au Canada, où jusqu'ici aucun effort n'avait été fait pour l'introduire.

Le Madère est un vin riche et savoureux, seulement il ne faut pas acheter le plus commun; pour avoir une bonne idée de la finesse de son goût, il faut au Canada payer au moins $4.00 à $6.00 le gallon et exiger qu'il ait atteint une certaine maturité. Aux Etats-Unis où il se vend beaucoup de Madère, (l'importation de 1904 était de 90,000 gallons) l'on trouve même à placer des valeurs de $8.00 à $10.00, mais sur notre marché Canadien, où le tarif des douanes est plus bas, ces mêmes valeurs sont offertes à un prix beaucoup moindre. Le Madère dans le langage des marchands de vins, est d'un style piquant et possède un goût agréable et persistant. C'est un tonique délicieux et pour les gourmets qui veulent un vin pur comme apéritif, ils n'en sauraient trouver de meilleur.

Nous avons constaté avec plaisir une augmentation sensible dans l'importation de cet excellent vin et nous félicitons ceux qui ont réussi à en créer la demande, car ils dirigent le goût et la fantaisie du consommateurs vers les meilleures productions de la vigne du monde entier, quelque chose, enfin, d'infiniment plus sain et plus salubre que ces apéritifs composés d'essences délétères qui stimulent l'estomac au détriment du cerveau.

Parmi les meilleures marques de Madère qui soient en vente sur le marché canadien, nous distinguons celles de Blandy Bros, de Funchal. Cette maison qui possède de vastes vignobles dans trois ou quatre comnunes d'Espagne et du Portugal, notamment dans la capitale de la fameuse île Madère, a reçu des plus hautes cours de l'Europe, un témoignage unanime sur la valeur exceptionnelle de ses vins de Madère.

Pour l'information de nos lecteurs, nous les renvoyons à l'annonce publiée dans une autre page, de la maison Laporte, Martin & Cie Ltée.

QUELQUES-UNES DE NOS MARQUES QUE LE CONSOMMATEUR APPRECIE LE PLUS.

PH. RICHARD, Cognac, Eaux-de Vie, Fine Champagne, etc.

MITCHELLS BROS. & Co., Ltd. Glasgow, Whiskey Ecossais, Special Liqueur, etc.

MITCHELLS BROS. & Co., L't'd. Belfast, Whiskey Irlandais, Cruiskeenlacon, etc.

BLANDY BROTHERS
FUNCHAL (Madeira) MALACA (Espagne) OPORTO (Portugal)
Vins de Madère, d'Espagne et du Portugal, "Une des maisons les plus connues du monde entier." Contrôle a elle seule une production plus considérables de Vins Madère que toutes les maisons concurrentes réunies.

Vve AMYOT, Reims, Champagnes.

C. A. CARDINAL, Reims, Champagne.

Riche Délicieux Tonique et Réconfortant.

POLLEN & ZOON, Amsterdam & Rotterdam, Gins, Liqueurs fines, etc.

Eau de Vichy "LA CAPITALE" (Vichy-les-Bains)
La plus minérale et la plus gazeuse de toutes les Eaux de Vichy.

Eau de Vichy "SANITAS"
La seule rivale possible de la précédente ; délicieuse à boire pure ou mélangée au vin, au lait ou à tout autre breuvage.

Quelques autres Agences controlées par nous au Canada :

CHS. COUTURIER, Cognac, Eaux-de-Vie.
F. MARION & CO., Cognac, Eaux-de-Vie.
PARVILLE & CO., Cognac, Eaux-de-Vie.
WISER & CO., Prescott, Ont., Whiskey, Rye, &c. &c.
Vve AMYOT, Reims, Champagne.
Vve L. VIGNEAU & D. CAMBOURS, Bordeaux, Clarets, Sauternes.
G. PRADEL & CIE, Bordeaux, Médocs.
P. VERNOT & CIE, Bordeaux, St-Julien.
LECONTE, MOREL, Bordeaux, Sauternes.
BLANDY BROS., Oporto, Portugal, Vins d'Oporto.
GARCIA & HIJOS, Oporto, Portugal, Vins d'Oporto.
MANUEL TOSTA, Oporto, Portugal, Vins d'Oporto.
I. VENTURA & CO., Oporto, Portugal, Vins d'Oporto.
BLANDY FRERES, Jerez de la Fron, Vins Sherry.
SANCHEZ HERMANOS, Jerez de la Fron, Vins Sherry.
P. JUANITO & CO., Jerez de la Fron., Vins Sherry.
JOSE GOMEZ, Jerez de la Frontera, Vins Sherry.
SIR THOS. J. LIPTON, Londres, Thés de Ceylan et des Indes.

Laporte, Martin & Cie, Ltée

Epiciers en Gros et Importateurs. Marchands de Vins et Liqueurs.

70, 72, 74, 76, 78, 80 rue St-Pierre et 9 et 11 rue Lemoyne - MONTREAL.

LA PUISSANCE DU SAVOIR

Le jeune garçon qui a son avenir tout tracé ou qui, dans une certaine, mesure, a quelqu'un de sûr pour l'aider et le guider dans la période décisive de sa vie où la sève se développe dans l'arbre, est un individu heureux. L'arbre croît dans la direction de la sève: c'est un axiôme. On attache une grande importance aux luttes qu'ont eu à soutenir, dans le commencement de leur vie, certains grands hommes qui sont devenus célèbres dans l'histoire. Mais il faut se rappeler que ceux-ci ont été peu nombreux et que beaucoup de grands hommes ont eu à leur disposition ces années de leur jeunesse pour étudier et pour jouir de la vie sans ces cruelles privations. Il est vrai que le frottement de l'acier contre la pierre à feu détermine l'étincelle qui allume l'incendie; mais, d'un autre côté, le feu est souvent de nul effet. Nous dirons encore que le jeune homme qui voit son chemin clair dans la vie et qui entre d'une manière sûre dans une affaire ou dans une profession a la chance pour lui. C'est l'autre côté de la question que nous voulons considérer.

Des milliers de jeunes gens sont obligés de faire leur chemin sans l'aide, ni l'influence d'amis ou de parents. Leur premier effort consiste à gagner leur vie, et beaucoup n'arrivent jamais à percevoir parfaitement le but véritable de la vie. Ils manquent d'instruction et ne s'en rendent pas compte. Ils voient qu'ils occupent des positions laborieuses et maigrement payées sans avoir une compréhension claire du pouvoir que possède un esprit cultivé.

Le premier commandement de "Success" que ces gens-là doivent apprendre est celui-ci :"Lisez des livres." L'instruction réveille les aspirations endormies; elle amène dans l'univers un monde d'idées brillantes qui ne peuvent jamais exister pour l'ignorant. Outre le vif plaisir intellectuel que donne le savoir par lui-même, le savoir marche de pair avec l'ambition et, là où l'ambition existe, il y a un mouvement continuel en avant et progressif.

Avec le savoir général, vient le désir de chercher une spécialité vers laquelle toute la force intellectuelle puisse être dirigée. Cela veut dire perfectionnement dans un métier; cela signifie satisfaction, richesse, loisir, plaisr à voyager, apprécation plus intime des beautés de la nature et de l'art, et une vie bien ordonnée. L'acquisition du savoir implique du travail, mais sa récompense est abondante; elle est à la fois tangible et intangible. Beaucoup de personnes profitent peu des occasions; ceux qui doivent créer les occasions sont ceux qui probablement en profiteront. Il n'y a pas de place qui vaille la peine qu'on s'y arrête tant que tout le talent n'a pas été développé à son plus haut point de perfection, et toute la force dont nous sommes animés n'a pas été employée au meilleur avantage. Le succès ne s'obtient pas par le repos et par le mécontentement; mais c'est le développement continuel de l'élément dont nous sommes partis, c'est le progrès pas à pas et une détermination de lutter sans cesse.

MM. John Robertson & Son, Ltd., distillateurs, à Dundee, Ecosse, viennent d'ouvrir à Montréal une succursale pour la vente de leurs produits.

Cette maison fondée en 1827 a un capital de $1.200,000; c'est une des maisons les plus importantes pour la distillation et le commerce des whiskies écossais. Elle ne vend que ses propres produits.

La succursale de Montréal, dont les bureaux et les entrepôts de douane sont situés 41 rue des Commissaires, est placée sous la direction de M. Henry O. Wootten.

Grâce à l'établissement de cette succursale il sera facile aux hôteliers et au commerce en général de se procurer des whiskies écossais d'une qualité et d'une pureté garanties aux prix les plus bas du marché. Ce dernier avantage pour les commerçants découle naturellement de la suppression des commissions aux intermédiaires.

Pour prix et renseignements s'adresser à M. H. O. Wootten, 41, rue des Commissaires. Montréal.

COMMENT TRAITER LES PLAINTES DES CLIENTS

La meilleure preuve des aptitudes aux affaires et du caractère d'un marchand est probablement donnée par la manière dont il reçoit les clients qui viennent à son magasin pour formuler lune plainte. L'intolérance au sujet des réclamations et la mauvaise humeur à la moindre provocation révèlent toujours le manque d'égalité de caractère, égalité nécessaire au succès dans le commerce de détail.

Pour rendre justice au public, dit "Tobacco," on peut dire que peu de clients se plaignent sans raison, et la manière dont les clients sont traités dans ces rares occasions détermine s'ils continueront à vous conserver leurs bonnes grâces et leur patronage, ou s'ils vous les supprimeront.

Il est donc avantageux de ne manifester aucun ressentiment, que la plainte soit fondée ou non. Un peu de raisonnement et de réflexion aplanira les difficultés dans la plupart des cas, sans perte de clientèle ou de prestige, et il arrivera même qu'un règlement habile d'une difficulté de ce genre fera du client un ami du patron.

Le marchand qui utilise ses propres erreurs pour le plus grand bien de son commerce est celui qui réussit le mieux. Voyez donc à ce que vos commis comprennent parfaitement votre politique à cet égard, car le manque de tact des employés est souvent la cause de la perte de la clientèle.

Le marchand pourrait prendre une leçon sur la manière de traiter les réclamations dans les magasins à départements. Les grands magasins reconnaissent que presque toutes les plaintes ont une valeur éducationnelle. Les clients qui ont à se plaindre de quelque chose indiquent par là même une incapacité ou une négligence là où on s'y attendait le moins, et cette révélation peut se traduire par un profit assez élevé pour le marchand.

Ces réclamations mettent un terme efficace à des méthodes défectueuse ou à une mauvaise main-d'oeuvr, et il n'est que juste et d'une bonne politique non-sulement de rectifier ce qui doit l'être, mais aussi de remercier le client d'y avoir appelé votre attention. Ceux qui prennent plaisir à faire des plaintes sont trop peu nombreux pour mériter considération.

Avec la bise automnale va arriver la vogue des consommations chaudes. On demandera partout du scotch chaud.

Pour la préparation d'une consommation chaude, il est important de toujours se servir d'ingrédients de qualité. Vous ne pouvez faire mieux que de vous servir du Scotch Peter Dawson; c'est un des meilleurs whiskies écossais sur le marché; c'est celui qui est le plus annoncé.

Souvent vous servez une bonne consommation à un client qui reste cependant soupçonneux sur la nature du contenu de son verre parce que la marque que vous lui servez est tout à fait inconnue. Il y a actuellement un nombre incalculable de whiskies écossais sur le marché, la plupart très peu connus ou complètement inconnus. Le "Dawson" est parmi les plus connus et l'annonce constante et progressive qui lui est faite le fait connaître de plus en plus tous les jours.

Il n'est pas de débit de liqueurs, que son nom soit hôtel, restaurant ou saloon, qui ne soit presque régulièrement visité par des connaisseurs qui demandent un verre de bon cognac (sans marchander) et qui savent fort apprécier les endroits où ils sont servis à leur goût. Ce sont des clients à cultiver car ils amènenent d'autres clients.

A ces connaisseurs qui demandent un verre de bon cognac offrez du Frapin de 30 ans et surveillez s'ils font la grimace après avoir bu le contenu de leur verre.

Avoir constamment une bouteille de Frapin "30 ans" pour les connaisseurs est un devoir pour tout hôtelier qui désire satisfaire sa clientèle et l'augmenter.

M. A. O. Fiset vient d'accepter l'agence canadienne du cognac H. Cottinaud.

Ce brandy qui se vend à des prix très abordables est le meilleur que l'on puisse se procurer pour le prix.

Pour tous renseignements et échantillons on est prié de s'adresser 15 Rue Gosford.

FOURNITURES DE BARS

FAITES AU CANADA

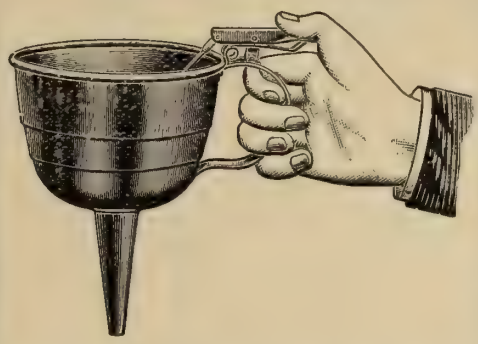

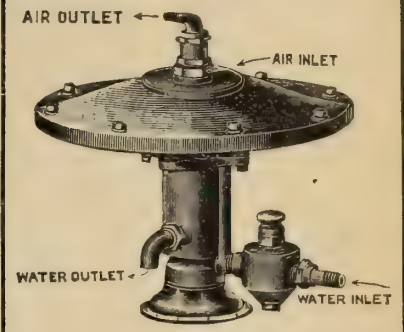

ACHETEZ DES SEULS MANUFACTURIERS CANADIENS DE

Pompes a Biere, Robinets de Bars, Cabinets, "Work=Boards," Extracteurs de Bouchons, Crachoirs, etc.

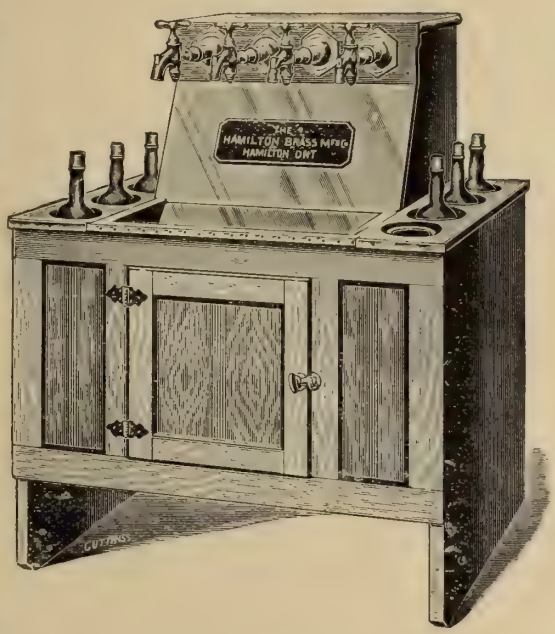

Et vous aurez de l'argent devant vous, car nous vendons directement au consommateur aux prix des manufacturiers.

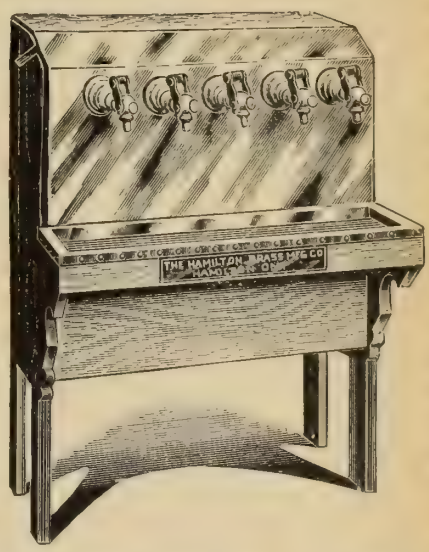

POUR REPARATIONS DE BARS, appelez : { Téléphone Main Bell : - 3245 / Téléphone des Marchands : - 774

THE HAMILTON BRASS MFG. CO., LIMITED

327, RUE CRAIG OUEST

(Anciennement 773 rue CRAIG)

Bureau Principal et Manufacture: HAMILTON, ONT.

INDUSTRIE DE L'ALCOOL DANS LE MONDE

La fabrication de l'alcool joue un rôle de premier ordre dans l'industrie moderne, non seulement pour répondre aux besoins malheureusement si intenses des buveurs d'alcool ou de liqueurs alcooliques, mais encore parce que bien des industries doivent faire appel à ce produit dans leurs procédés opératoires. Nous pourrions ajouter, bien que, à ce point de vue, on en soit encore un peu aux débuts, que les moteurs et l'éclairage commencent à entraîner une certaine consommation d'alcool.

Un technicien autrichien, le Dr A. Weisler, de Prague, a réuni sur la matière des renseignements intéressants recueillis principalement à l'occasion de l'Exposition des Industries de l'Alcool et des Fermentations, tenue à Vienne, et nous extrairons quelques données de son étude. Il s'est du reste occupé principalement de l'Europe continentale.

Il a relevé d'abord les chiffres successifs de la production en Allemagne, et constate qu'elle s'élève parfois, comme en 1901, à un total de 400 millions de litres [1] et plus par an; il y a du reste des variations intenses dans cette production, qui n'a pas dépassé 640 millions en 1903, dont 127, pour les divers usages industriels. Les emplois techniques [comme on les appelle souvent par oppostion avec les emplois soi-disant alimentaires] ne représentaient qu'une proportion de 12 p. c:. en 1888; aujourd'hui cette proportion atteint 38 p. c. Pour l'année 1903, les industries chimiques n'ont pas employé moins de 2 millions de litres et 88 millions de litres ont été utilisés pour la force motrice, l'éclairage ou le chauffage. Notons à ce propos que les seuls moteurs ont demandé 2,400,000 l. et que, pour la campagne 1903-1904, ils en ont exigé 3,650,000. Ajoutons, d'autre part, qu'en 1903 on a brûlé 21 millions de litres pour le chauffage ou l'éclairage, les seuls chemins de fer de l'Etat usant 1,700,000 litres d'alcool pour les becs de leurs gares.

Au point de vue de la production générale des alcools, la première place appartient à l'Allemagne qui donne les 22 pour cent du total; au deuxième rang vient la Russie, avec un pourcentage à peu près identique de 21.5. La part de l'Autriche-Hongrie est de 16.5, celle de la France de 16, de même que celle des Etats-Unis; signalons enfin 10 pour cent pour la Grande-Bretagne. Les usages techniques, en France, absorbent 16 pour cent de la production, 12 en Autriche-Hongrie, moins de 6 en Grande-Bretagne. Remarquons encore que la consommation d'alcool appliquée à ces usages, pour 100 litres absorbés comme boisson par tête d'habitant, ressort à plus de 54 litres en Allemagne, à 19 seulement en Autriche, à moins de 18 en France, à 14 à peine dans le Royaume-Uni.

Nous dirons que l'Allemagne surtout et l'Autriche, à un moindre degré, recourent principalement à la pomme de terre comme matière première [80 et 60 pour cent respectivement pour ces deux pays]; la proportion correspondante est seulement de 50 pour cent en Russie, de 20 en France, la Grande-Bretagne ne fabricant pas du tout d'alcool de pomme de terre. C'est au seigle qu'on recourt dans cette contrée, de même qu'en Espagne et en Italie. Les mélasses et betteraves donnent près de 75 pour cent en Franc, le reste provenant des vins et fruits. — [Moniteur Industriel.]

(1) Un gallon impérial équivaut à 4.54 litres.

Nous appelons l'attention des hôteliers sur l'assortiment de fournitures et d'accessoires de bar fabriqués, et mis en vente par la Hamilton Brass Mfg Co Ltd. Leur choix de crachoirs mérite une mention spéciale.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que la Hamilton Brass Mfg Co vendant directement les articles de sa propre fabrication est en mesure de coter les plus bas prix du marché.

Toute demande de renseignements adressée, 327 Rue Craig, recevra la plus prompte attention.

LA BIERE EN FRANCE

La production de la bière en France s'est élevée à 56,959,079 degrés-hectolitres en 1904, au lieu de 54,719,060 en 1903, et 52,050,370 en 1902: soit une augmentation, en deux ans, de 4,889,709 degrés hectolitres, ou environ 1 million 225,000 hectolitres de bière.

C'est, dit le "Brasseur Français," la preuve indiscutable que la crise de la brasserie ne vient pas d'une prétendue diminution de la consommation, mais uniquement, comme nous l'avons constaté tant de fois et comme ne l'ignorent aucun de ceux qui ont bien étudié la question, de la baisse progressive et lamentable des prix, inévitable résultat de la concurrence effrénée dont la brasserie finira par mourir, si elle persiste dans cette voie néfaste.

En 1904, 65 départements, au lieu de 54 en 1903, ont accru leur production, mais 10 ont faibli: l'Aisne, le Calvados, les Côtes-du-Nord, l'Eure-et-Loir, l'Indre, la Mayenne, les Basses-Pyrénées, la Sarthe, la Somme et les Vosges. Ce dernier département est celui où l'écart est le plus considérable.

Le chiffre moyen de notre importation de bière étrangère n'a pas sensiblement changé [124,565 hectolitres en 1904, au lieu de 124,835 en 1895]: ce qui s'explique par l'importance numérique de la colonie étrangère, qui compte tant d'allemands et d'anglais, amateurs naturels des bières de leurs pays respectifs.

Par contre, notre exportation de bière française a notablement augmenté, puisque de 58,000 hectolitres à laquelle elle se tenait il y a dix ans, elle est montée à 81,000 en 1889, et qu'elle était encore, en 1904, de plus de 76,000 hectolitres.

Le steamer "Malin Head" venant de Rotterdam est arrivé dans le port de Montréal, le 20 octobre, avec une cargaison de 68,000 caisses de Gin de Kuyper, consignée à MM. John Hope & Co. Le "Malin Head" ayant laissé 20,000 caisses de ce gin à Québec, avait donc à bord un total de 88,000 caisses. Cette consignation comprend des caisses vertes, rouges, violettes et d'autres couleurs, chaque couleur indiquant des bouteilles de différentes grandeurs.

On peut voir d'après cela que la consommation du gin de Kuyper au Canada, loin de diminuer, se maintient bien.

MM. L. Chaput, fils & Cie viennent d'accepter l'agence de MM. Louis Roederer & Cie, une des plus importantes maisons faisant le commerce des vins de Champagne.

C'est une excellente nouvelle pour les amateurs de Champagne car il n'est pas de vins supérieurs aux marques Grand Vin Sec Extra Dry et Carte Blanche (Sucré) de MM. Louis Roederer & Cie.

Les eaux de Vichy source St-Louis marque "Trèfle Rouge" sont maintenant vendues par tous les cafés à la mode et les meilleures épiceries de Montréal.

MM. L. Chaput, Fils & Cie, seuls représentants de cette eau minérale au Canada, viennent d'en recevoir une expédition importante et peuvent remplir toutes les commandes sans retard.

Par suite de l'augmentation considérable de leurs affaires, MM. S. B. Townsend & Co viennent de s'assurer un entrepôt de vastes dimensions et d'une hauteur de quatre étages.

Cet entrepôt est situé rue St-Eloi, c'est-à-dire en plein centre de la ville et à proximité des bureaux de la maison de commerce.

MM. J. M. Douglas & Co viennent d'accepter l'agence au Canada de la maison Cointreau d'Angers, maison qui a su se faire une réputation des plus enviables dans la distillation des liqueurs fines. Leur liqueur "Triple Sec", supérieurement embouteillée est tout simplement exquise.

MM. S B. Townsend & Co. viennent de recevoir une importante expédition de Champagnes G. H. Mumm & Co de la cuvée 1900.

D'après le dire des connaisseurs, ce sont les meilleurs Champagnes produits depuis ceux de la fameuse récolte de 1884.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBRES 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

LE TRAVAIL DES HOMMES ET DES FEMMES

Pendant la dernière moitié du dernier siècle, de nombreuses et nouvelles branches de l'industrie ont été ouvertes au travail de l'homme, par l'application aux opérations minières et aux moyens de transport de nouvelles inventions en électricité; le champ des emplois pour l'homme a été ainsi agrandi, de sorte qu'on peut difficilement dire que les femmes encombrent les situations.

Il s'est produit un changement dans les emplois, mais la balance s'est tenue en équilibre dans la division de la main-d'oeuvre.

Le résultat général a été une multiplication des occasions pour acquérir de l'instruction et de l'indépendance, et hommes et femmes ont bénéficié du travail de la femme.

Les femmes ont en réalité monopolisé les situations de clavigraphes, à cause de leur aptitude spéciale pour ce genre de travail. Connaissant les salaires payés aux clavigraphes, j'ai souvent demandé pourquoi les hommes étaient exclus de ces situations, et on m'a toujours répondu que les hommes ne font pas d'aussi bons clavigraphes que les femmes, écrit Clarinda M. Cope.

Dans un bureau où je remarquai sur la liste de paie que des femmes recevaient jusqu'à $125 par mois chacune, je posai la même question et on me répondit que les hommes ne faisaient pas l'affaire.

Parmi les sténographes et clavigraphes des Etats-Unis, 76 pour cent sont des femmes; parmi les instituteurs 67.4 pour cent sont des femems et cette proportion s'élève même à 91 pour cent dans certains états de la Nouvelle Angleterre.

Bien que le nombre des femmes entrant dans les industries augmente, elles prennent simplement la place des enfants. Le nombre des enfants employés dans les industries manufacturières a été en décriossant constamment, et ils ont été exclus complètement de certaines industries; des femmes les ont remplacés.

Si on défendait à toutes les jeunes filles âgées de moins de seize ans de travailler dans l'industrie des vêtements, elles seraient remplacées par des femmes et non par des hommes.

Il en serait de même des positions occupées par les jeunes filles dans les magasins, si ces positions devenaient vacantes. Si des commis gagnant des salaires élevés étaient employés à un comptoir de rubans ou de dentelle, la dépense supplémentaire qui en résulterait devrait nécessairement être ajoutée aux prix des marchandises.

POUR RECONNAITRE LES VINS SUCRES

Le docteur Dayet, inventeur des rayons N, a adressé à l'Académie des sciences une intéressante note destinée à donner quelques indications très simples sur une méthode assez curieuse à suivre pour reconnaître le sucrage des vins. Il suffit, dit-il, de plonger dans un grand verre d'eau un petit verre plein de vin; si le vin n'est pas sucré, il monte à la surface dans le grand verre; s'il l'est, la fraude est reconnue tout de suite, car le vin reste entièrement au fond du petit verre.

Cette méthode, bien connue déjà, ne paraît guère capable que de déceler des vins dans lesquels le sucre ajouté aurait incomplètement subi la fermentation alcoolique. Dans le cas contraire, on ne s'expliquerait pas que l'alcool puisse avoir, lorsqu'il provient du sucre ajouté, un poids plus grand que lorsqu'il provient du sucre de vin.

MM. F. X. St-Charles & Cie accusent une forte augmentation dans les ventes de leurs spécialités bien connues, telles que le Champagne Vve Clicquot-Ponsardin, le Cognac Croizet, la bière Schlitz et les eaux minérales White Rock et Vichy-Cusset.

La maison Barton et Guestier, de Bordeau, a obtenu un Grand Prix à l'Exposition de Liège. Cette excellente maison est représentée au Canada par MM. John Hope & Co, de Montréal.

QUELQUES CONSEILS

Soyez serviable, soyez sociable, soyez désintéressé- soyez généreux; ne vous tourmentez ni ne vous plaignez jamais; étudiez l'art de plaire, soyez franc, ouvert et véridique, toujours prêt à rendre service; soyez bon et poli envers tout le monde; ayez confiance en vous-même, sans être infatué de votre personne; n'accaparez jamais la conversation, prenez un intérêt aux autres, voyez toujours le côté brillant des choses; prenez la peine de vous rappeler les visages et les noms, ne critiquez jamais, ne dites jamais des choses désagréables aux autres; cherchez les qualités et non les défauts chez vos semblables, cultivez votre santé et faites rayonner autour de vous la force et le courage; pardonnez et oubliez les injures, mais n'oubliez jamais les bienfaits; réjouissez-vous des succès d'autrui tout autant que des vôtres, respectez toujours les droits et les sentiments des autres; amusez-vous, mais ne laissez jamais l'amusement dégénérer en licence; apprenez à garder votre sang-froid dans les circonstances les plus pénibles; ayez une parole aimable et un sourire gracieux et encourageant pour chacun; respectez les femmes et les enfants et ayez une attitude chevalersque à leur égard; faites vaillamment face à l'adversité et endurez stoïquement ce que vous ne pouvez éviter; croyez à la fraternité parmi les hommes et n'admettez aucune distinction de classes.

Voilà quelques bons conseils d'une pratique journalière, offerts par "Success."

L'AVANTAGE DU BON ORDRE

Un des gérants généraux les plus jeunes d'une grande ligne de chemin de fer, disait dernièrement:

"J'ai toujours essayé de faire comprendre à mes assistants ce qu'on appelle "système" — sa valeur et son absolue nécessité dans une administration de chemin de fer. Je me souviens que le premier commis sous les ordres duquel j'étais employé avait coutume de me dire que j'avais tort de tenir mon pupitre en si bon ordre et de classer tous mes papiers; car il craignait que le surintendant, en faisant sa tournée et voyant mon pupitre débarrassé de paperasses, ne se passât de mes services, sous l'impression que je ne faisais rien.

Un an après cette conversation paternelle, le commis principal était renvoyé et je prenais sa place. "Il travaille maintenant dans mon bureau de comptabilité, à $55 par mois ; quelques années plus tard, en examinant son pupitre, je m'aperçus qu'il manquait toujours de "méthode."

MM. J. M. Douglass & Co nous rapportent qu'il y a une augmentation marquée cette année dans la vente des whiskies écossais de la marque Dewar. Les ventes des vins de Bourgogne Chauvenet ainsi que celles du Champagne Dry Royal, sont également des plus satisfaisantes.

La vogue du Whisky écossais Marchant et de l'excellent Cognac Gabriel Dubois va sans cesse en augmentant.

On trouve ces marques bien connues dans les meilleurs cafés de Montréal pour la simple raison que les vrais connaisseurs n'en veulent point d'autre .

La Hamilton Brass Mfg Co Ltd. fait une grande spécialité des réparations de bar. Elle met à la disposition des hôteliers les ouvriers les plus compétents et exécute les travaux à des prix raisonnables.

Avec l'arrivée des temps froids, on constate une grande augmentation dans la demande pour les apéritifs et plus particulièrement pour le Quinquina Dubonnet qui occupe la première place dans cette catégorie de vins.

Il n'est pas de réunion d'amis ou de soirée de famille qui soit complète sans le pétillant Champagne Cardinal. Ce champagne, l'égal des marques les plus connues, se vend à des prix très raisonnables.

MM. L. Chaput, fils & Cie viennent de recevoir une importante consignation de cognacs comprenant au-delà de 1000 paquets expédiés par les maisons Boulestin & Cie et Gonzalès, Staub & Cie de Cognac.

Le Cognac Frapin

A peut-être des égaux ; il n'a pas de supérieurs.

Il occupe sans contradiction une place honorable parmi les cognacs réputés les meillenrs.

Le " 30 ans " et le " 25 ans " sont sans rivaux. Consultez les connaisseurs qui visitent votre bar.

Premiers prix à toutes les Expositions où il a figuré.

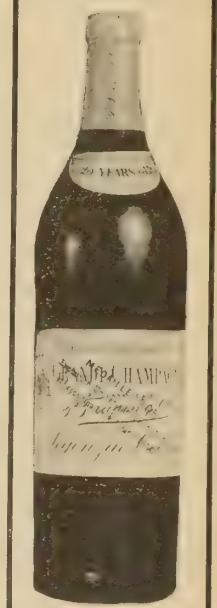

Boivin, Wilson & Cie,

Agents, MONTREAL.

LE "MOUSSEUX" DE LA BIERE

[Du Petit Journal du Brasseur]

C'est une qualité essentielle qui compte pour autant que le goût et la limpidité pour le consommateur.

Une bière sans mousse, fût-elle excellente de goût et limpide, cristalline même, n'aura pas le même succès qu'une bière mousseuse dont la mousse colle aux parois du verre — et aux moustaches du buveur.

Tout brasseur doit donc chercher à guider la propriété — si capricieuse pourtant — que le consommateur exige d'une bière: la mousse, pourvu qu'on ne lui en donne pas trop.

Définir la mousse semble au premier abord ridicule, tout le monde sachant bien ce que c'est : elle a même inspiré plus d'un poète et subi les comparaisons les plus éthérées.

Nous ne sommes pas poète, nous définirons donc la mousse scientifiquement.

× × ×

La mousse est un ensemble de fines bulles gazeuses d'acide carbonique, dont la paroi infiniment mince est une lamelle liquide obéissant aux lois de la tension superficielle des liquides.

Le savant professeur Vander Mensbrugghe, de l'Université de Gand, qui a spécialisé après le célèbre Plateau, de la même Université, l'étude de cette partie de la physique mathématique, avait coutume de définir cette tension superficielle d'une façon familière et comparative comme suit:

"La surface d'un liquide, ou une lame mince de liquide, se comporte comme une membrane éminemment élastique, cherchant à occuper une surface minimale.

Une surface minimale pour un volume déterminé est une sphère. Une bulle isolée est donc sphérique. Un ensemble de bulles se trouve délimité par des surfaces polyédriques dont la surface représente toujours un minimum déterminé par la tension superficielle.

Une expérience classique faisant bien voir cette tendance à produire un minimum peut se réaliser comme suit. D'un liquide moussant formé d'eau de savon glycérinée, on enlève par un carré en fil de fer une lame mince de liquide; celle-ci, d'une minceur presqu'infinie, irisée par les interférences lumineuses provoquées par sa minceur, est très solide, très résistante. On peut y projeter un anneau en fil mince. Celui-ci y restera suspendu en flottant, de contour irrégulier. Mais si l'on s'avise de crever la lamelle liquide qu'il délimite, aussitôt la tension superficielle de tout ce qui l'entoure prend le dessus et il forme un cercle parfait".

Un rien modifie cette tension superficielle; les gaz qui entourent les bulles ont une grande influence. Un peu de vapeur d'éther fait tomber les mousses les plus persistantes pour ainsi dire instantanément. Une goutte d'huile modifie à tel point la tension superficielle, que la plus grande agitation ne peut rien faire pour en contrebalancer l'influence.

C'est pour ce motif que l'emploi d'un tel pot ayant servi pour le lait, l'emploi, pour le nettoyage des verres, d'une lavette ou d'un essuie main ayant servi pour la vaisselle, sont autant de causes qui empêchent la bière de mousser dans le verre.

× × ×

C'est donc bien entendu; il faut que la bière mousse — il faut que sa mousse perdure, et surtout qu'on n'ait pas à la voir tomber faute de soins pour des souillures d'huile ou de graisse.

Pour produire la mousse, il faut avant tout du gaz, formant des bulles, et un état de liquide qui le prédispose à se mettre en lames minces, capables d'envelopper ces bulles, gazeuses. Le gaz est fourni par la fermentation et surtout par la fermentation secondaire — parfois par le débit à l'acide carbonique en cylindres.

Quand à la faculté de former mousse, c'est un ensemble de circonstances que le brasseur intelligent peut diriger, qui lui fera obtenir le mousseux désiré, c'est-à-dire la capacité de former mousse avec l'acide carbonique.

Que l'on se défie surtout des produits débités par certains fabricants de produits pour la brasserie, vendus comme remèdes infaillibles pour faire mousser la bière. Il y en a bien peu qui soient utiles ou recommandables.

Les uns sont simplement des solutions alcooliques de savon, additionnées de glycérine. L'eau, la bière, ou tout autre liquide aqueux mousse fortement par une agitation énergique avec quelques gouttes de ce produit. Mais que va-t-il se produire? Le savon ne peut qu'alcaliniser la bière et lui donner un mauvais goût. Quant à la glycérine, son emploi est défendu.

D'autres "moussants" sont formés de racine d'iris, de bicarbonate de soude, de réglisse, de fiel de boeuf glycériné! Le fiel de boeuf fait fort bien mousser, mais dilué c'est un produit des plus altérables, et la glycérine doit toujours être proscrite. D'autres produits "moussants" se composent de saponine dissoute dans de l'acide acétique.

Somme toute, il vaut mieux se fier au mode de fabrication; c'est là que le brasseur doit chercher à trouver les ressources de l'obtention d'un bon mousseux.

× × ×

Nous passons rapidement en revue les principales causes adjuvantes ou contraires de l'obtention du mousseux naturel de la bière.

La nature de l'orge a une influence certaine, mais assez mal définie. Il semble toutefois que les orges légères, riches en matières azotées, facilite singulièrement la propriété de mousser.

Le malt doit avoir son germe bien formé, être poussé plutôt long, mais sans excès, et de toute façon bien dûment désagrégé.

Une trop longue trempe est nuisible, de même un renouvellement par trop fréquent de l'eau — ce qui ne se fait pas sans déperdition notable d'azote et de phosphates.

Le trempage interrompu est certes ici à conseiller, puisqu'il ménage le renouvellement excessif de l'eau et facilite la désagrégation.

Ce qui, dans le maltage, est encore nuisible, c'est un échauffement les cinq premiers jours et, enfin, une germination poussée trop à l'extrême.

Mais c'est surtout au brassage que l'on doit chercher à obtenir les qualités de mousseux recherchées.

Une salade faite à basse température, ou au moins aux environs de 4.50 centigrades est des plus efficaces pour la production de la mousse.

Un certain temps d'arrêt entre 50 et 53 pendant la saccharification n'est pas moins efficace.

× × ×

Enfin, à la cuisson, on peut remarquer que l'emploi du houblon frais a encore cet avantage de plus sur le houblon vieux, qu'il donne des bières plus mousseuses.

La fermentation doit être bien guidée: il ne faut pas que la bière soit morte après la fermentation principale; une lente et constante fermentation secondaire doit la maintenir gazeuse.

La clarification trop brutale, et notamment la clarification par le haut, tend à amoindrir le mousseux de la bière.

Vient ensuite la série des causes dues aux défectuosités de l'entonnage.

La première est à rechercher dans les souillures par matières grasses. Nous avons déjà vu que la graisse abat les mousses parce qu'elle change par sa nature de corps non mouillable l'état de la tension superficielle.

Or, par l'emploi malheureux de graisses aux filets des vis

DOUX

POUR UN COGNAC

MOELLEUX

DOUX MOELLEUX

et possédant, avec cet arôme délicat, toutes les propriétés reconstituantes d'un grand tonique,

PRENEZ

LE BRANDY

B. Leon Croizet.

Le Brandy préféré du dégustateur qui vise non-seulement à flatter son palais, mais qui veut le bien de son estomac.

On le trouve dans toutes les Cours Européennes et invariablement sur la table du . . . . . .

President de la Republique Francaise.

F. X. St=Charles & Cie,

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

39-41-43 Rue St-Gabriel,

MONTREAL.

B.
Leon Croizet

B.
Leon Croizet

de bondes métalliques, on peut introduire cette cause de destruction des mousses.

La poix des fûts que l'on soumet au poissage peut être également néfaste.

Remarquons en passant que les bonnes poix pour fûts sont généralement additionnées de suif. Pour peu que celui-ci contienne des matières grasses plus fluides, semi liquides à la température d'été, la bière retiendra en elle une cause d'incapacité de mousser.

× × ×

A part ces causes d'ordre purement physique, remontons aux causes chimiques.

En principe, on peut poser que le mousseux est propre aux bières assez dextrineuses, mais riches en peptones surtout.

Les bières à fortes doses de peptones sont très altérables. Aussi l'obtention du mousseux se trouve-t-elle en contradiction avec la façon normale de brasser une bière stable.

Nous pouvons toutefois remarquer:

1° Que c'est entre 50° et 53° centigrades que l'on semble produire le maximum de matières propres à produire le mousseux. Ces matières ne sont pas des amides, qui se forment à température plus basse, mais bien des peptones plutôt complexes, donc assez stables.

2° A ces températures, des ferments lactiques se développent en quantité; ne seraient-ce pas eux qui engendrent les peptones moussogènes? On sait déjà par la production des levains lactiques de distillerie qu'ils sont aptes plus qu'aucune levure à fournir des peptones assimilables.

Enfin, au point de vue de la conservabilité, nous pouvons ajouter que les peptones produites à température relativement élevée présentent bien moins de danger que les produits plus dédoublés comme les amides.

DOCTEUR EN SCIENCES.

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Langnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

IMPORTATEURS DE VINS ET LIQUEURS

Tel. Bell Main 4495.
Tel. des Marchands 962.

5 PLACE ROYALE,
Montréal.

Seuls représentants au Canada pour:

EDMOND FOUCAULD, FILS,	Cognac	Brandy	WILH WASUM	Bacharach	Vins du Rhin
A. CARPENTIER & CIE.	Bordeaux	Vins	BOUCHARD AINE & FILS	Beaune	Vins de Bourgogne
SIXTE DUCLOT	Bordeaux	Vins Mousseux	J. CAPARROY-DULORD	Bordeaux	Vinaigre

Les REV. PERES TRAPPISTES, Oka, Can. Vin Phosphate au Quinquina.

ESSAYEZ NOTRE COGNAC

H. COTTINAUD & CIE,

Le meilleur Cognac sur le Marché pour le prix.

$7.00 à $12.00 la Caisse

A. O. FISET, Seul Agent du fameux Cognac **GABRIEL DUBOIS** **15 Rue Gosford**

Téléphone Bell Main 4569. Téléphone des Marchands 83.

LE DERNIER FINI

à un étalage de liqueurs de bon goût consiste en quelques bouteilles de Vieux Rhum de la Jamaïque. La demande pour une telle ligne peut n'être pas très active dans quelques localités, mais "cela dépend des marchandises." Procurez-vous un Rhum de première qualité, et le public l'appréciera vite ; ce rhum deviendra bientôt un trait caractéristique de votre commerce. Mais—procurez-vous la marque correcte ! La liste suivante vous aidera à faire un choix intelligent. Vous ne pouvez pas faire d'erreur en ordonnant nos marques, car chacune d'elles est garantie.

Ch. De La Roche "Extra Supérieur."

HABITATION LENFANTNOIRE.

Caisses, 12 litres . . .	**$13.00**
Caisses, 12 3-4 litres . .	**10.50**

Talbot Frères, "Fine Fleur."

Caisses, 12 quarts . . .	**8.00**
Caisses, 24 pints . . .	**9.00**
Caisses, 43 1-2 pints . .	**10.00**

Plantation des Lilacs, Jamaique.

Caisses, 12 quarts . . .	**7.50**

F. O. B. Montréal, 3 pour cent, 30 jours, ou 4 mois.

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL.

La maison qui possède la Direction la plus Libérale au Canada.

DECES

M. Louis-Audet Lapointe

C'est avec un profond regret partagé sans aucun doute par tous nos lecteurs que nous avons appris le décès de M. Louis-Audet Lapointe, père de M. l'Echevin L. A. Lapointe, le distingué et dévoué Secrétaire de l'Association et de la Fédération des Commerçants de Vins et Liqueurs.

M. Louis-Audet Lapointe était âgé de 69 ans, quand la mort l'a frappé à la suite d'une attaque de paralysie que rien ne faisait prévoir. Il était né à Contrecoeur en 1836. Fils de cultivateur, il était resté cultivateur lui-même jusqu'en 1872, époque à laquelle il vint s'établir à Montréal dans le commerce des liqueurs. Il était retiré des affaires depuis quelques années.

La mort de M. Louis-Audet Lapointe laisse dans le deuil six enfants nés de son mariage avec feue Marguerite Adéas Dupuis, de Verchères. Ce sont MM. L. A. Lapointe, échevin de Montréal, Achille Lapointe, rentier, J. B. N. Lapointe, gérant de l'Imprimerie Perrault et Mesdames Gédéon Faille J. A. Bacon et Wilfrid Delorme.

Un grand nombre de personnes ont tenu à rendre un dernier témoignage d'estime au défunt et ont accompagné ses funérailles après une imposante cérémonie à l'église de Notre-Dame.

Nous offrons à M. l'échevin L.-A. Lapointe et à sa famille l'expression de nos plus sincères condoléances dans le deuil qui les frappe.

MM. D. Masson & Cie, importateurs, Montréal, informent le commerce qu'ils viennent d'être nommés les seuls dépositaires au Canada de la Liqueur et de l'Elixir des Pères Chartreux qui sont fabriqués par les Pères Chartreux à Tarragone, Espagne, où ils se sont réfugiés à leur expulsion de France.

MM. D. Masson & Cie sont prêts à remplir promptement les commandes qu'on voudrait leur faire parvenir.

L'INSTRUCTION DE L'HOMME D'AFFAIRES

Une éducation étroite et médiocre n'est pas suffisante pour l'homme d'affaires. Il a besoin d'une éducation plus large même que l'avocat ou le médecin. La science des affaires comprend beaucoup d'autres sciences. C'est plus que de l'économie politique. Elle renferme la science morale, car on rencontre de délicates questions d'honneur; l'histoire, car l'homme d'affaires doit connaître quelles ont été les luttes de l'humanité dans le passé; la psychologie, car il doit apprendre à deviner les besoins de la race humaine; les langues vivantes, car il a affaire à des personnes de toutes les nationalités; les mathématiques et l'art de calculer, car il doit être systématique et exact; la loi, car en tout temps il doit se conformer aux coutumes établies par les législatures et les tribunaux; la géographie agriculturale et commerciale, car elle dévoile les secrets de la matière brute; les éléments de la physique et de la chimie, car ces deux sciences sont continuellement employées dans la production des articles qu'il a entre les mains; il doit même avoir des éléments d'esthétique, car le goût public ne doit pas être offensé, dit "Business World."

Comment quelqu'un pourrait-il penser qu'une éducation pour les affaires reposant sur cette large base et s'étendant à des connaissances si différentes et si nombreuses, est étroite, manque de libéralité et n'a pas de valeur?

Beaucoup d'hommes d'affaires sont sceptiques au sujet de la valeur pratique de l'instruction. Ils prétendent que l'expérience est la seule école où l'homme puisse apprendre quelque chose sur les affaires.

Une idée peut-être trop répandue, c'est qu'un jeune homme qui veut réussir dans les affaires ne peut pas commencer son apprentissage de trop bonne heure; qu'il devrait quitter l'école à l'âge de douze ou quatorze ans et travailler en com-

Gin Kiderlen

En Hollande, le Gin Kiderlen est le plus en vogue. Il est fabriqué à Rotterdam, par la plus grande distillerie de la Hollande.

Le plus pur,

Le plus fort,

Le meilleur au goût.

S. B. TOWNSEND & CO.
Agents pour le Canada
MONTREAL.

Avez-vous essayé les

Cocktails Saratoga

" Manhattan,"
" Club Whisky,"
" Brandy,"
" Holland Gin."

Les seuls Cocktails de ces marques faits au Canada.

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

AGENTS POUR LA PUISSANCE :

D. McMANAMY & CO.
Marchands de Liqueurs en Gros.
SHERBROOKE, QUE.

VIEILLI EN FÛT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

mençant par balayer les bureaux, faire des courses et porter des paquets.

L'expérience, à la vérité, est un grand instructeur; elle n'est pas avare de punitions pour les fautes commises et ne gâte jamais un enfant par une trop grande indulgence. Elle est implacable vis-à-vis de la stupidité et de la paresse. Elle accorde peu de récompenses et donne peu d'encouragement aux manquements de l'esprit borné.

Cependant, comme beaucoup de personnes l'ont constaté, l'expérience instruit lentement; elle consacre très peu de temps à l'enseignement et un temps énorme à la routine la plus fastidieuse.

Elle est sans rivale dans l'enseignement de certaines leçons. L'expérience seule peut enseigner la valeur de la fermeté de caractère; l'importance de la ponctualité et de la promptitude; l'art d'être courtois et de se tenir en bons termes avec les autres; celui de travailler avec coeur, l'estomac vide; l'importance de l'exactitude dans les comptes, etc. Toutes ces choses ne peuvent s'apprendre qu'à l'école de l'expérience; mais bien d'autres choses sont enseignées à cette école—enseignées laborieusement, péniblment et souvent trop tard, —qui pourraient être enseignées dans une université.

La maison S. H. Ewing & Sons dont on trouvera l'annonce sur une autre page a toujours en stock un fort approvisionnement d'articles pour embouteilleurs tant de sa propre fabrication que de ses importations directes; le choix en est varié et les prix variant suivant la qualité sont toujours bas pour la valeur des articles.

On trouvera également chez MM. S. H. Ewing & Sons tous les appareils à eaux gazeuses et toutes les machines servant aux embouteilleurs, de la célèbre maison M. C. Rosenfeld, de Boston, dont ils ont la représentation exclusive au Canada.

Pour tous renseignements s'adresser à MM. S. H. Ewing & Sons, 96, rue King, à Montréal, qui se feront un plaisir de répondre à toute demande de prix, etc., qui leur serait adressée.

RELATIONS ENTRE MARCHANDS ET COMMIS-VOYAGEURS

Un marchand se trouve toujours bien à la longue de s'être montré courtois vis-à-vis d'un commis-voyageur. Bien que l'égoïsme soit inhérent à la nature humaine, il est étonnant que tant de personnes ne s'aperçoivent pas qu'elles serviraient au mieux leurs intérêts en faisant preuve envers les autres de la considération qui leur est due.

Tous les jours on peut voir des exemples de ceci par la manière dont certains marchands traitent les commis-voyageurs.

L'homme qui se présente chez un marchand pour lui montrer ses échantillons fait autant partie du système commercial que les marchandises qu'il vend.

M. le Marchand vous pouvez parfois être importuné, et mis à une rude épreuve, mais les commis-voyageurs dans leur ensemble, sont plus enclins à devenir vos amis que vous ne le pensez quelquefois. Pouvez-vous être bourru avec eux? Votre conscience vous répond: Non! Jamais!

Tout d'abord, vous devriez bien traiter le commis-voyageur et tâcher de ne pas gaspiller son temps. Il n'a pas de temps à perdre et il désire l'employer de manière à obtenir le meilleur rendement, c'est-à-dire des commandes.

Tout le monde a besoin d'amis et désire s'en faire; vous avez besoin de l'amitié du commis-voyageur et lui a besoin de la vôtre. Ayez donc des rapports mutuels d'amitié.

Voici une chose que le marchand ferait bien de considérer. Le commis-voyageur désire vous parler de sa ligne de marchandises, et non seulement il espère, mais il s'attend à vendre quelque chose. Il peut être des journées derrière son catalogue de marchandises, et sa maison de commerce l'invite à se hâter. Il se passera plusieurs jours avant qu'il ne reçoive le chèque qui doit défrayer ses dépenses.

Le voyageur de commerce vit dans la patience et se heurte à des rebuffades. Il est toujours dans l'incertitude et ne se

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO., Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,

Limited

Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine——Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

Brasseries

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.

Téléphone Longue Distance: Main 844

L'Appareil Champion Economique

EPARGNANT 90 P. C.

Sur l'Achat de votre Soda

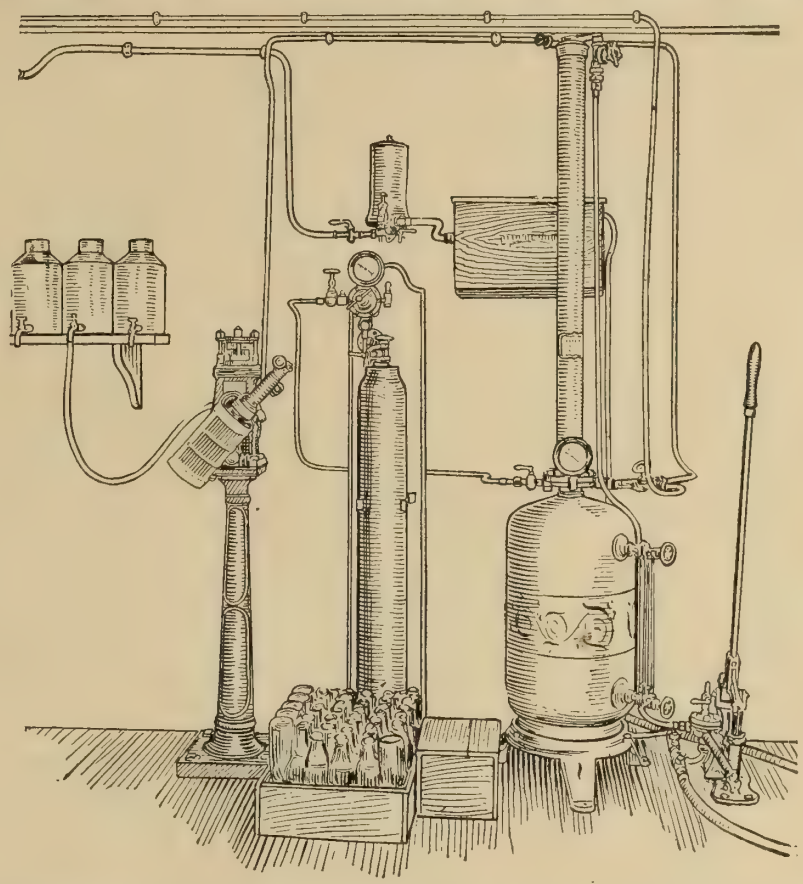

Pendant plus de cinquante ans, les inventeurs se sont évertués à découvrir un appareil qui permît aux hôteliers ou négociants de fabriquer eux-mêmes les Ginger Ale, Cream Soda, Plain Soda, Lemon Sour, Eau Minérale, etc., etc., mais le grand embarras était dans le coût d'un semblable appareil. Or, la science a inventé aujourd'hui " L'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE " qui a tout ce qu'il faut pour faire un succès d'un faible placement.

Cet appareil n'a été mis en vente à Montréal que le 1er février 1904 et, le 1er juillet 1905, nous pouvions donner les noms de centaines d'hôteliers éminents de Montréal et des environs qui avaient acheté l'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE.

Si vous avez des doutes sur la qualité de la marchandise que vous pouvez faire avec cet appareil, écrivez-nous et nous vous expédierons par Express des échantillons de Cidre, Cream Soda, Ginger Ale, Eaux Minérales, etc., manufacturés par

The CLEVELAND FAUCET CO., Cleveland, Ohio, U.S.A.

THOMAS BURDETT,

AGENT POUR LE CANADA

290 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

sont jamais en sécurité. Il espère continuellement mais il n'est jamais sûr de rien. L'incertitude semble être son apanage, d'un côté ou de l'autre.

Cependant, lorsqu'il vous aborde, vous ne remarquez dans ses manières aucun signe de contrariété, aucune trace d'impatience ou de crainte. Il vous inspire confiance par la confiance qu'il met lui-même à montrer ses échantillons. Il peut même vous convaincre, bien que vous ne vous sentiez pas disposé à l'écouter. Vous êtes généralement content de le voir, que vous l'admettiez ou non.

Vous n'êtes pas obligé de lui faire un achat, mais l'obligation qui lie tout homme envers son semblable devrait vous induire à le bien traiter et à lui offrir votre assistance en tout ce que vous pouvez. Les simples convenances exigent que vous ne le gardiez pas toute une journée pour le congédier ensuite sans regarder ses échantillons, ou sans lui acheter pour la valeur d'un dollar. Vous savez certainement quand il entre en conversation avec vous, si vous lui donnerez une commande ou non. Dites-lui franchement quelle est la situation et, si vous ne pouvez le satisfaire immédiatement laissez-le demeurer à ses propres dépens, s'il le veut; mais ne l'induisez pas en erreur par des promesses évasives.

M. le Marchand, mettez-vous à sa place un moment, et faites de votre mieux. Mettez en pratique le précepte suivant: Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Le commis-voyageur est intelligent et aime à rendre la pareille. Si par hasard un voyageur n'a pas ces qualités, soyez certain qu'il ne vous ennuiera pas souvent; sa carrière prendra vite fin, car une maison de commerce de premier ordre n'a pas besoin d'un vendeur de second ordre. — "The Wine and Spirit Journal"

MM. Walter R. Wonham & Sons viennent d'expédier à Toronto 150,000 bouteilles d'eau minérale Apollinaris. Ce chiffre donne une idée de la popularité de cette eau au Canada.

LE RHUM DE LA MARTINIQUE

D'après les rapports consulaires anglais, il paraîtrait que les exportations de rhum de la Jamaïque diminuent d'une façon constante; ainsi, en 1904, il s'est exporté 1,509,276 gallons de rhum d'une valeur de £97,849, tandis qu'en 1903, il s'était exporté 1,947,299 gallons évalués à £124,590. Les exportations en 1904 ont été les moins fortes depuis 27 ans et sont en diminution notable sur celles des dernières décades, alors que les quantités expédiées à l'étranger se chiffraient par millions de gallons.

DANS LE MONDE DES HOTELIERS

M. Rodolphe Lajoie, représentant MM. Hudon, Hébert & Cie, visite actuellement la clientèle des hôtels de Montréal et prend de nombreuses commandes pour les spécialités bien connues de la maison, telles que le Scotch Roderick Dhu, le cognac Boutelleau, et le fameux apéritif Byrrh.

REVUE GENERALE

Nous apprenons que, par suite des prix élevés du blé-d'inde, plusieurs des plus importants distillateurs d'Ecosse ont avancé d'un penny par gallon impérial le prix de leurs nouveaux whiskies de grains.

* * * *

D'après M. Armand Chaput, de MM. L. Chaput, fils & Cie, il y a eu depuis le commencement d'octobre, une augmentation sensible dans la demande pour les spiritueux de toute nature avec augmentation dans la vente des Cognacs.

* * * *

M. A. O. Fiset nous avise que les affaires pour l'automne ont fort bien débuté, la demande pour les cognacs et les scotchs étant des plus soutenue.

Les placements sont saisfaisants.

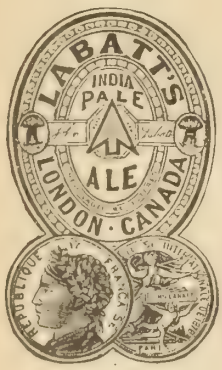

LES MEILLEURS
BREUVAGES DE MALT:
tous les consommateurs critiques l'admettent.

Ale et Porter de Labatt.

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . . . .

Labatt's

SONT LES MEILLEURS.

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

KING EDWARD VII

SCOTCH WHISKY

LE SCOTCH **KING EDWARD VII**, EN CAISSES,

ET LE

SCOTCH DE **GREENLEES BROTHERS**, EN FUTS,

Sont les **SCOTCH WHISKIES** de la meilleure qualité et ceux qui donnent le plus gros profit de tous ceux qui existent sur le marché.

Echantillons et prix sur demande. **Distribution liberale de matieres d'annonces.**

Lawrence A. Wilson Cie, L^tée.

Agents pour le Canada.

Montreal.

M. E. R. Carroll rapporte que la demande pour les fournitures et accessoires de bar est des plus satisfaisante avec une augmentation notable sur les transactions faites l'année précédente à pareille époque.

Les paiements sont réguliers.

* * * *

M. J. Ethier, de MM. Laporte, Martin & Cie, Ltée, remarque que le commerce des vins et liqueurs est généralement satisfaisant, quoiqu'il y ait lieu de remarquer une diminution assez sensible dans les ventes des scotchs et des gins pendant les dernières semaines. Cette diminution est due à la température plutôt chaude que nous venons d'avoir et n'est que temporaire; toutefois elle a été plus que compensée par l'augmentation dans la demande pour les cognacs et les vins.

Les paiements se font avec régularité.

PERSONNEL

—M. S. B. Townsend, chef de la maison du même nom, a tout dernièrement fait un voyage d'affaires à New-York.

—M. J. F. Sénécal, de MM. Motard, fils & Sénécal, voit actuellement le commerce du district de Québec; il visitera ensuite les principales villes de la Province.

—M. A. O. Fiset visite actuellement le commerce de la ville de Québec.

—M. Geo. H. Townsend, de MM. Walter R. Wonham & Sons, est de retour à Montréal après un voyage d'agrément de quelques semaines.

—M. L. Couture, un publiciste bien connu de Montréal, vient d'être appelé à remplir les fonctions de chef de la publicité de la maison F. X. St-Charles & Cie.

—M. René Robin, maître de chaix de MM. F. X. St-Charles & Cie, vient d'arriver à Montréal après un voyage de trois mois en Europe. Pendant son absence, M. Robin a visité les principaux marchés de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal .

—M. Victor Fournier, chef de la maison V. Fournier & Cie, de Chteauneuf, Cognac, a été de passage à Montréal pendant la première partie du mois d'Octobre.

—M. W. A. Bulmer, représentant de la Hamilton Brass Mfg Co, Ltd, visite actuellement les Provinces Maritimes.

—Nous apprenons avec le plus vif regret que M. Pierre Poulin est malade à New-York.

L'état de santé de M. Poulin inspire de telles inquiétudes que Mme Poulin a été appelée à son chevet.

M. Poulin est une des figures les plus connues à Montréal. Après avoir été gérant de l'hôtel de la Place Viger il ouvrit l'hôtel Corona. En ces temps derniers M. Poulin s'est activement occupé de l'organisation d'une importante compagnie connue sous le nom de la Canadian General Service & Colonisation Co Ltd.

"Liqueurs et Tabacs" forme les voeux les plus sincères pour le prompt rétablissement de M. Poulin.

—M. O. Zepf, de MM. Freyseng Cork Co, Ltd, de Montréal, vient de faire un voyage d'affaires à New-York.

La Compagnie "William Farrell, Limited."

Le commerce de liqueurs, établi depuis longtemps, de William Farrell, 420 rue St-Paul, a été vendu à une nouvelle compagnie qui sera connue sous le nom de "William Farrell Limited." M. James Cunningham, de la maison Cunningham & Strain en sera le président; M. A. Duncan MacCallum, président de la maison Stewart, Galbraith & Co., Limited, Campbellton, Ecosse, le vice-président, et M. H. J. Strain de Cunningham & Strain le trésorier.

Il y a trois ans, M. James Cunningham, alors voyageur de commerce forma l'association Cunningham & Strain, pour la vente en gros des liqueurs. Il réussit complètement dans son entreprise et entama, il y a un mois, des négociations pour l'achat de la maison Farrell. M. Cunningham a pu s'assurer en Europe toute l'aide dont il avait besoin, les héritiers de M. William Farrell consentant à prendre une large part dans leurs intérêts en actions de préférence complètement payées, et M. MacCallum et d'autres maisons étrangères souscrivant pour la balance. La compagnie "William Farrell, Limited," est ainsi assurée d'un capital suffisant pour qu'on puisse lui prédire un avenir plein de succès.

LIGNES STANDARD

Adresse télégraphique
LAW, Montréal.

LAW YOUNG & CO,
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

bsinthe	Pernod Fils.
Ale	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Bran y	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's
Claret et Sauterne	Nathl. Johnston & Sons.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T. H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger.
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth Italien	Freund, Ballor & Co.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	G. G. Sandeman.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

JOSEPH E. SEAGRAM
DISTILLATEUR
— DE —
FINS WHISKIES
WATERLOO, CANADA.
"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"
MEAGHER BROS. & CO.
MONTREAL, AGENTS

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

PROCUREZ-VOUS LES PRIX
— DES —

High Wines

ET DE

l'Alcool Standard

(E. W. Parker—Montreal)

Un alcool neutre, incolore, convenant à tous les usages.

GILLESPIES & CO.

MONTREAL.

Agents vendeurs.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	La cse
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	La cse
Byrrh	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.55	1.62½
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.60	1.70
Boar's Head	2.65	
Bull dog	2.45	1.70
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIERES ECOSSAISES

Témiants	2.50	1.65

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	9.00	6.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

		qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.			
Beaune		16.00	17.00
Nuits		18.00	19.00
F. Chauvenet.			
"White Cap"	[blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap"	[rose]	23.00	25.00
"Red Cap"	[rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.			
Nuits — rouge		17.00	18.50
Pierre Ponnelle.			
Nuits Mousseux	Qts. 12		19.00
Nuits Mousseux	Pts. 24		20.00
Volnay	Qts. 12		19.00
Volnay	Pts. 24		20.00
White Burgundy	Qts. 12		19.00
White Burgundy	Pts. 24		20.00
Jules Régnier & Cie			
Nuits		16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot		19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache Romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	Qts.	Pts.
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	qts.	pts.
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie . . . qts.	4.50

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.05
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	qts.	pts.
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet	1893 13.25	14.25
Grand Vin Château Giscours	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Léoville	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Margaux	1893 23.50	24.50
Grand Vin Château Lafite	1893 26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild	1895 28.00	29.00

Domaine Tivoli.	qts.	pts.
Bon Bourgeois	2.75	3.50
St-Julien	3.75	4.50
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes.. le gallon.	1.00	

L. Gaudin & Cie	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estephe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.
Année 1903 le gallon.. 0.65
Plus vieux, le gallon de...0.75 à 1.20

Léon Pinaud

St-Julien	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co.	La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club".	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75
D. McManamy & Co's "Saratoga"	
Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie.	La cse
★ qt.	9.50
10 years old qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old, qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old, qt.	45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne.	La cse
X X X	7.50
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co.	La cse
F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds. O. B.	12.50
Three Diamonds . V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00
5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse	
10 caisses à la fois, 50c de moins	
Au gallon [preuve]	4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils.	La cse
V. S. O. P. 1855 qt.	16.00
Doctor's Special qt.	11.00

Paul Cardin.	La cse
Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk.	9.00

Châteaubel.	La cse
Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co.	La cse
Quarts.	
24 flasks.	
Au gallon	3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association.	La cse
★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur.	5.50

Comandon & Co.	La cse
Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

H. Cottinaud & Cie	
★	7.00
★★	7.50
★★★	8.00
V. O.	8.75
V. S. O.	9.25
V. S. O. P.	11.75

Chs Couturier & Cie.	La cse
3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★★	12.00	11.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely.	La cse
XXX	6.50

De Lormont.	La cse
XXX	6.50

Dervos & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux.	La cse
Qts	7.50
Videaux XXX	8.00

Gabriel Dubois & Cie.	La cse
Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent, qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie	La cse
1 Grappe	9.00
★	10.00
★★★	12.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie	La cse
★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	6.50
★★★ ½ B.	6.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00
Par 5 cses, 25c. de moins.	

P. Frapin & Cie.	La cse
★ qt.	9.50
Medical qt.	10.50
20 years old qt.	13.00
25 years old qt.	16.00
30 years old qt.	19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.	
Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	.....
V. O.	17.25	.....
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35.00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co.	La cse
Qts. 6.25; 24 flk. 6.75; 48 1-2 flk.	7.75

Robert Henry.	La cse
Wired Quarts	8.00

Jimenez & Lamothe.	La cse
XXX qt.	11.00
V. S. O. P. qt.	15.50
1890 qt.	18.00
1865 qt.	20.00
Au gallon	4.25 @ 4.35

Legrand.	La cse
Quarts	7.00
24 Flasks	8.50

F. Marion & Cie.	La cse
★★★ bouteilles	6.00
16 Impl. Flasks tumblers	8.00
24 Flasks capsules	7.00
32 Flasks capsules	7.50
48 ½ Flasks capsules	8.00
24 ½ Bouteilles	7.00
48 ½ bouteilles	8.00

	Au gal.
Quarts	3.40
Octaves	3.50
½ Octaves	3.60
Gallon	3.75

Martell & Co.

	La cse
Une Etoile..qt.	12.75
3 Etoiles..qt.	16.00
V. O..qt.	17.25
V. S. O. P..qt.	18.75
V. V. S. O. P..qt.	38.00

J. Nicolet & Cie.

	La cse
Quarts	7.50
24 Flasks avec verre	9.00
Au gallon [preuve] 3.65	4.25

J. Nicot & Cie.

	La cse
★	9.50

Otard, Dupuy & Cie.

	La cse
Spécial..qts	9.50
Une étoile..qts	12.00
Deux étoiles..qts	14.00
Trois étoiles..qts	16.00
V. S. O. P..qts	17.50

V. Pinot & Cie

	La cse
★★★..qts.	6.00
★★★..pts.	7.00
★★★..½ botl.	7.25
V. O..qts.	7.00
V. O..pts.	8.00
24 flasks n. c.	6.75
48 1-2 flasks n. c.	7.50

Par 5 cses, 25c. de moins.

C. Pluchon & Cie

Quarts	7.25	7.00

E. Puet.

	La cse
★..qts	9.50
Au gallon	4.00 @ 7.00

Quantin & Co.

	La cse
★★★..qts	9.50
Au gallon	4.25 @ 5.50

J. Rémy

	La cse
Quarts	6.50
Flasks	7.50
1-2 flasks	8.50

Renault & Cie.

	La cse
★..qts	10.00
V. O..qts	12.00
3 étoiles S. V. O..qts	15.00
V. S. O. P..qts	21.00
Club..qts	18.00
50 Years Old..qts	40.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

Ph. Richard.

	La cse
S. O..qts	22.50
Fleur de Cognac..qts	15.00
V. S. O. P..qts	12.25
V. S. O. P..pts	13.25
V. S. O..qts	10.50
V. O..qts	9.00
V. O..pts	10.00
V. O. 24 Flasks, plain	10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers	10.50
V. O. 16 Imp. Flasks	10.50

V. O. Preuve	Au Gal.
V. O. Barriques	3.80
V. O. Quarts	3.90
V. O. Octaves	4.00
V. O. ½ Octaves	4.10
V. O. Au gallon	4.25

V. O. 15 S. P.

V. O. Barriques	3.40
V. O. Quarts	3.50
V. O. Octaves	3.60
V. O. ½ Octaves	3.65
V. O. Au Gallon	3.75

V. S. O. P.

V. S. O. P. Quarts	5.15
V. S. O. P. Octaves	5.25
V. S. O. P. ½ Octaves	5.35
V. S. O. P. Au Gallon	5.50

Fine Champagne.

Fine Champagne Octaves	5.80
Fine Champagne ½ Octaves	5.90
Fine Champagne Au Gallon	6.00

Jules Robin & Cie.

	La cse
Quarts	9.50
24 Flasks	10.00

Sazerac de Forge & Fils.

	La cse
Quarts	9.50
Flasks	10.25
Au gallon	4.25

Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".

Special..qts.	10.50
Invalid's..qts.	11.00
Medicinal..qts.	11.00

J. Sorin & Cie.

Au gallon..de 3.75 @	5.00

O. Tesson & Cie.

	La cse
Trois étoiles..qts.	6.50
Pints	7.50
Half Pints	8.50
16 Flasks imp.,.. sans verre	8.00
24 Flasks,.. sans verre	7.50
48 ½ Flasks.. sans verre	8.50
100 ⅛ de bouteille	10.00
Au gallon..5 à 6 U. P.	3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient — La cse

25 Quarts	5.50
50 Pints	8.50

Apollinaris — La cse

50 Quarts	7.50
100 Pints	10.50
100 Splits	8.50

Cantrell & Cochrane. — La doz

Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

Jewsbury & Brown. — La doz

Soda Water	1.40
Dry Ginger Ale	1.40
Quinine Tonic	1.45
Potass Water	1.40

Rubinat. — La cse

Sources Serres purgatives. 50 btles	9.50

Schweppe's, de Londres. — La doz

Soda Water Co. Cylindres, pour 2	1.35
Soda Water, Bombays.. pour 3	1.50
Soda Water, Splits.. pour 1	1.10
Dry Ginger Ale	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

St-Galmier. — La cse

Source Badoit	6.00
Source Romaine, 50 btles	7.50

Vichy. — La cse

Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive	10.00
Principale	7.00

Vichy-Cusset — 7.50

Vichy St-Yorre — La cse

Source St-George	8.00

Bassin de Vichy

Source St-Louis	7.50

White Rock Lithia.	50 qts.	100 pts.	100 spts.
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. — La cse

Marque 'Clef', C'ses Rouges	10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes	5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes	5.00
En cruchons vieux	9.50
Au gallon..de 3.05 @	3.20

John de Kuyper & Son — La cse

Caisses Rouges..15s	11.75
Caisses Vertes..12s	6.25
Caisses Violettes..24c	5.50
Au gallon..3.15 à	3.30

P. Hoppe, "Night Cap" — La cse

Rouges	10.65
Jaunes	11.00
Vertes	5.25
Bleues	6.00
Violettes	2.50
Au gallon	3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" — La cse

Rouges	10.50
Vertes	5.00
Violettes	2.45

A. Houtman & Co. — La cse

Rouges	11.00
Vertes	5.00
Violette	5.00
Au gallon	3.10 3.20

H. Jansen. — La cse

Vertes	6.00
Rouges	11.60
Ponys	5.25
Black Horse, Rouges	10.50
Black Horse, Vertes	5.65
Black Horse, Ponys	4.90

Melchers, de Berthierville — La cse

Croix Rouge. Caisses Rouges	11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes	5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes	5.00

J. J. Melchers — La cse

Honey Suckle, Cruch. verre	9.00
Honey Suckle, Cruch. pierre	9.00

P. Melchers — La cse

Juniper Tree. Caisses Rouges	9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes	4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes	2.25
Au gallon. ¼ Casks	3.00
Au gallon. Octaves	3.05
Au gallon. ½ Octaves	3.10

Netherland's Steam Distillery Co. — La cse

Kiderlen's "Croix d'honneur".

Caisses Rouges	11.00
Caisses Vertes	5.25
Caisses Violettes	2.50
Cruchons verre — 12s 2½ gals.	10.50
Cruchons verre — 24s 2½ gals.	11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals.	17.50

A. C. A. Nolet — La cse

Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	5.75

Pollen & Zoon — La cse

Caisses Rouges	10.50
Caisses Vertes	5.00
Caisses Violettes	2.50
Au gallon	3.00 @ 3.25

Wynand-Fockink. — La cse

12 Cruchons	10.00
12 Bouteilles	9.50

LAGERS

Schlitz. — Le qt

Pts. 10 doz au quart	12.75
Pts. la doz	1.35

Beauport. — La doz.

Pts. 2 doz à la caisse	.60
Splits 4 doz à la caisse	.35

LIQUEURS

Bénédictine	qts.	pts.
12 litres	19.50	21.00

Bonald & Fils. — La cse

Raphaelle — chartreuse verte	22.00

Briand & Jaquet. — La cse

Cherry Whiskey	7.00
Blackberry Brandy	7.00
Cherry Brandy	7.50

Marie Brizard & Roger, fondée 1755.

Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Crystallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.00
Cherry Brandy	12.00
Blackberry Brandy	12.00
Kirsch	11.00
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	12.00

F. Cazanove, Bordeaux.

Liqueurs du Père Kermann Jaune..qts	14.25

Jaune	pts	16.75
Verte	pts	16.75
Peppermint		11.25
Anisette		11.25
Curacao Rouge	qts	13.25
Curacao Rouge	pts	14.00
Maraschino		11.00
Kummel Cristallisé		12.75
Cherry Brandy		13.50
Crême de Prunelles		17.25
Crême de Cacao		14.00
Crême de Menthe verte		11.00
Crêmes assorties		12.00
Punch au Rhum		11.50
Crême de cassis		10.00
Cordiales assortis		12.00
Kirsch Cazanove		13.25
Kirsch Figeroux		10.50
Absinthe Regnier		13.25
Absinthe Figeroux		12.00
Rhum Ste-Luce		14.50
Rhum Kingston		11.75
Bitter Figeroux		9.00
Vermouth		11.00
Sirop de Grenadine		8.00
Crême de Mandarines		13.50
Crême de Fine Champagne		12.50

Delizy & Doistan

	qts.	pts.
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	15.00	16.00
Liqueur verte	16.00	17.00

Alex Droz & Cie.

	qts.	pts.
Crême Cacao-Chouva	16.00	17.00

Nelson Dupuy.

	qts.	pts.
Maraschino	12.00	
Grenadine	8.50	

Frémy Fils.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

J. Gallifet & Cie.

		La cse
Anisette	Litre 12	13.00
Crême de Cacao	Litre 12	14.00
Crême de Cassis	Litre 12	13.00
Crême Fine Champagne	Litre 12	
Crême Peppermint	Litre 12	13.00
Eau de Vie Dantzick	Litre 12	14.00
Fine Prunelle	Stone jar 12	14.00
Kirsch vieux	Litre 12	13.00
Kummel	¾ Litre 12	11.00
Liqueur jaune	Litre 12	14.00
Liqueur jaune	½ Litre 24	15.00
Liqueur verte	Litre 12	14.50
Liqueur verte	½ Litre 12	15.50
N'Importe quoi	Litre 12	12.50

Gaston Gaudin Fils.

		La cse
Cherry Brandy	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy	qts.	6.50

P. Garnier.

	La cse
Liqueur d'or, 12 litres	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse

	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.

	qts.	pts.
Cherry Whiskey	9.00	

Melrose Drover Ltd.

Cherry Whiskey	11.00

Frédéric Mugnier.

	qts.	pts.
Crême de Menthe Verte	11.00	
Cherry Brandy	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne	12.50	
Crême de Framboises	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit.	20.00	
Crême de Cassis	11.00	
Fine Bernard	15.00	
Grenadine	8.50	
Anisette	11.00	
Kumel	12.00	

Félix Potin

Curacao Orange	12.50
Anisette	12.50
Crême de Menthe blanche	12.50
Crême de Menthe Verte	12.50
Crême de Cacao	12.50
Crême de Cassis	12.50
Crême de Noyau	12.50
Crême de Thé	12.50
Crême de Moka	12.50
Crême de Vanille	12.50
Crême Angélique	12.50
Curacao Blanc, triple sec	14.50
Maraschino	12.50
Fine Prunelle	14.00

G. Terrand.

Petite Chartreuse	18.00	19.00

Wilson.

	qts.	pts.
Blackberry Brandy	9.00	

Wynand Fockink.

	qts.	pts.
Anisette Blanche	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange	10.00	
Curaçao Blanc	10.00	

MADERE

Blandy Bros

	La cse
Very Superior	8.50
Special Selected	10.00
London Particular	13.00

Cossart, Gordon & Co.

Au gallon	2.50 à 9.00

Manuel Pico.

Au galon	3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.

Au gallon	de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.

	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux	7.50
Etiquette Blanc—pâle	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos.

Au gallon	de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Cie.

Au gallon	4.75

MOSELLE

	qts.	pts.
Deinhard & Co.		
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Sparkling	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling	24.50	26.00
Feist Bros. & Sons.		
Zeltinger 1892	7.25	8.25
Braünberger 1892	10.50	11.50
Berncasteler Doctor. 1889	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling	18.50	20.00
Frederick Krote.		
Sparkling	16.00	17.00
Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].		
Zeltinger	8.50	9.50
Brauenberg	12.00	13.00
Pisport	13.00	14.00
Scharzberg — 1895	18.00	
Sparkling Moselle	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.

Zeltinger	9.00
Piesporter, 1893	11.00
Brauneberger	11.50
Sparkling Moselle	18.50

Johann Schlitz

Winneger	6.00	7.00
Braünberger	8.50	9.50
Sparkling	17.00	18.00
Hocheimer	17.00	18.00
Cabinet	23.00	25.00

Joh. Bapt. Sturm.

Sparkling Moselle	15.50	17.50
Sparkling Hock	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Cie.

Au gallon	3.00

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom	7.25
London Dry	7.25
Booth	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Club	
Old Tom	6.50
Cold & Co.	
Marque Beaver	Qts. 5.75
Marque Beaver	Pts. 6.75
London Dry	Qts. 6.00
London Dry	Pts. 700
Colonial	
London Dry	6.50
Gordon	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Imperial Wine Co. La cse

London Dry	6.50
Old Tom	6.50
Thorne.	
Old Tom	7.50
London Dry	7.50
Wilson	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester La cse

Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
White Port	11.00
Old Crusted	12.00
Royal Dry Superior	18.00
J. M. Caselles y Tarrats	
Au gallon	1.00 à 1.50
Cockburn, Smithes & Co.	
Tawny	La çse. 16.00
Au gallon	2.75 @ 7.00
Croft & Co.	
Au gallon	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00
Geo. H. Delaforce.	
"Trocadero"	qts. la cse. 9.00
Robt. Delaro & Co.	
"Antique"	qts. la cse. 7.00
Diez Hermanos.	
Port, au gallon	1.95 à 5.00
Guimaraens & Co.	
Invalid's Reserve	La cse. 7.50
Au gallon	2.25 @ 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon	2.00 @ 5.50
Meneres & Cie.	
Au gallon	1.00 @ 8.00
Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny	5.50
MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	2.50 @ 10.00
Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1	16.00
Medal Port No 2	13.00
Favorita Oporto	8.00
Au gallon	1.50 @ 6.50
Sandeman & Co.	
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	25.00
Au gallon	2.50 @ 15.00
T. G. Sandeman & Sons.	
Au gallon	2.75 @ 9.00
Silva & Cosens.	
Dow's Admiral	La cse. 16.50
Au gallon	2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	pts
S. Allsop & Sons	2.55	1.60
Guinness.		
Read Bros. "Dog Head"	2.60	1.65

E. & J. Burke, bottling	2.60	1.65
Bull dog	2.60	1.65
Machen & Co.		
Marque Pelican	2.60	1.65
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"	2.50	1.50

RHUM

	qts.	pts.
Boivin, Wilson & Cie.		
Black Joe	8.00	9.00
No 7	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Sambo	7.25	8.25
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc	9.50	
Royal	11.00	
Diamant Noir	La cse	
Quarts	7.75	
Diamantin.		
Quarts	8.00	
Habitation L'enfant noire [Martinique]	La cse	
Litres	13.00	
¾ Litre	10.50	
H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles	9.50	
Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse	10.50	
P. Lambert.	La cse	
St. James, 12 litres	14.00	
" 12 3-4 litres	11.50	
" 24 1-2 litres	16.00	
" 48 1-4 litres	19.00	
Navy Reserve		
Jamaïca	9.00	
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon	5.00	
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon	4.75	
Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt		10.00
Lilacs		7.50
Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"	8.00	
Liquid Sunshine	9.50	
Uncle Tom.	La cse	
Qts	8.00	
Flasks, 24	8.00	
Western Glow	7.50	

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon		1.10
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes 1901	11.50	12.50
Cruze & Fils Frères.	qts.	pts.
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche 1899	17.00	18.00
Haut Sauternes	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces 1890	47.00	48.00
Domaine Tivoli	qts.	pts.
Sauternes	3.75	4.50
Barsac	5.50	6.25
Haut Sauternes	6.00	6.75
J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves	3.50	4.50
Faure Frères.	qts.	pts.
Sauterne	4.00	5.00
Sauterne	5.00	6.00
Haut Sauterne	8.00	9.00
Château Barsac	6.50	7.50
Château Yquem	15.00	16.00
L. Gaudin & Cie.	4.50	5.00
Jimenez & Lamothe.	qts.	pts.
Sauternes	6.00	7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
Labour	3.00	3.50
A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
J. Latrille.	5.25	6.00
Louis Maignen & Co.	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. au gallon	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla La cse	8.50
Amoroso La cse	11.00
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon	1.00 à 1.50
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon de	2.00 @ 10.00
Richard Davies.	
Au gallon	1.50 @ 5.00
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de	1.75 à 7.00
Moscatel, au gallon — de	1.90 à 2.35
Pajarête, au gallon — de	2.10 à 3.50
Tintilla, au gallon — de	3.85 à 4.65
Pedro Domecq, au gallon	1.25 @ 9.00
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon	1.25 @ 4.50
A la caisse	4.50 @ 12.00
Levert & Schudel — au gallon	1.25
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon	1.50 @ 10.00
M. Misa — au gallon	1.50 @ 6.00
Oliva Morez y Ca.	La cse
Golden Sherry	5.50
J. P. Pémartin.	
Au gallon de	2.00 @ 15.00
Manuel Pico.	
Au gallon	1.75 @ 4.75
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado La cse	16.00
Manzanilla La cse	13.00
Olorozo La cse	8.00
Au gallon	1.75 @ 7.50
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal La cse	5.00
Favorita La cse	6.00
Club — 1870 La cse	9.00
Amontillado La cse	12.00
Orange La cse	8.00
Au gallon	1.50 @ 5.00
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry La cse	12.00
Montilla Fino, very dry. La cse	12.00
"Club" La cse	18.00
Selected Old La cse	36.00
"Jubilee" La cse	50.00
Au gallon de	1.50 @ 10.00
A. R. Valdespino & Co.	
Au gallon de	1.25 @ 6.50
A la caisse de	5.00 @ 15.00
B. Vergara.	
Au gallon	1.50 @ 4.50

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon	85c à 1.20

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	7.00
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi (Italien)	7.50
Noilly, Pratt & Co.	7.00
Freund Ballor & Co. [Italien]	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co.	4.00
F. X. St-Charles & Cie.	La cse
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein [cruchons]	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00
Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer 1893		6.75
Niersteiner 1893		7.00
Rudesheimer 1893		9.75
Hochheimer 1893		10.50
Orignal Liebfraumilch 1893		12.50
Steinwein in Bocksbeutel 1893		12.50
Rauenthal, own growth 1893		14.50
Pints: $1.00 extra la cse.		
Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer	5.75	6.75
Niersteiner	6.75	7.75
Rudesheimer	10.00	11.00
Hochheimer	10.00	11.00
Steinwein	11.00	12.00
Liebfraumilch	14.50	15.50
Johannisberger	17.00	18.00
Royal Scharzberg	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co., fondée en 1719.	qts.	pts.
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Sparkling Hock	18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.	qts.	pts.
Niersteiner	8.50	
Laubenheimer	8.50	
Rudesheimer	11.00	
Liebfraumilch	12.00	
Hocheimer	13.00	
Royal Scharzberg	16.00	
Steinwein in jugs	17.00	
Sparkling Hock	18.50	
Johann Schlitz.		
Bodenheimer	6.00	.....
Hohnheimer	6.50	.....
Laubenheimer	7.00	.....
Niersteiner	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger	6.75	7.75
Niersteiner	7.75	8.75
Hockheimer	9.00	10.00
Rudesheimer	9.00	10.00
Liebfraumilch	14.00	15.00
Rudesheimer Berg	15.50	16.50
F. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Castro.	La cse
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet.	La cse
Litres	12.00
Quina Excelsior	15 litres 13.50

Red-Heart... 9.00
Vin Mariani... 10.00
Vin St-Lêhon... 8.50
Vin St-Michel... 8.50
Vin Vial... 12.50
Vino Don Lorenzo... 7.00
Violet Frères, Byrrh Wine.
Litres... 11.00
La bouteille... 1.00
Wilson's Invalid's Port... 8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.
Screw top, 24 flasks... 7.50
Screw top, 48 flasks... 8.25
Screw top, 64 flasks... 9.00

"Owl" Brand Rye.
Screw top, 24 flasks... 6.25
Screw top, 48 flasks... 7.25

Perfection Brand Rye.
Glass Stopper, 32 flasks. Amber
Square Glass... 6.50
Rock & Rye... 7.00

Hamilton Distillery Co. — Le gal
Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans. — La cse
Imperial qts. . . . . 12 flasks . . . 7.50
Amber qts. . . . . 12 bottles. . . 5.50
Pints. . . . . 16 flasks . . . 6.00
Half Pints. . . . . 32 flasks . . . 6.50
Special Pocket . . . 36 flasks . . . 6.50
Quarter Pints. . . . 64 flasks . . . 7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans. — La cse
Quarts. . . . . 12 bottles. . . 7.00
Pints. . . . . 16 flasks . . . 7.50
Half Pints. . . . . 32 flasks . . . 8.00
Quart Pints. . . . . 64 flasks . . . 9.00

RYE
Royal Rye. . . . . 25 U. P. . . . 2.25
Royal Malt. . . . 25 U. P. . . . 2.25
2 Star Rye. . . . . 40 U. P. . . . 1.75
2 Star Malt. . . . 40 U. P. . . . 1.75
Rye 4 ans. . . . . 25 U. P. . . . 2.40
Rye 5 ans. . . . . 25 U. P. . . . 2.50
Rye 7 ans. . . . . 35 U. P. . . . 2.75

Monopole Rye.
Quarts... 7.00
16 flasks... 7.50
24 flasks... 6.50
32 flasks... 8.00
48 flasks... 9.00

Royal Rye — La cse
Quarts... 7.00
16 flasks... 7.50
32 flasks... 8.00
48 flasks... 8.50

Shield Rye — La cse
Quarts... 6.00
16 flasks... 6.50
32 flasks... 7.00
48 half flasks... 7.50

Jos. E. Seagram. — La cse
"Star"...
"Old Times"...
White Wheat...
No "83"...

Le gal
Old Times...
White Wheat...

Hiram Walker & Sons. — La cse
Canadian Club, 5 years old. qts.. 9.00
Canadian Club. . . Flasks, 16s.. 9.50
Canadian Club. . ½ Flasks, 32s.. 10.00
Imperial . . . . . qts.. 7.50
Imperial. . . . . Flasks 16s.. 8.00
Imperial. . . . . ½ Flasks 32s.. 8.50

au gal.
Canadian Club—5 years old..... 3.60
Imperial... 2.90
Rye. . . . . 25 U. P.. . . . . 2.25
Malt. . . . . 25 U. P.. . . . . 2.25

Wilson — La cse
Empire Rye... qts.. 8.00
Empire Rye... flasks.. 9.00
Empire Rye... ½ flasks.. 10.00
Liquid Sunshine... 7.00 9.00
Moonlight... qts.. 6.00
Moonlight. . . . . Flasks 16s.. 6.50
Moonlight. . . . . Flasks 32s.. 7.00
Moonlight. . . . . Flasks 36s.. 7.25
Moonlight. . . . . Flasks 64s.. 8.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts.	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks.	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts.	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label.	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks.	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special.	10.50	....
Ainslie, Extra Special.	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky].	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts...		7.50
Pts...		8.50
24 flasks..		8.50
12 Imp. Flasks..		11.00
24 Imp. 1-2 flasks..		11.50
Au gallon.. 6 à 7 O. P...	3.90 @	4.25

Bulloch, Lade & Co. — La cse
Loch Katrine... qts.. 7.50
Loch Katrine . . . 32 Flasks.. 9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks.. 11.00
Special White Label... 9.50
Extra Special Gold Label... 11.00

Burns, Leslie & Co.
Gleneil... qts.. 6.00

Peter Dawson — La cse
Perfection... 9.75
Special... 10.50
Extra Special... 9.50
Liqueur... 12.25
Old Curio, 20 years old 15.00
Au gallon... 4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd. — La cse
Dominion Blend... qts. 8.75
"Special"... qts. 9.25
Blue Label... qts.. 9.75
Special Liqueur [W. Label] qts.. 12.50
Extra Special Liqueur... qts.. 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu — La cse
Quarts... 9.50

Alex. Ferguson & Co. — La cse
P. & O. Special liqueur . . . qts. 10.00

Graham, Davy & Co. — La cse
Loch Carron... qts.. 6.50

Greenless Bros. — La cse
King Edward VII... Ext. Sp. qts.. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. qts.. 12.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon
1 caisse... 10.25
5 caisses... 9.75
10 caisses... 9.50

Glenfinnart
1 caisse... 10.75
5 caisses... 10.50
10 caisses... 10.00

Haig & Haig — La cse
★★★... 9.50
★★★★★... 15.00
Liqueur... 16.00
Bleu Blanc Rouge... 9.50

J. & R. Harvey. — La cse
R. O. S... 12.50
Fitz James... 10.00
Hunting Stewart... 9.00
Jubilee... 8.50
Old Scotch... 7.50
Au gallon... 3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co. — La cse
Hay's finest... Sq. qts. 7.75
Hay's old... Rd qts. 6.75
Hay's old... 24 flasks 7.50
Hay's old . . . . . 32 sq. flasks 7.50
Hay's old . . . Imp. qts. flasks 10.00

D. Heilbron — La cse
Hillburn Blend... qts.. 7.50
King's Liqueur... qts.. 10.00

John Hopkins & Co. — La cse
"Old Mull" Blend... 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... 12.00

Melrose, Drover & Co. — Le gal
1 étoile... 4.00
2 étoiles... 4.25
3 étoiles... 4.50
4 étoiles... 4.75
5 étoiles... 5.00

Jas. Menzies. — La cse
Auld Scottie... 9.50
Great Scot... 9.50
MacPherson, qts... 7.50
" 24 flks... 8.50
" 48 1-2 lfks... 9.50
Queen's choice... 8.00
Royal Victoria... 8.50
Au gallon... 3.90 4.10

Mitchell Bros. — La cse
Mullmore 12 Btles. . . . qts.. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles. . . . pts.. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.. 10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.. 10.50
Mullmore 24 Flasks . . . pts.. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes . . qts.. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.. 8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.. 9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.. 11.25
Heather Dew 48 Flasks... 12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.. 9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.. 10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.. 11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.. 9.50
Extra Special Liqueur 12 black ronds.. 9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.. 12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.. 12.50

Au gal.
Old Scotch Proof . . . Quarts. 3.50
Old Scotch Proof . . . Octaves. 3.60
Old Scotch Proof . . ½ Octaves. 3.65
Old Scotch Proof... per gal. 3.75
Heather Dew Proof . . Quarts. 3.65
Heather Dew Proof. . Octaves. 3.75
Heather Dew Proof . ½ Octaves. 3.85
Heather Dew Proof . . Gallon. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Qts. 4.00
Special Res. Scotch Proof. Oct. 4.15
Special Res. Scotch Proof ½ Oct. 4.25
Special Res. Scotch Proof Gal. 4.50
Special Res. 15 U. P. . . Quarts. 3.50
Special Res. 15 U. P. . Octaves 3.60
Special Res. 15 U. P. ½ Octaves 3.65
Special Res. 15 U. P. . Gallon 3.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Qts. 4.75
Extra Spec. Liqueur Proof. Oct. 4.80
Extra Spec Liqueur Proof ½ Oct. 4.90
Extra Spec. Liqueur Proof. Gal. 5.00

Wallace Moir,
Imperial Quarts... 12.00

Hugh McAdam & Co. — La cse
Imp. Oval qts... 7.50
Ord. Oval qts... 5.50
Ord. Oval pts... 6.50
24 Flasks, Stoppers... 6.50
48 ½ Flasks, Stoppers... 7.50

Alex. McArthur & Co.
Quarts 7.50
Flasks 8.50
Imp. Quarts 11.00

D. P. McDonald & Sons. — La cse
Long John, extra quality... 10.00
Long John, exhibition... 12.50

MacLeay, Duff & Co. — La cse
Black Horse... 7.50
Extra Special... 9.00
Freedom... 10.00
Special Liquor cream... 11.00

James McNeil. — La cse
Imperial Oval... qts... 8.00
Quarts... 6.00
Pints... 7.00
24 flasks, Screw top... 7.00
32 flasks, Screw top... 7.50

48½ flasks, Screw top 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. La cse
Quarts 6.25
24 Flasks 6.75
48 1-2 Flasks 7.75

Robertson, Sanderson & Co.
"Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50
la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75
Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
Old Private Stock, [20 years old]. 17.50

Ian McPherson le gal
Craigdhu... .. ..10 O. P.... 4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10
Special Blend. .. .. .. 8 O. P.... 4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
48 Square Flasks 8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. ... Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar La cse
O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. . . .. 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. La cse
Old Islay.. .... 10.00
V. O. Islay.. .... 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 6.25

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .... 6.50
Flasks.... .... 7.50
1/2 Flasks.... .... 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

John Walker & Sons. La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. La cse
Quarts 8.50

Findlater. La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... .. .. 10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. La cse
Hay's Old .. .. Rd qts. 6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks. 10.00

Danishannon... .. .. 1.50

John Jameson & Son. La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. La cse
1 harpe... .. .. 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

Au gal.
Old Irish . .. . Quarts 3.65
Old Irish .. .. Octaves 3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves 3.85
Old Irish .. .. Gallon 4.00
Special Irish .. .. Quarts 4.75
Special Irish . .. . Octaves 4.80
Special Irish . .. . ½ Octaves 4.90
Special Irish .. .. Gallon 5.00

Old Bushmill. La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt... .. .. 10.50

George Roe & Co. La cse
★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin ... . La cse. 8.00
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

UN PAS DANS LA BONNE VOIE

On a reproché au gouvernement de ne rien faire pour la culture du tabac canadien. Nous-mêmes nous avons dès le début de la fondation de "Liqueurs et Tabacs" demandé qu'on fît pour cette culture ce qu'on avait fait au profit de l'industrie laitière.

Depuis un certain nombre d'années le gouvernement a imposé des droits supplémentaires sur le tabac importé et de tous côtés, on lui demandait d'employer une partie au moins de ces droits à enseigner aux planteurs les meilleurs modes de culture et de préparation du tabac.

Bien qu'il ait tardé à se rendre aux voeux de tous ceux qui portent un intérêt réel à cette culture, le gouvernement semble avoir enfin pris des mesures pour que la science vienne à l'aide de nos planteurs.

On nous signale, en effet, l'arrivée à Ottawa d'un expert, M. Félix Charlan, que le gouvernement français a mis obligeamment à la disposition du gouvernement canadien.

M. Charlan après un séjour à la ferme expérimentale d'Ottawa se rendra dans les différents districts du Canada où la culture du tabac se fait sur une large échelle pour faire des démonstrations pratiques auxquelles seront conviés les planteurs.

C'est un pas dans la bonne voie.

LE TABAC CANADIEN EN ANGLETERRE

Un câblogramme de Londres nous apprend que les manufacturiers de cigares de l'Angleterre s'opposent à l'augmentation des droits sur le tabac canadien. Les manufacturiers anglais se proposent d'employer notre tabac dans la fabrication de leurs cigares.

Si nos tabacs, dans leur état actuel, sont estimés pour l'emploi qu'en veulent faire les manufacturiers du Royaume-Uni, nous avons l'espoir qu'ils trouveront de grands débouchés quand nos planteurs cultiveront le tabac d'une façon plus scientifique et qu'ils le prépareront avec plus de soin, ce qui ne tardera guère désormais, nous en avons l'assurance.

LA PUBLICITE DANS LES JOURNAUX COMMERCIAUX

Il n'y a pas d'exagération à dire que les journaux commerciaux sont le moyen le plus coûteux et le plus efficace de présenter au public de nombreux articles qui en valent la peine, dit Laurence Irwell dans "Trade Press." L'expérience journalière prouve le bien-fondé de cette assertion. Mais cela ne veut pas dire que le marchand qui a ce qu'il lui faut en stock va immédiatement faire un achat parce qu'il a lu une annonce qui l'a intéressé, ou que, s'il a besoin de marchandises de la catégorie annoncée, il fera autre chose, comme entrée en matière, que de demander des échantillons ou de plus amples renseignements; si ces échantillons ou ces renseignements sont trouvés satisfaisants, le marchand sera justifié de donner un ordre pour le nouvel article.

Il est plus qu'évident qu'il y a sagesse à tenir une annonce sous les yeux des commerçants. C'est de cette manière que les marchandises déjà bien connues sont tenues en évidence; parmi les personnes qui annoncent de la manière la plus libérale dans les journaux commerciaux, se trouvent des manufacturiers qui n'ont rien de nouveau à vendre, mais qui se rendent compte de l'importance de la concurrence et qui ne veulent pas qu'une négligence de leur part concernant la publicité permette à cette concurrence de tenir dans l'ombre les qualités des marchandises qu'ils offrent. Pour assurer la vente d'un nouvel article, bien que cette vente soit facilitée par le fait que les commerçants reconnaissent la nouveauté de l'article et l'amélioration qu'il représente, il faut de la patience et un emploi libéral des organes de publicité commerciale; mais cette libéralité est justifiée par les résultats, comme le succès d'un journal commercial bien dirigé rend le fait manifeste.

Les journaux commerciaux savent le genre d'articles qu'ils doivent publier dans leurs propres intérêts, et ils rendent d'excellents services à leurs annonceurs par les bons renseignements qu'ils leur donnent en quantité modérée dans leurs colonnes de matière à lire. En somme, les journaux commerciaux font tout, excepté montrer les marchandises offertes en vente dans les magasins des détailleurs, et cela à un prix raisonnable chargé uniquement pour les annonces.

Tous les journaux commerciaux bien dirigés conservent leur indépendance; ils n'ont pas une seule ligne à vendre dans l'espace réservé à la matière à lire. Ils n'ont aucune prétention à faire plus que ce que nous venons de dire; il en résulte des bénéfices pour tous ceux qui sont concernés, pourvu que les articles, objets de la publicité, aient des qualités et que cette publicité ait une durée raisonnable.

LA CONSOMMATION DU TABAC EN FRANCE

Nous croyons utile de reproduire cet article d'un journal français; il contient des renseignements qu'il est nécessaire de connaître pour ceux qui voyagent et se rendent en France:

Sait-on qu'au commencement du siècle dernier, la consommation du tabac, en France, était supérieure à celle d'aujourd'hui?

En effet, à l'époque où le premier Empire était à l'apogée de sa gloire, la France consommait annuellement 58,897,975 kilos de tabacs à priser, à fumer et à chiquer, et cette consommation rapportait au Trésor impérial, la bagatelle de 252,800,360 francs.

C'était coquet, surtout si on se souvient que le prix du kilogramme de tabac ordinaire oscillait entre 8 fr. 50 et 6 fr. 50.

Aujourd'hui, les Français ne fument plus que 38,488,-542 kilogrammes de tabac, mais en revanche, ils versent chaque année, au Trésor de la République, pour satisfaire leur passion, la somme formidable de 417,475,123 francs.

Comme on le voit, tout en fumant beaucoup moins, ils paient aujourd'hui plus qu'il y a quatre-vingt-treize ans.

La diminution de la consommation du tabac s'explique par la différence de la population en 1811 et en 1904.

A cette époque, la France comptait 110 départements, tandis qu'aujourd'hui elle n'en a plus que 87.

La loi du 29 février 1872 fixe le prix du kilogramme de tabac à 11 fr. 50 ($1.00 la livre anglaise) et les cigares subirent également une taxe très élevée.

De telle sorte que, grâce aux divers impôts dont il a été grevé au cours de ces derniers trente ans le tabac est devenu le principal aliment du budget de la France.

Il est, avec l'impôt foncier, la plus grosse source de revenus pour l'Etat, revenus qui augmenteront encore, car, si la population de la France a considérablement diminué depuis 1811, le nombre des fumeurs tend à s'accroître chaque année.

En dehors des tabacs français, on fume aussi des tabacs exotiques et chaque fumeur qui revient de l'étranger ne manque pas de rapporter la quantité autorisée par la douane... et même quelquefois davantage.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de connaître quelle est la quantité de cigares ou de tabac qu'il est permis d'importer en France. Voici à ce sujet l'avis du service des douanes.

"Les voyageurs sont informés que la visite de la douane a lieu dans les voitures.

"Les voyageurs sont tenus, sous peine de confiscation, d'une amende de 500 francs ($100) et d'un emprisonnement de trois jours à un mois, de déclarer exactement et de soumettre à la vérification leurs provisions de route et généralement tous objets non usagés qu'ils apportent de l'étranger, tant sur leur personne que dans leurs bagages.

"Ils peuvent importer jusqu'à concurrence de 1 kilo (2,2 lbs anglaises) de tabac ou 500 cigares, les tabacs et cigares nécessaires à leur consommation en payant les droits suivants:

Cigares et cigarettes, le kilo, Fr. 50 ($4.38 la lb. anglaise). Tabacs à fumer d'Orient, le kilo, 25 fr. ($2.19 la lb. anglaise), Tabacs à fumer d'autres pays, le kilo, 15 fr. ($1.31 la lb. anglaise).

"Ils sont de même autorisés, à titre de tolérance, à importer en franchise de droits, à la condition expresse de les avoir préalablement déclarés, une trentaine de cigarettes, ou un hectogramme environ de tabac haché. Ces quantités ne peuvent être cumulées. Les femmes et les enfants n'ont droit à aucune tolérance.

"Sont prohibés: tabacs en feuilles, allumettes, cartes à jouer, contrefaçons en librairie.

"Aux termes de la loi du 22 août 1797, toute opposition à l'exercice des fonctions des agents de la douane constitue une infraction passible, indépendamment d'autres peines, d'une amende de 625 francs ($125.00).

"Les voyageurs sont priés de présenter leurs colis ouverts; tout colis abandonné avant le passage des vérificateurs est porté d'office à la salle de visite."

LES SECHOIRS A TABAC

Pour réaliser les conditions suffisantes et nécessaires à une dessiccation normale du tabac, le séchoir doit, autant que possible, par sa situation, être accessible à tous les vents et éloigné des marécages, lieux humides, eaux stagnantes, etc.

Le voisinage des cours d'eau, loin d'être défavorable, régularise heureusement l'état hygrométrique de l'air.

Les vents du nord et du nord-est paraissent dessécher le tabac plus rapidement que les vents d'origine différente; aussi est-il utile de ménager une sortie à ces courants d'air, de façon à leur permettre de balayer l'atmosphère humide des séchoirs, au fur et à mesure de la dessiccation.

La faculté d'augmenter ou de diminuer à volonté le passage de l'air à l'aide d'ouvertures mobiles bien disposées et s'ouvrant de bas en haut de façon analogue aux tentes de magasins, constitue l'une des conditions les plus élémentaires et les plus favorables pour utiliser rapidement l'influence atmosphérique et pour éviter les effets des intempéries.

On doit se préoccuper de l'imperméabilité du sol sur lequel reposent les séchoirs et aussi de celle des toitures. De nombreuses cheminées doivent être ménagés en vue de l'échappement de la vapeur d'eau produite par la dessiccation progressive du tabac et qui se condenserait sous l'influence du rayonnement nocturne pour retomber en gouttelettes sur celui-ci et en provoquer la décomposition, et d'autant plus souvent à l'insu du planteur que celui-ci a le tort, généralement, de négliger ses visites.

Les conditions qui président à la construction d'un séchoir sont, le plus souvent, subordonnées aux exigences de la situation climatérique du lieu.

Le séchoir n'a pas seulement pour but d'abriter le tabac contre les intempéries, c'est-à-dire contre la pluie, le vent et le froid, mais aussi contre l'humidité normale de l'air qu'on peut combattre efficacement en faisant, à volonté, un feu de bois ou de charbon et par l'évaporation d'eau par le même moyen.

Lorsque l'air extérieur est saturé d'humidité, il est bon d'appeler, par les ouvertures, un air plus sec ou de chauffer le séchoir ou encore d'absorber par de la chaux vive étendue sur le sol l'excès d'humidité de l'atmosphère intérieure.

Lorsqu'on n'a pas d'hygromètre à sa disposition, le moyen le plus simple pour se renseigner sur l'état de l'air des séchoirs consiste à comparer deux feuilles de tabac prises sur un même pied, dont l'une est exposée au dedans et l'autre à l'intérieur du local.

Il ne faut pas oublier qu'une dessiccation trop rapide est généralement plus nuisible qu'utile; car elle ne laisse pas à la chlorophylle le temps nécessaire à sa transformation convenable, afin que l'ensemble de la feuille de tabac réalise les conditions de qualité désirables (couleur, combustibilité, souplesse, etc.).

Les badigeonnages annuels à la chaux des murs des séchoirs constituent une bonne précaution contre la propagation de la moisissure du tabac, soit que les spores proviennent de la récolte précédente ou bien de celle qui est en cours de préparation.

Pour ce qui concerne la mise à la pente du pied de tabac muni des feuilles, les moyens employés paraissent indifférents, si le séchoir réunit les conditions désirables et si le planteur tient un compte judicieux du développement et du poids de son tabac vert, pour établir la densité moyenne au mètre cube, qui doit être variable, contrairement à la pratique généralement usitée.

Cependant comme les séchoirs généralement utilisés ne sont ni des séchoirs parfaits, ni même des bâtiments exclusivement réservés à la dessiccation du tabac, il n'est peut-être pas inutile de faire ressortir les avantages des deux principales méthodes employées.

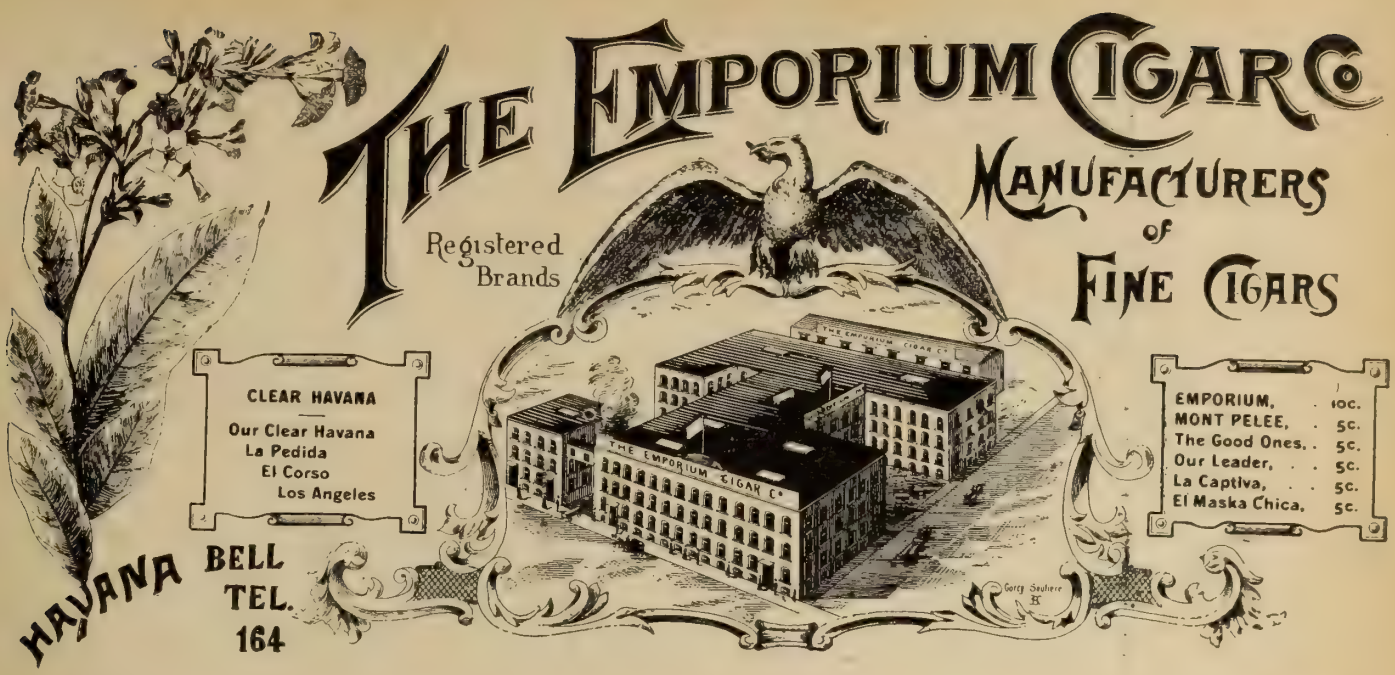

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

—— ET ——

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

A NOS ABONNÉS

PRIME EXCEPTIONNELLE

Nous avons passé un contrat avec la maison bien connue Robt. H. Ingersoll & Bro. de New-York, manufacturiers des célèbres montres "Ingersoll," qui nous fournira 5,000 montres de son nouveau modèle "Yankee." Le boîtier de ce nouveau modèle est de forme parfaite, aussi parfaite que dans les boîtiers de prix; la vignette ci-contre en est la reproduction exacte. Il est parfaitement uni, sauf dans le pourtour qui est gravé.

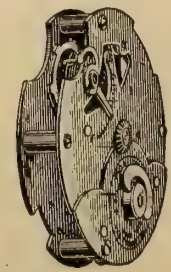

Le nouveau cadran est en " Porcelate " qui imite si parfaitement la porcelaine qu'un expert seul peut en faire la différence. Les parties visibles du mouvement sont d'un fini absolument parfait et le boîtier est fini or avec effet satiné. Les mouvements sont du prototype ' Ingersoll " et sont absolument garantis, comme l'indique la reproduction de garantie ci-contre.

Cette montre n'est pas donnée comme montre en or et nous voulons qu'il soit bien compris qu'elle n'est pas donnée comme telle; mais jusqu'à présent, c'en est l'imitation la plus parfaite; et s'il est pris de cette montre autant de soin qu'on en prend d'une montre dispendieuse, elle donnera tout autant de satisfaction. On ne peut obtenir nulle part au Canada, dans le détail, cette montre à moins de $2.50 à $3.00 la pièce.

Comment obtenir cette Prime ?

Tout abonné actuel à " LIQUEURS ET TABACS " peut obtenir livraison, sans dépense d'aucune autre sorte, d'une de ces montres en nous payant ce qu'il peut nous devoir en arrière et deux années en avance.

Tout nouvel abonné pourra obtenir une de ces montres sans frais d'aucune sorte en nous remettant simplement la somme de $2.00 pour deux années d'abonnement.

Nos représentants vous visiteront, mais il peut se faire qu'ils soient quelque temps avant de vous voir. Si, en attendant, notre proposition vous intéresse et que vous vouliez obtenir une de ces montres, faites remise comme ci-dessus et nous vous adresserons cette montre en approbation par la malle.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseigne ments fournis par les agents ou les manufacturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6's (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, Turques, bouts en papier	12.00
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Mogul Magnums, bouts en papier.	16.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.....	.90
Derby, en tins, ¼s..	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs..	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts, 1/13s, btes 2 lbs.....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
En sacs 1/5 btes 5 lbs	.92
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
A. T. C. Mixture à fumer —	
En tins, 1/4 lb.	1.40
En tins, 1-8 lb.	1.45
Social Mixture	
Pqts 1-10 btes 5 lbs	.80
En tins, 1-2 lb.	.80
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ⅛s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
½ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.15
¼ lb. tins, 4 lb. cartoons	1.18
1-8 pcks. 1 lb. cartoons	1.18
1-16 pcks. 1 lb. cartoons.	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.26
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild	1.36
Medium	1.22
Full	1.22
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium	1.26
Full	1.26
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium	1.32
Full	1.32

Tabacs américains à fumer	La lb.
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.30
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.40
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons.... [Mild Medium or Full Strength]	1.32
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs. cartoons	1.08
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons	1.43
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons	1.60
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums	1.22

Tabacs américains à chiquer plugs	
Battle Ax — 12 lbs caddies	.86
Piper Heidsieck—10 lbs caddies	1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.15
Horseshoe — 12 lbs. caddies	.99

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45

Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts,	50

Ivy, 11-2 x 4, 7s, 8 1-2 lbs. 1-2 Butts 50
Hudson, 8s cads, 20 lbs. 53
Pacific, 8s cads, 20 lbs. 53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares		Le mille
Club House	1/20	$22.00
Le Petit Gars	1/20	24.00
Little Perfectos	1/20	26.00
El Maska	1/20	28.00
Red Bluff	1/20	25.00
La Captiva	1/20	30.00
The Good Ones	1/20	33.00
Our Leader	1/20	35.00
Peruna	1/20	35.00
Mont-Pelée	1/20	37.00
Sir George	1/20	55.00
Representative	1/20	52.00
Emporium	1/20	55.00
Emporium	1/40	60.00
Our Clear Havana	1/20	55.00
La Pedida	1/20	60.00
El Corso	1/20	70.00
La Pedida	1/10	90.00
Los Angeles	1/40	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares		Le mille
Pointer	1/20	14.00
Quebec Queen	1/20	15.00
V. H. C.	1/20	25.00
Golden Flowers	1/20	25.00
Golden Flowers	1/40	25.00
My Best	1/20	25.00
Belle Canadienne	1/100	25.00
Doctor Faust	1/20	28.00
Doctor Faust, Fancy	1/40	30.00
St-Louis [union]	1/20	33.00
St-Louis [union]	1/40	35.00
Champlain	1/20	35.00
Champlain Fancy	1/40	36.00
V. C. [Union]	1/20	36.00
El Sergeant Premium	1/40	55.00
El Sergeant R. V. C.	1/10	$60.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos	1/20	75.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/3 boîtes 10 lbs. . . . 48
Petit Havane, 1/6 boîtes 10 lbs. . . . 48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs. 65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté. . . 60
Côté's choice mixture, 1/4 tin. . . . 75
Côté's choice mixture, 1/2 tin. . . . 70
Côté's choice mixture, 1 lb. 65

Tabac en feuille depuis 17c. à 50c., paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris . . . . 40 Gr. .12
Paquet papier gris . . . . 100 Gr. .36
Paquet papier jaune . . . 40 Gr. .16
Paquet papier jaune . . . 50 Gr. .17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire . . . . 200 Gr. 1.25
Poudre ordinaire . . . . 500 Gr. 1.25

Le système le plus ancien consiste à échelonner les pieds de tabac, de haut en bas, le long de ficelles fixées aux chevrons de la toiture en ménageant, en face des principales ouvertures, des couloirs destinés à favoriser le renouvellement de l'air.

Dans la méthode nouvelle, on se borne à suspendre, à l'aide d'une légère entaille pratiquée à cet effet, les tiges de tabac munies de leurs feuilles, sur des fils de fer tendus horizontalement à des distances suffisantes pour laisser entre chaque rangée un libre passage à la circulation de l'air.

Les avantages en faveur du premier système semblent se limiter à une installation moins coûteuse et à une transformation plus facile des séchoirs en locaux utilisables en partie pendant la dessiccation du tabac et en totalité, pendant le reste de l'année, aux besoins multiples de l'agriculture.

La mise en pente sur des fils de fer horizontaux présente plusieurs points de supériorité: 1o elle évite le trop grand frottement des feuilles sous l'action de l'entrée violente de l'air dans le séchoir; 2o elle évite le croisement des tiges capable de provoquer un trop grand rapprochement des feuilles et un contact susceptible de donner naissance à des foyers d'humidité; 3o elle favorise la circulation de l'air et facilite la surveillance de toutes les parties des locaux et l'effeuillage partiel, en permettant d'enlever au fur et à mesure de la dessiccation les plantes et même les feuilles sèches d'une même plante, ce qui augmente pour les feuilles restantes la quantité d'air nécessaire à l'achèvement de la dessiccation. — (Agriculture Moderne).

A la Havane

Manufacture de Cigares Indépendante.
"Por Larranaga."

La grande manufacture de cigares dont nous parlons aujourd'hui avec un plaisir réel, est un vieil établissement qui demeure encore entre les mains de bons manufacturiers indépendants, ayant acquis une telle renommée dans le monde des tabacs pour leur intelligence, leur esprit industrieux et entreprenant.

"POR LARRANAGA": Une manufacture qui, depuis sa fondation, jouit d'un crédit bien mérité sur les marchés de tabacs les plus importants d'Europe et d'Amérique; elle a été établie en 1834, il y a plus de 70 ans, par son premier propriétaire, M. Ambrosio Larranaga qui, au bout d'un temps très court a eu le bonheur de voir que ses cigares étaient préférés sur de nombreux marchés, ce qui était dû à leur qualité supérieure et à leur fabrication soignée. La manufacture établie rue San Miguel, 58, y est restée jusqu'à la mort de son fondateur.

Mr. Antonio Rivero succéda à Sr. Larranaga et transporta la manufacture dans l'édifice magnifique où elle est aujourd'hui, rue Belascouain; cet édifice a été construit exclusivement pour la fabrication des cigares et, par conséquent, répond à toutes les conditions nécessaires pour le but dans lequel il a été établi.

Mr. Rivero, une intelligence réelle dans le commerce, suivant le bon système établi par son fondateur, a amélioré encore la position occupée par cette manufacture. Ni le crédit, ni l'importance de cet établissement n'ont diminué un seul moment; et trois à quatre cents ouvriers y ont toujours eté employés produisant près de 40,000 cigares par jour.

La manufacture est un petit monde industriel et elle donne de l'emploi, sans compter les tordeurs et les aides, à plus de deux cents jeunes femmes et jeunes filles dans les départements de "despallillado" et de la pose des bandes.

Depuis le mois de Novembre de l'année dernière, la manufacture a été sous la direction de Mr. Antonio J. Rivero, fils de la propriétaire actuelle, Madame Antonia Lopez Cuervo, veuve de Mr. Rivero.

Si Mr. Rivero n'a pas de record comme tabacconiste, parce qu'il est plutôt jeune, il a toutefois une éducation pratique qu'il a reçue de son père; il a fait des études splendides aux Etats-Unis, parle plusieurs langues, et son esprit cultivé est un facteur principal, non pas pour maintenir le crédit de la maison qui lui est confiée, mais pour l'augmenter. C'est ce qu'il a fait depuis qu'il est devenu gérant de la manufacture.

Mr. Rivero est un jeune gentleman de rares capacités, de manières distinguées, extrêmement courtois, d'une amabilité sans limite, d'une science étendue, dans toute la force du jeune âge, et il est animé d'un grand enthousiasme pour le travail et pour mettre sa manufacture au niveau de la manufacture la plus renommée de l'Ile.

Sa mère, à qui plus d'une fois des propositions enviables ont été faites pour l'achat de la manufacture, a toujours refusé de la vendre; et, comme elle n'a pas besoin de ses produits parce qu'elle est à l'aise, elle a donné tous ses pouvoirs à son fils ainsi que la clef de la caisse; de sorte que le jeune homme peut faire dans la manufacture autant de changements et d'améliorations d'accord avec les goûts et les exigences modernes, qu'il le désire pour répondre au bon renom dont "POR LARRANAGA" jouit dans le monde entier.

Mr. Rivero, qui est un jeune homme intelligent et de goût raffiné, a déjà dépensé plus de $7,000 pour introduire dans la manufacture tout le luxe et le confort nécessaires à la bonne apparence de l'édifice et au plaisir de ses employés.

Pendant son récent voyage à Paris, Londres et aux Etats-Unis, Mr. Rivero a rendu visite aux plus forts exportateurs de ces marchés, et il a pu prendre des ordres pour 6,000,0000 de cigares.

La manufacture est représentée par des agents actifs à Londres, son principal marché, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis, à Paris, en Espagne, en Italie, au Canada, au Chili, dans la République Argentine et dans les villes importantes où notre tabac sans rival est importé.

Comme preuve de ce que vaut "POR LARRANAGA", nous avons les médailles d'or qui ont été accordées à cette grande manufacture aux expositions de Bruxelles 1878, d'Anvers 1875, de Belgique 1855, de Barcelone 1888, de Paris 1859, de Buffalo 1901, de Charleston 1902 et de St. Louis 1904.

Le succès dont font preuve ces récompenses, n'est pas chose étrange; car, il est bien connu que les cigares "POR LARRANAGA" sont faits de la plus fine feuille provenant des meilleurs Vegas de San Luis et de San Juan Y Martinez, le coeur du célèbre Vuelta Abajo. La manufacture a acquis, cette année, sans égard pour le prix et les sacrifices, plus de 400 balles des fameux Vegas de Bengoechea si-

tués à San Luis, probablement à un prix moyen de $95.00; cette feuille est destinée à remplir les ordres pressés récemment reçus.

Une des plus importantes visites reçues à cette manufacture a été celle du Congrès Médical tenu à la Havane. La délégation en question a été agréablement impressionnée par l'ordre admirable qui règne dans la manufacture ainsi que par le gérant.

Les membres du Congrès ont été l'objet d'une réception grandiose de la part de l'aimable directeur, Sr. Rivero.

Ce jeune directeur est pleinement convaincu que les anciennes méthodes n'ont plus cours dans la direction d'une manufacture moderne comme la sienne, il es sur le point de faire imprimer une brochure illustrée qui sera distribuée dans le monde entier et dans laquelle l'auteur s'efforcera de faire ressortir les mérites et la position actuelle de la grande manufacture "POR LARRANAGA" dont nous venons de parler si imparfaitement.

On trouve à la maison Jos. Côté, 186-188 ,rue St-Paul, Québec, le plus grand choix de cigares et cigarettes de toutes les marques réputées et un grand assortiment de tabacs ; tabacs en feuilles, tabacs coupés, en palettes, etc., ainsi que tous les articles pour fumeurs tels que porte-cigares et porte-cigarettes, fume-cigares et fume-cigarettes, porte-allumettes, pipes, etc., etc.

En un mot, la maison Côté peut monter complètement et de toutes pièces le stock d'un tabacconiste qui débute et réassortir dans toutes les lignes le magasin de tabacs et de cigares le mieux achalandé.

Voyez l'annonce de la maison Jos. Côté sur une autre page et écrivez-lui pour lui demander ses prix.

Une des affiches électriques qui tout dernièrement a eu un succès énorme à Toronto est celle installée par l'American Tobacco dans la rue Young. Cette affiche en couleurs variées représente les Cigarettes Sweet Caporal.

L'American Tobacco Co. Ltd. vient de faire placer une nouvelle enseigne au coin des rues Ste-Catherine et St-Laurent. Cette annonce qui se rapporte aux cigarettes "Sweet Caporal" représente un énorme thermomètre.

Inutile de dire que cette nouveauté est le point de mire de tous les passants.

Parmi les cigares à détailler à 5c. le Mont Pelée est le choix du choix. Beaucoup de cigares à prix plus élevé ne le valent pas. L'Emporium Cigar Co., de St-Hyacinthe, a une demande croissante pour le "Mont Pelée" comme pour son cigare "Emporium" à 10 cents. Ces deux marques sont absolument recommandables, elles n'occasionnent jamais de plaintes à ceux qui les vendent.

Beaucoup de fumeurs reçoivent maintenant une boîte de cigares comme cadeau de fêtes. Les tabacconistes peuvent augmenter leur chiffre d'affaires à l'époque des fêtes en suggérant à leurs clients qu'une boîte de cigares "Emporium" est un cadeau très convenable à offrir à un amateur de bons cigares. Le cigare "Emporium" est un des meilleurs cigares qui se détaillent à 10 cents. Il donne toujours satisfaction; il est fait avec les meilleurs tabacs de la Havane et par des ouvriers experts.

NE VOUS ATTENDEZ JAMAIS A DES MILLIERS DE REPONSES D'UNE SEULE ANNONCE — MEME SI L'AGENT D'ANNONCE VOUS GARANTIT EN QUELQUE SORTE CE RESULTAT—IL Y A PEU D'ANNONCES QUI ENTRAINENT PAREILLE AVALANCHE DE REPONSES.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

Grande Manufacture Indépendante de Tabacs de Vuelta Abajo.

de ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve RIVERO.

GERANTS : { Antonio J. Rivero. Ricardo E. Rivero.

Bureaux : BELASCOAIN, 2 B. Téléphone : 1138 (avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.)

Adresse télégraphique : LARRANAGA, Havane.

Codes télégraphiques : { A.B.C. 4e et 5e Editions. Lieber's Standard (Edition espagnole.)

Boite de Poste : 374

GRAND PRIX DANS VINGT EXPOSITIONS

DERNIERE RECOMPENCE OBTENUE :

GRAND PRIX AVEC MEDAILLE D'OR

A LIEGE, 1905.

REPRESENTANTS ET AGENTS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DU MONDE.

Agents pour la vente au Canada

CHARLES LANDAU,

MONTREAL. Boite de Poste 497.

ETABLI EN 1887.

Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900.
Médaille de Bronze Exposition Provinciale 1898.
Médaille d'Argent Exposition Provinciale 1901.

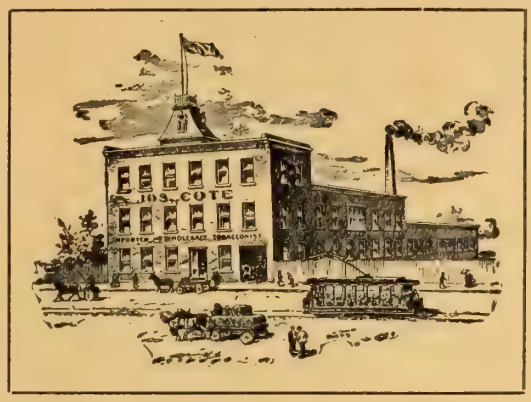

JOS. COTE

IMPORTATEUR ET

Marchand de Tabac en Gros

186-188, Rue St-Paul

TELEPHONE 1272

Succursale sous le nom de
EL SERGEANT CIGAR STORE

179, RUE ST-JOSEPH
TELEPHONE 2097

SPECIALITES:

Tabac en Feuilles, Pipes et Cigares Importés

N. B.—Je suis en position de fournir, aux meilleures conditions du marché, tous les produits des manufacturiers domestiques, tels que:

L'AMERICAN TOB. CO., Ltd,
The B. HOUDE CO., Ltd,
MILLER & LOCKWELL,
ROCK CITY TOB. CO., Ltd,
The EMPIRE TOB. CO., Ltd,
J. M. FORTIER CO., Ltd,
JOHN LEMESURIER & SON,
H. D. BARRY,
GOULET & FRERE.
GEO. E. TUCKET & SON CO., Ltd., etc.

Une Visite à mes Salles d'Echantillons vous prouvera mes avancés et sera très apprécieé.

CIGARETTES

"SWEET CAPORAL"

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac puisse être fumé."

LANCET.

MONTREAL
VOL. IV

DECEMBRE 1905
No 12

LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS)

POUR LES FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN, UNE BOITE DE CIGARES

"DIXIE"

EST UN SUPERBE CADEAU.

Miller & Lockwell

MANUFACTURIERS

16 Rue Arago

QUEBEC

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications Commerciales," Montréal

J. R. & S. Dundee. J. R. & S. Dundee.

TRADE MARK

Etablis en 1827 Capital 1,200,000.00

Etablis en 1827 Capital 1,200,000.00

Achetez vos Scotch Whiskies en Fut

De la Distillerie **DIRECTEMENT** De la Distillerie

John Robertson & Son, Ltd.

de DUNDEE, ECOSSE.

Malt d'Orge Uniquement

Distillateurs de Scotch Whisky,

Malt d'Orge Uniquement

Les premiers et les SEULS distributeurs directs au Canada.

ACHETEZ DE LA SEULE DISTILLERIE DISTRIBUANT DIRECTEMENT.

Toutes les marchandises vous arrivent directement de notre distillerie.

Aucune adultération possible.

Le plus fort stock au Canada.

Toutes les marchandises en fûts de 17 gallons.

Toutes réduites en Ecosse à 15 au-dessous de preuve, prêtes pour l'usage.

LISTE DES PRIX, DROITS NON PAYES

Marques	Qualité	Par Gal. Imp.
O—F. O.	Scotch Bon Ordinaire.	$1.12
No. 1—F. O. S.	Scotch Ordinaire de Choix.	1.37
" 2—Special	L'égal de tout Spécial sur le Marché.	1.62
" 3—Old Highland	Bon vieux Scotch de grand âge.	1.92
" 4—Private John	Tel que fourni à la Marine Royale.	2.95
" 5—Liqueur	Vieux malt de grand âge et d'un goût rare.	3.10
" 8—Dundee Finest	Vieux Scotch rare, goût très développé, délicat et superbe.	3.90

Ajoutez 2.05 aux prix ci-dessus pour avoir le prix exempt de droit, f. o. b. Montréal.

Voyez plus bas, pour le fret jusqu'à votre district.

Conditions pour marchandises en entrepôt : 60 jours, ou comptant moins 5%.

Conditions droits payés : par traite acceptée 15 jours après livraison.

ACHETEZ DES DISTILLATEURS ECOSSAIS DE LA PLUS HAUTE CLASSE.

FRET PAYÉ à 50 milles autour de Montréal.
" " T. N. O. 20 cents par gallon en plus des prix ci-dessus.
" " Toronto, 6 cents " " "
" " Provinces Maritimes, 12 cents par gallon en plus des prix ci-dessus.
" " Ouest de Toronto jusqu'au Sault Ste-Marie, 9c. par gallon en plus des prix ci-dessus.

Fûts Gratis. Location gratuite, 12 mois. Location gratuite, 12 mois. Fûts gratis.

Nous rachetons à un profit de 3% si les marchandises en entrepôt pendant un an sont payées.

Pourquoi acheter par chars, nous vendons un simple fût presqu'au même taux : **Pourquoi gâter vos marchandises avec de l'eau qui ne convient pas. Nous vendons un simple fût de 17 gallons au même taux qu'un char complet.**

JOHN ROBERTSON & SON, LTD., DE DUNDEE, ECOSSE.

SUCCURSALE DE MONTREAL: 41 RUE DES COMMUNES.

Téléphone Nos.
Main 4657
" 4658
" 4659

HENRY O. WOOTTEN,
Gérant Général U. S. et Canada.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration Il ne cessera que sur **un avis par écrit,** adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arréra ges et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit: **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal.
Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal.

VOL. IV MONTREAL, DECEMBRE 1905 No 12.

ASSEMBLEE GENERALE

DE

L'Association des

COMMERÇANTS LICENCIÉS

de Vins et de Liqueurs

De la Cité de Montréal

—— AU ——

Monument National

MERCREDI
6 Décembre 1905
A 3 hrs p. m. très précises.

Pour la nomination des
Président,
Vice-Président,
Secrétaire-Trésorier,
Directeurs et Aviseurs.

T. S. V. P.

GENERAL MEETING

— OF THE —

LICENSED VICTUALERS'

ASSOCIATION

OF MONTREAL

— IN THE —

Monument National

WEDNESDAY
6th of Dec., 1905
At 3 p. m. sharp.

For the Nomination of
President,
Vice-Presisent,
Secretary-Treasurer,
Directors and Advisors,

OVER.

Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal .: : :

Incorporée en Juin 1884.

AMEDEE BLONDIN
Président.
L. A. LAPOINTE
Secrétaire.

DIRECTEURS
VICTOR LEMAY,
H. A. DANSEREAU,
NAZAIRE GAUTHIER,
JOS. BARITEAU,
NAP. TREMBLAY,
JAS. McCARREY,

ANDREW J. DAWES.
LAWRENCE A. WILSON
E. L. ETHIER.
Prés. Hon.

LOUIS POIRE
Vice-Prés.
VICTOR BOUGIE,
Trésorier.

AVISEURS:
Maire H. LAPORTE,
Ech. H. A. EKERS,
" C. ROBILLARD,
MM. THOS. KINSELLA,
J. ED. QUINTAL,
MAURICE DAVIS,
JOS. TASSÉ,

Licensed Victuallers' Association of Montreal: : : : :

Incorporated June, 1884.

Aviseurs Légaux: PRÉFONTAINE, ARCHER & PERRON.
Auditeurs: A. J. AYOTTE et F. A. CHAGNON.

TELEPHONES: Bell Main 4187, Des Marchands 621

Bureau: 66 Rue St-Jacques.

Assemblée Générale

MONTRÉAL, le 1er Décembre 1905.

MONSIEUR.—**L'Assemblée Générale** des Membres de l'Association aura lieu lieu mercredi, le 6 décembre 1905, à trois heures p. m., très précises au **Monument National**, No 218 rue St-Laurent Chambre No. 6.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister.

Par ordre, LE SECRÉTAIRE.

N.B.—Vous voudrez bien ne pas oublier quà cette assemblée, seront mis en nomination, les candidats aux charges de Président, Vice Président, Secrétaire, Trésorier, Directeurs et aviseurs de l'Association pour l'exercice de 1906 conformément à l'Article XIII des Règlements.

Les **nominations** devront être faites par **écrit**, proposées et secondées par des **membres en règle** avec l'Association, puis **déposées** entre les mains du **Secrétaire** avant l'**Assemblée**.

Les membres **arriérés** sont respectueusement informés que le temps pour payer leur contribution annuelle, afin de se mettre en règle **pour voter** à l'élection des officiers, **expire** le 3 **janvier 1906** la veille de l'assemblée annuelle.

LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS EST EXIGÉ

DERNIER AVIS

J'ai **reçu instruction** du Bureau de Direction **d'exiger le paiement** des **contributions** de 1905 et des **arrérages dus à l'Association.** En conséquence, **ceux qui n'ont pas encore payé** sont priés **d'en faire parvenir le montant** au Secrétaire **aussitôt que possible.**

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre Obéissant Serviteur,

Secrétaire Ass'n C. L. V. & L. C. de M.

General Meeting

MONTREAL, December 1rst 1905.

SIR.—**Tne General Meeting** of the Asssociation will be held on Wednesday the 6th instant, at 3 p. m. sharp, in the **Monument National**, No 218 St Lawrence Street, Room No. 6.

Your are respectfully requested to attend.

By order, THE SECRETARY.

N.B.—Your are requested not to forget that at this meeting there will be placed in nomination candidates for all offices of the Association for 1906 in accordance with Article XIII of the By-Laws governing such procedure.

All nominations with the names of **Proposer** and **Seconder** must be placed in writing in the hands of the Secretary **before the Meeting is called** to order. **No nomination** will be accepted unless **Proposer** and **Seconder** are in **good standing.**

Members in **arrears** are respectfully informed that the time for paying annual dues, in order to be qualified **to vote** at the annual election of officers, **expires** on **January the 3rd 1906,** the day before the annual meeting.

FEES ARE NOW DUE

LAST NOTICE

I have received instruction from the Board of directors to **collect the fees** of 1905 and **arrears** Due to the **Association.** Consequently **those who have not yet paid** are requested to **send in the amount** to the Secretary, **as soon as possible.**

I have the honor to be, Sir,
Yours truly,

Secretary L. V. Ass'n of M.

ETIQUETTE BLEUE

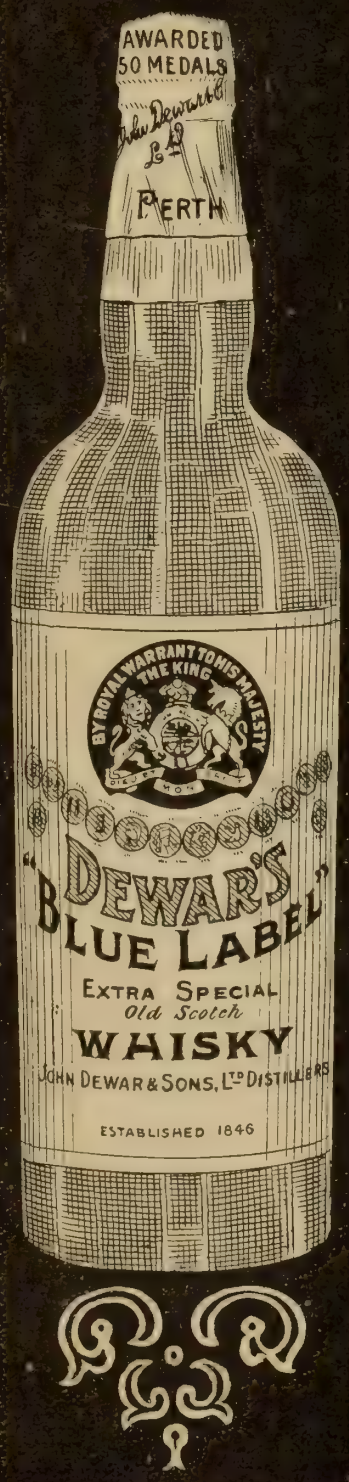

PAR BREVET SPECIAL — FOURNISSEUR DE S.M. LE ROI

LIQUEURS ECOSSAISES DE DEWAR

POUR L'ELITE
QUI APPRÉCIE LA QUALITÉ

PURETÉ
PERFECTION
POPULARITÉ

GRAND PRIX
PARIS 1900
ST. LOUIS 1904
LIÈGE 1905
ET PLUS DE 50 MEDAILLES!

J.M. DOUGLAS & CIE.
AGENTS
MONTREAL.

ETIQUETTE BLANCHE

AUX MEMBRES

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous informer que, jusqu'à cette date, les membres affiliés et les maisons d'affaires suivantes sont en règle avec l'Association pour l'année 1905, à savoir :

BRASSEURS — BREWERS

MM. Dawes & Co.
" Wm. Dow & Co.
" The Canadian Breweries,
" J. H. & R. Molson Bros.
" Montreal Brewing Co.
" Reinhardt & Co.
" C. S. Reinhardt.

Agents de Brasseries—Brewery Agents.

MM. P. L. N. Beaudry, (Labatt's).
" Geo. Sorgius.

Mfrs d'Eaux Gazeuses — Ærated Water Mfrs.

MM. C. Robillard & Cie.
" J. Christin & Cie.
" Robert Allan.
" Rowan Bros & Co.
" Chs. Gurd & Co.
" Jos. Lecompte.
" Robert Millar.

EMBOUTEILLEURS---BOTTLERS

MM. Thos. Kinsella.
" Bishop Bottling Co.
" J. M. Spénard, Trois-Rivières.

Extraits de Bœuf, etc.—Beef Extracts, etc.

MM. Bovril Limited—Fluid Beef.
" Jules Bourbonnière—Essences.
" Colonial Fluid Beef.

DIVERS — MISCELLANEOUS

MM. Chs. C. DeLorimier, fleuriste.
" Alfred Richard, Maître-boucher.
" C. E. Thibault, entrep.-plombier.
" F. E. Fontaine, Agent de Publicité.
" A. H. Goulet, Mf'r de Cel'y Bitt's et Jamaica G'r.
" P. Vincent, Marchand d'Huîtres.
" P. Monette & Cie, Marchand de bois.
" H. C. Grégoire, Verreries.
" Alphonse Labelle, Commerçant en Chevaux.
" Gilbert Tibert, H. de T. Beauharnois.
" Jos. Lamarche, maître-plombier.
" J. O Legendre, imp. vins canadiens.
" R. L. Montbriand, Architecte.
" H. Bourgie, Ent. Pompes F.
" Francis Larin, Agent.
" R. P. Laprairie, Voyageur.
" R. Charlebois, Mch. Tailleur.
" Thos. Burdett, Beer Pumps Agent.
" La Compagnie d'Auvents des Marchands.
" André J. H. St Denis, Notaire Public.

AVIS

Chaque mois vous serez avisés des maisons d'affaires additionnelles qui se seront mises en règle avec l'Association.

Les Membres Licenciés (Hôteliers et Restaurateurs) sont priés d'exiger de leurs fournisseurs les certificats d'affiliation, émis par l'Association, afin qu'ils se qualifient s'ils ne l'ont pas fait déjà.

A moins de circonstances absolues, les Membres Licenciés, dans tous les cas, ne devraient acheter que de ceux du Commerce qui sont membres en règle avec l'Association.

ORGANE OFFICIEL

Tout membre de l'Association de Montréal ou de la Fédération de la Province a droit à une copie gratuite du Journal "Liqueurs et Tabacs," et, au cas de non livraison, avis devra être donné au Secrétaire.

Le Paiement des Contributions est exigé.

J'ai reçu instruction du Bureau de Direction d'exiger le paiement des contributions de 1905 et des arrérages de l'Association Aux termes de l'article VI de nos règlements, les contributions annuelles étant payables d'avance, LES MEMBRES QUI NE SE SONT PAS ENCORE MIS EN RÈGLE, sont respectueusement priés d'en faire parvenir le montant au Secrétaire dans le plus court délai possible. Par Ordre,

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire.*

TO MEMBERS

Sirs,—I have the honor to inform you that up to date the following Business Firms and affiliated members are in good standing with the Association, for the year 1905, viz :

DISTILLATEUR — DISTILLER

M. H. Corby.

VINS ET LIQUEURS—WINES & LIQUORS

MM. Lawrence A. Wilson Co. Limited.
" F. X. St. Charles & Cie.
" J. M. Douglas & Co, (a'ts, John Dewar & Sons, ld)
" F. Arpin & Cie, Marieville.
" Boivin, Wilson & Cie.
" A. E. Mallette & Cie.
" Hudon, Hébert & Cie.
" D. Masson & Cie.
" N. Quintal & Fils.
" L. Chaput, Fils & Cie.
" Laporte, Martin & Cie.
" Motard. Fils et Sénécal.
" H. O. Wootten, Mgr. (J. Robertson & Son, Ltd.)
" Mathieu Frères.
" A. O. Fiset.

Fabricants de Cigares—Cigar Manufacturers

MM Vital Forest.
" P. Chaput, (La Champagne).
" The Tucket Cigar Co. (Hamilton).
" L. O. Grothé & Cie, (Boston).
" R. W. Webster & Co (Sherbrooke)
" E N. Cusson.
" Ed. Youngheart & Co.
" J. M. Fortier.
" Jos. Tassé.
" S. Davis & Sons,
" H. Simons & Sons.
" Armand Larue.

MARCHANDS — MERCHANTS

MM. J. H. LeBœuf, (Valleyfield.)
" L. Bécigneul, (Lake Megantic.)
" H. H. Guay, Victoriaville.
" P. Simard, St-Jerôme.
" C. A. French (Sherbrooke)
" Honoré Messier, St Hyacinthe.
" Jutras & Cie, St-François, N. E., Beauce.

COMPTABLES-BOOK-KEEPERS

MM. Alex. Desmarteau.
" F. X. Bilodeau.

NOTICE

Each month you will be notified of the additional Business Houses which will be in good standing with the Association.

The Licensed Members (Hotel and Restaurant keepers) are requested to ask from their furnishers, certificates of affiliation, issued by the Association, so that they may qualify themselves if they have not done so already.

Unless circumstances absolutely prevent it, License Holders, in all cases, should only purchase from those in the Trade who are Members in good standing with the Association.

OFFICIAL ORGAN

All Members of Licensed Victualers' Association of Montreal or the Federation of the Province are entitled to a free copy of the Newspaper "Liqueurs et Tabacs" and, in case of no delivery notice of the fact should be given to the Secretary.

FEES ARE NOW DUE

I have received instruction from the Board of Directors to collect the Fees for 1905 and arrears due to the Association. According to article VI of our By-laws, the annual fee is payable in advance. Consequently, THOSE WHO HAVE NOT YET PAID ARE requested to send in the amount to the Secretary, as soon as possible. By Order,

L. A. LAPOINTE *Secretary.*

Jules Robin & Cie

COGNAC

LE

COGNAC

Jules Robin & Cie.

a été un leader sur le marché canadien pendant au-delà d'un demi-siècle et entend conserver sa position . . . . .

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LICENCIES DE VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL

L'Assemblée générale mensuelle de l'Association a eu lieu le 2 novembre au Monument National.

La question du grand nombre de licences accordées aux clubs de la ville a fait l'objet d'une longue discussion. Celle-ci fut amenée par M. L. A. Lapointe qui fait remarquer qu'un club social de la Pointe Saint-Charles demande une licence. M. Lapointe ajoute qu'il y a quelque temps il fut chargé par le bureau des directeurs de l'Association de voir l'honorable trésorier provincial et d'attirer son attention sur le fait que les licences de club sont de beaucoup trop nombreuses et ne sont qu'un moyen déguisé pour vendre des liqueurs, surtout le dimanche. Il a également demandé au trésorier de ne plus accorder de ces licences sans en référer à l'Association, ce qui a été promis.

Le président Blondin fait à son tour remarquer que trois clubs licenciés existent dans la partie est et ne sont situés qu'à peu de distance les uns des autres. La méthode employée par ces clubs pour le recrutement de leurs membres a uniquement pour but d'éluder la loi. Ils chargent un dollar d'admission et l'entrée est ouverte à tout le monde. Le nouveau membre a naturellement le droit d'avoir des liqueurs le dimanche et en dehors de l'heure réglementaire de sorte que pour un dollar il trouve un endroit sûr où il peut boire en tout temps. Ces clubs ne sont même pas organisés et n'ont pas de bureau de direction; en règle générale ils ne profitent et ne bénéficient qu'à un seul individu.

Résolu qu'instruction soit donnée au bureau des directeurs de l'Association de s'opposer par tous les moyens possibles à l'octroi d'une licence au club social de la Pointe Saint-Charles installé à l'hôtel Loomis et de demander au trésorier provincial que la loi pour ces genres de clubs soit mieux respectée.

Les explications du journal "Liqueurs et Tabacs" au sujet d'une erreur d'impression sont déclarées satisfaisantes.

L'assemblée a été présidée par M. A. Blondin.

Etaient présents: Victor Bougie, trésorier; L. A. Lapointe, secrétaire; James McCarrey, N. Tremblay, N. Gauthier, M. J. Murphy, Paul Cazelais, H. Thibault, A. J. Ayotte, A. Crépeau, P. Thibault, Joseph Laporte et beaucoup d'autres.

Ont fait application pour faire partie de l'Association: MM. H. O. Wotten, gérant chez John Robertson & Co., J. H. Laing, R. P. Laprairie, A. Sauvé.

Le Cherry Whisky de la marque Frémy, après avoir été imité tant bien que mal par des maisons étrangères, est reconnu comme étant incomparable; sa vente au Canada augmente considérablement parmi les amateurs de liqueurs fines qui apprécient ses hautes qualités.

ASSEMBLEE DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le 28 novembre, sous la présidence de M. Amédée Blondin, étaient présents:

MM. Victor Bougie, Jas. McCarrey, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Delisle et Wm. Dépatie, représentant l'Association de St-Henri et Ste-Cunégonde, et le Secrétaire.

GENERAL MONTHLY MEETING OF THE LICENSED VICTUALLERS' ASSOCIATION OF MONTREAL

This meeting was held on November 2nd at the Monument National.

The question of the large number of club licenses being granted in the city was the cause of considerable discussion. It was brought before the meeting by Mr. L. A. Lapointe, secretary of the association, who announced that a social club in Point St. Charles had applied for a club license. The home of the club was to be the old Loomis Hotel, corner of Wellington and Richmond streets. Mr. Lapointe added that some time ago he was instructed by the board of directors of the association to communicate their views to the Honorable Treasurer of the province, and call his attention to the fact that club licenses were getting too numerous, and are only a disguise, in a way, for selling liquor, especially on Sundays. He had also asked the Provincial Treasurer not to grant any more such licenses before communicating the applications to the Association, and he had promised to do so.

President Blondin explained that there were at present three licensed clubs in the eastern part of the city, only a short distance from each other. The method that such clubs use in recruiting membres is simply a disguise to avoid the law. They charge one dollar to join, and membership in the clubs is open to any and everybody. Membership, of course, means rights of getting liquor on Sundays and after hours, so that for a fee of one dollar, a man can secure a safe place to get his drinks at any time. The clubs are not even organized and have no board of directors, and, as a rule, those so-called clubs are generally maintained for the benefit of one individual.

It was resolved to give the board of directors of the association instructions to oppose the granting of a club license for the Loomis Hotel, and also to request the Provincial Treasurer to enforce the law in regard to these so-called clubs.

A letter was read from the Journal "Liqueurs et Tabacs," explaining the error committed in regard to the calling of the last general meeting of the association. The explanation was considered satisfactory and accepted.

Amédée Blondin, president of the association, presided, amongst those present were: — Victor Bougie, treasurer; L. A. Lapointe, secretary; James McCarrey, N. Tremblay, N. Gauthier, M. J. Murphy, Paul Cazelais, H. Thibault, A. J. Ayotte, A. Crépeau, P. Thibault, Joseph Laporte and many others.

The following applications for membership were received and referred to the board of directors: — H. O. Wootten, manager John Robertson & Son, Ltd.; J. H. Laing, Robert P. Laprairie, A. Sauvé.

MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS OF THE LICENSED VICTUALLERS ASSOCIATION OF MONTREAL.

There were present at this meeting held November 28th under the presidency of Mr. Amédée Blondin: — Messrs. Victor Bougie, Jas. McCarrey, Jos. Bariteau, Naz. Gauthier, H. A. Dansereau, Jos. Delisle and Wm. Dépatie, representing the St. Henry and Ste. Cunégonde Association, and the Secretary.

The minutes of the preceeding meeting being read and ratified, following letters are submitted: Mr. Power, secre-

AU SOMMET

Excellence Dominante
Reconnue
LE CHAMPAGNE
Moët & Chandon
"WHITE SEAL"

Tient la tête de la liste des importations aux Etats-Unis et des Ventes dans le Monde, avec le total non égalé de

336,430 caisses.

JOHN HOPE & CO.,

Agents pour le Canada, MONTREAL.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Les correspondances suivantes sont soumises et lues:

M. Power, secrétaire de l'Association de Halifax, Re-Règlements; The Licensed Victuallers Gazette of London, Eng., Re-Abonnement; Madame E. Fortin, Re-Contribution; l'Association locale de St-Henri et Ste-Cunégonde offrant sa démission; l'Hon. J. C. McCorkill et M. A. Brosnan, Re-licence de Clubs; M. A. Brosnan offrant gratuitement 400 exemplaires de la loi des licences de Québec.

Résolu de discontinuer l'abonnement à la Licensed Victuallers Gazette, de Londres, Ang., après le 23 janvier 1906.

Résolu de soumettre la résignation de l'Association locale de St-Henri et Ste-Cunégonde à la prochaine assemblée générale.

Proposé par M. Victor Bougie, secondé par M. Naz. Gauthier: Que les personnes suivantes soient admises membres de l'Association:

J. H. Laing, Hôtelier, 520 rue St-Louis, Ville St-Louis;
H. O. Wootten, gérant, John Robertson & Son Ltd., 41 rue des Commissaires, Montréal;
E. Reeves, Hôtelier, 5 Beaudoin, Ville St-Henri;
Mortimer Hushion, Hôtelier, 2608 Notre-Dame, Montréal;
A. Sauvé, Hôtelier, 317 Grand-Tronc, Montréal;
Chas. Lapierre, Hôtelier, 185 Grand-Tronc, Montréal;
Wm. Allen, Hôtelier, 345 Wellington, Montréal;
Mrs. P. J. Kennedy, Hôtelière, 395 Wellington, Montréal;
A. Cazelais, Hôtelier, 567 St-Paul, Montréal;
Doneld Labelle, Hôtelier, 109 Lamontagne, Montréal;
C. Despault, Hôtelier, 354 Notre-Dame Est, Montréal;
Hubert Thibault, Hôtelier, 27 Craig Est, Montréal;
Tremblay et Chartrand, Hôteliers, 1306 Ontario, Montréal;
Prézeau et Bouthillier, Hôteliers, 638 Ste-Catherine, Montréal;
O'Keefe et Burgess, Hôteliers, 47 Richardson, Montréal;
R. P. Laprairie, Voyageur, 258 St-Charles, Montréal;
Herbert L. Robinson, Hôtelier, 583 Wellington, Montréal;
Mrs. D. Harvey, Hôtelière, 371 Wellington, Montréal, pour remplacer John Birmingham;
Geo. Brosseau, Hôtelier, 13 St-Laurent, Montréal;
Elie J. Moineau, Hôtelier, 32 Côte St-Lambert, Montréal;
Emile Théberge, Hôtelier, 1929 Ste-Catherine, Montréal;
Chéri Hébert, Hôtelier, 1779 Ste-Catherine, Montréal;
Ed. Bolté, jr., Hôtelier, 1992 Ste-Catherine, Montréal;
Bourgeois et Demers, Hôteliers, 62 Place Jacques-Cartier, Montréal;
M. H. Bernier, Hôtelier, Joliette, P. Q.;
D. Parker, Hôtelier, Albion Hotel, Montréal;
Alphonse Monette, Hôtelier, 1 Carré Chaboillez, Montréal;
Alfred Mercure, Hôtelier, 45 Commissaires, Montréal;
Pacific Vandelac, Hôtelier, 33 Place Jacques-Cartier, Montréal;
Chas. Payette, Hôtelier, 215 Commissaires, Montréal;
Jos. Delisle, Hôtelier, 3487 Notre-Dame, St-Henri;
Wm. Dépatie, Hôtelier, 822 Lafontaine, Montréal;

Adopté à l'unanimité.

Il est résolu de réduire de $3.00 par an, pour chacune des années 1903, 1904 et 1905, les contributions de M. Jo.. St-Onge, qui se trouve en dehors de la ville.

Il est résolu de supprimer, sur la contribution, de M.

tary of the Halifax Association, re-regulations; the Licensed Victuallers Gazette of London, re-subscription; Mrs. E. Fortin, re-contribution; the local association of St. Henry and Ste. Cunégonde offering its resignation; communications from Hon. J. C. McCorkill and Mr. A. Brosnan, re-club licenses; Mr. Brosnan's letter offering free of charge 400 copies of the Quebec License law.

It is then resolved to continue the subscription to the London Licensed Victuallers Gazette after January 23rd 1906.

It is then resolved to discontinue the subscription to the ry and Ste. Cunégonde Association before the next general meeting.

It is then proposed by Mr. Victor Bougie seconded by Mr. Naz. Gauthier that following parties be admitted members of the Association:

H. O. Wootten, general manager John Robertson & Son, Ltd., 41 Common street;
J. H. Laing, hotel keeper, 520 St. Louis street, Ville St. Louis;
E. Reeves, hotel keeper, 5 Beaudoin street, City of St. Henry;
Mortimer Hushion, hotel keeper, 2608 Notre-Dame street, Montreal;
A. Sauvé, hotel keeper, 317 Grand-Trunk street, Montreal;
Chas. Lapierre, hotel keeper, 185 Grand-Trunk street, Montreal;
Wm. Allen, hotel keeper, 345 Wellington street, Montreal;
Mrs. P. J. Kennedy, hotel keeper, 395 Wellington street, Montreal;
A. Cazelais, hotel keeper, 567 St. Paul street, Montreal;
Doneld Labelle, hotel keeper, 109 Mountain street, Montreal;
C. Despault, hotel keeper, 354 Notre-Dame street East, Montreal;
Hubert Thibault, hotel keeper, 27 Craig street East, Montreal;
Tremblay & Chartrand, hotel keepers, 1306 Ontario street, Montreal;
Prézeau & Bouthillier, hotel keepers, 638 Ste-Catherine street, Montreal;
O'Keefe & Burgess, hotel keepers, 47 Richardson street, Montreal;
R. P. Laprairie, traveller, 258 St. Charles street, Montreal;
Herbert L. Robinson, hotel keeper, 583 Wellington street, Montreal;
Mrs. D. Harvey, hotel keeper, 371 Wellington street, Montreal, to take place of John Birmingham;
Geo. Brosseau, hotel keeper, 13 St. Lawrence street, Montreal;
Elie J. Moineau, hotel keeper, 32 St. Lambert Hill, Montreal;
Emile Théberge, hotel keeper, 1929 Ste-Catherine street, Montreal;
Chéri Hébert, hotel keeper, 1779 Ste-Catherine street, Montreal;
Ed. Bolté, jr., hotel keeper, 1992 Ste-Catherine street, Montreal;
Bourgeois & Demers, hotel keepers, 62 Jacques-Cartier square, Montreal;
M. H. Bernier, hotel keeper, Joliette, P. Q.;

S. H. EWING & SONS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

BOUCHONS

Coupés à la main
et à la machine.

Marchands de Capsules pour Bouteilles, de Broche pour Embouteilleurs, d'Etain en Feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

AGENTS AU CANADA

— POUR —

La Maison M. C. ROSENFELD CO., Incorporated, de Boston.

APPAREILS A° EAUX GAZEUSES.

Machines à embouteiller la bière et l'ale
Machines à boucher, à moteur et à main
Machines à ficeler les bouteilles
Machines à siphon pour remplissage
Machines à laver les bouteilles
Machines à rincer
Machines à filtrer
Machines à étiqueter
Machines à capsuler
Tables d'embouteillage
Pompes, etc., etc.

Machine à déboucher, "National"

Toutes sortes de Brosses pour machines à laver les bouteilles.

SUCCURSALE A TORONTO, 29 CHURCH ST.

BUREAU PRINCIPAL, 96 RUE KING, MONTREAL.

TELEPHONES : BELL, MAIN 65; MARCHANDS. 522.

Ed. Bolté, jr., pour l'année 1905, la différence de $5.00. M. Bolté, autrefois manufacturier de cigares, est maintenant hôtelier.

Résolu de rayer à M. Hector Grenier la contribution de $2.00 pour 1904, année dans laquelle il n'était pas dans les affaires.

Résolu de rayer de la liste des membres les noms suivants, pour cause de décès, adresses inconnues ou cessation d'affaires:

Ed. Fortin, P. Vincent, P. J. Kennedy, W. J. Hopkins, Mrs. Wm. Bolton, J. M. Leduc, décédés; Louis Martin, Arthur Jones, Chas. F. Portier, L. E. Charlebois, J. E. Gervais, J. H. Montpetit, John Birmingham, Armand Lebeau, Laurent Hébert, Leblanc et Théberge, Jos. Payette et Cie.

Le secrétaire informe le comité qu'il a reçu avis que le trésorier provincial a reçu des demandes de licences de club de la part des clubs suivants: Labor Benefit Club, 23 rue Notre-Dame Est, The Oriental Social and Literary Club, rue St-Jacques, et le Club St-Jean-Baptiste.

Cette information a été suivie d'une discussion, et il a été résolu d'autoriser le secrétaire à prendre des renseignements sur les demandes de ces clubs et à les soumettre tels quels au trésorier de la province, en lui demandant de se montrer très sévère dans l'octroi de telles licences; car l'association des hôteliers y est absolument opposée et voit une concurrence injuste et déloyale dans la multiplication de ces clubs.

Plusieurs comptes sont adoptés et l'assemblée s'ajourne.

L'oubli de soi-même

On prétend que notre siècle est celui de l'égoïsme. Les hommes d'affaires sont surtout accusés d'être égoïstes et pourtant on rencontre très rarement des hommes auxquels il arrive si souvent de s'oublier soi-même.

Des centaines de fois par jour on voit des hôteliers oublier leur intérêt, leur profit, pour faire celui des étrangers qui ne leur en auront pas même un mot de reconnaissance, pas même un mot de remerciement.

Cet oubli de soi-même arrive chaque fois qu'un hôtelier sert à un consommateur un verre de gin qui n'est pas la Croix Rouge, alors qu'il aurait pu servir cette marque exclusivement canadienne. Cet hôtelier oublie alors son intérêt qui est doublement lésé. D'abord le gin Croix Rouge est celui qui donne le plus de profits au marchand, ensuite il est distillé au Canada par des Canadiens. L'argent dépensé pour le gin Croix Rouge reste au pays, entre les mains des Canadiens et contribue à la richesse nationale, à la prospérité publique dont l'hôtelier bénéficierait comme le reste de ses concitoyens.

LA QUESTION DES CLUBS

A la suite des déclarations faites à la dernière assemblée générale de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, par son Président, M. Amédée Blondin, deux journaux ont reproduit une lettre, protestant contre ces déclarations.

Nous donnons ci-dessous la lettre de protestations que nous faisons suivre de la réponse de M. Amédée Blondin, ce qui nous dispensera de tout commentaire.

Réponse au Président de l'Association des Commerçants licenciés en vins et liqueurs.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre journal de vendredi dernier le rapport de l'assemblée de l'Association des marchands licenciés de liqueurs, et permettez-moi, comme un de vos lecteurs assidus, et comme président du club de dames et d'échecs de Montréal, qui se trouve situé dans l'Est, de relever certaines déclarations faites par le président de cette association.

D. Parker, hotel keeper, Albion Hotel, Montreal;
Alphonse Monette, hotel keeper, 1 Chaboillez square, Montreal;
Alfred Mercure, hotel keeper, 45 Commissioners street, Montreal;
Pacific Vandelac, hotel keeper, 33 Jacques-Cartier square, Montreal;
Chas. Payette, hotel keeper, 215 Commissioners street, Montreal;
Jos. Delisle, hotel keeper, 3487 Notre-Dame street, St. Henry;
Wm. Dépatie, hotel keeper, 822 Lafontaine street, Montreal;

Unanimously adopted.

It is resolved to make a reduction of $3.00 a year on the contributions of Mr. Jos. St. Onge for the years 1903, 1904 and 1905 as he is living out of town.

It is resolved to reduce by $5.00 the contribution of Mr. Ed. Bolté, jr., for 1905, Mr. Bolté formerly a cigar manufacturer now being a hotel keeper.

Resolved to strike off the $2.00 contribution of Mr. H. Grenier for the year 1904 as he was not in business at the time.

Resolved to strike off from the membership list following names, for cause of death, no given addresses or having gone out of business:

Ed. Fortin, P. Vincent, P. J. Kennedy, W. J. Hopkins, Mrs. Wm. Bolton, J. M. Leduc, dead; Louis Martin, Arthur Jones, Chas. F. Portier, L. E. Charlebois, J. C. Gervais, J. H. Montpetit, John Birmingham, Armand Lebeau, Laurent Hébert, Leblanc & Théberge, Jos. Payette & Co.

The secretary informs the committee that he has been informed that the Provincial Secretary has been requested to grant club licenses to the following clubs:

Labor Benefit Club, 23 Notre-Dame street East; Oriental Social & Literary Club, St. James street and the Club St. Jean-Baptiste.

A discussion follows and it is resolved to authorize the Secretary to look into this requests to report on same to the Provincial Treasurer and also to request him to be very strict in the matter of granting said licenses as the Licensed Victuallers is opposed to such a course and considers it constitutes an unjust and unfair competition.

Various accounts are adopted and the meeting adjourns.

IN THE MATTER OF CLUBS

Following the declarations made to the last general meeting of the Licensed Victuallers Association by M. Amédée Blondin, president of said association, two daily papers have published a letter protesting against these declarations.

We reproduce this letter which is followed by Mr. Amédée Blondin's answer which is self explanatory.

Answer to the President of the Licensed Victuallers Association

The Editor of "La Presse,"

I have read in your issue of Friday last the report of the meeting of the Licensed Victuallers Association and allow me as a constant reader as well as president of the Montreal Chess and Checker Club, situated in the east of this city to comment on certain statement made, I am

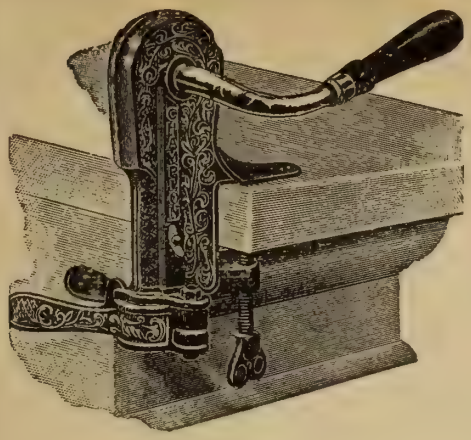

Extracteurs de Bouchons et Pieces de Rechange

DE TOUTES SORTES TOUJOURS EN MAINS

Nous Manufacturons et avons en Stock une ligne Complete de . .

Mesures et Entonnoirs en Cuivre, Crachoirs, Agitateurs, Cuillers de Bar, Pots à Eau Chaude et Ustensiles de Bar de toute espèce. Aussi Pompes à Bière, Pompes Pneumatiques à Main, Robinets pour Bar, Cabinets de Bar, "Work Boards," Boîtes pour la Glace et à Serpentin, Buffets, Buffets d'Arrière et Comptoirs de Bar.

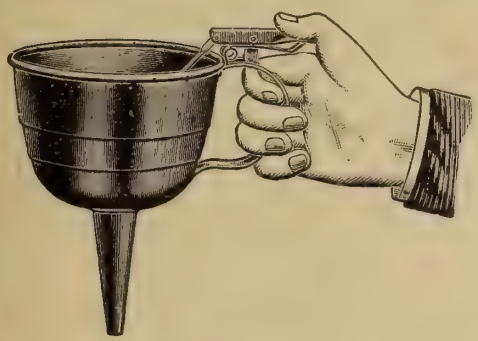

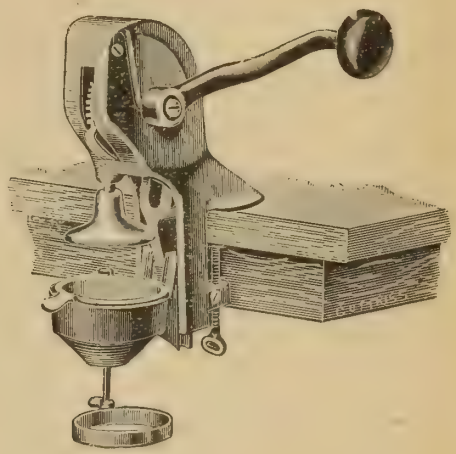

POUR PRIX ET AUTRES RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS A

Hamilton Brass Mfg. Co., Limited

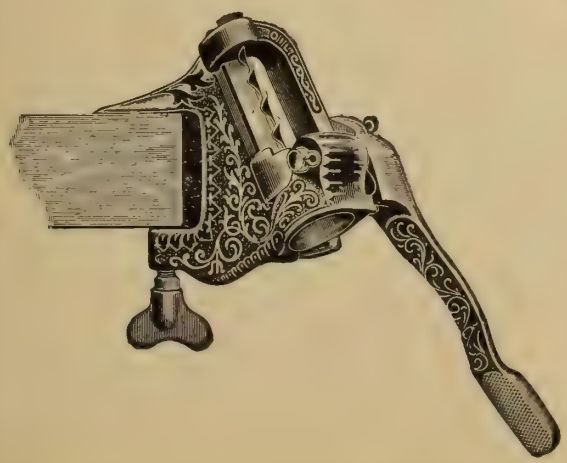

327 rue Craig Ouest

(anciennement 773)

MONTREAL,

Téléphone Bell, Main-3245.

Téléphone des Marchands-774.

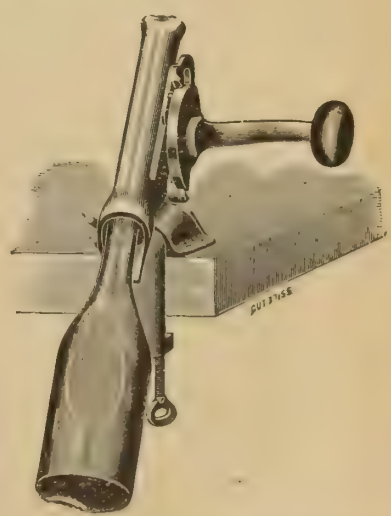

ver quelques paroles dites sans intention de malice, je n'en doute pas, par M. le Président Blondin dans son adresse aux membres de l'Association.

Je dois dire d'abord que je n'ai pas pour mission de défendre les trois clubs licenciés de la partie Est, dont M. le président Blondin se plaint. S'il y a réellement des clubs dont la méthode employée pour le recrutement des membres est répréhensible, et n'ayant pour but que d'éluder la loi et donner quelques bénéfices à un seul individu, M. Blondin a parfaitement raison de se plaindre, et je serais d'avis avec lui de les faire disparaître. Mais ces clubs existent-ils? Si oui, qu'on les désigne, qu'on les nomme afin de mettre le public en garde contre eux, et de laisser vivre en paix les clubs honnêtes et honorables, sans laisser flotter des soupçons injustes sur une organisation quasi-nationale dont les 250 membres se composent des citoyens les plus honorables et distingués de la partie Est et de Montréal.

Pour renseigner M. le Président Blondin, je lui soumets les informations suivantes:

1° Le club de dames et d'échecs de Montréal est légalement organisé; dix de ses membres ont souscrit et payé $50 chacun. Son bureau de direction se compose de MM. l'échevin C. Robillard, président honoraire; J. A. Bleau, président; M. Chamberland, entrepreneur; Geo. Gauvreau, propriétaire du Théâtre National, trésorier; A. B. Beauchemin, sténographe à la Cour de police, secrétaire; A. Robitaille, ass.-secrétaire; directeurs: M. Lapointe, prop.; F. X. Girard, prop.; M. Renshaw et A. Thériault.

2° Toute personne qui veut faire partie du club, doit en faire la demande par écrit sur des blancs d'application. Ces blancs, une fois signés sont remis au bureau de direction qui s'assemble une fois par mois et plus, et le ballotage a lieu.

3° Aucune personne ne peut faire partie du club, à moins qu'elle n'ait 21 ans révolus.

4° La contribution est de deux piastres par année et strictement payable d'avance.

5° Le club est licencié, mais les abus ne sont pas tolérés, et le bureau de direction a donné des instructions sévères à M. Jos. Gauvreau, gérant, à cet effet. Toutes les recettes perçues à ce club sont déposées entre les mains du trésorier qui paie le salaire des employés, et la balance se dépose en banque au crédit du club qui est le seul bénéficiaire.

Si après ces quelques explications M. Blondin doute encore, je le prierais de passer au club; nous lui ferons voir nos livres de comptabilité et même notre livre de minutes.

J. A. Bleau,
Président du club de dames et d'échecs de Montréal.

Réponse.

M. le Rédacteur,

Vous avez, dans vos colonnes, donné l'hospitalité à une lettre de M. J. A. Bleau, président du club de dames et d'échecs de Montréal, dans laquelle je suis pris à partie en raison des déclarations que j'ai faites à l'assemblée de l'Association des Commerçants Licenciés en Vins et Liqueurs de Montréal.

En donnant asile dans votre journal à la lettre de M. Bleau vous avez cru devoir faire précéder celle-ci d'un titre: "Une réponse catégorique" et d'un sous-titre dans lequel vous dites: "Le président du club d'échecs et de

sure, without malicious intent by President Blondin in his address to the members of the Association.

First of all I must state that I am not called upon to defend the three licensed clubs of the East End of which President Blondin complains. Should there be clubs whose methods of securing members is reprehensible and whose object is to evade the law and become a source of profit for one individual, Mr. Blondin would then have just cause for complaint and I also would be of opinion that they should disappear. But do these clubs exist? If they do why not name them so as to warn the public so as to allow to exist in peace honest and honorable clubs and not cast any insinuation on an almost national organization whose 250 members belong to the most honorable and distinguished classes of the eastern part of Montreal.

To enlighten Mr. Blondin, I submit to him the following informations:

1° The Chess and Checker Club of Montreal is legally organized, ten members have subscribed and paid each $50. The board of direction is formed by Alderman C. Robillard, honorary president, J. A. Bleau, president, M. Chamberland, contractor, Geo. Gauvreau, proprietor of the National Theatre, treasurer, A. B. Beauchemin, court stenographer, secretary, A. Robitaille, asst, secretary; directors: M. Lapointe, prop., F. X. Girard, prop., W. Renshaw and A. Thériault.

2° Any one wishing to be admitted member of the club must make a written application. These applications when signed are submitted to the Board of Directors which meets monthly and are voted upon.

3° No one under the age of 21 is admitted member of the club.

4° The fees are $2.00 a year payable in advance.

5° The club has a license but no abuses are tolerated; to enforce these regulations, strict instructions have been given to Mr. Geo. Gauvreau, manager of the Board of Directors.

All receipts are deposited into the hands of the treasurer who pays the employees and the balance is deposited in a bank to the credit of the club who alone is benefited.

Having given these explanations and should Mr. Blondin have any further doubts, I would ask him to come to the club, we shall then show him our books and even the record of our minutes.

J. A. Bleau,
President Montreal Chess and Checker Club.

Answer

To the Editor,

You have in your paper published a letter of Mr. J. A. Bleau, president of the Montreal Chess and Checker Club, containing comments on statements made by me at a meeting of the Montreal Licensed Victuallers Association.

Above said letter are two headings one: A Categorical answer and the other reads: The President of the Montreal Chess and Checker Club refutes on good grounds the arguments of Mr. Amédée Blondin.

These headings might imply that Mr. Bleau's letter settles once for all the question of club as agitated at the last meeting of the Licensed Victuallers Association. I hope however that they do not reflect the opinion of your paper.

I venture to hope, Sir, that you will also give me the

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO, VILLE DE MEXICO, VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

CHAMBERS 24, 25 ET 26, GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH CHAMBERS, MONTREAL

dames de Montréal réfute avec preuves à l'appui les arguments de M. Amédée Blondin."

Titre et sous-titre sembleraient indiquer que la lettre de M. Bleau tranche à elle seule la question des clubs soumise à la dernière assemblée des commerçants licenciés en vins et liqueurs. Toutefois, je veux bien croire qu'ils ne sont pas une expression de l'opinion de votre journal.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien me donner à mon tour l'hospitalité que vous avez si généreusement accordée à M. Bleau.

Vos lecteurs ont certainement lu avec beaucoup d'intérêt la lettre du président du club de dames et d'échecs; la réponse du président de l'Association des Commerçants en Vins et Liqueurs ne les intéressera pas moins, j'en ai l'assurance.

C'est une grave erreur de supposer que, dans la lutte entamée contre l'augmentation croissante du nombre des clubs, je me sois plaint plus particulièrement des trois clubs de la partie est.

Pour prouver avec quelle facilité les licences de clubs étaient demandées et accordées, j'ai dit uniquement que ces trois clubs étaient à une distance très rapprochée les uns des autres.

Ce que l'Association des Commerçants en Vins et Liqueurs entend combattre, ce n'est pas tel ou tel club particulier, ni les clubs d'une partie quelconque de la ville, mais tous les clubs indistinctement qui, n'étant pas des clubs bona fide, ne sont autres que des débits de boissons déguisés.

A ce propos, je dirai en passant que je ne me suis pas servi de l'expression "tripot," comme semblerait le faire croire la lettre de M. Bleau.

M. Bleau affirme que le club dont il est le président, est légalement organisé.

J'ai la certitude qu'il ne l'était pas le 3 novembre, date à laquelle j'ai fait les déclarations que l'on sait. Toute l'organisation qui, d'après lui, met son club dans une position légale, ne s'est faite que le lendemain.

Le point qui intéresse réellement le public est de savoir quand un club a ou n'a pas une existence légale, et ce qu'on entend par club bona fide.

Je prétends qu'un club qui est la propriété exclusive d'une ou de quelques personnes, et non de tous ses membres ne saurait avoir une existence légale comme club.

Et quand cette personne ou ces quelques personnes ont pour but évident de recruter des membres en grand nombre, en aussi grand nombre que possible, comme nous le verrons plus loin, pour avoir autant de clients ou de consommateurs au comptoir du bar, je dis que leur prétendu club n'est qu'un débit de boisson déguisé sous un nom d'emprunt et pas autre chose.

C'est précisément pour s'assurer d'une nombreuse clientèle que les propriétaires de ces prétendus clubs fixent à une somme dérisoire la cotisation annuelle des membres. Moyennant un ou deux dollars n'importe qui achète le droit d'y venir boire jour et nuit, fêtes et dimanches.

Un de ces clubs ne compte pas moins de 1,500 membres.

A-t-on l'idée d'un club social qui compterait des centaines de membres et qui, pour leur donner asile ou les réunir, disposerait d'un local qui serait à peine suffisant pour y loger une petite famille?

Que voit-on dans ce local? Un joli bar, une pompe à

hospitality which you have so generously extended to Mr. Bleau.

Your readers have certainly read with great interest the letter of the president of the Chess and Checker Club. I trust the letter of the President of the Licensed Victuallers Association will also interest them.

It would be a great mistake to suppose that in the stand I am taking against the increase in the number of clubs, I have complained more especially against the three clubs situated in the east end.

In order to prove how easily club licenses were granted I only stated that these clubs were very near one another. The Licensed Victuallers Association has no intention of taking a stand against any particular club nor against clubs situated in one particular part of the city but against all clubs which are not bona fide clubs and which are really liquor dispensaries under a disguise.

I would also state that I have not used the term *"tripot"* as Mr. Bleau's letter would seem to imply.

Mr. Bleau affirms that the club of which he is the president is legally organized.

I have the certitude that it was not legally organized on November 3rd. on which date I made the declarations leading to the present discussion. — The organization which according to him gives his club a legal status was completed the day following the one on which my declarations were made.

The matter which is really of interest to the public at large is to know if a club has or has not a legal status, and also waht we are to understand by a bona fide club.

I contend that a club owned exclusively by one or more individuals and which is not owned by all of its members has really no legal status as a club.

And when this individual or several individuals have for sole apparent aim to enlist as many members as possible (as it will appear further on) so as to have as many customers as possible for the bar, I maintain that such a club is nothing else but a device to sell liquors parading under a borrowed name and nothing else.

It is with the object of enlisting as many members as possible that the owners of these clubs have fixed the annual dues at a ridiculous figure. By paying one or two dollars anyone can buy the privilege of drinking night and day, holidays and Sundays.

One of these clubs has no less than 1,500 members.

Is there any possible conception of a social club with hundreds of members and which in order to house them disposes of such a space which would hardly be sufficient for a small family?

What do we see in these places? A fine bar, a beer pump, large glasses (schooners), in one word all that is necessary to operate a bar-room.

I have been invited to visit one of these clubs. For my part I invite the public wishing to be informed to assist at the entrance and exit of the members of one of these clubs. It would be rather surprising to see the endless procession of all athletes, checker players, democrats, etc., which are all evidently members of a bona fide club — a club having a legal status, a really sociable club. Let the public be judge.

When I state that the object of these clubs in admitting the greatest number of members possible is to secure the

CLUB OLD TOM GIN

N'A PAS SON SUPERIEUR POUR LA PREPARATION D'UN JOHN COLLINS

***

Distillé au Canada suivant les meilleures recettes, il vaut autant que les marques importées et coûte moins cher.

***

PRIX COURANTS:

La Caisse de 12 bouteilles, quarts	- -	$6.50
La Caisse de 24 Flasks d'une chopine	-	$7.50

BOIVIN, WILSON & CIE,

MONTREAL.

rière, de grands verres (schooners), enfin, le matériel complet d'un débit de boissons bien agencé.

J'ai été invité à aller visiter un de ces clubs. J'invite à mon tour le public qui veut être édifié sur leur compte à assister à l'entrée et à la sortie des membres d'un de ces clubs. Il ne sera pas peu surpris de voir défiler devant lui, en une interminable procession, athlètes, joueurs de dames, démocrates, etc..., qui tous, évidemment sont membres d'un club bona fide, d'un club ayant une existence légale, d'un club vraiment social. Le public jugera.

Quand je dis que le but unique de ces clubs, en admettant le plus grand nombre possible est d'attirer une nombreuse clientèle à leur comptoir de bar, je n'exagère rien. Je le prouve:

J'ai en ce moment sous les yeux un programme de théâtre et un journal du dimanche. Dans l'un et dans l'autre se trouve l'annonce du club. J'omets à dessein les noms et les adresses.

L'annonce dans le programme se lit ainsi: "Club... ouvert jour et nuit. Vins et Liqueurs de choix, Jeu de Quilles, Dames, Echecs, etc..."

Voici maintenant, en partie seulement, la réclame de l'autre club... "On trouvera à ce club, appelé à devenir célèbre, des rafraîchissements qui arriveront à leur heure, pour calmer les soifs ardentes des joueurs trop attentifs à des parties ou joutes aussi sérieuses que s'il s'agissait d'un concours de championnat. M... invite, pour cet après-midi, tous les joueurs ou tous ceux que la chose intéresse en quelque sorte!

Je demande au public si un club social qui se respecte et tient à l'estime et au respect publics, cherche de cette manière à recruter ses membres? Est-ce ainsi que procèdent le club St-James et le Club Canadien, pour ne citer que ces deux Clubs respectables et respectés?

A la lecture de ces réclames, M. Bleau comprendra et le public saura pourquoi nous nous refusons à considérer comme étant des clubs de bonne foi au sens légal, — les clubs qui font appel au public en général... JOUEURS OU TOUS CEUX QUE LA CHOSE INTERESSE EN QUELQUE SORTE" pour calmer leurs soifs ardentes — au pluriel, s'il vous plaît — et — les clubs "ouverts jour et nuit" — et le dimanche par-dessus le marché — qui offrent, avec toutes sortes de jeux, des "VINS ET LIQUEURS DE CHOIX" à tous ceux qui en veulent.

Je sens, M. le Rédacteur, que je ne dois pas abuser de votre large hospitalité. Aussi, je crois avoir suffisamment dit le genre de clubs que la loi ne peut tolérer davantage.

Pour moi, je déclare clos le débat soulevé par M. Bleau. J'attendrai le jugement du public et les actes du gouvernement qui, j'en ai l'assurance, mettra un terme aux abus que j'ai signalés.

En vous remerciant bien sincèrement de votre généreuse hospitalité, M. le Rédacteur, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

Amédée Blondin.

MM. John Hope & Co ont reçu à bord du Str. "Jacona", qui vient d'arriver de Cadix, une très forte importation de vins d'Espagne comprenant des vins de Tarragone et des Sherries.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 Rue King, Montréal, sont les agents au Canada de MM. C. Rosenfeld Co. Inc., de Boston, les manufacturiers bien connus d'appareils à eaux gazeuses

greatest number of customers for their bar, I am in no wise exaggerating. Here are some proofs.

I have now before my eyes a program of a theatre as well as a Sunday paper. In each there is the advertisement of a club. I purposely omit the names and addresses of these clubs.

The advertisement in the program reads as follows: Club open night and day. Choice Wines and Liquors. Bowling alley. Checkers and Chess.

Here is now a portion only of the advertisement of the other club.

There will be found, in this club which will become celebrated, refreshments which will come in due time to quiet the ardent thirst of the absorbed players which give to their games all their attention, etc., etc.

I leave the public to judge if a social club which respects itself and which appreciates the esteem and the respect of the public would wish to enlist members in such a way. To cite only two names of respectable institutions, do the St-James or the Club Canadien follow such a course.

If Mr. Bleau reads these advertisements he will understand and the public will appreciate why we refuse to consider as bona fide clubs, in the legal sense, clubs which address themselves to the public at large, which are advertised as being open night and day as well as Sundays and which offer with games of all description Choice Wines and Liquors to all those who have a desire for some.

I will not encroach any further upon your hospitality, Sir, I believe I have made sufficiently clear which are the clubs which the laws ought not to tolerate any longer.

I will go no further in the discussion started by Mr. Bleau. I await the judgment of the public and the action of the Government which I am sure will not tolerate any longer the abuses which I have pointed out.

Believe me with renewed thanks, Sir,

Yours very truly,

Amédée Blondin.

Le Cognac A. E. Dor, de Cognac, France, nouvellement introduit sur le marché canadien, plaît à la clientèle des connaisseurs qui ont été à même d'apprécier ses qualités. Il est le pur produit de la distillation du vin, il possède la finesse qu'on ne trouve que dans les excellents produits des Charentes. Cette marque est appelée à obtenir un succès réel auprès de ceux qui ne veulent que des cognacs sains et d'origine. La Colonial Importing Co, Montréal a l'agence exclusive au Canada pour la vente des Cognacs de la maison A. E. Dor.

Le Whiskey "John Jameson Irish".

Les ventes du whiskey Irlandais de cette marque bien connue, qui commande les plus hauts prix pour sa qualité, sur les marché de Dublin et de Londres, continuent à être très-fortes.

Le "John Jameson Irish" est embouteillé par les Seuls Agents d'exportation, MM. Chas. Day & Co., Londres, en bouteilles de verre noir uniquement.

Le Vin Biquina, vin tonique et apéritif, dont l'agence exclusive pour la vente au Canada est entre les mains de la Colonial Importing Co, Montréal, a conquis rapidement une place marquante parmi les toniques mis en vente sur les marchés Canadiens.

On le trouve dans tous les principaux hôtels et restaurants. Demandez à votre fourniseur le Vin Biquina ou adressez-vous directement à la Colonial Importing Co, Montréal. Lisez l'annonce d'autre part.

Nous apprenons que la bière Salvador de la maison Reinhardt & Co a reçu une médaille d'or aux expositions tenues dernièrement à Liège et à Bruxelles.

BRUT

CHAMPAGNE Vve CLICQUOT

SEC

Le dernier rapport de la vente des Champagnes aux Etats-Unis et au Canada, accuse une grande augmentation de la popularité du

Célèbre Champagne

Vve CLICQUOT

Le CHAMPAGNE Vve CLICQUOT est le seul qui a atteint, cette année, une augmentation de

40 p. c.

sur les ventes de l'année dernière.

EN VENTE

DANS TOUS LES PRINCIPAUX

CLUBS, HOTELS, RESTAURANTS, CAFES, Etc.

F. X. ST-CHARLES & CIE

SEULS AGENTS POUR LE CANADA ET TERRENEUVE

39-41-43 RUE ST-GABRIEL, MONTREAL.

SEC

BRUT

L'INTERPRETATION DE L'ART. DE LA LOI DES LICENCES

Jugement rendu

Un récent jugement du juge Choquet, siégeant en Cour de police, vaut la peine d'être rappelé ici dans l'intérêt des Commerçants en liqueurs. Accusé par le département du revenu de l'intérieur d'avoir vendu des liqueurs sans être le détenteur d'une licence, Omer Gagnon déclare qu'une dizaine de jours avant la date du délit qui lui est reproché, il s'est associé avec Dominique Latters, qui est détenteur d'une licence, et avec un troisième associé du nom de Desmarais.

Le Juge dit que le point à décider par la Cour est de savoir si le défendeur avait le droit de vendre des liqueurs pour le bénéfice de la société avant d'avoir obtenu d'abord une licence au nom même de la société.

Or, l'art. 10 de la loi des licences déclare formellement: "Sujette aux dispositions de la présente loi, quant aux changements et transports des licences, toute licence pour la vente de liqueurs constituera une licence accordée seulement à la personne y désignée et pour l'établissement y décrit, et sera valide tant que cette personne occupera le dit établissement et sera véritable propriétaire du commerce qui s'y fait."

En conséquence de cet article il appert d'une manière certaine que la licence ne pouvait être exploitée. Une licence ne peut être donnée qu'à une seule et unique personne, mais en conformité du paragraphe 23a de l'art. 2 de la loi des licences "lorsqu'on se sert du mot "personne" dans la présente loi, elle incluera dans son interprétation société, compagnie, corporation, association ou club."

La licence, d'après l'opinion du juge doit être nécessairement accordée à la société, à la compagnie ou au club qui la demande.

Comme il est admis que Gagnon a vendu des liqueurs pour le bénéfice des trois associés formant la société et non pour le bénéfice de Latters, le seul détenteur de la licence il s'ensuit que ce dernier n'est pas propriétaire du commerce, mais seulement l'un des associés. En conséquence la licence n'était pas valide en vertu de l'art. 10. Le défendeur est condamné à une amende de $50 ou à un mois de prison à défaut de paiement.

UN TOUR EN EUROPE

M. René Robin, maître de chaix chez MM. F. X. St-Charles & Cie, nous communique le rapport suivant au sujet de l'intéressant voyage qu'il vient de faire à travers les principaux pays producteurs de l'Europe.

En général, nous dit M. Robin, les affaires en vins et spiritueux sont actives dans les contrées que j'ai visitées et j'ai pu remarquer que le Canada attirait de plus en plus l'attention des commerçants qui apprécient chaque jour davantage l'importance des débouchés que le Canada offre à leurs produits.

Les dernières récoltes en France, sans avoir été des plus abondantes, ont donné comme résultat des vins de qualité excellente. Les récoltes en Bourgogne aussi bien que dans le Bordelais s'annonçaient comme devant être des plus abondantes mais, à l'époque des vendanges, des pluies tardives ont occasionné des dégâts. Les mêmes remarques s'appliquent aux pays Charentais; cependant, par suite de la reconstitution des vignobles dans ce district, la plupart des grandes maisons ont pu se créer des réserves importantes, ce qui assure pour des années à venir une excellente qualité d'eau-de-vie aux consommateurs.

En Europe, ainsi qu'au Portugal, les récoltes ont été abondantes et l'on s'attend à ce que les vins de cette année seront d'excellente qualité.

Les marchés des Whiskies écossais, ainsi que ceux des gins hollandais, n'offrent aucune particularité intéressantes; les prix sont généralement fermes et la demande à la hauteur des années précédentes.

LES ANNONCEURS DE LA DERNIERE HEURE

Si les journaux acceptaient des annonces jusqu'à onze heures du soir le vendredi, il est certain qu'il se trouverait des annonceurs assez négligents et assez peu soucieux de leurs intérêts pour apporter leur " copie " aux environs de minuit. Et l'on sait que les journaux du soir, le samedi, sont sur la rue à l'heure où les journaux du matin sont à peine distribués.

Les deux tiers des annonces peuvent être préparés à l'avance sans inconvénient: pourquoi ne pas les préparer de bonne heure de façon à ce que les journaux les reçoivent en temps utile pour les disposer comme il convient et leur donner une toilette typographique plus soignée que celle qu'on leur octroie lorsqu'elles arrivent en retard?

Pourquoi telle grande maison de nouveautés envoie-t-elle ses annonces — à traduire — à la dernière minute?

Pourquoi telle agence de publicité — que nous pourrions nommer — envoie-t-elle les annonces de ses clients, le vendredi, à la dernière minute, aux environs de six heures?

Qu'arrive-t-il?

Les annonces sont composées à la diable, " go-as-you-please " — corrigées à grande vitesse, placées tant bien que mal — plutôt mal que bien.

Et alors, ce sont des lamentations sans fin, des grincements de dents et des invocations aux dieux infernaux: on impute à Pierre la faute de Paul, alors que le véritable coupable est celui qui apporte ses annonces à la dernière minute.

Si l'administrateur du journal s'avise de faire une observation qui est dans l'intérêt du client plus encore que du journal, on la prend en mauvaise part ou l'on vous répond tranquillement: " Si vous n'êtes pas content, mettez l'annonce de côté," sachant bien qu'on n'en fera rien.

Le journal insère l'annonce telle quelle! il a fait son devoir en signalant à l'intéressé les conséquences de son retard.

Ce n'est pas celui qui paie l'annonce qui fait cela le plus souvent — c'est plus généralement celui qui est préposé à ce service par un patron absorbé par les mille et un détails de son commerce et par trop confiant.

(*Publicité-Publicity*).

Le Champagne "Dry Monopole" de Heidsieck

Le Champagne "Dry Monopole" de Heidsieck a été spécialement choisi pour le banquet offert au comte Grey, le mois dernier, à Winnipeg, par le Club Manitoba — beau compliment à un Vin fin.

Nous conseillons vivement aux personnes désireuses d'acheter un matériel de fabrication d'eaux gazeuses de visiter les salles d'échantillons de MM. S. H. Ewing & Sons, qui se feront un plaisir de leur faire une démonstration pratique de l'excellence de ces appareils

La Marque qui a fait la renommée du Scotch Whisky.

Le Produit le plus renommé des Distillateurs les plus renommés de l'Ecosse

"MOUNTAIN DEW"

..DE..

Sanderson

LA MARQUE DE WHISKY LA PLUS VIEILLE ET LA PLUS POPULAIRE EN ECOSSE . . .

S. B. TOWNSEND & CO.

MONTREAL.

Agents pour le Canada.

LE NOUVEAU REGLEMENT RELATIF AUX ENTREPOTS DE DOUANE

Dans une circulaire du Département des Douanes datée d'Ottawa, le 1er novembre ,le commerce de gros vient d'être notifié qu'à partir du 1er janvier prochain, les règlements concernant les entrepôts de douane seront modifiés comme suit:

A l'avenir les droits à percevoir par le gouvernement des propriétaires d'entrepôts de douane seront basés sur la durée du temps pendant lequel les services des "'lockers" [gardiens ou officiers d'accise] seront requis .

Les nouveaux droits à percevoir sont établis d'après l'echelle suivante:

Tarif par mois ou partie d'un mois payable d'avance pour un trimestre :

Service journalier. —	
N'excédant pas une heure	$ 5.00
Plus d'une heure, n'excédant pas 2 heures	10.00
Plus de 2 heures, n'excédant pas 4 heures	20.00
Plus de 4 heures, n'excédant pas 6 heures	30.00
Plus de 6 heures, n'excédant pas un jour	40.00

Cette nouvelle a vivement ému le commerce qui actuellement paie la somme de $40.00 par an, sauf quelques maisons qui emploient un "locker" continuellement .

Les marchands de gros protestent contre cette nouvelle échelle de prix et, à cet effet, ont convoqué une assemblée qui a eu lieu le 29 novembre au Board of Trade et à laquelle assistaient: MM C. P. Hébert, M. L. E. Geoffrion, M A. G. Gardner, T. Gillespies, S. EWing, J. H. Wynne, W. G. Stuart, J. M. Wilson, Wm. Middleton, Jos. Ethier, J Russell-Murray, F. X. St-Charles, L. O Dèmers, Alex. Orsali, J R .Douglas, H. Wootten, N. Rattray, etc.

A cette assemblée présidée par M. L. E. Geoffrion, il a été résolu qu'un comité composé de MM. L. E. Geoffrion, A. G. Gardner et W. G. Stuart, soit nommé pour se mettre en relations avec le ministre des douanes, afin de lui communiquer les vues des commerçants sur cette question.

A notre avis, on ne s'est pas rendu compte au département des douanes, des exigences du commerce. Cependant, ce département ne devrait pas ignorer que la présence de ses officiers dans les entrepôts de douane n'est pas toujours requise à un même degré.

Tel commerçant qui, à certaines époques de l'année, a à peine besoin de recourir aux services d'un officier, demandera sa présence continuelle à d'autres époques. Il existe des mortes-saisons dans le commerce et des périodes de grande activité aussi. Les années ne se ressemblent pas non plus, au point de vue des affaires; il y a des années de prospérité et des années de crise commerciale.

Quand les ordres affluent la présence d'un officier pourra être nécessaire toute la journée, pendant huit jours, pendant quinze jours et peut-être même davantage, mais bien peu de maisons de commerce réclament la présence du matin au soir d'un officier pendant un mois consécutif et moins encore pendant trois mois.

Quel genre de déclaration peut donc faire le commerçant quand il adresse sa demande au collecteur des Douanes avec son chèque pour le paiement des trois mois à venir?

Nous le répétons, ce nouveau règlement n'est pas pratique et nous ne doutons pas un seul instant que le ministre des douanes l'annule dès que les commerçants lui auront présenté leurs vues.

MM. S. H. Ewing & Sons, 96 Rue King, Montréal, importent et fabriquent des bouchons de toute première qualité pour tous les usages.

La maison, par suite de l'importance de ses achats, est en mesure de coter des prix spéciaux; elle a aussi en stock tout le matériel nécessaire aux embouteilleurs, tel que capsules, broche et feuilles d'étain.

MM. J. Calvert & Cie, de Bordeaux, représentés au Canada par MM. S. B. Townsend & Co, ont dans leurs caves à Bordeaux un stock de près de 3,000,000 de bouteilles et de 60,000 barriques de vins. En demandant des vins de ces marques on peut avoir l'assurance d'avoir ce qu'il y a de mieux en fait de vins de Bordeaux.

MM. S. B. Townsend & Co sont les représentants au Canada de Messrs Croft & Co, d'Oporto.

Cette maison établie en 178 est non seulement la plus ancienne dans le commerce des vins de Port, mais elle a de plus une réputation universelle pour l'excellence de ses produits.

M. A. O. Fiset, seul agent pour les Cognacs H. Cottinaud & Cie, nous informe qu'il vient de recevoir par le vapeur "Lake Michigan" un envoi considérable de ces cognacs en fûts de 125 gallons.

Le Soda Water importé ainsi que le Ginger Ale Sec de Schweppe sont deux des grandes spécialités de cette maison établie depuis plus d'un siècle La demande pour ces deux produits, les meilleurs du genre, augmente toujours, nous disent MM. Law, Young & Co, sur le marché canadien.

M. L. L. Bernard visite actuellement les principales villes de la Province de Québec dans l'intérêt de MM. S. H. Ewing & Sons, fabricants de bouchons et importateurs d'appareils et de fournitures pour embouteilleurs et manufacturiers d'eaux gazeuses.

La maison Moët & Chandon, qui est représentée au Canada par MM. John Hope & Co, vient de placer sur notre marché des champagnes de la récolte de 1900.

Les connaisseurs affirment que les vins de cette cuvée sont les meilleurs produits depuis 1884. Ils sont insurpassables comme bouquet et qualité.

MM. F. X. St-Charles & Co viennent d'accepter la représentation de la maison J. A. Jourde qui s'est acquis une réputation enviable pour ses Bigarreaux en bouteilles.

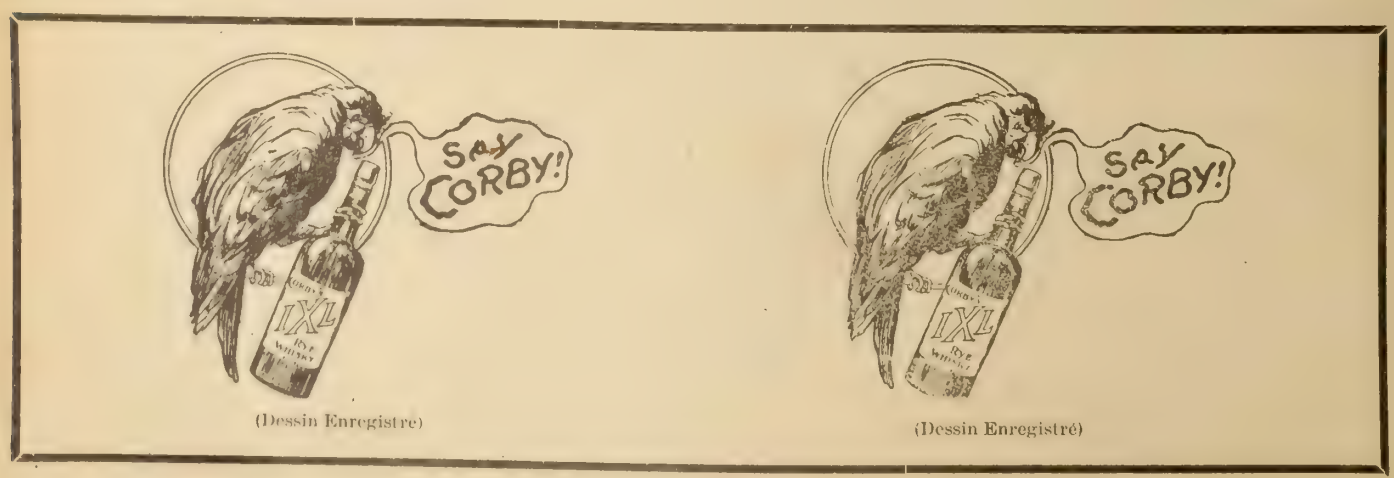

(Dessin Enregistré) (Dessin Enregistré)

Preparez=vous

dès maintenant pour le commerce de Noël et du Jour de l'An. A peine trois semaines ! Tout juste le temps de préparer vos vitrines, de monter de jolis étalages qui attireront les clients.

Commandez maintenant vos liqueurs. Vous savez qu'il vous en faut, ne tardez pas — Notre stock est au grand complet — Nous sommes prêts à remplir vos commandes — et vous avez tout à gagner en ordonnant tout de suite. Nous en avons dans tous les prix—vous êtes sûr de trouver ici ce qu'il vous faut.

Comme valeurs exceptionnelles, nous recommandons d'une façon spéciale les marques suivantes :

SCOTCH WHISKY	**RODERICK DHU**
BRANDIES	**BOUTELLEAU & CIE**
LIQUEURS FRANÇAISES	**NUYENS & CO.**
RHUMS	**TALBOT FRERES**
	FINE FLEUR

VIN TONIQUE APERITIF, le **"BYRRH."**

HUDON, HEBERT & CIE

MONTREAL.

La maison qui possède la Direction la plus Libérale au Canada.

REVUE GENERALE

MM. S. B. Townsend & Co rapportent une demande active pour les vins de Champagne, les whiskies écossais et les eaux-de-vie.

Les paiements sont satisfaisants.

* * * *

D'après M. W. J. Rafferty, il y a eu pendant les dernières semaines un léger ralentissement dans la demande pour les bières embouteillées. Il n'est que temporaire, car tout semble indiquer que les affaires seront très actives à l'approche des fêtes de fin d'année.

* * * *

D'après M. O. Zepf, gérant à Montréal de la Freyseng Cork Co. Ltd., il y a toujours une demande soutenue pour les fournitures pour embouteilleurs et pour les bouchons.

Les paiements sont satisfaisants.

* * * *

MM. F. X. StCharles & Cie constatent une demande croissante pour les vins de Champagne, les cognacs ainsi que les eaux minérales.

* * * *

MM. Walter R. Wonham & Sons reçoivent actuellement leurs dernières importations de vins et spiritueux pour la saison d'hiver; les commandes cette année ont été des plus satisfaisantes.

La maison constate une demande croissante pour les Ryes Canadiens.

* * * *

M. E. R. Carroll, gérant à Montréal de la Hamilton Brass Mfg Co Ltd, nous informe que les affaires continuent à être très actives. Jusqu'à présent l'année courante a été la meilleure que la compagnie ait vue.

Les paiements sont réguliers.

Il est, paraît-il, question de construire à oronto un nouvel hôtel qui serait en tous points l'égal du King Edward.

PERSONNEL

—M. E. H. Carroll, qui faisait autrefois partie du bureau de Hamilton, de la Hamilton Brass Mfg Co Ltd, vient d'être transféré à la succursale de Montréal. M. E. H. Carroll est le fils de M. Carroll, gérant de la compagnie, et frère de M. E. R. Carroll qui dirige avec tant de succès la branche de Montréal.

— M. W. Bulmer, représentant la Hamilton Brass Mfg Co Ltd, voyage actuellement dans l'Ontario après avoir achevé sa tournée d'affaires dans les Provinces Maritimes.

— M. Otto Zepf, de MM. Freyseng Cork Co Ltd, de Montréal, vient de passer plusieurs jours à Toronto.

— M. J. F. Senécal, de MM. Motard, fils & Sénécal, vient de faire un voyage d'affaires à Ottawa.

— M. N. Bonar, représentant MM. James Watson & Co Co Ltd, de Dundee, a été de passage à Montréal pendant le mois de Novembre.

— M. J. M. Wilson, de MM. Boivin, Wilson & Co, est de retour à Montréal après avoir passé deux semaines à Winnipeg.

— M. P. de Lescure vient de faire un voyage d'affaires à Québec dans les intérêts de la maison A. O. Fiset.

La Hamilton Brass Mfg Co Ltd, 327 Rue Craig Ouest, vient de mettre sur le marché un extracteur de bouchons nouveau modèle, qui a sa place indiquée chez tous les embouteilleurs de bière et d'eaux gazeuses.

Cet instrument extrait automatiquement les bouchons tombés dans l'intérieur des bouteilles.

Les importations du Cognac Bisquit Dubouché augmentent d'une façon sensible, d'année en année. Cette marque, une des plus connues sur le marché canadien, est représentée par la maison Walter R. Wonham & Sons de Montréal qui enverra les prix et des échantillons sur demande.

COGNAC

BISQUIT

Etablis en 1819

Le meilleur Cognac de Pur Raisin fait en France

Expédié par

Bisquit, Dubouché & Cie

"Une Etoile" "Vieille Liqueur"

(Vingt Ans d'Age)

Walter R. Wonham & Sons

MONTREAL

Seuls Agents pour le Canada.

LES MARQUES LES PLUS CONNUES SUR LE MARCHÉ CANADIEN

Pas toujours les moins chères; Mais en tout temps les meilleures et les plus pures.

Ph. Richard, Brandy

Inférieur à nul autre en France, le meilleur au Canada.

Blandy Bros., Fameux Vins de Madère

Quatre-vingt-dix mille gallons exportés aux E.-U. en 1904.

Blandy Bros., Célèbres Vins de Malaga

Vin doux d'Espagne, ayant autant de goût qu'un Moscatel Grec.

Cardinal, Champagnes

Un des plus fins produits de la Grande Cité Champenoise.

Pollen & Zoon Gin de réputation universelle
(Amsterdam et Rotterdam)

Le plus pur des Genièvres et un tonique souverain pour la température froide.

Ch. Couturier, Brandies

Aussi purs que le cristal, aussi doux que le lait.

F. Marion & Co., Brandies

Valeur splendide à prix raisonnable.

Parville & Co., Brandies

La meilleure ligne qui ait jamais été embouteillée pour le prix.

Vve L. Vigneau & D. Cambours
Sauternes & Clarets

Délicieux, savoureux, hygiéniques; ce sont des articles splendides.

G. Pradel & Co., Vins de Médoc

Achetez une caisse, comme échantillon, par égard pour vos clients.

Mitchell, Scotch Whiskies renommés dans le monde entier

Absolument les meilleurs Scotch Whiskies qui aient jamais été exportés.

Mitchell, Excellent Irish Whisky

Le Whisky qui donne à Patune bonne santé et de l'esprit et de l'humeur en masse.

J. P. Wiser & Sons, Prescott, Ont

Whiskies, Ryes et "Whisky blanc," producteurs du fameux Rye **Special 1899**, le meilleur qui ait jamais été mis sur le marché Canadien. Délicieux au goût, c'est un tonique pur et reconstituant.

Leconte, Morel, Vins de Sauterne

Précieux en tout temps, mais indispensables dans la saison des huîtres.

Garcia & Hijos, Vins d'Oporto

Sans égal pour la qualité et les prix.

Manuel Tosta, Vins d'Oporto

Vin doux, pur qui a atteint sa plus haute maturité.

Z. Ventura & Co., Vins d'Oporto

Apéritif exquis pour personnes faibles.

Sanchez Hermanos, Jerez de la Frontera
Vins Sherry

Excellent reconstituant le meilleur aliment pour le cerveau et la moëlle épinière.

P. Juanita & Co., Jerez de la Frontera
Vins Sherry

C'est un cordial et un des plus efficaces.

Eau de Vichy "La Capitale"

L'eau la plus effervescente qui ait jamais été importée de Vichy. Chaque pinte d'eau contient 8,704 gr. d'éléments minéraux; sans rivale pour le traitement des maladies de rognons et du foie et de la Dyspepsie.

Laporte, Martin & Cie, Limitée, Montréal.

LA CONSOMMATION DES DIVERSES BOISSONS DANS LE MONDE

Il est aussi curieux qu'intéressant de connaître la consommation respective des différentes boissons fermentées ou distillées dans les diverses contrées du monde. L'intérêt s'accroît lorsque compte est tenu de la population de chaque pays. On constate ainsi le rôle respectif joué par le vin, par l'alcool, par la bière; on devrait même ajouter le thé et les eaux minérales ou gazeuses.

Ces boissons sont sans cesse en lutte les unes contre les autres; leur prix de revient ou de vente, les impôts qui les frappent influent dans une mesure inégale sur leur situation respective.

La France, qui dispose presque du monopole des grands vins et des eaux-de-vie supérieures, a plus d'intérêt qu'aucun autre pays à connaître les fluctuations de la faveur publique vis-à-vis de telle ou telle boisson. La demande est-elle en voie de diminution ou d'augmentation? Dans quelle contrée le vin est-il de plus en plus recherché ou abandonné? Telle devrait être la première préoccupation d'un négociant en quête de nouveaux débouchés. C'est la question de la tendance d'une bourse à laquelle bien des négociants attachent plus d'importance qu'à la fluctuation matérielle des cours.

Le vin étant l'un des éléments essentiels de l'exportation française, c'est notre gouvernement qui aurait dû prendre l'initiative de ces recherches plus utiles au commerce français qu'à aucun autre. Il n'en a rien fait et c'est en Angleterre que nous devons chercher des documents.

Ce service fonctionne, en effet, depuis l'année 1898 au profit du Parlement britannique à propos de l'alcoolisme. Naturellement ses éléments numériques sont exprimés en mesures anglaises, c'est-à-dire en gallons de liquide, de 4,543 liv. ou 1/22 d'hectolitres.

Il serait, sans duote, plus agréable au lecteur français de connaître les unités du système décimal. Nous préférons cependant renoncer à la conversion, qui serait inutile en l'espèce. Elle donnerait un caractère de précision à des chiffres dont la valeur est douteuse. Ces travaux de statistique internationale ne sont pas d'une exécution aussi simple qu'on se l'imagine. Il ne s'agit pas seulement de ramener à une unité unique de capacité les mesures de chaque pays; il faut aussi connaître les éléments fiscaux de ces statistiques officielles et la législation de chaque pays à cet égard. C'est ainsi que le tableau officiel britannique porte la consommation du vin en France à 24 gallons par tête pour l'année 1902, soit entre 109 et 133 litres. Or, il s'agit à peu d'écart près de la consommation taxée, dont l'addition porte le total à 144 litres.

Cette erreur nous inspire une salutaire défiance. Mais nous avons le droit de suppostr que la même erreur fondamentale a été commise chaque année et que, par suite, si les éléments sont inexacts, la compagnie de ces éléments, affectés du même vice, reste exacte.

D'autre part, il est à peu près certain que les statisticiens anglais ont donné avec plus de précision les nombres relatifs à leur pays et aussi au monde anglo-saxon, dont ils connaissent les usages fiscaux.

En Angleterre ou pour être plus précis dans le Royaume-Uni, la consommation dominante est naturellement la bière. Il y a bien des siècles que la vigne a disparu des îles britanniques. Seul un duc et pair peut se payer le luxe d'un vignoble dans le pays de Galles et le produit de sa vigne aigrelet lui coûte plus cher qu'un premier cru du Médoc.

"STANDARD"
(E. W. PARKER, MONTREAL)

HIGH WINES
ET
ALCOOL

UN ALCOOL NEUTRE ET INCOLORE
CONVENANT A TOUS LES USAGES

GILLESPIES & CO.
Agents Vendeurs
MONTREAL.

VIEILLI EN FÛT

EMBOUTEILLÉ EN ENTREPÔT

La consommation de la bière a varié depuis cinq ans entre 2 gallons 7 et 31 gallons 8 pour habitant.

Mais, contrairement à ce qu'on est tenté de croire, la bière est ou paraît dle moins en moins appréciée. Le maximum remonte à l'année 1899, le minimum à l'année 1903.

Est-ce l'alcool qui s'est substitué à la bière dans les préférences des populations anglaises? Pour les six années considérées, nous trouvons les points extrêmes de 0.99 et de 1 gal. 111 par tête, et depuis 1900 la diminution a été constante. Dès lors; nous ne saurions être surpris que la consommation du vin ait suivi la même marche décroissante. Egale en maximum pendant les années 1898 et 1899 [0 gal. 41], elle est descendue successivement à 0 gal. 38, 0,37, 0,36 et 0.33 par individu.

Pour deux des trois boissons indiquées, la diminution est immédiatement postérieure à l'année 1899, c'est-à-dire avant l'application des nouveaux droits d'accise. C'est donc la crise économique, provoquée par la guerre du Transvaal, qui a déterminé la baisse de la consommation. L'alcool s'est soutenu pendant l'année 1900, sa demande a même progressé: il en est de même dans toutes les guerres; mais postérieurement il a partagé le sort des autres boissons.

Si les importations de vins ont diminué si fortement en Angleterre depuis cinq ans, ce n'est donc pas au profit des boissons nationales, whisky ou bière.

Toutes ces boissons fortes ayant subi une perte de débouché, faut-il en conclure au progrès des doctrines tempérantes? Dans ce cas, le thé, que recommandent les tempérants, aura tout au moins profité de l'abandon de ses concurrentes. Or, il n'en est rien: La consommation du thé est restée à peu près sationnaire.

Nous sommes donc obligé de conclure que le peuple anglais boit moins sans distinction entre les boissons fortes et les boissons de tempérance. La cause de cet affaiblissement de la puissance de consommation d'une nation si riche ne peut s'expliquer que par le malaise économique et par l'augmentation des taxes fiscales.

Toutefois, nous pouvons remarquer que la diminution de la consommation n'a pas été égale pour toutes les boissons stimulantes: la bière n'a perdu que 9 pour cent, les spiritueux 10 pour cent, les vins deux fois plus. Si les **teetotalers** croient triompher de ce chef, nous pensons qu'ils s'abusent. Pour le vin, la chute a été plus profonde, parce que c'est la boisson la plus chère et celle dont la clientèle a le plus souffert de l'accroissement de l'income-tax. Notons cependant que l'alcool ne se vend pas à vil prix au delà de la Manche, puisque le droit général de consommation y est deux fois plus élevé qu'en France et plus lourd même qu'à Paris.

Il n'y a évidemment qu'un seul moyen de retenir la clientèle ou tout au moins d'en conserver une partie, c'est de satisfaire son besoin de prix réduit, sans compromettfe l'avenir par un abaissement insupportable de la qualité.

Aux clients, dont les ressources se sont restreintes, peut-être faut-il offrir des troisièmes ou des quatrièmes crus au lieu des premiers crus classés de la Gironde. On risque, il est vrai, de les voir s'habituer à ces vins de moindre prix. Mais, n'est-il pas à craindre qu'ils ne s'habituent tout seuls aux Tarragone et aux vins d'Australie et à certains vins d'origine indéterminée, les seules qui échappent complètement à la crise actuelle.

Ce qui est certain, c'est que, par nécessité d'économie, plus encore que par goût ou par affectation de sobriété, le peuple britannique consacre beaucoup moins d'argent aux boissons coûteuses. Notons cependant que la consommation des eaux minérales a dû augmenter depuis quelques années. Elles sont maintenant dénommées à part dans les statistiques douanières depuis l'année 1900 et leur consommation s'était quelque peu accrue en 1902, sans doute parce qu'elles

Les Brandies de Jas. Hennessy & Cie commandent le débit le plus fort du monde entier.

BRANDY
HENNESSY

UN
BRANDY
PUR

L'Appareil Champion Economique

EPARGNANT 90 P. C.

Sur l'Achat de votre Soda

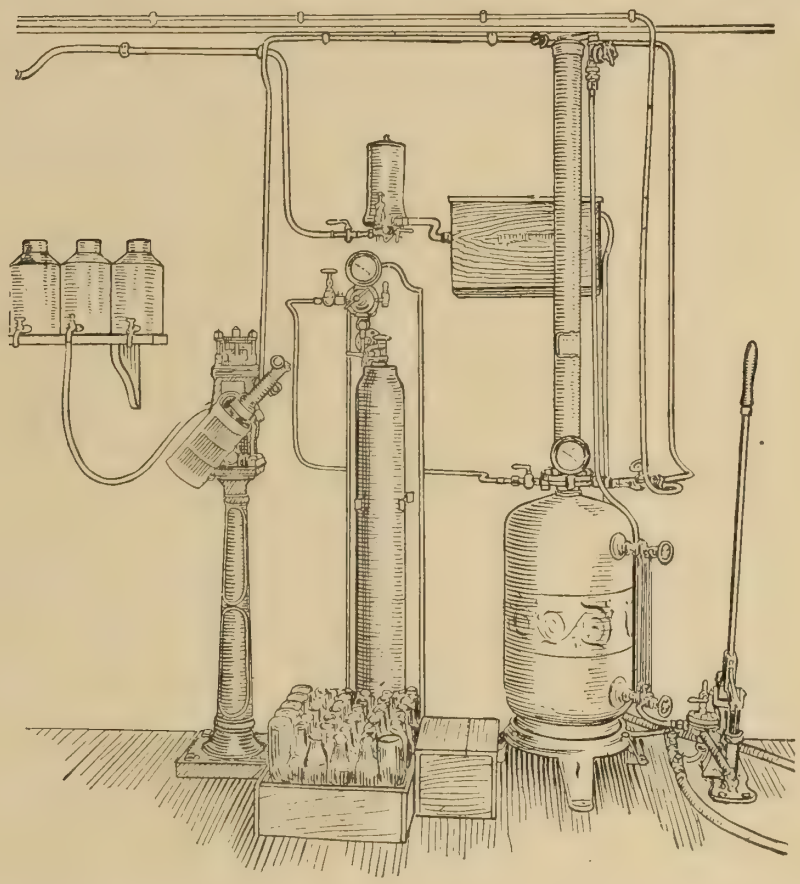

Pendant plus de cinquante ans, les inventeurs se sont évertués à découvrir un appareil qui permît aux hôteliers ou négociants de fabriquer eux-mêmes les Ginger Ale, Cream Soda, Plain Soda, Lemon Sour, Eau Minérale, etc., etc., mais le grand embarras était dans le coût d'un semblable appareil. Or, la science a inventé aujourd'hui " L'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE " qui a tout ce qu'il faut pour faire un succès d'un faible placement.

Cet appareil n'a été mis en vente à Montréal que le 1er février 1904 et, le 1er juillet 1905, nous pouvions donner les noms de centaines d'hôteliers éminents de Montréal et des environs qui avaient acheté l'APPAREIL CHAMPION ECONOMIQUE.

Si vous avez des doutes sur la qualité de la marchandise que vous pouvez faire avec cet appareil, écrivez-nous et nous vous expédierons par Express des échantillons de Cidre, Cream Soda, Ginger Ale, Eaux Minérales, etc., manufacturés par

The CLEVELAND FAUCET CO., Cleveland, Ohio, U.S.A.

THOMAS BURDETT,

AGENT POUR LE CANADA

290 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

échappent aux griffes de l'administration de l'accise.

Les colonies manifestent-elles la même tendance à une sobriété devenue nécessaire? Le papier parlementaire que nous consultons donne les mêmes renseignements pour douze colonies que pour la métropole. Quoique la plupart d'entre elles cultivent peu ou prou la vigne, la bière l'emporte. Cependant toutes celles qui possèdent un vignoble appréciable consomment plus de vin que le Royaume-Uni. Au cap de Bonne-Espérance, c'est même notre boisson nationale qui l'emporterait sur la bière. Seulement nous n'avons de renseignement que pour une seule année, 1898.

Sans admettre de plano que les gens du Cap, Hollandais mâtinés de huguenots français et Anglo-Saxons, imitent à ce point l'exemple de la France, enregistrons à titre de curiosités ce fait surprenant. Au Cap, on aurait bu en 1898, année désignée, 2 gallons [9 litres] par habitant, 1,68 gal. [7 litres 26] de bière et 1.9 gal. [4 litres 50] d'alcool. On voit que les Boers, qui forment la majorité de la population, sont d'une sobriété rare. Ajoutons même qu'une partie de cet alcool est le produit de la vigne.

Qui sait? nos vins de France trouveront peut-être de ce côté un débouché futur bien inattendu. La consommation du vin exotique y a d'ailleurs presque quintuplé de 1886 à 1900. Malheureusement ce quintuplement n'a produit qu'une importation de 100,000 gallons, soit 4,500 hl.

Natal, pays plus riche, plus britannique, plus africain aussi, car les blancs y sont bien clairsemés, se contente de 7 et de 8 centièmes de gallon de vin.

Au Canada, les habitants, quoique presque tous blancs et Français pour 3 dixièmes, se contentent de 8 et 9 centièmes de gallon, soit 41 centil, par tête et par année. La proportion de 41 centil. s'est maintenue sans variation depuis 1899. On consomme cependant dans le pays des quantités croissantes de bière [21 pour cent de plus en cinq ans]. La progression, deux fois plus forte pour l'alcool, place maintenant le Canada de plain-pied avec l'Australie. Il est fâcheux, que la prospérité du pays n'ait pas tourné au profit de notre commerce de vin. Mais les Canadiens français ont sans doute la vieille préférence du Normand pour le vin de pommes.

Dans l'Ausralie unifiée, la consommation de la bière et surtout celle de l'alcool est très irrégulière; elle accuse de brusques variations, résultats des fluctuations de la prospérité commerciale. Mais nous pouvons distinguer une tendance très marquée à accroître la consommation du vin. C'était 1 gallon par tête en 1898, 3-4 de gallon en 1899; mais on relève ensuite 1 gallon 22; 1.38; 1.11 et finalement 1 gallon 49.

Les Australiens boivent beaucoup plus de vin que leurs concitoyens de la mère patrie. La moyenne fédérale pour 1903 équivaut à 6 litress 3-4 [1 1-2 gal.] par habitant. C'est la proportion du plus pauvre de nos départements bretons avant la réforme des boissons.

Ces résultats, qu'il faut tenir pour superbes chez les Anglo-Saxons de race aussi pure que les Australiens, sont surtout dus à l'existence d'un vignoble important.

Toutefois, un Etat fait exception, le Queensland. De 36 centièmes de gallon, il a réduit sa quote-part à 20 centièmes, quoiqu'il cultive plus de 2,000 acres de vignes.

Partout ailleurs, même en Tasmanie, l'île qui ignore encore la viticulture, la proportion s'élève.

Mais la palme incombe à l'Australie du Sud. Elle produit avec une population médiocre en nombre plus de la moitié des vins récoltés dans la Fédération australienne, soit jusqu'à 2,800,000 gallons ou 120,000 hl. environ. Les Australiens du Sud en exportent à peu près un tiers en Angletrre, mais ils boivent le reste; ils en boivent de plus en plus. Leur consommation proportionnelle a plus que doublé en l'espace de

MOTARD, FILS & SÉNÉCAL

IMPORTATEURS DE VINS ET LIQUEURS

Tel. Bell Main 4495.
Tel. des Marchands 962.

5 PLACE ROYALE,
Montréal.

Seuls représentants au Canada pour:

EDMOND FOUCAULD, FILS,	Cognac	Brandy	WILH WASUM	Bacharach	Vins du Rhin
A. CARPENTIER & CIE.	Bordeaux	Vins	BOUCHARD AINE & FILS	Beaune	Vins de Bourgogne
SIXTE DUCLOT	Bordeaux	Vins Mousseux	J. CAPARROY-DULORD	Bordeaux	Vinaigre

Les REV. PERES TRAPPISTES, Oka, Can. Vin Phosphate au Quinquina.

ESSAYEZ NOTRE COGNAC

H. COTTINAUD & CIE, Le meilleur Cognac sur le Marché pour le prix.

$7.00 à $12.00 la Caisse

A. O. FISET, Seul Agent du fameux Cognac GABRIEL DUBOIS 15 Rue Gosford

Téléphone Bell Main 4569. Téléphone des Marchands 83.

FAMEUX

Genievre Hollandais

173 ANS A LA TETE DU MARCHE.

MM. Blankenheym & Nolet,

ETABLIS EN 1732

à Rotterdam, Hollande, viennent de nous expédier une très grande quantité de leur

FAMEUX GENIEVRE

Le Meilleur Gin pour réduire qui soit distillé.

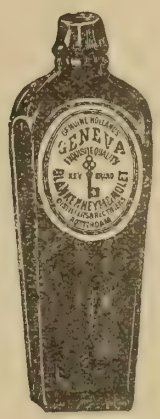

EN BOUTEILLES ET EN FUTS.

Ce Genièvre, outre sa popularité en Europe et en Amérique, est universellement reconnu comme étant la meilleure marque Hollandaise, ayant reçu des médailles de première classe à toutes les expositions importantes, depuis 1873, entre autres :

Exhibition Centenniale, Philadelphie 1876,
Exhibition Internationale, Paris 1878.
Exhibition Internationale, Melbourne 1880.
Exhibition Internationale, Amsterdam 1883.
Exhibition Internationale, Calcutta 1884.
Etc., Etc., Etc.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE LIQUEURS. — ECHANTILLONS GRATUITS.

Lawrence A. Wilson Co., Ltd.,

AGENTS, MONTREAL.

cinq ans. De 9 litres 1-2 [2 1-10 gal.], elle a atteint la quantité extraordinaire de 25 litres 1-2 [5.68 gal.].

Et ce qui prouve jusqu'à un certain point que la culture de la vigne ne nuit pas à la consommation des vins étrangers, c'est que l'importation des vins s'accroît depuis une dizaine d'années dans la colonie.

Dans la Nouvelle-Zélande, restée en dehors de la République d'Australie, la consommation de la bière et des spiritueux augmente; celle du vin est stationnaire, quoiqu'on commence à y cultiver la vigne.

Avec cette différence que la vigne y reste inconnue, la situation est exactement la même, savoir ni progrès, ni recul pour le vin, augmentation pour la bière et pour les boissons alcooliques.

En résumé, le Royaume-Uni, fatigué par la guerre du Transvaal et par les impôts que cette guerre lui a imposés, a été contraint de réduire sa consommation de toutes les boissons fermentées et distillées. Le thé même résiste à grand'peine e n'a pas profité des réductions subies par les boissons taxées concurrentes.

Dans toutes les colonies britanniques importantes, l'aisance se développe et, en même temps, la demande de bière et de boissons spiritueuses.

Le vin ne participe à cette progression que dans les colonies qui cultivent la vigne. Cependant, dans les autres, la consommation du vin reste proportionnelle à la population, c'est-à-dire qu'elle progresse en même temps, mais pas dans une mesure supérieure comme les autres boissons stimulantes.

Enfin, dans l'Australie méridionale, les habitants, quoique Anglo-Saxons de race pure, commencent à faire au vin une part d'une importance absolument remarquable pour un peuple d'origine britannique.

Aux Etats-Unis, autre partie du monde anglo-saxon, mais une qui devient de plus en plus une réduction de l'Europe sur une base anglo-irlandaise, la consommation générale du vin a sensiblement augmenté.

Là aussi la culture de la vigne existe et produit ses effets naturels. Mais nous devons constater que les vins français, sinon ceux des autres pays, ne participent guère à cette augmentation de la consommation du produit national par excellence.

[Revue des Vins et Liqueurs].

M. H. O. Wootten qui vient d'installer à Montréal avec beaucoup de succès une succursale de la maison John Robertson & Son Ltd, de Dundee, partira bientôt pour visiter les agences que cette maison possède à San Francisco et à Mexico.

M. Wootten est le gérant général des branches que MM. John Robertson & Son Ltd ont dans l'Amérique du Nord.

La maison Motard, fils & Sénécal nous rapporte qu'elle vient de compléter ses importations de brandies et qu'elle est en mesure de répondre à toutes les commandes. Ces messieurs constatent également une très grande augmentation dans les ventes du Vin Phosphaté au Quinquina des R. R. Pères Trappistes, dont l'usage dans les bars augmente continuellement.

MM. Motard, fils & Sénécal viennent de recevoir une consignation importante d'eau minérale St-Romain le Puy. Cette eau minérale autorisée par le gouvernement est excellente comme eau de table et se mélange parfaitement avc les vins et les spiritueux. Elle est de plus vendue à des prix très réduits.

Nous attirons l'attention des lecteurs de "Liqueurs & Tabacs" sur l'annonce de la Freyseng Cork Co Ltd. Cette maison de confiance a constamment en stock toutes les fournitures diverses pour embouteilleurs, ainsi qu'un assortiment choisi de bouchons coupés à la main et à la machine.

EMBOUTEILLAGE DE BIERE

Le stock considérable de Bière embouteillée à l'avance que nous tenons à la disposition du commerce, nous permet de livrer constamment une qualité supérieure et toujours égale.

Notre outillage pour le lavage des bouteilles, réalise la perfection atteinte à ce jour par les fabricants d'appareils d'embouteillage.

W. J. RAFFERTY,

Embouteilleur autorisé de la maison WM. DOW & CO, Brasseurs et fabricants de Malt,

33, 35 et 37, rue Vallée
MONTREAL.

Freyseng Cork Co.,
Limited
Manufacturiers et Importateurs de

BOUCHONS

Coupés à la machine ═══ Coupés à la main

AUSSI DE

FOURNITURES POUR

EMBOUTEILLEURS

Machines à boucher, à Capsuler, Machine Crown, Capsules à bouteilles, Paniers à bouteilles, Broche à bouteilles, Cire à cacheter, Etain en feuilles — unies et de couleur, Ceintures de Sauvetage et Bouées de sauvetage en liège.

655-661, rue St-Paul
MONTREAL.
Téléphone Longue Distance : Main 844

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE

Le Vin des Connaisseurs

LE VIN DE L'AMATEUR - - "Extra Dry"
LE VIN DU "CLUBMAN" - "Grand Vin Sec"
LE VIN DES DAMES - "Carte Blanche" (Sucré)

La maison LOUIS ROEDERER occupe la première place parmi les producteurs de Vins de Champagne, tant par la haute qualité que la finesse de ses vins. . . . L'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis absorbent la plus grande partie des vins de LOUIS ROEDERER. . . . . Ce n'est pas avec une réclame forcée que LOUIS ROEDERER a établi sa réputation en Europe et dans tous les pays. A force de travail, et entourée d'hommes intelligents et connaissant à fond la culture de la vigne, la maison LOUIS ROEDERER a eu le plaisir de savoir et de constater que ses vins étaient toujours à la tête. . . . Pensez à LOUIS ROEDERER lorsque vous buvez du Champagne, et insistez pour avoir

LOUIS ROEDERER

VENDU DANS LES RESTAURANTS, CLUBS, CAFES ET EPICERIES

Demandez les Prix. **Prix Spéciaux au Gros.**

L. CHAPUT, FILS & CIE

Importateurs de Vins, Dépositaires - MONTREAL

F. X. ST-CHARLES & CO.

39-41-43, rue St-Gabriel, Montréal

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

La Grande Chartreuse, Voiron, France; Liqueurs de la Gde Chartreuse.
Robert Bouché & Co., Ay-Champagne; Vins de Champagne.
B. Léon Croizet, St-Même, France; Brandy, Fine Champagne.
J. Dupont & Cie, Cognac, France; Brandy, Fine Champagne.
White Rock Mineral Spring Co., Eau Minérale. Waukesha Wisc.
Jos. Schlitz Brewing Co., Milwaukee, Wisc.; Schlitz Lager.
Meneres & Cie, Oporto, Portugal; Vins d'Oporto.
Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne; Vins Sherry.
Félix Potin & Cie, Paris, France; Conserves Alimentaires, Liqueurs.
J. Prom & Cie, Bordeaux, France; Clarets Domaine Tivoli.
R. de Veslud, Reims, France; Champagne.
Ed. Saarbach & Co., Mayence, Allemagne; Vins du Rhin et de la Moselle.
Société Anonyme la Corbeille, Wespelaer, Belgique; Petits Pois, Champignons.
Paul Montagnard & Cie, Marseille, France; Huile d'Olive.
Maria Grimal, Roquefort, France; Fromage Roquefort.
Gust & H. Probst, Lalgnau, Suisse; Fromage de Gruyère.
E. Chiffemann, Lisieux, Calvados, France; Fromage Camembert.
Pierre Ponnelle, Beaune, France; Bourgogne Abbaye St-Martin.
Paul Saintier, Rouen, France; Cidre de Normandie.
Jas. Menzies, Glasgow, Ecosse; Scotch Whisky.
P. Lambert, Marseilles, France; Rhum St-James.
A. Houtman & Cie, Schiedam, Hollande; Gin.
Sources Andreau Vichy-Cusset, Vichy, France; Eau de Vichy et Pastilles.
Hector Falcon, Le Puy en Velay, France; Vin St-Léhon.
Frank Jones Brewing Co., Portsmouth, N.-H.; Bière et Porter.
Dessaux Fils, Orléans, France; Vinaigres de Pur Vin.
Betz & Jay, Rotterdam, Hollande; Fromage Edam.
Ferrand, Renaud & Cie, Lyon, France; Pâtes Alimentaires.
Marge, Fils & Cie, France; Pâtes Alimentaires.

UN TRUST GIGANTESQUE DU VIN

Le trust gigantesque du vin en France, au sujet duquel des rumeurs variées sont parvenues à la connaissance des importateurs et des commerçants de ce côté-ci de l'Atlantique, a été organisé, dit-on, avec une somme de 300,000,000 de francs ($60,000,000).

D'après les derniers renseignements il paraît que, sur cette somme, 150,000,000 francs ($30,000,000) seront employés à la construction de caves pouvant contenir 30,000,000 hectolitres (792,510,000 gallons). Tous les vignerons des six principaux départements vinicoles de la France méridionale se joindront à la combinaison. Ces départements sont: l'Aude, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées Orientales et le Var; ils ont ensemble une production moyenne par an de 20,000,000 hectolitres (528,340,000 gallons). Jusqu'ici ce système préconisé par M. Bartisol, membre da la chambre des députés, a été reçu avec un grand enthousiasme par tous ceux qui ont un intérêt dans le commerce des vins français. La seule difficulté qui se présentera probablement sera la concurrence faite par les vignerons des autres départements vinicoles qui, toutefois, peuvent être amenés à faire partie du trust plus tard.

Tous les membres de cette combinaison s'engagent à adhérer au contrat pendant cinquante ans. En entrant dans la société, ils doivent déclarer la surface de terrain qu'ils cultivent, et cette surface ne peut pas être augmentée sans le consentement des directeurs. Les membres doivent déclarer aussitôt que possible, chaque année, le montant exact de leur production en hectolitres (26,417 gallons) et son degré d'alcool; ils s'engagent à ne vendre leur vin que par l'intermédiaire du Trust, et n'en conservent que la quantité nécessaire pour leur consommation personnelle.

Le Trust aura la permission de prendre en mains le con-

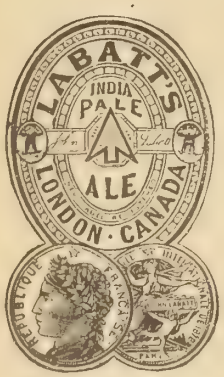

LES MEILLEURS
BREUVAGES DE MALT:
tous les consommateurs critiques l'admettent.

Ale et Porter de Labatt.

Il vaut mieux, dans l'intérêt de votre commerce, ne tenir qu'une seule marque (et la meilleure) que d'essayer de tenir en stock quatre ou cinq marques dont aucune ne donne réellement satisfaction à vos clients. Les . . . . . .

Labatt's

SONT LES MEILLEURES.

LE VIN LE PLUS FIN DU MONDE

RESULTAT INCOMPARABLE !

IMPORTATIONS EN 1904
DU CHAMPAGNE

G. H. MUMM & CO.

131.330

CAISSES

La plus GRANDE quantité d'AUCUNE MARQUE qui ait jamais été importée dans l'histoire du commerce de Champagne.

L'EXTRA DRY

de G. H. Mumm & Co., maintenant sur le marché est reconnu comme le plus fin qui ait été produit depuis dix ans. Il est fait des grappes choisies provenant des vignobles les plus beaux du District de la Champagne et est remarqué pour sa qualité superbe, sa pureté et son goût sec naturels.

DES

Brevets Royaux

ONT ÉTÉ ACCORDES A

MESSIEURS

G. H. MUMM & CO.,

PAR

Sa Majesté le Roi Edouard VII.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

Sa Majesté le Roi d'Italie.

Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège.

Sa Majesté le Roi de Danemark.

Sa Majesté le Roi des Belges.

Sa Majesté le Roi d'Espagne.

Quand vous ordonnez l'EXTRA DRY de G. H. Mumm & Co., voyez à ce qu'il porte la capsule de métal colorée rose et l'étiquette avec le nom des agents canadiens

S. B. TOWNSEND & CO.,

Seuls Agents au Canada

18 et 20 Rue Saint-Sacrement - - MONTREAL,

trôle des vignes, à partir du 15 août de chaque année. Tous les vins seront vendus en bouteilles cachetées par le Trust. Les vins dont la force en alcool sera inférieure à un certain nombre de degrés seront distillés en alcool pur par les soins du Trust, ainsi que toute surproduction.

Le Trust achètera des vignerons au prix fixe de un franc (19 cents) par degré d'alcool par hectolitre, payable en quatre fois. Dans le cas du vin transformé en alcool, ce prix sera diminué du coût de la distillation. Après avoir payé un dividende de 5 pour cent sur le capital-actions et avor placé certaines sommes fixées au fond de réserve et pour la dépréciation, 45 pour cent des profits en surplus seront partagés entre les vignerons participant, proportionnellement à leur production, et une autre somme de 10 pour cent leur sera remise pour la partager entre leurs employés.

Tout le monde a vu dans les journaux quotidiens cette annonce dans laquelle un sculpteur burine chaque jour sur le socle de la statue qu'il vient de terminer des lettres qui doivent consacrer la gloire du Vin St-Lehon.

Cette annonce originale qui a eu un très grand succès a été imaginée par M. Léon Couture, chef du département de la publicité le la maison F. X. St-Charles & Cie.

Le Champagne G. H. Mumm a été très en évidence dans les nombreux banquets et réceptions donnés en l'honneur du Prince Louis de Battenberg pendant son récent séjour à New-York : il a été servi au dîner offert au Prince à Governors' Island par le général Fred. D. Grant, au banquet donné à l'hôtel Waldorf Astoria par la Société St-Georges et enfin à la soirée artistique du Lambs' Club.

Une consignation de la fameuse "Queen of Table Waters," s'élevant à plus de 150,000 bouteilles est arrivée à Toronto, il y a deux semaines environ.

Apollinaris est une Eau Minérale **Naturelle,** chargée de son **propre** gaz et a une réputation universelle.

JOHN ROBERTSON & SON'S

Dundee Whisky

LIGNES STANDARD

Adresse télégraphique
LAW, Montréal.

LAW YOUNG & CO,
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's**
Claret et Sauterne	**Nathl. Johnston & Sons.**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T. H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger.**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth Italien	**Freund, Ballor & Co.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**G. G. Sandeman.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co.**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

JOSEPH E. SEAGRAM

DISTILLATEUR

— DE —

FINS WHISKIES

WATERLOO, CANADA.

"Old Times"
"White Wheat"
"No. 83 Rye"
"Star Rye"

MEAGHER BROS. & CO.

MONTREAL, AGENTS

LE

Vin Biquina

Le Roi des Vins Toniques,
Vin Généreux de Bourgogne au Quinquina
et au Phosphate de Chaux, guérit:

Anémie,
Chlorose,
Neurasthénie.

D'une efficacité absolue pour la guérison de:

Maladie de Foie, Gastrite, Maux d'Estomac, Epuisement Nerveux, Débilité Générale, Constipation, etc., etc.

Le plus agréable des Apéritifs et en même temps le plus puissant des Toniques.

En vente chez tous les marchands de Vins en gros.

Seuls agents au Canada:

Colonial Importing Co.

760 rue St-Laurent,

Montréal.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

ABSINTHE

	La cse
Edouard Pernod	15.00
G. Pernod	13.50
H. G. Pernod	15.00
Pernod Fils	15.00

AMERS

Amer Picon	11.00
Sanchez Romate Hermanos	
Orange Sherry	8.00

APERITIFS

	La cse
Dubonnet.	
Litres	12.00
Massardier et Granjon	**La cse**
Quina-excelsior [15 litres]	15.00
Violet Frères.	**La cse**
Byrrh	11.00
La bouteille	1.00

BIERES ANGLAISES

	qts.	pts.
S. Allsopp & Sons.		
No. 1 India Pale	2.55	1.62½
Bass'		
E. & J. Burke's Bottling	2.65	1.65
Read Bros. Dog's Head	2.65	1.70
Boar's Head	2.65	
Bull dog	2.45	1.70
G. H. Hibbert's Bottling	2.65	1.65
Machen & Hudson		
Marque "Beaver"	2.50	1.55

BIERES ECOSSAISES

Témiants	2.50	1.65

BIGARREAUX

	qts.	pts.
Dandicolle & Gaudin.		
Bigarreaux au Marasquin	9.00	6.00
Nelson Dupoy.		
Bigarreaux	8.00	9.00
P. Durand		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	7.50
St-Hubert		
Bigarreaux au Marasquin	8.50	5.00
Talbot Frères		
Bigarreaux au Marasquin	6.50	4.00
Teysonneau		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
F. Chauvenet.		
Montrachet [marq. Guiche]	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
C. Marey & Liger-Bélair		
Chablis	8.50	9.50
Frédéric Mugnier		
Chablis	8.00	9.00
Pierre Ponnelle.		
Chablis	7.50	8.25
Jules Régnier & Cie		
Chablis Supérieur	8.00	9.00
Chablis Moutonne	10.00	11.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES MOUSSEUX

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
F. Chauvenet.		
"White Cap" [blanc]	23.00	25.00
"Pink Cap" [rose]	23.00	25.00
"Red Cap" [rouge]	22.00	24.00
C. Marey & Liger-Bélair.		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Pierre Ponnelle.		
Nuits Mousseux Qts. 12		19.00
Nuits Mousseux Pts. 24		20.00
Volnay Qts. 12		19.00
Volnay Pts. 24		20.00
White Burgundy Qts. 12		19.00
White Burgundy Pts. 24		20.00
Jules Régnier & Cie		
Nuits	16.00	17.00
Clos Blanc de Vougeot	19.00	20.00

BOURGOGNES ROUGES

	qts.	pts.
Bouchard, Père & Fils.		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	8.00	9.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	12.50	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
Bouchot-Ludot.		
Au gallon: 90c et plus.		
J. Calvet & Co.		
Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton [Clos-du-Roi]	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Macon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon [Choix]	6.50	7.50
A. Lalande & Cie.	**qts.**	**pts.**
Macon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair.		
Beaujolais	6.25	7.25
Macon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Frédéric Mugnier		
Beaujolais	6.00	7.00
Macon	6.50	7.50
Beaune	7.00	8.00
Pommard	8.50	9.50
Nuits	10.50	11.50
Chambertin	15.00	16.00
Pierre Ponnelle.		
Macon	6.00	6.75
Beaujolais	6.00	6.75
Moulin à Vent	7.00	7.75
Beaune	8.00	8.75
Pommard	8.50	9.25
Volnay	9.00	9.75
Nuits	10.00	10.75
Corton	11.50	12.25
Chambertin	12.50	13.25
Jules Régnier & Cie		
Beaujolais	6.50	7.50
Macon	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Beaune	9.00	10.00
Pommard	11.00	12.00
Corton	13.00	14.00
Chambertin	15.00	16.00
Tache romanée	20.00	21.00
Clos Vougeot	19.00	20.00

CHAMPAGNES

	qts.	pts.
Ackerman-Laurance.		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
½ pts. paniers 1 doz ; paquets de 4 paniers		18.00
Bertin Fils.		
Paniers	11.00	12.00
Cardinal	12.50	13.50
Deutz & Geldermann.		
Gold Lack, Sec, cuvée 1898	29.00	31.00
Gold Lack, Brut	31.00	33.00
R de Veslud.		
Carte Blanche	18.00	19.00
Duc de Pierland	14.00	15.00
Louis Duvau	13.50	15.00
Alfred Gratien		
Réserve	14.00	15.00
Heidsieck & Co.		
Dry Monopole	31.00	33.00
E. Mercier & Cie, Epernay.	24.00	26.00
Moët & Chandon.		
White Seal	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
G. H. Mumm & Co.		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Selected Brut 1898	32.00	34.00
Selected Brut 1895	38.00	40.00
Ruinart Père et Fils.		
Brut	31.00	33.00
Veuve Amiot		
Carte d'Or	16.00	17.00
Carte d'Argent	10.50	11.50
Veuve Chomedy	**Qts.**	**Pts.**
Extra Dry	11.50	12.50
Veuve Clicquot Ponsardin.		
Sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve Bara Noël	17.00	18.00
Robert Bouche & Cie	**qts.**	**pts.**
Extra sec	28.00	30.00
Brut	30.00	32.00
Veuve A. Devaux	13.00	15.00
Veuve Pommery, Fils & Cie		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut [vin naturel]	30.00	32.00

CIDRES MOUSSEUX

	La cse
Paul Saintier.	
Cidre de Normandie qts.	4.50

CLARETS

	qts.	pts.
A. Balayé & Cie.		
Haut Barsac	4.00	5.00
Haut Barsac, au gallon		1.0
Barton & Guestier.	**qts.**	**pts.**
Floirac	5.00	6.00
Medoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Leoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co.		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
J. Calvet & Co.		
St-Vincent	3.50	4.50
Medoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château de Montlys	6.25	7.25
Saint-Julien	6.00	7.00
Bataillez	9.00	10.00
Pontet-Canet 1893	10.00	11.00
Pontet-Canet 1887	11.50	12.50
Leoville Barton 1889	14.25	15.25
Smith Lafitte 1890	14.75	15.75
Mouton Rotschild		
Cruse & Fils Frères.	**qts.**	**pts.**
Medoc	5.25	6.25
Chateau Bouliac	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
Margaux	7.00	8.00
St-Estèphe	7.50	8.50
St-Julien Supérior	7.50	8.50
Château Laujac	8.50	9.50
Pontet Canet	9.50	10.50
Léoville	11.25	12.25

Larose	11.25	12.25
Lafite	12.25	13.25
Grand Vin Château Pontet-Canet	1893 13.25	14.25
Grand Vin Château Giscours	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Léoville	1893 18.50	19.50
Grand Vin Château Larose	21.50	22.50
Grand Vin Château Margaux	1893 23.50	24.50
Grand Vin Château Lafite	1893 26.00	27.00
Grand Vin Château Mouton Rotschild	1895 28.00	29.00

Domaine Tivoli.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	2.75	3.50
St-Julien	3.75	4.50
St-Estephe	4.75	5.50
Pomerol	5.00	5.75
St-Emilion	5.50	6.25
Au gallon	.90	

Faure Frère.

	qts.	pts.
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Medoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes.. le gallon.	1.00	

L. Gaudin & Cie

	Qts.	Pts.
St-Estèphe	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils.

	qts.	pts.
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubes	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Medoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estepne	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Leoville	18.50	19.50
Château Larose	18.50	19.50
Château Margaux	20.00	21.00
Château Lafitte	21.00	22.00

A. Lacoste & Fils

	qts.	pts.
St-Julien	2.50	3.00
Médoc	2.75	3.25

A. Lalande & Cie.

	qts.	pts.
1893 Medoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estephe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Leoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latrille ou Labour.

Année 1903 le gallon	0.65
Plus vieux, le gallon de	0.75 à 1.20

Léon Pinaud

St-Julien	2.50	3.50

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American — 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club".

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. — 12.75

D. McManamy & Co's "Saratoga"

Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin — 8.25

COGNACS

Bisquit, Dubouché & Cie. — La cse

★ qt.	9.50
10 years old qt.	12.25
Old Liqueur. 20 years old, qt.	16.00
V. V. S. O. P. 55 years old, qt.	45.00
Au gallon	4.00 @ 10.00

J. Borianne. — La cse

X X X	7.50
Au gallon	3.75 @ 4.75

Boulestin & Cie.

	1 cse	5 cses
1 Etoile Qts.	12.00	11.75
1 Etoile Pts.	13.00	12.75
1 Etoile Flasks	13.00	12.75
3 Etoiles Qts.	15.00	14.75
V. S. O. P. Qts.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Qts.	28.00	27.50

Boutelleau & Co. — La cse

F. P. Quarts	9.50
F. P. Quarts (Dark)	9.50
F. P. Pints (2 doz)	10.50
F. P. Half Pints (4 doz)	11.50
F. P. 24 Flasks, sans verre	10.50
F. P. Imperial Flasks	10.50
One Diamond	10.50
Two Diamonds O. B.	12.50
Three Diamonds V. O. B.	14.00
Four Diamonds X V. O. B. 1831	16.00
1824	21.00

5 caisses à la fois, 25c de moins par caisse

10 caisses à la fois, 50c de moins

Au gallon [preuve] 4.00 @ 6.00

Boutelleau Fils. — La cse

V. S. O. P. 1855 qt.	16.00
Doctor's Special qt.	11.00

Paul Cardin. — La cse

Qts. 7.00; 24 flk. 8.00; 48 1-2 flk. 9.00

Châteaubel. — La cse

Quarts	8.00
Pints	9.00

Jules Coadon & Co. — La cse

Quarts.

24 flasks.

Au gallon 3.90 @ 4.50

Cognac Distillers Association. — La cse

★★★ vieux	9.00
V. O. 12 ans.	12.00
V. S. O. P. 20 ans.	15.00
X. X. O. 1858	20.00

	au gal
3 grapes. vieux	3.75
V. O.	4.00
1875. Liqueur	5.50

Comandon & Co. — La cse

Special	9.50
Reserve extra	10.50
★★ et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 7.50

H. Cottinaud & Cie

★	7.00
★★	7.50
★★★	8.00
V. O.	8.75
V. S. O.	9.25
V. S. O. P.	11.75

Chs Couturier & Cie. — La cse

3 Stars Bouteilles	7.50
3 " ½ "	8.50
3 " ¼ "	9.00
3 " 16 Impl. Flasks capsules.	8.50
24 Flasks	8.50
32Flasks	8.50
48 ½ Flasks	9.00

	Au gal.
Quarts	3.80
Octaves	3.85
½ Octaves	3.95
Au gallon	4.00

B. Léon Croizet.

	1 cse	5 cses
1 Grape	9.00	8.50
★	10.00	9.50
★★★	12.00	11.50
V. S. O. P.	17.00	16.50
Château St-Même 1860	24.00	23.00
Château Flaville, 1856	36.00	34.00

D'Angely. — La cse

XXX	6.50

De Lormont. — La cse

XXX	6.50

Dervos & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts	8.00	7.75
Pints	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

Paul Devaux. — La cse

Qts.	7.50
Videaux XXX.	8.00

A. E. Dor. — La cse

★	9.00
★★	10.50
★★★	12.50

Clos de Réserve

Grande Fine Champagne — 12.00

Marque Globe

★★★★	18.00
★★★	16.00
★★	14.00

James Jeantry & Co.

Spécial	8.00
★★★	9.50

Gabriel Dubois & Cie. — La cse

Etiquette or et rouge, qts.	9.50
Etiquette or et rouge, 24 flks.	10.50
Etiquette or et rouge, 48 ½ flks.	11.50
Etiquette Bleu argent. qts.	11.25
Etiquette Bleu argent, 24 flks.	12.25
Etiquette Bleu argent, 48 ½ flks.	13.25
Au gallon No 1	3.90
Au gallon No 2	4.30
Au gallon No 3	4.85

Jules Dupont & Cie — La cse

1 Grappe	9.00
★	10.00
★★★	12.00
V. S. O. P.	15.00
1850 Grande Fine Champagne	17.00

	Au Gal.
Qrt casks	3.90
Octaves	4.00
½ Octaves	4.10

M. Durand & Cie — a cse

★★★ Qts.	5.50
★★★ Pts.	6.50
★★★ ½ B.	6.75
24 flasks n. c.	6.00
48 1-2 flasks n. c.	7.00

Par 5 cses, 25c. de moins.

P. Frapin & Cie. — La cse

★ qt.	9.50
Medical qt.	10.50
20 years old. qt.	13.00
25 years old. qt.	16.00
30 years old. qt.	19.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

Fromy Rogee & Cie.

Three Diamants, Grand Prix	9.50
Extra Reserve	10.00
Medical Reserve	12.00
20 years old	16.50
1858	20.00
Au gallon	4.25 @ 6.50

Gonzalez, Staub & Cie.

	1 cse	5 cses
Quarts. Ord.	9.00	8.75
Pints	10.00	9.75
24 Flasks	10.00	9.75
1 Etoile Qts.	11.50	11.25
3 Etoiles. Qts.	14.00	13.75
V. S. O. Qts.	16.50	16.25
V. S. O. P. Qts.	18.25	18.00

Jas. Hennessy & Co.

	qts.	pts.
★	13.00	14.00
★★★	16.00	
V. O.	17.25	
S. O.	25.00	
X. O.	30.00	
X. S. O.	35.00	
X. X. O.	45.00	
Extra	50.00	

James Henry & Co. — La cse

Qts. 6.25; 24 flk. 6.75; 48 1-2 flk. 7.75

Robert Henry. — La cse

Wired Quarts	8.00

Jimenez & Lamothe. — La cse

XXX qt.	11.00
V. S. O. P. qt.	15.50
1890. qt.	18.00

1865.. ... ...qt. 20.00
Au gallon.. .. .. 4.25 @ 4.35
Legrand. La cse
Quarts.... .... 7.00
24 Flasks.... .... 8.50
F. Marion & Cie. La cse
★★★ bouteilles 6.00
16 Impl. Flasks tumblers 8.00
24 Flasks capsules 7.00
32 Flasks capsules 7.50
48 ½ Flasks capsules 8.00
24 ½ Bouteilles 7.00
48 ¼ bouteilles 8.00
Au gal.
Quarts 3.40
Octaves 3.50
½ Octaves 3.60
Gallon 3.75
Martell & Co. La cse
Une Etoile.. .. ..qt. 12.75
3 Etoiles... .. ..qt. 16.00
V. O. .. ..qt. 17.25
V. S. O. P.. .. ..qt. 18.75
V. V. S. O. P... .. ..qt. 38.00
J. Nicolet & Cie. La cse
Quarts.. .. .. 7.50
24 Flasks avec verre... .. .. 9.00
Au gallon [preuve] 3.65 4.25
J. Nicot & Cie. La cse
★.. .. .. 9.50
Otard, Dupuy & Cie. La cse
Spécial.. .. .. qts...... 9.50
Une étoile.. .. .. qts...... 12.00
Deux étoiles. .. .. qts...... 14.00
Trois étoiles.. .. .. qts...... 16.00
V. S. O. P.. .. .. qts...... 17.50
V. Pinot & Cie La cse
★★★ .. .. qts. 6.00
★★★ .. .. pts. 7.00
★★★ .. .. ½ botl. 7.25
V. O. .. .. qts. 7.00
V. O. .. .. pts. 8.00
24 flasks n. c. 6.75
48 1-2 flasks n. c. 7.50
Par 5 cses, 25c. de moins.
C. Pluchon & Cie
Quarts 7.25 7.00
E. Puet. La cse
★ .. .. qts...... 9.50
Au gallon. .. .. 4.00 @ 7.00
Quantin & Co. La cse
★★★ .. .. qts...... 9.50
Au gallon .. .. 4.25 @ 5.50
J. Rémy
Quarts... .. .. 6.50
Flasks 7.50
1-2 flasks 8.50
Renault & Cie. La cse
★ .. .. qts...... 10.00
V. O. .. .. qts...... 12.00
3 étoiles S. V. O.. .. .. .. qts...... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts...... 21.00
Club.. .. .. qts...... 18.00
50 Years Old.. .. .. qts...... 40.00
Au gallon... .. .. 4.00 @ 10.00
Ph. Richard. La cse
S. O... .. .. qts...... 22.50
Fleur de Cognac .. .. qts...... 15.00
V. S. O. P.. .. .. qts...... 12.25
V. S. O. P.. .. .. pts...... 13.25
V. S. O. .. .. qts...... 10.50
V. O. .. .. qts...... 9.00
V. O. .. .. pts...... 10.00
V. O. 24 Flasks, plain 10.00
V. O. 24 Flasks, tumblers.. .. .. .. 10.50
V. O. 16 Imp. Flasks 10.50
V. O. Preuve Au Gal.
V. O. Barriques 3.80
V. O. Quarts 3.90
V. O. Octaves 4.00
V. O. ½ Octaves 4.10
V. O. Au gallon 4.25
V. O. 15 S. P.
V. O. Barriques 3.40
V. O. Quarts 3.50
V. O. Octaves 3.60
V. O. ½ Octaves 3.65

V. O. Au Gallon 3.75
V. S. O. P.
V. S. O. P. Quarts 5.15
V. S. O. P. Octaves 5.25
V. S. O. P. ½ Octaves 5.35
V. S. O. P. Au Gallon 5.50
Fine Champagne.
Fine Champagne Octaves 5.80
Fine Champagne ½ Octaves 5.90
Fine Champagne Au Gallon 6.00
Jules Robin & Cie. La cse
Quarts... .. .. 9.50
24 Flasks.. .. .. 10.00
Sazerac de Forge & Fils. La cse
Quarts.. .. .. 9.50
Flasks.. .... 10.25
Au gallon.. .. .. 4.25
Soc. des Prop. Vinicoles de Cognac, marque "La Salamandre".
Spécial .. .. qts.. 10.50
Invalid's .. .. qts.. 11.00
Medicinal .. .. qts.. 11.00
J. Sorin & Cie.
Au gallon.. .. .. de 3.75 @ 5.00
O. Tesson & Cie. La cse
Trois étoiles.. .. .. qts.. 6.50
Pints.... .... 7.50
Half Pints.... .... 8.50
16 Flasks imp.,. .. .. sans verre.. 8.00
24 Flasks,. .. .. sans verre.. 7.50
48 ½ Flasks.. .. .. .. sans verre.. 8.50
100 ⅛ de bouteille... .. .. 10.00
Au gallon.. .. .. 5 à 6 U. P.. 3.60

EAUX

Apenta Hungarian, Aperient La cse
25 Quarts... ... . 5.50
50 Pints... ... . 8.50
Apollinaris La cse
50 Quarts... .. .. 7.50
100 Pints.. .. .. 10.50
100 Splits... ... . 8.50
Cantrell & Cochrane. La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda.. .. .. 1.40
Seltzer... ... . 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
Jewsbury & Brown. La doz
Soda Water.. .. .. 1.40
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Quinine Tonic.. .. .. 1.45
Potass Water.. .. .. 1.40
Rubinat. La cse
Sources Serres purgatives. . 50 btles 9.50
Schweppe's, de Londres. La doz
Soda Water Co. Cylindres, pour 2.. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3.. 1.50
Soda Water, Splits.. .. .. pour 1.. 1.10
Dry Ginger Ale.. .. .. 1.40
Seltzer... .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
St-Galmier. La cse
Source Badoit.. .. .. 6.00
Source Romaine, 50 btles. 7.50
Vichy. La cse
Célestins, Grande Grille, Hôpital, Hauterive.. .. ..10.00
Principale.. .. .. 7.00
Vichy-Cusset 7.50
Vichy St-Yorre La cse
Source St-George.. .. .. 8.00
Bassin de Vichy
Source St-Louis.. .. .. 7.50

	50 qts.	100 pts.	100 spts.
White Rock Lithia.			
A la caisse	7.50	10.50	8.50
A la doz.	1.90	1.35	1.10

GIN

Blankenheym & Nolet. La cse
Marque 'Clef', C'ses Rouges.. .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes.. .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes .. 5.00
En cruchons vieux.. .. .. 9.50
Au gallon.. .. .. de 3.05 @ 3.20
John de Kuyper & Son La cse
Caisses Rouges .. .. ..15s........ 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s........ 6.25
Caisses Violettes.. .. ..24c........ 5.50
Au gallon .. ..3.15 à 3.30
P. Hoppe, "Night Cap" La cse
Rouges.. .. .. 10.65
Jaunes.. .. .. 11.00
Vertes 5.25
Bleues.. .. .. 6.00
Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon 3.05 3.25
P. Hoppe, "Imperial" La cse
Rouges.. .. .. 10.50
Vertes 5.00
Violettes 2.45
A. Houtman & Co. La cse
Rouges 11.00
Vertes 5.00
Violette 5.00
Au gallon.. .. .. 3.10 3.20
H. Jansen. La cse
Vertes.. .... 6.00
Rouges.... .... 11.60
Ponys.... .... 5.25
Black Horse, Rouges 10.50
Black Horse, Vertes 5.65
Black Horse, Ponys.... .. .. 4.90
Melchers, de Berthierville La cse
Croix Rouge. Caisses Rouges.. . . 11.25
Croix Rouge. Caisses Vertes. . . . 5.85
Croix Rouge. Caisses Violettes. . . 5.00
J. J. Melchers La cse
Honey Suckle, Cruch. verre . . 9.00
Honey Suckle, Cruch. pierre . . 9.00
P. Melchers La cse
Juniper Tree. Caisses Rouges.. . . 9.50
Juniper Tree. Caisses Vertes. . . . 4.50
Juniper Tree. Caisses Violettes. . . 2.25
Au gallon. ¼ Casks.. .. .. 3.00
Au gallon. Octaves. 3.05
Au gallon. ½ Octaves.. .. .. 3.10
Netherland's Steam Distillery Co. La cse
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.00
Caisses Vertes.. .. .. 5.25
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Cruchons verre — 12s 2⅝ gals. . 10.50
Cruchons verre — 24s 2⅝ gals. . 11.50
Cruchons verre — 12s 5 gals. . 17.50
A. C. A. Nolet La cse
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes.. .. .. 5.75
Pollen & Zoon La cse
Caisses Rouges 10.50
Caisses Vertes.. .. .. 5.00
Caisses Violettes.. .. .. 2.50
Au gallon .. .. 3.00 @ 3.25
Wynand-Fockink. La cse
12 Cruchons.. .. .. 10.00
12 Bouteilles 9.50

LAGERS

Schlitz. Le qt
Pts. 10 doz au quart 12.75
Pts. la doz 1.35
Beauport. La doz.
Pts. 2 doz à la caisse .. .. .60
Splits 4 doz à la caisse .. .. .. .35

LIQUEURS

Bénédictine qts. pts.
12 litres... .. .. 19.50 21.00
Bonald & Fils. La cse
Raphaelle — chartreuse verte.. 22.00
Briand & Jaquet. La cse
Cherry Whiskey 7.00
Blackberry Brandy 7.00
Cherry Brandy 7.50
Marie Brizard & Roger, fondée 1755.
Anisette.. .. .. 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin... .. .. 13.00
Kummel, Superfin. 12.00
Kummel Crystallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial. 12.00
Cherry Brandy.. .. .. 12.00
Blackberry Brandy... .. .. 12.00
Kirsch.. .. .. 11.00

Bitter Triple... 12.00
Liqueurs assorties.. 13.00
Crème de Menthe Verte. 13.00
Crème de Moka.. 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik... 13.00
Orange Bitters.. 9.50
Punch au Kirsh.. 11.00
Peach Brandy... 12.00

F. Cazanove, Bordeaux.
Liqueurs du Père Kermann
Jaune. qts 14.25
Jaune.. pts 16.75
Verte.. pts 16.75
Peppermint. 11.25
Anisette.. 11.25
Curacao Rouge.. qts 13.25
Curacao Rouge. pts 14.00
Maraschino.. 11.00
Kummel Cristallisé.. 12.75
Cherry Brandy.. 13.50
Crême de Prunelles.. 17.25
Crême de Cacao.. 14.00
Crême de Menthe verte.. 11.00
Crêmes assorties.. 12.00
Punch au Rhum.. 11.50
Crême de cassis.. 10.00
Cordiales assortis.. 12.00
Kirsch Cazanove.. 13.25
Kirsch Figeroux.. 10.50
Absinthe Regnier.. 13.25
Absinthe Figeroux.. 12.00
Rhum Ste-Luce.. 14.50
Rhum Kingston.. 11.75
Bitter Figeroux.. 9.00
Vermouth.... 11.00
Sirop de Grenadine.. 8.00
Crême de Mandarines. 13.50
Crême de Fine Champagne. 12.50

Delizy & Doistan	qts.	pts.
Curaçao	12.00	
Marasquin	12.00	
Kummel	12.00	
Liqueur jaune	15.00	16.00
Liqueur verte	16.00	17.00

Alex Droz & Cie.	qts.	pts.
Crême Cacao-Chouva..	16.00	17.00

Nelson Dupuy.	qts.	pts.
Maraschino...	12.00	
Grenadine...	8.50	

Frémy Fils.	qts.	pts.
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey...	14.00	

J. Gallifet & Cie.		La cse
Anisette..	Litre 12	13.00
Crême de Cacao	Litre 12	14.00
Crême de Cassis	Litre 12	13.00
Crême Fine Champagne	Litre 12	
Crême Peppermint.	Litre 12	13.00
Eau de Vie Dantzick..	Litre 12	14.00
Fine Prunelle	Stone jar 12	14.00
Kirsch vieux..	Litre 12	13.00
Kummel	¾ Litre 12	11.00
Liqueur jaune	Litre 12	14.00
Liqueur jaune	½ Litre 24	15.00
Liqueur verte	Litre 12	14.50
Liqueur verte..	½ Litre 12	15.50
N'Importe quoi	Litre 12	12.50

Gaston Gaudin Fils.		La cse
Cherry Brandy..	qts.	6.50
Cherry Whiskey	qts.	6.50
Blackberry Brandy	qts.	6.50
Apricot Brandy..	qts.	6.50

P. Garnier.	La cse
Liqueur d'or, 12 litres....	20.00
Liqueur jaune (chartreuse)	20.00

La Grande Chartreuse	qts.	pts.
Jaune	25.00	26.50
Verte	30.50	32.00

Jules Lamothe.	qts.	pts.
Cherry Whiskey...	9.00	

Melrose Drover Ltd.
Cherry Whiskey.. 11.00

Frédéric Mugnier.	qts.	pts.
Crême de Menthe Verte....	11.00	
Cherry Brandy..	11.00	
Cacao l'Hara à la Vanille...	12.50	
Kirsch ***	11.00	
Prunelle de Bourgogne.	12.50	
Crême de Framboises...	12.25	
Fine Bourgogne, 12 lit..	20.00	
Crême de Cassis..	11.00	
Fine Bernard...	15.00	
Grenadine...	8.50	
Anisette..	11.00	
Kumel..	12.00	

Félix Potin
Curacao Orange.. 12.50
Anisette.. 12.50
Crême de Menthe blanche.. 12.50
Crême de Menthe Verte.. 12.50
Crême de Cacao.. 12.50
Crême de Cassis.. 12.50
Crême de Noyau.. 12.50
Crême de Thé.. 12.50
Crême de Moka.. 12.50
Crême de Vanille.. 12.50
Crême Angélique.. 12.50
Curacao Blanc, triple sec.. 14.50
Maraschino.. 12.50
Fine Prunelle.. 14.00

G. Terrand.		
Petite Chartreuse..	18.00	19.00

Wilson.	qts.	pts.
Blackberry Brandy..	9.00	

Wynand Fockink.	qts.	pts.
Anisette Blanche..	10.00	
Crême de Thé	10.00	
Crême de Vanille..	10.00	
Crême de Cacao	10.00	
Crême de Mocha	10.00	
Crême de Violettes	10.00	
Curaçao Orange..	10.00	
Curaçao Blanc..	10.00	

MADERE

Blandy Bros	La cse
Very Superior...	8.50
Special Selected...	10.00
London Particular...	13.00

Cossart, Gordon & Co.
Au gallon.. 2.50 à 9.00

Manuel Pico.
Au galon.. 3.50 à 4.50

Rutherford & Browne.
Au gallon... de 2.50 @ 10.00

MALAGA

Blandy Bros.	La cse
Etiquette Bleu — pâle-doux.	7.50
Etiquette Blanc—pâle...	10.00

Adolfo de Torres y Hermanos.
Au gallon... de 2.50 @ 5.00

J. Pron & Co.
Au gallon.. 4.75

MOSELLE

Deinhard & Co.	qts.	pts.
Brauenberger...	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor.	15.00	16.00
Crown Sparkling...	18.50	20.00
Nonpareil Sparkling...	24.50	26.00

Feist Bros. & Sons.	qts.	pts.
Zeltinger.. 1892..	7.25	8.25
Braünberger. 1892..	10.50	11.50
Berncasteler Doctor. 1889..	17.00	18.00
"Silver Star" Sparkling.	18.50	20.00

Frederick Krote.	qts.	pts.
Sparkling..	16.00	17.00

Kock, Lauteren & Co., [fondée en 1719].	qts.	pts.
Zeltinger...	8.50	9.50
Brauenberg...	12.00	13.00
Pisport..	13.00	14.00
Scharzberg — 1895..	18.00	
Sparkling Moselle..	18.00	19.50

Ed. Saarbach & Co.	
Zeltinger	9.00
Piesporter, 1893	11.00
Brauneberger	11.50
Sparkling Moselle	18.50

Johann Schlitz		
Winneger	6.00	7.00
Braünberger	8.50	9.50
Sparkling	17.00	18.00
Hocheimer	17.00	18.00
Cabinet	23.00	25.00

Joh. Bapt. Sturm.		
Sparkling Moselle...	15.50	17.50
Sparkling Hock...	15.50	17.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R		
Piesport	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

MUSCATS

J. Pron & Co.
Au gallon 3.00

OLD TOM

Boords.	La cse
Old Tom..	7.25
London Dry....	7.25

Booth	
London Dry..	8.00
Old Tom..	8.00

Club	
Old Tom..	6.50

Cold & Co.		
Marque Beaver	Qts.	5.75
Marque Beaver	Pts.	6.75
London Dry	Qts.	6.00
London Dry..	Pts.	700

Colonial	
London Dry..	6.50

Gordon	
London Dry...	7.50
Old Tom..	7.50

Hill's & Underwood.	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

Imperial Wine Co.	La cse
London Dry..	6.50
Old Tom..	6.50

Thorne.	
Old Tom...	7.50
London Dry...	7.50

Wilson	
Royal Crown Old Tom..	6.50
Au gallon...	2.00 @ 3.00

OPORTO

J. W. Burmester	La cse
Royal...	5.00
Crusado..	6.00
Rich Douro...	9.00
White Port..	11.00
Old Crusted.	12.00
Royal Dry Superior	18.00

J. M. Caselles y Tarrats
Au gallon. 1.00 à 1.50

Cockburn, Smithes & Co.		
Tawny..	La cse.	16.00
Au gallon...	2.75 @	7.00

Croft & Co.	
Au gallon..	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00

Geo. H. Delaforce.		
"Trocadero"..	qts. la cse.	9.00

Robt. Delaro & Co.		
"Antique"...	qts. la cse.	7.00

Diez Hermanos.
Port, au gallon.. 1.95 à 5.00

Guimaraens & Co.		
Invalid's Reserve..	La cse.	7.50
Au gallon..	2.25 @	5.50

Hunt, Roope, Teage & Co.	
Au gallon...	2.00 @ 5.50

Meneres & Cie.	
Au gallon	1.00 @ 8.00

Oliva Morez y Ca.	
Old Tawny	5.50

MacKenzie & Co. Ltd.	
Au gallon..	2.50 @ 10.00

Robertson Bros. & Co.	
Medal Port No 1	16.00
Medal Port No 2	13.00
Favorita Oporto	8.00
Au gallon...	1.50 @ 6.50

Sandeman & Co.	
Superior Old..	12.00
"Club"...	18.00

"1890".. .. .. 25.00
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 15.00

T. G. Sandeman & Sons.
Au gallon... ... . 2.75 @ 9.00

Silva & Cosens.
Dow's Admiral.. .. .. .. La cse. 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 @ 14.00

PORTER ANGLAIS

	qts.	pts
S. Allsop & Sons	2.55	1.60
Guinness.		
Read Bros. "Dog Head"...	2.60	1.65
E. & J. Burke, bottling.. ..	2.60	1.65
Bull dog	2.60	1.65
Machen & Co.		
Marque Pelican	2.60	1.65
Machen & Hudson.		
Marque "Beaver"..	2.50	1.50

RHUM

	qts.	pts.
Boivin, Wilson & Cie.		
Black Joe	8.00	9.00
No 7...	7.00	8.00
Marie Brizard & Roger.	qts.	pts.
Ste-Croix..	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon..	5.00	
E. & J. Burke,	qts.	pts.
Jamaica..	9.50	
Dandicolle & Gaudin.		
Sambo	7.25	8.25
Marque Lion	8.00	9.50
Saint-Marc..	9.50	
Royal..	11.00	
Diamant Noir		La cse
Quarts		7.75
Diamantin.		
Quarts...	8.00	
Habitation L'enfant noire [Martinique]		
		La cse
Litres..		13.00
¾ Litre..		10.50
H. G. Kewney & Co.	qts.	pts.
Jamaïque — 1 Etoile...	8.50	
Jamaïque — 2 Etoiles..	9.00	
Jamaïque — 3 Etoiles..	9.50	
Red Heart.	qts.	pts.
A la caisse...	10.50	
P. Lambert.		La cse
St. James, 12 litres		14.00
" 12 3-4 litres		11.50
" 24 1-2 litres		16.00
" 48 1-4 litres		19.00
Navy Reserve		
Jamaïca		9.00
J. B. Sherriff & Co.		
Marque "Bell"..	9.00	
Marque "Bell", 36 o. p. au gallon.. .. ..5.00		
Marque "Blue Star", 36 o. p. au gallon... .. ..4.75		
Talbot Frères.	qts.	pts.
"Fine Fleur"....	8.00	9.00
"Fine Fleur" ½ pt..		10.00
Lilacs....		7.50
Thorne.	qts.	pts.
Marque "Lion"..	8.00	
Liquid Sunshine..	9.50	
Uncle Tom.		La cse
Qts....		8.00
Flasks, 24...		8.00
Western Glow		7.50

SAUTERNES

A. Balayé & Cie.		
Graves	4.25	5 25
Graves — au gallon..		1.10
Barton & Guestier.	qts.	pts.
Haut Sauterne...	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac...	8.75	9.75
Château Yquem..	24.00	25.00
J. Calvet & Cie.	qts.	pts.
Graves..	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes .. .. 1901....	11.50	12.50
Cruze & Fils Frères.	qts.	pts.
Sauternes	7.00	8.00
Grand Vin Château Latour Blanche .. .. 1899....	17.00	18.00
Haut Sauternes..	10.50	11.50
Grand Vin Château Yquem.	22.50	23.50
Grand Vin Château Yquem du Marquis de Lur Saluces .. .. 1890....	47.00	48.00
Domaine Tivoli	qts.	pts.
Sauternes	3.75	4.50
Barsac..	5.50	6.25
Haut Sauternes..	6.00	6.75
J. Dutrenit & Cie.	qts.	pts.
Graves...	3.50	4.50
Faure Frères.	qts.	pts.
Sauterne..	4.00	5.00
Sauterne...	5.00	6.00
Haut Sauterne..	8.00	9.00
Château Barsac.	6.50	7.50
Château Yquem....	15.00	16.00
L. Gaudin & Cie.	4.50	5.00
Jimenez & Lamothe.	qts.	pts.
Sauternes..	6.00	7.00
Nathaniel Johnston & Fils.	qts.	pts.
Barsac...	6.00	7.00
Sauternes...	6.00	7.00
Graves...	6.00	7.00
Haut Sauternes..	11.50	12.50
Château Yquem..	20.00	21.00
Labour	3.00	3.50
A. Lacoste & Fils	qts.	pts.
Sauterne	3.00	4.00
A. Lalande & Cie.	qts.	pts.
1890 Graves..	4.80	5.80
1888 Barsac.	5.20	6.20
J. Latrille.	5.25	6.00
Louis Maignen & Co.	3.25	4.25

SHERRIES

Alvarez & Co. .. .. au gallon.. ..	1.25
Blandy Bros.	
Manzanilla.. .. .. La cse....	8.50
Amoroso.. .. .. La cse....11.00	
J. M. Caselles y Tarrats.	
Au gallon.. .. ..1.00 à 1.50	
F. W. Cosens & Co.	
Au gallon.. .. .. de 2.00 @ 10.00	
Richard Davies.	
Au gallon.. .... 1.50 @ 5.00	
Diez-Hermanos.	
Sherry, au gallon — de.. ..1.75 à 7.00	
Moscatel, au gallon — de.. 1.90 à 2.35	
Pajarête, au gallon — de...2.10 à 3.50	
Tintilla, au gallon — de....3.85 à 4.65	
Pedro Domecq, .. au gallon 1.25 @ 9.00	
Manuel Gamboa Ramirez.	
Au gallon .. .. 1.25 @ 4.50	
A la caisse .. .. 4.50 @ 12.00	
Levert & Schudel — au gallon.. .. 1.25	
Mackenzie & Co. Ltd.	
Au gallon.. .. .. 1.50 @ 10.00	
M. Misa — au gallon.. .. .. 1.50 @ 6.00	
Oliva Morez y Ca.	La cse
Golden Sherry	5.50
J. P. Pémartin.	
Au gallon.. .. ..de 2.00 @ 15.00	
Manuel Pico.	
Au gallon .. .. 1.75 @ 4.75	
Robertson Bros. & Co.	
Amontillado . . . La cse....16.00	
Manzanilla . . . . La cse....13.00	
Olorozo . . . . . La cse.... 8.00	
Au gallon... .. .. 1.75 @ 7.50	
Sanchez, Romate, Hermanos.	
Royal.. .. .. La cse.... 5.00	
Favorita.. .. .. La cse.... 6.00	
Club — 1870... .. .. La cse.... 9.00	
Amontillado... .. .. La cse....12.00	
Orange.. .. .. La cse.... 8.00	
Au gallon... .. .. 1.50 @ 5.00	
Sandeman Buck & Co. (Julian Pémartin)	
Pale Dry.. .. .. La cse. 12.00	
Montilla Fino, very dry. La cse. 12.00	
"Club"... .. .. La cse. 18.00	
Selected Old... .. .. La cse. 36.00	
"Jubilee"... .. .. La cse. 50.00	
Au gallon.. .. ..de 1.50 @ 10.00	
A. R. Valdespino & Co.	
Au gallon .. ..de 1.25 @ 6.50	
A la caisse .. ..de 5.00 @ 15.00	
B. Vergara.	
Au gallon.. .... 1.50 @ 4.50	

TARRAGONES

Bonsom & Cie.	
Au gallon.. .... 85c à 1.20	

VERMOUTH

	La cse
Cte Chazalette & Co.	7.00
E. Martinazzi & Co. [Italien]	6.50
Martini et Rossi... ... (Italien)..	7.50
Noilly, Pratt & Co..	7.00
Freund Ballor & Co. .. [Italien]..	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co.	4.00
F. X. St-Charles & Cie.	La cse
Quarts	4.60
Au gallon	1.20

VIN DU RHIN

	qts.	pts.
Deinhard & Co.		
Laubenheim..	7.00	8.00
Nierstein..	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim..	18.00	19.00
Marcobrunn..	21.50	
Johannesberg..	25.00	
Steinwein [cruchons].	11.00	12.00
Sparkling Hock	17.50	19.00
Feist Bros. & Sons.		qts.
Laubenheimer..	1893..	6.75
Niersteiner..	1893..	7.00
Rudesheimer..	1893..	9.75
Hochheimer...	1893..	10.50
Orignal Liebfraumilch. . .	1893..	12.50
Steinwein in Bocksbeutel,..	1893..	12.50
Rauenthal, own growth...	1893..	14.50
Pints: $1.00 extra la cse.		
Frederick Krote	qts.	pts.
Laubenheimer...	5.75	6.75
Niersteiner....	6.75	7.75
Rudesheimer...	10.00	11.00
Hochheimer..	10.00	11.00
Steinwein..	11.00	12.00
Liebfraumilch..	14.50	15.50
Johannisberger..	17.00	18.00
Royal Scharzberg..	20.00	21.00
Sparkling Hock, blanc . ..	16.00	17.00
Sparkling Hock, rouge	18.00	19.00
Kock, Lauteren & Co.,	fondée en	1719.
	qts.	pts.
Laubenheim..	7.00	8.00
Bodenheim..	7.50	8.50
Nierstein...	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels....	11.00	
Rudesheim..	15.00	16.00
Liebfraumilch..	15.00	16.00
Giesenheim..	16.00	17.00
Hocheim...	18.00	19.00
Johannisberg..	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893 .	30.00	
Sparkling Hock..	18.00	19.50
Ed. Saarbach & Co.	qts.	pts.
Niersteiner		8.50
Laubenheimer		8.50
Rudesheimer		11.00
Liebfraumilch		12.00
Hocheimer		13.00
Royal Scharzberg		16.00
Steinwein in jugs		17.00
Sparkling Hock		18.50
Johann Schlitz.		
Bodenheimer..	6.00	.....
Hohnheimer..	6.50	.....
Laubenheimer.	7.00	.....
Niersteiner...	8.00	.....
Oppenheimer	9.00	.....
Hochheimberg	9.50	.....
Johannisberg.	15.00	.....
Joh. Bapt. Sturm.		
Winninger...	6.75	7.75
Niersteiner..	7.75	8.75
Hockheimer.	9.00	10.00
Rudesheimer..	9.00	10.00
Liebfraumilch..	14.00	15.00
Rudesheimer Berg..	15.50	16.50

P. J. Valckenberg, Ltd. Worms R

Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.00	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Biquina	8.00

Castro.	**La cse**
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00

Dubonnet.	**La cse**
Litres	12.00

Quina Excelsior	15 litres 13.50
Red-Heart	9.00
Vin Mariani	10.00
Vin St-Lêhon	8.50
Vin St-Michel	8.50
Vin Vial	12.50
Vino Don Lorenzo	7.00

Violet Frères, Byrrh Wine.

Litres	11.00
La bouteille	1.00
Wilson's Invalid's Port	8.00

WHISKEYS CANADIENS

L. C. F. C. Rye.

Screw top, 24 flasks	7.50
Screw top, 48 flasks	8.25
Screw top, 64 flasks	9.00

"Owl" Brand Rye.

Screw top, 24 flasks	6.25
Screw top, 48 flasks	7.25

Perfection Brand Rye.

Glass Stopper, 32 flasks. Amber Square Glass	6.50
Rock & Rye	7.00

Hamilton Distillery Co.

Whiskey "Maple Leaf" de 6 ans.		**La cse**
Imperial qts.	12 flasks	7.50
Amber qts.	12 bottles	5.50
Pints.	16 flasks	6.00
Half Pints.	32 flasks	6.50
Special Pocket	36 flasks	6.50
Quarter Pints.	64 flasks	7.50

Whiskey 'Royal Canadian', 6 ans.		**La cse**
Quarts.	12 bottles	7.00
Pints.	16 flasks	7.50
Half Pints.	32 flasks	8.00
Quart Pints.	64 flasks	9.00

RYE			
	Royal Rye.	25 U. P.	2.25
	Royal Malt.	25 U. P.	2.25
	2 Star Rye.	40 U. P.	1.75
	2 Star Malt.	40 U. P.	1.75
	Rye 4 ans.	25 U. P.	2.40
	Rye 5 ans.	25 U. P.	2.50
	Rye 7 ans.	35 U. P.	2.75

Monopole Rye.

Quarts	7.00
16 flasks	7.50
24 flasks	6.50
32 flasks	8.00
48 flasks	9.00

Royal Rye	**La cse**
Quarts	7.00
16 flasks	7.50
32 flasks	8.00
48 flasks	8.50

Shield Rye	**La cse**
Quarts	6.00
16 flasks	6.50
32 flasks	7.00
48 half flasks	7.50

Jos. E. Seagram.	**La cse**
"Star"	
"Old Times"	
White Wheat	
No "83"	
	Le gal
Old Times	
White Wheat	

Hiram Walker & Sons.		**La cse**
Canadian Club, 5 years old.	qts.	9.00
Canadian Club.	Flasks, 16s.	9.50
Canadian Club.	½ Flasks, 32s.	10.00
Imperial	qts.	7.50
Imperial	Flasks 16s.	8.00
Imperial.	½ Flasks 32s.	8.50

	au gal.
Canadian Club—5 years old	3.60
Imperial	2.90
Rye. 25 U. P.	2.25
Malt. 25 U. P.	2.25

Wilson		**La cse**
Empire Rye	qts.	8.00
Empire Rye	flasks.	9.00
Empire Rye	½ flasks.	10.00
Liquid Sunshine	7.00	9.00
Moonlight	qts.	6.00
Moonlight.	Flasks 16s.	6.50
Moonlight.	Flasks 32s.	7.00
Moonlight.	Flasks 36s.	7.25
Moonlight.	Flasks 64s.	8.00

H. Corby Distillery Co.		**La cse**
I. X. L.	qts.	8.07
Purity, Flasks, 32s		7.65
Purity, Flasks, 32s		7.65
Corby's Canadian Rye,	qts	5.40
Corby's Canadian Rye, Flasks 32s		6.00
Corby's Whiskey Blanc	qts.	5.50

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	**5 cses**
James Ainslie & Co.		
O'Gilvie, quarts	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Imperial quarts	10.50	10.25
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Ord. flasks	10.25	....
Ainslie, Imperial quarts	13.50	....
Ainslie, White label	9.75	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky]	13.00	....
Big Ben.		
Quarts [10 years old]	11.00	10.75
Balmoral.		
Quarts		7.50
Pts		8.50
24 flasks		8.50
12 Imp. Flasks		11.00
24 Imp. 1-2 flasks		11.50
Au gallon	6 à 7 O. P.	3.90 @ 4.25

Bulloch, Lade & Co.		**La cse**
Loch Katrine	qts.	7.50
Loch Katrine	32 Flasks	9.50
Loch Katrine. Imp. Qt. Flasks		11.00
Special White Label		9.50
Extra Special Gold Label		11.00

Burns, Leslie & Co.		
Gleneil	qts.	6.00

Peter Dawson	**La cse**
Perfection	9.75
Special	10.50
Extra Special	9.50
Liqueur	12.25
Old Curio, 20 years old	15.00
Au gallon	4.00 @ 7.00

John Dewar & Sons, Ltd.		**La cse**
Dominion Blend	qts.	8.75
"Special"	qts.	9.25
Blue Label	qts.	9.75
Special Liqueur [W. Label]	qts.	12.50
Extra Special Liqueur	qts.	16.50

5 cses d'une sorte ou assorties, 25c la cse en moins.

Roderick Dhu	**La cse**
Quarts	9.50

Alex. Ferguson & Co.		**La cse**
P. & O. Special liqueur	qts.	10.00
Glen-Creran		6.50

Graham, Davy & Co.		**La cse**
Loch Carron	qts.	6.50

Greenless Bros.		**La cse**
King Edward VII. Ext. Sp.	qts.	9.50
King Edward VII. Sp. Liq.	qts.	12.00

Griffiths, McAllister & Co.
Bonnie Doon

1 caisse	10.25
5 caisses	9.75
10 caisses	9.50

Glenfinnart

1 caisse	10.75
5 caisses	10.50
10 caisses	10.00

Haig & Haig	**La cse**
★★★	9.50
★★★★★	15.00
Liqueur	16.00
Bleu Blanc Rouge	9.50

J. & R. Harvey.	**La cse**
R. O. S.	12.50
Fitz James	10.00
Hunting Stewart	9.00
Jubilee	8.50
Old Scotch	7.50
Au gallon	3.65 @ 5.50

Wm. Hay, Fairman & Co.	**La cse**
Hay's finest	Sq. qts. 7.75
Hay's old	Rd qts. 6.75
Hay's old	24 flasks 7.50
Hay's old	32 sq. flasks 7.50
Hay's old	Imp. qts. flasks 10.00

D. Heilbron	**La cse**
Hillburn Blend	qts. 7.50
King's Liqueur	qts. 10.00

John Hopkins & Co.	**La cse**
"Old Mull" Blend	9.50
"Navy Liqueur" V. O. S.	12.00

Melrose, Drover & Co.	**Le gal**
1 étoile	4.00
2 étoiles	4.25
3 étoiles	4.50
4 étoiles	4.75
5 étoiles	5.00

Jas. Menzies.	**La cse**
Auld Scottie	9.50
Great Scot	9.50
MacPherson, qts.	7.50
" 24 flks.	8.50
" 48 1-2 flks.	9.50
Queen's choice	8.00
Royal Victoria	8.50
Au gallon	3.90 4.10

Mitchell Bros.	**La cse**
Mullmore 12 Btles.	qts. 6.50
Mullmore 24 ½ Btles.	pts. 7.50
Mullmore 12 Imp. qts. Flasks.	10.00
Mullmore 24 Imp. qts. Flasks.	10.50
Mullmore 24 Flasks	pts. 8.00
Glen Ogle 12 Btles rdes	qts. 8.00
Heather Dew 12 Btles. rdes qts.	8.00
Heather Dew 24 ½ Btls. rdes pts.	9.00
Heather Dew 12 Imp. Oval Flks. qts.	11.25
Heather Dew 48 Flasks	12.00
Special Reserve 12 Btles. rdes.	9.00
Special Reserve 24½ Btls. rdes.	10.00
Special Reserve 24 Flasks Imp. Oval pts.	11.75
Extra Special Liqueur 12 Flasks qts.	9.50
Extra Special Liqueur 12 black rondé.	9.50
Finest Old Scotch 12 Btls. rds.	12.50
Grey Beard 12 jars. Imp. qts.	12.50

	Au gal.
Old Scotch Proof	Quarts. 3.50
Old Scotch Proof	Octaves. 3.60
Old Scotch Proof	½ Octaves. 3.65
Old Scotch Proof	per gal. 3.75
Heather Dew Proof	Quarts. 3.65
Heather Dew Proof.	Octaves. 3.75
Heather Dew Proof	½ Octaves. 3.85
Heather Dew Proof	Gallon. 4.00
Special Res. Scotch Proof.	Qts. 4.00
Special Res. Scotch Proof.	Oct. 4.15
Special Res. Scotch Proof	½ Oct. 4.25
Special Res. Scotch Proof	Gal. 4.50
Special Res. 15 U. P.	Quarts. 3.50
Special Res. 15 U. P.	Octaves 3.60
Special Res. 15 U. P.	½ Octaves 3.65
Special Res. 15 U. P.	Gallon 3.75
Extra Spec. Liqueur Proof.	Qts. 4.75
Extra Spec. Liqueur Proof.	Oct. 4.80
Extra Spec Liqueur Proof	½ Oct. 4.90
Extra Spec. Liqueur Proof.	Gal. 5.00

Wallace Moir,	
Imperial Quarts	12.00

Hugh McAdam & Co.	**La cse**
Imp. Oval qts.	7.50

Ord. Oval qts. 5.50
Ord. Oval pts. 6.50
24 Flasks, Stoppers 6.50
48 ½ Flasks, Stoppers 7.50

Alex. McArthur & Co.
Quarts 7.50
Flasks 8.50
Imp. Quarts 11.00

D. P. McDonald & Sons. La cse
Long John, extra quality. 10.00
Long John, exhibition. 12.50

MacLeay, Duff & Co. La cse
Black Horse.. .. .. 7.50
Extra Special.. .. .. 9.00
Freedom... 10,00
Special Liquor cream 11.00

James McNeil. La cse
Imperial Oval.. .. .. qts.. .. .. .. 8.00
Quarts.. .. .. 6.00
Pints.. .. .. 7.00
24 flasks, Screw top. 7.00
32 flasks, Screw top. 7.50
48½ flasks, Screw top 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Red Cross. La cse
Quarts 6.25
24 Flasks 6.75
48 1-2 Flasks 7.75

Robertson, Sanderson & Co.
"Glenleith" [8 years old]. la cse. 9.00
"Glenleith" 5 O. P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U. P. le gal. 4.00
"Mountain Dew," full flavor. cse. 9.50
la cse
"Mountain Dew," cruchons terre. 8 Imp. qts. 12.00
"Mountain Dew," cruchons terre, 12 Imp. qts. 13.00
"Mountain Dew," 4 O. P.. le gal. 4.75
Special Liqueur .. [15 years old]. 12.50
Old Private Stock, [20 years old]. 17.50

Ian McPherson le gal
Craigdhu... .. ..10 O. P.... 4.00
Dhuloch .. .. 9 O. P.... 4.10
Special Blend. . .. . 8 O. P.... 4.25
Special Blend.. .. .. ..15 U. P.... 3.75

Ross Glen. La cse
12 Quarts.. .. .. 6.75
24 Flasks 7.75
32 Square Flasks.... .. .. 8.50
48 Square Flasks 8.00
12 Imp. Quart. .. Oval Flasks.... 10.50
24 Imp. Pint. .. Oval Flasks.... 11.00
48 Imp. ½ Pint .. Oval Flasks.... 12.50

Royal Lochnagar La cse
O.. .. .. 9.50
O O O.. .. .. 10.00

Scotch Marchant La cse.
Special Old Highland Whisky. . 10.00
par 5 caisses.. .. .. 9.75
par 10 caisses 9.50

J. B. Sherriff & Co. La cse
Old Islay.. .. .. 10.00
V. O. Islay.. .. .. 10.25
Islay, 10 o. p. au gallon.. .. .. .. 4.25
Islay V. O. preuve, au gallon.. .. 5.25

Whisky Ecossais
Strathcona 9.50

Stuart, Campbell, & Co.
Quarts.. .. .. 6.50
Flasks.... .. .. 7.50
1/2 Flasks.... .. .. 8.50
Imperial Quarts.. .. .. 9.50

John Walker & Sons. La cse
Kilmarnock... .. .. 10.00

Wilson. La cse
Braê-Mar.. .. .. qts.... 8.00
Braê-Mar. .. .. flasks.... 9.00
Braê-Mar.... .. .. .. ½ flasks.... 10.00

Wright & Greig. La cse
Premier. 12.00
Grand Liqueur.. .. .. 20.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke. La cse
Quarts.. .. .. 8.50
Imperial Quart flasks 12.00

Pat Fagan & Co. La cse
Quarts 8.50

Findlater. La cse
A 1.. .. .. 9.50

D. W. D. La cse
1 Shamrock.. .. .. 9.75
3 Shamrocks... .. .. 10.75

Wm. Hay, Fairman & Co. La cse
Hay's Old .. .. Rd qts. 6.75
Hay's Old.. .. .. 24 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. 32 flasks. 7.50
Hay's Old .. .. Imp. qt. flasks. 10.00

Jamishannon... .. .. 1.50

John Jameson & Son. La cse
1 étoile.. .. .. 9.50
3 etoiles. 11.25

William Jameson. La cse
1 harpe... .. .. 9.75
3 harpes... .. .. 10.75

Mitchell Bros. Ltd. La cse
Old Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 6.50
Old Irish 24 ½ Btles. rdes . Pts. 8.00
Old Irish 48 Flasks 12.00
Old Irish 12 Flasks, I. O. .. Qts. 11.00
Spec. Irish 12 Btles. rdes .. Qts. 9.00
Spec. Irish 24 Flasks, I. O. Pts. 11.75
Cruiskeen Lawn jars, Impl. Qts. 12.50

Au gal.
Old Irish . .. . Quarts 3.65
Old Irish .. .. Octaves 3.75
Old Irish .. .. ½ Octaves 3.85
Old Irish .. .. Gallon 4.00
Special Irish .. .. Quarts 4.75
Special Irish .. .. Octaves 4.80
Special Irish . .. .. . ½ Octaves 4.90
Special Irish .. .. Gallon 5.00

Old Bushmill. La cse
★.... .... 9.50
★★★.... .... 12.00
Special Malt.. .. .. 10.50

George Roe & Co. La cse
★ 9.75
★★★ 10.75
St-Kevin .. .. La cse. 8.00
Kilkenny. .. .. La cse. 6.50

LE TABAC AU JAPON

Le gouvernement japonais profitant de ce que la guerre avec la Russie réduisait à leur plus simple expression toute opposition et toute discussion, a réussi à mettre à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps: le monopole pour la fabrcation des cigarettes.

A la date du 1er juillet 1904, le gouvernement a pris possession ou a acheté toutes les fabriques de tabac existantes et les a fait fermer. Il a laissé subsister le droit de fabriquer des cigarettes destinées à l'exportation, mais, étant donné qu'il est désormais illégal de posséder les machines nécessaires, cette tolérance est une anomalie.

En même temps, le droit sur l'importation du tabac manufacturé a été porté de 150 à 250 0/0 "ad valorem", ce qui a empêché toute importation. Les derniers envois ont été achetés aux importateurs au prix facturé; ceux-ci ont la faculté de les racheter au gouvernement, mais à près de trois fois leur valeur; pour les cigares, cela constitue un impôt supérieur à ceux dont jamais jusqu'ici aucun chancelier de l'Echiquier n'a songé à frapper un article de consommation quotidienne.

Malgré plusieurs demandes du Royaume-Uni en avril et mai derniers les ports de Kobe et d'Osaka réunis n'ont exporté que 150 balles de feuilles de tabac. Ce fait est dû à deux mauvaises récoltes successives et au peu d'empressement à vendre son tabac, de la part du gouvernement, qui avait déjà en vue son monopole.

Cette nouvelle loi est en vigueur depuis le 1er avril 1905 ; le gouvernement acquiert par là le contrôle entier de l'industrie du tabac dans l'Empire du Japon, en qualité à la fois de cultivateur et de fabricant, et il a le droit de consentir ou de refuser la vente pour l'exportation.

DROITS CONTRE DROITS

De l'avis presque unanime des manufacturiers de cigares, si le gouvernement se rendait à la demande qui lui a été faite d'augmenter les droits de douane sur le tabac importé, il devrait, en même temps, diminuer les droits d'accise.

C'est du moins le voeu qui a été émis par l'Association des Manufacturiers de Cigares du Dominion dans l'intérêt même de la majorité des fumeurs qui fument des cigares à 5 cents.

Pour les fêtes le tabacconiste doit mettre en stock le cigare Emporium qui donne toujours satisfaction aux fumeurs de cigares à 10c. Ceux qui les fument les préfèrent à des cigares qui se détaillent au même prix et laissent moins de profit au marchand.

PERSONNEL

— M. Jos. Tassé est de retour à Montréal après un voyage d'affaires dans le Nord-Ouest et sur la côte du Pacifique.

— M. Ed. Youngheart, de MM. E. Youngheart & Co, est actuellement à Montréal.

— M. Chas. Landau, représentant au Caanda des Manufacriers Indépendants de la Havane, vient d'arriver à Montréal après un voyage dans le Nord-Ouest. M Landau partira dans quelques jours pour la Havane.

— M. James Villeneuve, vient d'entrer chez MM. Ed. Youngheart & Co en qualité de représentant pour Montréal et les villes environnantes.

LE TABAC DEVANT LA COMMISSION DU TARIF DE DOUANE

La Commission du Tarif de Douane a siégé à Montréal dans le courant du mois de novembre et siégeait en dernier lieu dans Ontario. Dans ces deux endroits, la Commission a entendu des représentants autorisés du commerce, de l'industrie et de la culture du tabac.

Voici, en quelques mots, les réclamations faites devant la Commission par les diverses délégations:

Au nom de la Dominion Cigar Manufacturers Association, M. Bruce Payne, présente un mémoire réclamant une réduction des droits généraux sur les cigares, douane et accise, à un maximum de $6.00 par mille, au lieu de $7.85, qu'ils sont aujourd'hui. Si le gouvernement veut encourager l'industrie du tabac canadien, l'association ne s'y oppose pas, bien au contraire, pourvu que l'encouragement, tende à l'amélioration du produit. Que la protection soit augmentée à 15 ou 20 cents la livre, au lieu de 10 cents, si l'on veut, mais qu'on diminue en proportion le droit de timbre, pour arriver à $6.00 le mille.

Une longue et intéressante discussion s'ensuit entre MM. Hirsh, président et H.-B. Whitten, de Hamilton, au nom de l'association, d'une part et les honorables commissaires, d'autre part. M. Brodeur, notamment, s'engage à fond dans le débat, pour défendre les intérêts du producteur canadien de tabac. Les délégués admettent qu'ils croient à l'avenir du tabac canadien et encourage le gouvernement à le favoriser. En même temps, ils réclament des droits moindres, pour permettre de remettre en honneur le cigare à 5 cents, qui forcément a presque disparu du marché, sous l'empire du tarif de 1897. MM. J.-M. Fortier et L.-O. Grothé, prennent aussi part au débat, pour parler en faveur du développement de l'industrie nationale du tabac.

MM. J. Goldstein et W. Goldstein, de la Dominion Tobacco Co'y, et M. O. W. Legault, gérant de la St. Lawrence Tobacco Co'y, comparaissent pour la Canadian Tobacco Manufacturers Co'y. Leur mémoire se résume à une triple requête. Il demande: 1. Etablissement d'une étiquette uniforme, surtout quant à la couleur; 2. Abolition de la vente du tabac en feuille et directement du producteur au fabricant; 3. Admission en franchise de la glycérine, de la réglisse et des alcools nécessaires à leur industrie.

Les délégués des fabricants de cigares étaient MM. James Manners, London; Louis Lewis, Montréal; E. N. Cusson, Montréal; C. J. Lackwell, Québec; W. Ward, London; John Michael, Montréal; Geo. McGowan, Kingston; R. D. McDonald, London; H. B. Whitten, Hamilton; R. Goulet, Montréal; H. Gagnier, Toronto; Michael Hirsh, Montréal; J. Bruce Payne, Granby; A. Ballard, Toronto; L. O. Grothé, Montréal; Andrew Wilson, Toronto; Jos. Nolan, London.

× × ×

Une délégation des planteurs de tabac du comté de Montcalm, composée de MM. L. V. Labelle, J. Blaise Dugas et J. A. Dupuis, de St-Jacques; Dr J. P. L. Bissonnette, M. P. P., de St-Esprit; Nap. Pichette, de St-Alexis; Alfred Perreault, de Ste-Julienne; Nap. Rivet, de St-Liguori, et Ernest Gaudet, fils de L. Ls. Gaudet, de Ste-Marie Salomée est présentée par M. F. O. Dugas, M. P., qui demande à la commission de vouloir bien prendre note des demandes que ces messieurs feraient.

M. L. V. Labelle, l'interprète de la délégation fit la lecture des résolutions suivantes passées à St-Jacques, par les planteurs de tabac de l'endroit et des environs:

"Que dans l'opinion des planteurs de tabac du comté de Montcalm les droits prélevés sur l'importation du tabac étranger, sont insuffisants pour protéger d'une manière efficace, la culture et l'industrie du tabac canadien."

"Que le gouvernement fédéral devrait faire tous ses efforts pour faciliter la vente du tabac canadien à l'étranger."

M. Labelle suggère ensuite les réformes suivantes: Qu'un droit variant de 10 c. à 30 c. la livre soit imposé sur tout tabac en feuille importé au Canada dans un but manufacturier."

"Que l'uniformité des timbres soit établie et que tous les produits manfacturiers de cette espèce en soient revêtus."

"Qu'un seul système de licence soit adopté pour toutes les manufactures sous le contrôle de l'accise:

L'hon. L. P. Brodeur fit part à la délégation du comté de Montcalm de la demande faite par les manufacturiers à l'effet de prohiber le marché de tabac en feuille.

Les délégués se déclarèrent en faveur de cette demande, certains d'avoir la faculté de vendre leur tabac à qui ils veulent.

× × ×

Dans Ontario les représentants des planteurs du comté d'Essex et les manufacturiers ont demandé à la Commission du tarif un accroissement des droits de 10 à 30 cents par livre sur le tabac et un timbre d'accise uniforme pour les marchandises domestiques et étrangères.

M. Darius Wigle, de Kingsville, se plaint que le Canada soit le déversoir du surplus des Etats-Unis et des bas prix auxquels les tabacs sont facturés. Les manufacturiers canadiens avaient résisté à l'emploi de la feuille canadienne au début, mais maintenant quelques-uns d'entre eux s'en servent avec des résultats très satisfaisants. Les timbres devraient être uniformes pour surmonter les préjugés contre le tabac canadien et alors les cigares seraient vendus suivant leur mérite. Le droit actuel sur la feuille impor-

tée est de 10 cents la livre et il s'en importe qui est évalué à 3 cents.

"En conséquence," fait observer M. Fielding, "avec un droit de 10 cents il y aurait une protection de plus de 300 pour cent. Nous avons eu plusieurs demandes pour imposer des droits élevés dans d'autres industries, mais aucune pour un droit aussi élevé que cela."

"Nous demandons un droit suffisant pour que l'industrie puisse partir d'un bon pied," répond M. Wigle. "Nous importons 14,000,000 livres de tabacs étrangers annuellement. La production du tabac au Canada cette année a été de 10 à 12 millions de livres, ce qui est fortement au-dessus de la demande. Une grande partie de ce tabac devra rester entre les mains des planteurs."

LA FERMENTATION DU TABAC

Par M. G. DELACROIX

Dans un précédent article, nous avons étudié les phénomènes chimiques qui caractérisent la fermentation du tabac. Nous allons maintenant rechercher la raison de ces phénomènes. Trois théories différentes sont en présence.

La première est celle de "Nessler," acceptée et modifiée ensuite par "Th. Schloesing père" surtout pour ce qui concerne la confection du tabac à priser. Ces auteurs considèrent que la fermentation est due simplement à l'action de l'oxygène de l'air qui attaque et modifie certains éléments dans les cellules. "Th. Schloesing" déclare néanmoins que l'intervention de ferments organisés est indispensable pour déterminer l'élévation de la température au début de la fermentation. Mais il ne croit pas que ces bactéries aient aucune action vis-à-vis des modifcations importantes qui s'observent plus tard vers la fin de l'opération. Il a ainsi isolé un bacille et un diplocoque dont l'optimum de croissance est dans les environs de 35° C. L'action de ces deux organismes s'arrête à une température supérieure à 40°, inférieure à 70°, peut-être même à 50°.

Une seconde théorie a été mise en avant par "Suchsland", qui le premier attribua entièrement la fermentation du tabac à des micro-organismes qu'il ne spécifie d'ailleurs pas, bacbactéries ou coccus. "Suchsland" s'est proposé d'obtenir des cultures pures de ces bactéries prélevées sur les sortes de tabacs les plus estimées, et d'utiliser ces cultures pour la fermentation des tabacs allemands qui donnent souvent un produit peu estimé. Par opposition à la fermentaion naturelle qu'il appelle "fermentation sauvage." "Suchsland" conseille d'utiliser cette "fermentation noble" dans laquelle on fait intervenir les bactéries en culture pure des tabacs exotiques les plus réputés, tels que le Havane. "Suchsland" aurait, par leur emploi, modifié à un tel point le tabac du Palatinat que les connaisseurs les mieux expérimentés ne savaient plus le distinguer; et même après qu'on leur avait raconté ces faits, ils ne croyaient pas avoir fumé du tabac allemand. "Suchsland" croit qu'une des modifications les plus importantes apportées par la fermentation est la transformation de la nicotine en "camphre de nicotine (?)".

Dans sa courte étude, peu soignée d'ailleurs, "Suchsland" assimile, à peu près complètement comme on voit, la fermentation du tabac à celle des moûts sucrés. Il paraît admette que chaque sorte de tabac a son ferment spécial qui lui communique un arôme particulier.

L'application des levûres sélectionnées pour l'amélioration des vins, cidres ou bières, lui avait suggéré sans doute une telle opinion que rien jusqu'ici, il faut l'avouer, ne permet d'admettre.

"Davalos" a vu et décrit des moisissures sur les feuilles de tabac en fermentation à la Havane, mais il ne donne aucun détail sur leur importance dans la fermentation.

"Vernhout", dans l'étude qu'il a faite sur des bactéries de la fermentation, part de ce principe qu'à la haute température de la fermentation, seuls des organismes thermophiles peuvent agir. Pour les isoler, il préleva des feuilles dans une masse en fermentation et en plaça des fragments dans de l'eau stérélisée à 50°. Il obtint deux espèces différentes de microorganismes. L'un d'eux, le bacille A, le plus important du groupe du "Bacillus subtilis," la bactérie du foin; aérobie, se développant encore à 58°, avec une température optima entre 44 et 50°, liquéfiant la gélatine, ce bacille A serait nettement distinct de la seconde espèce, le bacille B. Ce dernier est immobile, aérobie, se développe bien à 26°C. mais cesse entièrement à 53°. Dans ces deux bactéries, les articles élémentaires sont à peu près de même taille et donnent des spores. Sur les feuilles entièrement fermentées, "Vernhout" ne voit que la bactérie A. Des expériences qu'il a faites, il faut retenir: 1o Que des feuilles stérilisées non ensemencées par des bactéries ne fermentent pas; 2o Que des feuilles non "stérilisées" ensemencées avec les bactéries présentèrent l'arôme spécial au tabac; 3o Que sur les feuilles stérilisées ensemencées avec les bactéries cet arôme n'est pas apparu; 4o Que les deux bactéries obtenues étaient susceptibles de peptoniser l'albumine en donnant naissance à de l'ammoniaque.

"Koning" traita des feuilles de tabac divisées en menus morceaux par de l'eau distillée à 40° et obtint cinq bactéries qu'il appelle "Bacillus Tabaci" I, II, III, IV, V. Ces diverses bactéries appartiennent aux groupes des "Bacillus mycoïdes, subtilis" et "proteus." Les bacilles I, II, IV, qui sont des aérobies obligatoires, peptonisent les matières albuminoïdes et donnent de l'ammoniaque. Il a également isolé un diplocoque. "Koning" a cherché à réaliser la fermentation du tabac hollandais et aussi du tabac de Déli. En mélangeant plusieurs de ces bactéries, il obtint des résultats différents au point de vue de l'arôme sur les tabacs ensemencés. Mais il avoue que dans la pratique les résultats obtenus avec ces procédés ont été médiocres.

Une autre théorie, émise par "Oscar Loew", tend à expliquer les phénomènes de la fermentation par la simple action sur les contenus cellulaires de ferments solubles spéciaux, les "diastases oxydantes" ou "oxydases."

Les phénomènes de l'oxydation des substances organiques ont été constatés depuis déjà longtemps, mais la connaissance des oxydases est une notion toute récente, due en grande partie aux travaux d'un très éminent chimiste français, "Gabriel Bertrand."

En 1863, "Schoenbein," après bien d'autres chimistes d'ailleurs, avait observé que les extraits de divers tissus animaux ou végétaux étaient susceptibles de décomposer le peroxyde d'hydrogène (eau stagnante yzd-:A4 aao d'hydrogène (eau oxygénée) en mettant en liberté de l'oxygène. On observait une telle réaction avec la farine de blé, l'orge maltée ou non, les amandes, la moutarde, les pommes de terre, et bien d'autres organes de plantes; parmi les produits animaux, la salive, le sang, les extraits de diverses muqueuses, de l'estomac, etc., fournissaient également la réaction. "Schoenbein" observa que les solutions filtrées de ces diverses substances possédaient encore la propriété de dissocier le peroxyde d'hydrogène, mais à un moindre degré.

L'action chimique dont il vient d'être parlé fut attribuée à des ferments solubles existant dans les êtres vivants, "Schoenbein" constata également que parmi les substances plus haut citées, il en est un certain nombre qui colorent en bleu la teinture de gaïac en présence de peroxyde d'hydrogène alors que les autres ne donnent aucune coloration. Il a été démontré par "Raciborski" et d'autres que la coloration de la teinture de gaïac en présence d'eau oxygénée et de diverses autres substances, était un phénomène d'oxydation se produisant aux dépens de l'acide gaïaconique qui existe dans

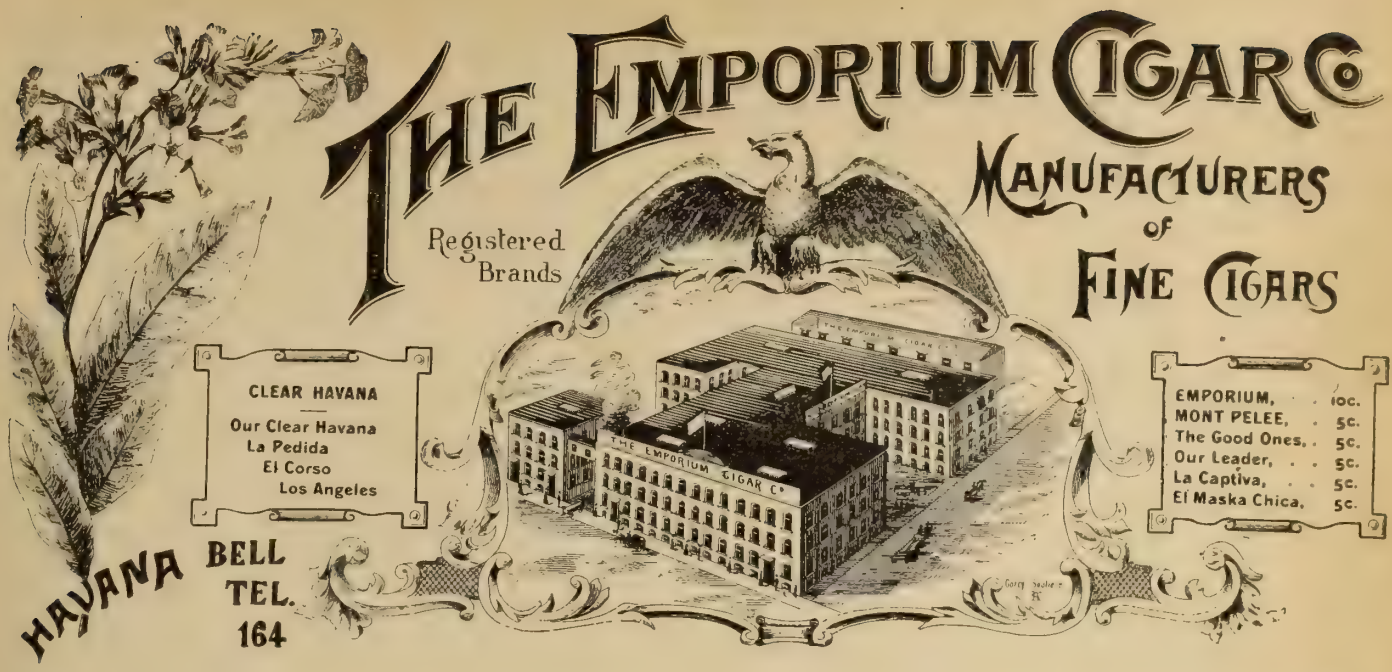

LES CIGARES

EMPORIUM a 10c

—— ET ——

Mont Pelée a 5c.

Font leur chemin dans les meilleurs Hôtels et Restaurants.
Les Tabacconistes soucieux de leurs intérêts les ont en stock.

Pourquoi ne tiendriez-vous pas les deux Meilleurs Cigares pour le prix ?

THE EMPORIUM CIGAR CO.

ST-HYACINTHE, Que.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères no irs, ont l'agence ou la représentation di-
recte au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers
renseigne ments fournis par les agents ou les manu facturiers.

THE AMERICAN TOBACCO CO. OF CANADA

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straith Cut No 1, 10s.	12.00
Pet, 1/10..	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
Majestic, 20s..	8.25
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s...	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, Turques, bouts en papier	12.00
Mogul, Turques, bouts en papier ou en liège	12.00
Mogul Magnums, bouts en papier.	16.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, 3.50 .	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, boîtes ou paquets, 1/12s, boîtes 5 lbs.....	.90
Derby, en tins, ¼s....	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb. pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem [Turque], pqts, 1/16s, btes 5 lbs....	1.35
Kiosk [Turque], paquets, 1/16..	1.92
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum —	**La lb.**
En tins, 1/6s....	1.00
En tins, ½ lb....	.85
En tins, 1 lb...	.85
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs....	.85
En sacs, 1/5s, btes 5 lbs..	.97
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs..	.85
En tins, ½ et ¼ lbs.	.85
En tins, 1/5s....	.93
En tins, 1 lb..	.83
Full Dress —	
En tins, 1/5 et 1/2 lbs..	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs..	.82
En tins, 1/2 lb....	.84
En sacs 1/5 btes 5 lbs	.92
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.95
Ritchie's Cut Plug —	
Pqts, 1/16s et 1/9s, btes 5 lbs..	.71
Cut Cavendish —	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs..	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Virginity — drums, 1 lb...	1.25
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb, boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley — tins, 1/2 lb..	1.05
Hand Cut Virginia — tins, 1/4 lb..	1.00
Duke's Mixture —	
Pqts, 1/10 lb, cartoons 2 lb..	.82
Perique Mixture —	
En tins, 1 lb. et 1/2 lb....	1.15
Athlete Smoking Mixture —	
1/2 and 1/4 lb. tins....	1.35
Pure Perique —	
1/4 & 1/2 lb. tins & 1 lb. pcks.	1.75
St. Leger — 1/2 & 1/4 lb. tins & 1/10 sacs....	1.20
P. X X X —	
1 lb. tins....	.95
1/2 lb. tins....	1.00
1/5 tins....	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches, 5 lbs boxes.	.90
1/2 lb. jars..	.90
Old Virginia —	
1 lb. tins....	.78
1/2 lb. tins....	.80
1-16 & 1-9 pcks, 5 lb. boxes...	.72
1 lb. & ½ lb. pcks, 5 lb. boxes..	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes..	.82
1-6 tins....	1.00
½ lb. tins....	.94
1-5 bags....	.88
Blue Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes.	.83
Favorite — ½ lb. tins....	.69
Champaign Cut Plug —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
1-5 tins....	1.00
⅛ lb. tins....	.96
Khaki —	
1-5 tins....	1.00
½ lb. tins....	.96
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
Red Star —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.83
Sweet Bouquet —	
¼ lb. tins....	1.36
½ lb. tins....	1.25
Maryland —	
1-12 pcks, 5 lb. boxes....	.78
¼ lb. tins....	.78
Gold Star —	
1-10 pcks, 5 lb. boxes....	.80
M. P. [Perique Mixture].	
1-11 & 1-5 pcks, 5 lb. boxes..	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 tins....	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. tins....	1.35
Gold Dust —	
1-10 bags, 5 lb. boxes....	.88
1-12 bags, 5 lb. boxes....	.90
A. T. C. Mixture à fumer —	
En tins, 1/4 lb.	1.40
En tins, 1-8 lb.	1.45
Social Mixture	
Pqts 1-10 btes 5 lbs	.75
En tins, 1-2 lb.	.75
Seal of North Carolina —	
En tins de ¼ et ½ lbs....	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs...	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
En tins, ¼s....	1.05
Pqts, ¼s, btes 6 lbs.	.95
En jares, ½ lb....	1.05

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
Tins décorées, 1s	1.10
½ lb. tins, 4 lb. cartoons.	1.15
¼ lb. tins, 4 lb. cartoons	1.18
1-8 pcks. 1 lb. cartoons	1.18
1-16 pcks. 1 lb. cartoons.	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 & 1-4 lb. tins, 5 lb. cartoons.	1.26
Turret Navy Cut —	
¼ lb. tins, 5 lb. cartoons.	
Mild	1.36
Medium	1.22
Full	1.22
1-8 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.40
Medium	1.26
Full	1.26
1-16 lb. tins, 5 lb. cartoons,	
Mild	1.50
Medium	1.32
Full	1.32
Tabacs américains à fumer	**La lb.**
Pride of Virginia —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons	1.30
Old English Curve Cut —	
1-10 lb. tins, 2 1-2 lb. cartoons.	1.35
Bull Durham —	
1-10 sacs, 1.20; 1-16 sacs, in 5 lb. cartoons..	1.25
A. T. C. Navy Cut —	
1-5 lb. tins, 2 lb. cartoons....	
[Mild Medium or Full Strength]	1.32
Duke's Mixture —	
1-10 bags, 5 lbs. cartoons	1.08
Richmond Gem Curly Cut —	
1-8 pcks., 5 lbs. cartoons	1.43
1-4 pcks., 2 lbs. cartoons	1.60
Veteran —	
1-6 pcks., 5 lb. cartoons....	1.05
Honest —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Ivanhoe —	
1-10 pcks., 5 lb. cartoons....	1.15
Rose Leaf [Fine Cut Chewing] —	
1 lb. pcks., 5 lb. drums	1.22
Tabacs américains à chiquer plugs	
Battle Ax — 12 lbs caddies	.86
Piper Heidsieck—10 lbs caddies	1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.	1.15
Horseshoe — 12 lbs. caddies	.99

THE EMPIRE TOBACCO COMPANY.

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, cads 20 lbs., ½ cads 12 lbs.	45
Bobs, 12s, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs.	45
Bobs, 10 oz. bars, 6½ cuts to lb, ½ butts, 10 lbs.	45
Currency, 12 oz. bars, 12 cuts to lb, butts, 24 lbs, ½ butts, 12 lbs,	46
Currency Navy, 2 x 4, 6½s to lb, ½ butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12 to lb, ½ cads, 12 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	48
Pay Roll, 10⅔ oz. bars, 5 cuts to the bar, 7½ cuts to lb, butts 20 lbs.	56
Pay Roll, 2 x 3, 7 to lb, 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, 6⅔ oz. bars, [thin]. 7½ spaces to the lb. boxes, 5 lbs..	56
Stag,	45
Tabacs à fumer.	
Empire, 4s., 6s., 12s.	46
Rosebud, 11½ oz. bars, 7 cuts to lb butts, 20 lbs., boxes, 5 lbs.	51
Amber, 8s, and 3s....	60
Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 17 lbs, butts..	50

ETABLI EN 1887.

Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900.
Médaille de Bronze Exposition Provinciale 1898.
Médaille d'Argent Exposition Provinciale 1901.

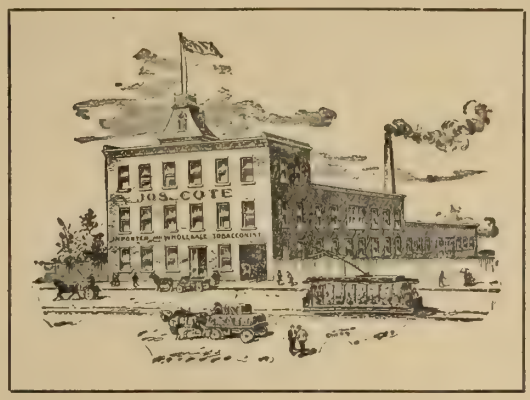

JOS. COTE

IMPORTATEUR ET

Marchand de Tabac en Gros

186-188, Rue St-Paul

TELEPHONE 1272

Succursale sous le nom de
EL SERGEANT CIGAR STORE

179, RUE ST-JOSEPH
TELEPHONE 2097

SPECIALITES:

Tabac en Feuilles, Pipes et Cigares Importés

N. B.—Je suis en position de fournir, aux meilleures conditions du marché, tous les produits des manufacturiers domestiques, tels que:

L'AMERICAN TOB. CO., Ltd,
The B. HOUDE CO., Ltd,
MILLER & LOCKWELL,
ROCK CITY TOB. CO., Ltd,
The EMPIRE TOB. CO., Ltd,
J. M. FORTIER CO., Ltd,
JOHN LEMESURIER & SON,
H. D. BARRY,
GOULET & FRERE,
GEO. E. TUCKET & SON CO., Ltd., etc.

Une Visite à mes Salles d'Echantillons vous prouvera mes avancés et sera très appréciée.

Ivy, 1 1-2 x 4, 7s, 8 1-2 lbs. 1-2 Butts 50
Hudson, 8s cads, 20 lbs. 53
Pacific, 8s cads, 20 lbs. 53

THE EMPORIUM CIGAR CO., SAINT-HYACINTHE

Cigares	Le mille
Club House.. .. ..1/20....	$22.00
Le Petit Gars.. .. ..1/20....	24.00
Little Perfectos. .. ..1/20....	26.00
El Maska.... .. ..1/20....	28.00
Red Bluff.. .. ..1/20....	25.00
La Captiva.. .. ..1/20....	30.00
The Good Ones.. .. ..1/20....	33.00
Our Leader.. .. ..1/20....	35.00
Peruna..... .. ..1/20....	35.00
Mont-Pelée. .. ..1/20....	37.00
Sir George.. .. ..1/20....	55.00
Representative.. .. .. .. 1/20....	52.00
Emporium.. .. ..1/20....	55.00
Emporium. .. ..1/40....	60.00
Our Clear Havana. .. .. ..1/20....	55.00
La Pedida. .. ..1/20....	60.00
El Corso.. .. ..1/20....	70.00
La Pedida.. .. ..1/10....	90.00
Los Angeles. .. ..1/40....	100.00

JOSEPH COTE, QUEBEC.

Cigares	Le mille
Pointer .. ..1/20....	14.00
Quebec Queen.. .. ..1/20....	15.00
V. II. C..... .. ..1/20....	25.00
Golden Flowers.. .. ..1/20....	25.00
Golden Flowers. .. ..1/40....	25.00
My Best.... .. ..1/20....	25.00
Belle Canadienne.. .. .. ..1/100...	25.00
Doctor Faust.... .. ..1/20....	28.00
Doctor Faust, Fancy . . ..1/40....	30.00
St-Louis [union].. .. .. ..1/20....	33.00
St-Louis [union].. .. .. ..1/40....	35.00
Champlain .. ..1/20....	35.00
Champlain Fancy .. ..1/40....	36.00
V. C. [Union].. ....1/20....	36.00
El Sergeant Premium .. ..1/40....	55.00
El Sergeant R. V. C.. .. ..1/10....	$60.00
J.C. Cl. Havane, Puritanos 1/20....	75.00

Tabac coupé canadien.

Petit Havane, 1/3 boîtes 10 lbs.. 48
Petit Havane, 1/6 boîtes 10 lbs.. 48
Quesnel, 1/9, boîtes 5 lbs.. 65
Quesnel, 1/2, quantité à volonté.. .. 60
Côté's choice mixture, 1/4 tin.. 75
Côté's choice mixture, 1/2 tin.. 70
Côté's choice mixture, 1 lb.. 65

Tabac en feuille depuis 14c. à 50c., paqueté en balle et en caisse de 25, 50, 100 et 200 lbs.

Tabac en poudre, en barils de 5, 10 et 20 lbs. 32 à 34c.

F. X. ST-CHARLES & CIE, MONTREAL

Tabacs de la Régie française.

Paquet papier gris .. .. .. 40 Gr. .12
Paquet papier gris .. .. 100 Gr. .36
Paquet papier jaune.. .. .. 40 Gr. .16
Paquet papier jaune.. .. .. 50 Gr. .17

Tabac à priser.

Poudre ordinaire.. .. .. .. 200 Gr. 1.25
Poudre ordinaire.. .. .. .. 500 Gr. 1.25

---

la teinture de gaïac. "Gabriel Bertrand" a appliqué aux corps capables de fixer directement l'oxygène de l'air sur certains corps organiques le nom général d'"oxydases." Il a montré l'importance biologique considérable de ces substances. Ce sont des oxydases qui font brunir les sucs de navets, de pommes de terre, de pommes exposées à l'air, qui oxydent le tannin lors de la maturation des fruits charnus, etc. On les caractérise pratiquement par la coloration bleue que prennent leurs solutions en présence de la teinture de résine de gaïac fraîchement préparée. L'acide gaïaconique contenu dans le gaïac s'oxyde rapidement au contact de l'oxygène de l'air, grâce à la présence de l'oxydase.

Parmi ces oxydases, il en est une, la première isolée par "Gabriel Bertrand", la laccase, dont il a démontré la répartition très étendue dans le règne végétal. La laccase a été extraite de l'arbre à laque du Japon ("Rhus vernicifera"), et de celui du Tonkin ("Rhus succedanea").

A côté des ces oxydases il existe des susbtances pouvant s'en rapprocher en ce sens qu'elles déomposent l'eau oxygénée et qu'elles permettent par suite l'oxydation de certaines matières organiques par l'oxygène libéré dans cette réaction. Ces substances, entrevues par "Schoenbein", mieux étudiées par "Raciborski" ont été appelées peroxydases, l'eau oxygénée qu'elles décomposent étant un peroxyde (peroxyde d'hydrogène).

En pratique, les réactifs qui permettent de déceler les oxydases sont également utilisés pour mettre en évidence les peroxydases en présence de l'eau oxygénée. C'est généralement la teinture de gaïac qu'on emploie.

A la suite des peroxydases, on doit maintenant signaler un nouveau groupe, dont l'existence a été mise en lumière par "Loew", le groupe des catalases. Ces diastases décomposent également l'eau oxygénée, mais dans des conditions telles que l'oxygène mis en liberté n'a pas l'activité nécessaire pour oxyder la teinture de gaïac et produire la coloration bleue caractéristique. Cet oxygène se dégage alors purement et simplement à l'état gazeux. Selon "Gabriel Bertrand" les peroxydases et les catalases ne seraient que des résidus de décomposition des oxydases véritables dont elles décèlent la présence. "Gabriel Bertrand" a montré aussi que les oxydases sont des combinaisons de manganèse avec des matières organiques particulières.

C'est exclusivement à l'action de plusieurs oxydases que "O. Loew" attribue la fermentation du tabac.

Ces oxydases d'après lui, au nombre de trois, sont :

1o L'oxydase proprement dite, capable de produire directement la coloration bleue de la teinture de gaïac.

3o La catalase

2o La peroxydase qui produit cette coloration bien seulement en présence du peroxyde d'hydrogène.

3o La catalase capable seulement de décomposer le peroxyde d'hydrogène en oxygène et eau.

"Loew" a opéré sur des feuilles de tabac de Floride et il y a trouvé ces trois ferments; mais il croit que, surtout pour les deux premiers, la répartition est inégale suivant la variété de tabac.

L'oxydase est détruite entre 65 et 66° cent., la peroxydase à 87 ou 88°. Cette destruction de l'oxydase à une température relativement faible explique la disparition de cette substance dans les tabacs qui subissent un certain degré de torréfaction après fermentation, tels beaucoup de tabacs destinés à la cigarette.

La catalase est sensiblement plus résistante. La chaleur sèche lui est moins nuisible que la chaleur humide; des feuilles de tabac fermenté, chauffées pendant deux heures à 100° n'avaient pas encore entièrement perdu leur catalase; mais une application plus prolongée de la chaleur finit par la faire périr.

Aux températures ordinaires, la catalase résiste pendant une très longue durée à l'action du temps. Des feuilles de Solanum conservées en herbier depuis 1841 montraient encore en 1900, quoique faiblement, la réaction de la catalase. D'après "Loew", la catalase comme l'oxydase et la peroxydase seraient des albumoses, c'est-à-dire des albumines non coagulables par la chaleur modérée.

La catalase, selon "Loew," existerait sous deux formes "a" et "b", la première étant insoluble.

La catalase "a" se comporterait comme un nucléo-protéide étant insoluble dans l'eau. Elle serait constituée par la combinaison de catalase "b" avec un nuclo-protéide et on en séparerait sans difficulté la catalase "b" par l'emploi d'une solution alcaline très diluée.

La catalase "b" est notablement plus abondante dans le tabac.

(A suivre).

Pas n'est besoin de tenir toutes les marques de cigares pour donner satisfaction à la clientèle. Ainsi dans les cigares à détailler à 5c., le "Mont Pelée" plaît à tous et le marchand qui le tient en stock est certain qu'il peut se dispenser de de tenir un grand nombre de marques qui se vendent plus ou moins bien et immobilisent une partie de son capital.

L'argent consacré à la publicité, lorsqu'il est judicieusement dépensé, constitue un placement et non pas une dépense.

La bonne fortune est la compagnie du travail.

Facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent

"L'UNION DES FABRICANTS DE TABACS ET CIGARES DE L'ILE DE CUBA"

La vignette ci-dessus, est un facsimilé, grandeur naturelle, de la nouvelle ETIQUETTE, qu'avec l'autorisation du Gouvernement de la République, emploient les industriels qui constituent la société : **"Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba,"** comme preuve de la provenance des tabacs, cigares et paquets de choix fabriqués à CUBA.

Les consommateurs de ces produits, qui désirent se procurer ceux qui se fabriquent à CUBA, avec de la véritable **"FEUILLE CUBAINE,"** ne devront pas acheter d'autres tabacs, cigares, et paquets de choix, que ceux qui portent sur leur enveloppe l'ETIQUETTE ou le sceau de garantie, de **"l'Union des Fabricants de Tabacs et Cigares de l'Ile de Cuba;"** laquelle poursuivra, d'après la loi, ceux qui falsifient ou imitent, ou par tout autre moyen essayent de rendre inefficace la garantie qu'elle accorde.

COULEURS DE L'ETIQUETTE. — Elle est gravée en noir sur fond bleu pâle. Le facsimilé du sceau de la Présidence de la République est en bleu ciel.

Dans l'espace qui paraît non employé sur l'ETIQUETTE, est porté le nom du fabricant qui en fait usage.

MARCA REGISTRADA

POR LARRAÑAGA

ESTABLECIDA EN 1834

Grande Manufacture Indépendante de Tabacs de Vuelta Abajo.

de ANTONIA LOPEZ CUERVO, Vve RIVERO.

GERANTS : { Antonio J. Rivero. / Ricardo E. Rivero.

Bureaux : BELASCOAIN, 2 B. **Téléphone : 1138** (avec communication s'étendant à tous les départements de la manufacture.)

Adresse télégraphique : LARRANAGA, Havane.

Codes télégraphiques : { **A.B.C. 4e et 5e Editions.** / **Lieber's Standard (Edition espagnole.)** **Boite de Poste : 374**

GRAND PRIX DANS VINGT EXPOSITIONS

DERNIERE RECOMPENCE OBTENUE :

GRAND PRIX AVEC MEDAILLE D'OR

A LIEGE, 1905.

REPRESENTANTS ET AGENTS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DU MONDE.

Agents pour la vente au Canada

CHARLES LANDAU,

MONTREAL. **Boite de Poste 497.**

La vente de cette cigarette excède celle de toûtes les autres marques réunies.